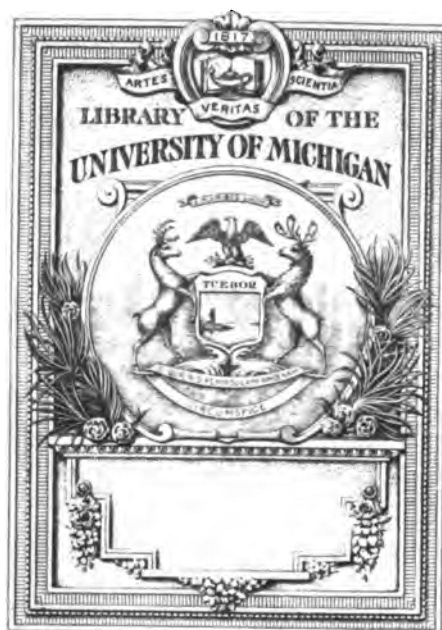

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. A. LACROIX, ARCHIVISTE.

DROME.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A, B, C.

TOME PREMIER.



VALENCE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE CHENEVIER ET CHAVET
Rue Saint-Félix 30 et rue Cartelet 17.

1865

RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.



Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures a 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui,

» ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans » un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux » qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siége même du gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière, à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avénement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe-le-Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans la lutte contre le Saint-Siége, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts, et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de

notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles-le-Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au XVe siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes, dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait; cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en **1853**, une méthode d'***inventaire sommaire*** qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin **1854**, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les conseils généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tiré à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII[e] siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

Le Ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier, — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire ;

Au grade de chevalier, — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrages sur l'histoire de France.

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception

des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les archives n'ont pu encore être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs archives. L'Assistance publique, à Paris, vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir en 1863 et en 1864 la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Tourraine; endiguement du Rhin; établissement

de canaux ; projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création de manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés, ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres-patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale,* plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant

la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long,* » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIII[e] siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du XVI[e] siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ses institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux, relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui

ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt, et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois, et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je fais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres

et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.



ARCHIVES CIVILES DE LA DROME.

SÉRIES A, B ET C.

Les Archives de la Drôme renferment des documents de chaque série du cadre règlementaire.

SÉRIE A. — Une collection de 364 édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil d'État, en sept articles, peut servir à l'étude de l'histoire et de la jurisprudence générales, depuis 1582 jusqu'à 1789. On y remarque les déclarations de guerre faites à Victor-Amédée-François, duc de Savoie, à Charles VI, empereur d'Allemagne, à Georges II, roi d'Angleterre, et des règlements sur les cultes, la police, les finances, les milices, le commerce, l'agriculture et l'industrie.

SÉRIE B. — L'organisation judiciaire de la province avant les Dauphins est très-peu connue. A la chute de la monarchie carlovingienne, les seigneurs s'attribuent le droit de rendre la justice en leur nom, et il est vraisemblable qu'ils la rendaient eux-mêmes, sans trop se préoccuper des formalités (1). Plus tard, les *Établissements* de saint Louis ayant mis en honneur l'étude de la jurisprudence, chaque possesseur de fief se fit remplacer par des hommes instruits dans les lois et les coutumes.

---

(1) *Mémoires de Fontanieu*, manuscrit de la bibliothèque publique de Valence.

Dès le XIII[e] siècle, les États des Dauphins sont divisés en bailliages et justices mages, et les comtes de Valentinois et Diois ont sans doute, dès le même temps, une cour majeure à Crest. La juridiction des évêques de Saint-Paul sur la ville et sur le territoire compris entre le Rhône et l'Eygues remonte à l'an 850 et à l'empereur Lothaire. Le premier titre écrit de l'autorité temporelle des évêques de Valence date du 29 juillet 1157, et Fréderic-Barberousse, empereur d'Allemagne, octroya aussi des priviléges étendus à l'évêque de Die en 1178 (1).

Par une ordonnance du mois de juillet 1447, donnée à Valence, le dauphin Louis réduisit à deux les sept bailliages de Dauphiné, sous le nom de bailliages du Viennois ou plat pays et des montagnes. Toutefois, comme il maintenait les siéges anciens sous le nom de vi-bailliages, le Graisivaudan, Bourgoin (Vienne, plus tard) et Saint-Marcellin, d'une part; Briançon, Embrun, Serres (Gap, plus tard) et Le Buis, de l'autre, conservèrent leurs tribunaux. La même ordonnance établissait une sénéchaussée pour les comtés de Valentinois et Diois, avec trois siéges, l'un à Crest, le second à Montélimar et le dernier à Chalancon (Ardèche). Les gages des deux baillis et du sénéchal s'élevaient à 126 livres tournois par an, et les appels de leurs sentences étaient portés devant le Conseil delphinal.

Cette organisation judiciaire de 1447, œuvre du dauphin Louis, fut confirmée le 14 novembre 1478 par le roi Louis XI, au Plessis-du-Parc, et elle subsista jusqu'en 1636 sans modification essentielle et jusqu'en 1790 sous les mêmes noms.

Présidial de Valence. — Louis XIII établit à Valence, en octobre 1636, un tribunal « à l'instar » des autres sénéchaussées et siéges présidiaux du royaume, pour connoître, juger et décider en » première instance et présidialement de toutes matières civiles et criminelles des siéges et ressorts » de Valence, Die, Chabeuil, Étoile et leurs dépendances, et des appellations des vi-sénéchaux de » Montélimar et de Crest, des baillis de Saint-Marcellin et du Buis, ensemble des juges du » Vivarois, depuis la rivière d'Ardèche jusqu'au Lyonnois et Forez, comme aussi de toutes » matières bénéficiales et des causes de l'Université. »

L'installation des magistrats royaux fut faite en 1638 par Lauzon, intendant de Provence, délégué à cet effet, dans la maison du chanoine Rousset.

Les raisons de cette création étaient graves. « Nous avons jugé », disait Louis XIII, « que l'éta» blissement d'un présidial ne pouvoit être fait qu'en notre ville de Valence, tant parce qu'elle est

---

(1) PILOT, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère,* notice en tête du 1er volume. — BOYER DE SAINTE-MARTHE, *Histoire de l'Église cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux*, p. 41. — COLUMBI, *De rebus gestis Episcoporum Valentinensium, etc.*

» l'une des principales de notre province et la plus commode par sa situation, que parce qu'il » n'y a aucune justice royale en icelle, mais seulement la juridiction de l'évêque, lequel, au » moyen de l'évocation générale que nous lui avons accordée et à ses officiers de toutes leurs » causes au Parlement de Toulouse, contraint nos sujets de Valence et de Die d'aller poursuivre » audit Parlement leurs procès et différends, quoique de peu de conséquence, où ils se consom- » ment en frais qui se montent souvent à plus que ne valent les choses contestées, outre que » notre ville de Valence reprendra son premier lustre, se bonifiera, et nos sujets et habitants » d'icelle ressentiront d'autant plus les effets de notre bonté et clémence dans le soulagement » qu'ils en recevront. »

L'évêque, seigneur et comte de la ville, était loin d'envisager les choses de même œil. Déjà, en 1456, le dauphin Louis avait dû renoncer au traité de pariage conclu six ans auparavant avec Louis de Poitiers, et Charles-Jacques de Leberon n'était pas d'humeur à refuser la même lutte de privilége contre Louis XIII.

Le prélat obtint d'abord des lettres patentes du 23 mai 1639 favorables à ses prétentions : « Après avoir fait voir à notre Conseil », dit Louis XIII, « l'enquête faite en 1543 par Jean Galbert, » conseiller au Parlement de Dauphiné, par laquelle il appert que les évêques, comtes de Valence » et Die, ont, de tout temps, juridiction civile et criminelle ès-dites villes et comtés, sans que » iceux, ni leurs baillis, juges et autres officiers aient souffert qu'autre juge que ce soit ait pris » connoissance en première instance ni autrement sur les juridictions desdits évêques, si ce n'est » notre Cour de Parlement de Grenoble, nous déclarons que notre vouloir et intention n'a jamais » été, par l'érection des siéges présidiaux de notre royaume, non plus que par l'établissement » du présidial de Valence, d'innover ni diminuer en aucune façon la juridiction des baillis et » juges de l'évêque, ni de ceux de ses justiciables et vassaux, soit en première instance, en » matière civile et criminelle, soit en matière de police et autres. »

C'était détruire l'œuvre de 1636. Aussi, le Parlement de Grenoble enregistra-t-il les lettres de 1639 avec un empressement qu'il n'avait pas mis pour l'édit de création du siége, ainsi annihilé.

Toutefois, la ville de Valence et son Université ne se tinrent pas pour battues.

L'organisation féodale, populaire à l'origine, parce qu'elle consacrait l'usurpation commune sur le pouvoir central et constituait une association contre les invasions des Barbares, ne tarda pas à peser sur les populations.

Les habitants de Valence, en 1229, s'étaient choisi un juge, un gouverneur et des conseillers, et il fallut la présence de l'armée épiscopale pour les rendre dociles. Peu à peu cependant ils reçurent de leur seigneur ecclésiastique des priviléges et des franchises, recoururent inutilement en 1396 au roi Charles VI, et obtinrent enfin en 1416 de l'empereur Sigismond la reconnaissance

de leur cité comme ville impériale libre. On sait que Louis XI, encore dauphin, rêva leur affranchissement, sans oser jouir du traité de pariage de 1450 pendant plus de six ans.

Louis XII, en 1514, confirmait l'accord de 1456, favorable aux évêques, et les tentatives faites de 1540 à 1543 par les sénéchaux de Montélimar et de Crest pour appeler devant eux certaines causes n'avaient pas abouti (1).

Malgré les difficultés de la lutte, la population valentinoise, faisant cause commune avec le présidial, en appela au Roi de la sentence de 1639, et le 27 mars 1641 le Grand Conseil de Louis XIII maintint les juges du siége royal de Valence dans l'exercice de leurs charges, leur attribuant la connaissance en matière criminelle de tous cas royaux et prévôtaux, privativement aux juges de l'évêque, et au civil des matières bénéficiales, exécutions d'arrêts, mandements et commissions, des causes et priviléges de l'Université et des droits et lettres royaux. Charles-Jacques de Leberon obtenait, de son côté, le libre exercice de la justice ordinaire à Valence et à Die par ses officiers, et deux siéges de juridiction dans chaque ville, l'un composé d'un juge mage, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal et d'un greffier, et l'autre d'un juge d'appel. Mais, selon les cas, on appelait de ces juges épiscopaux au présidial ou au Parlement de Grenoble.

L'arrêt de 1641 attribuait encore au lieutenant général du présidial la présidence des assemblées générales de police et quelques autres priviléges.

C'en était trop aux yeux de Charles-Jacques de Leberon, qui, profitant du passage à Valence du cardinal de Richelieu, se ménagea l'annulation de cet arrêt. La lutte recommença, et le 7 mars 1647 le Conseil d'État revint au règlement de 1641. Toutefois, la cause demeura ainsi pendante et comme indécise jusqu en 1658, époque de la transaction intervenue entre Daniel de Cosnac, successeur de Charles-Jacques de Leberon, les juges du présidial et la ville. Cet acte solennel attribua à l'évêque en toute propriété les offices de greffier civil de la sénéchaussée, du présidial et des conventions royaux, mais il confirmait l'arrêt de 1641.

Des lettres patentes de 1700 réunirent à l'évêché les offices de lieutenant général, de procureur du Roi, de greffiers, commissaires et huissiers de police, et par ce moyen l'existence du siége royal se trouvait encore menacée en 1785.

D'un autre côté, le ressort du Vivarais donné au présidial excita une vive opposition contre ce siége, et il lui fut enlevé vers 1650.

Ce sont les documents relatifs aux luttes soutenues par le tribunal de Valence et ceux des causes civiles et criminelles soumises à son appréciation qui forment ce fonds, composé de 656 articles (B. 1 à 656).

---

(1) MOLINIER DE LA FABRÈGUE, *Inventaire manuscrit des titres de l'Évêché*.

On y trouve au civil des réclamations de créances, des revendications de droits conventionnels et fonciers.

Les procès criminels sont très-nombreux et prouvent que la tranquillité publique était souvent troublée par des luttes et des querelles.

La procédure civile ne paraît pas avoir subi de grandes modifications. Au criminel, la question ordinaire et extraordinaire a été abolie, et les tortures de la martingale ont cessé d'être appliquées à partir de 1775. Quant aux monitoires délivrés par les officiaux pour obtenir des révélations dans certains cas, il n'y a pas lieu d'en regretter l'emploi.

Les *conventions royaux* formaient un tribunal chargé de juger les causes des juges du présidial et de leurs proches. On ne le trouve plus mentionné après 1749 (B. 657 à 706).

Sénéchaussée de Montélimar. — L'édit de 1447 parle du siége de Montélimar. Cependant le Dauphin n'avait acquis cette ville que par un accommodement de la même année (1); aussi les lettres du 24 novembre 1478 maintiennent-elles le tribunal de Montélimar comme une création nouvelle dans une cité que Louis XI « venait d'acquérir absolument » (2).

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, les tribunaux de Crest et de Montélimar ont toujours été appelés sénéchaussées, et cependant leur officier principal était simplement qualifié de vi-sénéchal et lieutenant général (3).

Les archives du siége de Montélimar ne vont pas au-delà de 1637, et elles paraissent fort incomplètes, même après cette date, puisqu'elles se réduisent à 14 articles.

Il y a peu de renseignements historiques importants à y recueillir; toutefois, à cause de l'établissement thermal de Bondonneau, appelé à une légitime réputation, on peut noter ici les acquisitions du domaine de ce nom par noble Jean de Saint-Ferréol, sieur du Mas, des créanciers de Cornet (B. 709), de la seigneurie de La Bâtie-Rolland par noble Humbert de Belmont en 1419, et des terres de Châteauneuf-de-Mazenc et d'Aleyrac par Hyacinthe-Lazare de Ravel, seigneur des Crottes, conseiller au Parlement de Provence, vers 1768.

Sénéchaussée de Crest. — Les comtes de Valentinois et Diois avaient à Crest une cour de justice, et dès 1188 ils se regardaient comme souverains de cette ville. La cour majeure était l'un des sept bailliages de la province, et Louis XI, encore dauphin, la remplaça par une sénéchaussée (1447 et 1478). Les documents de ce tribunal, classés en 260 articles, embrassent une période de temps

(1) L'abbé Vincent, *Notice historique sur Montélimar*, p. 41.

(2) Guy Allard, *Dictionnaire historique du Dauphiné*, au mot *Bailliages*.

(3) Pilot, *Inventaire sommaire précité*.

comprise entre 1566 et 1790, soit 224 ans. On y rencontre des renseignements historiques pleins d'intérêt : un mémoire adressé au duc de Mayenne par le baron de Montoison, sur ses opérations militaires, vers l'époque du siége de Livron ; un compte rendu par Michel Mayne, receveur des contributions militaires levées sur le Valentinois, le Diois et les Baronnies ; un règlement fait pour la garde du château de Saou ; des extraits des actes de vente de Beaufort et de Gigors en 1656, par les commissaires du Roi, à Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar; de Piégros, Saint-Médard et La Clastre à Pierre-Paul-François-René de Clerc de Ladevèze, par Nicolas-Étienne d'Auguy et Alexandre-César, baron de La Tour-du-Pin, en 1780 ; de Montmeyran à Joseph de Saint-Germain, inspecteur général des postes, par Louis-Pierre-Nolasque-Félix de Balbe de Berton de Crillon, vers le même temps.

Ces mêmes archives mentionnent les eaux d'Aurel, déjà fréquentées en 1680. Elles parlent de la tour de Crest servant de prison d'État au XVIIIe siècle ; d'Arnaud de La Recluse, religionnaire fugitif, condamné à mort pour avoir accompagné et logé un ministre; des Capucins établis dans le prieuré de Saint-Jean de Crest en 1609 ; des religieux de Saint-Thiers, de Saou, distribuant chaque jour, du 1er novembre au 24 juin, une demi-livre de pain brun à chaque pauvre, etc. Quant aux familles du ressort, elles peuvent trouver dans ce fonds de nombreux détails sur leur état civil.

Bailliage du Buis. — Les barons de Montauban et de Mévouillon tenaient leur juridiction des empereurs d'Allemagne. Sous les Dauphins, leurs successeurs (1303 et 1317), un bailliage avait été établi au Buis. En 1336, Humbert II créa dans ce tribunal douze conseillers pour assister le bailli, le juge et le procureur qui le composaient (1). Louis XI, en 1447, annexa au bailliage du Buis la cour de justice de Nyons, jusque-là indépendante.

Les archives du bailliage du Buis n'ont pas été toutes réintégrées au dépôt départemental ; certains arrêts sont restés au greffe. Les documents déposés aux archives de la préfecture forment seulement 13 articles et comprennent un intervalle de 214 ans, de 1576 à 1790. Un mémoire du XVIIIe siècle présente ce ressort comme « le plus misérable non-seulement de la province, mais » du royaume : il n'y a d'audiences que de quinzaine en quinzaine, toutes d'une heure ou d'une » heure et demie au plus, quoiqu'il y ait 72 villages » (B. 991).

Justice mage de Valence. — On a vu combien les évêques de Valence tenaient à leur juridiction sur la ville, dont Louis XI, encore dauphin, ne put parvenir à les dépouiller. Louis XIII, qui établit le présidial, n'aurait pas été plus heureux, sans l'utile concours de la population et de l'Université.

(1) L'abbé VINCENT, *Notice historique sur le Buis*, p. 27. — VALBONNAIS, t. II, p. 319.

D'après le traité de 1456, les appels du juge de l'évêque ou juge mage devaient aller au Parlement de Grenoble. Cependant il existe une ordonnance de Jean de Montluc (B. 996) qui supprime une cour d'appel épiscopale.

Le fonds de la justice mage a 50 articles et va de 1563 à 1790, avec des lacunes souvent considérables (B. 991 à 1041).

Alixan, Beaumont, Châteauneuf-d'Isère, Cliousclat, Livron, Loriol, Mirmande et Montvendre, terres épiscopales, étaient du ressort de ce tribunal, qui exerçait aussi la police ordinaire de Valence et jugeait les appels des juges d'Allex, Monteléger, Montelier, Les Robins, Portes et Fiancey.

Justice mage de Die. — Ce fonds, dont les plus anciens documents remontent à 1527, comprend 241 articles. Les principaux renseignements qu'il fournit se rapportent aux familles.

Indépendamment de la ville de Die, les évêques possédaient Aouste, Chamaloc, Châtillon, Jonchères, Mirabel, Poyols, Saillans et les vallées de Bourdeaux, de Valdrôme et de Vercors en partie. Les appels du juge mage épiscopal allaient au Parlement de Grenoble, d'après l'accord de 1456 entre le dauphin Louis et l'évêque Louis de Poitiers. Cependant on trouve dans le fonds de l'évêché de Die des registres du juge d'appel en exercice au XVI[e] siècle.

Bailliage de Saint-Paul-trois-Châteaux. — La juridiction des évêques sur la ville et son territoire est établie par une bulle de l'empereur Lothaire, confirmant les donations faites par Charles et Louis, ses prédécesseurs. Mais en 1408, le 25 septembre, par suite du traité de pariage conclu entre le roi de France et Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul, la juridiction temporelle, civile et criminelle de la ville de Saint-Paul, de Saint-Restitut, de Baumes, de Solérieux, de la carrière du Bois-Bâtard, de la moitié de Chamaret et de tous les autres lieux appartenant à l'évêque, au nom de son église, devient commune et indivise entre le monarque et le prélat (1); un bailli doit être élu par les deux parties, et, en cas de désaccord, l'évêque choisissait un juge pour deux années et le Roi aussi pour le même espace de temps. Les appels des sentences du bailli allaient aux coseigneurs de la ville; ils ressortirent plus tard au présidial de Valence.

Le fonds du bailliage, en 19 articles, paraît fort incomplet (B. 1284 à 1303); ses plus anciens titres ne vont pas au-delà de 1650.

Commission du Conseil. — Il ne reste de ce tribunal extraordinaire, dont les États Généraux de Provence, assemblés en 1787, redoutaient « les maximes et les formes » (C. 1209), qu'un recueil

---

(1) Boyer de Sainte-Marthe, p. 160 et 328.

d'affiches imprimées contenant les jugements prononcés contre les contrebandiers, faux-sauniers et employés des fermes et gabelles prévaricateurs, principalement contre la bande de Mandrin.

Il y avait quatre commissions de ce genre : une à Valence, pour huit provinces, Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Provence, Languedoc, Auvergne, et, à partir de 1737, Rouergue et Quercy; une à Reims, pour quatre provinces; une à Saumur, pour sept provinces, et la quatrième à Caen.

D'après M. Berriat Saint-Prix, on ne trouve aucune trace des commissions de Valence et de Reims dans les criminalistes du temps, et cet auteur a puisé les renseignements qu'il donne dans les 12 volumes du recueil officiel des grosses fermes déposé à la bibliothèque impériale.

Les jugements des affiches classées à l'article B. 1304 ont été rendus : 1° par Jean-Pierre Colleau, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Châtelet, bailliage et siége présidial de Melun, commissaire du Conseil nommé par arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1733; 2° par Gaspard Levet, seigneur de Malaval, nommé par arrêts du Conseil d'État des 3 décembre 1738, 2 octobre 1742 et 4 avril 1743; 3° enfin par Nicolas-Pierre Colleau, nommé par arrêts des 9 juillet 1766, 6 avril et 15 mai 1770.

Les peines qu'infligeait ce tribunal sont : le blâme, le fouet, le bannissement, la corde et la roue. Parmi les accusés, 77 sont condamnés à être pendus, 57 à être rompus vifs, et parmi eux le célèbre Mandrin; 631 sont condamnés aux galères à temps ou à perpétuité; un seul est acquitté.

On ne voit figurer dans les jugements rendus, à partir de septembre 1733 jusqu'au 22 août 1736, que Jean-Pierre Colleau, « commissaire du Conseil », jugeant souverainement en dernier ressort, dans la chambre criminelle du présidial de Valence, mais le jugement capital rendu le 26 mars 1737 est signé par Colleau, commissaire; Chesneau, rapporteur; Luillier, Mennesson, Bachasson, Chaix et Levet, tous avocats aux Parlements de Paris, Grenoble et Dijon et assesseurs de la commission.

A partir du 20 février 1739, Gaspard Levet, commissaire, Mennesson, Luillier, Bachasson, Chaix, Rouveyre et Chesneau, avocats aux Parlements de Paris et de Grenoble, juges assesseurs, signent les sentences. Celle qui condamne Louis Mandrin à être rompu vif sur un échafaud dressé à la place des Clercs et mis ensuite sur une roue, « la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours », est signée par Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouveyre de Lestang et Cozon.

La dernière, du 8 juin 1771, est signée par Jean-Pierre Colleau, Gaillard, Desjacques, Bachasson, Rouveyre de Lestang, Cozon et Hortal.

Gabelles de Valence. — Le tribunal de ce nom, composé d'un contrôleur général, d'un procureur du Roi et d'un greffier, jugeait aussi les délits de faux-saunage. On trouve dans ses archives

des arrêts du Conseil d'État concernant les fermes générales et la prise de possession des fermiers généraux; une requête au Parlement de Grenoble pour interdire l'emploi des eaux salées de Propiac et de Mérindol; des procès-verbaux constatant le naufrage de barques à sel et plusieurs jugements de faux-sauniers (B. 1305 à 1311).

Un tribunal de même nature existait au Buis, mais les papiers en sont perdus.

Fontanieu nous apprend que les fonctions des juges et le ressort de leurs siéges avaient été réglés par un arrêt du Conseil rendu en 1739.

Traites de Montélimar. — Ce tribunal jugeait les contraventions aux règlements sur l'entrée et la sortie de certaines marchandises, sur la douane et la traite foraine. Il y en avait un semblable à Valence et au Buis, mais leurs archives n'existent plus (B. 1312).

Maîtrise de Die. — Il y eut d'abord pour le Dauphiné une seule maîtrise des eaux et forêts établie à Grenoble, en novembre 1689, et formée d'un maître particulier, d'un procureur du Roi, d'un garde-marteau, d'un greffier et de quatre sergents.

En 1724, trois maîtrises furent créées, l'une à Grenoble, l'autre à Saint-Marcellin et la troisième à Die. Les archives de cette dernière, de 1740 à 1789 (B. 1313 à 1328), ne signalent que des délits forestiers et des délits de chasse et de pêche. Suivant Fontanieu, ces juridictions étaient tombées, depuis la suppression de la Réformation, dans un inconcevable désordre.

Justices seigneuriales. — Romans et Chabeuil avaient un juge royal et ducal, depuis la cession faite par Louis XIII à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, du duché de Valentinois.

A Romans, l'appel des sentences de ce juge était porté au Parlement de Grenoble, et le juge du chapitre ressortissait du bailliage de Saint-Marcellin; à Chabeuil, on appelait du juge royal au Parlement et du juge ducal au présidial et sénéchaussée de Valence.

En 1789, les offices du siége des Conventions royaux de Chabeuil étaient exercés par les officiers de la justice ducale.

Il n'existe aucun document de la cour rigoureuse de Chabeuil, où pouvaient appeler tous les habitants de Dauphiné. Fontanieu remarque cependant que la juridiction de ce siége s'étendait seulement sur ceux qui s'y étaient soumis par des actes.

Quant aux justices seigneuriales, il y en avait une dans chaque fief. Celle du duché-pairie d'Hostun, pour Eymeux, Hostun, Baume-d'Hostun, La Motte-Fanjas, Oriol, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Just-de-Claix, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire et Saint-Thomas, s'exerçait à Saint-Marcellin; les autres s'exerçaient sur les lieux, et le plus grand nombre à Saint-Vallier, Romans, Valence, Die, Montélimar, Nyons et Le Buis.

Le classement des archives de cette nature a été fait selon l'ordre alphabétique des communes, autant que possible.

D'après Fontanieu, le ministère de ces juges était simple et facile : chaque délit se trouvant tarifé par des lois locales, ils n'avaient qu'à s'y conformer. De cette manière, « les condamnations » avaient moins pour objet d'abolir les crimes que de grossir les revenus des seigneurs par des » amendes, » mais, comme les archives de cette époque n'existent qu'en très-petit nombre, il n'a pas été possible de vérifier ce jugement. Il faut en dire autant de la procédure criminelle suivie devant eux et de celle des assises tenues deux fois par année.

Série C. — *Intendance.* — Les intendants de Dauphiné n'ont jamais eu de résidence ni d'archives dans le département de la Drôme; mais en 1790 un certain nombre de documents de ce fonds furent envoyés à Valence. Ils avaient été choisis parmi ceux qui concernaient particulièrement la subdélégation de cette ville. On y trouve des renseignements sur l'administration de la province, les subsistances, la police et la statistique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les dettes communales, les octrois (C. 1 à 26), la voirie vicinale et les cours d'eau (C. 27 à 30), la noblesse (C. 31 et 32), les tailles, le dixième et le vingtième (C. 33 à 224), les eaux et forêts et le domaine royal (C. 225 à 229), les affaires militaires (C. 230 à 241), les ponts et chaussées (C. 242 à 286), les prisons (C. 287 à 290), les églises et presbytères (C. 291 et 292), les hôpitaux (C. 293 à 295), et la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Subdélégations. — Des subdélégués ou mandataires de l'intendant résidaient à Romans, Valence, Crest, Montélimar, Saint-Paul-trois-Châteaux et Le Buis. On en trouve aussi à Tain et à Saint-Vallier (C. 299 à 317).

Élections. — Les doubles attributions civiles et judiciaires de ces siéges ont valu à leurs archives une assez grande variété. Créés en 1628, ils jugeaient, en effet, toutes les difficultés concernant la perception des impôts, tailles, capitation, etc., vérifiaient les dégâts de la grêle ou des inondations, recevaient le serment des fonctionnaires municipaux, adjugeaient les droits d'octroi, punissaient les délits de contrebande, répartissaient sur chaque communauté sa part d'impôts fonciers, remplissaient, en un mot, les fonctions attribuées aujourd'hui aux conseils de préfecture et à la direction des contributions directes.

L'élection de Romans embrassait presque en entier l'arrondissement actuel de Saint-Marcellin et une partie de celui de Valence. Les archives de cette administration comptent 474 articles (C. 318 à 792).

Celle de Die exista peu de temps et fut réunie à celle de Montélimar, qui s'étendait de la sorte sur les arrondissements actuels de Montélimar, Die et Nyons (C. 1005 à 1022).

Enfin, l'élection de Valence, la plus petite des trois, comprenait le reste du département (C. 993 à 1004).

Un mémoire manuscrit de la bibliothèque publique de Valence, qui paraît tiré de la collection Fontanieu, traite les Élections de tribunaux inutiles, parce que la réalité de la taille ne donne jamais lieu à contestation, et que, d'autre part, les élus, sous le prétexte de la modicité de leurs appointements, ne font jamais de procès-verbaux sur les incendies, les grêles et les inondations qui affligent les communautés. Ce dernier reproche n'est pas entièrement fondé; car, en parcourant les pièces du fonds, on y trouve assez de procès-verbaux de ce genre.

Les Élections étaient composées d'un président, d'un lieutenant, d'un premier assesseur, de quatre élus, d'un procureur du Roi et d'un greffier; mais les offices étaient primitivement plus nombreux, et le rachat forcé de ceux qui venaient à vaquer avait réduit ces tribunaux à un état déplorable.

A la suite du fonds des Élections se trouvent les documents relatifs aux États de Vizille et de Romans et à quelques autres assemblées antérieures.

L'ensemble de ce volume contient donc l'analyse des titres et papiers provenant du pouvoir judiciaire et de l'autorité administrative pendant les deux derniers siècles, et il nous révèle ainsi ce qui se faisait alors pour le maintien de l'ordre public et la prospérité du pays.

A. LACROIX,
Archiviste départemental.

Département de la Drôme.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

A. 1. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (57 imprimées).

1582-1704. —Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Henri III, Louis XIII et Louis XIV, portant : — révocation de l'édit attributif de juridiction aux élus et contrôleurs pour l'audition des comptes des fabriques des églises; — union en un corps d'État libre et souverain des provinces des Pays-Bas; — confirmation du droit d'hérédité et survivance en faveur de ceux qui possèdent des offices, gages, droits et taxations en hérédité ou en domaine; — autorisation de la traite des blés, vins, huiles, toiles et légumes hors du royaume, pour le Languedoc, la Provence, la Bretagne, etc.; — règlement général pour les offices de judicature du royaume; — défense de faire des pélerinages sans la permission du Roi et des évêques; — défense de saisir les bestiaux; — création en titre d'offices héréditaires des offices de notaires royaux apostoliques, de maires et assesseurs en chaque ville et communauté; — nouveau règlement sur l'exécution de l'édit de Nantes; — déclaration de guerre contre le duc de Savoie, Victor-Amédée-François; — création des offices d'inspecteurs aux boucheries, etc.

A. 2. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (59 imprimées).

1706-1722. — Édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — les exempts et privilégiés; — la création des offices de commissaires contrôleurs des droits de greffe et de péage et des deniers d'octroi; — des cinquante offices d'inspecteurs des fermes générales des gabelles; — les monnaies; — les labours et semences et la défense d'acheter des blés et autres grains en vert; — la suppression des offices de receveurs alternatifs et triennaux des amortissements; — la fabrication, l'usage et le commerce des eaux-de-vie; — la défense aux nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers; — la suppression des tiers-référendaires, taxateurs de dépens, gardes des archives des cours, etc.; — la suppression des étapes et du logement personnel des gens de guerre, etc.

A. 3. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier, imprimées.

1723-1734. — Édits, ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatifs : — au rétablissement des offices municipaux et autres offices; — à la défense d'introduire dans le royaume des toiles peintes ou teintes, des écorces et des étoffes de la Chine, des Indes et du Levant; — aux pensions assignées sur les économats et sur la régie des biens des Religionnaires fugitifs; — au rétablissement de plusieurs parties de rentes viagères; — aux contrebandiers; — aux voitures fournies aux troupes en marche; — à l'exemption de droits pour les grains transportés en Provence; — à la déclaration de guerre à l'empereur Charles VI; — au rétablissement des offices de gouverneurs, maires, etc.; — à l'exemption de droits sur les blés, farines et légumes exportés des provinces des cinq grosses fermes, etc.

A. 4. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1734-1748. — Édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — les milices ; — la forme des registres de baptêmes, mariages, vêtures, etc. ; — la publication de la paix du 28 mai 1739 ; — la discipline des troupes en marche ou campées ; — les déserteurs de la milice ; — l'établissement de droits sur la poudre à poudrer et sur la cire ; — l'insinuation des actes translatifs de propriété des biens réputés immeubles ; — la marque des pièces de mouchoirs ou fichus en soie, etc.

A. 5. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1749-1763. — Édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV relatifs : — aux établissements et acquisitions des gens de main-morte ; — à l'augmentation du droit établi sur les cartes à jouer en faveur de l'École royale militaire ; — à l'interprétation de l'ordonnance d'août 1735 sur les testaments ; — au dénombrement des biens des Religionnaires fugitifs ; — aux drois d'entrée sur les soies étrangères et sur celles d'Avignon ; — à la déclaration de guerre au roi d'Angleterre, Georges II ; — à la suppression de la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759 ; — aux armoiries ; — aux gants de cuir et de peau, garnis ou non, exempts des droits de traite, s'ils ne sont pas mêlés avec des marchandises sujettes à ces droits ; — à l'exemption du droit de deux sous six deniers par livre sur les étains en saumon, en lingots et autres non ouvrés, venant de l'étranger ; — à la marque des toiles peintes ; — à la libre circulation, en franchise, des grains, farines et légumes, etc.

A. 6. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, imprimées.

1763-1768. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : — publication de la paix ; — imposition de sept livres par quintal sur les peaux de bouc, de chèvre et de chevreau, à leur sortie du royaume ; — règlement des droits à percevoir sur les charbons de terre étrangers qui viennent par mer dans le royaume ; — défense d'imprimer, débiter ou colporter des ouvrages ou projets concernant la réforme ou l'administration des finances ; — condamnation aux galères des vagabonds et gens sans aveu ; — règlement pour l'administration des villes et des principaux bourgs du royaume ; — pour les professions d'arts et métiers et autres qui intéressent le commerce et qui ne sont pas en jurande ; — concession de priviléges et exemptions à ceux qui défrichent les landes ; — fixation des portions congrues ; — abolition des droits sur les cuirs, etc.

A. 7. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier, imprimées.

1771-1789. — Édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — l'imposition de nouveaux sous par livre en sus des droits de fermes et autres ; — les frais de procédure en matière criminelle dans les justices seigneuriales ; — le délai pendant lequel les déclarations de défrichements pourront être contredites par les communautés d'habitants ou les décimateurs ; — les inhumations ; — les embaucheurs et fauteurs de désertion ; — les mariages des noirs, mulâtres et gens de couleur ; — les manufactures ; — les bureaux de visite et de marque des étoffes ; — le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume ; — la fabrication des étoffes de laine ; — les bijoux et vaisselles d'or et d'argent que les municipalités doivent envoyer au directeur des monnaies ; — l'admission des non-catholiques dans tous les emplois civils et mlitaires ; — la constitution des municipalités, etc.

Département de la Drôme.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres Juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies, Maîtrises des Eaux et Forêts.)

Sénéchaussée et Présidial de Valence.

B. 1. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 3 pièces, papier (1 imprimée); 2 sceaux.

1636-1639. — Édit du roi Louis XIII créant à Valence une Sénéchaussée et un Siége présidial, « à » l'instar des autres Sénéchaussées et Siéges présidiaux du » royaume », pour rendre à la ville son ancien lustre et diminuer les frais des procès que ses habitants sont obligés de soutenir devant le Parlement de Toulouse. Ce tribunal est composé de deux présidents, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de treize conseillers laïques, d'un conseiller clerc, d'un conseiller garde-scel, de deux avocats et d'un procureur du Roi, de deux commissaires examinateurs, d'un receveur-payeur des gages chargé de la recette des épices et des amendes, d'un garde du petit sceau, d'un receveur et d'un contrôleur des consignations, de vingt procureurs postulants, de greffiers civil, criminel, d'appeaux, des présentations, des affirmations et des insinuations, de cinq maîtres-clercs, d'un contrôleur de tous les greffes, d'un conseiller prévôt des maréchaux de France et chevalier du guet, d'un lieutenant, d'un greffier et de dix archers, etc. La juridiction du nouveau siége embrasse en première instance toutes les matières civiles et criminelles des ressorts de Valence, Die, Chabeuil, Étoile et leurs dépendances, et en appel, les sentences des vi-sénéchaux de Montélimar et de Crest, des vi-baillis du Buis et de Saint-Marcellin, et des juges du Vivarais, depuis la rivière d'Ardèche et le Velay jusqu'au Lyonnais et au Forez; il connaît aussi de toutes les matières bénéficiales et des causes civiles et criminelles de l'Université de Valence, et ses appels sont portés au Parlement de Grenoble. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, ordonnant : l'enregistrement de l'édit précité, malgré les oppositions des ducs de Sully et de Ventadour, du syndic général des États de Languedoc, et de Marie de Chambaut, vicomtesse de Privas; — la réception de Jacques de Simiane, sieur de Vènes, en l'office de sénéchal du Présidial de Valence.

B. 2. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (11 imprimées); 1 sceau.

1548-1641. — Édit du roi Louis XIII ajoutant aux offices de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence, établis en 1636, les offices de lieutenant principal conseiller du Roi, avec les mêmes prérogatives qu'à Rodez, de trois conseillers laïques, d'un greffier des conventions royaux, avec les droits de celui de Nîmes, d'un greffier garde-sacs et greffier des arbitres, de vingt procureurs postulants, d'un adjoint aux enquêtes criminelles pour ceux de la religion réformée, d'un sergent crieur public, d'un lieutenant du prévôt, etc. Le Roi établit ensuite près du même

siége une chancellerie « à l'instar de celles établies en » tous les Présidiaux du Royaume », composée d'un conseiller notaire et secrétaire, d'un conseiller audiencier, d'un contrôleur, d'un commis, d'un chauffe-cire, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : confirmant la juridiction de l'évêque de Valence et de ses juges, en première instance et en appel, et ne laissant aux officiers de la Sénéchaussée et du Présidial de la ville que la juridiction attribuée à ceux du Présidial de Beauvais, dans les terres épiscopales ; — défendant au Parlement de Grenoble de prendre connaissance, « par appel ou autrement, des » sentences, jugements et décrets présidialement ou pré- » vôtalement rendus » au Siége présidial de Valence. — Édits des rois François Ier, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, concernant : l'établissement d'un Présidial à Rodez; — l'hérédité des offices de certificateurs; — l'institution des greffiers civil et criminel, des insinuations, etc.

B. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1638-1639. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : ordonnant que l'évêque de Valence sera assigné devant le Conseil « pour y procéder selon les fins de sa » requête » ; — confirmant l'établissement « fait de la » Sénéchaussée et Siége présidial de Valence par le sieur » de Lauson, commissaire à ce député, pour y être les » différends vidés selon les us, style et coutumes des » lieux. » — Commission du Roi à de Lauson, intendant de Dauphiné, pour installer les officiers du tribunal établi à Valence par l'édit de 1636. — Copies : des exploits d'intimation de cet édit aux juges de Saint-Vallier, de Tournon, d'Annonay, etc.; — du procès-verbal de l'installation de Charpey, lieutenant criminel; de Froment, assesseur; Serret, Ridelet, Delisle, La Boisse, Neyremand, Berne, Dedeaux, More, Garnier, de Conches, de Merez et de Briziaux, conseillers laïques; Ferandin, conseiller clerc; Gamon de La Lombardière, avocat du Roi; Boffin, greffier, etc., faite par l'intendant de Lauson, dans la maison de Pierre-Louis Rousset, prieur du Bourg-lès-Valence, destinée à servir provisoirement de palais de justice; — des actes de vente passés par Michault, bourgeois de Paris, à Claude Valentin, écuyer, sieur de La Roche, mandataire de Maximilien de Béthune, duc de Sully, du greffe civil du Présidial, au prix de 15,000 livres; du greffe des conventions royaux, pour 30,000 livres, et de l'office de contrôleur des greffes, moyennant 16,000 livres, etc.

B. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1638-1639. — Copies des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Valence, relatives : à l'établissement de la Sénéchaussée et Siége présidial ; — au loyer de la maison Rousset pour la tenue de ses audiences ; — au fonds de 21,000 livres affecté aux dépenses premières d'établissement et d'installation. — Expédition du procès-verbal du tumulte causé le jour de Saint-Marc dans l'église des Cordeliers, par Hélain Serre, chanoine du Bourg et official de l'évêque, à l'occasion de la présidence de l'assemblée électorale des consuls de la ville, prétendue par lui et par les officiers du Présidial. Dépossédé de la chaire présidentielle, l'official s'installa dans le chœur de l'église, avec son greffier, méconnut l'autorité des magistrats, excita le peuple en faveur de l'évêque, mais inutilement, et, après beaucoup de bruit et de paroles, fut emporté hors de l'église. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII ajournant devant lui La Boisse, Froment, La Lombardière et Laforêt, membres du Présidial, par suite de la violence commise sur Hélain Serre. — Copies : des requêtes de La Boisse à d'Aubray, conseiller du Roi, au sujet du monitoire obtenu par l'official du vice-légat d'Avignon et dont le curé de la cathédrale refusait de livrer une expédition ; — de l'arrêt du Conseil d'État condamnant La Boisse, La Lombardière et La Forêt à 100 livres d'amende chacun pour les faits de l'élection consulaire de la Saint-Marc; — de la quittance délivrée aux trois magistrats par Louis Charency, juge des appellations de l'évêque.

B. 5. (Liasse.) — Cahiers in-4°, 58 feuillets; 22 pièces, papier.

1639-1640. — Inventaires des pièces remises à de Lezeau, conseiller du Roi, et des pièces produites devant le Grand Conseil par les officiers de la Sénéchaussée et du Présidial, contre Charles-Jacques de Gelas de Leberon, évêque de Valence : cinq pièces relatives à l'émeute excitée à Beaumont par Banc, vassal de l'évêque, contre Verdier, enseigne de cavalerie, qui poursuivait un déserteur ; — trois pièces concernant Brunel, curé de Toulaud, menacé par l'évêque, pour avoir recouru au Présidial, afin d'être payé de sa portion congrue ; — deux pièces établissant que le même prélat avait fait sortir La Forêt, lieutenant de prévôt, de l'église des Capucins, sous prétexte qu'il était excommunié, et interdit l'aumônier du Présidial ; — plainte de Roux, juge d'appeaux de l'évêque, menacé par celui-ci de destitution, parce qu'il allait plaider au Présidial ; — enquête sur l'emprisonnement de Morel, écolier de l'Université, qui avait dit ne connaître d'autre juge de ses actions que le sénéchal et présidial, etc. — Mémoire en faveur des officiers précités, contre l'évêque de Valence, où il est dit que ce prélat, « abusant de son pouvoir et autorité, » commet journellement toutes sortes de violences et

» d'oppressions tant contre les compagnies, corps et com» munautés que contre les particuliers, même contre les » suppôts de l'Université. » — Requêtes des officiers du Présidial adressées au Conseil d'État et au Grand Conseil du Roi dans leur procès contre l'évêque.

B. 6. (Liasse.) — 43 pièces, papier (1 imprimée); 4 pièces, parchemin.

1628-1640. — Pièces produites par les officiers du Présidial dans leur procès contre l'évêque de Valence : copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, accordant aux officiers précités et à leurs proches parents l'évocation générale au Parlement de Dijon de leurs procès civils et criminels et de leurs différends avec l'évêque touchant les affaires de la ville ; — créant les Sénéchaussées et Présidiaux de Dieppe et de Châtillon-sur-Indre. — Enquêtes sur la plainte de Verdier, enseigne de cavalerie, contre Banc, de Beaumont, qui l'avait empêché d'arrêter un déserteur. — Requêtes des officiers du Présidial adressées au Roi et au Conseil d'État, contre l'offre faite par l'évêque de renoncer à son droit d'évocation au Parlement de Toulouse, à la condition que les suppliants plaideront en première instance devant ses juges; ils demandent aussi l'exécution pure et simple de la transaction passée le 10 septembre 1450 entre le Dauphin Louis et l'évêque Louis de Poitiers; la jouissance des droits que leur assurent les édits; la réduction des officiers de justice de l'évêque à un seul juge ordinaire, un procureur fiscal et un greffier; la connaissance des faits de police, etc.; la forclusion des consuls de Châteauneuf-d'Isère, Mirmande, Cliousclat, Loriol, Montvendre, Alixan, etc., intervenant en faveur de l'évêque; une place honorable dans la cathédrale, etc. — Copie de la destitution de Rambaud, courrier de l'évêque, qui avait acheté une charge au Présidial.

B. 7. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1628-1640. — Pièces produites par les officiers du Présidial dans leur procès contre l'évêque de Valence : copies des ordonnances de la Sénéchaussée et du Présidial pour l'arrestation de Camet, procureur fiscal, Crozat, greffier, et Vignard, dit La Gache, geolier des prisons de l'évêque, à cause des entreprises continuelles de ces officiers de la justice épiscopale sur la juridiction royale, et en particulier à cause de l'emprisonnement de Monier, archer et trompette de la maréchaussée; — déchargeant Jacques Mezenc, le syndic du couvent de Saint-François et Vallet des assignations que leur a fait donner le juge de l'évêque. — Enquêtes : de Froment, assesseur civil et criminel au Présidial, sur la violation des scellés apposés à la maison de Suzanne Arriba, commise par de Dorne, juge mage; — de Salomon de Merez sur la résistance opposée par Camet aux archers qui l'arrêtèrent et sur les circonstances de cette arrestation. — Réponses personnelles de Camet, procureur d'office de l'évêque, et de Vignard, dit La Gache, geolier : le premier ne reconnaît pas la juridiction du Présidial et il ignorait que Monier fût archer de la maréchaussée. Vignard répond qu'il a été arrêté pour refus de sa part de livrer un nommé Vinchon, prévenu de vol de reliques et d'un trésor trouvés dans les masures de l'abbaye de Saint-Ruf, aux Iles. — Plainte de Lambert, crieur public, auquel l'aumônier de l'évêque avait enlevé sa trompette et défendu de crier. — Procédure contre de Dorne, juge ordinaire épiscopal, pour insultes à un huissier de la Sénéchaussée et du Présidial, etc.

B. 8. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1396-1640. — Mémoire des consuls de Valence pour justifier leur intervention au procès des officiers du Présidial contre l'évêque : les habitants, d'après cet écrit, ont toujours reconnu pour souverains de la ville les Rois Dauphins; Louis de Poitiers, évêque de Valence, rendit hommage au dauphin Louis en 1450 et céda, contre la terre de Pizançon, la moitié de sa juridiction temporelle sur Valence et Die au même prince, qui établit un sénéchal du Valentinois; Louis de Poitiers obtint en 1456 rétrocession du pariage; mais cet acte doit être déclaré nul, etc. — Copies : de l'hommage de 1450 : l'évêque y reconnaît la souveraineté du Dauphin et soumet les appels de son juge ordinaire au sénéchal de Valentinois; — des lettres de Louis dauphin en faveur des habitants; — de la transaction de 1456 entre le même Dauphin et Louis de Poitiers, appelée le traité de rétrocession; — de la commission donnée par Frédéric IV, roi des Romains, à l'évêque et à son juge de veiller à l'observation des libertés et priviléges des habitants de Valence; — des lettres de Jean de Cominges, gouverneur de Dauphiné, nommant le châtelain de Chabeuil, conservateur des franchises de la cité, à cause de la suppression du sénéchal; — de la protection accordée à la ville, à cause des ravages de Reymond de Turenne, par le roi dauphin Charles VI.

B. 9. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1536-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence contre l'évêque : copies de l'édit donné à Crémieu par le roi François I[er] sur la juridiction des baillis, sénéchaux et autres juges; — des lettres du même Roi en

faveur de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, maintenant ce prélat dans toute sa juridiction; — des lettres de Henri III défendant aux juges de l'évêque de Valence de connaître des cas royaux; — de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII concernant les appels des sentences criminelles prononcées par les juges subalternes dépendant des Présidiaux; — des procédures faites par ordre du Parlement de Grenoble contre Pierre-André de Leberon, évêque de Valence, qui avait « entrepris contre » l'autorité de Sa Majesté, ayant fait arracher ses armes » des portes de la ville, publié partout que Sadite Majesté » n'avoit aucune chose dans la ville aux murailles et pour- » pris d'icelle, dispensé ses juridiciables de l'édit du » port des armes par écrit et les dispensations enre- » gistrées par devers le greffe de sa justice, avec clausule » de pleine puissance, sous ces mots : *car tel est notre* » *plaisir*, et finalement destitué l'un de ses officiers, » non pour autre cause que parce qu'il est officier de » Sadite Majesté. »

B. 10. (Cahiers.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1640. — Inventaires des pièces que produisent devant le Grand Conseil et devant le Conseil d'État les consuls et les habitants de Valence, dans leur procès contre Charles-Jacques de Leberon, évêque : 6 pièces relatives à leurs libertés et franchises, dont la plus ancienne est de 1396; — 14 pièces pour montrer que les évêques ont usurpé la moitié de leur juridiction et l'appel immédiat au Parlement, et entre autres l'hommage de 1450; — 12 pièces établissant que le défendeur et ses prédécesseurs ont entrepris sur les droits royaux; parmi elles se trouvent indiquées les procédures faites en 1604 et 1605 contre Pierre-André de Leberon; — 8 pièces justificatives des violences commises par l'évêque et par ses officiers sur le sergent chargé d'arrêter La Gache, geolier des prisons épiscopales; sur Antoine Froment, docteur de l'Université, par Mingreville, domestique de l'évêque; sur Vial et sur deux archers, lors de l'arrestation de Serpoulet; sur Anselme, loueur de chevaux, et sur un vieux prêtre; — 13 pièces se rapportant à quelques-uns des procès de l'évêque contre la ville et contre les particuliers : procès pour le droit d'encans; — procès pour la verge du poids et pour le gour de Marnaut, sur Châteauneuf-d'Isère; — procès des fours et des possesseurs de pigeonniers; — procès du chapitre, etc.

B. 11. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1632-1640. — Mémoire des consuls contre l'évêque Charles-Jacques de Leberon. Ce prélat, depuis 25 ans, a ruiné Valence et Die en procès. Le chapitre, la ville et le Présidial ayant recouru au cardinal de Richelieu, lui firent un tableau animé des vexations qu'ils éprouvaient. Le mémoire ajoute que l'évêque s'est brouillé avec le connétable de Lesdiguières, avec les ducs de Créquy et de Lesdiguières, avec le premier président Frère, avec les gouverneurs de Valence et de Die, et qu'il a interdit le confesseur « de la révérende sœur Marie (Teyssonnier) qu'il » appeloit mère du Présidial, et lui a défendu de ne la plus » confesser sur peine d'excommunication. » — Pièces produites par les consuls dans leur procès contre l'évêque : copies de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII, qui annule l'élection de Crozat, Rey, Bosc et Maron, consuls de Valence; — des procédures faites contre ceux qui ont construit des fours et des pigeonniers sans la permission de l'évêque; — des requêtes adressées à l'official de Vienne et au Parlement de Grenoble par Gonny, curé de Montclar, en prison depuis quatorze mois, « sans pouvoir apprendre » le sujet de son emprisonnement »; — de la plainte de Claude Anselme, loueur de chevaux, maltraité par l'aumônier et par les valets de l'évêque; — des enquêtes confiées à Jacques de Calignon et à François de Ponnat, commissaires du Parlement de Grenoble, et à Henri de Garagnol, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Mingreville, sommeiller de l'évêché, accusé de mauvais traitements sur le docteur Froment, sur un écolier de l'Université et sur la fille de Nonay, etc.

B. 12. (Liasse.) — 28 pièces, papier (1 imprimée).

1475-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre Charles-Jacques de Leberon : « requête très-humble pour les docteurs régents de » l'Université de Valence au Roi et à nos seigneurs de son » Conseil », par Gaspard Froment, Pierre de Bubie et Laurent Crozat, professeurs en droit. Ils demandent l'annulation des arrêts du 1er avril 1636, des 18 janvier et 20 juillet 1635 et du concordat du 13 juillet 1634. — Réponse de l'évêque au sujet du vice-chancelier de l'Université, Théolon, ancien juge et médecin. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII renvoyant l'Université et l'évêque devant le Parlement de Toulouse, et enlevant aux agrégés entrée et voix délibérative dans l'Université; — — du concordat de 1634 conclu entre Charles-Jacques de Leberon, chancelier, et Jean Le More, docteur régent et doyen de la Faculté de droit, Paul Gaspard, doyen de la Faculté de théologie, etc.; — de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui homologue ce concordat; — des privilèges accordés à l'Université par Louis XI; — des lettres de François de Lorraine, duc de Guise, gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, conservateur temporel des

priviléges de ladite Université, etc.; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui condamne le greffier de la judicature épiscopale à restituer le droit d'encans exigé de Reboulet, docteur agrégé de l'Université, plaidant contre Judith Maigre, femme Estezet.

B. 13. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1621-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre l'évêque : copies des requêtes adressées au Parlement de Toulouse par Charles-Jacques de Leberon, au sujet des arrérages de la cense due par les habitants pour la verge du poids et le bail des boucheries, etc.; — de la nomination d'Aimar Planta, juge criminel de l'évêque; — de l'ordonnance du juge mage pour prévenir la peste. On y lit cet article : « Les curés et » autres prêtres et religieux, médecins, apothicaires et » chirurgiens de Valence ne pourront aller visiter, ni » assister aucuns malades qu'au préalable ils n'aient » été vus et visités par Gaspard Durand et Esprit Boitel, » maîtres chirurgiens commis au fait de la santé »; — de la défense faite par le même juge aux bouchers de la ville de ne prendre aucun bail et de n'exercer leur état que de son autorité; — des plaintes de Douject, docteur en droit, des chanoines Arguel et Ferandin et du secrétaire de l'Université, maltraités, injuriés ou menacés par l'évêque; — des requêtes adressées au Parlement par les consuls au sujet des vexations exercées contre les boulangers de la ville par Bigeard, greffier épiscopal; — de l'enquête sur la délivrance de Vignard, dit La Gache, geolier, des mains d'un sergent du Présidial, faite par les gens de l'évêque et par son commandement exprès, etc.

B. 14. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1627-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre l'évêque : copies de la plainte d'Hector Morel, écolier de l'Université, mis en prison pour avoir dit qu'il ne connaissait d'autres juges que ceux du Présidial; — de l'enquête confiée au lieutenant de la Sénéchaussée et du Présidial de Rodez, sur les violences exercées par Charles-Jacques de Gelas de Leberon contre Douject; — des procédures faites pour l'aumônier de l'évêque demandant aux consuls des extraits de la transaction relative à l'élection desdits consuls, des baux à ferme des *indits* (octrois), etc. La réponse à cette demande porte : « Cette procédure n'est faite que pour vexation par le » désordre qu'elle cause aux affaires de la ville et le ren» versement des archives d'icelle; c'est pour embarrasser » et mettre en confusion par grande involution de pièces » au procès pendant au Conseil d'État, auquel ladite com» munauté est intervenante, comme il a fait au procès de » son évocation, auquel il a produit plus de 300 pièces » toutes inutiles, etc. »; — du règlement pour le consulat, fait par Louis Le Maistre, conseiller du Roi; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble explicatif de ce règlement. — Requêtes des consuls au Roi et à son Conseil, où ils se plaignent de ce que l'évêque a changé les règlements de sa justice, excité une sédition pour empêcher une assemblée régulière des habitants, abandonné la ville en 1629, sans pourvoir à la police sanitaire, convoqué le ban et l'arrière-ban de ses comtés, etc.

B. 15. (Liasse.) — 1 cahier, 1 pièce parchemin, 14 feuillets; 25 pièces, papier (3 imprimées).

1640-1641. — Arrêt du Grand Conseil du roi Louis XIII portant règlement entre les officiers royaux de la Sénéchaussée et du Présidial, l'évêque et les officiers de la justice épiscopale : l'édit de création du Présidial est confirmé, ses juges sont maintenus en la connaissance des matières criminelles de tous cas royaux et prévôtaux, « privativement aux juges de l'évêque », des matières civiles, droits royaux, exécutions d'arrêts, causes de l'Université, etc.; de son côté, Charles-Jacques de Leberon reste libre de faire exercer par ses officiers la justice ordinaire de Valence et de Die, et des terres et juridictions qui en dépendent; pour cet effet, d'avoir deux siéges de juridiction en chacune des deux villes, l'un d'un juge mage, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal et d'un greffier, pour connaître en première instance de toutes matières civiles et criminelles, et l'autre, d'un juge d'appel. Lorsque les appels de ces tribunaux excèderont les pouvoirs des Présidiaux, ils seront portés au Parlement de Grenoble; dans le cas contraire, le Présidial de Valence les jugera. La présidence des assemblées tenues pour la police générale est dévolue au lieutenant général du Roi en la Sénéchaussée et Présidial; à l'évêque ou, en son absence, au lieutenant général précité appartient la présidence des assemblées électorales des consuls; le juge mage adjuge les revenus d'octroi de la ville et reçoit le serment des bouchers. Le banc des officiers du Présidial sera placé dans la cathédrale, entre les trois piliers de la nef, à la place du banc des officiers de l'évêque, etc. — Requêtes au Grand Conseil par les officiers du Présidial pour obtenir cet arrêt.

B. 16. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier (2 imprimées).

1641-1645. — Mémoires en faveur des officiers du Présidial appelant « de la transaction qu'ils ont été con-

» traints de passer en 1642 en présence et par le commandement absolu de Mgr le cardinal duc de Richelieu, » dont il est notoire que le respect et l'autorité ne pouvoit point recevoir de contradiction dans le royaume. » Cette transaction a été passée par quelques officiers du Présidial seulement, sans la présence des principaux, des traitants et des propriétaires des greffes; elle n'a ni cause, ni sujet légitimes et s'occupe des droits publics dont le Roi seul connait, etc. — Récit des circonstances qui précédèrent la transaction : intervention active du cardinal et de l'intendant. — Notes sur la différence des articles de la transaction et des articles de l'arrêt du Grand Conseil de 1641 : les cas royaux sont réduits aux crimes de lèse-majesté, de fausse monnaie, de révolte et de sacrilége; les appels sont tous déférés au Parlement de Grenoble, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII concernant la production des pièces des parties. — Copies des délibérations consulaires de Valence pour intervenir dans le procès en cassation de l'accord de 1642, etc.

B. 17. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 96 feuillets; 26 pièces, papier (4 imprimées).

1646-1649. — Inventaires des pièces produites au Conseil d'État du roi Louis XIV par les officiers du Présidial et par les consuls de Valence pour obtenir l'entérinement des lettres qui annulent la transaction de 1642 : édit de création du siége; lettres patentes créant l'office de sénéchal et provisions de Jacques de Simiane, sieur de Vènes, gouverneur de Valence, etc. — Copies : des placets adressés au Roi par les magistrats du Présidial, afin d'obtenir jugement contre l'évêque Charles-Jacques de Leberon, qui « les expose à de continuelles surprises ou les fait consumer en longueurs et en frais » ; — d'une requête au cardinal Mazarin, dans laquelle les mêmes officiers combattent la demande du prélat de transférer leur siége ailleurs : cette translation, à cause du voisinage de l'Ardèche, serait préjudiciable au Roi et à la ville, qui, déjà ruinée par une inondation du Rhône, perdrait ainsi plus de 120 familles; elle entraînerait de plus la restitution de plus de 400,000 livres payées pour les offices. — Requêtes au Conseil d'État dans le même sens.

B. 18. (Liasse.) — 77 pièces, papier (1 imprimée).

1639-1649. — Mémoire pour Jacques de Simiane, sieur de Vènes, gouverneur et sénéchal, où il est dit : « Il n'y a dans la ville aucune compagnie que Charles-» Jacques de Leberon n'ait tâché de détruire; il a voulu » abattre les priviléges de la maison de ville et les droits » des consuls; il a ruiné l'Université et consommé en » procès les régents; il a emprisonné des religieux, » protégé en la personne d'un sien vallet, nommé Min-» greville, un assassin le plus noir qui fût jamais », etc. — Copies : du procès-verbal de Bertrand de Vichy, sieur de Cucurieu, lieutenant du gouverneur de Valence, sur les dépôts d'armes faits dans l'évêché; — des enquêtes établissant la conduite irréprochable du même lieutenant pendant l'émeute de 1644; — sur le duel du cuisinier du sieur de Cucurieu avec un valet de l'évêque; — sur le refus d'un habitant de prêter sa charrette et ses chevaux à des soldats de passage; — sur le meurtre accidentel d'un domestique de l'évêché, à l'époque du mariage du sieur de Marquet; — sur les violences faites à Mondan, valet du lieutenant de Cucurieu, par des valets de l'évêque, etc. — Lettres de Froment et de Bressac : le premier avise le lieutenant du gouverneur des préparatifs militaires de l'évêque pour s'emparer de Tournon; le deuxième parle des menées de Charles-Jacques de Leberon contre de Cucurieu. — Lettres du duc de Lesdiguières : sur la levée des milices destinées à la campagne de Piémont; — sur la difficulté survenue entre La Touche, sergent-major de la citadelle, et Serpoulet, docteur régent, par suite de l'arrestation d'un écolier; — sur l'armement fait par l'évêque; — sur le refus d'Eynard, consul des artisans, tout dévoué aux intérêts du prélat, d'obéir au lieutenant du gouverneur, qui l'avait appelé à la citadelle, pour lui donner des ordres.

B. 19. (Liasse.) — 46 pièces, papier (3 imprimées).

1647-1651. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV ordonnant l'entérinement des lettres accordées aux officiers du Présidial de Valence, pour la rescision de l'accord de 1642. — Copies : de l'intimation des arrêts précités à l'évêque Charles-Jacques de Leberon; — du procès-verbal de la prestation de serment par les consuls de Valence entre les mains du lieutenant général du Présidial, qui les revêt du chaperon et des « livrées consulaires »; — de l'acte d'opposition publique de l'évêque à cette prestation de serment : Charles-Jacques de Leberon, à l'assemblée électorale de l'année suivante, traita « d'in-» justes et tyranniques » les arrêts obtenus par les officiers de la justice royale, et s'exprima en termes violents sur la diminution de son autorité temporelle; — de l'ordonnance épiscopale qui défend aux consuls de prêter serment entre les mains des magistrats du Présidial, à peine d'excommunication; — de la requête du même évêque au Parlement de Grenoble pour que les habitants des comtés de Valence et de Die ne reconnaissent en première instance d'autres juges que les siens; — de la défense conforme de la Cour; — de l'enquête confiée au président lieutenant général du siége royal Annet de La Motte, par le duc de

Lesdiguières, gouverneur de la province, sur une assemblée des gentilshommes et des consuls des terres épiscopales convoquée à Alixan; — des déclarations de nobles de Bannes, de Rostaing, Borel de Geyssons, Du Pilhon et de Fauconnières, portant que dans cette assemblée ils ont uniquement confirmé le choix déjà fait à Saint-Marcellin, de M. de Paris, pour député de la noblesse; — des lettres de convocation envoyées par l'évêque. — Lettre autographe du prélat adressée à Pan, consul de Valence : « Il ne » sauroit avoir de faute à suivre son évêque, qui a des » intentions conformes à la loi de Dieu et qui ne sont point » contraires aux volontés des puissances temporelles. »

B. 20. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1651-1652. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV relatifs : à la nouvelle instance de l'évêque Charles-Jacques de Leberon contre les officiers du Présidial de Valence; — au procès-verbal d'installation des consuls par Boffin d'Argenson, conseiller au Parlement de Grenoble; — à la protestation des magistrats du Présidial contre la commission donnée au conseiller Boffin; — à l'affiche annonçant que les assemblées électorales de la ville se tiendront, en l'absence de l'évêque, devant son vicaire général, son bailli ou son juge mage; — à l'assignation donnée aux officiers du Présidial par le juge de l'évêque pour empiétements sur sa juridiction; — aux défenses faites par le Parlement de Grenoble aux habitants d'Étoile et de Chabeuil de se pourvoir devant la Sénéchaussée et le Présidial; — au contrat de vente de la terre domaniale d'Étoile à Guy de Ville; — à l'ordonnance de Jacques de Simiane, sénéchal et gouverneur de Valence, par laquelle il revendique la présidence des assemblées électorales et les proclamations préalables faites aux habitants; — aux provisions de sergent-major de la citadelle au capitaine Couston, l'un des deux cents hommes de la compagnie de la Reine-Mère. — Lettre du duc de Lesdiguières au président de La Motte : « J'ai écrit dès hier à la cour, » lui dit-il, « sur ce qui regarde monsieur l'évêque de Valence, » et je vous ferai savoir la réponse qui m'aura été » faite, espérant que la justice des intérêts de votre » compagnie sera considerée. » — Mémoire des frais de l'instance au Conseil d'État s'élevant, pour les officiers du Présidial, à 514 livres.

B. 21. (Liasse.) — 40 pièces; 1 cahier in-4°, 67 feuillets, papier (1 imprimée), 2 pièces, parchemin.

1653. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV ordonnant que l'évêque de Valence et les officiers du Présidial seront appelés à exposer leur différend. — Copies : des réponses des avocats des parties à Guillaume de Lamoignon, maître des requêtes, commissaire député; — du mémoire de l'évêque contre le Présidial et le duc de Sully, propriétaire des greffes du siége : le prélat ne trouve dans les écritures de ses adversaires que des calomnies et des impostures; — des requêtes de Charles-Jacques de Leberon et des agents généraux du clergé au Roi et au Conseil d'État, pour obtenir l'annulation de l'arrêt du Grand Conseil de 1641, et la jouissance par l'évêque des droits de prince de l'Empire et de ceux que lui assure l'accord de 1456. — Inventaire des pièces de procédure produites par le Présidial. — Requêtes des officiers du siége demandant l'exécution des arrêts du Conseil de 1647 et 1648; il est avancé dans l'une que Ratbert, évêque de Valence, l'un des électeurs de Mantaille, en 879, était frère de Boson. — Requêtes d'intervention au procès pour Jacques de Simiane, sénéchal et gouverneur, pour Pierre Moysel, traitant, pour Jean d'Agron, chargé de recouvrer la finance des offices, et pour les consuls. — Copies : des délibérations consulaires de la communauté de Valence contre la translation du siége; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble permettant au corps de la noblesse de députer un gentilhomme aux assemblées consulaires, etc.

B. 22. (Liasse.) — 24 pièces; 1 cahier in-4°, 61 feuillets, papier (4 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1654-1656. — Copies : de la déclaration du roi Louis XIV contre le duel; — de la liste des cas royaux, d'après le *Droit françois* de Tronçon; — d'une requête des officiers du bailliage du Bugey, contre le duc de Nemours, touchant les cas royaux. — Mémoire des officiers du Présidial contre l'évêque de Valence : si ce prélat s'est éloigné de la ville, ce ne peut être à cause d'eux, puisqu'il s'attaque moins à leurs personnes qu'à leurs charges. — Inventaire des pièces de procédures produites contre Daniel de Cosnac, successeur de Charles-Jacques de Leberon. — Requêtes de l'évêque de Valence demandant un rapport de Bousquet, évêque de Montpellier, d'Ormesson, La Potterie et Lafosse, conseillers du Roi, sur son différend avec le Présidial de Valence. — Copie de la délibération des magistrats du siége chargeant Annet de La Motte, leur président, de s'entendre avec le nouveau prélat, « d'autant que M. de » Veynes auroit donné avis des bonnes dispositions qu'il » avoit reconnues en monsieur l'évêque de présent, pour » terminer leur procès à l'amiable. »

B. 23. (Liasse.) — 35 pièces (1 imprimée), papier; 8 pièces, parchemin.

1657-1659. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant « que les arrêts du Grand Conseil du 5 avril

» 1641 et du 7 mars 1647 seront exécutés selon leur forme » et teneur, et néanmoins que Daniel de Cosnac, évêque » de Valence et Die, assistera, si bon lui semble, à toutes » assemblées qui se feront dans l'Hôtel-de-Ville, même » en celles de police, et y présidera et recueillera les voix, » et sera le serment des consuls prêté tant ès mains dudit » sieur évêque que du lieutenant général ou autre officier » du Présidial »; sur le surplus, les parties sont mises hors de Cour et procès. — Copies : des arrêts du Conseil d'État qui ordonnent tour à tour l'exécution de l'arrêt du 9 mars 1657 et de la transaction de 1642, « nonobstant » l'arrêt de 1657 »; — des requêtes qui ont précédé ces arrêts : dans l'une, ils attribuent la victoire de l'évêque à la faveur extraordinaire du cardinal Mazarin, « ainsi qu'ils » déclareront en temps et lieu, ce qu'ils n'osent, ni ne » peuvent quant à présent »; — de la transaction intervenue entre Daniel de Cosnac et les officiers du Présidial pour terminer leurs différends : l'évêque consent à l'exécution entière des arrêts de 1657, de 1641 et de 1647, et il reçoit comme compensation de la perte de ses droits la propriété des greffes civils du Présidial et des conventions et du contrôle des greffes, acquis du duc de Sully, et des offices de greffier criminel et de maîtres-clercs; — de l'arrêt du Conseil d'État approuvant cette transaction.

B. 24. (Liasse.) — 19 pièces, papier (6 imprimées); 11 pièces, parchemin.

1640-1644. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV, concernant : l'attribution aux officiers de la Sénéchaussée et Présidial de Valence de la juridiction des conventions, style rigoureux et clameur des causes du bas et du haut Vivarais, donnée en 1632 aux judicatures royales d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg; — le jugement en appel des sentences des juges royaux du Vivarais; — la création d'un juge et d'un lieutenant de juge des conventions, dont l'office, incorporé précédemment au Présidial, se trouve ainsi en être distrait; — l'établissement à Villeneuve-de-Berg de huit juges du Présidial de Valence, et ensuite à Privas d'une chambre présidiale civile et criminelle, pour décider de tous les procès et différends des habitants du Vivarais, à la charge par les officiers du Présidial de Valence de payer 66,000 livres au trésorier de l'épargne; — l'augmentation de 2470 livres sur leurs traitements, dont 126 au lieutenant général, 160 au lieutenant criminel, 56 aux seize conseillers, etc.; — le don à Annet de La Motte de l'office de lieutenant général en la Sénéchaussée et Présidial pour l'exercer à Valence ou à Privas, à son choix. — Procès-verbal de l'installation faite par Bosquet, intendant de Languedoc, de Charpey, lieutenant criminel; de Froment, lieutenant particulier; de Delisle, Ferandin, Berne, Dedeaux, Villard, de Serres, Desbocs et de Grandval, conseillers à la Chambre de Privas, etc.

B. 25. (Liasse.) — 11 pièces (4 imprimées); 2 cahiers in-4°, 97 feuillets, papier.

1646. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : ordonnant l'exécution de l'édit de création des receveurs des épices et payeurs des gages des officiers de justice dans les Présidiaux des Généralités de Toulouse et de Montpellier; — réglant la juridiction de la Chambre de Privas et du Présidial de Valence : ils connaissent en première instance de toutes les causes civiles et criminelles attribuées aux baillis et sénéchaux, et en appel des sentences des juges du Roi; — créant, au lieu et place de la Chambre de Privas, une Sénéchaussée, Siége présidial et maréchaussée du bas et haut Vivarais, à Villeneuve-de-Berg, distincts de ceux de Valence, de Nîmes et du Puy, mais formés des officiers de justice établis à Valence. Ce même arrêt crée deux conseillers honoraires dans chacun des deux siéges, un conseiller lieutenant de robe courte du sénéchal, sept conseillers laïques, etc. — Inventaires des pièces produites par le président de La Motte et les autres magistrats de Valence et de Privas, par Moysel, traitant, par le duc de Sully et les comtes d'Orval et du Roure, baillis du Vivarais, mentionnant les édits d'établissement du Présidial en 1636, de la Chambre de Privas en 1644; les provisions de Charles de Serres, juge à Annonay; de Tardieu, à Villeneuve-de-Berg, etc.; les certificats des Présidiaux d'Auch, Villefranche, etc.

B. 26. (Liasse.) — 37 pièces, papier (4 imprimées).

1147-1646. — Factum pour le lieutenant général et les officiers du Présidial de Valence et de la Chambre de Vivarais contre le bailli du pays et les juges d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg. L'instance a deux points : « l'entrée » des États et assiettes du pays de Vivarais et l'immé» diatité prétendue par les demandeurs »; le premier s'établit par les édits de Crémieu et de Moulins et par l'exemple des autres sénéchaux de Languedoc; le second, par un acte de 1500 relatif au viguier de Boucieu, et par la déclaration du roi Henri IV, etc. — Pièces produites dans l'instance précitée : copies de l'hommage rendu à Philippe-le-Bel par Jarente, seigneur de Saint-Romain, près du Colombier (Ardèche); — d'une transaction passée entre le même Roi, l'évêque et le chapitre de Viviers, par laquelle les terres du prélat et des chanoines sont exemptées de la juridiction du bailli et des juges du Vivarais et soumises

au sénéchal de Beaucaire; — des concessions faites aux évêques de Viviers par Conrad III, Frédéric Ier et Frédéric II, empereurs d'Allemagne; — des lettres des rois François II et Henri III pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, et pour la translation au Pont-Saint-Esprit du Présidial de Nîmes; — des provisions de Gamon, juge du bailliage de Vivarais, d'Hector de Tourrenc, lieutenant général du Présidial du Puy, de Piquet, lieutenant au siége d'Annonay, etc.; — des arrêts rendus en faveur des officiers du Présidial de Riom, etc.

B. 27. (Liasse.) — 44 pièces, papier (9 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1560-1646. — Pièces produites par les magistrats du Présidial et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges de Vivarais : copies de l'ordonnance de Bosquet, intendant de Languedoc, réglant les féries de la Chambre de Privas sur le pied de celles du Présidial de Valence; — du traité de pariage intervenu entre Philippe-le-Bel et l'évêque de Mende, pour régler leur juridiction; — de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui détermine les cas royaux dans le bailliage de Gévaudan; — des édits et arrêts du Conseil d'État des rois François II et Louis XIII, concernant les Présidiaux de Cahors, de Caudebec, du Puy, Rodez, Toulouse, etc.

B. 28. (Liasse.) — 56 pièces, papier (1 imprimée).

1646. — Pièces produites par les juges du Présidial de Valence et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges du Vivarais : copies de la délibération des États du pays admettant dans leur sein Annet de La Motte, président du siége de Valence, sans préjudice des droits du bailli de Vivarais; — de l'assignation donnée à ce sujet au président de La Motte par Tardieu, bailli; — de l'acte de vente par les commissaires du roi Louis XIII « du greffe » du tablier et des assises de Vivarais, en la Sénéchaussée » et Siége présidial de Nîmes, registre, claverie, droits » d'encants au bailliage du haut Vivarais établi à Annonay », à Jean Vènes, contrôleur au grenier à sel de Sommières, moyennant le prix de 127,489 livres; — des états de recette des épices pour Privas, s'élevant à 1876 et 1884 livres; — de la délibération du Présidial de Valence portant que leur intention formelle est de ne consentir à aucun remboursement de leurs offices, etc. — Mémoire « pour faire voir qu'il est très dangereux au service du » Roi de rétablir Privas, ouvert de quatorze ou quinze » brèches, sans portes, ni murailles, la plupart des » maisons encore toutes brûlées et découvertes et les » autres à demi seulement refaites, en une assiette naturellement forte et dans le cœur de tous ceux de la R. » P. R. du pays de Vivarais, le centre de toutes les résolutions qui peuvent être prises dans ce parti, comme » il en a été par le passé, etc. »

B. 29. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1481-1646. — Pièces produites par les officiers du Présidial de Valence et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges du Vivarais : extraits du livre d'Escorbiac, concernant les droits des viguiers et des baillis; — la revue ou montre du ban et de l'arrière-ban, faite par noble Claude de Gardon. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV sur les différends des Présidiaux de Périgueux et de Bergerac, avec les juges du duché de La Force; — des lettres des rois Louis XII et Henri IV confirmant les libertés de Boucieu et les siéges de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay; — de l'engagement pris par les juges des Présidiaux de Beaucaire et de Nîmes de rembourser de leurs propres deniers le montant des offices des juges du Présidial de Valence, si la Chambre de Privas est supprimée; — de l'état des épices de cette dernière Chambre, s'élevant, du 15 avril au 7 décembre, à 1783 livres; — du rôle des paroisses du Vivarais : Saint-Jean-Centenier, Saint-Martin et Saint-Pierre-d'Aps, Cruas, Rochemaure, etc. — Requêtes : des juges du Présidial de Valence adressées au Roi et au Conseil d'État pour obtenir la conservation du ressort du Vivarais; — de Tardieu, juge à Villeneuve-de-Berg, contraires aux précédentes.

B. 30. (Liasse.) — 39 pièces, papier (2 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1647-1650. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV appelant les juges du Présidial de Valence et de la Chambre du Vivarais, ainsi que le bailli du pays, à exposer leurs droits respectifs devant le Conseil de S. M.; — permettant aux Présidiaux de Privas, Limoux, Rodez et Montauban d'exercer la justice, malgré l'arrêt contraire du Parlement de Toulouse; — supprimant la Chambre de Privas, établie en 1643, et replaçant le Vivarais sous la juridiction du Présidial de Nîmes : les magistrats de Valence reçoivent comme indemnité une augmentation de 4000 livres sur leurs gages. — État des honoraires dus à Maugard, avocat au Conseil, par le Présidial de Valence, s'élevant à 261 livres. — Requêtes des juges du Siége de Valence adressée au Roi, pour être remis en possession du ressort du Vivarais, qui leur a été enlevé « pendant les » troubles de Paris et la minorité de S. M. »; ils allèguent,

à l'appui de leur demande, la proximité des lieux, leur nombre de trente officiers, non compris le prévôt, son lieutenant et vingt archers; la multiplicité des crimes qui se commettent dans un pays « où presque pas un habitant » ne marche sans armes à feu. »

B. 31. (Liasse.) — 23 pièces (3 imprimées); 1 cahier in-4°, 40 feuillets, papier; 14 pièces, parchemin.

1642-1650. — Copies des lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV : érigeant les terres de Crest, Grane, Sauzet, Savasse, Montélimar, Étoile, Chabeuil, Romans et Le Buis en duché-pairie, sous le nom de duché de Valentinois, en faveur d'Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, avec attribution des appels des juges ducaux au Parlement de Paris; — restituant les appels des juges du nouveau duché d'abord au Parlement de Grenoble et ensuite au Présidial de Valence; — annulant et révoquant les arrêts de la Cour de Grenoble de 1646 et 1648 restrictifs de la juridiction du Siége royal de Valence sur Romans et autres lieux. — Mémoires en faveur des magistrats du Présidial : leur siége fut établi en 1636 pour l'utilité de la ville de Valence et pour la tranquillité du Vivarais; le Parlement de Dauphiné en demanda la suppression en 1640, mais inutilement; après l'érection du duché de Valentinois, cette Cour s'attribua les appels des juges ducaux, contrairement aux droits du Présidial, qui fit casser l'arrêt en 1648; vers ce temps, le ressort du Vivarais fut enlevé à ce tribunal, dont les membres, sur la bonne foi des édits, ont payé au Roi plus de 500,000 livres de finances, etc.

B. 32. (Liasse.) — 33 pièces; 1 cahier in-8°, 36 feuillets, papier (1 imprimée); 5 pièces, parchemin.

1565-1650. — Requêtes adressées au roi Louis XIV et à son Conseil d'État par les magistrats de la Sénéchaussée et Présidial de Valence, pour être maintenus en la jouissance du droit de juger les appels du juge de Romans, du vi-bailli du Buis et des vi-sénéchaux de Montélimar et de Crest, comme avant l'érection du duché de Valentinois, malgré les arrêts du Parlement de Grenoble. — Copies : de ces arrêts; — de six jugements criminels du Présidial pour établir sa juridiction sur Chabeuil : Guillermin et Ambroy, dit Fromage, sont condamnés par contumace et pour meurtre, à être pendus en effigie et réellement, s'ils sont pris; — du jugement du Présidial qui défend au juge de Romans de prendre la qualité « de juge ressortissant im» médiatement au Parlement de Dauphiné »; — des lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant : l'érection en duchés-pairies des terres : d'Elbeuf, pour Charles de Lorraine; de Joyeuse, pour Annet de Joyeuse, fils de Guillaume; de Richelieu, pour Armand-Jean Duplessis, cardinal; de Sully, pour Maximilien de Béthune; — la création du duché d'Uzès, en faveur d'Antoine, comte de Crussol; — l'augmentation d'apanage accordée au duc d'Orléans; — la juridiction des juges des duchés de Nevers et de Ventadour, etc.

B. 33. (Liasse.) — 155 pièces (7 imprimées), papier.

1636-1649. — Copies des édits, ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV : confirmant l'établissement de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence; — ordonnant au receveur des amendes du Siége de fournir annuellement 600 livres pour l'entretien des prisons et des prisonniers; — permettant à Pierre Gamon de La Lombardière, avocat du Roi, d'exercer l'office de juge ordinaire d'Allex et de La Baume-Cornillane; à Jean de La Rivière, à André Du Laurent et à Pierre Milon, médecins, d'établir dans toutes les villes deux chirurgiens capables qui assisteront à toutes les visites des malades et blessés faites par autorité de justice; — défendant les duels; — créant une Sénéchaussée à Roanne et à Saint-Étienne-en-Forez, etc. — Requêtes des juges du Présidial de Valence à l'intendant de Dauphiné pour être exemptés des cotes d'industrie et des autres contributions. — Extraits du registre du contrôle général des finances, établissant qu'il a été versé 20,000 livres pour les deux offices de présidents du Siége, 5000 livres pour l'office de lieutenant criminel, etc. — Compte de Froment, conseiller assesseur : recettes, 2700 livres; dépenses, 3800 livres. — Pièces justificatives de ces comptes.

B. 34. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1640-1650. — États de dépenses faites pour le Présidial : par de Conches et Froment, envoyés à Lyon : pour chevaux de poste, de Valence à Sillard (Roche-de-Glun), 3 livres; de Sillard à Tain, 2 livres 15 sols; de Tain à Saint-Vallier, 2 livres 5 sols, etc.; coucher à Saint-Rambert, 4 livres 5 sols, etc.; total, 82 livres; — par Annet de La Motte, député à Paris : 596 journées, 5990 livres; pour les carosses, 80 livres; pour 30 postes, 90 livres; pour l'avocat Maugard, 401 livres, etc.; total, 9578 livres; — par le Présidial, pour le service funèbre du roi Louis XIII : 10 livres aux prêtres qui ont célébré la messe ou chanté en musique, 3 livres au sonneur et sacristain, 10 livres 16 sols pour les chandelles, etc.; total, 43 livres. — États des

gages des juges : les deux présidents, 2000 livres; le lieutenant général, 626; le lieutenant criminel, 350; l'assesseur civil, 184; les conseillers laïques, 2998, etc.; total, 11,951 livres. — Taxe des droits du Siége : pour signature des actes de main-levée, commission, etc., 6 sols; pour actes d'émancipation, 2 livres; pour lettres de taxe, 1 sol, etc. — Traité de Serret et Balthazar Baro, conseillers au Présidial, avec Nicolas Michault et d'Agron, pour le paiement des 66,000 livres dues en vertu de l'édit qui confirme au Présidial le ressort du Vivarais. — Comptes et pièces justificatives de comptes : quittances, lettres, mandats, etc.

B. 35. (Liasse.) — 24 pièces, papier (4 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1639-1640. — Lettres du roi Louis XIII au sieur de Vènes, sénéchal de Valentinois, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban dans l'étendue de sa juridiction : « Nous serions bien aise », dit S. M., « de nous contenter » de l'assistance volontaire d'aucuns gentilshommes qui » par leur courage et leur zèle cherchent emploi dans nos » troupes; mais nous reconnaissons qu'il y a une grande » partie de ceux du même corps qui, au lieu de les imiter, » demeurent chez eux dans une oisiveté honteuse à leur » condition et reprochable à leurs personnes. » — Lettres du duc de Lesdiguières aux magistrats du Présidial pour l'exécution des ordres du Roi touchant l'arrière-ban. — Ordonnance du Siége à ce sujet. — Règlement sur la convocation de l'arrière-ban : tous nobles et possesseurs de fiefs se tiendront prêts à marcher au premier de juin 1639, en l'équipage convenable à la qualité de leurs fiefs; les lettres pour la convocation seront adressées aux siéges principaux des bailliages et sénéchaussées; la première montre se fera par deux gentilshommes expérimentés aux armes, choisis par le bailli ou le sénéchal, et les officiers de robe longue seront tenus de s'y trouver, à peine de privation de leurs charges. — Registre du ban et de l'arrière-ban des évêchés de Valence et de Die : Alphonse de Sassenage, baron de Montelier; Jacques de Berton, chevalier, pour Joseph de Berton, son frère, sieur de Montmeyran; Charles de Guilhomon, pour Georges, son père, sieur de Miscon; Louis de Dorne, juge de Valence; Gaspard de Lastic, de Saou; Michel de Claveyson, de Valence; Paul de La Roche-de-Grane, pour lui et pour Philippe de Durand, son gendre; Gaspard de Lattier, sieur de Bayanne; Bernard de Moneri, sieur de La Robinière, à Étoile; Aimar de Saint-Ferréol, sieur de La Mure, à Châteauneuf-du-Rhône; Gratien de Fay de Villiers; Henri Du Pilhon, sieur de Bouvières; Alexandre de Marquet, etc.

B. 36. (Cahier.) - In-4°, 268 feuillets, papier.

1638-1640. — Minutes des actes faits hors des audiences publiques : acceptations sous bénéfice d'inventaire des héritages de Magat, notaire à Étoile, par Catherine Fornet, sa veuve; — de Bouvier, notaire à Chabeuil, par Louis, son fils; — ouverture et transcription du testament d'Augustin Ferandin, bourgeois de Valence, fait en faveur de François, son fils, chanoine de Saint-Apollinaire; — donation faite par Guiremand, notaire à Chabeuil et châtelain de Taulignan, à Jean, son fils, de ses biens immeubles sis à Chabeuil, Loriol et Combovin; — tutelle de Bernard et de Suzanne Salomon, donnée à Hélène Romieu, leur mère; — émancipation de Claude Roux, maître cordonnier d'Étoile, habitant à Valence, par son père : « ledit Roux fils s'étant mis à genoux, les mains » jointes, son père les lui a ouvertes, et, ce faisant, l'a » mis hors de sa puissance paternelle »; — déclarations faites devant les commissaires délégués par noble Jean de Madinet, capitaine au régiment d'Aiguebonne, plaidant contre les consuls de Chabeuil pour la liquidation des dépens, dommages et intérêts dus à son régiment, pour refus de la part desdits consuls de payer les sommes fixées par le gouverneur de la province; — par Alexandrine de Robiac, veuve de noble Paul de Tardivon, demanderesse en paiement de créances contre noble Jacques de Robiac, sieur de Suzeulx, etc.

B. 37. (Cahiers.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1641. — Minutes des actes faits hors des audiences publiques : ordonnance de La Boisse, lieutenant particulier, défendant aux consuls et aux marchands de Valence de se pourvoir ailleurs que devant la Sénéchaussée et Présidial, pour le fait de la police et des monnaies, à peine de 50 livres d'amende; — requêtes : de Marguerite de Vincent de Bidon, veuve de noble Louis de Lattier, pour la vente aux enchères de la terre de Fromigière et l'application du prix aux dettes de la succession de son mari; — de noble Ennemond de Chastain, sieur de La Sizeranne, pour faire déclarer ouverte à son profit la succession de noble Nicolas de Chastain, sieur de La Passa, son frère, etc.; — inventaires des biens de Théaulme Massot, procureur au siége des conventions de Chabeuil; d'Eynard Romieu, d'Étoile, etc.; — actes de réception de Jacques Gervais, greffier des conventions du Vivarais, à Valence; de François Fournet, procureur au Présidial; de Josué Molière, notaire au Crestet (Ardèche), etc.; — comparutions et plaintes de Maximilien de Laurens, avocat, de René Garnier, de

Conches et d'autres habitants de Privas, désarmés et maltraités par le marquis de Châteauneuf, seigneur de la ville : ce gentilhomme, ayant contracté mariage avec Marie d'Hautefort de Lestrange, obligeait les habitants à lui payer 72,000 livres pour faire cesser les persécutions dont il les accablait; il avait établi la banalité pour ses moulins, défendu la chasse et la pêche, usurpé le bois communal, fait battre par ses gens le ministre Acaurat et ceux qui allaient l'entendre, enlevé Isabeau de Garnier, fiancée de l'avocat Fournier, livré les marchands à la merci de ses soldats, contraint les corvéables à travailler à la construction de sa grange de Bourletier, etc.; — rapports d'experts sur la demande faite par noble François Du Faure, seigneur de La Garde et de Tracol, à divers tenanciers du lieu des Bocs de lui payer les censes de leurs fonds de terre, etc.

B. 38. (Cahiers.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1642. — Minutes des actes faits hors des audiences, devant Jean de La Boisse, lieutenant particulier; Ricol, lieutenant principal; Froment, assesseur civil, etc. : acceptations, sous bénéfice d'inventaire, des héritages de Jean Aurelle par Isaac Aurelle, cardeur à Privas, son neveu; — de Pierre Bacon, de Lavoulte, par Jean et Antoine Bacon, ses frères; — curatelles : de noble Alexandre de Marquet, fils d'autre Alexandre, docteur agrégé en l'Université de Valence, donnée à Mathieu Guichard; de Claude de Maisonseule, baron de Charaix, donnée à Guillaume de Maisonseule, prieur commendataire dudit Charaix; — émancipations de Claude Mercier, de Chabeuil, et de Salomon de Merez, conseiller au Présidial, fils de Salomon, bourgeois de Valence; — ordonnance pour la transcription et la vérification de titres dans les procès de Jeanne et de Gasparde de La Baume de Vallon, dames de Tauriers, contre noble Guillaume de Fages, et de noble Aimar de Gazelle, sieur du Suchet, contre noble Christophe Du Noyer, etc. — Table.

B. 39. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 1 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : le curateur de l'hoirie du capitaine Antoine Abraham, de Montélimar, contre Giraud, créancier de Françoise Vieux, veuve Abraham, qui avait fait saisir des biens du défunt; — Pierre Achard, d'Aouste, contre Antoine Perinet, en paiement de 21 livres de capital; — Guillaume Aigon, contre Biscarat, en remboursement d'argent prêté en réparation de coups et blessures; — Magdeleine Allemand, contre Lanchier, de Nyons, en entérinement des lettres royaux qui lui permettent d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de ses père et mère et de contredire les comptes de fournitures produits par Lanchier. — Sentences de Just de Tournon, lieutenant général des gouverneurs de Languedoc et de Dauphiné, et de Tardieu, bailli du Vivarais et Valentinois, condamnant les habitants des Fonts et autres hameaux de la paroisse d'Alhon (Ardèche) à payer le quart de la dépense d'une compagnie de chevau-légers, imposée à la paroisse.

B. 40. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1638-1650. — Procès de Magdeleine Allemand contre Lanchier, marchand de Nyons : inventaire des documents produits; mémoires en faveur des parties; copie du contrat de mariage de Daniel Allemand avec Suzanne Estève, dotée de 200 livres, etc. — Procédures criminelles pour Nicolas Allex et sa femme, de Viviers, contre les mariés Baille, en punition et réparation de coups et blessures; sentence de la Cour ordinaire du comté de Viviers qui condamne Baille à 35 livres d'amende; réponses des accusés; sentence du Présidial qui reçoit l'appel dudit Baille.

B. 41. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour Étienne Amour-de-Dieu, demandeur en paiement de salaire, contre Lionette Flame, veuve Roissat. — Actions criminelles intentées par : Gabrielle de Vesc, dame de Leugière, contre Just Aiglon et Blanc, contumaces, accusés du vol d'une jument sur un grand chemin : le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande qu'ils soient condamnés à aller servir le Roi sur ses galères, leur vie durant; — le syndic du clergé de Viviers et le procureur d'office de l'évêque, contre Bastian d'Ambas, dit La Fortune, Jean Andance, Dussault et Combe, accusés du meurtre de Jean Chassain, curé de Baix, qui avait frappé l'un d'eux; — Antoine Arbod et le procureur d'office de Charpey, contre Bouveyron, pour coups et blessures; — Roudil et Marin, contre Pierre-Étienne Sartre, Mathe, etc., en décharge d'amende : Roudil ayant été battu par sa femme, la jeunesse de Meyras (Ardèche) lui fit « la pailhade, comme on a » accoutumé de faire de toute ancienneté », semant de la paille par les chemins, buvant et chantant. Le mari battu et content rit tout le premier de la cérémonie et donna du vin aux jeunes gens; mais six ou sept jours plus tard, il les accusa d'avoir frappé sa femme et enfoncé la porte de sa maison; une enquête démentit les faits de l'accusation, et le plaignant fut condamné à l'amende par le juge de Meyras.

B. 42. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Parcelle de frais pour noble Josué Argoud plaidant contre Claude de Lagrange. — Copie d'une sentence du Présidial qui confirme celle du juge de Romans dans le procès d'Arthaud contre Nicoud, dit Baron. — Procédures civiles pour : Claude et Jean Armand frères, curés de Saint-Montant (Ardèche), contre Françoise Dusault, veuve de noble Annet de Banne, sieur de Boissin, en paiement d'une obligation consentie par Louis Dusault, père de la défenderesse; — Arnaud et autres, contre Pons Morin, de Suze-en-Diois, qui poursuivait l'annulation d'engagements souscrits pendant sa minorité; — les hoirs de Mathieu Audigier, contre Vignal et Nadal, cautions de son père envers quelques habitants de Privas, qui leur avaient prêté 1600 livres; — Avignon, contre Micoud-Baron, du Bourg-de-Péage, en paiement d'une obligation de 340 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : d'Aaron Astruc, juif d'Avignon, contre Nephtali Asser, pour détournement de marchandises. — Ordonnnance du Présidial pour faire parapher les pièces du procès de noble Claude d'Autane, seigneur de Bésignan, contre Pierre de La Tour de Gouvernet, seigneur de La Charce.

B. 43. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Bacon, greffier de Lavoulte, et les frères Bacon, ses neveux, contre Françoise Bouvier, créancière de leur frère, chargé par le demandeur de retirer les fermes de la baronnie de Cornillane, et mort sans avoir rendu ses comptes; — Pierre Badieu, prieur et seigneur de Prunet (Ardèche), contre Vidal, Dubois, Bardin et autres qui refusent de reconnaître son domaine direct sur leurs terres; — Marthe Boyer, veuve Lerme, contre Jean Boyer, son frère, héritier de Marguerite Balme, leur mère, en revendication de sa part de la succession paternelle; — Nouvel, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, contre Barracand et Giraud, représentant noble Gaspard de Lattier, sieur de Bayanne, fermier des biens du prieuré, en paiement du prix de la ferme. — Procédures criminelles faites à la requête de Jacques Baille, dit le capitaine Bidoye, de Chassiers (Ardèche), contre Taranget, Deleuze et autres, pour coups et blessures.

B. 44. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Gabriel Baratier, contre Sauvaire-Reboul, caution de Pérenon, fermier du moulin de la veuve Brun; — Barbeirac, tailleur d'habits à Saint-Genest-Lachamp (Ardèche), contre Pons Giffon, en répétition de la dot de Jeanne Giffon, mère du demandeur; — François Baude, contre Perrochet et Allibert, de Saint-Paul-lès-Romans, en paiement de créances.

B. 45. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures criminelles pour : noble Louis de Brueys, sieur de La Comète, et le procureur d'office de Meyras (Ardèche), contre Bauthéac, en restitution d'une outre perdue par le demandeur; — Jacques Bel, substitut du procureur juridictionnel du comté de Crussol, et Clément Delhomme, contre Faure, de Cornas, en réparation d'injures et de voies de fait; — Marguerite Berard, demanderesse en exécution de promesse de mariage, contre François Drogue, fils de Philibert : la sentence du Présidial condamne le séducteur, « suffisam- » ment atteint et convaincu, à cent livres de dotation » pour les dommages intérêts de ladite Berard, sauf à » Philibert Drogue d'imputer cette somme sur la légitime » de son fils », et aux dépens de l'instance; — Antoine Berréon, de Châteaubourg, blessé par deux cavaliers italiens logés à Valence; enquête sur l'ingérence des officiers de justice de l'évêque, qui, par une violence extraordinaire, avaient fait enlever les appareils des blessures du plaignant par Jacques Lhostelier, chirurgien, malgré l'opposition d'Esprit Boitel, médecin du malade, et le refus de ce dernier. — Parcelles de dépens adjugés à Antoine Bauthéac, plaignant, contre Simon Benoit, et à Marguerite Berard, s'élevant de 42 à 43 livres.

C. 46. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Claudine Berrier, veuve Clémenson, contre les mariés Goudard, héritiers d'Antoine Clémenson, débiteur de la demanderesse; — Jacques Berthollet, du Cheylard (Ardèche), contre Grégoire, en revendication d'une terre ayant appartenu à sa belle-mère; — les mariés Biguet, contre Claude Luyton, de Mauves (Ardèche), en restitution d'une vigne attribuée aux demandeurs, ses créanciers; — Pierre Bizet, contre Philippe Drollier, en paiement de créances; — les mariés Biscarrat, contre Jacques Ariffon et Noé Deschanels, en répétition de la dot d'Isabelle Audibert, mère de la femme Biscarrat. — Plainte de la femme Foron, de Chabeuil, contre Marie Bergeron, qui l'a battue.

B. 47. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour Pierre Blachière, d'Aubenas (Ardèche), et Marie Raphel, sa femme,

contre Jean de Guilhem, père et fils, et Jacques Duplan, leur caution, en paiement d'une obligation de 50 livres; — Jacquemette Blanchet, veuve et héritière de Laurent Treilhard, contre André et Étienne Brizard et Simonde Romanille, héritiers de Jean Charvet, en maintenue de la jouissance d'une terre acquise de ce dernier. — Procédures criminelles faites à la requête de Fortunat Bleyzac, de Chabeuil, contre Louise Marignier, femme Allemand, et Clauda Guigon, pour injures et diffamation.

B. 48. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : noble Guillaume Blégier, sieur de Pierregrosse, contre Louis Endignoux et Mathieu Blanc : « on ne vit jamais en jus- » tice », dit un mémoire de ces derniers, « un gentil- » homme de cinq ou six mille livres de rente plus subtil » plaideur que le sieur de Pierregrosse, car pour vingt-cinq » écus qu'il leur doit, par bonnes et justes causes, il a » tenu deux paysans illétrés, ses créanciers, en continuels » procès depuis 1633, et les a contraints de subir en » iceulx quatre instances et autant de sentences »; — les hoirs de Jean Bogirand, contre Monchal, de La Roche-de-Glun, en paiement d'une cense réclamée par le receveur des droits seigneuriaux du comte de Tournon; — Jean Bolhard, contre Alexandre Chabrière, en paiement de créance. — Conclusions du procureur du Roi dans la cause de Magdeleine Bleyme, contre Isaac Tromparent, son séducteur : « ledit Tromparent sera declaré vrai contumax » et convaincu d'avoir defloré ladite Bleyme, et pour repa- » ration sera condamné à être pendu et étranglé, si mieux » il n'aime épouser ladite Bleyme. » — Ordonnance du Présidial qui reçoit l'appel de François Bompard, sieur de La Bastide, contre Guillaume Deleuze, de Largentière.

B. 49. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques Bonnaud, contre Boisson, en paiement de créance; — Jean Bouvier-Darade, contre Langamon, poursuivant l'éviction d'une vigne dont Bouvier avait passé vente à Guiot; — Philippe Boyron, cordonnier à Aubenas, contre Simon Laurent, en paiement de fournitures; — André Boyer ayant droit de Tourevieille, contre Pigier, en paiement de créances; copies du contrat de mariage de Claude Gelly avec Antoinette Tourevieille et du testament de cette dernière, etc.; — noble Christophe de Bozas, sieur des Peyrols, contre Marie Flo et Allier, en paiement du prix d'un cheval. — Procédures criminelles intentées par Brigitte Brian, contre Jean Brian, qui l'a insultée et battue.

B. 50. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : André et Étienne Brizard, fermiers du conseiller Moret, contre Jean et Pierre-Raphaël Budillon, en paiement de 19 charges de blé et seigle; — Pierre Carcain, contre Nemoz-Jayet, de Beaucroissant, en maintenue de la jouissance des biens que son frère lui a donnés par contrat de mariage. — Procédures criminelles intentées par : Nogier et Lafont, contre Brousse, berger, auquel ils réclament des moutons et des brebis dont il ne s'était pas chargé; — Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre Brunel, Roux et autres habitants d'Étoile, qui avaient démoli un mur le dimanche et le 15 août, au mépris des commandements de Dieu et de l'Église; — de Beyssac, contre Brugier et autres, pour coups et blessures; — Peytaud, Mège, etc., fermiers de la dîme de Mirabel-aux-Baronnies, contre Brun et Rouvière, pour détournement de neuf gerbes de blé; — le procureur du Roi, contre Michel Calhon, vagabond et déserteur; — Cousin, contre Laurent, pour voies de fait : d'après un mémoire du défendeur, le procureur d'office de Rosans était un artisan qui savait à peine lire.

B. 51. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Causan, chirurgien de Viviers, contre Monton, en remboursement d'une somme prêtée; — Pierre Vulson, sieur des Grands-Prés, docteur en médecine à Grenoble, et Isabeau Leclerc, sa femme, contre la veuve Chabanas, de Die, en paiement d'une créance de 68 livres; — Barthélemy Chabrier, contre les hoirs de François Chabrier, en revendication de la dot de son épouse : dans leur mémoire, les défendeurs exposent que Barthélemy et sa femme, protestants et cousins germains, s'étant mariés sans obtenir les lettres de dispense exigées par l'article 23 de l'édit de Nantes, leur contrat de mariage est nul; — Pierre Chabrolin, de Sanilhac (Ardèche), contre les mariés Bro, en revendication d'une châtaigneraie ayant appartenu à ses ancêtres; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur des finances en Dauphiné, acquéreur de la terre domaniale de Baix-sur-Baix, contre Durand, boucher du lieu, qui refuse de lui porter les langues des bœufs tués chez lui. — Procédures criminelles faites à la requête : de noble Pierre de Gallieu, sieur de Chabons, abbé de Saint-Félix de Valence et chanoine de Saint-Barnard de Romans, contre Cogne, procureur du Roi en la judicature de la ville précitée, qui l'avait poursuivi, ainsi que les chanoines Sozin et Vincent, sur la dénonciation de Clauda Cladoins, Jeanne de Murinais, Clauda Bonnardel et autres femmes de mœurs suspectes;

— Daniel Four, contre les frères Chabannes, dits Clarets, en réparation de coups et blessures; — Claude Chabert, dit Peyroulet, contre Devez, notaire d'Aubenas, qui l'a frappé.

B. 52. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour Andrée Chalan, en liquidation d'hoirie et partage de patrimoine, contre Antoine et François Chalan, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère). — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur d'office du seigneur de Corbières, à Entraigues, contre Jean Chalabruesse, dit Galimard, qui avait caché son fils, milicien de la paroisse de Genestelle (Ardèche); — le procureur d'office de Tain, contre Challet, Paget, Barberin et Sadoule, pour vols, le procureur du Roi au Présidial demande dans ses conclusions que Challet et Paget soient condamnés aux galères à perpétuité; Marie Challet et Isabeau Sadoule, bannies de la province, après avoir été appliquées au carcan; Barberin, au bannissement; — Benoit Chalvet, maître de poste à Valence, contre Noël Dorléans, voiturier, et les hoirs Arthaud, de Romans, pour enlèvement de cercles.

B. 53. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : les hoirs d'Étienne Chamarin, contre Guillaume Reynaud, de Montpezat, en liquidation de société pour l'achat et la vente des grains; — Louis Chambon, de Saint-Jullien-du-Serre (Ardèche), contre Étienne Seveyrac, André de Luop et autres, en remboursement d'arrérages de rentes payés par le demandeur à Mme la maréchale d'Ornano; — Gaspard Bastide, au nom de Jean Chambon, contre Alix Nogier, qui lui réclame le prix d'une vigne vendue à Chambon par Bastide; — Jacques Chambon, de Montmeyran, contre Rey, en annulation de saisie faite sur ses biens au sujet de rentes dues au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence; — Jean Champion, d'Érôme, contre Darnaud, de Tournon, en paiement de 9 quintaux de chanvre teillé, à 12 livres 9 sols le quintal. — Rapport de Vigier, maître chirurgien au Cheylard (Ardèche), sur les blessures de Labeilie, dit Chambonnet, et procédures faites au nom de ce dernier, contre Vernet et Lucquet qui l'ont maltraité. — Procès criminel intenté par Antoine Chambonnet, contre Descours, à cause d'un prétendu vol de blé. — Parcelle de frais adjugés à Jean Vincent, sieur de Fabrias, plaidant contre Claude de Chanaleilles, sieur du Villard, François de Chanaleilles, prieur de Montpezat et Seboul, s'élevant à 1526 livres.

B. 54. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Chastagnier et Marguerite Fayolle, sa femme, contre Marie Andrevon et Jeanne Giraud, sa mère, qui réclamaient aux mariés Chastagnier la dot de cette dernière; — Jean Chaule, marchand de bestiaux à Villeneuve-de-Berg, contre Nourry et Jeanne Sauret, son épouse, en paiement de créances. — Procédures criminelles intentées par : Jacques Chantepoule, de Désaignes, contre Reilhe et Charrier, cordonnier à Meyras (Ardèche), contre Giraud, en réparation de dégâts causés dans leurs propriétés par le bétail des défendeurs; — le procureur du Roi au bailliage du Buis, contre Chanet, de Mirabel, prévenu de vol de récolte; — Chanéac, dit Martel, Fraisse et le procureur d'office de Lachamp-Raphael (Ardèche), contre Vezian, Chassagne et autres, pour coups et blessures; — Melchior de Châtelard, sieur de Pilles, contre Pachoud, de Moras, qui l'a frappé, etc.

B. 55. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures criminelles faites à la requête : de Jean Chausende, contre Fargier, notaire de Saint-Pons, qui l'a blessé; — de Gabrielle Chazalon, contre Jean Merin, de Viviers, pour blessures par imprudence; — du procureur juridictionnel de la baronnie d'Aubenas, contre Cheyron, dit Baruze, Vincent, dit Le Royal, et Maurel, voleurs et faux-monnayeurs : le procureur du Roi au Présidial demande dans ses conclusions que Cheyron soit condamné à être pendu et étranglé; que ses complices subissent la même peine, lorsquils seront pris; que Maurel soit appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; procès-verbal du juge sur la gehenne (la martingale) à laquelle Cheyron fut soumis. — Procédures civiles pour Françoise Chavagnac, femme Clavel, contre noble François de Monteil, sieur de Coursas, en restitution de fruits saisis sur sa propriété privée, au nom du créancier de son mari.

B. 56. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures criminelles à la requête : du procureur du Roi en la Sénéchaussée de Montélimar, contre François Cheysson, de Rac, pour délit de chasse; — de Jeanne Chire, contre Jacques Teyssier, dit La Saque, qu'elle accusait de l'avoir violée; procès-verbal de la visite de la plaignante par deux sages-femmes établissant qu'elle n'a eu « aucune connaissance d'homme »; — de Jean Chosson, tailleur d'habits à Valence, contre le baron de

Montoison; plainte de l'artisan qui, pour avoir fait emprisonner Claude Forest, son débiteur, fut battu, dans sa maison, par le baron de Montoison, Henri-Étienne et Pierre-André de Pracontal, Marc Revol, dit La Vallette, et Jacques Gros; ces mêmes personnes avaient, la nuit, à main armée, délivré Forest de sa prison; — de Pierre Chiquillon, contre Jean et Marie Fournier, d'Allex, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour Choron, procureur au bailliage d'Annonay, contre Montanier, qui refusait de le mettre en possession d'une terre échangée avec lui.

B. 57. (Liasse.) – 91 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Marie de Christol, contre Dubouc, notaire de Grignan, et noble Gaspard de Ferrus, en acceptation de l'offre faite par la demanderesse de payer aux prêtres agrégés de Tulette, ou aux défendeurs un capital de 25 florins légué par noble Girardin Des Seguins; — Charles, Catherine et Suzanne Clerc, contre Pierre Rozeron et Marie Arlandes, son épouse, en annulation d'un accord intervenu entre Dimanche Riche, veuve de Simon Clerc, et Marie Arlandes, veuve de Jean Clerc, fils de Simon; — Georges Puech, greffier d'Ucel (Ardèche), contre Olivier Colomb, docteur en droit, en paiement de droits de greffe. — Procédures criminelles faites par Olivier Colomb, d'Aubenas, contre David Escoulenc, Florie Lafarge et d'autres, pour coups et blessures; — Olivier Colomb et Salavert, contre la femme Fabre, pour injures et voies de fait.

B. 58. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques Combalentard, contre Pierre Combalentard, en remboursement d'argent prêté; — Giraud père et fils, contre Combe et Méjean, anciens consuls de Meyras (Ardèche), en paiement des frais par eux supportés au passage du régiment de Vitry; — Barthélemy Combe, de Satillieu (Ardèche), contre Pierre Entresangle, en paiement de deux obligations. — Procédures criminelles à la requête de : Jean Combe, de Montpezat, contre Pierre Vergèze, dit La Valette, pour coups et blessures reçus au moment où le plaignant s'opposait aux violences faites à un muletier que des malfaiteurs détroussaient. — Rapport de Rattier, chirurgien de Lamastre (Ardèche), sur une blessure reçue par Combier. — Procès civil et criminel de Marc Conches, drapier de Chabeuil, contre Jean Courtois, secrétaire de la communauté, pour usurpation réciproque de terrain et défrichement de chemin public.

B. 59. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures criminelles à la requête de : Paul de Conches, notaire à Privas, contre Chayet, pour menaces et injures; — le procureur du Roi au Présidial, contre Cothenot, prieur de Bonlieu, Jourdan et autres, pour révolte contre un sergent du siége des conventions de Chabeuil dans l'exercice de sa charge; — Coulognac, Marniac et Maurel, contre les mariés Pons, pour enlèvement des fruits saisis contre eux et dont les plaignants étaient séquestres; — Mathieu Courbis, avocat au Parlement de Grenoble, contre Crépin et Dalicieux, qui ont fait passer l'eau de la Burge dans une terre ensemencée, sise au quartier des Lauds, sur Tain; — Suzanne Duroure, femme Mathieu, contre Philippe Crotte, qui, lui ayant prêté des planches pour ses vers à soie, l'accusait de les avoir volées. — Plainte de François Constant, de Largentière, et d'Étienne de Rocles, arrêtés et détroussés par des malfaiteurs inconnus, à Roche-Taillade. — Procédures civiles pour Cournet, contre Méalaret, en paiement de créance; — Joudou, contre Courtial, en paiement du prix d'une terre ou en restitution de cet immeuble.

B. 60. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Cuzel-Besson, contre Nemoz-Jayet, en paiement de créance; — Dalmas, contre Martin La Planche, en remboursement d'argent prêté; — Darnaud, contre Jean Delarage, qui l'avait fait condamner aux dépens par le juge de La Roche-de-Glun, avant la constatation du délit reproché à Darnaud; — Aimar Degors, du Bourg-Saint-Andéol, contre la veuve Nicol, en paiement de pension. — Ordonnance du Présidial pour la réception de François Dalicieux, notaire à Cornas; copie de l'acte de vente de cet office par les commissaires du Roi, au prix de 30 livres. — Procédures criminelles faites à la requête du procureur du Roi au Présidial, contre Jean Crozat, de Guilherand, qui, sans le savoir, avait mis en circulation des pièces de monnaie reconnues fausses par les orfèvres; conclusions de l'avocat du Roi tendant à la mise en liberté de Crozat.

B. 61. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Defours, contre Catherine Delhomme, veuve Poulenard, de Satillieu (Ardèche), en éviction d'une châtaigneraie; — Claude Chollet, « procureur du plat des âmes de l'église » de Notre-Dame de Tain », contre Ennemonde Deloche, veuve Soyon, en paiement de pension. — Inventaire des

biens d'Antoine Delisle, conseiller du Roi au Présidial : parmi les livres se trouvent indiqués : *La Conference des ordonnances royaux*, *La Voye de laict ou le chemin des heros*, *Le Labirinthe royal de l'Hercule gaulois*, etc. — Procédures criminelles faites à la requête : de Clément Delhomme, contre Faure, de Cornas, dit L'Orange, pour coups et blessures; — des procureurs du Roi au Présidial et au Siége de Romans, contre Louise Poncelin, femme Deschamps, « suffisamment convaincue des crimes de » maquerelage et bordelage », et condamnée au bannissement perpétuel du ressort de la Sénéchaussée; — lettre de Chazé, intendant, qui charge le Présidial de juger cette femme en dernier ressort : « Sur la plainte qui m'a été » faite qu'une nommée Ponceline, qui avoit été déjà » par vous condamnée au bannissement, s'étoit venue » réfugier aux faubourgs du Péage de Romans, où elle » continuoit sa vie scandaleuse, j'ai cru la vous devoir » renvoyer. » — Plainte des consuls de Valence, Desbocs et Tremolet, sur les crimes commis par des soldats de passage : « le désordre a été si grand, que si l'autorité » de la justice n'y apporte le remède nécessaire, il n'y » aura plus aucune sûreté. »

B. 62. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1628-1650. — Ordonnance d'Yvon de Lozières, intendant de Dauphiné, chargeant le lieutenant criminel ou le premier conseiller du Présidial de juger les déserteurs arrêtés ou amenés prisonniers dans la ville. — Copie de la sentence du bailliage de Saint-Marcellin pour la liquidation de l'hoirie Dessables, à Moras : les créanciers sont Claude de Cussinet, noble Jean d'Izerand de La Grange, Charles de Velheu, etc. — Procédures civiles pour : Isaac Deyras, contre Jean de Vernes, de Vernoux, en paiement de marchandises; — Théodore Dianoux et sa femme, contre Marguerite Rast, veuve Benoit, en restitution d'une vigne saisie pour une dette contractée par feu Jean Benoit, pendant sa minorité; — Gaspard Dolby, contre Jacques Lucy, en répétition de la dot de son aïeule. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du 7 mars 1647 en faveur du Présidial, signifié aux magistrats de la judicature de Die.

B. 63. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1628-1650. — Procès-verbal d'apposition des scellés sur les effets de défunte Marguerite de Clermont, femme de Pierre de Gratet, comte Dubouchage, président au Parlement de Dauphiné, demeurant à Valence. — Procédures civiles pour : Detrat, d'Alixan, contre Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, héritier de David, son oncle, en règlement de comptes; — Desvaux, contre Ducros, Beraud et la veuve Peschier : Ducros était séquestre des biens saisis à Peschier, à la requête de François de La Baume, seigneur de Vallon, et du consul de la communauté; Desvaux était séquestre des mêmes biens saisis pour Beraud. — Procédures criminelles intentées par le procureur du Roi d'Aric (Ardèche), contre Dousson, dit Le Poudrier, qui avait jeté du poison dans la rivière de Talaron; — Gratien Doux, de Vesseaux (Ardèche), contre Claude Doux, pour voies de fait; — Mathieu Dumas, de Désaignes, contre Verot, pour blessures faites au fils du plaignant. — Copies : de l'ordonnance du comte Du Roure et de Grisac, lieutenant général en Languedoc, pour l'exécution de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui réunit le Vivarais au Présidial de Nîmes; — de la plainte du procureur du Roi au bailliage de Villeneuve-de-Berg, contre Dumas, avocat, et d'autres officiers de la Chambre de Privas, qui avaient lacéré l'affiche de l'arrêt du Parlement de Toulouse, etc. — Testament de Jean Drumelat, partant pour l'armée.

B. 64. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1628-1650. — Procédures civiles pour : Crozet, greffier du bailliage du Buis, contre Duport, en paiement de droits et de vacations; — François Eyraud et Isabeau Dupuy, contre Dolivier le jeune, Ladet, Colomb et autres, en opposition à la saisie d'immeubles de la succession Labro, possédés par le défendeur; — Suzanne Paulus, femme en troisièmes noces de Barthélemy Chambon, contre Claude Eyroux et la veuve Seyssel, en paiement de créances. — Copie du codicille de Françoise Estezet, en faveur de Simon et d'Alix Vivant. — Procédures criminelles à la requête : de Jean Durand, contre Ribon, de Saint-Jean-le-Centenier, pour coups et blessures; — du procureur du Roi au Présidial, contre Jean et Mathieu, prévenus de vol nocturne et condamnés « à être fustigés par tous les » coins et carrefours de Privas, jusques à effusion de sang » inclusivement, et à servir le Roi en ses galères au rang » des forçats, pendant leur vie »; — de Marie Dussolier, veuve Valladier, contre Ollier, qui lui avait enlevé quelques raisins. — Rapport de Gaspard Durand, chirurgien de Valence, sur les blessures d'Eynard, granger à L'Autagne, battu par Lhostelier père et fils.

B. 65. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1628-1650. — Procédures civiles pour : Rencurel, de Chabeuil, contre Fabry et Veossac, en paiement de créances; — le capitaine Jean Farjon, de Mévouillon,

contre Lion et Barnoin, en exécution de saisie d'une paire de bœufs; — Anne Fontbonne, veuve Bouchet, contre les mariés Rey, en délivrance d'un legs fait par Bouchet; — Louis Fornet, conseiller élu, contre Bèche, d'Étoile, qui avait traversé à pied et à cheval les prés du demandeur; — Gabrielle Fosse, contre Maron, de Satillieu (Ardèche), en paiement d'une promesse de 36 écus; — Louise Fournier, femme de noble Pierre Bafford, contre Isabeau Forest, veuve Granjon, en exécution d'une sentence de la Cour d'Annonay qui conndamne la défenderesse à payer 70 livres à Louise Fournier. — Copie de la sentence du Présidial condamnant par défaut Mathieu Falcon, dit Fayn, « convaincu de vol nocture et de meurtre, à être pendu » et étranglé. » — Plainte de nobles Charles de Veynes, Louis de Marquet, seigneur de Combovin, etc., contre noble Paul de Faucon, de Carpentras, qui, en leur présence, avait pris des habits à Charlet, sans les payer. — Procédures criminelles à la requête de : Louis Faugier, contre Arcaion, Guibourdenche et autres, pour coups et blessures; — de Ferandin, contre Suzanne Ribal, veuve Massot, pour vol de foin; — de Fayon, procureur d'office du comté de Privas, contre Louis Ferrossier, prévenu de mauvais traitements envers Louise d'Esparron, son épouse; rapport de deux chirurgiens; acte d'appel de l'accusé à la Chambre de l'édit de Castres; mémoire contre Charles de Senneterre, marquis de Châteauneuf, vicomte de Privas, et ses officiers de justice, d'après lequel Louise d'Esparron serait morte d'une pneumonie bilieuse, et les procédures faites contre le défendeur auraient été aussi irrégulières que calomnieuses; — de la femme Bergier, de Parlanges, contre Fleur, en réparation de coups et blessures.

B. 66. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Pierre Freydier, marchand à Chabrillan, contre Louis Ferotin et Catherine Colombier, sa femme, en délivrance d'une maison, sise au banc du Mazel, audit Chabrillan; copie : de l'acte de vente de cette maison; de diverses obligations souscrites à Freydier par Ferotin; du rapport d'experts sur l'estime des biens possédés à Roche-sur-Grane par Catherine Colombier; du contrat de mariage de Louis Ferotin avec Catherine Colombier, dotée de 700 livres. — Parcelles de frais adjugés aux enfants de Pierre Freydier, cordonnier à Montélimar, et à Martinon, procureur d'office de Balazuc, contre Guillaume de Gabriac, s'élevant à 69 livres. — Procédures criminelles à la requête de noble Jean Froment, assesseur au Présidial, contre Geneviève Silvestre, pour vol de deux linceuls.

B. 67. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1638-1650. — Testament olographe de Pierre Gagnat-La-Couronne, en faveur de Louis, son fils, avec divers legs à ses enfants. — Procédures civiles pour : Pierre Gachon, de Combovin, contre François Gachon, en restitution d'eau d'arrosage; — Félix Gaillard et Isabeau Plan, contre Guichard, procureur, et Dejean, marchand à Montélimar, en paiement de frais; — noble Antoine de Galbert, sieur Des Fonts, contre Bernard, notaire, en paiement d'arrérages de censes et de lods; copies de deux reconnaissances passées au procureur d'Antoine de Crussol, par Magnon et Biguet, de Charmes; — Daniel Garde, contre Mathieu Rua et François Blanc, de Châteauneuf-de-Mazenc, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Galli, de Cliousclat, qui s'est opposé de vive force à une saisie; — de Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre les sœurs Romieu, d'Étoile, qui avaient pris de la feuille de mûrier saisie; — du procureur d'office de Lus-La-Croix-Haute, contre Garnier et sa femme, accusés de vol d'animaux domestiques chez Laurens; copie de la sentence du Présidial condamnant André Garnier, suffisamment convaincu du vol des bœufs de Paulet Guilhon, à être pendu et étranglé; certificat de l'exécution du condamné.

B. 68. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Gaucherand, contre Bastide, en garantie de franchise d'un immeuble vendu; — Jean Germain, contre Pierre Genthon, de Montrigaud, en paiement de créance; — Étienne Ginoux, contre Pierre Gonon, en délivrance d'une maison sur laquelle le défendeur prétendait avoir un privilége hypothécaire. — Procédures criminelles faites à la requête : de noble René de Gebelin, sieur de Vaugeron, de Saint-Jean-Chambre (Ardèche), contre Clot, son fermier, prévenu de détournement de cheptel; — de Gentil et Pierre de Saint-Maurice, archers, battus à la foire d'Alixan par Reynaud, de Bésayes, et autres; — du procureur du Roi, contre Silvestre Gentil, pour mise en circulation d'une pièce fausse de monnaie; — de Giraud, dit Luzet, contre Revol, dit Guigard, de Saint-Christophe-du-Bois, pour vol de pommes. — Parcelles des frais dus à Sauze, greffier du Présidial, par Antoine Guigard, s'élevant à 17 livres.

B. 69. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1638-1650. — Copie du certificat de l'exécution d'Autoine Giraud, dit Barandon, condamné à mort. —

Procédures criminelles intentées par : Marguerite Bernard, contre Simon Granjan, son séducteur : le juge de Saint-Montant (Ardèche) avait condamné Simon à épouser la plaignante, ou à être pendu, et, en cas d'absence de Marguerite Bernard, le père de Simon, à nourrir l'enfant de celle-ci ; — Eustache Gras, veuve Rozan, et sa fille, contre Charles Rozan, pour vol et incendie. — Procédures civiles pour : Jean Gleyzolle, de Mercurol, et Benoit, son garant, contre Guiot, chanoine de Bourg-en-Bresse, curé de Mercurol, qui réclamait à Gleyzolle une somme de 18 livres ; copies : d'un acte de vente de six quartelées terre et bois par Gleyzolle à Benoit, au prix de 40 livres; d'une quittance de 47 livres passée par Guiot à Gleyzolle ; — Jean Gonnon, sieur de Monromme, ayant droit des hoirs Serret, contre Jean de La Selve et Saboul, cautions de Benoit de La Selve, en paiement d'une obligation de 650 livres, acquittée déjà à noble Melchior de Vogué, qui avait obtenu du Roi un don de représailles sur les rebelles de la Religion réformée.

B. 70. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Abraham Traversier, contre les hoirs Grenhac, en paiement de créances; — Noël Romans, de Saint-Vallier, contre Françoise Guerin et Fulgons, son fils, en paiement d'un reste de prix de ferme; — Marie d'Ornano, prieure de La Ville-Dieu (Ardèche), contre Louise de Saurin, veuve de Guillaume Guion de Geys, sieur de Pampelonne, en paiement de pension et d'arrérages de pension pour la montagne de Bergoize; — Antoine Gurle, de Mercurol, contre Polin, en revendication des droits dotaux de Bernardine Fontanel, femme d'André Polin; copies : de l'acte d'émancipation d'Antoine Polin, fils d'André ; d'un accord intervenu entre Gurle et Polin, etc. — Procédures criminelles intentées par : Bergoyron, de Boucieu (Ardèche), contre Mathieu Guignon, pour coups et blessures ; — noble Jean d'Izerand, seigneur du Mollard-Bochard, contre noble Jean de Mille et les habitants de Marnas : le plaignant faisait défricher son bois de Bornaran, près Chantemerle, lorsque des muletiers de Saint-Vallier vinrent y charger des fagots; arrêtés par les ouvriers du seigneur du Mollard, les muletiers furent conduits vers Villeneuve ; mais, au village de Marnas, Jean de Mille, sa femme et son fils, ayant réuni les habitants au son du tocsin, les délivrèrent. — Permission du Grand Conseil du roi Louis XIV d'assigner Paul Guilhon, notaire, qui s'était pourvu à la Chambre de l'édit de Castres contre la demande en paiement des épices du procès criminel d'André Garnier, qui avait volé ses bœufs.

B. 71. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Boissier, contre Jacquet, de Toulaud (Ardèche), en paiement de créances; — Françoise Jallet, veuve Charais, des Sallèles (Ardèche), contre Borrel, en délivrance d'une pièce de terre acquise par son mari ; — François Jaussion, de Saint-André-Lachamp (Ardèche), contre Sevenier, en paiement d'une obligation de 35 livres ; — Gaspard Jaquemin La Rue, contre Fontbonne, de Chevrières (Isère), en règlement de compte ; — Antoine Jayet, marchand à Valence, mari de Louise Gaspard, contre la veuve Bigeard, en exécution d'un accord antérieur touchant la grange de La Gamelle. — Procédures criminelles faites à la requête de Pierre Jarrier, contre Lafont, pour coups et blessures.

B. 72. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Compte de tutelle d'Anne Robert, femme Jean, rendu par Gilet à Jeanne, sa mère. — Procédures civiles pour : Michel Jounenc, héritier d'Antoine, contre Reymond, en paiement de créances ; — noble Claude de Joffernie et autres fermiers de la dîme de Freyssenet (Ardèche), contre Rouvière, en paiement de 16 sétiers de seigle ; — Jean Orange, contre Juillet et Jeanne Laurent, sa femme, en remboursement d'avances faites ; — Pierre Juventin, de Toulaud (Ardèche), contre Antoine Juventin, en délivrance d'une maison acquise par le demandeur et saisie à la requête du défendeur. — Procédures criminelles faites au nom : de Jeanne Joanenc, veuve Bourbal, contre Privat Bourbal; dans ses conclusions, le procureur du Roi représente la plaignante comme de mœurs équivoques, et rejette l'accusation de rapt intentée contre le défendeur ; — de Louis Jourdan, premier consul de Baix, contre Anne Blachier, pour injures. — Rapport du chirurgien Dupuy sur les blessures de Louis Jullien.

B. 73. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jeanne Imbert, contre Pierre La Chave, ancien consul de Rochemaure, en restitution de meubles pris chez elle par un soldat; — Alexandre Fraisse, contre Suzanne Lafont, veuve Verdier, en revendication d'une terre sise près l'Ile Draye ; — Isabeau Blanc, veuve Rondette, de Lavoulte, contre Lamy, en annulation d'une obligation qui entraînait la perte d'une partie de sa dot. — Procédures criminelles

faites à la poursuite : de Marie Lafont, contre Molle, son séducteur; — d'André de Lagrange, avocat et procureur du Roi au grenier à sel de Tournon, contre noble Just-Henri de Blanchelaine, seigneur de Chanelot, pour coups et blessures; — de Jean Lardoix, berger, d'Étoile, contre Fusier, qui l'a battu. — Copie de la sentence du Présidial condamnant Jacques Laulagner, dit Cluzel et Jacquas, assassin de Pierre Cros, à être pendu et étranglé à Gluiras; certificat de l'exécution de la sentence.'

B. 74. (Liasse) — 123 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Marie Léorat, veuve Freydier, contre Sagnard et Nodon, en annulation d'obligation; — Lermet, contre Chaléat, en annulation de saisie; — Henri de Lévy, duc de Ventadour, héritier d'Annet de Lévy, ayant droit des seigneurs de Grignan, en reconnaissance de son domaine direct sur une maison sise à Montélimar, contre les héritiers de feu noble François Du Cros et le curateur de l'hoirie Tardieu; — Louise de Lionne, mère de noble Hugues de Valernod, seigneur de Fay, contre Thivolle, de Mantaille, en reconnaissance des droits seigneuriaux de la demanderesse; copies : des reconnaissances faites à Antoine de Lestang, écuyer, par Millard et Panet, propriétaires antérieurs; de la vente passée à noble Alexandre de Valernod, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, par noble Gédéon d'Arlandes, sieur de Concoules, capitaine d'infanterie au régiment de Blacons, des rentes et droits seigneuriaux acquis de noble Jean de Lestang, sieur d'Amblérieu, au prix de 3000 livres. — Procédures criminelles pour Pierre Frère, abbé de Léoncel, contre Allier, qui a coupé des arbres du domaine de La Part-Dieu, et contre Reynaud, qui a menacé et frappé un domestique du même domaine.

B. 75. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Malhet, de Meyras (Ardèche), contre Narson, en revendication d'un droit de passage; — Marc, contre les hoirs Machet, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites à la poursuite : de Marie Magnet, de Monteléger, contre Charles Molin, fils d'Imbert, bourgeois de Valence, son séducteur; l'enquête du lieutenant criminel est suivie de l'ordre d'emprisonner le jeune homme; — de Jean Marcel, notaire et greffier de Pontaix, contre Allard, pour injures et voies de fait.

B. 76. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Françoise Marcoux, de Tournon, contre Arnaud, meunier, en restitution de blé soustrait chez lui; — Martin, cardeur à Romans, contre Paire et les hoirs Borrel, en délivrance de legs; — les héritiers de Jean Mathe, de Mercuer (Ardèche), contre Rouvière, en dommages-intérêts pour l'éviction d'un immeuble. — Procédures criminelles intentées à la poursuite : de Martin, du Besset, contre Aurelle, pour dommages causés par le bétail du défendeur; — de Mathieu, contre Gabrielle Perrotin et Bonne Montusclat, pour voies de fait; — de Jeanne Bouveyron, veuve Gamonet, contre Mayol, meurtrier involontaire de son mari et auquel le roi Louis XIV avait accordé des lettres de grâce. — Acte d'appel d'un décret d'ajournement obtenu contre Maurin par Taranget des juges de l'évêque de Viviers et de ceux de la baronnie de Largentière. — Plainte de Marin, sur le vol d'une jument.

B. 77. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques de Corbières, contre Méaly, en remboursement d'argent prêté; — Mège et sa femme, contre Pichot, en répétition de la dot d'Anne Pichot, belle-mère du demandeur; — les hoirs de Pierre Michel, de Soyans, contre Blache et Borel, du Puy-Saint-Martin, en garantie de fonds à Meynier et par celui-ci à Blache; — Claude Michel, veuve Rostaing, contre Jean Michel, en nouveau paiement de sa dot. — Plainte de Michel Mazade, sieur du Martinenc, contre Cheyron et autres malfaiteurs qui lui avaient enlevé deux chevaux dans ses écuries, à Entraigues.

B. 78. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Michala, contre nobles François de Barjac et Louis de Rostaing, syndics de la communauté de Saint-Péray, en paiement de créance; — Pachot, contre Michon-Bottaz, en paiement de taxes de dépens adjugés aux demandeurs; — Millard, juge de Beaumont-Monteux et de La Roche-de-Glun, contre Jean Bert, en restitution de la dot d'Antoinette Boffard, veuve d'Antoine Bert; — Michel, contre Mazoyer, d'Entraigues (Ardèche), en rescision de vente faite par un mineur avec lésion sur le prix; — Marie de Chamberlhac, veuve Arnaud, d'Arcens (Ardèche), contre Monier, défendeur en éviction du pré de La Grand-Leyga, acquis d'Arnaud. — Procédures criminelles poursuivies

par : Pierre Missol, contre Codeire, pour coups et blessures; — le procureur d'office de Maisonseule (Ardèche), contre Monchal, Nodon et autres, qui s'étaient battus avec des armes à feu; — Mondan, de Vaunaveys, contre le seigneur de Montclar et Barbet, pour voies de fait; — Moncel, conseiller au Présidial, contre la femme Faucon, qui l'a battu.

B. 79. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Vianes, héritier de Claude Monistrol, contre David Montméan, en paiement de 3 sétiers de blé; — noble François de Monteil, seigneur de Coursas, contre Henri et Charles de Clavel, en paiement de 44 sommées de blé et 4 muids de vin; — Jacques Monteil et sa femme, contre les mariés Roux et Louis Anselme, en paiement de créance. — Inventaire des pièces produites dans l'instance pendante devant la Cour de Mézilhac (Ardèche), entre César de Monteil et Anne de Plafay, au sujet de la liquidation des dettes de la succession paternelle. — Déclaration faite par la femme Chambon, de Montpezat, ensuite d'un monitoire publié dans l'église, qu'elle a vu André Monteil blessé par noble Jean Vergèze, sieur du Mazel. — Acte de consignation par François Montméan du montant des frais et de l'amende auxquels il a été condamné.

B. 80. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jeanne Rouy, contre Pierre Morel, de Pontaix, en paiement de la ferme d'une terre; — Charles Roy, avocat à Nyons, contre Jean Morel, en revendication d'un fonds de terre cédé à Gourgonnel par le défendeur; — Claude Buisson, contre Laurent Mottin, de Saint-Bonnet-de-Montrigaud, en paiement d'une somme dont Juven-Laprade lui a fait transport. — Procédures criminelles poursuivies par : le procureur du Roi, contre Jacques Morel, de Ginestelle (Ardèche), pour émission de fausse monnaie; — Jeanne et Philibert Morier, contre Bodille-Forite, en réparation de dommages causés dans un bois, par le bétail du défendeur.

B. 81. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Claude Montard, berger à Suze, contre Suzanne Paulus, femme Chambon, en règlement de compte; — Georges Albanel-Montbrun, de Saint-Quentin, qui se prétendait lésé sur la quantité vendue à un encan, où il acheta onze tonneaux de vin; — Oternaud, ayant droit de Catherine Bernard, contre Catherine Delhomme, tutrice des enfants Poulenard, en maintenue de la jouissance d'immeubles vendus à ladite Bernard; — les consuls et habitants catholiques d'Ourches et Antoine Rodet-Duron, contre Ybod, prieur du lieu, en paiement des 45 livres réclamées par Chavagnac, prieur de La Baume-Cornillane, chargé du service paroissial d'Ourches; — Achille Neyremant, contre Aimar Ferrier, en paiement de créance. — Procédures criminelles intentées au nom : de René Moze, contre Falavel, pour vol de gerbes; le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande que Falavel soit condamné au fouet, au bannissement du ressort de Nyons pendant dix ans, à 100 livres d'amende et aux frais; — de Julian, contre Vidal-Neyran, d'Ucel (Ardèche), pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Nibodaud, déserteur, et Allier, ouvrier cardeur, mis en liberté, sur le vu d'un certificat de Bucher, religieux de Saint-Antoine; — de Jacques Grollet, contre Nicol, qui dans une lutte lui a fait une blessure mortelle; lettres de grâce du Roi Louis XIV en faveur de Nicol.

B. 82. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Nodon, d'Allex, contre les mariés Rey, en garantie immobilière de la somme qu'il leur doit; — Noé de Noailles, chanoine et receveur du chapitre de Viviers, contre Anne d'Hautefort, dame du Main, en paiement d'une pension annuelle de 16 sétiers de blé, due par le prieur de Vesseaux, son frère; — Mottin, contre le tuteur des enfants Izerable, en paiement de créances; — Pain-Banat, de Saint-Paul-lès-Romans, contre Perrochet, dit Fournier, en annulation de vente par suite de lésion sur le prix; — Isabeau Pape, dame de Salettes, contre Roy, avocat au Parlement de Grenoble, en diminution d'honoraires. — Procédures criminelles intentées par : Jean Paro, de Montpezat (Ardèche), contre noble Pierre Vergèze, sieur de La Valette, et ses complices, pour crime de rapt; — noble Paul de Langlade, contre le même gentilhomme, qui, dans un combat livré, à la sortie de la messe, entre les Vergèze et les officiers de justice, avait eu son frère tué d'un coup de feu.

B. 83. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Richon, contre Romanet-Pascal, en paiement de créance; — Coupa, contre Pascal, apothicaire d'Annonay, son débiteur; —

Charles Pelliaud, procureur au Parlement de Grenoble, curateur des enfants de noble Salomon de Merez, contre les officiers du Présidial, en remboursement de 1911 livres prêtées à la compagnie; — Perray, de Clansayes, contre les mariés Gleyze, en liquidation de la succession de François Perray, premier mari de Catherine Biscarrat, femme Gleyze; — Perret, de Lavoulte, contre Anne Grégoire, en paiement de créances; — Marguerite de Perrinet, dame de Vachères, contre Gondran et Morel, de Revest-de-Bion, en validation de saisie. — Procédures criminelles poursuivies au nom : d'Aimar Cotais, de Cornas, contre Perrier, pour coups et blessures; — d'Audaresche, notaire à Monteléger, contre Prod, pour voies de fait.

B. 84. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour Piot, d'Annonay, contre Laurans, Tournajon et Boson, en paiement d'avances de frais et de créances; — Polenard, contre Chastanier, pour violation de séquestre. — Procédures criminelles poursuivies par : Perrot, berger, contre la femme d'Antoine, dit le Grand-Bâtier, pour coups et blessures; — Pichot, de Lespinasse (Ardèche), contre Chalabruesse, dit Gallimard, pour avoir fait emprisonner un sergent qui lui signifiait des lettres d'appel; — Alexandre Planchier et Pierre Roume, condamnés tous les deux pour crime d'adultère à dix ans de bannissement par le juge de Chadenac (Ardèche); — Jeanne Même, de Saint-Jeure (Ardèche), contre Pollua, pour voies de fait. — Copie de la sentence du Présidial condamnant par coutumace Jacques Peytavin, Nuel, Maurin et autres, convaincus de meurtre et guet à pens avec armes à feu sur un chemin public, à être roués vifs.

B. 85. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : noble Antoine de Sevones, contre Poloyard, de Tournon, en paiement des frais d'une saisie; — Mathieu Ponton, de Silhac (Ardèche), contre Pierre, son frère, en remboursement de somme prêtée; — Pierre Pourchas, notaire et procureur à Tournon, contre Jean-Pierre de Bouvier-Montmeyran, en paiement d'honoraires; — Marguerite Pourret, femme Biguet, de Mauves (Ardèche), contre Marguerite Pourret, femme Feugier, en revendication de legs; — Claude et Bonne Ranchon, contre Pierre Robin et Marie Ranchon, sa femme, en répétition de la dot de leur mère; — noble Laurent de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, contre Roux, d'Étoile, en reconnaissance de rente; — Claude Reboul, contre Rouvière, de Mercuer (Ardèche), en délivrance d'un fonds de terre; — Chancel-Tournier, contre Rambert, en restitution d'une paire de bœufs achetés en commun. — Copie de la sentence du Présidial condamnant Gratien Pradal, de Gourdon (Ardèche), à être pendu, pour vol nocturne avec effraction. — Procédures criminelles faites à la requête : des sœurs Chalamon, de Viviers, contre Pons, pour dommages causés par ses bestiaux; — du procureur d'office de Gluiras (Ardèche), contre Antonie Pradal, veuve Dugès, « laquelle, » ayant malversé de son corps, se trouve enceinte, et pour » faire perdre le fruit qu'elle porte se dispose à aller » prendre les eaux de Vals, ce qui mérite punition exem- » plaire »; — de Bernard Du Vache, juge des conventions de Chabeuil, contre Queyrel, pour violation de domicile et vol de bétail.

B. 86. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Charlotte de Revel, veuve de noble Louis de Sibeud, seigneur de Lesches, contre Roibet, du Grand-Serre, en restitution d'une pièce de terre; — David Santel, ayant droit de Paul Revire, contre Antoine Revire, en répétition des droits patrimoniaux de Paul; — Jeanne Delisle, contre Jean Reynaud, notaire à Barcelonne, en paiement de créance; — Reynaud, séquestre des gages saisis à Ginon, contre Fiacre Henri et Clauda Ginon, sa femme, en validation de saisie; — Jean Ribal, contre Étienne, son frère, en paiement du reste de sa légitime; — Granjon, chanoine profès de Saint-Ruf, contre Richon, prieur de Beaulieu (Isère), qui s'oppose à la mise en possession de la sacristie donnée au demandeur; — Jean Rignol, dit Palavel, d'Annonay, contre Étienne Rignol, son neveu, en revendication d'une vigne. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Renya, déserteur; — de Reymond-Bourboure, greffier de la châtellenie de Marches, contre Talon et Giraud, pour faux; — de Durand, contre Ribon, pour coups et blessures; — des magistrats du Présidial, contre Richon, sergent royal de L'Albenc, qui avait signifié des lettres d'appel du Siége de Valence au Parlement de Grenoble, obtenues par Mottet.

B. 87. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Étienne Rignol, de Saint-Alban-d'Ay, contre Jean Bossi, fermier de Pascal, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres; — les hoirs d'Anne Robert, contre Jacques Vigne, en paiement de reste de compte; — Gabrielle Moulin, femme séparée de biens de Jean Dantoni, contre Robin, séquestre,

en restitution de fruits saisis; — inventaire des pièces produites par noble Paul Du Rochier, sieur du Petit-Paris, dans son instance contre Boule, Peschier et Pouget. — Procédures criminelles faites par : Guichard et le procureur du Roi contre Belin, de Boffres, accusé du meurtre de Rigot, dit Beauregard; les conclusions de Gamon de La Lombardière tendent à la mise en liberté du prévenu; sentence du Présidial renvoyant les parties devant la Chambre de l'édit de Castres; — le procureur d'office de la baronnie d'Aubenas, contre Magdeleine Rive, accusée d'infanticide.

B. 88. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1628-1650. — Procédures civiles pour : les mariés Rodet, de Lavoulte, contre Perret, en paiement d'un habit de drap; — Roudil, Eyroux et Bollier, contre Suzanne Paulus, qui réclame à Larguier, caution d'Eyroux, le paiement d'une créance; — Novat, contre Ronjat, de Lentiol (Isère), en paiement d'intérêts; — noble Claude Du Roure, sieur de Mallons, contre La Balme, en paiement de cense; — Guillaume Roussel, prieur de Saint-Baudile d'Allex, contre Bancel, en revendication de biens ecclésiastiques aliénés par noble Rambert de Guilhaumont, prieur précédent; copie de l'édit du roi Charles IX permettant l'aliénation des biens de l'Église. — Procédures criminelles : contre Roussel, soldat suisse déserteur; — pour Marie Rousson, contre Ponchon et Teyssier, dit La Saque, qui l'ont insultée et battue; — René Du Roux, sieur de Jarjais, Cachard, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied, contre les frères Mollière, qui ont blessé un de ses soldats; — Roux, maçon à Valence, contre Catalon, dit Belle-Humeur, et Beraud, dit La Violette, soldats du régiment d'Aiguebonne, qui l'ont grièvement blessé.

B. 89. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1628-1650. — Procédures civiles pour : Marnas et le procureur d'office du Pouzin, contre Salabelle et Méalaret, receveurs des dîmes, pour emploi d'une mesure trop grande; Salabelle, consul de la communauté expose au capitaine châtelain que l'incendie accidentel de sa maison a entraîné la perte des papiers et titres communaux; — Salanin, contre Vergier, de Saint-Victor (Ardèche), en restitution de récolte. — Procédures criminelles à la requête : du syndic des chanoines de Saint-Apollinaire, contre Premier, fermier de Mondi, pour injures aux receveurs des dîmes du chapitre; — de Fargier et autres, contre Jean de Saint-Arnoux, lieutenant de prévôt au Bas-Vivarais, accusé de divers méfaits; copie de l'arrêt du Grand Conseil qui casse les procédures faites contre le sieur de Saint-Arnoux; — de Saintours, fermier de l'abbaye de Saint-Antoine, contre Baude, pour enlèvement de fruits saisis; — de Salique, de Saint-André-des-Effangeas, contre Teyssier, dit La Saque, pour coups et blessures; — de Serret, dit La Chapelle, contre Edmé Edmond, et de Poyle, contre Sarret, pour blessures; — de Sartre, contre les frères Beylon, de Chabeuil, pour voies de fait.

B. 90. (Liasse.) — 173 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1628-1650. — Procédures civiles pour : Cardinal, contre Sauret, son débiteur; — Sauvain, de Sainte-Croix, contre Bouvat, en paiement de grains. — Copie de la transaction intervenue entre Sauze, greffier d'appeaux et greffier criminel au Présidial, avec les vingt-huit procureurs du Siége, au sujet de leurs émoluments réciproques. — Procédures criminelles poursuivies pour : Honorée Sartre, femme Foron, contre Marie Bergeron, pour coups et blessures; — Sauzet et sa femme, contre Deleuze, Gontier et autres, pour injures; — le procureur du Roi, contre Sauzée et Nicolas, accusés de désertion; — Sauze, greffier criminel, contre Besson, concierge des prisons, qui a mis en liberté Seguin, le séducteur de Catherine Sibeud; — Seigle, contre Emin et Crouzet, pour fracture d'échalas et de la porte d'une cabane; — Servient, contre Gauzan, granger de noble Louis Le Blanc de Maucune, pour avoir coupé un chêne indivis entr'eux.

B. 91. (Liasse.) — 126 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1628-1650. — Procédures criminelles faites à la requête : de la femme Serpeille, de Chabeuil, contre Catherine Monier, qui l'a battue; — du procureur du Roi, contre Sibert, déserteur; — de Catherine Sibeud, contre Chotard, pour voies de fait; — d'André Siméon, de Talencieux (Ardèche), contre Seu, pour menaces, vols et décortication d'arbres; — de Soleri, tailleur à Aubenas, contre Brousse et autres, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Philibert Soubeyron, dit La Croze; plaintes de diverses personnes contre le malfaiteur; enquêtes sur ses crimes; conclusions de l'avocat du Roi en 1642 et en 1645, dans lesquelles une condamnation capitale est demandée, à cause des vols, du port d'armes, d'émission de fausse monnaie et autres faits qui lui sont reprochés; sentence du Présidial qui le condamne à être pendu; certificat de l'exécution de cette sentence au Crestet (Ardèche). — Procédures civiles : pour Ithier, avocat à Montélimar, contre Marie de Solas, en paiement d'honoraires et de vacations. — Procès-verbal de la nomination

du tuteur des enfants Sibleyras, de Privas. — Ordonnances de Tardieu, bailli du Vivarais, pour faire ajourner devant la Cour de Villeneuve-de-Berg les hoirs Galine et Boureysson, à la requête de Guinet-Suchet.

B. 92. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Tamian, contre Tabardel, en revendication de meubles saisis; — les sœurs Terras, de Beauchastel, contre Perret, en paiement de créances; — Imbert Thubière, du Puy, contre Giraud, marchand à Aubenas, caution de Taxil, son débiteur; — Thoulouse, contre Savinas et Vincent, de Joyeuse, en paiement de restes de tailles; — Honoré de Tremolet, marchand à Valence, contre Besasse, en paiement de créance. — Procédures criminelles poursuivies à la requête : du procureur d'office de La Baume-Cornillane, contre Tourtel, pour fait de chasse; mémoire du défendeur dans lequel il montre que l'accusation est venue de ce qu'il avait fait refaire le parcellaire de la communauté et cotiser le châtelain du lieu; — de Reynaud et autres, contre Treynel, pour sortilége et menaces d'incendie; sentence du Présidial acquittant les accusés. — Parcelles de frais adjugés à Talhand, contre de Rocles; à Giraud, contre Terrot; au procureur du Roi, contre Tinland, s'élevant de 18 à 74 livres.

B. 93. (Liasse.) — 144 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Vallos, ancien consul de Villeneuve-de-Berg, contre Reynet, en paiement de mandat; — Vaysse, sergent royal de Dieulefit, contre Jourdan et Cheylas, en délivrance de blé vendu; — Du Vernet, à Vernoux, contre de Garnier, caution de Claire Du Vernet, sa sœur et sa débitrice; — Joachim de Montaigu, baron de Bouzols, contre Vernon, en reconnaissance de domaine direct sur une terre du défendeur. — Procédures criminelles poursuivies par : le procureur du Roi, contre Urtin, dit Marignac, accusé d'avoir mis le feu à deux meules de foin; — Marguerite Verchier, femme La Plante, contre Vidal-Verchier, pour dommages causés dans leur jardin par une chèvre; — l'avocat du Roi, contre Vial, La Passa et autres, qui se sont battus en duel, et Vient, Mathey, etc., déserteurs; — les consuls de Valence, Frappet, Pont, Juge, etc., contre Dupin, enseigne au régiment de Languedoc, pour violences et mauvais traitements.

B. 94. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Desanobis, marchand d'Avignon, contre Bernard de Monery, sieur de La Robinière, héritier de noble Esprit Monery, sieur de Portes, et Antoine de Vincent, sieur de Mazade, de Saint-Péray, en paiement d'une obligation de 300 livres; copies : des actes de transport de cette créance par le sieur de Mazade à noble Antoine de Blou, seigneur de Laval, et par ce dernier à Desanobis; de la sentence du juge de Pierrelatte qui reçoit la déclaration faite par Bernard de Monery de n'accepter l'héritage du sieur de Portes que sous bénéfice d'inventaire; — les consuls de Vion (Ardèche), contre Chosson, bourgeois de Valence, patron laïque de la chapelle Saint-Vincent, construite dans leur église paroissiale, en réparation de cette chapelle dont la ruine menace d'entraîner la chute de leur clocher. — Copie du compte de tutelle de Jean Vial rendu par Volle : recettes, 1522 livres; dépenses, 1255 livres. — Procédures criminelles contre Vuoult, Orman et autres déserteurs, condamnés à être rendus à leurs compagnies.

B. 95. (Cahiers.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1639. — Rôles des audiences faisant connaître les noms des demandeurs et des défendeurs appelés à chacune d'elles : noble Laurent de Charpey, demandeur en requête évocatoire, contre noble Michel de Claveyson; — les hoirs de noble Antoine de Poitiers, sieur de Laye, Dauphin Rey et consorts appelants du juge de Valence, contre Coutiol; — noble Jean de Lastic, demandeur en requête, contre Jossaud; — noble Antoine Du Besset, demandeur en réparation d'attentat, contre noble Pierre Desbocs, sieur de Solignac; — noble Louis de Rostaing, mari de Marguerite de Fain, héritière de Reboulet, docteur agrégé en l'Université, demandeur en ouverture de saisie, contre Jean Bigeard, aussi docteur, et Jean Boffin, greffier civil; — noble Pierre de Genas, demandeur en paiement de mandat procédant d'acte obligatoire, contre François Chambert, etc. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Marguerite de Saulces à payer les 1000 livres de dot de Jeanne de Genas, sa fille, épouse de Louis Ridelet; — noble Charles de Chambaud, sieur de Fontblachier, à payer les dépens de l'instance qu'il a soutenue contre Charlotte d'Armand de Lus, dame de Montboucher; — ordonnant la continuation des procédures faites par : noble René Du Bénéfice, sieur d'Entrevaux, contre noble Isaac de Saint-Agrève, seigneur de Châteauneuf; Salomon de Merez, bourgeois de Valence, contre noble Antoine Froment, etc.

B. 96. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1639. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : Jacques Le More, docteur agrégé en l'Université, avocat, demandeur en requête, contre Jordan; — noble César de Largier, sieur de Ville, demandeur en délivrance de bétail, contre Pierre de Cluzel, du Cheylard (Ardèche); — noble François Le Blanc, sieur de Montabonel, fermier du comte de Tournon, pour la baronnie de Désaignes, demandeur en exécution de sentence, contre Reboulet et autres; — noble de Roux, sieur de Jarjais, demandeur en paiement d'une somme de 800 livres, contre divers habitants du Cheylard; — les Ursulines de Chabeuil, demanderesses en paiement de cédule, contre noble Antoine d'Alby, trésorier général de France; — Magdeleine de Sauzet, veuve de Toussaint La Garde, demanderesse en répétition de ses droits dotaux, contre Étienne La Garde, etc.

B. 97. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : Moïse de Briziaux, demandeur en contrainte, contre les hoirs Chevalier; — Antoine-Louis de Pierregourde, seigneur de La Marette, demandeur en exécution d'ordonnance des conventions de Nîmes, contre les consuls du Cheylard (Ardèche); — Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, en exécution de jugement, contre Gaspard Morier, sieur de Monde; — le syndic des religieux de Saint-François, en action hypothécaire, contre Anne de Granet, fille et héritière du seigneur de Réaumont; — Louis Duport, religieux antonin, commandeur d'Aubenas, en paiement de lods, contre Claudine de Maisonseule; — noble Jacques de Sanglier, juge de Boffres (Ardèche), demandeur en condamnation, contre David Catalon; — Ennemond Rebut, sieur de Mésonne, demandeur en requête, contre Sauze, etc.

B. 98. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : Guy Pape, seigneur de Saint-Auban, en évocation d'instance, contre Taranget; — noble Simon-Pierre de Sellier, seigneur de Buriane, demandeur en maintenue, contre noble Jacques de Vernets, bailli de Chalencon (Ardèche); — Catherine de La Motte, femme de noble Claude de La Place, en entérinement de lettres royaux, contre noble Olivier de Haut-Villard; — Françoise Du Roure, veuve de Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal et de Sanilhac (Ardèche), demanderesse en requête, contre Jean Balazuc; — noble Jean d'Allard et Marguerite de La Faye, demandeurs en contrainte, contre Jean Du Serre; — noble Antoine de Lattier, seigneur d'Orcinas, demandeur en requête, contre Marguerite de Saint-Vincent, veuve de noble Louis de Lattier, seigneur de Saint-Vincent; — Guillaume de La Forêt, lieutenant de prévôt, demandeur en main-levée de deniers, contre noble Antoine de Galbert, sieur des Fonts, etc.

B. 99. (Cahiers.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1640. — Plumitif des audiences : Apaix, curé perpétuel de Tulette, et Courbassier, prêtre habitué de l'église Saint-Pierre, demandent aux consuls de la communauté à être affranchis des tailles; — Guillaume de La Forêt poursuit Marguerite de Murinais, veuve d'Antoine Plantier, avocat, en paiement d'arrérages de pension; — l'abbé de Saint-Ruf, prieur de Mévouillon, réclame au recteur de Notre-Dame de Barbentane la perception des dîmes du prieuré; — le syndic de Saint-Pierre de Vienne plaide contre les consuls de Charnas, pour le paiement de la dîme du vin; — Olympe de Saint-Ferréol, veuve de noble Antoine de Tourton, actionne Louis de La Faye, juge d'Aubenas, en paiement de ses droits dotaux; — Guillaume Allard, procureur au bailliage de Saint-Marcellin, conteste à Charles Allard, sieur de Fontcouverte, la validité du testament de Catherine Allard, sa nièce, etc.

B. 100. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1640. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant les appels de Didier Sauvain, contre Bouvat; de Jean Rignol, dit Palavel, contre Étienne Rignol; de Martin Suffize de Lacroix, contre Reymond Ducros; des hoirs de Charles Audigier, contre Jacques Courtiol; — acceptant les appels des officiers ordinaires de Rochemaure, contre Jeanne Imbert et Lachaud; de noble César de Rigot, contre Moïse Alençon; — condamnant les consuls de Charpey à payer à Antoine Bonnardel la somme qu'il réclame; — adjugeant une terre possédée par Chave à noble Just-Henri de Tournon, lieutenant général en Languedoc, ayant droit des religieuses de Bellecombe; — mettant hors d'instance, en payant les frais, noble François de Monteil, sieur de Coursas, demandeur en cas d'excès contre Françoise de Chavagnac et Claire Desbocs; Salabelle et Méalaret, contre Marnas et le procureur d'office du Pouzin, etc.

B. 101. (Registre.) — In-4°, 336 feuillets, papier.

1641. — Substitutions de procureurs en cas d'absence ou de maladie : Provensal et Teyssier, pour Freydier; — Guichard et Vincent, pour Delevaux; — Roux, pour Bergier, etc. — Présentations des causes de première instance et d'appel à chaque audience par : noble Pierre de Meyras, seigneur de La Roquette, contre Terron, d'Ayzac; Guillaume d'Hautefort de Lestrange, contre Coulet; etc.; — requêtes : d'Imbert de Baronat, sieur de La Mure, contre Étoile; de Rochier, prieur de La Souche, contre Chabalier; — appels : d'Antoine Dupuy, contre Reboul; de Jean Darlendes, contre Trapier; — discussions : de Meynier, contre Dubac; de Gamondès, contre Gamel; — ajournements : d'Issartel, à la requête de Lacombe; de Chayet, dit Bourguignon, pour Fargier, etc.

B. 102. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Antoine de Guilhon, sieur de Beaupré, demandeur en paiement de rentes, contre Lafarge, Valentin et autres; — Louise de Bérenger, femme de noble Georges de Laurents, appelant du vi-sénéchal de Montélimar, contre noble Antoine de Bérenger, seigneur de Puygiron; — noble François de Barjac, contre les créanciers de noble René Dubouchet, dont il est héritier; — noble Guillaume de La Vernade, contre Jeanne et Gasparde de La Baume de Vallon, dames de Tauriers, en dénonciation de nouvelle œuvre; — Marie Gaschet, supérieure du monastère de Notre-Dame de Largentière, demanderesse en paiement de créance, contre noble Paul Dupont; — — le syndic des habitants de Colombier-le-Jeune, faisant profession de la Religion réformée, contre les consuls du lieu, pour la sépulture de leurs morts au cimetière de la paroisse, etc.

B. 103. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1641. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : Judith de La Tour de Gouvernet, dame de Maisonseule, demanderesse en exécution de contrainte, contre René de La Motte, fils de Jean, seigneur et baron de Vachères; — Rouvière, ayant droit de noble Claude de Cavaillon, sieur de Saussac, demandeur en continuation d'exécution, contre noble Henri de Cavaillon, sieur de Malezac; — noble Jean de Bonnefille, demandeur en assistance de cause et garantie, contre Richier; — Martin, Villate, Maisonneuve, chanoines réguliers de Saint-Donat, contre Molin, Martin et autres, en exécution de contrat obligatoire; — noble Antoine de Chalendar, en exécution d'ordonnance, contre Catherine de La Motte; — noble Ennemond de Servien, président de la Chambre des Comptes de Grenoble, contre noble Méraud de Luc, en exécution de sentence, etc.

B. 104. (Liasse.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1641. — Minutes des sentences du Présidial, condamnant : les hoirs de noble Olivier de Haut-Villard à payer 400 livres à Catherine de La Place; — Jean Drivet, séquestre d'Olivier de Saint-Ferréol, à payer 1250 livres à noble Joachim de Gabriac, 114 à noble Pierre de Bannes et 259 à Françoise de Maridat; — Jean et Claude Suchet, à reconnaître le domaine direct de Jeanne et de Gasparde de La Baume de Vallon sur leurs biens; — noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant, à payer les frais de son appel contre Châtillon; — les syndics et habitants d'Assions (Ardèche), à payer la 12e partie de leurs fruits au prieur du lieu et au chapitre de Viviers; — noble François de Valleton, sieur de Baruze, et Jean Du Serre, à livrer à noble René de La Selve, sieur de Fayn, le legs fait par feu Jean Valleton, etc.

B. 105. (Cahiers.) — In-4°, 287 pièces, papier.

1641. — Minutes des sentences du Présidial, condamnant : Sébastien de Lionne, chanoine de Saint-Barnard, à Romans, à payer aux habitués de la même église leurs droits et portions; — noble Alexandre Du Buisson, sieur de Saint-Julien, à rendre divers immeubles aux mariés Faure; — Ridon à reconnaître le domaine direct d'Henri de Ginestous, baron de La Tourette, sur une pièce de terre sise à Châteauneuf (Ardèche); — Claude Mignot, à payer des arrérages de censes à noble Louis de Gruel; — les hoirs de noble Jean de Brunier, seigneur de Larnage et Marsanne, à garantir dame Gasparde de La Porte des arrérages de pension que lui réclament les Carmes de Tournon; — noble Guillaume de Cheisselines, sieur de Crombis, à payer les frais de l'instance contre Pierre de Roland, seigneur de Reilhanette; — permettant à noble Pierre Sautel, de Saint-Sauveur (Ardèche), de poursuivre ses exécutions contre Ravel; — recevant Faure et Freydier, procureurs postulants au Siége, etc.

B. 106. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : dom Charles Liotard, curé de Condorcet, contre noble Antoine de Caritat, en paiement de mandat; — Henri de Ginestous, prieur et coseigneur de Vernoux, contre noble Simon-Pierre de Sellier, sieur de Buriane, en désistement; — Louis de Suze, évêque de Viviers, contre Guillaume et Jean de César, en reconnaissance de domaine direct; — Jean Aurel, de Lavoulte, en restitution de meubles, contre Jean de La Pimpie, juge général des terres de la maison de Ventadour; — noble Timoléon de Vesc, seigneur de Saint-Thomé, contre Leyric, en reconnaissance de domaine direct; — noble Claude de Gardon de Bologne, contre noble Louis Dupont, en règlement de compte, etc.

B. 107. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : le commandeur de Saint-Vincent, à Valence, contre Reynaud et Louis de Blaïn de Marcel, seigneur et baron du Poët, en paiement de droits seigneuriaux; — les hoirs de noble Pierre Pastel, contre Boisse et Clary Gastoud, en reconnaissance de domaine direct; — noble Constantin Teyssier, sieur de Chamblas, contre Blachère, en exécution de jugement; — François Desrois-la-Gamelle, contre Saulce, en paiement de promesse; — Magdeleine de Plovier, veuve de Claude Frère, contre Aimar Michel, en paiement de lods; — noble Jacques d'Armand, baron de Gresse, demandeur en contrainte, contre noble Henri Du Pilhon; — Barthélemy Dubouchet, marchand à Romans, contre Nicolas Garde, curé de la ville; — noble Jacques de Rostaing, contre Drevon, dit Pelat, en paiement d'arrérages de rentes, etc.

B. 108. (Cahiers.) — In-4°, 455 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Adam La Colombière, contre ses créanciers, pour la discussion de ses biens; — Charles de Colombin, demandeur en paiement de créance, contre noble Christophe de Montchenu, sieur de Beaucroissant; — noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel, contre noble Paul de Genas, de Beaulieu, en main-levée de deniers, — Barthélemy Faure-La-Farge, archiprêtre de Viviers, contre noble Claude de Reboulet, sieur de Ruissas, pour le même objet; — Chastanier, syndic des pauvres de Vinzieux (Ardèche), contre les fermiers du prieuré de Charnas, en délivrance de la 6e partie des dîmes; — noble Louis de Charpey de L'Ale, prieur de Chabeuil, contre les consuls du lieu, en reconnaissance de droits; — noble Jacques Du Bay, sieur du Cros, contre Alexandre Bay, en annullation d'acte d'accord; — Scipion de Lancelin de La Rolière, abbé de Cruas, contre noble Alexandre de Bénéfice, baron de Cheylus, en paiement de dîmes; — Louis de La Baume de Suze, évêque de Viviers, demandeur en garantie, contre noble Jacques de Durand, vi-sénéchal de Montélimar; — noble François de Montmeyran, chanoine d'Alby, contre Broyet, en paiement de créance, etc.

B. 109. (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Jean de Bozas, sieur de Chirol, demandeur en appel, contre Claire de Faure Du Cros; — Annet de Pierregourde, contre Aureilhe, en reprise de procès; — François de Sabatier, appelant des ordinaires de Rochesauve (Ardèche), contre Chevalier; — Paul de Brian, sieur de Miraval, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin, contre les héritiers de Peyronne Duchier; — Denis Rollet, recteur de l'église Saint-Prix de Livron, demandeur en maintenue et réintégrande, contre Gaspard Fallot, docteur en théologie, et Morin, curé de Livron; — Charles de Columbi, demandeur en requête, contre Peyret; — Gamon, chanoine de Crest, appelant du vi-sénéchal de Montélimar, contre Pierre Arnoux, prieur de Saint-Jean d'Autichamp, ordre de Cluny; — Chabaud, sieur de Bournet, tuteur des enfants de noble Jean-Baptiste de Vincent de Mazade, suppliant par requête de rétractement, contre de Blou de Laval; — Lucrèce de Platel, abbesse de Sainte-Claire d'Annonay, contre Forière, en délivrance de fruits. — Minutes des délibérations extraordinaires des officiers de la Sénéchaussée et du Présidial relativement aux propositions faites par le cardinal de Richelieu, alors à Valence, de terminer leur procès avec l'évêque de la ville; Nicolas Delisle et Gamon sont chargés de conférer avec le cardinal. — Actes de réception : de Garde, contrôleur des notaires à Lamastre, Macheville, etc.; d'Abraham Homel, adjoint pour les enquêtes criminelles des protestants, etc.

B. 110. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : François de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Laurent Barnaud, en continuation d'exécution; — noble Jean de Lastic, demandeur en contrainte, contre Morel; — François d'Izerand Du

Mouchet, commandeur de Bellecombe et Lachal, contre Louise de Lionne, veuve de noble Jean de Valernod, en paiement d'arrérages de rentes; — Antoine et Jean de Sarron, seigneurs de Bacot et de Forges, contre Judith de La Tour-Gouvernet, en règlement de compte; — Achille Gamon, demandeur en évocation, contre Dunoyer, prieur d'Éclassan (Ardèche); — Gabrielle de Borne de Leugière, dame de Clastrevieille, en adjudication par décret, contre Jacqueline de Borne, dame de Leugière; — noble Pierre Desbocs, seigneur de Solignac, demandeur par requête, contre Marie d'Espinchat; — dame Liesse de Marsanne, supérieure de Notre-Dame de Tournon, contre la veuve du sieur de Peytieu, en paiement d'intérêts, etc.

B. 111. (Cahiers.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Pierre de Gaste, sieur de Montvallon, contre Bodier, en ouverture de saisie; — noble François Le Blanc, sieur de Montavons, contre Reboulet, en reconnaissance de domaine direct; — noble Louis de Charpey de L'Ale, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre noble Michel de Claveyson, en revendication de fonds; — dom Chaud, religieux de Cluny, sacristain de Rioms, contre le prieur du lieu, en paiement de taxe de frais; — noble Gabriel de Montchenu, seigneur de Saint-Jean-d'Octavéon, demandeur en garantie, contre Farconnet; — Marie de Pierregourde, veuve de noble Aimé de Saint-Ferréol de Saint-Pons, contre Charmeron, en paiement de pension; — noble Achille de Mérindol, contre Adrien de Baisse, en décharge de cautionnement; — René de Vaugeron, contre Lafaurie, et Charles de Chambaud, contre Merlin, en reconnaissance de domaine direct, etc.

B. 112. (Cahiers.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Antoine de La Fare, contre Penchenier, et Méraud de Luc, contre Octruie, en reconnaissance de domaine direct; — Catherine de Polignac, comtesse d'Aps, contre Bois, en délivrance de fruits; — Sève, curé de Baux, contre frère de Voize, prieur du lieu, en paiement de 200 livres; — le syndic des pauvres de Saint-Jean-en-Royans, contre Chaix, en paiement de pension; — les hoirs de Louis Picaud, dit le capitaine Barbier, de Vals, demandeur en contrainte, contre Veyrenc, dit Leyre, etc.

B. 113. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Aimar Des Massues, sieur du Mas, contre Eymin, en reconnaissance de domaine direct; — noble Pons de Burine, contre Pestre, dit Pral, en paiement de créance; — Suzanne Jossaud, contre noble Alexandre de Calignon, sieur de Peyrins, en paiement de ses gages; — noble Pierre d'Arbalestier, sieur de Blagnac, contre Mirabel et le prieur de La Bâtie-Rolland, en paiement de créance; — noble Paul de La Roche, contre Garay, en reconnaissance de pension; — Guillaume Fournier, religieux lai de l'abbaye de Chambons, contre les fermiers de l'abbaye à Saint-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche), en paiement de dette; — noble Germain Villette, contrôleur général des bois en Touraine, contre Saignol, en reconnaissance de promesse; — noble Laurent de Charpey de L'Ale, contre noble Pierre de Castellane, sieur de Beauregard, en paiement de cédule; — Christophe Barthélemy de Grillon, écuyer, contre Pascal, en renouvellement de délai, etc.

B. 114. (Cahiers.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1642. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Gaspard Morier, sieur de Monde, à payer intégralement sa ferme à Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, malgré la perte du moulin de Fromigière; — les hoirs de Pierre Reclus, à payer une promesse de 48 livres consentie à Salomon de Merez, bourgeois de Valence; — noble Isaac de Châteauneuf et les habitants de Saint-Apollinaire-de-Rias (Ardèche), à payer au curé de la paroisse la dîme à la cote 21e; — Pierre de Surieu, héritier d'Arnaud Bonnet, à rembourser diverses sommes aux prêtres habitués de Saint-Barnard de Romans; — Scipion de Grimoard, comte du Roure, à payer la légitime de Catherine de La Motte, dame de La Place, fille et héritière de Louis Du Roure; — les consuls de Vion (Ardèche) et Pons Murard, prieur du lieu, à réparer leur église; — Planche et Coissieu, à reconnaître le domaine direct du syndic de l'église collégiale de Saint-Julien de Tournon sur divers immeubles, etc.

B. 115. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Jean de Poterlat, sieur de Saint-Ange, demandeur en maintenue, contre Cluze; — noble

Constantin Teyssier, sieur de Chamblas, appelant des officiers de Meyras (Ardèche), contre le prieur du lieu; — noble Pierre de Maridat, conseiller du Roi au Grand Conseil, contre Faure, juge de Pierrelatte, en ouverture de saisie; — noble François de Colloneau, contre Escoffier, en revendication de fonds; — noble Louis de Gruel, sieur de Fontagé (Ponsas), contre noble Henri de Brunier de Marsanne, en évocation de cause; — noble Paul Du-Rochier, sieur du Petit-Paris, en cassation de sentence; — noble Annet de Pierregourde, seigneur de Châteaubourg, contre les hoirs Ducros, en main-levée de deniers saisis; — noble Gédéon d'Arlandes, contre Jean de Laureille, juge de Viviers, en ouverture de fidéi-commis, etc.

B. 116. (Registre.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1648. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Marie de La Gorce, dame de Vals (Ardèche), contre le capitaine Ozil et autres, en reconnaissance de domaine direct; — noble Alexandre Du Buisson, sieur de Saint-Julien, contre noble Annet Dupré, en paiement de dette; — Charles de La Tour, baron de Gouvernet, contre Seigle, en renouvellement de délai; — Justine de Costaing, veuve de noble Henri de Bressac, contre noble César de Lestrange, de Grozon, en action hypothécaire; — noble Hélein de Bonlieu, sieur de Miraval, contre Pierre Panisse, chanoine de Viviers, et noble Louis Brian, sieur de Miraval, en prolongation de délai pour production de pièces; — Jeanne d'Audibert de Lussan, dame de Saint-Victor, appelant des officiers du lieu, contre Marie Du Solier; — Jean de La Blache, sieur du Besset, contre Fealaix, de Lairal, en reprise d'instance; — le syndic des pauvres de La Roche-de-Glun, contre Lambert, syndic de la collégiale du Bourg-lès-Valence, en revendication d'une partie des dîmes, etc.

B. 117. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1648. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Annet La Motte, seigneur d'Uzers, demandeur en désistement de la seigneurie de Tauriers (Ardèche), contre Jeanne et Gasparde de La Baume-Vallon; — noble François Charrier, sieur du Bois, demandeur en requête, contre Delaye; — noble Olivier-Joseph de Saint-Ferréol, demandeur en discussion des biens de Marguerite de Maron et Aimée de Gabriac, contre leurs créanciers; — noble François de Guerin, conseiller au Parlement de Grenoble, fils d'Henri, contre noble Antoine Du Besset et Faure, en assistance de cause; — dom Jacques Serpolet, religieux profès de Cluny, contre Jean Bruyère de Savel, prieur de Saint-Jean-des-Oreaux, au diocèse de Die, en paiement des droits et revenus du prieuré; — Isabelle, Gaspard et Alexandre d'Audigier, contre Jeune et autres créanciers de leur père, en reprise de discussion; — Marie de Baratier, veuve de noble Jean d'Indy, demandant acte de la déclaration faite par ses enfants mineurs qu'ils veulent vivre dans la religion catholique, contre Guillaume et Marie d'Indy; — noble François Sagnol, contrôleur général des finances en Dauphiné, demandeur en contrainte, contre Bologne, notaire à Allex, etc.

B. 118. (Registre.) — In-4°, 542 feuillets, papier.

1648. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Joachim de Montaigu, baron de Bouzols, contre Vernon, et Jean Vergèze, contre Monteil, en reconnaissance de domaine direct; — noble Pierre de La Cour, sieur de Morvilliers, demandeur en lettres expositoires, contre Seigle; — noble Mathieu Bourdier, contre Marcha, en cassation de procédures; — frère Just de Fay de Gerlande, chevalier de Malte, contre de Badel et autres, en reconnaissance de droits seigneuriaux; — Gabrielle de Bartholi, dame de Veaunes, demanderesse en requête, contre Champion; — Guillaume Vannière, sieur de Motgaret, contre noble Paul de La Garde, en autorisation de rapport, etc.

B. 119. (Registre.) — In-4°, 626 feuillets, papier.

1648. — Rôles des causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : noble Guillaume de Chalandar, demandeur en adjudication par décret, contre Mlle Clauda de Charbonnel; — les consuls de Charpey, contre Châtillon, fermier du prieur de Bésayes, en paiement de la 24e partie de la dîme aux pauvres; — noble François de La Rochette, appelant du juge de Valence, contre Monier-La-Route; — Frère, abbé de Léoncel, contre Ravanel, curé de Chatuzanges, et noble Jean Mouraret, sieur de Mallet, contre Nogier, Deleuze et Meyzelle, fermiers de l'évêque de Viviers, en reconnaissance de domaine direct; — noble Jean-Baptiste d'Auriple, contre Dupré, de Villeneuve-de-Berg, en exemption de tailles; — Anne de Salabelle, Jeanne de Meyssonnier et Ranc, contre Lapra, en restitution de bétail; — noble André de Vignon, sieur de Tarnesieu, contre noble Jean d'Allard, en paiement de créance, etc.

B. 120. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Guillaume de Maisonseule, prieur de Gluiras et Charaix (Ardèche), contre Mousson, et noble Antoine de Vocance, contre noble Jacques de Colognac, en reconnaissance de domaine direct; — noble Reymond de Charbonneau, contre Laurent Barnaud, notaire à Chabeuil, en paiement de cédule; — Louise de Sassenage, abbesse de Soyons, contre Bonnet, en paiement de dîme; — noble Jean-Baptiste de Pelet, prieur et seigneur de Saint-Jean, contre les hoirs Desserres, et noble Jean de Monteil, seigneur du Port, contre Machon, en garantie et assistance de cause; — noble Denis de Brueys, sieur de La Calmette, contre les hoirs Blanchet, en paiement d'arrérages de pension; — noble Antoine Des Mottes, contre Anne Godernac, en paiement de lods; — noble Étienne d'Aleyrac, sieur des Colombiers, contre Guilhon-Marnas, en exécution de promesse.

B. 121. (Registre.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Vincent de Garnier, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Martin-de-Péraud, contre Berthaud, et noble François de Bompar, sieur de La Bastide, contre Charrières, en reconnaissance de domaine direct; — noble Siméon de La Faye, sieur des Michaux, contre Malleval, en paiement de billet; — Pain, avocat à Saint-Marcellin, contre noble Justine Guerin, veuve de noble Pierre Bernard, lieutenant particulier au bailliage de la ville, en reconnaissance de promesse; — noble Just Deschamps, contre noble Charles Debeaux et Blanche de Giraud, son épouse, en garantie et assistance de cause; — Just-Henri de Ginestous, baron de La Tourrette, contre Tinland, en reconnaissance de rente; — Françoise Ferrand, contre noble Laurent de La Vernade, en paiement d'obligation, etc.

B. 122. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1643. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Louise de Morges, veuve et héritière de noble Antoine d'Urre, seigneur de Venterol, à produire l'inventaire des biens du défunt; — les hoirs Mercier, à reconnaître la directe seigneurie de noble Henri de Ginestous, baron de La Tourette, sur une de leurs terres; — noble Jean de Revel, sieur des Routes, héritier de Michel, son frère, à exécuter la transaction passée avec noble Jean Du Vache, seigneur de L'Albenc, baron de Châteauneuf; — les consuls de Baix (Ardèche), à rebâtir leur ancien presbytère, et Jacques de Voize, prieur, à payer la 24e de la dîme aux pauvres de la paroisse; — Maisonnat et Bruyère, huissiers audienciers, à accompagner le président à son entrée au palais et à sa sortie; — le garde du petit sceau, à n'exiger qu'un sol des expéditions destinées au Vivarais, et 1 sol 6 deniers de celles qui seront livrées aux Dauphinois; — noble Joachim de Julien, sieur du Fraisse, à ne plus poursuivre en reconnaissance de cense Blanc, Charre et autres, de Fourchades (Ardèche), etc.

B. 123. (Cahiers.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

1643. — Minutes des audiences du Présidial condamnant : Taranget, à reconnaître le domaine direct de noble Guillaume de Fages, sur une de ses terres; — Garnier et autres, à payer des arrérages de censes aux Minimes du Bourg-de-Péage, prieurs de Saint-Jean-en-Royans; — François de Lafont, à rendre un bâtiment à Lucrèce de La Tour, prieure de Saint-Césaire de Nyons; — Noé, Claude et Jacques de Noailles, à livrer l'héritage de Jean de Noailles, leur oncle, à Martine, épouse de Jean de L'Hôtel, à Viviers; — Emmanuel de Molines et noble Claude de Pinard, à rendre une vigne à Jean Molière; — noble Jacques de Durand, vi-sénéchal de Montélimar, à reconnaître une cense à Louis de La Baume de Suze, évêque de Viviers; — Charles de Clermont, seigneur de Chatte, à se désister de ses droits et prétentions sur les terres de Brion et du Cheylard, maintenues à François-Christophe de Lévy, comte de Brion, etc.

B. 124. (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1639-1641. — Enregistrement sommaire des appels : des officiers de la viguerie de Boucieu (Ardèche), par la veuve Bruas, contre Reynaud; — des officiers royaux de Villeneuve-de-Berg, par noble Jean d'Allard, contre Bernard; — des officiers royaux d'Annonay, par noble Seignovert, contre Poloyard; — des officiers ordinaires de Gluiras, par noble Claude de Maisonseule, contre Pays; — des officiers de Viviers, par Thomas de Lauzun, contre Denis et Noël de Lauzun, etc. On lit en tête du cahier que la forme du précédent *recognovit* a été changée et rendue conforme à celle de Nîmes, pour le Vivarais. — Matricule du greffe indiquant la date des pièces et procédures retirées par les procureurs du Siége. — Copies des sentences du Présidial recevant les appels : de Bouvier, contre Delestre; — de Bologne, de Livron, contre Regnier, etc.

B. 125. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Charles de La Tour, contre Seigle et Gabriel d'Angers, en paiement de créance; — noble Agathange d'Izerand, sieur de Senaud (Albon), contre noble Jean d'Izerand, en communication d'actes; — Hélein de Serres, prieur de Notre-Dame de Serreméan (Mirabel-et-Blacons), contre Seguin, en paiement de la dîme; — Catherine de Larchier, contre noble Jean de Bonnefille, en évocation de cause; — noble Jean de Glos, sieur de La Bâtie, fermier d'Isabeau de La Tour-Gouvernet, contre Champagnon, en reconnaissance de domaine direct; — le syndic des pauvres de Vinzieux (Ardèche), contre le prieur du lieu, en paiement de la 6e partie de la dîme, etc.

B. 126. (Registre.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : le syndic des Dominicains d'Aubenas, contre Bonnet, en paiement de créance; — noble Olivier de Fayn, sieur de Rochepierre, contre Laugier, en paiement d'arrérages de lods; — noble Alexandre de La Tour, sieur de Savas, contre Peyre, en reconnaissance de domaine direct; — noble Scipion Teyssier, sieur des Portes, contre Avyas, en paiement de dette; — noble Simon d'Osti, contre Aurelle et noble Paul de Chambaud, sieur de Saint-Quentin, en reconnaissance de cense; — noble Henri Niclot, sieur de Fons, contre Mondon, en paiement de créances, etc.

B. 127. (Registre.) — In-4°, 668 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Gaspard de Balazuc, seigneur de Lanas (Ardèche), contre Mure, en reconnaissance de cense; — Pierre de Crolard, fermier de Vernaison, contre Magnin, en paiement de rente; — noble Jacques de Bernard, seigneur de Montbrison (Drôme), contre Rodier, en reconnaissance de domaine direct; — Charles de Bologne, seigneur d'Alançon, contre Pichard, en évocation de cause; — Louis Ferrossier, contre Lafont, Pontal, etc., en reconnaissance de droits seigneuriaux; — Pierre de Meyras, seigneur de La Roquette, contre Durand, en paiement de créance; — le syndic de Saint-Apollinaire, contre Faure, en arrérages de rentes, etc.

B. 128. (Registre.) — In-4°, 520 feuillets, papier.

1644. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Desbocs à reconnaître aux Cordeliers de Valence une pension d'argent, d'amandes, etc.; — Mathieu Olivier, à payer six sétiers de blé de dîme à l'abbé de Saint-Ruf, à cause du prieuré de Saint-Gervais de Fiancey; — Marie de Gerbas, prieure de Toulaud et religieuse professe de Soyons, contre Fauries, Rapine, etc., en reconnaissance de cense pour le domaine de Tracol; — Crolard, fermier de Vernaison, contre noble Valérien de Comiers de Montmiral, en paiement d'arrérages de cense; — Pierre Sup, avocat au parlement de Grenoble, à payer 344 livres à noble Antoine de Feralhon, trésorier général des finances en Dauphiné; — le recteur de la chapelle Saint-Christophe et Deloche, à contester la directe prétendue par noble Antoine Des Mottes, sieur de Confoulens (Conflans) et de La Grioterie; — Jourdan, à reconnaître les censes de plusieurs fonds sis à Baix (Ardèche) à noble Gaspard Chabrières, seigneur du lieu; — César de La Tour de Gouvernet, marquis de La Charce, à cesser toutes poursuites contre Françoise de Caritat, veuve de noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freiduret, donataire universel de noble François d'Alléoud, sieur d'Aucelon, son père, etc.

B. 129. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1645. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : l'abbé et les religieux de Saint-Antoine, contre Gay, de Veaunes, et le prieur de Saint-Vallier, contre Sallier et autres, en paiement d'arrérages de rentes; — Mège, chanoine du Puy, contre Savin, sacristain de Notre-Dame d'Étoile, en exécution d'ordonnance du vicaire de l'abbaye du Monestier; — Léchier, fermier du prince de Monaco, contre les consuls de Romans, en paiement d'une pension de 148 livres; — noble Pierre de Gallien de Chabons, maître de chœur de Saint-Barnard, à Romans, contre le chanoine Sozin, en paiement de taxe de frais; — Isabeau de Monier, dame de La Laupie, contre Amieu, en production de titres; — Antoine de Villard, gouverneur d'Acqui en Piémont, en garantie des choses adjugées à Guilheton, contre Machon, de Saint-Romain-de-Lerp (Ardèche), etc.

B. 130. (Cahiers.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1645. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Pierre de Bressieu, seigneur de

Beaucroissant, contre Ogier-Tivolay, de Marsas, en paiement de droits seigneuriaux; — nobles Alexandre et Charles de Sibeud, fils de Louis, seigneur de Lesches, et Charlotte de Revel, leur mère, contre noble Jean Des Armands, seigneur de Lus-La-Croix-Haute, en paiement de droits; — André de Chastelier, sieur de Milieu, et Marie d'Izerand, son épouse, contre nobles Agathange et Jean d'Izerand, en paiement de créances; — noble Louis Le Blanc de Chapteuil, seigneur de La Garde, contre Boson et autres, en paiement de cense; — le recteur de l'hôpital d'Étoile, contre Thomas, en règlement de compte; — Forestier, curé de Jaillans, contre Baille et Gaspard de Saint-Ours, fermier de l'abbaye de Saint-Antoine, en paiement de lods; — Arthur Bertrand, sieur de La Chartronière, contre Gaillard, en exécution de jugement; — noble Jean-François de Soleyze, prieur commendataire de La Mure (Serves), contre Champion, en paiement de créances, etc.

B. 131. (Cahiers.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1646. — Minutes des sentences du Présidial, maintenant : nobles François et Charles de Vérone, en la jouissance et possession des biens de feu Imbert de Vérone, réclamés par noble Charles de Bellan; — noble Gédéon d'Arlandes, en la possession des biens de Jean d'Arlandes; — condamnant : Barnoin et autres à payer des dommages-intérêts à Guy Pape, seigneur de Saint-Auban; — Ennemond de Jomaron, seigneur de Saint-Sauveur et de La Roche-de-Glun, à reconnaître une pension de 5 livres à Louis Lebou, doyen de la Faculté de médecine en l'Université de Valence; — Christophe de Serancourt et Isabeau de Bourges, à payer des dommages-intérêts à Veyrenc, de Donzère, pour non-jouissance des fonds qu'ils lui ont vendus; — Candi, à reconnaître de la directe de Charles d'Agoult, seigneur de Piégon et Mérindol, sa terre de Mirabel, sise à Lautare; — noble Jean Des Armands, baron de Luc, à rendre aux héritiers de noble Louis de Sibeud la terre et juridiction de Lesches, etc. — État de distribution des causes à juger : La Boisse a le procès de Vincent de Mazade, contre Desanobis et de Blou de Laval; — Dedeaux, celui de noble Anne de Vissac, contre Dortral; — Briziaux, celui de Jacques de La Baume, contre Allex, etc.

B. 132. (Cahiers.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1647. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Imbert de Peloux, seigneur de Clérivaux, appelant du juge de Romans, contre le recteur de la confrérie des Pénitents de la ville; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol (Isère), contre Barbe-Baron, en désertion d'appel; — noble Rostaing de Gramont, seigneur de Vachères, contre Eynard, de Beaufort, en maintenue de jouissance de fonds; — noble Michel-Nicolas de Soissons, appelant du vi-bailli du Buis, contre Martinon; — Louis de Bompar, sieur de Portes, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Ithier, avocat; — noble Claude de Perdeyer, appelant du juge des conventions de Chabeuil, contre Vingtain; — noble Louis de Chatte, seigneur de Geyssans, contre Chastelon, en paiement d'obligation; — Antoine d'Urre, seigneur de Venterol, contre Ramuzat, en paiement d'arrérages de cense; — noble Antoine de Sarron, sieur de Bacot, contre noble Melchior-Charles de Montchenu, seigneur de Beausemblant, en reprise de procès, etc.

B. 133. (Cahiers.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1647. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Bret, religieux de Saint-Ruf, prieur de Saint-Vallier, contre Baboin, en paiement d'arrérages de lods; — Denis Rollet, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Alixan, contre Pierre Collet-La-Chasserie, docteur en droit, en exécution de sentence arbitrale; — le procureur du Roi au Siége, contre les mariés Chancel, en transport de juridiction; — noble Hector Dubourg, demandeur en assistance de cause, contre Espérandieu et Chollier, avocat au Parlement; — Courbis, lieutenant en la judicature de Tain, contre Dalicieux, en punition d'excès; — Charles Moreau, avocat au Parlement de Grenoble, appelant du vi-bailli du Buis, contre Jandin, etc. — Prestation de serment par les magistrats du Siége, à la première audience après la Saint-Martin, « au pied » du crucifix exposé sur la table, suivant la coutume », et ouverture de la Cour par le président.

B. 134. (Registre.) — In-4°, 661 feuillets, papier.

1644-1648. — Enregistrement sommaire des appels portés au Présidial : des juges royaux d'Annonay, par Benoit de Galier, chirurgien, contre Chonet, et par Argoud, contre noble Louis de Boulieu, sieur de Charlieu; — des ordinaires de Jaujac, par La Ribe, contre Vignal; — des ordinaires de Tournon, par noble Jean-Pierre de Bouvier, contre Pourchas; — du Parlement de Toulouse, par noble Alexandre de Pouzols, contre Volle; — des juges royaux de Villeneuve-de-Berg, par noble Jean d'Allard,

contre Louis La Faye; — des juges ordinaires de Largentière, par noble Guillaume d'Agulhac, contre Talhand; — des ordinaires de Lavoulte, par noble Gaspard de Monde, contre Bernard, etc.

B. 135. (Cahiers.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1647-1648. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Antoinette de Perréon, veuve de noble Méraud de Luc, à payer 1562 livres à Jeanne Reymond de Chalias, de Chabeuil; — noble Antoine d'Arlandes de Concoules, sieur de Bourdelet, à payer les arrérages de huit ans d'une pension due à Bret, prieur de Saint-Vallier, et les arrérages de cense demandés par noble Étienne de Murat-Lestang, seigneur de La Peyrouse (Moras); — noble Jean de Villard, prieur de Notre-Dame de Beaumont, à restituer les dîmes novales de Montvendre à Alboux, curé de la paroisse; — noble Jean de Pelet, sieur des Granges, à payer les frais de l'instance pendante entre lui, le syndic du chapitre de Viviers et Anne d'Allard, veuve et héritière de noble Jacques de Bannes, sieur de La Bâtie; — noble Jacques Arthaud de Montauban, seigneur de La Roche, à justifier du paiement des sommes que réclame Guy Pape, seigneur de Saint-Auban, etc.

B. 136. (Cahiers.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1639-1648. — Matricule des récépissés des pièces du greffe du Présidial, délivrés par les procureurs du Siége. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Savoye, en paiement d'arrérages de rentes; — l'abbé et les religieux de Bonlieu, contre Savournin, en rachat de fonds; — noble Charles de Véronne, contre Charles de Ville et la veuve de noble René de Véronne, en ouverture de saisie; — Trophe, fermier du prieuré de Saint-Pierre-lès-Die, contre Jeanne Second, veuve de Jacques Escoffier, professeur à l'Académie de Die, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Jacques de Corbières, de Livron, contre Tapernoux, en exécution de jugement; — les enfants Saint-André et François Du Serre, contre Bérengier et autres, en action hypothécaire, etc.

B. 137. (Cahiers.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1649. — Rôles des causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : Jean de Lacroix, seigneur de Chevrières, contre Grosset, en paiement de rente; — noble Just-François de Fay, seigneur de Gerlande et La Motte-de-Galaure, contre Robin, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Martinon, chanoine de Notre-Dame de Die, contre Nicolas de Sibeud, dit de Lambres, en maintenue de canonicat et des revenus attachés au bénéfice; — de Briziaux, conseiller au Présidial, ayant droit de Friol, marchand de soie à Saint-Chamond, contre Rousset, en paiement de promesse; — noble Louis de Rostaing, demandeur en interposition de décret sur encan, contre Dupré; — Charles de Clermont, baron de Chatte et Charpey, contre Duc, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 138. (Registre.) — In-4°, 677 feuillets, papier.

1649-1650. — Rôles des causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : les hoirs de noble Pierre de Vesc, seigneur de Béconne, contre Meynol, en désertion d'appel; — André de Chastelier, seigneur de Milieu, Terrebasse, La Vache, et Marie-Blanche d'Izerand, contre Magdeleine de Dorne, dame de Tagenas, en entérinement de lettres royaux; — Jeanne Musselon, contre noble Gaspard Froment, premier professeur en l'Université de Valence, en requête d'opposition; — Jean Tremolet, marchand à Valence, contre noble Henri Des Aimars, en paiement de promesse; — Jean-Bertrand de Luppé, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre Barnier, en paiement d'arrérages de rente; — Catherine de Bruyère, veuve de noble Alexandre de Marquet, agrégé en l'Université, contre Antoine Bruyère, avocat au Parlement de Grenoble, en entérinement de lettres de contrainte; — Blaise Ferotin, avocat, demandeur en garantie, contre Charles de Saint-Laurent, aussi avocat, recteur des Pénitents de Crest, etc.

B. 139. (Cahiers.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1640-1650. — Minutes de la vente aux enchères : des biens de Faure, situés à Charmes (Ardèche), acquis par Alexandrine de Sanglier, épouse de noble René de Roux, sieur de Jarjais; — des rentes, droits seigneuriaux et juridiction de noble Annet de Borne, sieur de Lauzières, au profit de Gabriel d'Hautefort, baron de Lestrange. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Sellier, à payer les arrérages d'une pension à Louise de Lionne; — les hoirs Savournin, à rendre à l'abbé et aux religieux de Valcroissant et Bonlieu les fonds de ce dernier prieuré aliénés en 1579, moyennant restitution du prix; — Nardoin, de Tain, à laisser jouir en paix de divers immeubles noble Louis de Gruel, sieur de Fontagé (Ponsas); — Lodier, à vider un fonds du prieuré de Saint-Félix à noble Joachim de Falcos, sieur de Maleval, sacristain dudit prieuré, etc.

B. 140. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1646-1649. — Enregistrement sommaire des appels faits : des juges ordinaires de Privas, par noble Scipion Du Tremolet et Marguerite de Ganges, contre Paule de Monteil ; — des juges de Saint-Vincent-de-Barrès, par Daniel d'Aleyrac, docteur en droit, contre noble Pierre de Mercure ; — des ordinaires de Saint-Fortunat, par noble Isaac de Mestier, sieur du Bourg, contre Valette ; — des ordinaires de Beauchastel, par Claudine de Roussillon, contre Bourjas ; — des juges royaux d'Annonay, par noble Pierre de Cubières, sieur de Pouzillac, contre Jean Duport, etc.

B. 141. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

1650. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant (Isère) et de Ratières (Drôme), contre Ginet, en paiement d'arrérages de pension ; — Michel Des Adrets, prieur de Rottier, contre Jean Reynaud, prieur de Jonchères, vicaire général et official de l'évêché de Die ; — noble Reymond de Melhuret, seigneur de La Bâtie, Blacons et La Buisse, recteur des chapelles Sainte-Anne et Sainte-Catherine à Marsanne, contre Barbeyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest, et Noir, prieur-curé de Montjoux, contre Sarralier, en maintenue de droits et revenus ; — noble Gaspard Froment, professeur en l'Université de Valence, contre noble Bernard de Monery, sieur de La Robinière, en ouverture de saisie et main-levée de deniers ; — noble François d'Alby, prieur commendataire de Saint-Marcellin d'Étoile, contre Marguerite de Montmorency, dame de Ventadour, en délivrance de fonds ; — Alexandre Desrois, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre le prieur de Comps, en paiement de pension, etc.

B. 142. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1650. — Minutes des sentences du bureau condamnant : Rosier, à payer les arrérages de 4 coupes de blé, mesure d'Albon, la moitié d'une geline (poule) et le demi-tiers d'un poulet de rente à noble Étienne de Lestang, seigneur de La Peyrouse ; — Michel, de Samson, à l'amende et aux dépens de son appel du juge des conventions de Chabeuil, contre dame Anne de Lattier, dame de Charpey ; — Rostaing de Grammont, de Vachères, à laisser exécuter une vente aux enchères poursuivie par noble Pierre de Bouillanne, dit Le Cadet, de Quint ; — Melchionne de Reynier, dame de Vercors, à prouver son droit de franchise du fournage réclamé à Aouste par Louise de Sauvain, fille et héritière de noble Pierre de Sauvain, seigneur du Cheylard ; — Tamian, Alexandre de Gresse et autres, à répondre à la demande de noble Joseph d'Arbalestier, sieur de Blaguac, à peine de forclusion ; — noble François d'Alby, prieur d'Étoile, à justifier que le fonds par lui réclamé a appartenu à son prieuré, etc.

B. 143. (Registre.) — In-4°, 975 feuillets, papier.

1649-1650. — Parcelles de frais du greffe d'appeaux du Présidial pour : noble Nicolas de Villeneuve, fils et héritier de noble Philippe, médecin à Valréas, plaidant contre Baulme ; — les consuls et les catholiques de Dieulefit, contre les hoirs de Gédéon Roy ; — Marc Béranger, bourgeois du Poët-Laval, contre noble Jean de Pouchot ; — le syndic du chapitre de l'église Sainte-Croix de Montélimar, contre noble Charles de Villet, de Châteauneuf-de-Mazenc, etc. ; ces parcelles s'élèvent de 44 à 63 livres.

B. 144. (Liasse.) — 48 pièces, papier (12 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1651-1660. — Copies des lettres du roi Louis XIV au sénéchal de Valentinois, relatives à l'assemblée des États généraux convoquée à Tours, le 8 septembre 1651, et au duc de Lesdiguières, pour la nomination de six ou de quatre députés de chaque Ordre et la rédaction des mémoires et instructions desdits députés ; — des lettres du duc de Lesdiguières au marquis de Gouvernet, sénéchal de Valentinois, pour l'exécution des ordres du Roi, et à de Simiane de Vènes, sénéchal et gouverneur de Valence, au sujet du différend entre lui et M. de Gouvernet sur la convocation de l'assemblée du Valentinois, etc. ; — du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse faite à Crest, dans la maison de noble Antoine de Bruyère, lieutenant particulier au Siége de la ville ; six députés y sont désignés pour assister à l'assemblée générale de Saint-Marcellin : MM. de Pierregourde, de Montoison, de Paris, de Pluvinel, de Claveyson et d'Aubenas (Aubenasson.) — Copies des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant : les gages des officiers du Présidial et le droit annuel dû par eux ; — les préséances des mêmes magistrats à Béziers, à Lyon, à Montauban. — Expéditions : de l'accord des consuls et des juges du Siége de Valence relatif aux feux de joie ; — des pièces produites par les magistrats du Présidial pour établir leurs droits : certificats des consuls de Montpellier et de Carcassonne sur le rang des officiers de justice aux cérémonies publiques, etc.

B. 145. (Liasse.) — In-4°, 121 pièces, papier (21 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Extraits des arrêts du Conseil d'État, du Conseil privé et du Grand Conseil du roi Louis XIV, concernant : l'évocation des causes des officiers du Présidial, d'abord au Parlement de Dijon et ensuite au Conseil de S. M.; — l'observation des édits, déclarations et ordonnances relatifs à la juridiction des Présidiaux; — la défense faite au Parlement de Grenoble, à la Chambre de l'Édit et à tous autres juges de contrevenir aux édits qui établissent le Siége de Valence et en règlent la juridiction; — les appels des matières criminelles qui y sont portées; — le jugement des appels de Chabeuil et d'Étoile, etc. — Requêtes adressées au Conseil d'État par les officiers du Présidial pour obtenir les arrêts précités. — Copies de procédures qui établissent la juridiction du Présidial sur les habitants de Die, de Crest, de Chabeuil, du Buis et de Saint-Marcellin. — Certificat des consuls du Bourg-lès-Valence sur la juridiction des juges de l'abbé et des chanoines, seigneurs; empreinte des armes de la communauté. — Mémoire en faveur du Présidial pour obtenir de la Cour de Grenoble la vérification de l'édit de sa création et des arrêts donnés en conséquence.

B. 146. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1651-1660. — Requêtes adressées par les juges du Présidial au duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, et à la Cour des Aides de Dauphiné, pour obtenir l'exemption des tailles et du logement militaire. — Projets d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant la construction d'un palais de justice à Valence; — extraits d'arrêts du même Conseil qui renvoient au Bureau des finances de Grenoble la requête relative au choix de l'emplacement dudit palais; — du rapport des commissaires experts sur les avantages du local situé en la place du Mazel, entre la maison de noble Claude Froment et la rue « qui va chez les Dominicains », appartenant déjà au Présidial; — devis des travaux à exécuter pour l'appropriation du local, s'élevant à 12,660 livres. — Pièces justificatives des comptes des officiers de justice du Siége de Valence ; parcelle de Salomon de Merez : recette, 3399 livres; dépense, 4311 livres; — état des frais du voyage du président de La Motte : dépense, 8925 livres; recette, 7898 livres; — rôle de la distribution de 4000 livres d'augmentation de gages : au sénéchal, 100; aux deux présidents, 188; au lieutenant général, 330, etc. — Lettre d'Alexis à M. de Merez, conseiller, du 4 octobre 1652; on y lit : « Le refus que le Roi a fait depuis le départ du » cardinal Mazarin d'envoyer une amnistie générale dans » laquelle les princes, le Parlement et le peuple de Paris » trouvassent conjointement leurs sûretés, est cause que » nous sommes presque plus éloignés de la paix que » jamais, etc. »

B. 147. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651-1660. — Pièces justificatives des comptes des juges du Présidial de Valence : transaction entre ces officiers de justice et Michault au sujet du greffe criminel; — quittance par Claude Coston, major de la citadelle de Valence, mandataire de Jacques de Simiane de Vênes, à Desbocs, receveur et payeur des gages, de la somme de 1200 livres; — parcelle des dépenses du président de La Motte dans son voyage à Paris : recette, 3700 livres; dépense, 9578 livres. — Mémoire pour les magistrats, d'après lequel il y a trois sortes d'assemblées en l'Hôtel-de-ville : les générales, où tous les habitants sont reçus, présidées par le lieutenant général; les assemblées des quatre-vingts, où l'on délibère des affaires importantes, sous la présidence des consuls, et celles du conseil ordinaire, composé de quatre consuls, de seize conseillers, deux chanoines, deux gentilhommes, deux avocats ou médecins, deux bourgeois, deux procureurs, quatre artisans et quatre laboureurs. — Copie de l'acte de vente par le duc de Sully à Claude Deslandes du greffe civil du Présidial, pour 6500 livres. — Lettres : de Gamon de La Lombardière ajourné devant le Parlement de Grenoble pour l'assignation donnée à de Pressins devant le Grand Conseil; — de La Motte, président; Moncel, etc. — Obligation des magistrats du Siége pour une somme de 3187 livres envers Isabeau Froment, veuve de noble Pierre de Charpilliat; — mémoires de frais s'élevant de 25 à 150 livres, etc. — Pièces justificatives du paiement fait à l'évêque de Valence des 16,000 livres stipulées dans la transaction passée entre ce prélat et le Présidial; — minute de la transaction précitée, en date du 28 janvier 1658.

B. 148. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Jean Bachasson, conseiller en l'Élection de Valence, contre Jean Saint-André, d'Étoile, en paiement de créances à la succession de dame Guilhon, sa première femme, dont il est héritier; — copie du testament du même Bachasson en faveur de Françoise Pan, son épouse, et de ses enfants; — d'Alby, prieur d'Étoile, contre de Bombardier, en revendication de fonds du prieuré. — Parcelles de dépens adjugés à noble Charles d'Albon, seigneur de Venterol; à Joseph

Des Alrics de Cornilhan, seigneur de Rousset, le Pègue, etc.; à Claude d'Alboissières, etc., s'élevant de 37 à 195 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Arnaud, notaire à Suze; Allier, Armand, Arthaud, de La Rochette; Aimar, Alleman, curé d'Aouste, fermiers des dîmes de la paroisse, tous accusés d'avoir contrevenu aux édits qui règlent la juridiction du Présidial, en portant leurs procès devant d'autres juges; — du même magistrat, contre Audemar, La Pelouse et Buisson, qui, à la tête de trois ou quatre cents personnes armées, avaient, la nuit du 23 février, pillé les barques des voitures à sel, enlevé l'argent et les marchandises qui s'y trouvaient et emmené les chevaux du tirage.

B. 149. (Liasse.) -- 82 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Michel Bernard, dit Guerre, contre Bolhaton, de Perouzet, mandement du Grand-Serre, en cassation de saisie; — Bertrand, contre Peyret, ayant droit des héritiers Jonas, à Beaumont, en paiement de créances; — Claude Berard, contre David Berard et Gasparde de Flandènes, en paiement de la plus-value donnée à un fonds à eux attribué par sentence arbitrale. — Parcelles de dépens adjugés à Barrail, de Dieulefit; à Bergier, etc., s'élevant de 88 à 110 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Dedeaux, contre Beaufils, pour vol de foin; — du procureur du Roi, contre Benistant, de Beaufort; Berlhe et Fremont, du Poët-Laval, etc., pour transport de juridiction; — d'Aimar Bérenger, assesseur en la maréchaussée, contre Chastaing, dit Frizon, de Monteléger, pour usurpation de terrain et dommage causé à la récolte du plaignant; — de Beylon, de Chabeuil, contre Courtois, pour dégâts dans une vigne. — déclaration de Besson, concierge des prisons royales, sur l'évasion de quatre soldats du régiment d'infanterie de S. A. (Royal).

B. 150. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Blain, tuteur des enfants de feu André Blain, avocat au Parlement de Provence, contre noble Jean d'Agoult, sieur d'Angles et de Saint-Laurent, curateur de noble François de Marin, sieur de Saint-Michel, son neveu, fils d'un conseiller au Parlement de Provence, en paiement d'une somme de 148 livres; — Guillaume Bochage, marchand au Bourg-de-Péage, contre Bert, de Marsas, en paiement de créance; — Boisson, dit Toscan, contre Étiennette de Milan, femme Tiron, de Montrigaud, en maintenue des fonds que Jean de Milan lui avait cédés. — Compte de l'administration des biens de l'hoirie de Bigeard, avocat au Parlement, rendu par Alizon Estezet, sa veuve : dépense, 7171 livres; recette, 4523 livres. — Copies des requêtes adressées au Parlement de Grenoble par Jean Boffin, greffier civil et contrôleur général du Présidial au Parlement de Grenoble, pour être maintenu dans son office. — Procédures criminelles poursuivies par : noble Christophe de Lus, lieutenant de cavalerie au régiment de Canillac, contre Bodon et autres, sous prétexte du vol d'un coffre rempli de linge; — le procureur du Roi, contre Boffin, greffier civil, pour transport de juridiction.

B. 151. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1651-1660. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui, rejetant l'appel de Pierre Bonnet contre Vigne, renvoie les parties devant le Présidial. — Procédures civiles pour : noble de Feralhon, trésorier général de France, contre Bourgeois, son débiteur; — Chalan, contre Giroud, en validation de sentence arbitrale. — Parcelles de dépens adjugés à Bon, de Romans; à Bonnardel, de Samson; à Bontoux, d'Upie; à Breyton, de Chabeuil, etc., s'élevant de 23 à 56 livres. — Copies des procédures faites devant la Chambre des Comptes pour les juges du Présidial, contre Canel, receveur de l'Élection, en paiement des 3500 livres de leurs gages, et mémoires du défendeur établissant que cette somme a été affectée à des non-valeurs. — Plainte des consuls du Bourg-lès-Valence au lieutenant criminel, contre de Villeport, capitaine d'infanterie au régiment de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui a souffleté l'un d'eux et exigé des habitants jusqu'à 1600 livres de cotisations. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Bournat, cordonnier au Pont-en-Royans, pour rebellion contre un sergent; contre Breynat, de Combovin, pour transport de juridiction; — de Brun, apothicaire à Valence, contre des soldats du régiment de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui l'ont blessé.

B. 152. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1651-1660. — Compte de l'administration des biens d'Escoffier-Figat, rendu par Claude Combe, sa veuve. — Procédures civiles pour les enfants Conde, de La Rochebaudin, contre Gervane, en répétition de la dot de leur mère. — Procédures criminelles poursuivies par : Gamon de La Lombardière, substitut du procureur général du Roi en la Cour des Monnaies, contre Charbonnier et deux muletiers arrêtés à Châteaubourg, conduisant quatre bêtes

de somme chargées de huit barils de petits deniers au coin d'Orange, falsifiés et contrefaits, à l'imitation des deniers tournois de France : « ce frauduleux commerce enlève » toutes les bonnes espèces et remplit les provinces de » monnaies altérées, contrefaites et défectueuses, dont le » décri ruineroit en un jour plusieurs familles » ; — Reymond, notaire à Romans, contre Guillaume Charency, curé de Fiansayes, qui a désarmé et maltraité un sergent ; — le procureur du Roi, contre Chassepot, dit Joli-Cœur, Saint-Martin et autres, qui ont enfoncé la porte des prisons ; — le marquis du Châtelet, mestre de camp au régiment de cavalerie de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, contre Naberat, commissaire des gendarmes, pour insultes et menaces ; — un compagnon cordonnier, contre des soldats qui l'ont frappé et blessé.

B. 153. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Joseph Couillard, maître chirurgien et opérateur, contre Jean Serret, conseiller en l'Élection de Montélimar, en paiement de salaire et de fourniture de médicaments. — Demande de profit de défaut et inventaire des pièces fournies au Grand Conseil du Roi par le substitut du procureur du Roi au Présidial de Valence, contre Couillard, qui en a appelé du vi-sénéchal de Montélimar au Parlement de Grenoble, bien qu'il s'agit d'une somme inférieure à 250 livres ; — copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui casse le décret d'ajournement personnel décerné par le Parlement de Grenoble contre Serret, et renvoie l'affaire au Grand Conseil. — Procédures criminelles faites au nom : de Jacques de Corbières, conseiller au Présidial, contre noble Isaac de Vilette, sieur de Mettrières, pour enlèvement de foin et de gerbes dans le domaine de Berbelot ou des Bletons ; — du procureur du Roi, contre Cornet, de Montélimar ; Vingtain, de Curnier, et autres, pour transport de juridiction ; — de Courtois, procureur à Chabeuil, contre Galingay, pour injures ; — de Crozier, d'Étoile, contre les sieurs de Bellebat et de La Pellerie de Raucolle, frères, pour menaces de mort et violation de domicile, avec armes à feu ; — de Delisle, substitut du procureur du Roi, contre cinq soldats des garnisons de Chabeuil, Valence, etc., pour vol et assassinat dans la grange de Jacques Ridelet, à Chosson, sur Chabeuil. — Parcelles de dépens pour de Corbières, bourgeois de Valence ; Courbis, procureur ; noble Laurent Crozat, professeur en l'Université, etc., s'élevant de 14 à 28 livres. — Copie d'une requête adressée au Parlement de Grenoble par Chaudoreille, procureur d'office et juridictionnel d'Étoile, contre La Robinière, capitaine châtelain du lieu, qui, ayant été blessé dans une lutte provoquée par lui, avait déféré la cause au Présidial.

B. 154. (Liasse.) — 28 pièces ; 3 cahiers in-8°, 194 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Drogue, contre Isabeau Brun, veuve Brenier, appelant de la sentence des juges du marquisat de La Baume-d'Hostun et du bailliage de Saint-Marcellin, qui l'ont condamnée à payer des arrérages de pension. — Sentence du Présidial recevant l'appel interjeté du juge des conventions royaux de Chabeuil par Duc, marchand à Dieulefit, contre Catherine Barnier. — Parcelles de dépens adjugés à Deville-Picoulet, Domenjon de Cart, Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, Jean de Dons, conseiller au Parlement de Provence, etc., s'élevant de 68 à 1161 livres : dans la parcelle de Dons il y a 300 livres pour vacations à Valence, voyage en litière, accompagné d'un cavalier et de trois piétons, 200 livres pour un autre voyage de 22 jours, 45 écus pour un troisième de 15 jours, etc.

B. 155. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Laurent Allard, contre Duclaux, conseiller en l'Élection de Montélimar, et Jean Fargier, contre Serre, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites au nom : de Laurence Frère, dame de Montfort, Beaumont, Barbières, etc., veuve d'Antoine Du Faure, seigneur de La Rivière, président au Parlement de Grenoble, contre Lorie, Giraud-Diguedan et autres, pour faits de chasse, près du moulin des Prés, au Bourg-lès-Valence ; — d'Esculier, contre Sibeud, à Eurre, pour injures et menaces ; — du procureur du Roi, contre Fabry, commis à la douane, qui, dans un duel, a blessé à mort noble Joseph de Panisse, dit le chevalier de Montfaucon, de Pierrelatte, son agresseur ; sentence du Présidial entérinant les lettres de grâce obtenues par Fabry ; — du même procureur du Roi, contre un ouvrier graveur, accusé de fabrication de fausse monnaie, et Jean Petit, coutelier, chez lequel il était logé.

B. 156. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Pierre Freydier, de Chabrillan, contre Françoise Colombier, femme séparée de biens de Louis Ferotin, en paiement de créance ; — Filanchier, de Dieulefit, contre Boucher, en règlement de compte. — Procédures criminelles intentées par Magdeleine de Plovier, veuve de Claude Frère, contre Chaléat, son fermier, qui a coupé plusieurs plants d'arbres ; — noble André Froment, maréchal de bataille, contre Brun,

drapier de Romans, prévenu de désertion. — Parcelles de dépens adjugés à noble Pierre de Fay de Villiers, sieur du Port-de-Serrières; à Jacques Fay, curé de Vinay; à Anne Merlin, veuve de noble Gaspard de Ferre, sieur de La Verrière, etc., s'élevant de 24 à 294 livres.

B. 157. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Girard, contre Rastel, de La Roche-sur-Buis, en exécution d'accord antérieur; — Giraud-Vernay, contre Perrin et Jeanne Gaillard, de Saint-Germain-d'Hauterives, demandeurs en revendication de biens patrimoniaux; — noble Charles de Glandèves de Villeneuve, sieur d'Épinouze et de Montblanc, héritier sous bénéfice d'inventaire de noble François de Villeneuve, contre noble François de Grasse, sieur de La Malle, donataire universel d'Isabeau de Bachis, dame d'Estoublon : noble Claude de Grasse vendit, en 1620, une portion de la terre d'Estoublon à noble Antoine de Castellane, sieur de Rogon, au prix de 5000 livres, sous la caution de nobles François et René de Villeneuve, et Henri d'Escalis de Sabran, baron de Bras, haut justicier d'Estoublon, en réclamant la terre vendue par droit de prélation, suscita ce procès. — Procédures criminelles par : Gachet, éclusier de M. de Soubreroche, aux Baumes, contre des soldats de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui lui ont tiré un coup de fusil; — Gentil, sergent royal, chargé par noble Florimond de Lastic, sieur de Laye, de signifier un acte à noble Jacques d'Urre, battu par M. Du Monestier, fils du seigneur d'Eurre; — Desbocs, contre Giroud, pour vol d'une brebis.

B. 158. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Gonnon-Coupier, contre Clavel, appelant de la sentence du juge mage qui l'a condamné à payer ce qu'il doit au demandeur; — noble François de Grasse, seigneur de La Malle et Saint-Césaire, conseiller au Parlement de Provence, contre Dumas et Moutet, en exécution de l'engagement qu'ils ont pris de couper ses bois, et contre Ricord et Raybaud, en paiement de créances. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Jean de Laboisse, lieutenant particulier au Présidial, contre Grand, de Montmeyran, pour vol.

B. 159. (Liasse.) — 113 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : noble François de Grasse, seigneur de La Malle, contre Charles de Lombard, sieur de Gourdon, en revendication d'un cabinet et des objets de prix qui s'y trouvaient; — Magnat-Chabert, marchand à la Chapelle-en-Vercors, contre Guillot, son débiteur; — Gurle, de Mercurol, contre Polin, en revendication d'un fonds dotal de la mère du demandeur. — Procédures criminelles faites au nom : de Marguerite Grasset, veuve de Michel Petit-La-Touche, contre Bermond, pour enlèvement de meubles et de bétail à la grange de Gournier; — du procureur du Roi, contre la femme Gros et Barthélemy Grosset, pour transport de juridiction; — de don Vincentio Gardato, gentilhomme napolitain, contre de Jante, qui l'a fait emprisonner comme étranger et comme espion; — copies : de l'arrêt du Conseil privé du Roi, qui accorde seulement 15 jours à de Jante pour faire juger le procès du plaignant; — des lettres de S. M. et de M. Le Tellier, pour l'élargissement du gentilhomme napolitain.

B. 160. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour les consuls de Fayence, contre Antoine Henrici, conseiller au Parlement de Provence : un arrêt du Conseil du Roi avait enjoint aux communautés de payer leurs créanciers ou de leur abandonner des immeubles, d'après l'estimation faite par experts; Fayence fit évaluer ainsi ses bois communaux et en donna une partie à Henrici; plus tard, se trouvant lésée par la première expertise, elle en réclama une seconde; de là, le procès. — Parcelles de dépens adjugés à Henrici, Homier, Habrard, etc., s'élevant de 31 à 258 livres.

B. 161. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : d'Izerable, de Romans, contre Louis Muguet, libraire à Valence, pour injures et voies de fait; — du procureur du Roi, contre Jaboin et Jacolier, pour transport de juridiction; — d'Imbert Jory, curé de Peyrus, et de Haton, drapier, contre Moural, Bérenger et autres, pour menaces, injures et violences.

B. 162. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : noble Florimond de Lastic, sieur de Laye, cessionnaire de noble Jean de Peyrol, contre noble Jacques d'Urre, seigneur de Brette, en paiement de 1500 livres d'arrérages de pension; — Marie, Jeanne et Olive Latard, de Nyons, contre Gois,

demandeur en paiement de 150 livres dont leur père s'était rendu caution envers Reymond, beau-frère de Gois. — Parcelles de dépens adjugés à Judith Chalaye, veuve Jouet; à Claude Laffemas, dit Pradez; à Savoie, à Durand, etc., s'élevant de 33 à 78 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Dimanche Juven, contre Boffin, greffier de l'Élection de Valence, qui l'a rendue mère; — du procureur du Roi, contre Guillaume de Laforêt, lieutenant du prévôt, pour injures aux officiers du Présidial; contre de Lamorte, de Die, pour transport de juridiction, et contre Logier, accusé du meurtre d'un soldat nommé L'Espérance; — de Gabrielle Lapierre et des consuls de Valence, contre des cavaliers de la compagnie de La Coste qui l'ont maltraitée; — de Hugues Lebon, agrégé en l'Université, contre Lionnet, aussi agrégé, pour mauvais traitements; — de Marc Gérard de Riverie, abbé de Léoncel, contre Mayousse et Guy, pour vol de noix et de raisins au Cognier, sur Alixan.

B. 163. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Copies de procédures devant le Parlement de Grenoble, pour Salomon de Merez, conseiller au Présidial, contre Desbocs, receveur des amendes et des épices, en paiement de ses gages. — Procédures criminelles faites par le procureur du Roi, contre Allard, de Pontaix; Marche, de Romans, etc., pour transport de juridiction; — du même magistrat, contre Antoine Mièvre, dit Canetty, commis de la foraine aux Granges-lès-Valence, accusé d'avoir séduit une religieuse converse de Soyons; la sentence du Présidial rendue contre lui par défaut porte qu'il sera livré, s'il est pris, à l'exécuteur de la haute justice, conduit devant la cathédrale, devant l'église de l'abbaye de Soyons et devant le palais de justice, « la torche au » poing, la hart au cou, tête et pieds nus et en chemise, » et là, étant à genoux, demandera pardon à Dieu, au Roi » et à justice, et après sera conduit à la place des Clercs, » pour y être pendu et étranglé »; — de Margerie, de Beaumont, contre Blache qui l'a blessé involontairement; — de noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre Boudin, pour coups et blessures aux ouvriers du plaignant. — Parcelles de dépens adjugés à Simon de Maisonneuve, chanoine capiscol au prieuré de Saint-Donat; à Merlin, etc., s'élevant de 50 à 147 livres.

164B. . (Liasse.) — 64 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites par : Marguerite Mignot et son père, contre Bollat, de Chabeuil, et deux gendarmes de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, en quartier d'hiver audit lieu, pour crime de rapt et de viol, commis la nuit sur un chemin public; rapport du médecin et de la sage-femme sur le crime; sentence du Présidial rendue par défaut qui condamne les coupables à être pendus et étranglés, à 1500 livres d'amende envers la jeune fille, à 600 pour son père et à 900 d'amende; — Catherine Monier, veuve Rey, d'Upie, contre Marsanon, dit Barbançon, accusé du meurtre de Louis Rey, fils de la plaignante, et condamné à mort par le juge du lieu.

B. 165. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre nobles Jean-Antoine de Geys et Antoine de Monery, sieur de Portes, « trouvés se battant » tout seuls, l'épée nue à la main, au grand chemin, hors » la porte de Saunière »; conclusions du magistrat poursuivant qui tendent à leur acquittement, en payant les frais et une amende de 50 livres; — contre Monteil, Obanel-Montbran et autres, pour transport de juridiction; — de Marie Mourail, femme Cordier, contre Veyron et sa femme, accusés du vol d'un chapelet « de jais à menus grains et » de soie bleue, avec croix et médaille, commis dans » l'église des Dames de Soyons, le jour de Saint-Verancy » (Venance); conclusions du procureur du Roi tendant à » faire condamner Veyron à 10 ans de galères et sa femme » à être fouettée sur les épaules par l'exécuteur de la haute » justice, jusqu'à effusion de sang, par toutes les rues et » les carrefours de Valence »; — d'Hélain Peyret, conseiller au Présidial, contre Odeyer, de Portes, pour violation de saisie; — de noble Pierre de Naberat, sieur de Miausse, contre le baron de Beaupré, de La Chattière et autres officiers qui l'ont menacé de leurs armes. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui renvoie la cause de Montméan, d'Étoile, poursuivi par le Présidial pour transport de juridiction devant le Grand Conseil de S. M.

B. 166. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Jeanne de Poncelet, épouse de noble Antoine de La Fayolle, sieur de La Tourne, et veuve de Claude Cara, contre Batier, de Beauregard, en remboursement du prix de divers immeubles; copies des ventes d'une pension par Batier à noble Antoine de Manuel, sieur de Lorme, cohéritier de Françoise de Conton, fille de noble Antoine, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Passard, à de Paume, drapier à Arles; à noble Jean de La Porte, seigneur de L'Arthaudière, etc.,

s'élevant de 25 à 116 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Pelle, marchand à Avignon, pour exportation de blé hors de la province, et contre François de Pressins, de Saint-Vallier, pour transport de juridiction ; — d'Aimar Planta, écuyer, contre Sauvestre, La Georgette et autres vagabonds, accusés de vols dans les granges ; — de noble Jean de Poterlat, sieur de Saint-Ange, contre Cluze, d'Upie, pour usurpation de l'eau d'arrosage du plaignant et pour injures et menaces.

B. 167. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Parcelles de dépens adjugés à Richon, à Rispe, à Roulin, à Rostaing, etc., s'élevant de 36 à 85 livres. — Procédures criminelles faites au nom de Ridelet, receveur de l'Élection de Valence, contre Jeanne Ridelet, pour enlèvement d'un sac de papiers au domestique du plaignant ; — de Collet, à Boresse (Beausemblant), contre Robin, pour enlèvement de fruits saisis ; — de Claudine Rollet, contre Vigon, dit Langevin, et de Roux-Turc, contre Jarrin, pour injures ; — du procureur du Roi et de Roux, contre Eybert, dit Le Parisien, et trois cavaliers, pour vol; conclusions favorables à la mise en liberté d'Eybert. — Copie d'une requête au Parlement par Scipion de La Rolière, abbé de Cruas, contre Borelli, curé de Montclar, qui s'est fait mettre en possession de la cure de Saint-Gervais, au préjudice de dom Aimar de Voize, religieux de Cruas.

B. 168. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : de Guillaume-Manuel de La Fay, abbé de Saint-Ruf, contre Joubert, dit Le Griole, qui a détourné les eaux de la Véore vieille et battu le fermier de La Busatte; — de Sayn, d'Étoile, contre Monier, Poulat, Roubert et autres, pour coups et blessures, le jour de la fête des bouviers; — du procureur du Roi, contre Sebon et Rambaud, accusés de menaces d'incendie et de port d'armes. — Procédures civiles pour Seguin, notaire à Crest, prenant les fait et cause d'Échevin, drapier à Chabrillan, contre les mariés Reynaud, en revendication d'un fonds de terre. — Parcelles de dépens adjugés à Pierre et Louis Savoie, s'élevant de 21 à 40 livres.

B. 169. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Seguin, notaire, et Échevin, drapier, contre les mariés Reynaud, en revendication de propriété. — Requêtes de noble Alexandre de Sibeud, seigneur de Lesches et de Beausemblant, contre Dorey et Roibet, qui détournent l'eau des tanneries du Cabinet, au Grand-Serre, au préjudice du demandeur; — de Serret, conseiller au Présidial, contre Rostaing, pour déménagement furtif sans payer le loyer. — Chargé du bétail et des récoltes de la grange Ruffodi, par Honoré de Serment, lieutenant des maréchaux en la connétablie de France, envers Pierre de Colet, sieur de La Chasserie. — Procédure faite sur la plainte de Servant et Thomas, de Condrieux, au sujet de l'arrestation de leur bateau par le lieutenant du prévôt, sous le prétexte que le chargement en blé a été fait dans la province, contrairement aux ordonnances du Roi ; permission aux plaignants de continuer leur route. — Instance criminelle poursuivie par Serret, conseiller en l'Élection de Valence, contre Trouillet et Boyonnet, pour enlèvement de gerbes de blé.

B. 170. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Simian, de Saint-Quentin, contre Arnaud, son débiteur; — Soubeyran, contre Provensal, en paiement de créance ; — noble Pierre de Dons, écuyer à Aix, fils de noble Jean, conseiller au Parlement de Provence, dont les propriétés, sises à Saint-Chamas, terroir du Cros-du-Lis, sont endommagées par les eaux qui dérivent de la fuite des moulins de la compagnie du canal de Craponne, contre Jacques Suffren, bourgeois de Salon, syndic et administrateur de cette compagnie ; — copies : du prix-fait du curage des fossés de Confoux, Cornillon et Lanson ; — d'une reconnaissance passée à l'archevêque d'Arles justifiant la servitude passive du Cros-du-Lis pour les eaux du voisinage ; — du bail de la pêcherie et des herbages du Cros-du-Lis, fait par les consuls de Saint-Chamas à Surian et à d'autres particuliers ; — du rapport des experts des parties; — de l'arrêt du Conseil privé du Roi renvoyant l'affaire devant le Présidial de Valence, etc.

B. 171. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : les consuls de Tulette, contre Fauchon et Pelissier, évincés des fonds acquis par eux de Payan, créancier de la communauté ; — de Vermenton, écuyer, prévôt du Présidial, contre Dedeaux, conseiller au même siége, et de noble Nicolas de Villeneuve, contre la veuve Baume, en paiement de créances. — Signification et copie du transport fait par Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, à noble Scipion de Chastelier, seigneur de Cerizolle, de la somme de 200

livres due au monastère par le Présidial. — Parcelles de dépens adjugés à Tobie Teyssonnier, à Vigne, etc., s'élevant de 28 à 69 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Thevenin, Du Vache, Veyret, etc., pour transport de juridiction ; — noble Charles Tirel, premier maréchal-des-logis et aide-major de cavalerie, contre Meyssonnier et Maran, mariniers, accusés d'avoir causé le naufrage d'un bateau chargé de soldats et la mort de deux d'entr'eux, près du moulin de Chapote, à Tournon ; — des consuls de Valence, contre des cavaliers de la compagnie de La Coste, contumaces, prévenus de vols à la campagne et sur les grands chemins ; — de Viallet, contre Eynard, pour vol de poisson ; — de Vignon, dit Langevin, contre Claudine Rollet, pour injures. — Signification et copie de l'acte de transport d'une somme de 2000 livres que lui doit le Présidial, par Claude de Grolée, abbesse de Vernaison, à noble Scipion de Chastelier, seigneur de Cerizolles.

B. 172. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour Anne Cublier, contre Volmat, en paiement de 255 livres, reste du prix d'une vente ; — parcelles de dépens attribués à Viossat, etc., s'élevant de 30 à 53 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Montel, « curateur » pourvu au corps mort de Villeneuve, lieutenant d'in- » fanterie au régiment de Ville », tué en duel ; sentence du Présidial portant que le corps sera traîné sur une claie jusqu'à la place des Clercs, pendu à une potence pendant six heures et ensuite traîné à la voirie ; — de noble Gabriel de Vincent, sieur de Mazade, de Saint-Péray, et Jean Beyguet, de Grozon (Ardèche), contre noble Alexandre de Galbert, sieur de Ronchol ; Jacques Lionnet, médecin, et les laquais de noble René de Galbert, sieur de Blod, et de Gabriel de Galbert, sieur des Fonts, pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Beyguet ; — du procureur du Roi, contre Vintranier, marchand à Macheville (Ardèche), accusé sans preuves d'avoir mis en circulation des liards faux ; — de Claude Ybod, avocat au Parment de Grenoble, contre Massot, pour injures et voies de fait.

B. 173. (Cahier.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1650-1669. — Rôle de la distribution des causes : Serres a le procès de Jomas, défendeur en entérinement de lettres royaux, contre Desbleds ; — Neyremand, le procès de Claude de Montchenu, seigneur et baron dudit lieu, contre François Astruc, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin ; — La Boisse, le procès de dom Fabrice de Laurens, prieur de Taiu, contre Courlet, religieux ; — Ferandin, le procès de noble Gaspard de Froment, professeur en l'Université, contre Charrin ; — Guilheton, le procès de noble François de Vernet, sieur de La Vermenelle, contre Bosméan, etc.

B. 174. (Cahier.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1657-1665. — Enregistrement des actes soumis à l'insinuation : contrats de mariage de François-Alphonse de Clermont, fils de Charles et d'Anne de Lattier, avec Claire de Morges ; — de Bellegarde, juge mage de Savoie, avec Anne de Veynes ; — de noble Alexandre Pacius, écuyer, à Valence, avec Françoise Dugla, de Montpellier ; — de Charles de La Garde, de Chambonas, baron de Cornillon, avec Françoise de Vesc, dame de Saint-Thomé, veuve de Guillaume d'Hautefort de Lestrange, baron du Teil ; — de noble Jacques Brunel, fils du bailli général des terres de l'évêché de Viviers, avec Marie Franchise ; — donations entre vifs faites : par Magdeleine Croze, veuve de noble Antoine Froment, en faveur de Charles de Bressac, secrétaire de l'Université, son gendre, d'une maison et de ses dépendances, rue Sabaterie ou Saint-James ; — par Magdeleine de Vinay, veuve de Pierre Achard-Lagarde, à Allex, en faveur d'Hélain Dufaure, avocat à Montélimar ; — par Françoise de Vesc, en faveur de noble Jean de Montaut, chanoine de Viviers, etc.

B. 175. (Cahiers.) — In-4°, 760 feuillets, papier.

1651. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Claude-Nicolas de Clermont, contre Alexandre de Giliers, écuyer, et noble Claude de Fassion, en assistance de cause ; — noble Laurent de Poterlat, sieur de Saint-Ange, contre Roux, en paiement de lods et de rente ; — Bertrand de Lupé, chevalier de Saint-Jean, commandeur de Valence, contre Barnier, en paiement de droits féodaux arriérés ; — noble Jacques Odde de Bognot, sieur du Vercors, contre les hoirs de Magdeleine de Montcham, en reprise de procès ; — noble Fabien Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre les enfants Escoffier, en paiement de cense ; — noble Claude de Solignac, sieur de Yeaunes, contre Richard, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 176. (Cahiers.) — In-4°, 569 feuillets, papier.

1652. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties : noble François de Grasse, seigneur de La Malle,

contre Jourdain, en évocation; — Lucrèce de La Tour, prieure de Saint-Césaire de Nyons, contre Morin, en assistance de cause et en garantie; — noble Baptiste Vignon, sieur de Tarnesieu, contre Chambaud, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, en maintenue de bénéfice; — noble Pierre de Picon, sieur de Montchaud, contre Genevès, en paiement d'arrérages de rente; — noble Jean Athenot, contre Marie de Giliers, veuve d'Étienne de Saulses, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil; — le curé de Monteléger, contre les habitants et les consuls du lieu, en paiement du loyer de son habitation, etc.

B. 177. (Cahier.) — In-4°, 541 feuillets, papier.

1652-1653. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Abel de Ponnat de Leyssins, contre Anne Maréchal, en appel de sentence du vi-sénéchal de Crest; — Catherine de Vernet, veuve et héritière d'Achille de Mérindol, sieur de Vaux, contre Odeyer, en appel du juge de Montmeyran; — noble André de Chastelier, seigneur de Milieu, contre le seigneur de Longchamp et noble Florimond de Lastic, en entérinement de lettres royaux; — Magdeleine de Guilhens de Montjustin de Saint-Michel, en séparation de biens d'avec André de Marin, conseiller au Parlement de Provence, son mari; — noble Antoine de La Baume, sieur de Pluvinel, gouverneur de Crest, contre Louise Sauvain, en exécution de contrainte; — Anne de Lattier, veuve de Charles de Clermont, contre Barthélemy Dubouchet, en paiement d'arrérages; — Joseph Des Alrics, seigneur de Rousset, contre Fauvel, en taxation de dépens, etc.

B. 178. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1653-1654. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties : noble Hugues de Valernod, contre Cottonay, en entérinement de lettres royaux; — Antoine de Lale, recteur de la chapelle Saint-Georges fondée dans l'église de Livron, contre Morin, curé du lieu, en maintenue de bénéfice; — noble Agathange d'Izeran, sieur de La maison forte de Senaud, contre Borin, curé de Saint-Romain-d'Albon, en paiement de créance; — Hugues de Lapraye, marchand de Lyon, contre Antoine de Conches, sieur de La Condamine, en reconnaissance de promesse; — les enfants Dupré, contre noble Louis de La Tour de Corbières, en liquidation de créance, etc.

B. 179. (Cahiers.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1651-1656. — Transcription d'actes reçus hors des audiences : émancipations de noble Henri de Charpey, fils de Jean, sieur de Lale; d'Alinod, de Boisson; — plainte de Joubert, marchand de Donzère établi à Lyon, contre Doche, premier consul de Valence, qui a fait arrêter ses bateaux chargés de blé; — acceptation d'héritage par Marguerite de Conches, fille de feu Jean-Antoine, conseiller au Présidial. — Distribution des causes : La Boisse a le procès de François de Grasse, seigneur de La Malle, contre noble Marc-Antoine Du Puget; — de Marquet, le procès des Ursulines de Valence, contre Bouilland, etc.

B. 180. (Cahier.) — In-4°, 383 feuillets.

1652. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant les appels interjetés du vi-bailli de Saint-Marcellin, par noble Jean de Solignac, sieur de Veaunes, et de Claudine de Gaste, contre Goudard, de Moras; — du vi-bailli du Buis, par noble Hector Dubourg, contre Peyron; — du vi-sénéchal de Montélimar, par noble Henri des Isnards, contre Jeanne Reymond de Chalias; — renvoyant au vi-bailli du Buis la cause de noble Étienne de Gaubert, co-seigneur de La Penne, contre Passard; — déclarant nulles les saisies faites par noble Rostaing de Vachères sur les biens de feu noble Pierre de Guion, sieur de Salettes; — condamnant : le fermier des enfants de Ségur à rendre 55 sétiers de méteil à noble Balthazar Darbon, sieur d'Espenel; — noble Louis de Tholon, sieur de La Laupie, mari d'Isabeau de Monier, à produire ses titres contre Cornet; — recevant l'appel du vi-bailli de Saint-Marcellin interjeté par noble Alexandre de Sibeud, sieur de Lesches, héritier de Charlotte de Revel, sa mère, contre Éléonore de Beaumont et noble Jean-François de La Méherie, sieur de La Jassodière, son mari, etc.

B. 181. (Cahier.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1654-1657. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Boffin, à payer 900 livres à Charles de Bressac, secrétaire de l'Université de Valence, cessionnaire de noble Antoine d'Alby; — Henri de Merle, baron de La Gorce, à délivrer le quart des biens d'Anne de La Gorce à Annet de La Motte, lieutenant général du Présidial, et à Marie de La Gorce, son épouse; — le sieur de Ballon, à payer une pension de 25 livres et les arrérages échus à Charles de Trets, conseiller au Parlement de Provence; — Louis

Dupré de Chastule, aumônier ordinaire du Roi, et Châtillon, curé de Charpey, à faire vérifier les limites des paroisses et dîmeries de Charpey et de Saint-Étienne de Bésayes; — rejetant l'appel interjeté du vi-bailli du Buis par Isnard, Morenas et Catherine de Gaubert, dame de La Penne, contre Denis Mercier de Rollet, chanoine de Valence, et ses frère et sœur, etc.

B. 182. (Cahier.) — In-4°, 627 feuillets, papier.

1654. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Alexandre Desrois-La-Gamelle, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre Barbeyer, prieur de Comps, en entérinement de lettres royaux; — le syndic des Cordeliers de Valence, contre Arnaud, en paiement d'arrérages de pension; — Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre noble Gilibert Des Aimars, sieur du Moulin, en entérinement de lettres royaux; — Louise de Morges, dame de Venterol, contre Coste, en appel du vi-bailli du Buis; — dom Pierre de Gombert, religieux de Cluny, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Varnier, chanoine de Valence, en maintenue de bénéfice; — Charency, curé de Bésayes (Charpey), contre Savoye, fermier de la dîmerie, en revendication de novales, etc.

B. 183. (Cahier.) — In-4°, 694 feuillets, papier.

1655. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Just-Henri de Blanchelaine, sieur de Chanelot, contre les créanciers de Jacques Courbis, dont il est héritier; — noble François Odde de Bognot, sieur de Prébois, et Daniel Lagier, sieur de La Motte, contre Avon, en appel du juge de Die; — Marc de Riverie, abbé de Léoncel, contre Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, en paiement de cense; — Joachim de Falcos, sieur de Maleval, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, contre Armingaud et Monier, en prestation de nouvelle reconnaissance; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre Reynaud-La-Sône, en démolition de toiture sur le mur de son jardin; — François Chavagnac, prieur de Saint-Étienne de La Baume-Cornillane, contre Perrier, en paiement de dîme, etc. — Liste des avocats et des procureurs du Siége : Roux, Bruyère, de Vinay, Guichard, etc.

B. 184. (Cahier.) — In-4°, 566 feuillets, papier.

1657. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : le procureur des pauvres de Bésayes (Charpey), contre le prieur de Saint-Étienne, en paiement de la 24e partie de la dîme; — Jeanne de Grasse, dame de La Caille, contre noble Honoré de Villeneuve, en cassation de procédure; — noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre noble Antoine de La Fayolle, sieur de La Tourne, en paiement de promesse; — noble Charles d'Agoult, seigneur de Piégon, et Mondette de Barjeton, son épouse, contre noble Gédéon de Berger, seigneur d'Alenson, et Marie de Bologne, son épouse, en ouverture de saisie, etc. — Transcription de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, rendu contradictoirement entre les juges du Présidial, le sénéchal de Valence et les consuls de la ville, d'une part, et Daniel de Cosnac et les agents généraux du clergé de France, d'autre part, ordonnant l'exécution des arrêts du 5 avril 1641 et du 7 mars 1647.

B. 185. (Cahier.) — In-4°, 691 feuillets, papier.

1658. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Vigne, chanoine de Notre-Dame de Die, contre noble Pierre de La Baume, sacristain de la même église, en maintenue d'un immeuble; — le syndic des Frères Mineurs de Valence, contre Magdeleine Du Cluzet, veuve de Briziaux, héritière de noble Antoine Du Cluzet, en règlement de comptes; — noble François d'Alby, prieur d'Étoile, contre Hippolyte de Michalon, en paiement de créance; — Louis-Adam de Burgeron, sieur de Beauregard, contre Claire Meynier, fille de Claude, co-seigneur de La Fare, en appel du vi-bailli du Buis; — noble Claude de Fages, baron de Chazaux, contre Jeanne Pallier, en évocation de cause; — Jacques de Corbières, bourgeois de Valence, contre noble Alexandre Pacius, en main-levée de deniers saisis, etc.

B. 186. (Cahier.) — In-4°, 783 feuillets, papier.

1659. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Jacques de Galifet, sieur de Touronnet, président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Provence, contre Canetis, commis de la foraine, en reconnaissance de promesse; — Monier et Tremoulet, contre noble Louis de Tholon, en appel du juge d'Étoile; — noble Jacques de Durand, seigneur de Riconnières, Blacons, Pontaujard, contre Vigne et les consuls de Nyons, en ouverture de saisie et main-levée de deniers; — Condelle, contre les hoirs de noble Jean de Sigaud, en appel du juge mage de Valence; — Jean-Annet de Pierregourde, baron de Châteaubourg, contre noble Pierre de Lattier, seigneur de Saint-Paulet, en requête de défaut, etc.

B. 187. (Cahier.) — In-4°, 332 feuillets, papier.

1657-1660. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant l'appel de la veuve Lodier, contre Catherine de Pourroy, veuve de noble François-Maximilien de Bressac; — condamnant : Jeanne Gay, à payer les lods d'une terre à noble Claude de Solignac, sieur de Veaunes; — Faure et Réry, à se libérer envers les Ursulines de Valence; — Peyrache, à livrer au dernier enchérisseur le pré que Claude Froment lui a fait saisir à Combovin; — Pierre Remuzat, à payer à Louise de Morges les lods d'un verger; — Crozat, à solder les arrérages d'une rente due à noble Jacques de Costaing, seigneur de Pusignan; — noble Aimar de Planta, contrôleur des gabelles, à se désister de son instance contre les hoirs Traversier; — Tholomet, Olivier et autres, à payer un reliquat de compte à Marguerite de Bombardier, veuve de Pierre d'Alpinac, sieur de Saint-Mury, etc.

B. 188. (Cahier.) — In-4°, 768 pièces, papier (10 imprimées).

1660. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Basset, marchand à Valence, contre noble François de Lers de Jony, sieur de Pennes, en reconnaissance de promesse; — noble Aimé L'Enfant, seigneur de Peyres, fermier général du prince de Monaco, contre Termier, en paiement de droits féodaux; — Anne de Lattier, marquise de Charpey, contre Dubouchet, seigneur de Lentiol, en paiement de semblables droits; — Claudine de Marquet, veuve de noble Pierre Faure Des Blains, demanderesse en requête d'intervention, contre les enfants Metifiot, etc. — Liste des avocats et des procureurs du Siége : Blain, Coulet, Crozat, Delandes, Aimar, etc. — Copie de la déclaration du style de la Cour de Chabeuil confirmé par la Chambre des Comptes et le Parlement de Grenoble, en 24 articles, qui regardent les compulsoires; les trois exceptions admises : fausseté, novation ou pacte de non-demander et paiement; les lettres précises, la saisie et la vente des biens meubles et immeubles, etc.

B. 189. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1660. — Rôles des audiences, avec les noms des demandeurs et des défendeurs : Rodet, curé d'Étoile, contre Meyère, consul, en réparation d'injures; — Lhôtelier, chirurgien juré, de Valence, contre Charles de Maisonblanche, maître d'hôtel de l'évêque de Valence, en appel de sentence du juge mage; — Pierre de La Tour, marquis de La Charce, baron des Plantiers, contre les hoirs de feu noble Jacques de Grasse, en paiement de 200 livres d'intérêts échus; — Hippolyte de Michalon, veuve de Louis Fornet, conseiller en l'Élection, contre noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, en requête de défaut, etc. — Transcription du testament de Marguerite de Vincent de Bidon, en faveur de Marie de Lattier, femme du sieur de Rochepierre, sa fille, et de Pierre Serret, son fils.

B. 190. (Liasse.) — 69 pièces, papier (12 imprimées).

1661-1669. — Copies d'ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les logements militaires à Valence; — le paiement des 4000 livres d'indemnité aux juges du Présidial, à cause de la réunion du ressort du Vivarais au Siége de Nîmes; — la prorogation pendant trois ans de l'évocation accordée aux magistrats de Valence, par suite de l'arrêt de prise de corps décrété par la Chambre de l'édit de Grenoble contre Aimar de Planta et Charles, son frère, et contre Duplan, huissier du Siége; — le paiement des 3594 livres dues à Marguerite Ponteau, veuve de Balthazard Baro; — la suppression des offices de payeurs des Présidiaux; — la vérification de l'édit de création du Présidial de Valence par la Cour de Grenoble. — Procès-verbal de l'exécution de la déclaration du Roi qui défend l'établissement de nouveaux monastères sans lettres patentes spéciales, et la vérification des titres des communautés régulières existantes : les Dominicains rejettent la perte de leurs papiers sur les troubles de 1562; les religieuses de Vernaison et de Soyons sont établies depuis plus de 30 ans dans la ville; les Cordeliers, entre autres documents, produisent les titres d'une pension à eux accordée par le Roi, en dédommagement de leur terrain et de leurs matériaux pris pour la construction de la citadelle; les religieuses de Notre-Dame sont venues de Tournon en 1656, etc. — Requêtes au Roi et à son Conseil et mémoires relatifs au palais de justice, au ressort du Vivarais. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui défend la chasse et le port d'armes offensives.

B. 191. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1661-1669. — Lettres adressées aux juges du Présidial par : de Sève, s'excusant sur sa maladie de n'avoir pas répondu plus tôt à leur adresse de félicitations; — de Pardaillan-Dayet, expliquant la méprise causée par l'impression du mot *Présidial*, au lieu de *président*, dans l'ordonnance royale sur le droit annuel; — de La Motte

et Planta, députés à Paris, pour l'affaire de l'évocation ; — de Le Vassor, procureur au Parlement de Paris, relativement au procès des officiers du Siége avec Mme Baro. — Avis des trésoriers de France favorable à la construction du palais dans la maison du Petit-Paris. — Mémoire des frais de l'instance soutenue contre l'Université par le Présidial, s'élevant à 573 livres. — Comptes de la recette et de la dépense de Guy Desbocs, arrivant à 12,921 livres ; — quittances, mémoires et autres pièces justificatives de comptes.

B. 192. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1661-1669. — Extraits des états arrêtés au Conseil royal des finances pour les gages des magistrats du Présidial, s'élevant ensemble de 7630 à 9625 livres. — Comptes des recettes et des dépenses de la Compagnie rendus par de Briziaux, Guilheton, Serret et La Motte, variant de 2051 à 13,532 livres; — pièces justificatives de ces comptes : quittances, mémoires de travaux faits aux prisons; traité entre les officiers du Siége et Bruyère et Joubert pour la recette des épices; — copies des obligations consenties en faveur de Jacques de Corbières et de noble Scipion de Chastelier, s'élevant de 1200 à 4000 livres, etc.

B. 193. (Liasse.) — 58 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Procédures civiles pour : Ageron, de Saint-Antoine, contre Borel, en paiement d'une meule de foin; — d'Alberny, conseiller en l'Élection de Valence, contre Boffin, en reconnaissance et en paiement de promesse souscrite; — Lambert, Moralis et autres, contre les consuls d'Allex, en remboursement d'avances faites aux gens de guerre logés dans la communauté; — certificat de la mise aux enchères de la terre de La Molle, à la requête de Marie de La Baume de Montravel, veuve d'Esprit d'Allard ; cette terre avait été saisie à Claude de Very, veuve de François de Boniface. — Plainte à de La Motte, président au Présidial, par Albertin, de Vinay, menacé d'ajournement par la Cour de Grenoble pour s'être adressé au Siége de Valence. — Requête aux juges de ce Siége par Allemand, hôtelier de Chabeuil, menacé et battu par Lemay. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, d'Orange; à la veuve Allègre, de Pierrelatte, dans leurs procès contre Bruyère, de Nyons; Meyer, de Chamaret, etc., s'élevant de 43 à 272 livres.

B. 194. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Jean Allezard, d'Eurre, et du procureur du Roi, contre Fournier, pour coups et blessures au fils du plaignant. — Procédures civiles pour : Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, Beaufort, Gigors, etc., contre Bonnard, en paiement de créance. — Parcelles de dépens attribués à Archinard, notaire de Saillans; à Armand, de Montélimar; au receveur des épices; à Arnaud, de Volvent; à Arthaud, de Beaumont-Monteux, dans leurs procès contre Peloux, Richier, Armand, curé de Saint-Jean, etc., s'élevant de 20 à 116 livres.

B. 195. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 plan.

1661-1669. — Parcelles de dépens attribués à Astier, de Grane; à Attenot, de Saou; à Autissac, de Bezaudun ; à Bancel, bourgeois de Valence, etc., dans leurs procès contre Escollenc, Rodet, Brunet, noble Jacques d'Urre, sieur de Brettes, s'élevant de 27 à 443 livres. — Rapport d'experts sur le différend de noble Adrien de Baisse avec Clément, Fuzier et Gaillard, au sujet d'un chemin contesté, près du domaine de Cleirac, et des biens de Premier, dit Breside, à Beaumont-lès-Valence. — Plan des lieux.

B. 196. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Barbier, contre Fillol et Charras, en paiement de créance ; — Bayon, de Sauzet, contre Richard et Bonnardel, en appel de sentence du vi-sénéchal de Montélimar. — Parcelles de frais attribués à Barbier, hôtelier de Valence; à Barnas, procureur d'office à Roussas; à Barras, marchand à Puy-Laurent; à Lucrèce Barnol, veuve Payan; à Basset, marchand de Valence; à Bel, de Marsas, dans leurs procès contre Bologne, Lafont, Seuvet, Morel, etc., s'élevant de 26 à 337 livres. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Manuel Avond, marchand, contre Barin, Fabre et autres, qui l'ont dépouillé; requête de Barin pour obtenir sa mise en liberté, suivie d'une ordonnance conforme; — de Barret, fermier du domaine de Saint-Martin, appartenant à l'abbaye de Léoncel, menacé d'ajournement personnel pour avoir coupé des branches de peuplier dans le domaine précité.

B. 197. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour Bellier-Abissel, de Saint-Martin-en-Vercors, contre Pourroy, en appel de sentence du juge mage de Die. — Rapport d'experts sur la contenance réelle des immeubles de Benistant et de Terrasse, à Malissard (Chabeuil). — Parcelles de

dépens adjugés à Bellier, de Saint-Didier-sur-Charpey ; à Benoit, de Montelier ; à Bérard, de Charpey ; à Berenger, d'Étoile ; à Marguerite de Berenger, femme de noble Pierre de Salvaing, sieur de Boissieu ; à noble Gédéon de Berger, seigneur d'Alanson, conseiller au Parlement d'Orange, dans leurs procès contre Alhon, Eynard, Chol, Girardin, de Marin, sieur de Saint-Michel, etc., s'élevant de 24 à 2296 livres. — Copie de la sentence du Présidial qui annule les jugements du juge de Châteaudouble et du vi-sénéchal de Crest, contre Berengier, Feroul et Moural, prévenus de menaces et d'injures contre Jorry, curé de Peyrus, et Hatton, et les met hors de Cour et procès, à la charge de payer les frais, qui s'élèvent à 700 livres. — Procédures criminelles intentées par : Verancy Bergeron et le procureur du Roi, contre Gone, écolier, prévenu d'homicide sur la personne de Malhet, marchand ; — Pierre Berengier et Jean Chenebier, contre Maurice Chenebier, en appel de la sentence du juge de La Baume-Cornillane, qui les a condamnés à 5 livres d'amende et aux frais, pour un fait de violence dont ils n'ont pas été reconnus coupables.

B. 198. (Liasse.) — 87 pièces, papier (2 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés : à Catherine Bergeron, de Beaumont; à Berger, notaire et procureur au Présidial; à Bernard, avocat, de Montélimar; à Berthet, de Ponet; à Blache, de Bonlieu, dans leurs procès contre Gueyraud, Cousin, Joubert, Feugier, Lafont, etc., s'élevant de 40 à 445 livres. — Copie de la requête de Suzanne Perrin pour obtenir du greffier du Siége l'expédition de sa plainte contre Fornet, qui l'a séduite. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Bernard, de La Vache, contre deux soldats de la citadelle de Valence, pour coups et blessures; — de Bessonnet, de Crest, contre la veuve Astier, d'Upie, pour violation de séquestre. — Factum pour Louis Bernard, président au Présidial, contre le syndic du chapitre de Saint-Barnard, qui lui réclame une rente sur quatre sétérées de terre acquises de Guillaud. — Enquête sur la vie et les mœurs du même Louis Bernard, qui demande à être mis en possession de l'office de président du Siége. — Procédures civiles pour : Berthoin, contre Rousset, de Saint-Martin-en-Vercors, en répétition des droits successifs de sa mère ; — Besasse, contre Girard, et autres, en paiement de pension ; — Bigot, de Charpey, contre Bergier, prieur de la paroisse, en règlement de compte; — Blache, de Châteauneuf-du-Rhône, contre Prieur, chirurgien, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil.

B. 199. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à Blanchard, de Bésayes ; à Marguerite Bochon, veuve Josserand ; à Boissieu-Perrin, de Chevrières; à Bonnet, de Gigors, dans leurs procès contre Quiot, Josserand, Galet, prieur de Villard; Peloux, etc., s'élevant de 24 à 340 livres. — Procédures criminelles poursuivies par : Blanc, marchand à Valence, contre Bouvat, pour injures et voies de fait; — Catherine Petit-Latouche, veuve du conseiller au Présidial Villard, contre Boisset, Pierrot et La Fortune, pour vol nocturne avec effraction commis chez elle; requête de Boisset demandant sa mise en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Procédures civiles pour : les hoirs Boissier, contre Martel, en liquidation de succession; — Reymond, fermier de La Tremoulhe, sur Charpey, contre Bonnet, en revendication des fruits de la ferme ; — Marcel, de Barsac, contre Bonnevaux, dit Monier, en appel du juge mage de Die et en inscription de faux contre l'obligation souscrite à Bonnevaux par Lambert.

B. 200. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à Bosc, de Montmeyran ; à Bouchet, de Montélimar ; à Bouveron, de Manas; à Calvin, avocat, dans leurs procès contre Monteil, Malgras, Bouvier, etc., s'élevant de 23 à 418 livres. — Procédures civiles pour : Isabeau Borrel, contre Bonnet, dit Ballot, en paiement du prix d'un immeuble ; — Sauze, contre Boulon, en paiement de créance. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi au Présidial, contre B[illegible]ton, juge de Tulette, et son greffier, pour enquêtes irrégulières faites à la suite du vol d'une cassette commis chez Louise Hugues ; — de Boulhane, sergent royal, contre Saint-Michel, Duc, etc., pour coups et blessures. — Enquêtes : sur l'évasion des détenus Bourlemon et Deloulle ; — sur les injures dites à la femme Boutonnier, d'Upie, par la femme Massot.

B. 201. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à noble Cyrus d'Autard, sieur de Bragard ; à Bremont, bourgeois de Forcalquier; au prieur du monestier de Notre-Dame de Brette, etc., dans leurs procès contre Anne Jouve, veuve de noble Étienne de Gaubert, sieur de La Penne; André de Saint-Martin, sieur de Saint-Michel; Blanc, etc., s'élevant de 9 à 213 livres. — Procédures civiles pour : Breynat, de Chabeuil, contre Mége, en règlement de compte; —

Brenier, notaire, contre les enfants Drogue, en main-levée de saisie sur les fruits de la succession immobilière de leur mère. — Procédures criminelles faites à la requête de Catherine Breynat, de Malissard, et du procureur du Roi, contre Courtois, procureur à Chabeuil, pour menaces et coups; — du procureur du Roi, contre Brizeaux et autres habitants de Marches, pour violences faites à un archer qui conduisait en prison un de leurs compatriotes; — d'Auguste de Briziaux, conseiller au Présidial, contre Thivolle, pour voies de fait sur la personne du fermier du plaignant.

B. 202. (Liasse.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Parcelles de dépens attribués à Bruyère, substitut du procureur du Roi; à Burais, de Saint-Lattier; à Bugnol, etc., dans leurs procès contre Fiançaye, de Chabeuil; Brenier, Chaix, etc., s'élevant de 114 à 151 livres. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble, déchargeant Empta des assignations qu'il a reçues pour paiement d'épices; — de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV prorogeant pour trois ans le privilége d'évocation des causes des officiers du Présidial au Parlement de Dijon. — Procédures civiles pour Budillon, notaire à Tullins, contre Lépine et Rey, en règlement de compte et paiement de créance. — Instance criminelle intentée par Buffel, de Cliousclat, contre Pelhard, pour injures et menaces.

B. 203. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Alexis et Sauvaire Reboul, frères, prieurs de Saint-Siméon et de Bressieu, contre Cariez, procureur au Parlement de Grenoble, et Chagnard, en revendication de l'héritage de Reynaud, ancien prieur de Bressieu, légué à Marguerite de Morges et à Louis d'Urre-Brotin. — Parcelles de frais alloués à Calvet, Carre, Chabert, etc., dans leurs procès contre Bernard, Reboul, etc., s'élevant de 42 à 125 livres. — Plainte de Calvin, syndic de l'Université de Valence, contre Miachon, pour enlèvement de branches d'arbres. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Camet, curé de Saint-Étienne-de-Montagne, pour transport de juridiction; — de Cara, fermier des revenus de la commanderie de Malte, à Saint-Paul-lès-Romans, contre Girard, pour exaction du droit de pontonage à Douvey, menaces et voies de fait.

B. 204. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Chabrier, de La Rochette, contre la veuve Cheyssière, en paiement de frais de justice taxés par le vi-sénéchal de Crest; — Champatier, de Portes, contre Parizot, en paiement de 4 sétiers de blé. — Parcelles de dépens alloués à Chaix, châtelain de Montelier; à Chambaud, receveur des droits du prince de Monaco; au syndic des chanoines de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Chamond, etc., dans leurs procès contre Bonnet, Francon, Dessales, etc., s'élevant de 33 à 160 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Chapre et Guichard, pour vol d'un manteau; — de Charency, prieur-curé de Fiansayes (Marches), contre Petit, pour violation de séquestre, et contre Vioussat, fermier du domaine de l'Aumône, pour refus de payer la dîme.

B. 205. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les enfants Bergier, contre Miribel et Charignon, et les mariés Filhol, contre Charras, en revendication d'immeubles dont ils ont été dépouillés. — Parcelles de dépens alloués à Charpeney, de Tullins; à noble Henri de Charpey; à Chirol, etc., dans leurs procès contre Brunier, Rivail, etc., s'élevant de 27 à 169 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre Berengier et Peytieu, qui ont chassé sur ses terres.; — du procureur du Roi, contre Chassepot, dit Joli-Cœur, condamné à faire amende honorable aux juges du Présidial et aux frais, « pour avoir dit qu'ils » vouloient l'assiéger et l'assassiner dans sa maison », et contre Chenebier et Comte, qui se sont battus en duel avec des épées; — de Lhôtelier, de Tain, contre Cholet, pour injures et coups.

B. 206. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Clapier, d'Alixan, contre Duchesnes, vicaire du prieur d'Alixan et professeur, en règlement de compte; — Courbis, marchand à Romans, contre la veuve Richard, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Chosson, à Clément, etc., dans leurs procès contre noble René de Galbert, Girard, etc., s'élevant de 21 à 23 livres. — Procédures criminelles poursuivies par le procureur du Roi, contre Clerc, pour violation de séquestre; — François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, contre Berengier, Reboulet et Vanlouis, qui ont chassé aux « allerans » (halbrans) sur ses terres.

B. 207. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom de : Cocquier, d'Eymeux, contre Gilibert et Girard,

pour injures et voies de fait; — Marie Colin, contre un compagnon imprimeur de Muguet, pour blessures faites avec une arme à feu à André Portal, bourgeois de Lyon, époux de la plaignante. — Parcelles de dépens alloués à Cuzin, à Sébastienne de Colonges, à Combe, etc., dans leurs procès contre Bleton-Gibarel, God, etc., s'élevant de 59 à 155 livres. — Procédures civiles pour : Alberge, chirurgien de Livron, contre Coulaud, en paiement d'honoraires et de médicaments; — Teyssonnier, fermier des indits de Valence, contre Condelle, qui a fait entrer en ville du vin sans payer les droits, sous prétexte qu'il était destiné au gouverneur de la citadelle.

B. 208. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites à la requête du procureur d'office de Beaumont-Monteux et de Comier, contre Chaléat, Pinet et autres, qui, vers le soir « entre chien et loup », ont grièvement blessé à coups de pierres le fils de Comier. — Parcelles de dépens alloués au syndic des Cordeliers de Crest; à Cournet, de Montélimar; à Coste, etc., dans leurs procès contre Barnaud, sieur de Saleine; Blache, Sibourg, etc., s'élevant de 31 à 86 livres. — Requête de Jacques de Corbières, conseiller au Présidial, et de Jeanne Ridelet, demandant que les meubles et effets délaissés par Jacques Ridelet, receveur des tailles de l'Élection, soient de nouveau mis sous les scellés, la Chambre des Comptes les ayant fait lever pour l'inventaire des papiers du défunt.

B. 209. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Roux, procureur à Chabeuil, contre Courtois, greffier des conventions, en revendication de partie de jardin et défense de prise d'eau; — Cousin, de Vinsobres, contre Sigaud, en paiement de créance; — Cronier, contre Liotard, en restitution de la cave établie sous la maison par lui vendue au défendeur. — Parcelles de frais alloués à Coutaud, de Montélimar; à Coulet, de Bressieu, etc., dans leurs procès contre André, Chivalier, Chastel, etc., s'élevant de 40 à 185 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi et de Courtois, procureur à Chabeuil, contre Combel, pour menaces et injures; — de Jean Coutiol, de Beaumont-lès-Valence, capitaine d'infanterie au régiment de Montclar, contre noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger, pour construction d'une digue sur l'Écoutay, nuisible aux prés et aux foulons du plaignant, lesquels ont appartenu aux Poitiers.

B. 210. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Lambert, contre Bancel, en revendication de trois quartelées de terre sises à Allex, acquises par ce dernier de Crozat; — copies des contrats de mariage de Jacques Crozat avec Anne Baille, veuve Lambert, et de Benoit Baille avec Marguerite Juventin, etc.; — noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, contre Brunet, en reconnaissance et paiement de pension. — Parcelles de dépens alloués à Bonnet, à Crozat, greffier criminel du Présidial; à Charles Darbon, seigneur d'Espenel, etc., dans leurs procès contre Bonnet-Bouvier, Robin, Poncet, etc., s'élevant de 12 à 281 livres. — Procédures criminelles poursuivies par le procureur du Roi, contre Daupra et La Grandeur, soldats au régiment de Rouergue, en garnison à Valence, accusés d'avoir volé un agneau et excité une rixe où ils ont fait usage de leurs armes.

B. 211. (Liasse.) — 58 pièces; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1661-1669. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Pierre Desbocs, conseiller au Présidial : sa bibliothèque contient les classiques latins et de nombreux ouvrages de droit, d'histoire et de théologie. — Parcelles de dépens alloués à Décès, de Bonlieu; à Delhomme, de Mercurol; à Deloche, de Montpellier, plaidant contre Dubouchet, seigneur de Lentiol, Achard, etc. — Procédures criminelles faites au nom de : Dedeaux, conseiller au Présidial, contre Roche, qui a battu le berger du plaignant et tué ou blessé quelques-unes de ses brebis, et contre Ricou, père et fils, pour détournement de bétail confié à leur garde; — Desbocs, receveur des épices du Siége, contre Ferod, son fermier, qui a vendu du foin et de la paille réservés au domaine des Molières, et contre Thevenin et Bue, pour injures et menaces.

B. 212. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1661-1669. — Acte de nomination devant La Boisse, lieutenant particulier de noble Jean de Charpey, curateur des mineurs Desbocs. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre la veuve d'Alberny et Constantin, au sujet de la mitoyenneté d'un mur et d'un droit d'appui. — Procédures civiles pour : Desjacques, conseiller en l'Élection, contre Peyret, procureur au Présidial, et Salhet, de Livron, qui le recherchent au sujet de procédures vicieuses dans leur forme faites en son nom; — Dimonier, prieur

de Vercors, aumônier du duc de Lesdiguières et recteur de la chapelle Sainte-Catherine de Crest, contre Jeanne Dupuy, veuve Leclerc, en paiement d'arrérages de censes. — Parcelles de frais alloués à Desbot, d'Erôme; à Deschamps, de Tain; à Desmures, de Lavoulte, et au syndic de l'église de Notre-Dame de Die, dans leurs procès contre Gabrielle Allemand, Dufour, Avond, etc., s'élevant de 29 à 96 livres.

B. 213. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies à la requête : du procureur du Roi, contre Gonin-Droblier, pour transport de juridiction; — de Dubarry, fermier des octrois de Valence, contre Arnoux-Lamoureux, boulanger, pour contravention aux règlements sur le pesage des farines au poids de la ville; — du procureur ducal de Chabeuil, contre Dubies, chirurgien, pour mauvais traitements au sergent Goudard; — de Laurence Frère, dame de Crolles, veuve d'Antoine Dufaure, président au Parlement de Grenoble, contre Giraud, dit Diguedon, Lodie et autres, pour faits de chasse; sentence du Présidial qui les met hors de Cour et procès; — de Dumas, de Cliousclat, contre Pizot, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Dorey, de Serre; à Dorier, de Ruynat (Roynac); à Choin, d'Allex; à Dubouchet, sieur de Lentiol, etc., dans leurs procès contre Gobert, Chion, noble Antoine de La Fayolle, etc., s'élevant de 40 à 243 livres. — Procédures civiles pour : Dubies, contre Bernard Patin, juge de Chabeuil, en évocation de sa cause à un autre Parlement que celui de Grenoble, où les conseillers Pierre de La Baume, Louis de La Baume-Pluvinel, Baudet de Beauregard, etc., sont parents dudit Patin; — Simon de Laffemas, contre noble Hugues de Valernod, seigneur de Fay, et Dumas, en maintenue de la jouissance d'un immeuble qui lui a été adjugé aux enchères; — Dorée, contre Guillaud, en paiement de créance.

B. 214. (Liasse.) — 117 pièces papier; 1 pièce parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : de Jeanne Escuyer, servante à Chabeuil, contre Jallate, pour injures; — du procureur du Roi, contre Eynard, hôtelier du Bourg-lès-Valence, pour transport de juridiction; — d'Étienne Eynard, bourgeois de Valence, contre Teyssonnier et les consuls de la ville, en appel de sentence du juge mage pour contravention aux règlements sur la boulangerie. — Rapport sur l'état du château d'Eurre et des domaines de Cogne et du Mas, fait devant de La Boisse, lieutenant principal : la toiture de l'édifice doit être refaite à neuf; celle des tours est entièrement détruite; les portes et les planchers sont en mauvais état; les murailles fendues en plusieurs endroits; la balustrade de la plate-forme a été enlevée; les ronces envahissent les jardins, etc. — Parcelles de frais alloués à Dumonnet, à Du Truchet, baron dudit lieu, etc., dans leurs procès contre Mme Frère, Combe, etc., s'élevant de 37 à 423 livres. — Procédures civiles pour Jeanne Eymeux et Vertaure, de Barcelonne, contre Imbert, en règlement de compte; — copies : du contrat de mariage de Moïse Imbert avec Alix Ollanier; du compromis passé entre Paule et Mathieu Vertaure, etc.

B. 215. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies par : noble Noë Dufaure, sieur du Cros, contre Brunel, châtelain de Saint-Vallier, pour menaces et injures envers un sergent; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre Coindet, Babourier et autres, qui ont fait paître leur bétail dans son pré; — nobles Antoine, Joachim et Bertrand de La Fayolle de La Tourne, père et fils, contre noble Georges de Chapponay, sieur de Saint-Bonnet, et son valet, qui les ont menacés et frappés. — Parcelles de dépens alloués à Gaspard de Fabry, sieur de Fabrègues, d'Aups; à Faron, aux consuls de Fayence, etc., dans leurs procès contre noble Claude de Grasse, Malhet, Henrici, etc., s'élevant de 285 à 5657 livres.

B. 216. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : de Fébie, contre Briffaut, pour violation de séquestre; — de Ferandin, contre Guerin, qui a déchiré une obligation de 36 livres dont il lui réclame le paiement; — de Catherine Ferrand, contre Giroin, pour violation de saisie; — de Benoite et Gasparde de Flandènes, contre Berard, pour enlèvement de la récolte d'une terre adjugée aux plaignants par sentence du Présidial; — de Fornet-Lanonnière, d'Étoile, contre Fontbonne, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à Félix, à Ferotin, chanoine de Crest; à Delandes, etc., dans leurs procès contre noble Antoine d'Urre, seigneur de Venterol; Crozat, Mourier, etc., s'élevant de 43 à 200 livres. — Instances civiles pour Forel-Galland, contre Girardin et Marguerite de Bérenger, en revendication d'une maison sise à Tullins, près la porte de Fure, reprise de Mourin, créancier de Mme de Bérenger.

B. 217. (Liasse.) — 37 pièces, papier (2 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens alloués à Foity, sieur de Valourzières; à Magdeleine Frère, aux hoirs

Freydier, etc., dans leurs procès contre de Ruzan, Agranier, etc., s'élevant de 27 à 118 livres. — Copies : d'un arrêt du Conseil privé du Roi Louis XIV renvoyant au Présidial la cause de Gabet, ministre de Volvent, contre Arnaud, son débiteur ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble, qui décrète l'intimé d'ajournement personnel ; — du jugement du Présidial condamnant Gabet à 50 livres d'amende, pour transport de juridiction et appel du juge des conventions de Chabeuil à la Cour de Grenoble. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Sornay, sergent royal de Die, qui a signifié l'appel du ministre Gabet; — de noble René de Galbert, sieur des Fonds, contre Perpoint, pour enlèvement de la récolte d'une vigne dont la propriété lui est contestée; — d'Alexandre de Galbert, sieur de Ronchol, et de Mure, praticien, mandataire du seigneur d'Eurre, contre les dames de Brette et du May, pour injures et voies de fait.

B. 218. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les hoirs Galy, de Valence, contre Laurence Royanez, leur mère, qui les appelle en garantie du paiement d'une pension réclamée par M[me] de Plovier; — Genevier, héritier de Vernay, contre les mariés Perrin, en revendication d'immeubles ayant appartenu audit Vernay. — Parcelles de dépens alloués à Gamon, de Crest; à de Garnier; à de Gilliers, de Romans, etc., dans leurs procès contre Seguin, Monnaud, Culherier, etc., s'élevant de 85 à 100 livres. — Instances criminelles poursuivies par Gauthier, substitut du procureur général en la Prévôté de Dauphiné, contre Michel, « facteur de la mine de Larnage »; Barbier et autres, accusés de fabrication de fausse monnaie. — Requête de Gamon de La Lombardière au lieutenant particulier, pour empêcher l'accaparement des grains et leur exportation de la province.

B. 219. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Girard, de La Roche-Baudin, contre Rozan, en paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Ginier, de Crépol; à Gillon, de Viriville; à Girard, d'Aouste, etc., dans leurs procès contre Tardif, Gareboud, Eymieu, etc., s'élevant de 33 à 217 livres. — Enquête criminelle contre Giraud, accusé de s'être battu en duel avec un domestique de M. de Servien.

B. 220. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Girard, cordier à Die, contre Appaix et Plante, avocats au Parlement de Grenoble, en revendication d'immeubles sur lesquels il a privilége et hypothèque; — copies : du contrat de mariage de Plante, notaire, avec Magdeleine Guillet, dotée de 1000 livres; de la reconnaissance passée au chapitre de Notre-Dame de Die par Appaix, acquéreur de la maison Plante, rue de Villeneuve, sous la cense de 3 deniers, etc. — Parcelles de dépens alloués à Giroud, à Goujon, à Gonnon, etc., dans leurs procès contre Girard, Pourroy, Veyret, etc., s'élevant de 30 à 255 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Jacquet et du procureur du Roi, contre Jean de La Franchère, sieur de Girodon, sergent recruteur au régiment de Lorraine, pour coups et blessures; copie de la sentence du Présidial qui le condamne à 300 livres d'amende envers le Roi, à 1000 livres envers le blessé, et au paiement des honoraires du médecin et des frais de justice; — des mariés Gondian, de Vaunaveys, contre la fille Comte, pour injures verbales.

B. 221. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Jeanne de Grasse, dame de Caille et du Puget, contre Feraud, Élibert et autres emphytéotes, en reconnaissance des droits de fournage et de banalité des moulins; — copies : de la donation entre-vifs faite par François de Villeneuve à Pierre de Villeneuve, son neveu, du fief du Puget; de l'acte de mise en possession de cette terre; des reconnaissances des emphytéotes de la seigneurie. — Parcelles de frais alloués à Goutefray, de Saint-Antoine; à Grimaud, chirurgien, etc., dans leurs procès contre Joubert, Homuez, etc., s'élevant de 72 à 110 livres. — Instances criminelles poursuivies par Jean-Jacques de Grasse, sieur de La Cossade, enseigne du régiment de Normandie, contre Bonnet-Vivarais, qui a jeté une pierre à un soldat de la citadelle de Valence.

B. 222. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour Lucrèce Gaume, veuve de Jacques Gros, contre Louis Gros, bailli de Saint-Paul-trois-Châteaux, en rectification d'une erreur de calcul commise dans l'acte constitutif d'une pension. — Parcelles de dépens alloués à Gardet, notaire de Lavoulte; à Jeanne de Guerre, dame du Pont, fille et héri-

tière de Magdeleine de Manteau; à Marguerite Guibaud, etc., dans leurs procès contre Tapernoux, Faure, Lantelme, etc., s'élevant de 37 à 354 livres. — Instances criminelles poursuivies par : Guignon, contre Bergier, notaire à Tain, pour coups et blessures au plaignant, à la suite du témoignage qu'il a rendu contre le domestique de l'accusé, surpris avec d'autres jeunes gens dans le bois de Chanteu, au moment où ils coupaient des chênes, « pour faire servir de mai aux fenêtres et portes »; — Guilleton, conseiller au Présidial, contre Rozeron, qui a frappé son domestique, et contre Peyronnet et Salabelle, qui lui ont coupé des arbres; — le procureur du Roi, contre Guionet, pour transport de juridiction.

B. 223. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Sauvajon, potier de terre à Erôme, contre Habrard, notaire et capitaine châtelain de Serves, pour obtenir copie de la transaction qui rend le grand bois des Plantes commun aux habitants de Serves et son mandement, et qui leur permet de prendre tous les bois qui s'y trouveront coupés depuis trois jours; — d'Armand et Perot, fermiers des revenus du prieuré de Chabeuil, contre Terrasse et Benistant, qui refusent de payer la dîme; conclusions du procureur du Roi favorables à la mise hors de Cour et procès des accusés, par suite du désistement des plaignants. — Parcelles de frais alloués à Guionet; à Homage, bourgeois de Mirabel; à Jacob, médecin de La Côte-Saint-André, dans leurs procès contre Savoie, Motin, etc., s'élevant de 25 à 172 livres. — Affirmation de voyage par noble Henri Des Isnards, sieur d'Odeffred, appelant de sentence rendue par le vi-sénéchal de Montélimar, contre Lafont. — Procédures civiles pour Jacquet, contre Flandin, de Chabeuil, en exonération des frais de son procès relatif à une servitude de passage.

B. 224. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : la veuve Jandin, contre noble Jacques d'Urre, seigneur de Brette, en annulation de sentence du vi-sénéchal de Crest; — Jassoud, notaire à Triors, contre Palay, dernier enchérisseur d'un pré situé à Saint-Michel, saisi au demandeur à la requête de Girard; — Jayet, de Valence, ayant droit de Gaspard, sur les biens des héritiers du seigneur et de la dame d'Aumale, contre les fermiers des revenus de cette succession, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Jarrin, à Jessé, de L'Albenc; aux Jésuites de Tournon, prieurs de Saint-Donat et d'Andance, dans leurs procès contre Cuzel-Genthon, de Rives; Perret, Armand, etc., s'élevant de 65 à 196 livres.

B. 225. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Anne Cuzin, veuve Joly, contre Jaime-Gonnon, en appel de sentence du vi-bailli de Saint-Marcellin; — noble Jean de La Boisse, conseiller au Présidial, contre le recteur des hôpitaux de Valence, en maintenue de droits et de fonds patrimoniaux. — Parcelles de frais alloués à Jomaron, à Jomas, à Julien, etc., dans leurs procès contre Martignat, Garçon, Duc et autres, s'élevant de 36 à 41 livres.

B. 226. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1661-1669. — Exploit de saisie d'un pré sis à Ponsas, mandement de Vals, appartenant à noble Florimond de Lastic, sieur de Laye, à la requête de noble Gaspard de Chabrières, trésorier général. — Procédures civiles pour Lantelme, contre François Du Truchet, baron du Truchet, en rescision d'une obligation souscrite à Sagnol et rétrocédée à de Paget et au défendeur. — Parcelles de frais alloués à René de Ladret de La Charrière; à Lambert, de Combovin; à Lagier, avocat à Die, etc., dans leurs procès contre Garçon, Berengier, Audra, etc., s'élevant de 34 à 88 livres. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Lantelme, pour transport de juridiction; — de noble Joseph de Laurens, contre Grimaudet, de Montélimar, pour coups et blessures.

B. 227. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi et de Lépousé, contre des cavaliers de passage, pour mauvais traitements; — de Marc de Riverie, abbé de Léoncel, contre Chorier-Chamon, pour enlèvement de sapins; — de Noël Loriol, écuyer, brigadier de la compagnie de la Reine, contre Dhomey, gendarme, pour blessures; — de Constantin, de Saint-Gervais, contre Isabeau Marcel, pour accusation calomnieuse de séduction. — Parcelles de frais alloués à Lefranc, de Loriol; à de Lionnet, médecin; à Bernard, sieur de Lozières, à Nyons; à Antoinette de Marcel, abbesse de Saint-Just, etc., dans leurs procès contre Séovon, Robert de Gay, seigneur de La Blache; Garcin, Teston, etc., s'élevant de 57 à 649 livres.

B. 228. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies par : nobles André et Annibal-François de Marin, sieurs de Saint-Michel, contre Vallon, pour blessures faites avec une arme à feu à leur laquais, et contre Baudin, pour vol d'une paire de bœufs; — noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre le fermier de Serret, pour dommages; — le procureur du Roi, contre noble Gaspard de Marquet, pour coups donnés à Coston, sergent-major de la citadelle, commandant en l'absence du gouverneur. — Parcelles de frais alloués à Marcesse, de Die; à Martignat et autres, dans leurs procès contre Girin, Dejean, etc., s'élevant de 17 à 113 livres. — Procédures civiles pour Jean d'Agoult, sieur d'Angles, curateur de noble Annibal-François de Marin, son neveu, en ouverture de fidéi-commis, contre Gassan, procureur à Forcalquier; — les consuls de Saint-Michel, en Provence, contre Bodo et André de Marin, en paiement de cotes de tailles; — Martinet, contre Teyssonnier, fermier des indits de Valence, en restitution de surtaxe de droits d'entrée.

B. 229. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies par Anne Millard et le procureur d'office du comté d'Albon, contre Vivian et autres, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Mealli; à Éléonore de Beaumont, femme de noble Jean-François de La Méherie, sieur de La Jassodière; à Meynier, notaire à Charpey, etc., dans leurs procès contre Gueyraud, noble Alexandre de Sibeud de Lesches, etc., s'élevant de 60 à 207 livres. — Procédures civiles pour : Mège, de Chabeuil, contre Lestrat, en défense de pâturage sur son pré; — le syndic des Minimes de Pizançon, contre Antoine de Cabussole, curé de Saint-Martin-le-Colonel, en paiement des dîmes attribuées au prieur de Saint-Jean-en-Royans. — Expédition de la vente à noble Jean-Salomon de Merez, avocat au Parlement de Grenoble, d'un office de conseiller au Présidial de Valence, par Pelliaud, curateur des mineurs de Merez, de l'avis de Nicolas Chorier, leur conseil.

B. 230. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Marguerite Misery, femme Matras, contre Poulin, pour coups et blessures; — du procureur d'office de la baronnie de Clérieu, contre Molin, dit L'Éguille, et Daux, pour mutilation commise sur un pauvre irlandais demeurant à Chanos-Curson. — Requête au Présidial par le procureur du prince de Monaco, pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État qui lui permet de justifier de ses droits sur les péages de Bron, Charmant et Grane. — Compte rendu par Mondan du prix des immeubles de Moulin, vendus judiciairement. — Procédure civile en garantie pour la veuve Roussillon, contre Monier. — Parcelles de frais alloués à Ministrol, à Monestier, etc., dans leurs procès contre Guion, de Lers de Jony, etc., s'élevant de 56 à 178 livres.

B. 231. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : la veuve Monier, contre Blanc, en paiement de pension; copies des testaments d'Antoine et de Jacques Barnier, du Poët-Laval, en faveur de leurs enfants; — les héritiers de Jeanne Montha, contre ceux de Neyremand, en répétition de droits dotaux; — Montagne, maréchal à Valence, contre les enfants Salhens, en paiement d'arrérages de pension; Freychet, de Valréas, contre les hoirs Moreau, en restitution d'avances faites. — Parcelles de frais alloués à noble César de Rigot, seigneur de Montjoux; à noble frère Jean de Mons de Savasse, commandeur de l'ordre de Malte; à Moral, etc., dans leurs procès contre Raspail, Remuzat, Dusserre, etc., s'élevant de 64 à 180 livres.

B. 232. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de noble François de La Motte, dit le chevalier de La Motte, contre Charles de Clermont, baron de Chatte, pour injures; — de Marie de La Gorce, femme de noble Annet de La Motte, contre Peyrache, pour vol prétendu de linge; — Balthazar Morier, avocat au Parlement de Grenoble, et Jeanne de Glanne d'Eurre, contre le sieur de Saint-Romain, fils du seigneur de Brette, et ses valets, en restitution de deux pains enlevés au four banal, faute du paiement des droits de banalité; — de Neyremand, conseiller au Siége, contre Porte et autres, en restitution d'un fusil de prix enlevé au garde-fruits du plaignant. — Parcelles de frais alloués au procureur du Roi, à Mottet, notaire à Valence, etc., dans leurs procès contre Morel, noble Henri de Blanchelaine, sieur de Chanelot, etc., s'élevant de 27 à 40 livres. — Acte de désistement d'appel par Morel, de Crest, en faveur de Montelhet. — Procédures civiles pour : Mourier, contre Marie Gayte, femme de noble Adrien de La Place, en revendication d'un immeuble; — Martel, contre Neyremand, en garantie de créance.

B. 233. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Plainte d'Odeyer, de Portes-sur-Fiancey, contre l'homme d'affaires de noble Gaspard de Chabrières, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à Noyaret, de Vals; à Odoard, d'Alixan, dans leurs procès contre Peyret, Odoard, etc., s'élevant de 134 à 140 livres. — Procédures civiles pour : Odoard, de Grane, contre Morin, en répétition de la dot de sa mère; — Odeyer, de Portes, contre Bermond, en cassation de saisie faite pour prétendue créance; — dom Odeyer, religieux profès de Saint-Benoit, sacristain du prieuré de Notre-Dame de Beaumont, contre Clément, fermier du prieuré, en paiement des 250 livres de sa portion monacale fixée par les définiteurs de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

B. 234. (Liasse.) — 40 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Pan, Moncel et Neyremand, contre Laroquette, hôtelier du Cheval-Blanc, à Étoile, pour coups et blessures; — Ennemond Pajot, sieur de Belleville, contrôleur de la recette des tailles de l'Élection de Valence, contre Pays, pour injures et menaces. — Parcelles de frais alloués à Anne de Cluzel, veuve de noble Paul Pacius; à noble Antoine Patin, etc., dans leurs procès contre Gonnon, Catherine La Touche, etc., s'élevant de 12 à 1021 livres. — Procédures civiles pour : Antoine Pain, contre Pierre Pain, en délivrance de fonds vendus aux enchères; — Bouvier, contre Paquien, d'Hauterives, en paiement de frais de justice.

B. 235. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Viret, notaire à Saint-Gervais, cessionnaire de Brochanin, contre Perrin, et Achard, contre Perrinet, en paiement de promesses; — les mariés Perrin, contre Vernay, en revendication des biens de Mathieu Gaillard, de Saint-Germain-d'Hauterives; — les hoirs Perrinet, de Livron, contre Lanson, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Pelat, de Serre; à Penal, du Puy-Saint-Martin; à Perret, dans leurs procès contre Bossan, noble Pierre de Picon, sieur de Montchaud, Armand, etc., s'élevant de 61 à 119 livres.

B. 236. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les sœurs Perrinet, contre Parat, en revendication de la succession de leur père; — Peyret, de Saint-Vallier, contre Noyaret, de Vals, en paiement du reste du prix de la ferme d'un pré. — Parcelles des frais alloués à Perrot, à Petit, droguiste, d'Orange, etc., dans leurs procès contre Déageant, Petit, etc., s'élevant de 72 à 268 livres.

B. 237. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Rapport d'experts sur la contenance des immeubles possédés par Hélain Perret, conseiller au Présidial, et Chanas, à Beaumont-lès-Valence. — Procédures civiles pour Peyron, fermier des droits seigneuriaux de Redortier pour François de Bonne de Créquy, contre la veuve Arnaud, en paiement de lods. — Instance criminelle poursuivie à la requête de Peyret, capitaine châtelain de Beaumont, contre Gondian, pour voies de fait.

B. 238. (Liasse.) — 64 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Procédures civiles pour Piscis, de Roynac, contre Néry, en garantie des créances de Gensel et Colombier. — Parcelles de frais alloués à Peytiers, à Catherine de Picon, dame de La Garde-du-Mas; à Magdeleine de Plovier, etc., dans leurs procès contre Serret, la veuve Foucault, Royanez, etc., s'élevant de 42 à 89 livres. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Peyron, pour mise en circulation de fausse monnaie; — le procureur d'office de Pont-de-Barret, contre divers habitants de Manas, qui avaient provoqué ceux du Pont-de-Barret chez eux et les avaient attaqués ensuite sur le territoire de Manas; — de noble André de Poterlat de Chabert, sieur de Saint-Ange, contre noble Jacques de Gelas de Leberon, seigneur engagiste d'Upie, qui lui a fait lancer des pierres par la populace ameutée.

B. 239. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Appaix, avocat au Parlement de Grenoble, contre Poudrel, de Die, en garantie de la demande en revendication d'immeubles faite par Givodan; — Poux, de Mirabel-aux-Baronnies, contre Pierre de La Tour, marquis de La Charce, cessionnaire de la communauté de Mirabel, en revendication de droits sur des fonds qu'il a fait vendre. — Parcelles de frais alloués à Poujoulat, de Dieulefit; à Poulet, d'Aurel, etc., contre Neys, Avond, etc., s'élevant de 45 à 128 livres.

B. 240. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles intentées au nom : des parents de Michon, blessé mortellement par les

frères Prohet, dans une rixe : Bossau, de Crépol, conduisait au domicile conjugal sa jeune épouse, originaire de Geyssans; la jeunesse du lieu, armée de hallebardes, les attendait au passage, pour leur faire honneur; la noce prit le chemin de Montmiral et ne vint pas à Geyssans, au grand dépit de l'escorte, qui se mit à sa suite; arrivés à Montmiral, les jeunes gens des deux localités cherchèrent querelle à Bossan et à son cortége, et dans la melée, Michon reçut un coup de hallebarde; lettres de grâce obtenues par les frères Prohet; — de Rambaud, d'Étoile, contre Jamonet, dit Cavette, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à noble Henri de Pracontal, seigneur d'Ancone; à Puy; à Reboul, prieur de Saint-Siméon de Bressieu, etc., dans leurs procès contre Michel, Astier, Faure, etc., s'élevant de 30 à 45 livres.

B. 241. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles faites à la requête du receveur des épices du Présidial, contre Escolle, du Pont-de-Barret, en paiement de frais de justice; — de Rey, notaire à Ambonil, contre Tamian, pour jet de pierres contre sa maison. — Parcelles de frais alloués à Rostaing, receveur de l'hôpital de Saint-Jean de Valence; à Remuzat, châtelain d'Odeffred; au recteur des Pénitents blancs de Revest-de-Bion, dans leurs procès contre Salabelle, Ponson, Morel, etc., s'élevant de 11 à 64 livres.

B. 242. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Reynaud, de Charpey, pour transport de juridiction, en appelant du vi-sénéchal de Crest au Parlement de Grenoble; — de La Rivière, soldat, contre Vivarès, pour jet de pierres. — Parcelles de dépens alloués à Reymond, à Barrau, etc., dans leurs procès contre Eynard, Reynaud, etc., s'élevant de 59 à 93 livres. — Procédures civiles pour : Reynard, Giraud, etc., contre noble François de Grasse, en cassation de saisie; — Bayon, de Sauzet, contre Richard, en restitution de semence et de la moitié de la récolte du fonds de La Vénasque.

B. 243. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Robert, contre Aymon, cessionnaire de Merlin, à Romans, en paiement de créance; — Jobert, contre Robert, drapier de Piégon, en paiement d'obligation. — Parcelles de frais alloués à Robin, châtelain de Samson; à Rochas, de Vaunaveys, etc., dans leurs procès contre Benistant, Bellier, Gondian, etc., s'élevant de 28 à 89 livres.

B. 244. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Bouteille et du procureur du Roi, contre Rouay, soldat de la citadelle de Valence, pour blessures graves; — Reynier et Serret, contre Roux et autres, pour injures et menaces; — Gras, contre Rozan, pour vol et incendie. — Parcelles de frais alloués à Roibet, de Serre, plaidant contre Frandon; à Roland, de Carpentras, contre Perrier. — Procédures civiles pour : Rouast, procureur à Crest, contre Fornet, notaire à Étoile, en désistement d'un immeuble réclamé; — la veuve Roy, contre Duc, en paiement de créance.

B. 245. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Rozier, de Claveyson, contre Pascal, châtelain de Montchenu, en annulation de promesse; — Roux, procureur à Chabeuil, contre Courtois, greffier, au sujet des limites de leurs jardins; — Marie de Saint-Ferréol, veuve de noble Florimond de Lastic, contre noble Joseph-Olivier de Saint-Ferréol, son frère, en revendication de sa part de la succession de Laurent-Antoine, leur père; — noble Georges-Scipion de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons, contre Duclaux, en réparation des griefs reçus dans la sentence du juge des conventions de Chabeuil, dont il appelle; — les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, contre Catherine Petit-La-Touche, en paiement d'obligation; — Sarrobert, apothicaire à Nyons, contre Buissière, en paiement d'apprentissage; — Savignot-Lacroix, chirurgien, contre la veuve Rimet, en règlement de compte. — Parcelles de frais alloués à de Ruast, à Hortense Dufaure, dame de Saint-Auban, etc. — Instances criminelles : des femmes Roux et Bouvier, contre Rousson; — de Sardes, prieur de Saint-Félix de Valence, contre Astruc, pour vol d'agneaux.

B. 246. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles contre les barons de Sassenage, de Chatte, le chevalier de Burlet et le sieur d'Homey, qui se sont battus en duel, près de la grange de Fontlausier, appartenant au sieur de Tagenas; — Sauze, greffier du Siége, et le procureur du Roi, contre Rostaing et Mourier, qui ont tué des pigeons du plaignant avec une arme à feu; conclusions du procureur du Roi pour leur faire payer 200 livres d'amende à chacun et les frais de l'instance. — Parcelles de frais alloués à Sausse, à Sauze, à Savinas, notaire d'Allex, dans leurs procès contre Coutaud, Aubert, etc. — Procédures civiles

pour Noyaret, cessionnaire de Peyret, de Vals, contre Sauvajon et autres, en paiement de créance.

B. 247. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Savinas et Fayard, pour port d'armes et faits de chasse ; — de Servant, chirurgien à Tain, contre Ginouze, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Savinas, à Savoie, à Servient, etc., dans leurs procès contre Nodon, Morand, etc. — Rapport d'experts sur la revendication des biens de Berengère Servel, faite par Sibeud, de Montoison, contre Gasquet. — Instance de Serret, procureur à Valence, pour l'entérinement des lettres royaux qui autorisent l'appel de la sentence du juge mage rendue contre Rostaing et Martin.

B. 248. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles : de Sonier, de Beaumont-Monteux, contre Maurin, pour vol de luzerne; — de Teyssonnier, contre Reynaud, pour injures. — Parcelles de frais alloués à Silla, à Sue, d'Anjou ; à Tardieu, de Saint-Ferréol, etc., dans leurs procès contre Odoard, Ducros, Clément, etc., s'élevant de 63 à 401 livres. — Procédures civiles pour Giraud, de Grenoble, contre Louis de Simiane, sieur de Maucune, héritier d'Anne de La Croix de Pizançon, veuve d'Abel de Simiane, en paiement de créance.

B. 249. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Touchard, de Saint-Maurice, pour propos injurieux envers le Roi, et contre Tourras, pour vol d'une lampe d'argent dans la chapelle de la Sainte-Épine, à la cathédrale de Valence; — de la dame de Saint-Césaire, contre Mayol et quarante autres habitants de Châteauneuf, qui ont poursuivi avec des armes à feu François de Grasse, sieur de Thourenc, son fils, chassant dans un bois. — Parcelles de frais alloués à Thomas, d'Étoile; à Tournu, chevalier du guet à Romans; à Tortel, d'Hostun, dans leurs procès contre Magat, Bergier, etc. — Instance civile pour Combet, receveur des tailles de l'Élection de Montélimar, contre Alexandre de La Tour de Gouvernet, seigneur de Lachau, en cassation de la saisie du domaine du demandeur, sis à Auriple.

B. 250. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les consuls de Tulette, contre Fauchon, en désistement d'immeubles adjugés à Payan ; — Rigaud, de Crest, contre Jean d'Urre, seigneur de Brette, en paiement de fournitures et de marchandises : 8 aunes de cadis vert, 48 livres; 8 aunes d'arménienne, 60 livres; 60 aunes de rubans de Tours, 21 livres, etc.; total, 559 livres; plus 381 livres pour les emplettes de Mme d'Urre; — copie du testament de David Rigaud, marchand à Crest, en faveur de Jean, son fils du premier lit, avec des legs aux enfants de Tabitha Banc, son épouse en secondes noces ; — Uzel, contre Gachet, de Chatte, son débiteur; — Vabre, contre Dumas, en paiement de marchandises. — Notes sur les droits et priviléges des magistrats du Présidial de Béziers. — Procédures relatives à la nomination des consuls de Valence. — Copies : de la transaction intervenue entre les consuls et l'évêque de Valence, au sujet des 300 livres d'indemnité accordées au prélat ; — de l'élection consulaire de 1662 faite sous la présidence de l'évêque.

B. 251. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Cholet, contre Valet et Mayousse, en paiement de feuille de mûrier. — Parcelles de frais alloués à la veuve de Vanlouis, notaire d'Étoile; à Louise de Morges, dame de Venterol, femme d'Antoine d'Urre; à noble François Vernet, sieur de La Vermenelle, etc., dans leurs procès contre Barnavon, Bosmian, etc., s'élevant de 155 à 220 livres. — Copies des formalités et de l'acte de vente des offices de secrétaires-greffiers de Venterol et de Teyssières, à Brugière, au prix de 1150 livres, à la requête de Magdeleine de Prets, veuve du sieur de Berangeville. — Instances criminelles de Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Payen et Vioussac, fermiers de M. de Mistral, pour enlèvement des vannes d'arrosage du pré de Bagnols, et contre Marchand, Rolin, dit Chapelier, et autres, qui ont coupé des arbres dans les bois de l'abbaye.

B. 252. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Vie, salpêtrier, et du procureur du Roi, contre la femme Marignat, qui a détruit, en le mouillant, le salpètre trouvé dans sa cave; — d'Honoré de Villeneuve, seigneur de Séranon, sénéchal de Grasse, contre Charrier et autres, pour violation de séquestre ; — de Lucrèce Vinay, contre Marie Aubanel, pour injures; — de Vinay, fermier de la commanderie de Saint-Vincent, contre Mazet, de Peyrus, pour enlèvement de gerbes avant d'avoir payé la dîme; — du procureur d'office de Vinay, contre Vingtain et autres, pour meurtre de Chapelain-Billodon, près de

la grange de Farque; — le procureur du Roi, contre Gaspard de Vintimille et ses valets, accusés d'avoir emprisonné et maltraité un sergent royal; — copies de la sentence capitale du Parlement d'Aix et de l'arrêt du Parlement de Dijon, qui renvoie l'affaire devant le Présidial de Valence, etc. — Parcelles de frais alloués à Vial, à Vigne, à noble Nicolas de Villeneuve, à Ybod, etc., dans leurs procès contre Berard, Finel, Melon, etc., s'élevant de 56 à 117 livres.

B. 253. (Registre.) — In-4°, 1040 feuillets, papier.

1661. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Moncel, conseiller au Siége, contre Lagier, en assistance de cause; — l'abbé de Saint-Félix, contre Homel, ministre, en paiement de lods; — le procureur du Roi, contre Massot, lépreux de la maladière de Lavoulte (Ardèche), pour émission de fausse monnaie; — Ennemonde Deloulle, contre noble Louis de Tholon, seigneur de La Laupie, en reprise de procès; — noble Gaspard de Martel, prévôt des maréchaux au Puy, curateur de noble Jean Le More, sieur de Lotoire, contre Faure, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil; — noble Pierre de Vellein, conseiller du Roi au Parlement de Metz, contre Guercin, de Charpey, en assistance de cause; — de Vichy, sieur de Cucurieu, contre Vialet, en paiement de promesse; — Honoré de Serment, conseiller du Roi en la connétablie de France, contre noble de Feralhon et Guillaume de Coulet, sieur de La Chasserie, en assistance de cause. — Liste des avocats et des procureurs du Siége : Roux, Bergier, de Vinays, Breynat, Aimar, etc.

B. 254. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1660-1661. — Actes faits hors des audiences : cautionnement de Rodet, par Chenevier, de La Baume-Cornillane; — ouverture du testament de Pierre Desbocs, conseiller au Présidial, en faveur de Magdeleine Delaye, son épouse, et des enfants de son premier mariage; — déclaration par serment de Mme Claudine de Marquet, veuve et héritière de noble Pierre Faure Des Bleins, concernant le reste de la ferme de ses droits seigneuriaux, que lui doivent les enfants Metifiot, etc.

B. 255. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1662. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : les officiers anciens de l'Élection de Valence, contre noble Étienne de La Villette, en appel de sentence du juge mage; — noble Antoine de Suffren, conseiller au Parlement de Provence, contre les héritiers de noble Laurent de Suffren, en ouverture de fidéi-commis; — les consuls de Fiancey, contre les hoirs Mirabel, en exécution de jugement; — le syndic des Minimes de Romans, contre Sibeud-Cart, en paiement d'arrérages de rentes.

B. 256. (Registre.) — In-4°, 728 feuillets, papier.

1662. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : les consuls de Saint-Michel en Provence, contre noble Aimar de Simiane, seigneur de Moncha, en paiement de 900 livres de capital de pension; — Anne de Lattier, marquise de Charpey, contre Petit, en paiement d'arrérages de censes; — les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, contre Bayard, d'Alixan, en exécution de jugement; — le commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre noble Jacques de Bonniot, sieur du Vernet, en paiement d'arrérages de lods; — Denis Rollet, chanoine de Saint-Apollinaire, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Alixan, contre les hoirs Richault, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Peyrol, prieur de Volvent, contre Bouvat, en délivrance d'immeubles, etc.

B. 257. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1660-1663. — Minutes des sentences par lesquelles la succession de Claude de Grasse, seigneur de Saint-Césaire, est ainsi liquidée : 51,000 livres à noble François de Grasse, son fils; 8287 livres à noble Gaspard de Fabry, sieur de Fabrègues, etc.; — l'appel de Gresse et Rigod, contre Mary de Vesc, seigneur de Comps, est rejeté; — Savoie, fermier des revenus du prieuré de Bésayes, est condamné à payer les dîmes novales dues à Charency, ancien prieur; — la succession de noble Paul de Marin est attribuée à Diane Arnaud, sa veuve; à noble Gédéon de Berger, sieur d'Alanson, etc.; — Juventin est condamné à livrer des bâtiments vendus après saisie, à la requête de noble Abel de Marquet, etc.

B. 258. (Registre.) — In-4°, 1027 feuillets, papier.

1663. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Charles de Laugier, seigneur de Montblanc, conseiller au Parlement de Provence, contre Marie de Bastide, femme de Poncet de Laugier, avocat au Présidial de Nimes, en évocation de cause; — noble Jean de La Porte, seigneur de L'Arthaudière, héritier de noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant, contre Clément, en paiement de droits seigneuriaux; — Beraud, trésorier en la Généralité de Lyon, contre Annet de Pierregourde, seigneur de Châteaubourg, en paiement d'obli-

gation, etc. — Liste des avocats et procureurs : Roux, Breynat, Blayn, Pan, etc.

B. 259. (Registre.) — In-4°, 610 feuillets, papier.

1664. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Catherine Giroud, contre Marie-Béatrix de Bouqueron, veuve d'Arthur Pourroy, en exécution de jugement; — Perrier, curé de Soyans, contre Grasset et les consuls de la communauté, en appel du vi-sénéchal de Crest; — Éberard, prieur de Vercoiran, contre noble Michel de Silvestre, sieur de Marignan, en assistance de cause; — noble Vincent de Barnaud, sieur de Saleine, avocat au Parlement de Grenoble, contre Piscis, en appel du vi-sénéchal de Crest; — Bujon, de Saint-Nazaire, contre noble Imbert-Bertrand de Champlong, en assistance de cause; — noble Jean-Louis Deloulle, sieur de Beauplan, contre Martinet, curé de Châteauneuf-de-Mazenc, en appel du vi-sénéchal de Montélimar; — noble Antoine d'Arzac, sieur de La Cardonnière, contre Marguerite de Langon, héritière de Claude de Montchenu, en reprise de procès; — noble Verancy de Villeneuve, d'Aouste, contre Portier, en entérinement de lettres royaux, etc.

B. 260. (Registre.) — In-4°, 1072 feuillets, papier.

1664. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : le syndic des Minimes du Péage-de-Pizançon, contre Magnan, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Jeanne Guerre, dame du Pont, contre Faure, de Loriol, en paiement d'arrérages de pension; — Guyon, ministre de Bourdeaux, contre Garçon, en exécution de jugement; — Dufrêne, consul de Chabeuil, contre noble Paul de Gilliers, sieur du Rozier, en appel de sentence du juge des conventions; — Alion, curé de Vassieux, contre Du Vache, curé de Mours, en maintenue de bénéfice, etc. — Liste des avocats et procureurs : Crozat, Aimar, Brotte, Bruas, etc.

B. 261. (Cahier.) — In-4°, 279 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin.

1664-1665. — Procédures criminelles faites au nom de Nicolas Garnier, chanoine de Die et syndic du clergé, contre Bouvat, Brun, Reboul, Chanron et autres, accusés d'attroupement et de menaces contre Vial, commissaire député pour l'exécution de l'édit de Nantes et pour la démolition du temple de Sainte-Croix. — Copies : de l'ordonnance de Bochard de Champigny, intendant, pour l'arrestation des principaux accusés; — de l'ordonnance des commissaires députés pour l'exécution de l'édit de Nantes, défendant à Chérubin, ministre, aux anciens et aux habitants de Sainte-Croix de faire ou de laisser faire aucun exercice du culte de la Religion réformée audit lieu; — du rapport du commissaire Vial sur les menaces qui lui ont été faites; — de l'arrêt du Conseil d'État qui charge le Présidial de Valence de juger cette affaire; — enquêtes, interrogatoires, confrontations, conclusions du procureur du Roi tendant à faire bannir du ressort pendant dix ans les deux principaux accusés, etc.

B. 262. (Registre.) — In-4°, 948 feuillets, papier.

1664-1665. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble frère François d'Agoult de Seillon, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence (Malte), contre noble Henri de Charpey, en prestation de nouvelle reconnaissance, et de Serre, recteur de la chapelle Saint-Laurent, à Montelier, pour le même motif; — Loyseau, ancien prieur de Bésayes, contre Alhon, son successeur, en assistance de cause; — noble Aimar de Planta, contre la veuve Rodet, en paiement de promesse; — le recteur de la confrérie du Saint-Rosaire, contre noble Antoine de Monery, sieur de Portes, en paiement d'obligation; — Sabolin, ouvrier de l'église de Viviers, demandeur en requête, contre Sabolin, prieur de La Laupie; — Alix Estezet, veuve de Jean Bigeard, avocat au Parlement de Grenoble, contre Aubert, en appel du juge de Die; — noble Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac, contre Guichard, en appel du même juge, etc.

B. 263. (Registre.) — In-4°, 915 feuillets, papier.

1665. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Joseph-Olivier de Saint-Ferréol, ayant droit de noble Joachim de Gabriac, contre Françoise-Charlotte de Lastic, en déclaration de contrainte; — Moreau, contre Claire de Bonneau, dame d'Étables, en appel du vi-bailli de Saint-Marcellin; — noble Charles de Ferres, seigneur de La Calmette, contre Escoffier-Bayot, en appel du vi-sénéchal de Montélimar; — noble Alexandre Dupuy, contre Combet, en appel du vi-sénéchal de Crest, etc. — Liste des avocats et procureurs : Lhostelier, Faure, Mottet, d'Alberny, etc.

B. 264. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1657-1668. — Transcription des édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : l'exécution d'arrêts antérieurs en faveur du Présidial; — l'observation des règlements relatifs aux faux-sauniers; — la réduction

des offices de notaires; — les provisions que les officiers doivent obtenir; — la défense d'établir de nouveaux monastères sans la permission expresse de S. M., etc. — Enregistrement des donations entre-vifs faites : par Magdeleine de Chastelier, veuve de noble Antoine de Feralhon, à noble Just de Feralhon; — par Sauze, à nobles Sébastien, Guillaume et Abel de Fages, ses petits-fils; — par Marguerite de Villette, à noble Charles-Antoine de Lattier, seigneur de Burlet, son neveu, etc. — Transcription du contrat de mariage de Henri Des Bost, seigneur et baron des Bost, Solignac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avec Laurence de Clermont-Montoison; — d'Henri de Cheylus, vi-bailli du Buis, fils de Thomas Renouard de Cheylus, seigneur de Propiac, avec Marianne de Feralhon, etc. — Enregistrement des provisions : de Pelot, intendant de Dauphiné; — de Calvin, procureur du Roi au Présidial; — de Guy Desbocs, conseiller; — de Bruat et Debeaux, procureurs; — de Vermenton, prévôt des maréchaux de France; de Rouveyre, lieutenant de prévôt, et de Massot, archer; — de Claude de Simiane, comte de Moncha, sénéchal, etc. — Copies des transactions intervenues : entre Anne d'Allard, veuve de Bannes, avec Charles de Bannes, au sujet de la succession de feu Jacques de Bannes, sieur de La Bâtie; — entre noble Annet de La Motte, avec noble Claude Froment, relativement à l'office de président du Siége, etc.

B. 265. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1667-1668. — États des épices des magistrats du Présidial pour les semestres du 1er novembre 1661, du 17 avril 1662 et 1665, s'élevant à 520 écus, à 992 livres et à 2646 livres. — Distribution des causes : Ferandin a le procès de Catherine Rojat, contre Barthélemy Rojat; — Dedeaux, celui de Carlin, contre Chevalier; — Guilleton, celui de Bossan, contre Reynaud, etc.

B. 266. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1666. — Minutes des sentences du Présidial : mettant les hoirs de noble Jean-Antoine Patin en possession d'immeubles de l'hoirie Villard; — condamnant Uzel, notaire à Saint-Nazaire, à payer une somme de 23 livres à Ferandin, chanoine de Valence; — noble Guy Du Vache, juge des conventions de Chabeuil, à reconnaître une cense de 2 deniers à noble Henri de Charpey; — noble Armand de Guilhens, seigneur de Montjustin, à payer les droits successifs de Magdeleine de Guilhens, épouse de noble André de Marin, seigneur de Saint-Michel, etc.

B. 267. (Registre.) — In-4°, 1180 feuillets, papier.

1666. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Lucrèce de Marrel, veuve de noble Thomas de Boffin, sieur d'Argenson, contre noble Du Vache, en paiement de créance; — Jean de Charbonneau, lieutenant particulier au Présidial, contre Vivant, en appel du juge des conventions; — noble Balthazar d'Allard, contre Sayn, en appel du juge mage; — noble Adrien de La Place, garde du petit sceau, contre Mounier, son débiteur; — Eymieu, capitaine châtelain de Saillans, contre les consuls du lieu, en évocation de cause; — noble Charles de Sagnol, sieur de Fontclaire, contre noble Jacques d'Urre, et René de Ladret, sieur de La Charrière, contre Ridelet, en appel du juge des conventions de Chabeuil; — François d'Urre-d'Oncieu, seigneur du Puy-Saint-Martin, contre noble Claude Des Bertauds de Saint-Ferréol, et Catherine de La Tour, veuve Vernet, contre noble Charles d'Engilboud, en appel du juge mage de Die, etc.

B. 268. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1667. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Desbocs à reconnaître une pension à Louise de Sassenage, abbesse de Soyons; — noble Robert de Gay, sieur de La Blache, à livrer le domaine de Chapignac à noble Jacques de Lionnet, agrégé en l'Université de Valence; — ordonnant le séquestre des biens et revenus des chapelles Sainte-Catherine et Saint-Nicolas, à Saint-Marcel-lès-Sauzet, à la requête de dom Fabrice de Laurens, religieux profès de Cluny, prieur claustral de Tain et recteur des chapelles précitées, contre dom Faure, prieur claustral et sacristain de Saint-Marcel, etc.

B. 269. (Registre.) — In-4°, 1096 feuillets, papier.

1667. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Charles de Bressac, contre noble Abel de Marquet, en appel du juge des conventions de Valence; — Homel, ministre de Soyons, contre Vial, en appel de sentence du juge mage; — noble Simon-Pierre de Badel, de Chomérac, contre Anne Dumoulin, en entérinement de lettres royaux; — les consuls d'Allex, contre Lambert et autres, en appel du juge des appellations ressortissant à Valence; — Eymieu, contre Anne-Charlotte de Sauvain Du Cheylard, dame du Ménil, en appel du juge mage de Die; — Antoine de Vergelas, curé de Félines, prieur de Serrières, Sablons et Saint-Sorlin, contre Copet, en reconnaissance de cense, etc.

B. 270. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1669. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre la veuve Sartre, en requête de rétractement; — Magdeleine de Blanchelaine, épouse de noble Jacques d'Urre, contre son mari, en répétition de ses droits dotaux; — Françoise de Valernaud, veuve de Pierre de Beauxhote, contre Doucet, de Montpellier, en évocation de cause, etc. — Liste des avocats et procureurs : Moncel, Rouveyre, Durand, Bouchet, etc.

B. 271. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

1668-1671. — Actes faits hors des audiences : certificat de notoriété sur le décès de Charles de Clermont, à la requête d'Anne de Lattier, sa veuve; de Claude Nicolas, marquis de Chatte, et de François-Alphonse, comte de Chatte, ses fils : Gilles Le Feron, chanoine pénitencier de Valence, un des témoins, dépose qu'il a fait l'oraison funèbre du défunt dans l'église de Saint-Nicolas de Charpey; — rapport d'experts sur la maison acquise d'Isabeau Doche, près la porte Saunière, par l'abbesse de Vernaison; — déclaration de grossesse par Isabeau Roure; — désistement d'appel de Gérenton Remuzat, en faveur de Gabriel d'Urre, seigneur de Venterol; — nomination d'experts chargés d'évaluer les récoltes saisies à Just-François de Gerlande, comte de Saussac, à la requête de Jean de Lacroix, seigneur de Chevrières; — état des récoltes et meubles de la grange de La Busatte, sur Chabeuil, appartenant à Saint-Ruf, ensuite du décès de Guillaume-Manuel de La Fay, abbé de l'Ordre; — refus du chapitre de laisser apposer les scellés par les magistrats du Présidial sur les meubles de l'abbaye, etc.

B. 272. (Liasse.) — 103 pièces, papier (7 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Copies des déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil privé et du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les pensions établies sur les cures et sur les prébendes; — l'évocation des officiers du Présidial au Conseil de S. M.; — l'enregistrement de l'édit de création du Siége par la Cour de Grenoble; — la convocation du ban et de l'arrière-ban dans la province de Dauphiné; — la juridiction du Présidial de Vienne, etc.; — requêtes au Roi et au Conseil d'État pour obtenir ces arrêts. — Copie de l'ordonnance du lieutenant général du Présidial relative aux feux de joie. — Lettres du duc de Lesdiguières; de Simiane, comte de Moncha; d'Annet de La Motte, président du Siége; de Mentel, de Pardaillan d'Agel, d'Hébert, de Lhostelier, etc., aux magistrats du Siége, relatives à l'emprisonnement d'un archer, à la convocation du ban et de l'arrière-ban, aux élections consulaires de Valence, aux procès du Siége contre l'Université et les consuls de la ville, etc.

B. 273. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670-1679. — Délibérations du Conseil du Présidial concernant les dettes de la Compagnie. — Rôle des nobles qui habitent Valence dispensés du ban et de l'arrière-ban : Daniel de Cosnac, évêque et comte; dame Espinchat de Tagenas, veuve de noble Jean-Pierre de Luc; les héritiers de noble Pierre-Louis de Veynes. — Copie d'un rapport d'experts sur les réparations à faire aux prisons. — Comptes des gages des magistrats rendus par de Corbières : recette, 23,840 livres; dépense, 23,690 livres; — pièces justificatives de comptes : mandats, quittances et mémoires.

B. 274. (Liasse.) — 150 pièces, papier (2 imprimées).

1670-1679. — Comptes de Lhostelier, député à Paris; de Berne, syndic, et de Calvin : recettes, 1225, 5765 et 2836 livres; dépenses, 5754, 3578 et 1575 livres. — Pièces justificatives de comptes : mandats, quittances et mémoires. — Extraits du parcellaire de Valence, où les fonds des magistrats du Siége sont estimés 744 florins.

B. 275. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Pièces justificatives des comptes du Présidial : mémoire établissant que la maison affectée au palais de justice a été payée 8000 livres; les droits de main-morte dus au chapitre, réglés à 50 écus de 10 en 10 ans, et les réparations de 3 à 4000 livres. — Compte de Planta, député à Paris : recette, 1492 livres; dépense, 1751 livres; — quittances et mandats. — Note sur les abus commis au greffe : lorsqu'il y a accommodement entre les parties, le greffier exige d'elles les droits d'expédition, comme s'il y avait eu jugement; il prend 3 sous pour chaque cahier d'un procès, qu'ils aient été remis en une ou plusieurs fois. — Parcelles de dépens alloués à Achard, fermier du prieuré d'Eymeux; à Afforty, curé de Clansayes; au procureur du Roi, etc., dans leurs procès contre Carrichon, les consuls de Clansayes, Albert, etc., s'élevant de 21 à 192 livres. — Instances criminelles de noble François de Sanglier, de Vernoux, contre Jeanne Achard,

qui assiste aux prêches des ministres; — d'Agnès, curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Goncelin et autres personnes qui le troublent dans la jouissance des biens de son bénéfice, etc.

B. 276. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Aguitton, de Marignac, contre Bonnet, procureur, en validation de cession que nobles Venance et Moïse de Richaud veulent faire rescinder. — Parcelles de frais alloués : à noble Balthazar d'Allegret, capitaine et commandant du régiment de cavalerie de Lillebonne, plaidant contre Granjan; — à Almoric, de Grane, contre Jeanne de Reymond de Challias; — à Jean Des Armes, du Bourg-Saint-Andéol, contre Varral, etc. — Instances criminelles : de noble Alexandre Alléoud, seigneur d'Aucelon, contre Cuchet, Jean et Anne d'Armand, pour injures; — d'Esther Archinard, contre Rostaing, son séducteur; — d'Armand, marchand à Upie, contre Rancou, veuve Astier, pour violation de séquestre; — d'Aubert, à Montoison, contre Rozier, soldat et chirurgien, pour coups et blessures; — d'Aymar, avocat au Présidial, contre Peyret, châtelain de Beaumont, pour voies de fait.

B. 277. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Félix de Labarme, bourgeois de Crest, contre la veuve Plante, en paiement de lods réclamés par Allian, sous-fermier du prince de Monaco; — Barnaud, de Volvent, contre les mariés Robert, en garantie d'éviction d'immeubles vendus. — Parcelles de dépens alloués à noble Adrien de Baisse, à Barnier, à Gabrielle-Henriette de Belle de Sorets, veuve de noble Reynaud de Masseron, seigneur de La Versanne, dans leurs procès contre Clément, Reboul, etc., s'élevant de 49 à 321 livres. — Instances criminelles : de Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey, contre Jallans, Guiremand et autres, accusés de vol avec effraction; — du procureur du Roi, contre Philippe Badouleau de La Mésangère, chanoine de Valence, et contre Baude, pour transport de juridiction; — du même magistrat, contre les habitants de Beaumont, professant la Religion réformée, qui ont fait sonner la cloche du temple à 2 heures du matin et tenu des assemblées la nuit; — d'Antoinette Belle, contre des dragons du Bourg-lès-Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 278. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Berenger, châtelain de Combovin, pour injures à la dame de Marquet; — de Berengier, contre Barnier, pour voies de fait; — d'Isabeau Bergeron, contre la femme Martin, qui a résisté au garde-fruits de la demanderesse. — Parcelles de frais alloués à Benistant, à Benoit, à Bergier, etc., dans leurs procès contre Marcel, Martin, Bruyère, Romain de Lagrange, etc., s'élevant de 40 à 147 livres. — Procédures civiles pour : le procureur du Roi, contre Berengier-Curtil, de Barcelonne, en paiement de frais de justice; — Louis de Berton, marquis de Crillon, curateur de Louis de Berton, seigneur de Montmeyran, contre Gueyraud, châtelain d'Upie, en paiement d'arrérages de cense et de lods; — Rambaud, de Die, contre la veuve Arnoux, née Bertrand, en revendication d'un immeuble.

B. 279. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués : à Biguet, ancien fermier du poids des farines de Crest, plaidant contre Brunet; — à Blain, agrégé en l'Université de Valence, contre Énod; — à Bost, marchand de Valence, contre Marie de Saint-Ferréol, veuve de Lastic, etc. — Instances criminelles : de Françoise Biousse, de Châteauneuf-d'Isère, contre Barnaud, pour enlèvement de portes; — du procureur du Roi, contre le juge mage, qui a fait informer sur les circonstances de la mort de l'abbé Des Blains, vi-chancelier de l'Université; — de Blachon, meunier au Moulin-Rouge, contre Chaléas, pour vol; — du procureur du Roi, contre Blanc, Muguet, Villard et autres jeunes gens qui ont insulté et battu les écoliers de l'Université; — de Blanc, d'Allex, contre Lantheaume, pour coups et blessures; — de Bodran, de Châteauneuf-d'Isère, et de Rodet, de Beaumont, contre Bonniot, pour dommages causés aux récoltes du plaignant.

B. 280. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Pierre Jossaud, contre Magdeleine Faure, veuve Boutarin, et son fils, de La Chaudière, en paiement de créance; — Perrossier-Bouveyron, contre les consul et communauté de Bren, en garantie d'éviction de l'immeuble vendu par eux. — Parcelles de frais alloués : à Mabille Bouche, d'Aubres, plaidant contre Vigne; — à Bourgeois, marchand de Valence, contre Cholet; — à Bouvat, de Livron, contre Genty, etc., s'élevant de 17 à 150 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bouache et Serment, de Valence, pour faits de chasse et port d'armes; — du même magistrat, contre Bouchet, d'Alixan, pour homicide involontaire; — de Boulard, coutelier à Valence, contre la femme Genevier, pour injures et voies de fait.

B. 281. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Brochenin, de Bouvières, contre Viret, en paiement de frais de justice; — noble Guillaume Crozat de Vaugrand, contre Brunel, en paiement de pension; — Bruyère, premier huissier audiencier au Présidial, contre Berengier, de Montelier, en paiement d'épices. — Parcelles de dépens alloués à Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans; à Brest, recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Bourdeaux; à Bue, teinturier à Valence, etc., dans leurs procès contre Vinay, Fermond, Savoie, etc., s'élevant de 19 à 270 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Brenat, notaire à Crest, accusé d'avoir blessé Lagier; — de Breynat, contre Mollard, châtelain de Meymans, pour coups et blessures; — de Brun, contre Moulin, et de Bruyère, étudiant, contre Daguillon, pour voies de fait.

B. 282. (Liasse.) — 76 pièces; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, papier; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Inventaires des biens délaissés par noble Henri de Charpey, fait à la requête de Catherine Bachasson, sa veuve et son héritière. — Procédures civiles pour : Barthélemy Chabrier, contre Isabeau Chabrier, en appel du vi-sénéchal de Crest qui l'a condamné à payer des frais de justice; — noble Henri de Charpey, contre Du Vache, en prestation de nouvelle reconnaissance. — Parcelles de dépens alloués à Calameau, à Chabanel, à Charbonnier, recteur de la chapelle de Notre-Dame d'Eymeux, etc., dans leurs procès contre Cheyron, Magnan, Laurent, etc., s'élevant de 37 à 95 livres. — Plaintes : de Calvin, avocat du Roi au Présidial, contre deux domestiques du moulin Saint-Pierre, au Bourg-lès-Valence, pour injures et menaces; — de Chabannes, bourgeois de Saint-Vallier, contre Brunel, châtelain dudit lieu, accusé d'avoir battu le fermier du plaignant; — de Justine de Chabrières, dame de Peyrins, veuve de noble Soffrey de Calignon, lieutenant-colonel au régiment de Sault, contre Bouvier-La-Garenne et autres, pour faits de chasse avec armes à feu sur ses terres; — de Chalamel, contre Dedon, compagnon serrurier, accusé de vol; — du procureur du Roi, contre Charency, chanoine de Crest, pour transport de juridiction; — de Chalon, contre Durocher, pour faux témoignage; requête de noble La Caussade, capitaine au régiment de Normandie, réclamant Durocher qu'il a enrôlé.

B. 283. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Charrin, à Chastel, à François-Alphonse de Clermont, comte de Chatte; à Magdeleine de Chastelier, etc., dans leurs procès contre Duga, Dubouchet, seigneur de Lentiol; Morel, etc., s'élevant de 28 à 76 livres. — Procès des consuls de Châteaudouble et de Peyrus, contre Bardot, procureur, en appel de sentence du juge des deux terres, au sujet de leur droit de mener paître leurs chèvres dans les bois communaux; — copies : de la reconnaissance générale faite par les habitants de Châteaudouble en 1550 : « Item, confessent que le Roi-dauphin est seigneur entière- » ment dudit mandement, et haute et puissante dame » Diane de Poitiers duchesse et usufruitière dudit Châ- » teaudouble »; — de l'acte de l'assemblée générale dans laquelle l'arrêt du Parlement de Grenoble relatif aux chèvres a été publié. — Conclusions du procureur du Roi au Présidial tendant à faire constater par experts qu'il y a dans les deux communautés des montagnes et des bois hermes exceptés par les arrêts précités, et que le bois de Ranc, propriété de la commune, est dans le cas de l'exception.

B. 284. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Anne Chiron, veuve Crozat, prenant les fait et cause de Bancel, châtelain d'Ambonil, contre Lambert, en maintenue de propriété. — Parcelles de dépens alloués à Cherfils, à Cheyron, à Chol, etc., dans leurs procès contre Cullerier, Robert, Briffault-Laforêt, etc., s'élevant de 32 à 370 livres. — Instances criminelles : de Jeanne-Angélique de Tinel, épouse de Louis Dauvergne, sieur de Longpré, capitaine au régiment de Picardie, contre Chausin, de Saint-Marcel-lès-Sauzet, en inscription de faux contre une obligation dont il réclame le paiement; — de Cheviné, archer, contre Patin, juge de Chabeuil, pour coups et blessures; — de Chevillat, de Saint-Quentin, contre Chometton et Pinet, qui lui ont pris un bateau neuf appelé *guaburle*, échoué près de Châteauneuf-d'Isère; — de Chilliat, contre Lolive, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Chometton, Chovin et autres, qui ont chassé avec des armes à feu.

B. 285. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour François-Alphonse de Clermont, comte de Chatte et de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Marc-Antoine Dumas d'Allemagne, en main-levée des récoltes du domaine de Bellebat sur Montelier. — Parcelles de dépens alloués à Clauzel, boulanger à Valence; à Colombier, hôtelier à Crest; à Comte, bourgeois de Condorcet; à Jeanne de Cornillon, veuve Répara, dans leurs procès contre Marguerite de

Sassenage, abbesse de Soyons; Terras, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Clerc et Jomas, pour faits de chasse et port d'armes; — de Coulet, contre Chambaud, pour blessures faites au fils du plaignant; — de Jacques de Corbières, contre Scipion, son fils, qui lui a pris des bijoux; — de Coston, major de la citadelle, contre Manessy, qui a tué un lapin dans les fossés de la ville, etc.

B. 286. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour noble Guillaume de Crozat, sieur de Vaugrand, contre Brunet, en reconnaissance de pension. — Parcelles de dépens alloués à Cros, de Saint-Roman-en-Diois; à Creux, de Valence; à Cuzin, de Saint-Marcellin; à Darnoux, etc., dans leurs procès contre Brunier, Morel, Buisson, Robert. — Instances criminelles : du seigneur de Baix, contre Coutiol, pour faits de chasse; — de Crozier, contre Sauzin, religieux dominicain; Sanglier et autres, pour violation de domicile; — du procureur d'office de la co-seigneurie de Peyrins, contre Armand, pour blessures graves faites avec une arme à feu à Brun; — du procureur du Roi au Présidial, contre noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, pour rébellion envers un archer de la Prévôté; — de Crozel et Jobert, contre Vallier, qui a fait périr leur cheval en le surchargeant.

B. 287. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Debeaux, à Denoux, à Claire Desbocs, etc., dans leurs procès contre Premier, Cuchet, etc. — Instances criminelles : de noble Louis Dauvergne, sieur de Longpré, contre Petit, coutelier, pour coups et blessures à Rey, dit Dulaurier, un de ses soldats; — de Balthazar Desagny, sieur de Fols, lieutenant civil et criminel en la Sénéchaussée de Toulon, contre le pontonnier de la Drôme, qui avait exigé 11 livres 15 sols, plus 45 sols aux serviteurs, pour le passage de trois litières; — de Desbocs, prêtre de Valence, contre Allemand, dit Sacouly, qui l'a maltraité et troublé dans la jouissance de l'eau du canal des moulins delphinaux de Chabeuil, du samedi, à midi, jusqu'au lundi, au soleil levant : — de Desemons, juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, contre la femme Rebatet, pour injures; — de Didier, contre Maillefaut, de Quint, pour voies de fait.

B. 288. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles de Digne, notaire et bailli de Figanières (Var), contre Gros et consorts, qui « depuis les désordres et mouvements arrivés » en Provence, en 1649 », ont poursuivi de Vintimille, seigneur de Figanières, et le plaignant, à Draguignan et à Aix, et obtenu contre eux une sentence capitale; — conclusions de Planta, procureur du Roi au Présidial, favorables à l'entérinement des lettres de grâce accordées à Digne, Gedez, etc., meurtriers d'André Gros. — Parcelles de dépens alloués à Dijon, aux Dominicains de Valence, à Drevet, etc., dans leurs procès contre Dochier, Condelle et autres.

B. 289. (Liasse.) — 92 pièces, papier (2 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Marie Dufaure, à Dufour, à nobles Jean, Antoine, Louise-Françoise et Catherine Dufour de La Répara, etc., dans leurs procès contre Noyer, Sauze, Teste, etc. — Instances criminelles : de Dumoulin, archer de la maréchaussée, contre Champel, pour menaces et injures; — de Dumoulin, sergent de Chabeuil, contre Delisle, avocat du Roi au même lieu, en cassation de procédures; — de Jean Duplan La Sueur, contre Lefranc et autres, pour violation de séquestre; — du procureur du Roi, contre Etienne et Jean-Antoine Dupont, accusés du meurtre de Roux.

B. 290. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Louise Morel, contre Escoffier, fils du capitaine Escoffier, en paiement de pension; — noble Louis Du Bénéfice, bailli général du vicomté de Privas, contre Magdeleine de Bombardier et noble Antoine-Denis d'Espinac de Saint-Muris, son fils, en entérinement des lettres royaux qui l'autorisent à revendiquer son patrimoine. — Parcelles de frais alloués à Durif, de Varacieu; à Durand, etc., dans leurs procès contre Hachet, Marie, etc., s'élevant de 18 à 220 livres. — Instances criminelles : de Dumoulin, bourgeois de Valence, contre Barnaud et Berengier, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Dumoulin et Champel, archers, qui se sont tiré des coups de pistolet en pleine rue.

B. 291. (Cahier.) — In-4°, 220 feuillets, papier; 10 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom du procureur du Roi, contre plusieurs habitants d'Étoile, accusés d'avoir pris part à une sédition; — monitoire, signé Le Feron, official, pour exhorter les fidèles à

déclarer ce qu'ils savent concernant les désordres arrivés le dimanche 22 mars 1676 dans l'église, pour empêcher le service divin que devait célébrer Jean Roze, nouvellement pourvu de la cure; dérangement de l'horloge publique; enlèvement de la corde de la cloche et des ornements sacerdotaux; insultes au curé, etc.; — mémoire en faveur des accusés, établissant que les ornements enlevés appartenaient à la confrérie des Pénitents.

B. 292. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Eymieu, de Saillans, contre Uranie Galleys, femme Contaud, en annulation de saisie ; — copie du bail des revenus des biens du prieuré de Saint-Giraud, de Saillans, situés dans cette ville et à Chastel-Arnaud, par Michel Aymon, chanoine de Notre-Dame de Grenoble et prieur de Saillans, à Contaud, Borel et Eymieu, au prix annuel de 1050 livres; — Louis Eyraud, chanoine de Saint-André de Grenoble, et Catherine Paulet, épouse de noble Jean-Baptiste Eyraud, commissaire ordinaire des guerres, contre Marie-Marguerite de Charpey, veuve de noble Reynaud Eyraud, sieur de Chaponières, en opposition à l'ouverture du testament de son mari. — Parcelles de dépens alloués à nobles Antoine et Louis de Fassion, père et fils, seigneurs de Sainte-Jay et Brion, plaidant contre Magdeleine de Chastelier; — à dom Louis Faure, prieur d'Aps, sacristain du prieuré de Saint-Marcel, vicaire général de Cluny, contre Françoise Dunoir. — Instances criminelles d'Eynard, notaire à Chabeuil, contre quatre soldats recrutés par Patin, pour coups et blessures; — de Faisant et Ogier, contre Dusserre, d'Étoile, ravisseur de Marie-Gasparde Morel.

B. 293. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour Feugier, de Curson, contre Meilhe, en paiement de frais de séquestre. — Parcelles de dépens alloués à Frogier, d'Espeluche; à Ferlin, du Bourg-de-Péage; aux officiers de l'Élection de Valence, dans leurs procès contre Mionnet, Berthoulet, Fonton, etc. — Instances criminelles : de noble Pierre de Fay de Villiers, seigneur du Port-de-Serrières, contre Viteron et autres, pour dommages causés par leur bétail dans son île de Sablons; — de Gaspard Du Fenoil, chanoine de Saint-Ruf, sacristain de Lus, contre Ébren, Garnier et autres, pour vol de meubles; — de Pan, professeur en l'Université, contre Feron, pour vol d'osier; — du procureur du Roi, contre Fornet, prêtre, pour transport de juridiction; — de Fornet, conseiller en l'Élection, contre Astier, qui a coupé une haie vive appartenant au plaignant.

B. 294. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Requête de Galet, capitaine châtelain d'Ancone, contre Coutiol, pour obtenir paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Fournier, de Saint-Lattier; à noble Claude de Froment, conseiller du Roi au Parlement de Metz; à Garin, de La Côte-Saint-André, etc., dans leurs procès contre Baude, Reynaud, Charpeney, etc. — Instances criminelles : de Jeanne Fornet, veuve Motton, contre les mariés Morin, pour coups et blessures; — de Fournier, contre Baude, pour violation de séquestre; — du procureur du Roi, contre François, dit Tripel, pour fait de chasse et port d'armes.

B. 295. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1679.— Procédures civiles pour Marie Garine, Page et autres, contre Clément, en paiement de salaires. — Copie de l'acte de vente des meubles de François Ferandin, faite au nom de Marie de Gayte, sa veuve. — Parcelles de dépens alloués à Gautier, de Grignan ; à Genissieu, capitaine châtelain de Saint-Paul-lès-Romans ; à Ginon, de Saint-Donat, etc., dans leurs procès contre Breton, Girard, Jullien, etc., s'élevant de 38 à 159 livres. — Instances criminelles : de Houdart, consul du Bourg-lès-Valence, contre Gay, accusé d'avoir exercé la profession de boucher sans autorisation ; — du procureur du Roi, contre Gendre, de La Baume-d'Hostun, pour transport de juridiction ; — de Gea, fermier du domaine de La Chomate, sur la montagne d'Ambel, appartenant à M. de Pluvinel, gouverneur de Crest, contre Rochefort, pour vol de bétail ; — de Ginouze, procureur à Tain, contre dom Scipion Moncel, sacristain du lieu, pour coups et blessures; — d'Aimar Ginouze, aussi procureur à Tain, contre Michel, notaire et châtelain de Larnage, pour voies de fait; — déclarations faites à Boucharent, vicaire de Saint-Vallier, ensuite d'un monitoire obtenu de l'official de Vienne par Marguerite Courtois, veuve Sicard, contre Gerin, qui l'a maltraitée.

B. 296. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Goncelin, de Tullins, contre André de Saint-Ours, en paiement de frais de justice ; — Granier, notaire à Montélimar, contre les mariés Feogier, pour le même motif. — Parcelles de dépens alloués à Ginoux, avocat au Parlement; à Girard, notaire au Bourg-de-Péage; à Grasset, d'Allex, etc., dans leurs procès contre Bertrand, la veuve Roure, Chanal, etc. — Instances criminelles : de Giraud, contre les fermiers de Guilheton, pour vol de roues; — de Goirand,

contre Brenat, pour coups et blessures; — de Blaise de Gravelotte, lieutenant au régiment de Piémont, contre Petit, pour violences faites aux archers et recors; — de Marie Grasset, veuve Morier, d'Étoile, contre Tholonet, accusé du meurtre dudit Morier; — de Goujon, contre Trunel, et de Marie Colombat, contre Goujon, d'Allex, pour coups et blessures.

B. 297. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guerin, sergent de Montélimar, contre Restoin, pour rébellion et opposition à une saisie; — de Guignard, marchand à Romans, contre Chosson, pour coups et blessures; — de Guilheton, conseiller au Présidial, contre Cheminade et autres, accusés d'avoir lancé des pierres contre sa maison et de l'avoir injurié et menacé. — Parcelles de dépens alloués à Grimaudet, chirurgien de Montélimar; à Guillermin, procureur de Tulette; à Guichessieu, avocat, dans leurs procès contre Hommeis, Aubert, Salabelle, etc., s'élevant de 23 à 314 livres.

B. 298. (Liasse.) -- 64 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guyremand, de Chabeuil, contre Giraud, pour coups et blessures; — de Françoise de Vaissière, veuve d'Antoine d'Henrici, contre la veuve Marenc, pour injures et voies de fait; — de Houdart, consul du Bourg-lès-Valence, contre des soldats du régiment Italien, accusés d'avoir battu Barge; — d'Isidore Huart, prieur de Notre-Dame-d'Andéac, à Grane, contre Astier, pour enlèvement de récoltes; — de Jobert, consul de Saint-Vallier, contre Popon, pour coups et blessures à la femme du plaignant. — Saisie des gages des officiers du Présidial entre les mains de Labalme, receveur de l'Élection, faite, jusqu'à concurrence de la somme de 4800 livres, au requis des directeurs de l'hôpital général de Paris. — Parcelles de dépens alloués à Hilaire, curé du Pont-de-Barret, plaidant contre les consuls du lieu; — à Jayet, greffier du Siége, contre Granjan; — à Antoinette de Jomaron, veuve Rivoire, contre Thomé, sieur de La Maison-Carrée, bourgeois de Romans, s'élevant de 22 à 291 livres.

B. 299. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Jomas, passementier à Valence, accusé de travailler le dimanche, pendant les offices; — de Junillon, contre un cavalier logé à Alixan, pour blessures graves; — d'Isabeau de La Bâtie, épouse de noble Louis de Marquet, sieur de Combovin, contre Berengier, capitaine châtelain du lieu, pour injures; — de Junillon, contre Muguet, séducteur de sa fille; — du procureur du Roi, contre Ladret de La Charrière, étudiant à Beaumont, pour paroles injurieuses envers la Sainte Vierge.

B. 300. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Marie de Gayte, épouse de noble Adrien de Laplace, contre Mourier, de Barbières, en maintenue d'un fonds de terre; — Marie Lardier, veuve Dargence, contre Flachaire, en revendication d'une vigne dépendant de la succession de Marguerite de Gironde; — copies : du testament de noble Maximilien de Gironde, de Die, en faveur de Suzanne de Gironde, sa fille; — de l'acte de vente d'une maison, sise à Die, mandement de Saint-Vincent, au prix de 96 livres. — Parcelles de dépens alloués à Larmande, fermier des moulins de Tulette, à Lambert, de Die; à François de Lamorte, bourgeois de la même ville; à noble François de Langon, etc., dans leurs procès contre Romans, Morel, Joubert, Jomas, etc., s'élevant de 30 à 138 livres.

B. 301. (Liasse.) — 56 pièces, papier (2 imprimées).

1670-1679. — Instances criminelles : du procureur du Roi et d'Archinard, greffier, commis garde-sacs au Présidial, contre Légier, notaire à Aouste, pour rébellion et violences envers ledit greffier; — copie de l'édit du Roi révoquant la Chambre de justice établie contre les financiers; — d'Antoine de La Boisse, sieur de Lémery, et Vuellet, sieur de La Force, contre les cuisiniers de Reynaud et Rouville, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Isabeau Lattard, épouse de Jacques de Ladret, sieur de La Condamine; à Anne de Lattier, marquise de Charpey; à Marie de Latour-Garcin, veuve Dansage; à Lecourt, ancien consul de Valence, etc., dans leurs procès contre Brunet, Darnoux, Gaillard, etc., s'élevant de 58 à 122 livres.

B. 302. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Léons, de Crest, contre Jolibois, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des gens de guerre qui ont blessé Lespine et tué Metton, domestiques du comte de Ventavon, au château de Villeplat, près Montvendre; — de Garnier, procureur d'office de Beauregard, contre Léoret, drapier à Meymans, accusé d'avoir,

de sa propre autorité, changé le cours du canal du moulin de Mme de Villefranche.

B. 303. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Loyron, bourgeois de Romans, contre Clairefont, en restitution de la récolte d'une terre sise à Monteux; — Maisonneuve, marchand de Vernoux, contre Bonnemain, notaire, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Lhéraud, avocat d'Aix; à Magnat-Chabert, de Saint-Martin-en-Vercors; à Simon de Maisonneuve, chanoine de Saint-Donat, etc., dans leurs procès contre Antoine de Suffren, Bellier-Abissel, Palharet, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la fille aînée de Lionnet, agrégé en l'Université, accusée d'avoir tenté d'entraîner Jeanne de Chambaud, âgée de 9 à 10 ans, hors de l'église des dames de Vernaison, où elle entendait la messe; — de Lombard, contre Rozeron et autres, pour faits de chasse et port d'armes; — de Lhôtelier, contre Pays, pour injures et menaces; — de Mante, hôtelier de Peyrins, contre Vernet, accusé d'avoir jeté des pierres aux bestiaux du plaignant.

B. 304. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Martinon, contre Mellioret, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Marcel, du Plan-de-Baix; à noble Louis de Marsanne, seigneur de Saint-Genis; à noble Gédéon de Marsanne, sieur de Barcelonne, et à dame Marie de Gontard, etc., dans leurs procès contre Bénistant-Charbine, Roux, Lovie, etc., s'élevant de 102 à 161 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Maret, pour vol de linge et hardes, et contre Martin, pour émission d'une pièce fausse de 15 sols; — de noble Marc-Antoine de Marville, agrégé en l'Université de Valence, contre Faucon, fermier de l'Ile-Adam, accusé d'avoir arrêté des bestiaux de la ferme du plaignant.

B. 305. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1670-1679.—Parcelles de dépens alloués à Mayousse, plaidant contre la veuve Peyret; à Meilhe, praticien de Romans, contre Clément; à Melquion, curé de Valence, contre Varral, etc., s'élevant de 28 à 270 livres. — Instances criminelles : de Mayousse, contre Guiremand et Faure, pour coups et blessures; — du fermier du commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence (Malte), contre Mazet, en violation de séquestre; — du procureur du Roi, contre Meynier, notaire à Bésayes, pour faits de chasse et port d'armes.

B. 306. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Mionet, de Rochefort, contre Faugier, d'Espeluche, en revendication d'immeubles. — Parcelles de dépens alloués à Millet, d'Orange; à Mirabel, bourgeois de Montélimar, etc., plaidant contre Eyraud, Martin, etc. — Instance criminelle du procureur du Roi au Siége et du procureur d'office de Charpey, contre Mognat, pour faits de chasse, port d'armes et vol de canards.

B. 307. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles de Pierre Léty, contre Eynarde Monier, de Thodure, veuve de Louis Léty, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Molin, de Cobonne; à Monavon, prieur de Saint-Étienne-de-Baune-lès-Grane, curé de Montmeyran; à noble Alain de Mons, seigneur de Savasse, etc., dans leurs procès contre le procureur d'office de Montmeyran, Petit-Palhasson, etc., s'élevant de 52 à 150 livres. — Instances criminelles : de Mondan, premier consul du Bourg-lès-Valence, contre deux soldats du régiment de Champagne qui l'ont maltraité; — de noble Claude Mandy, maréchal-des-logis au régiment d'Albret, contre Laget, de Montmeyran, pour rébellion envers un officier de justice; — de Monery, chanoine de Saint-Ruf, contre des habitants de Chabeuil qui ont enlevé un fusil à son domestique; — du procureur du Roi, contre Mondan et autres, pour faits de chasse et port d'armes; — de Monier, contrôleur des péages du prince de Monaco au Bourg-lès-Valence, contre Dorval, pour injures et menaces.

B. 308. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Deniole, marchand de Crest, contre Morel, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à noble Louis de Montfort; à Joseph de Montlovier, apothicaire de Crest; à François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, etc., dans leurs procès contre Balthazar Morier et Jeanne de Glanne, Sauvain, Lagier, etc., s'élevant de 26 à 184 livres. — Instances et requêtes : de Montméan, de Cornas, contre le procureur du Roi, pour être mis en liberté; — de l'abbé de Lacoste, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, vicaire général de Cluny, recteur et administrateur perpétuel du collége

Saint-Martial d'Avignon, auquel le prieuré de Notre-Dame de Tain est uni, contre Morel, pour coupe d'arbres; copies : de l'acte de visite des chemins et des limites du mandement de Larnage, par Habrard, notaire, et Chaulet, greffier, ensuite d'une délibération des habitants; de la reconnaissance des consuls de Tain à Pierre de Claveyson, seigneur d'Hostun, Mercurol, etc., pour la grange de la Ville, sise à Larnage, sous la cense de 5 quartes de blé, d'une géline et d'une obole, avec le double plait, et de 3 sols, à cause du droit d'arrosage; — de Claude-François Coston, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment de Picardie, contre Morenas, pour coups et blessures à l'un des soldats qu'il a recrutés; — de Morin, de Crest, contre Chapuis, pour voies de fait.

B. 309. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Marie de Merle de La Gorce, contre Annet de La Motte, président au Présidial, en liquidation de ses droits dotaux s'élevant à 23,900 livres; — nobles François de La Motte, capitaine de navire; Louis de La Motte, archidiacre de Viviers; Anne de La Motte, veuve de Claude de Cosnac, demandeurs en ouverture du testament de Marie de Merle de La Gorce, leur mère. — Parcelles de dépens alloués à Morin, châtelain de Rives; à Mottet, procureur de Montélimar; au receveur des épices, etc., dans leurs procès contre Ugnon, Cercillas, François Mure, de Tain, s'élevant de 13 à 238 livres. — Instances criminelles : de Jeanne Fornet, contre Morin, et de Naud, colporteur à Chabeuil, contre Ridelet, avocat, pour coups et blessures; — de Mourdedieu, praticien de Valence, contre des inconnus qui lui ont jeté des pierres.

B. 310. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Néry, marchand de Montmeyran; à Nicolas, premier huissier de l'Élection de Montélimar, etc., dans leurs procès contre Rochas, Portier, Morel, etc., s'élevant de 32 à 207 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Navelle et Néry, pour faits de chasse et port d'armes, et contre Noir, marchand, accusé d'usure; — de Navelle, contre Marcel, pour blessures graves faites à son fils.

B. 311. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour les enfants Peilhon, contre les créanciers de leur père, en liquidation de la succession paternelle; copies des actes de vente des biens immeubles et des meubles du défunt. — Instances criminelles de Pierre Pan, professeur en l'Université, contre Antoine Pan-Saint-Denis, son fils, et Louise Montfajon, en défense de cohabiter ensemble, leur mariage ayant été déclaré nul; — de Bernard Patin, châtelain de Chabeuil, contre Du Vache, pour injures et menaces en pleine assemblée consulaire. — Parcelles de frais alloués à Offerand, procureur à Crest; à Pelat, greffier de Die; à Payan, de Rac, etc., dans leurs procès contre Allemand, Martron, la veuve Baratier, etc.

B. 312. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Paul Peloux, notaire à Saillans, contre Lombard et Barnave, pour coups et blessures, et contre Eymieu, pour faux témoignage.

B. 313. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Petit, contre Pelegrin, marchand de Nyons, en paiement de créance; — Peyron, notaire à Redortier, contre la veuve Pascal Arnaud, en paiement de droits de lods. — Parcelles de dépens alloués à Pelegrin, de Chatte; à Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, marquis de Tréfort et Varembon; à Perret, etc., dans leurs procès contre Fayolle, Lucrèce Dupuy-Montbrun, Pré, etc., s'élevant de 42 à 252 livres. — Instances criminelles : de Petit, receveur au grenier à sel et maire perpétuel du Bourg-Saint-Pierre-lès-Valence, contre le fils Saint-Geneys, pour injures et menaces; — de Peyret, conseiller au Présidial, contre Bedot, pour enlèvement de récolte saisie; — de Peyret, procureur d'office de la judicature de Montmeyran, et Arnaud, meunier du marquis de Crillon, contre Lecourt, dit Léguille, pour voies de fait; — du procureur du Roi au Présidial, contre les officiers de la judicature ordinaire de Valence, qui ont informé sur le meurtre commis à Châteauneuf-d'Isère par François Peyret, curé du Pape (Ardèche).

B. 314. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1670-1679. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui renvoie le différend d'Aimar et de Charles de Planta et d'Antoine Duplan, huissier, contre Sausse, devant la Chambre de l'Édit de Paris, et proroge le privilége d'évocation accordé aux officiers du Présidial. — Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Félix de Valence et du domaine des Riviers, sa dépendance, fait à la requête de Barnabé Pinson, nommé prieur commendataire. — Parcelles de dépens alloués à Philippot, marchand de

Romans; à noble Henri de Philibert de Perdeyer, seigneur et baron de Largentière; à David Plèche, ancien conseiller en l'Élection de Romans, seigneur de Salette, dans leurs procès contre Guinet, Morel, Prompsal, etc. — Instances criminelles de Pilaud et Giraud, contre Marc, pour violation de séquestre; — de Plânta, contre Thivolle, fermier du Long, et Brun, pour rébellion envers la justice; contre Lionnet, Termet et de Lamarque, chanoines, pour transport de juridiction, et contre des inconnus qui ont arraché la haie vive de sa vigne La Florentine, à Tain; — de Point, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues par suite du meurtre de Bouvat, dit La Rose, son agresseur. — Procédures civiles pour les hoirs Poitevin, de Pontevès (Var), contre les hoirs d'Arnaud de Romans, seigneur de Séranon, en règlement de compte.

B. 315. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Ponchet et Rouchet, contre Raymond, procureur à Romans, pour rébellion; — du procureur du Roi, contre Pons, de Saint-Donat, accusé d'avoir blessé avec une arme à feu, sur un chemin public, Julien, boucher à Charmes, et contre Pons et Brenat, prévenus de blessures faites avec une arme à feu à Lagier, marchand de Vaunaveys.

B. 316. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Pont, notaire; à Jean Pourroy, sieur de Brunières, avocat au Parlement; à Catherine de Pourroy, veuve de Bressac; à Reboul, voiturier à La Roche-de-Glun, etc., dans leurs procès contre Pouyet, Lodier, Gaillard, Honoré de Villeneuve, etc., s'élevant de 42 à 695 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Poudrel Des Graves, contre Clément Loirie, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Prestre, tambour-major au régiment écossais Douglas, accusé d'avoir, dans une lutte à main armée, sur la place des Clercs, blessé mortellement le sergent Brun; — du même magistrat, contre Rang et le portier de Pontpéry, prévenus d'avoir mis ou laissé mettre le feu à la porte que les Pères Capucins ont fait placer au chemin de la tour de Constance, près le Rhône.

B. 317. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués : à Revol, plaidant contre la veuve Daux; — à Richard, contre Colombat; — à Jean Rigaud, marchand de Crest, contre Pétrement, etc. — Instances criminelles : d'Honoré de Villeneuve, contre Rebuffel, consul de Séranon, accusé d'avoir excité les habitants à faire infirmer une transaction; — de Rey, notaire et procureur à Valence, contre Roux, son clerc, pour détournement de pièces; — du procureur d'office de Charpey, contre Reynaud, pour délit de chasse; — de Jacques Richard, sieur de Saint-Vincent, marchand à Crest, contre Chapuis, pour injures et voies de fait; — de Bernardin de Ringard Du Pradel, prieur commendataire et seigneur temporel et spirituel de Menthe, ordre de Cluny, contre Georges de Chastelard, écuyer, sieur de La Condamine, pour voies de fait envers le domestique du prieur. — Procédures civiles pour : Jeanne Mallé, contre Rigaud, de Truinas, en annulation de saisie; — Richaud, d'Alixan, contre Boissière, en paiement de créance.

B. 318. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Louis et Jeanne Vincent, de Livron, contre Rochebois, secrétaire de l'intendant général de la marine à Dunkerque, en garantie de paiement d'arrérages de cense. — Parcelles de dépens alloués : à Robin, conseiller au Présidial, plaidant contre Duserre; — à Olive Roche, de La Penne, contre Couin, etc. — Instances criminelles : de Moncel, conseiller au Présidial, contre Robin et autres, de Mercurol, pour coups et blessures à son domestique; — de Robin, au nom de Gaspard de Saint-Ours, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage, contre Marion, pour vol de bois à brûler; — de Roche, huissier audiencier au Siége, contre le sieur Des Roches, pour menaces et voies de fait.

B. 319. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : noble René de La Blache et les mariés Gaspard, contre Rodet, de Beaumont-lès-Valence, en délivrance d'un immeuble; — Rouchet, de Boffres (Ardèche), contre Roussin, d'Étoile, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Rojat, de Vinay, plaidant contre Budillon; à Denis Rollet, chanoine de Valence, contre Guillaume Collet La Chasserie, avocat; à Laurence de Frère, veuve Du Faure, contre Rambaud, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Romezon et autres, accusés d'avoir chassé avec des fusils; — de Romieu, contre Bertrand, qui, dans une discussion, a tiré au plaignant, sans l'atteindre, deux coups de pistolet; — de noble Agathange de Rostaing, contre Doche, orfèvre, pour coups et blessures.

B. 320. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Roussillon, pour injures aux magistrats du Siége; contre Sablière, pour complicité avec Armand, meurtrier de Brun, et contre deux habitants de Saint-Romain-d'Albon, assassins de Benoit Genthon, leur curé : Planta, dans ses conclusions, demande que ces deux derniers soient condamnés à être pendus; — de Roussillon, fermier du port de l'Isère et des revenus de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et seigneur de Châteauneuf-d'Isère, contre Dannonay, pour injures. — Parcelles de dépens alloués à Royannez, à Magdeleine de Guilhens de Montjustin, à Salanard, de Tain, etc., dans leurs procès contre Daux, de Guilhens, Duc, etc.

B. 321. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : René de Saulses, bourgeois, contre Duserre, notaire de Loriol, et Rey, contre Philippe de Saulses, notaire à Bourdeaux, en paiement de créances; — Sébastienne Sauvan, en nomination de tuteur aux enfants Vinay, du Bourg-lès-Valence. — Parcelles de frais alloués à Charlotte de Sauvain, du Cheylard, dame du Ménil, Auriple, etc.; à Sauvet, d'Aouste; à Savignol-Lacroix, de Romans. — Instances criminelles : de dom Salvagny, syndic de la Chartreuse du Val-Sainte-Marie, à Bouvante, et Bellon, commissaire à l'achat des bois pour le canal royal de communication des mers, contre Savoie et Aimar, pour injures; — de Sapin, contre de Fages et Bancel, pour coups et blessures à la femme du plaignant.

B. 322. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1670-1679. — Copie du codicille d'Ennemond de Servien en faveur des Orphelines de Valence, auxquelles il lègue les 5500 livres que lui doit le Présidial. — Parcelles de frais pour Serret, les mariés Simond, d'Ancône, etc. — Instances criminelles : du lieutenant particulier au Siége de Montélimar, contre des habitants de Sauzet qui emploient des poids et mesures trop faibles; — du procureur du Roi et de Pierre Serret, avocat, contre Sauzet, Banc, Sonier et autres, pour délits de chasse et port d'armes; — de Jean Sibeud, contre Paul et André Sibeud, pour vol; — de Singuet, d'Aouste, contre Chovet, pour menaces et voies de fait.

B. 323. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Suppat, notaire à Romans, contre Didier-Jonjon, en paiement de créance; — le syndic du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, contre Vernet, en paiement de censes et de pensions; — copie du testament de noble Jean de Genas, bourgeois de Valence, en faveur des enfants Rostaing. — Instances criminelles : de Tabardel, d'Ambonil, contre Rigaud, pour voies de fait; — de Bergier, curé de Tain, contre des inconnus qui ont laissé dans une vigne une valise pleine de livres prohibés, contraires à la religion; — de Dorval et des gardes au péage du prince de Monaco, à Valence, contre Tallemant, receveur général des gabelles en Dauphiné, pour injures et menaces; — de Fontet et Tardif, archers, contre Talon et Tortel, accusés de rébellion; — de Tavan, de Saou, contre Jalla et autres, pour coups et blessures.

B. 324. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Terras, de Chabrillan; à Testard, de Valence; à Marguerite de Tholon, veuve de noble François de Lers de Jony; à Charles de Trets, conseiller au Parlement de Provence, dans leurs procès contre Colombier, Mathieu, Guion, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Thivolle, notaire de Lens-Lestang, accusé de faux et de blasphême, et contre des vagabonds étrangers, meurtriers de Girin, marchand à Serves; — de Laurence Tracol, contre Gonvert, dit Gueta, et de Traversier, contre Bart, dit Barquet, pour coups et blessures; — de Jacques d'Urre, seigneur de Brette, contre Giraud, qui a coupé du bois le jour de Notre-Dame d'Août.

B. 325. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : annulant l'élection des consuls de Valence et la procédure du sieur de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble, comme contraires aux règlements antérieurs; — déclarant les régences de Marville, Pan, Bonnet et Lebon incompatibles avec les charges municipales. — Mémoire sur la nécessité d'un nouveau règlement pour le consulat; la ville comprend quatre ordres : la noblesse; les avocats, médecins et gradués; les procureurs, marchands et bourgeois; les artisans et les laboureurs, et elle nomme quatre consuls. — Inventaire des pièces produites par le Présidial pour intervenir dans l'affaire de l'élection des consuls Robin et Lionnet; —

requête des magistrats du même Siége présentée au Roi pour être maintenus dans la jouissance de leurs droits, priviléges et préséances; — pièces produites à l'appui de l'intervention du Présidial : copie de la procédure du conseiller de Bressac pour l'élection consulaire de 1671; certificat du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, etc. — Instances criminelles : des consuls de Valence, contre Michel et Antoine Valette, soldats du régiment d'Orléans, pour insultes, violences et larcins aux habitants de la ville et de la campagne; — d'Humbert de Valernod, abbé de Saint-Ruf, prieur de La Vache et Fiancey, contre les cultivateurs qui enlèvent leurs gerbes avant d'avoir payé la dîme.

B. 326. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : de Varennes, chanoine de Saint-Ruf, aumônier du prieuré conventuel de Saint-Vallier, contre Jean de Lacroix de Chevrières, en revendication d'une vigne; — Vezian, de Mirabel-aux-Baronnies, contre André, en délivrance d'un verger. — Parcelles de dépens alloués à Valerot, curé de Puygiron; à Vel, de Beaumont; à Diane de Véronne, dans leurs procès contre Ferrebœuf, Pomel, Pascalin, etc. — Instances criminelles : de Crozel et Jobert, contre Vallier, de Romans, accusé d'avoir fait périr leur cheval en le surchargeant; — de Marguerite de Velay, épouse Guilheton, contre la veuve Ferandin, pour bris de scellés; — de Daniel Montchaud, marchand de Dieulefit, contre noble Marius de Vesc, seigneur de Comps, et le lieutenant du prévôt de Montélimar, qui l'ont fait arrêter et emprisonner sans motifs.

B. 327. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour les héritiers Romezon, contre Jean Ville, héritier de Giron-François Ville, en remboursement d'avances faites : 11 livres à Mure, notaire, pour la description du château d'Étoile; 397 livres au fermier des moulins; 524 livres pour achat de deux meules; 356 livres au recteur de l'hôpital, etc.; — copies : du bail fait par Lancelot Ville, procureur de Jean Ville, marquis de Vulpian, etc., à Jean Robin, marchand de Valence, des revenus de la seigneurie d'Étoile, de 1672 à 1679, au prix de 3500 livres tournois par an; — de la transaction intervenue entre Henri de Laurent, prieur de Rivière, mandataire de Marie-Felise de Budos, marquise de Portes, Étoile, etc., et noble Pierre-Laurent Angrisany, procureur fondé de Giron-François Ville, vicomte d'Étoile, lieutenant général des armées du Roi en Italie, etc., au sujet de la vente de la terre d'Étoile faite par ce dernier à la marquise de Portes, au prix de 90,000 lvres. — Instances criminelles : de Viallet, adjudicataire général des Domaines de France, contre Baille, greffier de la judicature d'Hostun, qui laisse des blancs dans ses registres; — du procureur du Roi, contre Villard, de Montmeyran, pour délit de chasse; — de Villard-Muron, d'Hostun, contre Vernay, pour menaces et voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Vidal, Vigan, Vigne, etc.

B. 328. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Honoré de Villeneuve, grand sénéchal de Grasse, fait à la requête de Pierre, son fils. — Requête d'Honoré de Villeneuve, héritier d'Honorade de Bartas de Mirabeau, dame de Séranon, veuve d'Arnaud de Romans, adressée au Présidial pour le bail à ferme de la terre de Séranon et l'interdiction de la chasse dans les réserves et vol du chapon du château. — Procédures civiles pour : les hoirs Mottet, contre Pierre de Villeneuve, en paiement « de droits et patrocines »; — Honoré de Villeneuve, contre Roure, en restitution de partie d'un pacage communal et en rétablissement de chemin. — Instances criminelles : de Pierre de Villeneuve, contre Castelle, sergent royal de Callian, pour refus d'exécuter deux commissions du Parlement de Dijon; — d'Honoré de Villeneuve, contre Raybaud, fermier des moulins de Séranon, pour avoir troublé son successeur dans la jouissance de cette usine; — de Pierre de Villeneuve, contre les hoirs de Grasse, pour voies de fait.

B. 329. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Pierre de Villeneuve, sieur de Saint-Césaire, contre Issaurat, pour coups et blessures à l'un des domestiques du poursuivant; — d'Honoré de Villeneuve, contre Sauteron et autres personnes, accusés d'avoir formé une ligue contre lui, de s'être réunis dans le territoire de Séranon avec des armes prohibées, d'avoir cherché par tous les moyens possibles à entraîner son fils Pierre dans leur cabale et à détourner ses débiteurs de le payer.

B. 330. (Liasse.) — 103 pièces, papier (2 imprimées); 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Vinoys, cordonnier à Romans, contre Armand, greffier du juge de la ville, pour voies de fait; — de Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille, chevalier, seigneur de

Figanières (Var), contre Perache, Pasquety et trente ou quarante autres individus accusés de s'être assemblés « avec fusils, pistolets, épées et autres armes, marchant » de nuit et de jour pour tâcher de surprendre le château » de Figanières et le voler, comme ils avoient ci-devant » fait; d'avoir présenté le pistolet à la dame de Figanières, » sa femme, et insulté ses domestiques »; — conclusions du procureur du Roi au Présidial demandant le bannissement de Boniface Cavalier et de ses complices et leur condamnation à diverses amendes; — copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi défendant aux parties de se pourvoir au Parlement de Provence, à raison des élections consulaires de Figanières, pendant le temps de l'évocation générale accordée au seigneur du lieu.

B. 331. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1670-1679. — Procès criminel de Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, contre Finel, Pasquety et autres, accusés de rupture de ban, après avoir été condamnés à la suite du meurtre de noble Jacques de Villeneuve, beau-père du poursuivant; — récolement des témoignages et confrontation des témoins; requêtes des parties; interrogatoires des prévenus.

B. 332. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1670-1679. — Procès criminel de Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, contre Malsan, Gros, Cavalier et autres, pour attroupements avec armes offensives; — réponses des accusés et des témoins : Guignes, dans son interrogatoire, dépose que le 1er mai 1672 « étant » dans les rues de Figanières à jouer de la flûte pour le » divertissement de la jeunesse, avec le nommé François » Jède, qui jouoit pareillement du tambour, par ordre du » prince de la Jeunesse », ils furent troublés par Gros, Perache et autres accusés.

B. 333. (Liasse.) — 38 pièces; 1 cahier in-4°, 53 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procès criminel de Jacques Fouques, marchand à Draguignan, contre Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, « pour un excès de rébellion à » justice, violence et voie de fait, commis en la personne » de Jacques Fenix, notaire royal de Callas, pendant qu'il » faisoit une sommation aux officiers dudit sieur de Figa- » nières d'expédier copie des emprisonnemens qu'il avoit » fait faire de Jean Gros; pour un autre crime de rébellion » à justice, excès, voie de fait et emprisonnement dans » une basse-fosse, commis en la personne de Gaspard » Pascal, sergent royal, pendant qu'il exécutoit les man- » dements de justice contre ledit sieur de Figanières, lui » ayant enlevé et déchiré ses commissions, blessé à mort » et fait croupir dans une basse-fosse. » — Copie de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV renvoyant devant le Présidial de Valence et, par appel, devant le Parlement de Dijon, tous les procès criminels de Gaspard de Vintimille et de ses proches; — interrogatoires et autres procédures. — Instance criminelle de noble René de Vocance, sieur de Monnier, contre noble Antoine-David de Vocance, pour voies de fait.

B. 334. (Cahier.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1670. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Magdeleine de Blanchelaine, contre noble Jacques d'Urre, en séparation de biens; — Louise de Cussinet, veuve de Lambert, de Saint-Antoine, contre Ferandin, en appel du juge des conventions de Valence; — Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre Guilhe, en assistance de cause; — Françoise de Vallernaud, dame Dagel, veuve de Pierre de Beauxhôte, contre Doucet, en évocation de cause, etc. — Table alphabétique.

B. 335. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1671. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Jean-Jacques de Chomel, de Lavoulte, contre Armand, en assistance de cause; — noble François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, contre Desbocs, avocat, en exécution de jugement; — les Dominicains de Valence, contre Pierre de Brizlaux, de Marches, en ouverture de saisie; — noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, seigneur d'Aucelon, contre Faure, en appel de sentence du juge mage de Die; — Alexandrine Estezet, veuve de noble Paul de Genas, sieur de Beaulieu, en restitution d'une somme de 114 livres, etc. — Table alphabétique.

B. 336. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1672. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Jeanne de Glanne d'Eurre, épouse de Balthazar Morier, contre Faure, en revendication d'immeubles; — noble Charles Des Aimars, sieur du Moulin, contre l'abbesse de Vernaison, en appel du juge des conventions de Chabeuil; — Scipion Jaserme, avocat au Parlement de

Grenoble, contre la veuve André, en appel du juge d'appeaux de Valence; — noble Antoine de La Blache, contre Mayousse, en appel du juge mage de Valence, etc. — Table alphabétique.

B. 337. (Cahier.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1668-1674. — Distribution des causes : La Boisse a le procès de Bologne, contre Arnoux; de Charpey, celui de Bruyère, contre Taillebois; de Planta, celui de Tamian, contre Rey; de Marquet, celui de Berne, contre Desbocs, etc. — Défauts contre Ponceton, Gounon, Arbod, etc., à la requête de noble François de Claveyson, seigneur de Saint-Maurice; d'Anne de Clausel, veuve de noble Paul de Pacius, etc.

B. 338. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1670-1673. — Transcription des actes sujets aux droits d'insinuation : contrats de mariage de Pierre de La Boisse, docteur agrégé en l'Université, fils de Jean et de Louise de Calignon, avec Marie Faure de Chypre de Soubreroche, dotée de 6000 livres; — de noble Imbert de Blanc, sieur de Mions, habitant au mandement de Pizançon, fils de Pierre, avec Catherine de Garnier; — donations entre-vifs faites par Étienne Jossé à Marie, sa sœur; — par Deymier, officier canonnier pointeur en l'artillerie de France, à Charlotte Maslin, son épouse; — transaction entre noble Jean-Baptiste de Reynaud, directeur général des cinq grosses fermes unies; Pierre Potier, écuyer; Marie et Isabeau de Gayte, au sujet de la succession de noble André de Gayte, chanoine de Saint-Barnard, à Romans, frère de noble Claude de Gayte, sieur de Sollier, etc.

B. 339. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets, papier.

1673. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Desaulses, contre la veuve de noble Pierre de Gilliers, en appel du juge des conventions de Chabeuil; — Embrueys, religieux profès de Cruas, demandeur en opposition, contre dom Perrin, curé de Brette; — Montelhet, cloîtrier au prieuré d'Aouste, recteur de la chapelle de Saint-Albon, contre Atténor, sacristain du lieu, en maintenue de son bénéfice; — Rodet, curé d'Étoile, demandeur en requête évocatoire, contre Mathieu, recteur de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, etc.

B. 340. (Registre.) — In-fol., 287 feuillets, papier.

1673-1677. — Rôles des audiences, avec le noms des parties : noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel, habitant à Crest, contre noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, en exécution de jugement; — Claude Coston, capitaine-major de Valence, contre la veuve Rey, en assistance de cause; — Charles de Rozières, abbé de Bonnevaux, contre Sève, notaire à Moras, en paiement de cense; — noble Félix de Villeneuve, fils d'Honoré, seigneur de Saint-Césaire; noble Alexandre d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, donataire du sieur de Freiduret, son père, contre César de La Tour, seigneur de La Charce; — Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, contre Lucrèce Dupuy-Montbrun, veuve du seigneur de Lachau, etc., en exécution de sentences.

B. 341. (Registre.) — In-4°, 616 feuillets, papier.

1668-1676. — Minutes des jugements du Présidial : rejetant les appels du juge des conventions de Chabeuil intentés par Pierre Remuzat, contre noble frère Jean de Mons de Savasse, chevalier de Malte; par noble Charles d'Engilboud, sieur du Villard, contre la veuve Robin; par noble François de Barjac, sieur de Termont, contre noble Pierre de Gilliers, sieur de Luppé, etc.; — prononçant la séparation de biens de Magdeleine de Blanchelaine d'avec noble Jacques d'Urre, de Crozes; — condamnant noble Guillaume de L'Épine, seigneur du Poët-Sigillat, à payer diverses sommes à Jeanne de Bons de Beauregard, et noble Henri de Charpey à se libérer envers noble Louis de La Baume-Pluvinel, etc.

B. 342. (Cahiers.) -- In-4°, 91 feuillets, papier.

1677-1678. — Livre d'écrou du concierge des prisons royales : entrées de Bérengier-Curtil, accusé de rupture de ban; de Blanchard, Faure et autres, amenés par les gardes des gabelles, etc.; de Lapierre, transféré du Fort-L'Évêque, etc.; — sorties de Guigon, Gibert, Lagier, etc. — Registre de présence des magistrats du Siége à chaque audience.

B. 343. (Liasse.) — 19 pièces (6 imprimées); 2 cahiers in-4°, 78 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1540-1669. — Procès des magistrats du Présidial contre l'Université de Valence, devant le Conseil privé et le Grand Conseil du roi Louis XIV; factums, mémoires et

requêtes des parties, d'après lesquels les officiers de justice demandent à être maintenus : 1° « en la juridiction et » connoissance en première instance des causes et pri- » viléges de ladite Université, des recteur, professeurs, » docteurs, écoliers et suppôts d'icelle, tant civiles que » criminelles, à l'exclusion desdits professeurs et de tous » autres; 2° en la préséance aux processions et autres » assemblées générales et particulières sur lesdits recteur, » doyen, professeurs et docteurs agrégés de ladite Uni- » versité, sans qu'ils y puissent venir en concours à main » gauche avec eux, comme il étoit porté par l'ordonnance » provisionnelle du sieur de Lauzon, intendant de justice » en Dauphiné, du 18 juin 1639, ni tenir rang et marcher » auxdites processions et autres assemblées qu'après et » ensuite du corps et de tous les officiers dudit Siége. » — Inventaire des pièces produites par le Présidial et copies : de la déclaration du roi Louis XIV confirmant les priviléges de l'Université; — de l'arrêt de la Cour de Grenoble qui déboute Michon et autres paroissiens de Saint-Didier de leur demande contre Morel, leur curé, docteur de l'Université. — Mémoire contre l'intervention au procès du sénéchal de Valentinois et du juge des conventions de Dauphiné, se prétendant conservateur des priviléges universitaires, etc.

B. 344. (Liasse.) — 86 pièces; 1 cahier in-4°, 68 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin.

1572-1682. — Procès du Présidial contre l'Université : requêtes et mémoires des parties; pièces produites par elles; — copies : d'arrêts du Parlement de Toulouse attribuant au juge mage et au lieutenant général de la ville l'installation des professeurs et la réception de leur serment; — des certificats du lieutenant civil de Paris, des Bailliages et Présidiaux de Caen, Orléans, Poitiers, Reims, etc., sur leur juridiction. — Lettre du duc de Lesdiguières à de La Motte, président du Siége, approuvant les démarches faites pour obtenir justice contre l'Université.

B. 345. (Liasse.) — 101 pièces, papier (9 imprimées); 6 pièces, parchemin.

1638-1682. — Procès du Présidial contre l'Université : copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV et du Parlement de Grenoble, concernant l'évocation accordée aux officiers de justice, la révocation des agrégations de grâce et de nature et le paiement de 6000 livres aux régents; — du règlement provisionnel de M. de Lauzon, intendant; — de la transaction intervenue entre l'évêque et les officiers du Présidial; — de procès des professeurs soutenus devant le Siége, etc.

B. 346. (Liasse.) — 37 pièces (2 imprimées); 7 cahiers in-4°, 143 feuillets, papier.

1682-1688. — Procès du Présidial contre l'Université de Valence : factums et mémoires des parties; les officiers de justice, maintenus en la connaissance des causes de l'Université par arrêt du Conseil d'État du 26 octobre 1663, demandent la cassation de ce même arrêt pour ce qui concerne les préséances. — Factum contre M. de Champigny, nommé évêque de Valence, contre les consuls et le chapitre de la cathédrale, au sujet du droit des magistrats du Siége d'assister aux assemblées politiques de la ville; — requêtes adressées au Roi et à son Conseil d'État par les officiers du Présidial. — Liste des agrégés de l'Université : Serret, de Rostaing, Bruyère, Boyer, Badouleau, Durand, Lionnet, etc.

B. 347. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès des officiers du Présidial contre l'évêque et le chapitre de Valence, au sujet de leur assistance aux assemblées consulaires; copies : des affiches, faites au nom du Siége, pour l'élection des consuls; de la lettre écrite par eux à l'intendant de Dauphiné pour lui demander sa protection; — certificats et lettres des magistrats de Béziers et de Mâcon relativement à leurs droits sur le point contesté. — Mémoires du Présidial pour l'exemption de ses membres, soit des tailles et des autres impôts, soit du logement militaire, et pièces justificatives. — Mémoire du même Siége contre l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne aux juges de Valence d'aller rendre visite, en corps, aux conseillers de la Cour arrivés en ville en commission, et par députés, à ceux qui y viennent pour leurs propres affaires.

B. 348. (Liasse.) — 150 pièces, papier (4 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement des offices de tiers-référendaires, taxateurs et calculateurs de dépens dans toutes les Cours et juridictions du royaume; — la défense de faire des pèlerinages sans la permission du Roi et des évêques; — les provisions nécessaires à tous les possesseurs d'offices; — la réduction des rentes et des gages des magistrats du Présidial au denier 20. — Copies : de l'ordonnance du Siége défendant les conférences et les conclusions par écrit qui se font abusivement dans les maisons des avocats et procureurs; — de la délibération du Présidial chargeant Calvin, son député à Paris, de travailler à la

réunion du Vivarais à son ressort. — Pièces justificatives des comptes du syndic des magistrats, lettres, mémoires, quittances et mandats.

B. 349. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1680-1689. — Comptes de Berne et de Desbocs, syndics du Présidial : recette, 13,651 livres; dépense, 13,462 livres. — États : de partage des épices, à raison de 4 sols 8 deniers et demi par entrée; — des paiements faits sur le fonds de dégrèvement du Vivarais : de Valernod a 235 livres; Bernard, 118 livres, etc.; total 958 livres; — des ports et des affranchissements de lettres : deux lettres de Paris, 10 sols; un paquet de Paris, 4 livres 1 sol, etc.

B. 350. (Liasse.) — 74 pièces, papier (1 imprimée); 7 pièces, parchemin.

1680-1689. — Instances criminelles : d'Abbo, de Pizançon, contre Chosson, pour voies de fait; — d'Anne Achard, contre lès officiers de justice du Bourg-de-Péage, qui l'ont fait emprisonner sans motif; — du procureur du Roi, contre Alazard, pour vol d'argent, et contre Albert, de Montélimar, accusé d'avoir rendu compte de ce qui se passait au pays à un ministre protestant réfugié à Genève; — d'Allegret, contre Chovin, pour détournement de meubles; — de Roux, contre Allier, pour faux témoignage; — d'Amoric, curé d'Eurre, contre Sirven, meunier, pour violation du dimanche, etc. — Parcelles de dépens alloués à Alaix, de Roybon; à d'Arcussia, seigneur d'Esparron; à Louise Arnaud, etc.

B. 351. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Neyret, contre Aubert, en paiement de créances. — Instances criminelles : de Grimod, diacre de Lyon, contre Arnaud, pour coups et blessures à son domestique; — de Monavon, curé de Montmeyran et prieur de Saint-Étienne-de-Beaune-lès-Grane, contre Clauda Arnoux, hérétique relapse; — d'Aubert, contre Giraud, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Aubert et d'autres personnes, pour tentative de rapt, et contre les meurtriers de Léonard Aubert, de Savasse; — d'Aujolet, prieur de la mission des Dominicains de Chabeuil, contre François, pour vol; — de Prunier, contre Avril, étudiant en droit, pour coups et blessures.

B. 352. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour les consuls de la vallée de Bardonnenche, contre Jean-Agnès de Gênes, avocat, pourvu de l'office de maire perpétuel de leur ville, contrairement à leurs libertés particulières. — Instances criminelles : de Philippe de Badouleau de La Mésangère, chanoine de Valence, abbé de Saint-Félix et doyen de la Faculté de théologie, contre Faure, professeur de l'Université, accusé d'avoir lancé des pierres contre sa maison; — de Magdeleine Veyret, contre Baille, auteur présumé de la mort de Rozeron, son mari; — du procureur du Roi, contre Banc, pour délit de chasse; — de Baille, dit Picard, contre Charpey et Romain, pour injures, et contre noble Louis de La Barge, pour coups et blessures; — de noble Christophe-François de La Barge, contre Vachier, étudiant en droit, pour injures; — d'Emmanuel de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre son fils, pour mauvais traitements; copie de l'acte de réconciliation entre le père et le fils; — de Louise Barnaud, femme Hébrais, contre Juven-Mimors, pour enlèvement de fagots. — Sentence du Siége condamnant Truc, ministre, à trois ans de bannissement de la province et à 200 livres d'amende.

B. 353. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Requêtes de Battare, de Combovin, et de Baude, de Montmiral, pour être mis en liberté. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baude, pour transport de juridiction; contre Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel, fils de noble Gabriel, étudiant à Valence, pour voies de fait envers Émery, légiste, et la femme Bonnemant; contre Belhomme et Bérard, pour vols; — de Saunier, vi-châtelain de Livron, contre Bayard, commandant une compagnie de dragons, accusé d'avoir arraché de force aux intéressés des quittances de leurs fournitures et d'être parti sans les payer; — de Beaumont, procureur d'office au Bourg-de-Péage, contre Maurel et Vacherat, pour usage de poids trop faibles; — de Bérenger, contre Baudèche, pour faux témoignage. — Conclusions du procureur du Roi contre Bergier, hérétique relaps, dont il demande le bannissement, et contre Catherine Baudèche, pour fausse accusation de viol.

B. 354. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Berton, de Suze-en-Diois, contre Sauzet, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : de Bergier, Rocheguë et autres, contre Louvier, pour détournement de meubles; — d'Armand, praticien à Chabeuil, contre Néry; — de Bellon et autres, de Saint-Vincent (Charpey), contre Sichat, dragon; — de Bioussac, de Livron, contre Montméan, et

de Blache, de Loriol, contre des inconnus, pour coups et blessures; — de noble Charles de Chabrières, sieur de La Roche, contre Besson, de Baix, pour délit de chasse; — de Joseph Bigeard, avocat, contre Dorne, huissier, pour procès-verbal plein de faussetés; — du procureur du Roi, contre le trompette du sieur de Lattier, accusé du meurtre de Billard; — de Blain, contre Aimar, pour injures; — de dom Blanchard, chantre de Cruas, contre Odoard, pour dommages faits aux récoltes de sa terre, etc. — Conclusions du procureur du Roi contre Bochon, Berard et autres religionnaires, accusés d'avoir pris les armes et formé des attroupements.

B. 355. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Boffard, de Clérieux, contre les mariés Rivoire, en paiement de frais de justice; — Bouvard-Lalauze, de Montoison, contre Chol, son créancier. — Parcelles de frais alloués à Bocon, bourgeois de Crest; à Breynat, de Combovin, etc. — Copie du testament de Paul Brenier, sieur de La Roche, fils d'Antoine, en faveur de son frère Charles. — Instances criminelles : de Boissard, contre Mottet; — de Bonéty, étudiant, contre Gallet et Deslandes, pour coups et blessures; — de Chometon, contre Bouvarel, pour injures. — Requête de noble Jean de La Boullie, capitaine d'infanterie, demandant la mise en liberté d'un de ses soldats accusé de vol, etc.

B. 356. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués à Bruas, notaire et procureur; à Bret, consul de Montélimar, etc. — Instances criminelles : de Courbis, chirurgien à Chabeuil, contre Brenat, dit Palud, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre noble Charles-François de Bressac, sieur de Rollin, accusé de provocation en duel; contre Bressieu, dit Pomaret, au sujet de l'évasion de plusieurs détenus; — du châtelain du Bourg-de-Péage, contre les cabaretiers et débitants qui ont des poids et mesures trop faibles; — de Briziaux, chanoine de Valence, contre le juge contrôleur au grenier à sel, pour injures et menaces.

B. 357. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de dépens alloués à Brochier, à noble Charles de Brotin, à Marguerite de Castellane, épouse d'Elzéar de Durand, etc. — Requête du procureur du Roi, suivie de l'ordonnance du président du Siége, à Cadet, concierge des prisons, pour en remettre les clefs à Bressieu-Pomaret. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Bruas fils, pour délit de chasse; contre Cauzes, pour vols dans les églises de Tain et du voisinage; — de Bruyère, contre Loup, La Rue et autres étudiants, pour coups et blessures.

B. 358. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur le revenu d'un pré sis au Charan, dans la difficulté de noble Aimar de Planta avec Scipion de Chastelier : la faucherée est estimée 26 livres. — Parcelles de frais pour Chancel, Chapuis, Chirussel, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chabanel, Barde et autres Religionnaires fugitifs du royaume, pour l'administration de leurs biens; contre Chevalier, de Varacieu, pour transport de juridiction; — de Chapaix, prieur des Trois-Maries de Montluel-en-Bresse, habitant aux Chanaux, près de Crest, contre Madame de Montoison qui l'accuse d'un vol commis dans son château de Vaunaveys; — de Chaud, curé de Nyons, contre Levieux, et de noble Jean-Henri de Charpey, contre Silvecane, pour injures, menaces et coups; — de Chalons, contre Rocheguë, de Saint-Vallier, pour blessures; — de Champatier, contre Leorier et autres, pour délits de chasse; — de Chomel, conseiller du Roi, professeur en médecine, contre la femme Drogue, qui, pendant un voyage de quatre jours, a laissé presque sans soins le fils du plaignant, son nourrisson, etc.

B. 359. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente aux enchères de l'office de conseiller du Roi au Siége, possédé par Jacques de Corbières, à Salomon, son fils, moyennant 1420 livres. — Parcelles de dépens alloués à Conche, à Coupier, etc. — Instances criminelles : de Jeanne Clément, contre des soldats de passage; — de Claperon, contre Barrue, étudiant; — de Colin, contre Avril et Vacher, étudiants; — de Marie Courtial, contre Balay, pour injures, menaces et coups; — de Jacques de Corbières, contre Charignon, pour violation de séquestre; — du procureur du Roi, contre un soldat accusé du meurtre de Louis Decormes, commis près de la grange de Cherinel, à Saint-Romain-d'Albon; contre Couriol, religionnaire, soupçonné d'avoir abattu une croix à Barcelonne. — Procès-verbal de l'exécution d'une sentence prononcée contre Claude de Colombier-Desblins, pour duel.

B. 360. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles de Marie Ybod, contre Crozat, chirurgien à Crest, en répétition de ses droits dotaux. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Constant, curé de Gervans (Drôme), contre Habrard, pour blessures faites avec une arme à feu; — de noble Crozat de Vaugrand, contre Premier et d'autres habitants de Peyrus, qui lui ont tué des pigeons; — de Cully, dit Bourbonnais, menuisier, contre Masse, chanoine; — de Dalleret, contre Ollivier, pour coups et blessures.

B. 361. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Desbocs, contre Sanglier et Soubeyran, châtelain de Vernoux, en paiement de frais de justice. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État sur le différend du chapitre de Die avec les consuls de la ville relativement à la dîme des fruits. — Parcelles de frais alloués à Lucrèce Dupuy de Villefranche, à Esbray, etc. — Instances criminelles : de Dedeaux, contre Simonet; de Delisle, de Chabeuil, contre Eynard; de Catherine Doche, contre noble Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel et d'autres étudiants, pour injures, menaces et coups; — de Deydier, dragon, contre Marcel, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi, à l'occasion du meurtre de Daniel Marcel, etc.

B. 362. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Évêque, contre Bertrand, en vérification d'écriture; — Eymieu, marchand de Saillans, contre Uranie de Galley, veuve Contaud, en appel de sentence du juge mage de Die; — de Jean Duménil-Adelée, économe du temporel de l'évêché, contre Souchier, procureur fondé de Daniel de Cosnac, nommé archevêque d'Aix, pour la description et visite du palais épiscopal et de la maison acquise à Alixan par Charles-Jacques de Leberon; rapport des experts nommés d'un commun accord sur l'état matériel des murs, portes, planchers et toiture. — Instances criminelles : d'Escoffier, dit Gachet, contre le juge de Beauregard, et de Dumas, archer, contre le juge de Romans, pour emprisonnement sans motif; — d'Émery, Dumoulin, dom Jean-Louis Dupré, prieur claustral de Tain, contre Agnès, Meney, Bancel et autres, pour injures, menaces et coups; — de Marianne d'Espinchat, contre Bouteville, qui a comblé un canal d'arrosage; — du procureur du Roi, contre de Durand, Blache et autres Religionnaires de Châteaudouble, accusés d'avoir porté les armes et tenu des assemblées illicites; procès-verbal de la ruine de la maison de Blache, fugitif.

B. 363. (Liasse.) — 117 pièces papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Faisan, ministre de Livron, accusé d'avoir chez lui plus de deux pensionnaires, nombre fixé par la déclaration du 28 mai 1669; contre Faure, de Combovin, sa femme et ses enfants, qui ont chanté des psaumes dans les rues; contre Faure, ministre protestant, pour avoir prêché et fait la prière dans le camp de La Baume-Cornillane; contre Faux, de Barcelonne, accusé d'avoir menacé les Religionnaires convertis; — de Fagot, contre Marmande; de Faure, d'Eurre, contre Rouveyre, lieutenant du prévôt; de Durand, contre Faure, de Montelier, pour injures, menaces et coups; — de Mayeux, dit Francœur, soldat, contre Falcoulette, pour vol et guet-apens; — de Gaspard Faure, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce obtenues pour le meurtre de Berrier, etc. — Procédures civiles pour : Faure, de Vachères, contre Noir, en appel de sentence du juge mage de Die; — Fay, notaire à Marsas, contre Méraude Guigou de Chappolay, veuve de noble Barthélemy Buissonnet, de son vivant conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, touchant la propriété de quelques chênes voisins d'un chemin.

B. 364. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués : à Fay, notaire de Marsas; à Feautrier, avocat, seigneur de Rac et de Vinsobres; à Fontaine, etc. — Instances criminelles : de Braye, chirurgien à Tullins, contre Ferrier, pour injures et menaces; — de Fournier, de Beaumont, contre Clerc, qui a traversé sa terre avec une charrette attelée; — de Froment, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le meurtre de Montsenis.

B. 365. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente aux enchères du mobilier de feu Claude de Garnier, conseiller au Présidial. — Parcelles de frais alloués à Gache, à Gambeison, etc. — Instances criminelles : de Gamon de La Gagère, de Saint-Péray, contre Masson, étudiant, pour voies de fait; — de noble Philibert de Garnier de Pourriol, étudiant, contre des jeunes gens de la ville qui l'ont frappé, près du Bourg, où il avait fait un reinage (réjouissance) avec ses amis; — de Gautier, de Saint-Paul-lès-Romans, contre Gerin, pour violation de séquestre.

B. 366. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Geoffroy, fermier de la terre de Séranon (Alpes-Maritimes), contre Laugier, en annulation de saisie. — Parcelles de frais alloués à Girardon, à Giraud, etc. — Instances criminelles : de Genevier, dit Saint-Louis, hôtelier du Lion-d'Or, contre des étudiants qui ont frappé son domestique; — du procureur du Roi, contre Larcher et autres, accusés d'avoir volé un voiturier dans l'église du Bourg; conclusions du magistrat demandant le bannissement du ressort à perpétuité des accusés. — Procédures sur l'évasion de Girard, religionnaire, transféré de Grenoble à Valence.

B. 367. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1680-1689. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV renvoyant devant la Cour de Dijon le différend de Gondoin, receveur des tailles à Romans, avec les officiers du Présidial. — Parcelles de frais alloués à Guende, à Gueymar, etc. — Instances criminelles : de Françoise Gontard, contre Pied, son séducteur; — de Marie Gros, contre Arnoux-Laloe, pour menaces et coups; — de Marc-Antoine Hebrais, écuyer du prince de Condé, contre Farge, Fleury et autres, pour charivari injurieux; — du syndic des Jésuites de Tournon, contre Chana, pour enlèvement de blé-noir dans un fonds de Chanteux, dépendant du prieuré de Saint-Donat; — du procureur d'office d'Arthemonay, contre Jomaron, accusé de meurtre; — du procureur du Roi, contre Guiremand, religionnaire, qui s'est vanté d'avoir acquis des armes « pour s'en servir » au beau temps, etc. »

B. 368. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi chargeant le Présidial d'instruire le procès criminel intenté au sieur de La Garde, pour rébellion envers Drouet, huissier. — Procès-verbal d'apposition des scellés à Léoncel, La Part-Dieu et Le Conier, par suite de la mort de Marc de Riverie, abbé. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par de La Barre, lieutenant particulier au Présidial, fait à la requête de Marie Faure de Chypre, sa veuve. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Ladret, pour émission et fabrication de fausse monnaie; contre Lambert, religionnaire, pour port d'armes; contre le cadavre de Lapierre, soldat tué en duel; contre Leroy et Villefourt, soldats, accusés du meurtre de Laurent, à La Motte-de-Galaure.

B. 369. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles de Jeanne Liotard, contre Uranie de Galley, veuve Coutand, en paiement de ses droits dotaux. — Parcelles de frais alloués à Lions, curé de Rochefourchat; à Maisonnis, avocat, etc. — Instances criminelles de noble Robert de Lionnet, seigneur de Saint-Flour, capitaine-recruteur, contre Guerin; de Liotard, chanoine du Bourg, contre Lecomte, étudiant; de Marianne Liotard, contre Perruchot, pour injures, menaces et voies de fait; — de Lhôtelier, juge des conventions de Valence, contre Amblard, pour enlèvement de récolte; — du procureur du Roi, contre Loiron, pour exposition d'enfant; contre la jeune Magdeleine Lombard, qui, en frappant sur une poële, a provoqué une assemblée séditieuse à Die; contre Malhomme, prieur de l'Hermitage de Tain, pour transport de juridiction, etc.

B. 370. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués : à Marcel, maître d'hôtel de l'abbé de Chabrillan; à Marchand, notaire de Charmes, etc. — Testament olographe d'Abel de Marquet, écuyer, lieutenant criminel, en faveur de Catherine Trouillet, son épouse, avec un legs de 200 livres à Louis, Isaac et Gaspard, ses frères, et à Louise, sa nièce. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la femme Margerie, religionnaire, accusée d'avoir éloigné de sa maison, avec des injures, le clerc qui porte l'eau bénite à domicile, les dimanches, à la requête des dragons logés en ville; contre Masse, chanoine, pour délits de chasse dans les vignes et les terres ensemencées; — de Marcel, contre Deydier; de noble Jean-Abel de Marquet, contre Courbis, notaire; de Martin, contre Rozeron-Rambaud, pour injures, menaces et coups.

B. 371. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Mayousse, contre Gallois, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Melhère, pour paroles injurieuses à la mémoire de la feue reine; — de Massis, contre Geoffre, pour crime de rapt; — de Masson, étudiant, contre la femme Genevier, et de Merlin, boulanger, contre Chirol et Paget, pour injures et coups; — de Mathieu, recteur de la chapelle Saint-Blaise, à Upie, contre Bouvier, pour enlèvement de branches d'arbres et vol de feuille de mûrier; — de Reymond Merlin, écuyer, contre Lattard, pour vol de deux moutons, à Chalas, près Marches.

B. 372. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour dom Morel, seigneur décimant et prieur de Montoison, contre les consuls et Bouvard, curé du lieu, au sujet du quart dû aux pauvres, limité à 20 sétiers de grains. — Parcelles de frais alloués à Millard, à la dame de Montoison, etc. — Instances criminelles : de Mermet, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le meurtre de Crozet; — de Marguerite Moleyron, contre Rey, dit Besson, son ravisseur; — de Monceau, contre Dalheau; de Ginouze-Gallier, procureur, contre dom Moncel, sacristain du prieuré de Tain; de Morel, contre le marquis de Montoison et contre Fayon et Chanas, pour injures, menaces et coups; — de dom Morel, prieur d'Allex, seigneur d'Ambonil, contre Bancel, pour coupe d'arbres, etc.

B. 373. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente des meubles de feu Neyremand, châtelain de La Vache; — inventaire des biens d'Hélène Bernard, fait à la requête de Marguerite Neyremand. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Morin, pour transport de juridiction; — de Neyret, contre les personnes qui ont fait des révélations sur le vol dont il a été victime; procès-verbal des révélations faites à Tardy, prêtre d'Alixan, délégué par le Présidial; — de noble Charles-Gabriel Du Mottet, étudiant, contre Couriol et Robin; de Navelle, contre Mourier; de Néry, joueur de violon à Chabeuil, contre Armand; de Du Palais, sieur de Sigaud, curé de Clérieux, contre Dupoile, châtelain, etc., pour injures, menaces et voies de fait; — de Marcellin Pan, docteur agrégé en l'Université, contre Genevier, pour enlèvement de raisins.

B. 374. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Déclarations de grossesse faites par Béatrix et Françoise Perret. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Pellegrin, nouveau converti de Montmeyran, accusé d'envoyer ses enfants au temple; contre Peloux, pour délits de chasse; contre Perrier, étudiant, religionnaire, pour paroles injurieuses envers la croix de Notre Seigneur; contre Perrot, pour fabrication et émission de fausse monnaie; — de noble Guillaume-Bernard Pereney, étudiant, contre le sieur d'Espeluche, pour voies de fait; — de Peyret, bourgeois de Monteléger, contre Roux, dit Boulon, pour enlèvement nocturne de bétail saisi, etc. — Parcelles de dépens alloués à Merin, à Petit, etc.

B. 375. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1680-1689. — Jugements souverains et en dernier ressort rendus de l'avis du Siége par Pierre Cardin Le Bret, commissaire du roi Louis XIV en Dauphiné : liquidant à 1100 livres les dommages soufferts par les consuls et habitants catholiques de Peyrus, à l'occasion des mouvements de Châteaudouble; — fixant à 1400 livres l'indemnité allouée aux habitants d'Ourches sur les biens des Religionnaires; — condamnant René de Durand à la dégradation de sa qualité de noble, Blache et Pellegrin à mort, pour avoir commandé les protestants à Châteaudouble et à La Baume-Cornillane. — Instances criminelles : du promoteur du diocèse, contre Piffard, ministre de Beaumont, accusé d'avoir prêché audit lieu; — du procureur du Roi, contre Planel, pour port d'armes; — de noble Aimar de Planta, contre les fils du président de Lachèse; de Pons, contre Pra; de Popon de Maucune, étudiant, contre de Corbières; de Premier, contre Richard; de Courtois, contre Premier, etc., pour injures, menaces et voies de fait; — d'Odeyer, sacristain de Beaumont, contre Romieu, fermier du Colombier, et Mathieu, curé de la paroisse, accusés d'avoir arraché les arbres à fruit de l'enclos du prieuré.

B. 376. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Enquêtes du procureur du Roi sur les blessures faites par un soldat à de Rapine, économe de l'hôpital général de Valence; sur la mort de Retournan, religionnaire, détenu dans les prisons. — Instances criminelles : de Raspail, d'Auriple, contre Allezard et Lagarde, domestiques du sieur de Glanne, pour violation de saisie; — du procureur ducal de Chabeuil, contre Reynaud, pour excitation à la révolte; sentence de l'intendant, rendue de l'avis du Siége, qui le condamne à cinq ans de galères; — de Rey, avocat, contre Valous, La Rochette et autres étudiants; de Reymond, contre Armand; de Reynaud, curé de Combovin, contre Bochon; de Robert, fermier de Château-Mouchet, contre Repelin, etc., pour injures, menaces et voies de fait; — du procureur du Roi, contre Reynaud, Bouchardier, etc., soupçonnés de vols dans les églises. — Parcelles de frais alloués à Revol, notaire de Grenoble; à Jean Rigaud, marchand de Crest, etc.

B. 377. (Liasse.) — 75 pièces; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Rouchet, contre Sibeud et Gasquet, en maintenue d'immeuble vendu.

— Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Félix, par suite du décès de Jean-Louis Roux, prieur; sont mentionnés : « un vieux livre manuscrit contenant la » description des revenus et le nombre des bénéfices du » Dauphiné », fait en 1500; « un livre contenant des ver- » baux et enquêtes du brûlement des papiers des églises » pendant les guerres civiles », etc. — Instances criminelles : de Robin, chanoine de l'église collégiale du Bourg, contre Boudiou, dit Lavigne, accusé de n'avoir pas ôté entièrement son chapeau lorsque le Saint-Sacrement passait dans la rue, à l'une des processions du premier dimanche du mois; — de Marianne Rodet, contre Valous, étudiant; de Ronat, contre Chaix, et de Roulier, contre Pupil et Chevalier, légistes, pour injures, menaces et voies de fait; — d'Antoine et Charles Rodet, dit Francillon, contre les Religionnaires qui ont pillé leur maison, à Ourches; sentence de Le Bret, intendant, qui condamne Chabrier à la roue; — du procureur du Roi, contre Rome, pour port d'armes; — de noble Louis de Rostaing de Champferrier, contre Desbocs, pour usurpation d'arrosage; — de Roubert, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce sur le meurtre de Vassieu, dit Maréchal.

B. 378. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Sabolis, prieur de Saint-Michel de La Laupie, contre Rouvier, prieur de Saint-Marcel-d'Ardèche, en décharge de la pension de 150 livres que celui-ci s'était réservée en permutant leurs bénéfices. — Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, dépendance de Saint-Félix, à la mort de Pierre Bruyère qui en était prieur, fait à la requête de Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix. — Nomination de François Ferotin, ci-devant gouverneur du marquis de Créquy, curateur de Françoise de Sassenage. — Mémoire des magistrats du Siége contre noble Jean-Abel de Marquet et deux ou trois de ses collègues, qui avaient reçu 7 ou 800 livres sur les 1400 livres données à Marguerite Rozeron par les auteurs d'une sédition causée à Montelier par la publication du monitoire que cette dame avait obtenu. — Instances criminelles : de Roux, curé de Saint-Romain, à Romans, contre Dumas, pour injures et menaces; — du procureur du Roi, contre Rozeron, religionnaire, pour menaces à un nouveau converti; — d'Humbert de Valernod, abbé de Saint-Ruf, contre Semat et Dreveton, qui ont comblé un fossé pour la conduite des eaux pluviales hors de la terre du plaignant; — du syndic du clergé du diocèse de Valence, contre Saurin, ministre à Eurre, qui, dans ses prêches, a parlé de persécutions et recommandé de fuir les catholiques; — du procureur du Roi, contre Saurin, ministre de Romans, qui a prêché la désobéissance aux lois humaines contraires à la loi de Dieu. — Requête du même magistrat pour obtenir une information sur le meurtre du curé de La Sône.

B. 379. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Sauvaire-Dijon, contre Faure, notaire de Bressieu, en appel du vi-bailli de Saint-Marcellin; — Joseph Savinas, contre Louise, sa sœur, en restitution de partie de la succession maternelle; révélations faites à ce sujet en vertu d'un monitoire obtenu par le demandeur. — Instances criminelles : de la femme Savinas, contre Romezon; de Savoie, contre Franchise; de Sève, contre les sœurs Massot, pour injures, menaces et coups; — du procureur du Roi, contre Savoie, pour délit de chasse; contre Bastien, savoyard, accusé de vol dans l'église Saint-Félix; — de Serret, contre Bosc, pour vol d'une jument dans l'écurie d'une auberge de Romans, le jour de la foire du 24 juin, etc.

B. 380. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelles de dépens alloués à Alexandre de Sillol, seigneur de Saint-Vincent et de Cléon-d'Andran; à Louis de Simiane, marquis de Treschenu; à Souvion, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Sibeud, pour usurpation du chemin de la grange de Fioulage, et contre des soldats du régiment de Vivonne qui se sont battus en duel; — de noble Louis Faure de Chypre de Soubreroche, contre Bruas fils, pour délit de chasse; — du président du Siége, contre Souchier, pour contravention aux règlements sur le greffe; — de Suion, contre le procureur juridictionnel de Villeneuve-de-Marc, pour entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi à cause du meurtre de Mondon; — du procureur du Roi, contre Surel, de Châteauneuf-d'Isère, religionnaire, pour blasphêmes et menaces; contre Tardif, huissier, qui, en lui signifiant un arrêt en pleine audience, a troublé la justice; — de Tardif, concierge des prisons, contre Gambeyson, pour voies de fait. — Sentence de Cardin Le Bret, commissaire de S. M., condamnant Terrasson, de Barcelonne, à 20 livres d'amende pour sacrilége.

B. 381. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès des officiers du Présidial contre les consuls de Valence, qui les imposent à la capi-

tation et autres taxes personnelles. — État des taillables de la première condition : noble Pierre-Louis de Veynes Du Prayet, 6 florins; de Bovet, juge mage, 118 florins, etc.; total, 1693 florins, dont 895 pour les magistrats du Siége. — Requête des consuls à Le Bret, intendant, pour autoriser les impositions faites sur les officiers de justice. — Copie d'une procédure faite par Lambert d'Herbigny, intendant, au sujet de la prétention des officiers précités d'être élus aux charges consulaires. — Instances criminelles : de Louise Urbin, contre Masson, étudiant; de Vacher, contre noble François de La Barge; de Valette, clerc tonsuré, contre Gallet, étudiant, pour menaces, injures et coups; — des consuls de Valence, contre des soldats du régiment de Sault, qui ont maltraité divers habitants.

B. 382. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Marguerite de Velay, contre noble Laurent de Bovet, capitaine au régiment de Sault, mari de Justine Guilheton, en exécution de sentence. — Instances criminelles : de Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Rollet, qui a coupé un chêne dans les blaches de Beauregard; — de Magdeleine Veyret, veuve de Joseph Rozeron, notaire à La Roche-de-Glun, contre noble François de La Barge, et d'autres complices du meurtre du défunt; sentence du Présidial permettant à la plaignante « d'avoir preuve par voie de » monitoire » du guet-apens tendu à son mari; copies des chefs de ce monitoire, adressé par Le Feron, official du diocèse, à tous les prêtres, curés et vicaires; lettres du même ordonnant de déclarer excommuniés ceux qui, après les trois publications légales, n'ont fait aucune révélation; lettres d'aggravation et de réaggravation données à six jours d'intervalle, d'après lesquelles les fidèles doivent être privés de la communion des saints et des suffrages de l'église, et enfin déclarés anathêmes, « les cloches sonnantes, les chandelles allumées et après éteintes et jetées contre terre, la croix couverte d'un voile et renversée, jetant de l'eau bénite pour chasser les démons qui les détiennent liés et enchaînés, etc. »; conclusions du procureur du Roi demandant la condamnation à mort de l'accusé contumace.

B. 383. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des meubles et des papiers du sieur de La Gamelle, fait à la requête de Catherine Vincent, sa veuve. — Procédure faite devant le lieutenant particulier sur la répartition d'une somme de 687 livres, demandée par le Roi au possesseur de l'île du Rhône appelée Blot. — Instances criminelles : de Long, contre Maurice de Villard, pour vol; — de Jeanne de Piégros, veuve de noble Louis de Villeneuve, de Grane, contre Ducros, qui passe sur sa propriété sans droit, ni autorisation; — du procureur du Roi, contre Vignon, Bosc, etc., accusés du meurtre d'un étranger inconnu; — de Vinay, contre Michel, pour vol de bois; — de Vivant, notaire à Montvendre, capitaine châtelain de Châteaudouble, contre Armingaud, pour injures, etc.

B. 384. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets.

1630-1680. — Délibérations prises par les magistrats du Présidial au sujet : des entrées et des absences; — de la taxe due au Roi à son avénement à la couronne; — de l'évocation de leurs causes au Parlement de Dijon; — des trois messes fondées chez les Minimes, ensuite d'un vœu fait à Saint Joseph, lorsque l'existence du Siége était menacée; — de l'acquisition de l'office de commissaire examinateur; — de diverses missions confiées à Baro, à de La Motte, à Serret, à Merez, etc.; — de la fondation d'une messe tous les jours d'audience dans la chapelle du palais; — de la distribution des causes et de la signature des délibérations, etc. — Copie de la lettre adressée au pape Alexandre VII, à la prière des Visitandines, pour demander la canonisation de François de Sales, évêque de Genève.

B. 385. (Cahier.) — In-f°, 124 feuillets, papier.

1678-1681. — Défauts accordés : à Ursule de Rollet, veuve de noble Charles de Bressac, contre Louise de Grolée, veuve de Charles de Gelas de Leberon, dame d'Upie; — à Claude Pan, chanoine de Saint-Ruf, sacristain de Lus, contre Lombard, curé du lieu; — à Massias, prieur de Comps, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, contre Massias, d'Ancone. — Présentations de procureurs : Bruas, pour de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre les religieuses de Vernaison; — Durand, pour Brunel, sacristain de Châtillon, contre André, religieux de Saint-Benoit; — Mottet, pour Jeanne de Rastel de Rocheblave, veuve de noble Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, contre noble René de Galbert, sieur des Fonts.

B. 386. (Cahier.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1677-1681. — Minutes des sentences civiles du Présidial : condamnant Aubert, prieur de Vesc, et Bruyère,

recteur de la chapelle de Sainte-Lucie, à Étoile, à reconnaître une pension annuelle à noble Scipion de Lancelin, seigneur de La Rolière, prieur de Lussas, et aux Visitandines de Valence; — maintenant Céas, prêtre de Gap, en possession du prieuré de Notre-Dame d'Andéac, à Grane, contre Huas; — soumettant Catherine Berthoin au paiement d'arrérages de cense à Camier, recteur d'une chapelle à Allex; — obligeant noble Jacques d'Urre à restituer à noble Auguste de Vesc, époux de Marie d'Urre, la moitié des biens de Jean d'Urre, seigneur de Brette, etc.

B. 387. (Cahier.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1669-1681. — Minutes des sentences criminelles du Présidial, condamnant : à mort, Soubeiran et Tremolet, contumaces, pour duel; Tolomet, pour assassinat; Gaillard et Messager, meurtriers de Genthon, curé de Saint-Martin d'Albon; — au fouet et au bannissement, Cauze, pour vols dans les églises; — à l'amende, Reboulet et Richard, pour délits de chasse; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Peyret, curé de Saint-Laurent, à la suite du meurtre de Riotard; — mettant hors de Cour et procès Pons, bourgeois de Saint-Donat, accusé du meurtre de Jullien, de Charmes, etc.

B. 388. (Cahier.) — In-f°, 334 feuillets, papier.

1666-1681. — Transcription d'édits, de déclarations et d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : l'affranchissement des francs-fiefs; — l'ordre de Saint-Lazare; — l'étude du droit canonique; — la préséance sur les officiers de justice accordée aux chanoines des cathédrales; — l'établissement des maîtrises et jurandes, des bureaux publics pour le dépôt des meubles saisis; — l'évocation au Présidial des procès de l'abbaye de Cruas, dont les titres ont été brûlés en 1626, et l'évocation des différends de Gaspard de Vintimille et de Nicolas Arnoux, intendant de Provence, avec les habitants de Figanières et le juge des terres de l'archevêché d'Embrun, etc. — Copies : de la requête d'Alexandre de La Clostre, recteur de l'hôpital de Valence, pour autoriser l'établissement des Frères de la Charité dans la ville; — du jugement de l'intendant de Dauphiné rendu à la requête de Legendre, fermier général des gabelles, contre diverses personnes de Saint-Cierge (Ardèche) accusées de sédition et de meurtre; — des actes de réception de Reynaud, notaire au Bourg-de-Péage; Cornier à Upie; Chaix, à Valence, etc.; — des provisions d'Allier, barbier, baigneur, étuviste et perruquier à Valence, etc. — Transcription : du règlement des maréchaux de France sur les satisfactions et réparations d'honneur; — des lettres de grâce accordées à Reymond, à Point, etc.; — des lettres qui valident le mariage de deux Religionnaires de Cliousclat, parents par alliance, etc.

B. 389. (Cahier.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

1673-1685. — Transcription des donations entre-vifs faites par : noble Honoré de Villeneuve, grand sénéchal de Grasse, à noble Félix de Villeneuve, son neveu; — Louis Cartier, prieur et curé de Sanson, à Bologne et à de Vincent, ses cousins; — noble François de Lancelin de La Rolière, lieutenant au régiment Lyonnais, à Isabeau de Bouvière, sa mère, et à Laurent de Lancelin, seigneur de La Rolière, son frère; — de Philippe Flandy, prêtre, à noble Jean-André Flandy, son frère; — Jacques d'Urre, à Marie d'Urre, etc. — Copies des contrats de mariage : de Durand, procureur, avec Magdeleine Boitel; — de François de Moncel, conseiller au Présidial, avec Marie de Serre; — d'Alexandre Muguet, procureur, fils de Louis, libraire, avec Geneviève Rey; — de noble Marius de Vesc, sieur de Brian, avec Marie de Sillol; — de noble Guillaume de Fages, d'Allex, avec Marie-Souveraine de Lestrange, fille de César, seigneur de Grozon; — de François de Maugiron, comte de Monléans, seigneur de Varacieu, fils de Louis de Maugiron et de Louise de Pierregourde, avec Catherine-Thérèse de Sassenage, fille de Charles-Louis-Alphonse et de Christine de Salvaing de Boissieu, etc.

B. 390. (Cahier.) — In-f°, 402 feuillets, papier.

1673-1681. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : dom Estoupe, religieux de Cruas, contre Embruy, en maintenue du prieuré de Saint-Gervais; — dom Dupré, prieur claustral de Tain, contre de Simiane, abbé de La Coste, prieur de Tain, en main-levée de deniers; — Massis, prieur de Comps, contre Massis, d'Ancone, en paiement de pension, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Pan, Blain, Coulet, etc.

B. 391. (Cahier.) — In-4°, 249 feuillets, papier.

1677-1689. — Appointements conventionnels faits de l'avis des procureurs des parties entre : Camier, curé des Petites-Vachères, et Vigne, curé de Saint-Martin-en-Quint, au sujet de la maintenue de ce dernier au prieuré des Petites-Vachères; — noble Louis de Monery et la

veuve Cotelier, en réduction du montant de fournitures faites, etc. — Distribution des causes : de Marquet a le procès de Magdeleine Veyret, contre noble François de La Barge; — de Planta, celui de Boudra, lieutenant particulier en la vi-sénéchaussée de Crest, contre Louis de Clermont, seigneur de Montoison, etc.

B. 392. (Liasse.) — 55 pièces, papier (8 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État et du Grand Conseil du roi Louis XIV, concernant : les offices de conseillers enquêteurs et de commissaires examinateurs dans les Présidiaux, Bailliages et autres Juridictions royales; — l'union au corps des officiers du Présidial de Valence des deux offices de tiers-référendaires, taxateurs et calculateurs de dépens, en payant 3200 livres; — le paiement du droit annuel; — les droits de l'évêque et des officiers précités relativement aux assemblées consulaires; — la remise de la finance des offices de vérificateurs et rapporteurs des défauts dans les Siéges de Montélimar, Crest, Le Buis et Romans, etc. — Mémoires en faveur du Présidial, demandant pour ses membres l'exemption de la taille du palais de justice. — Procédures des magistrats du Siége contre Dominique Fontbonne, veuve Desbocs, en paiement de créances, et contre de Briziaux, en reddition de compte.

B. 393. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1690-1699. — Lettres adressées aux magistrats du Siége par de Torcy, Bouchu, Berne, Desjacques, Moncel, Valernod, etc., relatives : aux biens des Religionnaires fugitifs du royaume; — aux quittances de finance, aux épices et aux tailles du palais de justice. Desjacques, député à Paris, écrit (le 2 juillet 1692) : « J'ai su l'avis de » M. Bouchu; il estime la taxe arrêtée au Conseil trop » forte de moitié et croit que chaque office ne doit valoir » que 1200 livres. M. de La Balme a acheté une charge de » banquier en cour de Rome; elle coûte 40,000 livres. » Le château de Namur est pris, etc. »

B. 394. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1690-1699. — Comptes de Desjacques et de Magdeleine Neyremand, veuve Desbocs, s'élevant de 334 à 13,017 livres en recettes, de 399 à 13,779 livres en dépenses. — Pièces justificatives de comptes rendus au Présidial. — États : des offices, 1 sénéchal d'épée, 1 premier président, 1 deuxième président, 1 lieutenant général d'épée, 1 lieutenant général civil, 1 lieutenant général criminel, 1 lieutenant particulier, etc.; — des sommes dues par le Siége, 3963 livres à Bancel; 1000 livres à Mme de Virieu; 4500 livres à de La Lombardière; 2000 livres à Desjacques; 2400 livres aux Ursulines, etc.; total, 41,663 livres; — des officiers du Siége, de Valernod et Bernard, présidents; de Marquet, lieutenant criminel, etc. — Quittances et mémoires de fournitures.

B. 395. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Pièces justificatives des comptes rendus au Présidial. — États : des gages des officiers, 1209 livres au premier président; 839 livres au second; 324 livres au lieutenant criminel, etc.; total, 6028 livres; — de distribution des 775 livres d'augmentation de gages; — des parcelles de défaut, s'élevant à 103 et à 145 livres; — des droits d'annuel : de Valernod, 72 livres; Valette, 41 livres; Crozat de Vaugrand, 33 livres, etc. — Quittances, mémoires de fournitures et mandats.

B. 396. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Comptes d'Anne Bachasson, veuve Berne, et de Chasteney : recettes, 10,446 et 346 livres; dépenses, 10,558 et 392 livres. — États : de répartition des 775 livres d'augmentation de gages : de Merez, de Moncel, Serret, de Geys, etc., conseillers, 20 livres chacun; — du prêt et de la paulette : de Valernod, comme président, 166 livres de prêt et 50 d'annuel; comme lieutenant général, 277 livres de prêt et 83 d'annuel; Desjacques, lieutenant particulier, 83 livres de prêt, 25 d'annuel; de Merez, conseiller, 55 livres de prêt, 16 d'annuel, etc. — Quittances, mémoires de fournitures et mandats.

B. 397. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Arbod, meunier à Chabeuil, contre la veuve Romezon, en annulation de saisie. — Parcelles de dépens alloués à Achard, d'Aouste; à Algoud, de Saint-Martin-en-Vercors; à noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort; à noble Ennemond-Bernard d'Auberjon, seigneur de Murinais, etc. — Instances criminelles : de noble Aimar de Planta, contre les femmes Agranier et Fauchier, pour vols d'amandes; — d'Albert, d'Arthemonay, contre Argod, Pilhon et Gazon, pour coups et blessures; — de Laurent d'Allard, commissaire provincial de l'artillerie, contre une domestique accusée de vol; — d'Androl, bourgeois d'Andance, contre Pagey, notaire de Champagne; — de François Arcelot,

contre Antoine Arcelot, étudiant, pour voies de fait; — d'Arnoux, marchand à Die, contre Chapon, pour dommages faits dans une terre.

B. 398. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédure faite devant le lieutenant général pour dom Bergier, religieux profès de l'ordre de Cluny, curé de Tain, afin d'obliger dom de Peyzieu, prieur du lieu, et pour lui dom Dupré, prieur claustral, à reconnaître l'authenticité d'une de ses lettres. — Sentence du Parlement de Grenoble condamnant noble Charles de Banne de La Bâtie à payer 3160 livres aux Visitandines. — Rapport d'experts sur les biens des mariés Bergier, de Plovier-sur-Valence, religionnaires fugitifs. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Avignon, Bérenger et Morin, accusés de vols; — de Florie Avond, veuve Ramus, contre Girard et Faure; de Badon, contre Jamonet; de Banc, contre Morin, et de Bellin, étudiant, contre Robert, pour menaces et coups; — de Barnoud, contre Louise Monier, veuve de noble Jacques-Reymond Merlin, pour violation de séquestre, etc. — Parcelles de frais alloués à Aimar, procureur; à Philippe de Badouleau, abbé de Saint-Félix; à Bachelard, salpêtrier de Die, etc.

B. 399. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Procédures faites devant le Parlement de Grenoble pour Berne, syndic du Présidial, contre Jean Chaléat, lieutenant en la judicature de Romans, qui avait, dans un repas donné à Romans, disputé le pas à Brenier, conseiller au Siége de Valence. — Procédures civiles pour Bonnemant, contre le curateur de l'hoirie Doche, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Blanc, à Bodon, à Bonnet, notaire de Charpey, etc. — Instances criminelles : de Biguet, bourgeois de Crest, contre Deloche et Pervillac, consuls de Loriol, pour violences et voies de fait envers ses moissonneurs; — du procureur du Roi, contre Blachon, vagabond, accusé de vols; — de Chaléat, maire perpétuel de Romans, contre Bonard et autres personnes, prévenus de vols de marchandises. — Requête au lieutenant criminel par Bœuf, marchand de cheveux, réclamant sa mise en liberté.

B. 400. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des soldats accusés du meurtre de Bonnet, ouvrier papetier à Saint-Donat, et contre Bouilleraud, dragon, supposé l'auteur du meurtre d'un habitant de Cour (Isère); — de Marie Bousqueynaud, contre un soldat irlandais du régiment de Dillon, pour tentative de viol. — Procédures civiles faites au nom de Combe, contre noble Jean-Baptiste de Bovet-Darier, seigneur de La Bretonnière, syndic des Récollets de Valence, en paiement de fournitures. — Parcelles de frais alloués à Bougerel, prieur-curé de Chastel-Arnaud; à Boulet, curé de Chanos, etc.

B. 401. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Breynat, maire perpétuel de Chabeuil, contre Eynard, notaire; de Cartier de La Sablière, maire perpétuel de Livron, contre Réal; de Briançon, de La Baume-Cornillane, contre Dubourg, nouveau converti; de Broquin, contre Cumin; de Bertin, contre Brunel, etc., pour menaces, coups et blessures; — d'Isabeau Breynat, contre Ollivier, son séducteur; — de Brunel, curé de Chabeuil, contre dom Perrot, sacristain du lieu, qui a pris sa place dans l'église et troublé l'office religieux. — Curatelle donnée à Mottet, procureur, de la personne et des biens de Nicolas de Briançon, chevalier, seigneur de Varces, étudiant. — Parcelles de dépens alloués à Burel, de Meyras-sur-Marsanne; à Sara Calvier, de La Baume-Cornillane; à Chierpe, de Veaunes, etc.

B. 402. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour Chabanel, marchand à Grenoble, contre Ras, en revendication des droits de Suzanne Lermet, sa débitrice. — Conditions du bail à ferme des biens de Pierre de Chatte, fils de Claude, laboureur à Alixan. — Rapport d'experts sur les biens de Marie Chiron, religionnaire fugitive, à la requête de Moïse Chiron, son frère et son héritier. — Parcelles de frais alloués à Chaffois, de Piégros; à Charles Chamier, avocat à Montélimar, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chabane, vagabond, accusé de vols dans les églises de Valence; — de Chastain, d'Allex, contre Seguin et Potiers, pour coups et blessures, etc.

B. 403. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour : Chonet, fermier du domaine de La Bérarde, sur Chabeuil, contre Perrot, séquestre, en délivrance de fourrage; — Louis

Rostaing de Clermont, marquis de Montoison, contre Arnaud, notaire à Crest, en paiement d'arrérages de censes ; — les enfants de Jacques de Corbières, contre Salomon de Corbières, en revendication de leur part de la succession paternelle. — Parcelles de frais alloués à Cogne, marchand du Pont-en-Royans ; à Comte, bourgeois d'Arpavon ; à Louise Cornet, etc. — Instances criminelles : de Chomel, de Gervans, contre Barral, fils du châtelain de Serves, et contre un dragon, pour voies de fait ; — de Salomon de Corbières, avocat, contre Charignon, pour violation de séquestre.

B. 404. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1690-1699. — Requête de Coste, marchand bourguignon, réclamant sa mise en liberté. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Courbis, notaire à Valence, contre Dimberton, pour enlèvement de récolte ; — de noble Alexis Crozat, sieur de Maisse, contre Polémieu, étudiant, pour coups et blessures ; — de Guillaume Crozat de Vaugrand, contre Cotin, pour violation de domicile ; — de Charles-Jacques Crozat, ancien avocat, contre Gambeyson, qui a chassé sur ses terres ; — de Marie Crozier, contre Tardif, son séducteur ; — de Dalbousière, fermier du domaine de Saint-Franc, près Upie, contre Aubert, pour dommages ; — de l'abbé de Cruas, Hugues-Humbert de Servien, contre Carre, curé de Francillon, pour usurpation des revenus du prieuré de Saint-Pierre-de-Rampon, etc.

B. 405. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1690-1699. — Conditions de la vente des actions et créances de la succession Desbocs. — Parcelles de dépens alloués à Marie Desgranges ; aux Dominicains de Valence ; à Gelly, châtelain royal de Nyons ; à Françoise Dugla, veuve de noble Alexandre de Pacius ; à noble François Dupuy Du Mas, de Crest, etc. — Instances criminelles : de Desbost de Chassenette, étudiant ; de Durand, contre Vaginas, etc., pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Catherine Desbost et Duclaux, pour vols, et contre Paul de Gache, pour usage d'armes à feu.

B. 406. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour : Durand, de Sauzet, contre Jourdan, en paiement de créance ; — Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de Saint-Apollinaire, contre Marianne d'Espinchat, veuve de Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger, en restitution des meubles de Fabien Faure Des Blains, chanoine de Saint-Ruf. — Sentence de l'intendant de Dauphiné, rendue de l'avis du Présidial, condamnant Falconnet, chevalier du guet à Lyon, par contumace et pour concussion, « à se » défaire de sa charge dans six mois », et mettant hors de Cour et procès Michel, sieur de Noblanc, et Jean de Lafont, sergents. — Instances criminelles : de Charles Faure, professeur en l'Université, contre Philippe de Badouleau de La Mesangère, chanoine, pour jet de pierres ; — des mariés Faure, contre Ramus, pour vol de châtaignes ; — du procureur du Roi, contre noble Hercule d'Engilboud, pour transport de juridiction. — Parcelles de dépens alloués à Fournier, notaire de Beaumont ; à noble André Faure Des Blains, etc.

B. 407. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour Gasquet, fermier du domaine de La Gamelle, contre Marianne d'Espinchat de Tagenas, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, en main-levée de deniers saisis. — Installation de Fonton, procureur du Roi en la juridiction, échevinage et consulat de Valence. — Parcelles de dépens alloués à Fleury, commissaire particulier aux revues à Saint-Vallier ; à Gachet, avocat, etc. — Requête de Fiansaye, drapier de Saint-Didier-sur-Charpey, enrôlé par force, pour être mis en liberté. — Instances criminelles : de Folhion, fermier du poids des farines établi à Saint-Marcellin, contre Barbier, qui a contrevenu aux règlements municipaux ; — de noble Henri Fontbonne, lieutenant en la prévôté de Valence, contre Joseph Des Aimars, sieur du Moulin ; de Gachon, contre Robert, étudiant ; de Charles Gamon de La Lombardière, prêtre habitué de la cathédrale, contre Miard, pour injures, menaces, coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Scolan, Lecoffre, etc., soldats du régiment de Boufflers, accusés du meurtre de Frémont, domestique au domaine de Saint-Ruf ; — de Féogier, contre Chabalet, pour vol de bœufs, commis à Vernaison.

B. 408. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de dépens alloués à Gautier, de Montélimar ; à Gely, de Réauville ; à Genthon, dit Langlais, cocher du seigneur de Bayane, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Gassaud et Chassède, accusés de vols commis à la foire de Livron du mardi de Pâques : les conclusions du magistrat sont favorables à leur mise en liberté ; — contre Alexandre de Barres, pour vente de la vaisselle d'argent de Laurent Du Bœuf, son oncle ; — de Gautier, dragon, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le

meurtre de Claudie Chirol; — de Genissieu, fermier des dîmes de Chabeuil, de Beaumont, Monteléger et Étoile, contre Raillon, qui a enlevé ses gerbes avant de payer la dîme, et contre Métifiot, pour dommages causés au bois de Bourboure, propriété du prieur de Chabeuil; — de Gibert, commissaire aux vivres, contre Villedo, pour coups et blessures.

B. 409. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de dépens alloués à Gaspard de Glandevès, commandeur de Valence (Malte); à Gourjon, de Taulignan; à Guerin, notaire de Chavannes; à Gueymar, bourgeois de Die, etc., dans leurs procès contre Raillon, Martinais, Coursange, etc., s'élevant de 21 à 686 livres. — Perquisition faite à Châteauneuf-d'Isère, à la requête de Giraudet, acquéreur de la coupe de Peyret, appartenant à M. de Saint-André, à la suite d'un vol de chênes. — Instances criminelles : de Jeanne de Glanne, contre le chevalier de Béconne, qui a chassé dans sa garenne et tué ses pigeons; — du procureur d'office du Bourg-de-Péage, contre Gay et Grosset, qui emploient des poids et mesures trop faibles; — de Guille, charpentier ordinaire de l'artillerie, contre les bateliers du port de La Roche-de-Glun, pour voies de fait, etc.

B. 410. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Hullian, soldat, accusé du meurtre de Rappiart, dit Goussonat, de Monteux; — de Janson, anglais, domestique du seigneur de Bayane, contre Rozeron et autres, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Guis, apothicaire de Montélimar; à Jalla, sieur du Claux, de Saou; à Jourdan, de Sauzet, etc. — Procédures civiles pour : Guillot, de Vernoux, contre Bonneton, en délivrance d'immeubles sis à Livron, appartenant à Marie Guillot, sa nièce, fugitive du royaume; — Juventin, contre les héritiers Jourdan, en revendication de droits successifs.

B. 411. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Labrelly, bourgeois de Villeperdrix; à Marie de Lafont, veuve Eynard; à Achille Lagier, avocat, de Die; à Laubertin, bourgeois de Vinsobres, dans leurs procès contre Savoie, Fontaine, Bertelet, Pialat, etc. — Inventaire des papiers de l'abbaye de Léoncel, fait à la requête de Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire, et procès-verbal d'apposition des scellés sur les effets délaissés par dom Jassoud, décédé à La Part-Dieu. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Lafontaine, archer, accusé d'un meurtre commis à Châteauneuf-d'Isère; — de Lagier, marchand à Lyon, contre Dusserre et ses complices, pour voies de fait; — de noble Laurent de Lancelin, sieur de La Rolière, contre Durbet, pour vol de poules; — de Magdeleine Lapierre, contre des soldats qui l'ont battue; — de Magdeleine de Lespinasse, contre André, consul de Montélimar, et Gayte, recteur de l'hôpital de cette ville, pour emprisonnement arbitraire; — de Marguerite Lhoste, contre Salanard, son séducteur, etc. — Requête au Présidial par Lambert, marchand de Valence, accusé faussement de meurtre et emprisonné à Avignon, pour établir son innocence et son *alibi*.

B. 412. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures pour l'ouverture des testaments de noble Abel de Marquet, écuyer, lieutenant criminel au Présidial, et de Catherine Trouillet, son épouse; minutes de ces testaments. — Parcelles de frais alloués à Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence; à Honoré de Longecombe, prieur de Tain; à Marie, marchand de Die; à Annibal-François de Marin, baron de Saint-Michel, etc. — Instances criminelles : de Loche, contre Prunire, pour vol; de noble Louis-Jacques de Lionnet, professeur en la Faculté de médecine de Valence, contre Dannonay, dit Patri, pour usurpation de chemin; — de Martignat, bourgeois de Crest, et Jeune, curé de Roynac, contre Alix Dorier, pour détournement de meubles, etc.

B. 413. (Laisse.) — 82 pièces, papier.

1690-1699. — Plaintes de Marguerite Massis et de Marthe Melly contre leurs séducteurs. — Instances criminelles : de Françoise Martin, aubergiste à Valence, contre le comte de La Barge, pour injures et voies de fait; — du procureur du Roi, contre Mazet, de Danzieu en Vivarais, et ses complices, pour vol à main armée; contre Mernier, dit La Jeunesse, et contre Alexandre Mercadier, accusés d'homicides; — de noble François de Merez, fils de Jean-Salomon, contre Brunel, étudiant, pour coups et blessures. — Réception de Marc-Antoine de Marville, chevalier d'honneur au Présidial. — Prestation de serment de Mascon et Rast, acquéreurs des offices de chirurgiens jurés. — Inventaire des meubles et des papiers de Balthazar Morier, avocat, fait par le lieutenant particulier du Siége, à la requête de Jeanne d'Eurre de Glanne, sa veuve. — Procédures civiles pour Combe, contre de Marville, syndic des Capucins, en paiement des pains fournis à l'aumône de noble Jean Ducret de La Tour.

B. 414. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : de Joseph-André Morier Du Mas, d'Eurre, contre noble Louis de Vesc de Béconne, pour menaces et coups, sur le seuil de l'église paroissiale, le vendredi saint; monitoire signé par Hugues Le Bon, official; lettres d'aggravation et de réaggravation; certificat délivré par Grillet, vicaire à Valence, établissant que la sentence d'excommunication a été fulminée à la messe paroissiale d'Eurre; révélations reçues par Amoric, curé du lieu; conclusions du procureur du Roi demandant contre l'accusé une amende de 600 livres, dont le tiers sera applicable aux réparations de l'église d'Eurre; — de Bathazar Morier, contre Louis Morier, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel de Saint-Nazaire-en-Royans, contre Morin, pour délit de chasse. — Inventaire des papiers déposés chez Alexandre Montméat, châtelain de Cornas, fait par Berne, conseiller au Siége, à la requête de Barbe Du Cheynois, veuve et héritière de Claude de La Motte, baron de Durtail.

B. 415. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Noir, marchand de Saillans; aux religieuses de Notre-Dame d'Annonay, dans leurs procès contre la femme Morier et noble André Faure Des Blains. — Rapport d'experts sur les immeubles de la succession Dotussac, à Étoile, à la requête de Navelle. — Inventaire des biens délaissés par Marcellin Pan, fait sur la demande de Pan de Beauterroir, chanoine de Valence. — Instances criminelles : du substitut du procureur du Roi en la maréchaussée générale de Dauphiné, contre des soldats qui ont tué Nogeret, marchand de Pierrelatte; — du procureur d'office de Châteauneuf-d'Isère, contre Nouvel et Fébie, pour avoir travaillé le jour de la Saint-Mathieu, contrairement aux ordonnances épiscopales; — de dom Odeyer, sacristain et sous-prieur de Beaumont, contre Valette, pour injures et voies de fait; — du procureur du Roi, contre deux officiers du régiment Irlandais, pour duel; — de nobles Pierre d'André et Jean de Montorcier, étudiants, contre Pan-Saint-Denis, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Michelle, Nigaud, Faure et autres vagabonds, accusés de vols, détenteurs d'une poudre blanche inconnue et d'un livret de prières contraires à la pratique de l'Église.

B. 416. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Joseph de Piolle, prieur de Forcalquier, contre François de Marin, seigneur de Saint-Michel, en restitution de lods. — Parcelles de frais alloués à Penail, de Sauzet; à Pellapra, de Montélimar; à dom Perrot, sacristain de Chabeuil, etc. — Instances criminelles : de Pelissier de Chavigny, mandataire de Dufresne, chargé de la fourniture des sels de Pecais à la Savoie, contre Grandchamp, receveur de la douane de Valence, le sieur de Morlon et autres, qui ont arrêté ses barques; — de Perpoint, contre Lassagne, pour menaces avec des armes à feu; — de noble André Perrin de L'Espinay, contre Savoie; de Pieds, major de la citadelle, contre Alger, étudiant, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Pioch et Arnal, pour vols dans le marché de Valence.

B. 417. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, et de Marie Calusie, sa veuve, à la requête de noble Antoine Du Poyet. — Instances criminelles : de Marie Premier, contre Déageant, son séducteur; — de Plouquet, serrurier, contre des étudiants qui l'ont battu. — Requêtes : de Piot, revendeur d'Avignon, réclamant sa mise en liberté; certificats de bonnes vie et mœurs; — de Rambaud, pour obtenir qu'il soit informé sur le fait de l'exposition d'un enfant qu'il a recueilli. — Parcelles de frais alloués à Piquet, apothicaire de Condorcet; à Planta, avocat au Parlement; à Point, d'Étoile; à Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Galle (Malte), etc., dans leurs procès contre la veuve Chamoux, noble Louis de Marquet, Sebille-Lacroix, etc.

B. 418. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Rey, acquéreur des créances de l'hoirie Joubert, contre Étienne d'Autane, seigneur de Sainte-Marie, et de Vocance, seigneur de La Tour, ses débiteurs. — Parcelles de frais alloués à Charles de Réal, capitaine châtelain de Livron; à Revol, boulanger; à Reboulet, châtelain d'Alixan, dans leurs procès contre Richard, Magdeleine Biguet, veuve Bologne, etc. — Instances criminelles : de Rey, avocat, contre Lafont et d'autres étudiants, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Reynier, d'Ansage, Bochon, etc., accusés de meurtre, de viol et de vol, etc. — Remontrances du procureur du Roi au lieutenant général, contre le juge de Die, qui s'attribue le droit de disposer des successions des Religionnaires fugitifs.

B. 419. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Richard, de Marsas; à Robert, d'Étoile; à Robin, de Rochefort-Samson; à Rochas, de La Chapelle-en-Vercors; à Guillaume de Riverie, prieur de La Platière et de Saint-Michel, de Châteaudouble. — Instances criminelles : de Guillaume Rigaud, étudiant, contre Brunel, et de Rochette, contre le même Brunel, pour coups et blessures; — de Rodet et Premier, fermiers des dîmes de Beaumont, contre Néry, pour enlèvement de récolte avant d'avoir payé la dîme; — de Chomel, professeur de l'Université, mari de Françoise Rochette, contre Françoise Fontbonne, veuve Rochette, et Andrée Rochette, femme Charbonneau, accusées d'avoir disposé de sommes et de biens donnés au demandeur par donation entre-vifs; conclusions du procureur du Roi demandant l'interdiction du notaire qui a reçu les actes frustratoires et sa condamnation à 100 livres d'amende; sentence d'excomunication signée par Le Bon, official, contre ceux qui ne veulent pas révéler ce qu'ils savent; lettres d'aggravation et de réaggravation; aveux faits aux curés d'Allex, Chabeuil et Montélimar.

B. 420. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Roland, des Nonières; à Rolly, huissier de Grenoble; à Rollet, de Châteauneuf-d'Isère, etc. — Procès-verbal des options faites sur la succession du seigneur de Séranon, par ses créanciers. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la femme Roguet, soupçonnée de récel d'objets volés; — d'Anne Romezon et de sa mère, contre noble Antoine Des Aimars et Mourier, pour injures; — de Romieu, fermier des Gros-Eynards, à Alixan, contre Serre, pour usurpation de canal d'arrosage. — Requêtes : du procureur du Roi, contre des Religionnaires du Vivarais qui ont enlevé noble Jacques de Rostaing et qui le retiennent pour l'obliger à revenir à son ancienne croyance; — de Pierre Rosset, marchand de cheveux, accusé d'émission de fausse monnaie, pour être mis en liberté.

B. 421. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Rouvière, accusé de vol, et contre Chamon, concierge des prisons de Valence, soupçonné d'avoir favorisé son évasion; contre des soldats du régiment de La Garde, qui ont tué Royet, d'Alixan; — de Berger, prieur de La Côte-Saint-André et de Montelier, contre Royanez, prieur de Saint-Didier, mandement de Charpey, qui a pris de force les dîmes du domaine du Moulin, sur la dîmerie de Montelier, appartenant à d'Anglefort, juge mage de Die; — de Rozeron, contre Friol, pour injures; — de Magdeleine Saint-André, contre Morier, son séducteur; — de Saint-Laurent, officier, contre Magnet et ses complices, pour enlèvement de force d'un soldat de son régiment, originaire de Livron; — d'Edme Camus-La-Bâtie, abbé de Saint-Ruf, contre Bouvarel, pour fracture des vannes du béal d'arrosage de la Robine, etc. — Conditions du bail à ferme des biens de la succession Romezon, à Étoile. — Parcelles de frais alloués à Roussillon, à Roux, à noble Gédéon de Saint-Ferréol, sieur de La Mure, dans leurs procès contre Jeanne de Galbert, Trouiller et Pellapra.

B. 422. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Savoie, contre des étudiants, pour voies de fait; — de Saunier, praticien de Livron, contre Cartier, maire du lieu, pour coups et blessures; — du procureur d'office de Montoison, contre Serlin, pour propos injurieux au seigneur de l'endroit; — de Serpeille, contre Ripert, pour vol; — de Serret, avocat, contre Deveaux et Traversier, qui ont coupé une haie vive dans sa terre, sise à Beaumont-Monteux; — de Silvestre, fermier de la dîme à La Roche-de-Glun, contre Raye, dit Gourat, pour fausse déclaration de récolte en vin; — de Simond, prieur-curé de la paroisse de Saint-Martin-de-Cerne, à Barbières, contre Obert, pour enlèvement de récolte avant d'avoir payé la dîme; — de Soullier, marchand d'oublies au Bourg-lès-Valence, contre de Marquet de Dorne et ses complices, pour coups et blessures; — de Teyssier, contre Gilibert, pour vol de blé. — Parcelles de frais alloués à de Sardes, prieur de Saint-Félix; à Sarrobert, apothicaire de Nyons; à Tardif, archer de la maréchaussée, etc.

B. 423. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Thomas, d'Étoile, contre la femme Richard et ses complices, qui ont coupé la haie de la vigne de la plaignante; — du procureur du Roi, contre Tourcy, Tumin, etc., prévenus de complicité au vol d'argenterie commis avec effraction dans le château de La Vache. — Procédures civiles pour les consuls d'Upie, contre Armand, procureur à Chabeuil, en règlement de compte : la communauté ayant voté 300 livres pour réclamer une décharge de feux, Armand avait levé un rôle de taille destiné à couvrir cet emprunt. — Parcelles de frais alloués à Teyssonnier, de Chabeuil; à Totier, de Crest; aux Ursulines de Romans, etc., dans leurs procès contre Savoie, Mondan et Dedeaux.

B. 424. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre un vagabond, pour tromperie sur la qualité de la marchandise, et contre Vaginay, étudiant, et des dragons, pour injures aux directeurs de l'hôpital; — de Valette, prieur d'Hostun, contre Surville Des Bains, Albert et Peyret, pour voies de fait; — de Vanlouis, lieutenant en la judicature d'Étoile, contre Morier, pour injures. — Mémoire des magistrats du Présidial contre les consuls de Valence, pour l'exemption de la taille du palais de justice. — Curatelle de noble Gaspard de Vaure, sieur de La Thuilière, capitaine de dragons, donnée à Antoine-Marie de Lattier de Bayane, son beau-frère. — Inventaire des biens de noble André-Thomas de Vermenton, prévôt en chef et chevalier du guet du Présidial, fait à la requête de Guigonne de Monteil, sa veuve. — Vente d'une coupe de bois appartenant à l'abbaye de Vernaison, sis à Châteauneuf-d'Isère, contenant 300 sétérées, au prix de 2800 livres; conditions de cette vente, demandée par Marie de Cosnac, abbesse, pour acquitter les dettes du couvent; bail des domaines de Châteauneuf-d'Isère et d'Alixan à Bonnet et à Blanchard, au prix de 2400 livres, sans les réserves.

B. 425. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1690. — Procédures civiles pour Viallet, mandataire du marquis de Saint-Simon et de Louise de Crussol, contre les fermiers du comté de Crussol, en paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Louise Vieux, de Montélimar; à Vigne, de Nyons; à Viron, de Savasse; à Votenin, d'Étoile, etc., dans leurs procès contre Saint-Geneys, Bertrand, Malgras, Barbier, etc., s'élevant de 162 à 301 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Vial et Votenin; pour vols qualifiés; — d'Aubert, contre Viallet, et du domestique de Volmat, contre Belle, pour voies de fait; — de noble Apollinaire de Veynes, sieur du Prayet, contre Villard, archer, pour délit de pêche. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Vinay par le bétail de Durand.

B. 426. (Cahiers.) — In-4° et in-f°, 232 feuillets, papier.

1686-1694. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par : Gilles Le Feron, official de Valence, au séminaire récemment fondé, de ses livres et de sa grange du Bourg; — René-Ismidon de Sassenage, comte de Montelier, commandant la compagnie des gendarmes du duc d'Orléans, à Jean-Baptiste de Longery, son précepteur, d'une pension de 400 livres; — François-Alphonse de Clermont de Chatte, comte de Roussillon, à Louis, son fils, évêque de Laon, pair de France, de 1500 livres de rente, etc.; — contrats de mariage : de Charles-Balthazar de Clermont de Chatte, mestre de camp du régiment de cavalerie de la Reine, fils de François-Alphonse, avec Marie-Ferdinande de Caillebot de La Salle, fille de feu Louis, marquis de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, dotée de 150,000 livres; — de Laurent de Lancelin, seigneur de La Rolière, capitaine au régiment Lyonnais, avec Lucrèce de Duraud de Pontaujard, dotée de 3000 livres; — de Joseph Bigeard, avocat, juge des appels ressortissant à la Cour temporelle de Valence, avec Catherine de Murinay, veuve de Jean Bérenger, avocat; — de noble Jean d'Arbalestier, sieur de La Gardette, avec Jeanne-Marie Gaillard-Lachaux, de Désaigne; — de noble Charles de Sassenage, capitaine de chevau-légers, avec Christine de Salvaing de Boissieu; — de Louis Du Faure, marquis de Saint-Silvestre, gouverneur de Briançon, avec Anne de Bovet-La-Bretonnière, etc. — Registre des présentations de procureurs : Rouveyre, pour Poix; Pervilhac, pour Duclaux, etc.

B. 427. (Liasse.) — 80 pièces; 3 cahiers in-4°, 77 feuillets, papier.

1690-1699. — Minutes des sentences du Siége : condamnant Baston, d'Allex, à payer la veuve Breynat; la femme Giraud et Vignon, à rendre à Benoit, de La Garde-Adhémar, les immeubles dotaux de Marguerite Barnavot; — annulant la transaction passée entre Contaud, du Pont-en-Royans, et Peloux, maire de Saillans; — rejetant l'appel de Marianne d'Espinchat de Tagenas, veuve de Pierre de Luc, dans son procès contre Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de Valence; — déboutant noble François de Poterlat, sieur de Saint-Ange, de son opposition à la demande de la veuve Vivant; — liquidant la succession de noble de Ments, à la requête de Vincent de Maleval-Ponchot, châtelain de Grane, et des enfants de Salomon de Corbières, etc. — Registre des présentations de procureurs : Drogue, pour Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence; Mottet, pour Louis de La Barge, etc.

B. 428. (Registre.) — In-4°, 515 feuillets, papier.

1681-1693. — Minutes des sentences civiles : condamnant Durand, économe du prieuré de Saint-Félix, et Alhyon, curé de Marches, à payer, le premier, 300 livres à Gaspard Du Fenoil, chanoine de Saint-Ruf, pour sa portion canoniale; le second, les dîmes novales revenant à Faure, prieur de Bésayes; — défendant à Théodore de La Faye et à Jean-François Faisant, ministres de

Loriol et de Livron, d'enseigner la grammaire, le grec et les sciences à des élèves externes, à peine de 500 livres d'amende; — rejetant l'appel de Ginouze et de Blanc, contre noble Antoine de Marville; — renvoyant à des experts l'estimation des revenus du prieuré de Montoison, pour le paiement à dom Ennemond Morel, prieur de Saint-Baudile d'Allex et de Montoison, son annexe, définiteur et visiteur de l'ordre de Cluny, des sommes que lui doivent les consuls de Montoison; — mettant noble Gaspard de Vaure, sieur de La Thuilière, en possession du domaine de Bernoir, saisi à Louise de Grolée, veuve de noble Charles de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie.

B. 429. (Cahiers.) — In-4°, 535 feuillets, papier.

1681-1698. — Minutes des sentences criminelles condamnant : Moureau, compagnon chirurgien, à deux ans de galères, pour homicide; — Roche et Bertrand, aux galères à perpétuité, pour assassinat; — Vallier, à la roue, pour meurtre d'un commis à la douane de Rochegude; — Alazard et Perrot, au fouet, pour vols et émission de fausse monnaie; — le cadavre de Laborie, lieutenant, à être jeté à la voirie, pour duel, etc. — Copie du jugement rendu par Bouchu, intendant, de l'avis des officiers du Siége, contre Thureau, pour détournement de deniers publics. — Minute de la défense faite à Piffard, ministre de Beaumont, de ne faire aucune prière à haute voix dans les maisons des malades.

B. 430. (Registre.) — In-4°, 561 feuillets, papier.

1687-1698. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : le commandeur de Saint-Vincent de Valence, contre les Ursulines de Chabeuil, en paiement d'arrérages de cense; — Monge, de Crest, contre nobles Louis et Alexandre Athénor, sieurs de La Bâtie et de Gourdon, en assistance de cause; — noble Des Aimars, sieur du Moulin, bailli de Lavoulte, contre noble Jean de Benoit, châtelain d'Étoile, en appel de sentence du juge mage; — Louis de Clermont, marquis de Montoison, contre Ollivier, en paiement d'arrérages de rente; — Honoré de Longecombe de Pézieu, recteur du collége Saint-Martial d'Avignon et prieur de Tain, en ouverture de saisie; — Chapoutier, vicaire de Cléon-d'Andran, contre Silvestre, chamarier de l'abbaye de Saou et prieur du lieu, en paiement de sa portion congruë; — Claude de Luc, seigneur de Monteléger, demandeur en requête d'opposition contre Marie-Lucrèce de La Tour-Montauban, fille d'honneur de la défunte reine-mère. — Liste des avocats et procureurs : Coulet, Planta, Teyssier, Bonnemant, etc.

B. 431. (Cahier.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1693-1696. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Marianne d'Espinchat de Tagenas, veuve de Pierre de Luc, contre Claude de Luc, seigneur de Monteléger, colonel du régiment d'infanterie d'Angoumois, en ouverture de saisie; — noble Jean-Antoine de Paturel, contre noble Christophe de Chatelard, seigneur d'Arpieu, en entérinement de lettres royaux; — Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Galle et Monteux, contre Théolier, en paiement d'arrérages de cense; — Boulet, chanoine de Saint-Ruf et curé de Saint-Vallier, contre de Garnier, prieur de Marette, en évocation de cause, etc.

B. 432. (Cahier.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1696-1700. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble André Faure Des Blains, contre Leblanc, en appel de sentence du juge mage; — Antoine-Marie de Lattier de Bayane, seigneur d'Orcinas, lieutenant des maréchaux de France, contre Brosset, en paiement de créance; — Guillaume de Fages, d'Allex, contre Tardif, en appel du juge de l'évêque, etc. — Acte de réception de noble Claude de Jasseaume, de Blois, avocat plaidant et postulant : il promet de « bien et fidèlement exercer sa » charge, servir la veuve et l'orphelin, observer les or- » donnances, prêter honneur aux magistrats et en tout » se comporter comme un bon avocat. »

B. 433. (Liasse.) — 65 pièces, papier (60 imprimées).

1700-1708. — Copies d'édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le palais de justice de Valence; — le paiement du droit annuel; — les billets, promesses et actes de justice consulaire; — la suppression des offices de trésoriers de France; — la réunion des offices de contrôleur des expéditions de la cour de Rome au collége des banquiers expéditionnaires de Paris; — la création des offices de greffiers des insinuations, de lieutenants d'épée, de commissaires des décimes, etc.; — les procès pour affaires communales; — les gages des receveurs des domaines et bois de S. M.; — la suppression et création nouvelle de places d'officiers de l'artillerie; — le débit du tabac; — les droits attribués aux jurés inspecteurs contrôleurs des porcs; — les gardes des archives judiciaires; — la régie des droits d'amortissement; — la création de lieutenants du Roi et de majors dans toutes les villes fermées où il y a des gouverneurs, etc. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble défendant le port d'armes; — du règlement de la même Cour relatif aux avocats.

B. 434. (Liasse.) — 165 pièces, papier (49 imprimées).

1700-1709. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : création des offices de contrôleurs visiteurs de toutes sortes de suifs; de conseillers juges, gardes contrôleurs des étalons des mesures; de conseillers du Roi, lieutenants généraux, greffiers et commissaires de police; de greffiers gardes conservateurs des registres de baptêmes, mariages et décès, etc.; — suppression des offices de receveurs des octrois; — augmentation de gages aux étrangers établis dans le royaume et aux bâtards; — doublement des péages; — règlement général sur la vente des blés, etc. — Copies des arrêts du Parlement de Grenoble : ordonnant aux économes et receveurs des revenus des pauvres de rendre compte de leur administration; — défendant l'exportation des grains hors de la province. — Mémoire pour les procureurs du Siége royal et des autres tribunaux de Valence touchant la juridiction des conventions royaux. — Lettres de Bouchu et Bauyn d'Angervilliers, intendants de Dauphiné; de Bigeard, subdélégué; de Durand, Lucas, Neyremand, etc., relatives au paiement de la finance de la charge de lieutenant général d'épée; au rachat de la capitation; à l'acquisition de la charge de concierge, etc.

B. 435. (Liasse.) 147 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Comptes des syndics de la compagnie des juges du Siége, rendus par Joseph Dubessé et noble Pierre de Geys, s'élevant de 5953 à 7688 livres en recette, et de 5172 à 7540 livres en dépense. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant le dégrèvement accordé par suite de l'union au Présidial de Nîmes du ressort du Vivarais. — Pièces justificatives de compte : mémoire des vacations du lieutenant général, de 10 sols à 30 livres pour l'insinuation des donations; 10 sols pour chaque témoin entendu dans une enquête, quittances, etc.

B. 436. (Liasse.) — 157 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Présidial : minute d'une pétition adressée au contrôleur général pour obtenir une diminution sur la taxe des deux offices de rapporteurs des défauts, fixée à 2000 livres; — quittance de Révillon pour le produit des deux sols par livre sur le prix de l'office de lieutenant général d'épée, allant à 3750 livres; — quittance de l'évêque de Valence des 550 livres provenant du bail des greffes, etc.

B. 437. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700-1709. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Présidial : procès contre de Veynes Du Prayet, marquis du Bourg-lès-Valence, en annulation de la saisie d'une somme due au chapitre Saint-Pierre, etc. — Instances criminelles : de Bonthoux, contre Achard, pour vol; — d'Arbod, contre Morier, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour noble François d'Alby, co-seigneur d'Étoile, contre Rozeron, en paiement de créance. — Minute de sentence condamnant Botte et Granjon à rendre divers immeubles à Achard. — Parcelles de frais alloués à Allier et à Almoric.

B. 438. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour : Arnaud, procureur juridictionnel du comté de Tournon, contre Bergeron, en main-levée des sommes dues à Antoine Bergeron par Mathieu, son frère; — Astier, de Beauregard, contre Champey, en restitution des deux bœufs trouvés dans les terres ensemencées du plaignant. — Inventaire des biens d'Arnoux, aubergiste à La Vache. — Instances criminelles : d'Argence, drapier à Meymans, contre Breynat; d'Argoud, clerc tonsuré, contre le sieur Du Poyet; des mariés Arnaud, marchands de liqueurs à Valence, contre Rouveyre et Reynier; d'Audra, de Die, contre la femme Lantheaume, pour coups et blessures; — d'Arnal, maître de poste à La Paillasse, contre un courrier extraordinaire qui lui a maltraité un cheval, etc. — Minutes de sentences : renvoyant au juge du lieu la cause d'Argence contre Breynat; — rejetant l'appel de noble Louis de La Barge contre noble Louis de Valernod, seigneur de Fay, etc.

B. 439. (Liasse.) — 126 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les mariés Baronat, pour vols qualifiés; — de Bernard, d'Étoile, contre Charignon, dont le cheval, abandonné dans la rue, a blessé la fille du plaignant; — de Vinay, de La Roche-de-Glun, contre Belle, receveur de la douane, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour Barret, de Marches, contre Ravet, en garantie des créances réclamées à la succession de Dimanche Barret, mère du défendeur.

B. 440 (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant les appels interjetés par Bellier contre Revol, et par Berger

contre Breynat; — condamnant Françoise Bayot à payer à Bérengier le montant d'une obligation; — maintenant les mariés Boyvin en possession des biens de Desjours acquis à l'encan. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bertica, vagabond, pour vol; — de Bochon, contre Dourcine, pour injures; — de Borely, garçon chirurgien, contre Chomel, étudiant, pour voies de fait; — de Boucon, procureur d'office à Livron, contre Agrel, maréchal-ferrant, accusé d'avoir travaillé le lundi de Pâques. — Déclaration de grossesse de Catherine Bosc.

B. 441. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Inventaire des meubles et papiers de Louise de Bouvier-Montmeyran, veuve de noble Claude de Coston, major de la ville et de la citadelle de Valence, fait à la requête de Coston de Saint-Romain, officier d'infanterie. — Instances criminelles : du procureur du Roi de la maréchaussée de Vivarais, contre Boudillon, pour vol qualifié; contre Bouvier, sieur de Pilhon, et ses complices, accusés du meurtre de Faure; conclusions du ministère public demandant une condamnation capitale; ordre signé par Louis XIV d'arrêter de Bouvier de Gergey; — de Claude-François de Coston et de noble Jean de Bouvier, seigneur de Montmeyran, bailli du comté de Crussol, contre François Jourdan de Saint-Lager, étudiant, accusé du meurtre de François de Bouvier, écuyer, baron de Durtail.

B. 442. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Parcelles de frais alloués à Brachet, de Venterol; à Brest, de Sahune; à Claudine Breyton, épouse de Just Gachet de La Gachetière, etc., dans leurs procès contre Long, Faure et autres, s'élevant de 53 à 507 livres. — Instances criminelles : des mariés Brenier, contre Joubert et Joffret, étudiants, pour injures; — du procureur du Roi, contre Brosset, pour transport de juridiction, et contre Brousse, pour vol. — Procédures civiles pour Lagier, contre Brunet, des Prés, en répétition des droits dotaux de sa mère.

B. 443. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : recevant l'appel du juge des conventions de Valence interjeté par Louis de Mérindol, ancien prieur de Rousset, contre noble Charles Calvin de Saint-Marcel; — rejetant l'appel de Boiss-, secrétaire de Monteléger, contre la veuve Melleret, etc. — Instances criminelles : de Burelle, étudiant, contre Pain-Duperron, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Canaple et contre Faussard, pour vol et meurtre; — de Louis de Carrière, écuyer, sieur de La Tour, capitaine d'infanterie, contre Pleynet, pour vol; — de Chamon, contre Blache; de Chalamel, contre Paquien, pour coups et blessures; — de Charin, contre Bouchet, pour violation de séquestre; — de la veuve Charréon, contre des soldats de M. de Marquet, meurtriers de son mari; conclusions du procureur du Roi demandant la mort des coupables, etc.

B. 444. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : condamnant Chambaud à reconnaître une cense due à Chomel, chanoine de Valence, recteur de la chapelle Sainte-Catherine de Loriol; — rejetant l'appel de Clapier, châtelain d'Alixan, contre Chorier et contre Bruyère, prieur d'Alixan, etc. — Instances criminelles : de noble Louis de Charpey de L'Ale, contre dom Perrot, sacristain de Chabeuil, qui a chassé sur ses terres; — du procureur du Roi, contre les mariés Chaumier, de Cliousclat, nouveaux convertis, accusés d'avoir pratiqué publiquement la religion réformée et condamnés à la potence par contumace; — de Richard Champey, contre noble Louis de Marquet, sieur de Dorne; de Clairefond, de Charpey, contre Courbis, commis au bureau du petit sceau et des insinuations laïques, pour coups et blessures; — de Claudine Chaumier, veuve de René de Saulces, châtelain de Mirmande, contre Boujon et Jean, ravisseurs de Claudine, sa fille, âgée de 17 ans; — de Besagu, contre Clapier, pour violation de séquestre, etc.

B. 445. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1700-1709. — Installations de Pierre-Alexis de Crozat de Vaugrand, sieur de Maisse, comme lieutenant général de police; de Coulaud, comme concierge des prisons. — Minutes de sentences : annulant la saisie faite pour Clermont, de Tersanne, contre Micoud; — rejetant les appels du juge mage, interjetés par Combe contre Marmaut, et par Cornier, notaire à Upie, contre Rey; — condamnant Marguerite de Barjac, veuve de Christophe de La Barge, seigneur de Beauséjour et de Broc, épouse de noble Jean de Coupeau, sieur de La Cochardière, à payer des arrérages de cense à Marie-Suzanne de Cosnac, abbesse de Vernaison. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Claux, pour vol avec effraction; — de Jean-Baptiste de Clermont-Montoison, contre Gachon,

pour blessures faites à un de ses soldats; — de Charles-Antoine de Clermont-Chatte, contre de Lamorte, pour voies de fait; — de Charlotte de Lastic, veuve de Crombis, contre Pan-Saint-Denis, pour visite domiciliaire faite chez elle, sous prétexte de chercher des cartes.

B. 446. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des crimes de vols avec attroupement et avec effraction, etc., imputés à Delaye, Chosson, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Debeaux, pour homicide involontaire; — de Debeaux, professeur en l'Université, contre Junillon, pour blessures faites à son berger; — de Charles Delolle, écuyer, sieur de La Motte, gendarme de la garde du Roi, contre Marie-Françoise Nolot, son épouse, accusée d'adultère et de tentative d'assassinat; révélations faites ensuite du monitoire obtenu contre elle.

B. 447. (Cahiers.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1697-1705. — Procès criminel poursuivi par Charles Delolle, sieur de La Motte, contre Marie-Françoise Nolot, son épouse : obligé de faire un séjour de quelques mois à Grenoble pour terminer un différend avec le conseiller de Pluvinel, Delolle y conduisit l'accusée, et quand, après un accommodement, il voulut la ramener aux Peyrouses, paroisse de Soyans, elle refusa de le suivre, et des actes de sommation furent inutilement employés contre elle. Afin de rester à Grenoble, selon son plaisir, Marie-Françoise Nolot demanda séparation de corps et de biens d'avec son mari et le fit poursuivre comme faux-monnayeur; celui-ci obtint du Roi des juges désintéressés pour instruire le procès de son épouse, et le Présidial de Valence acquitta Marie-Françoise Nolot, ainsi que ses prétendus complices.

B. 448. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1700-1709. — Parcelles de dépens alloués à Dessoudeis, de Livron; à Didier, de Saint-Bardoux; à Dorey, du Grand-Serre, dans leurs procès contre Blain, Dumoulin et autres, s'élevant de 66 à 228 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des crimes de rupture de ban, de fabrication de fausse monnaie, etc., imputés à Delosme, Delhorme, Debost, Ducheyron, etc. — Procédures civiles pour : Dufresne, de Chabeuil, contre Perrot, en paiement de créance; — noble André de L'Église, capitaine de cavalerie, contre Viron, en restitution d'une jument. — Instances criminelles : de Falquet, contre Genissieu, maire de Chabeuil, qui a troublé avec violence l'assemblée électorale du garde-juré des drapiers; — de la veuve Fonton, contre Dufresne, pour récel d'objets volés; — de Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, contre Blanc; de Fages, étudiant, contre Barral, pour voies de fait. — Inventaire des biens de la succession de Jeanne d'Eurre de Glanne, veuve Morier.

B. 449. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Farnier, accusé d'émission de fausse monnaie; — condamnant Rouveure et Bonjean, coupables de voies de fait envers Faure, « à s'absenter de Loriol » pendant trois mois. » — Instances criminelles : de Farjon, contre Larcher, pour injures; — de Faure, maire de Pierrelatte, contre Jacquier-Vanlouis, pour coups et blessures à son fils, etc. — Parcelles de frais alloués à noble Jean-Baptiste de Fassion de Sainte-Jay, seigneur de Varacieu; à Jeanne Déageant, dans leurs procès contre Fayard et Eynard.

B. 450. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de la veuve Dumoulin, contre noble Jacques de Fay de Viliers, seigneur du Port-de-Serrières; — renvoyant au prévôt l'accusation de récel portée contre Fayard. — Parcelles de frais alloués à Fays, à Fayolle, à Feugier, dans leurs procès contre Drevet, Davet et Guercin. — Instances criminelles : de Faverges, contre Chalamel, maire de Beausemblant, pour voies de fait; — de Flandy, châtelain du Bourg-de-Péage, contre Chanas et autres fauteurs du tumulte excité dans une assemblée consulaire. — Procédures civiles pour Fayolle, contre Duc, fermier du domaine de Lizeau, à Alixan, en réduction de taxe de frais de justice.

B. 451. (Liasse.) — 59 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Frédefont, Fraisse, Fuzier, Gamon, Gauthier, etc., accusés de vols qualifiés, de faux, etc.; — condamnant noble Claude de Luc, écuyer, seigneur de Monteléger, à payer une obligation de 600 livres à Henri Fontbonne, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Valence. — Parcelles de frais alloués à Fleury, commissaire aux revues à Saint-Vallier; à Format, d'Omblèze; à Gautier et Reynaud, fermiers des terres de Savasse et Sauzet, appartenant au prince de Monaco, dans leurs procès

contre noble François de Montégut, héritier de Jean, sieur des Tours, Arbod et Malgras. — Instances criminelles : de Fleury, fermier du cardinal d'Estrées, prieur de Saint-Vallier, contre Sonier, de Chanas (Isère), pour menaces, et contre Valanson, vicaire de Saint-Philibert, pour enlèvement de gerbes de la dîme; — de Louise de Forestier, veuve Morier d'Eurre de Glanne, contre Alezard et Morier, pour voies de fait.

B. 452. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Gay, accusé de vol; — rejetant l'appel de Joseph Geoffre-Colombet, lieutenant particulier à la Sénéchaussée de Montélimar, contre Vincent, juge ducal de Chabeuil. — Parcelles de dépens alloués à Ginouze, notaire de Tain, et à Girard, dans leurs procès contre Francon et contre Marie de Montrond, veuve Romans. — Instances criminelles : de Gay, père et fils, bouchers, fournisseurs de l'étape à Valence, contre deux soldats de la compagnie de Vachon, et de noble Beaupoitiers, lieutenant d'infanterie, contre les mêmes Gay, pour coups et blessures; — de Gilibert, fermier du conseiller de Bressac, à Faventines, contre le sieur de Durand, dit Le Muet; de Gouders, contre Bernard de La Vernette, pour menaces et coups. — Procédures pour la vente des meubles des mariés Girin, faux-monnayeurs.

B. 453. (Liasse.) — 63 pièces; 1 cahier in-4°, 71 feuillets, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de Granjan, Grel, Guigon, etc., accusés de faux témoignage, de vols, etc. — Parcelles de frais alloués à Guercin, notaire de Valence; à Guillermet, à Guion, dans leurs procès contre Freyssin, Hevrard-La-Gayère, Vinay, etc. — Instances criminelles de Joseph-François de Grolée, comte de Viriville, seigneur de Voiron, premier baron du Lyonnais, gouverneur de Montélimar, héritier bénéficiaire de Pierre, marquis de Lestang, contre Anne de Messey, veuve de Lestang, accusée de faux, d'adultère, d'inceste, de sortilége, d'empoisonnement, etc., contre Roud, notaire; Pascal, chirurgien de Vinay, et d'autres personnes, ses complices. Par sentence du Présidial, Madame de Messey fut mise hors de Cour et procès sur tous les chefs d'accusation, sauf celui de faux; convaincue de ce dernier crime, elle fut condamnée à 300 livres d'amende, à 1000 livres de dommages-intérêts envers le comte de Viriville, au paiement des sommes portées dans les actes altérés et aux dépens. Parmi ses complices, un fut condamné par contumace à être pendu.

B. 454. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : entérinant les lettres de grâce obtenues par François Jourdan, de Saint-Lager; — renvoyant au prévot les causes d'Imberton, Latard et autres, accusés de voies de fait graves; — rejetant l'appel de Faure-Rostaing, contre Lagier. — Procédures civiles pour : Laty, mandataire de Charles-Louis de La Tour de Gouvernet-Montauban, marquis de Lachau, contre Olivier, son fermier, en dommages-intérêts, par suite de mauvaise culture; — Faure, contre Lagier, en revendication d'immeuble. — Parcelles de frais alloués à Hébrais, écuyer, et à Lambert, dans leurs procès contre Clapier et contre Curtet, curé de Treigneux. — Instance criminelle de Chastel, contre Larcher, pour coups et blessures.

B. 455. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Lantheaume, Laroque, Luquet, etc., accusés de vols et de voies de fait; — soumettant Chatte, ancien fermier de La Maison-Blanche sur Bésayes, à payer 24 sétiers de blé au syndic de Léoncel; — condamnant par contumace à la potence Morlon fils, meurtrier de nobles Jean et Théodore de Magdonat, officiers au régiment irlandais de Dillon; à la roue, Françoise Martin, pour l'assassinat de Butherin, hôtelier à Valence, son mari; — acquittant Morlon père, contrôleur au bureau de la douane de Valence; de Maden et les femmes Arbod et Dumas, accusés, le premier, de complicité au crime de son fils, et les autres au crime de Françoise Martin. — Inventaire des registres, procédures et papiers du greffe civil et du greffe des conventions, remis par Maillet, greffier sortant, à Morier, son successeur.

B. 456. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1699-1709. — Procès criminel fait à la requête du procureur du Roi, contre Françoise Martin, accusée du meurtre de Pierre Butherin, hôtelier à Valence; interrogatoire de la prévenue, des femmes Arbod et Dumas, soupçonnées de complicité, et des mariés Félix, concierges des prisons épiscopales, prévenus d'avoir favorisé l'évasion de la veuve Butherin; procès-verbaux de la question ordinaire et extraordinaire à laquelle Françoise Martin, Marie Dumas et Françoise Arbod sont appliquées.

B. 457. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1700-1709. — Curatelle donnée à Chaix, avocat, de la personne et des biens de François Morier d'Eurre de

Glanne. — Minutes de sentences : condamnant Robin à payer la créance de Louis de Montlovier, docteur en médecine à Valence ; — renvoyant au prévôt les causes de Marsenaux, Masson, Michon, de Montarzin, Morier, « curateur nommé à la mémoire » de Salvin, dit Cardinal, accusés de vols, de meurtres, etc. — Procédures civiles pour Morier d'Eurre de Glanne, contre Sibeud, en réparation de dommages causés à ses terres. — Parcelles de frais alloués à Meille et à Monchet dans leurs procès contre Laréal et Garnier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Arbod, prévenu de vol ; — de Morel et Pascal, fermiers des boucheries d'Allex, contre Colombat, qui a tué chez lui une de ses brebis ; le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande que Colombat soit mis hors de Cour et procès.

B. 458. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Morin contre Jean-Baptiste d'Urre, marquis de Montanègre, et les consuls de Saint-Nazaire-le-Désert ; — renvoyant au prévôt la cause de Lolive, accusé de vol ; — condamnant noble Jean Ducrest de La Tour, mari de Louise La Balme, à payer 600 livres d'intérêts à noble Jean de Neyret, héritier de la veuve La Balme. — Déclaration de grossesse de Dimanche Mosse. — Instances criminelles : de Mure, contre noble Louis de La Barge, pour tumulte causé dans son hôtellerie ; — du procureur du Roi, contre Naissant, dit La Sonde, pour meurtre ; — d'Offerand, étudiant, contre Alezas, dit Saint-Laurent, pour coups et blessures. — Requête de Mottet, chanoine et aumônier du chapitre de Saint-Donat, pour empêcher le défrichement d'un bois de son bénéfice. — Parcelles de frais alloués à Odon, de Poyols ; à Nicolas, apothicaire de Die ; à Noyeret, etc., dans leurs procès contre Chapon, Rambaud et Genthon.

B. 459. (Liasse.) — 53 pièces ; 1 cahier in-4°, 61 feuillets, papier.

1700-1709. — Inventaire des biens de Jean Pan de Beauterroir, chanoine de Saint-Apollinaire de Valence, fait par le greffier du Siége à la requête de Catherine et de Françoise Pan. — Instances criminelles : de Pain, contre Lara, pour fausse accusation de vol ; — du procureur du Roi, contre Hector Payan, capitaine au régiment de Poitou, et Estobiac, sergent, qui ont fait des enrôlements de vive force et tué le nommé Martel. — Procédures faites devant de Valernod, président et lieutenant général du Siége, subdélégué de l'intendant de Dauphiné, à la requête de Claude et Antoine Paris, contre Thomas Templier, fermier général des cinq grosses fermes du Roi, qui exige d'eux le paiement de droits dus pour passage de blés. « En 1699, le peuple du royaume étant menacé » d'une famine évidente, générale et prochaine, particu- » lièrement dans cette province de Dauphiné, les sieurs » Paris, pour secourir les peuples et éviter cette famine, » se résolurent à faire entrer dans le royaume une quantité » suffisante de blés étrangers, soit des côtes de Barbarie, » soit de plusieurs endroits d'Italie et des îles de la Médi- » terranée, ayant à cette fin obtenu un passeport de S. M. » pour faire entrer en franchise 40,000 quintaux de blés » étrangers ; à quoi les sieurs Paris auroient satisfait, et » même, sur la difficulté qui avoit empêché les blés étran- » gers d'être arrivés assez tôt où ils devoient être distribués » pour le secours du public, ils en auroient acheté une » quantité très-considérable dans le royaume, tant en » Provence que Languedoc, après avoir préalablement » payé les droits, et après, les blés étrangers étant arrivés » et les sieurs Paris en ayant fait faire la vérification et » visite, tant par l'amirauté de la ville de Marseille que » par l'amirauté de la ville d'Arles, ils les voulurent faire » voiturer conformément au passeport de S. M., sans » payer aucuns droits de douane, péage et autres. » Mais ce ne fut pas l'avis de Templier, qui fit arrêter les bateaux et payer les droits.

B. 460. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Pelet, dit Coulade, accusé de meurtre ; — condamnant Lafontaine et Joly à 5 ans de galères, pour coups et blessures à noble Jean-Laurent Du Pilhon, étudiant en droit canonique. — Instances criminelles : de Jean de La Perrière, « opérateur », demeurant à Upie, contre Martin, Tabardel et autres, qui lui ont volé des meubles « et brisé plusieurs figures appelées communé- » ment marionnettes » ; — de Perrin, pontonnier sur le Rhône au port de Valence, contre Mlle Queyrel, Tassé, officier irlandais, et deux soldats, pour coups et blessures ; — de Peyrouse et de Vigan, bateliers du port de La Roche, contre Rabatet, pour voies de fait, etc.

B. 461. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Rachagnard contre Raillon et Breynat, fermiers de la seigneurie de Beaumont ; — renvoyant au prévôt la cause de Reverchon, déguisé en ermite, accusé de sacrilége ; de Reymond, Rigaud et autres, pour vol, meurtre, etc. ; —

liquidant la succession de Jacques Reynier. — Procédures civiles pour les mariés Ranc, de Chabeuil, contre Sarra, en partage de fruits et du prix des fermes des domaines de Malbos, Rozier et La Jeannette, appartenant à Catherine Bachasson. — Instances criminelles : de Louis Reynier, fermier du moulin de la confrérie du Saint-Esprit, Saint-Sébastien et Sainte-Anne de Chabeuil, contre Bontemps et sa mère, pour voies de fait; — de Pierre de Richard, sénéchal de Crest, contre sa domestique, pour détournement d'objets mobiliers; — de Rigaud, contre Naison, qui a chassé sur ses terres; — de Rivière, libraire, contre Gautier-Duberty, pour voies de fait.

B. 462. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour Reynaud, contre Rotoulier, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Françoise Robert. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Robin, conseiller du Roi, contre noble Joseph Dubessé, lieutenant particulier au Siége; — condamnant Henri Fontbonne, écuyer, à rendre le fonds réclamé par Rolland. — Instances criminelles : de Robin, étudiant, contre Dufour, pour voies de fait; requête du plaignant réclamant la restitution de sa perruque et de son chapeau, remis au greffe comme pièces de conviction; — de Rondette, apothicaire de Valence, contre un officier du bataillon Lyonnais qui l'a frappé; — de Rouveyre, commissaire aux revues de Loriol et Livron, contre Faure, Blache et Blanc, pour coups et blessures.

B. 463. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : condamnant François Morier d'Eurre de Glanne à payer 1300 livres de fournitures à Rozeron; — homologuant le partage des biens de Cartelier, bourgeois de Peyrus. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Ruibet. — Requête de la veuve Saunier pour être maintenue en la possession des biens de son mari. — Instances criminelles : de Rouveyre, commissaire aux revues de Loriol, contre Dusserre, pour injures; — du procureur du Roi, contre Sarrobert, maire de Nyons, pour transport de juridiction, etc. — Parcelles de frais alloués à Rollet, à Savinas, etc., dans leurs procès contre Royanez et Charlotte d'Armand, épouse de noble Gaspard d'Arbalestier, sieur de La Gardette.

B. 464. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1700-1709. — Instances criminelles : de Savinas, contre Joseph et Nicolas de Vachon de Belmont, de Madières et autres étudiants; de Savoie, contre Brunel, pour coups et blessures; — de Dominique de Serre, commissaire aux revues de Loriol, contre Rouveyre, pour injures; — de Serret, contre Bigeard, qui usurpe l'eau de la fontaine de Foulard, pour arroser son domaine de Boudez ou Saint-Maurice; — de Simon, prieur-curé de Barbières, contre Bérenger, de Charpey, en paiement de la dîme; — de Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire de Cruas et de Léoncel, baron des Tourrettes et de Lachamp, contre Reboul et d'autres personnes qui ont coupé du bois dans les îles du Rhône, sa propriété; — de Servan, curé du Bourg-de-Péage, contre Mésangère, huissier, pour signification d'exploit irrégulière. — Curatelle de Jacques Sestier, des Tourettes, donnée à Malgras.

B. 465. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1700-1709. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un soldat de milice nommé Sauvajon. — Déclaration de grossesse de Jeanne Urpin. — Procédures civiles pour : Tromparent et Sauvan, contre Dubois, en règlement de compte; — Thomas, d'Étoile, contre Jacques d'André, notaire, en nouvelle liquidation de frais de justice. — Parcelles de frais alloués à Tardieu, à René de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, à Duvache, etc., dans leurs procès contre Gras, Tutier et Breynat, maire de Chabeuil. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Sorel et Testard, accusés de vols et d'attroupement; — condamnant Dusoleil et Girin à être pendus, pour fabrication et émission de fausse monnaie; — rétablissant Trouillet et Peyret en la jouissance de leurs maisons, jours et autres droits, contre noble Augustin de Briziaux, conseiller au Présidial et sénateur au Sénat souverain de Savoie; — condamnant Tumin et Touret aux galères à perpétuité, pour complicité au vol d'argenterie commis à La Vache.

B. 466. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures pour Louis-Antoine de Valcourt, lieutenant au régiment de Chartres, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi pour le meurtre de Rambert, tailleur à Romans. — Minutes de sentences : condamnant Valette à payer 276 livres à Joseph de Valernod, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Chagny en Bourgogne; — rejetant l'appel de Valentin, procureur fiscal en la judicature mage de Valence, contre Ginoux; — condamnant Chabalet, notaire, à payer des arrérages de rente à Joachim de Valernod, abbé de Saint-Ruf; — ordonnant la preuve par

Viallet et Gaillard, propriétaires d'un fonds à L'Escart, dépendant du domaine de Bellebat, que le torrent de Guimand leur a fait perdre près de 100 sétiers de blé, faute par Catherine Chonet, veuve et héritière de noble Jean Monier, receveur des domaines et bois de S. M., d'avoir réparé les digues de ce torrent. — Procédures pour l'entérinement des lettres de grâce accordées à Vignon, meurtrier involontaire d'un étranger pris de vin. — Instance criminelle de Valon, de Montoison, contre Richard, pour menaces et voies de fait.

B. 467. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Vinay, marchand à La Roche-de-Glun, contre Guion; — déboutant Vinay de sa demande en maintenue de la perception des droits du port de l'Isère. — Procédures civiles pour Pierre de Villeneuve, marquis de Barrême (Basses-Alpes), grand sénéchal de Grasse, contre Perrier, bourgeois de la même ville, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : d'Anne Vincent, contre la veuve Morier, pour injures; — du procureur du Roi, contre Vion, dit La Vigueur, et Thierry, dit Saint-Marc, accusés du meurtre de Verdet, fermier de La Rolière; contre Vivier, pour vol; — d'Aimar de Planta, contrôleur général des gabelles et greniers à sel de la province, contre Viret, pour dégradations à sa maison, etc.

B. 468. (Cahiers.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1700-1709. — Présentations de procureurs : Chaix, pour Jamonet; Pervilhac, pour Deschamps; Bérengier, pour Françoise Dugla, veuve de noble Alexandre Pacius; Goudert, pour Jean de Brotin, marchand de Bouvières, etc. — Distribution des causes : de Marquet a le procès de noble Frédéric de Ruas, contre Catherine Petit-La-Touche; Lachèze, celui de noble Antoine de Marville, premier professeur en l'Université de Valence, contre Blanc et Ginouze; Berne, celui de Pierre Rosier, sieur de Linage, bourgeois de L'Albenc, contre Ferrier, etc.

B. 469. (Cahier.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

1701-1704. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : de Salettes, curé d'Allex, contre Nodon, et noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, à Die, contre Freau, en exécution de jugement; — noble Du Vergier de Barjac, contre Gabrielle Des Rioux, veuve de noble Du Trémont de Barjac, en appel de nomination de tuteur; — noble Didon, greffier en chef du Parlement de Dauphiné, contre Chol, en paiement de créance; — de Valernod, abbé de Saint-Ruf, contre Guion, en paiement de promesse, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Rouveyre, Mottet, Drogue, etc.

B. 470. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1700-1704. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Guillaume de Rivière de Chalas, prieur de La Platière et de Saint-Michel, à Châteaudouble, contre Feroussat, en paiement d'arrérages de cense; — noble Pierre Faure Des Blains, contre la veuve Bedot, en appel de sentence du juge mage; — Amieu, prieur de Saint-Michel de Vaunaveys, curé de Monteléger, contre Eybert, en assistance de cause; — Just Serre, curé de Saint-Michel d'Albon, recteur de la chapelle Sainte-Croix de Champagne, contre Hotain, curé d'Albon, recteur d'Andance, en maintenue de fonds; — François de Ferres, sieur de La Verrière, du Poët-Laval, contre Jame, en appel de sentence du vi-sénéchal de Montélimar.

B. 471. (Liasse.) — 77 pièces, papier (33 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1710-1719. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, relatifs : aux lettres de grand sceau exigées des marchands de vin; — aux titulaires des offices de receveurs des tailles et deniers communaux; — aux droits de contrôle des actes de notaires; — à la suppression des offices de receveurs des amortissements, de jurés contrôleurs visiteurs des huiles, etc.; — à la réduction des rentes au denier vingt; — à la perception du droit de sol par livre sur le suif; — au rétablissement des greffes consulaires; — au règlement général pour les duchés et pairies; — à l'exemption des tailles du palais de justice de Valence; — à la chasse aux petits oiseaux et à la destruction des chenilles, etc. — Lettres : de d'Aguesseau, en réponse à la lettre de félicitations des magistrats du Présidial; — de Bauyn d'Angervilliers, intendant de Dauphiné, sur le dixième; — de Bertrand de Marinière, touchant les greffiers de justice, etc.

B. 472. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1710-1719. — Minute de la requête adressée à Bauyn d'Angervilliers au sujet de la taille du palais de justice. — État des droits et des attributions du greffier du Présidial de Nîmes. — Mémoire touchant l'exemption

du logement militaire prétendue par les juges. — Rapport sur le mauvais état des prisons, et adjudication des réparations à y faire donnée à Pansu et Bessé pour 4900 livres — Compte de Desjacques, syndic du Siége : recette, 43,977 livres; dépense, 45,524 livres. — Pièces justificatives de compte : quittances, mandats, etc. — État des sommes dues par le Présidial : 5963 livres à Bancel; 4000 livres au prieur de Beaumont; 4500 à de La Lombardière, etc.; total, 44,663 livres.

B. 473. (Liasse.) — 100 pièces, papier (1 imprimée).

1710-1719. — Pièces justificatives des comptes du syndic du Siége : états des paiements faits sur le dégrèvement du Vivarais ; — tableau comparatif des frais d'acquisition des deux offices de tiers-référendaires, s'élevant à 3520 livres, et du produit de ces offices allant en moyenne à 75 livres par an ; — quittances de 4 livres pour les deux flambeaux de la Fête-Dieu ; de 3 livres pour la décoration de l'église au service funèbre du Dauphin, etc. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de la veuve Ageron, de François Des Gonnets et autres, accusés de coups et blessures à noble François de Chaponay. — Instance criminelle d'Agranier, secrétaire de la communauté de Chabeuil, contre Faure, pour menaces et voies de fait. — Mémoire du Présidial contre Aimar, pour refus de payer le droit d'entrée dû par chaque acquéreur d'office.

B. 474. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour dom Ambruis, prieur claustral de l'abbaye de Cruas, contre Sibleyras, en restitution des vêtements de son oncle et prédécesseur; copie du traité intervenu entre de Servien, abbé commendataire, et les religieux, au sujet des revenus de l'abbaye de Cruas : l'abbé conserve les propriétés pour son lot, les religieux ont un jardin et 300 livres chacun, 2500 livres sont affectées aux charges ordinaires; minute de la sentence qui déboute dom Ambruis de sa demande. — Inventaire des biens délaissés par Jeanne Arnaud, veuve Bourgeat. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Benistant, à Alixan. — Rapport d'experts sur le différend survenu entre Bancel et Roulier, au sujet de la mitoyenneté d'un mur. — Minute de la sentence qui maintient Joseph Barthélemy en la jouissance du prieuré de Saint-Pierre-ès-liens de Portes, diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, contre Planta, religieux de Cruas. — Instance criminelle de Beaucaire, juif du Comtat-Venaissin, contre Vialet, qui l'a fait emprisonner de sa propre autorité, etc.

B. 475. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1710-1719. — Copie du testament de Magdeleine Charlin, veuve de Pierre Blain, professeur en l'Université. — Instances criminelles : de Bertrand, d'Étoile, contre Borel, et du procureur du Roi, contre Biroulet, Berard et autres, pour coups et blessures : ces derniers avaient frappé Dusserre, cadet au régiment d'Aunis, qui avait cherché à enrôler un jeune homme de Chabeuil. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes, vols qualifiés, meurtres, etc.

B. 476. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Instances criminelles : de Bourgeois, de Romans, contre la femme Paquet, pour enlèvement de fruits; — du procureur fiscal de La Vache, contre Bras, hôtelier, qui a donné à boire pendant les offices du jour de la Saint-Clair et laissé chanter « des chansons infâmes »; — de Hugues-Humbert de Bressac de Faventines, écuyer, capitaine d'infanterie, contre Blache, Sauzet, etc., pour coups et blessures, attroupement et port d'armes; — de Brunet, bourgeois de Crest, contre la veuve Guyon et sa fille, pour injures; — de Charles et d'autres habitants de Montéléger, contre Foulherat, en appel de la sentence du juge du lieu qui les a condamnés à l'amende pour voies de fait. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des vols et crimes commis par Breyton, Brun, Bruyère, etc.

B. 477. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Déclarations de grossesse d'Anne Sabatier, d'Anne Marin, de Catherine Destret, de Françoise Faure, etc. — Nomination de Louis de Clermont de Chatte, seigneur de Geyssans, comme tuteur ou curateur de Marianne, sa fille, gratifiée par le Roi d'une somme de 300 livres. — Apposition des scellés sur les papiers et les meubles de Dangle, receveur particulier du domaine royal. — Instances criminelles : de Bourgeois et du procureur du Roi, contre Cotte, pour voies de fait; — de noble Philippe Deloulle, fils et héritier de Jean-Augustin, seigneur de Reculais et d'Arthemonay, contre Chovet, son fermier, pour enlèvement de bétail et de récolte; — de Colombier, contre Permingeat, pour blessures à un de ses soldats; — de Dourille, fermier des moulins de Mme de Chastelier, à Aouste, contre Estran, pour menaces et coups; — de Jamonet, contre Driol, pour arrestation illégale; — du procureur fiscal de Chabeuil, contre Dusserre, pour enrôlements faits sans commission.

B. 478. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : de Faure, bourgeois de Chabeuil, contre Agranier, pour coups et blessures; — de Berangier, commis et receveur des droits de sceau en la chancellerie du Présidial, contre Félix, huissier à Crest, pour assignation non scellée; — du procureur du Roi, contre Buisson, pour falsification d'acte de décès délivré par extrait; — d'André Colomb, frère aveugle des Quinze-Vingts de Paris, agissant pour les gouverneurs dudit hôpital, contre Frédefond et Dupré, accusés d'avoir surpris à plusieurs évêques l'autorisation de quêter, et de s'être approprié le produit de leurs quêtes; — de Garnier, prieur-curé et co-seigneur du Pont-de-Barret, contre le fils du sieur de Saint-Pons, co-seigneur du lieu, pour injures et menaces; — de noble Armand de La Tour, seigneur de Bozas, étudiant, contre Gauceau, capitaine, pour injures; — de Hugues de Caroles, cornette de dragons, contre Gay, boucher, pour coups et blessures, etc.

B. 479. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les meubles de Claude Grilhet, prêtre, et pour l'ouverture du testament de François Guignard de Sant-Priest, de Grenoble, officier de cavalerie, et de celui de Claude Grilhet. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre La Grafouillère, soldat de la garnison de Chabeuil, accusé du meurtre de Forest, dit Pochon; — de Jacquemet, maire de Crest, contre Mariton, pour injures; — de Jacquet, marchand à Chabeuil, contre le chevalier de Marquet, pour coups et blessures, etc.

B. 480. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de jugements criminels rendus contre Lebeuil, Leussey, etc., accusés de vols, de meurtres, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Laroque et d'autres militaires qui ont maltraité des paysans à Valence et à Pont-de-Barret; — de Lavaux, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues de S. M. pour le meurtre de Brun; — de Giles-Lucas La Mésangère, huissier, contre Dusserre, prévôt de Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 481. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour Catherine Pichon, contre la veuve Gontier, en paiement de créance. — Minutes de jugements criminels concernant Mortier, Morel, Palan, etc. — Instances criminelles : d'Allier, conseiller secrétaire en la chancellerie du Présidial, contre Miral, et de Lamirande, contre Pervilhac, pour coups et blessures; — de Ladet, d'Aouste, contre Monestier, pour vol de sarments; — d'Hénebry, aide-major de Valence, contre Noiraud, pour injures et menaces, etc.

B. 482. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour : Catherine Pichon, contre Voisin, en paiement d'amende; — Françoise d'Orcières, veuve Planta, contre Boffard, en jouissance de droit d'arrosage. — Procès-verbal sur l'évasion de plusieurs prisonniers. — Instances criminelles : de Pontier, fermier de M. de Béconne, à Allex, pour dommages causés par des mulets; — de Presles, contre Hébrard, receveur au bureau de la douane de Tain, et de Roux, contre Rand, pour coups et blessures. — Jugements rendus contre Portier, Poujoulat, Orelhon, etc., pour crimes et délits.

B. 483. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de jugements criminels rendus contre Rebod, Revol, Robin, etc. — Instances criminelles : d'Humbert de Bressac, de Faventines, écuyer, capitaine d'infanterie, contre Rivet, et de Robert, greffier de la judicature d'Étoile, contre noble Louis de Marquet de Dorne, pour coups et blessures; — de Pierre Robert, contre Simon Robert, qui l'a battu à Saint-Genis-sur-Livron, « venant de la dévotion de Saint-Pierre du lieu » d'Ambonil »; — de Rochas, fermier à La Tourne-sur-Rochefort-Samson, contre Vinay, pour voies de fait, etc.

B. 484. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures civiles pour : Tabarin, contre Anne Serret, femme de Marc-Antoine de Marville, en jouissance de droit d'arrosage; — l'abbaye de Cruas, concernant les dégâts causés par les eaux du Rhône aux îles et îlots qui appartiennent à l'abbé de Servien, et sur les réparations à faire aux bâtiments claustraux, ensuite du concordat passé entre le même abbé et dom Louis Labitte, prieur de Saint-Robert de Cornillon, mandataire du père général de la congrégation de Saint-Maur. — Instances criminelles : de Marie Nonnat, femme Curtil,

contre Rouveyre de Saint-Fonds, pour coups et blessures; — de Sartre-Galiffet, d'Étoile, contre Givodan, qui a tué son chien; — de Hugues-Humbert de Servien, abbé de Cruas, contre Marsal, maçon, pour extraction de pierres à la montagne d'Eustache, etc.

B. 485. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1710-1719. — Acte de prestation de serment des experts chargés d'estimer les biens du prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile, à la demande de Vermale, prieur commendataire. — Remontrances du procureur du Roi au lieutenant criminel relativement à une affiche trouvée à la porte Saint-Félix de Valence, contenant en substance « que vingt chefs de famille qui ne craignent ni le fer ni » le feu ont résolu de se faire voleurs, et que les passants » qui ne rendront pas la bourse seront assassinés. » — Instances criminelles : du procureur du Roi de la maréchaussée contre Thivolle-Maret, dit Bras-de-fer, et ses complices, et contre Sallier et Tiron, pour blessures graves faites à diverses personnes; — de plusieurs habitants de Chantemerle, près de Tain, contre un vagabond accusé de vols; — de Claude de Veynes, seigneur du Prayet, marquis du Bourg-lès-Valence, contre un inconnu, pour vol de vaisselle d'argent; — du procureur du Roi, contre Valette, pour vol sacrilége à Mirmande. — Minute de jugements criminels rendus contre Teyssier, Verdier, etc.

B. 486. (Cahiers.) — In-f°, 358 feuillets, papier.

1706-1721. — Registre d'audience donnant les noms des parties appelées : noble Antoine de Mazières, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble, contre les fermiers des droits sur les farines à Montélimar, en réclamation de quelques droits de main-morte; — noble Charles de Lamorte, sieur du Rousset, contre Gasquet, en appel du juge mage de Die; — de Servien, abbé de Cruas, contre Isabeau de Blanchard, veuve de noble Alexandre Du Cheylard, au sujet de la possession d'une carrière; — noble Charles de Banne de La Bâtie, contre le syndic des Cordeliers de Valence, en appel du juge mage, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Rouveyre, Morin, Soulier, etc.

B. 487. (Cahier.) — In-f°, 350 feuillets, papier.

1709-1716. — Noms des parties citées à l'audience : Louis de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre Darnoux, en appel du juge des conventions de Valence; — les religieuses de Sainte-Marie de Crest, contre Magdeleine de Luc, épouse de Claude de Montchenu, en autorisation d'ester en justice; — Barthélemy, prieur de Portes, au diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, contre Planta, pitancier de l'abbaye de Cruas, en jouissance des fruits de son bénéfice; — noble Étienne-André Masse, sieur de Vaudragon, conseiller honoraire au Présidial, contre Grabit, en délivrance d'un fonds de terre, etc. — Acte de réception comme avocat de François-Hugues de Siry, d'Autun.

B. 488. (Cahiers.) — In-f°, 173 feuillets, papier.

1708-1719. — Défauts accordés : à Aimar, chanoine de Saint-Donat, contre Louis Charvet, capiscol du prieuré; — à Joachim de Valernod, abbé de Saint-Ruf, contre Guion; — à Pierre Bancel, sacristain d'Allex, contre Monier-La-Route; — à noble Pierre Cogand, avocat au Parlement de Grenoble, contre noble Jean Ducrest de La Tour; — à Anne de Camus de Chavagneux, veuve de Jean-Baptiste de Valernod, seigneur de Fay, contre Barrier, etc. — Registre des présentations de procureurs : Pervilhac, pour Reynaud; Dupré, pour Badouleau, chanoine et doyen de la cathédrale, etc.

B. 489. (Liasse.) — 61 pièces, papier (60 imprimées).

1720-1729. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : règlement pour les nouvelles compagnies de maréchaussée, les gabelles, la juridiction civile et criminelle du Présidial, etc.; — rétablissement de différents droits : droit de prêt, droit annuel des offices; — création d'offices municipaux, des maîtrises d'arts et métiers; — défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission; — suppression des offices d'essayeurs et de contrôleurs des ouvrages d'orfévrerie, des offices municipaux; — fixation des droits de la douane de Valence, de marque sur les fers, etc.; — confirmation des priviléges de la compagnie des Indes, etc.

B. 490. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1720-1729. — Lettres adressées à de Valernod, président du Siége; à Desjacques, lieutenant principal; à de Chasteney, syndic, etc., par d'Aguesseau, d'Armenonville, de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre; Boucher d'Orsay, intendant de Dauphiné; de Catellan, évêque de Valence; Armand, Benoit, Cartier, Durand, etc., relativement : à l'ordonnance sur la distribution des procès; —

à l'interdiction de Chasteney; — à la réception de Mezenc comme greffier; — à l'affaire d'un vol sacrilége commis à Bonlieu; — aux plaintes du lieutenant de la maréchaussée; — à la chancellerie du Siége; — aux lettres de grâce obtenues par Bouvard; — à des créances et à des procès de la compagnie, etc.

B. 491. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1720-1729. — Lettres adressées aux officiers du Présidial par d'Ormesson, intendant des finances; Médavy, maréchal de Fraucc; Fontanieu, intendant de Dauphiné; Madoire, de Valernod, etc., concernant : le paiement de leurs gages; — la nomination d'un garde-sceau en la chancellerie; — le droit d'entrée; — la rente due au prieur de Beaumont, à cause du palais de justice de Valence, etc. — Dans une lettre de La Balme à de Chasteney, on lit : « Voici de grandes nouvelles pour votre ville, la » translation de l'Université à Grenoble, au lieu de laquelle » on établira à Valence quatre manufactures de drap en » blanc ou de bas, outre les quatre foires franches qu'on » lui rend; en un mot, on veut en faire une ville de com- » merce; les lettres patentes de la translation sont, » dit-on, déjà scellées. »

B. 492. (Liasse.) — 170 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Copies de lettres patentes et d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : confirmant l'ordonnance de l'intendant Boucher d'Orsay qui prive Chasteney de son office d'assesseur; — appelant de Valernod, Chasteney et autres devant le Grand Conseil, pour défendre leurs ordonnances contre la compétence du prévôt; — renvoyant les mêmes magistrats devant Fontanieu, intendant de Dauphiné; — permettant à de Chasteney de reprendre l'exercice de ses fonctions d'assesseur, etc. — Requêtes adressées à l'intendant au sujet des dettes de la compagnie; états de ces dettes : recettes, 35,828 livres; dépenses, 54,933 livres. — Pièces justificatives de comptes : quittances et mandats.

B. 493. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Pièces justificatives des comptes du syndicat de la compagnie des officiers du Présidial : quittances et mandats. — Minutes de sentences condamnant : Agrel à payer 10 livres d'amende pour voies de fait contre Gencel; — Joseph Perrier, écuyer, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Montélimar, à rembourser diverses sommes à Andrau, Chauvet, etc., ses créanciers. — Instances criminelles : d'Arbod, notaire à Valence, contre Darnoux et Régnier, pour altération de testament; — d'Armand, contre Pascalis, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Arnaud, pour contrefaçon de signature sur un certificat de santé, etc. — Procédures civiles poursuivies par : Aubouin, prieur commendataire de Saint-Georges en Vivarais, contre Pierre Biousse et François Lanfrey, accusés d'empiéter sur son terrain; — Hélène Armand, contre Françoise Gautier, en paiement de créance, etc.

B. 494. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720-1729. — Parcelles de frais alloués à Bayle, de Montélimar, plaidant contre Spenel; à Berger, de Monteléger, contre Ferrier; à Benoit, de Valence, contre Ducros, lesdits frais s'élevant de 50 à 95 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de plusieurs personnes de Barbières accusées d'attroupements, et d'autres individus accusés de vols, etc. — Procédures civiles pour : noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, contre Barthélemy, en paiement d'arrérages de cense; — Diane Bernard de Benicroit, contre Verdéty, potier d'étain à Montélimar, en délivrance d'immeubles. — Instances criminelles : de Baratier, huissier de l'Élection, contre Arnaud, pour injures; — du procureur du Roi, contre Bellon, soldat invalide, accusé du meurtre d'un cadet du régiment Royal-Artillerie; — de Beraud, prieur-curé de Gleyzolles, contre Giry, pour injures et menaces, etc.

B. 495. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour de Chasteney et Desjacques, syndics du Siége, contre Bigeard, en paiement des droits d'entrée et de chapelle. Celui-ci avait acheté au prix de 2000 livres l'office de conseiller de de Geys, alors syndic de la compagnie et président lieutenant général pendant la minorité des enfants de Valernod, à la condition d'être exempté des droits d'entrée établis en 1658 par délibération des officiers du Présidial; ces droits, destinés à couvrir les frais des procès de la compagnie et à payer ses dettes, s'élevaient de 1600 à 2400 livres, sauf pour les enfants et les gendres des officiers du Siége. Un arrêt du Conseil d'État approuva cette délibération et se réserva même la connaissance des contestations nées de son exécution. — Instance criminelle du procureur du Roi contre Bernardin, pour vol.

B. 496. (Liasse.) — 38 pièces, papier (2 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Desjacques et de Chasteney, syndics du Présidial, contre Bigeard, en paiement des droits d'entrée et de chapelle : copies de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne à de Geys de remettre au greffe de la Cour la prétendue délibération de 1707 dispensant Bigeard de payer les droits d'entrée; de l'arrêt du Conseil d'État qui défend au Parlement de connaître de cette affaire; — requêtes au Roi, à son Conseil d'État et au Parlement de Grenoble par de Chasteney, Dubessé, Desmolles, etc., contre de Geys; — factums et mémoires des parties; — inventaires de production de Marguerite-Eléonor de La Balme, veuve Desjacques, contre de Geys; de Bigeard, contre le même et contre la veuve Desjacques.

B. 497. (Liasse.) — 32 pièces, papier (4 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, premier président au Présidial, intervenant au procès du syndic du Siége contre noble Pierre de Geys, dépositaire de l'office dont avait joui Jean-Baptiste de Valernod. L'objet de ce procès était le paiement des 1600 livres de droits d'entrée dues par Bigeard, et dont de Geys avait frustré la compagnie des officiers du Présidial, en obtenant une délibération signée par quelques-uns d'entre eux; — mémoires et requêtes du demandeur.

B. 498. (Liasse.) — 36 pièces; 1 cahier in-4°, 148 feuillets, papier.

1720-1729. — Parcelles de dépens mis à la charge de Simon de Blachère, accusé du meurtre de noble Jean-Baptiste de Malmazet, s'élevant à 5879 livres. — Instance criminelle de Blain, contre Petit, qui a maltraité la fille du plaignant. — Procédures civiles pour Blanc, drapier, contre Didier-Tournillon, en appel de sentence du juge ducal de Chabeuil. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 499. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Jacques Delacour, contre Bois, pour vol de foin; — du procureur du Roi, contre Brest, pour tentative de vol; contre Buisson, pour vol de chevaux; — de Françoise Cabestan, contre Allier, pour altération de lettres royaux, etc. — Procédures civiles intentées par Marie Cartellier, veuve Valette, contre Cartellier, bourgeois d'Étoile, en règlement de comptes. — Parcelles de frais alloués à Brénat, de Beaumont; à Marguerite Brenier, à Bressieu, etc., dans leurs procès contre Boissonnier, le syndic de l'abbaye de Saint-Ruf et Dutruc, ancien receveur au bureau de tabac de Valence, s'élevant de 61 à 114 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 500. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procès civils : de Marie Cartelier, contre Cartelier, d'Étoile, en règlement de compte; — de Jacques et de Jean Charrin, contre Collion, leur créancier, et contre Grosset, acquéreur des immeubles de Collion. — Copie de l'inventaire fait par Dubessé, lieutenant particulier au Siége, de partie des meubles de Jean de Catellan, évêque de Valence, et du procès-verbal d'apposition des scellés dans l'évêché. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 501. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures civiles pour : Chaix, maçon de Livron, contre Astier, en délivrance d'immeuble vendu; — Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die, contre Giraud, prieur commendataire de Lagrand (Hautes-Alpes), et de Chosséon, son annexe, en revendication de la dîme de Mirabel, prieuré et seigneurie de l'évêque. — Instances criminelles : de Cognil, contre Charignon, pour menaces; — de Constantin, contre Tournu; — de Laprat, dit La Verdure, contre Cornier, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Crozat, employé de la brigade du tabac, pour meurtre d'un archer, etc. — Déclaration de grossesse de Marie Couchet. — Apposition des scellés sur les meubles de noble Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand, lieutenant criminel. — Prestation de caution juratoire par Copin, clerc tonsuré de Grenoble, contre Pierre de Saint-Nizier, chanoine de Saint-Ruf, en maintenue du prieuré de Saint-Vincent de Taulignan.

B. 502. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Crozier, accusé de meurtre; contre Darbaud, prévenu de vol; — de Delaine, contre Marianne Lépousé, pour vente de farine et de meubles appartenant à son oncle, etc. — Parcelles de frais alloués à Déagent,

à Deloche, etc., dans leurs procès contre la veuve Juveneton et Charignon, s'élevant de 53 à 280 livres. — Minutes de sentences : rejetant les appels du juge mage interjetés par Debeaux, contre Marie Blache; par Delandes, avocat, contre Fourcat, dit Faure, etc.; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 503. (Liasse.) — 69 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Instances criminelles : de Derbeuil, contre Benistant, pour vol de bois « dans son calaber ou tinal »; — du procureur du Roi, contre Devaux, joueur de violon ambulant, accusé de vol, etc. — Mémoire pour Desjacques, syndic du Présidial, contre Aimar : « Les » demandes des parties forment deux questions; la pre» mière est de savoir si le Siége est encore aujourd'hui en » droit d'exiger de chaque officier qui s'y fait recevoir » une certaine somme appelée vulgairement droit d'entrée, » spécialement affectée au paiement de ses dettes com» munes; la deuxième se réduit à savoir si, posé que le » Présidial soit toujours bien fondé à demander ce droit » d'entrée, le sieur Aimard peut se prévaloir de ce qu'il » a levé son office aux parties casuelles de S. M., pour » prétendre n'être tenu d'en payer que la moitié. » L'auteur résout ces deux questions en faveur du syndic du Siége. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV qui réduit de moitié les droits de marc d'or, d'enregistrement et de sceau des provisions des offices levés vacants aux parties casuelles, etc.

B. 504. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1720-1729. — Parcelles de dépens alloués à Didier, dit Tournillon; à Donin, à Drogue, etc., dans leurs procès contre Blanc, Faure, notaire à Saou, etc., s'élevant de 52 à 163 livres; rapport d'experts fait par Bosc, notaire à Châteaudouble, et Bonnet, notaire à Montelier, sur l'estimation des biens de Barthélemy Didier. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés, etc; — rejetant l'appel de Dorey, qui plaide contre la veuve Monier; — condamnant la veuve Gelas à payer une créance de 500 livres à Marguerite Dorel, etc. — Instances criminelles : de Driol, exempt de maréchaussée, contre Durand; — de Rochas, contre Escoffier et Vinay, pour voies de fait; — de noble Joseph Dubessé, lieutenant particulier au Présidial, contre Coupier, pour enlèvement de bois; — de Duc, garçon tanneur, contre Saint-Geneys, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Durand, pour viol; conclusions du ministère public favorables à sa mise en liberté.

B. 505. (Liasse.) — 101 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Louis et Antoinette d'Engilbond, contre les mariés Richard, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Fayolle, contre Matras, pour dommages à sa vigne; — du procureur du Roi, contre Fleur, pour blessures graves à Chion; — de noble François Du Poyet, contre Forest-Ponchon, et de Joseph de Montlovier, prieur-curé de Sanson, contre Fermon, pour voies de fait. — Procédures : pour l'ouverture du testament de Jacques Franchise, agrégé en l'Université de Valence; copie dudit testament; — pour l'union du prieuré de Bonnevaux, diocèse d'Uzès, à l'abbaye de Saint-Ruf : Pierre Flandy expose, comme syndic, que les revenus de l'ordre se composent des 1800 livres du domaine dit de Saint-Ruf, des 67 livres des vignes, des 2301 livres des prairies et moulins, des 322 livres des terriers, des 105 livres des rentes et pensions, etc.; total 7784 livres, et que le nombre des chanoines est réduit de vingt-quatre à treize.

B. 506. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Rapport d'experts de Martin, notaire à Combovin, et de Premier, pour la liquidation des droits de Marguerite Allinot sur les biens des mariés Premier. — Procédures civiles pour noble Louis de Rostaing, écuyer, sieur de Champferrier, contre Gachet, en maintenue du droit d'arroser ses prés avec les eaux de la fontaine de Salesat, les samedis et dimanches. — Bail judiciaire des biens de l'hoirie de nobles Antoine et René de Galbert Des Fonts. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes; — condamnant Giron, de La Vache, à restituer à Garde un fonds de terre; Marie, notaire de Valence, à reconnaître une pension à Gondian, recteur de la chapelle de Notre-Dame-Saint-Denis, dans l'église de Vaunaveys, etc. — Instances criminelles : de Gat, contre Desmoulins, pour coups et blessures; — de Gilibert, imprimeur, contre Chalon, pour enlèvement de pierres de taille. — Installation de Fabien Grégoire, lieutenant criminel.

B. 507. (Liasse.) — 111 pièces, papier (1 imprimée).

1720-1729. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre de inconnus qui « pendant la nuit ont fait carrillon » en plusieurs endroits de la ville, démoli des bancs de » boutique et arraché des portes qu'ils ont jetées dans des » puits » etc.; contre les soldats La Jeunesse et La Verdure,

pour coups et blessures à Bouzon. — Minutes de sentences : condamnant à la roue, par contumace, le meurtrier d'Imbert, notaire à Charols; — entérinant les lettres de grâce accordées à de La Coste, écuyer, étudiant en droit; — renvoyant au prévôt la connaissance de divers crimes. — Procédures civiles pour Delarage, de La Roche-de-Glun, contre Dubois, en paiement des sommes qu'il a avancées au profit de la succession de Jeanne Bac, dont Dubois se dit héritier.

B. 508. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720-1729. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance des vol, sacrilége, etc., imputés à La Rivière, Liotard, etc.; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Machon, à la condition de donner 600 livres à la veuve Berger; — condamnant Devif à payer des arrérages de cense à l'abbé de Cruas. — Instances criminelles : de Mandin, contre Vachon, pour voies de fait; — d'Allemand, berger à Lautagne, domaine de Mme la marquise de Saint-Silvestre, contre Marchand, pour blessures; — du procureur du Roi, contre Martin et d'autres personnes, pour menaces faites à des archers et à des huissiers dans l'exercice de leurs fonctions.

B. 509. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Parcelles des dépens faits par le procureur du Roi dans la procédure criminelle intentée à Gelibert, à la requête de Mazet, pour vol et voies de fait, s'élevant à 760 livres. — Procédures civiles pour : Étienne-André Masse, sieur de Vaudragon, conseiller honoraire au Présidial, contre Chovin, son fermier, pour défaut de culture; — de Laborie, clerc tonsuré, étudiant en théologie, contre Gaud, pour coups et blessures, etc. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt plusieurs affaires criminelles; — rejetant l'appel de Marie Meilhe, contre Romanet, prévôt des églises de Saint-Donat et de Saint-Maurice de Pignerol, etc.

B. 510. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Perret, contre la veuve Fanget, en entérinement de ses lettres de grâce; — de Marie Moulin, contre Bellon, pour coups et blessures; — de Perrier, contre Jomas; de Musquet, lieutenant de la milice bourgeoise à Valence, contre Perret, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Oran, pour vol. — Parcelles de frais alloués à Niel, frères, de Charpey; à Ollivier, curé de Luc; à Paquet, procureur à Romans, dans leurs procès contre Falquet, Nal, noble Charles de Bannes, seigneur de La Bâtie et de Puygiron, s'élevant de 111 à 276 livres. — Déclaration de grossesse de Catherine Mure. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 511. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures civiles pour Rey, avocat, gendre et héritier de Jobert, contre noble Charles d'Autane, seigneur de Sainte-Marie, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à David Plèche, marchand drapier d'Arnayon; à Dimanche Ranchon, etc., dans leurs procès contre Laget, Arbod, etc., s'élevant de 160 à 248 livres. — Instances criminelles : de Quiot, contre Armand, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Ravel, Métifiot et autres jeunes gens, accusés d'être allés, avec des armes, à une noce et d'avoir blessé l'époux et sa mère. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Plantier, notaire à Romans, contre Badouleau de Luya; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Popon; — renvoyant au prévôt plusieurs causes criminelles; — condamnant Jeanne Reboulet, épouse de Jacques Cartier de La Fauchetière, capitaine d'infanterie, à restituer les biens de Lucrèce Gagnat à Venance Gagnat-La-Couronne-Perréon, etc.

B. 512. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Rouveyre, avocat, contre Ripert, pour vol de gerbes au domaine de Vaugelas; — de Rodet, contre Sérusclat, pour menaces et coups; — de noble Louis de Rostaing, sieur de Champferrier, contre Premier, dit Brigide, qui a chassé dans sa garenne de Bressac; — de Rouveyre, juge mage de Valence, contre Pervillac, greffier, pour injures. — Enquête sur la mort de Claude de Rostaing, chevalier, seigneur de Champferrier, tombé accidentellement dans le Rhône. — Procédures faites à la mort de Marcellin Rollin, abbé de Saint-Ruf : le lieutenant principal déclare qu'il n'y a pas lieu d'apposer les scellés sur ses meubles, à la condition que l'abbé de Serres se chargera de ses dettes et des réparations à la charge du défunt. — Procédures civiles pour Guibert, contre Louis de Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, et Bellon, fermier du prieuré de Saint-Félix, en exemption de dîme sur les fonds qu'il a acquis de l'Ordre de Malte; copie de la bulle de Clément XIII qui affranchit de la dîme les terres de l'Ordre précité.

B. 513. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1720-1729. — Minutes de sentences : condamnant Rouveyre, conseiller de l'Élection, à payer 559 livres à Marianne Gamon de La Lombardière; — condamnant Didier à 30 livres d'amende, pour avoir chassé sur les terres de Sauzet, les récoltes pendantes; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes. — Parcelles de frais alloués à Soulier, au syndic du collége de Tournon, à Marguerite Terrasson, dans leurs procès contre Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence; Jean-Baptiste d'Urre, marquis de Montanègre, et la veuve Tournier, de Barcelonne, s'élevant de 30 à 162 livres. — Procédures : pour nomination d'experts, à la requête d'Antoine Saudecœur, sieur de Lacroix, bourgeois de Die, plaidant contre Courbis, père et fils, de Chabeuil; — pour la nomination de Valentin, tuteur des enfants de Guillaume Savoie, médecin du Roi, docteur agrégé en l'Université de Valence.

B. 514. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Teste, étudiant en droit, contre Gontier, pour coups et blessures; — d'Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, contre Lachaud, de Champagne, pour enlevèment de récolte avant d'avoir payé la dîme ; — de noble Claude-Just de Marquet, contre Marie de La Tour de Guercin, veuve de noble Jean-Antoine de Lers, pour dégradations au domaine de Musset, etc. — Parcelles de frais alloués à Teyssonnier, à Trouiller, châtelain d'Alixan; à Vincent, etc., dans leurs procès contre Desbost, Armingaud et Buis, s'élevant de 54 à 158 livres. — Déclarations de grossesse de Marie Vaugrand. — Plaintes : de Thivolle, frappé par deux inconnus près « la petite grange ou tapie » appartenant à la veuve Patry; — de Votenin, contre Melleret, qui a passé ou fait passer sur ses terres.

B. 515. (Cahier.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1698-1728. — Minutes de sentences criminelles : mettant hors de Cour et procès Bouache, marchand, et autres, accusés de vols; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Cécillon, de Nerpol (Isère); — condamnant : Vigne, nouveau converti, aux galères, pour être allé sans permission dans la principauté d'Orange; — plusieurs individus de Luc, à la potence, par contumace, pour coups et blessures mortelles à Armoin, huissier; — deux habitants d'Omblèze, pour irrévérence dans l'église, rébellion aux ordres du Roi, etc., à demander pardon à Dieu et au curé, et à payer 300 livres d'amende applicables aux réparations de l'église du lieu.

B. 516. (Cahiers.) — In-fol., 210 feuillets, papier.

1720-1729. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par Pierre Faure Des Blains à Louise-Félise Desbocs de Solignac, épouse de Victor de Falcos, seigneur de La Blache, comte d'Anjou; par Justine de Vesc, à Olympe, sa sœur, veuve de René-François de Bénéfice, seigneur de Vaneil, etc.; — contrats de mariage de noble Joseph Des Aimars, sieur du Moulin, avec Marianne Fornet La Nonnière; de François Planta, contrôleur général des gabelles en Dauphiné, avec Virginie Rigaud, fille de noble François Rigaud, avocat général en la Cour des Monnaies, etc.; — testaments de Joseph de Tertulle, chevalier, marquis de Pluvinel, en faveur de ses huit enfants; de Jean de Catellan, évêque de Valence, en faveur de l'hôpital et du chapitre de la cathédrale; de noble Jean Monier, contrôleur général des domaines, en faveur de Catherine Chonet, son épouse, avec substitution en faveur de Jean Monier, son petit-fils, etc.; — provisions de noble Joseph-René Crozat de Vaugrand, lieutenant général de police à Valence; de Fabien Grégoire, lieutenant criminel; — commission de Magnat, garde-bois de noble Louis de Clermont de Chatte, à Charpey. — Copies : de l'arrêt du Grand Conseil réglant la juridiction civile et criminelle du Présidial; — des lettres patentes de Louis XV en faveur de l'Ordre de la Rédemption des captifs; — des lettres du même Roi accordant à Jean Mottet, professeur en droit, « entrée, séance, voix et opinion délibérative au Présidial. »

B. 517. (Cahiers.) — In-fol., 430 feuillets, papier.

1720-1729. — Registre d'audience donnant les noms des parties : noble Salomon Faure Des Blains, chanoine de Saint-Apollinaire, contre Valentin, en nomination d'experts; — Cartier, receveur des décimes du diocèse, contre Malhras, prieur-curé de Montboucher, et Claude Butin, religieux profès de Cluny, prieur régulier de Saint-Étienne de La Baume-Cornillane, contre Béranger, notaire, en paiement de créances; — Romieu, ancien receveur des tailles de Montvendre, contre Sauzet, en revendication de l'eau de Riousset, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Odier, Morin, Montlovier, etc.

B. 518. (Cahiers.) — In-fol., 280 feuillets, papier.

1720-1729. — Inventaire des papiers du greffe de la Sénéchaussée et des conventions fait à l'entrée en exercice de Mezenc. — Présentations de procureurs : Pervillac, pour de Valernod et pour Marianne de Garagnol, veuve de noble Jacques de Beaumont, vi-bailli de Saint-Marcellin; Morier, pour Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand, sieur de

Maisse; Trouiller, pour noble Louis François de Grasse, à Saint-Donat, etc. — Registre des quittances des consignations d'amendes.

B. 519. (Cahiers.) — In-fol., 264 feuillets, papier.

1720-1729. — Affirmations de voyage par Maréchal, sacristain de Saint-Jean-Baptiste de Chabeuil; noble François de La Tour de La Bâtie; noble Philippe de Loulle, sieur de Reculais et d'Arthemonay; dom Rostaing, chamarier de Saint-Marcel-lès-Sauzet et sacristain du prieuré de Tain; noble César de Murinais; Morel, mandataire de noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube; noble Paul Gondoin, greffier en chef du Parlement de Grenoble, etc. — Distribution des causes : Neyremand a le procès du syndic de Léoncel, contre François de Chatte; Chasteney, le procès de Moulin, curé de Montoison, contre Mourdedieu, etc.

B. 520. (Liasse.) — 150 pièces, papier (5 imprimées).

1720-1729. — Copies des ordonnances : du Parlement de Grenoble concernant l'envoi annuel au greffe du bailliage du registre criminel des greffes des prévôtés et des châtellenies; — de l'intendant de Dauphiné sur la perception des droits de contrôle. — Minutes des requêtes adressées à l'intendant de la province par les magistrats du Présidial, au sujet des appellations des juges de la principauté d'Orange et du duché d'Hostun; — lettres de Fontanieu concernant cette demande d'extension de juridiction et l'envoi semestriel d'un état des crimes commis dans le ressort : « Les plus grands excès », dit-il, « se » multiplient, par l'espérance de l'impunité. » — Lettres de Teyssonnier, de Valernod, de Moiriac de Châtillon, etc., relatives aux procès de la compagnie : « Vous savez », écrit de Moiriac, « la date de mes provisions de sénéchal » de Valence et quels en sont les gages; mon père a joui » de cette charge depuis le 1er mars 1669 jusqu'en 1723; » on m'a toujours dit qu'elle n'était point héréditaire, » ce qui m'engagea à la demander à M. le duc d'Orléans, » régent. J'en fus pourvu. J'ignorais l'édit de 1693 qui a » rendu toutes ces charges héréditaires. Mon père et moi » n'avons jamais payé le prêt et l'annuel. Je ne sais même » ce que c'est. Si c'est une taxe, une charge noble doit en » être exempte; à l'égard du prix que l'on peut l'estimer, » je crois qu'elle vaut bien 8 ou 10,000 livres. »

B. 521. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1720-1729. — Comptes des syndics du Présidial, rendus par Bancel, Chasteney et Crozat de Vaugrand, s'élevant en recettes de 14,046 à 30,778 livres et en dépenses de 5422 à 34,423 livres. — Pièces justificatives de ces comptes : devis des réparations indispensables à faire au palais de justice; — mémoire sur la contestation née entre le second président et le lieutenant principal pour la distribution des procès; — copie de la transaction passée entre les juges et Mme Desjacques, au sujet d'avances de frais faites par son mari; — mandats et quittances.

B. 522. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1720-1729. — Instances criminelles : d'Albert, contre Plonquet, pour injures et voies de fait; — du procureur du Roi, contre Allier, pour ratures et changements à des lettres royaux; contre Argod, pour coups et blessures à Eynard, etc. — Parcelles de frais alloués à Achard, au comte de Saint-Vallier, à Bacon, à Barnouin, dans leurs procès contre Légier, Desemond, Rey, etc., s'élevant de 42 à 238 livres. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Beaumont contre la veuve Agrenier; — déboutant les mariés Valette de leur demande en maintenue provisionnelle de la prise d'eau aux fontaines de La Poulate, que leur a cédée Philippe de Badouleau de Luya, doyen du chapitre de Saint-Apollinaire.

B. 523. (Liasse.) — 40 pièces; 1 cahier in-4°, 83 feuillets, papier.

1720-1729. — Parcelles de dépens alloués à Bérenger, bourgeois du Bourg-lès-Valence; à Bergier, de Monteléger; à Bernard, de Cobonne, dans leurs procès contre Pomel, Jean, Ferotin, etc., s'élevant de 105 à 396 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bernard, pour meurtre involontaire d'un soldat; lettres de grâce du Roi; — de Marianne Bezagu, contre un cavalier du régiment de Berry, pour coups et blessures; — de Bertrand, contre Rouveyre, Aubert, etc., et de Blain, maître-perruquier à Valence, contre Advenant, étudiant, pour voies de fait, etc.

B. 524. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures criminelles poursuivies par Buée, curé de Montelier, contre Bonnet, Pra, Blachon, etc., pour scandale. La lettre du curé à M. de Maillebois porte : « Le mercredi des Cendres, Jean Bonnet eut l'im- » piété de se travestir en prêtre, prit pour cet effet une jupe » noire au lieu de soutane, une robe de pénitent en guise de » surplis, une espèce de bonnet carré, et portant un livre » avec un cierge à la main, précédé d'une croix dont le » manche étoit une broche à faire rôtir, ayant après lui la

» représentation d'un mort porté par quatre personnes, » fit une procession dans tout le lieu, chantant par les rues » sur les tons usités dans l'église des chansons obscènes, » et prit le chemin du cimetière avec cet effroyable convoi. » — Requête de Bonnet, dans laquelle il rappelle l'usage d'enterrer le *caramentrant* avec des ris, hurlements, pleurs et chants burlesques et lugubres, ajoutant que les cierges employés étaient de simples chenevottes, la broche, un instrument culinaire destiné à être enterré avec le carnaval; — minute de la sentence qui condamne Bonnet et ses complices à une amende de cent sols pour les pauvres de Montelier et solidairement aux frais. — Instances criminelles de Joseph Chabrière, contre Giroblan, pour voies de fait. — Sentences capitales contre Picard, Bousquet, Le Blondin, de Metz, et autres, pour meurtres et vols à main armée.

B. 525. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Chastain, de Vesc; à Courbassier, bourgeois de Die, dans leurs procès contre Montelier, de Crupies, et contre Jeanne d'Armand Du Perrier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chalivos et ses complices, pour vol; minute du jugement qui condamne le principal coupable à être battu et fustigé de verges par l'exécuteur de la haute justice; — du même magistrat, contre Coste, cadet du régiment Dauphin, pour viol. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de divers crimes. — Inventaire des biens, meubles et papiers de François-Reymond Descombes, écuyer, lieutenant des maréchaux de France, à la requête de Reymond de Cléry, inspecteur des domaines du Roi à Montauban.

B. 526. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1780-1789. — Procédures civiles pour : noble Joseph Descordes, lieutenant de dragons, époux de Marie de Mérez, contre Morel, notaire, en délivrance d'immeubles; — noble Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, contre noble Joseph-René Crozat de Vaugrand, syndic du Présidial, en paiement de créance; — Delioux, consul de Lavoulte, contre Malhiet, en annulation de saisie. — Parcelles de frais alloués à Combe-Duron, marchand de Combovin; à Jeanne Déagent, veuve Faure, dans leurs procès contre Argod et Mallet. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Cuissin, pour tentative de vol; contre Didier, pour coups et blessures à un garnisaire; contre Suzanne Dimberton, accusée de vol, d'incendie et d'empoisonnement; copie de la sentence qui ordonne d'assigner Lacoste, confesseur de l'accusée; interrogatoire de ce prêtre, qui déclare n'avoir rien à déposer; conclusions du ministère public demandant qu'elle soit brûlée vive; minute du jugement qui la condamne à être pendue.

B. 527. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1780-1789. — Parcelles de dépens alloués à Marguerite Dorel; à Durand, de Taulignan; à Genevais, d'Espenel, dans leurs procès contre Arbod, d'Étoile, Buis et Gresse. — Dépôt du testament olographe de Françoise Eymard, veuve Bancel. — Procédures pour : Falquet, marchand de Chabeuil, contre Jullien, huissier, qui l'a arrêté un jour férié, en pleine foire, à l'aide de trois cavaliers de la maréchaussée, en vertu d'une sentence de la conservation de Lyon portant contrainte par corps; — Banc, contre Forest, en délivrance des immeubles de Jeanne Richard sur lesquels il a une hypothèque. — Plainte du procureur juridictionnel de La Vache contre Garçon, de la Religion Réformée, qui a fait charger du foin le 3e jour de la Pentecôte; lettre de Gondian, curé de la paroisse, se désistant de sa plainte contre l'accusé.

B. 528. (Liasse.) — 61 pièces; 1 cahier in-4°, 104 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1780-1789. — Procédures civiles pour Girodet, de Châteauneuf-d'Isère, contre Guerby, en annulation de saisie, moyennant l'offre du paiement de la somme due à l'intimé.

B. 529. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de dépens alloués à Gontard, de Valence; à Granger, procureur au Parlement de Grenoble; à Guille, de Saint-Nazaire-le-Désert, dans leurs procès contre Ardant, Morin et Valentin. — Minutes de jugements qui renvoient au prévôt la connaissance de plusieurs crimes et qui condamnent Gouy à être appliqué au carcan de la place La Pierre, pendant deux heures, pour contravention à la déclaration du Roi défendant les pèlerinages, et Mauni à être fouetté de verges, pour vol. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre noble Paul de Grandis de Pommerol, seigneur de La Roche-de-Glun, accusé du rapt de Magdeleine Bouvier, et contre Grimaud, pour blessures faites à son frère avec une arme à feu; — de Grézier, contre Lamarche, étudiant, pour menaces et voies de fait; — de Léorier, contre de Corlieu-Gonezagues et Rouveyre-Duperreau, officiers de la garnison, pour coups et blessures; — du ministère public, contre Martin et ses complices. — Neyremand, curé de

Peyrus, expose ainsi le fait dans sa plainte : « De jeunes » libertins ont enlevé le corps d'un jeune homme mort et » l'ont enseveli dans un ancien cimetière qui est à un » quart de lieue d'ici, contre ce qu'avoit prescrit là-dessus » Mgr l'évêque de Valence, n'ayant pas voulu le laisser » enterrer au cimetière qui est joignant l'église paroissiale, » par esprit de sédition. » — Procès-verbal de levée du cadavre d'une femme inconnue. — Copies de la résignation du prieuré de Saint-Privat de Roynac par dom Joseph Canal, en faveur de Pierre Lespès, et de la prise de possession du bénéfice par le procureur de ce dernier.

B. 530. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1730-1789. — Parcelles de frais mis à la charge de Mazade, Bernon, etc., dans l'instance poursuivie contre eux par le procureur du Roi, s'élevant à 577 livres; alloués à Falquet, à Jeanne Meysonasse, à Pacaud, dans leurs procès contre Rodet, Gros, noble Jean Ducrest, sieur de La Tour. — Instances criminelles : de Moneron, contre des inconnus qui l'ont blessé; — du procureur du Roi, contre Morin, pour menaces à son père; — de Moulaire, contre Deville, pour voies de fait. — Acte d'émancipation de Jeanne Morel, veuve Clapasson-La-Contamine, par Laurent Morel, son père, notaire à Valence.

B. 531. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1730-1789. — Parcelles de frais alloués à Octain, curé d'Andance; à Ravel, de Die; à Revol, etc., dans leurs procès contre Anne Lagier, veuve de noble Jacques de Flotte, sieur de Saint-Pierre; Jeanne Morin, etc., s'élevant de 126 à 235 livres. — Instances criminelles de Pajard, contre Martin; de Roullié, contre Tête, étudiant en droit, pour voies de fait. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes; — condamnant Valentin, conseiller honoraire au Présidial, à payer 300 livres à Suzanne Eynard, épouse de noble Paul-Alexandre de Montrond. — Rapport d'experts sur la difficulté de Rouveyre, juge mage de Valence, avec Merlin, dit Blanchon, de Montmeyran, au sujet des eaux de La Jalatte.

B. 532. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1730-1789. — Procédures pour les syndics des procureurs du Siége royal et des justices subalternes de Crest, contre Gaillard, pour fautes commises dans l'exercice de sa charge de procureur. — Instances criminelles : de Jeanne de Saint-Victor, contre Bouvier, étudiant, pour injures; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Sarde, pour vagabondage et relations avec les contrebandiers; — d'Antoine Saudecœur-Lacroix, bourgeois, résidant au domaine de Saint-Pierre sur Chabeuil, contre Bellon, pour voies de fait; minute de la sentence qui condamne l'accusé à 10 livres d'amende, à 200 livres de dommages-intérêts et aux frais; — de Second, contre Millon, pour vol, etc.

B. 533. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1730-1789. — Procédures pour le syndic du Présidial contre noble Hugues-Joseph de Valernod, président du Siége, qui réclame des arrérages de rente, et contre Chasteney, en reddition des comptes de son syndicat. Il y aurait eu dans un intervalle de quatre ans « des liqui» dations et des contrats à faire expédier au Trésor royal; » des procès à soutenir au Conseil d'État, au Grand Conseil, » à la Cour de Grenoble, aux requêtes de l'Hôtel et à l'In» tendance; des états à fournir en exécution d'un arrêt » du Conseil; des sommes empruntées et acquittées depuis » 1636; des droits d'entrée, des gages des officiers et de » leur emploi depuis 1658, etc. »; de là difficulté pour le comptable de classer rapidement toutes ses pièces justificatives.

B. 534. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1789. — Instances criminelles : de Teyssier, receveur des huiles et savons à Valence, contre des malfaiteurs inconnus qui ont tenté d'escalader sa maison pendant la nuit; — de Valentin, contre Monerand, Gontard et autres, pour subornation de témoins. — Requêtes de François de Vignon, aumônier, vicaire général de l'ordre de Saint-Ruf, en son nom et en celui de Claude de Nantes, nommé par le Roi abbé dudit ordre, pour obtenir la levée des scellés mis sur les effets de Pierre-Louis Chomel. — Minutes de sentences : rejetant les appels d'Allier, fermier du Conier, contre Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, abbé de Léoncel, et Louis Desbrosses, chanoine de Valence; d'Aubert, curé de Barcelonne, contre Destret, donataire universel de Jeanne Aubert; — mettant hors de Cour et procès Blache, prêtre de Marsas; — maintenant Claude de Rostaing, seigneur de Champferrier, en la possession des meubles et immeubles délaissés par de Rostaing père, contrairement à la demande de Marie-Magdeleine d'Hébrais et d'Hugues-Louis de Rostaing, etc.

B. 535. (Cahiers.) — In-fol., 149 feuillets, papier.

1730-1788. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre vifs faites par les mariés Mon-

seny à Marguerite Reynaud, femme de Chasteney, de leurs biens, droits et actions; — Marie Roussillon, veuve Grégoire, à Pierre Roussillon, d'une terre à Jonas; — Ève Simond, veuve Du Villard, à Louis de Craponne Du Villard, son fils, d'une somme de 3446 livres; — Jean-Baptiste de Baronat, chevalier, seigneur de Poliénas, Fiancey et autres lieux, conseiller au Parlement de Grenoble, à Ennemond de Baronat, son fils; — Marie Colin-Lamarche, à noble François Pain Du Perron, garde du corps du Roi; — Marie de Fontenille, à Élisabeth de Marquet, épouse de Louis de La Lombardière, etc. — Registre des défauts accordés à Debeaux, seigneur de Plovier, contre Eynard; à Gaud, curé de Grane, contre Aubert, curé de Barcelonne; à Louis de Reymondis, commandeur de Valence, contre Postoly, etc. — Présentations de procureurs : Rolland, pour Louis de Lattier de Bayane; Soulier, pour Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, etc.

B. 536. (Cahier.) — In-fol., 341 feuillets, papier.

1724-1730. — Audiences. Noms des parties : Marcellin de Clavière, seigneur de Saint-Agrève, contre René-Ismidon de Sassenage, comte de Brion, en paiement de créance; — Morier, chanoine de Saint-Ruf, prieur-curé de Volvent, contre Magdeleine de Saint-André, veuve Morier, en paiement d'arrérages de pension; — noble Jacques Charier de La Barge, chanoine d'Ainay, prieur de Saint-Étienne de Bésayes, contre Père, en paiement d'arrérages de cense; — Pètrement, hôtelier à Crest, contre Catherine de Surville, de Gap, veuve de noble Joseph-Marie Du Vernet, sieur de La Vermenelle, dame d'Allex en partie et d'Aubonne, en paiement de frais de nourriture; — noble Melchior de Gilliers, sieur de Valières, résidant à Bourdeaux, contre Lagier, chirurgien à Crest, et Marie Brenier, veuve et héritière de feu noble Noël Macaire, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, prenant fait et cause pour noble Jean-Baptiste de Fontclaire, son fils, contre Chasteney, en appel du juge mage de Die et du juge des conventions de Chabeuil; — Octave de Galéan, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre Charles-Balthazar et Louis de Clermont de Chatte, père et fils, en revendication du titre et des prérogatives de seul seigneur haut justicier de Saint-Vincent sur Charpey; — Jacquet, curé de La Baume-Cornillane, contre Sayn, en paiement de la dîme, etc. — Procédure de la visite du palais de justice, du greffe et des prisons du Présidial par Sébastien de Guillet, comte de Leyssins, conseiller au Parlement de Grenoble, et Joseph-Gabriel de La Tour de Vidaud, comte de La Bâtie, substitut du procureur général.

B. 537. (Cahier.) — In-fol., 391 feuillets, papier.

1724-1730. — Audiences. Noms des parties : Esprit Allian, curé de Félines, contre Remy, ancien curé de la paroisse, en maintenue de la cure; — Chaix, prieur commendataire de Notre-Dame de Beaumont et de Saint-Pierre de Peyrus, son annexe, contre Lantheaume-Drogue, en paiement de la dîme; — Louis de Raousset de Sommales, en paiement de censes dues à Antoine de Raousset, chanoine, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Die et de Saint-Jean de Chabeuil, contre Patin, châtelain de Chabeuil, en paiement de dîme et de cense. — Réception de noble Claude Dubessé comme avocat. — Transcription des provisions de Louis-Claude de La Lombardière, conseiller au Présidial, et des lettres du roi Louis XV autorisant Pierre-François Gamon de La Lombardière à se qualifier conseiller au Siége, nonobstant la résignation de son office en faveur de son fils; — du testament de Fornet de Fontenille. — Présentation de procureurs : Odier, pour Florimond de Truchet; — Allier, pour les administrateurs de l'hôpital de Saillans, etc.

B. 538. (Cahiers.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1736-1744. — Défauts accordés : à Melchior-Balthazar d'Arbalestier de Mirabel, seigneur de La Gardette, baron de Lus-la-Croix-Haute, contre Mazade; — à Charles-Balthazar de Clermont, comte de Roussillon, contre Farge; — à noble Francois-Antoine Du Poyet, contre Marguerite Chabalet; — à Blache, curé de Bren, contre Pelorson, etc. — Registre des émoluments du greffier : expéditions de jugements sur parchemin d'une peau, 3 livres 2 sols 6 deniers; de 4 peaux, 13 livres; lettres pour assigner, 7 sols 6 deniers, etc.

B. 539. (Cahiers.) — In-fol., 350 feuillets, papier.

1781-1789. — Affirmations de voyage : noble Claude-Joseph d'Athénor, sieur des Tourrettes, est venu fournir ses pièces contre Pied, curé de Chabrillan; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble, demander l'expédition d'un jugement rendu contre Chovet; — Jean-Baptiste Chaix, écuyer, retirer les pièces de son procès contre les héritiers de Marianne Collet de La Chasserie, etc. — Présentations de procureurs : Dupré, pour Laurent Bérenger d'Arces, marchand de Crest, contre Léorat; — Odier, pour noble Paul de Montrond, contre Marie de Truchet; — Rolland, pour Antoinette de Gerlande, veuve Pied, contre Valentin, etc. — Quittances des amendes et consignations versées au domaine : Roux et Peyret, 6 livres pour appels, etc.

B. 540. (Liasse.) — 105 pièces, papier (19 imprimées).

1740-1749. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XV, concernant : les faillites et banqueroutes; — les cures et bénéfices à charge d'âmes ; — la perception des doublements de divers droits; — l'hérédité accordée aux notaires, aux procureurs et aux huissiers; — la finance et les gages des officiers des chancelleries; — la suppression des offices de trésoriers provinciaux des ponts et chaussées; — la flétrissure des faux-sauniers, faux-tabatiers et autres contrebandiers, condamnés aux galères; — la dispense accordée aux chevaliers d'honneur des Bureaux des finances de faire preuve de noblesse; — la réduction à quarante du nombre des procureurs du Parlement de Dauphiné, etc. — Lettres adressées aux officiers du Présidial par : Piolenc, premier président, à Grenoble ; de Marcieu, commandant la province; Cartier, Chasteney, Grulet, Lecour, etc., relatives aux intérêts du Siége. Grulet écrit le 14 janvier 1744 : « Il est bien étonnant » que le Rhône ait été glacé vis-à-vis de Valence d'une » rive à l'autre; la Seine a glacé dans toute l'étendue de » Paris, et les polissons s'y promenoient comme sur la » terre. »

B. 541. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1740-1749. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Siége : mandats des rentes dues, 65 livres à de Champlong, chanoine de Saint-Ruf; 19 livres à Mme d'Hauterives; 60 livres aux Pères Capucins. — États : de frais pour feux de joie, 30 livres; pour cierges, 3 livres, etc.; — des dettes de la compagnie, 2400 livres à Crozat de Vaugrand ; 4000 livres à Desjacques, etc.; total 42,945 livres ; — d'évaluation des offices : président, 3000 livres, dont 5 livres de prêt, de 9 en 9 ans; lieutenant général, 5000 livres, dont 833 de prêt; lieutenant criminel, 2500 livres, dont 416 de prêt; conseillers, 1000 livres, dont 166 de prêt, etc. — Quittances diverses.

B. 542. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1740-1749. — Parcelles de dépens alloués à Abonnenq, curé de Lus; à Bellon, bourgeois de Chabeuil, dans leurs procès contre Ferrier et Blache. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jeanne Allier, femme Courtois. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bailly et Guigas, accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie; — de Belin de Laréal, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Clément sur Mercurol, contre Rozeron, Gervat et autres, pour voies de fait; copie de l'arrêt du Conseil d'État qui renvoie la cause de la maréchaussée au Présidial; requête des accusés demandant leur élargissement, suivie d'une ordonnance conforme ; enquête d'après laquelle le plaignant aurait été l'agresseur; — de Bellon, soldat invalide, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce.

B. 543. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1740-1749. — Procédures faites devant le Grand Conseil au nom du procureur du Roi au Présidial, contre Anne Armand, veuve Tortel, de Taulignan, et Françoise Gautier, veuve Beau, de Nyons, pour transport de juridiction ; copie de l'arrêt qui condamne la veuve Beau aux frais et dépens, pour avoir appelé sa créancière du juge du lieu au Parlement de Grenoble. — Procédures pour l'apposition des scellés dans la maison de feu Besson, garde-marteau des Eaux et Forêts en la maîtrise de Die.

B. 544. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1740-1749. — Instances criminelles : de Gabriel Biousse, sieur du Plan, juge mage de Valence, contre Gontard, pour voies de fait; minute de la sentence qui le met hors de Cour et procès; — du procureur du Roi, contre Bonnet et Gilibert, en paiement d'amende; contre Bouillon, soldat, et Chalas, dit La Rose, pour fabrication et émission de fausse monnaie ; — de Chatelan, directeur des coches à Valence, contre Julien, pour vols et meurtre; sentence qui ordonne d'appliquer l'accusé à la question ; — de la femme Colombier, contre Cheval, pour tentative de viol. — Parcelles de frais alloués à Borne, d'Étoile; à Bost, bourgeois de Valence ; à Chomel, professeur en droit français à l'Université, dans leurs procès contre Reynard, Cholet, notaire à Chabeuil, et Chaix. — Procédures civiles pour : Bonnet, marchand à Crest, contre Bellon, dit Carat, en paiement de créance; — Bonnet, fermier du domaine des Robins, contre Roux, notaire, fermier des droits seigneuriaux d'Étoile, qui l'oblige à lui donner avis du moment de la moisson pour lever ses droits de tâche. — Nomination et rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Charles Calvin de Saint-Marcel, mestre de camp de cavalerie, et Malossane, au sujet de la mitoyenneté d'un mur.

B. 545. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Chometton, consul de Boulieu (Ardèche), contre Chomel, sous-diacre, étudiant en théologie, pour libelle diffamatoire contre le plaignant; — de Debeaux, seigneur de Plovier, lieutenant

de police à Valence, contre Catherine Paton, veuve Leblanc, pour détournement d'effets mobiliers dépendants de la succession de son mari; procès-verbal d'apposition des scellés sur ces effets. — Parcelles de frais alloués à Colombier, procureur à Valence; à Couran, chirurgien du diocèse de Montauban, dans leurs procès contre Allier et Gilibert. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 546. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Ducros, gendarme, pour blessures mortelles à la veuve Barbier, aubergiste; minute de la sentence qui entérine les lettres de grâce accordées audit Ducros, à la condition de payer 800 livres de dommages-intérêts et 200 livres d'aumônes; — de noble François Amat-Dulauzat, contre Duglas, ecclésiastique, pour voies de fait; — d'Escoulin, contre Dusserre, pour coups et blessures. — Procédures pour l'ouverture du testament de Joseph-Daniel de Cosnac, évêque de Die, et l'apposition des scellés sur les meubles du prélat défunt, malgré l'opposition faite par le vi-sénéchal de Crest. — Requêtes adressées au Parlement de Grenoble par André Bergeron, procureur du Roi au Siége, contre les entreprises du vi-sénéchal de Crest sur la juridiction du Présidial.

B. 547. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Feuillerat, contre Charles, pour voies de fait; — de nobles François Flandy de Châteauneuf, Pierre-Louis-Joseph de Lemps et Joseph de Revol, étudiants en droit, contre Moulas, de la maison duquel des coups de feu leur ont été tirés vers minuit; minute du jugement qui acquitte l'accusé; — du procureur du Roi, contre Fontaine, huissier, qui a fait remettre des copies de ses exploits par des vi-courriers de la justice mage; minute de la sentence lui défendant toute récidive et lui infligeant une peine disciplinaire.

B. 548. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Parcelles de dépens alloués à Jacquier, curé de Montvendre; à Louise de La Balme, veuve de noble Jean Ducrest de La Tour; à Pierre Domiliers, écuyer, sieur de La Motte, à Aouste, dans leurs procès contre Bouteville, notaire et châtelain de Montvendre; Mossan, la veuve Valentin et Achard, s'élevant de 73 à 195 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Grand et Matavon, accusés de s'être battus dans l'église des Cordeliers, à Valence, et d'avoir troublé l'office divin; contre La Gaillardise, invalide, de garde aux prisons, pour avoir tiré un coup de fusil à un prisonnier; — de Lamande, contre Landot, pour blessures faites avec une arme à feu au chien du plaignant. — Minutes de sentences recevant Jean-Pierre Gagnat-La-Couronne en l'office d'avocat du Roi au Siége; — déterminant la part d'Anne et de Marianne La Couronne, sœurs, dans l'héritage de Louis-Aimé, leur père, contre Jean Gagnat-Saint-Andéol-La-Couronne, gendarme du Roi; — condamnant Anne de La Forêt, bohémienne, à être bannie de la province; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 549. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Lestrat, contre Lobier, qui a moissonné et enlevé le blé du plaignant; — de Catherine Martel, veuve Bonnard, contre Bresson, pour dommages causés par son bétail; — du procureur du Roi, contre Masson, en paiement de frais de justice; — de Mayousse, contre Courbis, pour coups et blessures; — de Mazerat, contre Guerby, et de Mezenc, procureur à Chabeuil, contre Viriville, pour voies de fait. — Remises des papiers du greffe faite à Rouillé par Mézenc et Guillermont, ses prédécesseurs. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les meubles et papiers de Laurent Morel, secrétaire de l'Université et greffier des insinuations ecclésiastiques; inventaire des papiers, livres de notes et liasses d'actes de Morel père, de 1691 à 1730.

B. 550. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures pour noble Jacques Orlandin, colonel de la milice bourgeoise de Valence, contre des étudiants et des ecclésiastiques qui ont chassé sur ses terres. — Instances criminelles : de Pit, tondeur de draps, contre des inconnus, pour vol avec effraction commis chez lui; — de Place, contre Champion, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Pouzin, huissier, accusé, avant l'acquisition de son office, de s'être déguisé en moine Augustin, d'avoir quêté, pris des messes, confessé des femmes, etc., et depuis son installation d'avoir gagné 30,000 livres en peu d'années. — Parcelles de frais alloués à Oulier, à Pic, de Valdrôme; à Rey, notaire, dans leurs procès contre Mazelier, Craponne et Roux, s'élevant de 52 à 122 livres.

B. 551. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Rousset, pour gestes et paroles ayant troublé la publication d'un monitoire à Saint-Apollinaire; — de Malexis, contre Saintenas, et de Saulgel, écuyer, de Paris,

contre Dagincourt, pour voies de fait, etc.; — de Violet, orfèvre ambulant, contre deux voituriers qui l'ont maltraité. — Minute de la sentence qui condamne à la roue par contumace Sibleyras, auteur du meurtre de Valentin, notaire à Barnave. — Nomination de Veyrac, concierge des prisons. — Remontrances du ministère public pour la publication de l'arrêt de la Chambre des vacations de Grenoble, portant défense de mener paître le bétail dans les vignes. — Procédures civiles pour : Saunier, notaire royal de Grane, contre Marguerite de Reynier, veuve de noble Gaspard-Melchior-Balthazar d'Arbalestier de Mirabel de La Gardette, résidant à Orange, en paiement de procédures; — de Sayn, curé d'Étoile, contre Grégoire, en paiement de créances. — Acte de notoriété sur la noblesse de Pierre de Tardivon de Montfort, clerc tonsuré du diocèse de Valence, fils de Just-Henri de Tardivon et de feu dame Marie Orlandin, pour obtenir le grade de bachelier, après trois années d'études.

B. 552. (Cahiers.) — In-fol., 92 feuillets, papier.

1741-1749. — Transcription des donations entre-vifs faites par : Philippe de Badouleau de Luya, doyen de la cathédrale de Valence, à Jean-François Duclaux, président de l'Élection de Montélimar, son neveu; — Henriette-Marguerite-Catherine Poisson-Dumesnil, veuve en premières noces de Joachim de Chastelier, baron de Cérizolles, épouse en secondes noces de Pierre Domiliers, écuyer, sieur de La Motte, à Charles-Louis-Joachim de Chastelier-Dumesnil, son fils, lieutenant général des armées du Roi et inspecteur de cavalerie. — Extraits des contrats de mariage : de Jean-François Duclaux, écuyer, sieur de La Mésangère, président de l'Élection de Montélimar, avec Anne-Jeanne de Marville; — de Denis de Marquet, avec Marie-Suzanne-Françoise de Vocance; — d'Augustin Des Francs, chevalier, fils du seigneur de La Bretonnière, demeurant à Poitiers, avec Jeanne-Henriette Milon, nièce de l'évêque de Valence, dotée de 100,000 livres, etc.

B. 553. (Cahiers.) — In-fol., 123 feuillets, papier.

1740-1749. — Audiences. Noms des parties : nobles Marc-Antoine, Claude, Charles et Louis d'Allard, contre Gachet, fermier des droits seigneuriaux de Montvendre, en appel de sentence du juge mage; — Chave, de Mirmande, contre Bertrand, au sujet d'une oseraie voisine du ruisseau de Tierceron; — Louis Chomel, abbé de Saint-Ruf, contre Argod, en paiement d'arrérages de censes, etc. — Présentations de procureurs : Colombier, pour Arbod; Valdemer, pour Hugues-Joseph de Valernod, etc. — Affirmations de voyage par Barnave, maire de Saillans; Gaspard d'Arbalestier, baron de Lus, etc.

B. 554. (Liasse.) — 122 pièces, papier (23 imprimées).

1750-1759. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la défense faite au Parlement de Grenoble de recevoir l'appel des sentences rendues en dernier ressort par les Présidiaux; — les manufactures d'étoffes de Dauphiné et les juges des contestations qui s'y réfèrent; — les gages de divers offices réunis; — la juridiction du Parlement sur les maîtrises des Eaux et Forêts de son ressort; — les lois pénales contre les contrebandiers; — la levée du 10e et du 20e; — la défense faite aux nouveaux convertis d'aliéner leurs immeubles sans permission; — l'augmentation du tarif des ports de lettres, etc. — Lettres du maréchal de Belle-Ile, de M. de Moydieu, etc., relatives : aux félicitations du Siége; — à l'arrêt du Grand Conseil obtenu contre deux huissiers qui ont signifié des lettres de chancellerie : M. de Moydieu conseille de suspendre l'exécution de ce jugement et demande des explications, etc. — Pièces justificatives des comptes des syndics de la Compagnie : quittances et mandats.

B. 555. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles devant le juge d'Eurre et devant le Présidial pour Allouard, contre Fauchier, accusé de vol. — Inventaire des minutes d'actes laissés par feu Allier, notaire et procureur, dans un meuble placé au cellier de sa maison, et ordonnance du Siége portant qu'à raison de l'intérêt public, les livres de notes, les liasses et autres actes du défunt seront déposés au greffe du Présidial; — requête de Gabrielle-Françoise Allier, pour obtenir communication de titres la concernant dans les papiers du notaire susnommé.

B. 556. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1750-1759. — Nomination d'experts pour régler le différend du commandeur de Valence avec Baude, fermier des droits seigneuriaux de M. de Sassenage, à Montelier, au sujet de la mouvance d'un fonds de terre. — Requête adressée au sénéchal par Jeanne-Marie Bayle, pour être mise en possession des biens de Jean-Joseph Cartier de Bois-Martin, son mari, receveur des tailles au bureau de l'Élection de Valence. — Instances criminelles : d'Armand, huissier, contre Roux, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Bellon, pour port d'armes, et contre Arnoux, pour exercice des fonctions d'huissier sans provisions. — Parcelles de frais alloués à Marie Allovon, à Anthouard, à Catherine Bury, etc.

B. 557. (Liasse.) — 73 pièces, papier (1 imprimée); 7 pièces, parchemin.

1750-1759. — Procédures devant le Grand Conseil du roi Louis XV pour Bergeron, procureur du Roi au Présidial, contre Juge, de Bouvante, pour transport de juridiction, et contre Vinay et Barbaroux, huissiers de Saint-Marcellin, qui ont signifié l'appel de l'intimé; copie de l'arrêt du Grand Conseil qui renvoie Juge devant le Présidial et condamne les huissiers à 10 livres d'amende. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les filles Beylon et Jomar, servantes, accusées de vol de linge, et contre Bohr, dit le Père Zacharie, religieux, prévenu de vol d'argent; — de Bellon, fermier au domaine du Grand-Rousset, contre des inconnus qui l'ont frappé et blessé. — Parcelles de frais alloués à Bernard, aubergiste à Saint-Vallier, et au procureur du Roi, dans leurs procès contre Pain-Duperron, écuyer, Bonnet et ses complices, s'élevant de 70 à 523 livres. — Nomination de Lestrat comme tuteur des mineurs Béranger.

B. 558. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Brunel, dit Brun, accusé de vol; — procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu, trouvé dans les débris fumants de l'auberge de Saint-Jacques, à Valence, où le vol avait été commis, et où le feu avait pris pendant la nuit.

B. 559. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les effets délaissés : par Marie-Fleurie de La Boisse, veuve de noble Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand; — par noble Catier de Rochefort, lieutenant de la maréchaussée à Valence; — par Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix. — Requête au sénéchal par Charbonnel, bourgeois d'Alixan, pour être maintenu en la possession des biens de son père. — Instances criminelles : de Charignon, étudiant en droit, contre Morel-Lacour, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Cheval, huissier, accusé de n'avoir pas remis à temps des assignations criminelles; — de Chomel, professeur de droit en l'Université, contre Béranger, pour usurpation de chemin à talon et ouverture de fossé sur les terres du demandeur; — de Combelle, curé d'Eurre, contre Reynaud, pour bruit dans l'église pendant une cérémonie religieuse : l'accusé n'ayant pas su répondre à une question de catéchisme et soupçonné de mener une conduite peu édifiante, fut refusé par le curé comme parrain de l'enfant Vincent; de là des récriminations à haute voix qui troublèrent le baptême.

B. 560. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1750-1759. — Parcelles de frais alloués à Arnulphe Daumont, professeur de la Faculté de médecine de Valence; à Didier, de Livron; à Claude Dupoile, de Châtillon, doyen de la cathédrale de Saint-Apollinaire, etc., dans leurs procès contre noble Jean de La Serve, sieur du Fain; noble François-Apollinaire Des Aimars, d'Andance, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre « certains » quidams ou quidames » pour vols avec effraction; contre Dorigny, mendiant avec menaces; — du syndic des Dominicains, contre les mariés Saintonge, pour récel d'objets mobiliers; — de Fontaine, huissier, contre Juvenet, pour injures, etc. — Déclarations de résidence faites par dom François Gallias, religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur; copies de la mise en possession du prieuré simple et régulier de Saint-Marcellin d'Étoile, vacant par le décès de Joseph Delacroix-Danglars, et des lettres de l'évêque de Valence à ce sujet.

B. 561. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1750-1759. — Nomination de Louis de Chaléon, chanoine de Valence, comme curateur de Laurent de Garnier, étudiant en droit, héritier de Jean de Garnier, conseiller au Parlement de Grenoble et seigneur de Saint-Jean-de-Bournay. — Requêtes au sénéchal par Pierre de Genas, baron de Vauvert en Languedoc, et par Magdeleine Grezier, pour être mis en possession des biens de René de Genas, lieutenant de Roi en la ville et citadelle de Valence, et de Pierre Lambert; ordonnances conformes. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Giriat, soldat, pour coups et blessures à la femme Morin; contre Simon et Brindamour, grenadiers du régiment d'Anjou, à Die, pour duel; contre Hezelin, vi-courrier de la justice mage, pour remise de copies d'assignations irrégulières, etc.

B. 562. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Copie de l'acte de réception parmi les avocats plaidants et postulants près la Cour de Grenoble de Claude-Aymond Labretonnière. — Inventaire des meubles de feu noble Pierre de La Lombardière, major de la ville et citadelle de Valence, à la requête de Louis-Claude, son frère. — Procédures d'apposition des scellés sur les effets de Louis-Basile Carré de Montgeron, décédé le 12 mai 1754, en la citadelle de Valence, « où il étoit » détenu par ordre du Roi »; copie de l'arrêt du Conseil d'État chargeant de La Porte, intendant de Dauphiné, de faire lever les scellés mis sur les meubles du défunt, rendu

à la requête d'Henri-Robert, comte de Lamark, lieutenant de l'Hôtel des Invalides, et d'Henri-Louis, marquis de Lamark, ses héritiers maternels, et d'Antoine de Rancher, sieur de Mondétour, son héritier paternel. — Instances criminelles : de Jobert, contre Fontaine, pour coups et blessures; — de Louis-Claude de La Lombardière, contre Chaix, et de Mayousse, contre Rollet, pour usurpation d'eau d'arrosage et de terrain.

B. 563. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles de Postoly, de Saint-Marcel-lès-Valence, contre Vinay, de Sanson, âgé de 14 ans, et contre Didier, accusés d'avoir, la nuit de Noël, enduit avec de l'huile de cade le banc du plaignant, placé dans l'église de la paroisse avec l'autorisation du curé du Bourg-lès-Valence et de son vicaire; minute de la sentence qui les condamne à 30 livres de dommages-intérêts et aux frais du procès. — Nomination de Royanez comme séquestre des fruits du prieuré de Saint-Étienne de Bésayes, à la requête de Piquet de La Motte, théologal et vicaire général de Vannes, plaidant contre Joliclerc, du diocèse de Lyon, pour la possession du même bénéfice. — Procédures civiles pour Platel et Grégoire, fermiers du prieuré de Saint-Jacques, dépendance de Saint-Ruf, contre Rochas, en paiement de la dîme. — Parcelles de frais alloués à Pillet, à Poudrel, à Réalier, etc.

B. 564. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles du procureur du Roi : contre Reybaud, soldat de passage; contre les mariés Reynard; contre Rivet et contre Robert, dit Dauphin, accusés de vols; minutes des jugements rendus contre eux. — Procédures pour Monge, directeur général du duché de Valentinois, pour Honoré-Camille-Éléonor de Grimaldi, prince de Monaco, contre Rochebois, de Livron, accusé d'avoir traversé le territoire de La Forêt sur Chabeuil, avec une voiture attelée de trois chevaux, malgré les défenses faites à ce sujet.

B. 565. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1750-1759. — Inventaire des effets délaissés par Laurent Rouveyre, juge assesseur en la commission souveraine du Conseil établie à Reims. — Requête au sénéchal par Marie-Renée-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Montauban, veuve de Jean-François Clerc de Ladevèze, brigadier des armées du Roi, pour être mise en possession des biens de Jeanne-Marie de Ronchol de Galbert, veuve de noble Jean-Annet de Serment. — Instances criminelles du procureur du Roi : contre Roux, pour voies de fait à Cheval, huissier; contre Sardaille, pour tentative de viol; contre Vial et d'autres jeunes gens qui, pendant un baptême, ont fait du bruit dans l'église de Châteauneuf-d'Isère; — de Teyssonnier, ancien avocat, contre Messié, pour dégradations à son pré. — Parcelles de dépens alloués : à Rouveyre d'Ozon, docteur-médecin à Crest; à Trouiller, de Châteaubourg, dans leurs procès contre Magdeleine Degros, veuve Fleury, et contre Alary.

B. 566. (Cahiers.) — In-fol., 223 feuillets, papier.

1750-1759. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par : Arbod, capitaine réformé, à Jacques, son fils, capitaine d'infanterie; — Lacour, marchand au Bourg-de-Péage, à son fils, notaire au même lieu, etc. — Contrats de mariage : de François Demissol avec Claude-Agathe Eymond; — de Claude Petit, président de l'Élection de Valence, avec Marie-Magdeleine Rey; — de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, ancien capitaine de grenadiers, avec Gabrielle Chaix; — d'André-Henri Milon de Mesme, chevalier, seigneur de Boisbonard, neveu de l'évêque de Valence, avec Anne-Françoise-Elizabeth de Créquy, etc. — Compte des droits dus à l'évêque de Valence, rendu par le greffier civil et criminel du Siége : recettes de 5 ans et demi, 975 livres, dont 193 pour les remises du greffier. — Registre des présentations de procureurs : Colombier, pour Bouilhane; Réalier, pour Boyer, etc.

B. 567. (Cahiers.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1742-1752. — Audiences. Noms des parties : Roux-Durmanières, clerc tonsuré de La Frette (Isère), recteur de la chapelle de Notre-Dame-La-Ronde, près la place des Clercs, à Valence, contre Dupoile, de Châtillon, syndic de la cathédrale, et dom Dalemance, religieux de Cluny, prieur de Saint-Marcellin d'Étoile, contre Gallias, religieux de Saint-Maur, en maintenue de bénéfice; — noble Alexandre de Lancelin de La Rolière, contre le curé ou le vicaire de Saint-Apollinaire de Valence, pour addition du mot : « Lancelin » à l'acte de baptême d'Élizabeth-Magdeleine de La Rolière, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Blain, Planta, Freydier, etc. — Publication des testaments de François Besson, garde-marteau en la maîtrise de Die, et de Marie Bourgha, veuve Rouveyre.

B. 568. (Cahiers.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1752-1757. — Audiences. Noms des parties : Alexandre de Chypre, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Jacques de Montelier, contre Rochas, en paiement des droits de dîme ; — Joseph-Hugues de Valernod, président du Siége, contre noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine d'infanterie au régiment de Bretagne, en revendication des eaux de la fontaine de Cis, concédée à ses auteurs par Diane de Poitiers ; — François Ollivier, co-seigneur d'Aubonne, résidant à Allex, contre Chambert, en paiement de lods, etc. — Liste des avocats et procureurs : Dauphin, Lacroix, Brohard, Viret, etc. — Demande d'un acte de notoriété sur sa noblesse, faite par Louis-Hugues de Rostaing, clerc tonsuré, pour obtenir l'insinuation de ses lettres de bachelier, après trois années d'études.

B. 569. (Liasse.) — 149 pièces, papier (47 imprimées).

1760-1769. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : établissement d'un 20e en sus des droits de ferme ; — confirmation de l'exemption de la taille et des corvées accordée aux monnayeurs, ajusteurs et autres officiers des monnaies ; — défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ; — continuation des séances ordinaires du Parlement de Dauphiné ; — fixation du nombre des notaires de Valence ; — exemption du droit d'aubaine en faveur de la noblesse immédiate de Franconie, de Souabe, etc. — Copies des arrêts de la Cour de Grenoble, concernant : la défense faite au juge mage de Die de connaître des substitutions ; — l'exécution des ordonnances relatives aux armoiries ; — la suppression de la constitution du pape Clément XIII *Apostolicam pascendi Domini gregis*, et de trois brefs du même pontife en faveur des Jésuites ; — la condamnation au feu de l'*Extrait du discours de M. de Castillon, avocat général d'Aix ;* — l'interdiction, pendant deux ans, de Borel, garde de la maîtrise de Die, pour avoir envoyé sous enveloppe une assignation portant qu'elle a été remise à domicile ; — la défense « à toutes » sortes de personnes de couper des bois dans les forêts du » Vercors, de les commercer et sortir de la vallée, sans » avoir préalablement obtenu la permision de l'évêque de » Die », etc. — Lettres écrites aux officiers du Présidial par Pajot, intendant ; Moydieu, procureur général ; Chapon, curé de Luc ; Chaste, Gaillard, etc., relatives : à la sédition causée à Saillans par la construction d'une fabrique d'amidon ; — à la résidence des juges ; — aux registres des paroisses ; — à la juridiction du Siége de Crest sur la vallée de Quint, « ancien patrimoine des Poitiers et des » Dauphins » ; — aux offices de lieutenants criminels, etc.

B. 570. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1769. — Projets ou minutes de lettres adressées par les officiers du Siége au vice-chancelier de France : « Nous nous voyons confondus avec les plus » vils citoyens, par l'assujettissement aux mêmes charges » et aux mêmes contributions ; nous avons sous les yeux » l'Université de cette ville, dont les membres et suppôts » jouissent de l'exemption du logement militaire que » nos conseillers réclament ; nous ne contestons pas leurs » titres, mais nous espérons de participer à la même » faveur par les services gratuits et assidus que nous rendons » au public. » — Requête originale présentée à l'intendant de Dauphiné sur l'exemption précitée, et réponse de Pajot de Marcheval contraire à cette prétention. — Lettres de Maupeou, vice-chancelier, à Cartier, conseiller au Présidial, pour lui annoncer que le Roi, « connoissant le prix de ses » services, ne veut pas que la couronne et le public en soient » privés. » — Comptes de Bergeron et Desjacques, syndics du Siége ; dépenses, 12,168 livres ; recettes, 13,460 livres. — Pièces justificatives de ces comptes, quittances et man dats.

B. 571. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1769. — Provisions de geôlier des prisons du Siége à Agrenier, soldat invalide. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Algoud, pour coups et blessures à Guillot, notaire ; — d'André, contre Bousquet, pour voies de fait. — Procès-verbal du refus de Marianne Eymeri, ancienne catholique, dangereusement malade, de remplir ses devoirs religieux, dressé par le curé d'Aouste, en présence du maire et du consul. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Jean-Baptiste Aunillon, écuyer, seigneur d'Arcinas et de Coudray, avec dom Bernard Gaudar, prieur titulaire de Saint-Baudile d'Allex, au sujet des réparations faites à l'église et au prieuré d'Allex. — Nomination d'experts pour Jean-Louis-Alexis Mazet de Barnaud de Villeneuve, sieur de La Roche, écuyer, garde-du-corps du Roi, capitaine de cavalerie, et Étienne-Alexis Mazet de Villeneuve, son frère, héritiers d'Anne-Gabrielle de Montoison, veuve et héritière de Joseph de Fontenille, afin d'estimer le cheptel du domaine de Francillon sur Étoile.

B. 572. (Liasse.) — 66 pièces, papier (1 imprimée) ; 4 pièces, parchemin.

1760-1769. — Prestation de serment par Jacques-Louis Belin, ancien jésuite, domicilié à Tain, « d'être » involablement bon et fidèle sujet du Roi, de soutenir » les libertés de l'Église gallicane et notamment les quatre » propositions de l'assemblée du Clergé tenue en 1682,

» de se conformer en tout aux lois du royaume, de combattre en toute occasion les maximes qui attentent à » l'autorité du Roi, à la sûreté de sa personne sacrée, et » qui attaquent l'indépendance de sa couronne. » — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour Bergeron, substitut du procureur du Roi au Présidial, contre les officiers de la Sénéchaussée de Crest, qui s'ingèrent dans la connaissance des matières bénéficiales, criminelles et des cas royaux; — copie des arrêts de la Cour donnant raison au Siége de Valence et lui renvoyant la cause de Bonnet, curé de Vaunaveys, contre Serret. — Extrait de la commission donnée par Raoul de Gaucourt, gouverneur de la province, à Bayle, avocat fiscal, pour procéder à l'affouagement des terres des comtés de Valentinois et Diois. — Instance civile des juges du Présidial contre Louis de Bayane d'Orcinas, pour ouverture de jours à une muraille de sa maison, mitoyenne avec le palais de justice. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Beaujan, pour meurtre, et contre des jeunes gens de Beaumont-lès-Valence, pour injures à Madame Du Fay de Saint-Laurent, etc.

B. 573. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures pour Bergeron, substitut du procureur du Roi au Présidial, contre Saurin, procureur fiscal en la judicature mage de Die, qui veut connaître des matières bénéficiales et criminelles, et s'oppose, comme tiers non ouï, à l'arrêt de la Cour de Grenoble contraire aux prétentions des officiers de la Sénéchaussée de Crest. — Mémoire des juges du Siége de Valence contre l'évêque de Die : le prélat soutenait que les justices de son évêché formaient un bailliage égal en autorité et en juridiction aux bailliages du Royaume et pouvaient connaître des cas royaux, en vertu de la souveraineté dont ses prédécesseurs avaient joui et des concessions de Louis XI faites en 1450 et 1456 et confirmées par François Ier. L'auteur du mémoire refuse à l'évêque ces prérogatives, ne fait remonter la souveraineté épiscopale qu'à l'année 1157 et traite d'usurpateurs les empereurs d'Allemagne et Boson lui-même. — Procédures civiles pour : Marie Bessonnet, veuve de noble Jean de Gravier, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, habitant à Loriol, contre Cheynet, archiprêtre du lieu, en revendication d'un droit d'arrosage; — Blache, notaire à Valence, contre la veuve Lambert, en règlement des comptes de leur société pour la fourniture du bois et de la lumière aux troupes royales. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Perouse, de La Roche-de-Glun, pour transport de juridiction.

B. 574. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Procédures pour : Bodin, prieur-curé du Bas et Haut-Charens, contre Pic et d'autres habitants du lieu, qui ont rentré leurs récoltes avant le paiement de la dîme; — Blache, notaire à Valence, contre Esprit-Toussaint Des Isnards, de Carpentras, qui l'accuse d'avoir enlevé de force du séminaire de Valence Toussaint-Joseph Des Isnards, son fils; lettre de Chaude, supérieur du séminaire : « Nous n'avons jamais été inquiets sur le » compte de M. votre fils », écrit-il à M. Des Isnards, « parce que nous savions certainement qu'il ne nous » quittoit que pour vous aller joindre, etc. » — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bressieu, pour coups et blessures à Marie Mure; — de noble Louis Brunel de Bonneville, du Puy, étudiant, contre Farcon, voiturier, pour voies de fait; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Caillot, Magnan, etc., accusés d'avoir favorisé la désertion de plusieurs cavaliers du régiment Corse et d'avoir gardé une partie de leurs effets d'équipement. — Requête au sénéchal par Blanc, pourvu d'un office de notaire à Loriol, pour prêter serment et exercer ses fonctions. — Prestation de serment de Jean-Baptiste-Bernard de Bressac, tuteur du fils aîné de feu Jean-Baptiste de Bressac et de Marianne Aimon de Franquières.

B. 575. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour les enfants de Philibert Debeaux, ancien fermier de la dîme des dames de Soyons, contre Marie-Rose Chaix, veuve de noble Louis de Morlon, et Jean-Jacques Chaix, prieur de Beaumont, son héritier, en paiement d'arrérages de dîmes. — Acte d'assemblée de parents tenue à la requête de noble François Chaix-Deloche, trésorier de France en Dauphiné, fixant à 300 livres la pension alimentaire du fils de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, de son vivant major et commandant de la ville et citadelle de Valence; compte de tutelle dudit pupille : excédant de recettes sur les dépenses, 1128 livres. — Parcelles de frais alloués à Charbonnier, garde-marteau en la maîtrise de Saint-Marcellin; à Chatain et à Colomb. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Charvin, pour vol commis sur la place publique, pendant qu'une procession de Pénitents passait; — de Claude Corbières, contre Cartier de Bois-Martin, étudiant, pour coups et blessures.

B. 576. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Requête de Courbis, pourvu d'un office de notaire à Chabeuil, pour exercer ses fonctions.

— Nomination d'experts pour liquider les successions d'Antoinette et de Magdeleine Armand, faite à la requête de Romain Coupier de Maille, leur héritier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Crozat, Datuy, David, etc., pour vol ; — de Joseph Darmand, prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence, chanoine de la cathédrale, mense de Saint-Pierre, contre Barbier, pour enlèvement de terre dans la propriété du plaignant, sur la place de Cornas.

B. 577. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour Deloche, châtelain de Tain, contre Peyrouse, « qui veut faire passer » un simple projet de vente pour une vente parfaite et » suffisamment obligatoire. » — Inventaire des effets délaissés par Faure de Chypre de Vercors, sacristain du prieuré de Saint-Félix et prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan. — Minutes de sentences : rejetant l'appel du juge mage interjeté par les frères Fay de Villiers, héritiers de Pierre Fay de Villiers, ingénieur du Roi à Valence; — condamnant à des peines afflictives et infamantes diverses personnes accusées de vol, de vagabondage, etc. — Remontrances du procureur du Roi au sénéchal sur la contravention aux ordonnances de S. M. commise par les habitants de quelques paroisses du ressort, qui travaillent le dimanche et les fêtes, et par les cabaratiers et autres personnes publiques qui ouvrent leurs maisons pendant les offices ; ordonnance conforme. — Parcelles de frais alloués à Catherine Dupoile; à Faure, bourgeois de Chabeuil, dans leurs procès contre Ollivier, instituteur à Saint-Vallier et contre Mayon.

B. 578. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Galisien, accusé de vols dans les églises; contre Gautier, de Saint-Sorlin (Moras), voiturier, pour transport de livres protestants; procès-verbal du brûlement de ces livres par le greffier du Siége; — de Gamon, contre Laplace, en subornation de témoins ; — de Fontaine, huissier, contre Oternaud et d'autres personnes, pour voies de fait. — Prestation de serment des experts nommés par noble Louis-Claude Gamon de La Lombardière, major de la citadelle et de la ville de Valence, et par Vincent, fermier de La Lombardière, à Montvendre. — Enquête faite par Accarias de Sérione, avocat au Parlement de Grenoble, commissaire député par le Présidial dans le procès pendant entre Morin, notaire de Poyols, fermier de la dîme, et Marianne Ferouil-La-Pise, de Luc, accusée d'avoir vendangé en fraude de la dîme. — Parcelles de frais alloués à Ferrand, de Montvendre ; à Marie Gasquet, veuve Portes, d'Étoile ; à Blanche-Magdeleine de Garagnol, épouse de noble Philibert de Julion de Malerargues, etc.

B. 579. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1760-1769. — Procédurés civiles pour les sœurs Barnouin, de Dieulefit, contre Marianne Guitton, femme Got, en revendication d'immeubles sur lesquels leur père avait privilége et hypothèque. — Acte de cautionnement de Grézier, notaire de Valence, nommé syndic receveur des deniers patrimoniaux d'octroi de la ville, fait par Roche, négociant au Bourg-lès-Valence. — Parcelles de frais alloués à Marie Gory, veuve Roux; à Anne Guigou, de Crest; à Imbert, de Chabeuil, etc. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Gencel, Groubet, Turon, etc., pour vols ; — de Hutré, marchand de savon à Marseille et à Valence, contre Marie Molard, pour détournement de marchandise.

B. 580. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu, à Livron. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des inconnus, pour vol commis avec effraction dans la citadelle de Die. — Viguier, ancien lieutenant de cavalerie et premier consul de Die, chargé des clefs de la citadelle, expose qu'on a enlevé les canons et les platines de 50 fusils ayant appartenu à des protestants, 20 livres de petites balles et quelques vieilles mèches; — du ministère public, contre Jandet, pour vol; contre Catherine Jarrois, pour vagabondage et prostitution. — Procédures civiles poursuivies par : noble Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, baron de La Bâtie, premier président au Présidial, contre noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine au régiment de Bretagne, en revendication de chemin, près du domaine Des Rioux, à Saint-Vallier ; — Lantheaume, tanneur à Montélimar, contre Rivière, dit Lagneau, en restitution d'une chaudière. — Parcelles de frais alloués à Joseph-René Lombard de Latune, ancien inspecteur des domaines du Roi, à Crest.

B. 581. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Martel, pour coups et blessures à Descombes, son beau-frère. — Procédures civiles poursuivies par Maran, marchand de Romans, contre Arbod, maquignon, pour lésion dans l'échange de sa mule contre un cheval

sans valeur. — Minutes de jugements du Présidial déclarant l'incompétence du prévôt de la maréchaussée dans les accusations de viol et de coups et blessures intentées à Maria et à Marquet.

B. 582. (Liasse.) — 46 pièces; 2 cahiers in-4°, 51 feuillets, papier.

1760-1769. — Nomination de Cartier comme curateur des enfants de noble André de Macieux, capitaine d'infanterie, commandant pour le Roi au château de Beauregard (Ardèche), et d'Anne-Victoire de Vincent, appelés à la substitution d'Antoinette de Geys. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Martin, forçat libéré, pour vagabondage ; — de noble Jacques-Florimond Masson, sieur de Montbrac, prêtre étudiant, contre Beaumenu, Lanaux et Vose, aussi étudiants, pour voies de fait. — Procédures civiles pour Melleret, bourgeois d'Étoile, contre Claude-François de Chomel, professeur en droit de l'Université, au sujet des réparations faites par le demandeur contre la Véore, à Étoile, et que l'intimé veut faire détruire; il est dit dans les mémoires de Melleret que la rivière avait anciennement deux lits en cet endroit et que les riverains en ont comblé un; que ses réparations sont plus utiles que nuisibles à la propriété de M. Chomel.

B. 583. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur les difficultés pendantes entre : le prince de Monaco et Fraud, de Crest, au sujet du droit de péage que ce dernier refuse d'acquitter; les experts établissent par la description des chemins que les charrettes, conduites de Chabeuil au port de l'Isère, ne peuvent éviter d'emprunter les territoires de Valence et du Bourg-lès-Valence; — Moulin, confiseur à Montélimar, et Pacaud, pour dommages faits à une vigne par un troupeau de moutons; — Thérèse Morier et Thomé, marchand d'Allex, au sujet des fonds et des bâtiments du prieuré dudit lieu. — Parcelles de frais alloués à Monard, curé d'Arnayon; à Moine, etc., dans leurs procès contre Audiard, curé de Villeperdrix, et contre Blache, s'élevant de 86 à 403 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Orelle, accusé d'avoir traversé une procession sans ôter son chapeau et d'avoir injurié et menacé le Pénitent « préposé au bon ordre de la procession »; minute du jugement qui le condamne à 10 livres d'aumône, à 3 livres d'amende et aux frais; — du prince de Monaco et de Thannaron, son receveur au Bourg-lès-Valence, contre Treynel, qui s'est opposé à la saisie de 16 veaux traversant le territoire de Valence sans payer les droits de péage, et qui a aidé à enlever de force ces animaux, mis en fourrière à Malissard (Chabeuil); — de Marguerite et Lucrèce Besson et de Termet, contre Orelle, pour vols de raisins et de bois, etc.

B. 584. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Orelle, accusé de vols; minute du jugement qui le met hors de Cour et procès; mémoire pour le Présidial contre Mésangère, procureur fiscal de l'évêché, qui évoquait l'affaire au bailliage épiscopal : « La pour» suite des crimes devroit se faire avec une égale exactitude, » soit par les juges des seigneurs, soit par les juges royaux; » l'on voit cependant que quelques-uns des premiers la » négligent, dans le cas surtout où il n'y a point de partie » civile, soit parce qu'alors ils ne retirent aucun émolu» ment de leur travail, soit parce que les frais de la pour» suite retombent sur les seigneurs, dont ils ménagent les » intérêts, dans la vue de se procurer et de se conserver » leurs bonnes grâces, soit enfin parce que les prévenus » trouvent souvent du support auprès d'eux. Les officiers » de la justice ordinaire de Valence, qui appartient à » l'évêque, ne sont point à l'abri de reproche en cette » matière; des prisonniers évadés après la première ins» truction, des crimes palliés ou impoursuivis, d'autres » dont la poursuite a été abandonnée, ont souvent excité » la rumeur publique. »

B. 585. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1760-1769. — Déclaration de grossesse de Christine Panet. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Ozel, étudiant en théologie, pour vols; contre Marie Perard, pour vagabondage; minute du jugement qui la condamne à être renfermée pendant trois ans dans une maison de force, etc. — Procédures civiles pour Petit, chanoine de Valence et de Die, contre Chavasse, curé du Cheylard et d'Eygluy, qui s'oppose à la prise de possession de son canonicat. — Rapport d'experts sur le différend de Pizot avec Noyer, potier de terre à Cliousclat, au sujet d'un chemin. — Minute de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols; — rejetant l'appel de Marie Pecoulet, veuve Vel, contre Anne-Victoire de Geys, veuve d'Hercule de Sibeud de Saint-Ferréol, gouverneur de Die.

B. 586. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Procès-verbal d'enquête sur les droits et revenus du prieuré de Brette, contre dom Justin

Charier, prieur dudit lieu. — Rapport d'experts sur les avantages de l'aliénation ou de l'albergement d'une terre de la sacristie de Beaumont, fait à la requête de dom Planta de Cheyssan. — Instances criminelles : de Puzin, garde batelier des péages du prince de Monaco au Bourg-lès-Valence, contre Barbier, pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Rang, pour tumulte causé à Chabeuil, et contre Reynard, pour vol de fruits; — de Ramel, étudiant en théologie, contre de Romans, pour voies de fait.

B. 587. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour Reynaud, meunier à Chabeuil, contre Treynel, en enlèvement de foin acheté. — Parcelles de frais alloués à Robert, de Chabeuil, et à Rolland, dans leurs procès contre Mayon et Reynaud-La-Condamine, bourgeois de Saint-Nazaire-le-Désert. — Minute du jugement qui reçoit l'appel du vibailli de Saint-Marcellin, interjeté par Riotord, d'Hauterives, contre Sancy, de Lentiol. — Instances criminelles : de Revol-Anisson, procureur du Roi honoraire en la maîtrise de Saint-Marcellin, contre Michon-Fourcat, pour détournement de meubles et ustensiles de son domaine de L'Aigle; — du procureur du Roi, contre Robin, notaire à Tain, pour transport de juridiction, etc.

B. 588. (Cahiers.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1760. — Inventaire des biens et des papiers délaissés par Rouillé, greffier du Siége : livres de paiement des droits de greffe, de 1735 à 1760; registres d'audience, de présentation de procureurs, etc.; de baptêmes, mariages et sépultures dans les paroisses de Saint-Apollinaire de Valence, de Saint-Pierre du Bourg, de Chabeuil, Alixan, etc., de 1742 à 1760; — liasses de procédures civiles et criminelles pour : Aubert, contre Bost; — Ardent, contre Chorier, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession Rouillé par Clapier, tuteur des deux enfants mineurs du défunt.

B. 589. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Rouveyre, avocat, dressé par le greffier du Siége, à la requête de Gabrielle Bigeard, sa veuve, et de Rouveyre d'Ozon, médecin, ses héritiers; — procès-verbal de la vente aux enchères des livres et du mobilier du défunt : La *Jurisprudence de Guy Pape*, par Chorier, 4 livres; les *Plaidoyers d'Expilly*, 3 livres; les *Plaidoyers de Basset*, 6 livres; *De l'usage des Fiefs*, par Salvaing de Boissieu, 8 livres; *État des feux de Dauphiné*, 2 livres; *Histoire du Dauphiné*, de Valbonnays, 18 livres; *Bleyniani in theoriam et praxim beneficiorum introductio*, 1 livre; *Joannis Columbi, de rebus gestis episcoporum Valentinensium*, 15 sols, etc. — Inventaire des biens de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, major de la ville et citadelle de Valence. — Apposition des scellés sur la porte des appartements de feu Claude de Nantes, abbé général de Saint-Ruf; sur les meubles de Saint-Romans, capitaine de la compagnie des bas-officiers détachés de l'Hôtel des invalides à la citadelle de Valence. — Minute de la sentence qui maintient Rouveyre-Duplan, chanoine de Valence, en possession de sa prébende, contre noble Victor Ducrest de La Tour. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Estour, Rambaud, Ollier, etc., auteurs d'une émeute qui eut lieu à Saillans, à l'occasion de la proclamation royale sur la liberté du commerce des grains, et contre des inconnus, armés de pierres et de bâtons, qui excitèrent du tumulte à Saint-Nazaire-le-Désert, au sujet de l'arrivée d'un marchand de grains; — des économes généraux de Saint-Ruf et de Saint-Lazare, contre Platel et Grégoire, anciens fermiers du prieuré de Saint-Jacques de Montelier, qui troublent les nouveaux fermiers dans leur jouissance.

B. 590. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Lettres de grâce accordées à noble Louis Salins de Saillans, capitaine d'une compagnie d'invalides, pour blessures mortelles au pontonnier du bac de la Drôme, sous Livron, qui avait refusé de le passer. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Vinay, pour vagabondage, et contre Valette, pour coups et blessures à Fleuriot, garçon perruquier; — de Lapassa, châtelain de Châteauneuf-d'Isère, contre Trouiller, en paiement de la dîme. — Rapport d'experts contenant la description du domaine de Gachet, acquis par Pierre Teyssonnier, avocat au Présidial, de Barthélemy Mortillet, conseiller au bureau de l'Élection de Romans. — Parcelles de frais alloués à Taponier, de Valence; à Marie Trouillat, de Livron; à Versain, curé d'Étoile, dans leurs procès contre Ozel, Jourdan et Freyssin.

B. 591. (Cahiers.) — In-fol., 131 feuillets, papier.

1760-1769. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par Alexandre de Milon, évêque de Valence, à Augustine-Jeanne Des Francs, sa petite-nièce, de 1200 livres de rente; à André-Henri de Milon, seigneur de Bois-Bonard, de 3500 livres, et à

Jeanne-Henriette, sa nièce, de 1000 livres. — Contrats de mariage d'Arnould-Claude de Ponte, marquis de Niévil, grand sénéchal de Saintonge, avec Augustine-Jeanne Des Francs, dotée de 3000 livres de rente par Alexandre de Milon, évêque de Valence; — de Charles Cousin de La Blennerie, ancien officier d'infanterie à Nancy, avec Marguerite-Reine Faure, de Valence; — d'Edmond-Jacques Le Prêtre, écuyer, sieur de La Moustière, ancien capitaine d'infanterie, avec Anne-Thérèse de Castillon; — de Charles-Marguerite Fontaine d'Andancette, avec Marguerite de La Coste de Sénovert, de Saint-Andéol sur Claveyson; — d'Alexandre-Louis de Lattier de Bayane, ancien major de cavalerie, avec Angélique-Adrienne-Joséphine-Élisabeth de La Porte de L'Arthaudière; — de Jean-Alexandre de Ventaillac, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au Buis, avec Marie-Magdeleine-Jeanne-Antoinette Lancelin de La Rolière; — de Ruel, docteur en médecine, avec Louise Bancel de Confoulin; — de François Chaix-Deloche, trésorier de France à Grenoble, demeurant à Monteléger, avec Jeanne-Marie Sahuc de Planol, etc.

B. 592. (Cahiers.) — In-fol., 286 feuillets, papier.

1744-1767. — Transcription des contrats de mariage : d'André-Henri Milon de Mesme, avec Marie-Françoise-Élizabeth de Créquy; — de Joseph Bigeard de Saint-Maurice, capitaine de dragons réformé, fils de feu Pierre Bigeard, conseiller au Présidial, et de Marianne Thévenin, avec Amédée-Marie-Anne-Victoire de Villefranche, fille d'Amédée de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de Tauzast, dotée de 65,000 livres; — de Jean-François de Murard, chevalier, commissaire provincial, ordonnateur des guerres au département de Vienne, avec Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy de Saint-Germain; — de noble Louis-Laurent de Parizot, sieur de Bouvier, avec Marianne Vanlouis de Montbrunet; — de Jacques Moreton, chevalier, comte de Chabrillan, avec Bathilde-Félicité de Verdeilhan Des Fournels, fille de Jacques de Verdeilhan, fermier général, etc. — Transcription : de la donation entre-vifs faite par Boudra, avocat, à noble Antoine-Balthazar, son fils, trésorier de France à Grenoble; — des testaments de René de Genas, de Sucy d'Aucourt, etc.; — des provisions de Ferdinand Moiriac de Châtillon, lieutenant général et inspecteur de cavalerie, sénéchal de Valence; de Besson, notaire à Loriol; de Borie, lieutenant criminel; de Gaillard, lieutenant général, etc. — Distribution des causes : Desjacques a le procès de Gelas, contre Cusin; Serret, celui de noble César Ode de Bonniot, sieur de La Tour, contre Vincent, etc. — Registre de Rouillé, commis du greffe, pour ses comptes de recette.

B. 593. (Cahiers.) — In-fol., 214 feuillets, papier.

1757-1768. — Audiences. Noms des parties appelées : Pialat, receveur du prince de Monaco, contre Blache, pour refus de paiement de droits de péage sur le sel; — Bodin, prieur-curé de Charens, contre Desandrés, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, en paiement de pension; — Guerin, chanoine et vicaire général d'Alby, prieur de Saint-Pierre d'Eurre, contre Allouard, en restitution de grains de semence; — Eynard-Félicien Boffin de La Sône, baron de Chatte, colonel des Gardes-Françaises, contre Langon, en paiement de créances; — François-René-Charles de La Tour de Gouvernet, contre Ollivier, co-seigneur d'Aubonne, au sujet d'un canal d'arrosage, etc. — Liste des avocats et procureurs : Freydier, Petit, Rolland, Réalier, etc.

B. 594. (Cahiers.) — In-fol., 342 feuillets, papier.

1741-1768. — Présentations de procureurs : Rolland, pour Néry, chanoine de Die; Réalier, pour Ducrest de La Tour, chanoine de Valence; Muguet, pour noble Jacques de Richaud, écuyer, à Montoison, etc. — Défauts accordés à Henriette-Elizabeth de Maugiron, abbesse de Soyons, contre Vial, fermier de Barthelais; à Abonnenq, curé de Lus, contre Ferrier; à Marianne de Badel Du Noyer, héritière de Valentin, contre Bigeard, etc. — Affirmations de voyage par Montresse, curé de Livron; par noble Pierre-Louis de Fonclaire, de Saou, etc.

B. 595. (Liasse.) — 99 pièces, papier (10 imprimées).

1770-1779. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : les pélerinages; — la régie des droits d'hypothèque; — les inhumations; — la suppression du bureau d'indication établi à Paris. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Grenoble pour la prestation de l'hommage dû par les vassaux de S. M. — Procès-verbal de la séance de M. le comte de Clermont-Tonnerre au Parlement de Grenoble, assisté de M. Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné. — Lettres adressées aux magistrats du Siége : par le même intendant, au sujet des réparations du palais de justice; — par de Moydieu, sur l'affaire Odeyer; — par de Gaillard, député à Paris : « Je n'aurai d'audience du garde » des sceaux avec accueil convenable qu'en déclarant » mon départ. L'état du ministère et les embarras conti- » nuels qui naissent de la multitude des affaires nou- » velles rendent très-longues, très-difficiles et peut-être

» interminables les choses les plus urgentes et les plus » justes. » — Projet d'une lettre au chancelier pour demander la réunion au Présidial de la justice seigneuriale de l'évêque, pendant la vacance du siége épiscopal : le nouveau prélat se contenterait de l'indemnité accordée par le Roi ; on donnerait deux places au Présidial aux derniers titulaires de la justice épiscopale, et la suppression de trois degrés de juridiction serait un bienfait pour les sujets de S. M.

B. 596. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1770-1779. — Comptes rendus par Bergeron, syndic du Siége : recette, 8175 livres ; dépense, 5724 livres. — Mémoires de fournitures et de travaux, mandats et quittances, etc. — Évaluations des offices : celui de lieutenant général du Présidial vaut 12,000 livres; celui du lieutenant criminel, 6000; celui de lieutenant principal, 4000; celui de procureur du Roi, 6000; celui de l'avocat du Roi, 1800; ceux des assesseurs civils et criminels, 1200; ceux des conseillers, 1000; ceux des douze procureurs, 1000; ceux des six notaires de Valence et du Bourg, 3000; ceux des cinq notaires de Chabeuil, 500; celui de sergent royal à Valence, 400.

B. 597. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes de jugements civils et criminels : rejetant l'appel d'Allouard, dans sa cause contre noble Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne ; — condamnant Audiard, curé de Villeperdrix, à payer 150 livres à Michel, curé de Remuzat, pour la rétribution pendant un an du biscantat de Lioux, etc. — Composition de la masse héréditaire des biens de l'hoirie Chiron. — Parcelles de frais alloués à Aubert, marchand de Crest; à Autran, de La Motte-Chalancon, dans leurs procès contre Desemons et Colomb, s'élevant de 60 à 657 livres. — Procédures civiles : pour Aimar, avocat, contre Giroud et Quiot, en jouissance de droit d'arrosage sur le ruisseau de La Chirette ; — de Banis, chamarier du prieuré de Saint-Félix, contre le fermier des Riviers, qu'il accuse d'avoir mal régi et cultivé ce domaine ; parmi les témoins figure noble Pierre de Borel, comte d'Hauterives, résidant en sa maison-forte de Geyssons ; — de Barnier, père et fils, drapiers à Bezaudun, contre Faure et Liénard, en opposition à une saisie. — Instances criminelles du procureur du Roi contre les auteurs inconnus d'un vol commis, rue Farnerie, à Valence, chez Bachasson de La Chaîne, mestre de camp de cavalerie.

B. 598. (Liasse.) — 120 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Actes extrajudiciaires signifiés au conseil municipal de Valence de la part de Joseph Béranger, avocat, contenant opposition à la réunion de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général dans le couvent des Minimes. L'auteur du mémoire rappelle l'établissement à Valence du quartier général de François I[er], lors de l'invasion en Provence de Charles-Quint, la construction de la double enceinte de la ville, l'ouverture des fossés larges et profonds qui l'entourent, la destruction des faubourgs et des églises de Saint-Vincent, de Sainte-Catherine et de Saint-Victor, et il conclut à la nécessité de deux hospices dans une cité placée sur le chemin le plus fréquenté de toute la France. Au lieu de réunir les hôpitaux, il conseille de former un seul établissement des maisons de Sainte-Ursule, de la Visitation et de Notre-Dame. « En admettant que toute » fondation publique autorisée par le Roi doit avoir pour » objet l'utilité générale d'une nation, on sera forcé de » convenir qu'aucun des couvents de filles de Valence ne » remplit en entier ce point de vue. » Un seul établissement monastique fondé à Valence dans les bâtiments de Vernaison et destiné à l'éducation des jeunes filles procurerait à la ville un grand nombre de familles, sans perdre une religieuse. — Instances criminelles : de Bergeron, procureur du Roi, contre des habitants de Monteléger qui dévastent ses bois de Rigomant; contre Frédéric de Binder-Oskow, se disant officier russe, pour escroqueries ; — de Bertrand, procureur d'office à La Motte-Chalancon, contre les personnes qui ont blessé Lagier ; — de Blache, contre Royanez, étudiant, pour voies de fait. — Procédures civiles pour : Bodin, curé de Charens, contre Pic, en paiement de la dîme des « pois carrés et alliers » ; — Gabriel Biousse-Duplan, ancien juge mage de Valence, contre M[me] de Sassenage, en revendication d'une partie du port d'Ouvey, dans la seigneurie d'Hostun. — Déclarations faites par Bellon, de Peyrus, et par Bouvier, de Valence, de vouloir continuer leur commerce de grains et d'aller s'approvisionner en Bourgogne.

B. 599. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Micault, pour coups et blessures ; contre des inconnus, pour vols chez Bouvier et chez Dupont, fabricant de toile-coton, place Saint-Estève, à Valence ; — de Blanc, contre Bonnet, pour vol ; — de Bonthoux, curé d'Aouste, contre Malsang, prieur commendataire de Saint-Just-de-Claix, qui, en son absence, s'est emparé de la cure d'Aouste ; — de Borel, contre Beguin, pour injures ; —

de Gilles, négociant à Tarascon, contre des habitants du Bourg-lès-Valence qui ont excité une émeute sur le quai Saint-Antoine, à l'occasion d'un chargement de grains; monitoire, signé Chantemerle, contre les fauteurs du tumulte; — de Brohard, professeur en droit de l'Université, contre de La Moustière, qui, le jour de la Fête-Dieu, s'est placé dans le banc de l'Université; — du ministère public, contre Bovin, Roux, dit Le Rouge, et autres personnes, pour voies de fait à Richard, sous prétexte que celui-ci avait été battu par sa femme. Les accusés « ayant mis des cocardes de paille à leurs chapeaux, » suivis d'une populace considérable, avec un homme qui » battoit de la caisse », placèrent de force ledit Richard sur un âne et lui firent traverser Livron, au milieu des huées de la foule. Le patient perdit connaissance et il fallut l'emporter dans une maison particulière, où le châtelain du lieu vint le protéger.

B. 600. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des provisions du lieutenant de la judicature de La Vache, données à Boveron, recteur de l'Université, par Marianne Aimon de Franquières, veuve de Bressac. — Instances criminelles de Brohard, avocat, second professeur en droit de l'Université, contre les auteurs d'une libelle diffamatoire; copie de la lettre de M. de Miroménil, garde des sceaux, où il est accusé « de ne tenir presque jamais les écoles et d'avoir une » conduite non exempte de reproche »; dans l'enquête faite à ce sujet, Pons-Laurent de Bruyère, baron de Saint-Michel, co-seigneur du vicomté de Valernes, près Saou, le reconnaît pour un avocat distingué et un jurisconsulte habile; Reynaud, curé de Grane, rend un excellent témoignage de sa conduite; d'autres répètent des *on dit* plus ou moins graves concernant sa moralité et sa religion. — Requête de Jean-Baptiste Chabrier, écuyer, pour l'enregistrement de son brevet de capitaine-lieutenant en la maréchaussée. — Minute de la sentence qui maintient Cheynet, curé de Loriol, en la possession des eaux réclamées par la veuve de noble Jean de Gravier. — Procédures civiles poursuivies par Jean-Jacques Chaix, prieur commendataire de Beaumont-lès-Valence, héritier de la veuve de noble Louis de Morlon, contre Debeaux, en paiement des arrérages de dîme réclamés par Élizabeth de Maugiron, abbesse de Soyons. — Copies : de la reconnaissance passée par noble Louis de Morlon, à Marguerite-Françoise de Fortia-Moréal, abbesse dudit couvent, pour immeubles voisins de son château de Crozier; — de la transaction passée entre les consuls et habitants de Soyons et les députés et syndics du Vivarais, d'après laquelle Soyons est déchargé des deux tiers de ses impositions et tailles, par suite de l'annexion de partie de son territoire à la commune de Valence; — du règlement fait par Rabot, conseiller au Parlement, pour déterminer les limites de Soyons et d'Étoile.

B. 601. (Liasse.) — 77 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Cierkens, dit Flamand, Thivolle et leurs complices, accusés de vols avec effraction commis chez Mme de Bressac; — minute du jugement qui condamne à mort Cierkens, après qu'il aura été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Parcelles de frais alloués à Combelle, curé d'Eurre; à Conil, d'Establet; à Crozet, de Charnècles, dans leurs procès contre Xavier de Guerin, prieur de Saint-Pierre d'Eurre, Colomb et Treynet. — Minutes du procès-verbal de l'assemblée tenue devant le président du Siége par les curés du diocèse de Valence, pour s'unir aux actes, conseils et diligences des diocèses de Vienne, Grenoble et Die, et pour solliciter et obtenir de S. M. une nouvelle fixation des portions congrues en argent. — Nomination d'Henri Reymond, curé de Saint-Georges de Vienne, comme syndic général; de Combelle, curé de Montoison; Roux, curé de Chabeuil; Marbos, curé du Bourg-lès-Valence; Lachaux, curé de Châteaudouble; Chaix, curé d'Étoile; Perrin, premier curé de Valence, et Montresse, curé de Livron, comme membres du bureau; — lettre circulaire de deux anciens curés du diocèse de Valence, convoquant leurs confrères à cette assemblée.

B. 602. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Nomination de Réalier-Dumas comme curateur à plaid de Jeanne Didelot. — Procédures pour la mise en possession des hoiries Deaux et Dessagne, en faveur de Deaux, de Saulce sur Mirmande, et de Marie-Sébastienne Dessagne. — Parcelles de frais alloués à Rolland, à Doyon, à Ducros, etc., dans leurs procès contre Didier, Metiflot et Chaix. — Instances criminelles : de Delonay, fournisseur de l'étape à Montélimar, contre Chabrier, écuyer, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Champagne, Dugat, Sans-Souci et autres, pour vols qualifiés; application de Champagne à la question.

B. 603. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Dugat, Champagne, Lavalette, dit Sans-Souci, et leurs complices, pour vols; — informations

faites par Bravais, lieutenant du juge du comté de Crussol, principauté de Soyons et ses dépendances; — application de Dugat à la question ordinaire et extraordinaire; — minute du jugement capital contre trois des accusés.

B. 604. (Liasse.) — 78 pièces, papier (1 imprimée).

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à noble Louis-Ange Dupont et à Louise Jacquier-Vanlouis, son épouse, d'Étoile, contre Reynard. — Instances criminelles : de Catherine Dupoile, veuve Dessemons, contre Tallard, pour établissement de passage sur sa prairie, située à Beaumont-lès-Valence; — du procureur du Roi, contre Dupré, Escoffier, Blain, etc., accusés de vols. — Minute du jugement qui condamne Thérèse Dumard à 200 livres d'amende, pour avoir favorisé la désertion d'un grenadier au régiment de Languedoc. — Rapports d'experts sur la difficulté pendante entre Magnat, capitaine châtelain et fermier de la seigneurie de Charpey, et Escoffier, ancien fermier du domaine de Prêles.

B. 605. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1770-1776. — Parcelles de frais alloués à Marianne Eynard, de Valence, et à Faure, de Saillans, dans leurs procès contre Arbod et Françoise Magnan. — Instances criminelles du procureur du Roi en la maréchaussée et au Présidial, contre Eynard, Faurant et Felizat, accusés de vols et de vagabondage. — Informations prises par Lagier-Vaugelas, juge de Saint-Ferréol, sur le meurtre de Jeanne Fer.

B. 606. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Instances criminelles : de Bachasson, mestre de camp de cavalerie, contre Ferrier, pour vol; — du procureur juridictionnel de Dieulefit, contre Flachaire et ses complices, pour crime semblable. — Dénonciation faite contre Navelle, marchand et échevin d'Étoile, par dom Gallias, bénédictin de Saint-Maur, prieur de Saint-Marcellin d'Étoile : ce religieux ayant voulu enlever un grillage en fer placé dans l'église, des femmes tentèrent de s'y opposer, et il accusa Navelle de ce tumulte. — Procédures civiles pour : Fournet, de Livron, contre Breynat, en annulation de billet; — Genin, contre Lioux, en paiement de créance.

B. 607. (Liasse.) — 84 pièces, papier (3 imprimées).

1770-1779. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble maintenant les officiers du Présidial dans le droit de présider les assemblées des notables à Valence, et le procureur du Roi dans celui d'y remplir les fonctions du ministère public, contrairement aux prétentions de Fiacre-François de Grave, évêque de Valence. — Requête d'Étienne Grand, maître de la poste aux chevaux, pour être mis en possession des biens de Claude Grand et de Françoise Richard, ses père et mère. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Genthon, pour vols; contre Grange et Girard, pour coups et blessures à des habitants de La Motte-Chalancon et au garde-bois de Laye, sur le Bourg-lès-Valence; contre Gros, pour incendie de gerbiers, etc.

B. 608. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles pour Guibert, contre Bellon, fermier du prieuré de Saint-Félix, qui lui réclame la dîme de ses terres relevant de la commanderie de Malte; — copie de la bulle de Clément VII en faveur des religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Guillet fils, preneur de taupes, pour vol de blé; contre des inconnus qui ont enduit d'huile de cade les confessionnaux de l'église d'Étoile, où les Pères Capucins prêchent une mission; contre des paysans qui ont exposé et laissé dans l'église de Saint-Jean, à Valence, la bière de Marianne Rey, domestique à Geyssons, sans avoir prévenu le curé de la paroisse.

B. 609. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Requêtes : de Marthe Lagier, veuve d'Isoard, trésorier de France à Grenoble, tutrice de Marthe-Félicité d'Isoard, sa petite-fille, pour être mise en possession de l'hoirie d'Étienne-Joseph d'Isoard, conseiller en la Chambre des Comptes; — d'Anne Lafont, placée par lettres du Roi dans le couvent de Notre-Dame et ensuite chez les Ursulines de Valence, pour faire constater les persécutions exercées contre elle par ceux qui veulent s'emparer de ses biens; — de Charles de La Lauze, agent général du seigneur de Peyrins, pour la possession de l'hoirie de Jean Cotteau, ancien capitaine d'infanterie. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Labbe, Roussille, etc., étudiants en philosophie et en droit, accusés d'avoir chanté des chansons ordurières dans les rues et sur les places publiques; contre Jamonet, dit Cavette, pour complicité de vol; — de Lambert, de Combovin, étudiant, contre Guerin, pour voies de fait.

B. 610. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1770-1779. — Procédures civiles pour Lauzier, négociant à Die, contre Samuel, voiturier, en appel de la

sentence du juge mage qui le condamne à payer à l'intimé une créance résultant de l'échange de mulets fait entre eux. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Lamotte, Place, etc., pour enlèvement de bois dans le domaine des religieuses de Vernaison. — Mandat d'amener contre Largot, Orelle, etc.

B. 611. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles poursuivies : par Barthélemy, dit Gonon, de Die, contre Samuel et Lauzier, en paiement d'une soulte d'échange; — par Romain Coupier de Maille, avocat à Paris, contre Malbruny et Cherfils, de Chabeuil, en revendication du domaine de Chambon. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Létang, Catherine Lourson, etc., accusés de vols. — Parcelle de frais alloués à Liénard, drapier à Bezaudun, dans son procès contre Barnier. — Minute du jugement qui déboute Lhermy, échevin de Loriol, de sa demande en ouverture du fidéi-commis stipulé en sa faveur dans le testament de Pierre Reboul.

B. 612. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Malsang, pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Marchand, drapier à Saint-Aguan-en-Vercors, et contre Margier et Marcel, accusés de vols; procès-verbal de la lecture du jugement qui condamne à mort ce dernier.

B. 613. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770-1779. — Requête de noble Louis-François de Marquet, capitaine de cavalerie, pour être mis en possession du domaine de Francillon, à Étoile, que lui a légué Joseph de Fontenille. — Minute du jugement criminel rendu contre Marri et ses complices, pour vols. — Dénonciations : de Jacques-Philippe de Casteras-Goujet, chevalier, seigneur de la maison-forte de Laye, au Bourg-lès-Valence, contre Mietton, Plantier et autres, qui dévastent ses bois; — du prince de Monaco, duc de Valentinois, contre Bost, accusé d'avoir fait arracher des bruyères dans la forêt delphinale de Chabeuil : Bost prétend que « cette forêt » appartient à la communauté de Chabeuil, attendu le » droit immémorial qu'elle a d'y prendre des bois, bruyères, » buissons, mousse et terre, et même d'y tracer en tous sens » des chemins battus. » — Procès-verbal de vérification des titres et papiers du monastère de Sainte-Ursule de Chabeuil, fait par Desjacques, lieutenant principal du Siége, commissaire député par arrêt du Parlement de Grenoble, en présence de Brohard, avocat, procureur fondé de Magdeleine-Catherine de Monier, fille de Jean de Monier, maître des comptes, et de Marguerite de La Coste : Marguerite Barret de Saint-Victor, supérieure des Ursulines de Chabeuil déclare « qu'ayant été obligée, en exécution » de l'édit de 1749 concernant les gens de main-morte, » d'envoyer au précédent seigneur évêque de Valence, » qui étoit pour lors à Paris, les actes, titres et pièces » établissant la légitimité de son établissement, il est arrivé » que tous ces papiers se sont égarés et qu'ils n'ont pas » été rendus. » — Informations de l'official de Valence sur l'évasion du couvent de Chabeuil de Magdeleine de Monier, religieuse professe.

B. 614. (Volume.) — In-4°, 177 pages (imprimé), papier.

1779. — Mémoire pour Mme la marquise de Quiqueran de Beaujeu, intimée en appel comme d'abus, contre Marie-Magdeleine-Catherine de Monier, religieuse Ursuline de Chabeuil, appelante, en présence de l'évêque de Valence et du syndic du monastère des Ursulines : « La sœur de » Monier a violé deux fois sa clôture et sa règle; deux fois » elle a été décrétée de prise de corps par l'official de » l'évêque de Valence; elle est appelante comme d'abus » de cette procédure. Elle a appelé également de l'émission » de ses vœux; elle soutient qu'elle n'est point religieuse » et veut faire juger cette question contre le monastère » dans lequel elle a fait sa profession et contre Mme de » Quiqueran, sa tante, héritière de Mme de Monier, sa sœur. » Pour rompre des nœuds indissolubles, elle a recours » à trois moyens : le monastère dans lequel elle a fait sa » profession n'est point régulièrement établi; ses vœux » sont nuls dans leur forme extérieure; ils sont l'ouvrage » de la contrainte et de la violence. » Le mémoire établit qu'elle n'est fondée dans aucun de ces moyens, et un conseil d'avocats formé de Lenoir de La Roche fils, de Barthélemy d'Orbanne, de Perrotin et de Revol, estime que les moyens de défense développés dans le mémoire précité ne sauraient être portés à un plus haut degré de force et d'évidence.

B. 615. (Liasse.) — 104 pièces, papier (1 imprimée); 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Inventaire des papiers de la cure d'Allex fait au décès de Mottet, dernier titulaire, à la requête de Monier, vicaire perpétuel de ladite cure. — Parcelles de dépens alloués à Muletier, de Crest; à Nal, de Montmaur, dans leurs procès contre Latard, Boyer, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante au sujet

d'un chemin entre Noyer et Pizot, de Cliousclat. — Procès-verbal sur le tumulte excité au bal de l'Hôtel-de-Ville de Valence par Odeyer, ancien officier du régiment provincial de Valence, qui, à la suite de propos échangés pour une contredanse avec le vicomte de Bannes, officier au régiment de Lorraine, avait brouillé les gens de la ville avec les officiers de la garnison. — Requête de noble Louis-Laurent de Parizot de Durand, pour faire ajouter sur les actes de baptême de ses enfants le nom de Durand à celui de Parizot, à cause des lettres de noblesse accordées en 1720 par Léopold, duc de Lorraine et de Bar, à Claude Jordan-Durand, dauphinois, et à la descendance maternelle de ce dernier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre André, dit Patefine, accusé de vols dans les diligences; affiche du jugement capital prononcé contre lui; — de Muguet et Aurel, libraires à Valence, contre Girard, pour mise en vente de livres anciens et nouveaux, contrairement au règlement sur la librairie.

B. 616. (Liasse.) — 94 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à Pellegrin Saint-Silvestre, bourgeois de Bezaudun; à Poulat, notaire de Beaumont, dans leurs procès contre Barnier et les officiers municipaux de Montvendre. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Plantier, Jamonet et Pujol, accusés de vols; contre Plantevigne, pour voies de fait à Bernard, de Bouvières; — de Poujoulat, contre Flachaire, pour détournement de marchandise.

B. 617. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1770-1779. — Requête de Rambaud, de Châtillon, et de Marie Rodet, pour être mis en possession des successions Jobert et Moulin. — Parcelles de frais alloués à Rabot, du Bourg-lès-Valence; à Réalier, ancien procureur; à Richard, de Rottier; à Catherine Rochas, veuve Craponne, de La Motte-Chalancon, dans leurs procès contre Begou, Conil et Colomb. — Instances criminelles : de Chaulet, maître en chirurgie, prévôt syndic des maîtres chirurgiens de Valence, contre Reymond, barbier, qui exerce la chirurgie à Chabeuil, sans avoir été reçu maître; — du procureur du Roi, contre Reynaud, pour vol de feuille de mûrier, et contre Roger, pour vagabondage.

B. 618. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre les auteurs inconnus de l'empoisonnement de Roux, tanneur à Die; lettre du maréchal Du Muy, établissant que Chavasse, cadet, sergent au régiment Lyonnais, n'a point quitté sa compagnie; monitoire signé Accarias, publié pour découvrir les auteurs du crime; lettres de Brunel, curé des Nonnières; de Barthélemy, curé de Ménée; de Maurel, curé de Châtillon, constatant qu'aucune révélation ne leur a été faite, etc. — Procédures civiles poursuivies par Louis de Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, administrateur du prieuré de Saint-Félix, contre la veuve Rochette, en paiement de la dîme; copie de la bulle de Clément VII, en faveur de l'ordre de Malte. — Procuration donnée à Rolland par Joseph de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Villeplat, inspecteur général des postes.

B. 619. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à Sausse, serrurier d'Étoile; à Silvestre, d'Establet; à Teyssière, châtelain d'Arnayon, dans leurs procès contre Astier, Boyer, Bompard, etc. — Minutes de sentences condamnant Arnoux, de Saint-Vincent, et Catherine Thomé, veuve Échevin, à payer des créances à Jeanne Sibour, veuve Guerin, et à Sibeud, d'Eurre. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Saint-Maime et Sauvebois, accusés de vol; contre Sara, dit Néry, pour vol sacrilége et blessures graves à Neyret, sonneur de Saint-Apollinaire.

B. 620. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles poursuivies par Totier, de Valence, contre Soufrey, en paiement de créance. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Thivolle et ses complices, accusés de vols; minute du jugement capital prononcé contre ledit Thivolle; procès-verbal de la question ordinaire et extraordinaire à laquelle il fut appliqué; permission signée par Potier de Courcy, commandant en second de La Martinique, accordée au même individu, déserteur amnistié, de travailler dans l'île.

B. 621. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Observations touchant l'assemblée de l'Université et la délibération qui charge Finet, dernier agrégé de la faculté de droit, de présenter une requête d'intervention au procès d'entre l'évêque de Valence, son juge et le Présidial : la convocation faite par le vi-chancelier, lorsque l'évêque est présent, est nulle, puisqu'il n'a pas le droit de la faire. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Pize et Vachon, au sujet des dommages causés par le torrent des Fauries, à Mirmande. — Copie

de la nomination à l'office de maire de Valence de Jacques-Philippe de Casteras-Goujet, seigneur de Laye, pensionné du Roi, faite par l'évêque François de Grave. — Instances criminelles de Mourier, procureur d'office de Villeperdrix, contre plusieurs personnes de la localité qui « ont effigié, » roué et brûlé figuralement, en l'apostrophant, la » nommée Babaut, sur la place publique de Bouvières » ; contre des inconnus, pour jet de pierres aux fenêtres de Vernaison, sur la dénonciation d'Anne de Monteynard et de Joseph-François-Hilaire de Poncelin, abbé de Léoncel, etc.

B. 622. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Achard, de Poyols, par Pascal, de 2 sétérées de pré, pour 1030 livres ; — à Audigier, curé de Divajeu, par Lantheaume, de 7 quartelées de terre et vigne à Château-Ratier, au prix de 320 livres ; — à Jean-François de Bernard, chevalier, seigneur de Volvent, par Arnaud, de bâtiments, parcours et *régailles* (dépendances) au portail de Lubac, pour 300 livres ; — à Bouvier, greffier de la commission du conseil de Valence, par Clapier, d'Alixan, de 52 journaux de vigne, à Saint-Victor, moyennant 2860 livres ; — à Joachim de Chastelier, seigneur de La Condamine, par Pierre Borel, comte d'Hauterives, d'une maison avec jardin, rue Vernoux, à Valence, au prix de 16,200 livres, etc.

B. 623. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification : de l'acte de mise en possession de seize articles d'immeubles saisis à Bost, en faveur de Gabriel-Bruno de Loulle, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — des actes de vente faits : à Daumas, de Laval-d'Aix, par Girard, de 5 éminées de terre, au prix de 930 livres ; — à Mme Dupuy de La Marne, veuve Falquet, par Jean Morin, de Chabeuil, de 13 sétérées de terre aux Farges, moyennant 1478 livres ; — à Eymieu-Pellegrin Du Combeau, bourgeois de Luzeran (Menglon), par Imbert, de 5 sétérées de terre, pour 599 livres ; — à Garnier de Labareyre, avocat à Beaufort, par Couriol, de 1 sétérée de terre à Beaumont, au prix de 200 livres ; — à Étienne Grand, maître de la poste aux chevaux de Valence, par Collion, d'Alixan, d'un petit domaine sis à Mordecet et Marlies, pour 1208 livres ; — à Jean Gueymard, trésorier de France à Grenoble, par Lagier, de 5 éminées de terre et vigne à Die, au prix de 525 livres ; — à noble Alexandre-Louis de Lattier, seigneur de Divajeu, Lambres et Orcinas, colonel d'infanterie à Valence, par Vial, du domaine de Bessonnet, à Lambres, moyennant 4999 livres, etc.

B. 624. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification : de l'acte de mise en possession des immeubles saisis à Bayle-Chapon, de Chabeuil, en faveur de Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, major de la ville et de la tour de Crest ; — des actes de vente faits : à Marcel, confiseur de Valence, par Magdeleine Vinay, d'une maison et cour, sise place du Rôle, à Valence, au prix de 2400 livres ; — à Michelet, prieur-curé de Miscon, par noble Étienne-Alexandre-Lucrèce Corréard de La Marne, sieur du Puy, ancien capitaine de grenadiers au régiment d'Aquitaine, seigneur de Miscon, de 1 sétérée de terre, moyennant 160 livres ; — à Françoise-Angélique de Monicault, veuve de Vaudragon, à Valence, par Lardant, de 14 sétérées de terre à Fornière, pour 1499 livres ; — à Ollivier, curé de Beaumont, par Jourdan, de 2 sétérées de pré, au prix de 1224 livres, etc.

B. 625. (Cahiers.) — In-fol., 112 feuillets, papier.

1770-1775. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par : les sœurs Lamande à Gabriel Reboul de La Juillère, avocat, leur neveu ; — Jean de Gueymard, trésorier général de France à Grenoble, et Jeanne-Marie d'Achard, son épouse, à Jean-Antoine-Daniel de Gueymard et à Alexandre de Gueymard, sieur du Palais, leurs fils ; — noble Jean Ode de Bonniot, sieur de Saint-Jullien, aux pauvres de la paroisse de ce nom, pour la fondation d'un hôpital, etc. — Extraits des contrats de mariage de noble Louis de Barjac de Rocoule, ancien officier d'infanterie à Saint-Péray, avec Henriette-Antoinette-Louise Dubessé ; — de noble Claude de Saint-Geneys, ancien capitaine de dragons, avec Claire-Alexandrine d'Asanet Du Mollard, de Soyons ; — d'Hugues-Gauthier de Pusignan, chevalier, officier au régiment Lyonnais, avec Marianne-Catherine-Josèphe de Bressac ; — de Louis de Gilbert de Jansac, colonel d'infanterie, de Die, avec Charlotte-Josèphe de Josserand de La Garde de Galbert, de Saint-Péray (Ardèche) ; — de Jean-René Delolle, bourgeois de Saou, avec Marie Place, etc.

B. 626. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 216 feuillets, papier.

1772-1779. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par François Gallien de Chabons, seigneur du Passage et Saint-Auban, conseiller au Parlement de Grenoble, à l'hôpital de Die, de son domaine du Petit-Viopis, à Aurel. — Contrats de mariage :

de François Hector de Verneuil de Lioncel, seigneur de La Barde en Périgord, avec Magdeleine-Colombe Pichon de Vanosc de Saint-Victor; — de Joseph-Armand Sibeud de Saint-Ferréol avec Jeanne-Gabrielle-Émilie de Plan; — de Jean-Louis Delpuech de Beaulieu, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Brie, gouverneur d'Anduse, avec Marie-Antoinette-Louise de Fayon de Saint-Laurent, de Valence; — d'Antoine-Pierre d'Allard, chevalier, vicomte d'Allard, avec Perrine-Nicolle Perruchot, de Paris; — de noble Jean-François Rouveyre, officier au régiment de Penthièvre, avec Françoise-Antoinette Rey; — de noble Augustin de Pavin de Lafarge de Saint-Victor, avec Laurence de Boitel; — de noble Jean-Louis Duclaux de La Mésangère, avec Françoise-Magdeleine-Pierrette Boveron-Desplaces. — Testament de Hugues-Joseph de Valernod, en faveur de Marie et de Louise-Gabrielle-Victoire, ses deux filles. — Brevet de Jacques-Philippe de Castéras, maire de Valence. — Provisions d'Aimar, juge d'Étoile, pour Guy, marquis de Ville, vicomte d'Étoile, etc. — Affirmations de voyage par Bonnet, curé de Vaunaveys; par noble Jean-François Lavize, curé d'Eymeux; par Gilly et Charrier, prieurs d'Aucelon et de Brette, etc.

B. 627. (Cahiers.) — In-fol., 250 feuillets, papier.

1770-1779. — Présentations de procureurs : Pinet, pour Versain, curé d'Étoile; de Valbonne, colonel d'infanterie, seigneur de Châteaudouble; Dupuy, receveur des fermes du Roi au bureau de Derbières; — Odier, pour noble de La Lombardière, sieur de La Gorce; — Réalier-Dumas, pour noble Claude de La Tour de Corbières; — Didier, pour Marianne de Badel Du Noyer, veuve de noble Pierre-Alexandre de Montoison; — Tisson, pour Annet-Joseph de Rostaing de Champferrier. — Registre du contrôle des exploits d'huissiers et sergents.

B. 628. (Liasse.) — 10 pièces, papier (5 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Lettres patentes du roi Louis XVI relatives : aux vœux des religieux et religieuses; — à la circulation des grains. — Copie de l'arrêt de la Chambre des Comptes de Dauphiné pour la présentation des aveux et dénombrements des vassaux de S. M. — « Recueil des » chartes, hommages, déclarations, édits, lettres patentes, » dispositifs d'arrêts de règlement et autres actes établissant » la juridiction territoriale de la Sénéchaussée de Valence » sur les terres de cet évêché et de celui de Die, en police, » droits, lettres et cas royaux, civils et criminels, exécution » d'arrêts, mandements et commissions de S. M. ou de ses » Cours, matières bénéficiales de ce ressort, conservation » des priviléges royaux de la ville et de l'Université de » Valence; causes tant civiles que criminelles des recteurs, » docteurs, régents, écoliers et suppôts d'icelle; justice » aussi civile et criminelle de la citadelle, officiers, soldats, » ouvriers, domestiques et aux autres y résidants, de fait, » service, état, etc.; avec un essai sur les faits qui ont » précédé lesdits hommages et des notes pour servir : » 1° de défenses aux demandes de M. l'évêque, du 4 juillet » 1784, contre la Sénéchaussée, sur la connoissance en » police et première instance des causes et procès de la » corporation des maîtres-perruquiers exerçant en vertu » d'édit, avec provisions du Roi, et du 13 août 1785, sur » celle des procès des officiers du Siége; 2° de réponse au » mémoire imprimé qu'il a fait communiquer en qualité » d'intervenant, prenant fait et cause pour ses juges et » procureur fiscal, sur la demande de la Sénéchaussée, » du 4 septembre suivant; 3° et enfin de fondement aux » conclusions qui seront prises à ce que le règlement » général résultant des arrêts du Conseil et de la transaction » ci-après soit ajouté et suppléé en quelques articles. » Ce recueil est signé par Gaillard, lieutenant général, et par Borel, procureur. — Mémoire à consulter, signé Bergeron, pour les officiers du Siége, sur les droits de leur juridiction et ceux de l'Hôtel-de-Ville, dont ils sont conservateurs. — Réponse à un mémoire de l'évêque.

B. 629. (Liasse.) — 143 pièces, papier (5 imprimées); 1 plan.

1780-1789. — Mémoire présenté au Roi par le Présidial de Nîmes réclamant la noblesse pour tous les officiers présidiaux du royaume; — observations du Siége de Quimper sur ce mémoire. — Plan des bâtiments servant de palais de justice à Valence. — Lettres de Bonnaire, Pajot de Marcheval, Caze de La Bove, Borel, procureur; Manuel, curé d'Espenel; Reynaud, procureur général, etc., relatives au procès du Siége avec l'évêque et aux procédures criminelles poursuivies contre Gay, Figuet, etc. — Compte rendu par Bergeron, syndic du Présidial, et pièces justificatives de ce compte.

B. 630. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Minutes de sentences : rejetant les appels interjetés du juge mage par Abel, Arnoux, Astier, Beau Du Lac, etc.; — ordonnant que le plaidoyer de Me Aymé sera supprimé comme injurieux à l'ordre des avocats de Montélimar, et l'acte extrajudiciaire intimé de sa part au syndic dudit ordre, lacéré; — condamnant Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, à payer 866 livres à Banis, chamarier de Saint-Ruf, pour

son semestre échu. — Requêtes de noble Jean-Pierre Bachasson de Montalivet et de Baratier, curé des Tourrettes, pour être mis en possession des héritages de Jean-Pierre Bachasson, chanoine de Valence, et de Baratier, drapier à Mirmande. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baudouin et contre Farnier, pour voies de fait à Audiard, curé de Villeperdrix ; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Archet, Batard, Batet, Foraud, etc., accusés de vols, etc.

B. 631. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Bérenger, marchand de toile à Valence ; à Berger, cultivateur de la même ville ; à Bezat, potier de terre à Marsanne ; à noble Félix de Biosse-Duplan de Comiers, capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine, dans leurs procès contre Charles-André de Borel, seigneur d'Hauterives, Faure, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bayle et Bellon, pour vols ; — de Dupont, fermier du cabaret de M. de Châtelard, à La Motte-Chalancon, contre Bertrand, pour coups et blessures. — Requête de Belguise, de Tain, pour être reçu huissier du Présidial. — Minute de sentence déboutant Jean-Bernard de Montferrand, ancien capitaine de cavalerie, de sa demande en ouverture du fidéi-commis stipulé en sa faveur dans le testament de Pierre de Montferrand, contre Hugues-Joseph de Valernod, président du Présidial.

B. 632. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles pour : noble Joseph de Biosse-Duplan de Prêles, capitaine de dragons au régiment de Belzunce, et Françoise de Biosse-Duplan, épouse d'Antoine Sablière La Condamine, contre leur frère aîné, en revendication de leur part légitimaire ; — Boveron, avocat, docteur agrégé en l'Université de Valence, contre Claude de La Tour de Corbières, en jouissance de droit d'arrosage. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Blache, Bompard, Bourguignon, Branchu, etc., accusés de vols.

B. 633. (Liasse.) — 82 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Minutes de sentences : maintenant Cotte en possession de la prébende vacante en la collégiale du Bourg-lès-Valence, contre Brosset, curé d'Upie ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Thérèse Cleissat ; — mettant hors de Cour et procès les mariés Clutier, boulangers à Loriol ; — condamnant Sartre-Galiffet à payer des arrérages de pension à Condelle, curé de Montoison, etc. — Parcelles de frais alloués à Bouvat, d'Alixan, et à Champel, dans leurs procès contre Enfantin, de Lizeau, et contre la veuve Philibert, s'élevant de 101 à 112 livres. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Brochier, Brun, dit Ferouil ; Cardon, Chemin, etc., accusés de vols.

B. 634. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Requête d'Arthur-Charles-Marie Duvivier de Fay-Solignac, enseigne des vaisseaux du Roi, seigneur de Barnave et de Veaunes, pour être mis en possession des biens de son père. — Minute de la délibération des magistrats du Siége, fixant exceptionnellement à 600 livres le droit d'entrée de Desserre, successeur de Desjacques. — Rapports d'experts sur le différend d'Arnulphe Daumont, professeur unique en la Faculté de médecine de Valence, avec Delboulbe, au sujet de l'exploitation d'une coupe de bois de haute futaie sise à Montmeyran. — Plaintes de Deaux, bourgeois de Saulce, contre Beaumont, Chabrier, etc., pour menaces ; — de Manuel, curé d'Espenel, contre les auteurs inconnus d'une profanation de vases sacrés commise dans son église. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Jeanne Comte, contre Isabeau Cherfils ; — recevant celui de Delaye, de Die, contre Jean ; — acceptant les offres faites par Mathieu Dupont, entrepreneur de la manufacture royale de toiles peintes établie au Bourg-lès-Valence, de payer à Jean-Jacques Debeaux, sieur de Plovier, les lods du domaine de Pan, selon le taux stipulé dans les titres. — Parcelles de frais alloués à Constantin et à Dupuy, de Valence, dans leurs procès contre Claude-Christophe-Jérôme de La Tour de Corbières.

B. 635. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des étudiants accusés de tapage nocturne dans la rue Treize-Cantons, à Valence, et d'effraction dans la Grand'rue ; — du procureur juridictionnel de Chabeuil, contre Ferouil, pour vols ; — du ministère public, contre Estève, accusé du meurtre de Jeanne Fer ; monitoire signé Accarias et certificats de publication de monitoire signés par les curés de Saint-Ferréol et de Chaudebonne ; état des frais s'élevant à 846 livres. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Falquet, officier invalide de Chabeuil, contre Marie-Gasparde-Joséphine Dupuy La Marne ; — rejetant celui de Favier, de Bouvières, contre Mège ; — condamnant Françoise Magnan à payer 119 livres à Faure, d'Espenel, etc.

B. 636. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Figuet, Sibert, Flachaire, Freau, Frette, etc., accusés de vols; contre Fleurant, soldat, pour coups et blessures à un Cordelier de Valence; — de Rozeron, contre Francon, prévenu d'avoir coupé ses mûriers; — de Fremond, contre la veuve Barthélemy, pour enlèvement de fagots à son *flanchier* (tas), etc.

B. 637. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles pour Gaillard, ancien lieutenant général en la Sénéchaussée, contre Berger, orfèvre à Valence, en destruction des servitudes établies contre son mur. — Parcelles de frais alloués à Galand, de Poyols, dans ses procès contre la veuve Fière et contre Blanc. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Gautier, Gay, Gerin, Giély, etc., pour vols. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Garnier, de La Charce, contre Beynet; — condamnant Brohard, avocat, à rendre les biens de Marianne Grand, sa veuve, à Étienne Grand, maître de la poste aux chevaux; — cassant la procédure faite par le juge mage contre Granjon, accusé de mauvais traitements envers Gay-Pelletier; — rejetant l'appel de Grégoire, prêtre de Montelier, contre Achard, etc. — Rapport d'experts sur les biens et les meubles du prieuré de Saint-Baudile d'Allex, fait à la requête de l'héritier de dom Bernard Godard. — Requête d'Élizabeth Lacroix Saint-Pierre pour être mise en possession de l'héritage de Hugues-Alexandre de Borel La Rochette, son mari.

B. 638. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Lambert, marchand à Valence, et à Lamotte Saint-Pol, bourgeois d'Astaffort (Lot-et-Garonne), dans leurs procès contre noble Joseph-Augustin de Brunel et Faure-La-Croizette. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Grimaldi, piémontais; Henry et des inconnus, accusés de vols : parmi les victimes de ces malfaiteurs se trouve noble Pierre-François Levet, écuyer, assesseur en la commission du conseil de Valence. — Minutes de sentences : rejetant les appels de Julien, d'Aurel, contre Bouchet, et de Junillon, de Valence, contre Bérenger; — condamnant Apostoly à payer le droit de vingtain à Lalèbre, fermier des droits seigneuriaux de la commanderie de Valence.

B. 639. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Claude de Malvaux, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, et à Martin, notaire à Châtillon, dans leurs procès contre Allemand, de Die, et les mariés Vincent. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Lestang, Lorme, Mazerat, etc., pour vols; contre Marguerite Matras et ses complices, accusées d'avoir enlevé la couronne d'une jeune mariée. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Léozon, fermier à Loriol, contre la veuve Meffre; — cassant le jugement du juge mage rendu contre Lombard, de Crest, en faveur de Dumas, de Cliousclat; — recevant l'appel de Martin, de Menglon, contre Payan, de Recoubeau, etc. — Procès-verbal dressé par Bergeron, procureur du Roi au Présidial, et Dauphin, lieutenant criminel, de la fermeture d'une loterie organisée par des bijoutiers ambulants avec la permission des officiers de police de Valence.

B. 640. (Liasse.) — 114 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1789. — Requêtes des administrateurs de l'établissement des filles de Charité fait dans la maison de Saint-Félix, et de Gabriel Morand de Saint-Sulpice de Montfort, officier d'infanterie, écuyer du roi de Sardaigne, pour être mis en possession des héritages de Joseph-Louis de Meyras de La Roquette, prieur de Notre-Dame de La Platière, vicaire général et chanoine de Valence, et de Claude-Eugène Ducrest de La Tour, de Chabeuil. — Instances criminelles : de Meyssonnier, vicaire d'Auberive, contre Martin, traiteur à Valence, pour injures; — du procureur du Roi, contre Milan et Patras, pour vol et vagabondage; contre Monnier, Brun et leurs complices, accusés d'avoir injurié une jeune mariée du Bourg-lès-Valence, dans sa maison et dans son lit; lettre de M. d'Ornacieux, à ce sujet; conclusions du procureur du Roi demandant que trois des accusés soient condamnés à une amende de 10 livres chacun. — Minutes de sentences : recevant l'appel de François Ollivier, avocat, co-seigneur d'Aubonne, contre Rolland; — maintenant Monier en la possession de la cure ou vicairie perpétuelle d'Allex, contre Place, curé du Puy-Saint-Martin ; — ordonnant que le nom de famille de Joachim Montgaud, inscrit sur les registres de baptême de la paroisse Saint-Apollinaire de Valence sous celui de Joachim La Montagne, sera rectifié ; — rejetant l'appel de nobles Pierre-Aimé Morier d'Eurre de Glanne, officier de cavalerie; Marie-Charles-César, son frère, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, et de Marie-Magdeleine-Élizabeth Morier d'Eurre Du May, contre Martial-Michel Azémar, avocat au Parlement de Toulouse, demeurant à Lavoulte, mari d'Anne-Angélique Morier d'Eurre de Cugy.

B. 641. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Payan, de Menglon, et à Poncet, domestique de l'évêque de Valence, dans leurs procès contre Gros et Ozel. — Copies de la prise de possession du prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile par dom Philippe-Arnaud Pons, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, et des bulles de celui-ci. — Minutes de sentences : acceptant l'offre faite par Claude-Christophe-Jérôme de La Tour de Corbières de payer des arrérages de rente à Petit, chanoine de Die, et à ses sœurs, héritiers de Marianne de Marville, leur mère, et ayant droit de Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, qui avait hérité, par Marianne de Badel Du Noyer, de François-Théophile Valentin, conseiller honoraire au Présidial ; — recevant l'appel de Pic, de Valdrôme, contre Livache ; — cassant le jugement rendu par le juge mage contre Poulat, notaire à Beaumont-lès-Valence, en faveur des officiers municipaux de Montvendre, etc.

B. 642. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1780-1789. — Requêtes d'Anne-Joachim-Annibal de Rochemaure de Grille, chevalier, comte de Saint-Remèze, et de Julie Roche, veuve Mottet de La Voulpe, ancien officier d'infanterie, pour être mis en possession des héritages dudit Mottet et de Louise-Françoise Dupont de Vallon, veuve de noble Antoine de Briziaux. — Plainte du procureur du Roi contre des personnes de Valence qui, sur le refus de Rougeron, seul dépositaire des substances vénéneuses, ont vendu de l'arsenic. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Revol, accusé d'avoir acheté l'habit d'uniforme d'un soldat ; contre Rochebois, pour incendie de gerbiers ; contre Reynaud, pour voies de fait au domestique de Chaix, trésorier de France ; — de Teyssonnier, avocat et professeur de droit français à Valence, contre Richard, pour coups et blessures à Garambon, mandataire du plaignant. — Minutes de sentences : défendant à Magnan-Margot de passer dans la prairie de Roux, prieur de La Chapelle-en-Vercors ; — ordonnant la rectification sur les registres de décès de la paroisse de Saint-Jean, à Valence, du nom de Jean-Pierre Roux, etc.

B. 643. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jacques Sauvan, de Soubreroche. — Requêtes : de noble Henri de Corbières pour être mis en possession des biens de Marie-Magdeleine Rey, femme Petit ; — de Pierrette-Flore-Alexandrine Des Seguins de Piégros, dame de Saint-Ferréol, pour être remboursée des frais de justice faits par ses officiers contre Estève. — Copie de la lettre du garde des sceaux à Pajot de Marcheval, intendant, sur le recours en grâce de Françoise Tiers. — Déclaration de Joseph de Saint-Ouen-Dernemond, officier au régiment Dauphin, au sujet du prix de son fief de La Grande-Heuse, vendu à Théroulde de Bellefosse. — Minutes de sentences : acquittant Galand et autres de l'accusation portée contre eux par les fermiers de la dîme de Bellegarde d'avoir contrevenu aux ordonnances sur les dîmes ; — condamnant Catherine Savoie à être fustigée nue par l'exécuteur de la haute justice et renfermée dans une maison de force, pour vagabondage et prostitution, etc.

B. 644. (Liasse.) — 103 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1789. — Apposition des scellés sur les meubles de Jacques-Rose de Voisin, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la citadelle de Valence, en présence d'Antoine-François de Sucy, commissaire des guerres. — Requête de Joseph-François, marquis d'Urre, ancien capitaine de cavalerie, à Manas, pour être mis en possession des biens de Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, lieutenant général pour le Roi en Languedoc. — Acte extrajudiciaire signifié aux officiers du Siége par les maire et échevins de Valence, pour savoir s'ils ont obtenu du Parlement de Grenoble un arrêt qui leur accorde la présidence des assemblées de l'Hôtel-de-Ville ; réponse des magistrats qu'ils ne doivent point d'explication sur la teneur de l'arrêt. — Plaintes : de Mme de Monteynard, abbesse de Vernaison, contre les dévastateurs de ses bois ; — de Vial, curé de Marches, contre ceux qui le calomnient. — Parcelles de dépens alloués à Jobert, à noble Antoine de Vincent de Mazade de Saint-Ange, contre Beranger, avocat et Treynel.

B. 645. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Achard par Voge de 1 sétérée de terre à Crupies, pour 150 livres ; — à Arculier, consul de Livron, par Charrin, dit Lyonnais, de 1 éminée de terre à Bompard, au prix de 200 livres ; — à Charles-Jacques d'Armand de Forest, marquis de Blacons, par Dourille, bourgeois d'Aouste, du domaine de Peyrolaud, moyennant 3700 livres ; — à Arnulphe Daumont, par Chovin, de 5 sétérées de terre à Beaumont-lès-Valence, pour 1018 livres ; — à Besson, notaire de Loriol, par Michel, de 10 sétérées de bois à Mirmande, au prix de 128 livres, etc.

B. 646. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Die, par Viguier, prêtre habitué de la cathédrale, de 3 sétérées de terre à La Chargière, pour 1448 livres; — à Bonthoux fils, de Lyon, par Perrochet, bourgeois de Romans, du domaine de Charbonnier, à Alixan, au prix de 60,000 livres; — à Bouvier, notaire de Valence, par Langlade, d'une maison rues Chauffour et Verneux, moyennant 8000 livres; — à Chabrières, maître de poste à Loriol, par Peyméan, de tous ses immeubles sis à Loriol et à Cliousclat, au prix de 6500 livres; — à Chorol de Boisvert, gendarme retiré, par Soulier, du bâtiment de Chaléat et ses dépendances, à Loriol, pour 2000 livres, etc.

B. 647. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Dalmas et à Laurie, de Bourdeaux, par Blanc, du domaine de Costebelle, pour 4465 livres; — à Dianoux, de Mirmande, par Chabrier, de ses droits successifs, moyennant 4500 livres; — à Alexandre Dupont, écuyer, d'Étoile, par Jacquet, de 1 sétérée et 1/2 à La Pause, au prix de 1300 livres; — à Finet, docteur agrégé de l'Université, par Guibert, d'une terre et vigne, à Faventines, au prix de 700 livres, etc.

B. 648. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Girardon, de Saint-Nazaire-en-Diois, par Viret, d'une maison, pour 580 livres; — à Pierre-Alexandre de Gueymard, sieur du Palais, ancien capitaine d'infanterie, par Arnoux, de 3 sétérées de terre au Plan-de-Supas, moyennant 2400 livres; — à Jean-Antoine-Daniel de Gueymard, sieur de Saint-Ferréol, par Marie-Magdeleine de Durand-La-Molinière, veuve de Bonniot de La Tour, du domaine de La Tour, sis à Saint-Agnan, au prix de 18,200 livres; — à François Lacroix Saint-Pierre, juge de Chabeuil, et à Courbis, notaire, syndics du four banal de Chabeuil, par Jean-Baptiste-Espérance comte de Laurencin, à Lyon, de la faculté de cuire en franchise chaque semaine la farine de 12 pugnères de grains, pour 799 livres; — à Melchior de Ladret de La Condamine, écuyer, ancien mousquetaire, à Bourdeaux, par Chabrol, notaire à La Villedieu, du domaine de Paty, constitué en dot à Marianne Marcel de Reynier de Saint-Arnoux, son épouse, au prix de 4012 livres; — à Marie-Gasparde-Simonne Levet, veuve de François de Sucy, par Charvin, d'une maison sise rue Farnerie, au prix de 7000 livres; — à Pierre-Alexandre de Liotaud Arthaud de Montauban, chevalier, seigneur de Bellegarde, par Lagier, de 7 sétérées de terre, au prix de 1400 livres, etc.

B. 649. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Marcel, de Combovin, par Berard, du petit domaine de Vert-Gafay, au prix de 3000 livres; — à Maurel, curé de Saillans, par Millon, d'une terre herme, pour 240 livres; — à Pierre-Paul de Mère-Dieu, baron de Naillac, capitaine de cavalerie, par Viriville, de Chabeuil, du domaine de Buissières, moyennant 19,000 livres; — à Barthélemy-François de Monicault, chanoine de la cathédrale de Valence, par Françoise-Angélique, sa sœur, veuve de Vaudragon, du domaine des Teppes ou Bellevue, pour 10,000 livres; — à Jacques Pernetty, directeur général des fermes du Roi au département du Bas-Dauphiné, ancien conseiller privé des finances du roi de Prusse, par Blache, d'une maison, rue des Bancs, à Valence, moyennant 8100 livres, etc.

B. 650. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Pont, de Valdrôme, par Monard-Berne, de 30 éminées de terre, au prix de 300 livres; — à Reboul-La-Juillère, de Crest, par Allard, de 1 sétérée de terre, moyennant 327 livres; — à Rigaud de L'Ile, de Crest, par Montméan, de 8 sétérées de terre à Eurre, pour 2400 livres; — à Rouveyre, ancien capitaine d'infanterie, par Cartier-Bois-Martin, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, d'une maison et ses dépendances, rue Sainte-Barbe-des-Chazaux ou des Quatre-Pilons, à Valence, au prix de 20,000 livres, etc.

B. 651. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Roux, de Loriol, par Galli, de 4 sétérées de terre, au prix de 309 livres; — à Thomas-Nicolas-Jean de Rozières, capitaine au corps de génie, à Valence, par Pauline Reynaud, veuve Guiffrey, de divers immeubles sis au Bourg-lès-Valence, moyennant 9500 livres; — à Marthe-Charlotte Saint-Germain, veuve de Victor Bachasson de Montalivet, commandant à Sarreguemines, par Degresse, de 14 sétérées de terre et vigne à Montmeyran, au prix de 2400 livres; — à Versain, curé de La Vache et Fiancey, par Duclaux de Bésignan, du domaine de La Voulpe, à La Vache, moyennant 7600 livres; — à Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, par Blache, de 2 sétérées de terre à Eurre, pour 200 livres; — à Jean-Frédéric de Veynes, chevalier, marquis du Bourg-lès-Valence, par la veuve Conil, d'une maison sise à Valence, côte des Chapeliers, pour 200 livres, etc.

B. 652. (Cahiers.) — In-fol., 157 feuillets, papier.

1780-1789. — Transcription des actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par : Champey, ancien curé de Marignac, à Charlotte-Augusta Des Flottes, sa nièce; — Marguerite-Gabrielle de Josserand de La Garde-des-Fonts, à Charlotte-Josèphe, sa sœur, épouse de Louis de Gilbert, seigneur de Jansac; — Joseph-Laurent Du Pilhon, chevalier, seigneur d'Angèle, à Charlotte, sa fille, etc. — Extraits des contrats de mariage : de noble Jacques Vivant Cartier de La Sablière, avec Antoinette-Élizabeth-Sophie Garempel de Bressieu; — de noble Jean-Claude de Planta, avec Jeanne-Charlotte Duclaux; — de Louis-Joseph Dubessé, ancien officier au régiment Soissonnais, avec Jeanne-Charlotte de Marcha; — de Claude-François-Jean-Baptiste-Henri Planel, avocat au Parlement, professeur en la Faculté de droit et recteur de l'Université de Valence, avec Marguerite-Élizabeth Daumont; — de noble Jean-Pierre-Laurent Lagier de Vaugelas, avocat au Parlement de Grenoble, avec Marie-Suzanne de Chabert; — de Marie-Joseph-Gabriel-Apollinaire de Morard, chevalier, comte de Morard, habitant Grenoble, avec Angélique-Paule Lemairat de Ville, contenant donation au futur époux, par Jeanne-Élizabeth-Angélique de Gilbert de Solier de Montlaur, dame de Luc et de Montlaur, de la moitié de ses droits sur ces deux terres; — de noble Pierre-Simon Roux de Montagnière, officier de cavalerie, garde du corps du comte d'Artois, avec Gabrielle de Bachasson, etc.

B. 653. (Cahier.) — In-fol., 80 feuillets, papier.

1696-1786. — Délibérations des magistrats du Siége relatives : aux réparations du palais de justice; — aux emprunts à faire pour payer la taxe de l'office de garde du petit sceau; — au règlement de compte avec de Valernod, président du Siége; — à la transcription de la lettre du procureur général près le Grand Conseil aux officiers du Présidial, pour les féliciter d'avoir enregistré la déclaration du 10 octobre 1755; de l'arrêt du Conseil d'État, annulant les arrêts du Parlement de Grenoble, rendus contre les magistrats du Siége de Valence, pour avoir enregistré de leur propre autorité, la déclaration du Roi, précitée, concernant l'exécution des arrêts, ordonnances et mandements du Grand Conseil; des remontrances adressées à S. M. par la Cour de Grenoble au sujet de ce même arrêt du Conseil d'État, contraire à l'ordre public et aux libertés et franchises de la province; — aux instructions à donner au député envoyé à M. le chancelier pour l'ampliation des pouvoirs du Siége, etc.

B. 654. (Cahiers.) — In-fol., 176 feuillets, papier.

1776-1790. — Présentations de procureurs : Pinet, pour Dorothée de Burrin, veuve de Jean-Antoine de Reydel de Valpilière, plaidant contre Girard, fermier de Geyssons; — Tisson, pour Gabriel-Joachim de Biosse-Duplan, écuyer, conseiller au Présidial, contre Félix de Biosse-Duplan, lieutenant d'infanterie, et Joseph Biosse-Duplan de Prêle, lieutenant de dragons; — Réalier-Dumas, pour Decès, consul de Montvendre, contre Poulat; — Didier, pour noble Louis-Thomas de Lagrange, seigneur de La Roche-de-Glun, contre Belle, etc.

B. 655. (Cahiers.) — In-fol., 188 feuillets, papier.

1765-1790. — Affirmations de voyage par : Ithier, avocat au Parlement de Grenoble, résidant à Charmes, en son fief de Champeau; — Vignon, prieur-curé de Boulc; — Chavasse, prieur-curé de Véronne; — Grand, agent général du comte de Saint-Vallier, à Clérieux, etc. — Défauts accordés à Boveron, ancien recteur et doyen de l'Université, contre Bost; — à Perrier, procureur, contre Charles-Philippe d'Armand de Forest, marquis de Blacons, seigneur de Condillac; — à Versain, curé d'Étoile, contre Silvestre; — à Dode, curé de Montmeyran, contre Claude-Louis de La Lombardière; — aux religieux de Saint-Marcel-lès-Sauzet, contre Chabrier, écuyer et prévôt de la maréchaussée. — Droits de greffe : lettres citatoires par Teyssère, contre Colomb, 7 livres; jugement au premier chef pour Royannez, 3 livres, etc.

B. 656. (Liasse.) — 127 pièces, papier (2 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1628-1716. — Procédures civiles pour Mathe, de Mercuer (Ardèche), contre Rouvière, sous-fermier de l'abbaye de Mazan, en dommages-intérêts pour l'éviction d'un immeuble acquis d'Imbert, dit Chaudorat; — copies des reconnaissances faites par Imbert, à noble Aimé de Saint-Ferréol-Flocard, seigneur de Saint-Pons, Saint-Laurent, Vals, etc., et au seigneur abbé de Mazan, pour maisons et terre à Mercuer, etc. (*Voir* B. 76.) — Instance criminelle du procureur du Roi, contre Françoise Martin, accusée de l'assassinat de Butherin, hôtelier des Trois-Conils, à Valence; — monitoire et aggravatoire signés Hugues Lebon, contre tous ceux ou celles qui savent quelque chose sur ce crime; — révélations faites à ce sujet. (*Voir* B. 457.) — Minutes des jugements du Présidial, rendus à la requête du procureur du Roi en la maréchaussée du bailliage de Vienne, renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes de vol et de meurtre. (*Voir* B. 473.)

Conventions royaux de Valence.

B. 657. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1641-1669. — Inventaire de production de Claude Armand, curé de Saint-Montant en Vivarais, contre Françoise Du Sault, épouse de noble Annet de Banne, sieur de Boissy, en exécution de saisie pour paiement de créance. — Minutes de sentences : condamnant Desany à payer 2604 livres à Clavel, de Tournon; — annulant la donation contenue au contrat de mariage de Jean Advenant. — Enquête contre Drogue, accusé de violation de saisie. — Procédures civiles pour noble Aimar de Planta, contrôleur des gabelles, contre la société de la ferme des gabelles de Dauphiné et de Provence, formée entre Jacques Amat, seigneur de Poët, Antoine Amat, seigneur de Gravezon, Jean de Berard, seigneur d'Illins, et le seigneur de Bellevue, en paiement de droits. — Instances criminelles d'Aubert, acolyte et instituteur à Chabeuil, contre Delisle, apothicaire; de noble Just de Blanchelaine, seigneur de Chanclot, contre Clapier, pour injures, etc.

B. 658. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1660-1669. — Inventaire des meubles de Jeanne Bachasson, « à raison des accidents qui lui sont arrivés. » — Parcelles de frais alloués à Desbocs, conseiller au Présidial, plaidant contre Allenot, de Chabeuil, et contre Argod; — à Ferandin, conseiller au même Siége, dans son procès contre la veuve Lodie. — Instances criminelles : d'Augustin de Briziaux, de Jacques de Corbières, etc., contre Coston, major de la citadelle, et Gachot-L'Alliance, caporal, pour insulte et injures; — de Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, seigneur de Montcara, contre noble Louis de Marquet, pour falsification de date et usage de titre faux; — de Dedeaux, contre des femmes qui ont frappé sa domestique; — de Bernard Desbocs, contre Briffaut; — de Jacques de Corbières, contre Maret; — de noble Jean de Charpey, juge ducal de Chabeuil, contre Morin, dit Tournier, pour vols de fruits et de bétail.

B. 659. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Procédures criminelles pour : Marie de Gayte, épouse de noble Adrien de La Place, contre Mourier, de Barbières, en délivrance de l'immeuble que Barret lui a vendu; — noble Adrien de La Place, garde du petit sceau au Présidial, contre Alloncle, de Montmiral, en paiement d'une promesse de 110 livres. — Instances criminelles : de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre Guérimand et d'autres voisins qui ont comblé un fossé dans son domaine de Las Clostras ou La Reynière, à Montvendre; — de Guilleton, conseiller au Présidial, contre Morier, pour coups et blessures à Cherfils, son domestique; — de noble Louis de Grandval, conseiller audit Siége, contre Sillol, pour dommages causés par le bétail de l'intimé.

B. 660. (Liasse.) — 122 pièces, papier (1 imprimée).

1660-1669. — Nomination d'un tuteur aux enfants de défunt François Villard, conseiller au Présidial. — Procédures civiles pour : Rouast, procureur au Siége de Crest, contre Fornet, notaire et greffier du Présidial, en paiement d'une créance dotale de Marie Dragon, son épouse; — Sayn, marchand à Valence, contre les héritiers bénéficiaires de Marguerite Grasset, veuve Petit-Latouche, en remboursement d'une somme due par ce dernier. — Instances criminelles : de noble Abel de Marquet, contre God, et de Sauze, greffier au Présidial, contre Allian, dit La Marche, pour coups et blessures à leurs domestiques; — de Rey, notaire et greffier des arbitres au même Siége, contre Pays, pour voies de fait; — de Catherine Saléat, contre Catherine Gresse, et de Marguerite Petit-Latouche, contre Salabelle, pour injures. — Parcelles de frais alloués à noble Salomon de Merez, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble; — à Moncel, conseiller au Présidial, et à Denis de Rollet, chanoine de la cathédrale de Valence, dans leurs procès contre Mazuyer, Da et Desbocs.

B. 661. (Cahiers.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1660-1669. — Audiences. — Noms des parties : Moncel, conseiller au Présidial, contre Claude de Robert, sieur de Châteauneuf, avocat, en ouverture de testament. — Humbert, doyen de la cathédrale de Valence, contre Desbocs, en paiement d'arrérages de rentes. — Transcription des testaments d'Aimar Planta, contrôleur des gabelles et greniers à sel du Dauphiné, et de Magdeleine Dazy, veuve Moncel, à Tain. — Défauts accordés : aux héritiers bénéficiaires de Pierre Bachasson, bourgeois de Saint-Nazaire, contre les créanciers de sa succession; — à Louis de Berthon de Crillon, seigneur de Montmeyran, contre les hoirs Duvillard, etc. — Minutes de sentences : condamnant Desbocs à payer les arrérages de pension réclamés par Denis de Rollet et à reconnaître une cense au syndic de Saint-Apollinaire; — déboutant Astier, huissier au Présidial, de sa demande en revendication d'immeubles intentée contre Borel, du Puy-Saint-Martin, etc.

B. 662. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : d'Archinard, greffier commis garde-sac au Présidial, contre Bouroulet; — de Bérard, fermier au domaine de Trouillier sur Montelier, contre Sibeud, fermier du domaine de Chovet, pour violation de séquestre ; — de Bernard, conseiller au Présidial, contre Michon, pour destruction de canal d'arrosage ; — de Catherine Boulaud, de Monteléger, contre Gresse, pour établissement de passage indû sur ses terres; — de Briziaux, contre Barre, pour vol de noix ; — de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel, contre Bernard Patin, capitaine châtelain de Chabeuil et juge royal des conventions du même bourg, accusé d'avoir chassé sur ses propriétés avec des chiens, en temps prohibé; conclusions du Roi demandant une amende de 100 livres contre l'intimé. — Procédures civiles pour bris des scellés mis sur les meubles de noble Reynaud Eyraud, seigneur de Chapanières, et pour l'ouverture du testament de noble Henri de Charpey.

B. 663. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guy Desbocs, conseiller au Présidial, contre Juge, pour voies de fait envers son berger ; — d'Esbray, salpétrier à Valence, contre Bart, dit Lacour, et Faisant ; — d'Eymieu-Pellegrin, exempt de la maréchaussée à Bourdeaux, contre noble Claude de Perdrier (Perdeyer) Laval, pour coups et blessures. — Procédures civiles poursuivies : par Desbocs, receveur des épices et des amendes au Présidial, contre Desrois-La-Gamelle et les religieuses Visitandines de Valence, en remboursement d'une cote de taille payée pour eux; — par Faure, procureur au Siége, contre Eynard, en revendication de droit d'arrosage pour son pré sis au terroir des Aloyses, sur le Bourg-lès-Valence.

B. 664. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Ferandin, conseiller au Présidial, contre Labaume ; — de Marie Gayte, contre Adrien de La Place, son mari ; — de noble Guilleton, conseiller au Siége, contre Jeanne Barthélemy, sa servante, pour enlèvement de récolte, d'objets mobiliers et de linge ; — de Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre Brochet, et de noble Louis de Grandval, aussi conseiller au même Siége, contre Tastevin, pour injures et menaces, etc. — Procédures civiles poursuivies : par Ferandin, contre Rozan, de Barbières, en réparation de dommages faits dans son pré ; — par Cara, dit Morichon, de Saint-Lattier, contre Marie Gayte, épouse La Place, en maintenue d'un immeuble que René Gayte lui avait albergé; — par Charles Freychet, d'Espenel, contre Bonnet, notaire à Die, demandeur en action hypothécaire.

B. 665. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Inventaires des biens meubles et immeubles de Jean La Boisse, lieutenant principal au Présidial, et de Laval, concierge des prisons royales. — Instances criminelles de Jacquet, archer de la prévôté, contre la femme Lafleur et contre Martinet; de noble Louis-Isaac de Marquet, contre Gamon, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles poursuivies : par noble Antoine de La Blache, sieur de Clavel, contre noble Isaac de Marquet, en paiement des délégations portées dans le contrat de vente de son domaine de Marcelas, sur Étoile ; — par Mayousse, bourgeois de Valence, contre les héritiers bénéficiaires d'Hélain Peyret, en paiement de créance.

B. 666. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1670-1679. — Requête au juge des conventions par Annet de La Motte, président du Présidial, pour obtenir une enquête sur le droit qu'il a de se faire accompagner par les consuls de Valence, au retour des fêtes publiques. Un témoin entendu dans l'information dépose que lors des feux de joie faits sur la place des Clercs, à l'occasion du mariage de S. M. Louis XIV, « le tintamarre et le feu des » fusées sépara les consuls des officiers de justice, en sorte » qu'ils ne purent accompagner le président de La Motte. » — Instances criminelles : de Mezenc, fermier des moulins de Montmeyran, contre La Rivière, La Rose, etc., pour menaces de mort; — de Moncel, religieux de Cluny, prieur de Rampon et sacristain de Tain, contre Rique, curé de Bozas; Boucharin, vicaire de Saint-Désirat (Ardèche), et Crespon, marchand d'Annonay, pour coups et blessures; — de Magdeleine La Motte, veuve Sauze, contre Marcel et Baston, pour coupe d'arbres ; — de noble Aimar de Planta, procureur du Roi au Présidial, contre Thivolle, son fermier, pour dommages dans son domaine de Longueterre, etc.

B. 667. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures faites au sujet : du meurtre de Pierre, domestique de La Boisse, lieutenant principal; rapport de Boitel, chirurgien-juré; enquêtes, etc.; — de la demande en séparation de corps formée par Hélène Planta, contre noble Just-Henri de Blanchelaine, son mari. — Instances criminelles : de Poncet, archer de la prévôté, contre le servante de Fendasse, pour coups et blessures à sa mère; — de Serret, avocat, contre Giraud, qui lui a coupé trois chênes; — de noble Aimar de Planta, contre Ponchon, fermier du bac à traille de La Roche-de-Glun, pour établissement de chemin sur son domaine de La Thuilière, à la suite de l'inondation de l'Isère de 1673, etc.

B. 668. (Cahier.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1660-1671. — Minutes de sentences : condamnant Cara à rendre un fonds de terre de 8 sétérées à Marie Gayte; — mettant noble Jean-Bernard Patin, capitaine châtelain de Chabeuil, hors de Cour et procès dans l'instance en réparation d'injures que noble Henri de Charpey lui avait intentée; — adjugeant une pension de 90 livres à Isabeau Albanel, femme séparée de biens de Louis Thevenin; — obligeant Bernard Desbocs à payer des arrérages de pension au syndic des Dominicains de Valence et à reconnaître une pension annuelle aux Visitandines de la même ville; — condamnant Faisant à déclarer Peyret, prêtre, « bon et sage ecclésiastique », etc.

B. 669. (Cahiers.) — In-4°, 478 feuillets, papier.

1670-1674. — Actes extrajudiciaires : réception du serment des experts chargés de vérifier la contenance du domaine de Marcelas, vendu par de La Blache à de Marquet, l'évaluation de l'office de conseiller au Présidial, ayant appartenu à Guilleton, et les pièces produites par Louis de Marquet, arguées de faux par Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne; — apposition des scellés sur les meubles de Desbocs, conseiller au Siége; — ouverture des testaments de Jean Desbocs et de François Ferandin, chanoine de Saint-Apollinaire; — Clauses et conditions de l'adjudication aux enchères de l'office de conseiller clerc, ayant appartenu à Salomon Guilleton, etc.

B. 670. (Cahiers.) — In-fol. et in-4°, 202 feuillets, papier.

1670-1682. — Actes extrajudiciaires : ouverture du testament d'Aimar Moncel, conseiller au Présidial; — permission de placer Jeanne Bachasson dans un couvent, sur la demande de ses parents assemblés, et nomination d'un curateur pour l'administration de ses biens, etc. — Présentations de procureurs : Mottet, pour Bernard, contre Plan; — Muguet, pour Charbonnier, contre Hélène Planta; — Durand, pour Payot, greffier des affirmations, contre Maillet, etc. — Distribution des causes : Calvin a le procès de Pierre de La Balme, receveur de l'Élection de Valence, contre les Ursulines de Chabeuil; Blain, le procès de Desbocs contre Marie Desbocs; — Coulet, celui de Bergeron, greffier du Présidial, contre Doche, etc.

B. 671. (Registre.) — In-4°, 681 feuillets, papier.

1668-1673. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Honoré de Serment, contre Salabelle, en paiement de promesse; — de Charpey, lieutenant criminel, demandeur en garantie, contre Delisle, bourgeois de Chabeuil, et Antoinette de Marcelange, abbesse de Saint-Just; — Louis de Berthon de Crillon, baron de Montmeyran, contre les hoirs Villard, en paiement d'arrérages de cense; — noble André Froment, seigneur de Bise, contre La Boisse, lieutenant principal, en règlement de compte; — Jean-Baptiste de Reynault de Sollier, seigneur de Chastelard, directeur général des Fermes unies, contre Desbocs, en reconnaissance de promesse et libération de dette; — Charles de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie, contre la veuve Villard, en prestation de nouvelle reconnaissance.

B. 672. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1680-1689. — Acte d'émancipation d'Antoine Bologne, conseiller au Présidial, par Jacques, son père. — Inventaire des biens délaissés par Isabeau et Michel Bérengier. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Berne et Berthoin, au sujet de la jouissance du domaine de La Berthonière, sis à Saint-Martin-en-Vercors. — Instances criminelles : de Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey, contre Sanglier, pour vol; — de Bouillaud, lieutenant de la maréchaussée, contre Janoyer, pour coups et blessures à son berger. — Procédures civiles poursuivies par Avignon, notaire à Romans, fermier de l'archevêque de Vienne, contre la veuve Lambert, et par Charlotte de Blanchard, veuve de noble Balthazar d'Allard, contre Magdeleine Neyremand, en paiement d'arrérages de rente et de créances, etc.

B. 673. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences : déterminant la portion héréditaire de Jacques de Briziaux, ecclésiastique, fils d'un conseiller au Présidial; — condamnant Charles Calvin, avocat, à payer annuellement une somme de 150 livres à Michel Calvin de Saint-Marcel, son frère; — confirmant l'obligation et la cession faites par Magdeleine Desbocs, veuve Gamon, à noble Hugues de Calignon et à dame Olive de La Chaussée, son épouse, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Marie Brousset, veuve Lhostelier, et noble Louis de Monery, au sujet de fournitures de médicaments. — Procédures civiles poursuivies par Brotte, notaire, ancien consul de Valence, et par Charles Calvin de Saint-Marcel, contre noble Antoine-Salomon Faure Des Blains, en remboursement d'avances faites, etc. — Instances criminelles : de Charles Brenier, conseiller au Présidial, contre Ferouillat; — de Bruyère, contre Nardoin, exempt de la prévôté; — de Bruas, praticien à Valence, contre le sieur de Soubreroche et Bertin,

pour coups et blessures; — de Calvin de Saint-Marcel, contre Veyret, Chomat, etc., pour enlèvement de récolte dans le domaine de Supt, etc.

B. 674. (Liasse.) — 40 pièces; 1 cahier in-4°, 197 feuillets, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Pierre de Fay de Villiers à payer 1023 livres à Desbocs; — Hélène et Marie de Poterlat de Saint-Ange à rendre le four banal d'Upie à Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de Pierre La Boisse, etc. — Procédures civiles pour Clément, marchand à Valence, contre Neyremand, sieur des Mottes, conseiller au Présidial, en restitution du mobilier de son père. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Louis de Clermont, marquis de Montoison, et Bonnement, au sujet du canal d'arrosage d'un pré sis à Upie. — Acte d'émancipation de Salomon et de Scipion de Corbières, par Jacques, leur père, conseiller au Siége. — Procédures pour la vente judiciaire des biens dépendants de la succession Dedeaux. — Inventaire des biens délaissés par Jacques de Corbières et Bernard Desbocs, etc.

B. 675. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Louise Doche, épouse Bergeron, à payer les legs faits à Claire Desbocs; — Calvin à rendre la maison et les dépendances de Château-Mouchet à Charles Desblains, ayant droit des religieuses de Notre-Dame, de Valence; — Guillaume Collet, sieur de La Chasserie, à rembourser 923 livres à Pierre de Geys, conseiller au Présidial, etc. — Instances criminelles : de Jean de Dorne, huissier, contre Marcel, et de noble Guillaume de Fages, contre Poncet, pour enlèvement de récolte; — de Claire de Dorne, veuve de noble Charles Faure de Soubreroche, contre noble Aimar de Planta, accusé de lui avoir fait couper trois peupliers; — de Delisle, apothicaire de Chabeuil, contre Aubert, archer de la maréchaussée; de Dreveton, aussi archer, contre Dorel, fermier d'Alexandre Barbier de Bonrepos, avocat, pour coups et blessures. — Procédures civiles poursuivies par Franchise, président de l'Élection, contre Jobert, en jouissance d'un droit d'arrosage avec les eaux de la fontaine du Treuil, pour son pré sis au Bourg-lès-Valence.

B. 676. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Thomé, de Crépol, à restituer une vigne à Glénat, receveur des tailles de l'Élection de Romans; — de La Balme, receveur de l'Élection de Valence, à délaisser une terre acquise de Jeanne Girard, à Barthélemy Dumas, héritier de celle-ci; — Magdeleine de La Motte, veuve Sauze, à payer 644 livres à Basset, marchand de Valence. — Procédures civiles pour : noble Jean-Antoine de Geys, contre Boissy, secrétaire greffier de la communauté de Monteléger, en paiement d'une somme de 571 livres; — Gilles Le Feron, curé de Saint-Jean de Valence, contre les hoirs Neyremand, en liquidation des arrérages de la fondation d'une messe faite par de Cucurieu, lieutenant de Roi à la citadelle.

B. 677. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 190 feuillets, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Pierre de La Balme, receveur des tailles de l'Élection de Valence; parmi les immeubles se trouvent des maisons à Grenoble, à Sassenage et à Jarrie (Isère). — Procédures pour l'ouverture du testament d'Aimar de La Balme, pour l'apposition des scellés sur ses meubles et l'inventaire de ses biens, à la requête de noble Isaac de Lamarre, fermier général des gabelles du prince de Savoie, aïeul maternel de La Balme.

B. 678. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences : approuvant la saisie faite par Lhostelier, juge des conventions, contre Chalamel, docteur en médecine à Romans; — maintenant noble de Marquet de Cornillac en la possession du chemin que lui consteste Claudine Perouse, veuve Montméan; — condamnant Desbocs à rapporter quittance de la somme des 5000 livres, payées par Alphonse de La Baume à la veuve de La Boisse, pour le prix de l'office de lieutenant particulier au Présidial. — Instances criminelles : de Ras, chirurgien à Valence, contre François de Moncel; — de Nardoin, contre Monier, pour injures et voies de fait; — de Moncel, contre Darnaud, pour dommages causés à ses récoltes, etc. — Procédures civiles poursuivies : par Mottet, curateur de l'hoirie de Corbières, contre Salomon de Corbières, en répétition de partie de la dot de Clémence Bachasson; — par les mariés Navelle, contre les héritiers Béranger, en paiement de créance. — Distribution du prix des biens de Neyremand entre ses créanciers.

B. 679. (Liasse.) — 74 pièces; 1 cahier in-4°, 116 feuillets, papier.

1680-1689. — Instances criminelles : de noble Pierre d'Orcières, contre Calvin; — de Provin, huissier et archer de la maréchaussée, contre le comte de Maugiron, seigneur du Mollard, à Saint-Marcellin, pour injures et voies de fait; — de noble Aimar de Planta, contrôleur général des

gabelles en Dauphiné, contre 30 ou 40 habitants de La Roche-de-Glun accusés d'avoir comblé le fossé de séparation des mandements de La Roche et de Châteauneuf-d'Isère et coupé les peupliers du plaignant; — de Poncet, archer de la prévôté, contre Champel, courrier de la justice mage, qui l'a battu et blessé au moment où il publiait à Valence, à son de trompe, la taille royale de Chabeuil, dans l'intérêt des forains. — Vente par autorité de justice des immeubles de la succession de Neyremand, conseiller au Présidial. — Procédures civiles pour Barbe Perrier La Perrière, contre les héritiers de Jacques de Corbières, son mari, en répétition de ses droits dotaux; copie de son contrat de mariage.

B. 680. (Liasse.) — 83 pièces.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Nardoin, exempt de maréchaussée, à payer une créance de 12 livres à André de Serres, chamarier de Saint-Ruf; — Eynard et Popon, à acquitter des arrérages de rente à Saint-Geneys, fermier des droits seigneuriaux de la collégiale du Bourg-lès-Valence, et à de Valernod, seigneur de Fay, etc. — Inventaire des biens délaissés par Ennemonde Drevet, veuve Ridelet. — Instances criminelles : de Rey, conseiller au Présidial, contre Charignon, pour enlèvement de foin; — de David Rouveyre, lieutenant en la maréchaussée, contre Neyremand, pour coups et blessures à son fils; — de Jean-Baptiste de Valernod, président du Présidial, contre Coston, sergent-major de la ville, qui lui a disputé la première place dans l'église à l'enterrement de Jobert, capitaine de quartier à Valence, et contre le fermier des Pères Célestins au Colombier sur Albon, pour établissement de réparations offensives le long de L'Argentelle, à Fondeville, etc.

B. 681. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1673-1681. — Minutes de sentences : adjugeant à Pierre de La Balme 9 faucherées de pré et 12 sétérées de terre sises à Chabeuil, possédées par les Ursulines de cette ville; — ordonnant le partage des revenus de noble Just-Henri de Blanchelaine et d'Hélène de Planta, époux séparés; — condamnant les héritiers bénéficiaires de noble Henri de Charpey à reconnaître aux Cordeliers de Valence une pension de 93 livres; — déclarant exécutoire contre Isabeau Bernard, veuve de noble Antoine d'Alby, l'obligation de 5253 livres consentie à Aimé-Claude de Simiane de Montcha; — liquidant la succession de noble Jean de Charpey; — obligeant Hélène de Planta à cohabiter avec son mari.

B. 682. (Cahier.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1674-1681. — Actes extrajudiciaires : déclaration de grossesse de Françoise Perret; — inventaires des biens délaissés par Claude de Garnier, François Neyremand, Isabeau Bergeron, veuve de Moncel, premier huissier audiencier; — prestation de serment des experts choisis par noble Jean-Abel de Marquet et Gontard dans leur difficulté avec Arnaud La Raison, au sujet de la maison de celui-ci qui menace ruine.

B. 683. (Cahier.) — In-fol., 275 feuillets, papier.

1673-1680. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Marie de Gayte, héritière de François Ferandin, contre les magistrats du Présidial, en règlement de compte; — noble François Tallemant, directeur général des gabelles en Dauphiné, contre Jacques de Corbières, en paiement de créance; — Louis de La Motte, chanoine de Viviers, héritier testamentaire de Louise de La Mure, contre Laboisse, en communication du testament de sa mère; — noble Gabriel de La Baume-Pluvinel, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre les hoirs de Charpey, en exécution de sentence, etc.

B. 684. (Cahier.) — In-fol., 241 feuillets, papier.

1681-1688. — Plumitif des audiences : Bouillaud, contre Balthazar Néry, sieur de La Gorce, en paiement de promesse; — le recteur des pauvres et des hôpitaux de Valence, contre noble Louis de Marquet, en ouverture de saisie; — Louis Dumazel de La Chanas, avocat, contre noble Guillaume de Fages, en libération de créance, etc. — Transcription du testament de Charles Calvin. — Distribution des causes : Lotellier a le procès de Marie de Chypre, contre Hélène et Marie de Poterlat de Saint-Ange; — Coulet, celui de Lotellier, prieur de Saint-Péray, contre Marie Freydier, etc.

B. 685. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Minutes de sentences condamnant : Louise de La Balme à payer les intérêts au denier 20 d'une somme de 4800 livres à noble d'Armand, lieutenant d'infanterie au régiment de Hainaut, son beau-frère; — noble Jean-Louis Collet, sieur de La Chasserie, à solder les arrérages de cense dus à Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey. — Acte d'émancipation de Bancel, garde-sceau du Présidial. — Discussion des biens de Venance Bergeron, bourgeois de Valence. — État des

créances de la succession de Pierre Bachasson, de Saint-Nazaire. — Clauses de la vente aux enchères des immeubles de l'hoirie d'Antoine Bologne. — Ouverture des testaments de Boulhaud et de Bruyère. — Instances criminelles de Boutarin, archer de la prévôté, et de Denis Calvin, contre Mézenc, pour coups et blessures.

B. 686. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 55 feuillets, papier.

1690-1699. — Distribution du prix des biens de la succession de Corbières. — Inventaire des effets mobiliers de Court, horloger, absent depuis plus de six mois, fait à la requête de Bancel, son propriétaire. — Instances criminelles : de Charbonneau, conseiller au Présidial, contre Duplan, Girard, Roynac, pour coups et blessures à sa domestique ; — de Charles Brenier, aussi conseiller, contre Charmel, frère convers de la Chartreuse du Val Sainte-Marie (Bouvante), pour enlèvement de fagots; — de noble de Charpey, contre Bérengier, qui a chassé sur ses terres, etc.

B. 687. (Liasse.) — 62 pièces; 1 cahier in-4°, 133 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Inventaires des effets délaissés par Marie Dejean, par noble Jean-Antoine de Geys, par Michel Fayet, greffier au Présidial, et par Aimar de La Balme, conseiller, faits à la requête de Marianne et Lucrèce de Garnier, de noble Pierre de Geys, de Judith Claux, etc. — Instances criminelles : de Dumas, archer de la prévôté, contre Bertrand, dit La Sardine, et Roux, curé de Saint-Romain à Romans, pour voies de fait; — de Pierre de Geys, contre Louis Josserand, sieur de La Garde, pour menaces de mort avec une arme à feu, dans le bateau qui sert à passer le Rhône de Valence aux Granges; — de noble de Geys, contre Malhet, pour violation de séquestre, etc.

B. 688. (Liasse.) — 40 pièces; 1 cahier in-4°, 183 feuillets, papier.

1690-1699. — Minutes de sentences : condamnant les mariés Eynard, de Romans, à 5 livres d'amende et aux dépens pour rébellion envers la justice; — autorisant noble Abel de Marquet à poursuivre la saisie des biens de Malossane, etc. — Ouverture du testament de François de Moncel, conseiller au Présidial. — Inventaire des biens de Jacques de Merez, aussi conseiller au Siége. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Desbocs; — Instances criminelles : de Joseph de Merez, contre Jeanne et Marguerite de Corbières, accusées d'avoir détourné des effets de la succession de Jacques de Merez; — de Mottet, avocat, contre Saint-Geneys, procureur au Bourg-lès-Valence, pour injures.

B. 689. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens délaissés par noble François de Barjac, conseiller au Présidial, et par Rollet, garde-minute en la chancellerie du Siége. — Clauses de la vente aux enchères : des offices de procureur et de greffier ayant appartenu à Rollet; — des immeubles dépendants de la succession de Marguerite Rozeron, veuve du seigneur de Chazaux, à Montelier. — Instances criminelles : de Provin, archer de la maréchaussée, contre Ballet; — de Claire Teyssonnier, veuve Debeaux, contre la femme Perpoint, pour coups et blessures ; — de Ramel, exempt de la maréchaussée, contre Buissonnet, de Beausemblant, qui lui a tué ses pigeons ; — de Marguerite Vellay, veuve Guilleton, contre Bellon, Ferron et autres habitants de Barbières, qui ont enlevé ses réparations défensives contre La Barberolle.

B. 690. (Cahiers.) — In-4°, 490 feuillets, papier.

1690-1699. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : noble Isaac de Lamarre, fermier général des gabelles du duc de Savoie, aïeul maternel de Louise de La Balme, contre Suzanne Ridelet, veuve de Pierre de La Balme : en exécution du testament de ce dernier, Louise sera placée au couvent du Verbe-incarné de Grenoble ; — noble Jean de Benoit, capitaine châtelain d'Étoile, contre noble Joseph-Marie Des Aimars, sieur du Moulin, en mise en possession de biens achetés aux enchères; — noble Henri Fontbonne, lieutenant en la maréchaussée, contre Catherine Fournier, femme Nicolas, en paiement de créance, etc.

B. 691. (Cahiers.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1690-1699. — Distribution des causes : Lotellier a le procès de Combe, contre noble Jean Ducrest de La Tour ; — de Planta, celui de noble Guillaume Crozat de Vaugrand, contre Cottin, etc. — Défauts à noble Guillaume de Fages, contre noble Alexandre de Badel, sieur Du Noyer; — à Cartier, receveur des tailles de l'Élection, contre Salomon de Corbières, etc. — Présentations de noble Alexandre Dufaure, co-seigneur de Vernoux, contre Berthon, prieur-curé de Saint-Agnan ; — de noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort, contre Marie de Chypre de Soubreroche, etc. — Présentations de procureurs :

Rouveyre, pour Renée Du Vache, veuve de noble Charles de Bressac; — Pervilhac, pour noble Charles Calvin de Saint-Marcel, gendarme de la garde du Roi, etc.

B. 692. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles pour Bigeard, juge des appellations de l'évêque de Valence, contre de Briziaux, conseiller au Présidial et sénateur de Savoie, en rétablissement du canal sis près des boucheries de Valence. — Discussion des biens de Jacques et d'Antoine Bologne, de Livron, à la requête de Françoise Biguet, sa veuve, épouse de noble François de Beaumont, capitaine de cavalerie. — Instances criminelles : de Bernard, contre Gerbe, dit Saint-Vallier; — de Berton et Blachette, contre Fontbonne, lieutenant de prévôt en la maréchaussée de Valence; — de Bonnet, archer, contre Jossaud, pour coups et blessures, etc.

B. 693. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des meubles et effets délaissés par Pierre Desbots, prêtre, Anne Desbots, sa sœur, et par Jean de Dorne, huissier. — Rapport des experts chargés d'opérer le partage des biens de la succession d'Antoine Cartelier, bourgeois de Peyrus. — Procédures civiles pour : Robin, conseiller au Présidial, contre Briffaut, en paiement de créance; — de Briziaux, aussi conseiller, contre Jacques de Briziaux, chanoine, en répétition de ses droits patrimoniaux; — Ennemonde de Chaperon, veuve Néry, de Montmeyran, contre Catherine Doche et Mourier, en paiement de créances. — Instances criminelles : de noble Charles Calvin de Saint-Marcel, contre Uzel, meunier, pour enlèvement de foin; — de Charbonneau, conseiller au Siége, contre Marguerite Dan, pour vol de gerbes; — de Desjacques, lieutenant principal, contre Odeyer, pour dégâts à la toiture de sa maison; — d'Angélique Houdart, contre Desbots, pour coups et blessures, etc.

B. 694. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour Humbert Desbots, avocat, contre Marcellin de Labarre, conseiller au Présidial, en garantie de la somme qui lui est demandée pour cote de tailles. — Instances criminelles : de Jean-Baptiste de Valernod, écuyer, président du Présidial, contre Louis de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, pour coups et blessures; — de Marie, conseiller au Siége, contre Pommaret, pour subornation de témoins; — de Meilhe, chauffe-cire en la chancellerie du Présidial, contre Dussollier, procureur des Cordeliers de Romans, et de Marie Latour, femme Ducros, contre Rochette, pour injures; — de noble Marc-Antoine de Marville, contre Lestrat, qui a tué des pigeons de son domaine de l'Ile-Ève; — de Meilhe, contre Crozel, meunier à Clérieux, qui le prive d'un droit d'arrosage pour le pré acquis de noble Scipion de Mons de Savasse, etc.

B. 695. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Nomination de Gabriel Dochier, notaire à Romans, comme tuteur de nobles Jean-Bruno et Catherine Monier, enfants de Jean, lieutenant particulier au Présidial. — Procédures civiles pour noble Fortunat de Moncel, trésorier de France à Grenoble, contre Robin, en paiement d'arrérages de rente. — Discussion des biens d'Hélain Peyret, à la requête de Marie de Supt, sa veuve. — Instances criminelles : de Meilhe, contre Farges, pour coups et blessures aux fermiers de son domaine de Brochon sur Beaumont-Monteux; — de Jeanne Mure, veuve Morier, contre Anne Vincent, et de Françoise Platel, contre Mésangère, huissier, pour injures; — de Neyremand, capitaine au régiment d'Alsace, contre Rambaud, qui lui a coupé des arbres à Thodure sur Valence, etc.

B. 696. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Inventaire des biens délaissés par Charles Valette, président du Présidial. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Viallet et à Gaillard par les réparations que Catherine Chonet a faites contre le torrent de Guimand. — Procédures civiles : pour Trouillier, chanoine de Romans, acquéreur de plusieurs rentes de M. de Gilliers, contre Meilhe, en reconnaissance de cense. — Instance criminelle d'Antoine Vinay contre Belle, receveur de la douane à La Roche-de-Glun, et Guillaume Belle, voiturier, pour coups et blessures.

B. 697. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Suite du procès criminel d'Antoine Vinay contre Belle, pour voies de fait : enquête devant Jean Planta, juge de La Roche-de-Glun; — requête au juge des conventions, commissaire député par la Cour de Grenoble; — copie de l'arrêt du Parlement qui renvoie cette affaire au juge royal le plus proche des lieux; — informations prises contre Rozeron, Faisan, Caillat, etc., accusés de s'être opposés à l'arrestation de Belle.

B. 698. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1700-1709. — Suite du procès criminel de Vinay contre Belle, pour coups et blessures : requête au Parlement de Grenoble dans laquelle le plaignant demande que Guillaume Belle soit condamné à la torture, *ad exuendam veritatem;* — copie des provisions de receveur héréditaire du bureau de la douane de La Roche-de-Glun, données par Louis XIV à Antoine Belle, etc.

B. 699. (Cahiers.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1680-1707. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Louise de Grolée, veuve de Charles de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie, contre Bonnement, en paiement d'arrérages de cense et de lods; — Louise Rigaud, religieuse Ursuline à Valence, contre Chambon, avocat, et Liotard, chanoine de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, en paiement de créance; — Mazoire, supérieur de la congrégation du Saint-Sacrement et du séminaire de Valence, héritier d'Armand, curé de Saint-Péray, contre Rozeron, en ouverture de saisie, etc.

B. 700. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : d'Aubert, hôtelier à Valence, contre Rouveyre, écuyer; — de Cothonay, bourgeois de Saint-Vallier, contre Desemons, conseiller au Présidial; — de Peyret, étudiant en droit, contre Dusserre, prévôt de la maréchaussée de Savoie, pour coups et blessures; — de Lotellier, juge des conventions, contre la veuve Grégoire, pour vol de fruits; — de Meilhe, contre Brunet, pour enlèvement de branches mortes de ses noyers; — de noble Fortunat de Moncel, contre Crouzet, meunier à La Rivière-Saint-Clément, accusé d'avoir pris quelques raisins. — Ouverture du testament de Mathieu Bergeron, à la requête d'André, son fils, procureur du Roi au Présidial. — Prestation de serment par les experts chargés de terminer la difficulté pendante entre noble Charles Calvin de Saint-Marcel, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du Roi, et Louis de Mérindol de Vaux, ancien prieur de Rousset. — Inventaire des biens délaissés par Marie-Marthe Crozat, veuve de Claude Berthin, conseiller honoraire au Présidial, etc.

B. 701. (Liasse.) — 45 pièces; 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : de Gabrielle de Berne, veuve de noble Louis de Baisse de Saint-Challier, contre les mariés Guillet, pour rupture du canal des moulins de Saint-Martin et de Saint-Julien-en-Vercors; — de Terras concierge des prisons épiscopales, contre Rouveyre-Duperreau, prévôt de la maréchaussée, pour coups et blessures; — de Théophile Valentin, procureur fiscal du comté de Valence, contre Bigeard et ses complices, pour injures à Mme de Montoison et à sa fille. — Émancipation de Jeanne-Marie Serret, veuve Dupoile, de Clérieux, par Pierre Serret, son père. — Minutes de sentences : autorisant la saisie d'un pré appartenant à Archinard, faite par Provin; — condamnant Lançon à rendre à Lucrèce Servient, veuve Morel, un immeuble dépendant de l'hoirie Bologne, etc. — Distribution des causes : Lotellier a le procès de noble Guillaume de Fages, contre noble Joseph de Marcel; — Rey, celui de noble Aimar, conseiller au Présidial, contre Collion, etc. — Présentations de procureurs : Pervillac, pour noble Jean-Baptiste de Vaujany, contre les créanciers de Bertin; — Morin, pour Étienne Masse, chanoine du Bourg-lès-Valence, contre Masse de Vaudragon, etc.

B. 702. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1720-1729. — Minutes de sentences : condamnant Valentin, conseiller honoraire au Présidial, à rendre divers immeubles sis à Loriol, réclamés par Alexandre d'Arnoux de Liviers, héritier de Charlotte Duroux; — les officiers de l'Élection de Valence à payer à Bancel une annualité de rente; — maintenant Christine Calvin et Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, en la jouissance d'immeubles et de droit d'arrosage. — Instances criminelles : d'Aubert, contre Bonnet et d'autres archers; — d'André Masse, sieur de Vaudragon, contre Lombard, pour voies de fait; — de Debeaux, seigneur de Plovier, lieutenant général de police à Valence, contre Rouveyre fils, pour injures. — Procédures civiles poursuivies : par Marie Cartelier, veuve de Valette, président du Siége, contre Philippe de Badouleau de Luya, doyen de la cathédrale, en revendication de droit d'arrosage pour son jardin de La Poulatte, à Valence; — par Henri-François-Théophile Valentin, héritier de Jean-Théophile, son père, contre Serret, en paiement de créance. — Inventaire des biens délaissés par Gaspard Rey.

B. 703. (Cahiers.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1707-1729. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Anne Camus de Chavanieux, veuve de Jean-Baptiste de Valernod, contre Barrier, de Fay, en paiement de cense; — le syndic de la confrérie des Pénitents de Chabeuil, contre noble Jean Ducrest de La Tour, en délivrance du legs fait par Ridelet; — Marcellin Rollin, abbé

général de Saint-Ruf, contre Rey, avocat, et Scipion Chambon, chanoine de Saint-Sauveur de Grignan, contre Rouveyre-Duperreau, prévôt en chef de la maréchaussée de Valence, en paiement de promesse; — Henri-Bernard de La Croix-Chevrières, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Suze et de Chantemerle, lieutenant-colonel d'infanterie, contre Desemons, en paiement d'arrérages de rente; — noble Jean Lombard de Barbeyron, d'Annonay, seigneur de Fontanes, contre Louis de Lattier de Bayane, seigneur d'Orcinas, en liquidation de la succession Froment de Bise; — Catherine de Surville de Gap, veuve de Joseph-Marie de Vermenelle, dame en partie d'Allex et d'Aubonne, contre Pétrement, en exécution de sentence, etc.

B. 704. (Liasse.) — 26 pièces; 1 cahier in-4°, 100 feuillets, papier.

1726-1729. — Inventaire des papiers du greffe de la Sénéchaussée et des conventions royaux fait à l'entrée en charge de Pierre Morin, indiquant : un registre dit *le livre du Roi*, pour la transcription des édits, ordonnances, déclarations, etc., de 1636 à 1726; — les registres des insinuations, de 1641 à 1726; — les registres de baptême, mariage et décès des paroisses de Valence, Chabeuil, Loriol, etc. — Instances criminelles : de Fontaine, huissier au Présidial, contre diverses personnes, pour récel d'objets volés; — de Masse de Vaudragon, contre Boudon, pour coupe de chênes plantés sur la limite de leurs propriétés; — de Teyssonnier, contre les malveillants inconnus qui l'ont présenté dans leurs mémoires comme le fauteur des mouvements séditieux excités à Valence par les boulangers et les meuniers contre les fermiers des octrois. — Minutes de sentences condamnant : Sibeud et Rollet à rendre la terre de Christine Calvin, moyennant le remboursement du prix de l'immeuble; — Bost, Dorée et autres à remettre en son ancien état le béal d'écoulement des eaux de la fontaine de Chassenette; — obligeant Joseph Charles à rembourser une créance de 700 livres à Valentin, etc.

B. 705. (Liasse.) — 12 pièces; 3 cahiers in-4°, 362 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Jacques Desemons, conseiller au Présidial, et par noble Marc-Antoine de Marville, chevalier d'honneur au même Siége. — Minutes de sentences : condamnant Cattier de Rochefort, écuyer, lieutenant de la maréchaussée, à rembourser 4500 livres dues à Olympe-Mabille de Durand de Pontaujard, marquise de Rousset, veuve de François de Saliers de Cornillon; — maintenant Landuron et Galland en la possession des fonds acquis de Catherine Dupoile, veuve Desemons. — Rapport d'experts sur les difficultés pendantes entre Jean Debeaux, seigneur de Plovier, et Marcel, Grégoire, Dorée, Françoise Eynard, veuve Bancel, et Claude Margerie, au sujet de la contenance d'une terre à Saint-Didier sur Charpey, de l'écoulement des eaux d'une fontaine, etc.

B. 706. (Liasse.) — 23 pièces; 1 cahier in-4°, 75 feuillets, papier.

1740-1749. — Procédures pour Masse de Vaudragon, contre Rotoulier, en destruction de travaux offensifs pour sa propriété, établis contre l'Isère. — Rapport d'experts sur les dommages causés par un incendie au domaine de Béranger, sur Chabeuil, etc. — Distribution des causes : Mottet a le procès de Marie Boissonnet, veuve de noble Jean de Gravier, contre Valentin; — Planta, celui de Fabien Grégoire, contre Dorée et Bost, etc. — Plumitif des audiences donnant les noms des parties : Sayn, curé d'Étoile, contre Valette, en restitution des clefs d'un bâtiment; — Bernon, juge ducal de Romans, contre Jeanne Fleury, veuve Faure, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a privilége et hypothèque; — Marie de Murat, veuve de Jean-François de Fay, marquis de Gerlande, dame de La Motte-de-Galaure, contre de Valernod, en reprise d'instance, etc.

Sénéchaussée de Montélimar.

B. 707. (Cahiers.) — In-8°, 179 feuillets, papier.

1637-1657. — Plumitif des audiences : Catherine Faucherand, veuve Gounon, demande à rendre compte de l'administration des biens de ses enfants mineurs; — Ginoux, fermier de la claverie, à Montélimar, réclame à Joubert le paiement d'une cense; — Abraham Rousseau en appelle du juge de Taulignan qui, sur la poursuite du procureur juridictionnel du lieu, l'a fait mettre en prison; — Isabeau Rougeron, veuve de Jean de Furne, revendique la succession de son fils, mort au service du Roi, en Espagne, etc. — Présentations de procureurs : Faujas, pour Durand-Imbert, contre Beroulle; — Colas, pour noble Jean de Sillol, docteur en médecine, contre Cloche; — Josserand, pour René-Hector de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët, La Bâtie-Rolland, etc., contre Jeanne Reynaud; — Pellapra, pour noble Charles Darbon, seigneur d'Espenel, contre les hoirs de Maximilien de Laurens, etc. — Distribution des causes : de Durand, vi-sénéchal, a le procès de noble Adrien de Béranger,

sieur de Puygiron, contre noble Guillaume de Béranger, son frère; — Colombet, celui de Bidaud, contre les hoirs Pérignol; — Bernard, celui de Chapian, contre Chiron, etc.

B. 708. (Cahiers.) — In-8°, 146 feuillets, papier.

1667-1668. — Plumitif des audiences : Seignoret, marchand de Lyon, réclame à Cabestan et à Lafont, de Montélimar, le paiement d'une créance de 775 livres; — noble François de Grammont, seigneur de Riquemont, demande l'enregistrement de la lettre qu'il a écrite à Silvy et à Bonnardel, de Sauzet, pour leur ordonner de payer en son nom 300 livres à Pellapra, procureur du Roi en l'Élection; — Chauvet poursuit contre noble François de Ferre, maître de la verrerie de La Chapelle au Poët-Laval, le paiement intégral de ses 84 livres de gages; — noble Henri Pracomtal, seigneur d'Anconne, et la femme Planel, demandent que leurs experts soient admis à prêter serment; — noble Louis de Marsanne, sieur de Saint-Genis, réclame à Faure, de Sauzet, des arrérages de cense, etc. — Inventaire général des papiers du greffe royal de Montélimar fait par Chapuis, Ripert et Pellapra : sont mentionnés les registres d'audience, de présentations et de défauts de 1645 à 1652; les sentences civiles et criminelles de 1645 à 1668, etc. — Transcription des quittances de finance délivrées : à Chalamet, greffier des arbitrages; — à Nicolas, notaire réservé de Châteauneuf-de-Mazenc; — à Veyrenc, notaire de Roussas; — à Cheysson, notaire de Valaurie; — à Salamon, de Salettes; — à Reynaud, de Savasse, etc. Ces finances d'offices varient de 48 à 68 livres.

B. 709. (Cahiers.) — In-8°, 164 feuillets, papier.

1692-1721. — Rapports faits au greffier de l'écritoire et des bâtiments de la ville et du ressort de Montélimar et au vi-sénéchal du Siége, par Michel, Laurans et Gonnin, experts jurés, sur : la valeur du mobilier de Cabrier, adjugé à Olympe Chave, pour sûreté de sa dot; — l'état des bâtiments et des terres de la grange de Belot (Belleau), sise à Rac et achetée par Deredon, ancien capitaine aide-major au régiment Lyonnais, de Nicolas Feautrier, avocat, seigneur de Rac, représentant Cornet, absent du royaume; — les dommages causés par un incendie à Borel-Delor, lieutenant particulier en la maréchaussée de Dauphiné au Bas-Valentinois, propriétaire de la grange de Darne, à Marsanne; — le canal ouvert par Maurin, meunier à Savasse, vis à vis la grange de Piallat; — l'état du domaine de Bondonneau, adjugé à noble Jean de Saint-Ferréol, sieur du Mas, dans la discussion des biens de Cornet, etc. — Présentations de procureurs : Dafflon, pour Borel, contre Maurin; — Pellapra, pour René Poisson-Dumesnil, capitaine de cavalerie, contre Richard; — Franjon, pour Joseph de La Baume de Pluvinel, marquis d'Eygluy, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Micaud, etc. — Inventaire des papiers de feu Antoine Escalin Des Aimars, seigneur de La Garde-Adhémar, fait en 1714 par le vi-sénéchal. — Sont mentionnés : des procédures de 1664 contre Caton de Valdoré, pour lui faire abattre ses créneaux; — une transaction de 1271 entre Lambert et Hugues Adhémar père et fils, et Guillaume de La Fare, prieur de Notre-Dame des Nymphes, au sujet des revenus des prieurs; — le billet de Louis XIV nommant Antoine Escalin aide-de-camp de ses armées; — l'achat de la terre de La Bâtie-Rolland par noble Humbert de Belmont en 1419; — les hommages à Hugues Adhémar, baron de La Garde, par Aimar de Taulignan, pour Cléon-d'Andran et la parérie du Puy-Saint-Martin, de 1322 à 1338; — l'investiture des biens possédés par l'empereur Frédéric Ier, à Puy-Saint-Martin, en faveur de Giraud Adhémar, en 1164; — les lettres d'abolition accordées par le Roi à Antoine Escalin Des Aimars, baron de La Garde, avec l'arrêt d'absolution du 13 février 1551; — la donation faite en 1681 par Hugues Adhémar de Monteil aux religieux du monastère de Notre-Dame des Nymphes, fondé par ses prédécesseurs, etc. — Inventaire des biens délaissés par David Plèche, sieur de La Bellanne et co-seigneur de La Calmette, près la porte de Fust, à Montélimar, décédé à La Tironnière sur Charaix (Drôme).

B. 710. (Cahiers.) — In-8°, 227 feuillets, papier.

1741-1743. — Plumitif des audiences : Nicolas, notaire, receveur des droits seigneuriaux du prince de Monaco à Sauzet, Savasse, etc., réclame le paiement d'une cense à Durand; — Richon opte pour les fonctions de procureur, sauf, au besoin, le droit de reprendre celles d'avocat; — Versain, économe du séminaire de Valence, procureur du prieur de Saint-Martin, Saint-Félix et Saint-Laurent de Marsanne, demande l'annulation de l'échange fait avec Dufès, recteur de la chapelle Sainte-Catherine, érigée dans la chapelle de Notre-Dame de Fresnauld, etc. — Inventaire des biens délaissés par : Joseph Deloulle, conseiller du Roi, garde-sceau en la Sénéchaussée; — Jean Pellat, bourgeois de Sauzet; — Marcel, voiturier; — Marie Dejean, veuve Roux; — Jean-Antoine Duclaux, président de l'Élection de Montélimar; — Antoine Terras, de Savasse; — Antoine Silvestre, de Condillac, ancien capitaine d'infanterie, etc.

B. 711. (Cahiers.) — In-8°, 215 feuillets, papier.

1746-1750. — Défauts accordés : à Blanc, fermier de la seigneurie de La Laupie, contre Rivière et Roux,

anciens fermiers de la même terre; — à noble Joseph de Rastel, seigneur de Rocheblave, contre Vachon, drapier à Montélimar, etc. — Plumitif des audiences : Louis Geoffre-Colombet et Raucourt, sieur des Iles, réclament à Durand 44 livres de pension; — de La Rivière, docteur en médecine à Montélimar, demande à Feytel 12 livres d'honoraires; — Gabrielle de Fauché, épouse de Paul-Joachim de Rocard, revendique à Marie de Pertuis, veuve de noble Jean d'Aubrespin, le domaine de Pertuis, à Châteauneuf-du-Rhône; — François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan, sollicite le dépôt au greffe du testament d'Antoine de Vesc; — Nicolas, notaire et receveur des droits du prince de Monaco, poursuit contre Gabrielle de Vesc de Combemont, épouse de François-Marie de Tulle, le paiement de diverses créances. — Inventaire des biens délaissés par La Farge, Boniface et Courrier, de Montélimar.

B. 712. (Cahiers.(— In-8°, 196 feuillets, papier.

1750-1751. — Plumitif des audiences : Masseron, fermier du prieuré de Saint-Privat de Roynac, réclame à Barnier la dîme de sa vendange; — Deredon Du Chailas, ancien notaire, poursuit contre Cheynet le paiement de quelques arrérages de droits; — Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, Mirabel et Condillac, demande des arrérages de cense à Juillet; — Saint-Geneys, bourgeois de Montélimar, actionne Rivière et Roux pour l'établissement du canal qu'il a le droit de dériver de celui de Rivière; — Joseph-Joachim de Lattier, seigneur de La Touche, Portes, etc., sollicite la démolition du mur construit sur son sol par Froment; — Marie-Alix de Rostaing, comtesse de Suze, dame du Mouchet, répudie l'héritage de Louis-François de La Baume, comte de Suze, colonel d'infanterie, son mari; — noble Paul de Saint-Ferréol, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, demande la fermeture des jours pris sur son jardin par la veuve Cheynet, etc. — Transcription du testament d'Étienne Boisset, curé d'Espeluche. — Réception de Chaniac fils comme avocat plaidant et postulant. — Liste des avocats et procureurs : Dafflon, Forquet, Monier, Montel, etc. — Présentations de procureurs : Pellapra, pour Terras, du Pont-de-Barret, contre Carlet; — Dultier, pour Claire Magnet, contre Girardin, etc.

B. 713. (Cahiers.) — In-8°, 157 feuillets, papier.

1752-1759. — Transcription : de la procuration donnée à Dultier-Legras et Bonnefoy de Montbazin, curateurs de Marie-Charlotte Pape-Saint-Auban, d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Jean-François Lériget de Lafaye; — des contrats de mariage : d'Antoine Costadau, d'Espeluche, avec Marie-Anne-Thérèse Boisset; — de Fay, de Cléon-d'Andran, avec Marguerite Peyre; — des donations entre-vifs faites par Hortal, maréchal-des-logis au régiment de Clermont, à Louis Berton-Hortal, son frère, et par Sabon, de Dieulefit, à Charles, son fils; — des testaments de Guille, de La Roche-Saint-Secret, et de Louise-Marie-Catherine de Murs, épouse de François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan; — de la renonciation de Paul d'Argens de Bayne de Guille, abbé de Cruas, au linge et au mobilier de dom Durand, religieux; — des provisions de Bonnet, châtelain de Sauzet, pour le prince de Monaco; — de Billebeau, huissier audiencier; — de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques de Thollon, capitaine de cavalerie, par Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, Le Theil, etc.; — des lettres de maîtrise de Simon, chirurgien. — Apposition des scellés sur les effets délaissés au château de La Laupie par Adhémar de Monteil de Brunier, comte de Marsanne, premier maître d'hôtel du roi de Pologne, décédé à Lunéville; — inventaire des papiers, où sont mentionnés : un compromis de 1582 entre Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et Jean Adhémar de Brunier, seigneur de Larnage; — un arrêt du Parlement de Toulouse de 1599, déclarant ouverte la substitution contenue dans le testament de Bertrand Adhémar au profit de Jean Adhémar de Brunier; — extrait du testament de François Adhémar, baron d'Aps, en 1520, etc. — Distribution des causes : de Durand a le procès de Magnan contre Dubouc; — Colombet, celui de nobles Jean et François Dupuy, seigneurs de Rochefort, etc.

B. 714. (Cahiers.) — In-8°, 171 feuillets.

1760-1766. — Affirmations de voyage par noble Pierre d'Audiffret, de Dieulefit; Armand, d'Aleyrac; Charras, de Taulignan, etc. — Transcription : de la donation faite par Dafflon, conseiller en l'Élection, et par Marie-Anne Beauthéac, son épouse, à leur fils, et par Augier, tisseur d'étoffes, de Montélimar, à son neveu; — du testament de Bernard, bourgeois de Montélimar; — de la commission de contrôleur du péage de Montélimar, donnée à Piallat par les régisseurs du duché de Valentinois; — des provisions de juge de Chamaret accordées à Joachim Piallat par Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, lieutenant général des armées du Roi; — de lieutenant de juge du marquisat de La Garde-Adhémar, à Jean-Baptiste de Rouvière, pour de Castellane-Esparron; — des lettres de maîtrise à Cheynet, pharmacien à Montélimar, etc. — Émancipations de Bérard et de Taupenas, de Puygiron, par leur père. — Nomination d'experts pour évaluer le

pain, le vin, le blanchissage et l'entretien du clerc, dus à Baugiraud, curé de La Bâtie-Rolland, par le prince de Rohan, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Plumitif des audiences : Chêle, menuisier au Poët-Laval, demande à Bertrand de laisser libre le cours d'eau de La Boisse ou Ribe ; — Gédéon de Suffise, contrôleur des domaines du Roi à Suze-La-Rousse, revendique à Joannin la libre jouissance d'un fonds de terre, etc.

B. 715. (Cahier.) — In-8°, 316 feuillets, papier.

1752-1760. — Séparation de biens de Marguerite Lacroix d'avec Alexandre Lacroix, de Sauzet. — Répudiation de la succession d'Hippolyte Guy-Pape, marquis de Saint-Auban, baron de Sahune, par Jean-Baptiste Tremolet de Montmoriac, mari d'Olympe Pape de Saint-Auban. — Provisions de Pierre Morin, notaire de Barnave, Jansac, Montmaur, Pennes et Rimon, en remplacement de Jean-Louis Valentin. — Procédures pour Jeanne Chanabas et Jeanne Imbert, veuve Robin, contre Alain et Morel, leurs séducteurs. — Procuration d'Honoré-Camille-Éléonor Grimaldi, prince de Monaco, à Monge, fermier général du duché de Valentinois, de s'opposer à l'installation de tous les officiers qui n'auraient pas été nommés par Son Altesse, etc.

B. 716. (Cahiers.) — In-8°, 293 feuillets, papier.

1752-1761. — Affirmations de voyage par : Eymeric, procureur de Charles-Antoine-Augustin de Simiane, marquis d'Esparron, baron de La Baume-de-Transit, plaidant contre le comte de Marsanne ; — de Vesc, greffier de Saint-Montant (Ardèche), contre Martin, de Montélimar ; — François-Augustin Des Armands, seigneur d'Alançon, capitaine au régiment de Conti, contre Guille, bourgeois de La Roche-Saint-Secret; — Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, contre Geys, de Pont-de-Barret; — Brugière, curé de Saint-Gervais, contre Desportes Du Bourg, grand prieur de Saint-André-Le-Bas, à Vienne, etc.

B. 717. (Cahiers.) — In-8°, 178 feuillets, papier.

1767-1769. — Nomination des experts chargés : de régler le compte de Peillard et Deredon ; — de vérifier l'état du château de Genas, à Cléon-d'Andran. — Serment de Guy Mortesagne, Césaire Boulard et Julien de La Rode, anciens Jésuites, d'être bons et fidèles sujets du Roi et de soutenir les principes de l'église gallicane. — Émancipation de Hurie. — Transcription de la vente des terres de Châteauneuf-de-Mazenc et Aleyrac par les syndics des créanciers de l'hoirie d'Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, à Hyacinthe-Lazare de Ravel, seigneur des Crottes, conseiller au Parlement de Provence, au prix de 260,000 livres, dont 19,033 à François de Vachon, de Briançon ; 11,161 à Jean-Guigues de Viennois, seigneur de Salettes ; 4709 à Laurent de Pourroy, etc. — Réception d'Alançon, procureur, en remplacement de Richon. — Nomination de Roux et de Blanc, curateurs de Catherine Connil et de Jean-Louis Blanc, etc.

B. 718. (Cahiers.) — In-8°, 387 feuillets, papier.

1772-1779. — Transcription : des provisions de Grimolle, notaire à Dieulefit, et de Noyer, à Vesc ; — des testaments de Charles-Barthélemy de La Tour de Bourrelon de Mure, marquis de Gouvernet, etc., grand sénéchal de Valentinois et Diois, et de Paul Odouard, avocat à Montélimar ; — des lettres de Fayolle, médecin ; — de la commission de garde-chasse et garde-bois donnée à Guyon par Jean-Louis-Charles-François de Marsanne, seigneur de Cléon-d'Andran ; — du traité fait entre Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur du Poët-Laval, et Saint-Genis, curé de Manas, au sujet du moulin de cette localité, etc. — Assemblées de parents pour régler les frais d'éducation du seigneur des Isnards et de sa sœur, et pour nommer un tuteur aux enfants de Richon, bourgeois de Montélimar. — Émancipation de Duc et de Sauteyras-Garnier, par leur père. — Enquête sur la difficulté pendante entre le prince de Rohan, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Sauzet, et Blache, au sujet des droits des propriétaires riverains du Merdary.

B. 719. (Cahiers.) — In-8°, 127 feuillets, papier.

1780-1784. — Enquêtes : sur les voies de fait commises par Genthon envers le fils Poilrouge ; — sur les injures dites à Ulo par Coutelier, de Vesc ; — sur le refus de Meillon, meunier à Marsanne, de faire moudre le blé de Gouder ; — sur le chemin coupé par Jean-Claude de Pré de Seigle de Presles, major de la citadelle de Montélimar, au préjudice de Marbaud, notaire ; — sur le passage le long du ruisseau de Meyrol, contesté entre la veuve Glaizal et la veuve de Geoffre, etc. — Défauts accordés : à Martin, de Montélimar, contre Mesureur ; — à Michel Rigaud de l'Ile, de Crest, contre Chantard ; — à Pelissier, négociant, contre Barral, cuisinier, etc.

B. 720. (Cahiers.) — In-8° et in-fol., 140 feuillets, papier.

1784-1789. — Enquêtes relatives aux difficultés pendantes : entre la veuve Amblard, de Saint-Gervais, le marquis de Chabrillan et Richard, au sujet d'un droit de

passage; — entre Costadau, fermier de la dîme d'Espeluche et Rochefort, et Chalon, au sujet de la dîme payable à la cote 30; — entre Chabas, de Savasse, et Robin, au sujet d'un chemin intercepté; — entre Combe de Vermenelle, négociant à Valaurie, et Delaye, au sujet de la dîme; — entre Moulas et Mouchet, au sujet de limites, etc. — Attribution à Jeanne Darasse, épouse Boisset, de divers immeubles à Montboucher, en paiement de ses droits dotaux.

SÉNÉCHAUSSÉE DE CREST.

B. 721. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1566-1579. — Procédures civiles pour : Pierre et Benoit Mayne, contre Catherine de Troiscents, veuve de Jean Mayne, en revendication d'un immeuble situé à Saou; — Michel Mayne, contre Francois Ayme, de La Répara, en paiement d'une créance de 18 florins; — Pons Bruyère, contre James Boix, en maintenue de la jouissance d'une grange. — Copies des commissions données au vi-sénéchal de Crest par Charles de Lorraine, duc du Maine, lieutenant général pour le Roi en l'armée de Dauphiné, d'imposer sur le bas et le haut Valentinois et sur le Diois les sommes nécessaires pour la solde et l'entretien des compagnies d'Henri de Lorraine, son fils aîné, du comte de Suze, et des soldats du baron de Montoison et de M. de Champs; — au capitaine Gontard, dit Vert, par Bertrand de Simiane de Gordes, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, de commander le château de Saou avec 15 hommes. — Requêtes de Michel Mayne, commandant du château précité, à de Maugiron, lieutenant général, pour obtenir le remboursement d'avances faites. — Quittances passées à Michel Mayne et à Bruyère, fermiers de Saou, par Louise Du Fay, dame d'Ourches.

B. 722. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1568-1579. — Lettres adressées au capitaine Mayne par de Gordes, d'Ourches, Vincent, Bernard, etc. « Je vous » prie », écrit de Gordes partant pour Livron, « d'avoir gens » au guet pour descouvrir les desseings de l'ennemy, et » si vous entendiez qu'il marchast en gros devers nous, » vous ne fauldrez de faire signal, le jour de fumée et la » nuit de feu, comme j'ai advisé ceux de Soyans de » faire. » D'Ourches renouvelle ces recommandations, ajoutant que le maréchal et de Gordes se reposent entièrement sur lui à cet égard. — Requêtes : des consuls et des habitants catholiques de Saou à de Gordes, pour obtenir confirmation du règlement concernant la garde et la sûreté de leur château; — au commis des États de Dauphiné pour obtenir remboursement des 109 livres avancées aux consuls de Crest; — du capitaine Mayne, à Gabriel de Morges, seigneur de Chastelard et de La Motte-Verdeyer, sénéchal du Valentinois et Diois au Siége principal de Crest, pour être payé des 160 livres dues par les consuls Delort et Chaix. — Rôles des dépenses et contributions souffertes à Saou en 1568 et 1569 : 199 livres au seigneur de Briançon, à Valence; 30 livres et 25 florins au seigneur d'Arces, commandant de Crest; 23 livres au juge de Saou, à son greffier et à deux archers, pour le dénombrement des catholiques, etc. — Déclaration des débiteurs de la communauté : Berthon doit 15 florins; Cheynet, 10, etc. — Instances civiles de Michel Mayne, contre Chanan et Moirenc, cautions des consuls de Bezaudun, en paiement de créance. — Copies d'actes intéressant Michel Mayne : transaction entre lui et Isnard Bruyère, procureur du Roi au Siége de Crest, au sujet de la 6e partie des moulins et battoirs de Saou, échue à Florie Deval, épouse Mayne, par Michelle Delarbre; bail à ferme par ledit Mayne à Reynaud d'une terre à Saou, etc.

B. 723. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1580-1589. — Instances civiles : de Jeanne Gontier, épouse d'Antoine Crémieu, contre Bertrand, en répétition de dot; — de Michel Mayne, notaire et greffier de Crest, contre Aubert, en paiement de vacations et d'écritures; contre Berton, exacteur d'une taille à Saou, qui lui réclame sa part, bien qu'il soit domicilié à Crest; contre Barbeyer, en remboursement d'une somme due par le capitaine Bourgeois; — de Jean Barnaud, vi-sénéchal de Crest, et des hoirs Boffard, contre ledit Mayne, en paiement de créances. — Expéditions : du contrat de mariage d'Antoine Crémieu, de Saou, avec Jeanne Gontier; — de la transaction intervenue entre Michel Mayne, notaire de Saou, et les mariés Chaix, au sujet de la ferme des moulins de Saou.

B. 724. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1580-1589. — Instances civiles : de Michel Mayne, notaire à Saou, contre Chabrier, de Francillon, en paiement de créance; contre Delarbre, en paiement des lods d'une maison relevant de la directe de l'abbaye de Saint-Thiers. Le demandeur, dans son mémoire, expose que vers la fin de 1579 les Protestants avaient affermé à Jaboin, de Crest, les revenus du monastère de Saou; mais que, pour assurer la continuation du service religieux, fait au roc et dans la forteresse par Martin, religieux, et de l'aumône quotidienne de 1/2 livre de pain brun à chaque pauvre qui se présentait à 8 heures du matin, du 1er

novembre au 24 juin, les consuls avaient fait séquestrer les revenus de ladite abbaye et en avaient affermé les censes et les lods à Mayne et les dîmes à Vion, dit La Clastre; — de Mayne, contre Bayard, en exécution du bail à microît d'une vache et d'une génisse, qu'il lui a passé au prix de 9 écus pour 4 ans; — de Ferotin, contre Mayne, en exécution de jugement; — de ce dernier, contre Gamon, en garantie de la pension réclamée par le pitancier de Saint-Thiers sur l'immeuble acquis de l'intimé.

B. 725. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1580-1589. — Instances civiles de Michel Mayne : contre Béatrix Gontard, en maintenue de l'immeuble vendu par son mari; — contre Gresse, en paiement de créance; — lettres de contrainte accordées au demandeur par Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, sénéchal du Valentinois et Diois au Siége royal et principal de Crest; — contre Jeanne de Guérin, en garantie du paiement des sommes réclamées au demandeur par l'abbé de Saint-Ruf sur le prix du bail des sceaux de la Sénéchaussée; avis de l'adjudication des sceaux du Siége; — contre Hortal, en paiement du prix de ferme des moulins de Saou; — contre Laurence de Simiane, dame d'Ourches, mère et tutrice de Jacques d'Urre, en opposition de saisie. — Lettres de Mme d'Ourches à l'intimé, pour lors capitaine châtelain de Saou : « Quant à ce que l'on veut » esmanteler le château (de Saou), advises si l'on les peut » empêcher à cela, et me semble que tous les habitants » catholiques s'y doivent opposer, comme leur devries faire » entendre. Les consuls veulent que je paye pour la garde » du fort, je ne vous sçaurois dire autre chose sinon qu'il » me semble que cela nous feroit beaucoup de dépense; » toutefois pour soulager le pauvre peuple je suis contente » de faire mon possible. » — Procédures pour Langlois, curé de Pont-de-Barret et Charoux (Charols), contre Michel Mayne, en paiement de pension alimentaire.

B. 726. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1580-1589. — Projet d'ordonnance de mise en possession des biens de Julian, de Soyans, en faveur de Mirabel, dit Rozier, dressée au nom de René de La Tour, seigneur de Gouvernet, Aix, etc., sénéchal du Valentinois et Diois au Siége de Crest. — Copies : des actes d'échange intervenus entre Michel Mayne, greffier de la Sénéchaussée, Lhomme et Cordeil; — de l'acte de vente du greffe du Siége à Portefaix et à Mayne, notaires, par Charles Faye, conseiller au Parlement de Paris, commissaire député pour l'exécution de l'édit de mars 1580, au prix de 1050 écus, le sou par livre y compris. — Instances civiles : de Bret, Dupont, Marguerite de Bovier, contre Françoise Vion, veuve Pollard, en paiement de créances; — de Marguerite Vierne, contre le curateur de l'hoirie de Lancelot Cuoc, en répétition de sa dot. — Comptes des fournitures faites à Mayne par Rey, marchand : 1 livre dragées, 32 sous; 1/2 livre sucre, 16 sous, etc.

B. 727. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1580-1589. — Copie délivrée à Mayne, chargé de la levée des impositions militaires, du mémoire envoyé par le baron de Montoison au duc de Mayenne et réponses de ce dernier. Montoison expose qu'il est impossible au peuple de supporter les charges et tyrannies des huguenots. Le duc répond qu'après la réduction du Bourg-d'Oisans des forces seront envoyées contre eux. — Chabeuil et Alixan sont disposés à recevoir une garnison. Les exhorter à continuer leur service et ne leur donner de garnison qu'en cas de besoin. — Les compagnies du Valentinois sont allées fourrager à Bourdeaux, Saillans et Livron. C'est le meilleur moyen de soulager les sujets du Roi. — Les habitants de Livron fortifient leur ville vieille, où se trouve un puits, et peu à peu ils fortifieront tout le lieu. M. de Montoison aura bientôt des forces suffisantes pour les soumettre, et il leur écrira, en attendant, de n'aller pas plus loin, à peine d'incendie. Les autres articles se réfèrent aux impositions et aux renforts. — Lettres, mémoires, notes de comptes, états de logement et quittances pour Mayne : Le Bourgeois, lieutenant, a reçu 110 écus sol; Reynaud, 10 écus sol pour réparations à la citerne et à la forteresse de Saou, etc. — États des cotes payées par les communautés : La Bâtie-Rolland, 5 écus; Rac, 3 sétiers de blé et 1 quarte; Rochefort, 3 quartes, etc.

B. 728. (Liasse.) — 101 pièces, papier (1 imprimée).

1580-1589. — Projet de compte rendu aux commis des États de Dauphiné par Michel Mayne des levées et contributions militaires faites dans le Valentinois et le Diois, de l'autorité du duc de Mayenne; états des feux : Die, 30; Saillans, 6; Crest, 32 et 1/2; Valence, 41; Loriol, 9, etc.; — états de recette pour l'imposition de 3 écus, de 2 charges de blé valant 8 quartes et de 1 charge d'avoine valant 8 ras : Die, 135 sétiers de blé, 270 ras d'avoine, 90 écus; Valence, 123 écus, 184 sétiers de blé 2 quartes et 369 ras d'avoine, etc.; — états de solde militaire : M. Du Puy-Saint-Martin a 16 écus par mois; son lieutenant, 10; le sergent, 6; le tambour, 3, etc. — Rôles de la compagnie de Henri de Lorraine : 23 hommes d'armes, de Corbières, de Penne, de Montravel, de Crest, etc.; 32 archers, de Marron, de La Forge, La Molle, etc.; — des

soldats commandés par de Beaumont à La Bâtie-Rolland. — Extrait du rôle des taxes des offices des receveurs communaux en Dauphiné : Valence et Montélimar, 700 livres; Crest, 600; Die et Le Buis, 200, etc.

B. 729. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1580-1589. — Édit du roi Henri III concernant les receveurs des revenus communaux. — Lettre de S. M. à Maugiron : « Je vous commande expressement de faire » soigneuse et diligente perquisition en l'estendue de » votre charge, pour sçavoir si ceulx qui ont délibéré » d'abjurer leurs opinions et fere profession de la religion » l'ont faict suyvant les constitutions de l'Église, comme » j'entends qu'ils facent devant que de rentrer en la jouis- » sance de leurs biens et maisons. » — Lettres : de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général pour le Roi en l'armée de Dauphiné, à Mayne, commis à la recette des contributions militaires dans le Valentinois et Diois, relatives au paiement des gens de guerre du sieur de Montoison; — de Bernard de La Valette, conseiller des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général au-delà des monts, en Provence et en l'armée de Dauphiné, aux châtelains et consuls d'Ancone, Pierrelatte, Roussas, Sauzet, etc., concernant les impositions destinées à l'entretien de leurs garnisons; — de Fillion, de Valjoyeuse, intendant des vivres en Dauphiné, de Sassenage, de Monery, Thomasset, Du Verger, etc., demandant le paiement de leur solde, des délais, etc. — Requêtes en remise ou en réduction de cote présentées : au duc de Mayenne par les consuls et habitants de Divajeu, Saou, Piégros et Pont-de-Barret; — à de Maugiron, par les consuls de Vesc; — à de La Valette, par ceux de Charpey, Montvendre, Saou, Marches, etc.; — à Alphonse d'Ornano, lieutenant général en l'armée de Dauphiné, par les consuls de Valence, etc.; — au vi-sénéchal de Crest, par les consuls d'Alixan, Saou, Soyans et Vassieux.

B. 730. (Liasse.) — 47 pièces (1 imprimée); 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier.

1590-1599. — Arrêt du Conseil d'État du roi Henri IV permettant au Tiers-État de racheter les biens aliénés depuis 1588. — Compte rendu aux États de Dauphiné de la recette des levées et contributions militaires faites sur le Valentinois, le Diois et les Baronnies par ordre du duc de Mayenne, général de l'armée de Dauphiné; de Maugiron, lieutenant général du gouverneur de la province; de la Cour de Grenoble et des États, pour l'entretien et la solde des troupes de M. de Montoison : recette, 15,509 écus, 621 charges de blé, 723 charges d'avoine, 3132 quintaux de foin; dépense, 16,347 écus, 609 charges de blé, 672 charges d'avoine, 2974 quintaux de foin. — Quittances données à Florie Deval, veuve de Michel Mayne, par Bachasson, Bertrand, Barbeyer, etc. — Liève des censes acquises à Piégros et La Clastre de Jean Bovet Darier, lieutenant au Siége de Crest, par Michel Mayne, greffier au même Siége. — Instances civiles : d'Aubert, contre Florie Deval, en paiement de créance; — de la même Florie Deval, contre les consuls de Bezaudun, qui refusent, sous le prétexte de l'article 22 de la trêve, de payer leur quote-part de la contribution de guerre levée par son mari.

B. 731. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1590-1599. — Procédures civiles poursuivies par : Barbe Cadier, contre noble Joachim de Tournier, de Marsanne, acquéreur d'un immeuble de l'hoirie Pollard, et contre Florie Deval, en paiement de créance; — Florie Deval, veuve Mayne, contre les habitants de Celas et contre noble Louis de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët-Célard, de Saou, etc., en paiement des arrérages de cense dus au prieur de Saint-Étienne de Celas pour le droit de fournage; copie de la reconnaissance faite en 1517 par les consuls de Saou au roi dauphin François Ier : ils donnent les limites du mandement, se déclarent obligés au vingtain (20e partie) des blés, des grains et du vin, aux tâches à la cote 12e, à la banalité du four et du moulin, etc.; — la même Deval, contre les consuls de Chabeuil, contre Vion, dit La Clastre et Delord, en paiement de créances dues à Mayne, son défunt mari; — Guillaume de Combecroze, contre Mayne, en paiement de 13 écus qu'il lui doit.

B. 732. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1590-1599. — Copie du bail à ferme des revenus du prieuré de Pont-de-Barret, passé à Dufonds et à de La Farge, de Roynac, par noble Alain de Saint-Ferréol, seigneur du lieu et procureur fondé du prieur, moyennant 30 écus et l'obligation de faire faire le service paroissial. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre les consuls d'Étoile, en paiement de la contribution militaire imposée à leur communauté : dans une requête au Parlement de Grenoble, les défendeurs se déclarent « les » plus ruynés de la province, ayant esté pilhés et saccagés » de tous leurs biens, tant dedans que dehors, à la prinse » dernière de leur lieu, au mois de may passé, durant » huit jours que le sieur Desdiguières y fit séjour, assié- » geant le chasteau »; — de Mayne, contre Jacques de

Guérin, notaire et sous-fermier des sceaux de la Sénéchaussée de Crest, en paiement du prix de son bail, réclamé par Gaspard Rolland, abbé de Saint-Ruf; contre Lagier, Hortal, Gerboud et autres habitants de Saou, en remboursement des 200 écus demandés par Simon de La Baume, fils de Pons, lieutenant particulier au Siége de Crest; — de noble Jean de La Croix, capitaine de 50 chevau-légers, contre Florie Deval, en restitution de quittances livrées à Michel Mayne, son mari. — Extrait de l'acte de vente par Sébastien de Lionne, contrôleur général et provincial, à Michel Mayne, d'un office de maître-clerc près la Sénéchaussée de Crest, pour le prix de 420 écus, etc.

B. 733. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1590-1599. — Ratification de vente consentie par Rey, en faveur de Florie Deval. — Quittance passée à la même Deval, payant pour noble Joachim de Tournier, par Barbe Cadier, de Lyon; — acte d'échange d'immeubles au bourg des Églises, à Saou, entre Florie Deval et les mariés Silvestre. — Acte de vente d'une vigne à La Gardette, par Lancelot Cuoc à Romieu, de Crest, etc. — Instances civiles de Mayne : contre Reynaud et Romieu, en opposition à la garantie d'éviction réclamée par eux; — contre les consuls de Saou qui prétendent imposer aux rôles des tailles négociales de leur communauté ledit sieur Mayne, domicilié à Crest. — Parcelles de frais alloués à Florie Deval, veuve Mayne, dans son procès contre Vourey, de Beaufort, s'élevant de 5 à 8 écus.

B. 734. (Liasse.) — 109 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1600-1609. — Édit du roi Henri IV portant révocation de la Chambre royale et abolition des peines encourues par les officiers des finances, élections, greniers à sel, gabelles, etc. — Requête de Florie Deval, veuve Mayne, à Dufaure, conseiller et procureur général au Parlement de Grenoble, commissaire député à la recherche des malversations commises dans les finances, pour suspendre toutes poursuites contre elle; — ordonnance conforme. — Actes de vente à Michel Mayne de la plus-value des censes du prieuré de Celas, depuis la précédente aliénation du temporel de l'église; — bail à ferme pendant trois ans audit Mayne par Charles Faye, des petits sceaux aux contrats des bourgs et villages du Valentinois et Diois, à l'exception du ressort de Crest, au prix de 45 écus. — Instances civiles de Florie Deval : contre Jeanne et Sébastien Bayard, en action hypothécaire; — contre Jean Bertrand, dit Gorse, de Celas, en paiement d'arrérages de cense; — contre Jeanne d'Allian, veuve de noble Louis de Blaïn de Marcel et les habitants de Celas, en paiement du droit de fournage dû au prieur et à la demanderesse qui le représente; — contre les consuls du Chaffal, de Châteaudouble et de Die, en paiement des contributions militaires levées par Mayne, son défunt mari. — Échange passé entre Michel Mayne et Jean Chaix, de Saou. — Acte de vente d'une terre à Geyt, mandement de Saou, faite par Chaix à Theyssier. — Testament de Jeanne Chapelle, femme Bermond. — Contrat de mariage d'Amieu Magnan avec Catherine Bertrand. — Quittances souscrites à Florie Deval par Cournier et Louise Chaix, etc.

B. 735. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1609. — Instances civiles : de Dragon et Poudrel, contre Florie Deval, en revendication des biens d'Isabeau La Mérie; copie du mariage de celle-ci avec Poudrel, de La Baume d'Hostun; — de Florie Deval, contre les consuls d'Étoile et de Grane, en paiement de leur quote-part des contributions militaires levées par Mayne, son défunt mari; — de Guiotte Lattard, contre Florie Deval, en entérinement de lettres royaux, etc. — Expéditions : du bail en paiement fait à Florie Deval par noble Florimond de La Mérie, de censes et droits seigneuriaux à Saou, Celas, etc.; — de l'accord intervenu entre Guiotte Latard, épouse Vincent, et Florie-Deval, etc.

B. 736. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1600-1609. — Lettres de contrainte accordées : à Bocon, contre Barbeyra, par René de La Tour, seigneur de Gouvernet, baron d'Aix, etc., sénéchal du Valentinois et Diois au Siége royal et principal de Crest; — à Antoine Lattard, contre Jeanne d'Église, par Jean Barnaud, écuyer, vi-sénéchal et juge mage du Valentinois et Diois au Siége précité. — Instances civiles de Florie Deval, veuve Mayne, contre noble Joachim de Tournier et Barbeyer, qui lui réclament des sommes payées par son défunt mari à Catherine d'Arlande, sur les biens de Colin Pollard. — Actes : d'échange de maisons entre David Peyrol, notaire de Saou, et Florie Deval; — de vente de terre, de cense et de maison par les mariés Delord, à Rouzan; par les commissaires de l'aliénation des biens d'église à Mayne; par Robert, cordonnier à Crest, à Bertrand Farsac, notaire. — Transaction intervenue entre Bouchet, prieur de Saint-Étienne de Celas, et Florie Deval, au sujet des droits de son prieuré. — Bail à prix fait du terrier du chapitre de Saint-Sauveur de Crest à Farsac, à raison de 20 sous par reconnaissance, etc.

B. 737. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1610-1619. — Discussion générale des biens d'Ennemond Barnier : 808 livres sont allouées au curateur de l'hoirie, 76 livres aux consuls de Soyans, 204 à noble de Sillo Des Isnards, seigneur d'Odeffred, etc. — Instances civiles de Louis Delolle, procureur au Siége de Crest, contre Dubouchet, en délivrance d'immeuble vendu; — actes de vente faits par Dubouchet, notaire à Soyans, Aubert et Peyrol, à Louis Delolle de divers immeubles dont l'un se trouve près de la chapelle Notre-Dame de la Croix, à Soyans; — échanges d'immeubles passés entre Louis Delolle et noble Pierre de Sauvain, seigneur du Cheylard, Pierre Michel, capitaine-châtelain de Soyans et les mariés Grasset. — Procès : de Florie Deval, contre Marguerite Aubert, qui lui réclame une créance de l'hoirie Pollard; — de Claude Eustachy, praticien de Valence, contre Pascalin, Brun, Bovet Darier, lieutenant particulier au Siége de Crest, en garantie d'éviction, et contre Florie Deval et Colombier, en contre-garantie, etc.

B. 738. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1610-1619. — Quittances passées à Masse par Escoulenc, de Crest; à Florie Deval, veuve Mayne, par Claude Aubert. — Acte de vente fait par Florie Deval à Louis de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët-Célard et La Bâtie-Rolland, de censes, droits de directe et immeubles à Saou, Francillon et Celas, pour le prix de 9400 livres. — Lièves des censes dues à Mayne : Charier, pour maison au château, doit 1 liard; pour jardin de 3 civayers, 2 liards, etc.; total 5 sous; Barthélemy Crémieu, de Saou, pour la moitié d'une maison au bourg, 1 liard; pour 8 hommes de vigne, 3 sous, etc.; total, 20 sous.

B. 739. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1610-1619. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre Payen, en reconnaissance de droits seigneuriaux; contre les consuls de Chabeuil, Châteaudouble et Étoile, en paiement de leur quote-part des contributions militaires levées par son défunt mari; — de Richard, contre Florie Deval, en garantie de la somme due par les consuls d'Eygluy au demandeur. — Rôle d'écart imposé à Chabeuil pour le paiement des dettes communales s'élevant à 1559 livres. — Quittances de Florie Deval à noble Achille Des Isnards, fils d'Antoine, à Léon, de Francillon, et à Farsac, procureur à Crest, son gendre. — Actes de vente d'immeubles sis à Francillon par Barthélemy Barral à Michel Mayne et à Jossaud, notaires de Saou; par Vincent, à Florie Deval; — échange d'obligations passé entre Jacques Richard et Florie Deval. — Transaction intervenue entre Serret, procureur à Valence, et Isabeau Pays, de Crest.

B. 740. (Registre.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

1610-1619. — Minutes de sentences : cassant les saisies faites contre Charles de Saulce, pour noble Louis de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët-Célard; — rejetant l'appel interjeté du juge de Suze par les consuls du lieu, contre Hilaire; — validant la vente aux enchères des moulins saisis pour Chapaix, contre noble Louis de Béranger, seigneur de Montboucher; — relaxant Terrasse de l'action hypothécaire intentée contre lui par noble Gaspard de Castellane, seigneur de Montaulieu, et Antonie Des Massues, son épouse; — condamnant Armand, tuteur d'Astier, à payer le plait à merci ou la double cense de trois fonds à noble François de Corbeau, sieur de La Combe; Odrat, Colombier, etc., à payer le droit de péage sur les bois au fermier des péages de Crest, Vaunaveys et Auriple, etc.

B. 741. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1620-1629. — Vente judiciaire des biens de Pierre Aubert, de Soyans, à Lantheaume, consul de la communue, et à Delolle; — transport fait par Charles Aubert à Louis Delolle; — échanges intervenus entre Delolle, notaire à Crest, Bouillane, de Divajeu, et Michel. — Contrat de mariage de Bertrand Farsac, notaire à Crest, avec Jeanne Grivallet; — testament dudit Farsac. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre Charles Bruyère et la communauté de Suze, en paiement de créance; — d'Isabeau Mayne, veuve Farsac, contre Antoine Farsac, en répétition de sa dot; — de Sébastien Romieu, contre Florie Deval, en paiement du prix d'une vigne.

B. 742. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1620-1629. — Inventaire des biens de Bertrand Farsac, notaire et procureur à Crest; — livre de compte dudit Farsac, contenant les noms et la date de naissance de ses enfants et le récit d'une cérémonie faite par les Capucins : « Ce jourd'hui 13e novembre 1609, environ » midi, ayant été auparavant arrêté que dans l'église et » prieuré Saint-Jean-lès-Crest il serait construit un cou- » vent de Pères Capucins; ledit jour, neuf des RR. Pères » de l'Ordre, leur ayant été fait une belle croix, de hau- » teur d'environ 2 cannes, ladite croix auroit été portée

» fort honorablement en procession générale, convoquée » à son de trompette, par les prêtres et chanoines de » Saint-Sauveur, hors la porte de l'église, et de là, par » les neuf Pères Capucins jusque dans l'église Saint-Jean, » sous l'espérance, avec l'aide de Dieu, d'y édifier ledit » couvent. » — Instance civile de Vion, contre Lagier et Florie Deval, l'un principal débiteur et l'autre caution, en paiement de créance. — Sentence arbitrale réglant les droits de Bertrand Farsac, marié d'abord avec Jeanne Grivallet et ensuite avec Isabeau Mayne.

B. 743. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1620-1629. — Instances civiles pour Isabeau Mayne, contre Antoine Farsac, en règlement des droits successifs des enfants de défunt Bertrand Farsac, son mari; — codicille de ce dernier; — contrats de mariage de Gilbert, tailleur d'habits, et d'Espagne, avec Louise et Jeanne Farsac; — vente d'une maison, rue du Sang-Royal, par Michel Aubert, avocat, à Bertrand Farsac; — compte-rendu par le même aux hoirs des mariés Serrepuy; — transaction entre Crozat, notaire, mari d'Anne Grivallet, Bertrand Farsac et Dumas, d'une part, et Gabrielle de Saint-Ferréol, veuve de noble Nicolas Lancelin de La Rolière, de l'autre, portant cession à noble François Dupuy, seigneur de Rochefort, des droits d'Alix de Taulignan et de Jean de Vesc, etc.

B. 744. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1625. — Minutes de sentences : permettant à noble Reymond de Lastic de continuer ses poursuites contre Vincent et Bayard, ses créanciers; — recevant l'intervention de noble Pierre de Sauvain, sieur du Cheylard, au procès de Blanc, contre Chaste; — condamnant noble Joseph d'Arbalestier, sieur de Blagnac, à tenir compte à Rolland des fruits d'une terre entre eux contestée; — ordonnant une descente de lieux pour terminer le différend de noble Louis de Grammont de Vachères avec Faucher, au sujet de rentes arriérées; — recevant l'appel des consuls du Poët-Célard contre Jean Rigaud, pour une cote de tailles; — déboutant Grégoire Bonin, curé de Grane, de sa demande contre Ducros, Astier, etc.

B. 745. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1621-1622. — Actes extrajudiciaires : cautionnement de Pierre Richard, envers César de La Blache, par Jacques Richard; — consignation de 75 livres destinées à Benoite Girard, par Pierre Sapey; — acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques Moriquand par le tuteur des enfants du défunt; — émancipation : de Pierre Gresse, de Gigors, par Martin, son père; — de noble Jean-André d'Arbalestier, par Jean, seigneur de Blagnac, son père, etc.; — transcription du testament de Jacques Esculier, de Crest; — assemblée de parents pour André Rouin; — répudiation de l'héritage de Jean Vache, de Saou, par ses enfants, etc.

B. 746. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1630-1639. — Instances civiles de Florie Deval, veuve Mayne, Isabeau et Gabrielle Mayne, ses filles, contre Louis de Combecroze, de Valréas, en restitution de la moitié de la dot de Jeanne Mayne; — contrat de mariage de Guillaume de Combecroze avec Jeanne Mayne; — donation entre-vifs faite par ladite Jeanne à Michel Mayne, son père, et à Pierre de Combecroze, son fils; — accord intervenu entre Florie Deval, Isabeau et Gabrielle Mayne, d'une part; Jacques Robert, Louis de Combecroze et Guitton, d'autre part. — Vente : par Guillaume de Combecroze, de Saou, à Guitton, d'un domaine à Poët-Célard, au prix de 200 écus d'or sol; — par Bouillane, de Divajeu, à Louis Delolle, de 5 quartelées de terre à Soyans, etc.

B. 747. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1630-1639. — Instances civiles : de Jeanne Boulud, veuve Cluze, contre Rostaing, de Crest, en revendication de sa part sur la succession de son mari; — de Jeanne Moricaud, veuve Masse, contre les parents de son mari, en acceptation ou en répudiation de l'héritage de celui-ci. — Contrats de mariage de David Rouzan avec Suzanne Brun; — de Guillaume Cluze avec Jeanne Boulud. — Ventes faites : par Dubois, notaire à Crest, à Estran, d'une terre à Piégros; — par Cluze à Gauthier, d'une terre à Chosséon; — par Logel à Rostaing, d'une maison à Crest, rue des Olliers, pour 180 livres; — échange de maison entre Logel et Cluze; — partage entre Pierre Cluze et Guillaume Cluze, son fils, etc.

B. 748. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1640-1649. — Instances civiles en paiement de créances poursuivies par : Chaix, de Saou, contre Silvestre; — Jean Delolle, consul de Crest, contre Suzanne Brun, veuve Rouzan; — Dubois contre Estran; — Planel contre Vidal-Magnet; — Farsac contre Achard, de Félines, etc. — Échange d'immeubles entre Jean Delolle et Suzanne

Brun. — Cession par Florie Deval à Achard, de Félines, d'une grange à Francillon, sous la pension annuelle de 21 livres. — Vente par Jean Dumont à Guillaume Desfilles d'une maison à Crest, rue des Olliers, pour 150 livres. — Quittances souscrites à Faure, de Brette, par Coursange, Eyraud, Grégoire, etc.

B. 749. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1650-1659. — Instances civiles : d'Allian, contre Antoine Blache, co-seigneur de Combovin, et Anne Bussoud, veuve de noble Jean-Claude Alleman, sieur de Montrigaud, sa garante, en restitution d'immeuble ; — de Jeanne de Bugnot, épouse Arnoux, contre Chastain', de Félines, en remboursement des épices d'un jugement; — de Louis Farsac, notaire, cessionnaire de noble Antoine de Morcton, seigneur de Chabrillan, contre Clerc, Vincent, Rimond, etc., en paiement de créances. — Vente par les commissaires généraux pour l'aliénation du domaine du Roi à noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, de la terre et seigneurie de Beaufort et Gigors, au prix de 17,250 livres. — Subrogation par Allian à noble Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, de droits et créances sur le domaine de Clavel.

B. 750. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1650-1659. — Instances civiles en paiement de créances pour : Louis Farsac, notaire à Crest, contre Louise Gonin, veuve Charpenel ; — Peyrat, contre Jeanne Beau, veuve Chaléon, etc. — Testaments : de Charpenel, de Crest, en faveur de Louise Gonin ; — de Pinet, de Dieulefit, en faveur de ses enfants. — Vente par Vidal-Magnet à Flachaire d'une grange à Orcinas. — Quittances passées à Faure, dit Macaud, de Brette, par Domas, Monge, etc. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Pomel, à Montmeyran, acquis par noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, dans la vente aux enchères des biens de noble Alexandre de Marquet, etc.

B. 751. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1660-1669. — Instances civiles : de Pierre Astier, de Crest, contre Légier, notaire, en délivrance de grains vendus à l'encan ; — d'Athénor, marchand et fermier des droits seigneuriaux de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, seigneur d'Aouste, contre Anne Astier, en reconnaissance de cense ; — de Motte, procureur à Die, contre le fils de Guillaume Combet, receveur de l'Élection de Montélimar, et de Jean Delolle, bourgeois de Crest, contre Jalla, de Saou, en paiement de créances. — Contrat de mariage de Jacques Brohard avec Anne Pétrement, dotée de 4,000 livres. — Vente de 3 sétérées de terre à Peyrambert, par Pons Bruyère, lieutenant particulier au Siége, à Ferret, tailleur, au prix de 330 livres. — Testament de Magdeleine Courrier, veuve Reynaud-Motte, de Die, en faveur de Jean, son fils, etc.

B. 752. (Liasse.) — 132 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Instances civiles : de Jacquemet et Tournaire, contre Louis Martin ; — de Planel, notaire, contre Flachaire, d'Orcinas, et de Vertupier, contre Breyton, en paiement de créances ; — de Pic, du Puy-Saint-Martin, contre Delolle, en paiement d'une cote d'écart imposée à Soyans. — Vente par Flachaire à Magnet d'immeubles situés à Orcinas ; — accord entre les enfants Magnet, de Félines, au sujet de la succession de leur père. — Bail à ferme des moulins de La Lauze, à Montclar, par Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, fils de Louis, à Poulet, moyennant 22 sétiers de blé, 25 sétiers de méteil, 18 livres d'argent et un porc. — Testament de Marie Richard, épouse de Charles Robert, docteur médecin, en faveur de son fils. — Plainte de Pierre Reclus, sieur du Parquet, fils du procureur du Roi, contre Jacquemet fils, marchand, pour injures et voies de fait.

B. 753. (Liasse.) — 82 pièces, papier (9 imprimées).

1670-1679. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV et du Parlement de Grenoble, défendant : d'exporter hors du royaume et même hors de la province le blé, le seigle et les autres grains ; — aux pages et laquais de porter des armes ou des bâtons dans une ville ou bourg fermé, à peine de la vie ; — aux notaires, procureurs et sergents d'exercer leurs charges sans avoir représenté leurs provisions ; — aux roturiers de prendre la qualité de noble dans aucun acte ; — à Pastre, de Pragelas, et autres Religionnaires de faire des assemblées sans la présence d'un ministre. — Affiche de l'arrêt de la Cour de Dauphiné condamnant Gras, dit La Broue, aux galères à perpétuité, à 500 livres d'amende, etc., pour avoir dit que « si le Roi pressoit trop ceux de la Religion Réformée, » ils feroient des camps volants et qu'ils étoient assez de » monde pour lui résister. » — Comparutions de nobles Joseph Des Aimars Du Moulin, Antoine-Denis d'Alpinac, Jacques d'Arces, Gaspard et Charles d'Arbalestier, au sujet du ban et de l'arrière-ban : Des Aimars, cornette de cavalerie, déclare vouloir continuer son service ; — d'Alpinac ne jouit que d'un domaine de 200 livres de

revenu à Upie ; il a perdu un bras à la guerre et son frère sert dans les armées ; — d'Arces est taxé à 100 livres pour la dispense du ban ; — d'Arbalestier de La Gardette et de Mirabel offre de payer la taxe pour la 5e partie d'un fief aux Baronnies, valant 400 livres ; — d'Arbalestier de Montclar, Beaufort, Gigors et Plan-de-Baix, commissaire du Roi pour l'exécution des édits de pacification, réclame l'exemption de la taxe, comme père de deux fils morts au service, et d'un troisième, capitaine major de cavalerie en activité. — Plaintes : d'Arnaud, notaire, receveur forcé de la taille royale, contre Gontard, pour injures ; — d'Arnaud, tailleur, contre Escoulenc et Estran, pour voies de fait, etc.

B. 754. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclarations concernant le ban et l'arrière-ban, par nobles Alexandre et Antoine Athénoul : le sieur de Gourdon a son fils au service ; — Antoine, originaire des Tourrettes, dans le comté de Grignan, ne possède à Crest que 90 livres de revenu, provenant de la succession d'Hélène de Brotin, son épouse; il est taxé 25 livres. — Vente judiciaire des biens de l'hoirie de noble Michel Aubert, avocat au Parlement de Paris; cahier des charges de cette vente et sentence d'ordre pour la distribution du prix. — Instances civiles : d'Ozéas Aubert, contre noble Gaspard de Lastic, seigneur de L'Hôtel d'Eurre, en revendication d'un immeuble dotal de Mabille Blondel, épouse du demandeur; — de Jeanne Aubert, veuve Courtois, de Saint-Vincent sur Charpey, contre Bérengier, en jouissance des eaux stagnantes du fonds que l'intimé lui a vendu; — transaction passée entre Étienne Aubert et Joseph Bérenger, au sujet de ce même fonds. — Contrats de mariage : de Jean Blondel, dit La Chesney, se disant écuyer, originaire de la Basse-Normandie, avec Jeanne Rigaud, fille d'Antoine; — d'Ozéas Aubert, avec Mabille Blondel, fille de Jean. — Partage intervenu entre les enfants d'Antoine Rigaud et de Marguerite Meynier, de Saou.

B. 755. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de nobles François et Florent de Beaumont : le seigneur d'Autichamp a son fils aîné cornette de cavalerie; Florent est taxé 40 livres, ses revenus ne dépassent pas 300 livres. — Vente judiciaire des biens et des créances de Vincent Barnaud, avocat; liquidation de la succession, faite à la requête d'Étienne Mazet, notaire à Saint-Péray, époux de Marie Barnaud. — Plaintes et procédures criminelles : de Barnier, de Crest, contre Sidra, garçon meunier à Souberan, et de Barthélemy, notaire, contre Clerc, pour voies de fait ; — de la femme Clerc, contre Jeanne Buffel, pour injures. — Apposition des scellés sur les meubles de Louis de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, à la requête de noble Gabriel de La Baume-Pluvinel, maître des comptes de Dauphiné. — Parcelles de frais alloués à Barral, à Allovon, d'Eurre, etc., s'élevant de 8 à 36 livres.

B. 756. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures criminelles : de Boudrat, avocat à Crest, contre Brezit et Lebâtard, pour injures au domestique de sa mère ; — de Bertrand, drapier, contre Jossaud ; — de Lucrèce Comte, de Montmeyran, contre Besson-Chanaud, etc., pour voies de fait; — de noble François de Bessan, maréchal-des-logis de dragons, contre les consuls de Crest, en paiement du cheval qui lui a été volé ; — de Magdeleine Bernard, veuve Hézelin, contre Besset, régent des écoles de la ville, pour détournement d'effets mobiliers. — Vente judiciaire des immeubles de Pierre Besson, de Vérone. — Acceptation de l'héritage de Lozières, docteur médecin à Crest, par Magdeleine Benoit, sa veuve. — Inventaire des biens d'Antoine Bocon, marchand de Crest. — Parcelles de frais alloués à Louis de Berton, marquis de Crillon; — à Marie-Magdeleine de Blanc de Chapteuil, veuve de noble Louis de Simiane, etc., dans leurs procès contre Boutarin et noble Daniel de Chorier, conseiller au Présidial de Lyon.

B. 757. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban par Geneviève Bosméan, veuve de noble André de Gilliers, sieur de Bellecombe; elle a un fils, noble Pierre de Gilliers, dans les armées du Roi. — Procédures et plaintes : de Bonnard, contre Mlle de Fontjulianne, et du berger de Mme Morier d'Eurre de Glanne, contre de Saint-Romain, pour voies de fait ; — de Borelly, prévôt de l'église de Saint-Sauveur, contre Arnaud, pour injures aux receveurs de la dîme ; — de Bozille, fermier de Vincent, avocat, contre les auteurs inconnus de l'incendie de ses meules de paille. — Instances civiles : de Charles Bouche, de Vaunaveys, contre Jean, son frère, en annulation de saisie; — de Catherine de Boudrat, veuve d'André Joly de Fusselet, contre Gaillardon, en vérification des dommages causés à ses propriétés par l'écluse et les canaux de l'intimé, etc. — Ventes judiciaires des biens de Thomas Bonnet, de Vaunaveys; de Marie Boulud et de Charles Bret. — Testament de Marie Ybod, veuve Bouche; — partage intervenu entre Prayer et Bouche, beaux-frères.

B. 758. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Bret, chanoine de Saint-Sauveur; à Brochier, de Grane; à François Bruyère, sieur de Vaumane, etc., dans leurs procès contre Sapey, Gaudin, Astier, etc. — Vente aux enchères des meubles de l'hoirie Brunet. — Adjudication des immeubles de la succession Bruyère, de Grane. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bouvier, de Grane, acquis par Brochier. — Inventaire des biens de Bruyère de Vaumane. — Rapport de Lozières, médecin, sur l'état du cadavre de Jean Bruyère, de Grane, dont la mort paraît avoir été tout accidentelle. — Procédures criminelles : de Brochier, notaire à Grane, contre Astier, pour vol de planches; — de Bruston, du Poët-Célard, contre les mariés Aubert, pour violation de séquestre, etc.

B. 759. (Liasse.) — 113 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par Marguerite de Charpey, veuve de noble Reynaud Eyraud, sieur de Chapanières, de Chabeuil, et par Jeanne Patin, veuve de noble Jean de Charpey : la première est taxée 20 livres, à cause de l'exiguité de ses revenus; — la seconde a donné ses biens à noble Henri de Charpey, son fils. — Instances civiles : de Camet, curé de Ruinat (Roynac), contre Jeanne Tinel, femme de Longpré, et Martin, en revendication d'un immeuble d'Hippolyte Camet, sa sœur; — de Chaix La Roche, hôtelier à Crest, contre Blanchon, en délivrance de la moitié du domaine de Roine, à Divajeu, etc. — Contrat de mariage de noble Louis de Villeneuve, de Grane, avec Jeanne Vallon. — Plaintes et procédures criminelles : de Chapaix, avocat, contre Marguerite Barnaud, veuve Piscis, pour voies de fait; — de noble Antoine de Chaparon, d'Aouste, mari d'Ennemonde de Lers, contre Rey, qui a coupé du bois dans son taillis de Peygruel, etc.

B. 760. (Liasse.) — 61 pièces; 1 cahier in-4°, 71 feuillets, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par nobles Hercule Faure de Chypre et César, son frère, de Die : ils sont célibataires et leur père, sieur de La Croix-Haute, a été taxé 40 livres par le vi-bailli de Graisivaudan. — Minutes de sentences : condamnant Magdeleine Chol, femme Crozat, à rendre à Deniolles l'immeuble qu'elle possède à titre de gage; — réglant l'ordre de paiement des héritiers et des créanciers de Jacques Combet, ancien receveur des tailles de l'Élection de Montélimar. — Instances criminelles : de Brénat, notaire à Crest, contre Boissière, pour violation de saisie; — de Louise Cholet, femme Sapey, contre Marguerite Eyraud, pour injures; — de Cluze, contre Martin ; — de Colombet, contre Faure, pour voies de fait.

B. 761. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1670-1679. — Instances civiles : de Jean Bayle, marchand de Montélimar, contre les héritiers bénéficiaires de Jacques Combet, receveur de l'Élection de la même ville, en paiement de créance; — de noble Guillaume Crozat de Vaugrand, contre les hoirs de Pierre Reclus, en répétition de l'augment de dot constitué par le défunt à Hélène Chapaix, mère d'Alexandrine Reclus, épouse défunte du demandeur; — contrat de mariage de Pierre Reclus, professeur en droit, avec Hélène Chapaix. — Rapport d'experts : sur le différend pendant entre la ville de Die et les Cordeliers, au sujet de la valeur des possessions foncières revendiquées par ces derniers, s'élevant en capital et intérêts à 11,374 livres; — sur les réparations faites aux murailles de Crest par Baud. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Magdeleine Avond. — Inventaire des biens d'Alexandre Romieu, fait à la requête de Gabrielle Coutiol, sa veuve. — Assemblée du conseil général de Crest pour l'élection des receveurs de la taille royale. — Bail à ferme des revenus d'octroi à Colombier, au prix de 3600 livres par année, etc. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par Marie de Corbeau, veuve de noble Aimé de Corbeau de Saint-Franc, et par noble Henri de Cony, sieur de La Mainlière : la première a deux fils; le second en a un au service de S. M., noble Alexandre de Cony, sieur de Saint-Silvestre.

B. 762. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban faite par Louis Dragon, âgé de 83 ans et possédant en usufruit à Aouste et à Crest 60 livres de revenu. — Plaintes et procédures criminelles : de Pierre Flotte-Dufain, cordonnier, contre Thivollet, pour voies de fait; — de Marie Dufond, veuve Rimon, contre plusieurs femmes de Grane qui l'ont injuriée, en violant son domicile. — Instances civiles : des consuls d'Aouste, contre Catherine Dumas, veuve Chaste, en paiement des intérêts d'une somme léguée aux pauvres de leur paroisse par Jacques Chaste; — de Pierre Dedeaux, de Crest, contre les hoirs de Louis Farsac, et de Gabriel Deniolles, contre Crozat, en paiement de créances. — Vente aux

enchères de l'office de notaire dudit Farsac à Simon de Malleval, au prix de 500 livres. — Testament de Philippe Dorellon partant pour l'armée. — Quittances à Desfilles, loueur de chevaux à Crest. — Appointement conventionnel entre Pierre Delolle, curé de Chastel-Arnaud, et la veuve Gautier. — Ventes à l'encan des meubles de Dorier, de Dumont et de noble Louis Dragon.

B. 763. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Instances civiles des tuteurs de Michel Dumont, fils et héritier de Gabriel Dumont, contre Suzanne Fayolle, veuve de ce dernier, en son nom et comme administratrice des biens de Renée Dumont, sa fille, pour obtenir la part légitimaire de la mineure précitée. — Contrats de mariage : de Louis Dumont avec Marguerite Combet, dotée de 1360 livres ; — de Gabriel Dumont, fils de Louis, avec Françoise Reynaud, dotée de 3000 livres ; — testament dudit Gabriel en faveur de Suzanne Fayolle et de ses enfants des deux lits ; — compte de la part de la succession dont Suzanne Fayolle a eu l'administration : recette, 1224 livres ; dépense, 2542 livres.

B. 764. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de noble François Dupuy, sieur du Mas, de Crest ; de François de Feralhon, de Valence, et du procureur de noble Charles Vieux, sieur de La Motte : le 1[er] et le 3[e] sont taxés 100 livres pour leurs biens de Piégros, Crest et Alixan, Grane, Mirmande et Cliousclat ; — le 2[e] sert dans les armées navales de la Méditerranée. — Nomination de Brunel, syndic des forains d'Eurre. — Instance civile d'Élizabeth de Forest, dame de Villefranche et La Jonchère, contre Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, en paiement des sommes que lui a cédées noble Antoine de La Blache sur le domaine de Clavel, acquis par l'intimé. — Parcelles de frais alloués : à Bret, chanoine de Saint-Sauveur ; — à Farsac ; — à Faure, « lecteur et » précepteur en l'église de MM. de la Religion Réformée de » Vercheny » ; — à Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, Condillac et Mirabel, dans leurs procès contre Lagier, Arriba, le syndic des Protestants de Vercheny et Louise de Sauvain Du Cheylard, etc. — Plaintes et procédures criminelles : de Marguerite Eyraud, femme Lagier, contre Vourey ; — de Farjon, contre La Pérouse ; — de Farsac, contre Piscis, pour coups et blessures, etc.

B. 765. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1678. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par le procureur de Marie de Gayte, veuve d'Adrien de La Place, avocat ; Marie de Gelas de Leberon, dame de Riquemont, veuve de Jacques-François de Grammont, et noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel : Marie de Gayte a hérité de Ferandin, chanoine de Valence, roturier, et son mari a été déclaré non noble par Dugué, intendant ; — M[me] de Riquemont a son fils, Philippe de Grammont, seigneur de Vachères, aide-de-camp du marquis de Montauban ; — de Genas est taxé à 100 livres pour ses biens de Châteauneuf-d'Isère, Beaumont et Crest, d'un revenu de 900 livres. — Rapports d'experts : sur les dommages causés aux moulins et artifices de Soubeyran, appartenant à Sébastien Gaillardon, par les pluies et le débordement des ruisseaux du petit et du grand Saint-Ferréol ; — sur la difficulté pendante entre Gallin, de Combovin, sous-fermier de la dîme due par les forains de Gigors à Châteaudouble, et Peloux, propriétaire audit Châteaudouble. — Vente judiciaire des immeubles de Gautier et des créances de l'hoirie Gamon ; distribution du prix aux créanciers, etc.

B. 766. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Plaintes et procédures criminelles : de Giraud, bourgeois de Crest, contre Arnaud, notaire, et ses fils, pour injures et voies de fait ; — de Gontard, chanoine de Saint-Sauveur de Crest, curé de la paroisse, contre Marguerite et Anne Piscis, relapses, et contre Long, garçon de boutique, pour irrévérences dans le cimetière. — Instances civiles de Marie Girodan, veuve et héritière de Cathelin de Colombe, notaire et châtelain de Sahune, contre noble Jean-François de Bertrand, seigneur de Saint-Ferréol et du Percy, en garantie de la somme de 500 livres prêtée à feu noble Alexandre de Bertrand, prieur de Saint-Privat de Roynac, par Dorier, sous la caution de l'intimé et du demandeur. — Cahier des charges du bail à ferme des immeubles de la succession de Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, passé à Monteillet au prix de 1400 livres ; dénombrement de ces immeubles : le château de Vachères et ses dépendances, les droits seigneuriaux de Montclar et Vaugelas, les moulins de Montclar, etc.

B. 767. (Liasse.) — 41 pièces ; 1 cahier in-4°, 90 feuillets, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens meubles et immeubles de feu Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, fait à la requête de Marie de Gelas de Leberon et noble Philippe-Guillaume, son fils : sont mentionnés 4 tableaux de la maison royale, 5 cartes géographiques, 14 catalogues des papes, rois, empereurs ; — contrats de mariage : de Robert de Grammont, écuyer de Louis, dauphin, avec Clauda de Chastelard, du 27 juin 1450 ;

— d'Eynard de Grammont, seigneur de Vachères, avec Gérentonne de Poitiers, du 15 juillet 1492; — de Guillaume de Grammont, avec Claire de La Baume-Suze, de 1523; — de Guillaume, avec Jeanne de La Baume-d'Hostun, du 19 octobre 1556; — de Jean, avec Louise de Budos de Portes, du 16 février 1591; — de Louis, avec Louise d'Ancesune de Caderousse, du 3 juillet 1597, etc. La nomenclature des actes principaux est suivie de cette note : « Les autres documents anciens sont pièces entière- » ment inutiles et qu'on ne peut déchiffrer. » — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban par noble François de Balthazar d'Hières, seigneur de Charancieu ; il est déchargé de la taxe de ses biens de Barbières, à cause de la somme de 300 livres qu'il a payée à Vienne. — Réception de Pierre Gresse comme maître chirurgien de Crest, après l'examen que lui a fait subir Joseph de Montlovier, pharmacien juré de la ville. — Plaintes et procédures pour injures et voies de fait : de Granges, contre les laquais du seigneur de Vachères; — de Grassard, contre Mondan; — de Homel, ministre de Soyons, contre Delolle; — de Gresse, ministre de Bezaudun, contre les habitants de La Chaudière, qui ont maltraité un sergent, etc. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Grasset.

B. 768. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par nobles Pierre Des Isnards; Gaspard de Lastic, de Saou; Louis de La Tour de Montauban : Des Isnards a 300 livres de revenu à Saou; — le fils aîné de M. de Lastic, sieur de L'Hôtel d'Urre, sert dans la cavalerie; — le sieur de Soyans, cadet de famille, ne possède aucun bien et a fait trente campagnes. — Adjudication à Félix Labarme, au prix de 3690 livres, de la ferme du poids des farines, du pontonage et de l'impôt sur le vin, à Crest; — délibération du conseil général de la ville autorisant Jacques Sibeud, consul, à retirer 7000 livres dudit Labarme. — Minutes de sentences : condamnant Martignat et Gonnon à payer des arrérages de cense à Jandin, sous-fermier du prince de Monaco; — autorisant René de La Tour, marquis de Montauban, à poursuivre Achard en paiement de créance, etc.

B. 769. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban de noble Louis de Marquet, de Combovin : il a servi comme capitaine pendant quatorze ou quinze ans et jouit de 900 livres de revenu; sa taxe est fixée à 100 livres. — Bail à ferme judiciaire des biens de l'hoirie de Vincent de Malleval, capitaine châtelain de Grane, fait à la requête d'Anne de Marsanne. — Instances civiles : de Lionneton, contre Desfilles, en paiement de pension; — de Mazet, notaire à Saint-Péray, époux de Marie-Isabeau Barnaud, contre Gontard, en paiement de cense, etc. — Plaintes et procédures : de Lavigne, contre les bouchers de Crest, qui refusent de lui payer le droit de souquet; — de Marie Liotard, contre Anne Dubois; — de Loubaud, contre Biguet, pour voies de fait, etc.

B. 770. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par Bertrand, prieur de Saint-Nazaire, procureur fondé du marquis de Montanègre, et par noble Alexandre de Montoison : le premier a été exempté de la taxe par S. M.; — de Montoison a deux fils au service et le troisième est décédé sous les armes. — Jugement de Dugué, intendant de Dauphiné, qui dispense les consuls de Savasse et des autres terres appartenant à Louis de Grimaldi de Monaco de l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État sur la confection du papier-terrier. — Rapport d'experts sur l'état des biens de feu Pierre de Monteux, à Grane, quartier de Combemaure. — Plaintes et procédures : de Pierre Moulin, curé de Gigors, contre des habitants de sa paroisse appartenant à la Religion prétendue réformée, qui travaillent les jours de fêtes, « au mépris de Dieu et de la sainte Église et au » scandale du public »; — de Meysonis, avocat, contre Barret; — de Micaud, de Vaunaveys, contre Breyton; — de Suzanne Mondan, contre Diane Peysson, etc., pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Morel, à Morin, curé de Saou, etc., dans leurs procès contre Gaudin, Louise Des Isnards, veuve Tavan, etc.

B. 771. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1670-1679. — Procurations données par nobles Jean de Chabestan de Montobscur, César d'Aléoud de Freyduret, Alexandre Ducros, etc., à nobles Hector d'Armand Du Périer, Charles d'Engilboud Du Villard, etc., pour comparaître devant le vi-sénéchal de Crest, au sujet du ban et de l'arrière-ban. — Procédures relatives à la mort accidentelle de Morin, dit Château, de Chabrillan. — Distribution du prix des biens de la succession Mourier, d'Aouste. — Cahier des charges de l'adjudication des biens de l'hoirie Peyrat, de Crest. — Déclaration de grossesse de Jeanne Magnet. — Parcelles de frais alloués à Néry, de Montmeyran; à Offerand, procureur, etc., dans leurs procès contre Bernard, Bastian, etc.

B. 772. (Liasse.) — 97 pièces, papier (1 imprimée).

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par nobles Henri de Philibert de Perdeyer, seigneur de Largentière, et Paul de Pourroy : le premier est taxé 100 livres sur ses biens de Menglon, Ravel, etc., d'un revenu de 900 livres; — de Pourroy a 500 livres de revenu à Crest. — Procédures concernant la noblesse de Quint : Saint-Julien a dix-neuf membres de la famille Bouillane et douze de celle de Richaud; — les nobles de Pontaix et Barsac sont : Claude de Bouillane, Louis de Piégros, sieur de Lachau; François Leblanc, sieur de Percy, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Louis de Portefaix, prieur de Saint-Pierre d'Auriple, et Combet, pour une terre aux Romayons. — Requête pour Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, contre les consuls de la ville, en restitution d'une lettre du duc d'Orléans concernant les désordres commis par son régiment. — Plaintes : de Daniel Piscis contre Chapaix, séducteur d'Anne, sa fille; — de Raspail, notaire, contre Giraud, pour voies de fait.

B. 773. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de noble Hercule de Renard La Bâtie-Saint-Auban; de Jean-Antoine de Ricol, en son nom et en ceux de Giraud de Garagnol, contrôleur des gabelles, et Merlin, bourgeois de Romans. Ces derniers ne possèdent aucun bien dans la Sénéchaussée; — de Renard a son fils au service. — Minutes de sentences : ordonnant l'expertise des dommages prétendus par Richard Saint-Vincent, fermier de Louise de Sauvain, dame de Bellangreville, pour l'éviction d'un fonds du prieur de Serreméan; — condamnant Allian à payer la créance de Reynaud, ministre à Crest. — Parcelles de frais alloués à Reynier, du Plan-de-Baix; à Richard, de Privas, etc., dans leurs procès contre Bouvat, Soulier, etc.

B. 774. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban de Justine Des Adrets, veuve de noble René de La Roche; elle est taxée 100 livres pour 1200 livres de revenu. — Requête de Guigou et Marce, exacteurs des dîmes de Saint-Julien-en-Quint, appartenant aux religieux de Saint-Antoine, contre Carton, qui a moissonné et enlevé son blé sans les payer. — Plaintes : de Rouast, procureur à Crest, contre Piscis, pour injures; — de Robin et de ses adhérents, possesseurs de prairies à Étoile, quartier du Gros-Pays, contre Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, pour détournement de l'eau de la Véore, etc.

B. 775. (Cahiers.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1670-1679. — Procédures faites au requis de Jean-Théophile Valentin, pour la composition de la masse héréditaire de la succession de Sigismond de Saulce, vi-châtelain de Mirmande. — Inventaire des biens délaissés par Charlotte de Sauvain Du Cheylard, dame du Mesnil, épouse en secondes noces de Tanneguy Poisson, chevalier, seigneur du Mesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, dressé au nom de René de La Tour, marquis de Montauban, lieutenant général des armées de S. M., et de noble Alexandre Poisson Du Mesnil, capitaine-major de cavalerie, héritiers de la défunte : sont mentionnés l'emplacement du château de Gaudissard, à Soyans; les seigneuries de Vercheny et de Chastel-Arnaud, avec la haute, basse et moyenne justice, etc.

B. 776. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban d'Anne-Charlotte Sauvain Du Cheylard, dame du Mesnil; elle a quatre fils au service. — Rapport d'experts sur l'état des biens de ladite dame : les moulins et le four banal de Soyans ont besoin de réparations; les domaines de Soyans et d'Auriple sont en médiocre état, etc. — Procédures pour la vente judiciaire des biens de Jean Seval; sentence d'ordre pour la distribution du prix aux créanciers. — Vente par Remuzat à Servolle d'une terre de 5 quartelées à Crest. — Plaintes : de Sauvan, de Saillans, contre Jaquemet; — de Sauvayre-Lamarche, contre Breyton, pour voies de fait, etc.

B. 777. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de Marguerite de Thollon, veuve de Lers, et des consuls de Truinas; la première est taxée 200 livres pour ses 2000 livres de revenu; — les nobles de Truinas sont Marius de Vesc, seigneur de Comps et Dieulefit; le marquis de Bressieu et M[me] de Noveysan, avec 500 livres de revenu chacun, et Hector-René de Blaïn Du Poët, avec 120 livres. — Plaintes : de Singuet, d'Aouste, contre Philippe-Guillaume de Grammont; — de Tardif, contre Freychet; — de Tastavin, contre Delolle, pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Silvent, à Buffel, au syndic de la collégiale de Saint-Sauveur, à Jeanne-Angélique Tinel, épouse Dauvergne de Longpré, dans leurs procès contre Serpeille, Astier, etc.

B. 778. (Liasse.) — 49 pièces; 1 cahier in-4°, 37 feuillets, papier.

1676-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de nobles Marius de Vesc, à Loriol; de Jean de Villeneuve, à Auriple, et de Louis de Villeneuve, à Grane : de Vesc a 600 livres de revenu; il est taxé 80 livres; — les de Villeneuve sont taxés 40 livres. — Inventaire des biens délaissés par Vincent, avocat, à la requête d'Anne de Chaparon. — Parcelles de frais alloués aux Ursulines de Crest; à Vernet, avocat; à Voterin, curé de Vaunaveys, dans leurs procès contre Sartre, le seigneur de Soyans, etc. — Transcriptions : donations entre-vifs faites par Benistant, de Combovin, à Planel; par la veuve Barre à sa fille, etc.; — contrats de mariage : de Jean de Plèche, sieur de Salette, avec Lucrèce de Bardonenche, dotée de 12,000 livres; — de Benoit Peyrol, de Grane, avec Françoise Ricou, etc.; — arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV enjoignant aux huissiers et sergents de faire contrôler leurs exploits.

B. 779. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1676-1679. — Défauts accordés : à Guy de Pascis, docteur en médecine, demandeur en ouverture de saisie, contre Marguerite Peysson; — à Lorange, receveur des droits du syndic des Protestants, contre Odrin, en continuation de poursuites, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis Vincent, contre Jean et Baptiste Durand, prêtres, curés de Suze et de Beaufort, qui étant entrés dans la maison du plaignant, où était Catherine Aston, sa mère, de la Religion Réformée, sans être accompagnés d'aucun magistrat, contrairement à la déclaration du 11 février 1669, « avec une violence tout extraordinaire, à » la faveur de quelques personnes attroupées, en firent » sortir le plaignant et les autres parents de ladite Aston, » et se rendirent les maîtres de la maison, aussi bien que » de la malade, que la peur fit expirer quelques heures » après »; — Offerand, curateur de la succession d'Olympe Bérenger de Morges, dame d'Eurre, contre le sieur de Champoléon, en rendement de compte de son administration; — Françoise de Garbot, veuve de noble Aimé de Saillans, contre les héritiers de noble Antoine de La Blache, en paiement de créance.

B. 780. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1676-1678. — Audiences. — Noms des parties : Voterin, curé de Vaunaveys et de La Rochette, contre Beaumont, en paiement de la dîme; — Pierre Delolle, curé de Chastel-Arnaud, contre les habitants catholiques de sa paroisse, en reconstruction de l'église, fourniture de luminaire, etc. — Royanez, prieur-curé de Bésayes, contre Meynier et Clairfont, en appel du juge de Charpey; — de Monaco, duc de Valentinois, contre Bret, chanoine de Saint-Sauveur, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Claude de Lamartinière, grand-prieur de Cruas, recteur de la chapelle Sainte-Catherine des Ollières, contre Barthélemy, en restitution des papiers de sa chapelle, etc.

B. 781. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1673-1676. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des Cordeliers, contre le conseil et la communauté de Vaunaveys, en paiement du service religieux par eux fait dans la paroisse; — Jean Rigaud, cessionnaire de noble Jacques d'Urre, contre la veuve Freydier, en paiement de créance; — Alexandre de La Tour de Montauban, seigneur de Lachau, contre Atténor, d'Auriple, en jouissance d'immeubles vendus par adjudication, etc. — Distribution des causes : Richard, vi-sénéchal, a le procès de Gonnon, contrôleur général des finances en Dauphiné, contre Romieu; — Bruyère, lieutenant particulier, le procès de Sibeud, notaire, contre Delolle, etc.

B. 782. (Cahiers.) — In-4°, 362 feuillets, papier.

1678-1679. — Audiences. — Noms des parties : Colomb, curé d'Auriple, contre Atténor, en exécution de jugement; — les consuls de Chabrillan, contre Blanc, en représentation de fruits séquestrés, etc. — Actes extra-judiciaires : ouverture et transcription du testament d'Anne-Charlotte Sauvain Du Cheylard, en faveur de René de La Tour de Montauban et d'Alexandre Poisson Du Mesnil, ses enfants de deux lits; — acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire par lesdits René de La Tour et Poisson; — donation entre-vifs par Ariston aux Protestants de Montoison d'une terre destinée à leur servir de cimetière; — testament d'Allian, avocat, en faveur de Pierre, son frère; — émancipation de Charles Bruyère, marchand de Crest, par Jean, son père, etc.

B. 783. (Liasse.) — 78 pièces, papier (10 imprimées).

1680-1689. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement de la conventualité dans les abbayes et prieurés du royaume; — la déclaration exigée des Protestants malades de vouloir mourir dans leur religion; — la jouissance des fruits des bénéfices incompatibles; — la confiscation des immeubles vendus par les Religionnaires un an avant leur sortie du

royaume; — la réception des officiers pourvus d'offices vacants aux revenus casuels de S. M.; — la reconnaissance des écritures sous seing privé, etc. — Clauses de la vente judiciaire des biens de l'hoirie Alleman, de Mirabel. — Plaintes et procédures criminelles : des habitants et des forains d'Aouste, contre Lambert, consul; Vandelin, secrétaire, et Cornier, receveur de la taille, accusés d'avoir traité avec la compagnie de cavalerie de Mons, à raison de 10 sous au lieu de 5 pour les officiers, et de 4 au lieu de 3 pour les cavaliers, et d'avoir exigé la taille en compagnie de huit ou dix soldats qui enfonçaient les portes et maltraitaient les habitants; — d'Alleman, contre Pétrement, et d'Almoric, sous-fermier de l'impôt du vin à Crest, contre Biguet et Breyton, pour voies de fait.

B. 784. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures du procureur du Roi contre Aubijou et Suzanne Pezelier, de Saou, protestants, accusés d'avoir contracté mariage étant cousins issus de germains. — Plaintes : d'Archinard, contre Eymar, pour dommages causés à sa vigne; — d'Alvier, Arnoux, etc., contre Paulin, pour injures et menaces; — d'Ayme, contre Mazade, pour coups et blessures, etc. — Parcelles de frais alloués à Paul d'Arbalestier, seigneur de Montclar; à Astier, à Auderène, etc., dans leurs procès contre Gerin, curé de Plan-de-Baix; Arriba, Terrasse, etc.

B. 785. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Vente aux enchères des meubles délaissés par Louis de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Dauphiné. — Distribution du prix des biens de l'hoirie Beaumont aux créanciers. — Plaintes et procédures criminelles : de Barbier et Guérimand, fournisseurs de l'étape, contre Breynat et les autres personnes qui les accusent de ne pas avoir livré la quantité suffisante de foin et de paille lors du passage du régiment de Tallard; — de Barthélemy, procureur, contre Crenier, avocat, pour injures; — du procureur du Roi, contre Barret, Allard et Sibour, protestants, accusés d'être allés au prêche avec des armes, etc.

B. 786. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1680-1689. — Requêtes du procureur du Roi au vi-sénéchal : contre les Protestants du Plan-de-Baix, qui sont allés, la nuit, armés de fusils et de pistolets, à Châteaudouble, « où les mutins de la Religion s'attroupent et » font une espèce de corps d'armée »; — contre Berton, de Suze, accusé de chanter presque tous les jours à haute voix les psaumes de Marot, « au grand scandale du public. » — Déclarations de grossesse de Lucrèce Béranger et de Françoise Bernard, domestiques. — Plaintes de Catherine Bérengier, veuve Granjon, de Suze, contre Chagier, et de Bonhomme, contre Françoise Bernard, pour voies de fait; — de Françoise Blanc, de Châteauneuf-de-Mazenc, contre Loubier, pour injures et menaces, etc.

B. 787. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Discussion des biens de Gilbert Breynat, de Vaunaveys. — Requête de Chaste, procureur du Roi au Siége, contre Bovet, en paiement de 407 livres de frais. — Procédures de Boudrat, lieutenant particulier, contre Jacquemet, consul, en délivrance de pièces. — Plaintes : de Bougerel, curé de Chastel-Arnaud, contre les Protestants campés dans la forêt de Saou, qui ont tenté de l'emmener avec eux, ont saccagé sa maison et maltraité son neveu; — de Bontoux, Borel, Bourbousson, notaire de Saou, Bouvat, etc., contre Lodibert, Blache, Goudert, Marcel, etc., pour voies de fait.

B. 788. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Jean Bruyère, prévôt de l'église de Saint-Sauveur de Crest, en faveur de Jean-François Bruyère de La Pignie, son neveu. — Instance civile de Françoise Calloud, contre Jean Fayolle, en séparation de biens. — Plaintes et procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Chabrier, ministre du Poët-Célard, pour contravention aux ordonnances de S. M.; contre Breyton, dit Besson, Moulin, dit Saulce, Perminjat, etc., accusés d'avoir bu, joué et juré le dimanche, pendant les vêpres, dans un cabaret de Vaunaveys; — de Bruyère-Sarraillon, chanoine et curé de Crest, contre Faure et contre Tourras, pour avoir fait jouer des moulins à foulons le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, et signifié un appel au plaignant pendant qu'il faisait un enterrement; — de Pons Breynat, notaire de Vaunaveys, et d'Imbert Breynat, contre Moulin et Eybert, pour coups et blessures, etc.

B. 789. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1680-1689. — Déclaration de grossesse de Marianne Charrière. — Minutes de sentences : ordonnant vérification de la source du ruisseau de Romagneau, albergé à René de La Roche de Grane; — condamnant Dufond à payer l'entretien d'Anne Cholet, sa mère, pendant son veuvage; — bannissant du royaume Colombier La Couche, convaincu d'avoir assisté à l'assemblée de Saillans et d'avoir contribué à la rébellion des Religionnaires, etc. — Plaintes et procédures criminelles : d'Anne Chapaix, de Louise Cholet,

de Colombier, etc., contre la femme Malleval, Brunet, Bourjosson, etc., pour injures, menaces et voies de fait; — de Charréat, garde du ban champêtre; — de Charency, chanoine de Saint-Sauveur, contre Gison et une femme, pour vols de fruits.

B. 790. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1679-1689. — Élection consulaire : Chambaud est nommé par le clergé; François Dupuy, sieur du Mas, par la noblesse; Bayot, Chapaix, Bruyère, sieur de Saint-Michel, avocat, etc., par le tiers-état. — Adjudication : de la fourniture, pendant dix jours, du foin et de l'avoine nécessaires aux chevaux d'une compagnie de dragons, à Desfilles, à raison de 39 sous le quintal de foin et 30 sous le ras d'avoine; — des réparations du pont de la Drôme, à Crest, à Ribaud, maçon de Grenoble, moyennant 600 livres. — Minutes de sentences : allouant à Combet 1030 livres sur la succession de Barnaud, de Saleine; — rejetant l'appel de Cournol contre Chabrier, etc. — Instance civile de Marie de Corbeau, veuve de noble Aimé de Corbeau, sieur de Saint-Franc, héritière de Suzanne de Bruyère, veuve de noble François de Corbeau, contre Florence Vincent, veuve de Pons de Bruyère, en paiement de créance. — États des nouveaux habitants de Crest depuis 1652 sujets au droit d'entrée : Mariton, de Villebouche, Girard Valentin, Joseph de Montlovier, etc.; — du prix des grains.

B. 791. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1680-1689. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Pierre Dessagnes. — Ventes judiciaires des immeubles de Gabriel Dumont et de nobles Louis Dragon et Valentin Dubouchet. — Rapport sur l'état des domaines de l'hoirie Reclus, acquis par noble Antoine Dufour, seigneur de La Répara. — Instances civiles en paiement de créances de nobles Jean-Mathieu Delolle, sieur de Bois-Villard, à Châteauneuf-de-Mazenc, et d'Antoine Desfilles, contre Philibert et Labarme. — Requête de Debon, de Saillans, pour être reçu huissier. — Plaintes et procédures criminelles : de Delolle, procureur à Crest, contre Homel, ministre de Soyons, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Deydier, accusé d'avoir travaillé le jour de la Saint-Mathieu, etc.

B. 792. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Évêque, servante. — Compte de la créance de Guillaume Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, sur l'hoirie de Louis Farsac, notaire à Crest. — Vente judiciaire des biens de la succession de Florence Vincent, veuve Bruyère. — Requête de Louis Dumont, syndic des Protestants de Crest, pour obtenir une enquête sur l'assemblée tumultueuse tenue dans le cimetière voisin de leur temple, au faubourg de Villeneuve. — Plaintes : d'Escoffier-Figat, apothicaire de Crest, contre Teyssonnier, pour vente de remèdes; — du procureur de Lucrèce Dupuy-Montbrun de Villefranche, contre Prudhomme, pour vol de bois dans les propriétés du seigneur du Cheylard; — de noble Antoine d'Alpinac, sieur de Saint-Mury, contre noble César de Bénéfice, son neveu, pour menaces d'incendie, etc. — Instance civile de Michel Dumont, contre Suzanne Fayolle, en liquidation de l'hoirie de Gabriel Dumont.

B. 793. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1680-1689. — Ordonnance de Cardin Le Bret, intendant de Dauphiné, pour la remise au fermier général des états des amendes adjugées à S. M. par le Siége. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Faure, hôtelier à Saou, et les mariés Faure, accusés d'avoir servi de la viande les vendredis et les samedis dans une auberge, et d'avoir occasionné la mort d'une mendiante, etc. — Minutes de sentences : ordonnant la restitution de divers immeubles à Fournier par Jacques d'Urre; — adjugeant à dom Faure, religieux de Cluny, prieur d'Autichamp, une pension de 15 livres sur Berthelot, etc. — Plaintes : de Fournier, dit La Route, d'Eurre, contre Méaly, pour insultes et menaces à un huissier dans l'exercice de ses fonctions; — de Florentin, contre Brocard, pour voies de fait.

B. 794. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1680-1689. — Rapports d'experts sur les dégâts causés par la Drôme au canal des moulins de Soubeyran possédés par Gaillardon. — Instances civiles de Claude, Pierre et François Gautier, oncles maternels des mineurs Court, contre Sibeud, exécuteur testamentaire de Suzanne-Isabeau Gautier, en nomination de tuteur aux enfants de celle-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Gaillardon de l'héritage de Roustagnon, son mari. — Plaintes et procédures criminelles : de Gamon, contre Bouillane, pour voies de fait; — de Gauthier, contre Barre, et de Gencel, contre Selse, pour vol de bois; — de Richard, de Saint-Sauveur, contre Torrenc, Lombard, etc., pour vol de fruits, etc.

B. 795. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens de Brohard, Gontard et Gresse. — Procédures criminelles : de Gontard, curé de Crest, contre Horsel, pour charroi de blé

un dimanche; — contre les Religionnaires de la ville, qui se sont assemblés dans le temple sans leur ministre; — contre Audra et Faure, accusés d'avoir traversé la procession de la clôture du jubilé, à dessein et sans se découvrir; — du procureur du Roi, contre Reynier, du Plan-de-Baix, pour avoir demandé, en parlant de l'autel dressé pour la Fête-Dieu, « si c'étoit un théâtre pour jouer » la comédie »; — de Marie Gougne, de Granjon, de Marie Grasset, etc., contre Savoye, Ollivier, Liotier, etc., pour voies de fait.

B. 796. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Instance civile de Guion, de Vercheny, prenant fait et cause pour nobles Jacques d'Arces, seigneur du May, héritier de Chion, prieur-curé de Vercheny, contre Dufonds, en paiement de créance. — Clauses du bail de la recette des censes et pensions de l'hôpital de Crest, passé à Gamon, moyennant une remise de 5 p. 0/0. — Rapport d'experts sur l'état des moulins et artifices de Soubeyran, appartenant à Gaillardon. — Partage des biens de Janoyer, de Grane, entre ses enfants. — Requête de Béranger, de Saillans, arrêté par des dragons, pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Procédures criminelles : de Horcel, de Janoyer, etc., contre noble Jean de Genas, sieur de Beaulieu, Tridon, etc., pour voies de fait; — de Jaquemet, consul de Crest, contre un maréchal-des-logis de dragons, qui a pris 25 quintaux de foin à Gaillardon et maltraité celui-ci.

B. 797. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1680-1689. — Copie du bail à ferme du domaine de La Bogne ou Chafin, sur Vaunaveys, par noble Gaspard de Lastic, seigneur de L'Hôtel d'Urre, à Breyton, pour 550 livres. — Affiche annonçant la vente judiciaire des biens d'Olympe de La Tour, veuve de noble Venance de Villeneuve, situés à Aouste, poursuivie par Félix de Labarme. — Instances civiles de Joseph de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, et de noble Gaspard de Lastic, contre les hoirs Bret et Aubert, en paiement de créances. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Languedoc, protestant, pour menaces envers les catholiques; jugement qui le condamne à 100 livres d'amende; — de Marianne Lafarge, de Lagier et Arnaud, commis à la police de Crest, contre Teston et deux femmes, pour voies de fait. — Sentence condamnant à 10 livres d'amende Lacroix, drapier, convaincu d'avoir dit, en parlant des enfants habillés pour la Fête-Dieu : « Ils croient faire des anges et ne font » que des démons. »

B. 798. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur l'état des moulins et du four de Dieulefit saisis au seigneur de Comps, à la requête de Louis de La Tour de Montauban, seigneur de Soyans. — Instance civile de Laurenson, médecin à Annonay, contre Astier, de Crest, en paiement de créance. — Minutes de sentences : validant l'adjudication faite à Chapon du domaine de Bellebat, sur les poursuites de noble Louis de La Tour, seigneur de Soyans, contre noble François-Alphonse de Clermont de Chatte; — condamnant Magdeleine Lombard, dite Marnasse, de la Religion Réformée, à 150 livres d'amende, pour avoir fait des accouchements; — ordonnant à Isabeau Lagier, femme Borel, de rendre l'immeuble réclamé par Lamande, médecin, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Landon, veuve Mailhet. — Procédures criminelles de noble Jean-Antoine de Lers, capitaine au régiment de Sault, contre plusieurs jeunes gens enrôlés qui refusent de le suivre; — de Levantin, médecin opérateur, « véri- » table orviétan », contre Lanchar, son domestique, pour vol; — de Léon, drapier, contre Archinard, pour voies de fait.

B. 799. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Louise Marchand, d'Eurre, en faveur de Giraud-Jean, son fils. — Donation entre-vifs par Claude Mariton à Françoise, sa sœur. — Vente judiciaire des biens de la succession de Pierre Meysonis. — Instance civile de Mège, châtelain d'Auriple, contre les consuls du lieu, en paiement de créance. — Sentences : liquidant la succession de Vidal-Magnet, d'Orcinas; — condamnant Apollonie de Malleval, veuve et héritière de Bonnefoy-François La Motte, à payer un legs de 200 livres fait à Argod La Buissière par Anne de Malleval, etc. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Isabeau Mazel, de la Religion Réformée, pour avoir exercé la profession de sage-femme; — de noble François de Marcel de Blaïn, seigneur du Poët-Célard, contre nobles Jacques, Pierre et Alexandre Athénor de Gourdon, pour injures et menaces à son domestique; — de Mazade, contre noble de Lers de Jony, seigneur d'Aubenas (Aubenasson), pour coups et blessures; — de Ponchot de Malleval, châtelain de Grane, contre Suzanne Martel, pour enlèvement de bois, etc.

B. 800. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Sentences : réglant la masse héréditaire de la succession de Claude Bonnet en faveur de Morel; — déboutant Monestier de sa demande contre

Astier; — condamnant Anne Morin, protestante, à 10 livres d'amende, pour avoir fait des accouchements. — Procédures criminelles : d'Odier, de Saint-Nazaire-en-Royans, chargé de conduire un radeau de bois destinés à la marine, contre Bonhomme et Charbonnier, qui ont coupé les amarres de son embarcation, le jour de Pâques; — de Joseph de Montlovier, apothicaire à Crest, contre Rossy, chirurgien, pour vente de remèdes; — de Maurand, d'Espenel, contre Bayle, etc., pour démolition de murs mitoyens; — de Mondan, Morel, etc., contre Homel, Godin, etc., pour voies de fait.

B. 801. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1686-1689. — Liève de la dîme de Soyans levée par Perasol et Audibert, consuls, accusant 38 sétiers de blé, 41 de méteil, 27 d'épeautre rouge, 5 d'épeautre blanc, 11 d'orge, etc. — Bail à ferme des immeubles de l'hoirie de noble Pierre de Sauvain Du Cheylard, passé à Sibeud pour 200 livres par Offerand, syndic des créanciers de la succession. — Instance civile de Candy, contre Peyle, en paiement de créance. — Sentence qui condamne Fayolle à rendre les droits dotaux de Françoise Calloud. — Déclaration de grossesse de Marguerite Peyrol. — Procédures criminelles : de Jean-François de La Pigne, lieutenant au régiment royal des Vaisseaux, contre Latour, curé d'Aurel, Barnave, etc., qui lui ont enlevé de force un de ses soldats, pour lors déserteur, qu'il a reconnu audit Aurel, où il prend les eaux; — de Piscis, contre son frère et ses sœurs, pour menaces et voies de fait, etc.

B. 802. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1686-1689. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Jacques et de Daniel Piscis; — vente judiciaire des biens de la succession de ce dernier. — Instances criminelles du procureur du Roi contre les Religionnaires du Plan-de-Baix qui ont tenu des assemblées publiques, sonné la cloche de leur temple, depuis longtemps interdit, et violé les ordonnances et édits de S. M.; — minute du jugement qui condamne Cherfils, Reynier, Béranger, Allemand, Marguerite Rochas, Sara Maillet, etc., à 50 livres d'amende.

B. 803. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1686-1689. — Inventaire des biens de Reclus, avocat du Roi au Siége. — Instances civiles de Planel, notaire de Crest, et d'Antoine de Portefaix, contre Armand et François Bruyère, avocat, en paiement de créances. — Minutes de sentences condamnant : Arnaud de La Recluse à être pendu, pour être allé aux prêches faits à Saou et au camp des rebelles dans la forêt, avoir accompagné le ministre Chabrier lorsqu'il allait au temple et l'avoir retiré chez lui; — Dumont, syndic du consistoire de Crest, à 30 livres d'amende; — Sagnol, ministre, Alvier, Arnaud, etc., à 6 livres, pour contravention aux édits et déclarations de S. M. concernant les rôles d'impôts. — Procédures criminelles du procureur du Roi : contre les Protestants de Vercheny qui ont pris les armes et sont allés au camp de leurs co-religionnaires; — contre Raillon, pour travail manuel le jeudi de la Fête-Dieu.

B. 804. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Abjuration de l'hérésie de Calvin faite devant le vi-sénéchal par Rimont, de Crest, entre les mains de Marie-Joseph de Briançon, prédicateur. — Instance civile de Boudrat, lieutenant particulier, contre Richard, vi-sénéchal, en revendication de sa part des droits de greffe. — Inventaire des biens de Claude Robert; — tutelle d'Anne Robert donnée à Françoise Guiremand, sa mère. — Minutes de sentences : condamnant Louise Sauvain et Richard Saint-Vincent à payer 1250 livres à noble Henri de Reynier et le prix d'un bail à ferme au syndic des créanciers de l'hoirie de noble Pierre de Sauvain; — déboutant Antoine, Catherine et Louise Dufour, de La Répara, de leur demande contre Jeanne Richard, etc.

B. 805. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1680-1689. — Reconnaissances en faveur de noble Paul de La Roche. — Transaction entre Rodet, d'Oureches, et les mariés Bérangier, au sujet d'une créance. — Testament de Charles Roux, de Truinas. — Instance civile de Gauchier et Morin, curés de Saou et du Puy-Saint-Martin, contre Saussac, consul de Soyans, en paiement d'une somme de 8 livres due à Perrier, curé dudit Soyans. — Jugement qui met hors de Cour et procès Rostaing et Liotard, accusés d'avoir travaillé un jour de fête. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Rochas, d'Eurre, accusé d'avoir assisté aux prêches; sentence ordonnant sa mise en liberté; — d'Isaac Sagnol, ministre à Crest, contre Billard et ses complices, pour chansons injurieuses et jet de pierres; — de Ronat et de Tavan, contre Chabrières de La Roche et des soldats, pour voies de fait, etc.

B. 806. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Discussion des biens de Jean Seval. — Rapport d'experts sur l'état de la maison adjugée à Sibeud, notaire, dans la succession de Pierre Reclus. — Instances civiles de noble Henri de Reynier et de Marie Magnan, contre Louise de Sauvain Du Cheylard, et Silvestre, de Saou, en paiement de créance. — Sentences : mettant à la charge de Pierre Singuet plusieurs dettes de l'hoirie Colombier ; — maintenant Sibeud en possession des revenus des mariés Court, etc. — Procédures criminelles de Sausse, Serret, etc., contre Thibaud, Jeanne Bruyère, etc., pour injures et voies de fait. — Requête de Sibour, de Saillans, accusé d'avoir pris les armes pour la Religion Réformée, réclamant sa mise en liberté, répondue d'une ordonnance conforme, etc.

B. 807. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1680-1689. — Acceptation de l'héritage de Grégoire Rousseau par Catherine Tracol, sa veuve. — Instances civiles : de Testard, contre les mariés Chapoussin, en paiement de dommages-intérêts alloués par le juge d'Upie ; — de Totier, de Divajeu, contre Monteillet, en ouverture de saisie. — Procédures criminelles : de Teyssonnier, Roffy et Rambert, chirurgiens de Crest, contre Escoffier-Figat et Odier, apothicaires, pour exercice illégal de la chirurgie; jugement qui condamne les accusés à 3 livres d'aumône aux pauvres de l'hôpital; — de Thomas, dit Caporal; Marguerite Tournier, femme Bonnet; Trouiller, Terrasse, etc., contre Bouillane, Réalier, Blain, Vigier, etc., pour coups et blessures.

B. 808. (Liasse.) — 37 pièces; 1 cahier in-4°, 61 feuillets, papier.

1680-1689. — Rapports d'experts sur l'état des fonds de Jacques d'Urre, seigneur d'Eurre, Brette, etc., aux limites d'Eurre et de Crest, à Granouillet ou Tourson. — Procédures pour le rétablissement du château du Puy-Saint-Martin, faites pour Guichard d'Urre d'Aiguebonne de Cornillon, contre Françoise d'Urre, marquise de Brizon, et description des immeubles d'Allex et d'Aiguebonne. — Bail à ferme, par François d'Urre d'Oncieu, seigneur du Puy-Saint-Martin, à Peysson, de deux moulins à farine, au prix de 46 sétiers de blé. — Nomination de Vigne, capitaine châtelain de Saint-Julien-en-Quint, par Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, seigneur de La Rochette. — Instance civile de Françoise d'Urre, veuve du marquis de Brizon, contre les héritiers bénéficiaires de Daniel Piscis, en paiement de créance.

B. 809. (Registre.) — In-4°, 702 feuillets, papier.

1677-1682. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement des leçons publiques de droit canonique et civil dans les Universités ; — les abjurations ; — les assemblées et synodes des Protestants ; — le taux de l'intérêt au denier 18 ; — les duels ; — la nourriture des prisonniers civils et militaires ; — les décrets d'ajournement personnel ; — la déclaration des Protestants malades de vouloir mourir dans leur religion ; — les enfants illégitimes des Religionnaires ; — les bohémiens, devins et sorciers, etc. — Jugement du Parlement de Grenoble qui condamne Louis Rivail à faire amende honorable, pour avoir dit que la Sainte Vierge avait eu d'autres enfants que J. C. — Contrats de mariage : de Louis de Rostaing de Clermont, comte de Montoison, avec Angélique de Lacroix de Chevrières ; — de noble Charles de Chabrières, fils de Gaspard, trésorier de France, avec Isabeau-Renée de La Roche de Grane ; — de Jean Bouillaud, écuyer, lieutenant de la maréchaussée, avec Antoinette de Montoison, etc. — Donations entre-vifs par : Louise et Eugénie Des Isnards, de Grane, à Louis-Honoré d'Urre de Plaisance, de tous leurs biens ; — Louise de Sauvain, veuve de Joachim de Bellangreville, à Charlotte de Sauvain Du Cheylard, veuve de Gautier de Fontaride, etc.

B. 810. (Registre.) — In-4°, 701 feuillets, papier.

1670-1680. — Audiences. — Noms des parties : Barbeyer, chanoine de Crest, contre Sapey et les consuls d'Aouste, en paiement de créance ; — noble Michel Aubert, professeur en l'Université de Valence, contre les hoirs de Michel Aubert, en ouverture de fidéi-commis ; — Vigne, chanoine de Die, contre Albert, en libération de promesse ; — noble Louis de Villeneuve, contre Jeune, en délivrance d'immeubles vendus aux enchères ; — Carre, prieur-curé de Francillon, contre les consuls de la paroisse, en assistance de cause dans le procès intenté par Monteillet, et noble Melchior de Pourroy, contre Gautier, en exécution de sentence, etc.

B. 811. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1680-1682. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Salettes, curé de Loriol, contre Largent, de Grane, en paiement de créance ; — Granon, ministre de Menglon, contre Aguiton, en appel de sentence du juge de Quint ; — Lucrèce Dupuy-Montbrun, veuve d'Alexandre de La Tour-Montauban, en exécution de sentence ; — Charles-Just de Beaumont, seigneur d'Autichamp, contre Martin, en mise en possession d'immeubles vendus aux enchères, etc.

B. 812. (Cahiers.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1677-1684. — Présentations de procureurs : Barthélemy, pour les consuls de Vaunaveys, contre Offerand ; — Soulier, pour Molière, de Lavoulte, contre Mourail ; — Piscis, pour Guillaume de Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, contre Richard Saint-Vincent ; — Rouast, pour noble René de La Blache, contre Bot, etc. — Défauts accordés : à noble Paul de Pourroy, ancien vi-sénéchal de Crest, contre Félix Labarme ; — à noble Charles de Brotin, de Roynac, contre noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel ; — à noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, contre Seguin, notaire de Crest, etc.

B. 813. (Liasse.) — 83 pièces, papier (6 imprimées).

1690-1699. — Déclarations du roi Louis XIV portant : règlements généraux sur tous les traités de paix conclus à Riswick ; — augmentation de 40 sous sur chaque minot de sel vendu en Dauphiné ; — révocation des affranchissements de tailles, etc. — Arrêts du Parlement de Grenoble relatifs aux présentations de procureurs et à l'instruction des procès criminels sur appels de jugements qui condamnent à des amendes pécuniaires. — Assemblées des créanciers et des héritiers de défunt Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Pierre Aymard, marchand de Crest, à la requête de Pointeau, fermier général, son créancier. — Inventaire des biens de François Bernard. — Nomination d'un tuteur à Jacques Besson. — Procuration de François de Beaumont, marquis de Brizon, donataire universel de Françoise d'Urre-Doncieu, du Puy-Saint-Martin, sa mère, à noble Salomon Faure Des Blains, chanoine de Valence, pour traiter avec Grasset. — Instance civile de Marie Arthaud, contre Singuet, en répétition de ses droits dotaux.

B. 814. (Liasse.) — 134 pièces, papier (2 imprimées).

1690-1699. — Procédures criminelles : de Blache et Gras, contre Besson, dit Chanau, et Chagier, receveurs de la leyde des oignons et aulx, pour coups et blessures ; — de Louis de Saulses, bourgeois de Bourdeaux, contre Bosméan, péréquateur des tailles d'Orcinas et des Tonils, Piollet, consul, etc., pour exaction de rôles de tailles non autorisés ni vérifiés ; — de Bouroulet, député des habitants d'Aouste, contre le maire de la communauté, pour malversations. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Crupies : édit du roi Louis XIV créant deux offices d'auditeurs et péréquateurs dans chaque ville, bourg et communauté de la province ; — lettres de Bouchu, intendant, et de Chabrillan, concernant les milices et le port d'armes, etc.

B. 815. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Sentence condamnant Maillet, curé d'Ourches, à laisser la perception des dîmes du territoire de Sainte-Serville à noble Pierre de Chabons, prieur de Notre-Dame de Sainte-Serville et Saint-Baudile. — Lettres de M. de Vesc à Réalier, notaire à Crest, relatives à ses fermiers. — Procédures criminelles : de Brunel, curé de Chabeuil, contre Patin, Borel, etc., accusés d'avoir cherché à exciter la population contre lui, en haine des « avis qu'il leur donne sur leur conduite » ; — du procureur du Roi, contre Chalvet, frères, capitaines d'infanterie, et douze de leurs grenadiers, pour violences commises dans les maisons de Breyton, Guichard, etc.; — de Chaux, consul de Vaunaveys, contre Tromparent, pour injures et menaces ; — de Chosson, de Beauregard, contre Dépit, dit Michon, pour troubles à sa jouissance d'un droit d'arrosage par le ruisseau de Fleurs.

B. 816. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Partage des biens de Moïse Dardel entre ses héritiers. — Instance civile de Charles Delolle, écuyer, sieur de La Motte, aide-major de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, contre Jean-Louis Delolle, ancien procureur, en paiement de créance. — Testaments et codicilles : de Polyxène de Revest, veuve de noble Jean Barnaud, vi-sénéchal de Crest, en faveur de Louis Delolle ; — de Catherine Latard, en faveur de ses enfants. — Contrats de mariage de Pierre Delolle, notaire et procureur, avec Marguerite Seveyrac. — Inventaire des biens délaissés par Louis Dumont ; composition de la masse héréditaire de sa succession, etc.

B. 817. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Instance civile de Joseph-François de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Charles-Barthélemy de La Tour, marquis de Gouvernet, Sevenières, etc., en récolement des papiers mentionnés dans les inventaires faits à Aix et à Sévenières, à la mort de noble Charles de La Tour. — Inventaire des biens de Daniel Guion, tondeur de draps à Crest. — Procédures criminelles : de Faure, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues de S. M. ; — de Magdeleine Espagne, Évêque, Fayolle, etc., contre François de Malleval, Taillotte, Lantheaume, etc., pour voies de fait.

B. 818. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1690-1699. — Ventes judiciaires des biens de Félix de La Balme et de Lorie. — Liquidation de l'hoirie Labry. — Inventaire des meubles de Marie-Lucrèce de La Tour de Montauban, fille d'honneur de la défunte reine-mère : sont mentionnés les portraits de Mme de Soyans, de Mme de Luynes, de la princesse de Conty, de Mme de Ganges; la donation faite à Marie-Lucrèce de La Tour par Gabrielle de Castellane Du Mas, baronne de Trans. — Jugement qui déboute noble Gaspard de Lastic de sa demande en paiement de lods au denier 4 contre Flécheire. — Instances civiles : de Rey, notaire à Upie, contre les mariés Paturel et Angélique de Tinel, dame de Longpré, en paiement de créance; — d'Esther Peysson, contre Louis Chomet, en revendication de la moitié des biens de Diane Peysson, sortie du royaume pour fait de religion. — Procédures criminelles : de Cartelier, marchand de Peyrus, contre Cartier, qui le prive de l'arrosage de la fontaine de Lierne; — d'Oullier, huissier, contre Cordeil, receveur des tailles, pour injures, etc.

B. 819. (Liasse.) — 90 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Vente judiciaire des créances de Jacques et d'Anne Piscis. — Donation entre-vifs par Dauphine Reynier à Raillon. — Inventaire des biens de Tournaire. — Lettre de Bocon à Réalier, au sujet de son emploi à l'extraordinaire des guerres, où les appointements sont plus forts qu'au Siége de Crest, et où l'on n'a affaire qu'à des gens de condition. — État et description des domaines de L'Auberge et du Mas, appartenant à M. de Saint-Ferréol. — Requête de Ricou pour être mis en possession des biens d'Isaac Granon, ministre de Menglon, sorti du royaume. — Instances civiles : de Planel, contre Jacques Desfilles, en partage de la succession d'Antoine Desfilles; — d'Antoine de Portefaix, bourgeois de Crest, contre Joseph de La Baume de Tertulle, marquis de Pluvinel, en évaluation de dégradations et détériorations au domaine de Greigne; — de Jeanne Saussac, veuve Grasset, contre noble René-Antoine de La Tour, marquis de Soyans, en revendication de partie de ses droits dotaux.

B. 820. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des meubles délaissés : par Guillaume de Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, à la requête de Catherine et de Marguerite de Vincent, épouse de Charles-Jacques Crozat, de Valence; — par Jean-Antoine de Vincent, sieur Duvaure, avocat, à la requête de Catherine et Marguerite de Vincent et de noble Gaspard de Vincent, leur frère, capitaine des gardes du maréchal d'Estrées. — Donation entre-vifs par Anne Marfoure à Villeneuve, de Chabrillan. — Instance civile de Joseph de Tertulle, marquis de Pluvinel, contre les hoirs d'Urre, en paiement de créance. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Teste et d'autres nouveaux convertis de Gigors, pour travaux agricoles le jour de l'Annonciation; — de Vallon, d'Aouste, contre les officiers de la communauté, pour surcotisation, etc. — Défauts accordés à Buisson, prieur-curé d'Eygluy et Le Cheylard; à Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, marquis de Vitrolles, etc., contre Raillon, noble Jean-Pierre Arthaud, seigneur de La Roche, etc.

B. 821. (Cahiers.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1690-1699. — Actes extrajudiciaires. — Provisions et serment : de Chapaix, lieutenant de la judicature des terres de Chabrillan, Chaumiane, Ourches et Véronne, pour Joseph de Moreton de Chabrillan, lieutenant de Roi en Dauphiné; — de Charles Buffel, juge des terres de Poët-Célard, Mornans, etc., pour François de Marcel de Blaïn; — de Daniel Fayolle, avocat, juge, pour Marie-Lucrèce de La Tour-Montauban, etc. — Émancipation de Françoise Gassaud par noble Jean Gassaud, son père. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Francois Bruyère, de Saint-Michel, contre Fontaine, en paiement de créance; — Joseph de Moreton, marquis de Chabrillan, contre Marie-Magdeleine de Truchet, veuve de Louis de La Tour-Montauban, en adjudication et profit de défaut, etc. — Liste des avocats et procureurs : Fayolle, Chapaix, Farsac, Rouast, etc.

B. 822. (Liasse.) — 69 pièces, papier (imprimées).

1699-1708. — Édits et déclarations du roi Louis XIV concernant : la suppression des capitaineries de chasses et des offices de commissaires des tailles; — l'élection des docteurs agrégés; — les usurpateurs du titre de noblesse; — les billets de change; — l'enregistrement aux élections des priviléges et autres titres; — la modération à 12 deniers du droit établi sur les jeux de cartes ou tarots; — la procédure criminelle; — la confirmation des priviléges des officiers de l'artillerie; — la création des offices de commissaires contrôleurs et inspecteurs des messageries, coches, etc., de conseillers du point d'honneur, de gardes des archives judiciaires; — l'établissement des lettres de bourgeoisie; — les peines portées contre les faux-sauniers. — Arrêt du Parlement de Grenoble portant défense de jouer aux jeux de hoca, bassette, etc.

B. 823. (Liasse.) — 71 pièces, papier (15 imprimées).

1700-1709. — Édits et déclarations du roi Louis XIV : supprimant les offices d'inspecteurs des eaux et forêts; — rétablissant les économes séquestres; — augmentant les gages des présidents des Présidiaux, etc. — Sentences du Siége par lesquelles l'ameublement légué à Magdeleine Vial par Catherine Allian, veuve d'Alexandre Poisson-Dumesnil, gouverneur de Crest et de Nyons, est attribué à noble Jacques d'Arces, seigneur du May; — l'appel d'Allemand, hôtelier, contre François de Gelas de Leberon, comte du Passage, seigneur d'Upie, est rejeté, etc. — Rapport d'experts sur l'état de la grange acquise de noble Valentin Dubouchet par Venance Athénor, procureur. — Nomination de Louis Mazet, tuteur de Marie et de Joseph d'Arcizac, enfants mineurs de noble Bernard d'Arcizac, sieur de La Broquière, garde du corps du Roi, et de Marie Barnaud de Saleine. — Instance civile d'Alvier, contre noble Paul de Borel, sieur Duthaud, en paiement de créance. — Procédures criminelles d'Astier et Gamon, contre Fauchier, et de Magdeleine Baston, contre Lodibert, pour injures.

B. 824. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1700-1709. — Rapport d'experts sur l'état des bâtiments et domaines de l'hoirie de noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort : la toiture du château de Beaufort a besoin d'être réparée; des portes sont nécessaires au moulin du Roi, aux granges des Oches, de Monrouse, etc. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Borrelly, chanoine, prévôt de Saint-Sauveur de Crest. — Procédures criminelles : de Bergier, secrétaire-greffier de Combovin, contre noble Charles de Beaumont; — de Grégoire Biguet, bourgeois, contre la femme Bouillane; — de Bourbousson, contre noble Melchior de Gilliers, sieur de Vallières, pour voies de fait. — Sentences : recevant l'appel de Marguerite et Catherine Bellon, contre Jeanne, Marguerite et Marie Bellon; — ordonnant aux héritiers bénéficiaires de noble Paul d'Arbalestier de prouver leurs droits à la possession des biens des mariés Breynat.

B. 825. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1700-1709. — Certificat de noblesse délivré à Laurent de Bouillane, de Montoison, par les notables de Saint-Julien-en-Quint. — Sentences : rejetant l'appel de Bouveron, de Charpey, contre Cuchet; — mettant hors de Cour et procès Brunet, soldat, accusé de port d'armes illégal. — Procédures criminelles : de Bouillane, de Divajeu, du maire et des consuls de Crest, contre dix ou douze soldats de M. de Lachau, qui ont battu et emmené de force plusieurs jeunes gens; — de Bourbousson et des autres fermiers des dîmes de Montmeyran, contre la veuve Bérenger, pour enlèvement de récoltes avant le paiement de leurs droits; — de Bouvier, d'Ourches, contre Rodet et Boulard, pour voies de fait.

B. 826. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Sentences : entérinant les lettres de grâce accordées par le roi Louis XIV à noble Jean de Cony, sieur de La Meulière, pour l'homicide involontaire de Maffé; — condamnant à dix ans de galères les douze grenadiers du régiment de Bretagne en garnison à Die, qui ont causé la mort de Berton au pont Rochas et commis plusieurs violences à Saint-Moirans, Pontaix, etc.; — validant l'adjudication d'immeubles faite à Jean-François Bruyère Saint-Michel; — maintenant Charles Buffel en la possession de biens de la veuve Verdier, etc. — Procédures criminelles de Bruyère de Vaumane, de Colombier, etc., contre Bernard, Puissant, etc., pour voies de fait.

B. 827. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1700-1709. — Liquidation des hoiries Combet et Croze. — Nomination de Françoise Crozat, tutrice d'Alexandre Bonhomme, son fils. — Instances civiles : de Louise-Félise Desbocs de Solignac, fille de Laurence de Clermont-Montoison, contre Brohard, en paiement de créance; — des mariés Alvier, héritiers de noble Louis Dragon et de Françoise Bergeron, contre Fauchier, en revendication d'une terre sise à Chaufonde. — Adjudication à Bernard des réparations à faire à la tour de Crest. — Déclaration des grains et farines des habitants, d'après les ordres du Roi : Charles de Chabrières, sieur de La Roche, a 20 sétiers de blé en grains et 5 en farine; Joseph de Tertulle de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, en a 47 pour sa famille et 137 pour l'Aumône générale, etc.

B. 828. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700-1709. — Vente aux enchères des meubles de l'hoirie Janoyer. — Compte rendu par Biguet et Sabatier de la recette des droits d'insinuation s'élevant, du 28 mai 1704 au 10 juin 1707, à 1037 livres. — État sommaire des actes notariés reçus par Granon et des actes du greffe sujets à l'insinuation. — Procédures : du procureur des chirurgiens de Crest, contre Gontard, pour exercice illégal de la chirurgie; — de Lambert, fermier du moulin banal d'Upie, contre Romian, qui a détourné l'eau de Laye dans

son pré; — de Lamenas, fermier de la petite leyde à Crest, contre Bertrand, pour refus de payer le droit levé sur le chanvre; — de Vincent Largent, maquignon de Grane, contre Saunier, notaire, pour voies de fait, etc.

B. 829. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Sentences : admettant parmi les créanciers de la succession d'Arbalestier de Beaufort noble Jean Ozéas de Lers, pour arrérages de rente; — classant les créanciers de la succession d'Arbalestier; — condamnant Marianne-Lucrèce de Lers de Jony et noble François-René de La Tour de Gouvernet, seigneur de Piégros, à payer le legs fait à Gabriel de Lers par Jean Ozéas de Lers de Jony, etc. — Procédures criminelles de Marguerite Lambertin, Moulin, Reynier, Bouroulet, Monge, etc., contre Escoffier-Figat, Marie Lodibert, Dumont, Mourdedieu, etc., pour injures et voies de fait.

B. 830. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — État des actes sujets à l'insinuation reçus par Néry, notaire à Montmeyran. — Adjudication : à Roury de la fourniture du pain aux prisonniers de Crest, à raison de 2 livres et 1/2 pour chacun, au prix de 3 sous la livre; — à Fayolle, huissier, de la conduite à la conciergerie de Grenoble de Sourlaud, dit Belair, moyennant 66 livres. — Procédures : des consuls et habitants d'Orcinas, contre Noyer, châtelain du lieu, qui s'est emparé de leurs archives, a fait tenir les assemblées consulaires chez lui et dresser les rôles de tailles, se déchargeant de toute charge foncière et personnelle; — d'Orlin, contre Rorin et Lombard, pour voies de fait, sous prétexte qu'il s'est engagé à servir le Roi; — d'Oullier, huissier-audiencier; de Marie Blanc; de Vincent Ponchot, châtelain de Grane; de Portal, instituteur, contre noble Jean Ozéas de Lers de Jony, seigneur d'Aubenas; Peyrol, Mazade, etc., pour coups et blessures; — du procureur du Roi, contre Rapine, de Vercheny, nouveau converti, accusé d'avoir des armes et de chasser.

B. 831. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — États des actes sujets à l'insinuation reçus par Raspail, notaire de Crest. — Nomination de Chasteignerey, tuteur des enfants Largent. — Sentences : autorisant la vente aux enchères des biens donnés par Bla à Raspail, notaire; — mettant hors de Cour et procès Nicolas, accusé d'avoir séduit Françoise Reynier; — maintenant Michel Rigaud en possession de l'immeuble saisi à Tromparent, etc. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Reynaud et Bouveron, pour avoir mis le feu à leur four à chaux le jour de l'Assomption; — de Rouast, sergent au régiment de Normandie, contre Mondan, pour voies de fait; — de Marianne Sagnol, épouse de Jean-François de Bruyère de Vaumane, avocat, contre Marie Meysonis, sa belle-mère, pour mauvais traitements; — de Rozeron, contrôleur ambulant des poudres et salpêtres, contre Salabelle, pour provocation en duel, etc.

B. 832. (Liasse.) — 81 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1709. — Instance civile de Sabatier, notaire à Crest, contre Arbod, en paiement de créance. — Sentences : recevant l'appel de Sauvain, de Chabrillan, contre Noir; — ordonnant à Anne Serval de prouver l'insolvabilité de son défunt mari; — condamnant Polyxène Romieu à 36 livres d'amende, pour coups et blessures à Salabelle, etc. — États des testaments, codicilles et donations reçus par Sibeud, notaire à Crest. — Procédures criminelles : de Terras, contre les consuls de la ville, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Martin, pour blessures graves à la femme Serre, etc.

B. 833. (Liasse.) — 27 pièces; 5 cahiers in-4°, 98 feuillets, papier.

1700-1709. — Compte rendu par Claude de Truchet, abbé de Chambon, un des héritiers de noble Paul d'Arbalestier, des sommes qu'il a touchées sur la succession du seigneur de Beaufort, s'élevant à 3954 livres. — Procédures : pour noble Florimond de Truchet, colonel et inspecteur des troupes du Roi en Vivarais, contre la liquidation de la légitime de Marie-Magdeleine de Montrond et contre l'estimation des biens de noble Paul d'Arbalestier; — pour Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, seigneur de Saint-Nazaire-le-Désert, Merlet, Petit-Paris, etc., contre Reynaud, notaire, en communication de terriers anciens pour justifier de ses droits féodaux. — Transcription : des donations faites par noble Jean de Chabestan, sieur de Manteyer, à Gabrielle, sa fille; — par David Reboul, sieur de Chanrond, avocat, à Jean-André, son fils; — de la délibération consulaire de Saou relative aux droits de mouture; — des provisions de Brenier, juge ducal de Romans pour le prince de Monaco; — de l'extrait du contrat de mariage de Louis de Simiane de Claret, marquis d'Esparron, seigneur de Treschenu, etc., avec Pauline de Castellane Adhémar de Monteil de Grignan.

B. 834. (Cahiers.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1700-1709. — Affirmations de voyage par Antoinette d'Engilboud Du Villard; François de Saulses, bourgeois de Mirmande, etc. — Audiences. — Noms des parties :

Jean-Baptiste de Marnais de Saint-André, abbé commendataire de Saint-Thiers, contre Catherine de Vincent, épouse de noble Jean-Antoine de Chaparon, en exécution de sentence; noble Jean-René de La Tour, chevalier de Montauban, capitaine de carabiniers, contre Antoine de La Tour, marquis de Montauban, seigneur de Soyans, en acceptation de transport fait par Charles-Louis de La Tour, seigneur de Lachau, etc. — Serment de Jacquemet, juge de Mirabel, pour noble Alexandre-René d'Armand de Forest, seigneur de Blacons et Condillac, co-seigneur de Mirabel. — Lettres de pardon accordées à Anne Niel, Isabeau Dance, etc., de Vinsobres, Religionnaires converties condamnées à cinq ans de prison, pour être allées dans la principauté d'Orange.

B. 835. (Cahiers.) — In-4°, 347 feuillets, papier.

1708-1709. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Ladret, sieur de La Condamine, avocat, contre François de Blaïn, marquis du Poët, en appel du juge de Mornans; — le syndic des Cordeliers de Valence, contre Charles-Balthazar de Clermont, comte de Charpey, en paiement de pension; — Jean-François Bruyère de Saint-Michel, gentilhomme à la fauconnerie du Roi, contre Magdeleine de Tollon, en paiement d'intérêts, etc. — Lettres de grâce accordées à Banc, pour homicide involontaire commis en jouant avec d'autres enfants au jeu vulgairement appelé *caye*, au domaine de Montalivet, appartenant à Bonnemant. — Serment de Rouast, juge de Vercheny, Barry, etc., pour René-Antoine de La Tour-Montauban, seigneur de Soyans. — Liste des avocats et procureurs : Vallon, Buffel, de Malleval, etc.

B. 836. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1710-1719. — Édits et déclarations des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : la création de 300,000 livres de rente; — les journaux des comptables des finances de S. M.; — la vente des immeubles des justiciables de la Chambre de justice. — Bail à ferme des biens d'Arnaud, de Vers, passé, au nom de ses créanciers, à Bénistant. — Rapports d'experts : sur la valeur des biens de Singuet et de Marie Chapy, faits à la requête de Marie Arthaud et d'Athénor, donataires universels de Marie Chapy et Singuet; — sur l'état de la maison acquise de Melon, père et fils, par Antoinette Bost, veuve Granon. — Donation entre-vifs par Marie de Barnaud de Saleine, en faveur de Joseph d'Arcizac, écuyer, sieur de La Broquière, et de ses enfants. — Ouverture du testament de François-Laurent de Beaumont d'Autichamp et inventaire de ses biens. — Curatelle d'Agathe Borel donnée à Gaillardon. — Discussion des biens de Barthélemy, procureur. — Procédures criminelles : de Tridon, marchand de Crest, contre Marie Barnaud de Saleine, épouse de noble Alphonse de Simiane, pour injures et menaces; — de Barnouin et Cordeil, de Malaucène, contre Dantremont, pour voies de fait, etc.

B. 837. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1710-1719. — Testament de François Bruyère, sieur de Vaumane, avocat, en faveur d'Antoine, de Pierre et de Suzanne, ses enfants. — Rapport d'experts sur l'état des biens délaissés par Duny, de Grane. — Sentences : ordonnant la restitution à noble Jacques Charrier de La Barge, chanoine d'Ainay, prieur de Bésayes, des fruits et grains récoltés par Guérimand, curé de Saint-Didier, sur les fonds de son prieuré; — réglant l'ordre des créanciers de Berthier, à la requête de Marie Clément, veuve Jacquemet; — condamnant Robin à payer le plaid ou double cense de quelques immeubles à Charles-Balthazar de Clermont de Chatte. — Procédures criminelles : du procureur du Roi contre Malleval, curateur pourvu au cadavre de Catherine Chol, accusée de suicide; — de Colombier, procureur juridictionnel de Chabrillan, contre le fermier du domaine de Beaune, pour enlèvement d'arbres dans l'enclos du marquis de Chabrillan, etc.

B. 838. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Rapports d'experts : sur la valeur des biens de Constance Guérimand, épouse Breyton; — sur les dégradations commises au domaine du château d'Aubenas appartenant à René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros, par Barbier, son fermier. — Contrat de mariage de Gabriel Guyon, de Soyans, avec Marie Estran. — Nomination de François de Malleval et d'Étienne Francillon, marchand de Crest, comme commissaires de police de la ville. — Procédures criminelles : de Gonon, huissier, contre Mariton; — de Jobert, contre Morel; — de Lodibert, contre Brun, dit Corréard, etc., pour voies de fait; — de Gronlier, contre Mariton, accusé de lui avoir détruit deux ruches à miel, etc.

B. 839. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Peysson et de Richard. — Testament de Jobert, drapier. — Instance civile de Saunier, notaire de Grane, contre de Malleval-Ponchot, en règlement de compte. — État des testaments reçus par Dessoudeys, notaire à Livron. — Sentences : mettant hors de Cour et procès Ruel, maire de Saillans, sur la demande en réparation d'injures formée contre

lui par Ginouze, notaire de Tain; — déclarant ouverte en faveur de Pierre-Ollivier de Poterlat, seigneur de Saint-Auge, la substitution portée dans le testament d'Ennemonde Deloulle, etc. — Procédures criminelles : d'Offerand, avocat, contre Ollivier, receveur des tailles d'Allex, pour injures; — d'Ollier et de Louise Pallet, contre Aubert et Vertupier, pour voies de fait.

B. 840. (Liasse.) — 37 pièces; 6 cahiers in-4°, 110 feuillets, papier.

1710-1719. — Ouverture du testament de noble Jean-Antoine de Chaparon, aide-major de dragons, en faveur de Catherine de Vincent, son épouse. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise de Joseph Sibeud par Allouard. — Instance civile de Singuet, contre Planel, en paiement de créance. — Levée du cadavre de Claire Savoie, femme Bouillane. — Transcription : des actes de réception de Faure et de Cornier, notaires à Saou et Soyans et à Upie; — du testament de Jean Ozéas de Lers de Jony, écuyer, seigneur d'Aubenas et de Piégros, en faveur de Marianne-Lucrèce, Claudine et Marguerite-Diane, ses filles; — des provisions de Peloux, maire de Saillans. — Curatelle de Joseph-Séraphin de Tertulle, donnée à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Affirmations de voyage par : Genot, religieux profès de Léoncel; — Roulet, curé de Crupies; — Arbod, curé de Chastel-Arnaud, etc.

B. 841. (Cahiers.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1710-1719. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Gombaud, seigneur de Plainpoint, gouverneur de la ville et citadelle de Valence, contre noble Jean-Antoine de Chaparon, en paiement de créance; — Jean-Louis de Saulses, sieur de La Rivière châtelain, de Bourdeaux, contre Brunet, bourgeois de Crest, en restitution d'une somme de 25 livres; — Paul Teyssier, sieur de La Garde, lieutenant d'une compagnie d'invalides en garnison à la tour de Crest, contre Bonnet, en exécution de promesse, etc. — Présentations de procureurs : Odon, pour Mottet, contre Laurent; — Richard, pour Faure, contre Drogue; — Colombier, pour noble Étienne-Claude Bontemps Des Essarts, capitaine d'infanterie, contre la veuve Jacquemet; — Bérenger, pour Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, et Marie d'Urre, contre Joseph de Tertulle, marquis de Pluvinel, etc.

B. 842. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1720-1729. — Ordonnance de Boucher, seigneur d'Orsay, intendant de Dauphiné, prescrivant aux communautés du département de Gap de remettre tous les mois aux commandants des brigades de maréchaussée un état des délits, vols et crimes commis sur leur territoire. — Rapport d'experts pour Antoinette Bost sur l'état des biens d'Alexandre Clerc. — Inventaire des biens de Louis Bouvier. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Pierre de Richard. — Acceptation de l'héritage de Grégoire Biguet, bourgeois de Crest, par Louis, curé de Chabeuil; Grégoire, bachelier en théologie, et Marie, ses enfants. — Tutelle de Louis Boissier donnée à Jean Boissier. — Levée du cadavre de Ducros, mort accidentellement à Grane. — Ordonnance du vi-sénéchal fixant le prix du pain et de la viande de 2 sous 1/2 à 7 sous, et défendant aux bouchers de ne tuer aucun animal avant qu'il ait été vu par les commissaires de police de Crest.

B. 843. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Dorier, de Roynac, par son père. — Rapports d'experts : sur l'état de deux fonds d'Anne Chareyre, veuve Escoffier-Figat; — sur les dégradations commises par Jeune et Combe au domaine de Marie de Corbières, veuve de Malleval-Ponchot; — sur l'état du chemin existant entre la vigne du Colombier et le fonds de Louis de Montlovier, docteur en médecine; — sur un vol de raisins commis au préjudice d'Escoffier-Figat; — sur la contenance d'une terre d'Anne et de Catherine de Gelas de Leberon sise à Montmeyran, au quartier de Boulinarde. — Procédures criminelles de Colombier, Coursange, François, etc., contre Buffel, Dumas, Planel, etc., pour voies de fait.

B. 844. (Liasse.) — 60 pièces; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1720-1729. — Nomination de Landot, Aubert, Reynaud et Reynier, marchands, comme commissaires de police à Crest. — Compte de tutelle rendu par Rose Lodibert, veuve Brunet, à Fraud, nouveau tuteur de Joseph Brunet. — Testament et codicille de Joachim Garnier. — Prise de possession de la sacristie du prieuré de Notre-Dame d'Andéac, à Grane, par dom Pierre de Malleval, religieux profès du prieuré de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Déclarations des revenus de Joseph de Marnais de Beauvais, chanoine pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, et dudit de Malleval : le premier, comme pitancier, a 210 livres, et comme prieur de Saint-Étienne de Celas et de Saint-Paul-le-Noir de Comps, 36 livres; le deuxième a 164 livres. — Sentence condamnant noble René-Antoine de La Tour-Gouvernet, marquis de Soyans, administrateur des biens de l'hoirie de Lastic, à payer une promesse de 400 livres à noble Paul de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix.

B. 845. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des fonds saisis pour Pelia à Jeanne Chalas. — Déclaration des revenus d'Étienne Silvestre, vicaire de Marsanne : comme chamarier de Saint-Thiers de Saou, il jouit de 100 livres; comme prieur de Saint-Sauveur de Cléon-d'Andran et de Notre-Dame du Poyet, à Roynac, de 170 livres. — Instance civile de Singuet, d'Aouste, contre les mariés d'Andrieux, en remboursement de créance. — Contrat de mariage de Pierre Garnier et de Suzanne Liotard. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Rory. — Procédures criminelles de Richard, procureur à Crest, contre Teyssonnier, chirurgien, pour voies de fait.

B. 846. (Liasse.) — 55 pièces; 3 cahiers in-4°, 88 feuillets, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Terrasse dė Marie Cauquil. — Quittance de 140 livres par Catherine de Surville de Vermenelle, dame en partie d'Allex, aux religieuses Visitandines de Crest. — Jugement qui condamne noble Paul-Alexandre de Montrond à payer diverses sommes à Marie de Truchet et à nobles Just et Joseph de Vocance. — Procédures criminelles : de Teyssier, contre Gros, pour voies de fait; — de noble Antoine Vernet de Vermenelle, contre Treynel, en restitution d'une montre d'argent, etc. — Défauts accordés : à Gaillard, curé de Mirabel, plaidant contre Bernard; — à noble Claude-Étienne Bontemps Des Essarts, contre Jaquemet, etc.

B. 847. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph de Pourroy, contre Vallon, en paiement d'arbres vendus; — Faure, prieur-curé de Véronne, contre Allemand, dit Bricol, en paiement de la dîme du vin à la cote 20e; — Tournillon, prieur-curé de Soyans, contre Gros et l'abbé de Clermont-Rochechouart, en assistance de cause, etc. — Affirmations de voyage par : Laurans, prieur-curé de Guisans et Bouvières; — Barberin, curé de Francillon; — noble Pierre de Saulses, sieur de Fontclaire, à Grane; — Eynard, curé de Châteaudouble, etc.

B. 848. (Liasse.) — 52 pièces (1 imprimée); 1 cahier in-4°, 121 feuillets, papier.

1780-1789. — Lettres patentes du roi Louis XV portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise par Achard, receveur des fermes de S. M. à Saint-Maurice; — sur les dégâts causés à la maison d'Archinard, par Garnier, serrurier. — Inventaire des biens d'Almoric. — Instance civile d'André, prieur de Saint-Nazaire-le-Désert, contre Jeanin, prieur-curé de Bonneval, en annulation de la procuration *ad resignandum* donnée pendant sa minorité et sa maladie. — Procédures criminelles : d'Aguitton, contre Giry, pour détention illégale de marchandises, sous prétexte de non-paiement de péage; — d'Archinard, contre Tatin, dit Dindon, et autres, pour voies de fait.

B. 849. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament d'Arnoux, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Inventaires des meubles de Baratier, de Blanche et de Joseph Aubert. — Contrat de mariage d'Aubert avec Blanche Aubert, sa cousine. — Rapport d'experts : sur la valeur des biens attribués à Françoise Jobert sur ceux d'Astier; — sur la difficulté née de l'établissement d'une porte au jardin d'Athénor, avocat. — Procédures criminelles : d'Aubert, curé de Barcelonne, contre Reynaud; — d'Aubert, cocher de M. de Grammont, contre Courant, pour voies de fait.

B. 850. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiation par Angélique d'Auvergne du legs que lui a fait René-Antoine de La Tour, son mari. — Inventaire des biens de Barre, marchand. — Bail à ferme du patrimoine de Marie Baude, par Vertupier, son tuteur. — Curatelle de Magdeleine Audra donnée à Bovet, marchand. — Procédures criminelles d'Aimar, Hélène Barbeyer, etc., contre Berchaut, Tournillon, etc., pour coups et blessures.

B. 851. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Begat, veuve Lodibert, de la succession de Rose Lodibert, sa fille. — Inventaire des biens de Laurent Bérenger. — Instance civile de Marie Begat, contre Fraud, tuteur des enfants Brunet, en assistance de cause. — Procès-verbal de Sibeud, commissaire de police, contre Bellon, marchand, qui a ouvert sa boutique un jour de fête. — Sentences : rejetant l'appel de Bénistant, de Châteaudouble, contre Anne Faure; — déboutant Eynard, châtelain de La Baume-Cornillane, de sa demande en garantie contre les mariés Mure et Béranger, etc.

B. 852. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise de Dumas par Bernard, drapier à Crest; — sur l'écoulement des eaux pluviales devant les maisons

Billard et Tatin; — sur le partage des biens de Louis Blache. — Apposition des scellés sur les meubles des veuves Blache et Pètrement, chez lesquelles se trouvaient quelques papiers du greffe. — Inventaire des biens de feu noble Charles de Lastic, seigneur de l'Hôtel d'Eurre, fait à la requête de Joseph-François de Marcel de Blaïn, marquis du Poët, et procédures pour la nomination d'un curateur aux enfants dudit de Lastic, hors d'état de gérer leurs affaires. — Procédures criminelles : de Jeanne Bertrand, épouse Coursange, et de Besson, contre Gely et Magnet, pour voies de fait.

B. 853. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1780-1789. — Lettre de Brohard à Bocon pour avoir des renseignements sur l'issue de la demande de réunion de plusieurs prieurés voisins au chapitre de Crest. — Nomination d'Archinard, tuteur de Bonnet, à la requête de Pons-Laurent-François de Bruyère, écuyer, coseigneur de Valernes, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Acte de notoriété sur la mort en Italie de Breton, soldat, mari de Marguerite Boustie. — Émancipation d'Armand Bovet. — Inventaire des biens et papiers de Raspail, notaire, et acceptation sous bénéfice d'inventaire de sa succession par Louise Breynat, sa veuve. — Procès-verbal dressé par les commissaires de police de Crest contre les boulangers qui refusent de cuire du pain, sous prétexte que le droit de pesage des blés et farines est trop élevé.

B. 854. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Joseph Brunet; — codicille dudit Brunet; — nomination de Fraud, tuteur du fils Brunet. — Réception de Brun La Rochette, notaire à Bourdeaux. — Jugement qui condamne Rose Lodibert à payer 1000 livres à Brohard, cessionnaire de Marie Brunet, femme d'Escoffier-Figat. — Procédure criminelle de Brun, contre Eybert, dit Guillauchon, pour voies de fait. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Brohard, notaire, contre Perrier, inspecteur des droits de contrôle, qui lui a déchiré plusieurs actes.

B. 855. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1780-1789. — Instances civiles : de Brunet, contre les créanciers de son père, en liquidation de la succession de ce dernier; — de Fraud, tuteur dudit Brunet, contre Marie Begat, veuve Lodibert, héritière de sa fille, demanderesse en garantie du paiement des créances réclamées par Bérenger, procureur. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Bruyère Saint-Michel au quartier du Pont. — Procédure criminelle de Pons-Laurent-François de Bruyère Saint-Michel, contre les mariés Besson, qui, en arrachant les pieux et fascines placés dans le canal du moulin du Marché, l'ont troublé dans la jouissance du droit d'arroser ses terres de Crèvecol.

B. 856. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1780-1789. — Levées des cadavres d'un inconnu à Grane, d'un soldat invalide en garnison à la tour de Crest, d'une femme noyée dans le canal de Soubeyran. — Instances criminelles : de Jean-Joseph de Castellane, vicaire général de Saint-Paul-trois-Châteaux, nommé à l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre Combey, curé dudit Saou, pour injures et menaces; — de Chabus, Catherine Chaléat, etc., contre Liard, la femme Pourtier, etc., pour voies de fait. — Rapport d'experts sur le changement du chemin dit de La Procession fait par Chabus. — Nomination de Lanet, tuteur des mineurs Chabus. — Émancipations de Magdeleine Chapaix, de Cordeil, de Joseph-François Chambert et ses sœurs. — Procédure civile de Buffel, contre Pètrement, en paiement de créance.

B. 857. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiation de l'héritage de Joseph Chapaix par ses filles. — Rapports d'experts : sur les dommages causés par Vertupier au domaine de Jeanne Charles, veuve Pailloud; — sur la nouvelle construction de Charles, de Grane. — Parcelles de frais alloués à Chastagnerès, à Cherfils, etc., dans leurs procès contre Rigaud et Chenebier, s'élevant de 132 à 234 livres. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Besson, dit Chanau, Gontard et autres, pour port d'armes et faits de chasse; — de Chapuis, Laurence Lagier, Cherfils, etc., contre Tardieu, Brunot, Chenebier, etc., pour injures et voies de fait.

B. 858. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens délaissés par René Coulaud, par Courrier et par les mariés Garnier. — Rapports d'experts sur l'état de la maison acquise de Bergier par Coursange, et des bâtiments, domaines, etc., achetés au marquis de Vogué et à la marquise de Truchet, seigneurs de Beaufort et Gigors, par Jean-François de Clerc de Ladevèze, chevalier, seigneur de Pierrerue, capitaine de dragons : l'ancien château domanial de Beaufort est entièrement ruiné; la glacière ne paraît pas avoir servi; diverses réparations sont urgentes aux domaines

de Freydières, Clavinier, Desgranges, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Rose Combet, veuve Niel. — Procédures criminelles : des commissaires de police, contre Cluze, Duclaux, etc., qui ont acheté du gibier hors la ville, attendant les marchands au passage; — de Cluze, contre Jeune, lieutenant du châtelain de Grane, et Morin, qui, sous prétexte de rechercher du tabac et du sel de contrebande, ont fouillé toute sa maison et lui ont pris et retenu divers objets; — d'Isabeau Chevalier, de Chavigny, etc., contre Rodet, Sapey, etc., pour coups et blessures.

B. 859. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport de Desjean et de Montlovier, docteurs en médecine, sur les causes des maladies qui règnent à Crest depuis plusieurs années : ils trouvent deux cloaques de six pas carrés à la porte d'Aiguière et plusieurs canaux et fossés d'où s'élèvent « des corpuscules malins, » qui, insinués dans le corps ou par les pores de la peau, » ou par la respiration, épaississent beaucoup le sang, » produisent des engorgements dans les vaisseaux capil- » laires et de violentes fermentations dans les humeurs. » — Acte de notoriété établissant l'état civil de Pierre Devise. — Inventaire des biens de Drogue et de Dumas. — Vente à l'encan des meubles de Michel Dumas. — Procédures criminelles : des consuls de Crest, contre Odier et Rodet, pour tapage nocturne; — du syndic de l'hôpital, contre ceux ou celles qui ont exposé un enfant de deux ans et demi devant cet établissement; — de Catherine Davin, veuve Vertupier, contre Odier, pour trouble à la jouissance de son droit d'arroser un pré au faubourg de Porte-Neuve; — de Darnoux, avocat du Roi, contre Ginoux, ses deux sœurs, etc., nouveaux convertis de Pontaix, accusés d'avoir cherché à se retirer à Genève; — jugement qui les condamne à six mois de détention dans la tour de Crest.

B. 860. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur l'incendie de la maison du Four ou Châteauvieux, appartenant à Jean Dumont, seigneur de La Répara; — sur le dommage causé au fonds d'Eybert par la veuve Rouin; — sur la composition de la masse héréditaire de l'hoirie Fayolle. — Curatelle d'Escoffier-Bayot, soldat d'infanterie, donnée à de Malleval. — Inventaires des biens de Boissier et de Paul Eymar-Cassian. — Acceptation de la tutelle de Brunet par Fraud, garde particulier des eaux et forêts. — Jugements qui rejettent les appels d'Eymard, châtelain de Chabrillan, contre Charles, et d'Eynard, bourgeois de La Baume-Cornillane, contre Néry Du Roset, secrétaire-greffier de la communauté de Montmeyran. — Procédures criminelles : de Sibeud, commissaire de police, contre Estran, Gillot, etc., pour contravention aux règlements sur la salubrité publique; — de Dusoulier, châtelain de Saint-Vincent, contre Bellon, pour enlèvement de récolte; — de François, contre Planel, pour jet de pierres; — de Fraud, d'Étoile, contre Riaille, pour voies de fait, etc.

B. 861. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1789. — Instances civiles : de Fraud, tuteur de Brunet, contre Rose Lodibert, mère dudit Brunet, en rendement de compte de tutelle; — de Marie Achard, veuve Lacroix, de Marie-Diane Allemand de Puvelin, veuve de M. de Pluvinel; — d'Aubert, Bérenger, Brohard, Candy, Chambert, Gaillard, etc., contre Fraud, tuteur de Brunet, en paiement de créance sur la succession de Brunet père.

B. 862. (Liasse.) — 44 pièces; 1 cahier in-4°, 45 feuillets, papier.

1780-1789. — Curatelle de Marie Frère donnée à Gaillardon, procureur. — Rapports d'experts : sur la valeur des meubles abandonnés par Pètrement à Anne Frère, pour sa dot; — sur les améliorations et détériorations constatées aux fonds à rendre aux mariés Farsac par Christophe de Genas et Rose Faure de Vercors; — sur l'état des immeubles acquis par Gaillard de Rose Lodibert. — Nominations d'experts par Gaillard et noble Louis-François de Grasse, et par Gamon et Roux, instituteur. — Jugement condamnant Offerand à rendre à Gaillard une maison, à Crest, et le domaine de Sodon, à Soyans et au Puy-Saint-Martin. — Procédures criminelles de Marie Giraud-Gely, de Paul God, etc., contre Marianne Besson-Lamande, Aubert, etc., pour injures et voies de fait.

B. 863. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1780-1789. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Largent, de Grane, par Gaudin. — Émancipation de noble Joseph-François de Grammont, chevalier de Riquemont, par le marquis de Vachères, son père. — Rapport d'experts sur l'état des domaines de Vereyre et Le Cognet, adjugés à noble Louis-François de Grasse, de Crest. — Jugement qui condamne Charles à rendre à Isabeau Gresse et à Jacques Bérenger, l'immeuble qu'ils réclament. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Gory, pour vols; — de Paul-François de

Grammont, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Crest, contre Mazade, pour enlèvement de bois; — de Marie Gros, contre Giry, pour voies de fait.

B. 864. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1789. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Guérimand par Angélique Bernard, femme Fraud; — inventaire des biens dudit Guérimand. — Désistement de la plainte de Guillot contre Martin. — Procédures criminelles des mariés Griottier, de Louise Guercin, etc., contre Dumas, la femme Chiron, etc., pour voies de fait.

B. 865. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur la coupe d'arbres faite dans le fonds d'Eynard, de Barcelonne, par Imbert; — sur les réparations nécessaires à la maison cédée à Jacquemet par Reynaud ; — sur l'état des maisons vendues par Marguerite Frère et Rostaing à Lambert, receveur des fermes, et à Lantelme-Chaffalier. — Curatelle d'Isabeau Lagier, veuve de noble Charles de Lastic, donnée à Rodet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Gaillard, l'un des directeurs de l'hôpital de Crest, de la succession d'Hélène Morel, femme Mallet. — Inventaires des biens d'Hugon, de Lambres, et de Lagier, chirurgien de Crest. — Apposition des scellés sur les meubles de Lanet. — Levée du cadavre d'une femme inconnue noyée dans le canal du moulin. — Procédures criminelles de Lambert, d'Aouste, contre Eybert, pour voies de fait. — Sentences : rejetant l'appel de Lacour, vicaire perpétuel de Dieulefit, contre Gautier; — condamnant Bontemps Des Essards à payer à Lamande le prix d'une cession.

B. 866. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780-1789. — Assemblée de parents tenue à la demande de noble Auguste de La Tour, nommé cornette de cavalerie, pour aviser au moyen de trouver les sommes dont il a besoin. — Inventaires pour Marguerite Laurent et Rose Lodibert des biens délaissés par Lanet et Brunet. — Instance civile du marquis de Montauban, contre la commune de Soyans, en paiement d'arrérages de cense. — Rapports d'experts : sur la liquidation de la dot de Catherine Leugier, femme Reynier; — sur le partage de l'hoirie Mariton entre les enfants de ce dernier. — Sentences : annulant la donation faite par Magdeleine Lombard à Reynaud ; — rejetant l'appel de Planel contre noble Louis de Marquet, sieur de Dorne, etc. — Procédures criminelles de Liorat, de Malleval, Mariton, etc., contre Odier, Latard, Combe, etc., pour injures et voies de fait.

B. 867. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1780-1789. — Instance civile de Martinet, curé de Comps, contre Joseph Marnais de Beauvais, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, prieur de Comps et d'Orcinas, en paiement de service religieux. — Nomination d'experts pour vérifier l'état des bâtiments et des immeubles échus par substitution à Marianne-Lucrèce de Lers de Jony, dame de Piégros, La Clastre, etc., épouse de Claude-François de Moncel, trésorier de France en la Généralité de Grenoble. — Procédures criminelles : de Masneuf, curé de Vaunaveys, contre François de Clermont, chevalier de Malte, résidant à Vaunaveys, pour injures et voies de fait; — de Morin, contre les mariés Cluze, pour violation de séquestre, etc.

B. 868. (Liasse.) — 40 pièces; 1 cahier in-4°, 72 feuillets, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur l'état des fonds acquis de Bonsans par Morel ; — sur les réparations demandées au prieuré de Saint-Didier d'Ourches par Balthazar Morier, curé de la paroisse, à dom Antoine Pélissier, prieur d'Ourches. — Nomination d'experts pour liquider les droits de Marie-Magdeleine de Montrond sur la succession de noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort. — Inventaire des biens d'Hélène Morel. — Émancipation de Joseph-Ennemond Mottet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Offerand de la succession de Pierre Labry, son mari. — Procédures criminelles de Monneau, Marie Nicollet, Odier, etc., contre Fraud, Gaillardon, etc., pour voies de fait.

B. 869. (Liasse.) — 41 pièces; 1 cahier in-4°, 106 feuillets, papier.

1780-1789. — Contrat de mariage de Pellerin, bourgeois de Chatte, avec Marie Perier. — Vente du domaine des Doyons, à Saint-Lattier, par Marie de Beaumont, veuve de Mathieu, avocat, à Marchand, au prix de 7500 livres. — Rapport d'experts sur le rétablissement d'une muraille dans le fonds des mariés Peysson, voisin de celui d'Eybert. — Inventaire des biens de Pierre Pellegrin. — Apposition des scellés sur les effets de Claude Planel. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Plante de la succession dudit Planel. — Procédures criminelles de Pètrement, Peyrol, etc., contre Guion, Saunier, etc., pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Pied de Croze, curé de Chabrillan, héritier de Marie de Corbières, dans ses procès contre noble Joseph d'Athénoul, sieur des Tourrettes, et Charles, s'élevant de 79 à 579 livres.

B. 870. (Liasse.) — 28 pièces; 1 cahier in-4°, 128 feuillets, papier.

1720-1729. — Ordonnance de police portant que les rues de Crest seront balayées une fois tous les jours par chaque habitant, chacun en droit soi; que tous les fumiers seront enlevés dans l'espace de trois jours; que nul ne pourra filer de la soie dans l'enceinte de la ville, à peine de confiscation des cocons, etc. — Inventaire des biens de Louis de Portefaix, avocat, et vente à l'encan de ses meubles. — Rapport d'experts sur l'état de la muraille bâtie entre les fonds de Louis de Portefaix et de Claude-Étienne Bontemps Des Essarts. — Délivrance du terrier du marquisat d'Eygluy au greffier du Siége, pour être consulté par Esprit-Bruno de Fournier, marquis d'Autane.

B. 871. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Levée du cadavre de Pouzet, dit Josserand. — Procédures criminelles : de Prompsal, notaire à Châteaudouble, fermier des dîmes de la paroisse, contre Charignon, dit Lardène, Breynat, etc., pour enlèvement de récolte avant le paiement de la dîme ; — de Rostaing, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce obtenues de S. M., pour l'homicide involontaire de Reynier, d'Ansage; — du procureur du Roi, contre Rey, accusé de vols. — Curatelle de Rochas, de Crest, donnée à Bonnet. — Rapport d'experts : sur le partage des biens de Prudhomme, d'Eygluy; — sur l'état des biens de Françoise-Isabeau Lagier, veuve de noble Charles de Lastic. — Jugement qui bannit pour trois ans de la province Balthazar Richaud, curé de Saint-Julien-en-Quint, pour coups et blessures à Marianne de Richaud, femme Thomas, et à Vincent, maître d'école.

B. 872. (Liasse.) — 59 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Émancipation de Rolland, procureur à Valence. — Procès-verbaux : de Sibeud, commissaire de police à Crest, contre Rorin, Guérimand, Borel et Genis, qui ont joué publiquement aux cartes le jour de la Saint-Mathieu pendant les offices divins; — contre les veuves Roche, Rouchon et Bouvier, pour mesures trop grandes ou trop petites; — des employés de la brigade des fermes, contre Rostaing, voiturier, pour déclaration incomplète de ses marchandises. — Serment de Rougier, vi-courrier de la justice mage de Die. — Testament de Christine Roux, femme Ducros, de Chabeuil. — Instance civile du syndic des religieuses de Sainte-Cécile de Grenoble, contre Joseph d'Arcizac, sieur de Béon, en paiement des pensions assignées à Christine de Vermenelle, religieuse au monastère précité. — Procédures criminelles de Marguerite Rouin, femme Vincent; de Roux, Serpeille, Sibeud, etc., contre Catherine Paul, Gautier, Aubert, etc., pour injures et voies de fait.

B. 873. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens de Jean Tridon et des mariés Tourte. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles de la succession de Coulaud, adjugés aux Ursulines de Crest par sentence du Siége. — Curatelle de Marianne Tardieu, donnée à son frère. — Jugements : allouant diverses sommes à Marie-Christine de Thézan de Vénasque, veuve et héritière bénéficiaire de Jean-Joseph-François de Tertulle de La Baume, marquis de La Roque; — condamnant Tournillon, curé de Soyans, à passer nouvelle reconnaissance de ses immeubles à Louis-René-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, capitaine de cavalerie; — ordonnant à Louise Parveyraud de payer la créance de Tridon. — Procédures criminelles : de Tastevin, contre Charles, pour accusation calomnieuse de faux; — de Magdeleine Teyssier, contre Bernard, son mari, en séparation de corps et de biens; — de Treynel, chirurgien, contre Blache et Mariton, pour coups et blessures.

B. 874. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1720-1729. — Parcelles de frais alloués à Louise Verdier, à Pierre Vincent, d'Ansage, bourgeois de Grane, etc., dans leurs procès contre Anne Verdier, Barnier, etc. — Rapport d'experts sur l'état d'une muraille mitoyenne constestée entre Vincent et Chabus. — Contrat de mariage de Vinel, de Lambres, avec Jeanne Barbet. — Instance civile de noble Antoine Vernet de Vermenelle, chevalier, de Montoison, contre Treynel, chirurgien, en restitution ou en paiement d'une montre. — Mandat d'amener dans les prisons de Grenoble Vincent, condamné pour vols par le Siége de Crest. — Jugements rejetant les appels d'Isabeau Viret et de François Vincent, de Suze, contre Rolland et Jobert.

B. 875. (Cahiers.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1720-1729. — Visite par Joseph de Corbeau, conseiller au Parlement de Grenoble, des prisons, du palais et du greffe de Crest. — Transcriptions. — Contrats de mariage : de Charles-François d'Elzéar de Vogué, capitaine de dragons, avec Magdeleine de Truchet, fille de Florimond de Truchet, colonel d'infanterie, baron d'Esparron,

seigneur de Beaufort; — de Paul-François de Grammont, mestre de camp de cavalerie, avec Marie-Anne Gontier, fille de Louis, comte Du Péroux, etc. — Donations entre-vifs : par Anne de Couet de Marignane à Joseph-François de Grammont, son fils, chevalier de Malte, d'une somme de 10,000 livres; — par Michelle de Ricol à Françoise-Gabrielle de Ricol, sa nièce, épouse de noble Ennemond Bressieux, seigneur de Montrigaud, trésorier général de France en Dauphiné, etc. — Testaments : de noble Claude de Perdeyer, seigneur de L'Argentière, ex-gouverneur du château et de la vallée de Queyras, habitant à Menglon, en faveur de noble Henri de Philibert, fils du seigneur de Venterol, à la condition de porter son nom et ses armes; — de Françoise d'Agout, veuve de noble Henri de Philibert de Perdeyer, en faveur de noble Charles de Philibert, baron de L'Argentière, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; — de René-Antoine de La Tour-Gouvernet, marquis de Montauban, seigneur de Soyans, en faveur de son fils âgé de trois ans; — de Jean-François Reynaud, écuyer, avocat au Parlement de Grenoble, en faveur de Félix et de Pierre, ses enfants; — de noble Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac, en faveur de Louise d'Hostun, son épouse, avec substitution pour noble Jean de Borel de Ponsonas; — de Balthazar Morier, avocat, en faveur de Jeanne de Glanne d'Eurre, son épouse, etc. — Provisions : de Teysonnier, juge d'Upie et de Barcelonne, pour Françoise-Louise-Thérèse de Gelas d'Ambres, veuve de François-Joseph de Gelas, comte de Leberon; — de Richard, juge d'Autichamp et de La Roche-sur-Grane, pour Antoine de Beaumont, etc. — Affirmations de voyage : par dom de Malleval, prieur du Plan-de-Baix; — par Ruel, vicaire de Montoison, etc.

B. 876. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 286 feuillets, papier.

1730-1739. — Consignation d'amendes : 3 livres par Gros, Rostaing, Sauvain, etc. — Affirmations de voyage par : Allian, prieur-curé de Félines; — Claude de Portefaix, bourgeois d'Auriple; — Piffard, curé de Chastel-Arnaud; — Guigues, prieur-syndic de l'abbaye de Léoncel; — Combey, curé de Saou; — Roux, curé de Saint-Vincent sur Charpey, etc. — Défauts accordés : à Lionel Adhémar de Brunier de Monteil, marquis de Marsanne, premier maître d'hôtel du roi de Pologne, contre noble Joseph d'Arcizac; — à Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, brigadier des armées du Roi, contre Athénor, avocat; — à Jean-François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, contre Prunier, bourgeois de Châteauneuf-de-Mazenc.

B. 877. (Cahiers.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1729-1732. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Lagrange, de Châteaudouble, contre Jeanne Bonnefoy, en appel du juge du lieu; — noble Louis-François de Grasse et Catherine Soulier, son épouse, contre Prudhomme, en exécution de saisie; — René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros, contre Pons-Laurent-François Bruyère Saint-Michel, en restitution d'intérêts; — Joseph Des Armands, seigneur d'Alançon, mestre de camp de cavalerie, contre Antoinette-Louise de Tertulle de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel Joachim de Vesc d'Urre, seigneur de Béconne, en entérinement de lettres royaux. — Donation des mariés Roux à François Lambert, bourgeois de Combovin.

B. 878. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1732-1734. — Audiences. — Noms des parties : Aulagne, curé d'Ansage, contre Grangeon, en confiscation de récolte; — Boudrat, capitaine d'infanterie à Crest, contre Jobert, en ouverture de saisie; — Jean-Antoine Calemand d'Autane, religieux de Cluny, prieur d'Autichamp, contre Oullier, en confiscation d'épeautre enlevée en fraude de la dîme; — Mourier, prieur-curé d'Ourches, contre Perrier, en paiement de bail à ferme; — noble Florimond de Fay, contre Florimond de Truchet, en appel du juge de Beaufort, etc.

B. 879. (Cahiers.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1734-1737. — Audiences. — Noms des parties : Gaillard, curé de Mirabel et Chosséon, contre Gautier, en paiement de la dîme; — Morier d'Eurre de Glanne, contre Jeanne de Ronchol de Galbert, veuve Serment, en appel du juge de Chabrillan; — Gabrielle de Villeneuve, veuve de noble Ozéas de Lers de Jony, contre Marianne-Lucrèce de Jony, veuve de René-François de La Tour et épouse de noble François-Claude de Moncel, et de Brenier, capitaine d'infanterie à Romans, contre Odier, en paiement de créance, etc.

B. 880. (Cahiers.) — In-4°, 421 feuillets, papier.

1737-1739. — Audiences. — Noms des parties : dom Jean de Beaumont, religieux de Cluny, prieur de Saint-Martin d'Hostun et de Saint-Pierre de La Motte-Chalancon, contre dom Bayard, demandeur en déclinatoire; — Salettes, curé d'Autichamp, contre dom Calemand d'Autane, prieur du lieu, en exécution de décret;

— Esther Eydoux, veuve de noble Antoine de Borel, sieur de Lestang, de Saou, contre Berlhe, dit Le Genevois, en appel du juge du lieu, etc. — Présentations de procureurs : Prudhomme, pour Bal, prêtre habitué de Valence; — Athénor, pour noble Claude-Just de Marquet, etc.

B. 881. (Liasse.) — 41 pièces, papier (4 imprimées).

1740-1749. — Déclarations du roi Louis XV, concernant : les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — la levée du dixième. — Règlement et arrêt de la Cour de Grenoble sur : la perception des deniers royaux et la vérification des rôles ; — la poursuite des crimes par les juges seigneuriaux. — Répudiation de l'héritage de Foucras par Almoric, de Grane. — Inventaires des biens de Pierre Almoric, de Charles Aubert et d'Étienne Alvier. — Curatelle de Catherine Armand, donnée à Barbier. — Jugement qui ordonne le dépôt des titres de Charles-Armand de Forest, seigneur de Blacons, Espenel, Condillac, contre Athénor, en paiement de cense.

B. 882. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1740-1749. — Codicille de Jeanne Charles, veuve Bailloud. — Vente des meubles d'Antoine Baratier. — Inventaires des biens délaissés par Blanche Aubert et Audra. — Instances : de Marianne Candy, veuve Jobert, contre Aimar, traiteur à Crest, en paiement de créances sur bail à ferme; — de Blanche Aubert, contre Hercule Aubert, en annulation de prétendue donation, etc. — Protestation de Bachelin, curé de Lichère en Bourgogne, contre la résignation de son bénéfice qu'il a signée pour sortir de la tour de Crest, « séjour insupportable », où ses ennemis l'ont fait enfermer.

B. 883. (Liasse.) — 15 pièces; 1 cahier in-4°, 258 feuillets, papier.

1740-1749. — Émancipations de Barret, Barnier et Baston. — Rapport d'experts sur la valeur des fruits dont la Cour de Toulouse a ordonné la restitution à Marguerite de Baratier, épouse de noble François de Ripert, et sur l'état des biens de la succession de Grégoire d'Arnoux, contre noble Paul-Pierre de Reynier de Saint-Arnoux : le revenu des domaines de Mme de Ripert à Loriol, Livron et Le Pouzin, s'élève à 37,860 livres. — Procédures criminelles de Baston, contre Lodibert, Brunet, etc., pour voies de fait.

B. 884. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations de Bourget, prieur-décimateur de Grane, et de Martres, chanoine de Roquemaure, oncle et procureur de Benoit, prieur de Saint-Nazaire-le-Désert, Paris et Le Merlet, de vouloir payer en argent le luminaire de leurs églises. — Curatelle de Joseph-Pierre-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seul fils et héritier de Gabriel-Joachim de Vesc, donnée à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire par Marie Begat et par Lodibert des successions de Joseph Brunet et de ladite Begat. — Émancipations de Bovet, notaire à Crest, et de Billard. — Inventaires des biens de Bellon, de Crest, de Jeanne Berruyer et de Fabry, son mari. — Jugement qui défend l'exécution de la saisie permise par le juge de Saou, au profit de Bourbousson, notaire, contre Marie-Thérèse Perachon de Saint-Maurice, dame du Puy-Saint-Martin, etc.

B. 885. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1740-1749. — Ouverture du testament d'Alexandre Boyer, chanoine de Crest. — Inventaires des biens délaissés par Brun et Brunet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Brunet, épouse Escoffier-Figat, de la succession de Joseph Brunet, son frère. — Curatelle de Bracour donnée à Morin. — Procédures criminelles de Françoise Bouvier, veuve Lagier, contre Marcon, notaire, et de Brun, contre Court, pour voies de fait.

B. 886. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration relative à la fourniture en argent du luminaire des églises des paroisses où il perçoit la dîme, par Jean de Coulet, évêque de Grenoble, abbé de Saint-Thiers de Saou. — Tutelle des enfants Chabus donnée à Lanet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Louise et Marie Chambert de la succession de Louise Escoffier-Figat, veuve Dejean. — Donation entre-vifs par Chambert, apothicaire, à Venance, son fils. — Inventaire des biens de Chanelon, dit Guillot. — Levée du cadavre de Lamarine, soldat invalide, au quartier d'Arbelet. — Instance criminelle du prince de Monaco et de ses fermiers à Grane, contre Chantemesse, pour coupe d'arbres dans la forêt de Filan ; — mémoires justificatifs du prévenu, alléguant : la transaction du 2 mai 1309 entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et les habitants de Grane, qui accorde à ces derniers un droit d'usage dans les bois voisins de la forêt de Filan ; un jugement de la Cour de Grenoble qui condamne Gamon à payer le droit d'avenage au prince de Monaco; un acte de 1326 par lequel le comte de Poitiers affranchit l'abbé d'Aiguebelle et de la maison de Combemaure de toute corvée personnelle; la reconnaissance générale des habitants du 12 décembre 1655.

B. 887. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration relative au luminaire de son église par André Copin de Comiers, prieur de Saint-Genis d'Aix. — Rapports d'experts : sur les dégâts causés par la foudre à la maison de Chapaix, prêtre à Crest ; — sur l'état des immeubles vendus à Chapelon et à Charles ; — sur l'état de la maison et des dépendances du prieuré de Saint-Savin de Bourdeaux, dont Colin de Serre, chanoine et vicaire général de Macon, est le titulaire. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marguerite-Louise de Cosnac de la succession de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Répudiations : de l'héritage de Marie Sibeud par Louise et Magdeleine Chapaix ; — du legs de Marie-Lucrèce Soullier, épouse d'Arnoux, par le syndic des Cordeliers de Crest. — Inventaire des biens de Court et de Charles. — Émancipations de Michel et de Philibert Colombier.

B. 888. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1740-1749. — Promesse par Deval de faire le pain bénit de la confrérie de Saint-Vincent réclamé par le syndic des vignerons. — Déclaration relative au luminaire des églises de Saillans, Aouste, Eurre, etc., par Pierre-Didier Dubarry, chanoine de Vienne, prieur de ces paroisses. — Émancipations de Dorier, Escoffier-Figat, Marguerite Estran, femme Roux, et Marie-Antoinette-Agathe Dupuy, veuve de Jérôme de Lattier, seigneur de Salettes. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bodon, à La Répara, acquis par Jean Dumont, seigneur du lieu. — Testament de Louise Figat, veuve Dejean. — Procédures criminelles : de Marie-Blanche Desbeaux, contre Rouveyre-Dupont, pour bigamie ; — d'Eybert, voiturier, contre Gontier, dit Picard, pour culture et défrichement d'un chemin ; — de Marie Didier, femme Meunier, contre Vaussenas, pour voies de fait.

B. 889. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration concernant le luminaire de son église faite par Eymar, prieur de Villeperdrix et Bellegarde. — Inventaire des biens délaissés par Eymard, Fabry et Finet. — Émancipation de Marie Farjon. — Tutelle des mineurs Foucras donnée à Grandval. — Jugement de police condamnant à trois livres d'amende chacune plusieurs femmes de Crest qui ont attendu sur le grand chemin les marchands de comestibles. — Sentences : ordonnant la vérification par experts de l'état des immeubles de Mabille Rozan, aïeule de Marianne Amoric, veuve Fuoc ; — condamnant Tridon à rendre à Ferotin le grenier à foin d'une maison sise à Crest, rue Carcavel, etc.

B. 890. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens d'Antoine Gaillardon et de Jeanne Garnier, tante de Lantelme-Chaffalier. — Émancipation d'Étienne Gaillardon, châtelain de Crest. — Rapports d'experts : sur les dommages causés aux vignes des propriétaires de Crest qui paient la dîme au prieuré de Saint-Antoine de Brises ; — sur l'état d'une terre de 15 sétérées aux Blaches, vendue à Gaillard par Rose Lodibert ; — sur les réparations réclamées par Gaillard à une maison de l'hoirie Brunet. — Dispense d'âge accordée par Louis XV à Jean-Pierre Gagnat La Couronne et à Perréon, avocat du Roi au Siége de Crest. — Procédures criminelles : de Gaillard, contre Anne Eybert, pour vol de menu bois ; — de Gamon de Combemaure, contre Tournigand, pour passage avec une voiture chargée sur son fonds de terre ; — de Marguerite Gamon, veuve Roche, contre Billard, Figat, etc., pour voies de fait envers deux gentilshommes-verriers logés dans son auberge, etc.

B. 891. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations : de Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest ; — de Gaud, curé de Grane, prieur du Plan-de-Baix, et de Moidieu, prieur de Sainte-Croix, Barsac et Pontaix, syndic de la commanderie de Sainte-Croix, relatives à la perte d'un blanc-seing et au luminaire des églises de leurs prieurés. — Répudiation par Jean-Baptiste-Joseph de Grammont, major au régiment de Vermandois, et Joseph-Francois de Grammont de Riquemont, de l'héritage de Philippe de Grammont, leur père. — Curatelle de Gabriel de Gordon, seigneur de Gazavel, Le Pin, La Valette, etc., donnée à Charles-François de Beneficy de Vaneil, à Loriol. — Émancipation de Guillon. — Inventaire des biens d'Anne Gontard. — Vente à l'encan du mobilier de Grel, fermier d'un moulin à soie. — Procédures criminelles de Louise Guérimand, épouse Allard, contre plusieurs jeunes gens pour mauvais traitements et attentats à sa pudeur.

B. 892. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1740-1749. — Émancipations de Jobert, procureur à Valence ; de Marie et Suzanne Landet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Lantelme-Chaffalier de la succession de Jeanne Garnier. — Inventaire des biens délaissés par noble Joseph de Pourroy. — Rapports d'experts : sur la situation de la haie contestée entre Jaquemet et Lhomme, près la chapelle Saint-Ferréol ; — sur l'état du domaine de Charrier, à Upie, attribué à Lamande, contre Claudine Faure. — Sentence maintenant

Henri Julien, prieur-curé de Saint-Martin-le-Colonel, en la possession dudit prieuré, contre Joannin, prieur de Bonneval. — Apposition des scellés sur les meubles et inventaire des biens de Marie-Anne-Lucrèce de Lers de Jony, épouse de Claude-François de Bovier de Moncel. — Procédure criminelle de Jossaud, de Saillans, contre Barnave, maire, pour voies de fait.

B. 893. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations relatives au paiement du luminaire de leurs églises : par Martin, prieur de Luc et Miscon; — par Mathieu, chanoine de Saint-Augustin, syndic de la maison du Pont-en-Royans, ordre de Saint-Antoine, prieur de Vassieux et Saint-Julien-en-Quint; — par Jacques-François Mercier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, prieur de Notre-Dame de Lagrand (Hautes-Alpes), et de Combovin et Gigors, ses annexes. — Requête d'André de Malleval pour faire contribuer les riverains de la Drôme aux réparations qu'il a faites contre cette rivière, du canal de Saleine aux limites d'Eurre. — Inventaire des biens de Françoise Marion et Pierre Tirail, de Marcon, notaire, et de Meysonis. — Contrat de mariage de Joseph Martin avec Lucrèce Candy. — Émancipation de Masson. — Testament de Meysonis. — Rapport d'experts sur les réparations faites contre le ruisseau de Laye, à Upie, par Rigaud, nuisibles à Mme de Leberon. — Levée d'un cadavre à Chastel-Arnaud, etc.

B. 894. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Avis pour le prince de Monaco relatif au droit annuel dû par les officiers de justice du duché de Valentinois. — Curatelle de Marie-Thérèse Bacon de La Chevalerie, épouse de Pierre-Paul de Montrond de La Bâtie, déférée à noble Paul-Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, son beau-père. — Contrat de mariage de Jean-Pierre Odier avec Antoinette Gras. — Émancipation de Mottet, curé d'Allex, et de Thérèse, sa sœur, etc. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire des successions de Joseph de Malleval, ancien lieutenant d'infanterie, et d'Alvier, par Françoise Pied, veuve de François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, et par Jeanne-Marie Nicolas. — Inventaire des biens de Mourier, dit Rabisson. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Chaléat, à Grane, abandonné à Jacques Mure. — Instance civile de Moulas, procureur à Valence, contre Imbert, en paiement de créance, etc.

B. 895. (Liasse.) — 46 pièces; 1 cahier in-4°, 123 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Paul, Pascal et Joseph de Malleval. — Répudiation de l'héritage de Françoise Payan par Pinet. — Curatelles de Marianne Pagès de La Garde, de Livron, et de Pascalin, déférées à Crozat d'Orfeuil, chevalier, et à Granjon. — Parcelles de frais alloués à Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die, à Louis et Claude de Portefaix, dans leurs procès contre Marguerite-Louise de Cosnac et La Farge, s'élevant de 109 à 753 livres. — Procédures criminelles : de Pichoulin, contre Richard, pour voies de fait; — d'Henriette-Catherine-Marguerite Poisson-Dumesnil, épouse de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, contre Laudot, pour coupe d'arbres dans ses bois, etc. — Déclaration de Perrier, prieur de Léoncel, concernant le luminaire de son église.

B. 896. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1740-1749. — Provisions de Richard, lieutenant de juge à Eurre, Brette, Pradelle, etc., pour Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, etc. — Acceptation par Roche de la succession bénéficiaire de Marguerite Gamon, sa mère. — Curatelle des enfants mineurs de noble Joseph de Pourroy et de Catherine de La Coste, donnée à François de Malleval. — Émancipations de Pourtier, Rey-Froment et Reynaud. — Inventaire des biens délaissés par Pouzet, dit Josserand, Reynaud et Riaille. — Rapports d'experts chargés de liquider l'hoirie de Portefaix et d'estimer les fruits et revenus alloués à noble Marc-Antoine de Richaud, de Montoison. — Procès-verbaux des commissaires de police : contre des potiers d'étain ambulants, pour travail le jour de dimanche; — contre Raillon, pour vente de moutons malades à une bouchère; — contre Boucon, étaminier, qui exerce le métier de barbier le dimanche, etc.

B. 897. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration concernant la fourniture du luminaire de son église par dom Claude de Roussel, prieur de Notre-Dame de Brette. — Plainte de Roquefer, pour un vol de linge commis à son préjudice. — Jugement capital contre Rostaing, contumax, accusé de viol ayant occasionné la mort d'une jeune fille de huit à neuf ans. — Procès criminel de Roux, avocat, contre Zacharie, accusé d'avoir coupé ses *ramières* (oseraies).

B. 898. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles de Pierre Sérusclat, contre Louis, son frère, pour voies de fait. — Serment de Sibeud, juge des terres de Chabrillan, Ourches, etc., pour le marquis de Chabrillan. — Inventaires des biens délaissés par Mayne et Terrasse. — Acceptation sous

bénéfice d'inventaire par Marie Rouveyre de la succession de Jean Rouveyre. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise de Catherine Vincent, femme Blache, par Saint-Paul, tondeur de draps ; — sur la sujétion des biens de Chalavan à la dîme due au syndic de Saint-Antoine de Brises, etc.

B. 899. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Instances civiles : d'Isabeau Perelet, contre Treynel, en répétition de ses droits dotaux ; — de Christine de Thézan-Vénasque, veuve du marquis de La Roque, contre les consuls d'Omblèze, Ansage, etc., en paiement du droit de vingtain, et contre Reboul La Juillière, notaire à Saint-Julien-en-Quint, et Marcel, notaire à Pontaix, en paiement de la ferme des droits seigneuriaux de Quint. — Émancipation de Tournillon et de Treynel. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Tournier. — Inventaire des biens de Vallon, de Crest. — Rapports d'experts : sur les dommages causés par l'eau de La Granette à François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, à Grane ; — sur l'état des immeubles adjugés à Claude-Antoine-Eugène comte de Vauldré, inspecteur général de cavalerie, contre les mariés Reynaud. — Déclaration concernant le luminaire de l'église de Soyans par Tournillon, curé décimateur. — Procédures criminelles de Tron, de Marie Disdier, etc., contre Poutier, Vaussenas, etc., pour voies de fait.

B. 900. (Cahiers.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1740-1749. — Transcriptions. — Provisions : de Faure, procureur ; — de Brohard, juge d'Eurre, Brette, etc., pour Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel-Joachim de Vesc ; — de Jaquemet, juge de Montoison, Suze, etc., pour le marquis de Clermont-Montoison ; — de François Lacroix Saint-Pierre, juge ducal de Chabeuil, pour le prince de Monaco ; — de Peloux, Achard, Désandrès, Mège, etc., maires de Saillans, Aouste, La Motte-Chalancon, Bezaudun, Crupies et Les Tonils, etc. — Donations entre-vifs par : noble Melchior de Perdeyer, sieur de Laval, à Louis-René Arnaud-Chambaud ; — Jean-Baptiste Accarias-Durif, chanoine de Die, à Jacques de Sérionne, son frère, avocat ; — Henriette-Marguerite Poisson-Dumesnil, veuve de Joachim de Chastelier, épouse de Pierre-Domiliers, seigneur de La Motte, à Charles-Louis-Joachim de Chastelier-Dumesnil, son fils, lieutenant général des armées du Roi et inspecteur de cavalerie ; — de Charles-François d'Andigné, mandataire de Louis-Joseph de Beaumont d'Autichamp, à Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, des seigneuries d'Autichamp et de La Roche-sur-Grane, etc. — Testaments : de Suzanne Eynard, épouse de noble Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, en faveur d'Isabeau de Saulses, sa mère, veuve d'Isaac Eynard, commissaire aux revues ; — de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, en faveur de Marguerite-Louise de Cosnac, sa nièce, etc. — Contrats de mariage : de François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, capitaine d'infanterie, avec Françoise Pied ; — d'Esprit Labretonnière, de Châteauneuf-de-Mazenc, avec Marie Astier, de Crest, etc. — Audiences. — Noms des parties : Adhémar de Brunier de Monteil, marquis de Marsanne, contre noble Joseph d'Arcizac de Béon, en paiement de créance : — Odon et Gaillard, procureurs, en publication des testaments de noble Pierre de La Morte, sieur de Laval ; Henri de Reynier, sieur de Beauvoir ; Du Pilhon-d'Angèle, etc.

B. 901. (Cahiers.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

1741-1744. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Reynaud-Lacondamine, fermier de la dîme à Rochefourchat, contre Piolet, en paiement de la dîme ; — Antoine Buffel-Duvaure, ancien lieutenant de cavalerie, contre Jean-Baptiste Buffel, bourgeois de Crest, en délivrance du legs de Charles Buffel, leur père ; — de Morel, nommé à la cure de Charpey par Jacques Charrier de La Barge, prieur de Bésayes, contre Valayer, curé de Guilherand, en maintenue de jouissance de sa cure, etc.

B. 902. (Cahiers.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1744-1750. — Audiences. — Noms des parties : Alloard, curé de La Motte-Chalancon, contre de Beaumont, prieur du lieu, en jouissance des dîmes novales ; — le syndic de Saint-Antoine de Brises, contre Tromparent, en paiement d'arrérages de cense ; — le recteur des Pénitents blancs de Crest, contre Roux, en paiement de pension foncière ; — Imbert, curé de Francillon, contre Didier Dubarry, prieur, en fourniture du luminaire ; — Richard Barthélemy, curé de La Roche-sur-Grane, contre Girard, en paiement de la dîme du vin, etc.

B. 903. (Cahiers.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1740-1749. — Présentations de procureurs : Arnoux, pour Louise de Tertulle, épouse de Joseph-François de Blaïn de Marcel, plaidant contre Marie-Christine de Thézan-Vénasque ; — Odon, pour noble Claude-Joseph d'Anthénor (Athénoul), sieur des Tourrettes, contre Françoise Pied ; — Janoyer, pour les consuls de Crest, contre Gaillardon, etc. — Défauts accordés : à noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre Genevis ;

— à dom Louis Julien, prieur de Saint-Michel de Vaunaveys et La Rochette, contre Gasquet; — à Henriette-Marguerite Poisson-Dumesnil, contre Charles d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, brigadier des armées du Roi, etc.

B. 904. (Cahiers.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1740-1749. — Affirmations de voyage par : Paul Amat, prieur de Notre-Dame d'Andéac, à Grane; — Brottin, prieur de Guisans et Bouvières; — Meygret, curé de Celas, Barry et Mornans; — Mieulle, curé de Crupies; — Riffard, curé de Bourdeaux; — Gallieu, curé de Rochefourchat; — Boyer, curé d'Aouste; — Duport, curé de Brette; — Sayn, capitaine châtelain d'Ourches, etc.

B. 905. (Liasse.) — 64 pièces, papier (2 imprimées).

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Allier, Almoric, Marie Audrun, veuve Vert, etc. — Testament de Paul André, de Saillans. — Émancipation d'Aubert. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Arbod des mariés Chaix. — Sentences condamnant : Bénistant, Argence, Serpeille, Charignon, etc., de Saint-Vincent sur Charpey, à 100 livres d'amende et aux frais, pour s'être attroupés au son de la caisse et avoir démoli un mur entre le portail Arnaud et le four du seigneur; — Gras, bourgeois de Crest, à livrer deux maisons de Jaquemet, avocat, à Catherine Agnès, sa veuve, etc. — Procédures criminelles d'Antoine Arthaud, contre Chavardel, pour vol de gerbes.

B. 906. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1750-1759. — Déclaration de grossesse de Marie Baret. — Contrat de mariage de Claude Barnier, de La Chapelle-en-Vercors, avec Catherine Achard. — Inventaires des biens délaissés par Baston et par Baude. — Curatelle de Marie Bérard déférée à Tourte. — Rapport d'experts sur le domaine des Blaches adjugé à Grégoire et à Marie Biguet. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baratier, pour coups et blessures à Peyre, dit La Route; — de Bernard, notaire, contre Mariton fils, pour voies de fait.

B. 907. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les meubles de Mme Bourbousson, veuve Saint-Arnoux. — Inventaires des biens de Marie Bonnet, de Bouquet et de Bovet. — Testament d'André Blanc, avocat au Parlement de Grenoble. — Contrat de mariage de Claude Bourson avec Thérèse Bertrand. — Commissions de Bonnard, concierge des prisons, et de Cedau, archer-garde de la connétablie et maréchaussée. — Jugement qui condamne Blache et Marianne Chalavan à rendre aux enfants Blache leur part héréditaire. — Procédures criminelles de Bonnet, curé de Vaunaveys; de Bouvier, Brun, etc., contre la femme Chavigny, etc., pour injures et voies de fait. — Enquête sur la mort de Gabrielle Breynat.

B. 908. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Chabert, marchand de soie à Crest; Chambrier, Monteillet et Joseph Chapaix, prêtre. — Instance civile de Chambaud, d'Upie, contre Chambaud, de Montoison, en délivrance de sa part héréditaire. — Procédures criminelles : de Louise Reynaud, contre Marguerite Cordeil; — de Chapel, contre Odon; — de Charles, contre Ducros, etc., pour voies de fait. — Enquête sur la mort d'un scieur de long au bois de Montchaud, sur Crest.

B. 909. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1750-1759. — Rapports d'experts : sur la vérification des limites séparatives des bois de Claude-Louis de Clermont-Montoison et du marquis de Ville, seigneur d'Étoile; — sur l'état de la maison délaissée par Monge à Chalavan, directeur des coches à Valence. — Inventaire des biens de Dayme. — Émancipation de Dessagne. — Enquêtes : sur l'état viable ou non viable de l'enfant Colombier; — sur la mort de Berry, soldat à Crest. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Cornet et ses complices, accusés de vol; — de Debien, contre Faure, pour enlèvement de bois; — d'Antoinette Domas, contre Billard, pour voies de fait.

B. 910. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1750-1759. — Nomination de Finet, garde des ramières de la Drôme et receveur des cotes dues pour les réparations faites contre la rivière; — arrêt du Parlement de Grenoble concernant la perception des cotes susdites. — Rapport d'experts sur l'état des boutiques de Gaillardon, rue du Sang-Royal. — Inventaire du mobilier de Marie-Reine Eyguebelle de Chivalet de Chamond, veuve de François-Isaïe Morier, seigneur d'Eurre. — Instances civiles : de Gaillard, contre Plante, Fraud, etc., relatives au curage d'un canal d'irrigation; — de Gasquet, de Montoison, contre Élizabeth Robert, veuve Gasquet, en délivrance du legs fait au demandeur par Antoinette Navelle. — Émancipation d'Antoine Gaillardon. — Procédures criminelles : de Ducros, contre Sérusclat, pour coupe d'arbres; — d'Estran, contre Mille, ouvrier en soie, pour voies de fait, etc.

B. 911. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les meubles délaissés par noble Christophe de Genas de Beaulieu, à Crest. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Ennemonde Girard de la succession d'Armand, son mari. — Émancipation d'Antoine Gautier. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Granjon par l'éboulement du tertre de Brun-Corréard, au quartier des Taillés, à Crest. — Procédures criminelles : de Giraud, instituteur à La Baume-Cornillane ; — de Grinfaud, fermier du marquis de Pluvinel, à Fonlay, sur Ourches ; — de Louise Guercin, protestante convertie, contre Cluze, Morin, des femmes, etc., pour injures et voies de fait. — Enquête sur la mort d'Étienne Guion. — Sentences : rejetant les appels de Guérimand contre Alexandre de La Tour-du-Pin de Lers, seigneur de Piégros et La Clastre, capitaine au régiment royal des Vaisseaux ; — de Françoise-Louise-Thérèse de Gelas d'Ambres, veuve de François de Gelas de Leberon, contre Louis de Lattier de Bayanne, seigneur d'Orcinas ; — condamnant Marie Rambert à payer la créance de Joseph-François de Grammont de Riquemont, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur d'Espenel, etc.

B. 912. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Claude Jaquemet, avocat. — Émancipation de Louise Landot. — Testaments de Juventin, de Chabrillan, et de Lanet, de Crest. — Contrat de mariage d'Ennemond Jaquemet avec Marie Clément. — Rapport d'experts sur les détériorations commises par Tromparent dans les biens de Marguerite Laurent, son épouse, au préjudice de Lanet et Chartrousse. — Jugement qui permet à Colombier de prouver que l'enfant arraché du sein de Paule Lacombe, son épouse défunte, a donné des signes de vie. — Procédures criminelles : d'Hanton, soldat, contre Brochier et autres ; — de Laborey, faïencier, contre Barnier, etc., pour voies de fait ; — de Lambert, contre Richard qui lui a coupé un mûrier.

B. 913. (Liasse.) — 23 pièces ; 1 cahier in-4°, 121 feuillets, papier.

1750-1759. — Tutelle de Joseph Lodibert déférée à Puissant, d'Allex. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de la succession Lodibert. — Procès-verbal des commissaires de police de Crest contre la femme Lodibert, revendeuse, pour achat de poulets sur le chemin du pont, hors la ville. — Procès de Léon, de Francillon, contre Lamberton, en annulation de billets souscrits pour argent perdu au jeu. — Jugement qui condamne Joseph-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Upie, Eurre, Barcelonne, Brette, etc., à payer diverses censes à Marc-Antoine de Lévis, baron de Lugny, et à dame Françoise de Leberon, son épouse, etc.

B. 914. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les effets de Martin et de Mariton. — Inventaires des biens délaissés par Malleval et Moutier. — Requête de Catherine Magnet en nomination de tuteur à Bourgeaud, son fils. — Contrat de mariage de Moneyron, d'Autichamp, avec Marguerite Rolland. — Testaments de Martinent et de noble André Odde de Bonniot, sieur du Roux, à Menglon, en faveur de ses frère et sœurs. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Mariton, de Paul Reynaud, rue Porte-Eyguière. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre la nommée Marie, accusée d'infanticide ; — — du garde du prince de Monaco, contre plusieurs femmes qui ont coupé du bois dans les ramières de Grane.

B. 915. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens d'Offerand, avocat ; de Saint-Paul ; d'Isabeau Perelet, veuve Treynel ; de Pervillac, de Grane ; de Plante, apothicaire. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marianne Perrier et Pètrement des successions Saint-Paul et Pètrement. — Instances civiles : de Pascal, d'Eurre, contre Fanchier, demandeur en nouveau paiement d'une somme déjà versée entre les mains des héritiers Marel ; — du seigneur de Pluvinel, contre Philippe-Guillaume-Marie de Grammont, en jouissance d'une porte et d'un passage communs entre leurs maisons, à Crest. — Rapport d'experts sur la situation du fonds de Peloux, de Gigors, en dedans ou en dehors des limites de la dîmerie de Châteaudouble. — Plainte de Peloux, dit Dauphiné, contre la femme Guérimand, pour voies de fait.

B. 916. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Inventaires des biens de Reboul La Juillère, notaire à Saint-Julien-en-Quint. — Testament de Louis Raillet. — Donations entre vifs faites par Revol Arnaud, à Pierre, son frère, et par Reynier, à Marcel, notaire de Pontaix. — Rapports d'experts : sur l'état de l'immeuble adjugé à Ravel ; — sur la valeur des meubles de la maison de Martin. — Instances civiles : de Reynier, contre Étienne et Jeanne Barret, en délivrance des legs faits par Jean Barret dans son testament ; — de Jean-Baptiste Reynaud, conseiller au Parlement de Grenoble,

en vérification du livre de comptes de Marie Chaste, veuve Boudrat, et de la déclaration de substitution qui y est écrite. — Tutelle des enfants Richard déférée à Fournier, d'Eurre. — Serment de Reynier, commissaire de la voirie.

B. 917. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1750-1759. — Donations entre vifs par : Marguerite Roux, veuve Bonnard, de Die, à Claude Brunel; — Marie Sayn, de Montmeyran, à Juvenet. — Contrat de mariage de Pierre Rodet, de La Rochette, avec Dominique Bosméan. — Adjudication à Chaix, au prix de 683 livres, des réparations et fournitures mises à la charge de Sacombe, religieux de Cruas, prieur de Rochefourchat. — Procès-verbal sur la tentative d'évasion de la tour de Crest faite par Gondran et Guillermin et sur la mort accidentelle de Rivoire, détenu par lettres de cachet depuis douze ans. — Instance civile du syndic de Saint-Sauveur de Crest, contre Marie-Christine de Thésan-Vénasque, en paiement du legs de Marie-Diane Allemau de Puvelin, veuve du marquis de Montoison. — Procédure criminelle du procureur du Roi contre Souffre, soldat, pour vol et incendie.

B. 918. (Liasse.) — 23 pièces; 6 cahiers in-4°, 172 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Marie Audrun, veuve Vert; Catherine Vertupier, veuve Gougne, et Marie-Antoinette de Villeneuve. — Apposition des scellés dans la maison de Vial, trésorier de France. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Élizabeth Vincent de la succession de Liorat, son mari. — Procès-verbal des commis à la perception des droits d'entrée sur la vendange, contre Davin, au requis de Vial, adjudicataire de ces droits, pour contravention aux règlements. — Procédures criminelles de Villard, contre Raillon, et de Viron, contre Lagier, pour voies de fait. — Défauts accordés : à Catherine de La Coste, veuve de Joseph de Pourroy, contre noble Denis-Augustin de Grimoard de Bonard Du Roure de Beaumont, comte de Brizon, et noble Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons; — à Chaste, curé de Saint-Pierre de Vienne, contre Marianne Chalavan, veuve Blache, etc.

B. 919. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1750-1759. — Transcriptions. — Lettres de cachet du roi Louis XV : réglant les préséances entre les officiers de justice, le gouverneur, le chapitre et les consuls de Crest; — nommant syndic de la noblesse de la Sénéchaussée Pons-Laurent-François de Bruyère de Saint-Michel, coseigneur de Valernes. — Provisions : de Bernard, Vial et Chaix, notaires; — de Sibeud, juge de Montclar et Vaugelas, pour Magdeleine-Jeanne-Lucrèce-Louise de La Tour-du-Pin, marquise de Virieu; — de Philippe-Marie-Guillaume de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, etc. — Contrats de mariage : de Philippe-Marie-Guillaume de Grammont avec Marie-Louise Gontier d'Autvillars; — de Joseph de Lamorte, ancien officier à Die, avec Catherine Agnès, veuve Jaquemet; — de Paul-Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, avec Marie-Thérèse Bacon de La Chevalerie, etc. — Donations entre vifs faites : par noble Jacques-Reymond Du Cheilas, ancien capitaine de cavalerie à Romans, en faveur de Jacques-François, son fils, conseiller au Parlement de Grenoble; — par Jeanne-Marie Valentin, veuve de noble Alexandre de Ferre, sieur de La Calmette, à Jean-Charles, son fils. — Testaments : de Pierre Du Sozey de Lacroix, seigneur de Barbières et Rochefort-Samson, conseiller honoraire au Parlement de Dauphiné, en faveur de Françoise-Angélique, sa fille, avec des legs à Françoise-Angélique de Ferrus, son épouse; — de Pierre Delolle, bourgeois de Soyans, à Marie Jalla-Duclaux, son épouse, avec substitution en faveur de ses enfants; — de Laurent Du Pilhon, seigneur d'Angèle, ancien conseiller au Parlement de Grenoble, en faveur de son fils, etc.

B. 920. (Cahier.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1750-1759. — Présentations de procureurs : Odon, pour Esprit-Bruno de Fournier, marquis d'Autane, lieutenant général des armées du Roi, plaidant contre Grangier; — Faure, pour Jean-Charles de Saulce, bourgeois de Mirmande, contre Gronlier; — Bérenger, pour de La Vallonne, commissaire des guerres, contre Jeanne Allemand; — Gaillard, pour Gabriel-Bruno Delolle, prévôt de la collégiale de Saint-Sauveur de Crest, contre Rodet; — Janoyer, pour Bonnet, prieur-curé de Barcelonne, contre Aubert, ancien prieur du lieu, etc.

B. 921. (Cahiers.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1750-1759. — Affirmations de voyage par : Bonnefoy, curé de Comps; — Combelle, curé d'Eurre; — Eynard, curé de Châteaudouble; — André Bonfils, chanoine de Viviers; — dom Bergounhoux, religieux de Cluny, prieur de La Baume-Cornillane; — Gaillard, curé de Mirabel; — Marcellin, curé de Saint-Nazaire-le-Désert; — Richard, prieur-curé de Pradelles; — Forest, curé d'Upie; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, etc.

B. 922. (Cahiers.) — In-4°, 923 feuillets, papier.

1749-1755. — Audiences. — Noms des parties : Rieux, vicaire de Rousset, contre Eybert, voiturier à Crest, en restitution de papiers; — des sénéchaux de la basoche de Montélimar, contre Durand, en paiement de pension; — Louis Roux de Belaffaire, ancien prévôt du chapitre de Saint-Sauveur, contre le syndic dudit chapitre, en main-levée de saisie; — Dupré, chanoine de Saint-Ruf, prieur et seigneur du prieuré de Notre-Dame de Serreméan, contre Lagier, en paiement de censes; — Marie de Guillet, épouse séparée de biens de Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel, contre Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, en délivrance d'immeuble sur lequel elle a hypothèque, etc.

B. 923. (Liasse.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1755-1757. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-François de Vocance, évêque de Senez, co-héritier de Marthe-Candide de Truchet; Louis-René-Henri de La Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, héritier de Marguerite de Truchet, son aïeule, et Magdeleine-Jeanne-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Montauban, épouse du marquis de Virieu, héritière de l'abbé et du chevalier de Truchet, contre Plante, Artaud, etc., en rendement de compte des revenus de la succession de noble Paul d'Arbalestier; — Faurou, prieur-curé de Saint-Benoit, contre Girodon, en paiement de la dîme; — Vernet, prieur-curé de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), recteur de la chapelle de Notre-Dame, à Charpey, contre Grosset, en restitution d'un immeuble dépendant de la chapelle précitée.

B. 924. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1757-1759. — Audiences. — Noms des parties : noble Théodore d'Arnoux, sieur de Lavoine, capitaine au régiment Royal Comtois, mari de Laurence-Esprite de Grasse, fille unique et héritière de noble Louis-François, contre Gaillardon, en paiement de l'office de procureur de prudhommes; — François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan, Véronne, Saint-Gervais, etc., en paiement de ramières coupées; — Didier, curé de Montclar et Vaugelas, contre Chantemerle, prieur de Montclar, en paiement de dîmes novales, etc.

B. 925. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Achard, Bernard et Blache. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Louise Billard de la succession de Dourille, d'Aouste. — Émancipation de Claude Bénistant, de Jeanne Bertrand et de Bonnet. — Rapports d'experts : sur la contenance du fonds de terre d'Athénor, au quartier de Fontagnieu; — sur les dommages causés à Berlier par Gerus. — Jugement qui accorde à Catherine-Étienne d'Auguy de Rilieu la jouissance des biens d'Alexandre de La Tour-de-Lers, son défunt mari. — Instance criminelle de Barnave, châtelain de Saillans, contre Geimet et d'autres conducteurs de troupeaux transhumants, pour injures.

B. 926. (Liasse.) — 41 pièces; 1 cahier in-4°, 100 feuillets, papier.

1760-1769. — Provisions de Guérimand, châtelain de la co-seigneurie de Mirabel, pour M. de Blacons. — Inventaires des biens délaissés par André Buffel, marchand à Crest, et par Charles, de Grane. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jeanne Cheissière de la succession des mariés Besson. — Rapports d'experts sur la maison saisie à la requête d'Arbod contre Marie Gely. — Levée d'un cadavre au chemin de Saleine. — Instance civile de Chavane, prieur-curé d'Eygluy et du Cheylard, contre Bouchet, Escoulin, etc., en paiement de la dîme. — Sentences : condamnant Brunel à payer 950 livres à Brohard, chanoine de Saint-Sauveur; — admettant l'appel de Brunel, curé de Saint-Sauveur, contre Faure, curé de Saillans, etc. — Instance civile de Claude Charignon, vicaire de Saint-Marcel-lès-Valence, contre Bonnet, prieur de Sainte-Anne de Barcelonne, en paiement d'une pension de 12 livres.

B. 927. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Bail de la fourniture des carpes et des tanches à la ville de Crest pendant le carême, passé à Bouillane, à raison de 75 livres de carpes et 25 livres de tanches au quintal, à raison de 6 sols 6 deniers la livre. — Déclaration de grossesse de Magdeleine Didier. — Répudiation par Escoulin de l'héritage de son père. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Farjon. — Sentences condamnant : Lantheaume, notaire à Barthalais sur Mirabel, à payer une pension à Rose Condelle; — Tavan, à acquitter des arrérages de cense à Guérimand, maire d'Aouste, sous-fermier du prieuré du lieu. — Procédures criminelles de Colombier, receveur des revenus de la ville, contre Raspail, pour injures, et du procureur du Roi, contre Desanet, Ubert, Amoche, accusés de vols.

B. 928. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts : sur la valeur des marchandises réclamées par Marie Mazade à Léon, son mari; — sur les limites des fonds de terre de Fraud,

Odouard, etc., assujettis à une cense envers Philippe-Guillaume de Grammont; — sur la valeur des meubles de Rostaing, réclamés par Jeanne Imbert, son épouse. — Levée des scellés apposés sur les effets de René-Henri-Louis de La Tour-du-Pin, marquis de Montauban. — Bail à ferme des biens de Lucrèce de Lastic passé à Pialat et à Caillet par Joseph-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët-Célard, son curateur. — Inventaire des biens de Lombard, du Plan-de-Baix, etc.

B. 929. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1760-1769. — Émancipations d'Étienne Mourier et de Jeanne Portier. — Tutelle des mineurs Sérusclat donnée à Marguerite Peyméan. — Ouverture du testament d'Antoine Plante. — Inventaires des biens de Sérusclat et de Plante. — Procès-verbal de Magnet, garde champêtre de Grane, contre Portier, qui chassait sur les terres de Charles de Chabrières de Peyrins. — Procédures criminelles de Pètrement, bourgeois de Crest, et du procureur du Roi, contre Raillon, pour vol de fourrage et de gerbes de blé.

B. 930. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1760-1769. — Suite des procédures criminelles du procureur du Roi contre Raillon, pour enlèvement de gerbes d'autrui. — Instances : de Saurin, procureur fiscal au bailliage de Die, contre Gueymard, pour injures; — du procureur du Roi contre Soulier, accusé d'avoir donné asile à des voleurs. — Rapport d'experts sur l'état de la maison adjugée à Ravel, contre Gueymard, lieutenant particulier en la justice mage de Die. — Serment de Rouveyre d'Ozon, docteur en médecine, élu maire de Crest.

B. 931. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1760-1769. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Terrasse, maître de poste à Étoile, de la succession de la veuve de Gabriel Terrasse. — Rapports d'experts : sur l'état de deux maisons de l'hoirie Tardieu ; — sur la composition de la masse héréditaire de Jean Vallon ; — sur l'état du domaine et du moulin de Sarraillon et des immeubles acquis par Vincent, d'Ansage. — Instance civile de Thomé, directeur de la poste, contre Pètrement, en paiement de créance, etc.

B. 932. (Cahiers.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1760-1769. — Transcriptions. — Provisions : de Peloux, avocat du Roi au Siége ; — de Royanès, notaire à Crest; — de Néry-Durozet, notaire à Upie. — Donations entre vifs faites : par Boudrat, avocat, à noble Antoine-Balthazar Boudrat, son fils, trésorier général de France à Grenoble ; — par Anne Girodan, veuve Juge, en faveur de sa fille. — Testaments : de Jacques de Ladret de Lacondamine, de Bourdeaux, en faveur de ses enfants; — de noble Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, Espenel, etc., en faveur de Philippe-Guillaume, son neveu; — de Joseph-François de Blaïn de Marcel, marquis du Poët-Célard, en faveur de Joseph-Pierre-Louis de Blaïn, chevalier du Poët, capitaine de grenadiers, etc. — Présentations de procureurs : Gaillard, pour Joseph-Séraphin de Tertulle, marquis d'Eygluy, et du prieur de Pontaix, contre Ezingeard; — Colombier, pour Alexandre de La Tour-de-Lers-de-Jony, seigneur de Piégros, La Clastre, etc., contre le curateur de l'hoirie vacante du seigneur d'Aubenasson, etc.

B. 933. (Cahiers.) — In-4°, 800 feuillets, papier.

1760-1769. — Affirmations de voyage par : Charignon, vicaire de Saint-Marcel, annexe du Bourg-lès-Valence, recteur de la chapelle Saint-Denis de Vaunaveys; — Blayer, curé de Beaumont-en-Diois; — Forest, curé d'Upie; — Brunel, curé de Saint-Sauveur. — Audiences. — Noms des parties : le prince de Monaco, contre Eynard, de La Baume-Cornillane, en nouvelle reconnaissance de cense; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, contre Didier-Dubarry, prieur de Saillans, en fourniture de tableaux, chandeliers, amicts, etc.

B. 934. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1766-1769. — Audiences. — Noms des parties : le syndic de l'hôpital de Crest, contre Gras, en paiement de pension ; — Antoine-Laurent de Lacour, écuyer, lieutenant principal en la Sénéchaussée de Montélimar, contre Pierre Louis, de La Garde-Adhémar, en paiement de créance ; — Blanc, curé de Barsac, contre le syndic de l'abbaye de Saint-Antoine et Joseph Reynaud, administrateur du prieuré de Sainte-Croix, Pontaix, etc., contre Dalmas, curé de Pontaix, en remboursement de créances, etc.

B. 935. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1770-1779. — Ouverture des testaments d'Achard et de Cécile Athénor. — Inventaires des biens de Louise Aubert, de Marguerite d'Athénoul Des Tourrettes, de Pierre Allier. — Acceptation de l'héritage de noble Claude-Joseph d'Athénoul par Louis-François, son frère, ancien capitaine d'infanterie. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise par Armand, bourgeois de Crest, du marquis de La Roque-Pluvinel ; — sur la composition

de la masse héréditaire des biens délaissés à Audra et à Rimont par les mariés Rimont, etc. — Jugement qui condamne Charles à payer 24 livres à Arnaud, prieur-curé de Beaufort, pour la dîme du vin.

B. 936. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur la valeur des bestiaux laissés à Barnave par Genesi, son fermier, à Chastel-Arnaud. — Jugement qui condamne Bertrand, de Chabrillan, à détruire la digue en pierres qu'il a construite vis à vis le fonds de Barthélemy, prieur de Roche-sur-Grane. — Procédures criminelles du procureur du Roi contre Barnier, pour voies de fait envers Bouvat.

B. 937. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures criminelles de l'avocat du Roi contre Benistant, frères, contumaces, pour vol. — Instances criminelles de Béranger, avocat, contre Duc, Jacquet et Forest, curés de Monteléger, Saint-Vincent et Montmeyran, qui ont chassé sur ses terres et l'ont injurié. — Déclaration de grossesse de Jeanne Besson. — Procès-verbal du garde champêtre de Grane, contre Bernard, pour coupe de bois dans la forêt de Filan. — Inventaires des biens de Berlier et de Bertrand. — Rapports d'experts : sur les réparations nécessaires aux bâtiments de l'hoirie Ducros ; — sur l'état des deux maisons acquises par Bernard de Digonnet et de Reynaud.

B. 938. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Déclaration de Bost, secrétaire-greffier de Châteaudouble, Peyrus et La Baume-sur-Véore, relative à la valeur de son office. — Vérification par les commissaires de police du blé et de la farine qui se trouvent chez les boulangers de Crest. — Inventaires des biens délaissés par Bourbousson, Bouvier et Brochier. — Apposition des scellés chez Brun, serrurier. — Déclarations de grossesse de Marguerite Bonnet et de Catherine Bos. — Levée des cadavres de Brun et de la femme Picard, née Boissier. — Procédures criminelles : de Bochon, Debonis, etc., contre Barnave, Monier, Lacroix, etc., pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre un artisan accusé de vivre en concubinage, etc.

B. 939. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1779. — Instance civile de Philippe-Guillaume-Marie de Grammont de Caderousse, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, contre Buffel-Dufaure, en paiement de lods. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison cédée à Charles par Verdier ; — sur l'usage des eaux du ruisseau de Vialar contesté entre Combe et Chalavan ; — sur les biens réclamés à Jacques Reclus Du Parquet, par Benoite Charbonnier, son épouse ; — sur le dommage causé à Marguerite Chastel, par l'éboulement du mur de Vincent et de Rodet, à Lozeron. — Curatelle d'Antoine-Henri-Étienne-André Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, fils d'Antoine, ancien officier de cavalerie, déférée à Richard, et de Marie Buisson, à Alvier. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Bastien César. — Déclarations de grossesse de Marguerite Chambon et d'Henriette Cheviny. — Levée du cadavre d'un inconnu.

B. 940. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1770-1779. — Assemblée des curés du ressort pour nommer des députés chargés d'obtenir l'augmentation des portions congrues : Mathieu Brun, curé de Truinas, est nommé syndic receveur général. — Adjudication de la fourniture des carpes et des tanches aux habitants de Crest faite à Jullien, à raison de 8 sols la livre. — Nomination d'un député des quatre corporations de la ville : chirurgiens, fabricants, tailleurs et boulangers. — Ouverture du testament mystique de Philibert Colombier. — Inventaires des biens délaissés par Dourille, Dumas et Dufonds. — Rapports d'experts : sur l'estime des propriétés foncières portée aux parcellaires de Beaufort et de Gigors, pour Pierre-Paul-François-Désiré de Clerc de Ladevèze ; Magdeleine-Jeanne-Lucrèce de La Tour-Montauban, veuve de François de Virieu ; François-Pons-Laurent-Jacques-Louis Bruyère Saint-Michel, gouverneur de Crest ; dom Perrier, prieur de Léoncel, etc., contre les consuls et les communautés de Beaufort et Gigors ; — sur les dommages causés à Cluze par Lagier, à Mazorel ; — sur la composition de la masse héréditaire de la succession Martinent échue à Combe et à Bellin ; — sur les limites des fonds de Gilles et de Jean-René Delolle, de Saou. — Instance civile de Combelle, curé de Montoison, contre dom Bernard Godard, prieur d'Allex et Montoison, en revendication d'immeubles dépendant des chapelles de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Sébastien, etc.

B. 941. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1770-1779. — États des naissances, mariages et décès dans la Sénéchaussée en 1777 : 3 naissances à Auriples, 26 à Barbières, 39 à Grane, etc. ; 16 décès à Châteaudouble, 16 à Peyrus, etc. ; 8 mariages à La Vache, 28 à Crest, etc. — Ouverture du testament d'Étienne Gaillardon, châtelain de Crest. — Inventaire des biens de Durand. — Tutelle d'Aphrodise-Henri-Salomon Buffel-Duvaure, dit Montagnac, donnée à Catherine Bonnet de

Morelian, sa mère, veuve d'Antoine, ancien officier de cavalerie. — Remboursement de la consignation faite par Catherine-Gabrielle d'Imbert-Duméril, épouse de Pierre-Aimé de Formigier, capitaine au régiment de Flandre, de La Baume-Cornillane. — Répudiation de l'héritage de Faure par Marianne Permingeat, sa veuve. — Déclaration de grossesse de Jeanne Farnier, etc.

B. 942. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Prise de possession par dom Goolde, religieux Bénédictin de la congrégation anglaise, à Paris, de la sacristie de Notre-Dame d'Andéac, à Grane. — Protestation des consuls de Grane contre la bénédiction des cloches faite hors l'église par Saint-Pierre, vicaire général de Valence. — Délivrance des papiers et de l'argent consignés de la succession de Grammont à Reynier, syndic des créanciers de l'hoirie. — Rapports d'experts : sur l'état des bâtiments et domaines possédés par Gras et Bouillane au quartier de Barsac ou Beauregard, sur Crest ; — sur le chemin réclamé par Gueyta, de Soyans, à Laurie, etc. — Levée du cadavre de Genis. — Déclarations de grossesse de Marie Guillon, de Marianne Guyon, de Françoise Imbert et de Jeanne Jobert. — Inventaires des biens de Granjon.

B. 943. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait : de Lagier, contre Domas ; — de Leydier, procureur au Buis, contre Bertrand, vi-bailli de la ville, etc. ; — de Léon, fermier du prieuré de Francillon, contre Barral, pour fraude des droits de dîme ; — d'Arnaud-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, colonel d'infanterie, gouverneur de Montélimar, contre Chambaud, pour coupe d'arbres le long de la Vèbre, à Saou. — Inventaire des biens de Jean Lambert, de Crest. — Évaluation à 400 et à 600 livres des offices de notaires possédés par Lautheaume à Sainte-Croix et par Léon à Saou. — Levée des scellés sur les meubles de Suzanne-Thérèse de Lattier. — Jugement qui condamne Colombier à restituer les 1200 livres de la dot de Paule Lacombe, son épouse, etc.

B. 944. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1770-1779. — Rapports d'experts : sur les dommages causés à Malleval et à Mestrou par les chemins de Fraud et de Faure ; — sur la valeur des immeubles contestés entre Duc, Marce et Guichard, prieur d'Omblèze ; — sur les réparations faites à la maison achetée par Maron de Louis Barret, rue Charabot, à Crest. — Inventaires des biens délaissés par Melon et Mourier. — Émancipation de Mazade. — Tutelle des enfants Melon déférée à Vallon. — Répudiation de la succession de Catherine Hanton par Meffre, de Grane. — Procès-verbal de Rafin, garde du prince de Monaco à Grane, contre Mallet, pour coupe d'arbres dans la forêt de Filan. — Instance criminelle de Laurie, contre Monteillet, pour voies de fait.

B. 945. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Ventes du domaine de Jony, à Piégros, faites par Gabriel-Joseph de Vesc, chevalier, marquis de Béconne, seigneur d'Eurre, Brette, etc., à Joseph-Ennemond Mottet, contrôleur général des domaines et bois de S. M., seigneur d'Aubenas (Aubenasson), pour 25,900 livres, et par Ennemond Mottet à Dominique Mottet, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Valence. — Inventaire des biens de Mure, de Grane. — Rapports d'experts sur l'état de la maison acquise de Vaussenas par Jeanne Chorier, veuve d'Alexandre de Montlovier, avocat. — Déclarations de grossesse de Marie Meunier et Claudine Monestier. — Procédures criminelles : de Mossan, vicaire de Châteaudouble, curé provisoire d'Ourches, contre Sayn, qui l'accuse d'avoir séduit et enlevé sa fille, veuve, âgée de 35 ans ; — de Morin, moulinier en soie à Roche-sur-Grane, contre Reboul, pour voies de fait.

B. 946. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770-1779. — Déclaration de Jeanne-Françoise Ruffieu, épouse de noble Claude-Melchior Du Rissé, interné à Crest, de vouloir retourner en Franche-Comté, attendu le refus de son mari de cohabiter avec elle. — Serment de Planel, avocat, maire de Crest. — Curatelle des enfants de Portefaix déférée à Nicolas. — Émancipation de Portier et de Marie Avond. — Inventaire des biens de Peysson, de Grane. — Instance civile de Joseph-Antoine-Augustin de Pluvinel, marquis de La Roque, seigneur de la vallée de Quint, contre les consuls de Pontaix, etc., en vérification des mesures et des poids. — Rapports d'experts : sur l'état de la fabrique à soie vendue par Landot à Perroud ; — sur les limites du fonds de terre contesté entre Portier et Milon, de Soyans. — Plainte de Reboul La Juillière, avocat, contre Besson, pour voies de fait ; il y décrit la licence qui règne dans la ville : « Accabler » d'apostrophes insultantes tout ce qui, parmi les honnêtes » gens, n'est pas revêtu de charges ; s'emparer, dans les » rues, la nuit, des voitures des particuliers qui n'ont pas » de remise et les jeter dans la Drôme ; briser les tonneaux, » en les faisant rouler par l'escalier des Cordeliers ; faire » retentir les rues d'un tapage affreux ; telles sont les » moindres entreprises que se permet la foule.

B. 947. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Rimon. — Dépôt des minutes de Rodet et de Cornier, notaires d'Upie, au greffe du Siége, effectué à la requête de Marie-Charles-César d'Eurre de Glanne, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du Roi. — Rapport d'experts sur la contenance des fonds de Richaud, de Quint, et de Samuel, assujettis à une cense au seigneur du lieu. — Procédures criminelles : d'Anne Reynaud, femme Teyssier, contre Lafarge, et de Rolandin, dentiste, contre Béguignon et ses complices, pour voies de fait ; — de Richard, contre les ravisseurs inconnus de sa fille ; — de Charles-Paul de La Roche de Chabrières, seigneur de Peyrins, contre les dévastateurs de ses bois de Plaisance, à Grane.

B. 948. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1770-1779. — Serment de Rouveyre d'Ozon, docteur médecin, maire de Crest. — Ouverture du testament mystique de Roux, avocat. — Curatelle de Rouast donnée à Faure. — Inventaire du mobilier de Gotléel, libraire, absent, fait à la requête de Jeanne Serizier, son épouse. — Répudiation de l'héritage de Marie-Magdeleine Chaix, par Simond, son mari. — Rapports d'experts : sur l'état du domaine d'Imbert, à Grane, adjugé à Simard, bourgeois de Loriol ; — sur les chemins qui conduisent aux fonds de La Garde sur Ourches, appartenant à Arnaud, Martin et Échevin. — Nomination d'experts chargés de vérifier les réparations faites contre la Vèbre, à Saou, pour les prêtres du séminaire de Valence. — Procédures criminelles de Sage, contre Barnave, pour voies de fait, etc.

B. 949. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle de Louise-Catherine Vertupier déférée à Barnier. — Déclarations de grossesse de Catherine Vial et de Suzanne Villard. — Plaintes et procédures criminelles : de Tournillon, curé de Soyans, mandataire des habitants des Buaches, contre Lorie, pour démolition des murs d'une chapelle en ruines dite de Saint-Bonnet, que les habitants voulaient rétablir et rendre au culte ; — du procureur du Roi, contre Jeanne Tariotte, Ubert, Auroche, Blanc, etc., gardes de Bonnafau de Presque à Saou, pour blessures ayant accasionné la mort de Bourson et d'Arnaud.

B. 950. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Allinot par Chovin, de 6 sétérées de terre à Marches, pour 360 livres ; — à Arnoux Péronnier, curé de Saint-Barnard de Romans, par Gasconet, de 3 quartelées de terre à Barbières, pour 192 livres ; — à Clairefond, curé de Chabrillan, par Bouvier, d'un jardin de 4 civayers (3 ares 79), pour 299 livres ; — à Royanez, notaire de Crest, par Amoric, de 3 sétérées de terre au Saveau, pour 1025 livres, etc.

B. 951. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1770-1779. — Transcriptions. — Provisions : de Peyrassol, procureur fiscal de Saou, pour Arnaud-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, colonel d'infanterie ; — de Mottet d'Aubenas, lieutenant du juge des terres de Beaufort, Gigors, etc., pour Pierre-Paul-François-René de Clerc, marquis de Ladevèze ; — de Sibeud, juge de Piégros, La Clastre, etc., pour Alexandrine de La Tour-du-Pin ; — de Richard, lieutenant du juge du fief de la forêt de Saou, pour Pierre-Guillaume de Bonnafau de Presque, lieutenant-colonel de cavalerie ; — de Marcel et Portier, notaires à Pontaix et Beaufort, etc. — Testaments et donations entre vifs de noble Claude-Just de Marquet, de Montmeyran, en faveur de Pierre-Marie de La Lombardière, son petit-neveu ; — de Bourson, Romieux, etc. — Défauts accordés : à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur, contre Combe ; — à noble Louis de Thivolley, seigneur de Baral (Hauterives), contre Robin ; — à Mottet, curé d'Allex, contre Lantheaume, etc. — Registre d'écrou.

B. 952. (Cahiers.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1768-1779. — Affirmations de voyage par : Bonnet, curé de Vaunaveys ; — Bellon, prieur-curé de Combovin ; — Arnaud, curé de Beaufort, etc. — Présentations de procureurs : Nicolas, pour Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, major de la ville de Crest, plaidant contre Reynier ; — Odon, pour Chastel, curé de Saint-Sauveur de Crest, contre Bruno Deloulle, prévôt du chapitre, et pour Philippe-Guillaume-Marie de Grammont, duc de Caderousse, gouverneur de Crest, contre Antoine-Henri-Étienne Buffel-Duvaure, etc. — Distribution des causes : Richard a le procès de Colombier contre Bouilleton ; — Lambert, celui de Grammont contre Fraud, etc. — Inventaire des papiers du greffe pendant l'exercice de Baston, notaire.

B. 953. (Cahiers.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

1769-1774. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, curé de Vaunaveys, contre Élizabeth Bouche, en validation de saisie ; — Barthélemy, prieur-curé de Roche-sur-Grane, contre Tivol, en paiement de la dîme ; — Baillon, curé de Saint-Andéol-en-Quint, contre Lombard,

en paiement de créance; — Chastel, archiprêtre de Crest, contre Deloulle, en paiement de sa quote-part du luminaire; — Louis-Charles de Barral, seigneur de Saint-Aupres, mari de Catherine-Claire de Richard, contre Gaillardon, syndic des créanciers de Chabert, en délivrance d'une fabrique à soie, etc.

B. 954. (Cahiers.) — In-4°, 476 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Upie, Eurre, Barcelonne, etc., contre Ennemond Mottet, contrôleur des domaines et bois, en action hypothécaire sur le domaine de Jony, à Piégros; — Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, contre Barnave, ancien maire de Saillans, en paiement de frais de justice; — Faure, imprimeur à Grenoble, contre Faujas, vi-sénéchal de Montélimar, en paiement de créance; — Reynaud, curé de Grane, contre Vial, curé de Marches, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 955. (Cahiers.) — In-4°, 647 feuillets, papier.

1778-1779. — Audiences. — Noms des parties : Morel, curé de Charpey, contre Béranger-Bellon, en paiement de la dîme; — Charles de Chabrières de La Roche, comte de Charmes, contre Davin, en paiement de lods; — noble Jean La Coste-Duvivier, contre Delacour, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Montélimar, et nobles d'Athénoul Des Tourrettes et de Bruyère-Saint-Michel, contre Royanès et Fraud, en paiement de créances, etc.

B. 956. (Liasse.) — 68 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Requête d'André, dit Baquet, pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Contrat de mariage de Joseph Allier avec Christine Prohet. — Ouverture du testament d'Amoric, de Crest. — Apposition des scellés sur les effets d'Allouard, d'Eurre. — Émancipations d'Achard, Allier, soldat, Amodru, Amoric, André, etc. — Déclarations de grossesse de Suzanne et de Catherine Archinard. — Levée du cadavre d'Arbod. — Inventaires des biens d'Amoric, d'Arbelut, etc.

B. 957. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament d'André-Balthazar d'Armand de Blacons, doyen du chapitre des comtes de Saint-Pierre de Vienne, et inventaire de ses biens. — Répudiation par les mariés Arnaud de l'héritage d'Anne-Suzanne Simon. — Émancipations d'Astier, Aubert, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de Laurent par Arnoux. — Certificat signé Baston, fixant à 9 livres 2 sols le prix moyen du sétier de blé; à 7 livres 8 sols le prix du sétier de seigle. — Déclarations de grossesse de Catherine Barelon, de Marie Béatrix, de Marguerite Bénistant. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre les auteurs d'un vol sacrilége commis à Auriple; — du marquis de Vachères, contre Barnier, Blain, etc., pour coupe d'arbres dans le bois de Couspeau, etc.

B. 958. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament de Louise Beylieu, épouse Aubert. — Répudiation par Marguerite Bocon de la succession de Mottet, seigneur d'Aubenas, son mari. — Émancipations de Béranger, Blache, Joseph-Ambroise de Blaïn de Marcel, chevalier de Malte, etc. — Serment de Blanchard, notaire à Alixan. — Déclarations de grossesse de Marguerite Berruyer et d'Élizabeth Bochon. — Procédures criminelles : de Simon, notaire à La Baume-d'Hostun, fermier du prieuré de Piégros, La Clastre et Saint-Médard (ordre de Malte), contre Berger, en paiement de la dîme; — de Pierre-Guillaume de Bonnafau de Presque, contre les habitants de Saou, qui ont sonné le tocsin, se sont attroupés et armés, menacant son épouse et ses gens, etc.

B. 959. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens délaissés par Bouvier et Brochier. — Répudiation de l'héritage de Jeune, par Élizabeth Brochier. — Émancipations de Bonnet, Borel et des enfants Brun. — Ouverture du testament mystique de Mlle de Saint-Michel, sœur de Pons-Laurent-François de Bruyère, syndic de la noblesse de l'Élection de Montélimar. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession d'Honoré Dorier; — sur l'état de la maison vendue à Brachet par Reboul La Juillère. — Déclarations de grossesse de Marguerite Borel et de Louise Bourson.

B. 960. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures criminelles : du marquis de Chabrillan, contre le fermier du moulin de Grane, pour détournement de l'eau du canal, et rapport d'experts sur l'état des lieux; — de Charbonneau, contre Fraud,

pour voies de fait. — Requête de Chatelan pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Déclarations de grossesse de Souveraine Chapouton, de Marie Charles, de Marianne Charrière et de Louise Cheyssière. — Émancipation de Chauveau. — Inventaire des biens délaissés par Marguerite Chambert.

B. 961. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1789. — Adjudication de la fourniture des carpes et des tanches pendant la carême faite à Dayme, à raison de 9 sols 6 deniers la livre. — Ouverture du testament mystique de Daly, négociant. — Assemblée de parents pour Courbassier, clerc tonsuré de Die, contraire à la demande d'aliénation de ses immeubles. — Émancipation de Jean-Charles Curnier. — Inventaires des biens de Cluze, Combe et René Delolle, bourgeois de Saou. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession Martineat ; — sur l'état de la digue de Mazorel, vis-à-vis de la propriété de Colombier. — Procédures criminelles : de Curnier, avocat, contre Bovet, pour injures; — d'Antoine-Marie Colombier, contre un soldat du régiment d'Auvergne, pour coups et blessures.

B. 962. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations de Michel Didier et d'Escoffier. — Ouverture des testaments de Gabrielle Dumont-Dufour et de Marguerite Farjon. — Inventaires des biens délaissés par Dourille et Faure, professeur de belles-lettres. — Déclarations de grossesse de Jeanne Duc, Marie Durand, Marie Defaysse et Henriette Finel. — Levée du cadavre d'un enfant près du domaine du Mas. — Procédures criminelles de Dye d'Alissan, procureur à Crest, et de Magdeleine Escoffier-Figat, femme Debourdeaux, contre Mariton et Autoinette Domas, pour injures et voies de fait.

B. 963. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament mystique de Jean-Antoine Gaillardon de Soubeyran, chanoine et chantre de Saint-Sauveur de Crest. — Inventaire des biens de Gondian et de Guérimand. — Émancipations des enfants Granjon et Gros. — Rapport d'experts sur la valeur des biens délaissés par Breynat à son fils et à son gendre. — Levée du cadavre de Gougne. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre les auteurs inconnus du meurtre de Gauthier, de Vaunaveys, et contre Guillot qui a chassé en temps prohibé. — Déclarations de grossesse de Marie Gachon, Thérèse Garnier, Antoinette Giroux, Marie Guillon et Magdeleine Guyon.

B. 964. (Liasse.) -- 64 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament de Marie-Magdeleine Lamande, et inventaire de ses biens. — Répudiation de la succession Janoyer par Claudine, sa fille. — Émancipations de Lacroix et de Lafarge. — Déclaration de grossesse de Catherine Hugon. — Levée de deux cadavres dans la Drôme et sur le chemin de Crest à Montélimar. — Instances criminelles : du procureur du Roi et des officiers d'invalides en garnison à la tour de Crest, contre des jeunes gens qui ont placé une charogne devant le corps de garde ; — de Catherine Lagier, contre Marianne Thibaud, pour voies de fait.

B. 965. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens de Lhomme. — Émancipations de Paul-René Lombard de La Tune, négociant à Crest, et des enfants Mançon. — Répudiation de l'héritage de Lambert par Marie Raillon. — Déclarations de grossesse de Marie Lambert, veuve Perminjat, et de Blanche Légat. — Parcelles de frais alloués à Lantelme, à Lantheaume, à Maguet, à Marie Marce, etc., dans leurs procès contre Amiel, Colombier, Sausse, Guichard, prieur-curé d'Omblèze, etc., s'élevant de 82 à 1467 livres.

B. 966. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations de Mariton et d'Hector de Montrond, ancien capitaine d'infanterie. — Répudiation de l'héritage de François Martin par Jeanne Robert. — Inventaire des biens de Marianne Martin. — Jugement qui condamne Humbert, prieur de Bonlieu et de La Chaudière, à laisser à Manuel, curé de la paroisse, les biens et revenus du prieuré. — Déclarations de grossesse de Catherine Mazade, de Louise Monteillet et de Lucrèce Nicolas. — Levée d'un cadavre à Grane, etc.

B. 967. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Serment de Planel, maire de Crest. — Ouverture du testament de Marie Pètrement. — Émancipation d'Orgeas. — Inventaires des biens délaissés par Pelletier, Pervillac, Catherine Pontier, etc. — Déclarations de grossesse d'Anne Paget, Marguerite Pivalier, Marie Pinel et Élizabeth Planel. — Levée du cadavre de Peloux, de Mirabel. — Instances criminelles de Pervillac, contre Brochier-Godemard, notaire, pour voies de fait, etc.

B. 968. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 plan.

1780-1789. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Premier. — Émancipation des enfants Riaille.

— Extrait du registre des mercuriales de Crest : en 1780, le blé vaut 11 livres 5 sols le sétier ; le seigle, 8 livres ; en 1789, le blé se vend 14 livres 13 sols ; le seigle, 12 livres. — Serment de Richard, maire de Crest. — Ouverture des testaments mystiques de Michel-Martin Rigaud-Delisle, bourgeois de Crest, et de Jacques-Gabriel Reboul La Juillère. — Rapport d'experts sur la portion des biens de Pierre Reboul attribuée à Élizabeth Gely, son épouse. — Levée des cadavres de Grandvol et d'Agathe Regotier, épouse de Joseph d'Hébrail, capitaine de bas-officiers à la tour de Crest. — Déclarations de grossesse de Marguerite Reymond, de Magdeleine Rochette et de Catherine Rodet.

B. 969. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1780-1789. — Visite par les médecins délégués de Philibert-François-Xavier de Pourtier de Saint-Georges, détenu dans la tour de Crest depuis trente ans. — Procédure criminelle de Roux, soldat en congé à Upie, contre Duchesne, pour voies de fait. — Levée du cadavre de Pierre Salabelle. — Émancipations de Tavan et de Rousset. — Tutelle des enfants Hours déférée à Roux. — Inventaire des biens de Rouast, Savoyard, Simoud, Marie Semelle, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Sibour.

B. 970. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport des experts chargés : de la séparation des biens d'Élizabeth Urdy avec ceux de Chastegnères ; — de la vérification de l'emplacement de la prise d'eau réclamée par le marquis de Béconne. — Émancipations des enfants Tridon et Verdier. — Ouverture du testament et inventaire des biens de Vaussenas, bourgeois de Crest. — Déclaration de grossesse d'Anne Verdier. — Levée du cadavre de Tridon. — Procédures criminelles : de Teyssier, contre God, pour voies de fait ; — de Montanier, curé commis de Marches, contre Élizabeth Veyer, dite Ravage, qui l'accuse d'avoir voulu la séduire.

B. 971. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Achard-Salomon, de Crest, par la femme Chaix, d'une maison, au prix de 2116 livres ; — à Andrevet, de Rochefort-Samson, par Perrot, d'un domaine aux Jossauds, pour 3300 livres ; — à Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, conseiller au Parlement de Grenoble, par Gresse, de terre et bois à Montmeyran, pour 452 livres ; — à Jean-Thérèse de Beaumont, marquis d'Autichamp, par la veuve Espenel, de deux petits fonds valant 50 livres ; — à Joseph-Louis et Pierre-Florent Borel, frères, négociants à Crest, des maison, bâtiments, artifices, moulins à blé, à huile et à soie de Soubeyran, par Antoine-Joseph Richard, avocat au Parlement de Grenoble, moyennant 120,000 livres ; — à Breynat, curé de Bésayes, de 2 sétérées de terre aux Voulpes, pour 2184 livres, etc.

B. 972. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Brun, de Saint-Andéol-en-Quint, par de Richand, de deux parcelles de terre, pour 1350 livres ; — à Buis, notaire et procureur à Die, par la veuve Gros, de petites parcelles de terre, au prix de 100 livres ; — à Étienne-André-Henri Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, par Rey, du domaine de Blanchon, pour 2105 livres ; — à Pierre-Paul-François-René de Clerc de Ladevèze, par Nicolas-Étienne d'Auguy, capitaine de grenadiers aux Gardes-Françaises, et Alexandre-César, baron de La Tour-du-Pin, mestre de camp des dragons de la Reine, de la seigneurie de Piégros, La Clastre et Saint-Médard, pour 70,000 livres, etc.

B. 973. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Grasset, de Soyans, par Caillot, d'une terre au Devès, pour 1049 livres ; — à Labretonnière, négociant à Crest, par Fraud, du domaine de Boilloud et d'un bois à Montchaud, pour 26,400 livres ; — à Louis-François-Étienne de Lambert, écuyer, lieutenant général civil et criminel du Siége, par Gontard, du domaine de L'Échelette, à Piégros, pour 5500 livres ; — à Joseph-René Lombard de La Tune, négociant, par Rouast, d'une maison à Crest, valant 2399 livres ; — à Louis-François de Marquet, par Ruchon, d'une maison à Combovin, moyennant 799 livres ; — à Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, major de la tour de Crest, par la veuve Lombard, de Fontclaire, de 7 quartelées de terre, pour 299 livres, etc.

B. 974. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Pinet, de Chabrillan, par Chafois, de 4 sétérées de terre, pour 1012 livres ; — à Joseph de Saint-Germain, écuyer, inspecteur général des postes, par Louis-Pierre-Nolasque-Félix Des Balbes de Berton de Crillon, colonel d'infanterie, de la terre et baronnie de Montmeyran, pour 107,000 livres ; — à Marthe-Charlotte Starot de Saint-Germain, veuve de noble Charles-Victor Bachasson de Montalivet, commandant de Sarreguemines,

par Néry-Durozet, de plusieurs parcelles de terre à Montmeyran, pour 3096 livres; — à Joseph-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, par Lambert, de 7 sétérées de terre à Upie, pour 1200 livres, etc.

B. 975. (Cahiers.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

1779-1785. — Transcriptions. — Donations entre vifs et testaments : d'Armand, curé de Bruzac, en faveur de Françoise Blanc, veuve Armand; — de François de Blaïn de Marcel, marquis du Poët, en faveur de Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel; — d'Antoine de Lafont, marquis de Savines, lieutenant général des armées du Roi, en faveur de Victor-Amédée de Lafont de Savines, abbé de Boscodon, son frère, etc. — Provisions : de Bovet, notaire; — de Legentil, juge de Pisançon, Chatuzange et Combovin, pour Jean-François de Lacroix de Chevrières, etc. — Contrat de mariage de Paul-Daniel-Alexandre-Pierre de Montrond, ancien capitaine de cavalerie, avec Marie-Ursule-Victoire d'Hugues.

B. 976. (Cahiers.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1780-1784. — Audiences. — Noms des parties : de Montrond, major de la tour de Crest, contre Cherfils, en paiement de créance; — Paul Didier, avocat à Grenoble, fils unique de Pierre-Jean Didier, avocat à Upie, contre Lantheaume, en paiement d'arrérages de pension; — Brunet, curé d'Auriple, et Audigier, curé de Divajeu, contre Chapuis et Bovet, notaire, en paiement de promesses, etc.

B. 977. (Cahiers.) — In-4°, 454 feuillets, papier.

1785-1787. — Audiences. — Noms des parties : Roux, curé de Rac, contre Verdier, en paiement d'arrérages de pension; — Cartier Bois-Martin, garde du corps du comte de Provence, contre Baston, en paiement de créance; — Marie-Charles-César Morier d'Eurre de Glanne, ancien mousquetaire de la garde du Roi, contre Gras, en paiement de frais de justice; — Charles-Joseph, baron de Barral, capitaine de dragons, époux de Marie-Thérèse-Hippolyte de Barnave de Boudra, contre Baston, en acceptation de transport de créance; — Louis-Auguste de Thomassin de Peynier, abbé commendataire d'Aiguebelle, contre Faure, en paiement de lods, etc.

B. 978. (Cahiers.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1787-1789. — Audiences. — Noms des parties : Richard, curé de Francillon, contre Teyssier, en paiement de créance; — Jean-Claude-Marie de La Coste, seigneur de Maucune, Ancone, etc., contre noble Alphonse-Laurent-Antoine Salomon, baron de Salomon, vi-sénéchal de Montélimar, en paiement de lods; — Antoine-Augustin de La Roque de Tertulle, seigneur d'Eygluy, contre Ezingeard, en délivrance d'immeubles affectés à la sûreté d'une créance, etc.

B. 979. (Cahiers.) — In-4°, 624 feuillets, papier.

1776-1788. — Affirmations de voyage par : Ronchon, curé de Gigors; — Reynaud, curé de Grane; — Richard, curé de Francillon; — Neyret, curé de Celas; — Bellier, bourgeois de Charpey; — Grangier, notaire à Sainte-Croix; — Bonnet Des Arcis, curé de Vaunaveys; — Morel, curé-archiprêtre de Charpey, etc.

B. 980. (Cahiers.) — In-4°, 591 feuillets, papier.

1781-1789. — Présentations de procureurs : Bouchet, pour Gras, bourgeois de Crest, plaidant contre Farnalier; — Athénor, pour le marquis de Pluvinel et La Roque, contre Colombier; pour Chaix, chirurgien-major de la tour de Crest, contre Brossard; — Curnier, pour de Quinsard, ancien curé de Ponet, contre Morel. — Registre d'écrou des prisons de Crest.

B. 981. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1587-1589. — Transcription d'actes approuvés ou insinués par Antoine de Perrin, docteur en droit, juge commis à la Sénéchaussée de Crest, au bailliage de Saint-Marcellin, aux conventions de Chabeuil et aux judicatures subalternes du Diois. — Ventes judiciaires des biens des mineurs Ribaud, Freichet, etc., faites à Breyton, à Achard, etc., de Pontaix. — Donations entre vifs : de Marguerite Taillotte, veuve Baile, de Die, à Hugues, son frère; — de Colette de Picquet, veuve de noble Guillaume de Guilhemot, seigneur d'Establet, à noble Charles, son fils, à l'occasion de son mariage avec Diane de Rastel; — de Françoise Vergesse, veuve Guillon, à Ennemond Bovier, etc. — Contrats de mariage entre : Alexandre Rousset, de Saint-Roman, et Isabelle Magnan, de La Chapelle-en-Vercors; — Pierre Alart, d'Upie, et Marguerite Dourouelle; — Louis Morand et Benoite Raucou, etc. — Testaments : de Magdeleine Oruol, de la Religion Réformée, en faveur de Colin, son mari, et de ses enfants; — de Jean Vacieu, de Châtillon, en faveur de ses enfants, etc.

Bailliage du Buis.

B. 982. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1576-1589. — Consultations de Benedicti et de Raymondi, docteurs de Carpentras, et d'autres avocats du Buis et des villes voisines, pour nobles : Esprit Artaud de Montauban, seigneur de La Roche-sur-Le-Buis, au sujet de la substitution portée dans le testamènt de noble Jean Artaud, seigneur de Bellegarde, Beaumont, Charens et Aucelon, du 30 juin 1490 ; — Louis de Soyans, seigneur de Châteauneuf-de-Bordette, sur les lods, mi-lods, la main-morte, la commise (confiscation) et la propriété des essaims. « La règle de droit touchant cette espèce d'ani- » maux est que, à partir de la ruche, ledit *jeton* (essaim) » s'étant venu reposer sur arbre ou ailleurs, dans le jardin » du seigneur de Châteauneuf, avant qu'il l'ait fait res- » serrer dans une autre ruche, il n'est pas plus à lui » que les oiseaux y ayant fait leur nid et s'envolant de là, et » si un autre enserre les mouches à miel, elles lui appar- » tiennent. » — Louis de Chabestan, dit d'Alanson, seigneur de Ribeiret et de Sorbiers, touchant la pension de 120 livres promise à Antoinette de Rets, dans son contrat de mariage; — Geoffroy de Bésignan, dont Rixende, sa sœur, épouse de noble Antoine d'Autane, en vertu de substitutions antérieures, attaquait la donation par lui faite de ses biens à noble François Des Massues, dit d'Urre, seigneur de Vercoiran; — Antoine de Gironde, sur l'exécution des clauses de la donation qui lui a été faite dans son contrat de mariage avec Jeanne Planchette, par Catherine, sœur de ladite Jeanne.

B. 983. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1594-1673. — Requête au Parlement de Grenoble par le procureur du Roi au Siége du Buis, demandant que tous les seigneurs bannerets du ressort choisissent des gradués ou des avocats pour leurs juges, dans le délai d'un mois, à peine de 500 livres et de la perte de leur droit de juridiction. — Autre requête à de Galle, vi-bailli du Buis, par le procureur du Roi au Siége, relativement au *pareatis* exigé des huissiers et sergents qui exécutent des lettres et commissions non émanées du Siége. — Rôles des actes reçus par Moreau, Teste, Montbran, etc., notaires au Buis. — Testament d'Allier, de Savoillans (Vaucluse), en faveur de ses frères. — Contrat de mariage de Benoit avec Magdeleine Jouve. — Transaction entre Agnès Garcin, veuve de Mathieu Delhomme, sieur de Pelonne, et Mathieu, son fils. — Procédures civiles : de Bertrand, contre Dusserre, en paiement des dommages soufferts, pendant qu'il a été en prison à Avignon, pour la commune du Buis ; — de Bonfils, contre Meynier, en remboursement de créance; — des consuls et de la communauté d'Eygaliers, contre Achard, meunier, en réduction du droit de mouture à la cote 40e, etc. — Instances criminelles : du garde-bois de M. de Montbrun, contre Saignon, pour coupe d'arbres ; — de Nicolas, chirurgien du Buis, contre Bonnefoy, pour injures et menaces.

B. 984. (Cahiers.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1640-1663. — Audiences. — Noms des parties : noble Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, contre La Perrière ; — César de La Tour-Gouvernet, marquis de Lachau, contre Petit; — Jacques Brussel, prévôt de la cathédrale de Vaison, prieur et co-seigneur de Vinsobres, contre Pellat, en exécution de sentence ; — Olympe de Baron, veuve de noble Paul Caritat, seigneur de Condorcet, contre Antoine de Caritat, son fils, en paiement d'une somme de 2000 livres ; — Jeanne de Thollon, dame des Pilles, contre Cousin et Nicolas, en exécution de contrainte; — Raphael Gabet, ministre de Volvent, contre Gras, Delhomme, etc., en entérinement de lettres royaux; — noble Henri de La Tour-Gouvernet, seigneur de Verclause, contre noble Alexandre de La Tour-Gouvernet, seigneur de Lemps, en validation de la saisie des moulins de Belle-Combe-Tarandol, etc., faite sur ce dernier, etc. — Réception de Sigaud et de Bertrand en l'office d'auditeurs des comptes consulaires du Buis. — Vente par Charles Vilhet à René de Mayfredi, de Mérindol, d'un office de procureur au bailliage, au prix de 1022 livres. — Émancipations de Crouzet, greffier du Siége, et de Bertrand de Flandres, etc.

B. 985. (Cahiers.) — In-4°, 348 feuillets, papier.

1665-1667. — Audiences. — Noms des parties : nobles Michel de Silvestre, sieur de Marignan, et Pierre d'Autane, sieur de La Buissière, demandeurs en requête, contre Blanc et contre Isnard; — nobles Alexandre de Sillol, sieur de Saint-Vincent, et Charles d'Agoult, seigneur de Piégon et Mérindol, contre Charles de Véronne, seigneur de Roane, et contre Reymond, en liquidation de créances ; — Blanche de Périssol, dame de Sahune, contre Prorin, en adjudication de frais de justice ; — noble César de Bardonnenche, sieur de Sousville, contre Jarjayes, de Lachau, en exécution de sentence ; — François de Pontevès, baron de Montfroc, contre Coutin, en assistance de cause; — Lambertin, ancien fermier de la terre du Buis, contre noble Pierre d'Armand, baron de Lus, en paiement de lods, etc. — Présentations de procureurs : Peyrol, pour Roman ; Aricy, pour Blanc; Simond, pour noble François d'Yse, etc.

B. 986. (Cahiers.) — In-8°, 445 feuillets, papier.

1668-1672. — Défauts accordés : à Pierre de La Tour, marquis de La Charce, contre Victoire et Clémence Duclaux; — à Hector d'Agoult, seigneur de Bonneval, contre Auzias; — à Louis-Gabriel d'Urre, marquis de Bressieu, seigneur de Venterol, contre Tardieu; — à Jacques Dupuy, marquis de Montbrun, baron de Mévouillon, contre Taxil, etc. — Affirmations de voyage par nobles : Philippe de Bruyère, sieur de Châteauvieux; Melchior Marmet, sieur de Valcroissant; Jean-Baptiste de Buffevent; François de Rivière, chevalier de Malte, procureur fondé de Richarde de Quiqueran, veuve de noble Gaspard de Rivière, seigneur de Sainte-Marie, etc.

B. 987. (Cahiers.) — In-8°, 293 feuillets, papier.

1672-1678. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Baptiste de Guichard, sieur de Montguers, contre Jacques Dupuy de Tournon, marquis de Montbrun, en exécution de sentence; — noble Alexandre de Ventaillac, sieur d'Eygaliers, contre la veuve Andesdiau, en ouverture de saisie; — Blanc, curé de Sahune, contre Gauthier, en appel du juge du lieu; — Magdeleine de Joannis, veuve de noble Léonard de Bouvard, sieur de Roussieu, contre le tuteur de noble Gaspard-Léonard de Bouvard, son fils, en répétition de ses droits sur l'hoirie de son mari; — noble Philippe Des Bertrands de Pelissier, sieur d'Eyroles, contre le curateur de l'hoirie Bonfils, en délivrance d'immeubles vendus aux enchères; — Louise de Bonne, dame de Sainte-Jalle, veuve de Thollon, contre Garde, en paiement de créance, etc. — Défauts accordés : à noble Auguste de La Tour, sieur des Taillades, contre Barbier; — à Catherine de Gaubert, dame de La Penne, contre Merle, etc.

B. 988. (Cahiers.) — In-8°, 331 feuillets, papier.

1678-1687. — Audiences. — Noms des parties : René de La Tour, marquis de Montauban, lieutenant général des armées de Sa Majesté, contre Lachau, en exécution de sentence; — noble Paul de Durand, sieur de Pontaujard, Blacons, Teyssières, etc., vi-sénéchal de Montélimar, héritier de Jacques, son père, demandeur en discussion des biens de La Tour, marquis de La Charce. — Présentations de procureurs : Rieumal, pour Sarrobert; — Mostoulh, pour noble Jacques de Truchier, seigneur de Montaulieu, etc.

B. 989. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1693-1729. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV défendant à Baquet, commis au recouvrement de la finance des offices de conseillers gardes et dépositaires des archives dans les Parlements, Présidiaux, etc., d'établir des offices de ce genre dans les justices de Vienne et de Montélimar, au bailliage du Buis et dans les justices qui font partie du duché de Valentinois. — Requête présentée au Parlement de Grenoble par noble François-Thomas de Cheylus de Propiac, vi-bailli et lieutenant général du bailliage du Buis, au sujet des préséances, dans les cérémonies publiques, des officiers du Siége sur les officiers municipaux. — Instances criminelles : d'Allard, sergent royal de Nyons, chargé de signifier aux habitants de Condorcet les édits du Roi sur la vente du plâtre, contre Queille; — de Borel, contre la femme Bremond, pour voies de fait. — Procès-verbal sur la mort accidentelle de Joseph Crozet. — Déclaration de grossesse de la veuve Bonfils. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Brochier, de Louis et de Simon Tatin, frères, etc.

B. 990. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1730-1734. — Arrêt du Conseil d'État commettant Colleau, lieutenant criminel au bailliage de Melun, pour instruire et juger en dernier ressort les faits de contrebande en Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Languedoc et Provence. — Inventaire des papiers trouvés chez Fauvin, greffier du Siége, mort subitement : les procédures mentionnées vont de 1720 à 1730. — Requête de Martinel à Moreau de Véronne, vi-bailli, pour être reçu avocat plaidant. — Testament de Girard Labrelly, président, juge des fermes au département des Baronnies, directeur général des domaines du Roi en Provence. — Levée du cadavre de Brochier, mort accidentellement. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Reilhanette, contre Pascal, receveur des fermes, qui a tué des pigeons du seigneur du lieu; — du procureur du Roi, contre Moine, dit Durieu, et Grenier, de Mirabel, pour port d'armes; — d'Espoulier, marchand, contre Antoine de Grossepierre, pour injures; — de Léon de Grasse, commandeur du Poët-Laval, contre Martin et Félix, pour coupe d'arbres dans ses bois de Beaulieu, à Mirabel; — de la veuve Télenne, contre Sauvage, Mérindol et leurs complices, qui ont exhumé et traîné par les rues le cadavre de Catherine Pascal. — Procédures civiles d'Anne Bigonnet, veuve Sauvaire, contre Odin, en revendication de la propriété d'un bois.

B. 991. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1740-1777. — Requête au Parlement par le procureur du Roi au Siége, contre Têtefort, greffier du bailliage, qui s'est fait attribuer, à l'exclusion des notaires, toutes les commissions en exécution de jugement : « Le » bailliage du Buis a dans son étendue, depuis Lépine » jusqu'à Saint-Maurice, plus de 12 lieues, ainsi que de » l'autre confin jusqu'à Montfroc; s'il y a une procédure » ordonnée par sentence, et il y en a très-peu qui n'en » ordonnent pas, les parties paieront au greffier trois » ou quatre jours de transport de plus qu'il ne leur en » coûterait prenant un notaire sur les lieux, d'autant que ces » notaires accommodent souvent les parties, ce qui est un » autre grand bien. On plaide assez chèrement, sans ajouter » aux inévitables dépenses le transport de cet officier. » D'ailleurs, ce ressort est le plus misérable non-seulement » de la province, mais du royaume; la Cour en doit juger » par le peu d'affaires qu'elle en voit arriver devant elle, » l'impuissance arrêtant tout aux deux premières justices; » elle en jugera encore mieux par ce tableau : il n'y a » d'audience que de quinzaine en quinzaine, toutes d'une » heure ou d'une heure et demie au plus, quoique il y ait » 72 villages. Enfin, le greffe, que Têtefort a le premier » porté à 300 livres, ne l'avoit jamais été que de 80, 100 ou » 120 au plus; il ne faut donc pas être étonné s'il cherche » à s'y attribuer des droits, non-seulement pour ne pas » perdre, mais pour y gagner. » — Mémoires pour et contre les consuls du Buis, dans leur différend avec le vi-bailli, au sujet des honneurs, droits et priviléges des officiers du Siége. — Inventaire des biens délaissés par Brun, de Mérindol. — Rapport d'experts pour nobles Louis-Alphonse-Alexis d'Aubery, co-seigneur de La Penne, sur les réparations offensives faites par noble Jean-Joseph de Silvestre, sieur de Marignan, autre co-seigneur. — Procédures criminelles de Joseph Adrian, de Revest-de-Bion, contre Bonnefoy, pour destruction d'une haie vive lui appartenant, etc.

B. 992. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1740-1777. — Instances civiles : de Roman, mari d'Anne Ginoux, contre Dominique Ginoux, chirurgien à Mollans, en ouverture du fidéicommis stipulé en sa faveur dans le testament de Léonard Ginoux; — de Louise Brun, veuve Laget, de Nyons, contre Gleize, en rétablissement d'une servitude. — Procédures criminelles : de Rose Isnard, contre la femme Thibaud; — d'Esparron, de Mollans, contre Laugier, Bonnefoy, etc., pour injures et voies de fait; — du lieutenant de la judicature de Mollans, contre Bert, Aubert et autres, pour rixe dans un cabaret, etc.

B. 993. (Cahiers.) — In-fol., 182 feuillets, papier.

1758-1782. — Insinuation des donations entre vifs faites par : François-Charles-Bernard de Blégier de Taulignan de Thollon, baron de Barres, à ses enfants; — Marianne de Taxil, veuve du seigneur de Bésignan, à Marianne-Marguerite-Angélique Duclaux, sa petite-nièce; — Joseph-François d'Urre, marquis de Montanègre, chevalier, à Hélène Dumas, sa gouvernante; — Marie-Suzanne de Cheisolme de Crombis, à Louis-Gabriel-François-Thomas de Sobirats, ancien capitaine de cavalerie; — François-Hélène de Caritat, chevalier, comte de Condorcet, colonel commandant des chevau-légers de Sa Sainteté, à Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat, sa fille, épouse de Jean-Pierre-Gaspard d'Aillaud, baron d'Entrecasteaux, seigneur de La Roche-sur-Buis, colonel de cavalerie, etc.

B. 994. (Cahiers.) — In-fol., 136 feuillets, papier.

1784-1789. — Transcriptions. — Donations entre-vifs faites par : Marie-Suzanne de Cheisolme de Crombis, dame d'Arpavon, à Marie de Vincent, épouse de Joseph-Marie-Agricol de Planchette, de Piégon; — Guillaume-Thomas-Simon de La Rochette, conseiller et maître des comptes honoraire de la Cour de Dauphiné, seigneur de Nyons en pariage avec le Roi, à Guillaume-Thomas-Martin-Simon de La Rochette, son fils, capitaine au service de l'Espagne; — François de Moreau, seigneur de Saint-Julien, à Thérèse-Félicité d'Archimbaud, sa nièce, etc. — Contrat de mariage d'Antoine-Gabriel de Blocard, seigneur de La Garde-Paréol, avec Marie-Adelaïde de Vesc, chanoinesse du chapitre noble de Largentière. — Provisions de juge de la co-seigneurie de Vinsobres et de lieutenant du juge de Piégon, données à Brochery, par Justine-Espérance d'Agoult de Montmaur, duchesse de Montpezat, dame de Piégon, Bénivai, Mérindol, etc.

B. 995. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1776-1784. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Achard, par Gleize, d'un petit fonds à Nyons, pour 30 livres; — à Benoit de Montbrun, par Jean-Joseph-Félix-Xavier-Henri de Rolland de Cantelme, seigneur de Reilhanette, d'une terre au Devez, pour 1200 livres; — à Charbonnel, de Clansayes, par Bouvier, de 4 éminées de terre et vigne, moyennant 84 livres; — à Long, maître en chirurgie à Venterol, par Azard, d'un fonds d'oliviers, pour 1199 livres; — à Marcellin, avocat au

Parlement de Provence, de Remuzat, par Barbier de Villecroze, de divers immeubles à Pelonne, Verclause, etc., pour 8000 livres, etc.

JUSTICE MAGE DE VALENCE.

B. 996. (Registre.) — In-fol., 141 feuillets, papier.

1563-1567. — Transcriptions signées par Gilibert et Galbert, juges de Valence et son ressort. — Édits, ordonnances et déclarations du roi Charles IX concernant : la justice et l'abréviation des procès; — les consignations exigées des plaideurs; — les habillements des ecclésiastiques, des nobles et du peuple; — la chasse et le port des armes. — Arrêts du Parlement de Grenoble sur les dîmes, la publication des édits de pacification, etc. — Ordonnance de Jean de Montluc, évêque de Valence, supprimant la Cour des appeaux : « Nous voulons et entendons retenir notre juge mage de Valence pour cougnoistre et juger des causes de ladite ville et des chasteaulx de son ressort qui nous appartiennent, de sorte que les appellations interjetées de ses sentences ressortiront nuement et sans moyen à la souveraine Cour de ce païs de Dauphiné. » — Provisions : de Bertrand de Plovier, bailli de Valence; — de noble Aimé de Montbrun, capitaine châtelain de Châteauneuf-d'Isère, pour Jean de Montluc; — de Fornier et de Poncet, notaires à Valence et au Bourg, etc. — Donations entre vifs faites par : Jean de Saillans, écuyer, sieur de Bresenaud, habitant à Quintenas (Ardèche), à François Joubert, son cousin; — noble Claude de Peyrous, médecin ordinaire de la Reine, habitant à Valence, à Antoine de Masso, avocat au Parlement de Paris; — Louis Granet, écuyer, de Châteauneuf-d'Isère, à Louise, sa sœur; — Gaspard de Bannes, de Lavoulte, écuyer, à Antonie de Lapierre, son épouse, etc. — Contrats de mariage : de noble Gilibert de Bannes, de Lavoulte, avec Suzanne Rogier, fille du professeur à l'Université de Valence; — de noble Alexandre Sellier, de Châteauneuf-d'Isère, avec Catherine Chiron, etc.

B. 997. (Registre.) — In-fol., 376 feuillets, papier.

1584-1606. — Transcriptions signées par François Joubert et Aimar de Dorne, juges mages. — Donations entre vifs faites par : noble Aimé de Montbrun, chevalier, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, capitaine de Chabeuil, à noble Antoine, son fils; — Henri de Genas, seigneur de Cheyssan, à Laure et Charles de Genas, enfants naturels de feu Jacques, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Vincent de Valence; — Pernette de Laube, veuve de François Joubert, juge mage, à Jeanne, sa fille. — Marguerite de Villèles, veuve de Job de Rostaing, de son vivant conseiller au Parlement de Grenoble, à Michel-André, Antoine et Jean, ses enfants; — Jeanne Dufaure, épouse de noble Denis de Monery, lieutenant en la judicature de Valence et son ressort, à ses enfants; — Reine de Chastellier, épouse de noble François de Porte, seigneur de Sillans, à son fils; — Marie Silve, veuve de Pierre de Bannes, à noble Nicolas de Corbières-La-Tour, son enfant d'un premier lit, etc. — Testaments et codicilles : de noble Isabeau de Sassenage, en faveur de noble Jean de Ricol, des gardes du corps du Roi, son mari, et de Jean-Antoine de Conches, son fils; — de noble Mathieu Raillet, capitaine châtelain de Châteaudouble, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, en faveur des enfants nés de son mariage avec Geneviève de La Colombière; — de noble Jérôme Faure, viguier du Bourg-lès-Valence, en faveur de Jeanne Galle, son épouse, et de ses enfants; — de noble Gaspard de Saillans, docteur en droit, en faveur de Marguerite de Lattier, son épouse; — de Germaine de Mayaud, veuve d'André d'Exéa, docteur régent de l'Université de Valence, en faveur de Félix Rabot, de Livron, son neveu; — de Jeanne de Gimar, veuve de noble Louis Sicard de Cublesses, de Fontgrand sur Livron, en faveur de sa fille; — de Charles de Leberon, évêque et comte de Valence, fait à Padoue, etc. — Contrats de mariage : de noble Antoine de Montbrun, fils d'Aimé, avec Flore de La Tour; — de noble Antoine de La Terrasse avec Clémence Joubert, fille de François, juge mage; — de noble François de Chabeuil, de Loriol, avec Lucrèce de Beaumont, de Villeneuve-de-Berg, etc. — Provisions : de Laboisse, juge des appellations du ressort de Valence, données par Charles de Leberon, évêque; — d'Henri de Bressac et de Fabien de Leberon, baillis de Valence, pour Pierre-André de Leberon, évêque, etc. — Transaction entre nobles Laurent et Joachim de Mistral, fils de François, conseiller au Parlement de Grenoble, touchant la succession paternelle. — Permission du Parlement de Grenoble, accordée à Rousset, marchand de Valence, de mettre en blanque (loterie) une maison, un jardin et 6 sétérées de terre, avec des marchandises et des meubles, de la valeur de 1000 à 1200 écus. — Supplique de Claude Brosse au roi Henri IV, pour obtenir aux communautés villageoises un sursis au paiement de leurs dettes, suivie d'un arrêt conforme du Conseil d'État. — Arrêt du Parlement et lettre au juge de Valence sur la tenue des États de la province. — Édits, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Henri III et Henri IV, concernant les monnaies, le contrôle des quittances délivrées par Charles Paulet, les tailles, etc.

B. 998. (Registre.) – In-fol., 141 feuillets, papier.

1610-1617. — Transcriptions signées par Aimar de Dorne. — Contrats de mariage : de noble Gédéon de Vesc, fils de noble Mary, avec Lucrèce de Chabeuil ; — de noble Pierre d'Allard, fils de Balthasar, de Montvendre, avec Hélène Serret, etc. — Donations entre vifs faites par : noble Jean de Bannes, seigneur de La Bâtie et Tour-du-Verre, à Jacques, son fils ; — Jean d'Allard, seigneur du Lude en Anjou, à noble Pierre, son neveu, habitant à Montvendre, etc. — Requête des Jacobins de Valence pour être dispensés de faire peser leur blé au poids de la ville. — Provisions accordées à Sauzet, notaire de Valence, par Pierre de Chabons, abbé de Saint-Félix, en l'église cathédrale de Valence, de la charge de bailli ou receveur et conservateur des droits de l'abbaye.

B. 999. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1551-1620. — Réception par Varnier, vicaire général de l'évêque de Valence, du serment d'Aimar de Dorne, nommé juge mage. — Certificat de l'exécution du jugement qui condamne Antonie Charlesse, pour vol, au fouet et au bannissement. — Instances civiles : d'Isabelle de Corbeau, veuve de noble Pierre de Feralhon, contre les consuls de Châteauneuf-d'Isère, en appel du jugement rendu à son préjudice par les commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés ; — de Jourdan, receveur des tailles à Valence, contre Du Poyet, notaire et procureur, en paiement de cotes d'impôt, etc. — Requête de Bergier, prieur de Saint-Félix, pour obtenir le renouvellement des reconnaissances de quelques emphytéotes.

B. 1000. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1620-1639. — Arrêt du Parlement de Grenoble qui défend tout enrôlement de gens de guerre, achat d'armes, etc. — Défenses faites de l'autorité de l'évêque de Valence : de jurer et blasphémer le nom de Dieu et des Saints, sous les peines portées par les ordonnances du Roi ; de se provoquer en duel et de s'injurier ; de jouer à aucune sorte de jeux pendant l'office divin ; à toute personne ayant ménage d'aller boire et manger au cabaret ; de porter des armes à feu et de chasse ; de couper du bois dans les propriétés du seigneur ; de détruire les chemins ; à toutes femmes et filles, sous peine de la vie, d'exposer leurs enfants aux portes des hôpitaux et ailleurs, etc. — Adjudication : des livres de notes « patrocines et papiers » d'Aimar Gay, procureur au Parlement de Dauphiné ; — des créances de l'hoirie Arnaud, à Valence ; — des biens de Baille et de Blachier, de Loriol, etc. — Inventaires des biens délaissés par Françoise de Castellane, veuve de noble Jean de Flotte, sieur de Molières, sur Montvendre, à la requête de noble Claude de Flotte, sieur de Molières, son fils et héritier. — Instance criminelle de Jeanne Bérangier, contre Chol, commis à la douane, pour voies de fait.

B. 1001. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1620-1639. — Procédures criminelles d'Honoré de Serment, lieutenant général en la connétablie et maréchaussée de France, contre Espaule, Tivolet, dit Begot, et autres voleurs de grand chemin. « Aux mouvements » derniers, lorsque les rebelles occupoient les villes de » Baix et du Pouzin, ils les avoient invités à passer le » Rhône, leur avoient servi de guides, et les avoient » assistés à fourrager non-seulement les maisons et les » granges de leurs voisins, mais encore à enlever des » prisonniers. » Ils avaient ainsi emmené le châtelain d'Ourches, après avoir pétardé sa maison et tué son fils.

B. 1002. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1620-1639. — Instances civiles : des hoirs Gaspard, contre Bigeard, et de François Vianes, contre Montméan, en paiement de créance ; — de Denis Rollet, prieur-curé de Barcelonne, contre Reynaud, en paiement de la dîme des agneaux ; — d'Isabeau Bertrand, contre Blache, en annulation du testament de Marguerite Devoulans, veuve Duplan, fait en temps de peste violente « qui rendoit non- » seulement les bourgs et villages déserts, mais aussi les » grandes et populeuses villes. » — Adjudication des immeubles de Vallet, jardinier à Valence.

B. 1003. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1640-1659. — Proclamations faites de l'autorité de l'évêque de Valence : convoquant les habitants dans la maison-commune le 25 avril pour l'élection des consuls ; défendant la chasse et le port d'armes ; permettant la vente de la viande, à raison de 3 sols la livre de mouton sans *souquet* (os) et 2 sols la livre de bœuf. — Réceptions de Bal, vi-châtelain d'Alixan et de Voiron, greffier, par Daniel de Cosnac, évêque. — Instance civile de Bergier, prieur de Saint-Félix, contre les hoirs Doche, en paiement de pension foncière. — Testament de Marconis, marchand de Valence. — Inventaire des meubles et biens de Louis Blanc, marchand de la même ville. — Vente à l'encan du mobilier de Guillaume de Laforêt, lieutenant de prévôt. — Procédures criminelles : de Gaspard de Monde, écuyer, contre la femme Rozeron, qui n'a pas rendu la bourse perdue par Justine Roux, après les publications faites au

prône par les curés, et dans la ville par le crieur public ; — de la femme Bourgeat, contre Cazard, procureur d'office, et Crozat, greffier, qui ont forcé la porte de sa maison et pénétré chez elle la nuit ; — de Dumoulin, contre Mezenc et Lapierre, accusés d'avoir tué ses pigeons ; — de Dansage, de Loriol, contre certaines personnes qui l'accusent calomnieusement d'avoir travaillé au rétablissement de l'étape, « malheur si grand qu'il a déshabité tout le lieu, » après en avoir réduit à la mendicité la plus grande part.

B. 1004. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1640-1659. — Sentences criminelles condamnant : Vivion au bannissement, pour vol ; — Rostaing au paiement du droit d'*indits* (octrois) sur le blé qu'il a fait moudre ; — Dusserre et Devinay aux frais et dépens de l'instance intentée contre eux, pour voies de fait, par Moulier de Loriol, etc. — Procédures civiles pour le syndic de la cathédrale de Valence, contre Vernet, en paiement des lods d'une maison acquise, rue du Grand-Mazel. — Conditions de la vente judiciaire des immeubles de l'hoirie Odoard, d'Alixan. — Instances criminelles : du procureur d'office, contre Dupré, condamné pour exposition d'enfant, appelant au présidial ; — de Royet, Sauvain et la veuve Faure, contre Guichard, dit Grouillat, Bozonier et Faure, pour voies de fait.

B. 1005. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1660-1669. — Requête de Serret, procureur fiscal de l'évêché, au parlement de Grenoble pour qu'il défende au prévôt du Présidial de connaître des délits de chasse. — Vente à l'encan des meubles d'Anne d'Alby, veuve de noble Gabriel de Veynes. — Procédures civiles : de Bergier, contre Miribel, en revendication d'un fonds de terre ; — de Blanc, cessionnaire de Faure, contre les consuls de Valence, en paiement d'une somme de 830 livres, etc. — Instances criminelles d'Arnaud La Raison, Bergeron et le syndic du chapitre de Saint-Pierre du Bourg, contre Bonnet, Mayousse, La Gontardière, etc., pour voies de fait.

B. 1006. (Liasse.) — 120 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Acceptation de la succession d'Augustin Delaye par Henri, son fils. — Adjudication des immeubles de Dayol, d'Eurre. — Procédures civiles des Visitandines de Tournon, des héritiers Gaspard, contre Guichessieu et Bigeard, en paiement de créance. — Plainte de Dumoulin, avocat à Loriol, contre noble de Paget et ses complices, pour voies de fait.

B. 1007. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1660-1669. — Publication du testament de Michel Reboulet, avocat. — Compte-rendu par Anne Odouard et Justine Royanez aux créanciers de Mathieu Odoard, d'Alixan : dépense, 6075 livres ; recette, 4888 livres. — Clauses de la vente judiciaire des immeubles de l'hoirie Jaillet, à Cliousclat. — Procédure civile de Genot, contre Delaye, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre le sieur de Gaune, étudiant, accusé du meurtre de Maillet, à la porte Saint-Félix ; — de Gresse, de Montvendre ; Jalouin ; Laplace, de Valence, et Marie Reynaud, contre Perrot, dit Dulaurier ; Peloux, Sazy et la femme Aubert, pour injures, menaces et voies de fait. — Plaintes de Jeanne Pialoux, contre Pradier, son séducteur, qui refuse de lui venir en aide.

B. 1008. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1660-1669. — Procédures civiles : de Richaud, d'Alixan, contre Boissière, en revendication d'immeuble ; — d'Alexandre Rostaing, contre Gaspard Rostaing, en répétition de la dot de son épouse ; — de noble Fabien-Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Roy, en paiement de pension, de cense et de lods. — Instances criminelles : de Rotoulier, de Châteauneuf-d'Isère, contre Octavien de Murinais, pour voies de fait ; — de Marie Robert, femme Barneron, contre Bérangier, pour injures. — Actes extrajudiciaires : répudiation par Constance Chiron de l'héritage de Paviot, son mari ; — ouverture du testament de noble Claude de Dorne, seigneur de Montcara, fait à son départ pour Candie ; — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Bachasson, conseiller en l'Élection, par Françoise Pan, etc.

B. 1009. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Nominations de Valentin, Rey, Mourier, princes de la basoche, par 9, 14 et 17 voix. — Compte de tutelle rendu par Louise Bourdelin, veuve Baudon, à Charles, son fils : dépense, 2539 livres ; recette, 3460 livres. — Inventaire des meubles de Louis Blanc. — Compte-rendu aux créanciers de l'hoirie de Nicolas Mottet, par Gabrielle de Bombardier, sa veuve : dépense, 52,600 livres ; recette, 18,768 livres. — Procédures civiles de Chambaud, contre Bergier, en revendication de droit de passage. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bouvat et Magnon, accusés d'émission de faux liards ; — de noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Riotor, pour coupe d'arbres ; — de Blachon, Brun et Chambaud, contre Salabelle, Terras, etc., pour voies de fait.

B. 1010. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens de Decour, de Valence, et de Marguerite Pascal, femme Cholet. — Clauses de l'adjudication des immeubles de noble Just-Henri d'Espinchat, seigneur de Tagenas. — Procédures civiles de Gachet, de Saint-Laurent-en-Royans, contre les missionnaires du Saint-Sacrement, en revendication de la maison que leur a vendue Eynard. — Instances criminelles : de Dumoulin, fermier des indits, contre Monier, pour entrée de viande en fraude des droits; — du procureur fiscal, contre Peyret, châtelain de Beaumont, accusé de malversations et d'abus de pouvoir; — de Françoise Clapier, Claux, notaire, et Marie-Clauda Dupré, contre Tardif, Lacroix et Darnoux, pour voies de fait.

B. 1011. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1670-1679. — Rapport d'experts sur la délimitation demandée par noble Jean-Antoine de Geys, de Saint-Péray, et par Salabelle, pour la métairie de Chaufau, à Montvendre. — Inventaire des effets délaissés par Guigon, de Valence. — Procédures civiles : de Marie Faure, contre le curateur de l'hoirie de son mari, en paiement de l'augment de sa dot; — de Fornet, conseiller en l'Élection, contre la veuve Bigeard, en règlement de compte; — de Jaserme, avocat, contre Flandy, en garantie du paiement des lods que lui réclame Alexandre de La Clostre. — Instances criminelles d'Isabeau Fermond; de Galle, vi-courrier de la justice mage; des mariés Gauthier et de Louise Gruas, contre Théolier, Doche, Simian, Rochebois, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1012. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1679. — Testament de François Marnas, chanoine de Saint-Appolinaire. — Inventaire des effets délaissés par Gérente, boulanger de Valence. — Procédures civiles pour le syndic de la cathédrale de Valence, contre noble Isaac-Louis de Marquet, sieur de Cornillac, en paiement de la somme due par noble Antoine de La Blache, sieur de Clavel, sur le domaine de Marcelas vendu à l'intimé. — Instances criminelles : de Jobert et Roussillon, fermiers des indits de Valence, contre Rodet et Reboulet, hôteliers de la ville, pour entrée de viande en fraude des droits d'octroi; — de Jacques Liot, Boissonnier, Louise Mirabel-Modon, Jeanne Monier, etc., contre Bioussac, Margirel, Desbleds, Pain, Clapier, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1013. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1679. — Testament olographe de Laurent Reboulet, docteur en droit, de Valence, en faveur des mariés Grandjean. — Compte-rendu par Gachet, tuteur de Claude Reynaud : dépense, 1508 livres; recette, 1784 livres. — Inventaires des biens d'Honoré de Serment, lieutenant général de la connétablie de France. — Vente à l'encan des meubles de René Dusserre. — Instances criminelles : de Perrier, dit Lafrette, de Valence, contre les mariés Platel, pour voies de fait; — de noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, contre Desbleds, pour coupe d'arbres; — du procureur fiscal, contre Bouchet, pour le meurtre involontaire du berger de son père, etc.

B. 1014. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens d'Antoine Vinay. — Vente judiciaire des immeubles et créances de l'hoirie Trouillier, à la requête de noble Charles-François de Bressac, sieur de Rollin. — Instances criminelles : des consuls de Valence, contre Allier, boulanger, pour achat de blé au marché avant l'heure de midi; — de Marguerite Vignal, contre Vary, pour voies de fait; — du fermier des indits, contre le fermier de Bonnemant, pour entrée de viande en fraude des droits, etc.

B. 1015. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1680-1689. — Déclaration du roi Louis XIV attribuant à ceux qui dénoncent aux juges des lieux les Religionnaires sortis du royaume sans permission, la moitié des biens de ces derniers. — Dénonciation d'Oboussier, de Foulhouse, Religionnaire fugitif, par noble Just-Louis de Feralhon. — Inventaires des biens délaissés par la veuve Chometton et Luc Guérin. — Ventes judiciaires des immeubles et créances de Durand, notaire de Montelier, et de Claude Faure, notaire de Beaumont. — Nominations de Benoit, Souchier, Morel, Petit, Pervillac et Chabalet, princes de la basoche, par 13, 16, 15, 11 et 27 voix. — Déclarations de grossesse de la veuve Bonfils et de Marie Belle. — Acceptation de l'héritage d'Hélène Bernard, par Hélène Reboulet, sa bru. — Vente à l'encan des meubles de feu Mathieu Jobert, marchand à Valence. — Instance civile de noble Just-Louis de Feralhon, trésorier de France, contre Besson, en paiement de pension. — Procédures criminelles : de Borie, capitaine châtelain de Beaumont, contre Jeanne Savoye, Judith Ducros et autres, pour vol de raisins; — de noble Scipion de Castellane, seigneur de Noveysan, contre Giraud, pour vol d'un cheval à la grange de Chirac, sur Beaumont, appartenant à feu noble Jean-Pierre de Castellane, sieur de Chirac, etc.

B. 1016. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens délaissés par Pouzin, d'Alixan, et Hélène Rodet, veuve Couchon. —

Ventes judiciaires des immeubles de l'hoirie Josserand, à Beaumont, de Gratien Matras, de Valence, et d'Imbert Michel, de Montvendre. — Déclaration de grossesse de Marie Surville. — Instances criminelles de Peyret, procureur à Valence; de Marguerite Reverdy, de Sauvain, de Prieur et Biousse, de Vivant, châtelain de Châteaudouble, etc., contre Chanas, Mucelon, la femme Derbuel, la veuve Reynier, Armingaud, etc., pour injures et voies de fait. — Procédures civiles d'Antoine Teyssier, capiscol de l'abbaye de Saint-Ruf, contre les héritiers d'Humbert de Valernod, abbé général de l'ordre, en paiement de billet.

B. 1017. (Liasse.) — 103 pièces, papier (3 imprimées).

1690-1699. — Proclamations faites de l'autorité de l'évêque, portant : défense de chasser dans les mandements de Valence et de Loriol; — convocation des habitants pour l'élection des consuls : « Il est enjoint à tous » les manants et habitants de Valence de quelle qualité et » condition qu'ils soient de se trouver le 25 avril, à huit » heures, dans l'Hôtel-de-Ville, pour donner leurs voix et » suffrages à la nomination des consuls, suivant la coutume, » à peine de 10 livres d'amende contre les défaillants. » — Élections de Marie, Arbod, Magnet, Rouveyre et Rollet, princes de la basoche, par 12, 16, 17 et 34 voix. — Procédures civiles : d'Appaix, avocat, contre Gueymar; — de Claude-François de Coston, major de la ville et citadelle de Valence, héritier testamentaire de Françoise de Bressac, contre noble Charles-François de Bressac; — de Gachet, contre Salomon de Corbières, avocat, en paiement de créances. — Déclaration de grossesse de Marie Gordol. — Instances criminelles de Gay, Laurence Armand, Gerfe, etc., contre Bertrand, Pansu, etc., pour voies de fait.

B. 1018. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens de Surrel, de Châteauneuf-d'Isère. — Ventes des meubles de l'hoirie Morin et de Gabrielle Pinet, veuve Bachasson. — Procédures civiles : de Lagier, marchand, contre Sayn, de Valence, en délivrance d'un immeuble vendu aux enchères; — de Rey, prêtre, sous-sacristain de la cathédrale de Valence, contre Garcin, en paiement d'honoraires de messes; — Jassoud, praticien de Romans, contre Seguin, en rendement du compte de tutelle de Louise Duc, épouse du demandeur; — de Claude de Veynes, conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre les enfants de Louise de Bombardier, etc. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre des chasseurs de Livron, pour contravention aux édits; — d'Hélène Jandet, veuve Perrier, de Châteauneuf-d'Isère, contre des soldats du régiment de Thianges, accusés du meurtre de son mari; — de Reymond et Ravel, fermiers de la dîme de Montvendre, pour le chapitre de Valence et l'abbé de Leissins, contre le fermier de M. de Ventavon, à Villeplat, pour enlèvement de gerbes avant d'avoir payé la dîme, etc. — Audiences. — Noms des parties : Reboulet, vi-châtelain d'Alixan, contre Jeanne Barjod, en exécution de sentence; — Louis Reynaud de Sollier, seigneur de Chastelard, conseiller au Parlement de Grenoble, contre ses frères et sœurs, en reconnaissance des seings du testament de Françoise Roux, leur mère, etc.

B. 1019. (Cahiers.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1697. — Inventaire des papiers du greffe de la Justice mage, fait au décès de Crozat, comprenant, en 1882 articles, les procédures faites de 1673 à 1697.

B. 1020. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles de Marguerite Bellon, de Marie Doine, veuve Bourgeois, d'Espesse, etc., contre Louis et Claude Cartier, receveurs de l'Élection de Valence, Clapier, notaire, et Gay, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Louise Blain, la veuve Brun, Marie Chorier et Marie Dedeaux. — Instances criminelles de Marie Bollat et Louise Boyer, contre Gilibert, Saint-Léger et la veuve Vallon, pour injures et voies de fait.

B. 1021. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1700-1709. — Levée des scellés apposés sur la maison de noble André de Mérez, ancien maître des comptes. — Inventaires du mobilier de François Rodet, de Beaumont, et d'Antoine Teyssonnier, de Valence. — Procédures civiles : de Guercin, notaire, contre Collion, en paiement de créance; — de Catherine Doche, veuve Bonnemant, contre les missionnaires de la Congrégation du Saint-Sacrement, en réparation de dommages causés par la démolition d'édifices contigus à sa maison. — Instances criminelles : de Lanteaume, contre Marie Cartelier, femme Valette, pour violation de séquestre; — de Claudine et Laurence Royard, hôtelières à Valence, contre Farjon, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Grangier, Jeanne Mealy, Marie Rey, etc.

B. 1022. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens délaissés par d'Alberny, conseiller de l'Élection de Valence, Blachette, perruquier, et Butherin, hôtelier. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Allegret, Marie Allier, Claudine Andrevet, Claudine Bernard, Diane Chazal, Claire Dupuy,

Louise Eynard, etc. — Plaintes et procédures criminelles : de Dupin, hôtelier à Livron, contre Armand d'Arbalestier et ses complices; — d'Allard, marchand de Carouge, contre Rey; — de Bardot, contre Breynat, etc., pour voies de fait.

B. 1023. (Liasse.) — 82 pièces; 1 cahier in-fol., 95 feuillets, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens d'Isabeau Rôche et de Pierre Roussillon. — Ventes à l'encan des meubles de Butherin et de Miribel. — Procédures civiles de Guercin, notaire, contre Collion, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Christine Laborde, Anne Manny, Catherine Paton, Claire Rey, Catherine Roux, Marguerite Veyret, etc. — Actes extrajudiciaires : émancipation de Françoise de Feralhon, par Esprit, son père, écuyer, sieur de Saint-Pierre; — curatelle de Louis de Lattier de Bayane, chevalier, seigneur d'Orcinas, donnée à Charles-Antoine de Chabo, seigneur de Triors, Génissieu et La Serre, colonel de cavalerie, son beau-frère; — acceptations sous bénéfice d'inventaire par Roussillon et par Décombes, curé de Charols, de l'héritage de leur père, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Jacques de Barjac, contre Fiançaye; — Starot de Saint-Germain, maître écrivain de Romans, contre Françoise Souchier; — de Mirabel, seigneur de La Gardette, contre Mézenc.

B. 1024. (Liasse.) — 143 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Inventaire des biens de Louis Bost, de Valence. — Procédures civiles : de Chabalet, de Châteauneuf-d'Isère, contre Grosset, en délaissement d'immeuble attribué au demandeur; — de Chaix, de Livron, contre Astier, en délimitation de leurs propriétés; — de Chaléon, notaire au Bourg-lès-Valence, contre Béranger, en démolition de la voûte établie au-dessus de sa basse-cour; — d'Anne Lacroix de Pizançon, épouse de noble Just-Louis de Feralhon, contre Collion et ses ayant-droit, en paiement de créance. — État des frais de justice faits pour la discussion des biens de Moïse Chiron, s'élevant à 734 livres. — Déclarations de grossesse de Catherine Agrenier, Marguerite Arnaud, Christine Borde, Isabeau Cheyssière, etc. — Instances criminelles : de Banc, châtelain de Montmeyran, contre Bertrand, collecteur des tailles, qui l'a accusé d'avoir engagé les contribuables au refus de l'impôt; — d'Advenant et d'Arbod, contre Catin et Plonquet, pour injures et voies de fait.

B. 1025. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1720-1729. — Instances civiles : de Denis Drevet, vicaire général du diocèse, héritier testamentaire de Marie-Louise Guercin, religieuse Visitandine, contre Peillon, en paiement de créance; — de Girodet, contre Guerby, de Châteauneuf-d'Isère, en règlement de compte de fournitures réciproques. — Déclarations de grossesse de Marie Deschamps, Isabeau Dotussac et Isabeau Dreveton. — Procédures criminelles de Fortin, maître écrivain, et de Ferouillat, contre Reynier et Bertrand, pour coups et blessures.

B. 1026. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1720-1729. — Procès-verbal de visite des boucheries par Didier et Place, experts nommés. — Inventaire des biens de Roche, huissier, et de Briffaut. — Déclarations de grossesse de Marie Gourjon, Jeanne Lanoir, Marguerite Pascal, Marthe Roux, etc. — Procédures civiles : de Rolland, fermier de Charpey, à Rozier, contre Briffaud, en paiement de créance; — de Françoise Voiron, contre Collion, en répétition de ses droits dotaux. — Instances criminelles : de Guilhermond, inspecteur de la compagnie des Indes en Dauphiné; — de Trouillier, châtelain d'Alixan, de Peyraud, etc., contre Dussau, Bonnet, Royanès, etc., pour injures et voies de fait; — de Romieu, de Montvendre, contre Sauzet, pour détournement de l'eau du Riousset, etc.

B. 1027. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

1698-1724. — Transcriptions. — Testaments : de Marie Desbots, épouse de noble André Faure, seigneur Des Blains, en faveur de ses enfants; — de Magdeleine Bois-Martin, épouse de Louis Cartier de La Sablière, receveur de l'Élection de Valence, en faveur de Marie Chion, sa mère; — de Neyremand, capitaine au régiment d'Alsace, en faveur de Claude, son frère, conseiller au Présidial, avec legs à Geneviève, sa sœur, épouse de noble Alain de Fages; — de Jean-Baptiste de Bressac, colonel d'infanterie au régiment d'Albigeois, en faveur de François-Philippe, son frère; — de Marie Robin, épouse en secondes noces de noble Charles-Jacques Dufaure de Saint-Silvestre, en faveur de Jean Robin, son frère, conseiller au Présidial, etc. — Émancipations : de Pierre-François Roux d'Aguillon, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment d'Alsace; — de Marguerite Bigeard, fille de Joseph, subdélégué à Valence, religieuse de Notre-Dame; — de Charles de Lattier de Bayane, capitaine de cavalerie, etc. — Procuration de Magdeleine de Luc, épouse de Claude de Montchenu, baron de Châteauneuf-de-Galaure, à Benoit, curé de la paroisse, pour faire procéder à l'inventaire des biens de Marie d'Espinchat.

B. 1028. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1730-1739. — Instances criminelles : d'Anne Armand, veuve Moulas, contre Genot, qui lui a coupé des arbres; — d'Anne Badot, veuve Lantheaume, contre Françoise Fayon, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Baud, garde-bois de l'évêque de Valence, pour blessures mortelles à une servante du domaine de Cheneron; — de Bressieu, entrepreneur de la manufacture royale de Valence, commissaire des poudres et salpêtres du Bas-Dauphiné, et de ses associés, contre Pervillac, pour injures et préjudice à leur commerce, etc. — Procédures criminelles de Marie Gueynet, contre Marc Blachette, et de Collion, contre Robert, d'Alixan, en paiement de créances.

B. 1029. (Liasse.) — 53 pièces; 1 cahier in-fol., 133 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Benoite Grégoire et du seigneur de Mirabel et La Gardette. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Giraud, accusé de parricide, et contre les personnes inconnues qui ont jeté un petit enfant dans le puits de Château-Mouchet; — de Gontier, Françoise Guercin, Monerand, etc., contre Jeanne Pallier, Charles, la femme Buffat, pour voies de fait; — de Marguerite Penet, femme Duchamp, contre le major de la citadelle, qui l'a fait expulser de sa maison par la force armée. — Instances civiles de Marmand, fermier au Chiez, sur Étoile, contre Sayn, curé du lieu, en paiement de créance.

B. 1030. (Liasse.) — 47 pièces; 1 cahier in-fol., 90 feuillets, papier.

1730-1739. — Procédures criminelles : de Royanez, contre Lacour, ouvrier en soie, accusé d'avoir détruit ses réparations contre l'Isère; — d'Henriette-Magdeleine de Côme-Savary de Brèves, baronne de Saint-Bonnet, dame de Villeplat, contre Chaix et Charles, pour coupe d'arbres; — de Jeanne Richard et de Jacques de Saulses, ancien châtelain de Mirmande, habitant à Freycinet, contre Aurelle et Florençon, pour injures et voies de fait, etc. — Instance civile de Sayn, curé d'Étoile, contre Faure de La Forêt, en paiement de créance. — Audiences. — Noms des parties : Paul d'Arbalestier de La Gardette, d'Armand, ancien capitaine, contre Marguerite de Reynier, veuve de Melchior, — Balthazar d'Arbalestier, en liquidation de l'hoirie dudit d'Arbalestier; — noble Jean-Charles de Coston de Saint-Romain, baron de Durtail, capitaine d'infanterie, contre Brun, son débiteur; — Philippe de Badouleau de Luya, doyen de la cathédrale, et noble Louis de Chypre de Soubreroche, contre le syndic des propriétaires de prés arrosés par le canal de Saunière, à Valence : le jugement rendu par Duplan porte confirmation de la transaction du 17 janvier 1443 et maintient les possesseurs de prairies « dans le droit et possession d'user et se servir de l'eau » du canal de Saunière, depuis l'après-midi de chaque » samedi jusqu'au soleil levant du lundi, et depuis le » soleil couché de toutes les fêtes chômables jusqu'au lendemain de la fête, et pour celles portant vigile depuis » le lundi de ladite veille jusqu'au soleil levant du lendemain, et ce depuis celle de février jusqu'à la Toussaint. ».

B. 1031. (Liasse.) — 26 pièces; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Dessoudeis, notaire à Livron, mentionnaut des protocoles de 1575 à 1735, les *Poëmes* et les *Plaidoyers* d'Expilly, etc. — Vente à l'encan des meubles de Bressieu, inspecteur des poudres et salpêtres. — Rapports d'experts : sur la valeur de la succcession de Jacques Lambert, pour Marguerite Blachette, sa veuve; — sur l'état des immeubles affermés à Gachet, de Valence, par de Viennois, chanoine de Vienne, recteur de la chapelle Saint-Laurent, etc. — Déclaration de grossesse de Catherine Arce.

B. 1032. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1740-1749. — Rapports d'experts : sur l'état des immeubles de l'hoirie Roquefeuil; — sur les limites des propriétés de Mirabel et de Didier, de Saint-Marcel-lès-Valence; — sur l'état de la maison vendue à Rolland, procureur, par Marie de Murat de Lestang, épouse de René-Alexandre de Bardonnenche, président à mortier au Parlement de Grenoble. — Inventaire des biens de noble Jean-Louis Rouveyre-Duperreau, prévôt général de l'armée de France en Italie. — Levée du cadavre d'un inconnu dans la rue de Cleyrac. — Procédures criminelles : de Royanez, contre Lacour, accusé d'avoir détruit ses réparations contre l'Isère, près l'embouchure du ruisseau de Charlieu; — de Savoie, fabricant de soie à Livron, contre la veuve Rochebois, pour vol.

B. 1033. (Liasse.) — 19 pièces, papier (1 imprimée).

1750-1769. — Ordonnance de Duplan, juge mage, obligeant les meuniers à avoir au poids de la ville deux arches pleines de farine, une pour le blé et une pour le méteil, et à rendre aux propriétaires le même poids en farine que celui du grain, sauf le déchet ordinaire, en prenant au besoin dans les arches précitées. — Procé-

dures civiles de Brun, maçon au Bourg-lès-Valence, contre Burdin, en délaissement d'immeuble. — Instances criminelles : de Cheynet, curé-archiprêtre de Loriol, contre Durand, qui détourne l'eau de la fontaine accensée aux curés par de Cosnac, évêque de Valence; — de Trouillier, notaire d'Alixan, contre Coulaud, accusé d'avoir rompu une toise de son pré et établi un passage indû sur le même immeuble, etc.

B. 1034. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : d'Albert, négociant à Valence, contre Brossard et Chaix; — de Marie Rougeron, femme Albert, contre Sibeud; — d'Arbod, marchand, contre Lapassa, en paiement de fournitures ou de créances. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre Bellon, accusé de vol de linge chez les Dominicains; — de Barbier, contre deux ouvriers serruriers, pour voies de fait, etc.

B. 1035. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1770-1779. — Parcelle de frais alloués à Chaix, prieur de Monteléger, plaidant contre Eynard, châtelain de La Baume-Cornillane. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre les personnes qui ont enlevé à la femme Besson sa couronne de nouvelle mariée au moment où elle sortait de l'église, et contre Brugière, entrepreneur de loterie, pour avoir dépassé le taux annoncé et autorisé pour ses billets, etc.; — de Béranger, serrurier, et d'Anne Malossane, contre la femme Junilhon et Bouvier, porteur d'eau bénite, pour injures et voies de fait.

B. 1036. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre des inconnus, pour vols et incendie; — de Prévôt, adjudicataire des fermes-unies et des gabelles, contre Gouret, pour vente et transport de faux sel; — de Junillon, contre Béranger; — de Léozon, contre Calvier; — de Lyonnet, contre des jeunes gens de Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 1037. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre des filles de mauvaise vie pour tapage nocturne; contre Cadet, Ollion, etc., qui ont enlevé une pierre de Crussol appartenant à la ville; contre les assassins de Ferlay, de La Chapelle-en-Vercors; contre Clutier, boulanger, pour détournement de pâte; — de Marduel, contre Destret; — de Claire Faure, contre Gay, etc., pour voies de fait.

B. 1038. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles de Marguerite Sayn, contre Rostaing, son fils, en exécution de contrat et paiement de créance. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre les auteurs inconnus de vols et de tapage nocturnes, et contre Mongenot, orfèvre, pour vente à crédit à un fils de famille; — de Trouillier et de Janoyer, contre Léorier et Rouveyre, pour injures et voies de fait.

B. 1039. (Cahiers.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1780-1789. — Requêtes présentées au juge mage par : Bénistant, de Valence, contre Fébie, dit Saint-Jean, en paiement de dommages-intérêts; — Léorier, contre Perrier, en libération de créance; — Germain, ancien receveur des tailles à Tain, contre Bayle, fils du receveur des tailles de l'Élection, en annulation de saisie; — le procureur fiscal, contre Barde, qui a enlevé le *chasse-roue* placé devant sa maison, impasse Saint-Jacques; — Blondat, Fombarlet, etc., contre Chirouze, horloger, en restitution de leurs montres saisies chez lui par les employés de la régie, etc.

B. 1040. (Cahiers.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1780-1789. — Requêtes au juge mage : par Plauche, dit Beaucaire, contre les mariés Habaud, en délivrance de sa part de l'héritage de Pierre Plauche, son aïeul; — par Brès, contre la déclaration de grossesse de Françoise Berger, pour obtenir que l'enfant de celle-ci ne soit pas enregistré sous son nom; — par Girard, dessinateur, canonnier au régiment de La Fère, contre Odry, aubergiste, en paiement de peintures et d'enseigne; — par Geny, contre Louise-Françoise Dupont de Vallon, veuve de noble Antoine de Briziaux, en paiement de créance, etc.

B. 1041. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — « Forme ou ordre de procéder en » matières civiles observé en Dauphiné, notamment au » siége temporel de Valence, avec plusieurs écritures sé- » cutivement couchées par ordre, suivant les actions et matières », contenant un résumé de procédure civile et criminelle avec des formules d'actes judiciaires.

JUSTICE MAGE DE DIE.

B. 1042. (Liasse.) — 77 pièces, papier (1 imprimée).

1527-1625. — Commission d'Antoine Dupuy, juge mage de la Cour temporelle de Die, pour faire expédier un acte utile à Guillaume Archer. — Requête de Monon

et Second, chirurgiens de Die, pour être payés de leurs visites et des médicaments fournis à Delhomme. — Adjudication de la ferme des biens de l'hoirie Mazet. — Vente par noble Jacques Flotte, mandataire de Balthazar Flotte de Montauban, seigneur et baron de La Roche, Montmaur et Aix, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, héritier substitué de noble Gaspard de Montauban, à Escoffier, notaire et procureur, de la terre du Péage, à Aix, au prix de 600 écus d'or sol. — Procédures civiles : de Clauda Gay et de Pierre et Jean Appaix, ses enfants, contre Chabanas, en paiement d'immeubles sis à Aurel; — de Robin, contre Derneron, de Saillans, en annulation de saisie et de vente judiciaire d'une vigne lui appartenant. — Lettre de Collet d'Anglefort, juge mage, au premier sergent requis de faire défense aux habitants de Tourtres en Vercors de passer sur les terres de Romey avec ou sans voitures, etc. — Règlement fait par le Parlement de Grenoble pour la réformation des formalités et procédures de justice. Un article oblige les avocats à donner leurs écritures « bien correctes, autrement elles seront » rejetées du procès à leur péril. »

B. 1043. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1611-1617. — Insinuations par Avond et Rambaud, juges mages. — Contrats de mariage : de noble Gaspard d'Armand, sieur de Lus, fils de Pierre, avec Justine Alleman-Dupuy, fille de Jean, seigneur de Montbrun, et de Lucrèce de La Tour, dotée de 18,000 livres; — de noble Philibert-Philippe de Gilliers, de Romans, avec Rose Fiallet; — de noble Charles Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde et Beaumont, avec Louise Leblanc, fille de noble Pierre Leblanc, avocat aux Parlements de Paris et de Grenoble; — d'Étienne Alléoud, châtelain de Chalencon, avec Magdeleine Valenson, veuve du capitaine Vignal, et de Michel Alléoud, fils d'Étienne, avec Marie Vignal; — de Jean Gérouy, de Valdrôme, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, avec Louise Viret; — de Salomon Joubert, notaire à Menglon, avec Catherine André; — de Jean Laurens, avec Suzanne Imbert, etc. — Donation entre vifs par Philippe de Sauvain Du Cheylard, veuve de noble Antoine Faure, co-seigneur du Vercors, à noble Jean Faure, son fils, de tous ses droits sur la maison du Cheylard, etc.

B. 1044. (Registre.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1601-1618. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Notre-Dame de Die, contre Saulze, Vignon, etc., en paiement de lods et de créances; — le syndic des pauvres de l'hôpital général de Die, contre Brunel et Gayte, en garantie d'éviction; — noble Hercule de Rochas, recteur de la chapelle de Jean-Humbert Fayn, contre Maron, en paiement de pension, etc.; — les consuls de Die, contre l'abbaye de Maugouvert. Dans leur requête, les demandeurs rappellent que par le règlement des seigneurs commissaires de S. M., pour l'exécution de l'édit de Nantes en cette province, « les débauches » usitées en l'abbaye de Maugouvert et autres telles » assemblées tendant à corrompre la jeunesse et les » bonnes mœurs, sont expressément prohibées »; que, malgré les proclamations faites de l'autorité du juge, « depuis quelques jours certains jeunes hommes s'ingèrent » d'entreprendre certaine assemblée ou société qu'ils » veulent composer de la jeunesse de la ville, contrai- » gnant journellement, sans y épargner les violences, » plusieurs jeunes gens à s'adjoindre à eux et à leur » fournir de l'argent. » — Ordonnance du juge mage portant défense « à tous qu'il appartiendra, de ne faire ni » d'entreprendre d'autorité privée et sans permission de » justice, aucunes sociétés, abbayes de Maugouvert ou » autres semblables, à peine de rébellion envers le Roi et » justice, d'aller la nuit avec armes et sans lumière sous » les mêmes peines, etc.

B. 1045. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1650-1659. — Jugements rendus par Collet, juge mage : condamnant Archinard, Jean Barbier, Louise Sauvain Du Cheylard, veuve du seigneur de Bellangreville, à délaisser à Gélibert la maison qu'il réclame, à payer à Louise Barbier le legs que lui a fait son père, et à noble Jean Faure, co-seigneur du Vercors, les lods et censes auxquels il a droit; — validant la saisie faite contre Achard et l'adjudication passée à Aubert; — allouant aux créanciers de l'hoirie Bayle, de Saint-Martin-en-Vercors, la part qui leur revient; — déclarant exécutoire au profit de noble de Gilliers, héritier de Vallier, l'obligation de 600 livres consentie par Vial en faveur de Vallier, ministre protestant, etc. — Procédures civiles : de Boustie et Baron, contre Viret et noble Antoine de Piégros, sieur de Lachau, en paiement de créance; — de Buis, économe du couvent de Saint-François de Die, contre Gresse, et de Reynaud, fermier du prieuré de Saint-Marcel, contre Gros, en paiement de pension, etc. — Inventaire des biens délaissés par Jeanne de Rastel de Rocheblave, fait à la requête de Diane Arthaud de Montauban, sa fille.

B. 1046. (Cahiers.). — In-4°, 267 feuillets, papier.

1651-1655. — Appels du juge mage interjetés par : Odemar, contre Planel; — Avond, contre Magnan-Chabert; — Michel Achard, contre Laurens, ancien avocat, etc. — Actes extrajudiciaires : vente des biens de l'hoirie Allemand à Terrail, à Faure, etc., par Prudhomme,

tuteur d'Allemand; — Émancipation de Lambert, par son père; — curatelle des hoirs de noble Jacques d'Armand, seigneur de Lus, donnée d'office à Gache, procureur, à la requête de Marguerite d'Abon, veuve d'Armand; — tutelle des mineurs Guillot déférée à Marthe Vacher, leur belle-mère, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, contre Lombard, en exécution de sentence; — Blache, contre Bérard, en revendication d'un essaim d'abeilles; — Allemand, contre le procureur fiscal et la fille Dusser, qui veulent mettre à sa charge les frais d'entretien d'un enfant de celle-ci, etc.

B. 1047. (Cahiers.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1655-1656. — Audiences. — Noms des parties : Claude Armand, prieur de Saint-Martin-en-Vercors, contre Revol, en réparation d'injures; — noble Daniel Livache, avocat, contre Marguerite d'Abon de Reynier, en ouverture de saisie; — Théophile Terrisse, médecin, et Masseron, apothicaire, contre Valensan, en interposition de décret sur encan; — les religieux de Saint-Marcel-lès-Die, contre Monnier, en paiement de pension, etc.

B. 1048. (Cahiers.) — In-4°, 474 feuillets, papier.

1656. — Audiences. — Noms des parties : Arnaud, prieur-curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Poudrel-Michelon, en exécution de contrainte; — Adam Allemand, contre Garcin, en interposition de décret sur encans; — Jeanne Empeyta, contre Guillaume, en paiement de salaire; — noble François d'Armand, sieur de Chamaloc, contre noble Alexandre Ducros, seigneur de Recoubeau, en règlement de compte; — noble François Odde de Bonniot, sieur de Prébois, contre Millias et Vette, ses anciens fermiers, en réparation de dommages à un domaine; — Domas, régent de l'Académie de Die, contre noble Antoine de Marcel et Isabeau Vernet, en paiement d'obligation, etc.

B. 1049. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1656-1657. — Audiences. — Noms des parties : Chastelard, marchand de Grenoble, contre noble Jean Des Marteaux, seigneur de Baumelle, demandeur en autorisation de plaider pour Marguerite d'Abon de Reynier, son épouse; — noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Dauphiné, contre Isabeau Gerin, en ouverture de saisie; — noble Claude d'Autane, seigneur de Bésignan, et Jacques Charrière, médecin, demandeurs en requête contre Reynaud et Sauze; — noble Pierre d'Armand, baron de Lus, contre Gitton, Arnoux, etc., en permission de réparer à ses frais les bâtiments de la seigneurie; — Françoise de Caritat, dame d'Aucelon, contre Gresse, en paiement de promesse, etc. — Transcriptions. — Donations entre vifs par noble Jean de Perdrix à Magdeleine, sa fille, épouse d'Alexandre Nicolas. — Contrats de mariage : de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret, avec Marie de Lamorte, fille de noble François; — de Joubert, de Saint-Roman, avec Isabeau Chapaix. — Arrêt du Parlement de Grenoble déclarant ouvert en faveur de Pierre d'Armand le fidéicommis stipulé dans le testament de Gaspard d'Armand, qui lui attribue les fiefs de Lus et de Beaurières. — Transaction du 16 octobre 1461 au sujet des limites et des pâturages communs de Montmaur, Aix et Aurel, passée entre Louis de Poitiers, évêque et comte de Valence et de Die, seigneur de Montmaur et d'Aurel, les syndics et la communauté de Montmaur, d'une part, et noble Roland de Montauban, dit Artaud, seigneur d'Aix, et les syndics et procureurs d'Aix, d'autre part. — Émancipation de Gaspard Collet, juge mage, par Jean, sieur d'Anglefort, son père, etc.

B. 1050. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1657. — Audiences. — Noms des parties : noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, contre Maillet, en interposition de décret sur encan; — Suzanne Bouffier, contre Serre, en paiement de gages; — noble Alexandre Ducros, contre Louise Villard, en exécution de sentence; — Fabre, notaire de Villeperdrix, contre Garaix, en appel du juge ordinaire; — Brachet, contre Garcin, en ouverture de saisie, etc. — Curatelle de noble César d'Alléoud, sieur de Freyduret, donnée à Jacques Jean.

B. 1051. (Cahiers.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1657-1658. — Audiences. — Noms des parties : Balthazar de Laplace, contre André, en exécution de contrainte; — Jean-François de Lamorte, contre Brun, en paiement de promesse; — Marguerite de Chabanas, contre Luol, en répétition de ses droits dotaux; — Jalifier, contre Blanc, en appel du juge de Romeyer; — Charles de Simiane, marquis de Treschenu, contre Gachet, en appel du juge de Volvent, etc. — Défaut à Ripert, contre Olympe Chenevier.

B. 1052. (Cahiers.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1658. — Audiences. — Noms des parties : Robin, procureur, contre Poudrel, régent de l'Acadamie de Die, en exécution de contrainte; — Isabelle Odde de Bonniot, contre Vincent et Odon, en paiement de créance; — noble Jean Des Bertrands, sieur de La Grazette, châtelain de Châtillon, contre Faure, en paiement de droits de greffe;

— Cutinel, contre Chapon et les consuls de Die, en assistance de cause; — noble Jean de Gilbert, fils d'Étienne, contre Revol, en paiement d'intérêts; — Reynaud, fermier du prieuré de Saint-Marcel-lès-Die, contre Mercier, en paiement de cense; — Noir, contre Bertrand Coutaud, sieur de Rochebonne, en appel du juge de son domicile, etc.

B. 1053. (Cahiers.) — In-4°, 464 feuillets, papier.

1658. — Audiences. — Noms des parties : Lagier, contre Jean-François de Lamorte, Roy, etc., en décharge de séquestre; — Abel Trophe, capitaine au régiment de La Motte, et noble Étienne Faure de Chypre, seigneur de Soubreroche, contre Faure et noble Jean Des Bertrands, sieur de La Grazette, en exécution de contrainte; — Rousset, papetier à Mirabel, contre Joubert, en paiement de promesse. — Suzanne Bernard, contre Faure, en répétition de ses droits dotaux; — noble Louis Dragon, contre Pétrement, en appel du juge de son domicile, etc.

B. 1054. (Cahiers.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1658. — Présentations de procureurs : Gitton, pour noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre noble François d'Armand, seigneur de Chamaloc; — Légier, pour Antoinette de Sarrazin et Catherine de La Tour, veuve Vernet, contre Empeyta et Arnaud, prêtre; — Chabert, pour noble Antoine de Pluvinel, écuyer ordinaire du Roi, seigneur de La Rochette, Quint, etc., contre Masseron; — Gros, pour les consuls de Châtillon, contre Artaud et Bouche; — Turrel, pour noble Antoine de Piégros, sieur de Lachau, contre Serve, etc.

B. 1055. (Cahiers.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1658. — Présentations de procureurs : Chancel, pour Fabien Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Faure; — Roman, pour Blanc, contre Esther Chabert; — Brusset, pour Granjon, contre Delègue, etc. — Rapports d'experts pour Morel, contre Cuchet, et noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Faïn, contre Jacques, dit Denis, sur l'état d'une maison et d'un chazal (hangar), etc. — Délibération du conseil de police concernant : le prix du pain fixé de cinq à neuf liards les deux livres; — l'achat des denrées et comestibles hors la ville; — les femmes ou filles de mauvaises mœurs; — le lavage du linge aux fontaines; — l'expulsion de la ville des pauvres étrangers soupçonnés de peste; — les jeux de cartes; — la visite du troupeau de Bastet, atteint de la *boussaa* (clavelée); — la défense de courir la nuit avec des armes et sans chandelle.

B. 1056. (Cahiers.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, contre Serre, en exécution de sentence; — David Laurens, avocat, contre Colombier, notaire d'Aouste, en paiement d'honoraires; — Bonnard et Vial, avocats, contre Poudrel, Gros et la veuve Trophe, en assistance de cause; — noble René d'Alléoud, sieur de Cheylane, contre Trible, en exécution de contrainte; — Savy, curé de La Bâtie-des-Fonts, contre Faure, notaire de Valdrôme, en paiement de promesse, etc.

B. 1057. (Cahiers.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : noble René d'Alléoud, contre Bruyère, ancien prieur d'Aurel, en assistance de cause; — Serre, ministre protestant, contre Peyrol, en appel du juge de Volvent; — Anne Ducros, contre François d'Armand, sieur de Chamaloc, son mari, en exécution de contrainte; — Françoise de Caritat, dame d'Aucelon, veuve et donataire de noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freyduret, contre René d'Alléoud, sieur de Cheylane, en paiement de créance; — Féraud, recteur de Valdrôme, contre Chabal, en interposition de décret sur encan; — Lucrèce de Perdeyer, veuve Revol, femme de Jacques André, sieur de La Perrière, contre Chapon, en garantie d'éviction, etc.

B. 1058. (Cahiers.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : David, fermier des revenus de la mense épiscopale de Die, contre Chion, en paiement de cense; — Jean, procureur, contre Claude de Lamorte, en exécution de jugement; — Gresse, régent de l'Académie de Die, contre Lagier, en paiement de créance, etc. — Transcriptions. — Provisions de Joubert et d'Argence, courrier et vi-courrier de Die, pour Daniel de Cosnac, évêque. — Donations entre vifs par : les mariés Gontard, de Grizail, à noble Pierre d'Armand, seigneur et baron de Lus; — noble Nicolas de Sibeud, seigneur de Lambres, à noble Antoine, son frère, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, etc.

B. 1059. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1660-1669. — Sentences : condamnant Jean Achard, d'Aouste, et Faure à payer la créance de Pierre Achard et les doubles lods d'un immeuble acquis de noble François d'Armand, sieur de Chamaloc; — maintenant Algoud, de Saint-Agnan, en possession du coin de terre que lui

conteste Breyton ; — ordonnant la mise en vente des biens de l'hoirie Spin, pour payer Doucette Reynard, épouse Roman ; — déboutant Jean de Gilbert de sa demande en paiement de créance, contre Morel, chirurgien ; — libérant David de Lapène de la constitution dotale faite à sa sœur dans son contrat de mariage avec Armand ; — rejetant l'appel des mariés Allemand contre Roche, curé de Ravel ; — réglant l'ordre des créanciers et des héritiers d'Étienne Second, avocat, etc. — Inventaire et état des biens délaissés par Jacques Chion et David Faure, marchands de Die. — Procédures civiles pour : Étienne Pourroy, contre Bellier-Abicel, en représentation des fruits saisis à la veuve Bonnet ; — Dejean, bourgeois de Montélimar, contre Achard, d'Aouste, débiteur de Florantin. — Testaments de Théophile et de Jacques Florantin, etc.

B. 1060. (Cahiers.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, procureur, contre Jeanne Auruol et David Chapaix, en réparation d'injures ; — Anne de Marsanne de Fontjulianne, contre noble Paul Rigot, de Bourdeaux, en répétition de sa dot ; — Gaspard Avond, contre Buzat, en interposition de décret sur encan ; — Eymieu, capitaine châtelain de Saillans, fermier des droits seigneuriaux du prieur, contre Eymard, en paiement de lods ; — noble Jean de Reynard, seigneur de Saint-Auban, et Antoine de Marville, premier professeur en l'Université de Valence, contre les consuls de Valdrôme et Bonnard, avocat, en paiement de créances ; — noble Alexandre de Gilbert, avocat, contre Bernard, notaire de Valdrôme, en exécution de contrainte, etc.

B. 1061. (Cahiers.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : Barbier, contre les consuls de Die, en nomination d'experts ; — Catherine de La Tour, contre Jean Blanc, professeur de langues orientales en l'Académie de Die, en ouverture de saisie ; — Bellon, prêtre secondaire de Lus, contre Charles de Villeneuve, protonotaire apostolique, prieur de Lus et de Taulignan, en paiement de droits ; — les consuls de Die, contre Gilbert, sieur de Lhomet, en entérinement de lettres royaux ; — noble César de Chabestan, contre le sieur de Montobscur, son frère, en paiement de ses droits patrimoniaux, « pour subvenir au voyage qu'il est » sur le point de faire soit à l'armée vénitienne ou » ailleurs » ; — noble Louis de Modène, contre Lagier, en réparation d'injures ; — noble Guilhaume de Tollard, sieur Dupuy, de Die, contre Appaix, en ouverture de saisie, etc.

B. 1062. (Cahiers.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : André Perrinet, avocat, et Gros, médecin, contre Faisan et Gresse, en paiement de promesse ; — Chion, fermier des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Chamaloc, pour noble César d'Alléoud, son gendre, contre Théophile Terrisse, médecin, en exécution de contrainte, etc.

B. 1063. (Cahiers.) — In-4°, 361 feuillets, papier.

1659-1661. — Transcriptions. — Provisions de Terrasson et de Guillet-Delisle, courrier et vi-courrier de la justice mage de Die. — Donations entre vifs par Briançon à Didier, son fils, et par Marguerite Borel, veuve de Laurent Combel, d'Aucelon, à Abel Borel, son neveu. — Contrat de mariage de noble Jean de Reynard, seigneur de Saint-Auban, avec Hortense Faure de Vercors. — Émancipation devant Gaspard Collet, juge mage, de Jean-François de Lamorte, par Claude, son père. — Assemblée de parents qui autorise Anastase Arnaud, prieur de Saint-Martin-en-Vercors, curateur de Louis Arnaud, à exiger les créances de celui-ci et à liquider ses dettes, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Baufain, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, en ouverture de saisie ; — les créanciers de noble Philippe de Brotin, d'Aouste, contre ce gentilhomme, en discussion de ses biens ; — César Gauthier, « demandeur » en cas de crime sur une sienne gelline (poule) noire, » contre André Bachasse, lequel a fait appeler en assis- » tance de cause Jean-Louis Maron, dit Belliga. »

B. 1064. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1661. — Audiences. — Noms des parties : Eymar, curé de Chabrillan, curateur des enfants Guigon, contre Richard, curateur aux biens de Guigon, absent du royaume, pour la conservation des droits des mineurs ; — Didier, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Faure, en paiement de cense ; — noble Hercule Faure de Chypre, contre Noël Varnier, en ouverture de saisie, etc. — Émancipation d'Isaac Lanfrey, ministre protestant, par Claude, son père. — Décharge de la tutelle de noble Pierre de Chabestan à Jean Vieux, sieur de Chabasse. — Rapport d'experts sur les dommages causés au pré de noble Pierre de Lamorte, seigneur de Laval, par les eaux du canal du moulin appartenant au prieuré de Saint-Pierre, etc.

B. 1065. (Cahiers.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1661. — Audiences. — Noms des parties : Marie d'Alléoud, veuve de Jacques de Lamorte, avocat, contre

Lambert, en exécution de contrainte; — noble Jacques d'Engilboud, sieur de Vassieux, contre Anne Poyte, femme de Gaspard de Collet, sieur d'Anglefort, en paiement de créance; — Olympe Blain, veuve d'Ézéchiel Benoit, imprimeur, contre les créanciers de son mari, en revendication de ses droits; — les mariés Allemand, contre Roche, curé de Ravel, en appel du juge du lieu, etc. — Récusation de Vial, juge mage, par Légier poursuivant noble Jules Pacius qui l'a frappé.

B. 1066. (Cahiers.) — In-4°, 507 feuillets, papier.

1659-1661. — Audiences. — Noms des parties : noble Arnaud de Coderc, capitaine au régiment de Carignan, contre Arnaud, en paiement de promesse; — Martin, contre Sirvint, en ouverture de saisie, etc. — Appels du juge mage interjetés par : Ferruol, sous-fermier du prieur de Guignaise, contre Bérard, de Die; — Antoinette de Sarrazin, contre Françoise, sa sœur; — Isabeau Deville, contre noble François d'Armand, etc. — Présentations de procureurs : Chancel, pour François d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, contre noble Antoine de Moreton de Chabrillan; — Gache, pour noble Louis de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, doyen du chapitre de Die, contre Faraud, et noble Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, contre noble François Odde de Bonniot, seigneur de Prébois, etc.

B. 1067. (Cahiers.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1661-1662. — Présentations de procureurs : Lambert, pour Gaspard de Collet, ancien juge mage; — noble Hercule-Fortunat La Bâtie de Saint-Auban, procureur fiscal, etc., contre Blanc, professeur; — Gueymar, pour les consuls de Die, contre Peloux, etc. — Transcriptions. — Donations entre vifs par : Geneviève de Sibeud, femme de noble Pierre Faure de Chypre, sieur de La Croix-Haute, à Henri Faure de Chypre, sieur de Cornillon, son fils aîné; — les mariés Gaillard, de Die, à Chabert, procureur; — Peloux, à Morin, son neveu, etc. — Audiences. — Noms des parties : Lambert, contre Appaix, en exécution de contrainte; — noble Alexandre de Gilbert, avocat, contre Isabelle Blain, en exécution d'arrêt, etc.

B. 1068. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1662. — Audiences. — Noms des parties : Gresse, contre Jean-François de Lamorte, dit La Suze, en paiement de créance; — Achille Lagier, recteur de la chapelle de Pinet, contre Lombard, et noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons et Condillac, contre Curnier, en paiement de cense; — Odon, contre Ferrier, en exécution de contrainte, etc. — Curatelle d'Alexandre de Bonrepos, ministre protestant de Fenestrelles, déférée à Gitton.

B. 1069. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1663-1664. — Transcriptions. — Édit du roi Louis XIV portant suppression de plusieurs offices de conseillers secrétaires de la maison et couronne de France. — Provisions : de Jean-Baptiste de Bovet-Darier, juge mage, pour Daniel de Cosnac, évêque et comte de Die; — d'Hercule-Fortunat de Reynard de La Bâtie-Saint-Auban, avocat patrimonial et procureur fiscal du même prélat. — Donation entre vifs par : Catherine de Bouillane, veuve Reynard, à Aubanel, son cousin germain; — Barrier, sergent royal d'Aouste, à Feugier, de Crest. — Contrats de mariage d'Alexandre de La Tour-Montauban, seigneur de Lachau, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, avec Lucrèce Dupuy-Montbrun, fille de René, seigneur de Villefranche et La Jonchère, et d'Isabeau de Forest, dotée de 30,000 livres par Justine Dupuy-Montbrun, marquise de Senas, sa tante; — d'André d'Ellix de La Rostule, de Die, avec Françoise Cheisillane. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de noble Louis de Saint-Ferréol et Saint-Pons, par Arthaude de Montauban de Bellegarde, sa veuve. — Audiences. — Noms des parties : Marguerite Vallentin, contre Moutier, en paiement de promesse; — noble Jacques de Joviac, sieur de Peyrolles, contre les enfants de noble Daniel de Brotin, en maintenue de biens vendus aux enchères, etc.

B. 1070. (Cahiers.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1664. — Audiences. — Noms des parties : Louise Janvier, contre Antoine Crégut, professeur de théologie en l'Académie de Die, en répétition de ses droits dotaux; — Reynaud, vicaire général de l'évêché de Die, contre Bonnet, en ouverture de saisie, etc. — Transcriptions. — Donation entre vifs par Louis Chastet, à Daniel Chastet, son cousin. — Émancipations : d'Antoine Gresse, professeur d'éloquence à l'Académie de Die, par son père; — de Paul Noir et des enfants d'André Perrinet, avocat au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1071. (Cahiers.) — In-4°, 479 feuillets, papier.

1662-1665. — Audiences. — Noms des parties : noble César de Rigot, seigneur de Montjoux, contre Candy, en paiement de créance; — Valensan, ministre de Châtillon, contre Nicolas, en exécution de contrainte; — Archimbaud, contre Martin, en réparation d'injures;

— Achard, ministre, contre Beylieu, en exécution de décret; — Alexandre Chalvet, sieur de La Jarjatte, contre les mariés Genet, et Florence de Marnais, veuve de Pourroy, contrôleur, contre noble Pierre d'Armand, baron de Lus, en interposition de décret sur encan, etc. — Appel du juge mage pour : noble René d'Engilboud, contre Decros; — Antoine Athénor, contre les consuls d'Aouste, etc.

B. 1072. (Cahiers.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1666. — Audiences. — Noms des parties : noble Just de Chaléon, avocat, et Alexandre de Castellane, prieur de Guignaise, contre Vigne et Pupin, en exécution de contrainte; — Jullien, ministre, demandeur en garantie, contre les anciens du consistoire de Die; — Sauvebois, prieur de Saint-Roman, contre Garcin, en appel du juge du lieu; — Marguerite de Laplace, contre noble Jules-César Pacius, en paiement de promesse; — Suzanne Bouffier, contre Besson, en paiement d'une somme de 50 livres pour l'entretien d'un enfant qu'elle a eu de lui; — Élie de Bonrepos, praticien, contre Catherine de La Tour, veuve Vernet, en réparation d'injures, etc.

B. 1073. (Cahiers.) — In-4°, 537 feuillets, papier.

1667. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Die, contre Marie Trophe, en paiement de censes, de pensions et de lods; — Joubert, avocat, contre Bouvard, en paiement de frais de justice; — Hortense Faure de Vercors, dame de Saint-Auban, contre Moulin, en paiement de créance; — Roussin, contre Boullard, en interposition de décret sur encan; — noble Jean-Scipion Du Pilhon, chanoine de Die, prieur de Lus et de Taulignan, contre Loubet, en désertion d'appel; — Brunel, curé de Poyols, contre Granon, en garantie d'éviction, etc.

B. 1074. (Cahiers.) — In-4°, 476 feuillets, papier.

1668-1669. — Audiences. — Noms des parties : Guillaume Tollard, sieur Dupuy, contre Chastel, en exécution de contrainte; — noble Alexandre Athénoul, sieur de Gourdon, contre Geneviève Gras, femme Gallian, de Bezaudun, en réparation d'injures: — noble Laurent de Martinel, seigneur de Roussas, contre Daniel Lagier, en interposition de décret sur encan; — les religieuses Ursulines de Die, contre noble René d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, en appel du juge du lieu, etc. — Répudiation de la succession de son père par Barbier, « proposant en théologie à l'Académie de Die. » — Présentations de procureurs : Bonnet, pour noble Nicolas de Sibeud, sieur de Lambres, chanoine de Die, contre Grisal; — Jean, pour Louis Vallentin, contre Terras; — Riffier, pour noble Charles d'Engilboud, sieur du Villard, contre Plante, chirurgien, etc.

B. 1075. (Cahiers.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1664-1669. — Transcriptions. — Donations entre vifs par : Diane de Béranger, veuve de noble Philibert de Gilliers, à Marie, sa fille, épouse de noble Thomas Hardier, seigneur de Vic et Beaulieu; — François d'Armand, à Hector d'Armand Du Perrier; — Isabeau Revol, veuve Jossaud, à François, son fils, avocat; — Bernard Rochas, de La Chapelle-en-Vercors, à Jean Magnan-Chabert; — Catherine de Moreton de Chabrillan, veuve de noble Alexandre de Sibeud, à Antoine de Sibeud, son fils, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, de ses droits sur la succession de noble Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches, son aïeul, etc. — Contrats de mariage : de Viret avec Magdeleine Arnoux; — d'Isoard, procureur à Die, avec Judith Gitton, etc. — Provisions : de Vacher, greffier de la judicature de Beaurières, pour Justine Dupuy-Montbrun, marquise de Senas et baronne de Beaurières, et procureur juridictionnel d'Estableau (Establet), pour Pierre de La Tour, marquis de La Charce, baron des Plantiers; — de Lagier, procureur fiscal, pour Daniel de Cosnac, évêque et comte de Die, etc. — Affirmations de voyage par : Serre, ministre de Rozans; — Brunel, sacristain de Saillans, etc.

B. 1076. (Liasse.) — 17 pièces; 14 cahiers in-4°, 351 feuillets, papier.

1670-1679. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles échangés entre Accarias et Morin. — Plainte de Mazet, contre Marcon, pour voies de fait, etc. — Affirmations de voyage par : Boustie et Piffard, ministres de Saillans et de Veynes; — Joseph Reynaud, curé d'Aouste; — Isaac de La Roche, marchand de Saint-Agnan; — Charles Brunet, prieur de Poyols; — noble François Sanglier, avocat, juge de la baronnie de Grozon, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble André Athénoul, sieur de Gourdon, et François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre la veuve Cordeil et Lombard, en adjudication de profit de défaut; — Michel Rochas, de Saint-Agnan, contre Rolland, en paiement de créance; — nobles Isaac et Marie Odde de Bonniot de Rutières, contre Bonniot de Lautaret, en ouverture de saisie, etc. — Transcriptions. — Contrats de mariage : de noble David Plèche, sieur de La Bellane, avec Anne de Folcher, d'Uzès; — de noble Jean-François de Bertrand de Pelissier, seigneur de Saint-Ferréol, avec Marguerite Faure de Chypre; — de Charles d'Agoult, marquis de Montmaur,

avec Justine de Perissol-Alleman, etc. — Procuration de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et Die, à Nicolas Garnier, son vicaire général, pour exiger ses revenus. — Donations entre vifs et testaments faits par : noble Jean de Gauthier de La Tour, écuyer, capitaine châtelain de la vallée de Vercors et Vassieux, en faveur de Marguerite Odde de Bonniot, son épouse, avec fidéicommis pour César, son neveu ; — noble Pierre de Tarnesieu, prieur de La Motte-Fanjas, chanoine et sacristain de Die, en faveur de Marie, sa sœur, religieuse à La Villedieu (Ardèche), d'une pension viagère de 44 livres, etc.

B. 1077. (Liasse.) — 55 pièces; 3 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise des hoirs Arnaud par Marie Arnaud. — Inventaires des biens délaissés par Alléoud de Freïduret, noble Jacques Athénor (Athénoul), sieur du Villard, de Bezaudun, et Magdeleine Avond, femme Peyrol. — Instances criminelles : d'Alloard, de Châtillon, contre Faure, pour dommages à ses récoltes; — d'Arnoux, meunier à Crupies; — d'Aimard, curé d'Aouste, et d'Achard, hôtelier à Die, contre Borne, Athénor, Marthe Boissier, etc., pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Marie Barnier, fille-mère, pour défaut de déclaration de grossesse, et contre Bec, pour assemblée illégale dans sa maison. — Jugement qui condamne à 45 livres d'amende et aux dépens Martine Barnavon, veuve Saint-Mayme, de la Religion Réformée, pour avoir fait des accouchements, etc.

B. 1078. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1680-1689. — Instance civile de Bonnard, d'Aouste, contre Catherine Monteillet, en garantie d'éviction de l'immeuble réclamé par Marie Pied, héritière d'Aimar, curé de Chabrillan. — Discussion des biens de Pierre Beylieu et sentence d'ordre au profit de ses créanciers. — Inventaires des biens de Boudrat et de Chomat. — Acceptation par Pellat de la commission que lui a donnée Jean Lafont, sous-fermier du domaine du Roi en Dauphiné, de se mettre en possession des biens des Religionnaires tués ou pris les armes à la main au combat du 29 août 1683, à Bourdeaux. — Donation entre vifs par Louise Marie, femme Reynaud, à Combe, etc. — Procédures criminelles : du procureur fiscal de l'évêque contre la mémoire de Jeanne Bouchet et de la femme Chabert, nouvelles converties, mortes sans avoir reçu les derniers sacrements; sentences qui les condamnent à 20 livres d'amende et aux frais; — de Begou, contre Miraillet, pour vol de raisins; — de Berton, contre Morin, pour injures, etc.

B. 1079. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1680-1689. — Bail à prix fait des réparations nécessaires à la citadelle de Die donné à Pupin pour 360 livres. — Inventaires : des papiers de l'Académie de Die, fait à la requête du syndic des pauvres de l'hôpital Sainte-Croix; sont mentionnés des états de distribution de l'argent venu des provinces auxiliaires pour le paiement des professeurs, des comptes de recettes et dépenses, des procès, etc.; — des meubles de l'évêché de Die à l'arrivée d'Armand de Montmorin; — des biens de Claude David, de Daniel Devon, de David Faisan, de Dourille, de noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Fain, etc. — Instances criminelles du procureur fiscal de l'évêque : contre Craponne Du Villard, accusé d'avoir excité les Religionnaires à ne pas se convertir; — contre Roche qui a travaillé le jour de la Toussaint; — contre Chotard, dit La Blache, et Pellegrin, pour injures et coups à plusieurs personnes de Bourdeaux, etc.

B. 1080. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1680-1689. — Instances civiles : de Garnier, ancien fermier des droits seigneuriaux de la vallée de Bourdeaux, contre Goy, en paiement de lods; — de Pellat, procureur de Lafont, contre les Religionnaires de Valdrôme, en remboursement des 50 livres auxquelles Lafaye, leur ministre, a été condamné; — de Félicien de Boffin de La Sône, contre les auteurs des dégâts faits à ses moulins de Bourdeaux, en réparation de dommages. — Déclaration de grossesse de Jeanne Grisail. — Inventaires des biens de Gallian, de Bezaudun; de Garnier, de Bourdeaux; de Charles, de Die; de Joubert, de Châtillon, etc. — Procédures criminelles du procureur fiscal de l'évêque : contre Gérouin, de Poyols, et Joubert, qui ont travaillé pendant les offices du dimanche et des fêtes; — contre Liotard et Marie Laurens, Religionnaires, pour contravention aux édits concernant les sages-femmes; — de Lombard, Hortal et Laforêt, contre Gresse, Lorie et Moger, pour voies de fait.

B. 1081. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1680-1689. — Adjudication de la fourniture de 60 paillasses, 120 draps, etc., pour les trois compagnies de soldats envoyées à Bourdeaux. — Sentence d'ordre pour les héritiers et créanciers de Daniel Morel. — Inventaires des biens de Morin, Pape, Reymond, Rey, Richard et Morel, chirurgien de Die. — Procédures criminelles du procureur fiscal de l'évêché, contre : Montbrun, pour œuvres serviles le dimanche; — Ève Noyer, qui a appelé « coquins » ceux qui se confessent; — la femme Prioron, accusée d'avoir enseveli son enfant sans avertir le curé ou

le vicaire de Bourdeaux; — de Beaumont et Truc, de Saint-Dizier, pour avoir prié avec des Religionnaires dans la maison de l'un d'eux, etc.

B. 1082. (Cahiers.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

1680-1684. — Audiences. — Noms des parties : Piffard, avocat, contre Marie Bertrand, en exécution de sentence; — Massis, prieur d'Orcinas, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, contre Mondon-Semaine, pour enlèvement de récolte en fraude de la dîme; — Peloux, notaire de Saillans, contre Ève Roux, en interposition de décret sur encan; — Muguet, curé de Montmaur, contre Gautheron, son prédécesseur, en reprise de procès; — noble Philibert de Perdeyer, seigneur de L'Argentière, contre Brunier, en paiement de créance; — le procureur fiscal, contre Lamorte, pour tapage dans le parloir des religieuses Ursulines de Die, d'où il voulait retirer sa fille, etc. — Provisions de Singuet et de Boudrat, procureurs. — Lettre du Roi autorisant le mariage de Noyer, notaire de Vesc, avec Judith Chastain, Religionnaires cousins germains.

B. 1083. (Cahiers.) — In-4°, 569 feuillets, papier.

1684-1687. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Die, contre Terrasson, docteur médecin, en reconnaissance de cense; — noble Alexandre de Gilbert, sieur de Sallières, contre Girouin, en exécution de contrainte; — noble Pierre de Chalvet, en nomination de curateurs à ses frères absents ou mineurs; — Diane Marseille, veuve de Jean Vallentin, de Barnave, contre Gueymar et Achard, notaire, et contre la femme Poudrel, en appel du juge de Barnave; — Joseph de La Baume, seigneur de Châteaudouble, contre Eyraud, en ouverture de saisie, etc. — Provisions : de Gueymar, procureur à Die; — de Chancel, greffier de la judicature de Saint-Nazaire-le-Désert, pour Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, lieutenant général pour le Roi en Languedoc; — de Gueymar, notaire à Volvent, etc. — Émancipation de François Plante, chirurgien, par son père.

B. 1084. (Cahiers.) — In-4°, 606 feuillets, papier.

1686-1688. — Audiences. — Noms des parties : André de Bouffier, avocat, contre la veuve Bernard, en appel du juge de Lus; — noble Charles de Lamorte de Laval, seigneur de La Motte-Chalencon, contre François de Lamorte, de Die, en entérinement de lettres royaux; — Joffre et Poudrel, contre Fiquel, en jouissance du droit de passer au chemin du Pont-Saint-Maurice; — Légier, tuteur de noble Daniel Faure de Vercors, contre noble Jean de Cluzel, capitaine au régiment de Castres, et Hélène de Rozet, son épouse, en restitution d'effets ayant appartenu à Alexandre Faure, etc. — Émancipation de noble Alexandre Athénoul, de Bezaudun. — Bail judiciaire des biens de noble Daniel Faure, sieur de Charens, à la requête de Légier, son tuteur. — Provisions : de Buis, procureur juridictionnel à Lus-la-Croix-Haute, pour Charles de Jarente, marquis de Senas; — de Chancel, greffier de la judicature de Charens, et Chamel, pour Hélène de Rozet, veuve de noble Alexandre Faure; — de Jean Perrinet, juge de Vassieux, pour Alexandre de Bardonnenche, seigneur de Thorane, etc.

B. 1085. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1690-1699. — Déclaration de noble Hector d'Armand, sieur du Périer, portant qu'il refuse son consentement au mariage de son fils avec Melchionne Du Bœuf et qu'il le déshérite. — Testament d'Antoine Accarias, châtelain de Châtillon, en faveur de Jean-Baptiste, son fils; — rapport sur l'état de fortune de ce dernier, demandant à être déchargé de l'aide pour l'arrière-ban. — Procédures criminelles : de noble François de Lauzon, curé de Poyols, contre Granon, pour voies de fait; — de noble François d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, contre le fermier du prieur, qui lui a coupé du bois; — d'Anne d'Armand, veuve et héritière de noble César d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, pour violation de saisie, etc.; — du procureur fiscal de l'évêque, contre la veuve Chabert, d'Aouste, pour avoir cuit du pain le jour de Notre-Dame de décembre (le 8); — contre la mémoire d'Achard, Religionnaire converti, mort sans avoir reçu les sacrements; — contre Achard, d'Aouste, pour construction non autorisée d'un four, etc.

B. 1086. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1690-1699. — Serment de François d'Arnoux, sieur de Reynier, châtelain de Bourdeaux, pour Séraphin de Pajot Du Plouy, évêque de Die. — Testament d'Isabelle Algoud-Gresse, femme Bec. — Émancipation de Paul Athénor, d'Aouste. — Inventaire des biens de Marguerite Archinard, femme Augier. — Déclaration de grossesse de Marie Bodoin. — Instances criminelles : de Blanc, curé des Prés, contre Begou, accusé d'avoir empoisonné des poules; — d'Aubert-Chantre, contre Serre, et de Judith Aubert, contre les mariés Barnier, pour voies de fait; — d'Audra, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Vial, maire de Die, et les soldats qu'il a envoyés loger dans la maison inhabitée du plaignant, dont ils ont enfoncé la

porte, etc.; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Barnier, Netton, etc., accusés d'avoir chassé sur les terres de l'évêché, et contre Audra, pour irrévérence commise en restant debout et couvert le jour de la Fête-Dieu; pendant que l'évêque donnait la bénédiction du Saint-Sacrement devant la maison Bontonx, à cent pas de lui; jugement qui condamne l'accusé à payer 5 livres d'amende et les frais, et à se transporter devant l'autel pour demander pardon à Dieu, en présence du greffier.

B. 1087. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1690-1699. — Émancipation d'Étienne Blanc, avocat, par Jean, son père, ancien professeur de langue hébraïque. — Apposition des scellés sur la maison de Blache, fermier du chapitre de Die. — Inventaire des biens d'Henri et Lucrèce Bernin, Religionnaires fugitifs du royaume. — Procédures criminelles : des mariés Bellier et de Marie Bertrand, contre Monbran, Ponson et Faure, pour voies de fait; — de Bonnard, avocat, contre Roux, Guitton et autres habitants de Barnave qui ont coupé du bois dans le *devès* (cantonnement affecté aux troupeaux) saisi à la communauté par le plaignant; — du procureur fiscal de l'évêque, contre : Bermond, Bessée, etc., pour vols; — Bertrand, Odon, etc., pour délits de chasse; — Bidoire, aubergiste, qui a servi de la viande pendant le carême, etc.

B. 1088. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés chez Brunel, ancien agent de l'archevêque de Vienne, soupconné d'avoir détourné plusieurs titres de l'évêché de Die. — Émancipation de François Carton. — Déclarations de grossesse de Françoise Bouillane, Isabeau Brès, Marie Brunet, etc. — Levée du cadavre de Bouvat, conducteur de radeau. — Procédures criminelles : de Bonnet, contre Boache, pour voies de fait; — de Brun, prieur-curé de Bourdeaux, contre Cordeil et Pellegrin qui ont enlevé leur récolte sans payer la dîme; — de Bruyère, chanoine de Crest, contre Ibaud, pour vol de dindons, etc.; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Bouchol, sellier, qui a travaillé le dimanche; — contre Bouvat, pour coupe et vente de bois sans autorisation; — contre Bouvet, accusé d'avoir pêché dans La Gervanne, à Mirabel, terre de l'évêque, etc.

B. 1089. (Liasse.) — 89 pièces; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1690-1699. — Adjudication des réparations à faire au jardin et au verger de Trophe, donnée à noble Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, pour 400 livres. — Émancipation de Chancel. — Rapports d'experts sur la valeur des maison et jardin de la chapelle Nebonis, dont Jean-Scipion Du Pilhon est recteur, cédés au supérieur du séminaire fondé dans la maison des Jésuites de Die. — Défense aux habitants de Vassieux et autres de faire des charbonnières ailleurs qu'aux endroits désignés pour cela. — Compte rendu aux créanciers de noble Antoine de Chaparon, par noble Jean-Antoine, son fils et héritier, capitaine réformé de dragons. — Instances criminelles : des consuls de Chamaloc, contre Jeanne Bouillane et autres, pour vol d'herbe sur la montagne de Chironne; — d'Isabeau Chancel, contre Joubert, et de Chaparon, contre Bouroulet, pour voies de fait; — de noble Joseph de Chalvet, sieur du Fau, capitaine du régiment de La Couronne, pour coups et blessures à quelques-uns de ses soldats, etc.

B. 1090. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures criminelles de Chotard, de Saillans, contre la femme Terrasse, et de Magdeleine Colombier, femme God, contre Anne Teyssier, pour voies de fait; — de noble Jean-Louis Desambrois, seigneur de Rochemolle, héritier de Gabriel Desambrois, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Pierre Desambrois et autres, pour détournement de l'argent du défunt; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Coursange, qui a travaillé le jour de l'Assomption, et contre Marguerite Decros, veuve d'Hercule de Lamorte, représentée par Buis, son curateur, morte sans les sacrements de l'église, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Clary. — Levée du cadavre de Comte, tuilier, trouvé brûlé dans sa grange.

B. 1091. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts : sur l'état de la maison du collège ou Académie de Die et de la maison de la veuve Armand, données à l'hôpital de la ville; — sur la valeur du fonds de terre échangé entre le chapitre et Favier; — sur les réparations et la terrasse faites à l'évêché par de Pajot Du Plouy, successeur d'Armand de Montmorin, avec les 1500 livres provenant d'un accord intervenu entre les deux prélats. — Inventaire des biens de noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Fain. — Curatelle de noble Daniel Faure, sieur de Vercors, déférée à Isoard, procureur. — Procédures criminelles : de Jacques Dimonier, prieur-curé de la Chapelle-en-Vercors, contre Billaret et sa mère, pour injures et voies de fait; — de noble Alexandre Ducros, contre Marie Bonnard, pour exposition d'enfant devant la porte de sa maison; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Judith Espagne, représentée par Penin, nouvelle convertie, morte sans

sacrements ; — d'Eustache, chanoine, fermier des dîmes du chapitre, contre Vernet, Chabanas, etc., pour enlèvement de récolte sans payer la dîme, etc. — Déclarations de grossesse de Marguerite Doumas, Marie et Catherine Empeyta, etc.

B. 1092. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1690-1699. — Instance civile de Ferrier, Morin et autres fermiers des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Jonchères et à Poyols, contre Corréard, Bouffier, Rey, etc., en paiement du vingtain. — Émancipation d'Henri Fer. — Procès-verbal de Flachaire, garde champêtre de La Géline et Martourel, contre une fille qui dérobait des légumes. — Procédures criminelles : de Favier, contre Giriot, pour vol de bois ; — de Fayolle, contre Tromparent, pour voies de fait ; — de Faure, agent de Mme la marquise douairière de Gouvernet, contre Recordon, pour enlèvement de papiers mis à la charge du plaignant ; — de Boucher-Merle, contre Faure, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Marie Audemar ; — du procureur fiscal de l'évêque : contre Catherine Eymieu, aubergiste à Aouste, pour avoir servi de la viande les jours défendus ; — contre Faucon, nouveau converti, pour avoir refusé les derniers sacrements ; — contre Faure et Payan, pour œuvres serviles le jour de l'Ascension, etc.

B. 1093. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens d'Hercule Freau, de Die. — Instances criminelles : de Frachet, contre Avond, pour voies de fait, et contre Richard Boujon, pour recel d'objets volés ; — de Gachet et Garnier, vérificateurs des poids et mesures de la vallée de Valdrôme et des terres de l'évêché, contre Garnier, serrurier, et contre Lamande, maire d'Aouste, qui ont poinçonné des poids de leur autorité privée ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Frachet, pour violation du précepte de l'abstinence ; — contre Garcin, meunier, qui emploie des mesures trop avantageuses pour ses droits ; — contre de Maffé, pour jurements et blasphèmes ; — contre Gauthier, pour résistance à un huissier, etc.

B. 1094. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens de Laurent, ministre de Saillans, fugitif du royaume. — Déclaration de grossesse de Jeanne Grisal. — Procédures criminelles : de Girard, de Châtillon, contre Fauchet, Phélix et autres, accusés d'avoir affiché et écrit des placards injurieux pour la femme du plaignant ; — de Gontard, cordelier, contre des soldats qui l'ont battu et volé sur le chemin de Ponet ; — de Grivel, d'Aouste, contre Argaud, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque : contre Gleyron, pour vol de raisins ; — contre Gresse et d'autres habitants de Bourdeaux, pour violation de l'abstinence, etc.

B. 1095. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts sur l'état : du jardin voisin de la porte Saint-Marcel, abandonné à Légier par Catherine et Magdeleine Gros ; — des fonds vendus à Joubert par Lambert ; — de la maison de noble Jean-Scipion Du Pilhon, chanoine, recteur de la chapelle Sainte-Croix, dont l'évêque demande la démolition. — Sentence d'ordre rendue en faveur des héritiers ou créanciers de Guyon, ex-ministre protestant de Bourdeaux. — Émancipations de Daniel Gueymar et de Pierre Guillet. — Procédures civiles pour André, fermier du prieuré de Guignaise, contre Du Pilhon, Du Serre et de Castellane, tous compétiteurs au même bénéfice, en paiement de son bail, avant la dépréciation des monnaies. — Déclaration de grossesse de Françoise Laborie. — Instances criminelles : de Jean, soldat, contre Charbouti, et des mariés Joanin, contre Roux, pour voies de fait ; — de Blanqui, curé, et de Brun, fermier du commandeur Des Prés, contre Lagier, Lantelme, etc., pour fraude des droits de la dîme ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Guillot, Algoud et autres habitants de La Chapelle-en-Vercors, qui boivent dans les auberges pendant les offices du dimanche, etc.

B. 1096. (Liasse.) — 134 pièces ; 1 cahier in-4°, 21 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle rendu à Jeanne-Marie Faure par Jeanne de Maffé, sa mère : créances de la succession, 5995 livres ; rentrées, 749 livres. — Émancipations de Lorie et de Magnan-Barillon. — Rapports d'experts : sur l'état du chemin existant entre les propriétés de Légier et de Freau ; — sur les dommages causés par un incendie aux bâtiments de la seigneurie de Lus-la-Croix-Haute. — Inventaires des biens de Nicolas de Sibeud, sieur de Lambres, chanoine de Die, d'Hercule de Lamorte et de Maillet. — Procédures criminelles : de François de Lamorte, contre Marguerite Deville, pour dommages au pré du prieuré de Saint-Pierre, qu'il tient en ferme ; — de Giraud Long, fermier des dîmes du chapitre de Die, contre Chion, pour enlèvement de sa récolte, avant d'avoir payé les droits de dîme ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Latard, Liotier et Berger, pour vol, voies de fait et inobservation des fêtes chômées, etc.

B. 1097. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour le syndic de l'hôpital Sainte-Croix de Die, contre Poudrel, en paiement d'arrérages de pension. — Instances criminelles : de Sibourg et d'Isabeau Marlian, contre Marie et Amic, pour coups et blessures; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Martin, qui a chassé et tué des pigeons; — contre Marthe Martin, accusée d'avoir dit : « sangdieu, mordieu, » ventredieu, pardieu »; — contre la mémoire d'Olympe Massard, nouvelle convertie, pour refus des derniers sacrements, etc.

B. 1098. (Liasse.) — 142 pièces; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle de Samuel, rendu à Freau, nouveau tuteur dudit mineur, par noble César Odde de Bonniot, sieur du Roux : dépenses, 1377 livres; recettes, 858 livres. — Requête au juge mage par noble César Odde de Bonniot, sieur de Salières-Latour, possesseur des moulins, scie et battoir de Saint-Agnan, pour obtenir l'entière et exclusive jouissance de l'eau de son canal. — Instance civile de noble Louis de Piégros, sieur de Lachau, contre de Lamorte, en paiement de lods. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Odon, Marie Peyrôl, etc. — Procédures criminelles : de Jean Perrinet, avocat à Die, contre Girard, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur le chien du plaignant; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Jean Ours, de Christine Audra et de Vincent Peyroulier, nouveaux convertis, morts sans sacrements; — contre Payan, aubergiste, qui a donné à boire pendant les vêpres; — contre Odon et Drogue, pour inobservation des dimanches et fêtes; — contre Picon, Laforce, etc., pour délit de chasse; — contre Phélix et sa sœur, pour blessures graves à Barbeyer. — Nomination du syndic des intéressés à l'arrosage du plan de Supas.

B. 1099. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1690-1699. — Ordonnance du juge mage édictant des peines contre les charpentiers de Die, qui refusent de dresser les potences et autres instruments de supplice, lorsqu'ils en sont requis. — Requête des habitants de Poyols, pour obtenir un règlement de leurs droits d'arrosage. — Rapport d'experts sur l'état de la maison délaissée à Plante, maître chirurgien, par Turrel, notaire et procureur, fugitif du royaume pour cause de religion. Instances criminelles : de Planel, contre la femme Terrasse, de Pont, contre Montbran, et de Rimond, contre Archinard, notaire, pour voies de fait; — de Reynard, chanoine, contre Odon, pour fraude des droits de dîme; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Ravoux, pour inobservation du dimanche; — contre Plèche et Tevenon, accusés d'avoir pêché dans le Roubion, à Bourdeaux, etc.

B. 1100. (Liasse.) — 112 pièces; 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle de noble Daniel Faure, fils et hérétier de noble Alexandre, par Hélène de Rozet, sa mère : recettes, 32,849 livres; dépenses, 24,444 livres. — Émancipation de Magdeleine Roussin. — Acceptation de la curatelle d'Henriette Roman par Marie-Magdeleine de Montrond, sa mère. — Inventaire des biens d'Isabeau Ripert. — Procédures criminelles : de Rodet, contre Achard; — de Louise Rostaing, de Vassieux, contre son frère, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Perrier, pour délit de chasse; — contre Rostaing, de Vassieux, qui a fait deux charbonnières sans autorisation; — contre Roux, nouveau converti, mort sans avoir reçu les derniers sacrements; — contre des cabaretiers de Saillans accusés d'avoir servi de la viande un samedi, jour de foire, etc.

B. 1101. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1690-1699. — Requête du prieur de Saint-Marcel-lès-Die, ordre de Cluny, pour faire apposer les scellés sur les effets délaissés par dom Pépin, prieur de La Motte, pitancier de Saint-Marcel. — Partage du domaine de Vaux, territoire de Die, entre Antoine Singuet et Marie Arnaud. — Instances criminelles : de Semas, contre Lantheaume, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sauvan et Roman, de Jonchères, qui ont défriché des bois sur des terrains en pente; — de noble Antoine de Sibeud, l'un des cent gentilshommes de la première compagnie de la Maison du Roi, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, contre noble Claude de Ligondès, dit le Chevalier, et ses complices. Dans sa requête, le plaignant expose que, devenu veuf, il a fait élever auprès de lui Catherine, sa fille; que celle-ci étant allée chez Madame de Ligondès, avec Françoise Hugon, dame de Saint-Martin en Bourbonnais, y a contracté à son insu un mariage clandestin avec Claude de Ligondès, cadet de famille, sans autre fortune qu'une charge d'enseigne; que ce mariage a été béni dans la chapelle du château de Rochefort; que, de retour à Die, Catherine a témoigné du repentir de sa faute, demandé la nullité de son mariage et s'est retirée auprès de sa tante, supérieure des Ursulines de la ville; mais que, devenue majeure,

elle est repartie avec les parents de son mari ; qu'en conséquence il demande, conformément à l'ordonnance de 1639, la déchéance pour sa fille de ses droits à la succession maternelle, et la poursuite de noble François de Ligondès, seigneur de Rochefort, et de son épouse, comme coupables du crime de rapt. — Contrat de mariage d'Antoine de Sibeud, fils d'Alexandre, et de Catherine de Moreton de Chabrillan, avec Catherine Dumas, fille de Gabriel, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Paris, dotée de 1400 livres de rente ; — lettre de l'évêque de Clermont au curé de Josserans pour avoir des renseignements sur le mariage de M. de Ligondès et de Catherine de Sibeud, mineure, etc.

B. 1102. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1690-1699. — Émancipation de Sornay par le juge mage, au refus du père dûment assigné. — Rapport d'experts sur la valeur de la maison de noble Pierre de Tarnesieu, doyen de la cathédrale de Die, estimée 642 livres. — Inventaires des biens de Truc, Valensan, etc. — Déclaration de grossesse de Françoise Vial. — Procédures criminelles : de Thiers et autres fermiers de Du Pilhon, prieur de Lus-la-Croix-Haute, contre Tatin, Berton, etc., pour dommages commis dans les fonds du prieuré ; — de Tournaire, prieur-curé de Creyers, contre Comte, pour menaces et injures ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre des habitants de Valdrôme et de Vassieux, qui ont chassé et coupé du bois sans permission, etc.

B. 1103. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1690-1691. — Présentations de procureurs : Lamorte, pour noble Hercule d'Engilboud, contre Arnoud; — André, pour Charles d'Agoult, baron de Montmaur, contre noble Pierre d'Armand ; — Chancel, pour noble Charles de Jarente, marquis de Senas, contre noble Pierre d'Armand, seigneur de Lus-la-Croix-Haute, etc. — Audiences. — Noms des parties : Brunel, curé de Vassieux, recteur de la chapelle Isoard, d'Aix, contre les Ursulines de Die, en paiement de redevances ; — noble Charles-René-Antoine de Vesc, seigneur de Comps, contre Chabrol, en appel du juge de Vesc ; — l'abbé de Saint-Antoine de Viennois, prieur de Sainte-Agathe, contre Anne Riffier, en paiement de cense, etc. — Provisions d'Antoine et de Jean-Baptiste Accarias, capitaine châtelain et lieutenant de châtelain à Châtillon, pour Armand de Montmorin, évêque nommé à Die. — Nomination de Gabriel de Chauvigny de Blot de Saint-Agoulin, chanoine régulier de Saint-Thiers de Saou, vicaire général de l'abbé séculier de l'église de Saint-Géraud d'Aurillac, pour la collation des prieurés et bénéfices dans les diocèses de Die, Viviers et Grenoble.

B. 1104. (Cahiers.) — In-4°, 354 feuillets, papier.

1692-1698. — Transcriptions. — Donations entre vifs faites par les mariés Lambert à François Lambert, leur neveu, et par les mariés Morin à Antoine, leur fils aîné, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Philibert de Perdeyer, baron de Largentière, capitaine de cavalerie, contre André et Joubert, en interposition de décret sur encan ; — Chambaud, curé de Glandage, contre Louis de Pressins, prêtre, pitancier de Châtillon, en délivrance d'un fonds de terre, etc. — Provisions : de Boudra, procureur juridictionnel d'Aucelon, pour noble César d'Alléoud ; — de Chancel, greffier de la judicature de Ravel, pour noble Philibert de Perdeyer, etc.

B. 1105. (Cahiers.) — In-4°, 396 feuillets. papier.

1691-1694. — Audiences. — Noms des parties : Jean Perrinet, avocat, contre Vial, en maintenue de l'office de juge de Bonneval pour le seigneur de Montmaur; — Brun et Dupont, avocats, contre Roman et Christophe, en paiement de gages et d'honoraires, etc. — Brevet du roi Louis XIV nommant Robert Picq, receveur des revenus de l'évêché de Die, jusqu'à l'obtention des bulles d'Armand de Montmorin, évêque nommé. — Provisions : d'Alexandre Borel-Lacombe, juge mage de Die, pour l'évêque ; — de Plante, juge de La Motte-Chalancon, pour Charles de Lamorte-Laval, écuyer ; — d'Isoard, notaire à Die ; — de Lagier, contrôleur des exploits à Bourdeaux, Dieulefit, Valdrôme. — Donation entre vifs des mariés Chastaniou à Aubert, leur neveu. — Testament de Gache, notaire et procureur de Die, etc.

B. 1106. (Cahiers.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1695-1697. — Audiences. — Noms des parties : Louis et Catherine Baron, contre les créanciers de Daniel, leur père, fugitif du royaume, en répudiation de sa succession ; — Poudrel Des Graves, bourgeois de Die, contre les mariés Christophe, en jugement de défaut ; — Marie Combel, contre Revol, en répétition de ses droits dotaux ; — Jean Brunel, curé de Chabeuil, contre Brunel, avocat, et noble Gaspard de Bozonier, avocat, contre Reymond, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIV et arrêt de son Conseil privé unissant à l'Hôtel-Dieu de Die les revenus de la maladrerie de Saint-Vincent de la même ville et des hôpitaux de Saillans et de

Clelles. — Provisions de Gueymar, procureur fiscal de la justice mage, et de Chabanes, capitaine châtelain de Crupies, pour Séraphin Pajot Du Plouy, etc.

B. 1107. (Cahiers.) — In-4°, 616 feuillets, papier.

1698-1699. — Audiences. — Noms des parties : Decros, contre noble François Des Bertrands, seigneur de Saint-Ferréol, en paiement de créance; — Lucrèce de Bagard (Autard), femme de Pierre Vallentin, contre César Vallentin du Cheylard, en appel du juge de Barnave; — Nicolas Canel, abbé de Valcroissant, contre Serves, Morin, etc., en reconnaissance de cense; — les habitants de Saint-Nazaire-le-Désert, contre Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, seigneur de Montanègre, en appel du juge du lieu, etc. — Prestation de serment au Roi par Pajot Du Plouy, évêque de Die. — Répudiation de la succession de noble Gaspard de Gilliers, conseiller au Parlement de Paris, par Diane-Élizabeth de Gilliers, femme de noble Étienne-André de Gilbert, sieur de Sallier, commandant d'artillerie, et Élizabeth de Gilliers, filles du défunt. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire par Henri de Reynard, sieur de La Bâtie, prieur-curé de Romeyer, et par noble Alexandre Ducros de L'Aube, des héritages de nobles Faure de Chypre et d'Alexandre Ducros. — Audiences. — Noms des parties : Gabriel Vigne, chanoine de Die, contre Baron, en interposition de décret sur encan; — noble François de Cony, sieur de La Lauze, contre Augier et René Delhors d'Armand de Forest, seigneur de Condillac, Blacons, etc., contre Augier et Athénor, en paiement de cense et d'arrérages de cense, etc. — Provisions de Bouffier, juge mage de Die, pour Gabriel de Cosnac. — Contrat de mariage de Michel Baron, de Bouvières, avec Jeanne Brotin. — Donations entre vifs par : Martin, dit Freisson, de Barnave, à Deneyrol; — Bonnard, avocat, à Jean, son fils; — Moulin, de Miscon, à Louise Carton, sa cousine; — Rose Netton, à l'hôpital de Die, etc.

B. 1108. (Cahiers.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1691-1699. — Édit du roi Louis XIV portant création de chirurgiens et médecins jurés. — Curatelle de Doucette Martin de Champoléon, fille de noble Charles de Martin, sieur d'Espinasse, déférée à Rey, procureur. — Émancipations de Roussin et de Joel Peyrol, notaire, etc. — Provisions : de Bouroulet, de noble Louis Athénor de Gourdon, Jacques de La Bresche, dit Saint-Rémond, Chion, Atténor, noble Henri de Bernard, Archinard, Chevandier et Bec, capitaines châtelains d'Aouste, Bezaudun, Bourdeaux, Chamaloc, Mirabel, Poyols et Jonchères, Saillans, Valdrôme et vallée de Vercors, terres épiscopales; — de Philibert Reynaud, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Die; — de Gautier, Reynaud et Bermond, notaires au Vercors, à Saint-Nazaire-le-Désert et Lesches. — Donation entre vifs : par les mariés Combel, dits Charbonnier, à Bernard de Michon, gardien du couvent de Saint-François de Die; — par Louis de Saulses de La Rivière à son fils.

B. 1109. (Liasse.) — 68 pièces; 2 cahiers in-4°, 100 feuillets, papier.

1700-1709. — Audiences. — Noms des parties : noble René d'Alléoud, seigneur de Jansac, contre Richard, accusé de lui avoir coupé du bois; — Allemand, contre Bonnefont, qui a fait manger par son troupeau l'avoine du plaignant; — Allard, sacristain et receveur de la confrérie du Saint-Sacrement, contre Drojat, pour injures; — Allemand, de Châtillon, contre Brun, qui a traîné des fagots dans le chemin dit le Dray des Chirouses, contrairement aux défenses faites; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Achard et Fauchet, pour vol de noisettes; — contre Agnès, pour délit de chasse; — contre Antoinette Eymar, pour exposition d'enfants; — contre Allemand, qui a empêché de porter du blé à la halle et de le peser. — Déclarations de grossesse de Catherine Achard et de Jeanne Allard.

B. 1110. (Liasse.) — 45 pièces; 6 cahiers in-4°, 250 feuillets, papier.

1700-1709. — Procédures civiles pour noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, en son nom et en celui d'Anne d'Armand, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, en exécution de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne la liquidation de leurs droits. — Rapports d'experts sur les dommages causés aux fonds d'Archinard par le canal du moulin de Ponet et aux oseraies du ruisseau qui divise les propriétés d'Arnaud et de Catherine Villard. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Antoine-Gaspard Atténor, curé de Mirabel, de la succession de son père. — Levée du cadavre d'Isabeau André, de Saillans, trouvée morte dans sa maison. — Requête du procureur fiscal d'Aouste, pour obtenir de nouvelles défenses aux gentilshommes de chasser dans les récoltes pendantes et aux roturiers en tout temps. — Instances criminelles : d'Archinard, contre Jeanne Domas, pour exposition d'enfant devant la porte de sa maison; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Jeanne Audibert, pour scandale produit par ses mauvaises mœurs, etc.

B. 1111. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Basset, de Valdrôme. — Procédures criminelles : d'Augier, Bard, etc., contre Chabert et Riffier, pour coups et blessures, le 23 janvier, jour de la fête des bouviers; — contre Chancel, apothicaire à Châtillon, pour vol de drogues; — de Diane Bernard de Bénicroit, femme Légier, contre Anne Légier, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Béroule, aubergiste, accusé d'avoir servi de la viande un samedi; — contre Barral, de Mirabel, pour délit de chasse; — contre Barnier, pour vols de fruits, etc.

B. 1112. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700-1709. — Instances civiles : de noble François de Bonne, sieur de Vercors, contre Thomé, en paiement de lods et de cense; — de Borel La Rochette, receveur des décimes du diocèse, contre Monnier, pour établissement de chemin sur le pré du plaignant. — Rapports d'experts : sur le partage des meubles et immeubles de Benoit entre ses enfants; — sur l'état des biens de l'hoirie de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Bertrand et de Marie Blanc. — Procédures criminelles : de Bidoire, contre Mancip; — de Bonnard, contre Cachard; — de Bosméan, contre Ladret de La Condamine, pour voies de fait; — de Blanc Dumont, contre Guitte Michel, pour exposition d'enfant devant sa maison; — du procureur fiscal de l'évêque, contre les bouchers de Die, qui refusent de vendre de la viande au prix de leur bail, ou qui dépassent ce prix; — contre la mémoire de Françoise Bouillane pour suicide, et de Lucrèce Bernard, femme Aubert, morte sans avoir reçu les derniers sacrements; — contre Bessée et Bonnet, de Saint-Julien, pour délit de chasse, etc.

B. 1113. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures criminelles : de Bouvat, contre plusieurs personnes du Poët-Célard, qui se sont opposées à une saisie, et ont maltraité l'huissier qui l'opérait; — de noble Gaspard Bozonier, avocat, contre Julien, pour dommages causés à sa vigne par le bétail de l'accusé; — de Brun, fermier de M. de Bardonnenche, contre Archinard, pour dénonciation calomnieuse de vols; — de Bruyère, à Crest, contre Chaix; — de Buzat, contre Pizançon, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque et du procureur juridictionnel du seigneur de Valdrôme, contre Brunet, pour délit de chasse; — contre Buis, accusé de recéler des objets détournés par des fils de famille, etc.

B. 1114. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts sur l'état : des immeubles acquis par noble Catherine de Caty, veuve de noble Antoine de Sibeud, gouverneur de Die; — de l'hoirie David Gontier et de la maison léguée aux Cordeliers, à la charge de services religieux, par Riffier; — sur les réparations à faire aux bâtiments de Breyton, adjugés à Chion ; — sur les dommages causés à la vigne de Poudrel par le troupeau de Coursange. — Procédures criminelles : de Chevandier, châtelain de Valdrôme, contre Judith Ponson et ses enfants, pour voies de fait ; — de Chenebier, contre Barthélemy, pour vols de bois; — de Clément, fermier des chanoines de Reynard et de Chabons, contre Freau et Lamberton, pour débit de viande de chèvre au préjudice de leur privilége; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Anne et Philippe Chabert, fugitifs du royaume, établis à Genève, et contre Chapuis et Barthélemy, pour récel de laine volée. — Déclarations de grossesse de Justine Champagne et d'Anne Combel. — Instances civiles : d'Alexandre Chalvet, sieur de Chanqueyras, chanoine aux honneurs de Die, recteur de l'hôpital de la ville, en restitution de terrain appartenant audit hôpital et usurpé pour la construction du temple des Réformés, alors détruit; — de Corréard La Marne, contre Joseph Noé de Barège, abbé de Valcroissant et de Bonlieu, en reddition de ses comptes, en l'absence du défendeur.

B. 1115. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur l'état des biens de David Cuchet à Montmaur ; — sur l'attribution du quart de la succession de Bastet à Jeanne Cutinel, sa veuve; — sur la valeur de la vigne vendue à Daille par Laplace ; — sur l'état de la maison du collége ou académie de Die. — Adjudication aux enchères de ladite maison au seigneur de Saint-Ferréol, pour 550 livres, à la requête du syndic de l'hôpital. — Visite des auberges de Die pendant les vêpres du dimanche, et procès-verbal contre les cabaretiers qui donnent à boire et à manger à l'heure des offices. — Procédures criminelles : de Daille, curé de la ville, contre Carton qui l'a injurié pendant les cérémonies d'un enterrement, à l'occasion de la serviette placée sur la bière du défunt, réclamée par le curé ; — de noble Jean-Louis Desambrois, sieur de Rochemolle, et du procureur fiscal de l'évêque, contre Perret, Matras et autres habitants de

Saint-Julien-en-Vercors, accusés d'avoir excité une émeute lors de la publication d'un monitoire contre les auteurs de détournements d'objets mobiliers appartenant au plaignant; — du procureur fiscal, contre des jeunes gens de la ville, qui ont enlevé, la nuit, les portes de plusieurs maisons, dévalisé les caves et les boucheries, maltraité le sonneur de la cathédrale, chanté et blasphémé dans les rues; — contre Marguerite Decros ou son curateur, morte sans sacrements; — des lieutenant du maire et consuls de Die, contre plusieurs soldats du régiment de Pizançon, pour blessures faites avec un couteau à Audra, Lagier et Bérard, etc.

B. 1116. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles du syndic du chapitre de Die, contre Suzanne Borel, veuve Touzet, en paiement de cense. — Jugement de séparation de corps et de biens d'entre Ducol et Jeanne Audra, avec défense aux parties de se remarier, sous peine de punition corporelle. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant nouveau-né entre les deux portes de Saint-Marcel. — Instances criminelles : des fermiers de la dîme du chapitre de Die, contre Poudrel, pour fraude de leurs droits; — de Drogue, berger du domaine de Chanteloube, à Aouste, contre Peloux, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Escarrier et autres, pour délits de chasse; — contre Jeanne Eustache, femme Ribaud, ou son curateur, morte sans sacrements; — contre Eydon, de Châtillon, fugitif du royaume; — contre Fauchet, cabaretier à Châtillon, pour violation de l'abstinence des quatre-temps. — Déclarations de grossesse de Jeanne Dumas, de Louise Empeyta, etc.

B. 1117. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur la valeur des effets de Françoise Gabet; — sur la contenance du pré saisi contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, à la requête de Louis de Gilbert, avocat; — sur la mauvaise construction d'une muraille commandée par Gaillard. — Procédures criminelles : de Granon, fermier du chapitre à Marignac, contre Lantheaume, pour fraude dans la levée de la dîme; — de Dusserre, contre Gamin, Raphel, etc., pour coups et blessures à sa femme; — de Givodan, contre Bonnet; — de Gros, contre Odon, et d'Isabeau Gay, contre Esther Jullien, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal, contre Gontard, pour œuvres serviles le jour de l'Ascension; — contre Granon, de Chamaloc, accusé d'avoir coupé du bois sans autorisation, etc. — Déclaration de grossesse de Marie Gros.

B. 1118. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur l'état des immeubles vendus à Gueymar, procureur, par Augier, parfumeur; — sur la valeur du fonds de terre que Gaillet doit rendre à Chapuis; — sur la contenance et le bornage du pré adjugé à Françoise Hugon, dame de Saint-Martin. — Procédures criminelles : des bouchers de Die, contre Guillot, pour débit de viande contrairement au privilége de leur bail; — de Suzanne Hugues, femme de Borel La Rochette, contre Bec, châtelain du Vercors, pour résistance à un huissier dans l'exercice de ses fonctions; — de Guillet, contre Vernet, et d'Anne Guillot, contre les mariés Blanchet, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal, contre Guion, pour délit de chasse; — contre Jeanne Lagier, femme Odon, morte sans avoir reçu les derniers sacrements; — contre Guillaume, soldat de milice, pour désertion et blessures à Alloard, son patron, etc.

B. 1119. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1700-1709. — Instances civiles de Marie de Lamorte, veuve et héritière bénéficiaire de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret, contre les créanciers de sa succession, en distraction des effets et meubles que lui a légués Magdeleine Samuel, veuve et héritière de Guillaume Tollard, sieur du Puy. — Provisions de Jacques Laurens, capitaine châtelain de Lus. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison vendue à Lamande par Gontier; — sur les dommages causés par la grêle au domaine de Judith de Lamorte, sur la montagne de Solore, affermé à Cordier. — Procédures criminelles : de Lamande, contre la servante de Monge; — de Lantheaume, contre Bonnet; — de Lambert, contre les mariés Lombard, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Lamorte, Feroul, etc., pour délits de chasse; — contre Lantheaume, Chenebier, Granon, etc., accusés d'avoir jeté de la chaux dans la rivière de Chamaloc et d'avoir pris et mangé du poisson pendant les offices du dimanche; jugement qui les condamne à 100 livres d'amende chacun; — contre Françoise Lassagne, pour exposition d'enfant devant la porte de Guillet de l'Isle, etc.

B. 1120. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1709. — Adjudication des réparations à faire au château de Lus, sis au hameau des Corréards, donnée à Gilbert pour 650 livres. — Tutelle des enfants de Parise Loriol donnée à Marie Freau, femme Bonnard. — Donation entre vifs par les mariés Liotard à Suzanne Gaudin.

— Rapport d'experts sur la valeur des immeubles acquis d'Avond par Long. — Procédures criminelles : de Légier, contre Diane Bernard ; — de noble Pierre de Liotaud-Montauban, fils du seigneur de Bellegarde, contre Vernet ; — de Catherine Lombard, contre les mariés Allègre, pour injures et voies de fait ; — de Long et Ripert, fermiers du chapitre, contre Poudrel, pour fraude dans la perception de la dîme, etc.

B. 1121. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Gabriel Monge. — Rapport d'experts sur la valeur de la terre et des récoltes vendues par Masse de Châtillon, à Rey-Beylieu et à Duseigneur. — Procédures criminelles : de Pierre de Matonay de Fontbrune, chanoine de Saint-Ruf, prieur décimant de Volvent, contre noble Henri de Bernard, seigneur du lieu, pour injures ; — de Coutaud, contre Marie Micouron, pour exposition d'enfant et fausse déclaration de la paternité de celui-ci ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre la femme Marcel, nouvelle convertie morte sans sacrements ; — contre Massot, accusé d'avoir battu Estre, marchand venu à la foire de Valdrôme ; — contre Mège, pour vol de poules, etc.

B. 1122. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1700-1709. — Instances criminelles : de Marie-Magdeleine de Montrond, veuve Roman, contre Coursange, pour dommages causés à ses récoltes par le troupeau de ce dernier; — de Nicolas, apothicaire de Die, contre Gauthier, pour vol de noix ; — de Morin, des Prés, contre Ève Gournier et Magdeleine Beynet, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal, contre Louise Morel, pour vol domestique ; — contre Morin, Flotte et Guion, pour délits de chasse; — contre les mariés Mourier, d'Aouste, accusés d'avoir quitté le royaume pour cause de religion ; — contre des muletiers qui ont vendu du blé hors du marché de Die, etc.

B. 1123. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Instance civile de Charles-Philibert de Perdeyer, baron de Largentière, contre la veuve Blanc, en paiement de créance. — Testament des mariés Plante, de Die. — Rapports des experts chargés de vérifier les écritures et reconnaissances privées produites par noble Louis de Puygros (Piégros), sieur de Lachau, contre Eymieu. — Émancipation d'Étienne Paturel, de Gresse. — Inventaire des biens de Jeanne Peloux et de Poudrel. — Déclarations de grossesse de Catherine Payan et de Marianne Planel. — Procédures criminelles : de Noir, contre Granjon, pour voies de fait; — d'Offerand, contre la femme Archimbaud, pour dommages à ses récoltes ; — de Peloux, contre Potevin, pour détournement de meubles; — du procureur fiscal, contre Odon, mort sans avoir reçu les derniers sacrements; — contre Pichon, pour délits de chasse, etc.

B. 1124. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1700-1709. — Répudiation par François Reboul de l'héritage de Charles Brunet, prêtre de Die. — Émancipation de Tobie Rodet. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Reynaud, chanoine, de Blanc, avocat. — Requête de Rolland, syndic de l'hôpital de La Croix, pour faire apposer les scellés sur les effets de Marie Arnaud, bienfaitrice des pauvres. — Instances criminelles : de Raillon, berger de la communauté de Montmaur, contre Sadon, et de Marguerite Raspail, contre Carton, pour injures et voies de fait; — de Pupin, fermier des droits seigneuriaux de Châtillon, contre les habitants du lieu qui font moudre ailleurs qu'au moulin banal ; — d'Henri et Antoine de Reynard, chanoines de Die, contre Joubert, pour vol d'amandes, etc.; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Anne Roche et Marie Turrel, accusées d'avoir empêché le transport et la vente du blé à Châtillon ; — contre Rambaud, Blanc, etc., pour violation de l'abstinence du carême ; — contre Pourroy, bourgeois d'Espenel, pour délits de chasse.

B. 1125. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Judith de Saulses, fille de Louis, bourgeois, de Bourdeaux. — Curatelle de Samuel déférée à Gueymar. — Rapport d'experts : sur l'état des biens de l'hoirie de Jacques Roman, avocat; — sur les dommages causés à Archinard par l'ouverture du canal de Roustan et Lapaine. — Procédures criminelles : de Rozeron, contrôleur des salpêtres en Dauphiné, contre Gaillardon, de Blacons, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal, contre Roux, pour violation de séquestre ; — contre Sadon, mort sans avoir reçu les sacrements; — contre Sauvan, pour délits de chasse, etc. — Levée du cadavre de Louise Roux, bergère, morte accidentellement sur la montagne de Couspeau.

B. 1126. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des biens délaissés par noble Antoine de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, mentionnant le contrat de mariage du défunt avec Catherine Du Mas, son procès contre noble Claude de Ligondès, des

pièces relatives aux réparations faites à la citadelle de Die, sous Louis XIII, etc. — Rapport d'experts sur l'état de la maison ayant appartenu à Trophe, notaire. — Émancipation de Vial, maire de Die, par son père. — Procédures criminelles : des héritiers de Marie Sauvion, contre Barnier, Cordeil, etc., accusés d'avoir détourné des effets de la succession ; — de Truc, chirurgien, contre Lorrain et Chol; — de Vernet, contre noble César de Pacius, pour voies de fait, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Silvestre.

B. 1127. (Liasse.) — 23 pièces (1 imprimée); 1 cahier in-4°, 197 feuillets, papier.

1700-1709. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Chamarge, adjugé à Gabriel Vigne, ancien chanoine de Die. — Procédures criminelles : de Vitte, domestique du sieur de Chabons, contre le valet des Dominicains de Die, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Bernard, Archimbaud et autres individus des communautés voisines, qui viennent vendre des grains et des denrées les jours de dimanche et de fête, etc. — Règlement général du Parlement d'Aix sur la taxe des dépens des parties. — Audiences. — Noms des parties : Brunel, contre Anne Armand, veuve de noble César d'Alléoud, sieur de Freyduret, en entérinement de lettres royaux; — Françoise Hugon, dame de Saint-Martin, contre Jean, en annulation de saisie; — Jean d'Armand, capitaine au régiment de Provence, contre Derodon, en action hypothécaire, etc. — Donations entre vifs faites par : Delègue, de Saillans, à sa femme; — Maurin, de Marignac, à Vignon; — Isabeau Rey à Alix Beaux, sa fille; — les mariés Odon à Marie Reymond, etc.

B.1128. (Cahiers.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1701-1702. — Audiences. — Noms des parties : François Berger, sieur de Malissoles, doyen de la cathédrale de Die, contre Isoard, en paiement de cense; — Alexandre de Chalvet, sieur de Chanqueyras, chanoine, recteur de l'Hôpital-Général de Die, et Andravis, curé de Barsac, contre Andra et Baud, en jugement de défaut; — Alexandre Borel, sieur de Beauregard, contre Légier, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions : de procureur données par Gabriel de Cosnac, évêque de Die, à Vacher; — de Gueymar, greffier de la judicature de Volvent, pour noble Henri de Bernard ; — de Vial, lieutenant du juge de Bouvières, pour François Du Pilhon, et de juge de Saint-Ferréol, pour Jean-François de Bertrand de Pelissier, écuyer; — de l'office de juge des terres de Barnave et Penne, données audit Vial par Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier, président en la Chambre des Comptes de Grenoble; — du fief de Soubreroche, données au même par Louis Faure de Chypre. — Contrats de mariage : de César de Vausserre, baron Des Adrets, capitaine des vaisseaux du Roi, avec Marguerite Landais, fille d'Étienne, trésorier général de France, à Paris; — de noble Jacques d'Arces, seigneur du May, à Crest, avec Magdeleine Vial, de Die, etc.

B. 1129. (Cahiers.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1703-1704. — Audiences. — Noms des parties : Paul Lagier, sieur de Pluviane, de Die, contre Reymond, en validation de saisie; — Giraud Long, ancien procureur, contre Françoise Hugon, veuve de noble Louis-Antoine Faure, co-seigneur de Saint-Martin-en-Vercors, en maintenue de la possession du pré de Comane, à Die; — Vial, prieur d'Aix, contre Joyeux, en règlement de compte; — noble Paul Odde de Bonniot, sieur d'Ambel, contre noble Jean-Antoine de Chaparon, en reconnaissance de dette; — noble Jacques de Bouillane, contre Vincent, en entérinement de lettres royaux, etc. — Donations entre vifs par : François Chevandier, marchand de Valdrôme, à François, son fils; — Daniel Chastain à Judith Lorie, sa nièce; — les mariés Chancel à leurs enfants; — Marcel, notaire de Ponet, à ses neveux et cousins, etc. — Provisions de bailli de la ville de Die, données à noble Joseph de Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, par Gabriel de Cosnac, évêque du diocèse.

B. 1130. (Cahiers.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

1704. — Audiences. — Noms des parties : Hector de Barret, sieur de Véronne, de Sauzet, contre Anne Vernet, veuve Guion, en paiement de créance; — Gaspard de Beaumont, de Montlaur, contre Chaine, en mainlevée de saisie; — Allemand, bourgeois du col de Miscon, contre Marthe Joanin, en jugement de défaut; — noble Daniel Faure, co-seigneur de la vallée de Vercors, contre Roussin, en interposition de décret sur encan, etc. — Donation entre vifs par Lagier, de Saint-Dizier, à son fils. — Contrat de mariage de Barnoin avec Marie-Bonne Fabre.

B. 1131. (Cahiers.) — In-4°, 514 feuillets, papier.

1697-1706. — Actes extrajudiciaires : émancipation de Bonnard, de Die; — testaments : de Séraphin de Pajot Du Plouy, évêque de Die, où est stipulé le don de ses livres et papiers en faveur des Jésuites de la ville; — de Dominique-Esprit Barbier, prieur de Montauban et Saint-Auban, recteur des chapelles Saint-Laurent et de Saint-

Michel, de Nyons, et de Notre-Dame-de-Pitié de Condorcet; — contrat de mariage de Louis-François d'Alleman, seigneur de Châteauneuf-Redortier, avec Justine Du Pilhon d'Angèle; — requête d'Antoine de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, à l'évêque de Die, pour avoir permission de faire couper du bois de charpente dans les forêts de Vassieux; — provisions : de noble Jean-Antoine de Chaparon de Restoro, capitaine de dragons réformé, de Blanc, de Bonnard, de Lantheaume et de Givodan, capitaines châtelains d'Aouste, de Châtillon, de Montmaur, de Chamaloc, de La Bâtie-des-Fonts et Valdrôme, pour Séraphin Pajot Du Plouy et Gabriel de Cosnac, évêques de Die.

B. 1132. (Cahiers.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1705-1708. — Audiences. — Noms des parties : Antoine Saudecœur, sieur de La Croix, procureur général de l'évêque de Die, contre Deville, en paiement de créance; — René-Antoine de La Tour, seigneur et marquis de Soyans, contre Chaine, en constitution de nouveau procureur; — Élizabeth de Gilliers, veuve de noble Jacques de Dillon, capitaine de grenadiers, contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, en interposition de décret sur encans; — Archinard, drapier à Aouste, contre Reynier et Dumazel, en jouissance d'un droit d'arrosage. — Provisions données à Terrisse des offices : de juge de Bonneval, par Vincent Vial Dallais, écuyer, capitaine au régiment de Cambrésis; — du marquisat de Montanègre, par Jean-Baptiste d'Urre de Brotin; — de Saint-Auban et de la vallée de Valdrôme, par noble Joseph Gallien de Chabons; — de la baronnie d'Aix, par Louise-Émilie de Gousse de Rochalard, veuve de Charles-Barthélemi de La Tour, marquis de Gouvernet, tutrice de son fils; — de Saint-Ferréol, par Jean-François de Bertrand de Pélissier; — de l'office de greffier des judicatures de Boulc, Sérionne et Vassieu, données à Serre par Alexandre de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble; — de greffier des judicatures de Charens et de la vallée du Vercors, pour Daniel Faure de Vercors, et de Recoubeau, pour François d'Alléoud, données à François de Lamorte; — de greffier de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, pour Françoise-Élizabeth Du Pilhon, épouse de François de Morges Des Moustiers, comte de Ventavon, lieutenant du Roi au gouvernement de Dauphiné; — de Glandage, Luc et Montlaur, pour le marquis de Rochebonne de Châteauneuf, commandant pour le Roi dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., données à Antoine André.

B. 1133. (Liasse.) — 72 pièces; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier.

1678-1708. — Décharges de pièces à Légier, procureur : par Lamande, mandataire des consuls de Saillans, dans leur procès contre Brunel; — par Laurens, au nom de Magdeleine d'Armand, sa mère; — par noble Jean de Villeneuve, sieur de Rochefort, etc. — Audiences. — Noms des parties : Gabrielle Debelle, veuve de noble Reynaud de Masseron, contre Laplace et Alvier, en assistance de cause et garantie d'éviction; — noble César de Jouven, sieur de La Blachette, contre Renée de Serre-Moreau, en appel du juge de Bouvières; — Chevandier, bourgeois de Valdrôme, contre Nicolas, en réparation d'injures; — Marguerite Rey, veuve Pinet, contre Gontier, en destruction du canal d'arrosage établi au pied du fonds de la demanderesse; — Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, capitaine au régiment d'Agenois, contre Gamin, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Donation entre vifs par Judith de Saulses, de Bourdeaux, à Louise Duchaud, sa nièce.

B. 1134. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1700-1706. — Affirmations de voyage par : Bellon, curé de Volvent, pitancier du prieuré conventuel de Saint-Marcel-lès-Die, plaidant contre Monier; — Charles de La Lauze, notaire à Saillans, contre Archinard; — Matigny de La Boissière, de Grenoble, contre Genevais; — Gontard, chanoine de la collégiale de Saint-Sauveur de Crest, contre Borély, prévôt de la même église; — noble Pierre de Liotaud-Artaud, seigneur de Bellegarde, contre Borel; — Boisseron Des Garcins, recteur de la chapelle Saint-Georges d'Argenson, contre la femme Chauvin; — Chalvet, sieur de La Jarjatte, bourgeois du Pont-en-Royans, contre Bellier; — René Vallentin, bourgeois de Montmaur, contre Magdeleine de Montrond; — Donadieu, curé Des Prés, contre Liotier; — Gautier, prieur-curé de Saint-Ferréol, contre Izoard, etc.

B. 1135. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1700. — Défauts accordés : à Hélène Deloulle, veuve de Collet d'Anglefort, contre Rambaud; — à Ladret, sieur de Lacondamine, contre Barthélemy; — à Magdeleine Des Garcins, épouse de noble Henri de Bernard, contre Martin; — à noble Jean-François de Lamorte, co-seigneur du Vercors, contre Freau; — à Louis de Gilbert, lieutenant du juge mage, contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube; — à Blain, curé de Rencurel, contre la veuve

Arnaud; — à Gay, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Bérard, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jacques d'Arces, sieur du May, contre noble Jean-François de Bertrand de Pélissier, seigneur de Saint-Ferréol, en exécution de décret; — Gautier, curé du Plan-de-Baix, contre Vernet, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1136. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1710-1719. — Rapport des experts chargés de la vérification d'une quittance privée souscrite par Claude Archer à son père. — Inventaire des biens délaissés par Pierre Achard. — Procédures criminelles : d'Accarias-Bénivent, contre Roche, pour provocation en duel; — de Jean Arnoux, bourgeois de Die, contre Magnan, Chaix, etc., pour violation de séquestre; — de Catherine Achard, contre Catherine Jean; — d'Aguiton, contre Chalaboud, Audra, etc., pour injures et coups; — du procureur d'office de Saillans, contre Jeanne Allard, pour exposition d'enfant, etc. — Procès-verbal sur l'évasion d'Achard, détenu dans les prisons de Châtillon.

B. 1137. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1710-1719. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire d'Aurel, terre de l'évêché de Die. — Ordre des rangs et préséances des officiers de la justice mage : de Bouffier, juge; Louis de Gilbert, lieutenant de juge; Achille Lagier, plus ancien avocat; Ozée Aubert, Jean Terrisse, Gaspard Bozonier, etc., avocats. — Instances civiles d'Aubert, marchand de Saillans, contre noble François de Bonne, seigneur de Vercors, et d'André, greffier du Siége de Die, contre les mariés Audra, en paiement de créance et de frais de justice. — Inventaire des biens délaissés par Jean Bec, marchand de Saint-Agnan-en-Vercors. — Rapport d'experts sur l'état de la maison du consistoire de Die, donnée à l'hôpital de Gap, fait à la requête de Berger de Moidieu, doyen de la cathédrale, recteur de la chapelle d'Eygluy et propriétaire du moulin de Rioufret. — Levée du cadavre d'Augier, à Bourdeaux. — Procédures criminelles : de Louise Audra, contre Catherine Jean, et d'Avond, contre Thomé, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal, contre Baquet, pour délit de chasse, et contre Barnavon, hôtelier, pour charroi de vin un dimanche, etc. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Bailli et de Louise Blain.

B. 1138. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1710-1719. — Procuration par noble Antoine de Caritat, seigneur de Condorcet, à Girard, pour assister à l'inventaire des biens de noble René d'Alléoud, sieur d'Aiguebonne. — Instances criminelles : de Delphine Deville, contre Magdeleine Bouvet, des mariés Bouillane, contre Lambert et Gresse, etc., pour voies de fait; — de Borel, contre Contin et Villard, pour rupture de l'écluse du ruisseau de Tourtres, à Saint-Martin-en-Vercors; — de Gaspard Bozonier, écuyer à Die, contre Riondet et Gabet, pour dommages à ses récoltes; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Bonnier, de Vassieu, pour refus de payer la charge de charbon due à l'évêque sur chaque charbonnière faite dans la forêt; — contre Bouche, apothicaire de Châtillon, pour refus des derniers sacrements; — contre Bruyère, accusé du meurtre d'un inconnu, etc.

B. 1139. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1710-1719.— Défenses de chasser et de pêcher sur les terres de Chamaloc, Die, Bezaudun, Crupies et Les Tonils appartenant à l'évêché. — Rapport d'experts sur les droits dotaux de Marie Faure, femme séparée de biens de Pierre de Lapeine, à la requête de Corréard La Marne, bourgeois de Miscon. — Déclaration de grossesse de Marie Chotard. — Procédures criminelles : de Chalaboud, contre Bernard, Rimey-Piache, etc., et des mariés Chalon, contre Chêne et Caillet, pour voies de fait; — de Chancel, apothicaire, contre Gaude, pour vol de médicaments; — de Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, baron de Luc, seigneur de Glandage et Montlaur, contre Morin et autres, pour détournement d'effets mobiliers du château de Montlaur; — de Daille, curé de Die, contre la femme Boulard-Gauguet, pour refus des derniers sacrements; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Chancel, bourgeois de Châtillon, pour délit de chasse; — contre les auteurs de menaces faites aux gardes champêtres de Die et d'un commencement de sédition; — contre les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants au catéchisme du dimanche, etc.

B. 1140. (Liasse.) — 47 pièces; 1 cahier in-8°, 161 feuillets, papier.

1710-1719. — Apposition des scellés sur les meubles de défunt noble Hugues Du Bœuf, subdélégué de l'intendant à Die. — Inventaire des effets délaissés par noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, mentionnant l'*Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, de Crégut, le testament de noble Alexandre Ducros et de Gabrielle de Berger, père et mère du défunt, 318 rouleaux de parchemin dont « l'ancienneté de la lettre rend la lecture difficile et dont l'examen seroit très-dispendieux », etc. — Instance civile de Jean Évêque, sous-fermier du

moulin et des biens du marquis de Gouvernet à Montmaur, en vérification des dommages causés au canal et aux terres du moulin par l'inondation des 24 et 25 août 1719. — Déclaration de grossesse d'Olympe Dubœuf. — Procédures criminelles : du syndic du chapitre de Die, contre Chion, pour violation de saisie ; — de Drogue, contre Vignon, pour dommages causés à ses récoltes ; — de noble Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre des habitants d'Aouste qui dévastent ses bois ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Dusserre, Meyssonnier, etc., pour défrichements dans les forêts du Vercors, etc.

B. 1141. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1710-1719. — Rapports des experts chargés de liquider les droits dotaux de Jeanne de Maffé, veuve de Daniel Faure, et de vérifier l'état des biens acquis de Sagnol par Guillet de L'Isle. — Instance civile de Jeanne Guyon, femme Frachet, contre Archinard, en délaissement des immeubles ayant appartenu à Daniel et à Louis Guyon. — Procédures criminelles : de Marianne Grisail, contre Catherine Allier, et de Daniel Estre, contre Jean, pour injures et voies de fait ; — de noble Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre Richard et Cordeil, pour vol de bois ; — de Freau, contre Marie Samuel, pour exposition d'enfant devant sa maison ; — de Gache, contre Daumas, pour dommages à ses récoltes ; — de Gautier, contre Bellier-Pagnon, pour usurpation de chemin ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Faucher, pour refus des derniers sacrements, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Giraudin.

B. 1142. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1710-1719. — Instance civile d'Antoine de Jussieu, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Jean-Scipion Du Pilhon, Gabriel Vigne, etc., en revendication de chemin. — Rapport des experts chargés de vérifier les écritures privées produites au procès d'entre Ladret, sieur de Lacoudamine, et Louis Michel, capitaine au régiment de Tallard. — Procédures criminelles : de Marie de Jouven, femme Jean, contre Rostain, en violation de séquestre ; — de Jossaud, contre Vernet ; — de Catherine Jean, contre Catherine Achard, pour voies de fait ; — de Jullian, contre Marie Bertrand, pour vol d'un mouton ; — du procureur fiscal, contre Cluzet et Bertrand, pour blessures graves à Louis d'Hébrais. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire de Jonchères, terre épiscopale.

B. 1143. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1710-1719. — Instances civiles : de Laplace, de Dieulefit, contre Gresse, en paiement de créance ; — de noble Pierre de Liotaud, seigneur de Bellegarde et Beaumont, procureur fondé d'Alexandre de Saint-Ferréol, sieur de Chevrières, en discussion des biens de Diane Artaud de Montauban, sa mère, de Jeanne de Rastel de Rocheblave et de noble Louis de Saint-Ferréol. — Inventaire des biens de Lambert. — Testament de Noël de Malsang, de La Chapelle-en-Vercors. — Déclaration de grossesse d'Anne Magnan. — Procédures criminelles : de Lombard, fermier du four banal de Saillans, contre Fluchaire, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Long, Rodet, Marchand, etc., pour délits de chasse, et contre la veuve Liotier, pour détournement de soie dans les fabriques de François et d'Antoine Barnave, de Saillans.

B. 1144. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1710-1719. — Instances civiles : de Marguerite-Thérèse de Montaign, veuve de Charles de Gasteule, marquis de Senas, épouse du seigneur de Verdun, contre Abonnencq, en nomination d'experts ; — de Morin, de Poyols, contre Pellat, prieur-curé de Romeyer, en paiement de créance. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire de Montmaur, terre de l'évêché de Die. — Procédures criminelles : de Montbrun contre Daube, de Morin contre Crouzier, et de Noir contre Monnier, pour injures et voies de fait ; — d'Odon, fermier des dîmes du chapitre de Die, contre Palier, pour fraude à la perception de ses droits ; — de César Odde de Bonniot de La Tour et Arnoux, créanciers de Sauvan, contre le fils de ce dernier, pour détournement de meubles de la succession du défunt ; — de Jeanne-Marie Odde de Bonniot de Salières, dame de Jansac, contre Chafois qui a tué un de ses chapons ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Monge, soldat, pour meurtre du berger de l'abbaye de Valcroissant.

B. 1145. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaire des biens délaissés par Hercule de Sibeud, fait à la requête d'Anne-Victoire de Geys. — Défense de chasser et de pêcher sur les terres de Poyols et de Saillans. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Roux. — Procédures criminelles : de Sornay, huissier à Die, contre Morin, de Pupin, contre Accarias, et de Louise Poite, contre Suzanne Pinet, pour coups et blessures ; — de Poudrel, fermier du moulin seigneurial de Luc, contre Giély, pour destruction de l'écluse dudit moulin ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Barnier et d'autres habitants de Poyols, pour travail le lundi de la Pentecôte ; — contre Rose Peyrol, aubergiste, Roux, Domas, etc., pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets, etc.

B. 1146. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1710-1712. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles cédés à Jeanne Vial par Magdeleine Chabert. — Inventaire des biens de noble René d'Alléoud, seigneur de Jansac, fait à la requête de Justine d'Yze de Rozans, sa veuve. — Défense de chasser et de pêcher à Vassieux et dans la vallée de Vercors. — Déclaration de grossesse de Catherine Vincent. — Procédures criminelles : de Philippe Taillotte, veuve Rebel, contre Poulat, pour dommages à ses récoltes; — de Tardif, contre La Bonté, sergent de quartier, qui l'a emprisonné sans ordre de la justice; — de Terrail, procureur d'office à Aouste, contre Estran, pour injures; — de Vacher et Roux-Reboul, fermiers de la dîme et du vingtain à Valdrôme, contre Chabalet, pour fraude à la perception de leurs droits; — du procureur fiscal, contre Lambert et Moulin, artisans, qui ont laissé leur boutique ouverte pendant les vêpres du dimanche; — contre des habitants de Vassieux, accusés d'avoir coupé des bois de haute-futaie sans permission, etc.

B. 1147. (Cahiers.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1706-1718. — Affirmations de voyage par : noble Louis de Piégros, sieur de Lachau, plaidant contre la veuve Magne; — Louis de Saulses de La Rivière, bourgeois de Bourdeaux, contre Raspail; — noble François de Bonne, seigneur de Vercors, contre Faure; — Melchior de Reynier d'Arnoux, avocat, contre Revol; — noble Jean de Cony, sieur de La Lauze, contre Vial; — Pierre Des Garcins, de Volvent, contre Martin; — René Valentin, bourgeois de Barnave, contre de Montrond; — Brun, curé de Bourdeaux, contre Gresse; — noble Jacques-Antoine de Bertrand de Pélissier, sieur de Collans, lieutenant d'infanterie de marine, contre Gautier, etc.

B. 1148. (Cahiers.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1709-1710. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, fermier de la leyde de Die, contre Roux, boulanger, pour fraude à la perception de ses droits; — Marie Peyrol, veuve de noble Hector d'Armand Du Perrier, contre la veuve Christophe, en jugement de défaut; — Isabeau Hugon, contre Marguerite Faure, en garantie d'éviction; — noble César Odde de Bonniot, sieur de Latour, contre Robert, en reprise d'instance, etc. — Donation entre vifs par Gabriel Begou à Catherine, sa fille, et par la veuve Joubert à Suzanne, sa fille. — Provisions des offices : de châtelain de Luc, données à Ferrand par Étienne André de Gilbert de Salières, écuyer, lieutenant général de l'artillerie de France; — de capitaine châtelain de Saillans, données à Mathieu Peloux par Gabriel de Cosnac, évêque de Die; — de châtelain de Chalancon, données à Desandrés par Louis de Simiane de Claret, marquis d'Esparron; — de lieutenant du juge de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Terrisse par Françoise-Élisabeth Du Pillon, comtesse de Ventavon; — de lieutenant du juge de Barnave et de Pennes, données au même par Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons.

B. 1149. (Cahiers.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1710-1712. — Audiences. — Noms des parties : Tarbe, prieur d'Aucelon, et noble Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, héritier de noble Laurent de Martinel, contre Corréard et les mariés Gerouin, en constitution de nouveaux procureurs; — noble Charles de Lamorte, capitaine au régiment d'Auvergne, et Desandrés, prieur de Jonchères, contre Marguerite Bouche et Metton, en jugement de défaut; — Philippe Badouleau de Luya, doyen de la cathédrale de Valence, contre Collas, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, en reconnaissance de promesse; — noble Osée de Bouillane, sieur de La Serve, contre Achard, et Antoine de Raousset de Sauvabre, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Die, contre les mariés Morin, en paiement de créance; — noble Hercule de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, héritier de Françoise Hugon, contre Freau, en adjudication de profit de défaut, etc. — Testament de Joseph de Tertulle, « prenant ce nom » à la place de celui de La Baume », marquis de Pluvinel, en faveur de Marianne Alleman de Puvelin, son épouse, et de ses enfants, etc.

B. 1150. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1710-1712. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph-César de Pacius et Giry, prieur-curé de Bonneval, contre François d'Allard et Alloard, en jugement de défaut; — Faure, curé de Saillans, contre Antoinette Mège, en paiement de créance; — Philippe-Guillaume de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, contre Dourille, fermier du moulin banal d'Aouste, pour le seigneur de Chastelier, en établissement de canal; — Raspail, curé de Luc, recteur d'une chapelle à Saillans, contre Rimont, en reconnaissance de cense, etc. — Provisions des offices : de juge de Villeperdrix, de Saint-Dizier, de Glandage, d'Arnayon, de Chalancon et de Treschenu, données à Louis Lagier de Lacondamine par noble Marc de Plantin, par César de Vausserre, baron des Adrets, par Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, et par le marquis de Simiane; —

de lieutenant du juge de Vassieu, données à Osée Aubert par César de Bardonnenche, etc. — Donations entre vifs par : Arnaud, d'Aucelon, à Marguerite, sa nièce; — par Charlotte Bontoux, veuve Combel, à l'hôpital de Die, etc.

B. 1151. (Cahiers.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1714-1717. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Peloux, secrétaire de M. de Harlay, contre Mathieu Peloux, maire de Saillans, en paiement de ses droits patrimoniaux ; — Élizabeth de Borel de Ponsonas, contre Jeanne-Marie Odde de Bonniot de Salières, en éviction de la seigneurie de Jansac ; — Marie Chabrey, contre Sagnol, notaire, et noble Pierre Liotaud, seigneur de Bellegarde, contre Roux, en paiement de créance ; — Louise Giraudin, contre Fluchaire, son séducteur, etc. — Provisions des offices : de juges de Vesc et de l'abbaye de Valcroissant, données à Jean Terrisse par Antoine de Vesc, seigneur de Comps, et par François-Joseph-Emmanuel de Barrège, abbé de Valcroissant ; — de juge de Miscon, Luc, Montmaur et Bonneval, données à Jacques Reynaud par de La Bruyère, commandant au gouvernement de Maubeuge ; par Étienne-André de Gilbert, lieutenant général de l'artillerie de France, et par Hector d'Agoult; — de juge d'Aucelon, données à François Vial par Jean-Louis d'Alléoud, écuyer ; — de juge de La Motte-Chalancon, données à Brunel par noble Charles de Lamorte-Laval; — de lieutenant du juge du marquisat de Montanègre, données à Jacques Reynaud par Jean-Baptiste d'Urre, etc.

B. 1152. (Cahiers.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1691-1718. — Défauts accordés : à Reynaud et Chancel, fermiers du prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Lombard ; — à noble Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Laurens, notaire à Lus; — aux recteurs de l'hôpital de Châtillon, contre Joanin, muletier; — à Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, contre Bec; — à Eustache, chanoine de Die, contre Antoine de Forez ; — à noble César de Jouven, sieur de La Blachette, contre Hélène Vette, etc.

B. 1153. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens délaissés par noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, fait à la requête de Jean-Laurent de Caritat, comte de Condorcet, conseiller au Parlement de Grenoble, mari de Jeanne-Marguerite de Piégros, héritière du défunt. — Instances civiles de nobles François d'Armand Du Perrier et d'Alexandre Ducros, contre les propriétaires riverains du ruisseau de Cocoze, en nomination d'un syndic chargé de l'exécution de réparations défensives le long de ce torrent. — Procédures criminelles : d'Arthaud, contre Jean, pour vol de bois; — d'Athénor, contre un domestique de son père défunt, pour détournement d'objets précieux; — d'Achard, contre Liotard et autres, pour vol de miel et de vin ; — d'Agnès, chanoine, contre Poudrel ; — d'Accarias, notaire de Châtillon, contre les mariés Blanc ; — de Magdeleine Amoric et de Suzanne Clément, sa mère, contre la femme Chapaix, pour injures, menaces et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Accarias-Chauvet, pour blessures mortelles à Boutard, soldat de la garnison de Die, etc.

B. 1154. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Pierre La Bâtie par son père, châtelain Des Prés. — Rapport d'experts sur l'arrosage dérivé du ruisseau de Bienfait par Blanc au préjudice d'Imbert. — Instances civiles : de Françoise Barthélemy, femme Ogier, contre Jean Barthélemy, en partage des biens d'Antoine, leur parent; — de Bec, contre Catherine Bayle, en estimation des fruits saisis à la défenderesse. — Vérification des poids et mesures de Chamaloc par Osée Aubert, délégué du juge mage. — Procédures criminelles : des mariés Audra, contre Tortel, procureur à Die ; — de noble François de Bernard, seigneur de Volvent, contre Chaix, dit Barontaire, et de Louis Dubillaud de Saint-Martin, prêtre, contre Plante, pour injures et voies de fait ; — de Barnave, marchand de Vercheny, fermier des dîmes d'Aurel, contre la veuve Bruyère, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Barnavol, contre Bastel et Audra, pour dommages à sa récolte de foin ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Boissier, pour vol de fruits, etc.

B. 1155. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Instance civile des mariés Bonnet, contre Brunet, en bornage de leurs propriétés. — Rapport d'experts sur l'état de la maison des mariés Canistrol. — Levée des cadavres de personnes inconnues. — Déclarations de grossesse de Louise Bonnard et de Louise Brocher. — Procédures criminelles : de Brunet, chasseur de l'évêque de Die, contre Gros, accusé d'avoir pris ou vendu un lièvre blessé par le plaignant; — de Bontoux, contre Chichiliane, et de Borel, contre Bastet, pour établissement de chemin sur leurs terres, sans aucun droit ; — de Borel-Mazia, contre Mounier ; — de Boudrat, contre Ribal et Brun, etc., pour injures et voies de fait; — du procureur d'office de Châtillon, contre Bouche et Pupin, pour délit de chasse aux pigeons; — de noble Gaspard de Bozonier, contre les mariés Odit, pour récel d'objets volés chez lui, etc.

B. 1156. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur les réparations à faire contre les torrents qui menacent d'emporter les vignes d'Olympe Chabert et de Pellat. — Procédure civile de Chauvet, d'Espenel, contre Jeanne Richard, en paiement de créance. — Enquête sur l'indigence d'Antoinette Corréard demandant à jouir du privilége des pauvres pour suivre les instances commencées par son mari, contre Roussin. — Procès criminels : de Cutinel, contre Algoud, pour violation de séquestre ; — de Corréard, contre Faure, pour destruction de l'escalier de son grenier à foin ; — de Chaix, chirurgien à Aouste, contre Achard ; — de Chion, contre Briançon ; — de Chonet, contre Berger et Davin, pour vols de bois, de prunes et de paille ; — de Colas, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, contre Bec, et de Marie Combel, contre Doumas, pour voies de fait, etc.

B. 1157. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1720-1729. — Rapports d'experts : sur le bornage des fonds de Daube et de Gautier, sis au clos d'Enroge, à Valdrôme ; — sur les dommages causés par les eaux pluviales aux terres de Marthe Dupont, femme Jenin, et de Jeanne Morin, à Die ; — sur les ouvertures faites par Jeanne Richard aux bâtiments de Laubaret, échus à Drojat. — Instance civile du chapitre de Die, contre Peyrat, en paiement de lods. — Prestation de serment des gardes champêtres de Die. — Procédures criminelles : de Davin, contre Fazende ; — d'Ervet, contre Arnaud, et d'Olympe Durand, veuve de noble César-Joseph de Pacius, contre Antoinette d'Engilboud, pour injures et voies de fait ; — d'Eybert, fermier des boucheries de Saillans, contre Goy, pour débit de viande non autorisé ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Dusserre, dit Raillon, pour travail agricole le jour de Notre-Dame d'Août ; — contre Dauvergne, presseur d'huile, pour exaction commise au préjudice de Pupin ; — contre les jeunes gens de Die qui ont brûlé pendant la nuit les bancs des marchands forains venus à la foire de Saint-Laurent, etc.

B. 1158. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1720-1729. — Procédure civile de Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre Bec, son fermier, en restitution des titres et papiers établissant ses droits féodaux. — Apposition des scellés sur les effets mobiliers de Gautier. — Rapports d'experts : sur l'état du lit du torrent de Marlouret, vis-à-vis des propriétés de Fluchaire et d'Izoard ; — sur la valeur des biens d'Hercule de Sibeud, laissés à Anne-Victoire de Geys, sa veuve, et à Marianne et Catherine de Sibeud, ses filles, épouses de Joseph Gallien de Chabons et de Louis de Lattier de Bayane ; — sur le préjudice causé à Freau par les constructions de Lucet, au-dessus du canal d'Aix. — Procédures criminelles : de Catherine et de Marie Faure, contre Serre, pour détournement de matériaux de construction ; — de Gache, procureur du Roi en l'échevinage de Die, contre Delonay, cavalier de maréchaussée et aubergiste, pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets ; — de Gauthier, fermier de la dîme de Villeperdrix, contre Gueyte, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Gay, maître écrivain à Die, contre Ripert, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Faure, Moulin, Bellier, etc., accusés des meurtres d'Archimbaud et de Gauteiron, etc.

B. 1159. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens légués à noble Louis d'Hébrais par Claude Arnaud et Marie Deloulle, ses beau-père et belle-mère. — Procédures criminelles : de Catherine Jean, veuve Mondor, contre Guillot ; — de Joanin La Blache, contre Chancel Dauriac ; — de Gely, notaire, contre Bernard, Basset, etc., pour voies de fait ; — de Giraud, contre Vignon, pour vol de bois ; — de Pierre André, contre ses co-héritiers en la succession de Jacques André, notaire à Châtillon, pour détournement de meubles ; — de Guy, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Giraud-Moulet, pour vol d'argent ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Girard, Dusserre, Granon, etc., pour délits de chasse ; — contre Cluzet, Nicolas et Bertrand, pour blessures mortelles à noble Jean d'Hébrais, ancien lieutenant d'infanterie à Die, etc.

B. 1160. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Rapports d'experts sur l'état de la maison ayant appartenu à Paul Lagier de Pluviane. — Instance de Monnard, de Valdrôme, contre Gache, en paiement de créance. — Insinuation de la donation entre vifs faite par Magdeleine Laurens à Antoine Laurens, son cousin. — Déclaration de grossesse de Marianne Lamande. — Procédures criminelles : de Joubert, contre Salleneuve, de Pierre de Lamorte, contre Offerand, et de Louise Maillefaud, contre Olympe Freau, pour voies de fait ; — de Marignane, curé de Bezaudun, contre Voulant ; — de Julien, contre Marie Bertrand, veuve Dubois, et d'Esther Lamande, contre Boissier, pour vols ; — de Liénard, contre Monteillet, pour dommages à ses récoltes ; — du syndic des missionnaires de Vienne, mandataire du prieur d'Aurel, contre les auteurs de détournements d'effets mobiliers dans le prieuré. — Procès-verbal des châtelain et consuls de

Lus, contre Bumat, Girard, Malsang, etc., pour dévastation des bois communaux; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Long, pour délit de chasse.

B. 1161. (Liasse.) — 85 pièces; 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur l'état des biens de Roman, échus à Marie-Magdeleine de Montrond, sa veuve; — Émancipation de Pierre Plan, de Bourdeaux.— Inventaire des biens de François et d'Étienne Poudrel.— Procédure civile de Richard, vi-sénéchal de Crest, contre Marguerite-Henriette-Catherine Poisson-Dumesnil, épouse de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, en paiement de créances. — Enquête sur l'incendie du château de La Tour, à Saint-Agnan, propriété de noble César Odde de Bonniot. — Instances criminelles : des mariés Mouret, contre Pinet; — de Peyral, contre Brun; — de Pascal, contre Borel La Rochette, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Garamin, Dauvergne, etc., pour vols, et contre Pinpin, pour délit de chasse.

B. 1162. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens laissés à Marie Rolland par Françoise Faure, sa tante. — Rapport d'experts sur les réparations faites contre le torrent de Meyrosse, par Vial, vis-à-vis des fonds de Jeanne Rasclet. — Procédures criminelles : d'Isabeau Rambert, veuve Rozier, contre Riston, pour violation de saisie; — de Reboul, fermier du moulin banal de Saillans, contre Beylieu, pour mouture de grains à Chastel-Arnaud; — de Reymond, fermier de la commanderie de Boulc, contre les bergers de Tatin, pour dommages à ses récoltes; — de Pupin, contre Clari et d'autres jeunes gens de Die, pour vol d'un bœuf; — de Jeanne Richard, contre Galland; — de Rey, contre les valets de Brunel, et de Sérionne, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Rey et de Louise Reymond.

B. 1163. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Roux par l'ouverture du fossé de Pierre Simond, à Die. — Procédure civile de Roussin, contre son fils, en annulation de la donation qu'il lui a faite. — Visite des cabarets de la ville pendant les vêpres et le sermon du dimanche par deux cavaliers de la maréchaussée. — Instances criminelles : de Rolland, contre Roux et contre noble Odde de Bonniot; — de Roux, contre Lapeine et Ruel, un des acteurs de la troupe de La Perrière, joueur de marionnettes, contre Brun, dit Gondoure, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Silvestre, pour délit de chasse aux pigeons; — de Sauvebois, contre Georges, chaudronnier, et des jeunes gens de Die, pour voies de fait, tapage nocturne, charivari, etc.; — de Singuet, bourgeois d'Aouste, contre Gaillardon, Lambert, Brunel et autres, complices de la fuite de Marie Pascal, sa femme.

B. 1164. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Tournaire.— Procédure civile de nobles Louis, Just-Antoine et Joseph Vocance, contre Archinard, en revendication d'immeubles sis à Saillans. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Marguerite Tatin, pour vol, et contre Tracol, Vallentin Delaye, de Lamorte, Reboul de Chanron, etc., pour tapage nocturne à Die, enlèvement de portes, de bancs, etc.; — de Terrisse, contre Bovier; — de Tortel, contre la femme Audra; — de Vial, contre la femme Achard; — de Chapaix, contre Borel de La Rochette, clerc tonsuré, pour injures et voies de fait; — de Tavan, contre Achard, et de Terrasson, contre Rey, pour enlèvement de pierres et de broussailles, etc.

B. 1165. (Cahier.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1706-1720. — Actes extrajudiciaires. — Émancipations de François Poudrel, d'Élizabeth Lagier, etc. — Curatelle d'Isabeau de Reynard déférée à Gueymar. — Renonciation en faveur de Jean de Cosnac d'Esperue, par Gabriel de Cosnac, évêque de Die, de ses droits sur les terres de Cosnac, Daniac, etc., en Limousin; La Guesle, Le Charruol, etc., dans la Basse-Auvergne. —Donation des mariés Chapon, de Poyols, à François Morin, leur neveu. — Testament de Paul Peloux, notaire à Saillans, et de Joseph Dupont, avocat. — Provisions des offices de notaires, données : à Nicolas et à Serre pour la ville de Die; — à Acarie, pour Glandage; — à Malsang, pour la vallée de Vercors; — à Sagnol, pour Saint-Martin-en-Vercors; — provisions : de capitaines châtelains de la vallée de Bourdeaux et d'Aurel, données à de Saulses de La Rivière et à de Bruyère par Gabriel de Cosnac, évêque de Die; — de capitaines de chasse, données à Antoine et à Étienne Gaillardon pour Aouste et Mirabel, terres épiscopales.

B. 1166. (Cahier.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1720-1728. — Actes extrajudiciaires. — Émancipation de Blanc. — Testaments : de Catherine Athénor, veuve Gaillard; — de Reynaud, chanoine à Die; — de Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon; — de Vial,

ancien maire de Die, en faveur de leurs parents. — Séparation de corps et de biens de Jean Brunet et de Marie Barthélemy. — Provisions des offices : de notaires, données à Marin, Buis et Morin pour Lesches, Beaurières et Fourcinet, Die et Lus-la-Croix-Haute ; — de greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Die, données à Reynaud ; — de châtelains d'Aurel, de la vallée de Bourdeaux et de Châtillon, données à Blanc, Marcel et Barnoin par Gabriel de Cosnac ; — de châtelain de Montlaur, données à Gau par André de Gilbert de Sallières, écuyer, etc.

B. 1167. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1717-1720. — Audiences. — Noms des parties : Girin, prieur-curé de Bonneval, contre Françoise Farsac, sa belle-sœur, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert; — noble Charles de Lamorte, co-seigneur du Vercors, contre Bec, en interposition de décret sur encan ; — Jean-Baptiste Accarias, seigneur de Sérionne, contre René-Alexandre de Bardonnenche, en ouverture de saisie ; — Henri-Laurent de Montauban, seigneur de Jarjayes, héritier de noble Laurent de Martinel, contre Coursange, en jugement de défaut, etc. — Donation des mariés Joubert, de Menglon, à Antoine Joubert, leur neveu. — Contrats de mariage de Louis Faure et de Bertrand Barnier, de Bourdeaux, avec Marie Prioron et Suzanne Saint-Mayme. — Provisions des offices : de juges et de lieutenants de juge de Jansac, de la vallée de Bourdeaux et de la baronnie de Lus, données à Boudrat par Élizabeth de Ponsonas, par Gabriel de Cosnac et par Joseph de Jarente, marquis de Senas ; — des terres de Boulc, de Vassieux et de la baronnie d'Aix, données à Reynaud par Alexandre-René de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble, et par Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet et de Sevenières, sénéchal du Valentinois et Diois, gouverneur de Montélimar ; — de la baronnie de Beaurières, données à Alexandre-Victor La Rochette par Jean-François de Ponnat, président à mortier au Parlement de Grenoble ; — de procureur à Die, données à Guion par l'évêque ; — de greffier des judicatures de Bellegarde et Montlahuc, données à Buis par Pierre Liotaud de Montauban, etc.

B. 1168. (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1720-1721. — Audiences. — Noms des parties : Octave de Gallian, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Valence, contre Monteillet, en reconnaissance de cense; — Anne Légier, veuve de noble Jacques de Flotte de Saint-Pierre, contre Joubert, en appel du juge de Menglon ; — Magdeleine Marcel, contre Ravel, son séducteur, en paiement de pension alimentaire, etc. — Contrat de mariage de Jean-Laurent de Caritat, conseiller au Parlement de Grenoble, avec Jeanne-Marguerite de Piégros de Barsac. — Donations : par André Blanc, bourgeois de Châtillon, à son fils, notaire ; — par Françoise de Reynier, veuve de Charles Du Pilhon, seigneur d'Angèle, à Jean-Laurent, son fils, conseiller au Parlement de Grenoble ; — par de Bruyère, ancien chanoine de Crest, à Julien, son neveu, etc. — Provisions des offices de juges et de lieutenants de juge : de Recoubeau, données à Louis Lagier de Lacondamine par François d'Alléoud ; — de Ponet, données à Boudrat par Antoine de Moreton, marquis de Chabrillan, lieutenant de Roi au département du Valentinois, Diois et Les Baronnies, etc. ; — de Marignac et Justin, données à Reynaud par le chapitre de Die.

B. 1169. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1721-1722. — Audiences. — Noms des parties : François-Joseph de Bernard, seigneur de Volvent, contre Revol, en paiement de créance ; — le marquis de Simiane, seigneur de Glandage, contre Accarias, en restitution de titres de propriété ; — noble César de Valentin, capitaine de cavalerie, contre Gros, de Pennes, en requête d'opposition ; — le syndic des Dominicains de Die, contre Magnan-Barillon, en paiement d'arrérages de pension ; — Gaillard, curé de Mirabel, contre ses frères, en paiement de créances, etc. — Donations : par Gelibert, de Bourdeaux, à Cavet ; — par Roussin, bourgeois de Die, à Pierre, son fils, etc. — Provisions des offices de : juge mage de Die, données à noble Louis de Gilbert ; — de lieutenant du juge mage, données à Boudrat par Gabriel de Cosnac ; — de procureur, données à Perrinet ; — de lieutenant de juge à Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Victor-Alexandre Borel La Rochette par Françoise-Élizabeth Du Pilhon, épouse de François de Morges, comte de Ventavon, etc.

B. 1170. (Cahiers.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1722-1724. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, contre Roman et noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, contre Catherine Arnaud, en paiement d'arrérages de censes ; — Tiers, capitaine réformé au régiment de Navarre, contre Faure et noble Gaspard de Bonne, sieur de Rochefort, contre Drojat, en reprise de procès ; — Faure, curé de Saillans, contre Blache, en jugement de défaut ; — Garnier, prieur du Pont-de-Barret, contre Marchand, en revendication d'immeubles, etc. — Donations : par Teyssière, de Bourdeaux, et Magdeleine David, veuve Fesan, à leurs enfants ; — par Étienne Reynaud, chanoine

de Die, à Françoise, sa sœur, épouse de Poudrel, bourgeois ; — par Françoise Magnan, à l'hôpital Sainte-Croix. — Lettres de grâce à Bernard, valet de M. de Recoubeau, pour le meurtre de Fluchaire, soldat maraudeur. — Provisions des offices : de procureur à Die, données à Jullien; — de juges des co-seigneuries de Vercors, données à Louis Lagier et à Terrisse par noble Daniel Faure et Gabriel de Cosnac, évêque de Die, acquéreur du sieur de Soubreroche ; — de greffier des judicatures de Treschenu, Chalancon et leurs dépendances, Arnayon et Glandage, données à André par François de Simiane, marquis d'Esparron, brigadier des armées du Roi, etc. — Permission du Parlement de Grenoble, accordée à Terrisse, juge de Rochefourchat, pour le comte de Simiane, et de Bouvières, pour la comtesse de Ventavon, etc., de tenir les audiences dans sa maison, à Die, tous les vendredis.

B. 1171. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1722-1726. — Audiences. — Noms des parties : Louis-Charles Vallentin, bourgeois de Barnave, contre Terrasson, en appel du juge de Barnave ; — René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros et Aubenas, contre Chaix, chirurgien d'Aouste, en jugement de défaut; — Corréard, curé de Lesches, contre Bernard ; — Paul de Sautereau, prieur de Saint-Géraud de Saillans, contre Roche ; — Paul Craponne Du Villard, capitaine d'infanterie, contre les enfants Roullet, en paiement de créances. — Provisions des offices de juges : de Jansac et d'Aucelon, données à Faisan par Élizabeth de Borel de Ponsonas et par Jean-Laurent de Caritat ; — de Volvent, données à Gache par François de Bernard, écuyer ; — de Bouvières, données à Louis Lagier, sieur de Lacondamine, par Françoise-Élizabeth Du Pilhon, comtesse de Ventavon ; — de châtelain de la baronnie de Beaurières, de Lesches, Fourcinet, etc., données à Jean-Baptiste Accarias par Jean-François de Ponnat, président à mortier au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1172. (Cahiers.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1726-1729. — Audiences. — Noms des parties : noble Alexandre de Ferre, sieur de La Calmette, mari et maitre des droits dotaux de Jeanne Vallentin, contre Maillefaud, en appel du juge de Barnave ; — René-Antoine de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, contre Lamande, en interposition de décret sur encan ; — Jeanne-Marie de Silvestre de Marignan, femme de Gaspard-Alexandre Borel de Charens, contre Chavanne, en appel du juge de Lus, etc. — Donation entre vifs par May Bernard, sieur de Fontbonneau, avocat au Parlement de Grenoble, à Louis Bernard, son fils. — Provisions des offices de juges : de Pennes, de Barnave et de Jansac, données à Faisan par Justin-Bruno Duvivier et par Louis de Gilbert, juge mage; — du grand lac de Luc et de ses dépendances, de Bouvières, de Chaudebonne, etc., de Rochefourchat, de la baronnie d'Aix, données à Lagier de Lacondamine par le prieur de la Chartreuse de Durbon, par Pierre-Émé de Guiffrey de Monteynard de Marcieu, par Nicolas-François, comte de Simiane, et par Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet et de Sevenières ; — des co-seigneuries de Vercors, données à Accarias de Sérionne et à Osée Aubert par Charles de Lamorte et par César Odde de Bonniot de Salières, sieur de La Tour, écuyer; — de procureur fiscal de l'évêché de Die, données à Boudrat par Gabriel de Cosnac, etc.

B. 1173. (Cahiers.) — In-4°, 560 feuillets, papier.

1691-1778. — Présentations de procureurs : Gueymar, pour Reynaud, curé de Poyols, plaidant contre Delozon, curé de Saint-Roman, et pour Gaspard de Calvières, baron de Saint-Côme, héritier bénéficiaire de Gaspard de Perrinet, marquis d'Arzeliers, contre noble Alexandre Ducros ; — Izoard, pour Armand de Montmorin, archevêque nommé de Vienne, contre Court ; — André, pour les consuls de Châtillon, contre Reynaud, curé ; — Serre, pour Antoine Vial, prieur d'Aix, contre François Vial, maire de Die ; — Reboul, pour Antoine de Vesc, seigneur de Comps, contre Tortel, etc.

B. 1174. (Registre.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1714-1721. — Affirmations de voyage par : Anne de Ferre, femme de noble Osée de Bouillane, sieur de La Serve; — Aubert, prieur-curé de Vesc; — Marie-Magdeleine d'Alléoud, veuve et héritière de noble Pierre de Bardonnenche; — Isabeau de Borel de Jansac ; — Patrice, abbé de Notre-Dame de Lorette, procureur fondé du commandeur de Valdrôme ; — Brunier, prieur de Boulc ; — noble Pierre de Liotaud Artaud de Montauban ; — Donadieu, curé d'Aucelon ; — Nicolas, curé de Miscon ; — Romieu, curé de Bouvières, syndic des pauvres de la paroisse ; — César de Vallentin Du Cheylar, capitaine de cavalerie à Pennes, etc.

B. 1175. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1721-1729. — Affirmations de voyage par : Claude Rochas, marchand de La Chapelle-en-Vercors; — Antoinette et Louise d'Engilboud, d'Allex ; — Chancel-Dauriac, bourgeois de Châtillon ; — Marie de Barnaud de Saleine, épouse de noble Alphonse de Simiane, de Crest ; —

Beraud, prieur-curé de Pradelles; — Aulagne, curé d'Ansage; — noble Jean-Joseph de Silvestre, seigneur de Marignan (Marignac) et de La Penne; — noble Louis de Vocance, seigneur de Beaulieu; — Bernard Tarbe, prieur d'Aucelon; — Perrin, curé de Divajeu; — noble François d'Urre, fils de Jacques; — de Névache, curé de La Croix de La Pigne, etc.

B. 1176. (Cahiers.) — In-4°, 311 feuilets, papier.

1718-1728. — Défauts accordés : à noble Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, contre Millian; — à Pierre Brès, de Sahune, capitaine d'infanterie, contre Lagier, bourgeois de Valdrôme; — à noble Gaspard-Melchior-Balthazar d'Arbalestier, seigneur de La Gardette, contre Bonnard; — à Didier, curé d'Alixan, archiprêtre du Royans, contre Bodin; — à Olympe de Durand, veuve de noble César-Joseph de Pacius, contre la veuve Richard, de Vassieu; — à Brossard, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Marie de Jouven; — à Voger, curé de Bellegarde, contre noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, etc.

B. 1177. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens de noble François d'Armand, sieur du Perrier, subdélégué de l'intendant à Die, à la requête de Jeanne d'Armand, son héritière. — Émancipations d'Achard, de Crupies, et d'Allemand, de Châtillon. — Procédures civiles : de Jeanne-Marie Abrem, veuve de Gédéon Chambaud, capitaine d'infanterie, contre Morin, marchand à Dieulefit, en paiement de lods et d'arrérages de censes; — d'Appaix, de Saint-Martin-en-Vercors, contre Isabeau Barthélemy, en exécution de sentence interlocutoire; — d'Archinard et Barnave, fermiers des droits de l'évêque de Die dans la vallée de Bourdeaux, contre Isabeau Liénard, en paiement de la 32e partie des grains qu'elle a fait moudre, etc. — Instances criminelles : d'Accarias-Durif, chanoine de Die, contre Lanfrey, pour vol des pierres de ses réparations défensives contre le torrent de Meyrosse; — d'Accarias, curé de Die, contre des personnes inconnues qui, pendant la nuit, ont frappé à sa porte et coupé le cordon de sa sonnette; — d'Achard, contre Tavan et autres, pour enlèvement de récolte sur un immeuble contesté entre eux; — d'Antoine Agnès, avocat, contre Catherine Agnès, sa sœur, pour détournement d'objets mobiliers de la succession de leur père; — d'Algoud-Gresse, contre Rey-Salade, et d'Armand, contre Offerand, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Aguiton, pour délit de chasse.

B. 1178. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise de Jean Buis par Baudet, de Saint-Dizier. — Instance civile d'Isabeau Bellier, femme Borel, contre Louis Bellier-Pagnon, en restitution des biens de ses père et mère. — Procédures criminelles : d'Armand, curé de Saint-Agnan, contre Algoud-Gay, Breyton, Chorier, Reynaud et autres, pour injures, menaces et empêchement à la célébration de la messe dans l'église Saint-Alexis de Rousset; — d'Arthaud, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Buis, hôtelier à Die, et de Bellier, contre Sibeud, pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Aubert, Brun, Martin, etc., pour délits de chasse, etc. — Déclaration de grossesse de la fille Benoit.

B. 1179. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison saisie au profit de Bignan, bourgeois de Suze-La-Rousse, contre Gresse-Blavières, à Bourdeaux; — sur la valeur des bâtiments cédés à Blanc, châtelain de Vercors, par Michel. — Instance civile de Blain, de Chosséon sur Mirabel, contre Roux, en paiement de créance. — Procédures criminelles : de Bérard, huissier, contre la femme Garnier, Brun La Rochette et Ladret-Lacondamine, pour injures et voies de fait dans l'exercice de ses fonctions; — de Bernard, de Saint-Agnan, contre Nodin, pour violation de séquestre; — des mariés Bonnet, de Berchaud, de noble François de Bernard, seigneur de Volvent, de Besson, de Mirabel, etc., contre Talon, Muguet, Mazade et Rafin, etc., pour injures, menaces et coups; — de Blanchard, procureur d'office à Saillans, contre Archinard, pour travaux de maçonnerie le mardi de la Pentecôte, etc.

B. 1180. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures civiles : de Bouvière, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die; Brohard, notaire à Crest; les Pères de la Merci et Rédemption des captifs d'Aix en Provence, contre Riondet-Gaffet, Isabeau Ripert, Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement d'arrérages de cense et de créances. — Procès-verbal de Lapeine, commis-juré de police à Die, contre Buis, pour lavage de sacs dans le bassin de la fontaine Saint-Marcel. — Levée du cadavre d'un inconnu à Saillans. — Instances criminelles : de Borel, contre Ferroul, pour vol de broussailles à L'Aube sur Die; — de Bosmian, contre Achard; — de Champion, curé de Barsac, contre Accarias de Sérionne, et de noble Antoine de Bouillane, contre Lantheaume, pour voies de fait; — de noble Gaspard de Bozonier, contre Louis, de Boulc, journalier, pour vol de noix, etc.; — de Buis, fermier du moulin banal de Chalancon, contre Roux, Faure, etc., pour fraude aux droits de banalité; — du

procureur fiscal de l'évêché, contre Nicolas, pour concubinage public. — Fixation du prix de la viande de boucherie : 3 sols 6 deniers la livre de mouton, 3 sols celle de bœuf et 2 sols 6 deniers celle de brebis. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Bouffier et d'Isabeau Bouvat.

B. 1181. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des biens des mariés Estre, fugitifs du royaume, adjugés à Chevandier, châtelain de Valdrôme. — Instances civiles : de Thérèse Charpenel, femme Labrely, contre la veuve Noyer, et de Marie Desaifres, contre Odemard, en paiement de créances; — de David Craponne Du Villard, bourgeois de La Motte-Chalancon, contre Ponson, en appel du juge du lieu; — de Marguerite Chipron, contre Poulet, et de Cluze-Baron, contre Borel, en éviction d'immeubles, etc. — Vérification des poids et mesures de Châtillon. — Procédures criminelles : de Clément, de Romeyer, contre Vignon, pour dommages à ses récoltes; — de Colas, curé de La Chapelle-en-Vercors, contre Riston, et de Marie Ducros, domestique, contre Mouret, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les mariés Charpenne, pour vols; — contre les personnes qui récèlent des objets détournés par les fils de famille; — contre des jeunes gens de Die qui, la nuit du 24 octobre, ont placé des poutres au travers des rues et essayé de démolir un théâtre de comédiens ambulants.

B. 1182. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Fluchaire, Boudrat, Gros, Ruel, etc., de Saillans, au nombre de 80 ou 100, accusés d'avoir fait le charivari, pendant trois semaines, dans la ville; d'avoir mené une vache, couverte d'un caparaçon portant des sonnettes, les cornes surmontées d'une chandelle, traînant, attachée à la queue, l'assignation donnée aux agitateurs, de l'autorité du juge mage, et sur laquelle était monté un homme ayant une chandelle allumée à chaque main, avec un cortége formé de musiciens jouant du tambour, du fifre et des cornets de boulangers et fourniers; une lettre du curé et du vicaire porte que ce divertissement n'a rien de scandaleux, ni de contraire aux mœurs et à la religion, et qu'il n'y a pas eu de veuve ou de veuf mariés depuis longtemps; — du procureur d'office de Saillans, contre Dutour, Gros, Barnave, etc., pour tapage nocturne dans les rues; — de Daumas, contre Bonnefont; — de Duseigneur, contre Martin, pour voies de fait; — du garde-chasse de l'évêque, contre Dusserre, pour délits de chasse; — d'Ébrard La Vallone, contre Magdeleine et Marie Berger, pour vol de vaisselle d'étain; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Eybert, dit Guillochon, pour déchargement de marchandises en pleine rue de Saillans, un dimanche pendant la messe; — contre Marguerite Faure, pour destruction de réparations défensives établies le long de la Drôme, etc.

B. 1183. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur la vérification des écritures privées produites par Guillet de l'Isle, contre Boachon; — sur l'état des immeubles saisis contre Bonnard pour Charles de Lamorte, marchand, et sur la valeur des réparations à faire aux bâtiments cédés par Jean-François de Lamorte à noble Charles de Lamorte, son frère. — Instance civile de Guy, contre Chalabaud, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Suzanne Izoard. — Procédures criminelles : de Guillot, fermier du privilége de la vente de la viande de chèvre à Die, contre Reynaud, pour concurrence; — de Guichard, contre Barnave; — de Marie Imbert, contre la fille Sauvan, etc., pour injures et voies de fait; — du procureur d'office de Saillans, contre Jossaud, dit Cherfils, pour travail manuel le jour de la Saint-Thomas; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Gary, pour suicide; — contre Gizon et Gueyle, pour vol et récel d'objets volés; — de Joubert, de Montmaur, contre Odon, pour violation de saisie, etc.

B. 1184. (Liasse.) — 66 pièces; 1 cahier in-4°, 68 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports d'experts : sur la valeur des plantations faites dans la vigne acquise de Lapeine par Chambrey, à Saint-Sornin sur Die; — sur l'état des bâtiments, châteaux et domaines contestés entre le marquis et le comte de Montanègre père et fils. — Procédures civiles : de Laufrey, contre Morin; — de Malsang-Flandy, contre Catherine Terrier, et d'Isabeau Laplace, contre Catherine Faure, en paiement de créances. — Inventaire des biens délaissés par Anne Légier, veuve de noble de Flotte de Saint-Pierre, de Die. — Procès-verbal contre les personnes qui ont tenu leurs magasins ouverts le jour de la Purification (2 février) et jugement qui les condamne à 20 livres d'amende. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Moget. — Instances criminelles : de Lantheaume, contre Marianne Michel, dite Bel-Air; — de Catherine Mollard, contre Isabeau Drevet; — de Martin, consul et notaire de Châtillon, contre Chancel, pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre

Lapeine, concierge des prisons, accusé d'avoir abandonné son poste, et contre Magnan, fermier du four banal de Châtillon, pour coupe de bois le 3e jour de Pâques, etc.

B. 1185. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1780-1789. — Apposition des scellés sur les effets de Louis-Alexandre de Gilbert de Salières, écuyer, lieutenant de l'artillerie de France, décédé à l'armée d'Italie, seigneur de Luc et de Montlaur, faite au requis de Marie-Olympe de Vausserre Des Adrets et de Victor-Amédée d'Orgeval, tuteur de Mlles de Montlaur, filles du défunt. — Émancipation de Louise-Élizabeth de Gilliers de Vallières, femme de Jacques de Ladret, sieur de Lacondamine. — Procédures civiles de Freau, chirurgien à Die, contre Morand, et de Gauthier, de La Chapelle-en-Vercors, contre Michel, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : de Fluchaire, marchand de Saillans, contre Serpeille ; — de François, contre Bouchet ; — de Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, et de Chaudon, contre Ponson, Duchemin, etc., pour voies de faits ; — de plusieurs habitants de Chamaloc, contre Giraud, pour rupture du canal d'arrosage des prés du pont de Serre, etc.

B. 1186. (Liasse.) — 74 pièces ; 1 cahier in-8°, 65 feuillets, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens d'André Plante, apothicaire de Die, et de Marie-Magdeleine de Montrond. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Morin par les travaux de Boyer, près des limites de leurs fonds. — Instances civiles : de Suzanne Noir, contre Aguiton, et de Pascal, fermier du prieuré de Guignaise, contre Marchand, en paiement de lods ; — de Claudine Pénail, contre Giraudan, en appel du juge de Marignac. — Procédures criminelles : de Louis Morand, contre sa mère et ses frères, pour détournements d'objets mobiliers de la succession paternelle ; — de Perrinet, procureur à Die, contre Audra et Bastet, pour dommages à ses récoltes ; — du procureur d'office d'Aouste, contre Moulin, pour délits de chasse ; — de Marie Peloux, contre Lambert, pour coupe d'arbres ; — de Morin, contre Mouret, dit Piarette, et d'Henriette-Marguerite-Catherine Dumesnil, épouse de noble Pierre Domiliers, contre Monteillet, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Nicolas et Louise Chabert, pour concubinage.

B. 1187. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1780-1789. — Ordonnance générale de police pour la ville de Die, défendant à toute personne de donner à boire et à manger pendant les offices du dimanche, de vendre et acheter les dimanches et fêtes, de laver dans les bassins des fontaines, de battre le blé ailleurs qu'à Chastel ou Baume, de filer des cocons dans la ville, etc. — Instances civiles : de Pugnet, valet du seigneur de Miscon, contre Gau, châtelain de Montlaur, en appel du juge du lieu ; — d'Odon, mari de Suzanne Nicolas, contre Jeanne Nicolas et Magdeleine Empton, en partage des biens de Nicolas, son beau-père. — Déclarations de grossesse de Catherine Patier et de Marguerite Odon. — Procédures criminelles : de Ponson, contre Monard ; — d'Odeyer, contre Fanjas-Baudet ; — d'Offerand, contre Granjon, et de Gay, huissier, contre noble César Odde de Bonniot, pour voies de fait ; — de Rey, propriétaire du moulin banal d'Aurel, contre Aymar, pour mouture faite ailleurs ; — de noble Jean de Richaud, fermier à Pont-Navette, contre Girard dit Gillet, pour vol de bois ; — du procureur d'office de Châtillon, contre Riousset, fermier du moulin banal, pour soustraction frauduleuse de farine, etc.

B. 1188. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens de Roux, de Valdrôme. — Défense d'attacher aucuns bestiaux à Saillans, les jours de foire, aux mûriers plantés dans les fossés autour des remparts de la ville, appartenant à l'évêque de Die. — Procès-verbal de Lapeine, commis-juré de police, contre la femme Roussin, pour lavage dans le bassin de la fontaine du marché. — Procédures criminelles : de Catherine Sauvebois, contre Vouret ; — de Serpeille, contre Fluchaire ; — de Robert, contre Buis, etc., pour voies de fait ; — des bergers de Provence, contre Bec et Grimaud, de Vassieux, accusés de leur avoir fait périr dix ou douze moutons ; — des habitants et consul de Saint-Roman, contre Chancel et d'autres habitants de Châtillon, pour trouble à la jouissance de leur droit d'arrosage, du samedi au lundi ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Ruel, pour vol de gerbes, et contre la mémoire de Romey, dit Goubin, soldat du seigneur de Blacons, pour suicide, etc.

B. 1189. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1780-1789. — Instances civiles : du syndic du chapitre de Die, contre Roman, en paiement d'arrérages de cense ; — de Jean-Louis Vallentin, notaire de Barnave, contre Reymond, en appel du juge du lieu. — Déclaration de grossesse de Jeanne Vincent. — Procédures criminelles : de Teyssère, dit Biéras, contre Teyssère, dit Galimard ; — de Tortel, procureur, contre Giély, notaire ; — de Vincent, brigadier aux tailles, contre Pupin, etc., pour

voies de fait ; — de Vignon, contre Isabeau Boache, pour vol d'une courge; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Silvain, pour suicide ; — contre Sève, d'Aouste, et contre plusieurs habitants de Valdrôme, pour délits de chasse et de pêche. Les chasseurs de Valdrôme sont accusés d'avoir pris au lacet tant de perdrix qu'il sera impossible de réparer ce dommage, etc.

B. 1190. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1728-1730. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-François d'Astouard, marquis de Murs, contre Joseph de Gérente, marquis de Senas, seigneur de Lus; — Joseph-Noé de Barège, seigneur et abbé de Valcroissant et de Bonlieu, contre Marie Fabre, en jugement de défaut ; — Jean-René de La Tour-Montauban, inspecteur général de cavalerie, héritier de noble François d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, contre noble Jean Odde de Bonniot, en reprise d'instance; — René-Antoine de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, contre l'épouse de Pierre Domiliers de La Motte, en paiement de promesse; — Antoine de Reynard, chanoine de Die, contre Catherine Lagier, veuve Accarias, en reconnaissance d'écriture privée; — Alexandre Borel, sieur de Charens, contre Ferrier, en liquidation de créance, etc. — Provisions : de Jean-Louis de Saulses, châtelain de la vallée de Bourdeaux, pour Gabriel de Cosnac ; — de Gueymar, juge de Ravel, pour Charles Philibert de Perdeyer. — Testament de Jean-Baptiste Accarias de Sérionne en faveur de ses enfants. — Règlement arrêté entre les médecins, chirurgiens et apothicaires de Die, obligeant chacun d'eux à rester dans ses fonctions, à servir les malades sans rétribution, etc.

B. 1191. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1730-1732. — Audiences. — Noms des parties : Marie Bastier, veuve de noble Michel de Richaud, contre Rolland, en paiement de promesse; — Nicolas-François de Simiane, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Rochefourchat, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en revendication d'un droit de pâturage; — François de Valette, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Notre-Dame de Serreméan, contre Mazade, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Aimar de Manent, seigneur de Montaut, héritier de Blaise de Rochette de Malauzet, prieur de Saint-André, contre Auvergne, de Boulc, en jugement de défaut ; — Vallentin-Delaye, notaire à Barnave, contre Lévêque, en réparation d'injures ; — Genevès, curé du Poët-Célard, contre Dufond, en assistance de cause, etc. — Testament des mariés Vacher, de Die. — Provisions des offices : de greffier des judicatures de Montanègre, Saint-Nazaire, etc., et de Roquebeau, données à Jullien par Joseph-Constantin d'Urre-Brotin et par Louis de La Tour-du-Pin-Montauban, baron de Montfroc ; — d'Aucelon, données à de Lamorte par Laurent de Caritat.

B. 1192. (Cahiers.). — In-4°, 300 feuillets, papier.

1732-1736. — Audiences. — Noms des parties : Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, bourgeois de Die, contre Monge, en paiement de cession ; — François, marquis de Simiane, baron de Chalancon, etc., contre Chancel et Rouvière, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Borel, etc., en jugements de défaut; — Jeanne-Marie Abrem, héritière de noble Gédéon Chambaud, contre Peytier, en discussion des biens de son défunt mari, etc. — Donations entre vifs faites : par Rey, de Die, à Empeyta ; — par Catherine Lagier, veuve Corréard, de Châtillon, à Antoine et Anne Borel. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel du marquis de Simiane, dans toutes ses terres du ressort de Die, données à Jullien ; — de lieutenant du juge de La Motte, données à Gueymar par René de Lamorte-Laval ; — de juge de Saint-Auban, données à Louis Lagier de Lacondamine par Joseph Gallien de Chabons, etc.

B. 1193. (Cahiers.) — In-4°, 337 feuillets, papier.

1734-1736. — Audiences. — Noms des parties : noble Charles Philibert de Perdeyer, contre Pascal, en appel du juge de Ravel ; — Antoine Barnave, bourgeois de Vercheny, contre Thomé, maçon, en règlement de compte ; — Faure, curé de Véronne, contre Crouzier, en paiement de promesse ; — noble Nicolas Caire, secrétaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre la veuve Morin, en jugement de défaut; — Accarias Durif, chanoine, contre Lanfrey, en reconnaissance de promesse, etc. — Testaments : de Louis Allemand, de Châtillon ; — de François, marquis de Simiane et d'Esparron, baron de Chalancon, La Baume-Transit, Les Vignaux, Gumiane, seigneur de Treschenu, Glandage, demeurant à Paris, en faveur d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, fils aîné d'Alexis-Elzéard, comte de Simiane, seigneur de Mollans, etc. — Provisions des offices : de juge mage de Die, données à Louis de Gilbert, seigneur de Jansac ; — de substitut du procureur fiscal, données à Jean-François de Lamorte-Félines par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die ; — de juge de Chalancon, données à Lagier de Lacondamine par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence ; — de procureurs à Die, données à Giély, Perrinet, Guyon, etc.

B. 1194. (Cahiers.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1785-1788. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine Perrin de Boissieu, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Paris, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, en exécution de décret de contrainte; — Alexandre de Bimard, ancien capitaine, et Bénéficy de Vaneil, contre le même d'Urre-Brotin, en ouverture de saisie ; — noble Gaspard de Bonne de Rochefort, ancien capitaine d'infanterie, à Menglon, contre Jeanne Borel, veuve Chancel, en déboutement d'opposition ; — Joseph-Constantin d'Urre-Brotin, comte de Montanègre, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, son père, en ouverture du fidéi-commis stipulé dans le contrat de mariage de Laurent d'Urre-Brotin avec Isabeau de Calvière de Bouqueyran, etc. — Donation par Anne Laurent à Jacques Givodan. — Testament de César de Vausserre, baron Des Adrets, Ferrassières, etc., ancien capitaine de vaisseau, en faveur de Marguerite Landais, son épouse, et de leurs enfants ; — Provisions des offices : de juge de Treschenu, Glandage, etc., et de Chalancon, Gumiane, etc., données à Accarias de Sérionne par Charles-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron, et par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence ; — de lieutenant du juge mage, données à Étienne-Daniel Izoard, et de châtelain de Saillans, données à Souvion par Daniel-Joseph de Cosnac ; — de greffier de la judicature de Chamel, données à Guyon par Marthe-Sara Du Faure de La Blachette, etc.

B. 1195. (Cahiers.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1788-1789. — Audiences. — Noms des parties : Benoit Poupon, écuyer, ancien receveur des gabelles à Gap, contre Magdeleine Serre, en constitution de nouveau procureur ; — Louis de Chalvet, prêtre à Grenoble, contre Bec, en intervention dans la discussion des biens de Jean Bec; — Jean-Louis Vallentin, notaire de Barnave, contre Joubert, en reconnaissance d'écriture privée; — Guillaume-César de Rigot, marquis de Montjoux, contre Ogier, et Joseph de La Poype Saint-Jullin de Grammont, seigneur de Beaumont, Creyers, etc., chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, contre Joubert, en jugement de défaut, etc. — Testaments : de Françoise d'Agout, veuve de noble Henri Philibert de Perdeyer, baron de L'Argentière, contenant des substitutions en faveur de Laurent de Philibert de Perdeyer ; — de René de La Tour, seigneur de Gouvernet, co-seigneur de Nyons, sénéchal des comtés de Valentinois et Diois, gouverneur de Montélimar, en faveur de César, son fils; — de Jean de La Tour-Gouvernet, seigneur de Mirabel, en faveur de Françoise de La Tour, sa fille aînée, avec des substitutions au profit de ses proches ; — de Pierre de La Tour, marquis de La Charce, en faveur de Françoise de La Tour, son épouse, et de leurs enfants : Achille, Pierre, Françoise, Philis, Marie, Alexandrine et Suzanne ; — de Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac et Rochefourchat, en faveur de Louise d'Antin, son épouse, avec des substitutions pour noble Jean de Borel de Ponsonas, son neveu ; — de noble Alexandre Faure (*alias* Dufaure), co-seigneur de Vercors, en faveur d'Hélène Du Roset, son épouse, et de leurs enfants, avec substitution pour Marthe-Sara, sa fille ; — de noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, seigneur de La Motte-Chalancon, en faveur de Charles, son fils ; — d'Isabelle de Libertas, veuve et héritière de Laurent d'Urre-Brotin, seigneur de Paris (Petit-Paris), en faveur de Jean-Baptiste, son fils, etc. — Donations entre vifs faites : par Louis d'Agout, seigneur de Bonneval, et Judith Marcel, son épouse, à noble Hector, leur fils, seigneur de Mialons, de la co-seigneurie de Bonneval ; — par Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freyduret, à Françoise de Caritat, son épouse, etc. — Provisions des offices de lieutenant du juge mage de Die, données à Blanc, et de juge de Menglon, Marignac, Romeyer et Justin, données à Faisan par le chapitre de Die.

B. 1196. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1776-1789. — Actes extrajudiciaires : émancipations d'Arnaud et de Faure, de Bezaudun, etc. ; — défenses de faire des charivaris, de donner à boire et à manger pendant les offices du dimanche, de filer des cocons dans la ville, etc.; — ouverture du testament de Jacques-Gaspard de Margaillan-Grinde, seigneur de Miribel et Château-Bernard, prieur de Saint-Julien de Guignaise-lès-Châtillon et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Glandage, fait en faveur de Félicien de Margaillan, son frère, chanoine de Grenoble. — Provisions des offices : de châtelain et de lieutenant de châtelain de Saillans, données à Mathieu Peloux et à Antoine Barnave ; — de garde chasse à Aurel, données à Arnoux ; — de châtelain de Châtillon, Chamaloc, Aouste, Bourdeaux, La Bâtie-des-Fonts, données à Martin, André, Marion, Brun La Rochette et Hugon ; — de lieutenant de châtelain de Poyols et Jonchères, données à Granon par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Affirmations de voyage par : Renard, bourgeois de Dôle, plaidant contre Paule Meynier, veuve André ; — François, curé d'Aix, contre Bellier ; — François de Vignon, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Taulignan, contre Magnan, etc.

B. 1197. (Cahiers.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1730-1789. — Affirmations de voyage par : François-René de La Tour-Gouvernet, plaidant contre la veuve de Craponne ; — Chapon, bourgeois du Buis, contre Anne Souvion ; — Bourran, curé de Dieulefit, entre Borel-Lacombe ; — Joseph de Gérente, marquis de Senas, baron de Lus, contre Pupin-Masse ; — Champey, curé de Marignac, contre la veuve Terrasson ; — Arnaud, prieur-curé de Saint-Agnan-en-Vercors, contre Chorier ; — Michel Rigaud de l'Ile, bourgeois de Crest, contre Noyer ; — noble Jean de Cony de La Lauze, de Jonchères, contre Sauvan, etc.

B. 1198. (Cahiers.) — In-4°, 487 feuillets, papier.

1730-1789. — Présentation de procureurs : Gilliers, pour Girard de La Meyrie, contre Gachet ; — Penin, pour Begou, bourgeois de La Bâtie, contre Zacharie Saudecœur ; — Jullien, pour Courbassier, bourgeois de Die, contre Armand Du Perrier ; — Gilbert, pour Jean Faure, contre Jacques Faure ; — de Lamorte-Félines, pour Rolland, contre Gresse, etc. — Défauts accordés : à noble César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre Algoud-Gresse ; — à Louis de La Tour-Montauban, baron de Montfroc, contre Anne Légier, veuve du sieur de Saint-Pierre, etc.

B. 1199. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens d'Alibert, de Saillans. — Curatelle de Jean Achard, de Crupies, déférée à François Augier. — Procédures civiles : d'Agnès, avocat, contre Freau, chirurgien, en paiement de créance ; — d'Achard, de Glandage, contre Payan, en appel du juge du lieu ; — de Claudine Achard et son mari, contre Claudine Poudrel, en éviction d'immeubles ayant appartenu à Aubert, etc. — Ordonnance de David d'Hugues de La Motte, maréchal des camps et armées du Roi, bailli de Die et son ressort, ajournant devant le juge mage, Achard, Morin et autres cabaretiers d'Aouste, accusés de contrevenir aux règlements sur la fermeture des lieux publics. — Jugement qui condamne à 5 livres d'amende, Achard, papetier à Aouste, Bertrand, Reynier, etc., pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme et aux écoles. — Instances criminelles : d'Accarias-Milière, notaire à Châtillon, contre Durand, pour dommages à ses récoltes ; — d'Algoud-Gresse, contre Bellier-Escoffier, et d'Archinard, contre Maillefaud, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Archinard, Rafin, etc., pour coups et blessures à un sergent royal dans l'exercice de ses fonctions. — Commission d'André, commissaire de police de la vallée de Vercors.

B. 1200. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Jean-Antoine Barnave de Saillans et de Jean Bec, châtelain du Vercors. — Instances civiles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Arnaud dit Chapuson, meunier, en paiement de cense ; — de Belle, du Pont-en-Royans, contre Gachet, en éviction d'immeubles ; — de noble Jean-François Aubert, juge mage de Valréas, contre Gasquet, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert ; — de Bacon de La Chevalerie, receveur général des tabacs à Lyon, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance, etc. — Procédures criminelles : d'Arnaud, meunier à Die, contre Barsac et ses complices, pour vol d'une pièce de bois servant à son pressoir à huile ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Arnaud et des habitants de Saint-Julien, pour délits de chasse et de pêche ; — contre Audra et Galland, pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme ; — contre Barbeyer, Achard, etc., pour contravention aux règlements sur la fermeture des auberges pendant les offices du dimanche, etc.

B. 1201. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Bodin, de Saint-Agnan-en-Vercors. — Vente à l'encan du mobilier de Borel. — Instances civiles : de Bermond, contre Lagier, en appel du juge de Menglon ; — de Blache, de Die, contre Ferrier, en éviction d'immeubles. — Prestation de serment par Benoite Bellier, veuve Revol, de bien administrer les biens de ses enfants mineurs. — Déclaration de grossesse de Catherine Blanchard. — Procédures criminelles : de Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Faure, pour injures et menaces ; — de Bertrand, contre Rory, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Bernard, garde-chasse de l'évêque de Die, pour délits de chasse en temps prohibé ; — de noble François-Joseph de Bernard, seigneur de Volvent, contre Ponson, pour dommages à son pré ; — du procureur de l'évêché, contre Blanc, pour refus des sacrements de l'église ; — contre Bouffier, Borel et autres, pour tapage nocturne, etc.

B. 1202. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Bouvier, de Vassieux. — Apposition des scellés sur les effets de Chancel, de Châtillon. — Tutelle de Chabert donnée à Malsang, notaire à La Chapelle-en-Vercors. — Séparation de biens de Françoise Chalaboud, d'avec Bonnet, son mari. — Procédures civiles : de Brohard, contre Gaspard de Bozonier, écuyer, lieutenant du juge mage de Die, en

enregistrement de ses provisions de juge d'Eurre, Brette, Pradelles, etc., pour Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve et héritière de Gabriel-Joachim de Vesc; — noble Louis de Bozonier, contre Blache, en nomination d'experts, pour empiétement de terrain. — Lettres du curé de Bourdeaux au substitut du procureur fiscal, annonçant qu'il a publié l'arrêt du Parlement de Grenoble concernant les accouchements secrets. — Levées de cadavres à Aurel et aux Touils. — Instances criminelles : de Brunet, sergent royal, contre Bérard, consul de Saint-Agnan, pour injures et arrestation illégale; — de Claudine Breynat, contre Bérard; — de Briançon, contre Bouillane, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les mariés Bouvet, en paiement d'une amende de 24 livres due à l'hôpital de Die; — contre Vigne, Cavet, etc., pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme, etc.

B. 1203. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1740-1749. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures laissés par Colas, prieur de La Chapelle-en-Vercors. — Réception de Combe, huissier à Die. — Procédures civiles de Cheynet, marchand à Montélimar, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance. — Inventaires des biens de Marguerite Chipron et de Cottin. — Instances criminelles : de Christophe, contre Joubert dit Trintrin, pour vol de brebis; — de Courbis, contre Roman, Ferrier et autres habitants de Jonchères, pour injures et coups aux invités à sa noce, sous prétexte de refus de paiement d'un droit de passage ou de collation sur leur territoire; — du procureur fiscal de l'évêché, contre diverses personnes de la vallée de Vercors, Aouste, Aurel, Chamaloc et Châtillon, pour délits de chasse et de pêche et coupe d'arbres de haute futaie, etc.

B. 1204. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Louis Eymieu-Pellegrin, de Menglon. — Rapports d'experts sur l'état : de l'île de l'évêché à L'Aube, près de la Drôme et du ruisseau de Meyrosse; — du pré de Lacour, à Aurel. — Instances civiles : d'Esther Eydoux, veuve de noble Antoine Borel de Lestang, de Saou, contre Louis-Charles Vallentin, bourgeois de Barnave, représentant César Vallentin, sieur du Cheylar et Jeanne Vallentin, épouse de noble de Ferre de La Calmette, en composition de la masse héréditaire des biens délaissés par Louis Vallentin; — de Deville, contre Borel La Rochette, en appel du juge de Romeyer; — de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, contre Achard, en interposition de décret sur encan; — du syndic des Dominicains de Die, contre Tortel, pour établissement de servitude sur la propriété du couvent. — Procédures criminelles : de Davin, contre Vincent; — de Daumas, contre Vernet; — de Durand, contre Gontier, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Daspres, Ribal, etc., pour contravention aux règlements sur la salubrité et la propreté des rues de Die; — contre Eymard, pour blessures ayant occasionné la mort de Gay, etc.

B. 1205. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Ferrier, de Poyols, et de Valensan; — requête de Marguerite Ferroul, veuve Valensan, pour faire procéder à l'inventaire des biens de son mari. — Procédures civiles : des mariés Fauchier, contre Revol, en restitution des biens de l'hoirie de Benoit Revol; — de Faujas, greffier de l'Élection de Montélimar, contre Jullien, en paiement de créance; — de Galland, contre Chambrier, en appel du juge d'Aix. — Instances criminelles : de Faresse, Arnaud, etc., fermiers de la dîme de Sain-Martin-en-Vercors, contre François, pour fraude à la perception de leurs droits; — de Jeanne Frel, veuve Eymery, contre Allier; — de Gau, contre Pupin; — de Marianne Faure, contre Marguerite Gamin, etc., pour injures et voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Fanjas-Baudet, Bellier-Abicel, etc., pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Rozan; — de Fourmat, drapier à Aouste, contre Baston, notaire à Crest; Guérimand, maire d'Aouste; André, consul, etc., pour violation de son domicile, sans autorisation de justice, etc.

B. 1206. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1740-1749. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison et des biens de Jacques et d'Antoine Girard, de Châtillon; — sur le canal construit par Gory dans le fond d'Étienne-Daniel Izoard, maître particulier des eaux et forêts à Die. — Levée du cadavre de Gresse, mort d'apoplexie. — Vérification des scellés sur les effets d'Anne Légier, veuve de noble Jacques de Flotte, sieur de Saint-Pierre, pour Achille Gilbert, procureur à Die, son héritier bénéficiaire. — Procédures civiles de noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac, contre Lucet, fermier de ses moulins de Jansac et de Barnave, en dommages et intérêts pour mauvaise gestion. — Instances criminelles : de Giraud, instituteur à Saint-Agnan, contre Bérard; — de Guerimand, garde du duc d'Orléans, contre Chambaud; — de Guigay, papetier à Chabeuil, contre Juge, etc., pour injures et voies de fait; — de Jean Granon, contre David Granon, pour dommages à ses récoltes; — d'Étienne-Daniel Izoard, juge mage de Die, contre Marianne Berton, pour vol de buis et de broussailles; — du procureur

d'office de Châtillon, contre Joubert, Galle, Gontier, etc., pour tapage nocturne; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Giraud, mort sans les sacrements de l'église.

B. 1207. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Rapport d'experts sur la liquidation des sommes dues à Marie Liotard par Faure, son mari. — Instance civile de César-Antoine Lamande de La Tournelle, avocat, de Chamaloc, contre Guillet, pour usurpation de terrain. — Procédures criminelles : de Jullien, procureur à Die, contre les propriétaires ou fermiers du four de La Chenelette, qui, à deux ou trois reprises, ont, par leur imprudence, mis le feu à sa maison; — de Lagier, adjudicataire d'un bois communal, contre Chastel, pour coupe d'arbres; — de Lamande, bourgeois de Crest, contre Tavan, son emphytéote, pour injures et menaces; — du procureur fiscal, contre Lamorte, Vernet, etc., pour délits de chasse; — contre Laplace, pour vol de laine; — de Lantelme, contre Oullier; — de Lemaire, brigadier de la maréchaussée à Die, contre Metton, pour voies de fait.

B. 1208. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens délaissés par Malsang, de La Chapelle-en-Vercors, et par Mancip, de Die. — Décret de prise de corps contre Mazet, curé de Barnave, pour bris de prison avec effraction. — Instances criminelles : de Maffet, procureur d'office de Bourdeaux, contre des artisans qui ont travaillé le jour de l'Annonciation de Notre-Dame; — de Maritan, curé des Prés, contre Liotier, pour injures et menaces; — de Michel, bourgeois de Saint-Martin-en-Vercors, contre plusieurs personnes de la paroisse, pour dommages à son pré; — de Morand et des autres fermiers de la dîme du chapitre, contre Morin, pour fraude de leurs droits; — de Magnan-Moulin, contre Gauteyron; — de Mouret, contre François, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Martin et Anne Odde, protestants, en annulation de leur mariage, à moins qu'il ne soit réhabilité par leurs curés respectifs.

B. 1209. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Noyer, de Bourdeaux; de Louis Borel; de Penin, procureur à Die; de Louis Peyrol, créancier de l'hôpital de la même ville, et de Catherine Plèche. — Tutelle des enfants Odemard, donnée à Brunet, leur oncle. — Rapport d'experts sur la reconstruction d'un mur faite par noble Louis de Bozonier sur le terrain d'Offerand. — Procédures civiles : de Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die, contre Courlin, en paiement de lods, et contre Rambaud, sous-fermier du prieur de Recoubeau, en paiement de cense; — de Magdeleine Nier, femme Breyton, contre Suzanne Nier, et de Charles-Auguste de Pays de Couronne, de Valréas, contre d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en liquidation de créances. — Instances criminelles : de Penin, curé de Valdrôme, contre les mariés Lombard, pour injures et menaces; — d'Offerand, contre Fluchaire, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Jeanne Nicolas, pour vol; — contre Noyer, pour délits de chasse et port d'armes; — contre la mémoire de Pupin, mort sans les sacrements de l'église.

B. 1210. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1740-1749. — Procédure civile de Garcin-Morel, contre Rey, en paiement de créance. — Signification, pour Reynaud, substitut du procureur général en la justice mage de Die, des arrêts du Parlement de Grenoble concernant l'emploi dans toutes les procédures du greffier du Siége ou de ses commis. — Nomination d'experts pour Revol et Rey plaidant contre Bellier et Borel. — Instances criminelles : de Revol et Roux, contre Bellier; — de Rey, notaire, contre Arnoux, Cuchet, Cheval, etc.; — de Philibert Rion, chanoine de Saint-Augustin, prieur-curé de Volvent, contre nobles François-Joseph et Henri-Daniel de Bernard; — de Catherine Roche, femme Estre, contre Cantalauze, etc., pour voies de fait; — de Rolland, contre Malsang, pour vol; — de Rey, contre Achard, Janin, etc., pour visite domiciliaire faite sans autorisation de la justice; — du procureur d'office de Villeperdrix, contre Truc, aubergiste, pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets pendant les offices du dimanche.

B. 1211. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Samuel, de Die, contre Freau, en nomination d'experts; — de Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, bourgeois de Die, contre Malsang, co-seigneur de la vallée de Vercors, en interposition de décret sur encan et en paiement de créance. — Rapport d'experts sur l'état des chemins contestés entre Louis de Saulses de La Rivière, de Bourdeaux, et Liénard. — Tutelle de Roux déférée à Garcin, et bail à ferme des biens du mineur. — Instances criminelles : de Roman, bourgeois de Die, contre Évesque, pour vol de raisins muscats; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sercu, pour vol; — de Rory, contre

Bertrand; — de Roux, dit Baux, contre Rey, notaire; — d'Anne Roze, contre La Treilière, brigadier de la maréchaussée, etc., pour voies de fait.

B. 1212. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles: de Tatin, contre Aubert, en appel du juge de Bonneval; — de Tavan, d'Aouste, contre Maillet, en paiement de cense. — Tutelle de Marie Tourrenc déférée à son oncle. — Rapport d'experts sur les biens à rendre à Louise Truchet par Antoine Lapeine, son mari, dont elle est séparée de biens. — Inventaire des biens de François Taillotte. — Requête au Parlement de Grenoble au sujet du paiement des frais dus par les co-seigneurs de Vercors pour les procédures criminelles faites contre Fanjas-Baudet, suivie d'un arrêt condamnant l'évêque de Die à en supporter 22 portions, de La Tour 8, de Lamorte et Malsang 4 chacun. — Procès-verbal sur l'élection du consul et du secrétaire de Vassieux troublée par Bonier, châtelain de M. de Bardonnenche. — Instances criminelles: de Silvestre, contre Daincel, pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage; — du garde-chasse de l'évêque, contre Terrible, valet de Durif, chanoine, pour délits de chasse; — de Toulouse, curé de Châtillon, contre Blanc, pour injures devant le conseil communal assemblé; — de Silvain, contre Bertrand; — de Taillotte, muletier, contre Marie Girard, femme Lantheaume, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Tortel, Audra, etc., pour délits de pêche à la coque et autres poisons. — Plainte du curé de Vassieux contre les aubergistes de sa paroisse qui donnent à boire, la nuit, après les heures règlementaires.

B. 1213. (Cahiers.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

1740-1742. — Audiences. — Noms des parties: noble Roch de Charpey, curé de Cornas (Ardèche), et François, curé d'Aix, contre Lombard et Bellier, en jugement de défaut; — Beylon, curé de Bellegarde, contre Bernard, en paiement de créance; — Jean-François de Lamorte, co-seigneur de Vercors, contre Lapierre-Catillon, en interposition de décret sur encan; — Modeste de Nantes, chanoine de Die, recteur de la chapelle Pinet, contre Chenebier-Blachon, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, contre Armand, en paiement de cense; — Granet, prieur-curé de Charens, contre Beaumont, en appel du juge du lieu; — Claude Rochas, marchand de La Chapelle-en-Vercors, contre Revol, en reconnaissance de billet, etc. — Provisions des offices: de juge mage, données à Gueymar par Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die; — de lieutenant du juge de Charens, données à Pierre Accarias de Sérionne par Étienne Guillet de L'Ile, bourgeois de Die, etc.

B. 1214. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1742-1744. — Audiences. — Noms des parties: Catherine de Fay de Solignac de Veaunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes et Barnave, contre Bonnard, en reconnaissance d'écriture privée; — nobles François de Bonne, de Saillans, et Louis de Bouillane, sieur de La Blache, contre Got et Chirol, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices: de procureurs à Die, données à Bertrand, Guyon, Fauchier, Long, Perrinet, Gilbert, etc.; — de lieutenant du juge de La Motte-Chalancon, données à Gache par noble René de Lamorte; — de juge de Jansac et Bonneval, données à Lagier par Pierre de Gilbert, écuyer, etc. — Testament et codicille de Reynaud, ancien prieur de Boulc. — Requête du substitut du procureur général en la justice mage contre les officiers de la maîtrise, en maintenue des droits du Siége de connaître des abus et délits commis dans les bois des justices de l'évêché de Die.

B. 1215. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1744-1746. — Audiences. — Noms des parties: Faure, prieur-curé de Véronne, contre Fauchier, en jugement de défaut; — César-Antoine de Lamande, sieur de La Tournelle, à Chamaloc, contre Esther Lamande, en reconnaissance de promesse; — Honoré Mottet, commandeur de Valdrôme, contre Duchemin, en paiement d'arrérages de dîme; — Laurent de Philibert de Perdeyer, baron de L'Argentière, contre André, en éviction d'immeubles; — Antoine Barnave, bourgeois de Vercheny, contre Jeanne Rey, en reprise d'instance, etc. — Provisions de Louis Lagier, juge de Villeperdrix et Lioux, pour noble André-Jérôme de Plantin; — de Creyers, données par Louis-Joseph de La Poype Saint-Jullin de Grammont; — de Saint-Dizier, pour Marguerite Landais, baronne Des Adrets; — de Bellegarde, Montlahuc et Beaumont, pour Pierre de Liotaud Artaud de Montauban, etc.

B. 1216. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1746-1749. — Audiences. — Noms des parties: Mège, notaire et maire de Bourdeaux, contre Eymieu-Pellegrin, de Luzeran sur Menglon, en reprise d'instance; — Martin, bourgeois de Nyons, héritier de son oncle,

procureur au bailliage du Buis, contre Bonne Roux, en paiement de procédures; — de Bozonier, contre Louis Lagier de Lacondamine, en maintenue de ses droits et priviléges d'ancien avocat au Siége; — Jean-François de Lamorte, co-seigneur de Vercors, contre Bellier, en acquit d'arrérages de cense et de lods; — Éléonore de Massia, veuve d'Alexandre de Rastel, capitaine d'infanterie, contre noble Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, en exécution de jugement; — Cheynet, curé de Loriol, contre les mariés Rolland, de Die, en liquidation de créance, etc. — Provisions : de Gache, juge de Sérionne, pour Jacques Accarias, écuyer; — de Pierre Accarias de Sérionne, lieutenant du juge de la vallée de Thorane, pour Roger-Silvain de Ponnat, baron de Gresse et Beaurières, etc.

B. 1217. (Cahiers.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

1740-1749. — Provisions de l'office de châtelain de Poyols, données à Granon par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Émancipations de Catherine-Magdeleine Richard et de Jean Blanc. — Présentations de procureurs : Penin, pour noble César Odde de Bonniot, plaidant contre la femme Rolland; — Perrinet, pour Maillefaud, de Laval-d'Aix, contre Maillefaud, de Menglon, etc. — Défauts accordés : à Hector de Lachau, marchand de Saint-Auban, contre Riollet; — à Fournas de Fabre, contre d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre. — Affirmations de voyage par : James de La Tivollière, curé commis des Tonils; — noble Henri-Daniel de Bernard, sieur de Châteauvieux; — Jean-Pierre-Didier Dubarry, grand archidiacre de Saint-Maurice de Vienne, etc.

B. 1218. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 1 cahier in-8°, 100 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Jeanne-Marie Abrem, veuve de noble Gédéon Chambaud, demeurant à Barre sur Bourdeaux; — par Paul André, marchand de Saillans; — par Jean Archinard, d'Aurel. — Instance civile de Marie Andrau, fille d'un avocat de Nyons, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance. — Bail judiciaire des immeubles d'André, de Saillans. — Rapport d'experts sur l'état du chemin existant entre les fonds d'Archinard, de Saillans et de Jossaud. — Procédures criminelles : de Marcelline Achard, femme Garcin, contre Girard, et de Louis Achard, contre Baux, pour voies de fait; — d'Antoine Achard, de Barnave, contre des habitants de Saint-Roman, pour dévastation de son bois de Beaufain; — d'Accarias, notaire de Châtillon, contre Isabelle Arnoux, et de François Archinard, notaire de Saillans, contre Farnier, pour vols de fruits et de légumes; — d'Allier, de Vassieux, contre Brun, Grimaud, etc., pour jet de pierres, menaces, etc.

B. 1219. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle de Marie Artaud déférée à Henri Chancel. — Inventaires des biens : de Moïse Armand; — de Lucrèce Arnoux, veuve de noble Louis de Gilbert, juge mage; — de Daniel Barnier, de Poyols; — de Jean Bec, de La Chapelle-en-Vercors. — Procédure civile d'Aubert, fermier du domaine de La Salle, contre Fluchaire, de Laval-d'Aix, en appel du juge d'Aix. — Déclarations de grossesse d'Anne Auvergne et de Magdeleine Barnavol. — Instances criminelles : d'Archinard, dit Lecomte, contre Magnan; — d'Arnoux, de Châtillon, contre Monnard, Blanc, Gelouin, etc., pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Audra père et fils, pour coupe d'arbres à Rousset, etc.

B. 1220. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1750-1759. — Jugement de séparation de biens : d'entre Magnan et Magdeleine Bernard; — d'entre Louise Blain et Gontard. — Curatelle de Plante donnée à Bertrand, procureur à Die. — Inventaire des biens délaissés par Bonnet. — Ventes à l'encan des meubles de défunte Jeanne Borel, de François et de Michel Chancel-Dauriac. — Vérification des livres de compte de Bonnard, marchand à Die. — Procédure civile de Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Bérard, en paiement de cense. — Jugement qui permet au procureur fiscal de faire informer, même par voie de monitoire, sur les violences et voies de fait reprochées à nobles Charles, Joseph et Mathieu de Bonne, officiers d'infanterie. — Levée du cadavre de Blanc, d'Aurel. — Instances criminelles : de Bernard Aillaud, contre Monard, et de Besson, contre Autran, pour voies de fait; — de Borel, contre Colomb, pour vol de luzerne; — de Bertrand, contre Lombard, pour usurpation de son sol et de ses « régailles » (aisances) et pour coups et blessures; — du procureur fiscal, contre Marie Béranger, pour vol de linge; — contre Bernard et Amic, de Poyols, pour travail le jour de la Fête-Dieu, etc.

B. 1221. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les effets de Brun, prêtre à Die, et de Calumet, marchand. — Inventaire des biens de Couchet. — Séparation de biens de Suzanne Bruyère de Vaumane d'avec Louis de Bozonier.

— Jugement qui rejette l'appel interjeté du juge de Chalancon par Brachet plaidant contre Alloard, curé de La Motte. — Procès-verbal sur l'évasion des prisons de Die de Brochier, soldat recruté par le sieur de Flotte. — Procédures criminelles : de Bouche, contre Rambaud, dit Guerrois ; — de noble Louis de Bozonier, contre Morand ; — de Brun La Rochette, contre Ladreit de Lacondamine, pour voies de fait, etc. ; — de Breynat, contre Faure, pour vol de fèves ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Bouche, pour transport de gerbes de blé dans le bourg de Châtillon, où il est défendu de les introduire par crainte du feu.

B. 1222. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens d'Isabeau Frachet, veuve Cheval. — Procédures civiles : des consuls de Châtillon, contre Rey, Armand, etc., en nomination d'experts chargés d'apprécier les réparations faites aux fontaines publiques ; — de Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Miscon, contre les mariés Arthaud, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Catherine Clary. — Instances criminelles : de Colomb, fermier des droits d'inspecteur aux boucheries, contre Arnaud, dit Carton, pour fraude à la perception de ses droits ; — du procureur fiscal, contre des chasseurs et des pêcheurs de Béconne, Saint-Roman, Châtillon et Die, et contre des cabaretiers de Châtillon, pour contravention aux règlements sur la chasse et la fermeture des auberges ; — de Chastel, Colombier et Bérenger, fermiers des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Aouste, contre la femme Lambert, pour dérivation de l'eau de Lauzon sans titre, etc.

B. 1223. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1750-1759. — Compte de tutelle de Marthe Marcel rendu par Ferlay, de La Chapelle-en-Vercors. — Inventaire des biens de Louis Ferrier, chirurgien à Châtillon. — Apposition des scellés sur les effets de feu Aimé Couturier. — Procédures civiles : de Marie Rochas, veuve Piollet, des Tonils, contre Magnan, en paiement de créance ; — de Deneyrol, de Saillans, contre Blache, papetier à Blacons, en appel du juge de Mirabel ; — de Faure, procureur fondé de Jacques-François-Étienne Bellier, ancien officier d'artillerie, seigneur de Presles, contre Algoud-Gresse, en exécution du testament de Bellier, dit L'Abissel. — Déclarations de grossesse de Marguerite Curosson et de Marguerite Ennequin. — Instances criminelles : de Delolle, bourgeois de Soyans, châtelain de la vallée de Bourdeaux, contre Brun La Rochette ; — de Didier, contre Martin Gonnet ; — d'Ezingeard, dit Bonnet-Blanc, contre Bellier, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — de Fabry, prieur-curé de Bonneval, et de noble de Gilbert, seigneur de Jansac, etc., contre Barthélemy, pour fraude à la perception de leurs droits de dîme et de vingtain ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des jeunes gens de Die, pour tapage nocturne.

B. 1224. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1750-1759. — Compte de tutelle de Ferrier, rendu par Jeanne Garcin, sa mère. — Inventaires des biens délaissés par noble Melchior de Gilliers de Valières et par Olympe Gros. — Tutelle d'Archinard, d'Aurel, donnée à son oncle. — Procédures civiles : de noble Louis Fournas, sieur de Fabre, ancien capitaine de cavalerie à Donzère, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement d'une créance de 2500 livres ; — de noble François André, seigneur de Fourville, demeurant à Paris, contre Brun La Rochette, notaire à Bourdeaux, en délivrance des biens et revenus de feu Gédéon Chambaud. — Instances criminelles : de Garcin-Morel, contre Plan ; de Marguerite Garcin, contre Rey ; de Garnier, contre Mancip, pour injures, menaces et voies de fait ; — de Girard, prieur-curé d'Establet, contre Jeanne Ravoux, pour fraude à ses droits de dîme, etc. — Déclaration de grossesse d'Élizabeth Gory.

B. 1225. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Lapeine sise en la grand'rue, à Die. — Inventaires des biens de Joubert, de Marie Motte et de Moïse Laurens, de Châtillon. — Apposition des scellés sur les effets de Dorothée Lagier, veuve Accarias. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Joseph-André La Bâtie. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Agnan-en-Vercors, au décès de Pierre Esclafer de La Rodde, et remise de ces documents à de Lacour, son successeur. — Instances civiles : d'Istre contre Rey-Beylieu, en appel du juge de Sérionne ; — de noble Étienne-Daniel Izoard, trésorier de France, contre Granon, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque. — Procédures criminelles : des recteurs de l'hôpital de Die, contre Courlin, pour détournement de l'eau de la fontaine de l'établissement charitable ; — de Lamande de La Tournelle, ancien juge d'Orange, contre Marie Thomé, pour vol de légumes ; — de Laurens, dit Labaume, et de Lauzier et Morand, fournisseurs des étapes de Crest, Lesches, Die, Saillans, etc., contre Marchand et de Montredon, pour voies de fait, etc.

B. 1226. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur l'état des moulins vendus par Leroux et Avond-Muguet. — Inventaire des biens de Malsang, notaire, et de Marie, cordonnier. — Compte de tutelle de Magnan-Chabert rendu par Malsang, notaire à La Chapelle-en-Vercors. — Procédures criminelles : de Marcel, consul de Chamaloc, contre plusieurs habitants de la localité, pour coupe d'arbres dans la réserve communale sur la montagne de Chironne ; — de Martin, maire et notaire de Châtillon, contre la femme André, pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage ; — de Martin, contre Magnan ; de Marcel, contre Bouillane, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Liotard, dit L'Amitié, Arnoux, etc., pour délits de chasse ; — contre Jeanne Marin, fille-mère, pour non-déclaration de grossesse ; — contre la mémoire de Liotard, pour suicide. — Instance civile de Long, fermier des droits du chapitre, contre Vignon, Amic, etc., en paiement de lods.

B. 1227. (Liasse.) – 77 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Meyssonnier, de Chamaloc. — Compte de tutelle rendu par Monard à Élizabeth Couturier. — Procédures civiles : de Marianne Masson, femme de Louis Saunier, lieutenant d'invalides à Crest, contre Marie Gaillard et Perrier, en remboursement du prix d'une adjudication d'immeubles à La Lauze ; — de Monard, marchand à Montélimar, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de 674 livres de créance ; — de Morin, de Saint-Agnan, contre Bellier, en appel du juge de Vassieux. — Instances criminelles de Meyssonnier, contre Dusserre ; de Monteillet, contre Roux, et d'Odolay, dit Dusserre, commis à l'arrosage du plan de Supas, contre Monard, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Marie Martin, pour exposition d'enfant, etc.

B. 1228. (Liasse.) — 82 pièces, papier (1 imprimée).

1750-1759. — Inventaire des biens de Penin, de Die, et de Ponson, de Valdrôme. — Procès-verbal de l'enlèvement d'une affiche imprimée défendant la chasse au nom du Roi et de Charles Reymond, maître des eaux et forêts, à Die. — Procédures civiles : de Magdeleine Marcel, femme Archinard, contre Lanfrey, en paiement de créance ; — d'Offerand, de Die, contre Vallentin Delaye, bourgeois de Barnave, en vérification des charges et censes grevant ses biens. — Serment de Planel, garde champêtre de Chamaloc. — Instances criminelles : de Plan, contre Chancel, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des habitants de Die, Chamaloc, Vassieux, Châtillon, etc., pour délits de pêche et de chasse, etc.

B. 1229. (Liasse.) — 58 pièces ; 2 cahiers in-8°, 116 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Poudrel, bourgeois de Die ; par Pupin, par Reymond, de Valdrôme, et par Françoise Reynaud, veuve Poudrel. — Ventes à l'encan des meubles de Reymond et de Riondet-Gaffet. — Tutelle des enfants Reymond déférée à Bernard. — Procédures civiles : d'Éléonor Le Clerc de Juigné de Rauchèles, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, demeurant à Paris, au collége de Navarre, contre Sauvebois, en paiement de cense ; — d'Antoinette Reboul de Champrond, contre Samuel, son mari, en séparation de biens. — Déclaration de grossesse de Marguerite Revol. — Instances criminelles : de Rambaud, religionnaire converti, contre Corréard, Joubert, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Reynaud et Vernet, pour délits de chasse ; — contre les auteurs inconnus de l'incendie d'un tas de bois appartenant à Brunel, curé de Poyols, etc.

B. (1230. Liasse.) -- 71 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles de Claude et de Jean Rochas, de La Chapelle-en-Vercors, contre Revol et Martin Roche, en paiement de créances et de lods. — Nominations d'experts par Aubert, notaire de Saillans, et par Gauthier. — Instances criminelles : de Martin Roche, contre Audra ; de Roman, domestique de Thibon, prieur-curé de Volvent, contre le fils de François-Joseph de Bernard ; d'Isabeau Roux, femme Vincent, contre Marguerite Chancel, etc., pour voies de fait ; — des consuls de Saint-Roman, contre Bellier, de Châtillon, accusé de détourner l'eau destinée à l'arrosage des terres des habitants de leur communauté ; — de Jacques-René de Saulses La Tour, bourgeois de Bourdeaux, contre la veuve Piollet, pour vol de plants de mûriers ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des personnes de Saillans qui, pour empêcher la publication d'un monitoire, ont injurié et menacé le vicaire et causé du tumulte dans l'église.

B. 1231. (Liasse.) -- 87 pièces ; 1 cahier in-4°, 89 feuillets, papier.

1750-1759. — Rapport des experts chargés de vérifier l'état du prieuré de Volvent, lors de la prise de possession de ce bénéfice par Thibon, prieur commendataire. — Procédure civile pour Jean-Constantin d'Urre-Brotin, comte de Montanègre, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en ouverture du fidéi-commis stipulé dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste d'Urre, son grand-oncle. — Tutelle de Suzanne-Élizabeth André, déférée à Souvion. — Inventaires des

biens : de François-David et de Jeanne Sibourg, de Die ; — de Souvion, de Saillans, et des meubles et immeubles légués à Magdeleine Serre par Catherine Mollard. — Instances criminelles : de Louis de Saulses La Rivière, bourgeois de Bourdeaux, contre Monteillet, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sauvan, meunier à Jonchères, pour travail le dimanche et injures au curé, etc.

B. 1232. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 107 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires : des biens de Jeanne et de Jean-Pierre Vincent; — des papiers du greffe à la sortie de charge de Gueymar. — Procédures civiles : de Magdeleine Barral, veuve Moulin, de Lafarge et de François Vêtu, sieur de La Tuilière, ordonnateur des guerres, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, en paiement de créances; — de Vallentin Delaye, bourgeois de Barnave, contre dom Claude Rousset, religieux de Cluny, prieur de Notre-Dame de Brette, et Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, en appel du juge de Barnave. — Instances criminelles : de Vignon, bourgeois de Vassieux, contre Raillon, dit Le Soldat, et de Vallentin Delaye, contre le berger des habitants de Montmaur, pour dommages à leurs récoltes ; — de Vignon, contre Buis, pour voies de fait, etc. — Provisions de lieutenant du châtelain de Creyers, données à Seyve par Jacques Pelissier-Tanon, seigneur du lieu. — Défauts accordés : à François-Xavier, directeur des Écoles Chrétiennes établies à Die pour la propagation de la foi, contre Gaudin; — à noble Étienne Izoard, trésorier de France à Grenoble, contre Vincent; — à Gueymar, juge mage, contre Daumas, etc.

B. (1233. Registre.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1742-1759. — Actes extrajudiciaires : provisions des offices de châtelain de la vallée du Vercors, données à Jean Rochas ; — de procureurs d'office de la vallée de Bourdeaux, données à Maffet et Labeille ; — de châtelain de Saillans, données à Barnave ; — de procureur fiscal de la justice mage de Die, données à Reynaud, et de garde-chasse d'Aurel, données à Marcel par Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die; — de notaire à La Chapelle-en-Vercors, données à Rochas; — de lieutenant du juge d'Establet, données à Lagier de Vaugelas par Antoinette-Gabrielle de Choiseul-Lange, veuve de Jacques-Philippe-Auguste de La Tour-du-Pin, marquis de La Charce ; — de juge de Creyers, données à Accarias de Sérionne par Jacques Pelissier-Tanon ; — de juge de la baronnie de Beaurières, données à Louis Lagier de Lacondamine par Marie-Bérénice Thiberjau, veuve de Jean-François de Ponnat. — Émancipations de Rolland et de Mège, clerc tonsuré de Bourdeaux. — Répudiation des héritages de Saussac, « précepteur de la jeunesse à Aouste », et de Brochier, par Justine Vers et Debourdeaux. — Déclaration relative à la fourniture du luminaire de son église, faite par François de Vignon, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Taulignan, etc.

B. 1234. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1749-1751. — Audiences. — Noms des parties : de Simiane, marquis d'Esparron, contre Chancel, et Claude Rochas, châtelain de la vallée du Vercors, contre Morin, dit Montlor, en jugement de défaut ; — de Lamorte-Félines, procureur, contre Anne Bec, femme Faure, en ouverture de saisie ; — Ferrier, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Talon, en reconnaissance de billet ; — noble Daniel Izoard, trésorier de France à Grenoble, contre Bernard, en revendication d'immeubles sur lesquels il a droit d'hypothèque; — Duprayet, prieur de Luc et Miscon, contre Pascal, en communication des conventions portant bail à ferme de ses prieurés, etc. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal données à Guillet par l'évêque de Die.

B. 1235. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1751-1754. — Audiences. — Noms des parties : Guillet de L'Ile, seigneur du Haut-Charens, contre Lanfrey, en interposition de décret sur encan ; — Piffard, curé de Chastel-Arnaud, contre Olympe Gros, en jugement de défaut; — Jacques de Revillasc, seigneur de Veynes, contre noble Charles de Lortal de Genton, en reconnaissance d'écriture privée; — le directeur des Écoles Chrétiennes de Die, contre René de Saulses de La Tour, bourgeois de Bourdeaux ; — Decruis, curé de Barnave, contre Louis Bérard ; — Salva, curé de Bellegarde, contre Bouffier, etc., en paiement de créances. — Provisions des offices : de juge de la co-seigneurie de Valdrôme, données à Gache par François Chevandier ; — de juge de Bouvières, Chaudebonne, etc., données à Lagier par Pierre Emé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu.

B. 1236. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

1754-1757. — Audiences. — Noms des parties : Michelet, curé de Miscon, contre Vallentin Delaye, en ouverture de saisie; — noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac, contre Farjon ; Villard, prieur d'Aurel, contre Achard, et Girard, curé de Bourdeaux, contre Marie Noyer, en jugements de défaut ; — Accarias, curé de Die,

contre Joubert et Magdeleine Guille, veuve de noble Vincent Gallet, d'Ancône, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de cense et de créance, etc. — Testament de Catherine Achard, veuve Delonay. — Provisions de l'office de juge de Chalancon, données à Lagier par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence.

B. 1237. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1757-1759. — Audiences. — Noms des parties : Bouffler, marchand à Die, contre Ferrier, en reconnaissance de dette; — Poudrel, bourgeois de Die, contre Monge, en exécution de conventions portant vente de la charge de juge garde-marteau, au prix de 4600 livres; — Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Miscon, contre Félise-Charlotte de Sinard, en exécution de saisie; — Marie Bernard, veuve et héritière de noble Jacques Vial d'Arces, grand-voyer en Dauphiné, contre Girodan, en interposition de décret sur encan; — noble Pierre Tardieu, avocat, sieur de La Lauze, contre Clément, en appel du juge de Saint-Ferréol; — Desmarets et Dideron, négociants à Valence, contre Serre, en paiement de billets à ordre; — noble François Marcel et Élizabeth de Bozonier de Bassette, habitant La Guadeloupe, contre noble Louis de Bozonier, en délivrance du legs fait à Jean de Bozonier, leur père, par Isabeau Jourdan; — de Plan Des Augiers, évêque de Die, contre Buis, curateur de l'hoirie vacante de Gabriel de Cosnac, son prédécesseur, en liquidation de créance, etc. — Provisions de l'office de lieutenant du juge de Saint-Ferréol, données à Accarias de Sérionne par François-Xavier de Bertrand de Pelissier.

B. 1238. (Registre.) — In-4°, 499 feuillets, papier.

1748-1759. — Affirmations de voyage par : noble François de Bonne, de Saillans, plaidant contre Algoud; — Barnave, bourgeois de Vercheny, contre la veuve Brun, de Saou; — Hugon, notaire de Valdrôme, contre Duchemin; — Brotin, ancien notaire à Dieulefit, mandataire d'André-Jérôme de Plantin, seigneur de Villeperdrix, contre Rasclard; — Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Josèphe Beaumont, femme Michel; — Martin, prieur-curé de Luc et Miscon, contre Ferroul; — Chapon, curé de Luc, contre les fermiers du prieuré de Luc et Miscon; — Michel Calignon, licencié en droit à Romans, contre Corréard La Marne, seigneur de Miscon, etc.

B. 1239. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1748-1758. — Défauts accordés : à noble Jean-François Aubert, juge mage de Valréas, contre Gasquet; — à Louis Faure de Chypre, seigneur de Soubreroche, contre les mariés Baron; — à François, prieur-curé de Jansac, contre Bellier; — à Jean-François de Lamorte, seigneur de Vercors, contre Bérard; — au syndic du chapitre, contre Tardieu; — à Ollivier, curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Mouret; — à Chopin, ancien lieutenant de cavalerie, en son nom et en celui de Marie Hortal, contre Roche; — à Reynaud-Lacondamine, contre Picard; — à noble Antoine-César de Borel de Lestang, contre René de Saulses de La Tour; — à Brunet, curé de Poyols, contre Roussin; — à Vallier, cocher de la marquise de L'Hôpital, contre Vallier, de Saint-Martin-en-Vercors, etc.

B. 1240. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1748-1759. — Présentations de procureurs : Perrinet, pour Jeanne Vally, veuve Roussin La Blache, plaidant contre Plan, et pour Alexandrine de Ferre, veuve Gresse-Blavières, contre Girodan; — Tortel, pour Jasselme, contre Rochas; — Julliet, pour Suzanne Chalvet, veuve Noir, contre François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet; — Saurin, pour Rochas, contre Blanc; — Penin, pour Allouard, curé de La Motte, contre Brachet; — Buis, pour noble Jean Corréard Du Puy La Marne, contre Reynaud; — Long, pour Bonnet, contre Jean; — Gilbert, pour Jeanne Accarias, veuve Giély, contre Accarias-Figières, son fils, etc.

B. 1241. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : d'Abrard, contre Roman, dit La Caille, en appel du juge de Chalancon; — d'Alvier, apothicaire à Die, contre Delonay et Benoit, en réparation d'un mur mitoyen entre leurs jardins; — d'Élizabeth Appaix, femme Bernard, contre Magdeleine Gauthier, en nomination d'experts. — Inventaire des biens de François Archinard, notaire à Crest. — Bail à ferme des biens de Suzanne-Élizabeth André, de Saillans, mineure. — Rapport d'experts sur la valeur des revenus de l'hoirie Chancel, perçus par Catherine Accarias, sa veuve. — Instances criminelles : d'Achard, dit Branchon, contre Plan, etc.; — de Catherine Achard, veuve Duseigneur, contre Pierre Achard; — d'Algoud-Gresse, dit La Gratte, contre Bellier; — d'Allier, contre Achard, etc., pour voies de fait; — d'Achard, tanneur à Aouste, contre Faure, pour enlèvement de bois.

B. 1242. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Arnoux, d'Aurel. — Assemblée de parents autorisant Claudine Augier à prendre 100 livres sur son

capital pour apprendre l'état de tailleuse. — Composition de la masse héréditaire de la succession de Joseph Augier, de Die. — Tutelle de Jean Barnier, de Poyols, déférée à Arnaud. — Rapport d'experts sur l'état des moulins à soie, à farine et à huile, sis à la porte Saint-Vincent, acquis par Dansage d'Avond-Muguet père et fils. — Procédures civiles d'Isabeau Baron, veuve Bonnival, contre Jean-Pierre Baron, et de Barthélemy, dit Gounon, contre Samuel, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Claude Arguillet, dit Paradis, contre Antoine Arguillet; — de Basset, contre Pujol ; — de Debien, contre Silvestre, etc., pour injures, menaces et voies de fait.

B. 1243. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1760-1769. — Récolement de l'inventaire des papiers de Beylieu, marchand failli. — Inventaire des biens de Bérard, meunier à Saint-Agnan. — Composition de la masse héréditaire de l'hoirie Bernard-Aillaud, de Valdrôme. — Procédures criminelles : de Bastet, contre Borel, pour dommages à ses prés ; — de Baston, notaire à Crest, fermier des revenus de Mme de La Motte, contre Freichet, pour enlèvement de bois; — de Bertrand, chirurgien, contre plusieurs femmes de Romeyer, pour vol de raisins; — de Bernard, contre Bérard; — d'Élizabeth Begou, femme Audemar, contre Marguerite Dumonteil; — de Louise Blache, contre Sauvebois, pour injures, menaces et voies de fait.

B. 1244. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Pierre Blanc, de Poyols; de Borel et de Bordier. — Tutelle de Constance Augier déférée à Borel, son aïeul. — Procédures criminelles : de Blanc, contre Revol, et de Marie Bonnefond, contre Marianne Armand, pour violation de séquestre; — de Bonnard, bourgeois de Die, contre Richaud, pour vol de raisins; — de Boillon, syndic des Frères Mineurs conventuels de Die, contre des enfants qui volent les noix du couvent; — du procureur juridictionnel de Chalancon, contre Bompar et autres, pour délits de chasse; — de Blanc, contre Jalifier; — de Bonnet, contre de Vers, capitaine de milice; — de Debony, aubergiste à Crest, contre Brun La Sône, papetier, etc., pour injures et voies de fait. — Instances civiles : de Blanc, de La Chapelle-en-Vercors, contre Chalaboud, en restitution d'immeubles; — de Borel La Rochette, bourgeois, contre la veuve Gigon, en appel du juge de Romeyer.

B. 1245. (Liasse.) — 54 pièces, papier (1 imprimée).

1760-1769. — Inventaire et vente à l'encan des meubles des mariés Boulard. — Tutelle de Bouteille déférée à Gresse. — Baux à ferme des immeubles des mineurs Gerouin faits à la requête de Boulard, leur tuteur. — Assemblée de parents autorisant noble Louis de Bozonier à prendre 1200 livres sur son patrimoine pour acquérir un emploi. — Lettre au Roi au sujet des affaires de Bretagne et de la détention des magistrats du Parlement de Rennes. — Procédures civiles : de Bouillane, contre Frachet, d'Aurel, en revendication d'un immeuble à L'Enclose; — de Bouvier, boulanger à Crest, contre Delonay, et de Claudine Buis, femme Allemand, contre Vincent Buis, en paiement de créances. — Instances criminelles : de Bourbousson, contre Bottin; — de Breyton, contre Brun; — de noble Louis de Bozonier, écuyer, contre Desplans, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1246. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Chambrier et par Chipron. — Procédures civiles : de Pierre-Louis-Hilaire de Tourville, seigneur de Saint-Alban, à Viviers, contre Paul Augier, de Crupies, en paiement de rente; — de Marianne Chapon, contre Auvergne, son mari, en séparation de biens. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles de René Desplans adjugés à Canau. — Vérification par Gueymar, lieutenant particulier au bailliage de Die, des réparations faites au château de La Motte-Chalancon et à sa terrasse, pour François de Chastelard, chevalier, seigneur de Fontagé (Ponsas). — Instances criminelles : de Chalenton, contre Bourjon, et de Chambon, fermier à Vaugelas sur Valdrôme, contre Livache, pour vols; — de Chapais, contre Malsang, pour établissement de chemin sur son pré; — des mariés Chambrier, contre Poudrel, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Chabrol, curé de Bezaudun, Mège et des habitants de Châtillon, pour délits de chasse; — contre Chancel, Joubert, etc., accusés d'avoir battu leur blé le 28 août, jour de la fête patronale de Châtillon; — contre Cherfils, de Saillans, pour contravention aux règlements sur la fermeture des auberges, etc.

B. 1247. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par noble Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Miscon, mentionnant une transaction intervenue entre Claude de L'Hère, baron de Luc et Miscon, et les habitants de Miscon, au sujet des mesures (du 7 février 1565); la vente de la terre de Miscon, par Marie de Guillaumont, épouse de Pierre Broche de Vaux, à Claude Joseph de La Bruyère, lieutenant de Roi à Luxembourg (du 3 juillet 1692), et « quantité de vieux papiers, actes de famille,

» trop longs à inventorier. » — Procès-verbal de visite des boucheries de Die. — Instances criminelles : de Colomb, contre Gauthier; — de Davin, contre Joanin, et de Delonay, contre François, pour voies de fait; — de Desplan, contre les mariés Gaud, pour détournement d'effets mobiliers lui appartenant; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les auteurs inconnus du vol d'argent commis dans le palais épiscopal de Die. — Déclaration de grossesse d'Anne Daspres. — Tutelle de Magdeleine Daumas donnée à sa mère. — Procédures civiles : de Marie Benoit, femme Gélibert, contre Mme Du Villard et Louis Craponne Du Villard, son fils, en restitution d'immeubles; — de Pierre Escoffier, dit Piarrette, contre son frère, en répétition de sa part de l'héritage maternel.

B. 1248. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des mineurs Faure déférée à Sapey, leur aïeul maternel. — Apposition des scellés sur les meubles de Magdeleine Girard, à la requête de Louise Fournier, sa mère, et sur les papiers d'Achille Gilbert, procureur. — Curatelle d'Antoinette Fauchet donnée à Gory. — Déclaration de séparation de corps faite par Claude Faure et Françoise Corréard, sa femme. — Instances civiles : de Genevès, prieur du Poët-Célard, contre Joly, dit Comtois, en délivrance d'un immeuble; — d'Eymieu-Pellegrin, bourgeois de Luzeran, contre Abonnenq, bourgeois des Lucettes, et des mariés Fabre, contre Deydier, docteur-médecin à Nyons, en appel des juges de Menglon et de Saint-Ferréol. — Rapport d'experts sur l'état des biens acquis de Barnavol par Fournier. — Procédures criminelles de Bouteille, garde champêtre à Châtillon, contre Faure, et de Galland, contre Joubert, pour voies de fait, etc.

B. 1249. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Gerouin, de Montmaur. — Instances civiles : de Giry, notaire à Saint-Nazaire-le-Désert, contre Dubois, en appel du juge de Chalancon; — de Marianne Gonne, contre Foron, son mari, en séparation de biens; — de noble Joseph-Balthazar-Melchior d'Arbalestier de Mirabel, seigneur de La Gardette, Ollon, Bénivay, etc., contre Charlotte de Gilliers de Vallières, en paiement d'une rente de 185 livres; — d'Antoine de Guerin de Tencin, seigneur de Crolles, gouverneur de Die, et Claude-François, son frère, contre Ducret, en consignation du prix de son enchère sur le domaine de Valfanjouse; — de noble Jean de Gueymar, trésorier de France à Grenoble, contre les mariés Corréard, en restitution d'immeubles. — Procédures criminelles : de Gilly, curé d'Aurel, contre les mariés Roux, pour injures; — de Guillet, bourgeois de Chamaloc, contre Roux; — de Girard, contre Periat, Magnan, etc., pour coups et blessures; — d'Imbert et Long, contre Bouffier, un des fermiers de la dîme levée pour le paiement des dettes de Die, pour exaction de deux gerbes par abau (30 gerbes) au lieu d'une.

B. 1250. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des enfants de Jean de Lamorte déferée à Ravel, leur oncle maternel. — Offre par Marianne Samuel à noble Étienne de Lamorte, seigneur de Charens, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, de payer ce qui lui est dû sur la succession d'Antoine Samuel. — Assemblée de parents autorisant Anne Joubert à vendre une partie de ses biens pour payer ses créanciers. — Inventaires des biens délaissés par Lapeine, Laplace et Carajat, de Die. — Rapports d'experts : sur les immeubles de Dusserre, à Chamaloc, relevant de la directe seigneurie de Marie Chapat, veuve de César-Antoine Lamande de La Tournelle; — sur l'état des biens de la succession de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret. — Procédures civiles : de Jossaud et Cie, de Lyon, contre Bourbousson, en paiement de créance; — de Claude-Alexandre de Jouven de La Blachette, lieutenant-colonel d'infanterie, Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, Gabrielle de Lers, etc., contre Thomas-Frédéric de Fischer, seigneur de Boncours (Trois-Évêchés), héritier de Jean-Christian de Fischer, en paiement des lods dus pour les immeubles acquis du marquis Dumesnil; — de Marie-Thérèse de Lamorte-Laval, femme de François-Christophe de Chastelard, contre Avond-Magnet, en annulation de conventions faites pendant sa minorité. — Instances criminelles : de Jullien, procureur, contre le valet d'Hinzelin, prieur d'Aurel, pour violation de saisie; — de Lauzier, contre Rambaud, pour dommage à sa prairie artificielle; — de Jourdan, contre Achard, pour voies de fait.

B. 1251. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : de noble François de Linage, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, résidant à L'Albenc (Isère), contre Marcel, en restitution du domaine de Saint-Martin, à Aix; — de Livache et Magnan, de Valdrôme, contre Vial, en annulation de saisie; — de Mallet, contre Delolle, prieur-curé de Crupies, en destruction d'ouvertures sur son jardin; — de Mège, notaire à Bourdeaux, contre Anne Guyon, veuve Revol, en délivrance des papiers, livres et protocoles de l'étude de son mari, acquise par le demandeur. — Tutelle des enfants Monard déférée à leur oncle maternel. —

Inventaire des biens de Liotard, de Die. — Instances criminelles : de Mancel, fermier de la dîme de Chamaloc, contre Dusserre, dit Chabrinet, pour fraude à la perception de ses droits; — du procureur fiscal, contre Monard, Antouin, etc., pour contravention aux ordonnances de police qui défendent de battre la caisse et de porter des armes, etc.

B. 1252. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des enfants Daspres donnée à Antoine Daspres, à la requête de Claire Morin, leur mère. — Inventaire des biens de Jean Mounier, bourgeois de Die. — Procédures criminelles : de Morin, notaire à Poyols, contre Pestre, Jouve, etc., qui l'accusent de donner retraite aux ministres et d'assister aux assemblées défendues; — de Morand, garde champêtre, contre Maillefaud; — de Morin, contre Joubert et Tavan, pour voies de fait, etc.; — du procureur fiscal, contre les auteurs d'un vol de poules et de mutilation d'arbres à fruits appartenant à Morin, notaire de Châtillon; — de Morand, fermier de la dîme du chapitre de Die, contre Christophe et Payan, pour fraude à la perception de ses droits.

B. 1253. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1760-1769. — Instances civiles de Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, contre Borel, en paiement de pension; — de Françoise Prompsault, veuve Allemand, dit Ravel, contre Étienne Prompsault, en appel du juge de Romeyer. — Inventaires des biens délaissés par Revol-Buisson, de La Chapelle-en-Vercors, et par Charles Plante, apothicaire à Die. — Tutelles : de Renée Magnan-Chabert, veuve Odemar, déférée à Revol; — d'Antoine Ogier (*alias* Augier) donnée à Borel; — des enfants Brunel, à Payan, leur oncle. — Compte de tutelle des enfants d'André Plante rendu par Olympe-Geneviève Mounier, leur mère. — Procédures criminelles : de Peyrosset, d'Aouste, contre Combe, pour vol de truffes rouges (pommes de terre); — de Pallier, procureur à Die, contre Vincent, Aubène, etc., pour établissement de chemin sur sa propriété et dommage à ses récoltes; — de Revol, contre Magnan-Forestier, pour violation de séquestre, etc.

B. 1254. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan des meubles de Robert, condamné à mort par contumace. — Procédures civiles de Louise Reynaud, contre Joseph Champoléon, son mari, en séparation de biens; — de Marguerite Reynaud, veuve Carton, contre Viton, en paiement de créance; — de Richard, contre la veuve Daspres, en remboursement du prix des réparations faites à sa maison. — Instances criminelles : de Rochas, notaire à La Chapelle-en-Vercors, contre les auteurs de détournements de meubles commis chez Suzanne Tortel, marchande à Die, son épouse défunte; — du procureur fiscal, contre Rolland, pour coups et blessures ayant occasionné la mort d'un jeune berger; — de Reymond, contre Arguillet, pour voies de fait, etc.

B. 1255. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens échus à Pierre-Louis Roussin-Lacombe, officier au régiment de Bretagne; — des meubles et immeubles d'Antoine Samuel, de Die, et des mariés Rouyer, de Montmaur. — Rapport d'experts sur les sommes dues à Marie Roux par Begou, son mari. — Composition de la masse héréditaire de la succession d'Osée Samuel, de Châtillon. — Tutelles de Marianne Borel, des enfants Armand et Laurie, déférées à Rozan, Salleneuve et Sauvan. — Cautionnement de noble Jean-Joseph de Silvestre de Marignan, seigneur de La Penne sur Le Buis, par Barthélemy Faure. — Enquête sur la mort de Roman, de Jonchères. — Procédures criminelles de Roux, contre Barnier et Davin, pour voies de fait, etc.

B. 1256. (Liasse.) — 42 pièces; 1 cahier in-8°, 16 feuillets, papier.

1760-1769. — Procédures civiles de Tardieu et de Vallentin Delaye, bourgeois de Barnave, contre Liotard et Bernard, en paiement de créances. — Inventaire des biens délaissés par Suzanne Tortel, femme Rochas. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles affermés à Lagier par Étienne-Apollinaire de Vausserre, comte des Adrets, seigneur de Saint-Dizier. — Instances criminelles : de Viguier, ancien lieutenant de cavalerie, premier consul de Die, contre les auteurs d'un vol de fusils et de balles commis dans la citadelle; — de Vallentin Delaye, fermier de la dîme du chapitre à Montmaur, contre la veuve Liotard, pour fraude à ses droits; — de Vernet-Piégu, bourgeois de Die, contre Bonnefonds, pour dommages à ses récoltes; — de Tatin, contre Bourjon, pour voies de fait, etc. — Défauts accordés : à Lamande, d'Aucelon, contre Vallentin; — à noble Jean de Gueymar, contre Poulet, etc.

B. 1257. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1759-1762. — Audiences. — Noms des parties : Gaspard-Balthazar-Melchior d'Arbalestier de Mirabel, contre Charlotte de Gilliers de Vallières, en paiement de pension; — Beylon, curé de La Bâtie-des-Fonts, contre

Chambon, en reconnaissance de billets à ordre; — Jean de Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Faure, en jugement de défaut; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, et François, curé de Jansac, contre François, de La Chapelle-en-Vercors, en paiement de promesse. — Arrêt du Parlement de Grenoble défendant au juge mage de Die de connaître des substitutions. — Rapport d'experts sur les réparations à faire au ruisseau de Cocose, à Die. — Provisions des offices : de lieutenant du juge de Recoubeau, données à Lagier par Louis de La Tour-du-Pin; — de juge de Boulc et Ravel, données à Lagier de Vaugelas par Jeanne de Durand, veuve de Laurent de Philibert, baron de L'Argentière, etc.

B. 1258. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1762-1765. — Audiences. — Noms des parties : Hinzelin, prieur d'Aurel, missionnaire de Saint-François de Sales, contre Voulet, en paiement de créance; — Marianne-Angélique de Patin, veuve de Hugues de Laurencin, à Chabeuil, contre Jouve, en reconnaissance d'écriture privée; — Sambert, de Bouvières, contre Fedon, de Dieulefit, en appel du juge de Bouvières; — Louis Rigaud et Cie, négociants à Crest, contre Gougne, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices : de juge mage de Die, données à Esprit-Alexandre Gueymar par Plan Des Augiers, évêque; — de juge de Recoubeau, données à Accarias de Sérionne par Jean de Plan de Syeyes; — de lieutenant du juge de la vallée de Thorane, données à Gache par Roger-Silvain de Ponnat, baron de Gresse et Beaurières, etc.

B. 1259. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

1765-1768. — Audiences. — Noms des parties : Galfard, prieur de Saint-Pancrace-en-Trièves, contre Gilly, prieur d'Aucelon, en reconnaissance de promesse; — Claudine de Sibeud de Saint-Ferréol, veuve de Chabons, contre Bonnet et Allemand, en paiement de créances; — Odde de Bonniot, sieur de Saint-Agnan, capitaine de grenadiers, contre Veyret et Antoine-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron, seigneur d'Arnayon, contre Bompard, en jugements de défaut; — Gaude, libraire à Nîmes, contre Malsang, prêtre à La Chapelle-en-Vercors, en paiement de fournitures, etc. — Transcription des lettres de licencié en droit d'Antoine Accarias de Beaubuisson, prébendier du prieuré de Guignaise.

B. 1260. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Pierre Accarias de Sérionne, avocat, mentionnant les *Statuta Delphinalia*, en 1 volume in-12; les *Decisiones Parlamenti Delphinatus*, en 1 volume in-8°; des *Plaidoyers pour le Tiers-État de Dauphiné*, en 4 volumes in-8° et 2 volumes in-12; une *Réponse au Tiers-État*, en 1 volume in-8°, etc.; — par Antoine Accarias de Beaubuisson; prêtre; — par Antoine Achard, négociant; — par noble André Athénoul, des Tonils; — par Amic, de Die; — par Avond-Magnet et Archinard, de la même ville. — Jugement qui rejette l'appel interjeté du juge de Lus par Abonnenq, bourgeois des Lucettes, contre Jean. — Procédures criminelles : d'Achard, contre son frère, pour voies de fait; — d'Aurouse, contre Chaniac, pour dommages à ses récoltes, etc.

B. 1261. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Simon Béranger, à Saillans, et de Borel, à La Chapelle-en-Vercors. — Tutelle des mineurs Faure déférée à Blanc, du Pont-en-Royans. — Bail judiciaire des biens des mineurs Gérouin par Boulard, leur tuteur, à Pierre Gérouin. — Rapport d'experts sur la valeur d'un fonds de terre à Saint-Ferréol, dépendant de la chapelle Nébonis, à Die, cédé par Borel La Rochette, chanoine, à Lauzier, bourgeois, sous une pension de 3 émines de blé. — Procédures civiles : de Bourguignon, contre Bellier, en paiement de créance; — de Claude Bellier, contre Marie et Magdeleine, ses sœurs, en reconnaissance d'écriture privée; — de Beau, contre Colomb, en appel du juge de La Motte-Chalancon, etc. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Bouche, Bœuf, etc., pour délits de pêche dans le Bez, et contre Brocard, pour blessures graves faites par imprudence à Ferréol, etc.

B. 1262. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Jugement qui condamne Chevandier fils et Brunet à 120 livres d'amende et aux frais, pour avoir tiré des coups de fusil sur les pigeons de François-René Chevandier, co-seigneur de Valdrôme. — Procédures civiles : de Boulard, contre Courlin, en reddition de son compte de tutelle; — de René Gache, avocat, contre Louise Jullien, veuve Arnoux, en rétablissement de chemin entre leurs fonds sis au-dessous de la tour du Purnion. — Tutelle des mineurs Faure déférée à Alexandre Faure, bourgeois du Pont-en-Royans. — Inventaires des biens de Chapaix-Seine, à Saint-Agnan; de Cordeil, à Bezaudun; de Daly, à Die, et de Fauchier, à Saillans. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Carton, Reboulet, etc., pour délits de pêche et de chasse à Chamaloc et à Châtillon, et contre Jean, dit

Fricasson, pour blessures mortelles à Domas, dit La Ronde; — de Delègue, contre Boissier, pour voies de fait, etc.

B. 1263. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Charlotte de Gilliers de Vallières à Jacques-Melchior de Ladret de Lacondamine, ancien mousquetaire; — par Girard, de Die, et par Jeanne Julian, de Bourdeaux. — Apposition des scellés sur les effets de noble Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, et tutelle de Marthe-Félicité d'Izoard déférée à noble Moreau de Saint-Julien, son grand-oncle. — Procédures civiles : de François Gallien de Chabons, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les riverains du ruisseau de Chantemerle, en nomination d'experts chargés d'estimer les réparations à faire contre ce cours d'eau; — de Louise Gaude, contre Lauzier et Vallentin Delaye, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Marcel, contre Roux, dit Bedasson; — de Martin, contre la femme Girard, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1264. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Françoise Massot, de Die; d'Antoine Mathieu, de Saillans; de Jacques Metton, de Jonchères, et de Catherine Nal, veuve Eymery, de Châtillon. — Compte de tutelle d'Antoine Achard rendu par Antoine Plan. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de Lagier par Monard. — Déclarations de grossesse de Catherine Morin et de Marie Picard. — Procès-verbal sur une évasion des prisons de Die. — Procédures criminelles : de Monnier, contre Timboulant, pour dommages à ses récoltes; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Nal, Joubert, etc., pour délits de chasse, etc — Levée du cadavre de Massot, aubergiste à Die, mort accidentellement.

B. 1265. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1770-1779. — Vérifications des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Vassieux et de Poyols, au décès de Bodin et de Monnier, curés de ces paroisses. — Rapport d'experts sur les réparations à faire aux bâtiments acquis des mineurs Ranchon par Rolland, de Die. — Bail judiciaire des biens des mineurs Achard passé à Faure, à la requête de Plan, leur tuteur. — Ouverture du testament mystique de Marianne-Claudine de Sibeud de Saint-Ferréol, veuve de Joseph de Gallien de Chabons, seigneur du Passage, Saint-Auban, etc., en faveur de François de Gallien de Chabons, son fils aîné. — Apposition des scellés sur les effets et papiers de Saurin, procureur fiscal de l'évêché, décédé à Lyon. — Inventaires des biens délaissés : par Prudhomme et Ruel, de Saillans; — par Reboulet, de Die; — par Jeanne Rey, d'Aurel; — par Louis Poudrel, herboriste. — Procédures criminelles : de Plèche, contre les mariés Brunet; — de Vignon, contre Oullier, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Raillon, mort accidentellement.

B. 1266. (Registre.) — In-4°, 504 feuillets, papier.

1759-1774. — Actes extrajudiciaires. — Curatelle d'Archinard, d'Aurel, donnée à Barnaud. — Plainte de Martin, secrétaire-greffier de Châtillon, contre les personnes inconnues qui ont arraché sa vigne. — Transcription des conventions faites entre Jean-René de Lamorte-Laval, seigneur de La Motte-Chalancon, lieutenant de dragons, et Buis, portant vente du moulin de Laval, à Die. — Commission de marguillier-quêteur des aumônes des captifs à Rottier donnée à Niel par les religieux de l'ordre de la Trinité. — Provisions des offices : de notaires à La Motte-Chalancon, Glandage, Die et Luc, données par les rois Louis XV et Louis XVI à Accarias, Desandrés, Guyon et Jullien; — de châtelains et de lieutenant de châtelain d'Aurel, Jonchères, Chamaloc, la vallée de Vercors et Montmaur, données à Voulet, Court, Monge, Blanc et Buis par Plan Des Augiers, évêque de Die; — de juge de la seigneurie de Vercors, données à Gache par François-César Odde de Bonniot, sieur de Sallières; — de juge de Montlaur, données au même par Marc-Antoine de Morard, seigneur du Verger, à La Buissière, procureur-fondé de Jeanne-Claire Dominique et de Jeanne-Angélique-Élizabeth de Gilbert de Sallières, son épouse et sa belle-sœur, etc.

B. 1267. (Registre.) — In-fol., 284 feuillets, papier.

1768-1770. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Joseph et Jeanne-Marie de Silvestre de Marignan, contre Chapon, en déboutement d'opposition; — les recteurs des pauvres et de l'hôpital de Châtillon, contre Beaumont et Alexandre-Pierre Liotaud-Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, contre Bouffier, en jugements de défaut; — François-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, clerc tonsuré, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, exempt des gardes du corps du Roi, ministre plénipotentiaire près la Cour Ottomane, prieur de Saint-Pierre d'Aouste, contre Simon, de Crest, en reconnaissance de droits seigneuriaux, — noble Étienne de Lamorte-Charens, conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Girard, en interposition

de décret sur encan, etc. — Provisions des offices : de juge des terre et seigneurie de l'abbaye de Valcroissant, données à Lagier de Vaugelas par Joseph Berger de Moidieu de Malissole, doyen de la cathédrale, abbé et seigneur dudit Valcroissant; — de lieutenant de juge d'Aix, Laval-d'Aix, etc., données au même par Charles-Frédéric de La Tour-du-Pin de Bourrelon, marquis de Gouvernet et de Sévenières.

B. 1268. (Registre.) — In-fol., 292 feuillets, papier.

1770-1772. — Audiences. — Noms des parties : Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble, contre la veuve Liotard et Antoine-César de Bardonnenche, co-seigneur de Vassieux, contre Rolland, en jugement de défaut; — Dalayen de Costemore, prieur-curé de Vesc, contre Carajat, en paiement de lods; — Charles-Philippe d'Armand de Forest, seigneur de Mirabel, Condillac, Blacons, etc., contre Tavau, en revendication de terrain usurpé; — Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Grenoble, contre Bouteille, en paiement d'arrérages de pension; — Jean-Philippe Malsang, co-seigneur de la vallée de Vercors, contre son frère, en nomination de curateur. — Provisions de l'office de juge de Recoubeau, données à Lagier de Lacondamine par Jean de Plan de Syeyes.

B. 1269. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1772-1775. — Audiences. — Noms des parties : Gilly, prieur-curé d'Aucelon, contre Guyon, en paiement de créance; — Beylon, prieur-curé de Saint-Andéol-en-Quint, contre Chabert, en ouverture de saisie; — Jean Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les mariés Borel, en paiement de lods; — Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, contre Reynaud; — Brunel, prieur-curé des Nonnières, contre Marcel, et Maurel, curé de Vassieux, contre Rolland, en jugements de défaut, etc.

B. 1270. (Registre.) — In-fol., 292 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences. — Noms des parties : Gueymar, juge mage, contre Vignon; — noble Étienne-Alexandre Corréard La Marne, seigneur de Miscon, ancien capitaine de grenadiers, contre la veuve Ferrier, et Victor-Amédée d'Orgeval, bourgeois de Theis, contre Lagier, notaire, en paiement de créances; — noble Ennemond de Gueymar, seigneur de Recoubeau, contre Odeyer-Canard, en reconnaissance d'écriture privée; — Louis de Gilbert, seigneur de Jansac, colonel d'infanterie, contre Vallentin, bourgeois de Barnave, en appel du juge de Jansac; — Blanc, prieur de La Croix-de-la-Pigne, tuteur de Louis Davin, contre Charles-Jacques Blanc, en récolement de l'inventaire des biens de Jacques Blanc, etc. — Provisions de l'office de juge, données à Louis Lagier de Vaugelas par Pierre-Paul-Ours-Hélion de Villeneuve, marquis de Vence, pour ses terres de Chalancon, Gumiane et Les Vignaux; — par Constance-Lucretius-Charles-François-Régis de Plantier, pour ses terres de Villeperdrix et Lioux; — par Jean-Antoine de Ponnat, baron de Gresse, pour ses terres de Beaurières, Lesches, Le Pilhon, Fourcinet et Valdrôme en partie; — par François-César-Guigues de Moreton de Vesc-Lériget, marquis de Chabrillan, pour sa terre de Ponet; — par Marie-Louise-Françoise Du Rey de Noinville de Bonneville, pour sa terre de Rochefourchat; — par Jean-François de Bernard, pour sa terre de Volvent.

B. 1271. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations d'Achard, papetier à Aouste, et de Borel, de Tourtres. — Inventaires des biens délaissés : par Borel et Catherine Dusserre, sa femme; — par Arnaud, de Bourdeaux, et Arthaud, de Die. — Rapport d'experts sur la valeur des bâtiments et du moulin à papier construits pour Girodin dans les immeubles dotaux de sa femme. — Bilan d'Arnaud, cordonnier. — Bail judiciaire des biens des mineurs Malsang passé à Rolland par Bastet, leur tuteur. — Procédures civiles : d'Alléoud, contre les enfants Odon, en paiement de créance; — de Bernard, négociant à Valdrôme, contre Borel, en appel du juge de la baronnie d'Aix. — Déclaration de grossesse de Marie Bouillane. — Instances criminelles : de Blanc, prieur de La Croix-de-la-Pigne et de Beaufort, contre Morand, pour injures; — de Bontoux, contre un boucher de Die, pour voies de fait, etc.

B. 1272. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1780-1789. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Crupies, au décès de Guichard, prieur-curé. — Inventaire des biens délaissés par Fauchier, de Bourdeaux. — Tutelle de Chapon déférée à Jacques, son oncle paternel. — Procédures civiles de Jean et Antoine Chancel frères, négociants à Cadix (Espagne), contre Accarias, en délivrance d'immeuble ayant appartenu à Jean-Baptiste Accarias; — de Colomb, marchand de Cornillon (Provence), contre la veuve Craponne, Autran, etc., en appel du juge de Bellegarde. — Instances criminelles : pour le procureur du Roi au châtelet de Paris, contre Duprat, accusé de rapt; — d'Eydoux, contre Bouteille, pour usurpation de terrain;

— de Chaix, fermier des dîmes de Boulc, contre Rolland, pour fraude à la perception de ses droits; — de Carton, contre Begou; — d'Eynard, contre Avond, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1273. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : du marquis de Jarente d'Orgeval, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Laurens, châtelain du lieu, en paiement de pièces de bois; — de Jullien, contre Jacques de Duret, subdélégué de l'intendant de Languedoc à Villeneuve-lès-Avignon, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert. — Inventaires des biens délaissés : par Favier, de Die, à son fils; — par Marie-Françoise Ferroul, veuve Gueymar, à Marianne Ferroul-La-Pize, sa sœur; — par Gauthier à sa veuve. — Vente à l'encan des meubles de Gamin. — Instances criminelles : de Faure, contre Sauvebois; — de Ferroul, contre Joubert, etc., pour voies de fait.

B. 1274. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : des mariés Lamberton, d'Échevis, contre Joseph Lamberton, en délivrance d'immeubles ayant appartenu à Louis Revol; — de Maillefaud, contre les mariés Moulin, en appel du juge de Ponet. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Saillans tenus par Morel, curé de la paroisse. — Compte de tutelle de Jacques Malsang, de Saint-Agnan, rendu par Benoit Malsang. — Inventaire et vente des biens de la succession Léon, de Die. — Instances criminelles : de Morand et Lauzier, fermiers des terres d'Aouste et Mirabel, contre Grivel, Arnaud, etc., pour délits de pêche; — de Charles de Lamorte, contre Audra; — de Pascal, soldat, contre Muguet et Meyzenc, etc., pour voies de fait.

B. 1275. (Liasse.) — 60 pièces; 2 cahiers in-8°, 277 feuillets, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : de Reynaud, chanoine, administrateur de la maison de Sainte-Croix, ordre de Saint-Antoine, en paiement d'arrérages de cense; — de Payan, contre Anne et Jeanne Borel, et de Reysset, contre Perrodon, en appel des juges de Menglon et de Lus. — Compte de tutelle d'Antoine Achard rendu par Antoine Plan : excédant de recettes sur les dépenses de 14,854 livres. — Inventaires des biens délaissés : par Plante, de Die; — par Poitevin, chirurgien à Saillans; — par Rambaud, de Châtillon. — Tutelle de Jean Revol déférée à Dusserre. — Instances criminelles : de Reysset, sous-fermier de la dîme du prieuré de Guignaise, contre Rolland, pour fraude à la perception de ses droits; — de Ranchon, contre Isabeau Chancel; — de Ponton, de Silhac (Ardèche), contre Roussi, etc., pour voies de fait.

B. 1276. (Liasse.) — 53 pièces; 1 cahier in-fol., 33 feuillets, papier.

1745-1789. — Inventaire des papiers du greffe, mentionnant les registres et procédures de 1745 à 1789, sous Antoine et Jean-Pierre Reboul. — Ouverture du testament mystique de Magdeleine-Élizabeth Souvion, de Saillans, fait en faveur de son frère. — Tutelle de Jacques Thomé déférée à Marie Voulet, sa mère. — Rapport d'experts sur l'état du chemin existant entre les fonds de Vignon, notaire à Saint-Jean-en-Royans, et ceux de Rolland, de Vassieux. — Déclaration de Trouiller, sergent dans les milices provinciales, portant qu'il ne veut plus servir après les deux ans règlementaires. — Inventaires des biens délaissés : par Sauvan, de Die; — par Servan, d'Aouste; — par Suzanne Simon et les mariés Tardif. — Plaintes de Roux, prieur-curé; Arnaud, consul; Rochas, notaire, contre les cabaretiers de La Chapelle-en-Vercors qui n'observent pas les règlements sur la fermeture des auberges. — Procédures criminelles : de Charles Veoux, moulinier en soie à Die, contre Dreveton, meunier, pour détournement de l'eau de son canal; — de Vernet, contre Bertet, pour injures, etc.

B. 1277. (Registre.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1759-1780. — Affirmations de voyage : par Guichard, curé d'Omblèze, plaidant contre Savoye, moulinier en soie à Die; — Thibon, prieur-curé de Volvent, contre noble François-Joseph de Bernard; — François de Chastelard, maréchal des camps et armées du Roi, contre les officiers de justice de La Motte-Chalancon; — Gilly, curé d'Aurel, contre Arnoux-Cuchet; — Verdat, chanoine régulier de Saint-Antoine, prieur-syndic de Sainte-Croix, contre Morand; — noble Jean Odde de Bonniot, recteur de l'hôpital de Saint-Agnan, contre les parents de Delacour, prieur-curé du lieu; — noble François-Vincent de Genthon de Sousville, exécuteur testamentaire de noble Charles Odde de Bonniot, sieur du Roux, contre Garnier; — Delolle, curé de Crupies, contre Mallet; — Bontoux, curé d'Aouste, contre Thomas-Frédéric de Fischer; — Arnaud, curé de Barnave, contre Vallentin Delaye, etc.

B. 1278. (Registre.) — In-4°, 491 feuillets, papier.

1774-1784. — Présentations de procureurs : Jullien, pour noble Jean-Joseph de Silvestre de Marignan, seigneur de La Penne, plaidant contre Armand, dit Poussin; —

Perrinet, pour noble Jean de Gueymar, trésorier de France, mari de Jeanne-Marie Achard, contre Coursange; — Flotte, pour Joseph-Pierre-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, Brette, Eurre, Upie, Barcelonne, etc., contre Giry; — Reboul, pour François Chevandier, co-seigneur de Valdrôme, contre Françoise Gros, femme Motte; — Buis, pour le marquis de Jarente, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Aubespin, etc.

B. 1279. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1774-1781. — Actes extrajudiciaires : curatelle de Jeanne-Marie Magnan donnée à Jean-Louis Magnin La Ronia; — acceptation sous bénéfice d'inventaire par les enfants Motton de la succession de leur père. — Transcriptions : de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui autorise à Die l'exercice de la justice de Lus-La-Croix-Haute; — des testaments de Françoise Borel et d'Ennemond Bonnard, bourgeois; — des provisions des offices : de châtelain héréditaire de Lus-La-Croix-Haute, donnée à Pierre Laurens, notaire, par Pierre d'Armand et Marie Fermond, son épouse; — de châtelain de Chamaloc, données à Barnavol par l'évêque de Die; — de maire de la même ville, données à Lagier de Lacondamine par Plan Des Augiers, évêque et comte; — de notaires royaux à Châtillon, Valdrôme et Luc, données par les rois Louis XV et Louis XVI à Blanc, Begou La Bâtie et Morin.

B. 1280. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences. — Noms des parties : Jullien, docteur-médecin à Die, contre Touzet, en paiement de créance; — le marquis de Jarente, contre Faure, en jugement de défaut. — Joseph de Saint-Germain, receveur au grenier à sel de Valence, et Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Faure, en reconnaissance de signature et d'écriture privée; — Marie-Magdeleine de Durand de La Mallivière, veuve de François-César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre Gauthier, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc. — Requête de Roman de Fonrosa, syndic de l'ordre des avocats de Die, contre les procureurs qui produisent dans leurs écritures des requêtes, mémoires et consultations signés par des étrangers se disant avocats, au préjudice des avocats assermentés du Siége.

B. 1281. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1780-1783. — Audiences. — Noms des parties : Dourille, bourgeois d'Aouste, contre Ponson et Pierre-Alexandre de Gueymar, sieur du Palais, ancien capitaine au régiment de Soissonnais, contre Vignon, en paiement de promesse et billet; — Élizabeth-Magdeleine-Lucrèce de Gilbert, veuve de noble Joseph-Melchior Bergeron Du Perley, à Die, contre Cuchet, en paiement d'intérêts; — Brunel, prieur-curé des Nonnières, contre Marcel, en paiement de cense; — le comte de Bardonnenche, contre Lapierre, en paiement de pension et en prestation de nouvelle reconnaissance; — Vignon, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Bec, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque, etc.

B. 1282. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1783-1786. — Audiences. — Noms des parties : Foron, curé d'Aix, contre le curateur de l'hoirie Foron, de La Chapelle-en-Vercors, en paiement d'arrérages de pension; — Colomb, avocat au Parlement d'Aix, contre Meffre, en appel du juge d'Arnayon; — François de Gallien de Chabons, conseiller au Parlement de Grenoble, en démolition de constructions bâties sur sa propriété; — Ennemond de Gueymar, seigneur de Roquebeau, contre Jossaud et Joseph Lombard de Latune, négociant à Crest, contre Begou La Bâtie, en paiement de créance; — Vignon, prieur-curé de Brette, contre Jean-Baptiste de Piégon-Planchette, ancien prieur, et Henri-Bernard Rochas, maître des droits de Magdeleine-Marie Perrinet, son épouse, procureur à Die, contre Chapon, en reconnaissance d'écriture privée et de promesse; — noble Pierre-Joseph-Christophe d'Aillaud, seigneur de Bouvières, contre Jeanne-Marie-Magdeleine Morin, veuve Des Fourniels, dame de Montanègre, et Marie-Victoire de Durand, dame de Pontaujard, contre les mariés Amic, en revendication d'immeubles garantissant leurs créances, etc.

B. 1283. (Cahiers.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1786-1789. — Audiences. — Noms des parties : Louis Gilbert, seigneur de Jansac, Châteaudouble, Bonneval, etc., contre Eymieu-Pellegrin Du Combeau, seigneur de Miscon, en jugement de défaut; — Louis-François-René Chevandier, co-seigneur de la vallée de Valdrôme, contre Reynaud, en paiement de lods; — Pierre-Théodore Morin et Cie, négociants à Dieulefit, contre Roche, en exécution de saisie; — Gueymar, lieutenant particulier du bailliage, contre Chaurot, en interposition de décret sur encan; — noble Pierre Richaud, de Marignac, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

BAILLIAGE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

B. 1284. (Cahiers.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1650-1671. — Rapports d'experts : sur la valeur des immeubles que Barbier doit donner en paiement à noble

Charles de Ferre, sieur de La Verrière; — sur la délimitation de l'emplacement et régale tenus de l'évêque par les consuls de Saint-Paul pour faciliter au bétail l'accès de la fontaine Saint-Vincent; — sur le barrage fait par Serre dans le canal de L'Écharavelle au préjudice de la communauté de Pierrelatte. — Émancipation de Tillan, cordonnier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Jean-Baptiste de Pelet, sieur des Granges, de la succession de noble Jean de Pelet, son père. — Transcriptions : de l'arrêt du Parlement de Grenoble défendant le transport des grains hors de la province; — du contrat de mariage d'Hector Brun, bourgeois de La Baume-de-Transit, avec Isabeau Gratte. — Procédures criminelles : des consuls de Saint-Paul, contre Peyrac, fermier du four communal, pour injures; — de Bard et autres, contre Dumont, dont les brebis ont la *picote;* — du procureur fiscal, contre Marie Rabillon, prévenue de tentative d'infanticide, etc. — Présentations de procureurs : Alène, pour les consuls de Saint-Restitut; — Mezodier, pour Paul Dupont et pour François Pellegrin, curé de Montségur, etc. — Affirmations de voyage : par le mandataire d'Antoinette de Sillol, veuve de noble Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, plaidant contre les hoirs Barbe; — par noble André de Borel, sieur du Thau, mari de Blanche d'Aragon, contre Ricou, etc.

B. 1285. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1154-1674. — Apposition des scellés sur les effets de Claude de Ruffier, évêque de Saint-Paul, frappé d'apoplexie foudroyante. — Inventaire de ses biens et papiers, mentionnant : des registres de l'officialité de 1599; des visites épiscopales, de 1495 à 1633; des concessions des empereurs Frédéric-Barberousse en 1154 et Frédéric II en 1214 et 1238, etc. — Déclaration non signée des dernières volontés du prélat défunt. — Provisions de l'office de bailli épiscopal données à Bauthéac, avocat au Parlement de Grenoble, par Claude Dubois, avocat au Parlement de Paris, commis député pour l'administration du temporel de l'évêché vacant. — Testament de Magdeleine Brunelier de Lachau, veuve de noble Philippe Adhémar de Castellane, sieur de Moissac, habitant Saint-Paul, en faveur de Blanche, sa fille, épouse de noble Noël Du Faure, sieur du Cros. — Contrat de mariage de noble Louis-Henri de Petity, docteur en droit à Carpentras, avec Louise Ducros, fille de Reymond, avocat. — Instance criminelle de Catherine Pouzol, contre Eyraud, son séducteur; jugement qui permet à l'intimé de prouver qu'il n'avait pas quatorze ans révolus au moment du fait reproché. — Désistement de plainte des mariés Mège contre Volle. — Procédures civiles : d'Antoine de Mellet, contre Comte, en paiement des lods de la grange acquise par lui de Jean Audiffret, professeur; — de noble Jean-François de Bologne, contre Souveton, en paiement des annuités du bail à ferme de son jardin, etc.

B. 1286. (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1675-1695. — Mercuriales : la salmée de blé vaut 10 livres en 1689; celle de seigle 6 livres; l'orge 5 livres; l'avoine 6 livres; le barral de vin 2 livres 8 sols; le pot d'huile 1 livre; le quintal de foin 1 livre; en 1691, le blé vaut 24 livres; le seigle 20; l'orge 14; l'avoine 9; le barral de vin 7; le quintal de foin 12. — Requête du syndic des procureurs demandant que les audiences se tiennent chez Jean Serre, bailli de Saint-Paul, à cause des quartiers des gens de guerre et de la présence des soldats dans l'auditoire de justice ordinaire. — Procédures civiles : de noble Jean-Jacques de La Cour, sieur de Morvilliers, écuyer à Saint-Romain-d'Albon, ayant droit d'Anne Du Faure qui était héritière de Blanche Adhémar de Castellane, contre Bérenger, pour ouverture de jours sur son jardin; — de Blanche de Caritat, veuve de noble François de Bologne, contre noble Pierre de Bologne, en reconnaissance de l'écriture et des seings du testament fait par le défunt. — Émancipations : de Jean Alène par Gaspard, son père, bourgeois de Saint-Paul; — de Gédéon et Jean Payan; — de Jordan, ministre de la Religion Réformée à La Chana et Château-Dauphin. — Donations entre vifs faites : par Jeanne Magnan, veuve Saillard, à Gabrielle Magnan, sa nièce, épouse de François de Bessan, lieutenant de dragons; — par Étienne Sage à ses neveux. — Présentations de procureurs : Deidier, pour Françoise Payan, veuve de noble Pierre de L'Œil, sieur d'Aramond, contre le curateur de la succession de Justine Payan, sa sœur, veuve de noble Laurent de Martinel, sieur de Roussas, fugitive du royaume; — Homueys, pour noble Antoine de Caseneuve, du Pont-Saint-Esprit, contre noble Annibal de Truchet, de Saint-Paul, etc.

B. 1287. (Cahiers.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

1697. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal données à Mezodier par Louis Aube de Roquemartine, évêque. — Contrats de mariage : de Paul de Roquard, écuyer, capitaine de dragons, avec Françoise de Payan de L'Hostel; — d'Antoine-Noël Siron, bourgeois de Saint-Paul, avec Catherine Flory. — Testament de Deydier, procureur. — Donation entre vifs par les mariés Goumond (*alias* Gamond) à Barthélemy de Mellet, ancien officier de cavalerie. — Procédures civiles : de noble François de La Roche d'Eurre, receveur des

décimes du diocèse de Saint-Paul, contre Étienne Mandrin et Nicolas Gelly, en paiement de créances; — de Berret, procureur des héritiers *ab intestat* de Claude de Ruffier, évêque, contre Granet, en paiement de lods; — de Louis Bignan, fermier général du comté de Suze-la-Rousse, contre Saillard, en paiement de promesse; — de Jeanne Pradon, contre noble Jean-Louis Deville, son mari, en séparation de biens, etc. — Défauts : accordés à Louis Aube de Roquemartine, évêque, contre Armand; — à noble Jean-Agnès de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons, contre Deville, official de Saint-Paul, etc. — Affirmations de voyage : par Clément, consul de Roussas, plaidant contre le chapitre de Grignan; — par Jacques de Pertuis, aide-major au régiment de Joviac, contre Roux, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Joseph de Magnin, lieutenant d'infanterie, de la succession de Lucrèce de Piolenc, sa mère. — Déclaration de grossesse de Marianne Chamoux.

B. 1288. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1699. — Requête de noble François de Pelet de Moreton, seigneur des Granges-Gontardes, contenant ses chefs de récusation contre le bailli de Saint-Paul, au procès que lui intente Audiffret, maire de la ville. — Rapport d'experts sur l'état du domaine d'Étienne Jourdan, acquis par Sibour, châtelain de La Garde-Adhémar. — Émancipations : de noble Antoine-Marie et Thérèse de Truchier par noble Joseph, leur père; — de noble Louis-François de Pelet de Montagnat par noble Joachim. — Inventaires des biens délaissés : par Claire Roux, veuve Courby; — par Garde, Dupont, Saillard, Faure, Lucrèce de Piolenc, etc. — Réception d'Aaron Cherfils comme auditeur des comptes de la communauté de Saint-Paul. — Déclarations de grossesse de Marguerite Pourtalier, Louise Martel, Judith Chabas, etc. — Protestation de Rougne, nommé consul par le maire de Saint-Paul, contre son élection irrégulière. — Présentations de procureurs : Homueys, pour noble Augustin de Sausseire, d'Avignon, plaidant contre Payan; — Sibour, pour Louise de Sibert de Montière, veuve de Gédéon Payan, contre Rougne, et pour noble René de Bologne, seigneur de Chamier, contre Anne de Meyssonnier, son épouse, etc.

B. 1289. (Cahiers.) — In-4°, 308 feuillets, papier.

1701-1709. — Contrats de mariage de Claude Sollier avec Marie Perbert, et de Joseph-Alexis Varenne avec Marianne Flaugère. — Donations entre vifs faites : par Constance Calvier, femme Hugues, à Tortel, son neveu, marchand de soie à Taulignan; — par Favier, soldat, à Françoise Sibour, sa mère. — Provisions des offices : de procureur, données par le roi Louis XIV à Paul Arnaud; — de greffier du bailliage, données à Sibour par Louis Aube de Roquemartine, évêque. — Procédures civiles : de François de Lange, de Montmiral, seigneur de Lubières, gouverneur des ville et principauté d'Orange, contre Payan, avocat, et de Charles Moreau, de Vinsobres, avocat, contre les hoirs Bérengier, en paiement de créances; — de Jean Sage, archidiacre de Saint-Paul, contre la veuve Barbier, en nomination d'experts chargés de constater le mauvais état de sa maison; — d'Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, exempt des gardes du Roi, contre Châtelard, en libération de dette; — de noble Jean Coste, trésorier de la principauté d'Orange, contre Bès, notaire royal, en reconnaissance d'écriture privée; — de noble Jean-Jacques de La Cour de Morvilliers, contre Mandrin, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 1290. (Cahiers.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1711-1718. — Provisions de l'office de greffier, données à Ponce Gobert par Joseph de Maurel Du Chaffaut, évêque de Saint-Paul, conseiller du Roi en ses Conseils et au Parlement de Provence. — Nomination par le chapitre de Pierre Fermin, prévôt de la cathédrale, comme vicaire général du diocèse, au décès de Louis Aube de Roquemartine. — Réception de Bontault, pourvu de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques. — Inventaires des biens délaissés par Teste, Castanier et Gelly. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Blanche et Isabeau de Bologne de la succession de noble René, leur père. — Testament de Bastet en faveur de Suzanne Bard, son épouse. — Présentations de procureurs : Sibour, pour Étienne Mandrin, contre Magdeleine Cherfils; — Brisset, pour noble Antoine-Noël de Pelet, contre Marie-Thérèse, sa sœur, etc.

B. 1291. (Cahiers.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1719-1728. — Provisions de l'office de notaire à Vinsobres, données par le roi Louis XV à Vilhet. — Exemptions et priviléges concédés par le roi Louis XV aux religieux de la Trinité. — Nomination de Reymond Vallérian, par Ignace-Joseph de Simiane, évêque, comme pro-vicaire général en l'absence de Fermin. — Donation entre vifs par Nicolas Desbœufs, curé de Saint-Restitut, à Magdeleine, sa sœur, femme de Cazal La Robinière. — Contrat de mariage de Gabriel Henri, bourgeois de Grignan, avec Marguerite de Petit-Montagnat. — Mercuriales de 1723 : la salmée de blé et de pois-chiches vaut 28 livres; de seigle et de fèves, 22 livres; d'orge, 20 livres; d'avoine, 14 livres; le barral de vin, 9 livres 12 sols; le pot d'huile,

3 livres 4 sols. — Procédures civiles : de noble Louis d'Anglejean, seigneur de Bouchet, Chamier, etc., contre Pradelle, son fermier, en évaluation de cheptel; — de Martin, marchand à Montélimar, contre Étienne Du Faure, en constatation de l'état de la maison qu'il tient en loyer de Marie Bouvier; — de Jean-Dominique de Turle, marquis de Villefranche, époux de Marie-Magdeleine Pelletier de Gigondas, contre Reymond, notaire, en production de la minute du testament de Marguerite Des Seguins reçu par Payan, notaire; — de noble Joseph de Combes, de Pierrelatte, procureur fondé de Cheyron, contre Maurin, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Guillaume de Grammoyse, capitoul de Toulouse, de la succession de Jean Sage, archidiacre de Saint-Paul.

B. 1292. (Cahiers.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1729-1733. — Émancipations : de noble Henri de La Roche d'Eurre, capitaine au régiment de Toulouse, et de Françoise, sa sœur; — de Claude de Pelet de Moreton, par François, seigneur des Granges-Gontardes, son père. — Apposition des scellés sur les effets d'Henri-Laurent de Flotte de Montauban, seigneur de Jarjayes, dans sa maison de Saint-Paul. — Inventaires des biens et des papiers délaissés par Terras, Orsel, Rat et François Pelet, mentionnant la concession du péage de La Berre à Louis de Monteil de Grignan par Grégoire IX, pape (du 11 décembre 1227); l'acte de vente du même péage par Antoine Adhémar de Monteil à noble Bremond de Moreton au prix de 400 florins (du 13 septembre 1519); les contrats de mariage de noble Vital de Pelet avec Marianne de Moreton Des Granges, de Jean de Pelet avec Marguerite de Calvière, de Jean-Baptiste de Pelet avec Marguerite de Cornet, de François de Pelet de Moreton avec Laurence Canel, etc. — Testament d'André Sibour. — Prestation de serment de Théron, greffier du bailliage royal. — Provisions de l'office de juge de La Baume-de-Transit, données à Louis Darat, avocat, par François, marquis de Simiane.

B. 1293. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1733-1748. — Lettres du roi Louis XV : nommant Paul Arnaud conseiller honoraire du bailliage, et Paul Audiffret lieutenant général de police à Saint-Paul; — permettant à Charlotte Dupuy-Montbrun de répudier la succession de Guy-Antoine Pape, seigneur de Saint-Auban; — à Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, brigadier des armées de S. M., de poursuivre la discussion des biens d'Hector d'Armand, son aïeul. — Testaments : de François, marquis de Simiane et d'Esparron, en faveur d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, fils d'Alexis-Elzéar, comte de Simiane, seigneur de Mollans; — d'Esprit Audiffret, avocat au Parlement de Grenoble, lieutenant général de police à Saint-Paul, en faveur de Paul Audiffret, son neveu, etc. — Provisions de l'office de châtelain de Saint-Restitut, données à Jean de Lubac par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul. — Procédures civiles : de Béraud, notaire, contre la veuve de Bernard Reymond, en restitution des protocoles de Joseph Reymond dont il possède l'étude; — de César-François de Moreton, marquis de Chabrillan, contre Gallien, en rétablissement d'un chemin qu'il a coupé, etc. — Présentations de procureurs : Reymond, pour Catherine Ymonier, veuve d'Antoine de Mellet, sieur de Tribon, et pour Esprit-Jean de Castellane, seigneur de Pazanam, plaidant contre Elzéard Solier; — Mezodier, pour les recteurs de l'hôpital de Saint-Paul, contre Lunel, etc. — Mercuriales de juin 1735 et de décembre 1736 : la salmée de blé et de haricots, 28 livres; de seigle et de fèves, 24 livres; d'orge, 20 livres; d'avoine, 10; de millet noir, 14; de blé de Turquie, 22; le barral de vin, 4 livres.

B. 1294. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 306 feuillets; 11 pièces, papier.

1750-1755. — Homologation du statut de la ville de Saint-Paul concernant l'interdiction de l'entrée du vin étranger. — Provisions de l'office de bailli, données par le roi Louis XV à François Payan, avocat au Parlement de Grenoble. — Répudiation par Françoise de La Roche d'Eurre, veuve de Charles-Frédéric Baumel, de la succession de noble François-Scipion de La Roche d'Eurre, son père. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison Goubies, à Saint-Paul; — des immeubles acquis par Delubac, à Saint-Restitut, de Joanis et de Roux; — sur le dommage causé au chemin de Saint-Vincent et Barbières par l'eau du canal du moulin Giraudy. — Tutelle de Marianne-Henriette de Payan, fille mineure de Joseph Payan de Lestang, déférée à Niel, procureur du Roi au bailliage. — Inventaires des biens délaissés par Reymond, procureur, et par Pradelle. — Audiences. — Noms des parties : noble César-Joseph de Genton, de Saint-Paul, contre Goubies ou ses ayant-droit, en exécution des clauses d'un bail à ferme; — Grafan, curé, et Payan-Champié, recteurs de l'hôpital de Saint-Paul, contre Pistre, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Donations entre vifs faites : par Jeanne Saillard, veuve Barthélemy, à Joseph Saillard, son neveu; — par Marie-Magdeleine Closonier, veuve Tardin, à Claire, sa fille, etc. — Mercuriales du 10 avril 1752 : la salmée de blé, 40 livres; de seigle, 30; d'orge, 24; de

millet noir, 20; le barral de vin, 6; le pot d'huile, 2; le quintal de foin, 2. — Partage de Gilles Hugues entre ses enfants.

B. 1295. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1753-1758. — Acte de notoriété pour Jeanne-Marie-Constance de Pelet-Narbonne, fille de Claude et de Marie-Magdeleine de Rocher, religieuse Bernardine à Bagnols, dont l'acte de baptême est perdu. — Audiences. — Noms des parties : Denis Moreau, seigneur de Véronne, co-seigneur de Vinsobres, vi-bailli du Buis, contre Gauthier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — Jean-Antoine, baron de Baussier, conseiller aulique du roi de Pologne, contre Gaillard et Villard, en main-levée de saisie; — noble Henri-Hyacinthe de Petity de Saint-Vincent, contre la femme Gauthier, en vérification d'immeubles vendus; — Jardin, archidiacre, syndic du chapitre, contre Marguerite Moreau, veuve Thune, en paiement de cense. — Rapports d'experts sur les travaux de maçonnerie faits au nouveau canal de L'Écharavelle par les habitants de Bollène. — Transcription de l'albergement des terres de la seconderie (vicairie) de La Baume-de-Transit. — Liste des avocats et procureurs : Gagnon, Delubac, Solier, Cheysson, etc.

B. 1296. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 277 feuillets; 28 pièces, papier.

1757-1767. — Inventaires des biens délaissés : par Louis d'Anglejean, sieur du Bouchet, mentionnant l'*Histoire du marquis de Courbon*, le contrat de mariage du défunt avec Anne-Blanche de Bologne, etc.; — par Grafan, chanoine de Saint-Paul, et par Nicolas Ripert, archidiacre, etc. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, par les personnes inconnues qui lui ont arraché ses plants de saule, etc. — Vente par les consuls de Saint-Restitut, recteurs des pauvres de la paroisse, à Roux, de deux terres à Bonne-de-Palud et aux Faysses, moyennant le prix de 730 livres. — Provisions de l'office de juge de La Baume-de-Transit, données à Rouvière par Charles-Augustin-Joseph de Simiane. — Audiences. — Noms des parties : Bignan, marchand de soie à Suze-La-Rousse, contre Deville, en paiement d'arrérages de pension; — Tortel, bourgeois, contre Magdeleine Duclaux de Molestre, veuve de noble Paul-Hector de Crozet, de Visan, en appel du juge de La Baume-de-Transit; — Antoine Roux, contre Guillaume Roux, en liquidation de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Charensol, bourgeois de Richerenche; — Deloste, marchand de soie à Montélimar; — Tardieu, fermier de la terre de Chamaret, etc. — Mercuriales du 10 novembre 1766 : la salmée de blé, 44 livres; de haricots, 40; de seigle, 32; le barral de vin, 8. — Procédures civiles de Fabry, contre Barthélemy et Terras, en paiement de créance. — Quittance de lods à Joanis, de Saint-Restitut, par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul, seigneur de Saint-Restitut.

B. 1297. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1765-1770. — Commissions données : par les maréchaux de France à Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, « pour recevoir les » avis des différends qui surviendront entre gentilshommes » et gens de guerre dans la principauté d'Orange et le » pays Tricastin »; — par Jean-Jacques Vidau de La Tour, comte de La Bâtie, procureur général au Parlement de Grenoble, à Aimar Charbonnier, avocat, pour exercer les fonctions de substitut au bailliage. — Inventaire des effets délaissés : par Claude-Joseph de Narbonne-Pelet, mentionnant un baromètre, 6 chaises appelées *caquetoires*, un fauteuil *inquiétude*, etc.; — par Aubert de Saint-Paul. — Transcription des testaments de François Eymard, curé de Baix, chanoine sacristain de Saint-Paul, à demi-brûlés dans l'incendie de la maison du testateur, où lui-même périt. — Requête de Rougier de Camaret, curé de Châteauneuf-du-Rhône, pour faire insinuer l'acte d'option qu'il a fait signifier au chapitre d'Ainay, prieur-décimateur de la paroisse de Saint-Pierre-du-Palais; — par Ferrier, curé d'Allan, au syndic du chapitre de Sainte-Croix de Montélimar. — Rapport d'experts sur l'état des fonds cédés à Moreau, notaire de La Baume-de-Transit, par le marquis de Simiane. — Présentations de procureurs : Cheysson, pour Augier, fermier des droits seigneuriaux de La Baume-de-Transit; — Théron, pour Lunel, bourgeois de Saint-Restitut, et pour Gabriel de Niel, de Bollène, ancien capitaine d'infanterie, etc.

B. 1298. (Cahiers.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1771-1774. — Inventaire des papiers de la prévôté de la cathédrale de Saint-Paul et du prieuré de La Palud, son annexe, mentionnant des titres de 1289 et de 1371 relatifs à la dîme des agneaux et chevreaux à La Palud. — Provisions des offices : de capitaine-châtelain de Saint-Restitut, données à Granet par l'évêque de Saint-Paul; — de baillis, données à Paul-François-Joseph Audiffret et à Louis-Elzéar Solier par le roi Louis XV et par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert. — Commissions données par Bonnet, régisseur des droits des offices de

conservateur des hypothèques et de greffier expéditionnaire, à Théron, pour exercer la charge de conservateur des hypothèques en la chancellerie du bailliage; — par les présidents-trésoriers généraux de France au bureau des finances et chambre du domaine, à Jean-Benoit Delubac, pour tenir la main à l'exécution des ordonnances et règlements sur la voirie à Saint-Paul, La Baume-de-Transit et Suze-La-Rousse. — Déclarations faites : par Théron et Béraud, notaires à Saint-Paul, sur la valeur de leurs offices, portée à 1200 livres; — par Cheysson, Théron et Brisset, procureurs, dont les offices sont évalués 600 livres. — Registre d'écrou : évasions de Perrot, Laurie, Charasse, etc.

B. 1299. (Liasse.) — 1 volume in-4°, 111 feuillets (imprimés).

1770-1779.— Réplique pour messire PierreFrançois-Xavier de Reboul de Lambert, évêque et comte de Saint-Paul, contre Me Paul-Joseph-François Audiffret, bailli pourvu par le Roi au bailliage et Cour commune royale et épiscopale dudit Saint-Paul. Il y est prouvé : 1° que M. Audiffret ne doit pas avoir seul la connaissance des cas royaux dans tous les temps, et que si cette partie de juridiction est exercée par lui et par le bailli de l'évêque, conformément à l'accord de 1408, la souveraineté et l'autorité royale ne sont pas blessées par l'unique raison qu'il ne l'exerce pas seul; 2° qu'il n'est point au rang des vi-baillis et vi-sénéchaux de la province, auxquels la connaissance des cas royaux a été attribuée; 3° que les registres particuliers établis pour les cas royaux sont une entreprise et une innovation; 4° qu'il ne doit pas faire seul les procédures pour constater la mort des Religionnaires; 5° que l'introduction d'un nouveau sceau pendant l'instance est un attentat à l'autorité de la Cour; 6° que les officiers de la juridiction de Saint-Paul, aux termes de l'acte de pariage, devant être nómmés tour à tour par le Roi et par l'évêque, les deux baillis, doivent exercer, chacun en leurs deux ans, une juridiction plénière; 7° que l'ouverture des audiences a toujours été faite par les officiers en exercice; 8° que les baillis du Roi et de l'évêque président tour à tour les assemblées de l'Hôtel-de-Ville, etc. Les autres chefs regardent l'hôpital de Saint-Paul et les préséances.

B. 1300. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets; 32 pièces, papier.

1770-1779. — Bail à mi-fruits du domaine de La Dessèle par Fabry à Gamet. — Instance civile de Jalade contre la veuve Gras, en garantie d'éviction du fonds de terre qu'elle lui a vendu et que la communauté de Saint-Restitut revendique. — Requête au Parlement de Grenoble par Paul-Joseph-François Audiffret, juge royal à Saint-Paul, pour obtenir que les ecclésiastiques ayant à faire nommer des greffiers pour l'enregistrement des titres de leurs bénéfices recourent à lui, à l'exclusion de tout autre juge. — Provisions de l'office de notaire à Chamaret, données à Jean-Baptiste Veyrenc par Louis XVI. — Inventaire des effets de Maurin. — Testaments de Payen en faveur de son fils. — Liste des avocats et procureurs : Calemand d'Autane, Thune, Payan-Champié, Cheysson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Marc d'Anglejean, lieutenant-colonel de cavalerie, gouverneur pour le Roi de la ville de Saint-Paul, contre Favier, en reconnaissance d'écriture privée; — Esprit-Joseph, comte de Castellane, seigneur de Chamier et Saint-Maurice, contre Alleron, en reconnaissance de vente sous seing privé; — noble Charles Gaudin de Thomé, avocat au Parlement de Grenoble, contre Roux, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — Lalande, de Bollène, contre Lambert, en paiement de créance, etc. — Mercuriales du 16 novembre 1778 : la salmée de blé et de haricots fins, 46 livres 10 sols; de seigle, 35 livres; d'orge, 26; de pois pointus (pois chiches) et de fèves, 35; le barral de vin, 8; le pot d'huile d'olive, 4; d'huile de noix, 3; la salmée d'avoine, 14 livres 10 sols; le quintal de foin, 2 livres.

B. 1301. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1779-1788. — Arrêt du Parlement de Grenoble, maintenant le bailli de l'évêque dans le droit de connaître de toutes les causes civiles et criminelles, sans exception ni distinction, pendant son exercice biennal, comme le bailli du Roi. — Curatelle de Marie-Laurent-Gabriel d'Arnaud de Lestang d'Ypres, écuyer, donnée à Louis-François-Xavier, comte d'Allemand, baron de Châteauneuf-de-Redortier. — Testament de Claude Thomé, ancien maire de Pierrelatte, en faveur de François, comte de Pontbriant, colonel d'infanterie à Bollène, « son ancien » et bon ami ». — Prestation de serment par les deux gardes-fruits de Saint-Paul. — Rapports d'experts sur les droits dotaux de Magdeleine Estève et de Delphine Siron, femmes séparées de biens de Chamaurin et de Pignatel. — Audiences. — Noms des parties : Granet, bourgeois de Saint-Paul, fermier des lods et mi-lods dus à l'évêque, en paiement de droits pour son acquisition de la terre de Sibour; — Marie-Catherine Crouzet, femme de noble Jean-Baptiste Du Bay de Florensol, docteur en médecine à La Baume-de-Transit, contre Payen, en homologation d'appointement, etc.

B. 1302. (Cahiers.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1785-1787. — Provisions des offices : de procureur fiscal, données à Thune par l'évêque de Saint-Paul; — de

notaire au même lieu, données par le roi Louis XVI à Marbaud, et de procureur à Constantin. — Transcription des lettres de bachelier et de licencié en droit obtenues par d'Aizac. — Testament d'Antoine Hugues, curé de Saint-Restitut, en faveur de Charles Hugues, son neveu. — Audiences. — Noms des parties : Blancard, de Clansayes, contre Lambert, en paiement de créance; — Marie-Françoise-Antoinette d'Allemand, veuve de noble Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang d'Ypres, contre Peysson, en interposition de décret sur encan, etc. — Affirmations de voyage : par noble Antoine-Henri de Bouillane, directeur de la verrerie de Rodière en Languedoc, fils et mandataire de noble Étienne de Bouillane de La Coste; — par noble Pierre de Bouillane, de Poët-Laval; — par Bremond, fermier du domaine de La Dame, dépendant de la terre de La Baume-de-Transit; — par Gaidan, notaire à Tulette, etc.

B. 1303. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 258 feuillets; 48 pièces, papier.

1787-1789. — Audiences. — Noms des parties : Serre, contre Roux, dit Bourbouille, en délivrance de deux fonds de terre sur lesquels il a hypothèque; — Tavan, contre Juvin, en paiement d'arrérages de tailles; — Mourier, de La Garde-Adhémar, contre David, en paiement de créance, etc. — Dispenses d'un troisième ban de publication de mariage accordées : à Vernet, de Poët-Laval, et à Geneviève Bérard, par Audiffret, écuyer, co-seigneur de Venasque, bailli royal; — à Monier, d'Allan, et à Esther Maurin, par Solier, bailli de l'évêque, etc. — Mercuriales du 22 novembre 1787 : la salmée de blé, 40 livres; de seigle, 28; d'orge, 22; de pois chiches et de haricots, 36; de fèves, 26; de blé noir, 16; de blé de Turquie, 24; d'avoine, 6; le barral de vin, 6; le comble d'amandes, 4; le pot d'huile, 3; le quintal de foin, 2 livres. — Instances civiles : de Marianne Alligier, contre Jullian, son mari, en séparation de biens; — de Marguerite Anglès, veuve Raspail, contre Peysson, en exécution des clauses d'une vente à réméré; — de noble Claude-Louis Des Garniers Des Hières, baron de Miraval, contre Fournier, son ancien fermier, en paiement de créance, etc.

Commission du Conseil, a Valence.

B. 1304. (Volume.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1733-1771. — Affiches de jugements souverains rendus : par Jean-Pierre Colleau, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Châtelet, bailliage et siége présidial de Melun, commissaire du Conseil, nommé par arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1733; — par Gaspard-Levet, seigneur de Malaval, nommé par arrêts du Conseil d'État des 3 décembre 1738, 2 octobre 1742 et 4 avril 1743; — par Nicolas-Pierre Colleau, nommé par arrêts des 9 juillet 1766, 6 avril et 15 mai 1770, pour juger souverainement et en dernier ressort les contrebandiers, faux-sauniers, employés des fermes et gabelles prévaricateurs, etc., dans les provinces de Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Provence, Languedoc et Auvergne, auxquelles on ajouta en 1737 celles de Rouergue et de Quercy. — Les peines infligées par ce tribunal sont les amendes, le blâme, le fouet, le bannissement, la corde et la roue. Parmi les accusés, un seul est acquitté; 77 sont condamnés à être pendus, et parmi eux une femme; 57 à être rompus vifs; un, Louis Mandrin, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, à être roué, etc. — Noms des individus condamnés à être rompus vifs : Brun, dit Petit-Pierre; — Veyret, dit Veyrin ou La Pierre; — Jacques Du Pommier, dit Pommier; — Mathivet, dit Antoinette; — Cavequain, dit L'Italien; — Cotton; — Allemand, dit Lallemand, — Meunier, dit Montagnet; — Roullet ou Le Savoyard; — Croze, dit Gemillon ou Sorillac; — Vaysse, dit Brignolle, Petit-Jean ou Le Dragon; — Falquet, dit Dufresne; — Berger, dit Le Frisé; — Riou, Tournas et Puissant, dit Dauphiné; — Claude, dit Tonnache; — Rion, dit Louis Loger, Le Grand-Louis, Louis de Saint-Martin, Louis Du Cheyla et Louis de La Chapelle-Chanéac; — Anselme, dit Sans-Chagrin; — Pelisson Duroux, dit Santon et La Tour; — Richard, dit Le Petit-Pierron ou Pierre de Genève; — Richard, dit Le Bon-Jacques; — Jean Lévêque, dit Saint-Jean; — Puissant, dit Dauphiné; — Descours, dit Chambalève; — Perrat, dit Toinon et Joli-Cœur; — Couparet, dit Berthaud; — Bertrand, dit Antoine Marchand; — Pelegrin, Coconier et Mouillet; — Levasseur, dit Le Normand; — Lacombe et Mouillet; — Crebier; — Reynaud, dit Biscaillon; — Terrisse, dit La Joie et Montbrison; — Berthier, dit Le Grand-Joseph; — Michel, dit Lapierre; — Dhuet Saint-Pierre, dit Jambon; — Saran; — Nouharet, dit La Baleine; — Chaléat; — Bernard, dit La Tendresse; — Barron, dit Barre et La Vigne; — Moncoronel, dit Colonel et La Jeunesse; — Talard, dit Perrigne et L'Espagnol; — Jabrin, dit Binbarade; — Satre, dit Seillot ou Le Petit-Cœur; — Bélissard; — Roche, dit La Roche ou Prêt-à-boire; — Bourderiat, dit Bourdeau; — Pradier, dit Peille, et Sibourg, dit Le Clerc. — Le nombre de condamnations aux galères à temps ou à perpétuité est de 631.

Gabelles du Bas-Dauphiné, a Valence.

B. 1305. (Liasse.) — 17 pièces; 1 cahier in-4°, 55 feuillets, papier.

1592-1618. — Comptes rendus par Pierre Jay, de Valence : à Emmanuel Stube et Descombes, fermiers des

gabelles et du sel en Dauphiné, de tout le sel reçu et vendu au grenier de Valence : recette 26,934 écus 32 sols 6 deniers pour 31,039 émines; dépense 32,098 écus; — à Étienne Thèze : recette 69,125 écus; dépense 68,948 écus; — à Le Blanc, seigneur de Mions, receveur des États de Dauphiné : recette 253,083; dépense 247,749 livres. — Certificats de chargements délivrés par les grenetiers et contrôleurs des greniers à sel de Tarascon, Pont-Saint-Esprit, etc. — Lettres patentes du roi Henri III défendant l'introduction en Dauphiné d'aucun sel de Provence ou du Comtat au préjudice de la ferme, et attribuant les amendes infligées aux contrevenants, 1/3 au dénonciateur, 2/3 aux États du pays ou au fermier, comme indemnité des frais de surveillance. — Procès-verbal dressé par Pierre Jay, commis du fermier général, contre Guéret, Vidal et Meynier, pour contrebande de sel.

B. 1306. (Liasse.) — 16 pièces; 2 cahiers in-8°, 136 feuillets, papier.

1697-1726. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV : autorisant la prise de possession des fermes générales unies par Pierre Carlier; — prorogeant la levée de 40 sols par minot de sel dans l'étendue des gabelles de Provence, Dauphiné, Languedoc et Roussillon; — ordonnant de mesurer le sel avec une trémie; — condamnant à mort les faux-sauniers attroupés avec armes. — Provisions : de receveur au grenier à sel de Saint-Vallier, données à Benoit Besson et à Félix Dreveton; — de contrôleur de la recette des gabelles de Valence, données à Louis Parisot; — de receveur au grenier à sel de Montélimar, données à Crenier; — de procureur des droits de sortie, entrée et autres droits établis au Buis, données à François de Brugeron, sieur de Beauregard, avocat; — de garde-sel, données à Chabanel, etc. — Requête adressée au Parlement de Grenoble par Isambert, fermier général, afin de défendre l'emploi des eaux salées de Propiac et de Mérindol. — Procédures criminelles devant François Planta, contrôleur général des gabelles au département du Bas-Dauphiné, par Cordier, chargé de la régie des fermes unies, contre Pichat, pour vol de sel, et contre Lassaigne, Puzin, Mazade, etc., habitants de Vienne, qui l'ont tiré des mains des employés des fermes; — de Gramont, receveur à Valence, contre Lombard, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1307. (Liasse.) — 72 pièces; 1 cahier in-4°, 84 feuillets, papier.

1728-1733. — Prestation de serment par Jarrin, Lambert, etc., gardes-sel, et par Bernard, garde des fontaines salées de Die et d'Aix. — Procédures criminelles : de Carlier, adjudicataire général des fermes et gabelles, contre Bellon, Chovet, Blanchard, etc., habitants d'Izon et Laborel, accusés d'avoir fait évader un faux-saunier; — jugement rendu par Planta, contrôleur général, de Vaugrand et Rey, condamnant les accusés à 300 livres d'amende, ou, à défaut de paiement, à cinq ans de galères; — du même Carlier, contre Pierre et Mathieu de Quint, de Sainte-Croix, et contre Marin et Combel, de La Charce, pour transport de faux-sel avec bêtes de somme, sans armes; — jugement qui les condamne à 300 livres d'amende; — de Chambon-Duclaux, receveur au grenier à sel de Grignan, contre Labaume, pour vol de sel, etc.

B. 1308. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 53 feuillets; 65 pièces, papier.

1734-1739. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant la prise de possession des fermes générales unies par Nicolas Desboves et par Jean Girardin. — Procès-verbaux par le visiteur général des gabelles du Saint-Esprit et par Planta, contrôleur général et juge des gabelles, sur les avaries et le naufrage de barques chargées de sel. — Procédures criminelles : de Carlier, ancien adjudicataire des fermes et gabelles, contre Meffre, d'Eygalayes, pour contravention aux règlements sur la vente du sel; — de Desboves, contre de Saulses La Rivière, châtelain de Bourdeaux, Gros et Borne, cabaretiers, pour rébellion envers les employés des gabelles; — de Jacques Forceville, adjudicataire des fermes, contre Brachet, Barbier, etc., pour faux-saunage, etc. — Audiences. — Noms des parties : Thomé, receveur au grenier à sel de Pierrelatte, contre Romieux, et Tardy, receveur des gabelles à Valence, contre Tirolle, en paiement de créances; — Bérard, receveur au grenier à sel de Montélimar, contre Thomé, de Montoison, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1309. (Liasse.) — 55 pièces, papier (5 imprimées).

1742-1759. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi Louis XV, relatifs : à la prise de possession des fermes générales unies par Thibaut La Rue et Pierre Henriet; — à la contrebande; — au paraphe des registres des employés des fermes; — à la perception de 4 sols par livre sur différentes espèces de tabac, etc. — Procès-verbaux concernant : la chute accidentelle de la toiture du grenier à sel de La Coucourde (Lachamp); — le mauvais état de l'entrepôt de Malossane, à la basse-ville de Valence. — Inventaire des effets délaissés par Tardif, receveur au grenier à sel. — Procédures criminelles : des employés de la brigade de Charmes, contre Gensel et Desblais, surpris en flagrant délit de faux-saunage; — de

Bocquillon, adjudicataire subrogé à Girardin, contre Besson, pour détournement de deniers; — d'Henriet, contre Bombanel, pour transport de faux-sel, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 43 feuillets; 48 pièces, papier.

1764-1778. — Arrêts du Conseil d'État relatifs à la prise de possession des fermes unies par Julien Alaterre et Jean-Jacques Prévost. — Procès-verbaux concernant : le naufrage, à Valence, d'une barque chargée de sel appartenant à Fournel, entrepreneur de transports; — les avaries causées par un orage, près de Beauchastel, au chargement de sel conduit par Fiéron. — Instances criminelles de Prévost et d'Henriet, contre Cordier, Achard, Ponchon, Perrin, Brozille, Fer, etc., pour débit et transport de sel de contrebande.

B. 1311. (Liasse.) — 6 cahiers in-8°, 76 feuillets; 28 pièces, papier.

1778-1789. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI pour la prise de possession des fermes générales par Nicolas Salzard et Jean-Baptiste Mager. — Procès-verbal de Boveron, lieutenant du contrôleur général des gabelles, sur le naufrage de deux barques à sel de Fiéron, à l'embouchure du Mialan. — Procédures civiles de Bérard, receveur des gabelles à Montélimar, contre Poton et Basset, en paiement de 60 minots de sel. — Instance criminelle de Salzard, représenté par Jacques Pernetty, contre Icard, pour injures et voies de fait envers les employés des gabelles. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Saint-Germain, écuyer, receveur des traites au bureau de l'Élection de Valence, et noble Joseph de Saint-Germain de Villeplat, receveur des gabelles, contre Giraud, négociant à Romans, en paiement de lettre de change; — David, adjudicataire des fermes unies, contre Bron, en paiement de fourniture de sel; — Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Guillot, en paiement de billet à ordre, etc. — Présentations de procureurs : Réalier-Dumas, pour Joseph de Saint-Germain; — Pinet, pour Thomé, receveur à Pierrelatte; — Tisson, pour Bourgeois, négociant à Voiron, etc.

Traites de Montélimar.

B. 1312. (Cahiers.) — In-8°, 108 feuillets, papier.

1725-1787. — Provisions de conseiller président juge des droits de sortie, droits d'entrée et autres droits perçus à Montélimar, données par le roi Louis XV à Alexis Rivière, en remplacement de Beauthéac, décédé. — Commissions : de procureur du Roi au Siége des traites, données à Pain par le procureur général du Parlement de Grenoble; — de receveur des droits de péage appartenant à S. M. et du sol par livre levé au bureau de Rochemaure, données à Sellier par Salzard, adjudicataire des fermes unies; — de receveur des soies à Taulignan, données à Massot par La Sauge, contrôleur général; — de receveur des droits des cinq grosses fermes et des huiles au bureau de Montélimar, données à Serret par Salzard, etc. — Audiences. — Noms des parties : Cordier, Carlier et Thibaut La Rue, adjudicataire des fermes générales, contre Turc, de Venterol, Fauverge, de Valaurie, Gardon, etc., pour contravention aux règlements sur la douane et la traite foraine.

Maîtrise de Die.

B. 1313. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures criminelles : de Blanc, contre Poulet, pour détournement de l'eau du ruisseau de Frédéric, réservée au domaine de Barsac les mercredis, samedis et dimanches; — de noble César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre des habitants de la vallée du Vercors, pour délits de pêche dans la rivière de Vernaison et dans le canal de ses moulins; — du procureur du Roi, contre Sibleyras, Vallentin et d'autres habitants d'Aucelon, pour délits de pêche et de chasse en temps prohibé; — de Breyton, garde-bois, contre Algoud; — de Chenebier, de Romeyer, contre Rey, dit Duc; — du syndic des Dominicains de Die, contre Arnoux, dit Lescarier; — de Blanc, contre Giraud, etc., pour vols de bois; — de Grimaud, d'Aurel, contre Martin, pour dommages à son bois causés par un troupeau de brebis, etc.

B. 1314. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les consuls de Lus-La-Croix-Haute, accusés d'avoir exigé de l'argent des possesseurs de chèvres de la localité pour payer une amende; — contre Meynard, prieur-curé d'Aucelon, et Louis-Charles Vallentin, pour délits de chasse et de pêche à Barnave; — du procureur d'office de la baronnie de Lus-La-Croix-Haute, contre Terrier, pour délits de chasse; — des consuls de Die, de Lus-La-Croix-Haute, de Bellegarde et Montlahuc, contre les dévastateurs de leurs bois communaux; — de Rolland, contre les bergers de Bastet, pour dégâts à ses jeunes plants de chêne; — d'Anne Odon, veuve Monier, contre des habitants de Châtillon qui coupent et prennent son bois, etc.

B. 1315. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : du procureur du Roi et du syndic du chapitre de Die, contre les habitants de Chamaloc et de Romeyer qui bâtissent des fours à chaux et font de l'écorce la nuit ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les propriétaires de scies du Vercors, en démolition de ces artifices; — de Marthe-Sara Du Faure, veuve de noble César Jouven de La Blachette, dame du Monestier de Percy, contre Achard et Vallentin, pour dommages à ses bois de Jansac et de Menglon ; — de Bouffier et Vachier, consuls de Fourcinet, contre les habitants de Lesches, pour dévastations commises dans leur bois communal de Coignet; — de Blanc, notaire à Châtillon, contre Hours, dit Gaillot, pour dérivation sans titre de l'eau du ruisseau de Frédéric ; — de Bonnet, contre la veuve Chovin; — de Duseigneur, contre Bernard et Arthaud, etc., pour coupe et vol de bois.

B. 1316. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : de César-Antoine Lamande de La Tournelle, acquéreur des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Chamaloc, contre Morand, Payan, pour délits de chasse : dans sa requête, le plaignant parle de ses soins pour repeupler sa terre de gibier, par suite de la neige et du froid de 1757; — d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, seigneur de Treschenu, Glandage, etc., contre les habitants de Glandage et les prêtres du Trièves qui chassent aux faisans sur le mont de Bellemotte; — des consuls de Lus-La-Croix-Haute, contre Chaudron et ses complices; — des consuls de Marignac, contre les habitants de Saint-Julien-en-Quint, et des consuls de Saint-Dizier, contre Boyer, pour dévastations commises dans les bois de leurs communautés : les consuls de Marignac affirment, dans leur requête, que la forêt de Vassieux leur appartient en toute propriété pour les 2/3, tant en vertu des actes de 1602 que de la transaction passée avec le vicomte de Bardonnenche, devant Me de Lamorte-Félines le 20 octobre 1758; — du procureur du Roi, contre des habitants de Ponet, Sainte-Croix et Ruinel, pour délits de chasse et de pêche, etc.

B. 1317. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : des consuls de Die, contre le fermier de l'abbaye de Valcroissant et les autres auteurs des dévastations commises dans les bois de ladite abbaye, où la communauté de Die a un droit d'usage; — de Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque, contre les habitants de Montmaur, de Vassieux, de Die et Chamaloc, contre Reynaud-Colombier, Vallentin Delaye, etc., pour délits de chasse, et contre Reboulet, propriétaire d'une scie à Tourtres, pour coupe d'arbres dans les forêts du Vercors; — de Conil, contre Guillaume; — de Sadon, contre Béranger; — de Vincent, contre Reboul La Juillère, de Voluy, contre Girard, etc., pour vol de bois ou de broussailles, etc.; — de Rougier, procureur d'office de Lus-La-Croix-Haute, contre les dévastateurs des bois communaux, etc.

B. 1318. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures criminelles : des consuls et des habitants de Saint-Agnan, cessionnaires de l'évêque de Die pour les montagnes de Beurre et de Gerlan, destinées aux bœufs, contre les propriétaires de troupeaux de brebis qui font consommer l'herbe des pâturages ; — du procureur du Roi, contre les chasseurs passant dans les terres ensemencées ; — d'Aillaud, de Poyols, contre les habitants de Jonchères ; — d'Arnoux, contre Picard ; — de Begou La Bâtie, contre Faure ; — de Boyer, contre Reynaud, dit Le Petit ; — de Daumas, contre Boissier, etc., pour dégâts ou délits commis dans leurs bois, etc.

B. 1319. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : des consuls de La Bâtie-des-Fonts, de Lus-La-Croix-Haute, de Montlahuc, de Saint-Julien-en-Quint; — de Durand, député de la communauté de Bonneval, contre les habitants des communautés voisines, les bergers de Provence et les particuliers qui dévastent leurs bois ; — du procureur du Roi, contre les consuls d'Aix qui favorisent les possesseurs de chèvres ; — de Barthélemy, curé de Menée; du comte de Morard, seigneur de Montlaur; de Marie-Thérèse de Lamorte, dame de La Motte-Chalancon, veuve du marquis de Chastelard; du syndic du chapitre et du consul de Romeyer, etc., contre les habitants d'Archiane, de Poyols, de Chalancon, etc., pour délits forestiers. — Acte d'assemblée des habitants de Vassieux pour empêcher les dévastations de leur bois communal.

JUDICATURE DE LA BARONNIE D'AIX.

B. 1320. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1740-1781. — Instances civiles : de Vial, avocat à Romans, contre Daumas, en dommages-intérêts pour établissement de chemin dans sa vigne ; — d'Archimbaud, contre Arnoux et Lombard, en vérification de limites ; — de Baux, Cornillon et Empeyta, contre Girard, Voluy et Buis, en réparation de dommages causés à leurs récoltes.

— Procès-verbal du juge d'Aix sur l'incendie du grenier à foin et de l'écurie de La Riaille appartenant au marquis de Gouvernet. — Procédures criminelles : de Foron, curé d'Aix, de Barnaud, Blanc, Gélouin, etc., contre Lombard, Maillefaud, Caillet, Borel, etc., pour injures et voies de fait; — d'Achard et Fluchaire, fermiers du prieuré d'Aix, contre Odon et Girard, pour fraude à leurs droits de dîme; — de Payan, meunier au Pont-de-Quart, contre la veuve Caillet, pour contravention à la banalité de son moulin ; — du procureur juridictionnel, contre Joubert, Rey et autres, pour délits de chasse et pour œuvres serviles le jour de la Nativité de Notre-Dame (8 septembre), etc.

Judicature du comté d'Albon.

B. 1321. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de noble François de Monteil, brigadier des fermes du Roi à Serrières, contre Chautan, en paiement du prix d'un cheval; — de Combe, contre Andrevon, notaire à Moras, et contre Magdeleine de Chastelard, veuve de noble Reymond Assalin, sieur de Montarzin, en main-levée de saisie ; — de Marie Faure, veuve Giraud, héritière de Bourrin, curé de Saint-Romain-d'Albon, contre Treillat, en paiement de pension foncière ; — de Joseph Gros, contre Benoit Gros, en annulation de billet souscrit par le père du demandeur ; — de Clopet, contre Barrier, Simon, etc., en revendication d'immeubles; — d'Henri, docteur en médecine à Romans, contre François, chirurgien, en paiement de billet souscrit pour ses lettres de maîtrise; — de Métral, contre Escoffier, en rescision de la vente d'un immeuble au-dessous de son prix, etc.

B. 1322. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles des mariés Murard, fermiers de Mme d'Autichamp, à Saint-Rambert, contre Jeanne Brun, femme Romanet, et de Gagnière, bourgeois de Fondeville, contre Michalon, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles poursuivies : par Louise Mouchiroud, veuve Dugas, contre Rosier, en paiement d'obligation ; — par les mariés Robin, contre les mariés Girard, en nomination d'experts chargés de former la masse héréditaire de la succession d'Antoine Blain, leur beau-père commun ; — par Gabet et Crozat, fermiers, contre Gauzan et Thomas, en dommages-intérêts pour dégâts causés à leur meule de foin; — par Sarrazin, contre Marie Vespre, veuve Ageron, en paiement de la plus-value d'un immeuble cédé à son défunt mari, etc.

B. 1323. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles de Bal et des mariés Robin, contre Marie Chapre, veuve Clopet, pour coupe d'arbres dans leur propriété. — Procédures civiles : du marquis d'Autichamp, contre Cointet, de Saint-Rambert, en paiement d'arrérages de pension; — de Falavier, contre Ancelin, en paiement de promesse ; — de Fleury Baborier, contre Charles-Marguerite Fontaine, d'Andancette, en répétition des droits dotaux de Marguerite Fontaine ; — de Jean-Antoine Bourguignon, de Cornas, contre Pierre Bourguignon, d'Anneyron, en délivrance de la légitime de Louise Didier; — de Marie Chapre, femme Clopet, contre Sibud, en paiement du prix de ferme d'un pré, etc.

B. 1324. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures criminelles : de Charles Fontaine, fermier de la maison-forte de Saint-Rambert, des Aimars et des Marolles, appartenant à Antoine de Beaumont, marquis d'Autichamp, contre Badel, en paiement de cense et de pension ; — de Clémençon, contre Rodet, en jouissance d'un fonds de terre et bois à Montchal sur Saint-Philibert jusqu'à la ligne séparative servant de limite aux propriétaires voisins ; — de Combe, contre Collet, son beau-frère, en paiement de créance, etc. — Instances criminelles de Nivon et Rosier, contre Bonin et Baborier, pour injures et voies de fait.

B. 1325. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : de Bosc, d'Anneyron, contre Juveneton, en exécution de l'acte de partage du domaine de Jean-Roux acquis par eux du baron de Cornillon ; — de Cany, contre Marie Chapre et Clopet, son fils, en paiement de créance ; — des mariés Métral, fabricants de petites étoffes, héritiers de Pivat, contre Baron, en restitution d'effets mobiliers ayant appartenu à Marguerite Ducoin, veuve Pivat, femme en secondes noces de Baron ; — de Bas, fermier à La Voluzière, contre Colin et Mérard, en réparation de bris de clôture, etc.

B. 1326. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles de Brotier, d'Antoine et Nicolas Gardon, maîtres de poste à Saint-Rambert et à Saint-Vallier, contre Crozat, Chautan et Paturel, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Marguerite Bourg de La Faverge, veuve de Claude-François Callier, entrepreneur des malles sur les routes de Provence et de Languedoc, contre Gardon, ancien

maître de poste, en paiement de créance ; — de Fontaine, contre Baboin, en répétition d'un quart du domaine de La Villonière, irrégulièrement vendu ; — de Juveneton, contre Coudane, fermier à Jean-Roux, en paiement de cheptel ; — de Danthony, notaire et procureur, contre Girard, en paiement de bail à ferme ; — de Magnat, chirurgien à Saint-Romain-d'Albon, contre Sadin, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1327. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1770-1779. — Instance criminelle de Rosier, contre Baborier, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Monnet, avocat à Saint-Vallier, contre Magdeleine Assalin de Montarzin, femme séparée de biens de noble Jean-Baptiste de Fay de Villiers, en paiement de vacations ; — de Revol, ancien fermier de noble Jean-Baptiste-Louis de Brunier de Larnage, à Fondeville sur Anneyron, contre Danthony, en annulation de saisie ; — de Magdeleine Rosier, femme Pain, contre François Rosier, en paiement de sa légitime ; — de Roigny, d'Avignon, contre Rosier, d'Andancette, en libération de créance, etc.

B. 1328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 92 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles de Bas et de la femme Gardon, contre Sibud et Canard, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Chapon et Faure, fermiers de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, seigneur engagiste du comté d'Albon, contre Baboin, sous-fermier des biens de l'ordre de Saint-Ruf, et contre Baborier, en paiement de pensions foncières ; — de noble Jean-Évangéliste de Vitrolles, seigneur de la maison-forte de Layet, demeurant à Chanas (Isère), contre noble Jean-Marie Cellard, seigneur de Montaclard, ancien lieutenant général au bailliage de Mâcon, en paiement de créance ; — de noble Jean-Marie Cellard, sieur des Tours, contre Baboin, fermier des Tours, des Rosiers, Chérinet, etc., en paiement du prix de ses baux ; — de Bas, contre Servant et Champelain, en rescision de la vente de divers immeubles au-dessous de leur prix.

B. 1329. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Instances civiles : de Marguerite Romanet, veuve Robin, contre Gabriel Germat et Marie Romanet, en paiement de sa légitime ; — de Guigon, contre Dorel, de Champagne, en délimitation de leurs propriétés ; — de Catherine Perdriolat, contre Vermillière, son mari, en séparation de biens ; — de Pascal, contre Nivon, et de Jeanne Servonnet, veuve Rozier, contre Dugas, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES D'ALEYRAC, ALANSON, LA BATIE-BLACONS, LA BATIE-ROLLAND, LA BUISSE, CHAMIER, CHAROLS, CHATEAUNEUF-DE-MAZENC, CLÉON-D'ANDRAN, LA GARDE-ADHÉMAR, GRANGES-GONTARDES, MANAS, MONTBOUCHER, MONTJOUX, ODEFFRED, POET-LAVAL, PONT-DE-BARRET, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, RAC, ROUSSAS, ROYNAC, SAINT-GENIS, SAINT-GERVAIS, SALETTES, TAULIGNAN ET VALAURIE.

B. 1330. (Cahiers.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1668-1716. — Audiences. — Noms des parties : Baudon, fermier de la seigneurie de Montboucher, contre Archimbaud, et Charavan, fermier des droits féodaux de Cléon-d'Andran, contre Girard, en paiement d'arrérages de cense et de vingtain ; — noble Pierre d'Audiffret, de Manosque, lieutenant d'infanterie, mari de Jeanne Monchaud, contre Hector Grimolle, bourgeois de Dieulefit, en discussion des biens de Gédéon Monchaud ; — Catherine Dufour, de La Répara, héritière d'Antoine Dufour, chanoine de Grenoble, contre noble François Des Isnards, seigneur d'Odeffred, en interposition de décret sur encan, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Louis Delolle de Beauplan ; — par Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères ; — par David Plèche, conseiller en l'Élection de Romans, seigneur de Salettes, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature de Poët-Laval, données à Andran par Teissier, procureur général d'Octave de Galéan, commandeur ; — de lieutenant de châtelain au même lieu, données à Bourbosson par le même, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Orçon, de la succession de noble François de Ferre, sieur de La Verrière.

B. 1331. (Cahiers.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1720-1742. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Anne-Magdeleine de Grolée de Viriville, dame de Taulignan, veuve de François-Ollivier de Senozan, baron de La Salle, représentée par Piallat, son fermier, contre Tortel, bourgeois de Taulignan, et noble Agnès de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons et par indivis de Salettes, contre Mirabel, en paiement de lods ; — Claude de Lattier, commandeur de Poët-Laval, contre Roussin, du Pont-de-Barret, en nouvelle reconnaissance de droits seigneuriaux ; — Jean-Joseph de Ripert d'Alauzier, seigneur de Rac et de Noveisan, contre Antoine de Saint-Geneys, bourgeois de Montélimar, en reconnaissance d'écriture privée ; — Antoine de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp, contre Gauthier, du Pont-de-Barret, et noble Louis de Bouillane, sieur de La Blache, de Taulignan, contre Fornal, en paiement de créances.

— Émancipation de Michel Demars, de Montjoux. — Affirmations de voyage : par Rieu, curé de Manas; — Jacquety, curé de Réauville ; — nobles Charles et Guy de Châteauvieux, sieurs du Pommier, de Dieulefit; — noble Mary de Serre, etc. — Provisions des offices : de châtelain de La Garde-Adhémar, données à Cheysson par Pauline de Castellane-Adhémar de Grignan, marquise de La Garde, Valaurie, etc., veuve de Louis, marquis de Simiane, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Provence, premier gentilhomme du duc d'Orléans; — de châtelain et de lieutenant de châtelain de La Penne sur Vesc, Montjoux et Bâtie-La-Lance, données à Gourjon et à Combe par Guillaume-César de Rigot, etc.

B. 1332. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1728-1749. — Audiences. — Noms des parties : Esprit Delubac, marchand à Grignan, contre noble Philippe-François Prunier de La Gallée, capitaine de cavalerie, et noble Antoine d'Esclausel, sieur de La Rouvière, contre la veuve Gras, en paiement de créances; — César-Guillaume de Rigot, marquis de Montjoux, contre noble François de Pagèze, de Manas, en main-levée de saisie, etc. — Émancipation de noble Charles d'Esclausel par le sieur d'Eyroles, son père. — Provisions des offices : de châtelain de la moitié de la seigneurie de Pont-de-Barret, données à Garnier par le prieur de Pont-de-Barret et de Charols; — de procureur d'office de Châteauneuf-de-Mazenc, données à Abram par Jean d'Yze de Saléon, évêque de Rodez, baron de Châteauneuf-de-Mazenc, etc.; — de lieutenant du châtelain de Blacons et ses dépendances, données à Chastan par Paul-François de Durand, seigneur de Pontaujard; — de châtelain de Poët-Laval, données à Fedon par Gaspard-Balthazar de Gaillard d'Agoult, commandeur; — de procureur d'office du Puy-Saint-Martin, données à Jouve par Marie-Thérèse Perachon de Saint-Maurice; — de châtelain de Saint-Genis, données à Marbaud par Jacques de Thollon de Saint-Julien; — de procureur d'office de Puygiron, données à Tardieu par Jacques de Bannes, sieur de La Tour, ancien capitaine de cavalerie, etc. — Affirmations de voyage : par Jeanne-Marie Delolle, femme de noble Victor-Amédée d'Astier, de Châteauneuf-de-Mazenc; — par Jean-Antoine d'Astier de Monessargues, chanoine de Grignan, procureur fondé de Jeanne-Marie Delolle; — par noble Otho-Roger Delolle; — par noble Antoine de Baratier, seigneur de Saint-Auban-de-Miraval, capitaine d'infanterie, etc.

B. 1333. (Cahiers.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1748-1757. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre Du Normand, sieur de Guerin, lieutenant invalide en garnison à la citadelle de Montélimar, contre Magnan, de Sallettes, en dommages-intérêts pour trouble à la jouissance d'un droit d'arrosage; — noble Charles d'Esclausel, sieur d'Eyroles, de Sallettes, contre Magnan, en vérification de limites; — noble Antoine de Bouillane, sieur de La Serve, d'Aleyrac, contre le curateur de l'hoirie Marcel, en paiement de créance, etc. — Répudiation de la succession de Marie-Thérèze de Perachon de Saint-Maurice par Bouteville, marchand au Puy-Saint-Martin, mandataire de Louis Guichard de Perachon, chevalier, comte de Varaix, lieutenant de cavalerie, son neveu. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jacques de Ferre de la succession de Jean, sieur de Beauplan, son frère. — Provisions des offices : de capitaine châtelain du Puy-Saint-Martin, données à Lafarge par Antoine de Corbeau, seigneur de Vausserre, etc., conseiller au Parlement de Grenoble; — de procureur d'office du Poët-Laval, données à Rousset par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur; — de procureur juridictionnel de Roussas, données à Nicolas par François-Antoine de Bertet, secrétaire général de la légation d'Avignon; — de sergent ordinaire de Châteauneuf-de-Mazenc et de Montboucher, données à Billebeau par Honoré-Jean-Baptiste-Alexandre de Piolenc d'Yze de Montauban, seigneur de Thoury, Rochefort, etc., et par Marianne-Gabrielle de Vesc de Combemont, femme de noble Joseph-Marie de Tulle, dame de Montboucher; — de garde-bois de La Roche-Saint-Secret, données à Teissère par Jean-Baptiste de Mantin de Crochans, etc.

B. 1334. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1755-1762. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, curateur de Jean-François-Augustin Des Armands, contre Gourjon, en résiliation du bail des revenus de ses terres; — noble Louis d'Esclausel, sieur d'Eyroles, gentilhomme verrier, de Salettes, contre Mouillet et Morin, en restitution de douze quintaux de soude; — noble Pierre d'Audiffret, de Dieulefit, contre Maleval, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre Joubert, de Donzère, pour lui et pour Rose Joubert-Denavon, sa cousine, contre Granier, des Granges-Gontardes, en annulation d'un contrat de constitution de rente; — noble François Des Isnards, gentilhomme verrier de Piolenc, contre Jean de Ferre, du Poët-Laval, en paiement de bouteilles en verre; — Duclaux, chanoine trésorier du chapitre de Grignan, contre Faure, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices : de greffier d'Alanson, La Buisse et La Bâtie-Blacons, données à Morier par Jean-François-Augustin Des Armands; — de greffier de La Bâtie-Rolland

et Pont-de-Barret, données à Pellapra par Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel, héritier de Joseph-François, marquis du Poët, son père, etc.

B. 1335. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1745-1769. — Audiences. — Noms des parties : Joseph de Rigot, comte de Montjoux, seigneur d'Odeffred, ancien commandant d'infanterie, demeurant au pavillon de L'Ermitage, à La Penne, contre Mielle, en paiement de créance; — Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët, seigneur de La Bâtie-Rolland, contre Roury, Brun, etc., en paiement de cense; — Ode, curé d'Espeluche, et Jean-Jacques de Viennois, chevalier, coseigneur de Sallettes, contre Rouy, de Malataverne sur Rac, et Ribière, de Salettes, en paiement d'arrérages de cense ou de pension. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Guillaume-César de Rigot, marquis de Montjoux, par Jean-Jacques, son frère, baron de Montjoux. — Provisions des offices : de capitaine châtelain de La Bâtie-Rolland, données à Beroulle par Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel; — de greffier de Montjoux, La Penne et La Lance, données à Pellapra par Guillaume-César de Rigot; — de procureur juridictionnel des mêmes terres, données à Chalamel par le marquis de Montjoux; — de greffier d'Odeffred, données à Pellapra par Joseph de Rigot, comte de Montjoux, seigneur de Teyssières, etc. — Délibération consulaire de La Bâtie-Rolland, chargeant Berre, soldat invalide, de conduire les eaux du canal de Châteauneuf-de-Mazenc à La Bâtie et d'en arroser les fonds des riverains, du 1er mai au 1er septembre, pour le prix de 40 livres.

B. 1336. (Cahiers.) — In-8°, 313 feuillets, papier.

1768-1774. — Audiences. — Noms des parties : Daruty, prêtre, héritier de Cornu, curé de Taulignan; Menuret, médecin du Roi, conseiller en l'Élection de Montélimar; Pellapra, subdélégué de l'intendant, etc., contre Durand, Manent et Pellegrin, de Poët-Laval, en paiement de créances. — Provisions des offices de greffiers des judicatures : de Rac, données à Rousset par Amédée-Jean-François-Prosper de Ripert, marquis d'Alauzier; — de Roussas, données au même par Nicolas-François de Bertet, chevalier; — de Montjoux, La Penne et La Bâtie-La-Lance, données audit Rousset par Jacques de Rigot de Jouven, marquis de Montjoux; — de La Roche-Saint-Secret, données au même par Gaspard-Marie Mantin de Marcel, marquis de Crochans, haut seigneur et gouverneur de Montdragon; — de Taulignan, données au même par Jeanne-Magdeleine-Anne de Grolée-Viriville, veuve de François-Ollivier, comte de Senozan; — des offices de procureurs juridictionnels : de Poët-Laval, données à Rivière-Nocaze par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur; — de la co-seigneurie du Pont-de-Barret et Millaure, données à Flachaire par Pierre-Joseph-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët; — de La Bâtie-Rolland, données au même par Antoine-Jean de Caderousse, etc. — Permission de faire bâtir un four au domaine des Launes accordée à Lafont, bourgeois de La Garde-Adhémar, par Joseph-Jean-Baptiste de Castellane-Esparron, maréchal des camps et armées du Roi, sous la cense de 2 émines de blé.

B. 1337. (Cahiers.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1773-1779. — Audiences. — Noms des parties : Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, contre Moulin, en prestation de nouvelle reconnaissance de cense; — Marie-Jeanne Delolle, veuve de noble Victor d'Astier, de Châteauneuf-de-Mazenc, contre Gleize, consul et recteur des pauvres de Lachamp, en acceptation de paiement de pension; — Jean de Caderousse, seigneur de La Bâtie-Rolland, et Jean-Jacques, marquis de Viennois, héritier de Justine-Agathe de Lattier, sa mère, contre Marguerite Roury et Achard, en paiement d'arrérages de cense; — Jean-Antoine Ollivier de Senozan, seigneur de Taulignan, contre Bravet, en paiement de lods; — Charles-François de Charbonneau, ancien officier de mousquetaires à Cléon-d'Andran, contre Urdy, en paiement de dommages-intérêts pour établissement de chemin sur son sol; — Philibert Quintin, bourgeois et capitaine châtelain de Donzère, et Paul-César de Bannes, marquis de Puygiron, contre Prat, des Granges-Gontardes, et contre Espagne, en paiement de créances; — Pierre-Théodore Morin, négociant à Dieulefit, contre Gourjon, de Châteauneuf-de-Mazenc, en paiement de marchandises; — Joseph-Dominique Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, colonel d'infanterie, représenté par Louis Guigues de Moreton, commandant pour le Roi des ville et château de Montélimar, contre Livache, Berthe, etc., en paiement de lods.

B. 1338. (Cahiers.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1776-1782. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Bouillane, verrier à Vermissière sur Taulignan, contre James, en paiement de créance; — Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel Des Crottes, baron de Châteauneuf-de-Mazenc, conseiller au Parlement d'Aix, contre Lafaye et les mariés Pic, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Transcriptions. — Testament de Jeanne-Marie d'Astier de Monessargues, demeurant à Beauplan, sur Châteauneuf-de-Mazenc, en faveur de nobles Joseph-Marie-Mathieu Dacosta de Beauplan, François-Joseph-

Marie Dacosta de Ferret, Joseph-Alexandre-Paul Dacosta de Guigneau, ses neveux, de Vaison. — Provisions des offices : de juge et de procureur juridictionnel de Cléon-d'Andran, données à Barthélemy Aymé et à Faugier par Charles-François, comte de Marsanne, chevalier, seigneur de Saint-Genis, Font-Juliane, etc.; — de châtelain et de procureur d'office de Roussas, données à Philibert Platon et à Magnin par Nicolas-François Bertet; — de lieutenant de châtelain de Manas et Charols, données à François Courbassier, chirurgien, par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur du Poët-Laval; — de châtelain de Millaure et de la co-seigneurie du Pont-de-Barret, données à Jullian, chirurgien, par Alexandre Faure de Chabert, lieutenant de cavalerie; — de capitaine châtelain de Taulignan, données à Estran par Anne-Nicole de Lamoignon, veuve de Jean-Antoine Ollivier, comte de Senozan, dame de Vinay, Viriville, Beaurepaire, etc.

B. 1339. (Cahiers.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : noble Louis de Bouillane, de Poët-Laval, et Louis de Foix de Faury, commandant d'invalides à Montélimar, contre Morenas et Durand, en paiement de créances; — Amédée-Jean-François-Prosper de Ripert, chevalier, marquis d'Alauzier, seigneur de Rac, et de Montlovier, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, seigneur de Roynac, contre Passemard, Dumas et Baral, en paiement d'arrérages de cense; — Claude-Esprit de Rigot, marquis de Montjoux, seigneur de La Bâtie-La-Lance, La Penne, Teyssières et Odeffred, contre Meille et Garaix, en paiement de droits de tâche, etc. — Provisions des offices : de capitaine châtelain de Châteauneuf-de-Mazenc, données à Anselme par Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel Des Crottes; — de garde-chasse d'Aleyrac, données par le même à Genthon, etc.

Judicature d'Allan.

B. 1340. (Cahiers.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1749-1789. — Répudiations des héritages et donations de Marguerite Valla, Chastel et Colombon par Béranger, Chastel et Grasset. — Instances civiles poursuivies par Paradis, de Suze-La-Rousse, héritier testamentaire de Buisson, contre Francillon, en délivrance du domaine de Morsinas. — Requête d'Estran, procureur fiscal, présentée à Paume, juge d'Allan, pour le comte et la comtesse de La Tour-du-Pin, afin d'obtenir que Gouteron, fermier et greffier de la seigneurie, soit remplacé par Biscarat dans l'action qu'il intente à Charpenel, garde-chasse, accusé du meurtre de Mercier. — Audiences. — Noms des parties : Anne-Jean Le Gras, marquis de Luard, curateur honoraire de Françoise-Hippolyte Lériget, marquise de La Faye, épouse séparée de biens de Charles-François-Hector-Lucrétius, comte de La Tour-du-Pin, et Pierre de Villacroze, ingénieur géographe, curateur honoraire à l'interdiction de ladite dame, contre Roux, Comte, Laurent, Dumas, Champel, etc., pour défrichements des hermes seigneuriales; — Crémieu, juif de la carrière de Carpentras, et Maussier, contre Estran, en paiement de marchandises; — noble Étienne de Bouillane, sieur de La Coste, de Rochefort, contre Ferrent, en paiement de créance, etc. — Défauts accordés : à Ribaud, prieur-curé de Roquefort, contre Vassy; — à Peyre, potier de terre, contre Combe La Vermenelle; — à Lenoir, chirurgien, contre Lauzier, etc.

Judicature d'Allex.

B. 1341. (Liasse.) — 75 pièces; 1 cahier in-4°, 100 feuillets, papier.

1627-1749. — Inventaire des biens délaissés par Charles-Louis de La Tour-Gouvernet, marquis de Lachau, à Lucrétius-Henri-François de La Tour, abbé de Saint-Pierre de Vienne; François-René-Charles, ancien capitaine de cavalerie; Françoise, femme de noble André-Jérôme Plantin, seigneur de Villeperdrix; Charles-Louis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Henriette de La Tour, enfants du défunt. — Émancipation de Louis Châtaignier. — Procédures civiles : de Chiquillon et de son berger, contre Fournier, en appel du juge d'Eurre; — de Daniel Eynard, consul et receveur des revenus des ramières communales, contre Gros, en paiement du prix de sa ferme; — de Grasset, contre Lambert, en remboursement de prêt; — de Moralis, Gros, etc., contre Michel, consul, en restitution du prix du logement de sept cavaliers avancé par eux, etc. — Instances criminelles : de dom Pierre Bancel, religieux de Cluny, sacristain du prieuré, contre Ollivier, pour injures au marguillier, qui parcourait les places et les auberges pour appeler les fidèles aux vêpres; — de Ruchon, contre Robert, pour violation de séquestre; — de Dourille, fermier de M. de Chabrillan à Blacherousse, contre Ollivier, pour voies de fait, etc. — Audiences. — Noms des parties : Bancel, capitaine d'infanterie, contre Lolanier, en délivrance du domaine de La Riaille ou Magnat; — noble Joseph d'Arcizac de Béon, héritier de Louise-Victoire-Alexandrine Vernet de La Vermenelle, contre Fouqueyrol, dit Villeras, en jugement de défaut; — François Morier d'Eurre de Glanne, seigneur d'Eurre, contre Jeanne de Ronchol de Galbert, veuve de noble Jean-Annet de Serment, en appel du juge d'Eurre, etc.

B. 1342. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1750-1759. — Provisions de l'office de lieutenant du juge d'Allex, données à Charles Bergeron par les doyen et chanoines de Saint-Apollinaire. — Répudiation de l'héritage d'Angélique de Lachau-Montauban, religieuse à Soyons, par François-René de La Tour-Gouvernet-Montauban, son frère. — Serment de Forest, soldat invalide, nommé garde des îles et des ramières communales. — Testament de Guillaume Marie, châtelain d'Allex, portant fondation de douze messes dans sa chapelle. — Procédures civiles : d'Astier, contre Élizabeth Reynier, et de Marie Breynat, veuve Morier, contre Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, en appel du juge d'Eurre; — d'Escoffier, contre Berthet, en paiement de cense, etc. — Inventaire des biens de Drogue. — Déclarations de grossesse de Catherine Ramus et d'Anne Sausse.

B. 1343. (Liasse.) — 29 pièces; 7 cahiers in-8°, 160 feuillets, papier.

1748-1769. — Inventaires des biens délaissés par Joseph d'Arcizac de Béon à Charles-Louis, son fils, et par Jean-Joseph Chabrière. — Provisions de l'office de châtelain, données par le chapitre de Saint-Apollinaire à Charles Banc. — Testament de Guillaume Marie en faveur de Catherine Leblanc, sa nièce. — Levée du cadavre de Baraca, jeune enfant tué accidentellement par une arme à feu. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph d'Arcizac de Béon, contre Albert, en fermeture de jours ouverts sur sa propriété; — Fay, contre Navelle, en restitution d'immeubles; — Ollivier, co-seigneur d'Eaubonne (Aiguebonne), à Allex, contre Ducros, en paiement d'arrérages de cense; — Lucrétius-Henri-François de La Tour-Gouvernet-Montauban, abbé de Saint-Pierre de Vienne, contre les créanciers de son père, en déclaration de leurs créances, etc. — Présentations de procureurs : Colombier, pour François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne plaidant contre noble Jacques Vial, grand voyer en Dauphiné; — Odier, pour Charles-Louis de La Tour-Gouvernet de Lachau-Montauban, contre l'abbé de Saint-Pierre de Vienne, etc.

B. 1344. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 2 plans.

1760-1769. — Instance civile de Victor Gay, contre Jacques Ollivier, en revendication d'un droit de passage; rapport d'experts sur la difficulté et plans des lieux. — Inventaire des biens de Prat. — Répudiation de l'héritage de Louise Verdier par Pingeon, son fils. — Émancipation d'Antoine Pascal. — Procédures criminelles : de Christophe Lambert, bourgeois d'Allex, contre Faure, et de la servante de François Mottet, curé d'Allex, contre Ollivier, pour injures; — de Tamian, contre la veuve Gap, pour voies de fait; — de Michel-Martin Rigaud, bourgeois, habitant au domaine de l'Ile, acquis du marquis de La Baume par David Rigaud, son bisaïeul, contre le fermier des moulins d'Allex, pour coupe de peupliers, etc.

B. 1345. (Liasse.) — 15 pièces; 8 cahiers in-8°, 154 feuillets, papier.

1759-1769. — Plainte de Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, possesseur des moulins banaux d'Allex, contre les riverains du canal qui en détournent l'eau avant le samedi soir et après le lundi matin. — Procès-verbal de l'incendie de papiers arrivé dans le château de François-René-Charles de La Tour-du-Pin-Gouvernet-Montauban, marquis de Lachau. — Procédure criminelle de Théoule, moulinier en soie à Valence, contre ses diffamateurs inconnus. — Affirmations de voyage par : Combelle, curé d'Eurre; Bancel, notaire; Durand, Nodon, etc.

B. 1346. (Liasse.) — 82 pièces; 5 cahiers in-8°, 196 feuillets, papier.

1770-1779. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge d'Allex, données à Laurent Bachasson et à Aimar par le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence. — Procédures civiles : de Pierre Alloard, contre Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, en appel du juge d'Eurre; — de noble Louis-Ange Dupont et Louise Jacquier-Vaulouis-Montbrunet, mariés, contre la veuve Chapre, en paiement de créance, etc. — Levée du cadavre d'un inconnu dans le béal du moulin. — Curatelle de Philibert-Ennemond-Charles-Bernard Thomé, fils de Jean-Claude, donnée à Janoyer, procureur à Crest. — Procédures criminelles : de Benistant, contre Colombat, et de Bouillane, contre Farjon, pour voies de fait; — d'Albert, contre Sauvage qui lui a coupé une haie. — Audiences. — Noms des parties : Louis d'Yze de Rosans, chevalier de Malte, contre la veuve Reboul-La-Juillère, et Bancel, notaire, contre Gabriel, en destruction de servitudes foncières apparentes, etc.

B. 1347. (Liasse.) — 21 pièces; 9 cahiers in-8°, 162 feuillets, papier.

1780-1789. — Provisions de l'office de châtelain, données à Bancel, bourgeois, par le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence. — Inventaire des biens délaissés par Christophe Lambert. — Procédures criminelles : de Clément, contre Roux; — de Gabriel, contre Tabardel, pour

voies de fait; — du comte de La Tour-du-Pin, contre Mourier, Chassoulier et autres, pour détournement de l'eau du canal de ses moulins; — d'Ollivier, co-seigneur d'Eaubonne, contre Colombat, pour injures, etc. — Affirmations de voyage par Groubet, Buffel-Duvaure, etc. — Audiences. — Noms des parties : Henri-Étienne-André Buffel-Duvaure, contre Dutil, en appel du juge d'Eurre; — Royanez, notaire à Crest, contre Malleval, en paiement de créance; — Charles-Louis d'Arcizac, colonel d'infanterie, contre Laurence Pey, en établissement de fossés d'assainissement d'une largeur et d'une profondeur convenables, etc.

JUDICATURE D'AMBONIL.

B. 1348. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1677. — Instance criminelle du procureur d'office, contre Grasset, pour dégradations faites au chemin d'Allex à Valence. — Ordonnance de Gamon-La-Lombardière, juge du lieu, enjoignant aux propriétaires de prés aboutissant au béal de Vernet, d'entretenir ce béal depuis le chemin d'Ambonil jusqu'à Allex et au-dessous des granges des Bailles, pour l'écoulement facile de l'eau des prés situés au-dessous de l'église et du ruisseau d'Ozon.

JUDICATURE D'ANCONE.

B. 1349. (Cahiers.) — In-8°, 249 feuillets, papier.

1744-1789. — Provisions des offices : de greffier, données à Nicolas par François de La Coste, seigneur de Maucune, Pracomtal, Ancone, etc., conseiller au Parlement de Grenoble; — de procureur d'office, données à Faujas par Jean-Claude-Marie de La Coste, lieutenant d'infanterie. — Audiences. — Noms des parties : Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, héritier bénéficiaire de Louis Vachier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, contre Barret, en paiement d'immeubles vendus à ses auteurs; — noble Jacques Geoffre de Chabrignac, seigneur de Château-Sarrazin, contre Beylesse et Chave, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres dans son bois; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, conseiller d'État, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Pluvant, héritier universel de Magdeleine Guilhe, sa mère, contre Faure, en paiement de pension foncière; — Chevalier, directeur et syndic du séminaire de Viviers, auquel sont unis les revenus de la chantrerie de l'abbaye de Cruas, contre Salomon; — Veyrene, chanoine et syndic du chapitre Sainte-Croix de Montélimar, contre Sérusclat, en paiement d'arrérages de cense et de pension; — Jean-Joseph Menuret, écuyer, conseiller, médecin ordinaire du Roi, conseiller en l'Élection de Montélimar, contre Voulant, en garantie d'éviction, etc.

JUDICATURES D'ARNAYON, BÉNEVISE, BOUVIÈRES, CHAUDEBONNE, CREYERS, GLANDAGE, L'ESTELON, LES NONNIÈRES, SAINT-NAZAIRE, SOUBREROCHE, TRESCHENU, VASSIEUX, VILLEPERDRIX.

B. 1350. (Cahiers.) — In-8°, 371 feuillets, papier.

1650-1760. — Discussion des biens délaissés par Faucon, de Bouvières. — Inventaire des effets de Marie Duseigneur, femme Corréard. — Provisions de l'office de greffier : de Creyers, données à Blanc par Jacques Pelissier-Tanon; — de Villeperdrix et Léoux, données au même par André-Jérôme de Plantin; — de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, octroyées audit Blanc par Pierre-Émé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu, lieutenant général des armées du Roi; — de Soubreroche, accordées au même par Jean-Benoit de Chypre, demeurant à Beaulieu près Valence, etc. — Délibération des consuls et habitants de Creyers votant le prix d'une arche destinée à contenir soixante sétiers de seigle achetés avec les 300 livres léguées aux pauvres de l'endroit par le président de La Poype : « Pour que la provision de ce mont-de-piété puisse » se soutenir et même augmenter, ceux à qui il sera fourni » du grain seront obligés de le rendre à la récolte de » chaque année, en espèce et de la même quantité, et » ceux qui ne sont pas du nombre des pauvres, qui en » emprunteront dans un pressant besoin, donneront au-» delà de la quantité empruntée un civayer par sétier. »

B. 1351. (Cahiers.) — In-8°, 432 feuillets, papier.

1761-1780. — Audiences. — Noms des parties : Chovin, d'Arnayon, contre Gache, et noble Jean Gueymar, trésorier de France à Grenoble, contre Reymond, de Soubreroche, en paiement de créances; — Giry-Prenadier Des Graves, de Rochefourchat, ancien capitaine d'infanterie, contre Jullien, en rescision de contrats, etc. — Provisions des offices : de greffier de Villeperdrix et Léoux, données à Barnoin, maréchal, par François-Régis de Plantin; — de châtelain de Glandage, données à Accarias, notaire, par Fare, fondé de pouvoirs de Charles-Antoine-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron; — de procureur d'office de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Moulin par Louis d'Ailhaud, des barons de Castelet, prêtre, seigneur d'Entrechaux, Roche-sur-Buis, etc.

B. 1352. (Cahiers.) — In-8°, 377 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : Marcellin, notaire à Remuzat, fermier des revenus de la terre d'Arnayon; — Charles-Augustin-Joseph de Simiane,

seigneur de Glandage, Henri-Louis-Denis d'Ailhaud, chevalier, seigneur de Bouvières, contre Laty, Accarias et Bouchet, en paiement de cense et d'arrérages de cense; — Antoine Moutier, écuyer, seigneur de Cléon-d'Andran, conseiller au Parlement de Metz, et Jean-Pierre Moutier, son frère, demeurant à Crest, contre Bernard, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Soubreroche, données à Pascal par Marie-Antoinette de Vocance de Bernes et par Pierre-Jean-Marie de Bernes, écuyer, son mari; — de vi-châtelain de Chaudebonne, données à Chauvin par Louis-Denis d'Ailhaud de Montjustin, seigneur de Bouvières, etc.

JUDICATURE D'ARTHEMONAY ET RECULAIS.

B. 1353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 98 pièces, papier.

1682-1710. — Inventaires des biens délaissés par Étienne Vial et Marthe Bellier. — Assemblée de parents nommant Humbert Bellier, tuteur des mineurs Rollet. — Instances civiles : de Barthélemy Blain, contre Didier-Jonjon, en paiement de créance; — de Jacques Bouvier, bourgeois d'Arthemonay, contre la veuve Gabourd, et de Vial, avocat, contre Blain, en paiement de pension et d'arrérages de pension foncière, etc. — Procédures criminelles : de Bellier, contre Agnès; — de Villard, contre Blain; — de Barbier, châtelain d'Arthemonay et Reculais, contre ledit Blain, pour injures, menaces et voies de fait; — de Prompsal, contre Brichet, pour enlèvement de grains dans un appartement fermé; — de Falque, bourgeois de Romans, contre Blain, dit Léger, pour ouverture de fossé dans le sol du plaignant, etc. — Audiences tenues par Servonnet, Brenier et Delacour, juges. — Noms des parties : André Prompsal, notaire à Châteaudouble, contre Claudine Faure, en paiement de créance; — Brunel, contre Burais, et Arnoux-Genthon, subdélégué à Romans, contre Pilhon, en interposition de décret sur encan; — Vial, maire de Die, contre Blaise Dumas, en main-levée de saisie, etc.

B. 1354. (Liasse.) — 36 pièces; 4 cahiers in-8°, 64 feuillets, papier.

1711-1764. — Provisions de l'office de lieutenant de châtelain d'Arthemonay et Reculais, données à Joseph Allier, bourgeois de Romans, par Philippe Deloulle, conseiller au Parlement de Grenoble. — Procédures civiles : du marquis de Bérenger, comte de Charmes, contre Gabriel Faure, en paiement de pension foncière; — d'Antoine et Pierre Péronnier, marchands associés à Romans, contre noble François de Barletier, sieur de La Girarde, en nouvelle reconnaissance de pension; — de François Vial, maire de Die, contre Albert, en paiement de créance. — Assemblée de parents déférant à Hector la tutelle des enfants Chomel. — Audiences tenues par Bernon et Berlhe, juges. — Noms des parties : Élizabeth Thibaut, contre Mottin, son mari, en restitution de sa dot; — Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de François-Félix de Poterlat de Saint-Ange, seigneur de La Bâtie, contre Pinet et le syndic des Jésuites du collége de Tournon, auquel est uni le prieuré de Saint-Donat, contre nobles François et Marc-François de Barletier de La Girarde, père et fils, en paiement de créances, etc.

B. 1355. (Liasse.) — 67 pièces; 4 cahiers in-8°, 125 feuillets, papier.

1766-1789. — Provisions des offices de juge et de châtelain d'Arthemonay et Reculais, données à Pierre-Jérôme François, avocat, et à Juillet, notaire, par Bruno-Gabriel Deloulle, prévôt du chapitre de Crest, vicaire général de Die. — Instances criminelles : de Charréard, contre Guyot, pour vol de bois; — de Marguerite Crozel, Établi, Marion, Bois, etc., contre Fournier, Bouvier, Savarin et Triboulier, pour injures et voies de fait. — Inventaire des biens de Gabriel Serve. — Procédures civiles de noble Hugues-Humbert de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Serve, et de Gabriel-Bruno Deloulle, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre les mariés Pinet, en paiement de créances, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Fayet et de Louise Perrier. — Répudiation par Dreveton de la succession de Graillat, son beau-père. — Émancipation de Grand. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Baptiste-Macaire de Fontchenel, plaidant contre Serve; — par Capelle, curé du Gua, contre Giraud; — par noble Joseph Plèche, de Montchenu, contre Genthon, etc.

JUDICATURE D'AUBRES.

B. 1356. (Cahiers.) — In-8°, 247 feuillets, papier.

1775-1785. — Provisions des offices de châtelain, de procureur juridictionnel et de greffier de la baronnie d'Aubres, données à Pierre-André Blanc, à Jean-Antoine Armand et à Claude-Élzéar Mourier par Gabriel-Augustin-Louis-Gaspard de Tonduti, chevalier, marquis de Blauvac. — Insinuations. — Donations entre-vifs par Daniel Armand à son fils et par Favier à Bourgeaud, son cousin. — Contrats de mariage : de Favier, de Nyons, avec Marguerite Teste, d'Aubres; — de Rocheville, des Pilles, avec Marie Teste; — de Meffre, de Saint-Romain-en-Viennois, avec Marguerite Blanc; — d'Espérandieu avec Marie-Magdeleine Colombet. — Audiences. — Noms des parties :

Armand, procureur fiscal de Jacques-François Tardieu Du Colombier, juge d'Aubres, contre Pomier et d'autres personnes qui ont jeté du poison dans la rivière d'Eygues, « au mépris des ordonnances des anciens souverains du » comtat, avant sa réunion au comté de Provence, et de » celles du Roi »; — contre Bertrand et Pez, pour coupe d'arbres dans les bois de Tardieu de Saint-Aubanet; — contre Reynaud, dit Bourdinche, pour vols; — Ranc, contre Barthélemy, en jouissance d'un droit de passage avec ses troupeaux aux drayes (chemins) qui aboutissent à la montagne; — Toulouse, prieur-curé d'Aubres, contre Bourgeaud, pour fraude à la perception de la dîme des raisins.

B. 1357. (Liasse.) — 47 pièces; 11 cahiers in-4°, 261 feuillets, papier.

1781-1789. — Provisions de l'office de châtelain d'Aubres, données à Jean-Pierre Espérandieu par Gabriel-Augustin-Louis-Gaspard Tonduti, marquis de Blauvac, habitant à Avignon. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Michel Blanc avec Marthe Bouche; — de Rolland avec Magdeleine Armand, etc. — Donation entre vifs faite par Favier à Sap, son cousin. — Procédure criminelle de noble Jean-François-Laurent Tardieu de Saint-Aubanet, contre Blanchet, pour coupe d'arbres dans ses bois. — Inventaire des biens délaissés par Frigière. — Instance civile de Guindon, contre les mariés Chardet, en paiement de promesse. — Discussion des biens de Jean-André Blanc, etc.

JUDICATURES D'AUCELON, BARNAVE, BEAURIÈRES, BONNEVAL, BOULC, CHARENS, GUISANS, GUMIANE, JANSAC, JUSTIN, LUS, MARIGNAC, MENGLON, MERLET, MONTANÈGRE, LA MOTTE-CHALANCON, PARIS, PENNES, LE PILHON, RECOUBEAU, ROMEYER, SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT, VAL-DE-THORANE, VASSIEUX ET VILLEPERDRIX.

B. 1358. (Cahiers.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1670-1750. — Audiences. — Noms des parties : Reymond, fermier de M. de Bardonnenche, contre Reynaud, pour vol de noix; — Antoine Barnave, de Vercheny, contre Alloard, en paiement de billet; — noble Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Miscon, contre Cavard, en délivrance d'immeubles sis à Boulc, sur lesquels il a hypothèque; — Bovet, curé de Chalancon, contre Guillaume, en paiement d'arrérages de rente; — les consuls d'Aucelon, contre Motton et Viel, pour contravention à la banalité du four; — Mazet, curé de Barnave, contre Vallentin, pour injures; — dom Claude de Rousset, religieux de Cluny, prieur de Notre-Dame de Brette, contre Vallentin Delaye, en élection de curateur, etc. — Défauts accordés : à Catherine Fay de Solignac de Veaune, veuve de Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons, contre Sibleyras; — à Joseph de Rigod, comte de Montjoux, capitaine d'infanterie, contre Roux, d'Aucelon, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Pennes, données à Jullien par Ferdinand-Bruno Duvivier; — de lieutenant du châtelain d'Aucelon, données à Fauchier par François-Hélène de Caritat, seigneur, comte de Condorcet; — de châtelain de Bonneval, données à Rolland par Pierre de Gilbert, écuyer, seigneur de Jansac, etc.

B. 1359. (Cahiers.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1751-1759. — Audiences. — Noms des parties : Modeste de Nantes, chanoine de Die, recteur de la chapelle de Pinet, contre Serre, de Saint-Nazaire, en paiement d'arrérages de cense; — Marcellin, curé de Saint-Nazaire, et Fabry, curé de Bonneval, contre Reynaud et Cavard, en jugements de défauts, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Romeyer et de greffier de Marignac, Justin, Menglon, etc., données à Jean-François de Lamorte par le chapitre de Die; — de procureur juridictionnel de Pennes et Barnave, données à Blanc par Ferdinand-Bruno Duvivier; — de lieutenant du châtelain d'Aucelon, données à Bouquet par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, etc. — Nomination de Freychet, garde champêtre d'Aucelon, par les habitants assemblés. — Défauts accordés : à noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac et Bonneval, contre Daumas; — à Hugues de La Rochette, chanoine de Die, contre Joubert, de Menglon, etc.

B. 1360. (Cahiers.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1759-1765. — Audiences. — Noms des parties : Leroux, docteur-médecin à Die; Craponne, négociant à La Motte-Chalancon; Jullien, avocat, conseiller à la maîtrise de Die, contre Boissier, Voge et Dallières, en paiement de créances; — le syndic du chapitre de Die, contre Chenebier, en paiement de lods; — Antoine Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, adjudicataire des biens saisis au marquis de Montanègre, contre Gaillard, de Saint-Nazaire, en paiement de censes; — noble François-Vincent Genthon de Sousville, de Mens, contre Barnier, de Boulc, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Répudiation de la succession de Meynard, prieur d'Aucelon, par les consuls du lieu, représentant les pauvres. — Provisions des offices : de greffier de Guisans, Gumiane, Paris, Merlet, etc., données à Pierre Jullien par Jacques

de Verdeilhan, écuyer, seigneur des Fourniels, fermier général, maître d'hôtel de la Reine; — de châtelain de Saint-Nazaire et Merlet, données à Jean-Pierre Jullien par Marie-Magdeleine Morin, veuve de Jacques de Verdeilhan des Fourniels.

B. 1361. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1762-1767. — Audiences. — Noms des parties : Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Serre père et fils, chirurgiens à Saint-Nazaire, et de Malvaux, vicaire général de Châlons-sur-Marne, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Mathieu, fermier de la terre de Barnave, en paiement de créances; — Giry, notaire à Saint-Nazaire, contre la veuve Chauvin, en acceptation de cession, etc. — Répudiation par les enfants Jouve, de Montanègre, de la succession de leur père; — acceptation sous bénéfice d'inventaire par Julien Chatel, de Saint-Nazaire, de la succession d'Henri Giry Prenadier Des Graves, ancien capitaine d'infanterie à Rochefourchat. — Provisions des offices : de châtelain de Recoubeau, données à Chavasse par Jean Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble; — de châtelain de Pennes, données à Jullien par Ferdinand-Bruno Duvivier de Fay-Solignac; — de châtelain de Charens, données à Vernet par Étienne de Lamorte-Charens, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble; — de procureur juridictionnel de La Motte-Chalancon, données à Buis par François de Châtelard, maréchal des camps et armées du Roi, etc.

B. 1362. (Cahiers.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1767-1779. — Audiences. — Noms des parties : de Manent de Montaud, seigneur du Lauds, demeurant à La Motte-Chalancon, contre Groslong, en reconnaissance de promesse; — Antoine-César de Bardonnenche, vicomte de Trièves, seigneur de Thorane, co-seigneur de Vassieux, contre Lapierre, en paiement de lods; — Sibourg, recteur de la confrérie des pénitents de Saint-Nazaire, contre Gasquet, en interposition de décret sur encan; — Désandrés, bourgeois de La Motte, contre Gauthier, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel d'Aucelon, données à Monge par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, marquis des Pilles; — de greffier de Boulc, accordées à Guyon par Jeanne de Durand, veuve de Laurent de Philibert de Perdeyer; — de procureur d'office de La Motte-Chalancon, données à Bertrand par François d'Hauterives, chevalier, marquis de Châtelard, maître des droits de Marie de Lamorte, sa femme, etc.

B. 1363. (Cahiers.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1776-1782. — Audiences. — Noms des parties : François-René Chevandier, co-seigneur de la vallée de Valdrôme, contre Bellier, de Charens, en paiement de créance; — François d'Hauterives, marquis de Châtelard, Serre, Fontagé, contre Voge, de La Motte-Chalancon, et de Jarente, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Ronzier, en paiement de lods; — Blanc, prieur de La Croix-de-La-Pigne et Beaufort, contre Aubouin, de Menglon, en reconnaissance d'écriture privée; — Marie-Magdeleine Morin, veuve Des Fourniels, dame du marquisat de Montanègre, contre Reynaud La Condamine, en paiement d'arrérages de cense; — M[lle] de Caraman de Rauquély, de Lus, contre Ferrier, en liquidation de dette, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtelain de Boulc, données à Pascal par Jeanne de Durand, baronne de L'Argentière; — de procureur juridictionnel d'Aucelon, données à Perrinet par noble François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, etc.

B. 1364. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1782-1785. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, Eurre, etc., contre Piolet, maçon à Saint-Nazaire, en exécution de marché; — Antoine Moutier, seigneur de Cléon-d'Andran, et Jean-Pierre Moutier, bourgeois de Crest, contre Lapierre, de Lus, en reconnaissance de promesse; — Reynaud, notaire à Bouvières, et Pierre-Alexandre de Gueymar, sieur du Palais, ancien capitaine d'infanterie légère, contre Roux, d'Aucelon, et contre Giraud, en paiement de créances; — noble François de Rambaud de Brunel, seigneur de Saint-Maurice-en-Trièves, contre André, de La Croix-Haute, en reconnaissance de droits dus à Suzanne de Gruel; — noble Alexandre-René Du Puy La Marne, contre Liotard, dit Lavigne, de Menglon, en paiement d'arrérages d'intérêts; — Guillaume, fermier de la seigneurie de Beaurières, appartenant à Jean-Antoine de Ponnat, contre des habitants de Lesches, pour fraude à la banalité des moulins, etc.

B. 1365. (Cahiers.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1784-1789. — Audiences. — Noms des parties : Duseigneur, bourgeois de Mens, contre Faure, de Lus, en paiement de créance; — Magnan, notaire à La Motte-Chalancon, contre Mège, en reconnaissance d'écriture privée; — noble Pierre-Victor-André Blanc, chevalier, trésorier de France en la Généralité de Grenoble, contre Pascal, en paiement d'arrérages de pension et de cense;

— le procureur juridictionnel de Recoubeau, contre Jeanne Meyzent et Jullien, pour suppression d'enfant; — le procureur juridictionnel de la vallée de Thorane, contre les personnes inconnues qui ont jeté de la chaux dans la Drôme pour prendre le poisson, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus, données à Pierre Laurens par Armand-Henri-Balthazar de Jarente, marquis de Senas d'Orgeval; — de châtelain de Guisans, données à Joseph Jouve par Marie-Magdeleine Morin, veuve de noble Jacques de Verdeilhan Des Fourniels, etc.

JUDICATURES D'AURIPLES, BEAUFORT, CELAS, CHASTEL-ARNAUD, FRANCILLON, GIGORS, LOZERON, MONTCLAR, PIÉGROS, SAINT-MOIRANS, SAINT-SAUVEUR, SAOU, SOYANS, VAUGELAS ET VERCHENY.

B. 1366. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1582-1739. — Instances civiles : d'Aubert, de Soyans, d'Ève Bérenger, veuve Flachaire, et de Crémieu, de Saou, contre Bernard, Chovin, les hoirs Gauthier, etc., en paiement de créances; — de Gaucher, curé du Puy-Saint-Martin, et de Morin, curé de Saou, exécuteurs testamentaires de Périer, curé de Soyans, contre Saussac, consul, en paiement du luminaire de l'église dû par la communauté. — Délivrance des biens de Barnier à Louis Delolle, notaire et procureur à Crest. — Procédure criminelle de Planel, de Saou, contre François, pour jet de pierres.

B. 1367. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1740-1749. — Émancipation d'Arnoux, de Saou. — Inventaire des biens d'Estran, de Francillon. — Levée du cadavre de Brun, à Saou. — Procédures civiles : de Marianne Amorin, de Saou, contre Fuoc, son mari, en séparation de biens; — de Barnave, maire de Saillans, contre Morin, de Chastel-Arnaud, en revendication d'immeubles; — de Berg, de Soyans, contre Appaix, de Saou, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres dans son bois; — de Crémieu, de Saou, contre Chambaud, en restitution de foin enlevé; — d'Esther Eydoux, veuve de noble Antoine de Borel, sieur de Lestang, contre Blanc, en paiement de créance, etc. — Provisions de l'office de châtelain de Vercheny, données à Antoine Barnave par René-Louis-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyans. — Instances criminelles de Marie Bayard, Angélique Barnave, Bouchet, Achard, Pierre Delolle, bourgeois de La Péreuze, à Soyans, etc., contre Freau, Borel, Vincent, Chambaud, Blanc, etc., pour voies de fait.

B. 1368. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Vial, contre Mallet, Cosme, etc., de Saou, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque; — d'Isnard, maître d'école à Beaufort, contre Ilaire, en restitution de pièces d'or trouvées dans sa vigne. — Rapport d'experts sur l'état du domaine acquis dans la montagne de Chomiane par Vieux, de Suze, de Bouvet, de Gigors. — Émancipations de Jossaud et de Mouricand. — Levées des cadavres de Marguerite Lantheaume, de Lozeron; de Lombard, de Vercheny, et d'Ollivier, de Soyans. — Instances criminelles de Gros, de Soyans; de Maillet, de Lozeron; de Vincent, de Gigors, etc., contre la femme Aubert, Defaisse, Bouchet, etc., pour voies de fait. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Soyans, données à Malleval, bourgeois de Crest, par René-Louis-Henri de La Tour, marquis de Soyans.

B. 1369. (Liasse.) — 65 pièces; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : de Charles, contre Granon, son beau-frère, en partage de patrimoine; — de Barillon et Jacomin, de Nyons; de Reboul, curé de Menglon, etc., contre Chambaud, de Saou; les mariés Jalla-Duclaux, etc., en paiement de créances. — Émancipation de Poulet. — Instances criminelles : de Bernis, boulanger à Beaufort; de Bérenger, de Gigors; de Gonet, de Soyans, etc., contre Mouricand, Defaisse, Gros, etc., pour voies de fait; — du procureur juridictionnel de Gigors, contre Long, pour délits de chasse. — Commission de sergent d'Auriples, Soyans, etc., donnée à Chaléat par René-Louis-Henri de La Tour-du-Pin-Montauban. — Affirmations de voyage par : noble François de Bonne, seigneur de Vercors; — Benistant, de Beaufort; — Chaste, de Soyans, etc.

B. 1370. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1760-1789. — Inventaires des biens d'Agnès Amandri, de Soyans, et de Chambaud, de Saou. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de L'Échelette, acquis par de Lambert, vi-sénéchal de Crest, de Gontard. — Ouverture du testament mystique d'Olympe Cuchet, veuve de Claude de Rapine, de Vercheny. — Procédures civiles : de Jeanne Aubert, contre Barnave, de Soyans, en répétition de ses droits dotaux; — de Bonnefond, de La Clastre, contre Gorce, en paiement de créance. — Levée d'un cadavre sur le chemin de Crest à Bourdeaux. — Instances criminelles : de Monteillet, contre Lorie, pour

voies de fait; — de Raspail et Bérenger, fermiers du four banal de Saillans, contre les meuniers de la localité qui dévastent le bois communal situé à Chastel-Arnaud.

B. 1371. (Cahiers.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1774-1789. — Transcriptions. — Émancipations de Victoire et de Geneviève Jalla-Duclaux, de Saou, par leur père. — Provisions des offices de châtelains : de Chastel-Arnaud et Saint-Moirans, données à Archinard par Armand-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, baron de Lachau, Ballons, Vers, Mévouillon, etc.; — de Beaufort et Gigors, données à Benistant par Paul-François-René Leclerc, chevalier, marquis de Ladevèze; — de Montclar et Vaugelas, données à Farjon par Magdeleine-Jeanne-Louise-Lucrèce de La Tour-du-Pin, veuve de François, marquis de Virieu; — de Soyans et Auriples, données à Faure-Marcellin par Armand-François de La Tour-du-Pin, etc. — Commission de garde-bois, donnée à Vincent par Falquet-Travail, seigneur de Saou et de la forêt de Saou, Celas, Francillon, etc.

JUDICATURES DE BARBIÈRES, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUREGARD, FIANÇAYE, GEYSSANS, MARCHES, MONTELIER, RECULAIS, ROCHEFORT-SANSON ET SAINT-MAMANT.

B. 1372. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 5 cahiers in-4°, 276 feuillets, papier.

1673-1716. — Audiences. — Noms des parties : noble Alphonse de Rochechinard, seigneur de Reculais, contre Masse, et Jacques-Reymond Merlin, bourgeois de Romans, contre Barret, de Marches, en interposition de décret sur encan; — Isabeau de Forest, dame de La Jonchères, contre Guignard, et Marie Dufaure, dame de Montfort, Crolles, etc., femme de Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, contre Isabeau Payen, veuve Chovet, en paiement d'arrérages de rente et de pension; — Philiberte de La Gardette, veuve de noble Alphonse de Rochechinard, contre Albert, de Reculais, en règlement de compte, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie d'Antoine Robin, notaire à Sanson, et vente aux enchères de son office, moyennant 120 livres. — Transcription des lettres patentes du roi Louis XIV érigeant en comté la terre de Montelier, « une des plus spécieuses » de Dauphiné, avec toute justice haute, moyenne et » basse, bourg fermé de murailles, où il y a un prieuré » de Saint-Ruf, château de marque, environné d'un double » fossé, etc. », en faveur de Charles-Louis-Alphonse de Sassenage, second baron de la province.

B. 1373. (Liasse.) — 9 pièces; 2 cahiers in-4°, 94 feuillets, papier.

1717-1729. — Audiences. — Noms des parties : Charles-Balthasar de Clermont de Chatte, comte de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Monier-Billiard, en ouverture de saisie; — Louis Pascalis, prieur-curé de Saint-Mamant, contre Robin, hôtelier à Sanson, en reconnaissance d'écriture privée; — Tessier, prieur-curé de Fiançaye, contre Gontard, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions de procureur d'office de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Seyvon par Pierre Du Sozey de La Croix. — Ouverture du testament de Marianne Robin en faveur de Laurent Robin, son neveu.

B. 1374. (Liasse.) — 44 pièces; 6 cahiers in-4°, 134 feuillets, papier.

1730-1739. — Audiences. — Noms des parties : Plantier, notaire à Romans, contre Dorée, dit Fayet, en vérification de limites; — Bellon, marchand à Charpey, contre Champey, de Barbières, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Gabriel Vivant, ancien officier de dragons, de Montvendre; — par Just Henri, avocat, de Beauregard; — par Servonnet, bourgeois du Bourg-de-Péage. — Provisions de capitaine châtelain de Rochefort-Sanson, données à Georges Espie, notaire, par Pierre Du Sozey de La Croix, conseiller au Parlement de Grenoble. — Instances criminelles : de Barret, de Barbières, contre son frère, pour vol de foin; — de Bellon, drapier, contre Robin, aubergiste, pour voies de fait, etc. — Inventaire des biens délaissés par Escoffier-Thaire, de Saint-Mamant. — Bail judiciaire à Talon, pour 250 livres, du domaine de La Rapinière, donné par Gontard à Marie Marce, femme Mottet.

B. 1375. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1740-1749. — Levée du cadavre de Châtelan, de Sanson. — Procédures criminelles : de Jean Benistant et de Bressot, contre Antoine Benistant et Fermont, pour menaces, voies de fait, usurpation de chemin et d'arrosage; — de Clément, d'Hostun, contre Barret, pour coups et blessures à Anne Clément, sa fille; — de Duc, de Barbières, contre Champey, pour jet de pierres à ses enfants, et contre Benistant, pour vol de fumier, etc.

B. 1376. (Liasse.) — 18 pièces; 10 cahiers in-8°, 197 feuillets, papier.

1740-1749. — Provisions de juge de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Bouvier-Desmaret fils, avocat, par Pierre Du Sozey de La Croix, conseiller au Parlement

de Grenoble. — Audiences. — Noms des parties : Jean Henri, docteur-médecin à Romans, contre Mottet, de Sanson, en paiement de créance; — Claude Toscan, avocat à Grenoble, contre Chabert, pour usurpation de terrain; — Anne Genissieu et Marie-Claire Bernon, dames de Monteléger, contre Marce, de Sanson, en paiement de dette, etc. — Procédures criminelles de Rey, contre Arod, et de Teston, contre Seyve, pour voies de fait, etc.

B. 1377. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures : d'Allois, de Barbières, contre Blachon, pour voies de fait; — de Delacour, bourgeois de Romans, contre Roux, en paiement du chêne qu'il lui a coupé; — de Seyve, contre Grand, pour coups et blessures, etc. — Provisions de procureur juridictionnel de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Thomé, procureur à Romans, par Françoise-Angélique Du Sozey de La Croix, épouse de François-Ennemond de La Coste, conseiller du Roi et président à mortier au Parlement de Grenoble. — Déclarations de grossesse de Françoise Barnasson, Élizabeth Bellon et Marie Chamont. — Tutelle de Royet, de Fiançaye, déférée à Chodier, de Peyrins. — Inventaires des biens délaissés par Fermond-Theval, de Sanson, et par Robert, de Saint-Mamant. — Rapport d'experts sur l'état du domaine acquis d'André Robin par Jacques-François de Reymond Du Cheylas, conseiller au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1378. (Cahiers.) — In-4°, 415 feuillets, papier.

1748-1769. — Audiences. — Noms des parties : de Maisonneuve, bourgeois de Saint-Donat, contre Cléret, en paiement de créance; — le marquis de La Salle, comte de Roussillon, contre Ollat, de Barbières; — Blanche-Marie-Magdeleine de Garagnol, femme de noble François-Philibert de Jullien de Malerargues, de Romans, contre la veuve Robin, en paiement d'arrérages de rente et de pension; — Louis de Lattier, de Valence, contre Granjon, de Barbières, en paiement de lods, etc.

B. 1379. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures criminelles : de la femme Andrevet, de Sanson; de Bellon, de Barbières; de Bresson, de Marches, etc., contre Genin, Valette, Guignard, dit Gironde, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel de Fiançaye, contre Serre, dit Rigaudi, et ses complices, pour vol commis à main armée chez le curé de la paroisse. — Inventaires des biens de Jean Benistant et de Jean Garnier, de Sanson. — Rapport d'experts sur le partage à faire des biens patrimoniaux des enfants Fermond. — Comptes de tutelle rendus : à Jean et Catherine Belle, ses enfants, par Françoise Chapan; — à Joseph Culosse par Marguerite Duc, sa mère; — à Pierre, Dominique, Antoine et François Robert par Jeanne Gontard.

B. 1380. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1769. — Lettres de Mme Du Sozey de La Coste au sujet des contraventions à la banalité de ses moulins de Barbières, dénoncées par Malossane, son fermier. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Fiançaye, contre Reynier, pour vol d'un mulet; — de Marce, contre Culosse, pour coupe d'arbres dans son bois de La Verrière-Vieille; — de Malossane, contre Baracan, Fière, Seyve, etc., pour coups et blessures à sa femme et à ses domestiques; — de Langon, meunier à Saint-Marcellin, et Perret, d'Hostun, contre Vinay, pour vol de fruits; — de Guignard-Paqueton, meunier à Saint-Mamant, contre Gontard, pour contravention à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 23 août 1719, qui défend d'arrêter le cours des sources et ruisseaux par écluse ou autrement dans les lieux où l'eau des moulins a manqué, à peine de 300 livres d'amende, etc. — Déclarations de grossesse de Marguerite Robin et de Magdeleine Rozan.

B. 1381. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1770-1779. — Renonciation à la succession de Louise Robin, religieuse de Sainte-Claire à Romans, par Marie Agier, sa mère. — Assemblée de parents autorisant le mineur Archinard à vendre des immeubles pour payer ses dettes. — Émancipations de Jean et d'Élizabeth Barret, et de Fermond, par leur père. — Vente à l'encan des marchandises de Pierre Belle, marchand-colporteur à Sanson, etc. — Procédures criminelles : de Duc et Eynard, contre Teston, et de Faye, contre Fermond, pour voies de fait; — de Louise Jomard, veuve Toscan, contre le fermier de Planta, ancien officier de cavalerie, pour coupe d'arbres dans son bois; — du procureur juridictionnel de Barbières, contre Magnat, Châtain, etc., pour vol, etc. — Déclarations de grossesse de Dominique Guignard et de la veuve Archinard.

B. 1382. (Liasse.) — 26 pièces; 4 cahiers in-4°, 466 feuillets, papier.

1757-1779. — Compte de tutelle de Marie Boissard, rendu par Gontard, de Sanson. — Inventaire des biens délaissés par Vinay. — Procédure criminelle de Seyve,

contre Loire, pour coups et blessures. — Audiences. — Noms des parties : Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, seigneur de Charpey, contre Benistant, en paiement de cense; — Chaptal, bourgeois de Fiançaye, contre Fermond, en reconnaissance d'écriture privée; — noble Louis de Thivolley, seigneur de Barat (Hauterives), demeurant à Moras, contre Robin; de Sanson, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jacques Des Aimars, d'Étoile; — par Bellon, docteur en médecine à Montélimar; — par Joseph Montgolfier, marchand papetier à Annonay, et par Marie-Augustin Montgolfier, négociant à Rives, etc.

B. 1383. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : d'Asty, aubergiste à Barbières; de Bellon, Bouchier, Carrichon, etc., contre Ruchon, Seyve, Roux, Barret, etc., pour voies de fait; — de Mottet-Caron, contre Fermond, pour vol de foin et de noix; — du procureur juridictionnel, contre Barbe, boulanger, et contre des habitants de Barbières qui font cuire leur pain chez lui, au préjudice du fermier du four banal, appartenant à Mme de La Coste, etc. — Répudiation de l'héritage d'Antoinette Aubert, veuve Didier-Rey, par Augustin Didier, de Saint-Mamant. — Inventaires des biens de Dépit-Michon et de Gontard. — Déclarations de grossesse d'Anne Belle, Marie Brenier, Angélique et Virginie Escoffier.

B. 1384. (Liasse.) — 37 pièces; 7 cahiers in-4°, 217 feuillets, papier.

1778-1789. — Rapport d'experts sur les lods dus à Françoise-Angélique Du Sozey de La Croix, dame de Rochefort, par Dépit-Michon. — Vente à l'encan du mobilier de Talon. — Inventaires des biens de Roux, de Sanson, et de Seyve, dit Fournier, de Barbières. — Procédures criminelles de Seyve-Martiquet et de Teston, contre Maret et Chovet, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : Porcheville, chirurgien à Saint-Jean-d'Octavéon, contre Bousson, de Barbières, en paiement d'honoraires; — Pierre Enfantin, ancien négociant à Romans, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée; — Marie-Françoise-Camille de Sassenage, marquise de Pont-en-Royans, comtesse de Montelier, duchesse d'Hostun, contre Genin, et Michelle-Élizabeth de Virieu, veuve et héritière de noble Louis Baudet de Beauregard, demeurant à Coublevie (Isère), contre Fermond-Rousset, en paiement d'arrérages de rente, etc. — Affirmations de voyage : par Sibeud, bourgeois de Montelier; — par Grand, notaire à Hostun, etc.

B. 1385. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1782-1789. — Audiences. — Noms des parties : Feugier, ancien prieur de Saint-Mamant, et Vial, prieur-curé d'Ourches, contre Genin et Dépit-Michon, en paiement de créances; — noble Antoine-François de Sucy, commissaire des guerres au département de Valence, contre Combet, en interposition de décret sur encan; — Simonne-Gasparde Levet, veuve de Sucy, contre Giraud, en reconnaissance d'écriture privée; — Pierre-Laurent-François de La Coste de Bouqueron, seigneur de Barbières, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Lardent et Didier-Rey, en jugement de défaut, etc. — Affirmations de voyage : par noble Joseph-Henri-Robert de Planta, ancien officier de cavalerie à Valence; — par Benistant, de Barbières, etc.

JUDICATURES DE BARCELONNE ET UPIE.

B. 1386. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1682-1789. — Procédures civiles : de Joachim Moulas, procureur à Valence, contre Aguitton, bourgeois de Barcelonne, et Imbert, en paiement de créance; — de Rolland, procureur, contre la veuve Breynat et Bellon, en paiement de procédures, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Barcelonne, contre Marie Curasson, pour vol de linge; — de Champoussin, chirurgien, contre Testard, pour coups et blessures à sa femme et à Jeanne Arnoux, veuve Bigeard, sa belle-mère.

JUDICATURE DE BARSAC.

B. 1387. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783-1784. — Procédure criminelle de Jean-Antoine Bernard, prieur-curé de Barsac, contre Got, pour injures et fraude à la perception de la dîme; jugement qui condamne l'accusé à 50 livres d'amende à distribuer aux pauvres, et aux frais s'élevant à 233 livres. Dans sa requête, le prieur s'attribue la dîme à la cote vingtième, et il la perçoit, pour les grains, dans les fonds, et pour le vin, à la décuvaison.

JUDICATURES DE BATHERNAY, BREN, CHARMES, MARGÈS, SAINT-DONAT, SAINT-MURIS ET TOURNAY.

B. 1388. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1648-1699. — Provisions de l'office de lieutenant de juge de la baronnie de Charmes, données à François Brenier, avocat, par Jacques Coste, chevalier, conseiller

au Parlement de Grenoble. — Procédures civiles : de Pont, marchand à Saint-Donat, contre Argod, et de Chazal, conseiller en l'Élection de Romans, contre Blache, en paiement de créances; — de Perrochet, contre Robert, en communication de pièces de procédures. — Partage d'immeubles entre Robert et Sibert, de Margès. — Contrat de mariage de Jean Perrochet avec Françoise Robert. — Testaments de Noël Robert et de Gaspard Villate, notaire à Saint-Donat.

B. 1389. (Liasse.) — 58 pièces; 4 cahiers in-4°, 112 feuillets, papier.

1710-1789. — Inventaires des meubles délaissés par Boffard et Brun. — Compte de tutelle rendu par Prudence Roux aux enfants mineurs nés de son mariage avec Reynaud. — Provisions des offices de procureur juridictionnel et de greffier du comté de Charmes, données à Jean Machon et à Legentil, notaire, par Pierre de Bérenger, chevalier, seigneur de Vif, etc., maréchal des camps et armées du Roi. — Instances criminelles : de Figuet, contre Ithier, pour voies de fait; — de Tabaret, contre Besson, Mossan, etc., pour vol d'un essaim d'abeilles, etc. — Procédures civiles : de Bossard, notaire à Saint-Donat, contre Anne Villate, veuve Vial, en nomination d'experts chargés de liquider les droits de Duret sur le domaine de Fontoule; — de Françoise Dreveton, contre les mariés Jourdan; — de Paul, contre Ollier et Savoie, en paiement de créance. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre Bayard, Bourrut, etc., en reconnaissance nouvelle de cense et en paiement d'arrérages de pension; — de Sablière, bourgeois de Saint-Donat, contre Bresson, en paiement de bail à ferme, etc.

B. 1390. (Liasse.) — 40 pièces; 5 cahiers in-4°, 213 feuillets, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Berneron, procureur fondé du marquis de Bérenger, contre Chovet, dit Baron, en paiement d'arrérages de pension; — de Milloud, de Montchenu, contre les mariés Bajard, de Bren, en paiement de créance; — de Reynier, curateur de l'hoirie Berneron, contre Vincent, en paiement de lods, etc. — Inventaire des biens d'Amédée Morette. — Instances criminelles : de Chuilon, premier consul de Saint-Donat, et Seigneuret, procureur d'office du comte de Charmes, contre Revol, pour contravention au ban des vendanges; — de Machon, procureur juridictionnel de Charmes, contre Genissieu, Drujon, etc., pour coupe d'arbres dans la forêt de Bar, et contre Ginot, Charrin, Soulier, etc., pour délits de chasse et de pêche. — Affirmations de voyage : par Legentil, notaire; — par Servonnet, bourgeois; — par Jean-François de Senovert de La Coste, de Claveyson, etc.

B. 1391. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : de Biguet, curé de Margès et Tournay, et de son frère, vicaire de Montchenu, contre Jullien, Bernard, etc., pour tapage nocturne; — de Claudine Allier, contre Rozan, pour voies de fait, etc. — Instances civiles de Berneron, receveur du marquis de Bérenger, contre : Bigourdat, Mossan, Chonet, Silvestre, en paiement de cense; — Perrier, en paiement de lods; — Rozan, fermier du domaine de Champeaux, en dommages-intérêts pour mauvaise culture; — Jean de Lapierre, fermier du château de Saint-Muris, en apposition de scellés sur ses meubles; — Muron, en paiement du prix de ferme du domaine des Simians, etc. — Levée du cadavre de Blain. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Joseph Bossard par son fils.

B. 1392. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : de Chalieu, de Saint-Donat, contre la veuve Morette; — d'Étienne Chalvet (*alias* Charvet), chanoine du chapitre de Saint-Donat, contre Platel, en dommages-intérêts pour dégâts dans ses récoltes; — de Véronique Desrois, femme de François de Malivert de Conflans, seigneur de la maison forte de Boissieu en Bugey, contre Servonnet, en annulation du testament fait en sa faveur par Françoise-Bernarde Desrois; — de Julhiet, notaire à Peyrins, contre Marc Châtillon, etc., pour trouble à la jouissance d'un droit d'arrosage, etc. — Rapport d'experts sur l'identité des fonds d'Ithier assujettis à une cense envers les Jésuites de Tournon, auquel le prieuré de Saint-Donat est uni. — Tutelle des enfants Ithier, donnée à Gabriel Dochier. — Instances criminelles : de Chanal-Bidon, d'Établi, etc., contre Ithier-La-Rivoire, Rey, etc., pour voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre Eynard, dit Combourie, Lamotte, etc., accusés du meurtre d'un marchand d'images; monitoire de l'official de Vienne pour obtenir des révélations; — de Perignac et Brutin, gardes-bois, contre Juveneton, pour délits de chasse; — de Marchand, châtelain de Peyrins, contre Payen, pour vol de feuilles de mûrier, etc.

B. 1393. (Liasse.) — 34 pièces; 4 cahiers in-4°, 173 feuillets, papier.

1745-1759. — Rapport d'experts sur l'état du domaine dépendant de la succession Morette acquis par Roux. — Assemblée de parents pour liquider la succession

paternelle d'André Platel, bourgeois de Charmes. — Inventaires des biens de Charles Reynaud, de Claude Savoye et de Platel. — Procédures criminelles : de Morette, de Saint-Martin-d'Août, contre Ronjat, pour voies de fait; — de Revoiron, contre Nivon, pour vol de bois, etc. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de Lionne, dame de Claveyson, contre Cotte, en paiement de rente; — noble Louis-François de Grasse, de Saint-Donat, contre Ponchon, en paiement de dommages-intérêts; — Anne Calvin de Saint-Marcel, veuve Albanel, contre Fayolle, en paiement d'arrérages de pension; — Marie Starot de Saint-Germain, veuve Guyet, de Crépol, contre Rosset, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc.

B. 1394. (Cahiers.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

1749-1759. — Audiences. — Noms des parties : Macillan (*alias* Marcillan) de La Bellane, ancien négociant à Lyon, demeurant à La Tironnerie sur Charaix, contre Jeanne Avignon, en paiement de billet; — Antoine Brenier, seigneur de La Cardonnière, ancien conseiller au Parlement de Grenoble, contre Ithier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — Guillaume d'Hugues, archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Glenat, en paiement de lods; — Guy Servonnet, ancien curé de Bourg-de-Péage, contre Jean-Simon Servonnet, bourgeois de Charmes, en reconnaissance d'écriture privée; — Louise de Marcoux, femme de noble Charles Gondoin-Descombes, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant à Crépol, contre noble Marc-François de Barletier, sieur de La Girarde, son beau-frère, en discussion des biens de noble François de Marcoux, etc. — Provisions des offices : de procureur d'office de Charmes, Bren, etc., données à Jean-Baptiste Dochier par Antoinette-Françoise Boucher d'Orsay, veuve de Pierre de Bérenger, lieutenant général des armées du Roi; — de juge du comté de Charmes et ses dépendances, données à Pierre Bouvier-Desmarest par Reymond de Bérenger; — de lieutenant du juge des mêmes terres, données à Barthélemy Gallix-Mortillet par Reymond-Pierre de Bérenger, etc.

B. 1395. (Liasse.) — 50 pièces; 1 cahier in-4°, 77 feuillets, papier.

1760-1769. — Instance civile de Barletier, contre Blain, en paiement de créance. — Émancipation de Fayet. — Curatelles d'Argoud, de Blain et de nobles Joseph, François et Pierre Dumollard, fils du défunt directeur de la verrerie de Charmes, déférées à Rimet, Coissieu et Lombard-Morel. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de la succession Desmeures, à Bren. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre de Fassion et Breton, dit Dutour, gentilshommes-verriers, pour le meurtre de La Grange, autre gentilhomme-verrier; — de noble Marc-François de Barletier de La Girarde, contre Jean Antoine, pour vagabondage; — de Bonnet, contre Besson et d'autres soldats de recrue, pour voies de fait; — de Bossard, chirurgien à Saint-Donat, contre Dumaine, pour vol de foin, etc.

B. 1396. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jeanne Reynaud. — Requête de Christophe, Jeanne et Marie Valernod, pour obtenir délivrance de la succession de Marie Valernod, leur cousine germaine, décédée *ab intestat*. — Procédures civiles : de Legentil, notaire à Saint-Donat, contre Jassoud, en interposition de décret sur encan; — de Meissonier, contre Combat, en dommages-intérêts, pour dégâts commis dans son bois, etc. — Instances criminelles : de Lacroix, voiturier, contre Charrin, pour blessures mortelles à une de ses mules; — de Mettay, Pangon, Thivolle, etc., contre Bossan, Robert, Rayet, Rey, etc., pour voies de fait.

B. 1397. (Cahiers.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1757-1769. — Audiences. — Noms des parties : Mottet, chanoine et aumônier du chapitre de Saint-Donat, contre Cheval; — Marie-Claire Bernon, dame de Monteléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal et lieutenant de police à Romans, et noble Jean-Gabriel Bernon de Monteléger, son fils, capitaine de cavalerie au régiment d'Espinchat, contre Champion, en interposition de décret sur encan; — Chalieu, ancien receveur de l'aumône de l'Ascension de Saint-Donat, contre Nublat, de Claveyson, en jugement de défaut, etc. — Provisions de l'office de juge du comté de Charmes, données à Barthélemy Mortillet par Reymond-Pierre de Bérenger, colonel dans les Grenadiers de France, chevalier d'honneur de M[me] la Dauphine. — Défauts accordés : aux consuls de Margès, contre Mottin; — à Jean-Gabriel Bernon, seigneur de Monteléger, contre Rozet et Beraud, etc.

B. 1398. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1767-1779. — Procédures civiles : de Marie Aimard, veuve Machon, contre Blain, en rescision d'un contrat de vente de terre; — de Magdeleine Albert, contre Dreveton,

son mari, en séparation de biens; — de Damiron, mandataire de Reymond-Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre noble Jean-François Dumollard, écuyer à Andancette, en vérification de l'état des verreries tenues à ferme par lui; — de Chaléon, contre Suzanne Janon Du Contant, femme de noble Jacques de Fassion, en restitution de trois sétiers de blé noir lui appartenant comme fermier. — Tutelles des mineurs Barbier et de Marianne Burlet, données à Rozan et à Cécile Desgranges. — Instances criminelles : de noble Marc-François de Barletier, sieur de La Girarde, contre Metay, pour injures et menaces; — de Cordier, contre Musset, pour voies de fait; — de Reynaud, contre Dhotun, pour vol de feuilles de mûrier, etc.

B. 1399. (Cahiers.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1767-1777. — Audiences. — Noms des parties : Chosson, curé de Bathernay, contre Dochier, juge de Romans, en reconnaissance de cense; — Reymond-Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre Bourrut, en paiement d'arrérages de cense; — noble Joachim de Chastelier, héritier de Charles Calvin de Saint-Marcel, contre Rey, en paiement de pension; — noble Marc-François de Barletier de La Girarde, contre Brechon, en reconnaissance d'écriture privée; — Marie-Claire de Maucune, femme du marquis d'Arcamont, demeurant à Auch, contre Bourrut, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc. — Provisions de l'office de châtelain du comté de Charmes, données à Jean Thomé, notaire, par Reymond-Pierre de Bérenger, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de l'Ile-de-France. — Affirmations de voyage : par Gabriel Berne, procureur fondé de noble Berne de Levaux, son père; — par Marsanne, bourgeois de Bren; — par noble Jean-François de Fassion, etc. — Défauts accordés : à noble Joseph Plèche de La Carrée, à Montchenu, contre Morette; — à Jean-Baptiste-Joseph Pouchon de Colonge, bourgeois de Saint-Donat, contre Thivolle, etc.

B. 1400. (Liasse.) — 66 pièces; 3 cahiers in-4°, 142 feuillets, papier.

1777-1789. — Procédures civiles : de Beraud, mari de Françoise Rozet, contre Robin, en répétition des droits donnés à sa femme par Rozet; — de Claudine Burais, contre Bourrut, son mari, en séparation de biens, etc. — Répudiation de la succession de son père par Bonami, de Bren. — Émancipation de Ginot. — Instances criminelles : de Dochier, procureur juridictionnel du comté, contre Barrayon et Frachon, pour délits de chasse; — de Gelibert, contre Romanat, pour dégâts commis dans son bois, etc. — Audiences. — Noms des parties : Marguerite de Gallois, veuve de noble François Plèche de Massillan, de Charaix, contre Mottin, de Tournay, en paiement de créance; — Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, comte de Saint-Vallier, contre Ruchaud, de Saint-Donat, en paiement de lods; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière et de Saint-Lattier, seigneur de Ratières, contre Thivolle, de Bathernay, en jugement de défaut, etc. — Commission de sergent de la terre de Margès et Tournay, donnée à Allemand par Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1401. (Cahiers.) — In-4°, 402 feuillets, papier.

1778-1785. — Audiences. — Noms des parties : Raymond-Pierre, marquis de Bérenger, chevalier d'honneur de Madame, contre Fayet, de Bathernay, et Charles Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, Mours, Saint-Donat, etc., président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Chabert, en paiement d'arrérages de cense; — Rochas, de Saint-Muris, contre noble Marc-François de Barletier de La Girarde, demeurant à Charmes, en main-levée de grains saisis; — Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, contre Juveneton, en paiement de deux annuités de ferme; — Ribaud, curé de Saint-Avit, contre Thivolle, en reconnaissance d'écriture privée; — Joseph-Nicolas de La Porte, marquis de L'Arthaudière, contre Thivolle, en paiement de lods, etc.

B. 1402. (Cahiers.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1785-1789. — Audiences. — Noms des parties : Pouchon-Colonge, bourgeois de Saint-Donat, contre Robin et Susanne Janon Du Contant, femme de noble Jean-François de Fassion, de Charmes, contre Gresse, en paiement d'arrérages de pension; — Joseph-Nicolas Ithier, avocat, demeurant au fief de Champeaux, contre Reynaud, en paiement de bail à ferme; — Alexandre-Xavier, vicomte de Tournon, demeurant à Apt, contre Gresse, de Charmes, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Biguet, prieur-curé de Notre-Dame de Tournay; — Berne Des Cottes, officier de grenadiers royaux, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel et de greffier du comté de Charmes, données à Seyvon et à Roux par Charles de Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, président en la Chambre des Comptes de Grenoble; — de capitaine châtelain de Margès, données à Louis Ithier, notaire, par Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, etc.

JUDICATURE DE LA BAUME-CORNILLANE.

B. 1403. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — Instances criminelles de Jean-Antoine Bérenger, dit Cadet, marchand, contre Félise Bérenger, femme Cheyssière, et de Michel Cheyssière, contre Antoine Bérenger, pour injures et voies de fait.

JUDICATURES DE LA BAUME-D'HOSTUN, EYMEUX, HOSTUN, LA MOTTE-FANJAS, ORIOL, SAINT-JEAN-EN-ROYANS, SAINT-JUST-DE-CLAIX, SAINT-MARTIN-LE-COLONEL, SAINT-NAZAIRE ET SAINT-THOMAS.

B. 1404. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1610-1699. — Procédures civiles : de Dimanche Allier et de Pierre Garnier, son fils, contre les créanciers de la succession de Garnier-Nouvelet, en liquidation de leurs droits ; — de Marie Baboy, femme de noble Antoine de Beaumont, sieur de Saint-Pierre, contre les héritiers de Garnier-Nouvelet, en paiement d'arrérages de cense. — Plainte de Jacques Bessée, curé de Saint-Martin-le-Colonel, contre Garnier et Chabert, qui ont joué aux cartes sur un chemin public. — Déclaration de grossesse de Marguerite Brenat. — Mémoire de fournitures faites à Mme la marquise de La Baume pendant son séjour dans le Royans : 2 livres 18 sols pour biscuits et macarons, 12 sols pour un quarteron d'oranges, etc. — Vente par Angélique et Ennemonde Bodin à Pierre Brenier de six quartelées de terre et pré à Saint-Martin-le-Colonel pour 130 livres ; — contrat de mariage de Vincent Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans, avec Isabeau Jay, etc.

B. 1405. (Liasse.) — 92 pièces ; 1 cahier in-4°, 70 feuillets, papier.

1610-1699. — Procédures civiles : de Pierre Brenier, bourgeois de Grenoble, contre noble Gaspard Bertrand, sieur de Chartronières, en évaluation de dommage et de préjudice causés par le changement d'un canal de bois, appelé vulgairement *portary;* — de Pierre Brenier, secrétaire-greffier du marquisat de La Baume, contre Barracand et Blanc, en délivrance d'immeubles vendus. — Instance criminelle de Berthon-Breton, contre deux archers, pour coups et blessures à sa femme. — Testaments : d'Isabeau Brun et d'Isabeau Jay, veuves Brenier ; — de Marc Brenier, étudiant au collége de Tournon ; — de Vincent Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans. — Quittance de 55 livres 17 sols passée à Brenier payant pour Brenat-Perrin, par noble Adrien de Baysse, écuyer. — Vente par Brenat-Perrin à Brenier du droit de chercher et de prendre l'eau de son fonds des Paralières, au prix de 3 livres 10 sols, etc.

B. 1406. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1610-1690. — Enquête judiciaire faite par Pierre Cara, capitaine châtelain de Saint-Nazaire, assisté de Thomas, de la Religion Réformée, en qualité d'adjoint, à la demande de Maurice Buyat, curé de Saint-Jean-en-Royans, et d'Aimar Jamonet, consul du lieu, sur un morceau de toile ayant « des marques et figures qui ressem- » blent à celles de Notre-Dame de l'Osier. » — Marguerite Gaillard, veuve Brun, expose qu'un tisserand lui a rendu une pièce de toile parfaitement propre et nette ; qu'elle l'a mouillée et étendue au soleil plusieurs fois ; qu'enfin l'ayant mise à la lessive et lavée, on y vit des marques dans toute sa longueur ; qu'un deuxième lessivage ayant été impuissant, elle l'a coupée en morceaux pour l'utiliser, et que le morceau présenté vient réellement de la pièce. — Jeanne Laurent, une voisine, dépose que Marguerite Gaillard et sa famille font profession de la Religion Réformée, mais qu'ils sont gens d'honneur et de probité, ne parlant jamais mal de la religion catholique. — Battet, qui a tissé la toile de la veuve Brun, fait remarquer que sa marchandise n'aurait pas été reçue, s'il y avait eu, lors de la livraison, des marques et figures. — Jay a vu la veuve Brun faire la lessive le jour de la Saint-Laurent. — Bordanave, apothicaire, a eu son fils guéri en faisant un vœu à l'intention de la toile. — Arnault fait une déposition semblable. — Roybet, teinturier, déclare impossible « que l'artifice de l'homme puisse » avoir fait les marques et figures de la toile. » Tel est aussi l'avis de quatre experts, tisserands et marchands. — Procédures civiles : de Chasteney, contre Brenier ; de Decluze et Jamonet, contre la veuve Garnier, en discussion des biens de César Brenier et de Garnier-Nouvelet ; — de Flachère, contre Baude et Tortel, pour usurpation de terrain, etc. — Testament de noble Urbain de Pourret, sieur de Brunières, mousquetaire de la garde du Roi, en faveur de Thérèse, sa sœur, femme de Pierre Brenier, secrétaire du marquisat de La Baume.

B. 1407. (Liasse.) — 103 pièces ; 2 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier.

1700-1770. — Procédures civiles : d'Allier, contre Magnan-Bougat, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Jean Brenier, prieur-curé d'Auberive, héritier de Marianne Brenier, sa sœur, contre Grand, en paiement de bail à

ferme d'un domaine sis à La Rivière; — de Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre les mariés Bodoin, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Testament de Marc Brenier, prêtre secondaire de Saint-Jean-en-Royans, en faveur des pauvres de la paroisse. — Nomination de Brenier, curé d'Auberive, à l'archiprêtré du Pont-en-Royans par Jean de Caulet, évêque de Grenoble. — Affirmations de voyage : par Grand, notaire et châtelain d'Hostun; — par Simon, bourgeois de Pont-en-Royans, etc.

JUDICATURES DE BEAUMONT, BELLEGARDE, MONTLAHUC ET SAINT-DIZIER.

B. 1408. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1750-1789. — Procédures criminelles pour voies de fait, exercées : par Bouchet, contre des personnes inconnues de Beaumont; — par Buis, fermier du seigneur de Montauban, à Montlahuc, contre Talon; — par Faure et Bonnet, de Beaumont, contre Brochier, Buis, etc.; — par Gondoin, de Saint-Dizier, contre Beaumont, dit Denis. — Instances : d'Amic, contre Lagier, son gendre, pour détournement d'effets mobiliers lui appartenant; — de Payan, contre Blanc, pour usurpation de terrain; — d'Élizabeth Charvet, servante du curé de Bellegarde, contre Gresse, pour injures, etc.

JUDICATURE DE BEAUMONT-MONTEUX.

B. 1409. (Cahiers.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens délaissés par Pleynet et vente à l'encan de son mobilier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Claude Rivoire par Jean, son fils. — Audiences. — Noms des parties : Christophe, chirurgien à Romans, contre Buisson, pour voies de fait; — noble Laurent de Rochechinard, seigneur de Reculais, contre Masse, en paiement de créance; — le procureur juridictionnel, contre Guerby, pour délits de chasse; — noble Jean de Ponnat, sieur du Merley, contre Bellier, en liquidation de créance; — le président de Chevrières, contre Lambert, dit Chosson, et la veuve Vilherme, en paiement d'arrérages de rente et de somme promise pour les réparations de l'église de Chanos, etc.

B. 1410. (Liasse.) — 90 pièces; 3 cahiers in-4°, 112 feuillets, papier.

1680-1689. — Procédures civiles : de Barre, Ode, etc., contre Guerby, en revendication d'immeuble; — de Guillet de L'Ile, de Die, contre Caillat, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Ducros, Darnaud, etc., contre Lambert, Buisson, etc., pour dommages à leurs vignes; — de Lionnette Cheval, Claire Garon, veuve Brunet, etc., contre Belle, Chabert et Roux, pour voies de fait; — de Lombard, curé de Monteux, et de Lambert, contre Barrier et Domaine, pour injures; — du procureur juridictionnel, contre Lamorinière, chirurgien à Romans, pour délits de chasse; — contre Lombard, curé de la paroisse, pour usurpation de terrain appartenant à la voie publique; — contre Marie Valette et Robert, pour exposition d'enfant. — Audiences. — Noms des parties : Dochier, notaire à Romans, contre Bonnet, et le syndic de l'Aumône générale de la même ville, contre Bel-Saint-Martin, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces; 1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier.

1690-1729. — Exonération de pension par noble Salomon de Ricol, habitant à La Sizeranne, en faveur de Jacques Savoie. — Instances civiles : de Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Sauvajon, en reconnaissance de promesse; — de la veuve Faure, contre les mariés Nevers, en paiement de créance, etc. — Procédures criminelles : de Bertoin, contre Ducros, et de Peyrache, contre Condamin, pour dommages à leurs vignes; — de Champion, fermier de la commanderie de Monteux, contre Belle, et Gallix-Mortillet, curé de Chanos, contre Léveillé, Lambert, etc., pour voies de fait, etc. — Audiences. — Noms des parties : Boffard, châtelain de Clérieux, fermier du comte de Saint-Vallier, contre noble Pierre Gondoin, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble; — le syndic de Saint-Barnard, contre Perrochet, en paiement de rentes, etc. — Provisions de l'office de juge de Beaumont-Monteux, données à Imbert Brenier par Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, marquis de Chevrières et de Clérieux, etc.

B. 1412. (Liasse.) — 60 pièces; 3 cahiers in-4°, 82 feuillets, papier.

1730-1789. — Inventaire des biens délaissés par Guerby. — Procédures criminelles : d'Allier, contre Clément, pour vol de poutres d'un radeau échoué près de Châteauneuf-d'Isère; — de Boffrand, aide-major de la bourgeoisie de Romans; de Buisson, Charavit, Dubouchet, etc., contre Michel Siméan, Félix et Vallet, dit Buisson, pour voies de fait; — de Vilherme, contre Darnaud et Reynaud, pour coupe d'arbres dans sa propriété. — Audiences. — Noms des parties : dom Bourget, prieur de Rompon (Ardèche) et de Saint-Pierre de Vérage (Voirasier), religieux de Cluny, contre Odrat, en paiement d'arrérages

de rente ; — de Clairfont, ancien fermier des droits seigneuriaux d'Henri-Bernard de Lacroix-Chevrières, contre Vilherme, en paiement de lods, etc. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge de Beaumont-Monteux, données à Gabriel Bernon et à Pierre Rivail par le marquis de Chevrières et de Clérieux.

B. 1413. (Cahiers.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1740-1769. — Audiences. — Noms des parties : noble François-Anne Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Ducros, en paiement de pension ; — noble Just-Henri de Tardivon et Marie Chaléat, son épouse, contre Gérard Giraud, en reprise d'instance ; — Boyer de Ruffé, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Monteux, contre Perret et Champion, en paiement de pension et de lods ; — Charvet et Michel, docteur médecin, contre Robert et les mariés Jasset, en paiement de créances ; — Marie Jacquemont, veuve de noble François de La Barge, contre Rivoire, en paiement de dommages-intérêts ; — Jeanne-Thérèse de Tardivon, femme de noble Louis-Thomas Jousselin, capitaine d'infanterie, contre Rodillon, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1414. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1740-1789. — Procédures civiles : de François Barre et de Jacques Borel, son beau-frère, contre Jean-Louis Barre, en règlement de droits successifs ; — de Prudhomme, contre Bayard, pour usurpation de terrain ; — de Combat, contre Cheval, en paiement de créance ; — de Giraud, contre noble Joseph-Justin de Tardivon, en destruction de barrages faits dans l'Herbasse, etc. — Déclarations de grossesse de Jeanne Reynaud et de Françoise Rivoire. — Inventaire des biens délaissés par Élizabeth Delphin. — Instances criminelles : de Jacques-Louis Ginouse-Gallier, ancien lieutenant général au bailliage et siége présidial de Mâcon, contre Vilherme ; de Chaléat, contre Reynaud, et de Charignon, contre Genevier, pour dommages à leurs récoltes ; — de Marguerite Bourron, de Meyzonier, etc., contre Reynaud et Guinet, pour voies de fait, etc.

JUDICATURES DE BEAUREGARD, JAILLANS, MEYMANS ET CRISPALOT.

B. 1415. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1694-1789. — Discussion des biens de Pierre Faisan. — Procédures civiles : de Bresson, contre Morin et Doré, pour établissement de servitude sur sa propriété ; — de Desmeures, notaire à Romans, contre Royanès, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Batier, Champey, etc., pour mouture en fraude de la banalité des moulins de Beaure, à Meymans, et des Guichards, à Jaillans ; — contre les auteurs inconnus de dévastations commises dans la garenne de La Jonchère, appartenant au marquis de Montbrun ; — contre Gay, dont la femme a été trouvée pendue ; — contre Genevier, accusé de prendre au lacet les pigeons d'autrui, etc.

B. 1416. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Chabert et Fière. — Procédures civiles : de noble Ennemond Chastaing, sieur de La Sizeranne, contre Vinay et d'autres habitants de Beauregard, qui passent sur ses immeubles ; — de Chartrousse, contre Fière-Verlope, pour usurpation de terrain ; — de Delacour et Fermond, contre Pinat, dit Roussi, et Faisan, pour dommages à leurs récoltes ; — de Fière, contre Bouvat, pour dérivation de l'eau de La Béaure à son préjudice, etc. — Instances criminelles : d'Armand, prieur-curé de Meymans, contre Argence, pour coupe d'arbres dans le bois de la cure ; — de Dorey, contre Gontard, pour déplacement de limites ; — de Dreveton, contre Astier, dit Caquet, pour fraude aux droits de banalité des moulins de Mme de Saint-Auban ; — de Lombard, Matras, etc., contre Roux et Argence, pour voies de fait.

B. 1417. (Liasse.) — 36 pièces ; 2 cahiers in-4°, 120 feuillets ; 1 plan, papier.

1736-1749. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Perrier Cara, pour coupe de bois dans le taillis des Baumes appartenant à Marie-Charlotte Dupuy de Montbrun, veuve de Guy-Antoine Pape, marquis de Saint-Auban, dame de La Jonchère, héritière testamentaire de François Dupuy, son frère ; — de Morin, contre Drogue et Garde, pour vol d'un cheval ; — de Royan, contre Dreveton, pour fraude aux droits de banalité des moulins, etc. — Procédures civiles : de Morin, contre Bresson, en maintenue du droit de passer avec char et charrette dans la basse cour du défendeur ; plan des lieux ; — de Robert, contre Vinay, dit Bert, en répétition d'immeubles appartenant à sa femme. — Audiences. — Noms des parties : François Dupuy, marquis de Montbrun, contre Matras-Guillaud, en paiement d'arrérages de rente ; — Duportroux, bourgeois de Romans, contre Bouvat, en reconnaissance de promesse ; — Blanche-Marie-Magdeleine

de Garagnol, épouse de noble François-Philibert de Mallerargue, ancien capitaine d'infanterie, contre Charlotte-Renée de Garagnol, femme de noble Ennemond de Chastaing de La Sizeranne, en discussion des biens de Pierre de Garagnol, etc.

B. 1418. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles : de Michel Astier, contre Jean Astier, son frère, pour enlèvement de truffes (pommes de terre) dans sa moitié du domaine des Tourniers; — de Buisson, contre Armand, pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage avec les eaux de La Cerne et pour voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre Chabert, Ferrand, etc., pour fraude aux droits de banalité des moulins de Charlotte-Marguerite Pape de Saint-Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye, seigneur de Condé, colonel du régiment Royal-Comtois, contre Aubert, dit Buisson, Faveron, etc., pour délits de chasse; — contre Grenier (*alias* Garnier), contumax, pour crime de fratricide; jugement qui le condamne à être roué vif.

B. 1419. (Liasse.) — 19 pièces; 7 cahiers in-4°, 167 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens délaissés par Lombard. — Procédures civiles : de Pascal-Malleval, contre Charles Argence, en répétition des droits successifs de Louise Argence, sa femme; — du seigneur de Sassenage, contre les mariés Lattier, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Instances criminelles : de Simon, notaire à La Baume-d'Hostun, contre Garnier, et de Vincent, bourgeois de Romans, contre Didier, pour vol de bois et de charbon, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François Dantour, de Saint-Marcellin, héritier de Claudine Simond, veuve Berne de Levaux, et la marquise de La Faye, contre Vinay et Seyvet, en paiement de créances; — Cara-La-Bâtie, bailli du duché d'Hostun, contre Ferrand, en délivrance d'immeuble sur lequel il a hypothèque, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Prompsal, notaire à Romans, par Guillaume-François Legras, seigneur de Luarce, conseiller au Parlement de Paris, et Charles-Gilles de Bonnefoy de Montbuzin, avocat, « curateurs honoraires à » l'interdiction de Charlotte-Marguerite Pape de Saint-» Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye. »

B. 1420. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jacques Doré. — Levée du cadavre de Cerclérat dans la montagne de Beauregard. — Procédures civiles : de Belle, contre Matras, Lombard et Maret, en maintenue de la jouissance d'un pré à Meymans sans aucune servitude foncière; — de Chardon, contre Marguerite Astier, sa belle-mère, en paiement de la dot de Françoise Delaye; — de Jacques Decrolas (*alias* Decrolard), marchand à Romans, contre les hoirs d'Antoine Armand, son beau-frère, ancien curé de Meymans, en ouverture et transcription de son testament; — de Duret et Bresson, contre Bodin, Flandrin, etc., en décharge de tutelle des mineurs Rey, etc. — Instances criminelles de Dimanche Bouchet, femme Aubert, et de Champey, contre Seyve, pour menaces et voies de fait.

B. 1421. (Liasse.) — 43 pièces; 4 cahiers in-4°, 168 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Garnier, Lapassat, Grenier, Rey et Élizabeth Vinay. — Compte de tutelle rendu par Fermond-Major à Pinat, mari d'Antoinette Cerclérat, curateur de Magdeleine Cerclérat. — Instances criminelles : de Garnier, contre Mottet, pour vol de bois; — de Gontard, contre Argence, et d'Élizabeth Trapan, contre Seyve, son séducteur, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de La Faye, contre Argence, en paiement d'arrérages de rente; — Hélène et Antoinette Notaire, de Tersanne, contre Clave, en paiement de créance; — Servant, fermier du syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Malossane, dit Buis, en paiement de cense; — Louis Lacroix de Chevrières de Pizançon, seigneur du Bourg-de-Péage, contre Roux, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge, données à Thomé et à Mortillet par Pierre Annibal de Bimard, curateur honoraire de Marie-Charlotte Pape de Saint-Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye.

B. 1422. (Liasse.) — 50 pièces; 1 cahier in-4°, 74 feuillets, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur les biens et revenus d'Anne Bleton, demanderesse en séparation de biens d'avec Gontard, son mari. — Levée du cadavre de Belle. — Déclarations de grossesse de Catherine Chabert et de Françoise Allemand. — Instances civiles : de Joseph Aubert-Varadon, contre Mourier, en revendication d'un cinquième de la succession de Jean Mourier; — de Billet et Fière, contre Seyvet, leur beau-frère, en nouvelle expertise de la succession de Seyvet père; — de Seyve, contre les mariés Champey, en paiement de

créance, etc. — Procédures criminelles de Belle, et de Dimanche Bouchet, contre Argence et Aubert, pour voies de fait.

B. 1423. (Liasse.) — 53 pièces; 4 cahiers in-4°, 115 feuillets, papier.

1770-1779. — Tutelle de Clave donnée à Jeanne Bresson, sa mère. — Instances civiles : de Conche, curé de Jaillans, contre Mottet, en vérification de limites; — de Jeanne Loire, contre Fière, en séparation de biens. — Inventaire des biens de Perreton. — Comptes de tutelle rendus à Clave, Grenier et Garnier par Jeanne Bresson, Dépit et Malossane-Grosbec. — Procédures criminelles de Didier, Françoise Morin, Guignard, Just Henri, avocat, contre Belle, Vinay, Faisan, etc., pour voies de fait.

B. 1424. (Liasse.) — 20 pièces; 6 cahiers in-4°, 300 feuillets, papier.

1768-1779. — Rapport d'experts sur le partage des biens délaissés par Marie Viole. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par les enfants Rey de la succession de leur père. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de La Faye, contre Garnier, en paiement de lods; — Sablière-Deshayes, officier pensionné, contre Roux, en délivrance de l'immeuble garantissant sa créance; — Armand, prieur-curé de Meymans, et Roux, curé de Ruinat (Roynac), contre Guignard et Barbier, en reconnaissance de promesse, etc. — Provisions des offices de châtelains de Beauregard et de Meymans, données à André Ferrand et à Pierre Doré par Charles-Lucretius-Henri-François de La Tour, procureur fondé d'Annibal de Bimard, tuteur de Mme la marquise de La Faye.

B. 1425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens délaissés par Guignard. — Arrêt du Parlement de Grenoble autorisant la vente des immeubles de la succession Clave; vente à l'encan des meubles de cette succession et composition de sa masse héréditaire. — Curatelles de Badot et de Belle, données à Duc-Dodon et à Darnas. — Émancipation d'André Bouchet. — Procédures criminelles de Coronel, Drogue, etc., contre Morin, Doré, etc., pour voies de fait.

B. 1426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 86 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiation de l'héritage de Pierre Valette par les enfants Vinay. — Inventaires des biens de Pupel, Simon et Vial. — Adjudication à Royet des immeubles dépendants de la succession Rey, au prix de 4085 livres. — Tutelle des enfants de Joseph-Just Henri, avocat, donnée à Thérèse Bonnardel, leur mère. — Rapport d'experts sur la part de Pierre Roux dans la succession de Charles, son père. — Procédures criminelles de Loire, huissier à Meymans, et de Ruchon, contre Didier et Faisan, dit Serre, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Geneviève Pupel, Magdeleine Rousset, Christine Roux, Virginie Tarpan et Marie Vallier.

B. 1427. (Cahiers.) — In-4°, 522 feuillets, papier.

1776-1789. — Audiences. — Noms des parties : Gastoud, receveur des revenus de Mme la marquise de La Faye, contre Dreveton, en paiement de lods; — Vincent, trésorier de l'église collégiale de Saint-Barnard, contre Chevalier, curateur de Pupel, en interposition de décret sur encan; — Marc-Antoine Jullien, bourgeois de Romans; Grand, conseiller au Conseil souverain de Corse; Gabriel-Bruno Deloulle, prévôt de la collégiale de Crest, contre Roux et Fière, en paiement de créances; — noble Joseph de Richaud, de Jaillans, contre Curnier, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices de châtelain et de procureur juridictionnel, données à Gastoud et à Thomé par Pierre Villacroze, ingénieur géographe à Condé-en-Brie, curateur honoraire à l'interdiction de Françoise-Hippolyte Lériget de La Faye, femme séparée de biens de Charles-François-Hector-Lucretius, comte de La Tour-du-Pin, dame de Condé, Allan, La Jonchère, etc.

JUDICATURE DE BEAUSEMBLANT.

B. 1428. (Liasse.) — 42 pièces; 4 cahiers in-4°, 33 feuillets, papier.

1678-1780. — Procédures civiles : de Bouvier, de Chantemerle, contre Desmeures, en répétition de la dot de Jeanne Brunet, sa femme; — de Goudard, bourgeois de Saint-Romain-d'Albon, contre Buisson, en rescision de la vente d'un domaine au-dessous de son prix; — de Reymond Dubost, chanoine de Saint-Ruf, prieur claustral du prieuré conventuel de Saint-Vallier, contre nobles Joseph-Louis, Jean-Alphonse et Marie de Simiane, enfants et héritiers de Marie-Marguerite de La Garde de Blanc, Collet et Lambert, en paiement d'arrérages de rente. — Compte de tutelle rendu par Barret à Descours. — Inventaire des biens de Pierre Buisson. — Instances criminelles : de Robin, contre Begot, pour voies de fait; — de Romanet, procureur d'office, contre Buisson, pour contravention aux ordonnances sur la fermeture des auberges, etc. — Audiences. — Noms des parties : Baborier, bourgeois d'Andancette, Forcheron et Baboin, contre Luzel,

en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Rosset, agent du comte de Fay de Maubourg, seigneur de La Motte-de-Galaure; — par Gagnière, bourgeois de Fondeville, etc.

JUDICATURES DE BONLIEU ET AIGUEBELLE, LA LAUPIE, MARSANNE, PONT-DE-BARRET, PUYGIRON.

B. 1429. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1746-1768. — Audiences. — Noms des parties : Grégoire Du Fesc, clerc tonsuré, demeurant à Marsanne, contre Gautier, Orgeas, etc., pour coupe d'arbres dans son bois; — Charles de Teyssier, bourgeois de Marsanne, contre noble Joseph Teyssier de Tournier, capitaine d'infanterie à Marsanne, en reprise d'instance; — Jean de Montlovier, gendarme de la garde du Roi, contre Delor, bourgeois, en nomination d'experts chargés de constater l'état de la rivière de Lancelle et des réparations voisines du chemin de Marsanne à Bonlieu, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jérôme-Joseph-Scipion de Luzeran Du Fesc, capitaine de cavalerie, de la succession de noble Georges-Scipion Du Fesc, son père. — Répudiation par noble Georges-Scipion Du Fesc, de Marsanne, des legs contenus dans le testament de noble Jean-Louis Ville. — Provisions de procureur juridictionnel de La Laupie, Marsanne et Bonlieu, données à Morier par Jacques Forquet, procureur fondé d'Alexandre Adhémar de Monteil de Brunier, comte de Marsanne. — Commission de sergent donnée à Billebeau par Louis-René de Saint-Ferréol, chevalier, seigneur de Saint-Pons et de Pont-de-Barret en partie.

B. 1430. (Cahiers.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1768-1777. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Louis de Marsanne, seigneur de Saint-Genis, Font-julianne, Cléon-d'Andran, etc., contre Ferrent, de Puygiron, en paiement de lods au 4e denier; — Jean-Louis-René de Saint-Ferréol, capitaine d'infanterie, seigneur de Pont-de-Barret, contre Philibert, de Marsanne, en paiement d'arrérages de rente; — dom Pierre Lefebvre, prieur de l'abbaye d'Aiguebelle, contre André, dit Siméon, en paiement de bois coupé; — Jeanne Chorier, veuve d'Alexandre de Montlovier, avocat, contre Robert, de Bonlieu, en paiement de dommages-intérêts pour établissement de chemin dans sa propriété, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de Puygiron, données à Flachaire par Paul-César de Bannes; — de greffier de Bonlieu, La Laupie et Marsanne, données à Joseph Flachaire par Forquet, mandataire de Lionel Adhémar de Monteil, comte de Marsanne; — de châtelain de Pont-de-Barret, données à Vial par Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, capitaine d'infanterie; — de procureur d'office du même lieu, données à Augustin Grouiller par Marc-Antoine Loreille, prieur et curé; Pierre-Louis de Blaïn de Marcel et Jean-Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, tous les trois coseigneurs de Pont-de-Barret.

B. 1431. (Cahiers.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1770-1789. — Audiences. — Noms des parties : dom Augustin Humbert, prieur et seigneur de Bonlieu, contre Vidal, en paiement de lods; — Marie-Jeanne de Saint-Ferréol de Saint-Pons, veuve de noble Valérian de Girard, ancien capitaine d'infanterie à Saint-Paul-trois-Châteaux, contre Freydier, de Pont-de-Barret, en délivrance d'immeubles acquis aux enchères; — Antoine Jean de La Bâtie, seigneur de La Bâtie-Rolland, contre Roury, en paiement de créance; — noble Julien-Martin de La Porte, conseiller en la chancellerie du Parlement de Toulouse, receveur des finances en l'Élection de Montélimar, seigneur de Marsanne, La Laupie et Bonlieu, contre Boulat et Chassagnon, en démolition d'un four construit sans autorisation; — Jean-Louis, comte de Bruges, seigneur de Noveisan, Château-Rattier, etc., contre Mestron, en paiement de billet; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, maître d'hôtel honoraire du Roi, représenté par Louis-Aimé, chevalier, seigneur de Montrond, contre Borel-Delor, bourgeois de Marsanne, en liquidation de créance, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Denis de Montlovier, gendarme de la garde du Roi; — par Jean-Baptiste Paulin Chabrier de La Baume, écuyer, ancien garde du corps du Roi, de Mirmande, etc. — Présentations de procureurs : Grasson, pour Marie-Magdeleine-Thérèse de Castanier, femme de François-Laurent, comte de Pontbriant, brigadier des armées du Roi; — Perrard, pour Rose Desrois, veuve de noble Joseph de Tournier, etc.

JUDICATURES DU BOURG-DE-PÉAGE, LE CHAFFAL, CHATUZANGE, COMBOVIN, MONTAGNE-SUR-CHATEAUDOUBLE ET PIZANÇON.

B. 1432. (Liasse.) — 71 pièces; 3 cahiers in-4°, 134 feuillets, papier.

1611-1679. — Procédures civiles : de noble Pierre Deloulle, président de l'Élection de Romans, contre Peyroche, curé de La Baume-d'Hostun, Gendre, dit Gabelle, et noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne, en ouverture de saisie; — de Magnin, notaire à Montrigaud, contre Peyre, boucher, en paiement de 56 écus, prix de trois bœufs; — de Maurel, curé de Pizançon, et Servant, curé du Bourg-de-Péage, contre Gay et noble

Isaac de Fassion, en paiement d'arrérages de rente; — du procureur d'office de Pizançon, contre Sibeud-Cart qui usurpe le sol du chemin du Bourg-de-Péage à Saint-Nazaire; — de Viossat, contre Payen, en paiement du legs fait à Justine Payen, sa femme, par Dimanche Loire, veuve Payen, etc. — Quittance d'arrérages de pension à Viossat, de Chatuzange, par Marguerite Freyssinet, veuve Supat, ayant droit de Pierre Clerc, son premier mari, héritier de Jeanne de Varces et de noble Aimar Delisle. — Transport de créance par Toussaint, chirurgien, à Nicolas Garde, curé de Pizançon. — Défauts accordés : à Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Vincent, dit Lobezat; — à Ennemond Bourgeois, prêtre de Romans, contre Buisson, etc.

B. 1433. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens d'Ardain et de Suzanne Boudiol, veuve Pomerol. — Émancipation de Blanc. — Procédures civiles : de Marguerite André, contre Gervais, son mari, en restitution de sa dot; — des mariés Bonnardel, contre Tatin, en paiement de créance; — de Dimanche Bonnardel, contre Viossat, son mari, en séparation de biens; — de Chabran et Rivail, contre Françoise Tatin, femme Monier, en ouverture de saisie. — Instances criminelles : de Baron, contre Albert, pour vol d'amandes; — de Beaumont, procureur d'office, contre Marguerite Jany, pour violation de la loi de l'abstinence le vendredi; — d'Aloix et Buisson, contre Choisy, soldat, et Joffrey, pour voies de fait, etc.

B. 1434. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles : de Jacques-Reymond Merlin, « gentilhomme servant ordinaire du » Roi », et Lambert, contre Chosson et Françoise Tatin, en paiement de créances; — de Chapaix, marchand à Crest, contre Pangon, en opposition à la vente de marchandises livrées à Ardain et non payées. — Inventaire des effets mobiliers de Louis et Guillaume Malossane, de Papelissier, et de Laurent Aubert. — Discussion des biens d'Antoine Petit. — Instances criminelles : de Chaléat, Antoinette Chovin, Courrier, Clairfond, etc., contre Calon, Chiron, Pellerin, etc., pour voies de fait; — du procureur d'office, contre Gay, chirurgien, pour délits de chasse; — contre Mouret, Vacheras, Ardain, etc., détenteurs de faux poids; — contre plusieurs enfants, pour injures et jet de pierres à Bargelini, médecin de Romans, etc.

B. 1435. (Liasse.) — 82 pièces; 1 cahier in-4°, 35 feuillets, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens : des mariés Sauvage, Religionnaires fugitifs; — d'Antoine Tatin, drapier; — compte de la gestion des biens dudit Tatin rendu par Françoise Tatin, veuve Chossignon, à Chabran, curateur de l'hoirie. — Procédures criminelles de Rabatet, Viossat et Robin, receveur des gabelles et fermier des péages du seigneur de Pizançon, contre Didier, Paquet, Morin et Savoye, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1436. (Registre.) - In-4°, 680 feuillets, papier.

1679-1687. — Audiences. — Noms des parties : Giraud de Garagnol, contrôleur général des guerres, contre Magdeleine Arnoux, en jugement de défaut; — Jacques-Reymond Merlin, écuyer, contre les hoirs Plantier, en discussion des biens de Plantier, notaire; — François et Jean de Giraud, l'un conseiller au Parlement de Grenoble, l'autre capitaine au régiment de Bourbonnais, héritiers de Reymond, prieur-curé de Saint-Muris, contre Isabeau Robert, veuve Guichessieu, en évocation de cause au Parlement de Grenoble; — Marthe Reymond, femme de noble Aimar-Gabriel Dauphin, de Saint-Étienne, seigneur de Vernas, trésorier général de France en Dauphiné, et Verdier, prieur de Barbières, contre Viossat et Reynaud, en reconnaissance de promesses; — Claudine de Marnais de Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre Sibeud-Cart, en paiement d'arrérages de cense; — noble Claude Louvat, maître en la Chambre des Comptes, contre Marc-Antoine de Saint-Ours, notaire et châtelain du Bourg-de-Péage, en paiement de créance; — le seigneur président de Pizançon, contre Albert, en interposition de décret sur l'enchère de l'emplacement du temple protestant du Bourg-de-Péage; — noble Louis de Grasse, de Saint-Donat, contre Darne, en exécution de sentence; — noble Reymond de Calignon, donataire universel de Justine de Chabrières, sa mère, contre Sarraillon, en paiement du bail à ferme du pré Brindant.

B. 1437. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles : d'Allard, curé de Peyrus, recteur de la chapelle Saint-Antoine, et Marie Robinet, veuve Ardain, contre les hoirs de Michel Ardain, en discussion des biens de celui-ci; — de Françoise Aubert, veuve Sauze, contre Lombard, en paiement de créance. — Inventaire des biens de Bœuf, marchand. — Compte-rendu par Barthélemy, séquestre des biens saisis à Carlet, à la requête d'Arod. — Instances

criminelles : d'Allier, Beaumont, Lamarche, etc., contre Sonier et Chodier, pour voies de fait; — du procureur d'office, contre Chapaix et Servonnet, pour délits de chasse.

B. 1438. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés dans la maison d'Étienne Fière. — Procédures civiles : pour Courbis, contre Michel Ardain, en répétition des droits dotaux de Louise Ardain, sa femme; — pour Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre Blanchard, en paiement de pension; — pour Massot, médecin, et Chambon, apothicaire, contre Isabeau Marchand, en discussion des biens de Robin, son mari, etc.; — vente à l'encan des meubles et marchandises dudit Robin. — État des dettes de l'hoirie Malossane. — Sentence d'ordre pour les créanciers de la succession Guichessieu. — Instances criminelles : de Chabran, Chapaix, Chamberan, etc., contre Bourne, Charvet, Delapassat, etc., pour voies de fait; — du procureur d'office, contre Chapon et Charvet, pour coupe d'arbres dans la garenne du seigneur de Pizançon.

B. 1439. (Liasse.) — 73 pièces; 2 cahiers in-8°, 88 feuillets, papier.

1690-1699. — Tutelle des enfants Savoye donnée à Martel. — Sentence d'ordre en faveur des créanciers de l'hoirie de Gaspard de Saint-Ours, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage. — Procédures civiles : de Delacour, contre Robin, Durand et Bouchon, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque; — de Viossat, contre Jeanne Gastier, veuve Blanc, en paiement de créance. — Inventaire des biens de Vigne. — Audiences. — Noms des parties : Carlet, fermier du marquis de Villefranche, contre Dreveton, en paiement d'arrérages de rente; — Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, seigneur de Mours et en partie de Peyrins, contre Hugues, en paiement du droit de civerage, etc. — Requête du procureur d'office demandant qu'il soit défendu de voler des fruits, de chasser, d'entretenir des chèvres, etc.

B. 1440. (Cahier.) — In-8°, 284 feuillets, papier.

1687-1692. — Audiences. — Noms des parties : noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavannes, contre Viossat, en exécution de saisie; — le syndic de l'abbaye de Léoncel et les religieuses de la Visitation de Romans, contre Chandon et Pascal, en paiement d'arrérages de cense et de pension; — noble Romain de Rochechinard, sieur de Crèvecœur, contre les mariés Perrochet, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — noble Théophile de Lacombe de Maloc, sieur de Montagnière, de Saint-Romans, contre Gonnet, en paiement de créance, etc. — Provisions de l'office d'expert-juré, données par le roi Louis XIV à Fayolle, marchand. — Ordonnance de police portant défense de jurer, de blasphémer, de fréquenter les cabarets et d'y jouer pendant les offices divins.

B. 1441. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1700-1729. — Instances civiles : de Duc, ancien capitaine d'infanterie, contre Hélène Genthon, veuve Lambert-Suel, en dommages-intérêts pour accusation calomnieuse de vol; — de Charbonnel, contre Grosset, bourgeois du Bourg-de-Péage, et Collion, en paiement de créances. — Bail à ferme des dîmes, censes et rentes du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, à Alixan, passé à Charbonnel moyennant 3,065 livres. — Quittance de 3,000 livres par Anne de Lacroix de Pizançon, femme en secondes noces de noble Just-Louis de Feralhon, à Jean Grosset. — Compte de tutelle rendu à Pouchelon, cordonnier, par Bontoux et Fière, ses cotuteurs.

B. 1442. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1730-1749. — Inventaire des biens de Pierre Belle-Peyrins et de Claude Fayolle. — Compte de tutelle rendu à Pastel, nouveau tuteur de l'administration des biens de Louise, Françoise-Pauline et Joseph Chanas, par Louise Faure, leur mère. — Instances criminelles : de Michel Astier et Antoine Beaumont, contre Morel, Brun, Duc, etc., pour voies de fait. — Enquête sur la mort de Pierre Bellier, muletier. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant dans la rue des Teppes, au Bourg-de-Péage.

B. 1443. (Liasse.) — 35 pièces; 1 cahier in-4°, 141 feuillets, papier.

1730-1749. — Procédures civiles de Marie Ferrand, contre Pierre Michel, en estimation des marchandises de la succession de Reymond Michel, son mari. — Inventaires des biens de Giroud et de Granjon. — Tutelle des enfants Jourdan déférée à Mathieu Jourdan, leur oncle. — Acte de notoriété sur la mort à l'hôpital de Crémone (Italie) de Charles Junillon, soldat au régiment de Picardie. — Plainte de Gravoulet, contre Lolive et Blachette, pour voies de fait.

B. 1444. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1749. — Tutelle de Louise Royanès déférée à Mottet, son oncle. — Apposition des scellés dans la maison de Valette. — Inventaire des biens de Marie Viossat, veuve Nicolas. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Charles

Prompsal, sous-traitant des étapes, pour obtenir le remboursement de 101 rations exigées de force et sans droit par de La Tour, aide-major des dragons de Languedoc, et de 128 rations exigées de même par le major du régiment d'infanterie des Volontaires royaux; — traité entre Prompsal et Martel, boucher, pour la fourniture de l'étape de Romans et du Bourg en viande de bœuf, de mouton et de veau, à raison de 19 livres 10 sols par quintal, poids de marc. — Procédures criminelles : de Marthe-Magdeleine Mantin, femme Fayolle, contre Marie Ferrand, pour vol de linge; — de Martin, Odrat, Savoye, etc., contre Jallet, Blache, Fière, pour injures et voies de fait.

B. 1445. (Cahiers.) — In-8°, 435 feuillets, papier.

1738-1749. — Audiences. — Noms des parties : Ducros, de Romans, contre Martel, boucher, et Louise Breynat, femme de Pierre de Saulse Du Roure, capitaine au régiment Bolonois, contre Jobert, en paiement de créances; — Boffard, chirurgien, contre Barthélemy, en interposition de décret sur encan; — Estret, prieur-curé de Beauregard, contre Antoinette Ardain, veuve Viossat, en reconnaissance d'écriture, etc. — Provisions de procureur juridictionnel et de juge, données à Raymond Fayolle et à Berlhe par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon.

B. 1446. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles d'Astier, contre Bœuf, en paiement de créance. — Vérification des poids et mesures des marchands du Bourg-de-Péage par le juge, le châtelain, les quatre sergents de quartier et le procureur d'office. — Rapports d'experts : sur les meubles et immeubles que Rozeron doit livrer à Claudine Charbonnel, sa femme, pour sécurité de sa dot; — sur le partage à faire des biens de la succession de Bresson entre ses enfants. — Instances criminelles d'Aimé, Alloix, Breynat, etc., contre Clément, Belle, Lanteaume, etc., pour injures et voies de fait. — Levée du cadavre d'une femme près la croix de Voley. — Enquête contre les cabaretiers du Bourg-de-Péage, accusés de donner à boire pendant les offices du dimanche et des fêtes et à des heures indues.

B. 1447. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur les biens de Marguerite Charmeil, femme séparée de biens de Savoye. — Procédures civiles : de Foriel, contre Marmet et Charbonnel, en réparation à frais communs de murs mitoyens; — de Ducros, prenant fait et cause pour Siméan, contre Marguerite Ruchon, femme Guyonnet-Pivat, en revendication d'immeuble, etc. — Instances criminelles : de François-Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, ancien capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, contre Bouvier, pour coupe d'arbres dans un bois dépendant de ses domaines de Mondi, Vachot et Les Odoards; — de Clément, fermier du conseiller de Pizançon aux Guerres, contre la bergère de Mourier, pour dommages à ses récoltes; — de Girard, Fichet, etc., contre Clairefond, Bert, etc., pour voies de fait.

B. 1448. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1750-1759. — Curatelles de Gizon, de Françoise Grenier et de Faisan, données à Burlet, Bellon de La Garde et Pouchelon. — Vérification des poids et mesures des marchands et cabaretiers du Bourg-de-Péage. — Inventaire des biens de Marmet. — Déclarations de grossesse de Marguerite Lantheaume, Élizabeth Morin et Dominique Mourier. — Procédures criminelles : du procureur d'office, contre Janet, Pain, Gravoulet, etc., cabaretiers, pour débit de vin pendant les offices du dimanche; — d'Antoinette Joffrey, contre la femme Blachette, pour voies de fait dans l'église de Saint-Barnard, etc.

B. 1449. (Liasse.) — 41 pièces; 2 cahiers in-8°, 118 feuillets, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament mystique de Joseph Servonnet, curé du Bourg-de-Péage, en faveur de Guy Servonnet, son oncle et son prédécesseur. — Curatelles de Marie Tardy et de Jean-Baptiste Valette, données à Delacour et à Fière. — Instances civiles de Suel-Lambert, prêtre de Saint-Barnard, prieur de Saint-Didier-de-Rivoire, contre Malossane, Valette, etc., en paiement d'arrérages de pension. — Reconnaissance de billet par Villard en faveur de Davenas, bourgeois du Cheylard (Ardèche.) — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Ferrand, Clément, etc., pour blessures faites à Rozeron avec une arme à feu; — de Sachet, contre Belle, pour voies de fait, etc. — Affirmations de voyage par : Valette, de Charpey; — Berger, de Combovin, etc.

B. 1450. (Cahiers.) — In-8°, 333 feuillets, papier.

1747-1760. — Audiences. — Noms des parties : Enfantin, neveu, contre Briquet, en reconnaissance d'écriture privée; — les religieuses de Sainte-Claire de Romans, contre Guignard, dit Paqueton, en rétablissement de chemin; — Blanche-Marie-Magdeleine de Garagnol, femme de noble François-Philibert-Julien de Malerargue,

contre Fière, et Joseph-Arthur de Lacroix de Chevrières de Sayve, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Faure, des Durons sur Combovin, en paiement d'arrérages de pension et de cense; — Vallet-Buisson, contre Olympe Brun, veuve Alaise, en paiement de pension alimentaire, etc. — Provisions des offices de procureur juridictionnel, de greffier et de sergent, données à Thomé, à Prompsal, à Seyve et à Charrin, par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1451. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Déclarations faites par Françoise Ailhon, Louise Antouard, Magdeleine Léty et Reine Barbier des effets mobiliers de Malossane, Bœuf, Arthaud et Martel, leurs maris défunts. — Curatelles d'Achard et de Marie Audra, données à Rodet et à Bernard. — Rapport d'experts sur la délimitation des immeubles d'Allier et de Goirand. — Procédures civiles : de Brunat, contre Allemand, en exécution du testament de Marie Allemand, veuve Vallet-Buisson, femme Brunat; — de Bernard, fermier du domaine de Cope, appartenant au seigneur de Pizançon, contre Breynat, en nouvelle expertise de prétendus dommages causés à ses récoltes. — Instances d'Achard, Allier, Armoric, etc., contre Bouvier, Lacour, Foriel, pour voies de fait.

B. 1452. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1760-1769. — Rapports d'experts : sur les droits dotaux de Magdeleine Bellon, femme séparée de biens de Truol; — sur l'état de la maison appelée l'*Écu de France*, possédée par Blanchard, et de celle de Bouchet, docteur-médecin, tenue en loyer par Pailherey. — Répudiation de l'héritage d'Éléonore Couchet par Bontoux, son mari. — Instances criminelles de Breynat, meunier de Combovin, Bec, Bedoin, etc., contre Bonnet, Bouron, Bouvier, etc., pour injures et voies de fait. — Élection, par les habitants du Bourg-de-Péage, de douze députés pour assister à une assemblée prescrite par la déclaration du 12 mai 1766 (élection des officiers municipaux et des notables).

B. 1453. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur les brèches faites aux murs de clôture de la garenne du château de Pizançon, par les personnes inconnues qui vont y couper du bois; sentence du juge permettant au procureur juridictionnel de faire publier un monitoire sur ces mêmes faits. — Requête du procureur juridictionnel au juge du Bourg-de-Péage, pour obtenir défenses à Briquet et autres enfants de lancer des pierres avec des frondes sur les maisons de Romans. — Tutelle des mineurs Royanès, donnée à Marianne Chabert, leur mère. — Compte rendu à Eynard-Penelon par Claudine Rouveyre de l'administration des biens de ses filles mineures. — Inventaire des biens de François Brunat, etc.

B. 1454. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Comptes rendus par Claudine Cotte, veuve Robert, et Marie Dépit, veuve Valette, de l'administration des biens de leurs enfants mineurs. — Déclarations faites par Magdeleine Duc, Catherine Chaste, etc., des effets mobiliers des successions Lacroix, Lacour, etc., leurs maris. — Contrat de mariage de Pierre Chatain avec Dominique Eynard. — Procédures criminelles : de Clément, contre Germain, pour vol de cercles vendus à Jaboulet, de Cornas; — de Dochier, ancien officier d'infanterie, Cusin, Duc, etc., contre Louise Escoffier, Magnat, Belle, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1455. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1769. — Instances civiles : de Durand, contre Sauze, en reconnaissance de billet à ordre; — de Jeanne Fayolle, contre Brun, son mari, en séparation de biens; — de noble François-Amédée Duvivier, de Lentiol, contre François, son fermier, en règlement de compte, etc. — Inventaires des biens de Ferouil et de Foriel. — Compte de tutelle rendu par Françoise Rochas, veuve Ferouil, de l'administration des biens de sa fille mineure. — Procédures criminelles d'Escoffier, Espie, notaire et châtelain; Français, notaire; Gachon, etc., contre Chasteney, Ducros, Breynat, Valette, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1456. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur la valeur du château de La Sizeranne et de ses dépendances, vendu par Guignard-Paqueton à Jay et à Buissière. — Procédures civiles de Goirand, contre Allier, pour usurpation de terrain à Characerre sur Pizançon. — Curatelles d'Élizabeth et Catherine Grand, de Grenier et Guibert, données à Peyle, Chabert et Alloix. — Instances criminelles de Giroud, Magdeleine Grenier, Izoird, Jullien, etc., contre Lambert, Seguin, Dannonay, Cavard, etc., pour voies de fait.

B. 1457. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens d'Antoine Lacour, notaire, et de Michat. — Procédures civiles : de

Lantheaume, contre Berrier, en restitution de marchandises; — de Laurent, contre Sauze, en reconnaissance de billet à ordre; — de Louise Matras, contre Archinard, son mari, en répétition de sa dot, etc. — Déclarations faites par Catherine Lacour et Élizabeth Monier des meubles de Salivet et Buisson, leurs maris défunts. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Marbos de l'hoirie Cluze. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Mourat, pour délits de chasse; — de Michel et de la femme Lombre, contre Robert, Ollivier et Valette, pour injures et voies de fait.

B. 1458. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Pinet, de Louise Rodier, veuve Grosset, et de Françoise Revol, femme Royanès. — Curatelles de Réal, des filles Terrasse, de Suzanne Odrat et de Petit, déférées à Grand, Pillet, Déléaud et Montméan. — Procédures civiles de Pouchelon, contre Duret, en maintenue de jouissance d'un droit d'arrosage à Papelissier. — Instances criminelles : de Pascalis, Perrin, Pupil, etc, contre Siméan, Duc, Arthaud, etc., pour voies de fait; — de Reymond Du Cheilas, conseiller au Parlement de Dauphiné, contre Champey, pour enlèvement de foin, etc.

B. 1459. (Liasse.) — 59 pièces; 1 cahier in-8°, 113 pièces papier.

1760-1769. — Apposition des scellés dans la maison de Serret, hôtelier, mort intestat et sans enfants; inventaire et vente à l'encan de son mobilier. — Procédure civile de Bourgeois contre Vial, en exhaussement de mur. — Rapport d'experts sur la maison acquise de Blanchard par Siméan. — Instances criminelles : de Rozeron, du syndic des religieuses de Sainte-Claire, de Treinel, etc., contre Robert, Clément, Cluze, etc., pour injures et voies de fait. — Bilan de Jacques Truol.

B. 1460. (Liasse.) — 35 pièces; 5 cahiers in-4°, 64 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Vial et de Vignon. — Requête des enfants Suiffon pour être mis en possession de l'hoirie de Serret, leur oncle. — Partage de la succession de Marguerite Bernard, veuve Valette, entre ses enfants. — Attestation de titre clérical pour Antoine Vial, clerc tonsuré. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Valette, pour délits de chasse; — de Valette, contre Rollet, pour voies de fait. — Déclaration par Antoinette Villard des meubles de Ferlin, son mari, défunt. — Présentations de procureurs : Viriville, pour Didier; — Lombard-Morel, pour Clément, etc.

B. 1461. (Cahiers.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1759-1763. — Audiences. — Noms des parties : noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Condé, contre Charbonnel, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon, contre Seyvon, fermier du domaine de Riousset, en paiement de deux annuités de son bail; — Marie-Louis de Caillebot, marquis de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, époux de Marie-Charlotte de Clermont-Chaste, dame de Charpey, contre la veuve Malossane, en paiement d'arrérages de cense; — Randon, marchand à Voiron, contre Vignon, du Bourg-de-Péage, en paiement de créance, etc. — Défaut accordé à noble Just-Jacques Bouvier de Fontanille, de Vinay, contre Buterin. — Commissions et provisions des procureur, visiteur, courrier et commissaire de police de Pizançon, Bourg-de-Péage, etc., données à Poudrel, meunier, par noble Louis de Lacroix de Chevrières, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1462. (Cahiers.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1763-1770. — Audiences. — Noms des parties : Devalois, bourgeois de Romans, contre Bouvier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — les dames de l'Hôtel-Dieu de Valence, représentées par leur supérieure, contre Barret, fermier du Cope, en paiement de créance; — de Combette, chanoine d'Alby, contre Dorey-Bayet, la veuve Fermont, etc., en paiement d'arrérages de cense; — Louise de Marcoux, veuve de Gondoin-Descombes, contre Valette, en reconnaissance d'écriture privée; — noble Amédée-François Duvivier, contre François, en vérification de l'état des domaines de Vachot, Mondi et Les Odoards, etc.

B. 1463. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles d'Albert, contre Allier, en réintégrande d'immeubles. — Inventaires des biens d'Antoine et de Pierre Belle. — Vente à l'encan du mobilier d'Amoric et de Bouvaret, associés, et de celui de Jacques de Bannes de La Tour. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire : par Armand, prieur-curé de Bruzac (Ardèche), de la succession d'Alphonse, son frère, bourgeois du Bourg-de-Péage; — par Rose Bachelin, veuve Lacour, de la succession de la veuve Guyot; — par Paul-César de Bannes, marquis de Puygiron, mari de Geneviève de Bannes, de la succession de Jacques de Bannes de La Tour. — Levée du cadavre de Barret. — Déclarations de grossesse de

Marie Achard, Magdeleine Barbier et Marie Barbe. — Instances criminelles de Merlat, garde-bois, contre Allier, Beaumont, etc., pour délits de chasse.

B. 1464. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Magdeleine Bellon, de Marie Bonnet et de Bernard Bouchet. — Bail des boucheries par les échevins et notables du Bourg-de-Péage : à Matras, Bouvier et Rouveyre, à raison de 4 sols 9 deniers la livre de bœuf, de mouton et de veau, du Samedi Saint au 1er septembre, et de 4 sols 6 deniers, du 1er septembre au Mercredi des Cendres; — à Serve et Martel, à raison de 3 sols 6 deniers la livre de vache et de brebis et moyennant la somme de 48 livres payables chaque année par chacun des preneurs. — Procédures criminelles de Bernard, Blanc, Bourget, Boissat, etc., contre la veuve Fière, les mariés Baud, etc., pour injures et voies de fait. — Déclarations de grossesse de Marguerite Bignon-Drian, Louise Blache, Élizabeth Blachette, Rose Brun, etc.

B. 1465. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1770-1779. — Vérification des mesures des cabaretiers. — Inventaires des biens : d'Antoinette Chapan, de Charbonnel et des mariés Courbis. — Procédures civiles : de Chaptal, fermier de l'évêque de Valence à La Part-Dieu, contre Descombes, pour dommages à ses récoltes; — de Clément, contre les mariés Jassoud, en paiement de créance. — Levée du cadavre de la nommée Christine. — Déclarations de grossesse de Thérèse Cara, Marguerite Clément et Marie Cluze. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Chabert, pour délit de chasse; — de Claudine Charbonnel, femme Vallon, contre Vinay, pour voies de fait.

B. 1466. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Rapports d'experts : sur l'estimation des biens de Babois garantissant la dot de Marie Doyon, sa femme; — sur l'état de la palissade établie entre le jardin de Ferlin et celui de la veuve Vallier; — sur les immeubles acquis par Marie Fière et Louis Andrevon, son fils, de Marc-François de Barletier de La Girarde et de Champavier. — Instances civiles : de Devaux, contre les mariés Monier, en plantation de limites; — de Giraud, contre Jay, en jouissance du droit d'arroser son pré avec l'eau de la serve du château de La Sizeranne. — Déclarations de grossesse de Marie Duraud, Marguerite Faure, Geneviève Ferrouillet, etc. — Défense faite par Espie, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage, de laisser pourrir de la paille auprès du puits communal de la maison Eynard.

B. 1467. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Guibert et de Guillot. — Déclaration du mobilier laissé : par Bossard à Catherine Grangeon, sa femme; — par Guibert à Marianne Guignard; — par Magnat à Marie Guignard. — Procès-verbaux : de Barbillon-Dupré, commissaire de police, contre la femme Gravoulet, pour achat de comestibles hors du Bourg, sur les chemins qui y conduisent; — de Merlat, garde-bois, contre Mallen et Gravoulet, pour délits de chasse. — Déclarations de grossesse d'Anne Jourdan, Marguerite Lachau, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Grégoire, pour exposition d'enfant; — de Jullien Lacour, notaire, etc., contre Viossat, Vacher, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1468. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1770-1779. — Vérification des mesures des cabaretiers. — Comptes de tutelle rendus aux mineurs Lacroix et Pillet par leurs mères. — Curatelles de Matras et de Pinat données à Mottet et à Marquet. — Procédures civiles : de Magnat, châtelain de Charpey, contre Izoird, en paiement de créance; — de Michel, contre le curateur de l'hoirie Belle, en répétition des droits dotaux de Claudine Belle, sa femme; — de Péronnier, curé de la paroisse de Saint-Barnard, et de son frère, recteur de l'Hôtel-Dieu de Romans, contre Descombes, pour usurpation de terrain, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Léty, Catherine Mallen, Marie Pinat, Marie Rey, etc. — Instances criminelles : de Lamotte, Merlat, etc., contre Martel, Pouzin, etc., pour injures et voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre Pichot et Gravoulet, pour délits de chasse. — Plainte de Louis-François de Marquet, ancien capitaine de cavalerie à Valence, contre les personnes inconnues qui enlèvent ses fagots à Combovin.

B. 1469. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Royet, Rozeron, Sauze, Serve, etc. — Procédures civiles : de Magdeleine Robert, contre Brun, son mari, en séparation de biens; — de Teston, contre Vossier, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Marie Robin, Jeanne Rousset, etc. — Discussion des biens de Serret, boulanger. — Curatelles des filles Roux et Siméan, données à Gravoulet et à Pain. — Instances criminelles : de

Merlat, garde-bois, contre Robert, pour délits de chasse; — de Rouveyre, Souffray, etc., contre Bouvier, Lambert, etc., pour voies de fait.

B. 1470. (Liasse.) — 49 pièces; 10 cahiers in-8°, 234 feuillets, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Truol, absent depuis plusieurs années, de Vallet, Vallier et Vial. — Déclarations par Marie Vallette et Claire Descombes des meubles de Cornalier et Vassy, leurs maris défunts. — Rapport d'experts sur des réparations contre le ruisseau de Fleur, réclamées à Escoffier par Vial. — Procédures criminelles : de Vallon, contre Lacour, pour violation de séquestre; — de Vial, Viossat, etc., contre Vinay, Jullien, etc., pour voies de fait. — Provisions de commissaire de police de Pizançon, Chatuzanges, etc., données à Barbillon-Dupré par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon. — Présentations de procureurs : Lombard, pour Seyvet, contre Bourne; — Dochier, pour Foriel, contre Vincent, etc.

B. 1471. (Cahiers.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1768-1779. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre-Louis de Lattier, lieutenant-colonel de cavalerie, seigneur de Divajeu, et Françoise Gondoin, femme de François Gondoin, écuyer, colonel de régiment, contre Claire Valette, femme Sauze, et les mariés Bellon, en reconnaissance d'écriture privée; — Marie et Louise de Marcoux, veuve Gondoin, contre Bouvarel, en paiement d'arrérages de la ferme du domaine du Commandeur; — nobles François et Philibert de Julien de Malerargues, et Joseph-Gabriel de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Eurre, Barcelonne et Upie, contre Marguerite Chaste, veuve Lacour, Vivet et Faure, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque; — Louis de Caillebot de La Salle, seigneur de Charpey, et noble Gabriel-Marcellin Chabalet, ancien capitaine au régiment des Volontaires du Dauphiné, contre Badoye et Blanchard, en paiement d'arrérages de cense et de pension, etc.

B. 1472. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état de la maison vendue à Archinard par Bœuf, rue des Teppes. — Comptes de tutelle rendus au mineur Rozeron par Blanchard. — Inventaire des biens d'Élizabeth Buis, veuve Peyle. — Ordonnance du juge prescrivant l'enlèvement des bois, décombres et autres embarras laissés dans les rues. — Instances criminelles : d'Allemand, contre Clément, et de Brunat, contre Robert, pour voies de fait; — d'Andrieu, apothicaire délégué pour la vente de l'arsenic, du sublimé corrosif, etc., contre Tardieu, pour colportage de substances vénéneuses. — Déclarations de grossesse de Magdeleine-Marie Arthaud, Louise Baude, etc. — Procédures civiles : de Louis Caillebot, marquis de La Salle, et de Marie-Charlotte de Clermont-Chaste, seigneurs de Charpey, contre Revol, en paiement de milods; — de Catherine Bellon, contre Lacour, son mari, en séparation de biens, etc. — Levée du cadavre d'un inconnu sur les bords de l'Isère.

B. 1473. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 1 plan.

1780-1789. — Rapport d'experts sur les empiétements de terrain faits au préjudice de Claude-Pierre Dedelay-Dagier par Eynard, Arthaud, etc., au domaine des Drets; plan des lieux. — Curatelles : des filles Chatain et Chiron, données à Ferrier et Marmet; — de Chovin et Courbis, données à Fayol et à Blanchard. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Chovin. — Compte de tutelle rendu à Vachier par Collet. — Discussion des biens d'Antoine Descombes. — Instances criminelles de Laurence Doyon et de Marguerite Courrier, contre Vallier et Michel, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Anne Dannonay et de Virginie Dernas.

B. 1474. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1780-1789. — Instance civile de noble François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, ayant droit de la femme Bossan, née Lambert, contre Allier, Fière, etc., en reconnaissance de censes. — Inventaires des biens délaissés par Eynard, Fouillon et Gravoulet. — Visite par les échevins, le châtelain, etc., chez les marchands de blé, avec invitation à ceux-ci d'alimenter le marché de Romans du 30 mars « presque dépourvu ». — Assemblée de parents et de voisins, autorisant Marie Ferrand, âgée de 23 ans, à contracter mariage sans le consentement de son père, absent depuis plusieurs années. — Répudiations des successions Malossane et Liotard, faites par Jean-Paul Giraud et Marie Liotard, femme Delaye. — Déclarations de grossesse de Marie Ducros, Dimanche Gonet, Louise Guibaud, etc. — Procédures criminelles de Catherine Ducreux, Rose Ithier, veuve Noyer, Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre la femme Seguin, Barret, Dannonay, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1475. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens de Malossane et de Robert. — Curatelles de Perreton, Pillet, Reine Robin, Marianne Roman, etc., données à Vinay, Fouillon

et Araud. — Répudiation par Revol de la succession Blache. — Instances civiles : de Magdeleine Pinet et Louise Nicolas, contre Garnier et Clapon, leurs maris, en séparation de biens; — de Perrier, marchand papetier à Chabeuil, contre Lardant, marchand papetier à Saint-Mamaut, en remboursement de la valeur de trois balles de papier vendues et non livrées. — Déclarations de grossesse de Virginie Messier, Catherine Perriolat, Marie Plantier, Laurence Sonier, etc. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Rouchette, pour homicide; — de Matras, Messier, Revol, etc., contre Reynaud, Peyle, la femme Babois, etc., pour voies de fait.

B. 1476. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la part héréditaire de Marie, Rose et Jeanne Barthélemy, femmes de Mourier, de Vinay et de Malossane, dans la succession de leur mère. — Répudiation par Tournillon de l'héritage d'Antoinette Blachon, échu à sa femme. — Instances criminelles de Talon, Marguerite Thomas et Virieu, contre Vallier, Fayolle, Antoulin, pour voies de fait. — Inventaires des biens de Vial, Vachier et Marguerite Thomas. — Curatelles de Marie Teston, Vinay, etc., données à Teston, Fontaine, etc.

B. 1477. (Cahiers.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1779-1784. — Audiences. — Noms des parties : Pouchelon, notaire à Romans, contre la veuve Blachette, en ouverture de saisie; — Arnoux Legentil, bourgeois de Romans, contre Rose Bachelin, veuve Lacour, et noble Pierre Dedelay-Dagier, officier de cavalerie, contre Viossat, en paiement de créances; — Clément, contre Louise Jomard, veuve de noble Claude Toscan, avocat consistorial à Grenoble, en paiement de dommages-intérêts pour stellionat; — noble Antoine-François de Sucy, commissaire des guerres au département de Valence, contre Valette, en paiement du prix de ferme d'un pré à Chatuzanges; — Muguet, curé au Péage-de-Roussillon, contre Fière, en paiement de billet, etc. — Provisions de l'office de châtelain du Bourg-de-Péage, données à Espie par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1478. (Cahiers.) — In-4°, 482 feuillets, papier

1784-1789. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François-Joseph-Claude Duchi, marquis et seigneur d'Arcamont et en partie de Roquelaure, veuf de Marie-Claire de Mancune, demeurant à Auch, contre Fière, en reconnaissance d'écriture privée; — Louis de Caillebot de La Salle, comte de Roussillon, etc., contre Badoye, en interposition de décret sur encan; — Charlet, curé de la chapelle des Hayes en Lyonnais, héritier de son frère, contre Beurgeois, en paiement de billet; — Pierre-Joseph-François Martin, chanoine de Noyon, vicaire général du diocèse d'Embrun, représenté par Courbis, notaire à Chabeuil, contre Rose et Claudine Lérisse, en autorisation de plaider; — François de Lacroix de Chevrières, seigneur de Pizançon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Lambert, en délivrance du domaine des Petites-Bayanes sur l'estimation qui en sera faite par experts; — François de Jomaron de Montchorel, de Génissieu; Machon, notaire à Romans, et Amédée-Philippe Duvivier, héritier de François-Amédée, seigneur de Lentiol, contre Marie Vignon, Magdeleine Chevillon et Garnier, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Provisions de juge du Bourg-de-Péage, Combovin, etc., données à Legentil, en remplacement de Suel, par Jean-François de Lacroix de Chevrières.

JUDICATURE DU BOURG-LÈS-VALENCE.

B. 1479. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1609-1696. — Procédures civiles de Jacques Dupoyet, notaire, et de Dominique Fontbonne, veuve d'Achille Bost, contre Fendasse, Chiron et Rambaud, en paiement de créance. — Parcelle de frais alloués à Dannonay, dit Patry, dans son procès contre noble Jacques Lionnet, docteur agrégé en l'Université de Valence, s'élevant à 120 livres 19 sols. — Instances criminelles : de Houdard, chirurgien de Valence, consul du Bourg, contre Boudiou-La-Vigne, boulanger, pour contravention au règlement sur le pesage des grains et farines au poids de la communauté; — de Lardant et Moulin, contre Sayn et Brun, pour voies de fait; — de noble Aimar Planta, contrôleur général des gabelles en Dauphiné, contre Valentian, pour vol domestique.

COURS DE CHABEUIL : JUGE DES CONVENTIONS OU JUGE ROYAL, ET JUGE DUCAL.

B. 1480. (Liasse.) — 20 pièces, papier (1 imprimée).

1593-1679. — Déclaration du style de la Cour de Chabeuil imprimée par ordre de Guy Du Vache, capitaine châtelain et juge royal. — Parcelles de frais : pour Ferrier, d'Étoile, contre les hoirs Laboisse; — pour Juillet, de Vinsobres, contre noble Guillaume de Ruast, de la ville d'Orange, s'élevant de 198 à 243 livres. — Procédures civiles : de Largier, boucher à Montelier, et de François-Alphonse de Clermont, comte de Chaste, contre Genevois

et Reynaud, en paiement de créances; — de Jeanne de Charbonneau et de Marie Urtin, sa fille, contre Jeanne Risset, femme Arboud, en appel du juge ducal.

B. 1481. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1709-1759. — Instances criminelles : de Blanc, contre Jeanne Ripert et Tournillon, pour vol et récel d'objets volés; — de Bressaud, métayer d'Hugues de Laurencin de Chanzé, brigadier des armées du Roi, contre Bertillac, Mazet, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Bochon, noyé accidentellement dans le ruisseau de Bost, aux Maraches. — Procédures civiles de Bouilhaud, bourgeois de Montmeyran, et noble Antoine de Ravel de Gadebonne, contre Dusserre, receveur des domaines du Roi au bureau du contrôle de Chabeuil, en paiement de lods.

B. 1482. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Catherine Agranier, Boudillon, Delisle, père et fils, Antoine de Murinais, Chevalier, etc. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de Badoye; — sur l'état des immeubles échus à Marie-Josèphe-Gasparde Dupuy-La-Marne dans la succession Falquet. — Procédures civiles : d'Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre noble Pierre-René Crozat de Vaugrand, en délivrance d'un immeuble à titre de gage et d'hypothèque; — de Catherine Freydier, contre Bérenger, en paiement d'arrérages de pension; — de Marianne Grégoire, contre Métifiot, en garantie immobilière de sa dot. — Émancipations de Mazet, Maussan, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Odyer et Marianne Tochon.

B. 1483. (Registre.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Genissieu, notaire et procureur, et Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, chevalier, seigneur du Plan-de-Baix, major des ville, château et tour de Crest, héritier testamentaire de Sausse, sieur du Roure, ancien capitaine, contre les mariés Dubois et Bayle, en paiement de créances; — Antoine de Briziaux, écuyer, seigneur du Pont, Chambaud, etc., contre Lacroix Saint-Pierre, en maintenue de la jouissance du droit de prendre les eaux des chemins de Billet et de Crest; — noble Jean-Baptiste Didon de Meyssac, capitaine de cavalerie, tuteur des enfants de noble Pierre Catier de Rochefort, lieutenant en la maréchaussée générale de Dauphiné, contre noble François Pain-Duperron, ancien porte-étendard des Gardes du corps du Roi, en reconnaissance de promesse; — noble Pierre-René Crozat de Vaugrand, contre Odrat, en interposition de décret sur encan; — Ollivier, curé de Montvendre, contre Blache, en délivrance d'immeubles grevés d'une pension à son profit, etc.

B. 1484. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1779. — Adjudication à David, géographe du Roi, de la démolition de la chapelle des Croissants, contiguë à l'église paroissiale de Chabeuil, au prix de 110 livres. — Inventaires des biens d'Alinot, Barrier, Justine Ducrest de La Tour, etc. — Rapport d'experts sur la mauvaise gestion de Bellon, fermier de noble Charles-René-Humbert Banc-Dulac, ancien officier de dragons. — Déclarations de grossesse de Marianne Allard, Justine Courbis, Marie Gachon, etc. — Procédures civiles : de Charrin, de Saint-Didier, contre Bayle, fermier, en paiement de créance; — de Chossy, contre Mallet, en vérification de ses livres de commerce; — de Jeanne Drogue, veuve Navelle, contre Nicolas, en annulation de la donation qu'elle lui a faite.

B. 1485. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1766-1779. — Rapport d'experts sur l'usurpation de terrain faite par Valette à Marianne-Angélique de Patin, veuve de Hugues de Laurencin, seigneur de Chanzé. — Inventaires des biens de Metifiot, Pleinet, Rey; curé de la paroisse de Saint-Jean, à Chabeuil. — Déclarations de grossesse de Marie Moulin, Françoise Oboussier, Louise Riffard, etc. — Levée du cadavre de Moulard, de Peyrus. — Instances criminelles : de Lemay, parcheminier, contre Jouvenet, pour voies de fait; — de Palais, contre Arnoux, huissier, et Bellon, pour trouble à la jouissance de la succession de Marguerite de Palais et pour injures et violences. — Fixation du prix du pain et de la viande à 2 sols 9 deniers la livre de pain blanc ou miche, à 2 sols 3 deniers la livre de pain rousset, à 4 sols la livre de mouton et de veau, à 3 sols 6 deniers la livre de bœuf, etc. — Défense aux habitants de détourner l'eau du canal des moulins en temps de sécheresse extrême, à peine de 300 livres d'amende, etc.

B. 1486. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1767-1778. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des Minimes de Valence, contre Didier, en paiement d'arrérages de pension; — Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre Métifiot, en paiement de créance; — François-André, seigneur de Fourville, écuyer, contre Fournier, en paiement de lods; — Morin, instituteur à Malissard, contre Métifiot, en paiement de

promesse; — Annet-Jacques-Joseph de Rostaing de Champferrier, seigneur de Portes, Fiancey, etc., contre Bouache-Roubaud, en interposition de décret sur encan; — Vaulouis d'Auzon, prêtre à Étoile, contre Métifiot, en reconnaissance de promesse; — de Murinais, doyen de la collégiale de Tournon, contre les créanciers de noble Antoine de Murinais, son frère, en entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire par lui obtenues à la chancellerie de la province de Dauphiné, etc.

B. 1487. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des maisons vendues à Avenant et à Courbis par Magdeleine Robert et par Daleine. — Procédures civiles : pour Bouvier, contre noble Claude-Christophe-Jérôme La Tour de Corbières, en acceptation de transport fait au demandeur par Blache fils; — pour Jeanne Charles, contre Chion, son mari, en séparation de biens. — Levée du cadavre de Combe. — Déclarations de grossesse de Marie Bellon, Magdeleine Cercleirat, Justine Charignon, etc. — Inventaires des biens de Dalboussière, chirurgien; de Bonnet, etc. — Procédures criminelles de Bellon, Boteau, François, dit Chabalet, contre Reboulet, Muret, etc., pour voies de fait.

B. 1488. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1780-1789. — Compte de tutelle rendu à Marie Morin par Angélique Métifiot, sa mère. — Émancipations de Morin et d'Oboussier. — Inventaires des biens de Joseph Genissieu, ancien notaire; de Janet, de Martin, père de Joseph-François, vicaire général du diocèse d'Embrun, etc. — Déclarations de grossesse de Louise Guibaud, Catherine Messier, Jeanne Mietton, Marianne Sibeud, etc. — Procédures criminelles de Lemay, Montagnat, Muret, etc., contre Muret, Viriville, etc., pour voies de fait.

B. 1489. (Cahiers.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1764-1789.— Actes extrajudiciaires.— Testaments : d'Urbain-Jérôme de Laurencin de Saint-Cyr, chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant d'infanterie, en faveur de Jean-Baptiste-Espérance de Laurencin, son frère; — d'Angélique-Henriette Falquet en faveur de Marie-Joséphine-Gasparde Dupuy-La-Marne, sa mère; — de Mathieu-Laurent Rey, curé de Saint-Jean de Chabeuil, en faveur de son frère et de sa nièce. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Duvache de la succession de François Pain-Duperron, son beau-frère. — Émancipations de Vinay et de Souchard. — Commission de garde-chasse donnée à Martin par Honoré, prince de Monaco, duc de Valentinois.

B. 1490. (Cahiers.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1777-1789. — Audiences. — Noms des parties : Amaudric, bourgeois de Chabeuil, et Gabrielle Dannonay, veuve Tisson, contre Charignon et Lambert, en paiement de créance; — Diane-Gabrielle de Canel, abbesse de Saint-Just de Romans, contre Bonnet, en paiement de lods; — Louis de Vesc, seigneur de Fourville, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, contre Escoffier, en nomination de curateur; — Alexandre de Montrond, ancien officier de dragons, demeurant à La Baume-Cornillane, en son nom et en celui de Pierre-Paul-Alexandre, son frère, cohéritiers d'Antoine Eynard, châtelain de La Baume, et le syndic des Ursulines de Chabeuil, contre Blache et Bayle, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Défauts accordés : à Joseph-Augustin-Gabriel de Vesc, lieutenant-colonel de dragons, seigneur d'Eurre, Upie, etc., contre Métifiot; — à Grégoire, bourgeois de Montvendre, contre Guérimand, etc.

B. 1491. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1764-1774. — Affirmations de voyage : par Dubouchet, premier consul de Tournon, commissaire aux États particuliers de Vivarais; — par Arnoux, mandataire des Dames de la congrégation du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, établie à Valence; — par Richon, bourgeois de Montélimar; — par Ange Dupont, d'Étoile, etc. — Défauts accordés : à Joachim de Valbonne, seigneur de Châteaudouble, Peyrus, etc., major de la citadelle de Grenoble, contre Berard, tanneur à Chabeuil; — à Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre Vacher; — à Roche, contre noble Claude de Corbières, sieur de La Tour, héritier de Magdeleine Rey; — à Jacques de Rostaing de Champferrier, seigneur de Portes, etc., contre Bouache-Roubaud, etc. — Présentations de procureur : Sarra, pour Claude-Eugène Ducrest de La Tour; — Genissieu, pour Chaix, etc.

B. 1492. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1774-1786. — Affirmations de voyage : par noble Louis-Charles Dupont-Duvivier, ancien capitaine d'infanterie à Soyons; — par de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix; — par Marguerite Mourier, d'Étoile, etc. — Défauts accordés : à noble Pierre-Gabriel Morand de Montfort, de Chambéry, héritier de Christine Ducrest de La Tour, contre Cartelier, papetier; — à Jean-Honoré Jaume de La

Valette, ancien capitaine d'infanterie, secrétaire du commandement général du duché de Savoie; Pierre-François Jaume, baron de La Gallée; Jacques et Barbe Jaume, héritiers bénéficiaires de Jean-François Jaume, contre Chaulet, chirurgien; — à Louis de Saint-Germain, receveur des tailles de l'Élection de Valence, contre Vial; — à Malet, curé d'Ancone, contre Gachet; — à Morel, archiprêtre du Royanais, curé et prieur décimateur de Charpey, contre Vinay; — à Louis de Vesc, héritier de Claudine-Thérèse-Constance André-Fourville, sa mère, contre Tanis et Cesson, etc.

B. 1493. (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1773-1781. — Audiences. — Noms des parties : le prévôt de la communauté des chirurgiens de Valence, contre Sayn, rhabilleur, en cessation de toutes fonctions et opérations chirurgicales; — Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Métifiot, en paiement de créance; — Pierre Serret de Montjobert, ancien officier d'artillerie, contre Colombier, en paiement de loyer; — Bonnet, écuyer, maître particulier des eaux et forêts à Grenoble, contre Barnier, en interposition de décret sur encan; — François de Barjac, écuyer, mari de Julie-Victoire Falquet, et Marianne-Angélique de Patin, veuve du seigneur de Laurencin, contre les mariés Neyret et Bergeron, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont une hypothèque.

B. 1494. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1781-1786. — Audiences. — Noms des parties : noble Louis de Vesc, contre Bonnet, en paiement de lods; — Anne-Annibal-Joachim de Rochemaure de Grille, seigneur de Galargue en Languedoc, héritier de Louise-Françoise Du Pont de Vallons, veuve et héritière d'Antoine de Briziaux, contre Jamonet, en reconnaissance d'écriture privée; — Rosset, négociant; Jacques Garnier de Labareyre, avocat; Gabrielle-Gastonne de Beaumont, abbesse de Saint-Just; Gabriel-Bruno Deloulle, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, prévôt de l'église de Crest, vicaire général de Die, etc., contre Essard, les hoirs Jacquet, Colombier et Vinay, en paiement de créances; — Hélène Forest, veuve Buis, contre André-Charles de Borel d'Hauterives, en main-levée de saisie, etc. — Commission de substitut en la judicature royale de Chabeuil, donnée à François-André Urtin, notaire, par Jean-Baptiste de Reynaud, procureur général au Parlement de Grenoble.

JUDICATURE DE CHABRILLAN.

B. 1495. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1746-1777. — Instances civiles d'Eynard, bourgeois et capitaine châtelain de La Baume-Cornillane, contre Pourtier, en paiement de créance. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel, contre Berg, Girard, etc., pour délits de chasse et délits forestiers. Il résulte de ces procédures qu'il était défendu à tous les habitants de Chabrillan de couper du bois dans les ramières du seigneur, d'y conduire leur bétail et d'y chasser.

JUDICATURE DE CHAMARET.

B. 1496. (Cahiers.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1642-1765. — Tutelle des mineurs Poulin, déférée à Dupoux. — Émancipation de Joseph Tardieu par son père. — Provisions de l'office de juge, données à Joachim Pialla, grand-bailli du comté de Grignan, par Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis Du Muy. — Audiences. — Noms des parties : Devès, bourgeois, contre Barthélemy, en déboutement d'opposition; — noble Magdeleine de Castillon, de Grignan et Lusignan, chanoine théologal de Saint-Paul-trois-Châteaux, contre Jullian et Paulin, en paiement de créances; — Vigneau, contre Fuoc, pour recherche de truffes dans sa vigne; — Bignan, châtelain de Montségur, contre Barthélemy, en reconnaissance d'écriture privée; — Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix de La Reynarde, marquis Du Muy, lieutenant général des armées du Roi, premier maître d'hôtel de la Dauphine, et le chevalier Du Muy, son frère, co-seigneur de Chamaret, contre Marianne Joannis et Mure, en paiement de lods et de cense, etc. — Requête au juge par Ferboton, ancien consul, pour être remboursé d'avances faites à la communauté.

B. 1497. (Cahiers.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

1765-1777. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Dumas par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Ollières, chevalier, baron de Saint-Maime, comte de Grignan, Salles, Montségur, Colonzelle, Clansayes, Réauville et Chantemerle. — Audiences. — Noms des parties : Delubac, ancien prieur de Chalmagne, contre Dubour, et Jacques-Cyprien d'Humille-Durmellin, marquis de Meillane, conseiller en la Cour des Comptes de Provence, contre Marianne Joannis, en paiement de créance; — Enjolras, curé de Chamaret, Poulin, etc., contre Dubour, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque; — les pauvres de la paroisse, contre Barthélemy, en paiement d'arrérages de pension dus à leur

receveur ; — les religieuses de Saint-Augustin, de Valréas, contre Jullian, en reconnaissance d'écriture privée ; — Louis-Nicolas-Victor de Félix, chevalier, comte Du Muy, contre Mure, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1498. (Cahiers.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

1677-1779. — Provisions des offices de lieutenant de châtelain et de procureurs postulants, données à Delubac, Faure, Veyrenc, etc., par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix Du Muy, commandant d'infanterie. — Audiences. — Noms des parties : les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Pialla, en paiement d'arrérages de pension ; — Esprit-Joseph de Castellane, chevalier, marquis de Saint-Maurice, demeurant à Saint-Paul-trois-Châteaux, contre de Saint-Martin, châtelain de Chamaret ; — Paul de Sugier, chirurgien à Baume-de-Transit, contre Gourjon, etc., en paiement de créances. — Affiche indiquant les jours fériés en la Sénéchaussée de Montélimar : janvier 9 jours, la Circoncision, les Rois, etc. ; février 5 jours, la Purification, saint Blaise, etc., total 75 jours, sans compter les jours de foire.

JUDICATURES DE CHANOS-CURSON ET BEAUMONT-MONTEUX, CHANTEMERLE, CHAVANNES, CLÉRIEUX, CROZE, ÉROME, GERVANS, LAVEYRON, MARSAS, PONSAS, SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS, SAINT-VALLIER, SERVES ET VEAUNES.

B. 1499. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1620-1699. — Comptes de tutelle rendus par Barnier et Chotard, de Marsas, de l'administration des biens du mineur Bel ; — répudiation par Jeanne Barbe de la succession d'Antoine Rostaing, son mari. — Inventaire des biens et des papiers de Jacques Brunel, capitaine châtelain de Saint-Vallier ; sont mentionnés : une liasse de 30 pièces relatives aux affaires de la communauté pendant la peste de 1629 ; — une liasse de 17 pièces concernant le logement de la compagnie de chevau-légers de Maugiron en 1632 ; — un ancien parcellaire, « en partie mangé par les rats », des rôles de tailles et des comptes consulaires de Saint-Vallier, Laveyron et Ponsas. — Vente par noble Jean de Chamaroux, sieur du Roure, frère et héritier d'Antoine, à Jean de Lacour, seigneur de Chevrières, président au Parlement de Grenoble, de toutes ses rentes et censes à Saint-Vallier, Vals, etc., ayant appartenu à noble Amieu de Monteil. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre-Louis Dupalais, sieur de Sigaud, curé de Clérieux, par noble Antoine Dupalais de Sigaud, sieur de Baronnat, son frère. — Procédures criminelles de Chalamel et de Dupoile, de Châtillon, capitaine au régiment de Périgord, contre Jomaron et Fay, pour voies de fait.

B. 1500. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1620-1699.— Tutelle des enfants Moulin, de Chanos, donnée à Rostaing. — Quittance de 5 livres tournois, donnée à Juillet par Loyon, de Chantemerle, receveur du droit d'entrée des nouveaux venus dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Blés. — Procédures civiles : pour Meille, expert-juré de Romans, contre Téollier, fermier du comte de Saint-Vallier aux Théaumes sur Clérieux, en paiement de créance ; — pour Étienne Vion, ancien prieur de Saint-Vallier, prieur de Notre-Dame du Puget, à Roynac, contre Béatrix Achard et Louis Guigonnet, en restitution de 6 tonneaux prêtés ; — Popon, marchand à Saint-Vallier, contre Grenier, de Fay, en interposition de décret sur encan. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Suzanne Morel de la succession de Rachet-Richard, de Marsas, son mari. — Instances criminelles : de Fay, contre Quinson, pour voies de fait ; — de Reynaud, contre Joubert, Morel, etc., pour enlèvement de récolte dans un fonds par lui albergé du comte de Saint-Vallier, à Chantemerle.

B. 1501. (Cahiers.)— In-4°, 440 feuillets, papier.

1684-1690. — Audiences. — Noms des parties : noble André d'Izerand de Lemps, seigneur de Mouchet et Montagne ; — le syndic de la collégiale de Saint-Pierre de Vienne, prieur de Saint-Bardoux, et Catherine-Béatrix Robert de Saint-Germain, marquise de Claveyson et dame de Mercurol, contre Robert, Reyet et Martin, en paiement d'arrérages de rente et prestation de nouvelle reconnaissance ; — Charles d'Izerand, seigneur de Mollard-Bochard, et Montaclard, contre Gaillard, en jugement de défaut ; — noble Christophe de Chastelard, tuteur des enfants de noble Charles de Gruel, seigneur de Fontagé et noble Pierre de Ponat, seigneur du Merlet, contre Jourdan, de Serves, et Chabrière, de Veaunes, en interposition de décret sur encan ; — noble Jean-Baptiste de Montchenu, seigneur de Beausemblant, contre noble Reymond de La Cour, sieur de Morvilliers, héritier bénéficiaire d'Angélique Coiffié de Montgabereau, en main-levée de saisie sur ses meubles, etc. — Provisions : de l'office de capitaine châtelain de Saint-Vallier, Ponsas et Laveyron, données à Jacques Fleury par Pierre-Félix de Lacroix de Chevrières, capitaine des gardes de la porte du Roi ; — de sergent des comtés de Saint-Vallier et Vals, de la baronnie de Serves, etc., données à Pataud par Marie de Sayve, dame d'Echigei et de Chamblan, veuve et héritière de Jean de Lacroix, second président à mortier au Parlement de Grenoble.

B. 1502. (Liasse.) — 40 pièces; 2 cahiers in-4°, 149 feuillets, papier.

1700-1789. — Inventaires des biens : de Jacques Barrier, fermier du comte de Saint-Vallier, à Sablière sur Clérieux; — de Bonnet-Raverse, de Marsas. — Assemblées de parents pour nommer des tuteurs et des curateurs à Comeil, à Dumas, à Dupoisle, à Molle et à Traversier. — Contrat de mariage de Bossau, de Clérieux, avec Marguerite Chevrot. — Instances criminelles de Jeanne Cléret, contre Bernard, son beau-frère, pour voies de fait. — Présentations de procureurs : Dreveton, pour Garde, prieur-curé de Serves; — Royer, pour Éléonor Fournier de Conflans, veuve et héritière de noble André Chabert, sieur de Bouvier, à Curson; — Cemat, pour noble Just-Henri de Tardivon, seigneur du Clap, etc.

B. 1503. (Liasse.) — 43 pièces; 2 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier.

1730-1789. — Comptes de tutelle rendus : par Claudine Caillat, veuve Boffard; — par Louise Chastan, veuve Paillarès, et par Delhomme. — Émancipation de Grenier, de Gervans, par son père. — Curatelle de Marie-Gabrielle de Montferrand, fille de Charles-François-Amédée et de Louise Camus de Chavagnieux, demeurant au château des Rioux, déférée à Joseph de Montferrand, son oncle. — Procédures civiles pour Jeanne Cros, veuve Amblard, contre son frère, en paiement de sa part de l'héritage de leur père. — Audiences. — Noms des parties : le comte de Suze, contre Catherine Grand, veuve Supt, en paiement d'arrérages de cense; — Pied, curé de Chabrillan, contre Marguerite, Claude-Joseph et Claude-François d'Athénoul Des Tourrettes, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de procureur, données à Raymond par Henri-Bernard de Lacroix, ancien colonel d'infanterie.

B. 1504. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1740-1749. — Émancipations d'Amblard, potier de terre, et de Boisset, d'Érôme. — Inventaire des biens de Caillet, de Saint-Vallier. — Procédures criminelles : d'André, contre Paul, de Clérieux; — de Marianne Aubelon, contre la veuve Boucod ; — des mariés Belle, contre Dimbert; — de Bonnet et Châtain, contre Malos et Rapel, pour voies de fait; — de Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Lhoste, pour vol de branches de saule ; — de Bellon, fermier du moulin banal de Clérieux, contre Bossane, pour mouture en fraude de ses droits de banalité, etc. — Levée des cadavres de trois inconnus trouvés sur les bords du Rhône, entre Saint-Vallier et Sillon et dans un chemin conduisant aux Rioux.

B. 1505. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : pour Chirouze, contre les mariés Réaux, en paiement d'arrérages de pension; — de Dauphin, contre Monier, notaire à Saint-Uze, en contribution à l'entretien de l'écluse et du canal de son moulin. — Émancipations de Françoise Danthony et d'Étienne Champion, de Gervans. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jacques Cothonay, juge de Saint-Vallier et Vals, de la succession de Joseph Cothonay-La-Croze, son cousin germain, décédé à Paris. — Instances criminelles : du procureur d'office, contre Carrodin et autres, pour vol de linge chez la femme Tarel, dite Sardet, de Gervans; — de Charvet, de Saint-Barthélemy, contre Morand, et de Chopard, exacteur de la taille à Serves, contre la femme Perrier, pour voies de fait.

B. 1506. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de noble Godefroi de Gruel de Fontagé, contre Jourdan et Peyssel, en paiement de lods; — de Gay, de Curson, contre Favier, en vérification de limites, etc. — Apposition des scellés dans la maison forte de Veaunes, au décès de noble Bruno de Fay de Solignac. — Inventaires des biens de Desmeure et de Galabrun. — Émancipations de Forêt, de Curson, et de Gay, de Saint-Bardoux. — Instances criminelles : de Finet, curé de Chantemerle, contre Marion, pour injures; — de Deliaud, contre Tabarin; de Figuet et d'autres domestiques de M. d'Hauterives, contre Faure, etc., pour voies de fait.

B. 1507. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : d'Antoine Moneron, bourgeois de Chanos; — de Marsanne, de Marsas; — de Maxime de Magny, voyageur. — Procédures civiles : de Diane d'Izerand, veuve de François de Sainte-Colombe, marquis de Laubépin, dame du Mollard-Bochard et Montaclard, contre Mignot, en paiement d'arrérages de rentes; — pour Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières et Louise Bouvier, veuve Toscan, sa fermière, contre Supt, de Clérieux, en communication de pièces; — pour Monteil, de Marsas, contre Dumaine, en reconnaissance de limites, etc. — Instances criminelles : d'Izier de Marsas, contre son frère; — de Jullien et Royon, de Saint-Vallier, contre Gerin, etc., pour voies de fait.

B. 1508. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Rebatet, de Saint-Vallier, et de Pipard, de Saint-Barthélemy. — Émancipations de Sébastien et d'Antoine Oriol, de Ponsas. — Procédures civiles : pour Paturel, de Tain, contre Bossard et sa belle-sœur, en garantie d'éviction d'un domaine sis à Marsas; — par Revol, contre Gay, en nomination d'experts, etc. — Compte de tutelle des mineurs Perret rendu par Françoise Colombat, leur mère. — Instances criminelles : de Quinson, de Marsas, contre Savel; — de Peycheur, potier de terre, à Érôme, etc., contre Triboulet, pour voies de fait; — de noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, de Claveyson, contre Monteil, pour dommages à son pré.

B. 1509. (Liasse.) — 78 pièces; 5 cahiers in-4°, 114 feuillets, papier.

1738-1749. — Rapport d'experts sur les réparations faites à l'église et au presbytère de Saint-Uze. — Levée du cadavre de Sauvajon au bord du Rhône. — Procédures criminelles de nobles Joseph-Justin et Just-Henri de Tardivon de Montbrison, le premier capitaine au régiment de la Couronne, et le second demeurant à Clérieux, contre Supt, Modrin, Lambert, Roux, fermier de Gérard Giraud aux Clermonts, etc., pour vol de fagots et de gerbes et pour voies de fait. — Instance civile des Ursulines de Romans, contre Réat, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Audiences. — Noms des parties : Marie de Murat de Lestang, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, dame de La Motte-de-Galaure, contre Ollier, en paiement d'arrérages de rente; — Jean Fay, contre Pierre Fay, de Marsas, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, de capitaines châtelains des baronnies de Serves et de Chantemerle, données à Gabriel Dochier, à Raymond et à Richard par Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, ancien colonel d'infanterie.

B. 1510. (Cahiers.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1740-1749. — Audiences. — Noms des parties : Fay, curé de Fay, contre Jean Fay, bourgeois de Marsas, en paiement de créance; — Rozière, curé de Gervans, contre Triboulet, en paiement d'arrérages de pension; — noble Louis-François de Grasse, de Crest, contre Mossan, en interposition de décret sur encan, etc. — Défauts accordés : à Alix de Rostaing, dame du Mouchet, veuve du comte de Suze, contre Istier, etc.; — à Pierre-Joseph Gallier-Barbier, avocat au Parlement, à Tain, contre Besson, etc. — Affirmations de voyage : par Charlotte Bouvier de Cachard, femme de noble Claude-François d'Anténor Des Tourrettes; — par Chambon, curé de Saint-Bardoux, etc. — Provisions de capitaine châtelain de Croze, de Vals et de Saint-Uze, données à Reymond par Henri-Bernard de Lacroix, marquis de Chevrières, etc.

B. 1511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 92 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Barbe, fermier du Mouchet. — Procédures criminelles : d'Arnaud, contre Châtain, de Saint-Bardoux, pour voies de fait; — de Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Istier, pour délits de pêche dans le grand étang du château; — de Berlhe, lieutenant au Siége royal de Romans, contre la femme Grenier, de Marsas, pour dommages à sa vigne; — de Bille, contre Fayolle et Réaux, pour vol de cerises; — du procureur juridictionnel de Clérieux, contre Bossan, Deveaux, etc., pour délits de chasse, etc. — Discussion des biens d'Argoud, bourgeois, et sentence d'ordre pour ses créanciers. — Instances civiles : pour Benoit, moulinier en soie à Clérieux, contre Fournier, de Croze, en paiement de bail; — pour Isabeau Blanc, femme Thivolle, contre Forcheron et Danthony, créanciers de son mari, en conservation de sa dot, etc.

B. 1512. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1750-1759. — Levée d'un cadavre à Érôme. — Enquête sur les auteurs inconnus de la mort d'un enfant nouveau-né trouvé dans une mare d'eau à Marsas. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Saint-Vallier et Clérieux, contre Brondon, Bossan, Deveaux, etc., pour délits de chasse; — de Courbis, contre Champion, pour voies de fait; — de noble Louis de Courbon, seigneur du Mollard-Bochard, La Blache, etc., conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au bailliage du Bourg-Argental, contre Chomel et Boissonnet, pour enlèvement de raisins dans sa vigne du port de Sillon, etc. — Lettres : de M. de Saint-Vallier sur l'exercice de la justice de ses terres dans la ville de Romans; — de Jomaron sur le même sujet : « M. le comte de Saint-Vallier ne peut rien faire » de mieux pour lui et pour ses vassaux, que de transférer » de Saint-Vallier à Romans le siége de judicature de ses » terres. »

B. 1513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 103 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Jean-Jacques Faux, curé de Chantemerle. — Émancipations d'Henri Graillat, de Ponsas, et de Gay, de Veaunes. — Tutelle des enfants Gaubert déférée à Marguerite Mège, leur mère. — Procédures criminelles : d'Itier, contre Gay, dit Joubert,

pour enlèvement de feuilles de mûrier; — de Bazille-Frachisse, contre Daujon; — de Gay, contre Guillermont, Prost, etc.; — de Gauzan, contre Guigonnet, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel de Saint-Vallier, contre Filien, pour vol; — de noble Jean-Jacques Janon Du Contant, capitaine d'infanterie, contre Rousset, pour menaces à son garde-bois.

B. 1514. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1750-1759. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Suzanne Champion de la succession de Louis Nicolas, potier de terre, à Érôme. — Rapport d'experts sur le supplément de légitime dû à Benoite Chirouze, femme Montagne, dans l'hoirie de ses père et mère. — Procédures civiles : pour Odoard, bourgeois de Mercurol, contre Marie Eynard, en discussion des biens de Barbe, son mari défunt; — pour Marsanne, contre Ponsonet, en paiement de bail à ferme, etc. — Instance criminelle du procureur juridictionnel de Saint-Vallier, contre Milan, Thivolle, Luzel, etc., pour coups et blessures à Beron, cavalier de la maréchaussée, chargé du maintien de l'ordre à la foire ou *vode* de Sainte-Euphémie sur Saint-Uze.

B. 1515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : pour Paillarey, mari de Suzanne Pouzin, contre Silvestre, son beau-frère, en entérinement des lettres royaux qui rescindent l'acte de partage des biens d'Antoinette Chabran; — pour Paturel, contre Amblard, en paiement du bail de son domaine de Marsas; — pour Platel, notaire et châtelain de Clérieux, fermier des droits de Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, comte de Saint-Vallier, etc., contre Cros, en paiement de cense; — pour Réaux, de Gervans, contre Grenier, en paiement de créance, etc. — Tutelle des mineurs Perdriolat et Revol, déférée à François Perdriolat et à Marie Tarel, veuve Revol. — Émancipation d'Augustin Réal.

B. 1516. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des effets délaissés par Guillaume Robert, capitaine anglais au régiment de marine, décédé à Saint-Vallier; — lettres : du comte de Saint-Vallier, réclamant l'adjudication de ces effets, comme haut-justicier; — de Whatley, consul britannique à Marseille, revendiquant les droits de la mère du défunt; — de Barberie de Courteille, intendant général des finances, portant qu'aux termes de la déclaration du 19 juillet 1739 « les Anglois sont exempts du droit d'aubaine » quant au mobilier », et qu'à l'égard du droit de déshérence invoqué par le comte de Saint-Vallier, il ne peut être exercé que lorsque le défunt ne laisse point d'héritier; qu'enfin, le capitaine Robert, n'eût-il pas laissé sa mère pour lui succéder, le seigneur haut-justicier de Saint-Vallier ne pourrait prétendre à son mobilier, qui appartiendrait au Roi, par droit d'aubaine, l'exemption stipulée dans la déclaration de 1739 étant personnelle; — déclaration de Morel, représentant Whatley et celui-ci Catherine Freeman, mère du capitaine défunt, portant décharge desdits effets en faveur de Thomé, greffier de la judicature de Saint-Vallier. — Émancipation des enfants Robin, dits Davichon. — Rapport d'experts sur les réparations à faire à l'église et au presbytère de Saint-Barthélemy, et adjudication des travaux à Noyaret au prix de 580 livres. — Procédures civiles : de Catherine de Romanet de Baudiné, veuve de Marc de Tournon, marquis de Claveyson, contre Reynaud, son fermier, pour mauvaise gestion; — de Jacques Seyvon et Jacques Sauvajon, contre Henri Seyvon, de Vals, en répétition de supplément de légitime, etc.

B. 1517. (Cahiers.) — In-fol., 467 feuillets, papier.

1751-1759. — Audiences. — Noms des parties : Marie de Marché, veuve de noble Pierre de Ponnat, contre Molle, en paiement d'arrérages de pension; — noble Antoine de Rostaing, mari de Catherine de Bouvier, demeurant en sa maison forte du Castelet sur Champis, contre Dreveton, de Curson, en paiement d'arrérages de bail à ferme; — Melchior-Antoine de Beaumont, seigneur de Copier, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Chazalay, en reconnaissance d'écriture privée; — noble François Bonnot, seigneur de Condillac sur Clérieux, contre Tabarin, en paiement de dommages-intérêts; — Claude-Antoine de La Forêt, comte de Divonne, seigneur de Larnage, contre Richard, notaire à Chantemerle, en interposition de décret sur encan, etc. — Vente par César-Antoine Besson, subdélégué de l'intendant à Saint-Vallier, à Bouteiller, banquier à Lyon, des domaines de Dunias, à Saint-Victor, de Serre et de l'Ile ou Césarée, pour 8000 livres. — Provisions de procureur juridictionnel des marquisat de Clérieux, baronnie de Chantemerle et seigneurie de Croze, données à Thomé par Nicolas de Lacroix de Saint-Vallier. — Requête dudit Thomé au Parlement de Grenoble pour l'exercice de la justice du marquisat de Clérieux à Romans.

B. 1518. (Cahiers.) — In-4°, 374 feuillets, papier.

1750-1759. — Audiences. — Noms des parties : Marie-Claire Bernon, dame de Montéléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal de Romans, contre Tabarin,

en paiement de créance; — Roche, curé de Serves, contre Rebattet, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble ordonnant que la justice du comté de Saint-Vallier et Vals, des baronnies de Serves et de Chantemerle, du marquisat de Clérieux et des lieux de Croze et Chanos-Curson sera transférée de Romans à Saint-Vallier. — Provisions : de procureur fiscal et juridictionnel, données à Danthony; — de procureur, données à Raymond; — de greffier, à Bonnet, par Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières. — Affirmations de voyage : par noble Justin-Joseph de Tardivon, capitaine au régiment de La Couronne; — par noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine au régiment de Bretagne, etc.

B. 1519. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures sur l'enlèvement du corps d'Henri-François-de-Paule d'Aguesseau, conseiller d'État, fils d'Henri-François, chancelier de France, mari d'Angélique-Marthe-Françoise de Nollen, décédé dans l'auberge du Sauvage, à Saint-Vallier, et inhumé dans le caveau du chapitre de l'église paroissiale. Le procureur juridictionnel dans sa requête constate que l'exhumation en a été faite au su du clergé, mais sans permission de l'autorité judiciaire, et qu'elle « prive les habitants des » avantages de posséder dans leur église le précieux corps » du digne fils d'un chancelier de France. » — Inventaires des biens : des mariés Ancelin, à Villeneuve-de-Vals; — de Bel, de Clérieux. — Procédures civiles : pour Béranger, de Romans, contre Reynaud, en paiement de billet; — pour Barjac, contre Fournier, de Gervans, en répétition de la légitime de sa mère; — pour Baborier, contre Marcon, de Mantaille, en défense de dériver l'eau du ruisseau de Bancel, etc.

B. 1520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 113 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : de Bert, fermier à Saint-Uze, contre Robin, pour dommages à son pré; — de Blachette, propriétaire à La Mistrale, contre Chataigner et Giraud, pour enlèvement de bois de chauffage; — de Claudine Bongrand, veuve Paillaud, contre Lhostat, pour voies de fait; — du seigneur du marquisat de Clérieux, contre Brunel et Rivoire, hôteliers, pour vente de vin pendant les quinze jours des mois de mai et d'août que dure son droit de ban-vin, etc. — Inventaire des biens de Carrier, faïencier à Ponsas. — Levées de cadavres à Chavanes, à Clérieux, à Saint-Vallier, etc. — Émancipations de Bouzon et de Bernard. — Répudiation par les enfants Berthi de la succession de leur père. — Bail à ferme des immeubles délaissés par Bessey père et fils.

B. 1521. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1760-1769. — Compte de tutelle rendu par Catherine Catil, veuve Perdriolat, à Vermillière, mari de Catherine Perdriolat, et à Triboulet, tuteur de Marie et de François Perdriolat. — Inventaire des biens : de Jean Catil, fermier du Petit-Montaclard, à Saint-Uze; — de Crozel, de Monteux. — Déclarations de grossesse de Marie Chatron, de Jeanne Cotte et de Marie-Jeanne Charitat. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel : contre des chasseurs et des pêcheurs de Saint-Vallier et de Vals, pour contravention aux arrêts et règlements de la Cour de Grenoble; — contre les auteurs inconnus de tapage nocturne et de charivari à Saint-Vallier. : ils sont accusés d'avoir fait rouler des tonneaux vides dans les rues, d'avoir jeté des pierres sur les toits et contre les fenêtres de plusieurs maisons, d'avoir enfoncé un portail, enlevé la poulie d'un puits et la roue d'un cordier, etc. — Instances civiles : de noble Louis de Courbon, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Forez, à Bourg-Argental, seigneur du Mollard-Bochard et La Blache, contre Gervais, de Laveyron, en destruction de la prise d'eau établie à La Combe-d'Aiguelève; — de Danthony, contre Sonier, de Ponsas, en paiement de créance, etc.

B. 1522. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Simon Fay, bourgeois de Saint-Vallier; — d'Anne Dumas, veuve Fournier; — de Michel Déléaud. — Émancipations de Claudine Fayolle, veuve Benoit, et de Fleury Dideron. — Tutelles de Marie Dedeaux, déférée à Tarel, son aïeul maternel, et de Marie Descormes, à Provins. — Procédures civiles : de Françoise Ferandin, veuve Royer, contre Thérèse Lioud, veuve Graillat, en dommages-intérêts pour établissement de servitude foncière; — de Joseph Fleury de Ramezan, officier d'infanterie, contre Faure, de Chantemerle, en paiement de créance; — de Four, potier de terre, à Érôme, contre Bergier, en nomination d'experts chargés d'estimer la vigne acquise par le demandeur de l'hoirie Marion.

B. 1523. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, contre François Dupré, chanoine de Saint-Ruf, pitancier du chapitre de Saint-Vallier, prieur de Notre-Dame de Serreméan, au Diois, en paiement d'arrérages de cense; — pour Guillermet, de Tain, contre Izier, en paiement de créance, etc. — Émancipation de Marie Guignnet, par

son père. — Inventaire des biens de Gay et de Guibert, de Saint-Bardoux. — Plaintes de noble Jacques Janon Du Contant, capitaine d'infanterie à Saint-Vallier, contre Claudine Billet, qui a coupé la haie de son pré à La Brassière; — de Marguerite Guyot, veuve de Lavigne, contre des personnes inconnues, pour injures, jet de pierres et tapage nocturne, etc. — Apposition des scellés sur les meubles de feu Alexandre Grégoire, curé de la paroisse de Saint-Pierre-des-Blés, à Chantemerle. — Compte de tutelle du mineur Carrier, par Anne Graillat, sa mère.

B. 1524. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Margerie. — Répudiation : par Marguerite Mourvilliers de la succession de son frère; — par Morel, de Marsas, de la succession de Marguerite Boissonnet, sa femme. — Procédures civiles : de Laurens, d'Andance, contre Dimbert, dit Saint-Victor, en annulation de donation faite à la femme du défendeur; — de Monier, notaire à Saint-Uze, contre Dauphin, avocat au Présidial de Valence, en jouissance d'un droit d'arrosage aux quartiers de Forêt et des Gourots, etc. — Plaintes : de Mossan, contre Boffard, et de Légier, contre Rousset, pour voies de fait, etc.; — de Monet, premier consul de Saint-Vallier, contre Desmaras, fermier des boucheries de la ville, pour refus de vendre de la viande au taux fixé dans son bail.

B. 1525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1760-1769. — Comptes rendus : par Revol, de Croze, et Magdeleine Chorier, sa femme, à Claudine Delhomme, veuve Sauvajon, et à Déléaud, mari de Catherine Delhomme, de l'administration des biens des filles Delhomme; — par Claudine Pipard à Buissonnet, de sa tutelle des mineurs Bérard. — Émancipations : de Pierre Oternaud; — d'Antoine Peyréol; — de Jacques Pochon. — Plaintes : de noble François Rey, trésorier de France au Bureau des finances de Grenoble, contre Cheval, pour enlèvement de fagots dans son bois; — d'Élisabeth Perrier, contre Cremillieu, pour voies de fait; — de Robert, tailleur d'habits à Marsas, contre son frère, pour détournement de meubles lui appartenant, etc.

B. 1526. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1760-1769. — Apposition des scellés sur les effets : de Servient, hôtelier, et de Robin, tailleur d'habits à Saint-Vallier; — de Roux, curé de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Inventaire des biens de Jean-Baptiste Rostaing, de Chanos-Curson. — Plaintes : de Robert, de Marsas, contre Pochon, dit Manorat, pour voies de fait; — de Marie Sassoulas, veuve Valernod, de Laveyron, contre Brette, etc., pour vol d'un coq d'Inde. — Déclarations de grossesse de Marianne Salaure et de Marie Ronjat. — Procédures civiles : de Servient, fermier à Laveyron, contre Cluas, en paiement de créance; — de Robin, du Mollard-Bochard, contre Vallet et Robin, en paiement d'intérêts, etc.

B. 1527. (Liasse.) — 41 pièces; 2 cahiers in-fol., 190 feuillets, papier.

1760-1769. — Levée du cadavre de Veyrat, dit Monaco, à Serves. — Déclarations de grossesse de Marie Vingtain et de Marguerite Thomas. — Répudiation par Terrasson frères de la succession de leur père. — Compte de tutelle de Catherine Livoin rendu par Catherine Chatain, veuve et héritière de Louis Tabarin, marchand à Clérieux. — Rapport d'experts sur les lods dus à noble Joseph-Justin de Tardivon de Montbrison, ancien capitaine d'infanterie, par Brunel, de Saint-Bardoux. — Plainte de Marie-Henriette Toscan, femme de noble Jean-Pierre Chièze, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, contre les auteurs inconnus de dégradations commises dans son pré de Clérieux.

B. 1528. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1759-1764. — Audiences. — Noms des parties : Lapeine, de Croze, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée; — Jean de Sibeud, seigneur de Creures et Beausemblant, héritier d'Alexandre, son frère, contre Douet, chirurgien, en autorisation d'ester en justice pour Marie Bois, sa femme, etc. — Transcription des lettres patentes, commission et ordonnance accordées à Barrier, chargé de la quête des esclaves, à Saint-Vallier. — Affirmations de voyage : par noble Claude-Joseph d'Anténor (Athénoul) des Tourrettes, habitant à Grane; — Joseph-Raphaël-Augustin de Brunel de Calvarias, capitaine d'infanterie à Beaurepaire; — Gril, notaire et châtelain de Serre, tuteur de Lazare de Sibeud, de Beausemblant, etc.

B. 1529. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1764-1770. — Défauts accordés : à Marsanne, bourgeois de Saint-Donat, contre la veuve Molle; — à Forcheron, négociant à Saint-Vallier, contre Jeanne Tarel; — à Jean Cothonay, écuyer, garde du corps de S. M., contre Bougrand, etc. — Présentations de procureurs : Fayard, pour Marianne Rostaing-Danthony, pour Gervais, etc. — Bail à ferme des boucheries de Saint-Vallier, passé à Desmaras et Oternaud, au prix de 48 livres, applicables aux réparations de la maison-commune et à la charge de

livrer la viande de bœuf à 3 sols 6 deniers la livre, celle de mouton et de veau à 4 sols 6 deniers. — Fixation du prix du pain blanc ou miche à 2 sols 6 deniers la livre, du pain rousset à 1 sol 9 deniers, attendu le prix du blé à 59 sols la quarte, etc.

B. 1530. (Cahiers.) — In-fol., 386 feuillets, papier.

1760-1764. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François de Reboulet, baron de Rochebloine, demeurant à Tournon, contre Jacqueline de Lafont, veuve Seguin, en paiement de créance; — Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, héritier de Louis-François, son père, contre Michalet, de Marsas, en interposition de décret sur encan; — Nicolas de Lacroix, comte de Saint-Vallier et Vals, contre Royer, prieur-curé de Croze, en prestation de nouvelle reconnaissance, etc. — Provisions de l'office de juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, de la baronnie de Serves et Chantemerle, du marquisat de Clérieux et des seigneuries de Croze, Chanos-Curson et Beaumont-Monteux, données à Hyacinthe Fleury, avocat au Parlement de Grenoble, par Nicolas de Lacroix de Chevrières.

B. 1531. (Cahiers.) — In-fol., 424 feuillets, papier.

1764-1769. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Tardivon, « abbé, supérieur et chef de l'ordre de Saint-Ruf », prieur de Saint-Vallier, contre Bosc, en paiement de trois annuités de rente foncière; — noble Antoine Michon, avocat au Parlement de Grenoble, contre Crozel, de Monteux, en exécution de jugement; — noble Antoine de Rostaing, contre les mariés Dusserre, créanciers de l'hoirie de noble André de Bouvier et de Gabrielle Fournier, en imputation de la valeur des fruits qui lui ont été saisis, s'élevant à 500 livres, etc. — Provisions des offices de procureur fiscal et juridictionnel « quant à » la police » de Chanos-Curson, de Veaunes, de Beaumont-Monteux et de Chantemerle, données à Fontfrède, à Vilherme et à Begot par Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, etc.

B. 1532. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens : de Boutier, de Gervans; — de François-Joseph de Boisseaux, exempt de maréchaussée, à Saint-Vallier. — Répudiations par Étiennette Baudier, par Bérard, par Marie et Jeanne Armand, des successions de Boisseaux, de Bérard et d'Armand. — Émancipations de Bert, de Saint-Barthélemy, et de Barruyer, de Gervans. — Procédures civiles : pour Bonnet, notaire à Saint-Vallier, contre Hubert, brigadier des fermes, en paiement du loyer de sa maison, et contre Morel, en paiement de frais d'acte de vente. — Levée du cadavre de Barthélemy, dit Ruinat, trouvé dans la Galaure, près des écluses du moulin de Saint-Vallier. — Instances criminelles : d'Alléon, contre Boucod, pour injures; — de Barthélemy, contre Pochon, pour voies de fait, etc.

B. 1533. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de : Louis Châtain, de Monteux; — de Pierre Châtain, de Saint-Bardoux; — de Chatron, de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Levées de cadavres de personnes inconnues à Saint-Vallier, à Laveyron, à Serves et à Gervans. — Procédures criminelles : de Cluas, contre Grenier et Seyvon; — de Chivat-Moret, contre Revol et Bret; — de Cheval, fabricant de pipes à Serves, contre Brunel, etc., pour voies de fait; — du procureur juridictionnel du marquisat de Clérieux, contre les auteurs inconnus de plusieurs délits forestiers; — de Chirouse, consul de Serves, contre les dévastateurs de son aulnaie, près du ruisseau de Fontfraîche, etc. — Bail judiciaire des biens des mineurs Catil.

B. 1534. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations : de Dochier, de Monteux; — de Défelix, d'Érôme; — de Catherine Coudane, de Saint-Uze. — Déclarations de grossesse d'Anne-Marie de Curtis et de Marianne Delhomme. — Apposition des scellés sur les effets de Dépit, marchand à Marsas, et de Courbis, curé de Saint-Vallier; — inventaire de leurs meubles et papiers : sont mentionnés les registres de baptêmes, mariages et décès, depuis le 11 mai 1568 jusqu'au 16 février 1776. — Procédures criminelles : de noble Pierre-François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, contre Chevrol et ses domestiques, pour coupe d'arbres dans les aulnaies de Serret et de Loubat sur Marsas; — de noble Henri-Raphaël de Revetton Des Picardes, ancien auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, demeurant à Saint-Vallier, contre Mansat, pour injures, etc.

B. 1535, (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Instances civiles : pour Françoise Ferandin, veuve Royer, contre la veuve Graillat, née Lioud, de Saint-Vallier, en destruction de servitudes établies sur son terrain; — pour Fayolle, de Gervans, contre Berruyer et Perriolat, en répétition de la dot de Marguerite Réaux, sa mère, etc. — Inventaire des biens de Charlotte Fay, veuve Caise, de Saint-Vallier. — Déclarations de grossesse

de Rose Duyon et d'Antoinette Duclos. — Procédures criminelles : de Faveron, de Chanos, contre Vassy, pour dommages à son pré; — de Faure, contre Ladret et Combier, pour voies de fait; — de Ducros, bourgeois de Romans, contre des habitants de Clérieux qui coupent les saules et les arbres plantés le long de sa prairie.

B. 1536. (Liasse.) — 82 Pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens de Marie-Catherine Ginouze-Gallier, veuve de César-Antoine Besson, de Saint-Vallier. — Émancipations : de Galabrun, de Marsas; — de Blaise et Catherine Fournier, de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Répudiations : par Claudine Ferrand de la succession de son père; — par Ginon, de Montchenu, de la succession des mariés Ginon et Françoise Dumoulin. — Déclarations de grossesse de Suzanne Garnodier et de Marianne Fogier. — Plaintes : de Grange, d'Érôme, contre Antoine; — de Girard, de Chanos, contre Richard; — de Gay, de Serves, contre Sauzet, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Genthon, trouvé au Creux-de-Cedan ou La Croze, à Saint-Vallier. — Procédure civile pour Gery, contre Jourdan, en remboursement des frais et avances par lui faits depuis qu'il a fiancé sa fille.

B. 1537. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les meubles et effets de Jullien, avocat à Saint-Vallier. — Répudiation par Claire Joly et par Grenier des successions de Forcheron et de Grenier père. — Compte de tutelle des mineurs Guichard, rendu par Marie Guibert, leur mère. — Instances civiles : de Pierre Guyot de La Cristinière, trésorier général de France, à Grenoble, héritier de Françoise Ferandin, veuve Royer, contre Thérèse Lioud, en destruction de servitudes foncières; — de Jourdan, bourgeois de Serves, contre Bouzon, en restitution d'immeubles ayant appartenu à Bouzon, son aïeul, etc. — Levée du cadavre de Grosjean sur les bords du Rhône, à Saint-Vallier. — Procédures criminelles : de Lapierre, contre Ravery; — d'Élizabeth de Lacroix de Montozier, contre des inconnus, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1538. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les effets de Nublat, de Charrière et de Mignot, fermiers à Villeneuve. — Émancipations d'Ollier et de Nicolas. — Tutelle des enfants Mazet, de Marsas, donnée à Louise Grenier, leur mère. — Plaintes : d'Ollier, contre Boucharel; — de Jeanne Millifort, veuve Chaix, contre Supt; — de Michalon, contre les mariés Granjon, etc., pour voies de fait. — Requête de Magdeleine-Clotilde Lonney au juge de Saint-Vallier pour être rendue à la liberté; elle y expose qu'elle est venue de Paris sous un habit d'homme pour contracter mariage avec un grenadier du régiment de Provence en semestre au domaine du Vivier, et qu'elle a été arrêtée par la maréchaussée; — ordonnance du juge relative à son élargissement.

B. 1539. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de Jeanne Richard, veuve Catil, et de Jacques Ravery. — Répudiations : par les mariés Richaud, de Monteux; — par Quinson, de Marsas; — par Pinet, d'Érôme; — par Perouse, de Ponsas, des successions Bouillane, Quinson, Berger et Perouse. — Appositions des scellés sur les effets de Richard et de Cessieux, de Saint-Vallier. — Inventaires des biens de Reynaud, de Saint-Vallier, et de Françoise Prouhet, veuve Guigard, de Clérieux. — Compte de tutelle des mineurs Perdriolat rendu par leur oncle. — Procédures civiles : pour noble Joseph Plèche de La Carrée, de Montchenu, époux de Marie-Blanche Richard, et Fay, veuf de Suzanne Richard, contre Barthélemy Richard, en délivrance de leur patrimoine paternel; — pour Reynaud, bourgeois à Saint-Bonnet-de-Galaure, contre Catherine Baboin, veuve Noyaret, en revendication d'une haie usurpée, etc.

B. 1540. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1770-1779. — Mémoire établissant la juridiction du Bureau des finances de Montpellier sur sept sétérées de terre, relais du Rhône, vis à vis de la paroisse de Gervans, dont M. de Saint-Vallier veut s'emparer. Depuis l'an 534, la rive orientale du fleuve sépare le Dauphiné du Languedoc, et les droits de la Couronne s'étendent sur les rivages du fleuve d'un bord à l'autre, sur son lit et sur ses îles. Des arrêts du Parlement de Toulouse de mars 1493, du Conseil d'État des 8 mai 1691 et 21 mai 1770, confirment cette possession. — Procédures civiles : pour les échevins de la ville de Saint-Vallier, contre Desmaras, Oternaud, etc., fermiers des boucheries, en paiement du prix de leur bail; — pour Roche, curé de Serves, contre Grenier, en cession d'un chemin à talon entre la route et la maison curiale, etc. — Appositions des scellés sur les effets de Rozier, de Saint-Barthélemy-de-Vals, et de Marie Roure, femme Begot, de Saint-Vallier. — Vente à l'encan des meubles de l'hoirie Rimet, de Saint-Bardoux.

B. 1541. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Bonnet, notaire à Saint-Vallier, contre nobles Jean-Évangéliste de Vitrolles, écuyer, de Chanas (Isère); Marie-Pierrette de Vitrolles, épouse de François de Grally, capitaine au régiment de Barrois et François-Michel de Choin de Montgay, de Lens-Lestang, en paiement de créance; — pour Tivolle, de Tain, contre Laurent, dit Bayolet, en revendication d'un pré sis à Chavanes; — pour Marguerite Thomas, contre Fauvet, son mari, en séparation de biens, etc. — Inventaire des biens de Servient, de Saint-Vallier. — Tutelles des mineurs Veyrat, Didier, Seyvon, etc., déférées à Paul, à Sonier et à Marianne Faure. — Compte de tutelle du mineur Jassoud rendu par Surel, son oncle, etc.

B. 1542. (Cahiers.) — In-fol. et in-4°, 478 feuillets, papier.

1765-1774. — Audiences. — Noms des parties : noble Jacques Janon Du Contant, colonel d'infanterie, contre Nesson et Nodin, en autorisation d'ester en justice à donner à Catherine Nesson, leur fille et épouse; — noble Pierre-François Levet, seigneur de Malaval, fils et héritier de Gaspard, contre les mariés Benoit, de Clérieux, en paiement d'arrérages de rente; — François Rey, trésorier de France, à Grenoble, demeurant au Mouchet, contre Déléaud, en paiement de créance, etc. — Fixation par le châtelain de Saint-Vallier du prix du pain à 2 sols et 1/2 la livre de blanc et à 1 sol 9 deniers celle de rousset. — Défenses : aux habitants de Saint-Vallier de louer leurs maisons à des étrangers non pourvus de certificats de bonnes vie et mœurs, qui seront enregistrés au greffe de la police; — aux cabaretiers et hôteliers de donner à boire pendant les offices de la paroisse à d'autres personnes qu'aux étrangers, etc. — Présentations de procureurs : Baborier, pour de La Roche, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Marette; — Fayard, pour Dache, etc.

B. 1543. (Cahiers.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1774-1779. — Affirmations de voyage : par Philippe-Robert-Grégoire du Colombier, d'Étoile; — par Fay, bourgeois à Chantemerle; — par Dervieux, négociant à Lyon, etc. — Présentations de procureurs : Paturel, pour la veuve Robin; — Brette, pour Grenier; — Danthony, pour Peyrouse, etc. — Droits de greffe : inventaire des biens, ouverture du testament, etc., de M. de Boisseaux, 42 livres; — vente des meubles de Veyrat, 78 livres; inventaire Guigard, 36 livres, etc.

B. 1544. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens : de Benoit, moulinier en soie à Clérieux; — de Barret, de Monteux; — de Marianne Armand, veuve Tarel. — Déclarations de grossesse par Marie Bouzon, Françoise Bertrand, Suzanne Bertholet, etc. — Instance civile de Catherine Besson, contre Fournier, son mari, en séparation de biens. — Tutelles : d'Éléonore Bérard, déférée à Francon; — des mineurs Barbier, déférée à Marie Desgranges, leur mère, etc. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Berrier, dit Bourguignon, pour blessures faites à des soldats logés chez lui; — contre les auteurs inconnus du meurtre de Bit, de Clérieux, etc.

B. 1545. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations : par Cléret de la succession de Jeanne Pochon, sa femme; — par les mariés Chabalet, de la succession de Marie Réaux. — Vente des meubles de l'hoirie Blanc, de Saint-Vallier. — Émancipations de Cherpe, Chassagne et Charrignon. — Déclarations de grossesse de Marie Bret et de Catherine Charin. — Levées de cadavres à Saint-Vallier, à Serves, à Érôme, etc. — Requêtes des enfants de Benoit Carles, mort à Serves, et de Clabaut, marchand d'Amsterdam, en revendication des effets mobiliers dudit Carles et de Bernard Chabaut, décédé dans l'auberge du Sauvage, à Saint-Vallier. — Plaintes de Chaux, foulonnier à Clérieux, contre son frère, et de Brunel, contre Thivolle, pour voies de fait; — de Conti, dit Le Blondin, voiturier, contre Tachi, pour vol d'argent. — Bail à ferme des biens de l'hoirie Chirol. — Tutelle des mineurs Charrin, déférée à Carre. — Procédures civiles : pour Blache, contre Pouyet, son beau-frère, en répétition des droits successifs de l'enfant de Magdeleine Pouyet. Celle-ci étant morte en couches, un chirurgien de Tournon voulut faire l'opération césarienne; Pouyet s'y opposa avec des menaces, et Blache, père de l'enfant à naître, mais qui n'était pas né, se porta pour l'héritier de celui-ci.

B. 1546. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1780-1789. — Appositions des scellés : sur les meubles et papiers de François Dupré, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Notre-Dame de Serreméan, pitancier de Saint-Vallier; — dans la maison de Catherine Dimbert, veuve Robin. — Émancipations : de Gay, de Veaunes; — de Gabet, de Saint-Vallier; — de Frison, domestique de M. Duvivier; — de Fayolle, etc. — Procédures civiles : pour Louise Duret, contre Reynaud, son mari, en

séparation de biens; — pour Dumaine, de Tournon, contre Courbis, maître carrier à Clérieux, en livraison de pierres de taille; — de Fulchiron, de Lyon, contre Carrier, en ouverture de saisie; — de Fayard, avocat, contre Colombat, en paiement de créance, etc. — Compte de tutelle des mineurs Savoye par Galland, époux de Marie Savoye. — Plaintes : de Genin, docteur en médecine, contre Sassoulas et Valernod, pour trouble à la jouissance d'immeubles à Laveyron; — de Faure, contre Sassoulas, pour voies de fait, etc.

B. 1547. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1780-1789. — Appositions des scellés sur les effets de Jean Laroche et de Laurent de Laroche, anciens chanoines de Saint-Ruf. — Inventaires des biens des hoiries Jourdan, de Marsas, et de Montméan, de Clérieux. — Procédures civiles : pour Monier, de Saint-Uze, contre Delègue, en paiement de créance; — pour le marquis de L'Aubépin, héritier de Diane d'Izerand, sa mère, contre Catherine, Marianne et Jeanne-Thérèse Mignot, sœurs, en paiement d'arrérages de rente; — pour Pierre Guyot de La Cristinière, trésorier général de France à Grenoble, contre Dominique-Thérèse Lioud, en destruction de servitudes foncières, etc. — Levée du cadavre de Guibert, à Clérieux. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Louvier et de Marianne Morette. — Plaintes : de Monier, bourgeois de Saint-Vallier, contre Gueyton, pour injures dans la sacristie; — de Locasini, contre Ruffin, pour fraude au jeu et enlèvement d'effets mobiliers.

B. 1548. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1780-1789. — Tutelle de Marie-Rosalie Roybet, déférée à Raymond, avocat. — Levées des cadavres de Rosier, à Notre-Dame de Vals, et de Pénide, à Érôme. — Déclarations de grossesse d'Anne Robin et de Catherine Ollier. — Procédures civiles : pour Jacques Perdriol et Aubert, contre François Perdriol, Vermilière, etc., en répétition de leurs légitimes sur les biens de Perdriol, père. — Émancipations de Jean-Antoine et de Joseph Moulin, de Veaunes. — Vente à l'encan des meubles de l'hoirie Chabert, à la requête de Mottet, tuteur des enfants mineurs. — Répudiations : par Françoise Roux, femme Fayolle, de la succession de Mortas, son premier mari; — par Rostaing-Feya, de la donation que lui a faite son père; — par Richard, bourgeois de Marsas, de l'héritage échu à Françoise Cléret, son épouse, etc.

B. 1549. (Liasse.) — 71 pièces; 7 cahiers in-4°, 220 feuillets, papier.

1780-1789. — Tutelles : des enfants Vinay, déférée à Mottet; — de Tarel, à Armand; — des enfants Sonier, à Jeanne Bost, leur mère. — Émancipations de Supt, Servolin et Tarel. — Procédures civiles : pour noble Joseph-Justin de Tardivon, contre Chatain, de Clérieux, en paiement d'arrérages de rente; — pour Servient, de Beausemblant, contre Cheval, en remboursement d'impositions payées à sa décharge, etc. — Présentations de procureurs : Fayard, pour Desmarras; — Gleyzolle, pour Malossane; — Brette, pour Réaux, etc. — Affirmations de voyage : par noble Claude de Rostaing, écuyer, demeurant au Chambon sur Saint-Jean-de-Muzols; — par Galland, bourgeois de Romans, etc.

B. 1550. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 453 feuillets, papier.

1782-1789. — Audiences. — Noms des parties : Pierre-Henri d'Urre, chevalier, seigneur de Chanelot, Mercurol, Blanchelaine, etc., contre Chaléat, pour usurpation de terrain; — noble Jean-Charles Brenier, lieutenant d'infanterie à Romans, contre Monier, de Monteux, en exécution de jugement; — noble Étienne-François Grand, conseiller du Roi en la chancellerie établie près le Conseil souverain de Corse, contre Apostoly, de Monteux, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Affirmations de voyage : par Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière; — par Jamet, prieur-curé de Saint-Bardoux, etc.

JUDICATURE DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS.

B. 1551. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1670-1672. — Affirmations de voyage : par Chaix, chirurgien de Die; — par le sieur de Bleynas, d'Aurel; — par Rosset, agent de Pierre Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble; — par Roman, avocat à Die; — par Alexandre Chalvet, sieur de La Jarjatte, bourgeois du Pont-en-Royans, etc.

JUDICATURES DE CHARAIX, LE LARIS, RECULAIS ET ARTHEMONAY, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS.

B. 1552. (Liasse.) — 17 pièces; 16 cahiers in-4°, 409 feuillets, papier.

1695-1789. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre Roux, bourgeois de Saint-Christophe, contre noble Alexandre Du Menon, son neveu, en délivrance des biens compris dans une transaction intervenue entre eux;

— noble Joachim de Thomé, seigneur de Saint-Christophe, héritier de Laurent, son père, contre Marguerite Fleury, veuve Avignon, en jugement de défaut; — noble Antoine de Châtelard, sieur de Vaux, contre Louise Courtois, veuve Paquien, en ouverture de saisie; — Hugues de Langon, baron d'Uriage, contre Juveneton, de Charaix, en paiement d'arrérages de cense; — Marguerite Galois, veuve de François Plèche de Massilian, contre Genthon, en reconnaissance d'écriture privée; — noble Jean-Baptiste-Macaire de Fontchenel, de Montrigaud, contre Escoffier, en paiement de promesse; — Francois-Sébastien de Pina, conseiller au Parlement de Grenoble, seigneur de Charaix, Saint-Christophe, etc., contre Genthon, en paiement d'arrérages de pension; — noble Pierre-Ignace Garempel de Bressieux, officier d'infanterie, contre Pillon, de Charaix, en paiement de créances, etc.

Judicatures de Charpey, Bésayes, Saint-Didier et Saint-Vincent.

B. 1553. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1685-1699. — Procédures criminelles : de Tastevin, greffier de Charpey, contre les auteurs inconnus de l'enlèvement des papiers relatifs au vol du cheval de Pierre Savoye, fait chez Bussond, son substitut; — de Bonnefond, domestique du marquis de Chatte, contre Boveron, dit Saint-Amour, pour coups et blessures. — Instances civiles : pour Jeanne Aubert, veuve Courtois, contre Bérengier, de La Motte sur Charpey, en jouissance d'une terre à Saint-Vincent cédée à son aïeul par le défendeur; — pour Pierre Bérangier, de La Baume-Cornillane, contre Duga, tiers-possesseur des biens de Garçon, son créancier, en action hypothécaire; — pour Charavil, de Romans, contre Royanez, en revendication du droit d'user des eaux de Fulminas pour son pré du Clos; — pour noble Jean de Coloneau, de Montoison, contre Laurent Charpey, curateur de noble André Borrel, seigneur de Chanoillet, demeurant à Mende (Lozère), en paiement de créance, etc.

B. 1554. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1700-1759. — Inventaire des biens des hoiries Veillier et Fontbonne, à Saint-Vincent. — Déclaration des meubles de feu Pierre Julien par sa veuve. — Vente à l'encan du mobilier de Feroul. — Procédures criminelles : de Romieux, fermier de la commanderie de Saint-Vincent, contre Dussoulier, pour avoir passé dans un pré du commandeur; — de Bousson, contre Romieux, pour injures et voies de fait, etc. — Instance civile de Girard, contre Bouche, en exécution de marché portant vente de 50 ras d'avoine, à 1 livre 7 sols le ras. — Affirmations de voyage : par noble Alexis de Volsey, sieur de Saint-Pierre, ancien officier d'infanterie à Saint-Vincent; — par noble Louis de Fontbonne-Bérenger, ancien capitaine d'infanterie à Étoile, etc.

B. 1555 (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan des meubles de la succession des mariés Dussoulier. — Procédures criminelles : de Bérard, contre Mazelier, pour bris de clôture; — de Bérenger, contre Romieux, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre Bérenger, pour délits de chasse; — de Couriol, contre Grand, pour coupe d'arbres dans son bois de Planèse; — de Grève, procureur d'office de la châtellenie, contre Grégoire, pour injures et menaces. — Instance civile pour Forest, de La Roche-de-Glun, contre Arnoux et Marie Dussoulier, sa femme, qui ont attiré chez eux Antoine et Marie Forest, enfants de son fils et de ladite Dussoulier, pour les employer dans la ferme de la seigneurie de Saint-Vincent.

B. 1556. (Liasse.) — 16 pièces (1 imprimée); 11 cahiers in-4°, 438 feuillets, papier.

1760-1769. — Ordonnance de police rendue par Boveron l'aîné, juge de Charpey, Marches et ses dépendances, portant défense de travailler le dimanche, d'avoir une quantité de moutons ou brebis hors de proportion avec l'étendue de ses fonds, de détourner l'eau des moulins ou des canaux d'arrosage, de faire des charivaris, etc. — Inventaire des biens délaissés par Françoise Veillier, veuve Dussoulier. — Audiences. — Noms des parties : Morin, de Chabeuil, contre Malleval, en délivrance d'immeuble sur lequel il a hypothèque; — Marie-Suzanne de Vocance, veuve de Denis de Marquet, chevalier, seigneur de Dorne, contre Bost, et Morel, prieur-curé de Charpey, contre Bonnardel, en paiement de créances, etc. — Provisions des offices : de greffier des justices de Charpey et de Marches, données à Odier, procureur à Valence, par Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, comte de Roussillon, sénéchal du Puy et du Velay; — de capitaine châtelain de Saint-Vincent et de procureur d'office, données à Terrot et à Grève par Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

B. 1557. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Louis de Caillebot, marquis de La Salle, et Marie-Charlotte de

Clermont de Chatte, son épouse, contre Blachon, en paiement de lods; — pour Champion, confiseur au Bourg-de-Péage-de-Pizançon, contre dom Poncelin, prieur de l'abbaye de Léoncel, en paiement de marchandises; — pour Honoré Chovet, contre Augustin Chovet, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre les auteurs d'un vol d'argent commis chez le concierge du château de Saint-Vincent, et contre des braconniers, pour délits de chasse; — de Bouvat, contre Bourgeaud, et d'Allinot, bourgeois de Bésayes, contre Bonnardel, pour voies de fait, etc.

B. 1558. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise d'Argence, de Saint-Vincent, par Couchon, drapier. — Procédures criminelles : du procureur d'office, contre Rousset, Poids et Liory, pour vols; — de Peloux, contre Genin, Vacher, etc., pour voies de fait. — Instances civiles : pour Reynaud et Trouiller, ayant droit de Marie Meynier, contre François Meynier, en répétition des droits patrimoniaux de celle-ci; — pour Marce, contre Bellon, drapier à Charpey, en paiement de billet; — pour Lanteaume, mari de Jeanne Nicolas, contre les cohéritiers d'Antoine Nicolas, en répétition de ses droits dotaux; — pour Jacquet, de Chabeuil, contre Peilet, en paiement du prix de 200 tuiles fournies; — pour Faure, contre son fils, en paiement d'une pension de trois livres, etc.

B. 1559. (Liasse.) — 21 pièces; 8 cahiers in-4°, 340 feuillets, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les effets d'Alexis de Volsey, sieur de Saint-Pierre, ancien officier d'infanterie, décédé à Saint-Vincent. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire des biens de Paule Gastoud, veuve Terrot; — sur la séparation des biens de Thérèse Sibeud d'avec ceux de Bodon, son mari. — Audiences. — Noms des parties : Pierre-Paul-René-François, marquis de Clerc de Ladevèze, seigneur de Beaufort, etc., contre Genin, en paiement d'arrérages de pension; — Vaulouis d'Ozon, ancien curé du Puy-Saint-Martin, contre Blachon, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de greffier de Charpey et de Marches, données à Mésangère-Cleyrac par Marie-Louis Caillebot, marquis de La Salle; — de procureur juridictionnel, données au même par Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble réglant les jours fériés à observer : les fêtes de saint Antoine, de saint Charlemagne, de saint Blaise, etc., sont rayées de la liste.

B. 1560. (Cahiers.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1778-1779. — Affirmations de voyage : par Girouin, bourgeois de Saint-Didier; — par Roux, curé de Roynac; — par Faure, curé de Saint-Laurent-en-Royans, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Caillebot de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, contre Chapuy, et le syndic des Ursulines de Chabeuil, contre Amorie, en paiement de lods et de pension, etc. — Provisions des offices : de juge de Charpey, données à Gabriel Boveron Saint-Vincent, données à Pierre Boveron, juge mage de par Marie-Louis de Caillebot de La Salle; — de juge de Valence, par Dominique-Gaspard-Balthasar de Gaillard d'Agoult, commandeur de Valence, etc.

B. 1561. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des mariés Bénistant. — Procédures criminelles : de noble Jean de Bouillane, Bourgeaud, etc., contre Grand; — de Blachon, contre Delaine, Normand, Chovet, etc., pour voies de fait; — de Biarrat, contre Marianne Clairefond, Seyve, etc., pour coupe d'arbres à fruit dans ses fonds, etc. — Rapport d'experts sur les biens à allouer à Antoinette Bellon par Bessée, son mari, ensuite de leur collocation. — Instances civiles : d'Allier, contre Romieux, en revendication de fonds aliéné; — de Badot, contre Roux, son beau-frère, et de Boissy, contre Chovet, en paiement de créances, etc.

B. 1562. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse d'Anne Didier, Marie Breyton et Magdeleine Girouin. — Procédures civiles : pour Marguerite Dépit, contre Marie Meynier, veuve Trouiller, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque; — pour Marie-Anne Chatagneret, contre ses frères, en composition de la masse héréditaire de leurs aïeul et aïeule. — Instances criminelles : de Grand, contre Bouillane, Bourgeaud, etc.; — de Genin, contre Magdeleine Fiançaye; — de Fermond, contre Lombard, etc., pour voies de fait; — de Clairefond, contre Arnoux, pour coupe de peuplier dans son fonds; — de Chamon, contre Bouvat, pour détournements d'effets de la succession de sa mère, etc. — Levée d'un cadavre à Bésayes.

B. 1563. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles de Guérimand adjugés à Bonnardel. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Monestier et de Virginie Marce. — Procédures criminelles : de Perrier, contre

Barnoux; — de Moignat, contre Meynier, etc., pour voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre Gueyraud, pour vol dans une auberge. — Instances civiles : pour Roux, contre Seyve, en paiement de billet; — de Robin, contre Teston, en annulation du testament de Teston père; — de Granjon, contre Terrot, notaire, en communication du testament de Joseph Seyve, etc.

B. 1564. (Liasse.) — 25 pièces; 11 cahiers in-4°, 404 feuillets; papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse de Geneviève Siguret, d'Anne Thomas et de Marguerite Tourte. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre-Louis de Lattier, ancien colonel du régiment de Bretagne, seigneur de Divajeu, Orcinas, etc., contre Teston, en paiement d'arrérages de cense; — Faujas, notaire à Romans, contre Terrot, notaire à Charpey, en paiement de procédures; — Charvat, procureur à Romans, contre Chovet, en paiement de billet, etc. — Affirmations de voyage : par Rolland, notaire à La Bessée sur Saint-Agnan-en-Vercors; — par Turpin, huissier, etc. — Commission de garde-chasse donnée à Vacher par Marie-Louis Caillebot, seigneur de Charpey.

B. 1565. (Cahiers.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

1782-1787. — Audiences. — Noms des parties : Roux, curé de Saint-Andéol de Chabeuil, contre Grimaud, en interposition de décret sur encan; — noble Louis de Vesc, père, administrateur de son fils, héritier de Claudine-Thérèse-Constance André de Fourville, contre Bellier, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par Lachaud, curé de Châteaudouble; — par Barret, fermier du prieur de Bésayes; — par Prompsal, notaire à Charpey, etc. — Présentations de procureurs : Debeaux, pour Jandet; — Pinet, pour Teston, etc.

B. 1566. (Cahiers.) — In-4°, 449 feuillets, papier

1756-1789. — Audiences. — Noms des parties : Clappier, bourgeois d'Alixan, tuteur des mineurs Rouillé, contre Veyer, en paiement de procédures; — Daly, Morier et Compagnie, de Crest, contre Bousson, drapier à Saint-Vincent, en paiement de créance; — Marie-Louis de Caillebot, marquis de La Salle, contre Bérangier, en paiement de cense, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtellenie à Saint-Vincent, de procureur juridictionnel et de châtelain, données à Terrot fils, à Mésangère et à Bellon de La Garde par frère Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence. — Affirmations de voyage par Grand, Bourgeaud, Bellon, etc.

Judicatures de Chateaudouble et Peyrus.

B. 1567. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1646-1708. — Procédures civiles : pour Charles-Balthazar de Clermont de Chatte, chevalier, comte de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Robin, conseiller au Présidial de Valence, et Louise-Françoise-Élizabeth de Blou de Laval, veuve et héritière de Joseph de La Baume, seigneur de Châteaudouble, conseiller au Parlement de Grenoble, en reconnaissance de directe sur ses immeubles sis à Peyrus et en paiement d'arrérages de cense; — pour Premier, contre Freau, en paiement de créance. — Parcelle de 150 livres de frais pour Catherine Pontet, veuve Ferouil, plaidant contre les consuls de Châteaudouble.

Judicatures de Chatillon, Saint-Jean-d'Octavéon, Génissieu, Gillon, Parnans et Triors.

B. 1568. (Liasse.) — 87 pièces; 2 cahiers in-4°, 150 feuillets, papier.

1595-1699. — Inventaire des biens de Berthaud, marchand, et de Jean de Claveyson, laboureur, de Parnans. — Curatelle des enfants Claveyson, donnée à Génissieu. — Sentence d'ordre dans la discussion de l'hoirie Couchet poursuivie par Guillaud, chanoine panetier de la collégiale de Saint-Barnard. — Tutelle de Gringet déférée à Gerin. — Procédures civiles : pour Drevet, contre Setaron, en paiement de rente foncière; — pour Reynaud, de Geyssans, contre Monteil, en paiement de créance; — pour Philiberte Béatrix de Saint-Germain, dame de Saint-Jean-d'Octavéon, contre Drevet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Audiences. — Noms des parties : nobles Jean de Boffin, seigneur de Parnans, contre Achard et Pierre Béatrix-Robert de Saint-Germain, seigneur de Châtillon-Saint-Jean, Clérivaux, etc., contre Drevet, en jugements de défaut, etc.

B. 1569. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1700-1769. — Procédure pour valider le testament oral de Jeanne Claveyson fait en présence d'Alouis, curé de Parnans, et de quelques autres personnes du même lieu. — Inventaire des biens de Boffard, bourgeois, et de Blanchard, de Parnans. — Déclarations de grossesse de Françoise Bathernay, de Marie Seyvet et de Suzanne Sauze. — Levée du cadavre de Faure. — Procédures criminelles : de François de La Sarra, laboureur, contre Villard, et de Louise Cara, contre les fils Vernay, pour voies de fait, etc.; — du procureur juridictionnel de Parnans, contre les habitants qui font moudre leur grain hors du moulin banal, etc. — Instances civiles pour de Bailly, premier

président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Descombes, et pour Gallix-Mortillet, bourgeois, contre Giraud, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par François, curé de Larnage; — par Vial, maire de Die; — par Morel, vicaire de Montrigaud, etc.

B. 1570. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 8 cahiers in-4°, 233 feuillets, papier.

1770-1789. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Henri Veilleux et Chanove, pour délits de chasse; — de Barthélemy, dit Salle, contre Veilleux, pour voies de fait. — Levée d'un cadavre à Parnans. — Audiences. — Noms des parties : Laurent de Beaumont de Brizon, commandeur de Saint-Paul, contre Seyvet, en paiement de cense; — Romain Chaptal, bourgeois de Saint-Paul, contre Eymard, en reconnaissance d'écriture privée; — Lambert, bourgeois de Génissieu, contre Descombes, en délivrance du domaine de Meillot, etc. — Provisions : de greffier de Triors et Génissieu, données à Lombard-Morel par Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnays, etc., premier président en la Chambre des Comptes de Grenoble; — de garde-chasse, données par le même à Billion, à Kopf, etc., et par Flodoard-Sébastien de Bally de Montcara, seigneur de Parnans, etc., à Castenay, dit Jolibois, et à Valentin, dit Perricot.

Judicatures de Clansayes, La Baume-Transit et La Garde-Adhémar.

B. 1571. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1720-1784.— Procédures civiles : pour Simon frères et Delaye, contre Rose Glaizaud, veuve Simon, en restitution de meubles ayant appartenu à leur père et beau-père commun; — pour Fuoc, contre Fournat et Sabatier, en paiement de créance; — pour Fabry, contre noble Antoine de Truchier, en paiement d'arrérages de pension; — pour Rose Gourjon, contre Prieur, en maintenue de jouissance d'un fonds dotal, etc.

Judicatures de Claveyson, Mercurol, Mureils et Saint-Andéol.

B. 1572. (Liasse.) — 35 pièces; 4 cahiers in-4°, 121 feuillets, papier.

1684-1789. — Procédures civiles : pour Laurence Nivon, contre Thivolle, son mari, en séparation de biens; — pour Martin, contre Dernard, en délivrance d'immeubles garantissant sa créance; — pour Charles-Hugues de Lionne, marquis de Claveyson, etc., maréchal des camps et armées du Roi, représenté par Étienne Popon, sieur de Lestang, écuyer, contre Rollet et Rousset, en paiement de lods, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charbonnier, recteur de la chapelle d'Eymeux, contre le curateur de l'hoirie Charbonnier, en exécution de sentence; — noble Pierre Gondoin, greffier en chef du Parlement de Grenoble, contre Falque et Thibaud, en renvoi de cause devant le vi-bailli de Graisivaudan, etc. — Affirmations de voyage : par Desemons, prieur-curé de Saint-Clément; — par Gallix-Mortillet, de Mercurol, etc.

B. 1573. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1720-1749. — Compte de tutelle rendu aux mineurs Rozier par Duret. — Inventaire des biens d'Antoine Crochat, au domaine des Comers. — Instances criminelles : de Deloche, curé de Mercurol, contre Monier, dit Reynaud, pour dommages causés à son pré pendant la messe de paroisse; — de Cheval, de Saint-Andéol, contre Cotte, pour enlèvement de bois lui appartenant; — de Bonnelet, architecte de Langres, travaillant chez M. de Marzin, contre Barrier et ses enfants, pour voies de fait; — de Barrier, sous-fermier du droit seigneurial de ban-vin, contre le curé de Claveyson, pour fraude à la perception de ses droits. Dans sa requête, le plaignant expose que le curé vend du vin chez lui, et qu'au sortir des offices il invite les gens à aller boire, etc.

B. 1574. (Liasse.) — 31 pièces; 13 cahiers in-4°, 221 feuillets, papier.

1720-1749. — Affirmations de voyage : par Odoard, bourgeois de Mercurol; — par Louis Popon de Lestang, chanoine d'Annonay; — par Jean-François Lacoste de Senovert, de Claveyson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie Popon Des Bertins, femme de Jean-François Lacoste de Senovert, contre le curateur des hoiries de Florisel et de Charles Popon, son aïeul et son père, en constatation de l'état des immeubles qui en dépendent; — Sophie Jæger, marquise de Lionne et de Claveyson, dame de Mercurol, Mureil et Blanchelaine, demeurant à Paris, veuve et donataire universelle de Charles-Hugues de Lionne, brigadier des armées de S. M., contre Perret, dit Coulade, et Francon, en paiement d'arrérages de rente; — noble Antoine-Alexandre de Bozas de Chiros, contre Breynat, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Procédures civiles : pour Gilbert de La Forêt, comte de Divonne, seigneur de Larnage, etc., demeurant au pays de Gex, contre Michat, fermier de son moulin de Chantemerle, en exécution de bail à ferme; — pour Paquien, contre Cheval, en paiement de créance, etc.

B. 1575. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle des enfants Paquien déférée à Marie Fermond, leur mère. — Bail judiciaire des biens des mineurs Champion. — Procédures criminelles : de Perrossier, de Saint-Andéol, contre Grange, pour voies de fait; — de Perrier, de La Rivière-Saint-Clément, contre Rochegrosse, pour usurpation de terrain; — de noble Bruno Monier de Bellebat, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, procureur fondé de Marie Monier, veuve de Jean Chaléat, avocat, maire de Romans, contre Marion, pour vol de gerbes; — de Cros, contre Sarles, qui a tué sa chèvre d'un coup de fusil; — de Combat, propriétaire du moulin banal de Claveyson, contre Caillet et Viron, pour fraude à son droit de banalité. — Levée d'un cadavre à Mercurol. — Instances civiles : pour Nivon, contre son frère, en composition de la masse héréditaire des biens de leur père; — pour Combat et Nublat, fermiers de la marquise de Claveyson, contre Blanc et Cheval, en paiement d'arrérages de droits seigneuriaux, etc.

B. 1576. (Liasse.) — 56 pièces; 10 cahiers in-4°, 111 feuillets, papier.

1750-1759. — Tutelle des enfants Rebatet déférée à leur oncle paternel. — Procédures civiles : pour noble Étienne-Clément Popon de Lestang, contre Combat, pour trouble à la jouissance de son droit d'arroser le pré de Pallier avec l'eau du canal du moulin; — pour Magdeleine Rostaing, veuve Charrière, contre les mariés Cheval, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Joseph-Gabriel Popon, écuyer, sieur de Marzin; — par Jacques-Antoine Popon, de Saint-Julien; — par noble Jean-François de Senovert, sieur de La Coste, de Claveyson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Graillat, curé de Saint-Bonnet et de Saint-Jean-de-Mureils, contre Achard, et noble Jacques-Joseph de Bovet, seigneur de La Bretonnière, contre Machon, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices de lieutenant de juge et de greffier de la judicature du marquisat de Claveyson, données à Barthélemy Mortillet, avocat, et à Bonnet, par Anne-Catherine de Romanet de Beaudiné de Tournon, marquise de Claveyson, veuve et héritière de Marc de Tournon.

B. 1577. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Brun, contre Long, en maintenue de la jouissance du droit de dériver dans son pré l'eau de la fontaine du Vivat; — pour Jean-Louis Barbier, avocat, contre Gallix, notaire à Mercurol, en paiement de créance; — pour Marcellin Gervat et Jean Armand, contre Antoine Armand, leur frère et beau-frère, en composition de la masse héréditaire de la succession des mariés Armand et Jeanne-Marie Champion, etc. — Inventaire des biens de Charles Barrier, de Claveyson. — Requête de Brunet, contre Caillet qui l'a frappé et volé.

B. 1578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Ollier, de Mercurol, contre Aubert, en paiement de deux années de ferme d'un petit domaine; — pour Modrin, contre Bidon, en rescision de vente par suite de lésion dans le prix; — pour Charles-Marguerite Fontaine, fils et héritier de Barthélemy, qui fut châtelain du comté d'Albon, contre Deloche, avocat, Lotellier, notaire, et Gallix, bourgeois, en paiement de créances; — pour Chaffal et Caillet, contre Girard, en vérification de limites, et contre Perrossier, en rétablissement de chemin. — Instances criminelles : de Nivon, contre la femme Cros, pour blessure faite à son mulet; — de Mellet, contre Servient, pour enlèvement de récolte lui appartenant, etc.

B. 1579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 69 pièces; 4 cahiers in-4°, 64 feuillets, papier.

1758-1769. — Procédures civiles : pour Pierre-Henri d'Urre, seigneur de Chanelot, Blanchelaine, Mercurol, etc., contre Triboulet, qui refuse de faire les quatre journées dues aux vignes du seigneur; — extrait de la reconnaissance des consuls et des habitants de Mercurol en faveur de Sébastien de Lionne, marquis de Claveyson, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils : ils se déclarent soumis à payer un chevreau, à Pâques, s'ils ont une ou plusieurs chèvres, et 6 livres de fromage, s'ils ont un troupeau de brebis; à faire 4 corvées tous les ans pour la façon des vignes dudit seigneur; — pour Joseph Fleury, officier d'infanterie, héritier de Catherine Ternal, son aïeule, et d'Alexis Fleury, son père, contre Grenier, en paiement de créance; — pour Marianne Darnaud, contre Sotton, son mari, en restitution de sa dot, etc. — Affirmations de voyage : par Combat, meunier à Claveyson; — par Nivon, de Saint-Martin-d'Albon, etc.

B. 1580. (Liasse). — 89 pièces; 5 cahiers in-4°, 88 feuillets, papier.

1770-1779. — Tutelle de Silvestre déférée à Viron, de Saint-Andéol. — Apposition des scellés sur les effets de Françoise Servient, de Claveyson. — Compte de tutelle

rendu par Rey à Rebatet, de Saint-Andéol. — Répudiation par Cheval de la succession de Marie Seyvon, sa mère. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Jean Bidon et noble Étienne-Clément Popon de Lestang, de Claveyson, au sujet de la nouvelle construction faite par ce dernier. — Vente à l'encan des meubles de Barrier, de Claveyson. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel, contre la femme Berne, pour infanticide. — Provisions de greffier du marquisat de Claveyson, données à Antoine Viriville par Anne-Catherine de Beaudiné de Tournon.

B. 1581. (Liasse.) — 98 pièces; 7 cahiers In-4°, 89 feuillets, papier.

1779-1789. — Compte de tutelle rendu à Silvestre par Viron. — Répudiations par Nicolas Rosier et Michel Modrin, de Claveyson, des successions de leurs pères. — Instances criminelles : de Combat, meunier, contre des habitants de Saint-Andéol et de Claveyson, pour fraude à ses droits de banalité ; — du procureur juridictionnel, contre des jeunes gens de Saint-Andéol qui, dans une rixe survenue audit lieu, le jour de la fête ou vogue, ont blessé mortellement Lambert, domestique à Saint-Donat, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Chabrières de La Roche, comte de Charmes, seigneur de Peyrins, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Burais, de Claveyson, en paiement de lods ; — noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, seigneur de Montfort, contre noble Jacques Popon, ancien officier; noble François Popon, ancien capitaine d'infanterie ; Claire-Louise-Marianne Popon, veuve de noble de Berthuin, ancien capitaine d'infanterie, et Barthélemy Popon, prêtre, en paiement de créances; — Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière, contre les mariés Achard, de Mureils, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices de procureur juridictionnel de Claveyson, Saint-Andéol et Saint-Jean-de-Mureils, données à Catil, dit Arnaud, et à Delacour, par Jean-Baptiste-Marc-Antoine de Tournon, capitaine de dragons.

Judicatures de Cobonne, Montoison, Suze et Vaunaveys.

B. 1582. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1668-1788. — Procédures criminelles : de Vincent, de Cobonne, contre les enfants Moulin, pour vol de bois et de fruits ; — du procureur juridictionnel de Vaunaveys, contre Sage, pour vol de linge ; — de Chambaud, de Montoison, contre Arnoux, Thomas, etc., pour exposition d'un enfant devant la porte de sa maison, etc. — Instance civile de Mourier, de Montoison, contre la veuve Aubarand, en paiement de créance.

Judicatures de Comps, Condillac, Dieulefit, Lachamp, Portes, Puy-Saint-Martin, Rochefort, Roynac, Saint-Gervais, La Touche, Les Tourrettes, Truinas et Vesc.

B. 1583. (Cahiers.) — In-4°, 491 feuillets, papier.

1648-1729. — Affirmations de voyage : par Louis de Saulses La Rivière, bourgeois de Bourdeaux; — par Lagier, bourgeois de Valdrôme; — par le syndic des Cordeliers de Crest, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François de Tartarin, contre noble Claude d'Autane, sieur de Bésignan, en exécution de sentence; — Vigne, chanoine de Die, contre Blache, de Roynac, en paiement d'arrérages de pension ; — Charles-Armand de Forest, seigneur de Blacons, Mirabel, Condillac, etc., ancien colonel d'infanterie, contre Glasson, de Condillac, en paiement d'arrérages de cense ; — noble Pierre d'Odeffred de Saint-Jaume, ancien lieutenant au régiment de Tirache, contre Richard, de Dieulefit, en rescision d'acte de vente, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de Dieulefit, données à Brotin, notaire, par Antoine de Vesc de Comps ; — de châtelain et de procureur d'office de Condillac, données à Malgras, notaire, et à Bouche, par Charles d'Armand de Forest, maître de camp d'infanterie ; — de châtelain et de lieutenant de châtelain de Vesc, données à Combe, notaire, et à Meyer, par Jeanne de Lériget de La Faye, veuve d'Antoine de Vesc; — de châtelain de Roynac, données à Brochier, notaire, par Joseph de Beaumont, comte de Brizon.

B. 1584. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1730-1761. — Audiences. — Noms des parties : les recteurs et administrateurs de l'hôpital de Montélimar, héritier de Nogier, curé de Portes, contre Fillol, en paiement d'arrérages de pension ; — Morin, marchand à Dieulefit, contre Anne Deloulle, femme Gros, en paiement de créance ; — François de Beaumont, marquis de Brizon, seigneur de Roynac, etc., contre Georges-Scipion Dufesc, en paiement de lods, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de Dieulefit, Vesc, Truinas et Comps, données à Pellapra et à Meyer par Jeanne de Lériget de La Faye, veuve d'Antoine de Vesc ; — de procureur d'office et de lieutenant de châtelain de Condillac, données

à Piallat, à Aubert et à Bayle, notaire, par Charles d'Armand de Forest, brigadier des armées du Roi. — Affirmations de voyage : par Borel, sieur de La Combe, bourgeois de Dieulefit; — par Roux, curé de Roynac; — par Calvier, consul de Saint-Gervais, etc.

B. 1585. (Registre.) — In-4°, 506 feuillets, papier.

1751-1760. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean de Ferre, sieur de La Calmette, contre Hector, en délivrance de la maison ayant appartenu à Morier; — Pierre-Alexis Desportes Du Bourg, grand prieur de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, de Vienne, prieur de Saint-Gervais, contre Maillet, en exécution du bail des pensions du prieuré; — Charles-François de Charbonneau, mousquetaire, contre Arsac, et Jacques de Bannes, seigneur de Puygiron, contre la veuve Rousset, en paiement de créances; — de Montlovier, gendarme de la garde du Roi, contre la veuve Juillet, en paiement d'arrérages de rente; — la marquise d'Agoult, de Grenoble, dame en partie de Truinas, contre Marie-Léon-François-César de Moreton, maréchal des camps et armées du Roi, héritier bénéficiaire de la marquise de Vesc, contre Roussin, en paiement de lods; — nobles Henri de Bouillane, sieur de Perrotin, gentilhomme-verrier à Aleyrac, et Louis de Bouillanne, sieur de La Blache, du Poët-Laval, contre Morenas, en paiement de bouteilles; — Catherine de La Coste, veuve de noble Joseph de Pourroy, et Magnet, son métayer à Chevrières sur Roynac, en paiement de dommages-intérêts pour dégâts faits dans leurs fonds, etc.

B. 1586. (Cahiers.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

1760-1766. — Audiences. — Noms des parties : De Castellane, ancien capitaine d'infanterie, à Saint-Paul-trois-Châteaux, contre Gensane, en paiement de 4 barraux et 3 pots de vin, à 5 livres le barral; — Jacques Dupuy de Montbrun, seigneur de Rochefort, colonel de cavalerie, donataire universel de Laurent, son père, contre Bayle, pour coupe d'arbres lui appartenant; — noble Pierre de Saulses de Fontclaire, du Poët-Laval, contre Pignet, en répétition des droits dotaux de Jeanne Charpenel, son épouse; — Louis-René d'Eurre de Glanne, curé de Cléon-d'Andran, contre la veuve Cuoc, en paiement de frais funéraires; — noble François Des Isnards, de Piolenc, contre Estran, de Dieulefit, en reconnaissance de promesse, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature et de la châtellenie de Condillac, données à Marbaud et à Morzelas-Delisle par Charles-Jacques-Philippe d'Armand de Forest; — de procureur d'office de Rochefort, données à Théolas par Jacques Dupuy-Montbrun; — de greffier et de procureur juridictionnel du Puy-Saint-Martin, données à Marbaud et à Bauthéac par François de Corbeau, seigneur de Saint-Albin, etc.; — de châtelain et de greffier de la baronnie des Tourrettes et Lachamp, données à Estran et à Marbaud par Paul de Boyer d'Argens d'Éguille, abbé commendataire de l'abbaye de Cruas; — de juge de Dieulefit, Comps et Truinas, données à Charbonnier par François-César de Moreton de Vesc, marquis de Chabrillan, etc.

B. 1587 (Liasse.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1766-1771.—Audiences. —Noms des parties : noble Pierre-Louis Delolle, officier invalide à Sallettes, contre Raymond, d'Eyzahut, en paiement de créance; — noble Jean-Louis de Virgile et Jeanne Bertrand, sa femme, du Poët-Laval, contre les créanciers de Bertrand, en répudiation de sa succession; — Joachim-Joseph de Lattier, seigneur de La Touche, Portes, Souspierre, etc., contre Mège, bourgeois de Pierrelatte, et François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan, contre Fine, de Vesc, en paiement de lods; — Charles-François de Charbonneau, ancien officier de mousquetaires, contre Crozat, en nomination de curateur; — Pierre-Alphonse de Simiane de La Gallée, capitaine de hussards, dans le Maine, contre Avond, Barratier, etc., du Puy-Saint-Martin, en revendication d'immeubles irrégulièrement aliénés, etc.

B. 1588. (Cahiers.) — In-4°, 534 feuillets, papier.

1770-1774. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Condillac, données à Pérard par Charles-Jacques-Philippe, marquis de Blacons. — Audiences. — Noms des parties : Gérard Devie, marchand à Montélimar, contre Paret, et de Saint-Genis, curé de Manas, contre Chanas, en paiement de créances; — noble Marie-Louis de Saulses de Fontclaire, contre nobles Pierre et Charles de Bouillane, du Poët-Laval, en paiement de travail dans leur verrerie; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, maître d'hôtel ordinaire du Roi, contre Batherney et Juillet, de Condillac, en revendication d'immeubles; — Pierre-Charles Rivière de La Mure, écuyer, garde des sceaux en la chancellerie du Parlement de Grenoble, contre Élisabeth Poujoulat, en paiement de promesse; — Jacques Dupuy-Montbrun, marquis de Rochefort, contre Brugier, en paiement de cense, etc.

B. 1589. (Cahiers.) — In-4°, 648 feuillets, papier.

1764-1776. — Provisions des offices : de châtelain et de lieutenant de châtelain de Souspierre, La Touche et Portes, données à Vergier, Courbassier, Laurent et Meilhon

par Pierre de Lattier, capitaine au régiment Royal-Italien ; — de procureur juridictionnel de Vesc, de greffier de Dieulefit, Comps, etc., et de capitaine châtelain des mêmes terres, données à Lagier, Borel-Lacombe et à Combe, par François-César de Guigues de Moreton de Vesc, marquis de Chabrillan, maréchal des camps et armées du Roi ; — de capitaine châtelain de Roynac, données à Lafarge par François-Denis-Auguste de Beauvoir Du Roure de Beaumont, comte de Brizon, baron des États Généraux de Languedoc, etc. ; — de procureur juridictionnel et de châtelain de Rochefort, données à Flachaire et à Grosset par Jacques Dupuy-Montbrun, mestre de camp de cavalerie ; — de procureur juridictionnel du Puy-Saint-Martin, données à Flachaire par François de Corbeau, seigneur de Vaussere, Saint-Albin, etc. — Affirmations de voyage : par Boisset, curé de Saint-Gervais ; — par Béranger d'Arce, cadet, négociant à Châteauneuf-de-Mazenc, etc.

B. 1590. (Cahiers.) — In-4°, 688 feuillets, papier.

1775-1779. — Défauts accordés à noble Étienne de Bouillane de La Coste, contre Charpenel ; — à de Viennois, contre noble Pierre-Louis Delolle, de Montélimar ; — à Philibert Quentin, châtelain de Donzère, contre Prat, etc. — Affirmations de voyage : par Bayle, curé de Condillac ; — par Jean Augier, de Truinas ; — par Dutour, négociant à Dieulefit, etc. — Présentations de procureurs : Pellapra, pour Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons ; — Morier, pour noble Pierre de Faucon, sieur de La Combe, de Pont-de-Barret ; — Grasson, pour Brès et Roux, de Loriol, etc.

B. 1591. (Cahiers.) — In-4°, 610 feuillets, papier.

1779-1789. — Audiences. — Noms des parties : Charles-François de Charbonneau, ancien brigadier de mousquetaires, demeurant à Cléon-d'Andran, contre Dorier, en paiement de créance ; — Blanc-Perducet, procureur à Montélimar, contre Girard, en interposition de décret sur encan ; — Jacques Dupuy-Montbrun, maréchal des camps et armées du Roi, contre Brugier, de Rochefort, et de Montlovier, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, seigneur de Roynac, contre Girard, en paiement de cense et de droits seigneuriaux, etc. — Provisions des offices : de procureur fiscal de la baronnie des Tourrettes et de Lachamp, données à Morel par Paul de Boyer d'Argens d'Éguille, abbé commendataire de Cruas, vicaire général d'Aix ; — de procureur juridictionnel de Condillac, données à Pérard par Charles-Jacques-Philippe d'Armand de Forest, marquis de Blacons ; — de châtelain de Portes, données à Pradal par Pierre de Lattier ; — de procureur d'office de Vesc et de Saint-Gervais, de châtelains de Dieulefit et de Saint-Gervais, données à Violette, à Augier, à Brotin et à Bosquet par Joseph-Dominique de Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, colonel d'infanterie, premier écuyer de la comtesse d'Artois, etc.

JUDICATURE DE CRÉPOL.

B. 1592. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1679-1789. — Sentence d'ordre pour les créanciers d'Argoud. — Inventaire des biens de Chevalier, fermier d'Argoud. — Procédures criminelles : de Bon, mandataire de noble Antoine Giraud, demeurant à Paris, contre Thibaud, pour coupe d'arbres dans son domaine de Gara ; — de Prudhomme, fermier de noble Pierre Gondoin au domaine du Grand-Béal, contre Pinet, Ogier, etc., pour voies de fait ; — du procureur d'office, contre Albert Palot et Bouillon, accusés d'avoir ramassé des châtaignes et pris un essaim d'abeilles dans le bois communal de Bourdogne ; — de Joachim de Mistral, seigneur de Crépol, contre Reynaud-Péricaud, pour contravention à la banalité de son moulin ; — de Hours, châtelain, contre Silvestre, pour injures en pleine assemblée tenue pour voter les frais de construction de la sacristie de Saint-Étienne de Crépol ; — de Duc, contre Badin, pour dommages à ses prés, etc.

JUDICATURES DE DIVAJEU ET LAMBRES.

B. 1593. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1690-1785. — Procédures civiles : pour Anne Guérimand, femme Lattard, contre la veuve de Jacques Guérimand, en paiement de créances ; — pour Cordeil, fermier des droits seigneuriaux de Divajeu, contre Pètrement, en paiement de cense. — Émancipation de Pierre Espague. — Instances criminelles de Breyton, fournier à Crest, contre Sauvain et Tromparent, pour voies de fait.

JUDICATURE DE DONZÈRE.

B. 1594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1742-1777. — Procédures civiles : pour les mariés Vincent, contre Blache, en revendication d'immeubles ayant appartenu à Baratier ; — pour Paume, notaire à Pierrelatte, contre Froment, salpétrier à Donzère, en paiement d'actes et de procédures ; — dudit Froment, contre Morand, en délivrance de l'immeuble qu'il a acquis de Fay et tenu en ferme par le défendeur ; — pour Fabre, dragon, de Toul, contre Marianne Chatal, femme de Remi Baratier de Miraval, de Donzère, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour Costadau, bourgeois d'Allan, contre Javelas, en paiement de créance, etc.

JUDICATURE D'ESTABLET.

B. 1595. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1759-1789. — Instances criminelles : de Marie Ravoux et de Jeanne Bertrand, contre Jeanne Long, pour détournement d'effets mobiliers de la succession Bertrand; — de Faure, contre Livache, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel, contre plusieurs personnes qui refusent de payer les droits seigneuriaux dus au marquis de La Tour-du-Pin; — de Conil, contre Bovier, pour vol de gerbes, etc.

JUDICATURES D'ÉTOILE ET LA VACHE.

B. 1596. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1658-1788. — Plaintes : de Jossaud, contre Fontbonne, bourgeois d'Étoile, pour tumulte causé dans l'assemblée des drapiers, le jour de la Saint-Blaise, leur fête; — de Ginon et Point, fermiers du marquis de Ville, contre Desmarteaux, soldat, pour dommages à leurs récoltes; — de Fornet, sieur de Fontenille, contre Friau, pour coupe d'arbres lui appartenant; — du procureur juridictionnel, contre les personnes inconnues qui ont enduit de cade les confessionnaux de l'église d'Étoile; — de noble Antoine Damblard, capitaine de dragons, contre Andrau, pour jet de pierres à deux de ses soldats; — de Cosron, jardinier du marquis de Montoison, contre Ollivier, pour coups et blessures à sa femme et enlèvement de jardinage exposé en vente, sous prétexte de droit de leyde; — du procureur fiscal, contre les boulangers d'Étoile qui vendent le pain au-dessus de la taxe de Valence; — de Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, sieur du Moulin, pour menaces; — de noble Pierre Benoit, châtelain d'Étoile, contre Bèche, pour enlèvement de récolte sur ses fonds, etc.

B. 1597. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1658-1789.— Présentations de procureurs : Muguet, pour Catherine Robin; — Rollet, pour Dusserre; — Rouveyre, pour Ramus, etc. — Plaintes : de Louis Du Vache, curé d'Étoile, contre Chonet, qui a refusé de lever son chapeau devant le Saint-Sacrement porté par le plaignant; — du procureur juridictionnel, contre Terras, pour port d'armes, et contre Seyve, pour vol d'un cheval; — de Louis-Martin La Plante, notaire, procureur et commis du contrôle, contre Reboulet, pour menaces; — d'Ollivier, marchand, contre les auteurs inconnus de libelles diffamatoires relatifs à son honneur; — de Crozier, consul d'Étoile, contre trois dragons, pour voies de fait; — de Françoise de Bubie, veuve de noble Pierre de Monery, contre Urson, pour vol de poules, etc. — Déclaration de grossesse de Benoite Perpoint. — Parcelles de frais alloués à Catherine Sausse, s'élevant à 58 livres.

JUDICATURE D'EURRE.

B. 1598. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1647-1781. — Procédures civiles : pour Richard, contre Jean, en paiement de créance; — pour Tridon, représentant Bellier, son beau-père, fermier du prieuré d'Eurre, contre Rey, en paiement de lods; — pour Henri Peyrol, recteur de la chapelle Saint-Sauveur fondée dans l'église paroissiale du lieu, contre Jurus, pour usurpation de terrain. — Déclaration de grossesse de Marie Colombe.

JUDICATURE DE FAY.

B. 1599. (Liasse.) — 50 pièces; 8 cahiers in-4°, 107 feuillets, papier.

1715-1789. — Provisions de lieutenant de juge, de procureur juridictionnel et d'office et de greffier de Fay, données à Raymond, avocat, à Jullien, notaire, à Seyvon, procureur, et à Dochier, par Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, Montferrand, baron de La Bâtie, ancien premier président et lieutenant général au Présidial de Valence. — Audiences. — Noms des parties : Florimond Du Fay, comte de Maubourg, marquis de Gerlande, etc., seigneur et prieur laïque du prieuré de Sainte-Agnès de La Motte-de-Galaure, contre Bernard, en paiement d'arrérages de rente; — Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière, contre Brunet, en exécution de jugement, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Marie Begot, veuve Grenier. — Tutelle des enfants Grenier déférée à Lafemas, de Beausemblant.

JUDICATURES DE GEYSSANS ET SAINT-ANGE.

B. 1600. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1789. — Inventaire des biens de Crozel. — Sentence d'ordre pour les héritiers et les créanciers de Pierre Bathernay. — Procédures criminelles : de Mme de Châteauneuf et de Marie de Chypre de Soubreroche, dames de Saint-Ange, Geyssans, etc., contre Albert et Gerrier, pour enlèvement de bois; — de Marie-Françoise de Chastaing de La Sizeranne, femme de noble Gaspard de Juven Des Oches, de Saint-Michel, contre Barthélemy Antoine,

dit La Pèche, pour injures; — de Burais, contre Prohet, pour violation de séquestre; — du procureur juridictionnel, contre Bérard, Delacour, etc., pour délits de chasse, etc. — Levée d'un cadavre à Geyssans.

B. 1601. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1720-1789. — Comptes detutelle du mineur Établi rendu par Marie Gagoud, sa mère, et par Duc, de Miribel. — Procédures civiles : de Delaye et de Besnier, contre Chatain, pour trouble à la jouissance de leur droit d'arrosage; — de Delacour, contre Gautier, Reynaud, etc., pour réparation des dommages causés à son bois par leur bétail, etc. — Instance criminelle du procureur juridictionnel, contre Desgranges, pour coupe de bois dans la forêt du seigneur de Geyssans.

B. 1602. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1720-1789. — Inventaire des biens de Prohet. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Vial, pour coupe d'arbres dans les bois du seigneur, et contre Just, Perrier, etc., pour contravention au ban des vendanges; — de Rosseton et Blachon, contre Bertoin, pour violation de séquestre; — de Revoiron et Prompsal, contre les dévastateurs de leurs bois; — de Jeanne Moiroud, femme Garnier, contre Reynaud, dit Mourequin, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Marianne Rodillon, de Jeanne Reynaud et de Marie Grand.

B. 1603. (Cahiers.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1722-1789. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge de Saint-Ange, Geyssans et La Bâtie, données à Chaléat, avocat à Romans, par Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de François-Félix de Poterlat de Saint-Ange. — Commissions de gardes-bois données à Billon, à Mollie, à Pangon, etc., par Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnais, seigneur de Saint-Jean, Châtillon, Parnans, Triors, Saint-Ange, Geyssans, Genissieux, etc. — Audiences. — Noms des parties : Ducros, curé de Geyssans, contre Vial, en paiement de créance; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière, seigneur de Saint-Lattier, La Forteresse, Ratières, etc., contre Burais-Vignon, en paiement de lods; — noble Bruno de Chastaing de La Sizeranne, ancien lieutenant d'infanterie, fils d'Ennemond, contre Gontard, en paiement d'obligation consentie par son père; — Catherine de Falcos de Malleval, veuve de Pierre Des Portes d'Amblérieux, Antoinette-Thérèse Des Portes, veuve de François de Raches de Mollaron, Louise-Blanche de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Nicolas de Garagnol, etc., contre Crozel et Lapierre, en jugement de défaut, etc.

JUDICATURES DE GRIGNAN, CHAMARET, CHANTEMERLE, COLONZELLE, MONTSÉGUR, RÉAUVILLE ET SALLES.

B. 1604. (Cahiers.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1652-1747. — Audiences. — Noms des parties : Rochier, prieur de Chantemerle, contre noble Charles de Truchier et les consuls du lieu, en paiement de la dîme des grains; — Jardin, contre noble Scipion de Castellane, seigneur de Noveisan, en constitution de nouveau procureur; — Jean-François Chambon, bourgeois de Grignan, contre Louise Salignon, veuve Boyer, en appel du juge du comté; — Jacques-Cyprien d'Hermite d'Armelin, marquis de Maillane, conseiller à la Cour des Comptes de Provence, époux de Marie-Magdeleine Jamier, contre Joannis, de Colonzelle, en paiement de créance, etc. — Ordonnance de police défendant la chasse et le port des armes sans la permission du seigneur. — Transcriptions. — Donation entre vifs par Dos, marchand, à Louis Gaucher Adhémar de Monteil, comte de Grignan, de tous ses biens présents et à venir. — Contrat de mariage de Louis Pellapra avec Isabeau Pommier. — Provisions des offices : de juge de Chantemerle, données à Pialla par Marguerite Freteau, veuve d'Antoine de Romieu; — de bailli et juge général du comté de Grignan et des terres de Salles, de Colonzelle et Chantemerle, données à Niel par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde, marquis du Muy, conseiller d'État d'épée, sous-gouverneur du Dauphin, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marguerite-Constance de Raymond, veuve de noble César de Genthon de Barsac, de la succession de noble Louis de Raymond, son frère. — Répudiation par nobles Joseph et Jean-François de Nully, de La Palud, de la succession de noble Claude Du Breuil, sieur de Combes, leur oncle, mort intestat.

B. 1605. (Cahiers.) — In-4°, 506 feuillets, papier.

1746-1751. — Provisions des offices : de notaires, données à Bovery, de Grignan, à Moreau, de La Baume, et à Roux, par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde et de Grignan, marquis du Muy, etc.; — de grand-voyer du comté de Grignan, données à Joachim Pialla par les présidents-trésoriers généraux de France, grands-voyers, intendants des Domaines, finances et gabelles au bureau de la Généralité de Provence. — Nominations d'Audibert et de Tranchant, etc., à la seconderie (vicairie) de la paroisse de Montségur, par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde et de Grignan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Augustin Salamon, prêtre hebdomadier du chapitre de Grignan, Marianne et

Rose-Thérèse Salamon, ses nièces, contre Étienne Salamon, son neveu, notaire et procureur à Grignan, en paiement de créance; — noble Jean-Joseph de Breuilhon (Du Breuil), sieur de Combes, héritier de noble Claude, son oncle, contre les héritiers de ce dernier, en délivrance des biens de sa succession; — Louis-Antoine Chambon, gendarme de la garde du Roi, héritier de Marie Boyer, veuve Martel, contre Bovery, en jugement de défaut, etc. — Testament de Vedville en faveur de sa fille cadette, femme Pialla. — Inventaire des biens de noble Louis de Nogaret, fait au requis de Jeanne-Marie Millet, sa veuve : sont mentionnés un extrait d'hommage rendu au Roi en 1271 par noble Pons de Nogaret et les autres nobles des diocèse et comté de Toulouse; un bail à ferme des terres du Pontillon à Rolland, etc.

B. 1606. (Cahiers.) — In-4°, 471 feuillets, papier.

1751-1758. — Arrêt du Parlement de Provence permettant à Jean-Baptiste de Félix, comte du Muy et de Grignan, de confier les judicatures du comté et celle du grand bailliage à des gradués reçus au Parlement de Grenoble ou à tout autre Parlement. — Provisions des offices de notaire, de juge général des appels du comté ou grand-bailli, de lieutenant de grand-bailli, données à Poumier, à Pialla et Aymé, par Jean-Baptiste de Félix, marquis du Muy. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie de Chapuis-Barralier, femme de noble Louis de Tritis, seigneur de Neuvefont, héritière de Joseph-Marie de Chapuis, son frère, contre Gourjon, en délivrance de fonds dépendants du domaine des Tourrettes et de la succession bénéficiaire du sieur de Combes; — du recteur de la confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine, de Montségur, contre Marron, en exécution de sentence; — Louis de Bonnet d'Onière, capitaine de grenadiers, contre Castellet, en paiement d'arrérages de pension; — noble Joseph de Pélissier, président de la Chambre apostolique du Comtat, contre Barthélemy, de Colonzelle, en paiement de créance; — Élisabeth Chambon, fille de Laurent, héritier de Joseph, contre Bequignon, en jugement de défaut, etc. — Curatelle de noble Louis-Dominique de Nogaret, fils de Louis, donnée à Pialla; — tutelle de Marie-Louise-Magdeleine Chambon déférée à Magdeleine Bonneau (*alias* Bonnot), veuve de noble Antoine-Louis Chambon, écuyer, gendarme de la garde du Roi.

B. 1607. (Cahiers.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

1757-1761. — Ordonnance du bailli général de Grignan approuvant le dépôt fait dans la maison de Salamon, notaire, de tous les registres et protocoles des notaires décédés depuis plus de deux ans sans successeurs, fait par Flachaire et Chapouton, consuls. — Vérification des poids et mesures de Montségur. — Commission de receveur des consignations à Grignan, donnée à Calvier par Gaspard-Joseph Ricard, greffier des États de Provence, etc. — Provisions des offices de notaire et de procureur, données à Delaye et à Mourier par Jean-Baptiste de Félix, marquis du Muy, comte de Grignan, etc. — Nomination de six Capucins de Valréas pour faire la mission à Grignan. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-Cyprien d'Hermitte d'Armelin, marquis de Maillane, mari de Magdeleine Jamier, contre Frechet, en paiement de créance. — Barthélemy et Tardieu, fermiers de la dîme ecclésiastique et de la tasque seigneuriale de Chamaret, contre Mège, pour enlèvement de récolte en fraude de leurs droits; — Catherine de Baratier de Moleron, contre Vidal, pour coupe d'arbres dans ses bois; — noble Pierre-Étienne de Robin, de Malaucène, contre Javel, bourgeois de Colonzelle, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1608. (Cahiers.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1760-1762. — Provisions des offices de bailli, juge général et ordinaire de Grignan et de ses dépendances, de lieutenant général, de notaires et de procureurs de Grignan, données à François de Payan, à Salamon, à Vigne, à Faure et à Veyrenc, par Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, administrateur des biens de son père; — de châtelains de Salles et de Montségur, données à Gourjon et à Héraud par le même gentilhomme. — Audiences. — Noms des parties : le curateur de l'hoirie Messié en nomination de Jean-Baptiste de Rouvière, juge de la principauté de Donzère et du marquisat de La Baume-Transit, en remplacement du bailli de Grignan, récusé; — Dubosc, ancien officier d'infanterie, contre Chapuis en appel du lieutenant du juge, etc.

B. 1609. (Cahiers.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1761-1769. — Arrêts du Parlement de Provence enjoignant aux confréries de Pénitents et autres de remettre au greffe de leur juridiction l'inventaire de leurs effets et l'état de leurs dettes, fondations, etc., et aux communautés, confréries, corps de colléges mentionnés dans l'article 1er de l'édit d'août 1749 et établis depuis 1638, de représenter les titres de leur fondation. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Lusignan, chanoine théologal de Saint-Paul-trois-Châteaux, contre les hoirs Barthélemy, en paiement de pension; — Louis de Bonnet

d'Honnières (*alias* d'Onière), ancien capitaine de grenadiers, contre Mège, et dom Lefèvre, prieur claustral de l'abbaye d'Aiguebelle, contre Lauzier, en paiement de créances ; — noble Étienne de Bouillane de La Coste, de Rochefort, contre Dubosc, ancien officier d'infanterie, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1610. (Cahiers.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1763-1764. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de stipuler dans les contrats de constitution de rente au denier 25 l'exemption de la retenue des impositions royales. — Arrêts du Parlement de Provence relatifs : à la retenue par les débiteurs du dixième et du vingtième sur les rentes viagères ; — à la vente, distribution ou publication de l'imprimé intitulé : *Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion, extrait du procès-verbal de l'assemblée tenue à Paris en* 1765 ; — au port d'armes et au registre à tenir par les armuriers des armes qu'ils auront achetées et vendues. — Lettres de Louis-Nicolas-Victor de Félix Du Muy, gouverneur de Villefranche, etc., portant suppression de deux offices de notaires et procureurs à Grignan. — Provisions données par le même comte des offices : de procureurs juridictionnels de Colonzelle à Joannis ; du comté de Grignan à Manselon, et de Chantemerle à Mège ; — de châtelain de Chantemerle à Veyrenc. — Audiences. — Noms des parties : Joseph de Castillon, chanoine de Grignan, et Magdeleine de Castillon, mandataire de Bruno et de François-Antoine, ses frères, capitaines de vaisseau à Toulon, et le procureur des filles de François de Castillon, contre l'économe général pour la régie des revenus des bénéfices consistoriaux, en acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'hoirie d'Antoine de Castillon, prieur de Saint-Irénée à Lyon, doyen du chapitre de Grignan ; — Reboul, recteur de l'hôtel-Dieu de Grignan, contre Borromet, en paiement de pension ; — Clergue, échevin de Taulignan, contre Palmier, en paiement de créance, etc.

B. 1611. (Cahiers.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1764-1769. — Provisions des offices de grand bailli, juge des appels du comté de Grignan et de notaire, données à Charbonnier et à Manselon par Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy et de Grignan, lieutenant général des armées du Roi. — Testaments : de Vigne, notaire ; — de Gachon, avocat ; — de Berne. — Audiences. — Noms des parties : Bourget, curé de Salles, contre Magdeleine Baudoin, veuve Taulier, en appel du juge du comté ; — noble Louis-Dominique de Nogaret, contre Caton, et noble Augustin de Rey, époux de Marie-Thérèse-Henriette de Chapuis, contre Gourjon, en paiement de créances, etc. — Défauts accordés à Duclos, prêtre, trésorier du chapitre de Grignan, contre Baudouin, de Salles ; — à Morin, de Dieulefit, contre Fourquet, etc. — Déclaration faite par Berre de vouloir défricher les landes qu'il a acquises au hameau de Bayonne. — Dispenses de parenté au 4e degré de consanguinité accordées à Jacques Dumas et à Marguerite Martin, de Citelle, par Joachim Pialla Des Iles, grand bailli du comté de Grignan.

B. 1612. (Cahiers.) — In-4°, 448 feuillets, papier.

1770-1775. — Audiences. — Noms des parties : nobles Antoine de Castelviel, Pierre de Castelviel de Riquery, Louis de Castelviel de La Bastide, Vincent de Castelviel de La Ribaute, etc., contre Jean-Baptiste Dubosc, ancien officier, mari de Françoise de Châteauvieux de Bellefond, et Faure, notaire et procureur à Grignan, contre Brès, en reconnaissance d'écritures privées ; — Louise Penard, veuve de noble de Baratier de Moleron, en appel de sentence du juge du comté ; — noble Des Isnards, de Manas, contre Vergier, de Salles, en paiement de créance ; — les administrateurs du mont de piété établi à Grignan, contre Veyrenc et Roudil, en remboursement de 6 émines de seigle, etc. — Arrêt du Parlement de Provence ordonnant aux juges de prêter serment de fidélité au roi Louis XVI. — Concession de la moitié d'un banc dans l'église paroissiale de Grignan à Dumas, apothicaire, par le comte de Grignan, jus-patron de la collégiale. — Ordonnance de Pialla, bailli, attribuant en première instance la connaissance de tous les différends des habitants du comté de Grignan au juge général ou bailli et en appel au grand bailli du même ressort. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Borromée par Esprit-Joseph de Castellane, seigneur de Saint-Maurice, ou par son fermier, en établissant un chemin pour son domaine de Cordis.

B. 1613. (Cahiers.) — In-4°, 456 feuillets, papier.

1771-1779. — Édits et déclarations des rois Louis XV et Louis XVI concernant : la création de plusieurs offices au Parlement de Provence ; — l'admission au bénéfice de retrait lignager des parents seuls du vendeur ; — la libre sortie des grains et la circulation des vins, etc. — Arrêts du Parlement de Provence sur la police des jeux, les défrichements, le port des armes, etc. — Provisions des offices de bailli, juge général du comté ; de procureur fiscal et juridictionnel ; de notaire et procureur, etc., données à Pialla, à Manselon et à Biscarrat par Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, comte de La Reynarde, etc.

Audiences. — Noms des parties : la veuve de noble Paul-Hector de Crozet, contre Achaume, et Marie Chaffoin, femme de noble Louis-Dominique de Nogaret, contre Brès, en paiement de créances ; — Jardin, contre Héraud, de Montségur, pour usurpation des *régales* (abords) de la fontaine de Saint-Chandon ; — Magdeleine de Castillon, contre Roussin, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1614. (Cahiers.) — In-4°, 448 feuillets, papier.

1779-1782. — Ordonnance de police défendant de troubler l'eau du nouvel abreuvoir de Grignan et d'acheter en gros les fruits et comestibles exposés sur la place publique, avant dix heures du matin. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Louis-Philippe, comte de Saint-Maime et de Grignan, colonel d'infanterie, contre Bernard, en paiement de lods ; — Delessert frères, négociants à Lyon, contre Gourjon, en intervention dans le procès qu'il fait à Souveton, etc. — Déclaration de grossesse de Marguerite Reynaud. — Provisions : de grand-bailli ou juge général des appels des juges du comté, données à Bauthéac de Grandval, et de châtelain de Chantemerle, données à Galland par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix; — de greffier de Grignan, données à Salamon par Quinel, vicaire général de Fréjus, procureur fondé du comte de Saint-Maime et de Grignan, etc.

B. 1615. (Cahiers.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

1782-1786. — Commission de receveur des consignations au bureau de Grignan, donnée à Calvier par Buard, greffier des États de Provence, receveur général audit pays. — Ordonnance de police sur la voirie urbaine de Grignan. — Concession d'un banc dans l'église collégiale de Saint-Sauveur à Veyrenc, notaire et procureur, par le seigneur fondateur jus-patron. — Déclaration de défrichement de landes faite par Vigne. — Provisions : de l'office de procureur juridictionnel de Salles, données à Brès, et de grand-bailli, juge général des appels, données à Delubac par Quinel, procureur fondé de Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix ; — de châtelain et de procureur juridictionnel de Montségur, données à Jardin et à Dufès par le comte de Grignan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis Jardin, contre Nicolas Jardin, pour établissement de chemin sur son sol; — de Castant de Saint-Privat, héritier de Paul-François de Castant, son oncle, contre Pialla, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1616. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1786-1787. — Déclaration de défrichement d'hermes par Vigne. — Présentations de procureurs : Faure, pour Fauverge; — Poumier, pour Francon, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte Du Muy, contre Barthélemy, en paiement du prix de la ferme de Chantemerle ;— Thérèse-Élizabeth Chambon et Marianne Veyrenc, contre Pierre-Joseph Chambon, pour injures; — Gourjon, recteur de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Coulon, Duplan, etc., en paiement de pensions ; — Louis de Nogaret, négociant, contre la veuve Poujoulat, en paiement de créance, etc.

B. 1617. (Cahiers.) — In-4°. 460 feuillets, papier.

1788-1789. — Affirmations de voyage : par Gille, d'Allan ; — par Marie-Jean-Louis, comte de Bruges, seigneur de Noveisan, mandataire de Michel-Ange de Castellane, ancien ambassadeur près la Porte Ottomane ; — par Mouton, curé de Noveisan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Laurans, curé de Montségur, contre Peyrier, en paiement d'arrérages de pension ; — Françoise de Châteauvieux de Bellefond, veuve Dubosc, contre Salard, en paiement du prix de ferme du domaine de Bellefond, etc. — Provisions de l'office de grand-bailli et juge général des appels, données à Pialla par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix Du Muy, comte de Grignan, maréchal des camps et armées du Roi.

JUDICATURES D'HAUTERIVES, LE LARIS, MONTAGNE, MONTFALCON, SAINT-GERMAIN, SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS, TERSANE ET TREIGNEUX.

B. 1618. (Liasse.) — 74 pièces, 3 cahiers in-4°, 88 feuillets, papier.

1690-1699. — Tutelles : des enfants Bernoz, de Gaillardière, déférée à Thibaud ; — de Jean-Baptiste et Antoine Dessables, de Tersane, déférée à Bossard. — Procédures criminelles : de Goubert, contre Bonnet; de Magdeleine Grenier, contre Lambert, etc., pour voies de fait. — Déclaration de grossesse de Jeanne Sibert. — Provisions des offices : de greffier de judicature et de juge d'Hauterives, Tersane, Saint-Germain et Treigneux, données à Bochard, notaire, et à Joseph Delacour, avocat, par André de Borel, comte d'Hauterives, et par Anne de Lacroix de Pizançon, sa mère. — Audiences. — Noms des parties : Diane de Ponnat, veuve de Jean-Baptiste de Mistral, baron de Montmiral, contre Chanas, et noble Claude d'Arlandes, sieur de Concoule, de Sallettes, contre Michel Pangon, en paiement de créances ; — les religieux de Bonnevaux, contre Micoud, en paiement d'arrérages de rentes ; — Clermont, prêtre, de Tersanne, contre Michel Pangon, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1619. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes de tutelle : des mineurs Genissieu rendu par Françoise Arnaud, leur mère, épouse en secondes noces de noble Claude de La Fayolle, sieur de La Tourne ; — des mineurs Sauze rendu par Françoise Ferlay, leur mère. — Provisions de l'office de greffier données à Bochard par André de Borel.— Instances criminelles de Cellier et de Sibert, contre Paquien et contre Clermont, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Rosset, Pourra, etc., pour violation du ban des vendanges. — Inventaires des biens : de Bron et de Sauze, de Tersane ; — de Chancrin-Pourra, de Treigneux. — Déclaration de grossesse de Marie Reynaud. — Levée du cadavre d'Andréas, laquais de M. de Châtelard, assassiné dans le bois de Mantaille. — Émancipation de Philippa Brotier.

B. 1620. (Liasse.) — 68 pièces; 5 cahiers in-4°, 177 feuillets, papier.

1710-1719. — Procédures criminelles : de Clermont, de Tersane, contre Sibert; de Brunet, de Treigneux, contre Reynaud et de Dessables, bourgeois, contre les mariés Cohet, pour voies de fait ; — de Dorey-Guinot, de Saint-Germain, contre Pillon, Blachon, etc., pour vol ; — de Guillaud, fermier du moulin banal du comte d'Hauterives, contre Monier, Ferlay-Piochat, etc., pour fraude à ses droits de banalité, etc. — Déclarations de grossesse de Laurence Clermont et de Marie Dumas. — Levée du cadavre de Mottin, à Combesse. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Guillaud, notaire, par André de Borel. — Audiences. — Noms des parties : Claude Roux, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances en la grande Chancellerie de France, contre Alix de Rostaing, femme de Louis-François de La Baume de Suze, en délivrance du domaine de Tabaret-La-Colombière, à Montagne ; — Philippe Dubost-Dumoulin, prieur de Notre-Dame de Bonnecombe, chanoine de Saint-Ruf, contre Jeanne Genthon, en paiement d'arrérages de cense, etc.

B. 1621. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1720-1730. — Procédures criminelles : de noble Christophe de Châtelard, chevalier, seigneur de la maison forte de même nom sur Saint-Germain, contre Juveneton-Ballai, pour délits de chasse ; — du procureur fiscal, contre Marie Curtet, femme Clermont, accusée d'infanticide ; — d'Ennemond Delorme, curé de Saint-Germain, archiprêtre de Beaurepaire, de Bernard et de Brunet, contre Vassy et Chevrol, pour voies de fait ; — d'Arnoux Genthon, subdélégué de l'intendant à Romans, mari de Jeanne Genthon, contre Baboin, de Lentiol, pour coupe d'arbres dans son bois de Pré-Graillat ; — de Dupuy, fermier des moulins banaux d'Hauterives, contre Ferlay-Piochat, pour fraude à la perception de ses droits, etc. — Instance civile de Laurence Ferroil, contre Andrevon, son mari, en séparation de biens.

B. 1622. (Liasse.) — 36 pièces; 6 cahiers in-4°, 193 feuillets, papier.

1718-1730. — Inventaire des biens de Rebatet, marchand à Tersane. — Procédures criminelles : de Morel, curé de Treigneux, contre Chevrol, et de Joffray, contre la veuve Chancrin, pour voies de fait; — d'André Plèche de La Bellane, sieur de la maison forte de La Carrée, à Montchenu, contre Marie Sauze et autres, pour enlèvement d'effets mobiliers appartenant au mineur Rebatet, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François Bocon de La Merlière, trésorier général de France à Grenoble, contre Brenier, et Terras, curé d'Hauterives, contre Reynaud, en reconnaissance de promesses ; — André Courtois, bourgeois d'Hauterives, contre Revol, en paiement de cinq chênes qu'il lui a coupés ; — Curtet, curé de Treigneux, contre Mottinot, en paiement de créance, etc. — Provisions : de lieutenant de juge d'Hauterives, données à Chaléat par André de Borel ; — de juge de Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données audit Chaléat par Guy Teyssier, prêtre, procureur fondé de Bertrand de Moreton de Chabrillan, commandeur de Saint-Paul-lès-Romans ; — de juge de Triors, Génissieu, Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données à Belland par Charles de Chabot de Rivail, ancien mestre de camp de cavalerie, lieutenant des gendarmes du Dauphin.

B. 1623. (Liasse.) — 40 pièces; 3 cahiers in-4°, 111 feuillets, papier.

1740-1759. — Instances : de Brenier, consul d'Hauterives, contre Frandon, Borel, etc., en paiement de la cloche de la paroisse, qu'ils ont cassée le jour de Pâques, en sonnant trop fort et contre la défense du marguiller ; — du procureur fiscal, contre Monier, pour contravention à la banalité des moulins, etc. — Composition de la masse héréditaire des biens de Vassy. — Affirmations de voyage : par Roybet, fermier du marquis de Valbelle, seigneur de Serre (Grand-Serre) ; — par Paquien, châtelain de Saint-Martin-d'Août, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature d'Hauterives, de procureur fiscal et de

châtelain de la même terre, données à Chambut, Clappe, Brenier et Doriol par André et Pierre de Borel, le premier comte d'Hauterives et le second ancien capitaine d'infanterie.

B. 1624. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Bois, Chiron, etc., pour contravention à la banalité des moulins, et contre Blandine Revol, pour non-déclaration de grossesse ; — de Figuet, contre Guilhermont, pour enlèvement de fruits sur un fonds contesté entre eux, etc. — Inventaire des biens d'Andéol Pochon, de Tersane. — Composition par experts de la masse héréditaire des biens de Dernat et d'Antoinette Clermont, sa femme. — Procédures civiles : pour Louise Achard, veuve Lacroix, contre Pierre Lacroix, fils du défunt, en répétition de ses droits dotaux ; — par Rey, contre Andréas, en vérification de l'état des immeubles qui lui ont été adjugés par sentence du juge, etc.

B. 1625. (Cahiers.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1757-1774. — Testament de Françoise Mazet, femme Grosset. — Audiences. — Noms des parties : Allier, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Bonnecombe, contre Bois, en paiement de créance ; — Nicolas de Montchenu, baron de Montcheuu, contre Pelissier, en jugement de défaut ; — noble Claude Berne, sieur de la maison forte de Leveaux, ancien capitaine, contre Dupuy, en paiement du bail du domaine de La Buissière ; — Chabert, curé de Charaix, contre Guibaud, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions des offices de greffier de châtelain et de vi-châtelain, données à Duret, procureur à Romans, à Git, maître menuisier, et à Petit, de Moras, par Pierre de Borel, seigneur d'Hauterives, Tersane, etc.

B. 1626. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle des mineurs Berne déférée à Marguerite Paquien, leur mère. — Levées des cadavres d'un inconnu et de Ferlay, dit Malfa. — Procédures criminelles : de Faure, contre Ailloud, caporal, et de Machon, de Lens-Lestang, contre Rivail, pour voies de fait ; — de Goubert, contre Juveneton-Ballai, pour dégâts commis dans son bois ; — du procureur juridictionnel, contre Figuet et Guilhermond, pour fraude à la banalité des moulins, etc. — Émancipation de Charles Riotord. — Compte de tutelle des mineurs Frandon rendu par Gabrielle Reynaud, veuve Mottinot.

B. 1627. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes de tutelle des mineurs Silvestre et Ferlay, rendus par Jeanne Bret et Marie Genevier, leurs mères. — Inventaire des biens de Chevrot. — Émancipation de Joseph Duc. — Instances civiles : pour Baléon, de Thodure, contre Juveneton, en paiement de droits successifs ; — de Dernard, contre Figuet, de Tersane, en maintenue de jouissance du fonds des Balmes ; — d'Antoine Ferlay, contre Borel, en répétition des droits dotaux de Magdeleine Borel, sa femme, etc. — Procédures criminelles : de Genthon et Pêcheur, contre Chabert et Pellat, pour enlèvement de bois ; — de Ferlay, contre Guibaud, pour voies de fait, etc.

B. 1628. (Liasse.) — 67 pièces ; 11 cahiers in-4°, 246 feuillets, papier.

1773-1789. — Émancipation de Pierre Milloud, d'Hauterives. — Compte de tutelle du mineur Sibert rendu par Marie Robert, sa mère. — Procédures criminelles : de Michel Pangon, contre les dévastateurs de son bois ; — de Perriolat, contre Pangon, Tardy, etc., pour voies de fait ; — d'André-Charles de Borel, marquis d'Hauterives, contre Milloud et Perriolat, de Tersane, pour fraude à la banalité de ses moulins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Abel de Perrotin de Bellegarde, seigneur de La Perouse, contre les mariés Bosse et Pierre-Denis Sablière, seigneur du Bouchet, juge de Romans, contre Ferlay-Malfa, en paiement d'arrérages de cense ; — Laurent de Montchenu, seigneur de Châteauneuf-de-Galaure, contre Milloud, et Jacques-François de La Valette de Chabriol, mari de Françoise-Silvie de Borel, contre Thivolle, en jugement de défaut, etc.

B. 1629. (Cahiers.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

1780-1789. — Testament de Joseph-Félix Allier, ancien chanoine de Saint-Ruf, prieur de Bonnecombe (Hauterives) et de Saint-Maurice-d'Usson, diocèse de Clermont, en faveur de Joseph Niévolet, de Dionay, et de Claude de Berne, seigneur de Levaux. — Provisions des offices : de greffier civil et criminel d'Hauterives, Tersane, Treigneux et Saint-Germain, données à Biscarrat, greffier de la judicature de Romans, par André-Charles de Borel, marquis d'Hauterives ; — de procureur d'office et de procureur juridictionnel des mêmes terres, données à Louis Genthon et à Delacour, procureur à Romans, par François d'Hauterives, marquis de Châtelard, maréchal des camps et armées du Roi. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Chabrières de La Roche, seigneur du comté

de Charmes, contre Bois, et noble Charles Gueydan, ancien substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, contre Revol-Chandon, en paiement d'arrérages de rente; — Albert, curé de Saint-Clair et de Saint-Alban, contre Marie Saint-Chef, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DU LARIS, GÉNISSIEUX, GILLON, MONTFALCON, SAINT-JEAN-D'OCTAVÉON, SAINT-PAUL ET TRIORS.

B. 1630. (Liasse.) — 59 pièces; 5 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1690-1708. — Inventaire des biens de Gelas, marchand à Montfalcon. — Discussion des biens de Maillet, de Saint-Paul. — Émancipation de Noel Aimar. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Anne de Montdragon de la succession de Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard, sieur de Crèvecœur. — Audiences. — Noms des parties : François-Marie de Garcin de Saint-Germain, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre Borel, de Montfalcon, en paiement d'arrérages de pension; — Jean Moret de Bourchenu, baron de Valbonnais, héritier du seigneur de Saint-Germain, contre Marguerite de Bannes, sus-mentionnée, en reprise d'instance; — Jean Duportroux, capitaine de la bourgeoisie de Romans, contre Arnaud, en paiement de créance, etc.

B. 1631. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Tutelle du mineur Genissieu donnée à Clément Genissieu. — Émancipations de Marie Fontaine et de Pierre Berne. — Inventaire des biens de Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard : parmi les immeubles sont mentionnés les domaines des Buissières et du Sablon, à Saint-Paul. — Procédures criminelles : de noble Imbert de Champlong, de Saint-Paul, contre Fournier; de Blachon, contre Rapian; de Bourgier, contre Poncin-Benichon, etc., pour voies de fait; — de Pouzin, fermier de la commanderie de Saint-Paul, contre Jeanne de Ruzan, femme Fontaine, pour dommages à ses prés. — Provisions de chapelain de Saint-Jean du Laris, données à Ithier, curé de Saint-Christophe, par Claude de Moreton-Chabrillan, ci-devant général des galères de Malte, au nom de Bertrand de Moreton, commandeur de Saint-Paul.

B. 1632. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des effets de Suzanne Colonge, veuve Berne, du Laris, et d'Arnaud, de Saint-Paul. — Compte de tutelle des mineurs Gelas rendu par Boulliaton. — Procédures criminelles : de Termont, Perriolat, Gamet, Dorey, etc., contre Pain, Gontard, Fontaine, Chatagnières, etc., pour voies de fait; — de François de Montchenu, ancien capitaine, contre Ageron, Micha et Durif, religieux de Saint-Antoine, demeurant aux Loyves, pour délits de chasse ou pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage à Bonjean ou Mars, sur Montfalcon, etc.

B. 1633. (Liasse.) — 76 pièces; 2 cahiers in-4°, 65 feuillets, papier.

1720-1759. — Émancipation de Blaise Langon. — Inventaires des biens : de noble Claude de La Fayolle de La Tourne, sieur de Bourchenu, mentionnant des extraits : des contrats de mariage d'Antoine, avec Jeanne de Ponselet, en 1637, de Joachim, avec Marie de Bourchenu, en 1664, et d'un arrêt du Conseil d'État déchargeant Joachim de La Fayolle de l'assignation à lui donnée pour la production de ses titres de noblesse, etc.; — de Caillet, de Saint-Paul; — de François Arnaud. — Déclarations de grossesse de Marie Bret et d'Élizabeth Brochet. — Procédures criminelles : de Rapian, contre Moiroud, pour voies de fait; — de Payen, contre Pouzin, châtelain de Saint-Paul, pour coupe d'arbres à fruit dans sa vigne; — de Paquet, procureur, contre Genissieu, pour rébellion envers un huissier, etc.

B. 1634. (Liasse.) — 43 pièces; 4 cahiers in-4°, 171 feuillets, papier.

1770-1789. — Tutelles : des mineurs Hugon, déférée à Baudoin; — des mineurs Bret, déférée à Benoit Bret. — Inventaires des biens de Borel et de Bret, de Montfalcon. — Provisions de l'office de greffier de Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données à Tabarin par Jean-Pierre Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnais, et par Claude-Marie de Sainte-Colombe de L'Aubépin, commandeur de Saint-Paul, grand-prieur d'Auvergne, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Laurent de Cormod, de Saint-Clair-sur-Serre, contre Borel, et Magdeleine Chapat, veuve de noble Jacques Orlandin, de Saint-Siméon-de-Bressieux, contre noble Laurent de Cormod, en paiement de créances; — Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, héritier d'Antoine Brenier de La Cardonnière, contre Rivière, en paiement d'arrérages de rente, etc. — Testament de Fontaine, bourgeois de Saint-Paul.

JUDICATURE DE LARNAGE.

B. 1635. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1714-1769. — Procédures civiles : pour Ailhon, contre Delhomme, en annulation de saisie; — pour Marie

Barbier, veuve Gallier, contre Sauvajon, et Louis-François de La Baume, comte de Suze, contre Delhomme, dit Besson, en paiement d'arrérages de pension et de cense ; — pour Marianne Sébastin, contre Boisset, son mari, en séparation de biens ; — pour Chirouze, contre Traversier, en paiement de créance ; — de Thérèse Delhomme, veuve Roure, contre Joseph Delhomme, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc.

B. 1636. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1714-1769. — Procédures civiles : pour Ollier, contre Fayolle, en maintenue de jouissance du bois de Vassonnière, acquis de Marguerite Fayolle ; — pour Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Sauvajon, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Girard, contre Fournier, en délivrance de la moitié des biens des aïeul et aïeule des parties ; — pour Graillat, négociant à Ponsas, contre Gervat, et Massot, de Saint-Nazaire, contre Habrard, en paiement de créances, etc.

B. 1637. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1714-1769. — Instances civiles : pour Servant, fermier des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Barbier, et pour Nicolas de Lacroix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, contre Marianne Sauvajon, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Sauvajon, contre Ailhon, en paiement de créance ; — pour Sauvajon, contre le marquis de Bérenger, en exemption de lods par prescription centenaire ; — pour Signoret, fermier du terrier des religieux de Saint-André-Le-Bas, à Larnage, contre Ailhon, en paiement de deux annuités de rente, etc.

B. 1638. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures : d'Albert, contre Grenier ; — de Botu, procureur du Roi en la commission du Conseil établie à Valence, contre Sauvajon, père et fils, de Larnage ; — de Fayard, notaire et procureur à Saint-Vallier, contre Sauvajon ; — de Delhomme, contre Faure de Chantemerle, en paiement de créances ; — de Chabreyrat, contre Delhomme, pour voies de fait ; — de Joannard, contre Delhomme-Paget, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Ventes : par Delhomme-Ronat à Traversier de trois quartelées de vigne à Larnage, pour 250 livres ; — par Louis-Joseph-Gabriel Darré de Ladevèze à Dalicieux de 4 journaux de vigne à Gervans, moyennant 400 livres.

B. 1639. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures civiles et criminelles pour : Monnet, contre les mariés Sauvajon ; — Potioly et Traversier, contre Delhomme, en paiement de créances ; — Marie Mouton, contre Henri Sauvajon, son mari, en séparation de biens ; — le procureur juridictionnel, contre Sauvajon frères, prévenus de délits de chasse ; jugement qui les condamne à 100 livres d'amende et aux frais, etc. — Testament d'Antoine Traversier. — Contrat de mariage d'Isaac Sauvajon avec Magdeleine Perouse, etc.

JUDICATURES DE LENS-LESTANG ET DE MORAS.

B. 1640. (Liasse.) — 70 pièces ; 2 cahiers in-4°, 283 feuillets, papier.

1650-1699. — Parcelles de frais alloués à Blanc, à Chorier, aux consuls de Lens-Lestang, etc., s'élevant de 15 à 70 livres. — Procédure civile de Reynaud-Dubosc, chanoine de Saint-Ruf, prieur claustral de Saint-Vallier, contre Andrevon, en interposition de décret sur encan. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine Du Palais de Sigaud, sieur de Baronat, contre Ratel, d'Épinouze, en jugement de défaut ; — Louis de Sallamard (Sallemart) Montfort, seigneur de La Roche-Pingoulet, contre noble Ferdinand de Vitrolles, sieur de Montaney, en paiement de créance ; — noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavanes, contre Reynaud, garde du maréchal duc de La Feuillade, pour coupe d'arbres dans la garenne de Claveyson ; — Antoine de Rostaing, sieur de La Valleuse, de Jarcieu, contre Ferdinand de Vitrolles, héritier d'Humbert de Chapponay, en action hypothécaire ; — Balthazar de Cussinet, sacristain du prieuré de Mentou (Menthe), contre Girard, en libération de dette, etc.

JUDICATURES DE LUC ET DE POYOLS.

B. 1641. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures criminelles : d'Abonnenq, contre Corréard ; — d'Achard, contre Combe ; — de Chapon et de Reynaud, contre Nal, etc., pour voies de fait ; — de Bec, contre Courret (*alias* Coulet), pour vol de bétail ; — de Joseph-Laurent Du Pilhon, seigneur d'Angèle, contre Odon, pour injures et menaces.

JUDICATURE DE LUS-LA-CROIX-HAUTE.

B. 1642. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1765-1774. — Provisions des offices de greffier et de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus-la-Croix-Haute, données à Long, notaire, et à Bousquier, chirurgien, par Alexandre-Balthazar de Jarente, chevalier,

marquis de Senas, et par Balthazar-Henri-Armand de Jarente, seigneur d'Orgeval, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, à Mens, contre Bernard et François-Vincent Genthon de Souville, à Tourres, en Trièves, contre Chevillon, en reconnaissance d'écritures privées; — Pierre-Annibal de Bimard, seigneur de La Bâtie-Montsaléon, baron de Montdragon, etc., contre Girard, et noble Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Grenoble, fils de Joseph-André Blanc, contre Pascal, en exécution de convention, etc.

B. 1643. (Cahiers.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

1774-1790. — Audiences. — Noms des parties : Para, curé de Glaise sur Veynes, contre Morin, en paiement de créance; — Lafitte, chirurgien à l'Église sur Lus, contre Paul, en paiement d'honoraires; — Rochas, procureur à Die, contre Lucet, de La Jarjatte, en acceptation de transport de créance; — Sophie-Claire-Antoinette de Caraman, contre Henri-Armand de Jarente d'Orgeval, en répétition de ses droits dotaux, etc. — Provisions des offices de greffier, de châtelain et de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus, données à Gilly, à Laurens et à Laval, par Balthazar-Henri de Jarente, noble Louis Sain, de Lyon, fermier de la baronnie de Lus, et Henri-Armand-Balthazar de Jarente, ancien aide-major général de cavalerie. — Ordonnance de police défendant de porter des armes, de s'attrouper autour de l'église et de fouler les grains sur les places publiques.

JUDICATURE DE MANTAILLE.

B. 1644. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1740-1770. — Procédures civiles : pour Fleury Baborier, bourgeois d'Andancette, contre Marcou, en maintenue de la jouissance des eaux de Bancel les dimanches, lundis, jeudis et vendredis, etc.; — albergement consenti par Gabriel-Pompée de Grollée, fils et mandataire de Joachim Du Cros, comte de Grolée, seigneur de Mantaille, en faveur de Blanche Adhémar de Castellane, femme séparée de biens de noble Noel Du Faure, sieur du Cros, de la faculté de prendre l'eau de Bancel, pour arroser une terre de son domaine des Gras, audit Mantaille; — pour Courbis, ancien prieur et curé de Crozes, contre Gabrielle Gay, femme Delhomme, de Mantaille, en paiement de créance.

JUDICATURE DE MARCHES.

B. 1645. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1658-1789. — Rapports d'experts : sur les meubles et immeubles à délivrer à Claire Grand, femme séparée de biens de Jean Petit; — sur l'état des immeubles vendus par Bournat à Chapuy et par Dimberton à Marce; — sur la baume creusée par Marce sous le fonds de Carichon. — Procédures civiles : pour Bellier, contre Ailhon, en paiement de créance; — pour Mathieu Gontard, contre Étienne-François Gontard, en répétition des droits successifs de Marianne et de Françoise Gontard, etc. — Instances criminelles : de Grand, contre Badois, pour menaces; — de Dimberton, contre Champey, et de Clairefond, contre Marce, pour voies de fait.

B. 1646. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1760-1789. — Rapports d'experts sur l'état : des biens saisis à Gay-Gavon à la requête de Siméan; — des immeubles vendus par Pierre Rousset à Étienne Rousset, etc. — Inventaire du mobilier de la succession de Jeanne Jourdan-Lamarche. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Barthélemy, pour injures et coups à un huissier opérant une saisie; — contre les personnes inconnues qui ont essayé de démolir la tour seigneuriale de Marches; — contre six hommes masqués et déguisés qui, arrivés tumultueusement audit lieu, se sont introduits dans plusieurs maisons, enlevant des provisions de bouche et maltraitant les habitants; — de Rousset, contre Vacher, et de Rose Gay, contre Marie Matras, pour voies de fait.

B. 1647. (Liasse.) — 26 pièces; 4 cahiers in-4°, 164 feuillets, papier.

1760-1789. — Procédures criminelles de Joseph Vial, prieur-curé de Marches, contre plusieurs de ses paroissiens, pour injures : jugement qui condamne les prévenus à déclarer, à l'issue de la messe, à genoux et à haute voix, que méchamment et calomnieusement ils ont proféré et publié des calomnies contre lui et fait d'imprudentes démarches pour décrier sa conduite et ses mœurs, et de plus à lui payer 300 livres de dommages-intérêts et 100 livres d'amende pour les pauvres. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-François de Reymond Du Cheylas, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Mazelier, en paiement de créance; — Chapuis, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble déclarant non fériés les jours de Saint-Hilaire, Saint-Antoine, Saint-Charlemagne, etc. — Requête audit Parlement par Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, etc., pour obtenir que le siége de la justice de Marches soit transféré de Romans à Valence. — Provisions de juge, de lieutenant de juge, de procureur juridictionnel et de greffier, données à Pierre Boveron aîné, à Joseph Boveron-Desplaces, à Valdemer et à Mottet par le marquis de La Salle.

B. 1648. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : Joachim de Valbonne, de Châteaudouble, colonel d'infanterie, lieutenant pour le Roi à la citadelle de Grenoble, seigneur de Peyrus, etc., contre Mazelier, en restitution d'arrhes; — Louis de Caillebot de La Salle, contre Marce, en paiement d'arrérages de pension ; — Jean-Antoine de Mure de Larnage, contre Valette, de Marches, en exécution de conventions ; — Cara de Massotier, avocat à La Baume-d'Hostun, contre Vernay, en paiement de promesse, etc. — Affirmations de voyage par Rillet, Royans, Perriolat, etc.

JUDICATURES DE MIRIBEL, MONTMIRAL, CRÉPOL, ONAY, SAINT-MICHEL.

B. 1649. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1650-1699. — Procédures civiles : pour Argoud, de Crépol, contre noble François de Commiers et les mariés Antoine, en restitution d'immeubles; — Blain, charpentier, à Ain, contre Jassoud, en vérification de limites; — pour Bossan, contre Thomé, sieur de la maison forte de La Carrée, à Montchenu, et contre Bouvarel, dit Rave, en nomination d'experts, etc. — Compte de tutelle du mineur Eynard rendu par Delaye. — Inventaire des biens d'Escoffier, de Crépol. — Instances criminelles : de noble Charles d'Arzag de La Cardonière et Marie de La Place Du Chemin, sa femme, contre Galand, pour injures ; — de Rossan, curé de Saint-Michel, contre Chafal, pour menaces et voies de fait, etc.

B. 1650. (Cahiers.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

1671-1680. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste de Mistral, baron de Montmiral, Crépol, etc., conseiller au Parlement de Grenoble, contre Guyot, bourgeois de Crépol, et Guicharde de Chastellard, dame de Saint-Just, et Le Bouchet, contre Minjon-Avignon, en paiement d'arrérages de cense; — Renée de Garagnol, veuve Lhoste, contre Robin et Méraude Guigou de Chapolay, veuve de noble Barthélemi Buissonnier, contre les hoirs Servoz-Semençon, en paiement de créance; — noble François de Langon, seigneur de Montrigaud, contre Jomard, en main-levée de saisie; — noble Antoine de La Fayolle de La Tourne, contre Gallix-Mortillet et Joachim de La Fayolle, en assistance de cause, etc.

B. 1651. (Cahiers.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1680-1699. — Audiences. — Noms des parties : Hébrais, docteur en droit, contre Didier, en paiement de créance ; — Charles de Lionne de Leissins, contre Chafal, et noble André d'Izerand de Lemps, seigneur du Mouchet, contre Rey-Bouchet, en paiement d'arrérages de rente ; — Jacques-Reymond Merlin, écuyer, contre Martin, en paiement de marchandises ; — noble Antoine Chosson, correcteur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Girod, notaire, en action hypothécaire; — Louise de Fassion, veuve Jay, de Serre, contre Baty, en paiement de bail à ferme, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession Reynaud par noble François de Commiers, de Montmiral.

B. 1652. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1700-1729. — Inventaire et vérification des effets portés en l'inventaire des biens de Marie de La Place Du Chemin, femme de noble Antoine de Villeton, avocat. — Émancipation de Grand. — Vente à l'encan des meubles d'Argoud, bourgeois de Crépol. — Procédures criminelles : de Romanet, contre la veuve Combe, pour dommages à son pré de Mauprofit; — de Rodillon, contre Jassoud, pour voies de fait; — de Pain, contre Cara, pour accusation calomnieuse de vol de gerbes; — de Coste et Mandier, contre Paul, pour vol de bois, etc. — Déclaration de grossesse de Jeanne Gérôme. — Instances civiles : pour noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Reynaud et Finet, ses métayers, en délivrance de sa part des fruits du domaine des Finets; — pour Charles de Chabot, seigneur de La Serre, Triors, etc., contre Martin, en paiement d'arrérages de rente; — pour Jean Moret de Bourchenu, premier président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Cara, fermier de la terre de Montagne, en exécution de saisie, etc.

B. 1653. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1699-1733. — Provisions des offices de juges de la baronnie de Montmiral et Crépol, données à Chaléat et à François Duportroux, avocat, par Joachim de Mistral, seigneur du Chastellard en Trièves, Bagnol, La Savasse, etc., et par Françoise-Gabrielle de Mistral, épouse de Laurent-Joseph Emé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu, gouverneur des ville et arsenal de Grenoble et Bailliage de Graisivaudan. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Augustin Deloulle, seigneur d'Arthemonay et Reculais, ancien maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Cara, en délivrance de fonds garantissant une hypothèque ; — Jacques Dumet, seigneur de Varâtre, colonel, époux de Marie Guigou, contre Hours, notaire à Crépol, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble François de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Guyot, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par noble Antoine

de Villeton; — par Ferlin, prieur-curé d'Onay; — par noble Gaspard de Juven, sieur Des Oches; — par Brillon, curé de Saint-Michel; — par Eydalin, curé de Montdeveroux sur Crépol, etc.

B. 1654. (Liasse.) — 12 pièces; 15 cahiers in-4°, 350 feuillets, papier.

1726-1741. — Inventaire des biens de Berne, de Crépol. — Audiences. — Noms des parties : Anne de Lattier de Bayane, dame de La Serre, veuve et héritière de Charles-Antoine de Chabot, mestre de camp de cavalerie, contre Guyot, de Crépol, et Claude-Joseph de La Porte, marquis de Saint-Lattier, seigneur de Ratières, La Forteresse, etc., contre la veuve Duc, de Montmiral, en paiement d'arrérages de rente; — Marguerite de Martrons de La Tour, veuve et héritière de Nicolas de Langon, baron d'Uriage, contre Silvestre de Crépol, en jugement de défaut; — Aimar-Félicien de Boffin, seigneur de La Sône, colonel d'infanterie, contre Serve, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque. — Marie Silvestre, de Saint-Martin de Montmiral, contre Brillon, neveu du curé de Saint-Michel, en annulation du contrat de mariage civil qu'elle a été sollicitée de signer, sans l'assistance d'un curateur et d'aucun de ses parents; — Jubié frères, marchands de soie à La Sône, contre Berne, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Macaire, bourgeois de Saint-Nazaire; — par Geneux, bourgeois de Saint-Antoine, etc. — Provisions de l'office de juge de Crépol et Montmiral, données à Chaléat par Françoise-Gabrielle de Mistral, femme de Laurent-Joseph Emé de Guiffrey de Monteynard de Marcieu.

B. 1655. (Cahiers.) -- In-4°, 344 feuillets, papier.

1741-1749. — Affirmations de voyage : par Arnaud, avocat au Parlement de Grenoble; — par Blain, bourgeois de Triors; — par Baty, de Saint-Cristophe, etc. — Audiences. — Noms des parties : Hugues de Langon, baron d'Uriage, fils de Nicolas, contre Bodin, de Crépol, et Hugues-Humbert de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Lacroix, en paiement d'arrérages de rente; — Gresse, curé du Chalon, contre Charvet, en paiement de créance; — noble Gaspard de Juven Des Oches, contre les créanciers de son père, en discussion des biens de celui-ci, etc.

B. 1656. (Liasse.) — 45 pièces; 8 cahiers in-4°, 255 feuillets, papier; 1 plan.

1750-1768. — Rapport d'experts sur la vérification des limites contestées entre Barthélemy Antoine et Christophe Devallois, avec une vue des lieux. — Procédures civiles : pour Grassot, docteur en médecine à Lyon, demandant transcription des actes de naissance des enfants d'André Blain et de Jeanne Vernay, ses beau-père et belle-mère, libellés par ledit Blain sur une feuille volante; — pour le fermier de Bailly, premier président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Manin, en reconnaissance de cense; — Louise Couvat, contre Magnin, en paiement de créance, etc. — Instance criminelle de Gerin, de Saint-Michel, contre Marie Revoyron, pour voies de fait à sa femme. — Affirmations de voyage : par Perriolat, de Montrigaud, représentant par sa mère Jeanne de La Fayolle de La Tourne; — par Roux, de Miribel, etc. — Audiences. — Noms des parties : Paul-César Chosson Du Colombier, conseiller au Parlement de Grenoble, contre noble Gaspard de Juven Des Oches; — Claude de Garagnol, écuyer, contre la veuve Jassoud et ses enfants, de Montmiral, et Sébastien-Flodoard de Bailly de Montcara, seigneur de Clérivaux, Parnans, etc., contre Jassoud, de Saint-Michel, en paiement d'arrérages de rente et de pension.

Judicatures de Miscon, Montclar, Montlaur, Omblèze et Ponet.

B. 1657. (Liasse.) — 28 pièces; 15 cahiers in-4°, 248 feuillets, papier.

1724-1789. — Procédures civiles : pour Besson, de Montclar, contre Bérengier, en revendication d'immeubles; — pour Arthaud, de Beaufort, contre Ézingeard, d'Omblèze, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Liotier, contre Istre, pour voies de fait; — de Marc-Antoine de Monard-Dumont, seigneur de la maison forte du Verger, à La Buissière, procureur-fondé des dames de Montlaur, contre Templier, pour mauvaise culture du domaine de La Bâtie, qu'il lui a donné à *méarie* (mi-fruits). — Provisions des offices de châtelains de Vérone et de Ponet, données à Charles-Henri Borel La Rochette, à Laurent Borel La Rochette, à Chion et à Jean Blache, par François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan. — Audiences. — Noms des parties : Alléoud, de Poyols, contre Marcel, en reconnaissance d'écriture privée; — Planel, procureur à Die, contre Marcel, en interposition de décret sur encan, etc.

Judicatures de Montbrun, Montguers, Reilhanette et Rioms.

B. 1658. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1620-1780. — Procédures criminelles : de Bérard, fermier de la seigneurie de Montguers, contre Laget, pour fraude à la perception de la 28me partie des grains

due par les habitants au seigneur; — de Charpenel, contre Blanchard, pour vol de buis; — de Long, de Rioms, contre Recordier, et de Maurel, de Reilhanette, contre Aubert, pour injures et voies de fait; — du procureur juridictionnel de Montbrun, contre Pascal, Armandy et Bellon, pour délits de chasse, etc. — Déclaration de grossesse d'Esprite Augier.

JUDICATURE DE MONTELÉGER.

B. 1659. (Liasse.) — 62 pièces, papier (1 imprimée).

1705-1789. — Instances criminelles : de noble Jean-Antoine de Richaud, contre Ducros, et de Fouillerat frères, contre Marc, Mourier, etc., pour voies de fait; — de noble Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de la cathédrale de Valence, contre le comte de La Blache, pour enlèvement de meubles du château de Monteléger, donnés en gage au plaignant par la comtesse d'Anjou; — d'Amieu, curé de Monteléger, et du promoteur du diocèse, contre Ducros, protestant, accusé d'avoir fauché du foin le jour de l'Ascension. — Ordonnance de Lambert, seigneur d'Herbigny, commissaire du Roi en Dauphiné, prescrivant à ceux de la Religion Réformée d'observer les fêtes de l'Église catholique.

JUDICATURE DE MONTELIER.

B. 1660. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1590-1778. — Procédures civiles pour Jeanne de Lattier, contre Jeanne Jacquet, en interposition de décret sur encan. — Instances criminelles : de Barthélemy Arbod, capitaine d'infanterie réformé, contre Guilhet, pour vol de pigeons dans son colombier; — du procureur juridictionnel, contre Charrin, pour délit de chasse, et contre Pelorson, pour voies de fait envers Grimaud; — de Barthélemy de Sardes, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Félix et collateur de Saint-Jacques de Montelier, contre Bonnet, accusé d'avoir détourné des papiers, de l'argent et des meubles de Jacques Pascal, cloîtrier du prieuré de Montelier, décédé dans sa maison.

JUDICATURE DE MONTMEYRAN.

B. 1661. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1654-1789. — Procédures civiles : pour Françoise Chabalet, femme Gencel, contre Gueyraud, châtelain d'Upie, en action hypothécaire; — pour les mariés Gencel, contre Piscis, notaire à Roynac, en garantie d'éviction d'immeubles garantissant les droits de Louise Romieu, fille de Suzanne de Coloneau. — Rapport d'experts sur l'état de la terre vendue par Antoine-Philippe Néry-Durozet, notaire à Upie, à Roux, de Montmeyran. — Instances criminelles : de Catherine Arnaud, contre Court, et de Marguerite Boudillon, contre Monchaud, pour voies de fait; — de Pierre-Marie de La Lombardière de La Gorce, ancien capitaine commandant d'infanterie, contre Reynaud, pour coups et blessures à son domestique, etc.

JUDICATURE DE LA MOTTE-DE-GALAURE.

B. 1662. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1738-1760. — Procédures civiles : pour Marie Aymar et Couteret, horloger à Lyon, contre Rey, héritier bénéficiaire de Masfarnel (*alias* Masfarner), curé de La Motte, en paiement de créances; — pour Magdeleine Checiliane, contre Champion, son mari, en séparation de biens; — pour Marie de Murat, dame de La Motte, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, prieur laïque du prieuré de Sainte-Agnès dudit lieu, contre Rey, en remboursement de 50 livres payées d'avance sur la portion congrue dudit Masfarnel. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Pierre Masfarnel, mentionnant l'acte de naissance du défunt écrit en espagnol, ses lettres de naturalisation, etc.

B. 1663. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1738-1760. — Procédures civiles pour Rey, bourgeois au Bourg-lès-Valence, mari d'Élizabeth Chalon, héritière bénéficiaire de Pierre Masfarnel, curé de La Motte-de-Galaure, contre Chevalier, curateur de l'hoirie, et contre Marie Aymar, Forcheron, César-Antoine Besson, écuyer, Marie de Murat, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, noble Claude-Florimond de Fay, comte de Maubourg, etc., créanciers dudit Masfarnel, en discussion de ses biens.

B. 1664. (Liasse.) — 23 pièces; 7 cahiers in-4°, 113 feuillets, papier.

1738-1764. — Procédures criminelles : de Rollet, d'Anneyron, contre Bouzon, qui lui a coupé et pris un mûrier; — de Vichard, contre Delettre, pour voies de fait, etc. — Provisions des offices de juge, de procureur d'office et de sergent de La Motte-de-Galaure, données à Étienne Chaléat, avocat, à Jean Mathias et à Jean de La Cardonnière par Charles-Louis-César de Fay, comte de Gerlande, par Marie de Murat de Gerlande et Claude Florimond de Fay, comte de Maubourg. — Testament

olographe de Pierre Masfarnel, curé de La Motte, en faveur d'Élizabeth Chalon, femme de Laurent Rey. — Audiences. — Noms des parties : Émerancianne de Murat de Sablon, habitant la maison forte de La Tour, à La Motte, contre Doyat et Delettre, ses fermiers, pour mauvaise culture, et contre Rollet, meunier, en rétablissement d'écluse dans la Galaure.

JUDICATURES D'ORCINAS, PLAN-DE-BAIX, LA RÉPARA ET VÉRONNE.

B. 1665. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1665-1776. — Procédures criminelles : de noble Antoine de Bouillane, Reynier et Thomé, du Plan-de-Baix, parents de Beroul, contre la femme Eynard et Chambaud, pour détournement de meubles de la succession Beroul; — du procureur juridictionnel d'Orcinas, contre Latard, pour dommages causés par ses chèvres; procès-verbal de confiscation desdites chèvres; — du procureur juridictionnel de Véronne, contre Terrail, pour délits de chasse. — Déclaration de grossesse de Marianne Moulin. — Instances civiles : pour Dufour, contre Grangier et Valantin, en exécution de jugement; — pour Noyer, fermier du seigneur d'Orcinas, contre Magnet, en paiement de lods, etc.

JUDICATURES DE PEYRINS, MOURS, TRIORS ET GÉNISSIEU.

B. 1666. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660-1669. — État des immeubles de l'hoirie Didier-Jonjon. — Inventaires du mobilier de Deleveaux, de Cléret et de Françoise Crolard, femme Morel. — Procédures criminelles : du procureur d'office de Peyrins, contre Adrian, fermier du sieur de Saint-Amour, pour délits de chasse; — de Marguerite Arcenay, femme Monier, contre Villard, pour vol d'effets mobiliers; — de Barthélemy, contre Servonnet, pour injures et menaces; — de Charles, contre Dreveton, et de Desrues, clerc de Saint-Barnard, contre Saulore, pour voies de fait; — d'Espie, contre Rochas, fermier du domaine du Chasse, pour dommages à sa vigne, etc. — Tutelle des mineurs Couchet, donnée à Couchet, leur oncle. — Discussion des biens de Jean Didier.

B. 1667. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1660-1669. — Inventaire des effets mobiliers de noble Paul de Gilliers, sieur de Curmont, capitaine-lieutenant de cavalerie, décédé au château de Peyrins. — Procédures criminelles : de Fauchier, contre Lyonnet et Desgranges; d'Anne Gachet, contre Jeanne Bossan, femme Supat, et de Girard, contre Imbert, Drevet, etc., pour voies de fait; — du procureur d'office de Peyrins, contre Eymard, Delaye et autres marchands qui achètent sur les grands chemins les denrées portées au marché de Romans; — d'Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, coseigneur de Peyrins et de Beaumont-Monteux, contre Meizonnier, pour dommages à sa vigne du Mont-Calvaire, etc.

B. 1668. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1660-1669. — Déclarations de grossesse de Marie Robert et de Marie Rivière. — Inventaire des biens délaissés par Perrochet, hôtelier de Peyrins. — Requêtes au juge de la coseigneurie : par Lasserre, chirurgien à Romans, pour faire constater l'état des immeubles qu'il a acquis de l'hoirie Didier-Jonjon; — par Patel, marchand, pour être autorisé à mettre en loterie des dentelles, miroirs, bijoux, etc. — Vérification des poids et mesures des hôteliers de la coseigneurie de Peyrins. — Instances criminelles : de Savoye, fermier aux Murettes, contre Jonard, Petit, etc., pour dommages à son bois taillis; — de Primet, bourgeois de Peyrins, contre Girard et Teinturier, pour usurpation de terrain et déplacement de limites; — de Monier, bourgeois de Romans, contre Jullien, pour vol de bois, etc.

B. 1669. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1660-1699. — Procédures civiles pour Suppat, notaire à Romans, contre Moyre et Gobert, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel et du procureur fiscal de Mours, contre Sabatier, pour travaux agricoles le jour de la Toussaint; — contre Villatte, Pont, etc., pour délits de chasse, et contre le curateur pourvu à la mémoire de Teinturier, pour suicide; — de Vincent, meunier à Peyrins, contre Jacob (*alias* Jacquot), pour voies de fait; — des mariés Vallier, contre Thomas et Collombet, pour injures et menaces; — d'Étienne de Surieu, chanoine de Saint-Barnard, contre Messier, pour vol de paille, etc.

B. 1670. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1700-1719. — Procédures civiles pour Magdeleine Denis, veuve Guichard, de Peyrins, contre Chometton, et pour le syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Jeanne Bossan, veuve Suppat, en paiement d'arrérages de cense ou de pension. — Inventaire du mobilier de Demay. — Instances criminelles : de Dimanche Faisan, contre Dumas, et de Bossane, contre Naud, pour voies de fait;

— de Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Ferrand, pour opposition à une saisie avec injures et menaces à l'huissier; — du procureur d'office de Peyrins, contre Blain, pour délits de chasse, et contre plusieurs femmes accusées d'acheter des comestibles apportés au marché de Romans, sur les chemins de Peyrins et de Mours; — de Louise Alland, veuve de Henri de Marnais-Saint-André, gouverneur de Vienne, etc., contre Marie Chaptal, veuve Deloche, pour enlèvement de cailloux placés dans le ruisseau de La Martinette, etc.

B. 1671. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 108 pièces, papier.

1700-1719. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Payen et de Nanon Jacquet. — Procédures criminelles : de Moureau, contre Christophe, pour établissement de chemin sur son terrain ; — de Moulin, contre Fauchier, et de Junillon, contre Geneux, pour voies de fait; — de Mazet, régent au collége de Romans, contre Dumas-Mazaud, pour injures et menaces; — d'Isabeau Lapierre, veuve Fayol, contre Mège, pour vol de chanvre; — de Marie Guigon, veuve Garnier, contre Argoud, bourgeois de Romans, pour trouble à la jouissance des eaux de La Martinette, etc.

B. 1672. (Liasse.) — 65 pièces; 6 cahiers in-4°, 133 feuillets, papier.

1700-1726. — Tutelle des enfants Sabatier, déférée à Catherine Boulard, leur mère. — Inventaire du mobilier de Roux-Fouillet. — Procédures criminelles : de Pinet, contre Louise-Mollard, veuve Buis, et de Vignon, contre Girard, pour voies de fait; — de Reymondon, contre la domestique de Choderat, pour dommages à sa vigne; — de Repiton, contre des chasseurs qui l'ont blessé, etc. — Audiences. — Noms des parties : Duc, fermier de M. de La Serre, à La Mure sur Saint-Paul, contre Valentin, en réparation d'injures; — Bonnair, contre Rapian, dit Goussonnat, en interposition de décret sur encan; — le syndic des Cordeliers de Romans, contre Chanas, en délivrance d'immeuble sur lequel ils ont droit de gage, etc.

B. 1673. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1720-1729. — Levées des cadavres d'un soldat du régiment de Languedoc et d'un inconnu. — Déclarations de grossesse de Catherine Bodier, de Justine Chambaud et de Marguerite Bergier. — Procédures criminelles : de Françoise et Louise Dumas, contre Blain, pour voies de fait; — de Delacour et Fornet-Duclos, chanoines de Romans, contre Lombard et Ruissat, pour vol de bois et de foin; — de Chanas, garde-chasse du seigneur de Peyrins, contre Blain, Pourret, etc., qui l'ont blessé avec une arme à feu; — de François de Boissieu-Perrin, marchand à Romans, contre Monier, pour dommages à sa vigne, etc. — Compte de tutelle des mineurs Ferrand rendu par Bartholet.

B. 1674. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Molin. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant, près la porte de Clérieux, à Romans. — Levée du cadavre de Michel, dit La Groule. — Compte de tutelle des mineurs Marmier, rendu par Marie Juven, leur mère. — Procédures criminelles : de Décluze, contre Pupin, de la femme Charles, contre Marie Chadessant, et de Jassoud, contre Guérimand, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre plusieurs habitants de Mours, pour délits de chasse; — de Fontaine, contre Chamard, pour vol de raisins, etc.

B. 1675. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 86 pièces; 6 cahiers in-4°, 136 feuillets, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur les arrérages de censes, rentes et droits seigneuriaux dus à Touscan et à Julhiet, fermiers du marquis de Saint-Vallier, à Clérieux, Chanos-Curson, etc. — Procédures criminelles : de Valeyer, contre Fochier, pour voies de fait; — de Thomas, contre Roux, pour vol de plants de mûriers; — de Thiot, contre Jeanne Arthaud, pour dommages à sa vigne, etc. — Provisions des offices de lieutenant du juge de Peyrins, Beaumont-Monteux et Mours, et de procureur fiscal de Peyrins et Mours, données à Rivail et à Julhiet par Paul-César de Chabrières de La Roche, président de la Chambre des Comptes de Grenoble. — Affirmations de voyage : par Édalin, curé de Montdeveroux; — par Sarraillon, de Marsas; — par Étably, etc.

B. 1676. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1740-1759. — Procédures criminelles : des mariés Aubert, contre Benoit, pour voies de fait; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Berne, pour délit de chasse, et contre Marie Charrin, dite Carotte, accusée d'empoisonnement; — de Brichet, contre Fratel, pour vol de légumes, etc. — Levée du cadavre d'un enfant de 10 à 12 ans. — Compte de tutelle de Marie Chaleyron, rendu par Marie Manin, sa mère. — Instance civile pour Desgranges et Chonet, contre Belland, en revendication de chemin près du chemin de Méane. — Déclaration de grossesse de Marguerite Buisson, veuve Gay.

B. 1677. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1740-1759. — Inventaire des biens de Dumas et de Chosson. — Bail à ferme des immeubles de Durand passé par Desgranges, curateur des enfants Durand, à Marc et à Chevalier. — Plantation de limites pour Fochier et Blain, de Peyrins. — Instances criminelles : de Fermond, contre de Chatte, Descombes, etc., et de Servient, Galland, etc., contre Luzel, Pouzin, etc., pour voies de fait. — Compte de tutelle de Louis Larmet rendu par Laurent Larmet. — Procédures civiles : de Genthon, contre Marchand, en paiement de créance ; — de Delaréal, bourgeois de Peyrins, contre Charles, en répétition de droits patrimoniaux, etc.

B. 1678. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1740-1759. — Inventaires des biens de Moureau et de Migouret. — Composition de la masse héréditaire de la succession Marmier. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Prohet, Colbert et des habitants de Romans, pour délits de chasse ; — de Seny, ancien receveur des tailles à Romans, contre Reboulet, et de Maleu, hôtelier, contre Nublat et Charvet, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Hélène Terrier et de Marianne Payen. — Compte de tutelle des mineurs Moyroux rendu par Marie Rapian, leur mère. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de l'hoirie Durand par Royanès.

B. 1679. (Liasse.) — 4 pièces; 10 cahiers in-4°, 276 feuillets, papier.

1738-1759. — Inventaire des biens de Vernet. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal de Peyrins, données à Delaye par Paul-César de Chabrières de La Roche. — Audiences. — Noms des parties : noble Claude-François d'Anténor (Athénoul), des Tourrettes, mari de Charlotte-Gabrielle de Bouvier de Cachard, contre Bourgeois, en exécution de jugement ; — Servonnet, bourgeois de Charmes, contre Buisson, son fermier, en vérification de dommages pour mauvaise culture ; — le receveur de l'hôpital de Tournon, contre Barlatier, en paiement d'arrérages de pension ; — Cordier-Lacombe, contre Charles, en action hypothécaire, etc.

B. 1680. (Cahiers.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1745-1759. — Provisions des offices : de procureur fiscal et de garde-bois de Peyrins, données à Charles de La Lauze, à Crozel et à Bossan, par Paul-César de Chabrières. — Audiences. — Noms des parties : d'Yze de Saléon, archevêque de Vienne, contre Rochas, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Crépin-Robert de La Bourbonnière, capitaine d'infanterie, contre Marchand, châtelain royal de Peyrins, en paiement de créance ; — Louis d'Honneur, trésorier de France, contre Durand, en résiliation de bail ; — Charles Popon de Maucune, avocat, contre les créanciers de Moureau, en discussion de ses biens, etc.

B. 1681. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Lapierre, de Durand et de Marie Chosson. — Procédures criminelles : de Jullien, contre Silvestre, de Gringet, contre Fayet, et de Grand, contre Genissieu, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Dumaine, dit Calais, pour vol ; — de Marie Jassoud, veuve Bon, contre Boffard, pour coupe d'arbres dans son bois, etc. — Compte de tutelle des mineurs Charvet rendu par Ducros, chanoine de Saint-Barnard. — Instances civiles : pour Badoux, contre Grand, en vérification de limites ; — pour Bérard, contre Anne Villard, veuve Buisson, en paiement de créance ; — de Bouvaret, contre les mariés Ogier, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc.

B. 1682. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan du mobilier de Savoye. — Inventaire des biens de Roux. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Romanat, Savoye, Blachon, pour délits de chasse ; — contre la femme Aubert, pour dommages causés aux récoltes du seigneur de Peyrins. — Bail judiciaire des biens de Micolet passé à Girard. — Procédures civiles : de Vernet, contre Rostaing, en plantation de limites ; — de Marguerite Torchaire, veuve Juvenon, contre Perroud, en délivrance d'immeubles ayant appartenu à Migouret ; — de noble Henri-Vincent, chevalier de Luzy, capitaine au régiment de Bretagne, demeurant à Miribel, contre Delaréal, en nomination d'experts, etc.

B. 1683. (Cahiers.) — In-4°, 538 feuillets.

1758-1769. — Commissions de garde-bois données à Jean et à Joseph Bossan par Charles de Chabrières, seigneur de Peyrins. — Provisions de procureur juridictionnel et de greffier de Peyrins, Mours et partie de Beaumont-Monteux, données par le même seigneur à Lombard-Morel et à Gaudo-Paquet, notaire. — Audiences. — Noms des parties : Collet d'Anglefort, contre les mariés Buisson, et Sablière-Lacondamine, médecin, contre Hugon, en délivrance d'immeubles sur lesquels

ils ont hypothèque; — la veuve de Charles Popon de Maucune, contre Bernard, en paiement de billet; — de Bourchenu, seigneur de Triors, etc., contre Revol, en paiement d'arrérages de cense; — Machon, curé de Triors, contre Fayolle, en paiement de vin.

B. 1684. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1779. — Discussion des biens de Didier, bourgeois de Peyrins. — Compte de tutelle du mineur Charvet, rendu par Chosson. — Inventaire des biens de Bona, curé de Mours. — Procédures criminelles : de Chosson, dit Meillot, contre Barthélemy, dit Palandre; de Bouzon, contre Grand, et de Bonnet, contre Rivière, pour voies de fait; — de Bon, contre Roux, pour vol de bois; — de Joseph de La Bâtie, ancien officier de dragons, contre la femme Robin, pour vol d'herbes, etc. — Déclaration de grossesse de Magdeleine Chevillon et de Marguerite Chaleyrat.

B. 1685. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Marie Rochas, contre Gizon, son mari, en séparation de biens; — pour Mallen, contre Berger, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque; — pour Lambert, contre Charvet, en paiement de créance, etc. — Rapport d'experts sur la valeur de la succession Établi. — Inventaires des biens de Gizon et de Catherine Belle, veuve Rochas, marchands associés. — Instances criminelles du procureur juridictionnel de Peyrins : contre Grenier, dit Thiot, pour délits de chasse; — contre des revendeurs qui achètent les menues denrées, sur les chemins, les jours de marché à Romans; — contre les cabaretiers qui donnent à boire à des heures indues et pendant les offices divins, etc.

B. 1686. (Liasse.) — 5 pièces; 12 cahiers in-4°, 463 feuillets, papier.

1768-1779. — Compte de tutelle de la mineure Turc par Françoise Ancelin, sa grand'mère. — Provisions de procureur d'office rural, de commissaire de police et de sergent, données à Dupré, Guillet et Allemand par Charles de Chabrières, seigneur de La Roche, Peyrins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Chabert, trésorier de France, contre Galamaud, et Louis de Gilliers, seigneur de Lupé, contre Dalve, en reconnaissance d'écritures privées; — François Rey, trésorier de France à Grenoble, seigneur du Mouchet, contre Moine en paiement de cense; — les économes du prieuré de Saint-Jacques et de Saint-Philippe-de-Trachin (à Romans), contre Luchet, en paiement d'arrérages de pension; — le marquis de Marcieu, contre Rey, meunier, en paiement de foin.

B. 1687. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes de tutelle de Marie Damiron et d'Antoine Bonnet rendus par Françoise Ageron et par Jeanne Lapierre, leurs mères. — Inventaire et vente à l'encan du mobilier de Baty. — Déclarations de grossesse de Marguerite Beau et Françoise Bernesset. — Instances civiles pour : Marie Avignon, contre Trignet, son mari, en séparation de biens; — Catherine Bernard, contre Bertrand et Massoyer, en répétition d'immeubles ayant appartenu à Luzel, son mari; — Marie Bouvagnat, contre Pain, tuteur de Baty, en partage des biens de Baty, père, mari de la demanderesse, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Buisson. — Levée du cadavre d'un inconnu trouvé dans la rivière de La Savasse.

B. 1688. (Liasse.) — 86 pièces, papier,

1780-1789. — Répudiation par Fanjas de la succession de son père. — Inventaire des biens de Fabre. — Compte de tutelle de Guibert rendu par Magdeleine Dumaine, sa mère. — Rapports d'experts : sur l'état des meubles et immeubles des mariés Dernard; — sur les créances grevant les biens de Bossane et sur les moyens de garantir la dot de Marie Charrin, sa femme. — Procédures criminelles : de Marguerite Charmeil, veuve Savoie, et de Louise Savoie, contre Jamonet; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Coissieu, Moiroud, etc., pour coups et blessures; — de Dalve, contre Ferrier, Blanc, etc., pour injures et diffamation.

B. 1689. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse de Marie Pain, Marie Mathieu, Marie Guibert et Marie Gauthier. — Inventaire des biens de Morel. — Rapport d'experts sur la restitution de la dot de Marie Malossane par Chabert, son mari. — Compte de tutelle des mineurs Dreveton rendu par Jeanne Lombard. — Lettre de M. de Peyrins à Lombard, capitaine châtelain, au sujet des détériorations faites à son écluse des Pies. — Procédures criminelles : de Lattier, contre Pochon; de Chabert, contre Triboulet; de Lantelme, contre Marguerite Robert, pour injures et voies de fait; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Guillaud, pour délit de chasse, etc.

B. 1690. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations : par Rochas, de la succession de Marie Belle, sa mère; — par Rimet et Reynaud, de la succession d'Élisabeth Villars, leur belle-mère.

— Inventaire des biens de Probet. — Compte de tutelle des mineurs Chosson rendu par Marie-Rose Perrier, leur mère. — Rapport d'experts sur la restitution de la dot de Cécile Paquier par Vivier, son mari. — Instances criminelles : de Descombes, contre Pevel et Fayol, pour injures à sa femme ; — du procureur juridictionnel, contre Pochon, pour délit de chasse, etc.

B. 1691. (Cahiers.) — In-4°, 459 feuillets, papier.

1779-1789. — Provisions des offices de châtelain de Peyrins, Mours et Beaumont-Monteux en partie, de greffier, de commissaire de police, de procureur juridictionnel et de sergent, données à Lombard-Morel, à Charvat, à Vernet, à Pascal et à Terrin par Charles de Chabrières de La Roche, second président en la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Lacroix de Chevrières, contre Michel et Jamonet, en exécution de jugement ; — noble Jean-Louis Duclaux, officier de marine, contre Tabaret, en autorisation d'ester en justice ; — Étienne Grand, conseiller et secrétaire du Roi au Conseil souverain de Corse, contre Marianne Fabre, veuve Tabarin, en paiement de créance ; — nobles Joseph et Christophe Bon de Tournelles, contre Tivolle, en paiement de deux annuités de bail à ferme ; — noble Jean-Louis de Serrecave, seigneur de Saint-Priest, mari de Françoise-Marie-Antoinette Robert de La Tour, contre Montal, en paiement d'arrérages de pension, etc.

JUDICATURE DE PIERRELATTE.

B. 1692. (Liasse.) — 134 pièces ; 1 pièce, parchemin.

1550-1719. — Obligations : de la somme de 524 livres par noble Jean-Baptiste d'Allard, docteur en droit, en faveur de Gros, et de la somme de 82 livres par Daniel, en faveur de Jean Guille, ingénieur du Roi. — Mémoire justifiant la directe de la famille d'Audigier sur deux terres données en emphytéose perpétuelle le 12 février 1551 par Antoine d'Audigier à Pizepan, du Bourg-Saint-Andéol. — État des testaments reçus par Cheyron, notaire, de 1631 à 1665. — Contrat de mariage de Constantin avec Hippolyte Delonge. — Ventes par Faure à Roland et par Jasserond, prieur-curé de Pierrelatte, à Allègre, de maisons situées audit lieu, rue du Grand-Puits et rue allant à la porte du moulin. — Procédures civiles : pour les créanciers de Gros, contre Magdeleine Danne, sa veuve, en discussion de ses biens ; — pour Héraud, au nom des consuls de Pierrelatte, contre Durand, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1693. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1550-1719. — Procédures civiles : pour Sage, contre Lanoue, en répétition des droits dotaux de Jeanne Paume, sa femme ; — pour Espenon, contre Rolland, en paiement de créance ; — pour Rolland, contre Freschon, en paiement de quatre annuités du loyer d'une maison ; — de Rochas, contre Vedrille, en garantie de la demande d'arrérages d'intérêts que lui fait Joseph-Ollivier de Reboul, chanoine théologal de Saint-Paul. — Testament de Maximilien de Reymond, avocat à Pierrelatte. — État des immeubles des hoirs Desportes. — Contrat de mariage de Mellet avec Isabeau Gleizat, etc.

B. 1694. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1720-1789. — Bail à ferme par Jean-Baptiste de Reville, écuyer, gouverneur de Pierrelatte, à Élisabeth Paquin de Clouanges, veuve Dufaure, du domaine du Roc et de ses dépendances, pour 2,500 livres par an. — Inventaire du mobilier de Constant. — Contrats de mariage : de Méjan avec Marie Petit ; — de Vernet avec Marguerite Robert. — Procédures civiles : de Henri-Laurent de Montauban de Flotte, seigneur de Jarjaye, petit-fils de Laurent de Martinel, seigneur de Roussas, et de Suzanne Vidal, veuve Cherfils, contre Gros, prieur-curé de Genestelle (Ardèche), en paiement d'obligation consentie par son père ; — de Lauzun, fabricant de sergettes, contre Constantin, en paiement d'apprentissage ; — de Marie-Rose Gourjon, contre les créanciers de son mari, en répétition de ses droits dotaux, etc.

B. 1695. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1720-1789. — Plaintes de Jeanne Vallet, contre Marguerite Prieur, et de Magdeleine Rousset, contre la femme Mondan, pour voies de fait. — Rentes dues à Moralis par noble Pierre d'Allard, acquéreur de son domaine de Ruty ou Guerry. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Dragon, etc. — Procédures civiles et criminelles : de Monier, fermier du domaine du Roc, contre Liotier, en paiement du loyer d'une maison qui dépend de ce domaine ; — de Merle, contre Mazoyer, en paiement de bois de hêtre appelé *talagogne ;* — de Lambert contre Garcin, Allègre, etc., pour voies de fait ; — de Jasseron, prieur-curé de Pierrelatte, contre Tavan, pour vol d'herbes ; — d'Allègre, contre Rocher, maître de poste, pour dommages à son pré, etc.

B. 1696. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1740-1749. — Bail à ferme par Philippe-Charles-François de Blou, seigneur de Bernis, à Beroule, d'une vigne à Saint-Just (Ardèche) pour 400 livres. — Procédures civiles et criminelles : pour Madier, docteur-médecin, doyen du collége d'Amiens, contre Lauzier ou ses ayant-droit, en paiement du prix d'une maison ; — de Lanouve, chirurgien, contre Ligier, en restitution de harnais empruntés à Peillard ; — de Justamond, contre Perrier, pour vol de raisins ; — de Nicolas, contre Estran, en paiement de journées ; — de Daudel, contre Catherine Bienvenu, veuve Piallat, en garantie d'éviction d'un immeuble vendu par ledit Piallat, au quartier de Beauregard, etc.

B. 1697. (Liasse.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

1740-1749. — Testaments de Rieu et de Chabaud. — Rôle des sommes dues par les notaires qui désirent jouir de l'hérédité attribuée à leurs offices par la déclaration du Roi du 3 décembre 1743 : chacun des quatre notaires de Pierrelatte paie 200 livres. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV portant interdiction contre les notaires en retard de payer la finance de l'hérédité de leurs offices. — Procédures civiles et criminelles : de Mirabel, contre Beroule, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Rouvière, notaire, contre Barthélemy, en livraison de paille et de blé vendus, etc. — Provisions de l'office d'huissier royal à Pierrelatte données à Brisset par le roi Louis XV.

B. 1698. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1750-1759. — Bail à ferme par Reymond, chanoine de Montélimar, recteur de la chapelle Saint-Sauveur de Pierrelatte, à Barthélemy, de tous les immeubles de ladite chapelle pour 300 livres annuellement. — Conventions entre Paume, notaire, et Brès de Terreneuve, pour l'établissement à Pierrelatte d'un relai de la malle chargée du transport des lettres de Lyon à Marseille. — Procédures civiles et criminelles : d'Élizabeth Sartrait, contre Marie Baratier, pour diffamation ; — de Paume, contre Moralis, en paiement de créance ; — du même Paume, contre Estran, en paiement d'honoraires, etc. — Testament de Pierre Rat.

B. 1699. (Liasse.) — 107 pièces ; 1 cahier in-4°, 29 feuillets, papier.

1760-1769. — Instances civiles et criminelles : de Paume, contre Pradelle, pour dommages à ses récoltes, et contre les mariés Lauzun, en paiement de procédures ; — de Gérent, contre Reynier ou ses ayant-droit, en paiement de créance ; — de Gambre, contre Anne Gamel, héritière de Nicolas, en répétition de sa légitime maternelle, etc. — Audiences. — Noms des parties : Faure, notaire, contre Tréfouret, en paiement de promesse ; — Nicol, marchand, contre Paume, procureur, en reconnaissance d'écriture privée ; — Lefebvre, du Pont-Saint-Esprit, contre Marcel, en libération de dette, etc.

B. 1700. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1770-1789. — Transport de créances par Veyrenc, de Viviers, à Veyrenc, de Châteauneuf-du-Rhône. — Lettres de Veyrenc, procureur, à Saladin, réclamant de l'argent ; — d'Alançon à Paume, au sujet de son procès contre Brun ; — de Marquion, prieur, au même, concernant un procès qu'il a à Orange, etc. — Actes de baptême des enfants de nobles Joseph de Combes et de Claude Dubreuil-Hélion de Combes, extraits des registres curiaux de Pierrelatte. — Vente par Bougard à Gamet d'une terre de 6 éminées à Pierrelatte, quartier des Basses-Barasses, au prix de 599 livres, etc.

B. 1701. (Cahiers.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1768-1789. — Audiences. — Noms des parties : noble Mathieu-Hilaire Du Rocher de Beauregard, capitaine d'infanterie, contre Marguerite Prieur, veuve Faure, en paiement d'arrérages de pension ; — Anne-Clotilde Couston, de La Garde-Adhémar, contre Armand, de Pierrelatte, en paiement de créance ; — les échevins et la communauté de Pierrelatte, contre Anne Guille, veuve Perrin, en paiement de la part de dîme affectée par l'évêque de Saint-Paul à l'entretien du prêtre chargé de desservir le collége ; — Barthélemy, syndic des propriétaires du canal de Pierrelatte, contre Jullien, en paiement de la part d'intérêts par lui due au marquis de Castellane-Esparron ; — noble François Dubay de Florensolle, docteur-médecin, contre Paume, en exhaussement de mur mitoyen ; — Claude Dubreuil-Hélion de Combes, seigneur du fief de Fain, ancien capitaine d'infanterie, contre Orcel, en paiement de lods ; — Louis-Victoire d'Allard, premier échevin de Pierrelatte, contre Clément, boucher, pour injures envers la servante de noble Pierre-Reymond de Rouvière, etc. — Fixations : du prix des cocons à une livre 5 sols la livre (1783), non compris les étrennes promises ; — de l'ouverture des vendanges au 9 octobre 1780 ; — du pain à 3 sols 2 deniers la livre de blanc, et 2 sols 1 denier la livre de bis (1779).

JUDICATURES DE PONTAIX, POYOLS, SAINT-FERRÉOL, SAINT-ROMAN ET VALDROME.

B. 1702. (Liasse.) — 62 pièces; 2 cahiers in-4°, 67 feuillets, papier.

1641-1789. — Procédures civiles et criminelles : de Morel, de Pontaix, contre Jeanne Roux, en exécution des clauses d'un bail à ferme; — de Béranger, de Pontaix, contre Magdeleine God et Marie Noyer, bergère de Martin, pour dommages à sa vigne; — de Moine, contre Bernard, pour voies de fait, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Saint-Ferréol données à Monge par François-Xavier de Bertrand de Pelissier; — de procureur d'office et de garde-chasse données à Tardieu par Pierrette-Flore-Alexandrine Des Seguins de Piégon, dame de Saint-Ferréol. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre Tardieu de La Lauze, avocat, contre Marie Fauque, en paiement de créance; — Clément, de Condorcet, contre Estève, en interposition de décret sur encan; — Thérèse-Françoise-Bibiane de Bertrand de Pelissier, dame de Saint-Ferréol, contre Jeanne Barnouin, en paiement de cense, etc. — Levée du cadavre d'une femme inconnue, à Saint-Ferréol.

JUDICATURE DE RATIÈRES.

B. 1703. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1708-1788. — Déclaration de grossesse de Dimanche Bouzon. — Levée du cadavre d'un soldat d'infanterie de passage à Ratières. — Procédures criminelles du procureur d'office contre Ginot, pour coups et blessures à Pillon, mendiant.

JUDICATURE DE LA ROCHE-DE-GLUN.

B. 1704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, papier.

1694-1750. — Inventaire des biens de Rostaing, de Valence. — Instances civiles de Blachier, receveur du grenier à sel de Tournon, contre Francon, en paiement de créance; — de Rey, fermier au domaine de Saint-Georges, contre Meyssonier, en revendication de terrain usurpé; — de Royron, contre Veyrat, en paiement de bail à ferme; — de Pierre-Henri d'Urre, seigneur de Mercurol, Saint-Clément, etc., contre Francon, en nomination d'experts. — Procédure criminelle de Jeanne Odet, veuve Arlod, contre Reboul, pour voies de fait.

B. 1705. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1760-1789. — Instances civiles : de Chabalet, contre Depresle, en répétition des droits de sa femme sur la succession d'Élizabeth Paillarey; — de Francon, marchand à La Roche-de-Glun, contre les mariés Pouyet, et de Machon, contre Paillarey, en paiement de créance; — de Dauphine Marcon, veuve Salanard, contre Paillarey, en reconnaissance d'écriture privée; — de Jacques, Alexis, Michel et Joseph Pochon, contre Pierre Pochon, leur frère, en répétition de leur légitime. — Procédures criminelles de Francon et Rozeron, contre Gonnet et Rozeron, pour coupe d'arbres.

B. 1706. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1789. — Procédures criminelles : de Francon et Rozeron, contre Gonnet et Rozeron, pour coupe d'arbres; — desdits Gonnet et Rozeron, contre Francon et Rozeron, pour accusations calomnieuses.

JUDICATURE DE ROCHEGUDE.

B. 1707. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1704-1789. — Provisions des offices : de juge, de procureur juridictionnel, de sergent, données à Bardon, à Pousol, à Bouvier, Dousset, Avias, Dejonc, Brochay, par Pierre Arnoul, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, intendant général de la marine et inspecteur des classes de tous les matelots du royaume; — par Nicolas-François Arnoul, intendant général de justice, police et finances des galères de France et des fortifications de Marseille, tuteur honoraire de Pierre-Charles Arnoul, seigneur de Rochegude; — par ledit Charles-François d'Arnoul, officier au régiment des Gardes-Françaises; — par Anne de Moiroux, marquise d'Aqueria, dame de Rochegude; — par Louis-Joseph-Jean-Marie-Dominique Robert, marquis d'Aqueria, seigneur de Rochegude. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV approuvant l'ordonnance de l'intendant de Dauphiné qui annule les délibérations de la communauté de Rochegude touchant la poursuite du procès de la banalité des fours. — Règlement fait par la communauté sur les dommages causés dans les champs par les bestiaux, volailles, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine de Blocard, conseiller au Parlement d'Orange, contre Perbin, en reconnaissance de promesse; — noble Louis Granier, de Rochegude, contre Roux, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DE LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE, SAINT-AUBAN, VERCLAUSE, VERS, IZON, LABOREL, LACHAU, MÉRINDOL, MOLLANS, MONTAULIEU, MONTAUBAN, MONTFROC, OLON, PELONNE, PIERRELONGUE, PLAISIANS, POET-EN-PERCIP ET POET-SIGILLAT.

B. 1708. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1715-1789. — Procédures criminelles : du procureur d'office de La Rochette, contre Ripert et Clément, pour délits de chasse; — de Lespine, de Saint-Auban, contre Pascal, pour voies de fait; — de Brunel, contre Mourier, pour dommages à ses récoltes, etc. — Instances civiles : pour Bourgeaud, cardeur à Lachau, contre Brunel, en paiement de l'apprentissage de son fils; — pour Magdeleine Jullien, contre Monnet, son mari, en séparation de biens, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Mollans, Montauban et Arpavon, données à Jacques Benoit par Alexis-Elzéar de Simiane.

JUDICATURE DE ROMANS.

B. 1709. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1550-1649. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV permettant aux villes de s'imposer les sommes nécessaires pour l'achat des portions du domaine qu'elles voudront acquérir. — Conditions du bail à ferme du greffe, qui est un huitième de la cour commune de la ville de Romans, appartenant au chapitre de l'église Saint-Barnard, et adjudication dudit greffe à Arthaud moyennant 40 livres par an. — Inventaire des biens de Payen. — Vente par Père à Guillermond, boulanger, d'un tènement de maison rue Palharès, sur Saint-Nicolas, au prix de 2,100 livres. — Contrat de mariage de Tatin et de Ginette Reynaud. — Élection par les consuls et conseillers de ville de Jourdan-Lamarche, capitaine de quartier à Jacquemart, en remplacement de Thomé. — Procédures civiles : pour le comte de La Roche, contre les consuls de Romans, en paiement de pension; — pour Luya, syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre les prêtres habitués de la même église, en vérification des charges et des revenus de la collégiale : le membre de la table s'afferme 1,200 livres; celui des grands anniversaires 1,430; les 29 patronages 6,355, etc.; — pour Berlioz, de Virieu, contre Genevois, en paiement de créance, etc.

B. 1710. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1650-1669. — Testament de Noyer, hôtelier. — Transport de créance par Pierre Duportroux, praticien, à Flandy, procureur fondé de Marie Dupuy, veuve de Jacques Duportroux, commissaire des guerres. — Vente par Hélène Tardy, veuve Deloulle, Ennemonde Deloulle, veuve Richard et autres dames charitables « ayant soin de l'emploi » et distribution des deniers et revenus des tasses des » pauvres honteux et malades », à Tatin d'une maison au viol Bonjour, moyennant 300 livres. — Procédures civiles : pour le syndic des pauvres de l'Aumône générale, contre Marguerite Berton, veuve Fière-Chapel, en prestation de nouvelle reconnaissance; — pour Bourgeois, contre les hoirs Reynaud, en paiement de créance; — pour les enfants Chosson, contre Marciane Barbier, en répétition des droits de Barbe Chosson; — pour noble François de Guerin, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Chovet, en paiement d'arrérages de pension; — pour Montant-Chalamel, lieutenant et doyen des maîtres chirurgiens de Romans, contre Joany, chirurgien, qui a tenu sa boutique ouverte et a opéré le jour de la Pentecôte, contrairement au statut de leur corporation, etc.

B. 1711. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens d'Ennemonde Alland, veuve Trenat. — Testament d'André Gondoin, bourgeois. — État des créances de l'hoirie Jomaron, marchand. — Instances civiles : de Paul Cara, avocat, sieur de Lale et seigneur de Flandènes, contre les hoirs Rambaud; — de Doncieu-Réveille, hôtelier, contre Suppat, notaire, et de Suppat, contre Pierre Duportroux, en paiement de créances. — Rapports d'experts sur l'état de la maison occupée par Jeanne Brude.

B. 1712. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des meubles de Catherine Bertrand-Sozin, veuve Jourdan-Lamarche, et d'Ageron, marchand, Religionnaire fugitif. — Vente à l'encan des effets mobiliers de l'hoirie Bit et d'Ennemonde Alland. — Procédures criminelles : de Marie Achard, contre Sève; — d'Argoud-Peillet, contre Armand, et de noble Antoine de Bernière, contre Fleury, pour voies de fait; — du procureur du Roi, contre Ageron, apothicaire, et Jassoud, chirurgien, prévenus d'avoir empêché l'abjuration de Delas, Religionnaire, et contre Bérenger, marchand, nouveau converti, dont la fille a quitté le royaume; — de noble Claude Allois, trésorier général de France à Grenoble, procureur de noble Antoine Giraud, contrôleur en la Chancellerie du Dauphiné, contre Bergier, sieur de La Rivoire, prévenu de détournement d'objets précieux confiés à sa garde, etc.

B. 1713. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1680-1689. — Discussion des biens de Carlet, marchand. — Testaments : d'André Borel, seigneur d'Hauterives, en faveur d'André, son fils aîné; — de Buissonnier, bourgeois, en faveur de Marianne de Comiers de La Roche, son épouse; — de Claude Buissonnier, avocat, etc. : il lègue à ce dernier le domaine de l'Écancière. — Inventaires des biens des hoiries de Carlet, de Breyton, chanoine, de Blanc, charpentier, et de Blachette, marchand. — Parcelle de frais alloués à François de Bocsozel de Montgontier, commandeur de Saint-Paul, grand-bailli de Lyon, dans son procès contre Duportroux. — Procédures criminelles de Boissieu et Coq, tondeurs de draps, contre Flamand, Bodran, etc., pour voies de fait; — de Bon, contre Rochas, pour injures; — de Marie Douène, veuve Bourgeois, contre les personnes inconnues qui ont enlevé son banc de l'église de Saint-Barnard, etc. — Ordonnance de Brenier, juge royal de Romans, défendant à Bouzonnier de prendre le titre de docteur en médecine et de faire les fonctions de cet art, etc.

B. 1714. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Chosson, correcteur en la Chambre des Comptes de Grenoble, dans son procès contre noble Alphonse de Rochechinard, seigneur de Reculais, Arthemonay, etc., s'élevant à 278 livres. — Conditions de la vente aux enchères de la maison de noble Charles de Chèze, capitaine au régiment de Normandie, sise au quartier de Saint-Nicolas. — Inventaire des biens de Charavit, abandonnés à ses créanciers, de Chaix, de Chabran, avocat, et de Christophe, marchand. — Déclarations de grossesse de Catherine Claret et de Françoise Chaléat. — Procédures civiles : pour Justine de Chabrières, dame de Peyrins, contre Perret, en action hypothécaire; — pour le syndic des pauvres de l'Aumône générale, contre Brichet, en paiement d'arrérages de rente.

B. 1715. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1680-1689. — Compte de l'administration des biens de Magdeleine Douet, rendu par les mariés Clarion à Antoinette Bona. — Instances civiles : pour Joseph de Collet d'Anglefort, avocat, contre Chosson, bourgeois, en interposition de décret sur encan; — pour Justine de Chabrières, dame de Peyrins, contre les créanciers Desoches, et pour Didier, bourgeois de Pont-en-Royans, contre Charavit, en discussion des biens de leur hoirie. — Parcelle de frais alloués à Delacour, bourgeois, à noble Jean-Augustin Deloulle, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, etc., dans leurs procès contre Gelas et Pascal.

B. 1716. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires du mobilier de Dupuy, tondeur de draps, et de Dupont, marchand. — Sentences d'ordre dans la discussion des biens de Jeanne Chèze, veuve Domingin, de Joseph Domingin, son fils, et de Ducros, marchand. — Procédures criminelles : de Dumas, prêtre missionnaire, contre la femme Gerbert, pour injures; — de Catherine Dupuy, veuve Bernard, contre la femme Lombard, pour jet d'immondices sur elle dans la rue; — de Durand, contre Dominique Mignot, et d'Espie, contre Alland, pour voies de fait, etc. — Levée du cadavre d'un enfant trouvé dans l'église Saint-Barnard. — Parcelles de frais alloués à Louise de Fay, de Veaunes, plaidant contre Rouvier; — à Farges, contre son frère, etc. — Testament de Fermond, charpentier.

B. 1717. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire du mobilier de Jeanne Gardet. — Ventes à l'encan des meubles de Fontaine et de Genot. — Instances civiles : pour Gasparde de Garagnol, veuve de Paul Cara de Lale, seigneur de Flandènes, contre Tabaret, en action hypothécaire; — pour Claude de Garagnol, de Saint-Marcellin, contre Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé, en paiement d'arrérages de rente; — pour Garnier, curateur de l'hoirie Royanès, contre noble François Denicourt, greffier patrimonial et criminel du Parlement de Grenoble, et Marie Cuchet, femme du conseiller de Rosset (*alias* Rousset) et héritière de noble Léonard Cuchet, en règlement de compte; — pour Jeanne Gastier, veuve Blanc, contre Louise Rossilhe, veuve Daud, en paiement de pension, etc. — Distribution du prix des biens de la succession Genevois, marchand, à ses héritiers et à ses créanciers, etc.

B. 1718. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Ordonnance de Cardin Le Bret, intendant de Dauphiné, commettant Joseph Moyne de La Guillonière pour la recherche des biens meubles et immeubles des consistoires. — Vente à l'encan des meubles de Magdeleine Gondoin, veuve Chonet. — Abjuration de Goirand dans l'église de Saint-Barnard. — Communication à Maisonblanche, recteur de l'hôpital Sainte-Foi par Jossaud, syndic des Réformés, des titres dont il est détenteur. — Inventaire des effets et papiers de Pierre Giraud, bourgeois. — Assemblée de parents autorisant Marie Sonier, femme séparée de biens de noble Pierre de Gilliers, à emprunter la somme nécessaire à Charles de Gilliers, son fils, pour lever une compagnie de chevau-légers, etc.

B. 1719. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Jeanne-Renée de Lionne de Claveyson, épouse de Louis de Lionne, maître de la garde-robe du Roi, marquis de Berni et gouverneur de la ville de Romans, en faveur de Charles, son fils. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise de noble Charles de Chèze par Charles de Lionne de Leissins, abbé de Saint-Calais, seigneur de Triors et Génissieu, dans la ville de Romans. — Compte de tutelle des mineurs Jacolin-Gerboud, rendu par Françoise Brude, leur mère. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Jasset, pour meurtre; — de Joffray, contre les filles Robert, pour voies de fait; — de Johany, maître chirurgien, contre Chabran et Massot, pour injures; — de Lavis, assesseur de l'Élection de Romans, contre Perrot, capitaine au régiment de Listenois, pour menaces faites dans l'église de Saint-Barnard, etc.

B. 1720. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens de Paquet. — Compte rendu aux créanciers de Carlet par Jeanne Mercier, sa veuve. — État des dettes et des créances de l'hoirie Luyat. — Instances civiles : pour Meilhe, contre Marmier, et contre noble Charles de Beaumont, seigneur de Miribel, en paiement d'arrérages de rentes dus au chapitre de Saint-Barnard; — pour Michon, receveur des formules du domaine de S. M., contre Charavit ou ses ayant-droit et pour Charlotte Odoard de Villemoisson, veuve Brenier, contre Arnoux Genthon, en paiement de créances, etc. — Apposition des scellés sur les papiers de feu Reymond, notaire, conformément à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 9 juillet 1688, qui ordonne aux détenteurs de protocoles, minutes, terriers, etc., de les remettre aux acquéreurs des offices des notaires ayant reçu lesdits actes, et, en cas de vacance ou suppression, au greffier du siége de leur résidence.

B. 1721. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens de Phelipot, marchand, et distribution aux créanciers de la succession des sommes provenues de la vente desdits biens; — compte rendu aux créanciers de Phelipot par Gelas, curateur de la succession. — Procédures criminelles : de Parel, contre Thévenin, pour coups et blessures à sa femme; — de Pellegrin Bargelini, médecin, contre Latour, pour injures; — du procureur du Roi, contre les enfants Motton et Jeanne Peloux, leur mère, Religionnaires fugitifs du royaume, et contre Perroche et Mottet, pour blasphèmes; — de Peyrache, contre Fleury, pour voies de fait, etc.

B. 1722. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 129 pièces, papier.

1680-1689. — Tutelle des mineurs Fontaine déféré à Robert. — Ventes à l'encan des meubles de Jeanne Rivail, veuve Suchet, et de Prohet-Paparo. — Ordonnances d'Imbert Brenier, juge royal, défendant à ceux de la Religion Réformée de s'assembler et de tenir consistoire sans en avoir, au préalable, averti ledit juge ou son lieutenant. — Ouverture du testament de Gabriel de Lacroix de Chevrières de Pizançon, président à mortier au Parlement de Grenoble, en faveur de Jean-Bernard de Lacroix de Chevrières, son fils aîné. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Robert, sa femme, etc., pour coups et blessures à Magnon, et contre Rivail, prévenu du meurtre de Blachette. — Déclarations de grossesse de Louise Rimbaud et de Françoise Pinet, etc.

B. 1723. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1680-1689. — Vente à l'encan des meubles saisis sur François Saurin, ministre de la Religion Réformée à Romans, à la requête de Matyt, ministre de Beaufort. — Procédures criminelles : de Savoie de Combevert, greffier de la maison consulaire de Romans, contre Rivail, notaire, et Glenat, bourgeois, pour injures et voies de fait; — du syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Marion, commis à la recette des tailles pour irrévérence dans l'église pendant le sermon; — du procureur du Roi, contre Jeanne Rousat, accusée du meurtre d'un enfant; — des consuls de Romans, contre Villion, Ageron et Soyer, Religionnaires fugitifs du royaume, pour contraventions aux édits de 1669 et déclaration du 14 juillet 1682; — du syndic de Saint-Barnard, contre Lantheaume, pour violation de séquestre, etc. — Compte de l'administration des biens de Pierre Royanès rendu aux créanciers de celui-ci par Jean Royanès, marchand.

B. 1724. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens de Vinay, drapier, de Dimanche Ullion et de Tournu. — Abjuration de l'hérésie de Calvin par Villion, marchand. — Vente à l'encan des meubles de Verdonnet, marchand. — Compte de curatelle rendu aux enfants Tortel par Rogny, d'Auberives. — Discussions des biens de Servos-Semenson et de Tournu. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Soyer, Isabeau, Marguerite et Marie Villion, Religionnaires fugitifs du royaume; — de Tessier, maître cartier, contre deux cavaliers du sieur de Lenet, pour voies de fait; — de Vilhon, contre des jeunes gens de la ville qui ont troublé les cérémonies funèbres de l'inhumation d'Anne Rivail,

sa femme, et jeté des pierres contre la porte du cimetière des Réformés et contre les personnes du convoi, etc.

B. 1725. (Cahiers.) — In-4°, 502 feuillets, papier.

1680-1689. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie Jullien, veuve de noble Charles de Chastaing, sieur de La Passa, contre noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne, en paiement de promesse; — Odéard Pontais, curé de Saint-Paul, contre Meilhe, en paiement de blé prêté; — Charlotte Odoard de Villemoisson, veuve Brenier, contre Françoise Baruyer, veuve Duportroux, en ouverture de saisie; — noble François de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, La Bâtie-Geyssans, etc., contre Reynaud, en paiement d'arrérages de rente; — noble Antoine de Giraud, conseiller et secrétaire du Roi à Paris, contre Chèze, capitaine au régiment de Normandie, en discussion de ses biens, etc. — Présentations de procureurs : Delacour, pour Antoine Guerin, seigneur de Tencin; — Gitton, pour les Ursulines de Beaulieu en Vivarais; — Garnier, pour le syndic de l'Aumône générale de Romans, etc.

B. 1726. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1690-1699. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Laforêt, tondeur de draps. — Inventaires du mobilier de Barbe, d'Argoud et de Baratier, Religionnaire fugitif. — Apposition des scellés dans la maison Richard, à la requête d'Ennemonde Bati, sa veuve. — Procédures civiles : pour Marie Bajat, veuve Reynaud, contre Robert, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque; — pour noble Pierre Aymon, héritier de Philibert Aymon, chanoine de Saint-Barnard, contre Marie Chazal, veuve Carlet, en paiement de créance; — pour Armand, contre Louise Monier, veuve et cohéritière de Jacques Merlin, écuyer, et François Merlin, capitaine de cavalerie, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Vente à l'encan des meubles d'Ardain. — Procuration donnée à Paquet par noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, capitaine châtelain et maire du comté d'Albon, pour empêcher la discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard.

B. 1727. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1690-1699. — Ouverture du testament de Bona, chanoine de Saint-Barnard. — Rapport d'experts sur la légitime due à Bon. — Inventaires des biens de Bodon, bourgeois de Romans, et de Blache, marchand. — Procédures criminelles : de Boissieux, contre son frère, pour injures; — du procureur d'office, contre Bertrand, dit Lherbet, et contre Bérard, pour vols; — de Bernon, contre Duc, et de Bergier, contre Dumas-Mazo, pour voies de fait.

B. 1728. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des meubles d'Arnoux Chabran, médecin; de Catherine Bruas et de Bozonier, prêtre. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Carlet. — Procédures civiles : pour Bonnet, contre la veuve Savoye, en restitution de tailles payées au nom de son mari; — pour Boyoud, hôtelier à Romans, contre Magdeleine Duvivier, veuve de noble Alphonse de Rochechinard, en paiement de créance; — pour Laurence de Brizeaux, veuve Reynaud, contre Gaillot, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc. — Curatelle de Magdeleine-Gabrielle-Angélique-Victoire de Bressac, religieuse Visitandine, déférée à de Baysse, chanoine de Valence, et à Rouveyre, procureur. — Déclarations de grossesse de Marguerite Bottin et de Louise Cabin.

B. 1729. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1690-1699. — Déclaration faite par Antoine-Eustache de Conflans, capitaine de cavalerie, touchant le décès de Rondette, un de ses cavaliers, à Briançon. — Émancipation de Claperon, novice chez les Cordeliers de Romans. — Compte rendu de l'administration des biens cédés par Charavit, bourgeois, à ses créanciers. — Déclarations de grossesse de Catherine Cléret, de Marguerite Clément et de Marie Chalieu. — Instances criminelles : de Coste, contre Taverdon; de Chambaud, notaire, contre Peloux, et de Chaix, contre Bottin, etc., pour voies de fait. — Vente à l'encan du mobilier de Cottin. — Inventaire des effets de Chonet.

B. 1730. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Didier, marchand; de Desmeures, conseiller en l'Élection, et de Delacour, bourgeois. — Déclarations de grossesse de Louise Drevet et d'Antoinette Dalicieu. — Procédures civiles : pour Delaréal, marchand, contre Guigon, en paiement d'arrérages de rente; — pour Delacour, bourgeois de Beaurepaire, contre la veuve Tabaret, en acceptation de transport de créance, etc. — Adjudication de l'office de conseiller en l'Élection de Romans ayant appartenu à Desmeures pour 3,100 livres à Garagnol. — Émancipation de Delacour. — Apposition des scellés chez Dreveton, etc.

B. 1731. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Dugat, d'Anne Escoffier et de Manon, son fils. — Instances criminelles : d'Henriette de Foudras, femme de noble Imbert Bertrand, sieur de Champlong, contre Jassoud, de Falquet, contre Fournier, Armand et autres, et d'Eynard, hôtelier, contre de Garagnol de Chambois, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Catherine Feugier, d'Isabeau Ferrouillet, etc. — Curatelle de noble Pierre de Falcos déférée à Aribert. — Procédures civiles : pour noble Pierre Duchon, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, en discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard ; — d'Isabeau Fermond, contre Miribel-Jarrat, son mari, en séparation de biens.

B. 1732. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle des mineurs Barret-Laforêt rendu par Girard. — État des créances et des dettes de l'hoirie d'Anne Genthon, veuve Ferrand. — Inventaire des meubles de Genissieu. — Compte rendu par Garnier, procureur, de l'administration des biens de Sonier, abandonnés à ses créanciers. — Vente à l'encan du mobilier de la succession de Catherine de Gade, veuve de noble Michel de Falcos, sieur de Malleval. — Déclaration de grossesse de Marie Ginoud. — Curatelle de Jean-Baptiste de Gilliers, chanoine de Saint-Barnard, déférée à Marie Sonier, sa mère, etc.

B. 1733. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Jassoud, de Florie de Grasse, de Marie Gonnet et de Magdeleine Gondoin, veuve Chonet. — Procédures civiles : pour noble Pierre Gondoin, greffier en chef au Parlement de Grenoble, contre la veuve Carlet, et pour Philippe de Grandchamp, en discussion des biens dudit Carlet et de ceux de la veuve Manon ; — pour Jassoud, contre Marc-Antoine Hébrais, écuyer du prince de Condé, en interposition de décret sur encan, etc. — Apposition des scellés chez Gondoin. — Instances criminelles : de Marie Jasset, femme Faure, contre les filles Delisle, pour injures ; — de Jacob, contre Lamberton, pour voies de fait, etc.

B. 1734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle des mineurs Farge rendu par Jeanne Jourdan-Lamarche, leur mère. — Inventaires des biens de Loyron, de Lambert, de Lagier et de Jeanne Jourdan, veuve Laperrière. — Curatelle de Catherine Lescot, fille de Lescot, président du Parlement de Grenoble, « retirée dans le monastère de Saint-Just pour éviter la persécution de ses parents » ; — déclaration faite par ladite demoiselle de vouloir épouser Jean-Baptiste de Marnais Saint-André de La Bâtie, lieutenant-colonel de dragons. — Procédures civiles : pour Lambert, contre Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, en exécution de règlement de compte sous seing privé ; — pour Savignol-Lacroix, chirurgien, contre Bayard, en paiement de créance, etc. — Contrats de mariage de César Vincent avec Marie Fournas, et de Joly, chirurgien à Saint-Vallier, avec Françoise David.

B. 1735. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Jeanne Mathieu et de Jacques Reymond-Merlin, écuyer, « gentilhomme ordinaire servant du Roi », mentionnant parmi ses immeubles les domaines de Presle, à Peyrins, de La Merline, du Cheylas et du Portail, dans la paroisse de Fiançaye, etc. — Instances criminelles : de Françoise Meillan, contre la nommée Marchand, et de Jeanne Massot, contre Arod, pour voies de fait ; — de Maisonblanche, curé de Saint-Barnard, contre Rey, pour enlèvement de gerbes avant le paiement de la dîme, etc. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Marchand. — Déclarations de grossesse de Marie Manon et de Michelle Malaquin. — Parcelles de frais alloués à Claudine de Marnais de Saint-André, abbesse de Saint-Just, dans son procès contre Marie-Isabeau de Gardon.

B. 1736. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1690-1699. — Vente à l'encan des meubles de Prompsal. — Inventaires des biens de Platel et de Michon. — Apposition des scellés dans la maison de Morel, marchand. — Déclarations de grossesse de Laurence Premier, de Claudine Poncin et de Jeanne Peyrache. — Procédures civiles : pour Joseph-Charles Patin de Saucourt, contre le curateur de l'hoirie de Jeanne Jourdan, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour Angélique-Geneviève Mortier, contre noble Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, en paiement de créance ; — pour Michel, contre les hoirs Delacour, en discussion des biens de Jean Delacour, bourgeois, etc. — Tutelle des enfants Michon donnée à Jeanne Laperrière, leur mère.

B. 1737. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1690-1699. — Prise de possession du château et de la seigneurie de Rochechinard par Marguerite de

Rochechinard, subrogée à l'enchère de noble Félicien de Marcoux, et rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis. De nombreuses réparations sont à faire dans le château et aux domaines des Gerins, de Laraniol, de Massotier, de Crispalot, du Puits, des Robins et de Mavis. — Inventaire des biens de feu noble Alphonse de Rochechinard, capitaine de chevau-légers, seigneur de Rochechinard, mentionnant des terriers de 1481, 1512 et 1534, en faveur de nobles Jean, Guillaume et Antoine Petinot; de 1511, en faveur de noble François d'Izerand; de 1510, en faveur de noble Favéon Alleman; de 1547, en faveur d'Antoine de Manissieu; de 1535 et 1583, en faveur de nobles Claude et Charles de Villette; un extrait du contrat de mariage de noble Alphonse de Rochechinard avec Magdeleine Duvivier; un grand sac plein de vieux contrats en latin et en français non inventoriés et un monceau de papiers et parchemins pourris, déchirés ou mangés par les rats, apportés du domaine de Saint-Paul-lès-Romans, après l'incendie de cette maison, etc. — État des dettes et des créances de la succession de noble Alphonse de Rochechinard, dressé à la requête de Magdeleine Duvivier, sa veuve, épouse en secondes noces de noble Pierre Duchon, conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Déclarations de grossesse de Marianne et de Marie Robin.

B. 1738. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts sur les revenus et la contenance des îles, îlots et attérissements de l'Isère, appartenant à la communauté de La Roche-de-Glun : Sillard ou Gore a 120 sétérées de 430 pas et rapporte 60 livres; Brune a 9 sétérées sans revenu; Saint-Marcel a 75 sétérées et rapporte 15 livres, etc. — Inventaire des biens de Rozeron, drapier. — Déclarations de grossesse de Françoise Rolland, de Marie Rozand et de Marie Saint-Donat. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre plusieurs personnes qui ont acheté des denrées hors de la ville, et contre les auteurs de tapage nocturne dans les rues de Romans : la plainte des maire et consuls porte que deux pierres de la fontaine du Marché ont été jetées dans le bassin et qu'une partie des cordes des puits de la ville ont été coupées.

B. 1739. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1690-1699. — Compte rendu par Seguin de l'administration des biens de Louise Duc. — Apposition des scellés dans la maison de Louis Savoye. — Bail à ferme des biens de l'hoirie de Jean-Claude Savoye et vente à l'encan de ses meubles. — Déclaration de Maurice-Amédée de Servien, seigneur de La Balme et de Cossay, de vouloir fixer sa résidence à Romans « où il souhaite que Catherine » Mazenot, sa femme, se retire pour habiter avec lui, » sous offre de l'y recevoir, de la traiter maritalement et » de l'entretenir par rapport à ses facultés. » — Procédures civiles : pour Claudine de Sardine, veuve de noble André Choisity, contre Paquet, curateur de la discussion des biens de Marchand, en paiement de créance; — pour Sarraillon, contre Rosset, en vérification de limites, etc.

B. 1740. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés sur les effets mobiliers de Soyer, Ageron et Villion, Religionnaires fugitifs. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Soyer, de Claire Sozin et de Sonier. — Bail à ferme judiciaire des biens de Sonier, abandonnés à ses créanciers. — Instances civiles : de Claudine Sonier, veuve Butherin, contre Meille, en restitution d'un immeuble sur lequel elle a hypothèque; — de Surieu, chanoine de Saint-Barnard, contre ledit Meille, pour usurpation de terrain, etc.

B. 1741. (Cahier.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1699. — Compte de tutelle rendu par Marie Tabaret, veuve Blache, à ses enfants; recette, 11,439 livres 17 sols; dépense, 2,016 livres 5 sols.

B. 1742. (Liasse.) — 82 pièces; 1 cahier in-4°, 105 feuillets, papier.

1690-1699. — Vente à l'encan des meubles de Villion. — Sentence d'ordre en faveur des créanciers de Trenat, mari d'Ennemonde Alland. — Bail judiciaire de la perception des censes et rentes du terrier de noble Joachim de Thomé, à Charaix, Montchenu et Saint-Christophe. — Inventaires des effets mobiliers de Tavernol et d'Hélène Thévenin, veuve Vial. — Contrat de mariage de Pierre Tatin avec Claire Amieu. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Villard, d'Anne Téolier, de Marie Tatin et de Marie Taillandier, veuve Jassoud. — Présentations de procureurs : Chabran, pour Albanel, contre noble Augustin Deloulle, seigneur d'Arthemonay; — Rondette, pour Loyron, contre Massot, etc.

B. 1743. (Cahiers.) — In-fol., 512 feuillets, papier.

1690-1694. — Audiences. — Noms des parties : Nicolas de Garagnol de Chambois, contre Robin, en vérification des registres de baptêmes tenus par feu Annet, curé de Mercurol; — Claudine de Marnais, abbesse de

Saint-Just, contre Mossan, fermier des religieuses de Soyons, et Henri de Villars, archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Didier, en paiement d'arrérages de rente; — noble Jean-Augustin Deloulle, seigneur d'Arthemonay, contre Magdeleine Duvivier, en discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard, son mari, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, de la succession de Philiberte Assalin de La Gardette, dame de Rochechinard, sa tante.

B. 1744. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1700-1709. — État des créances de la succession Blache. — Inventaire des biens d'Avignon, notaire. — Instances criminelles : de Bernard, contre Roux, pour voies de fait; — de Barbier, contre sa mère, son frère, etc., pour enlèvement d'outils de fabricant de bas dans sa boutique; — d'Aymon, écuyer, trésorier général de France à Grenoble, contre Testard, huissier de Chabeuil, pour signification d'exploit par personnes interposées; — du procureur d'office, contre Antoinette Armieux, pour vol de laine, etc. — Procédures civiles pour Bergeron, Barnavon, contre Joachim de Lionne, héritier bénéficiaire de Charles de Lionne de Leissins, en paiement de créances.

B. 1745. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1700-1709. — Assemblée de parents autorisant noble Christophe de Borel, sieur d'Hauterives, capitaine d'infanterie, à emprunter une somme de 3,000 livres pour équiper sa compagnie. — Inventaire des biens de Bodon, bourgeois. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Bochage, marchand. — Déclarations de grossesse de Marie Brichet, Marguerite Bouchet et Marie Bonod. — Instances criminelles : d'Anne-Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier et femme du seigneur de Lally, capitaine-major d'infanterie irlandaise au régiment Dillon, contre Joseph et Jacques Flandy, pour duel avec Ennemond-Joseph Duvivier, son fils; — de Cara, cabaretier, contre Tabaret-Duperier et Garagnol de Chambois, officiers de la garnison, pour coups à sa femme et dégâts commis dans sa maison; — de Bono, contre Charrin, et de Blachette, contre Sibilat, pour voies de fait, etc.

B. 1746. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Courbis, drapier, et de Marie Chonet, veuve et héritière de noble Jean Monier, contrôleur général du domaine et des bois en Dauphiné. — Vente à l'encan du mobilier de Chancrin-Pourra. — Déclarations de grossesse de Jeanne Chavot et d'Isabeau Chaix, détenue dans la maison du Paradis ou refuge des repenties. — Procédures civiles : pour Cara, bourgeois de Saint-Nazaire, contre Dernat, consul de Beauregard, en convocation d'une assemblée des habitants de la communauté chargée de décider à qui le rôle des tailles sera remis; — pour Chaléat, avocat, contre Anne Desmeures, en discussion des biens de Louis Desmeures, conseiller en l'Élection; — pour Marie Chonet, contre Lhoste, avocat, son mari, en séparation de biens, etc.

B. 1747. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1700-1709. — Assemblée de parents qui autorise noble Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons, à retirer les 3,500 livres que Philippe, son père, lui a laissées par testament. — Compte rendu par Deloche, notaire à Tain, des sommes consignées entre ses mains et provenant des immeubles de l'hoirie Cholet. — Instances civiles : pour noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Teyssier, son ancien agent général, lui réclamant des gages plus élevés que les gages convenus; — pour noble Pierre Duchon, mari de Magdeleine Duvivier, héritière de noble Alphonse de Rochechinard, contre noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, en rectification d'erreurs de compte commises à son préjudice, etc.

B. 1748. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1700-1709. — Conditions du bail judiciaire des immeubles de noble Pierre de Gilliers, comprenant le château de Lupé, le domaine des Rosiers, et des maisons de noble Pierre de Falcos, sieur de Malleval, sises à Romans. — Inventaires des biens de Geneux et d'Espie, marchands. — Sentence d'ordre pour les créanciers d'Anne Escoffier et de Manon, son fils. — Déclarations de grossesse de Marie Froment et de Dimanche Escoffier. — Plaintes de Guibourd, contre Villejan, Bret, etc.; de Gondoin, chanoine, contre Dupuy, et d'Anne Gachet, contre Roux, pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Catherine de Garnier, veuve de noble Imbert Leblanc, sieur de Myons, dans son procès contre Joachim de Lionne; — à Pierre de Garagnol, chanoine, plaidant contre Brenier, capitaine d'infanterie; — à Fornet, curé de Saint-Nicolas, dans son procès contre Joachim de Lionne, etc.

B. 1749. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1700-1709. — Concordat intervenu entre Lamberton, père et fils, marchands et leurs créanciers. — Inventaire des biens de Lambert. — État des créances et des dettes de l'hoirie d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant en

l'Élection de Romans, dont la discussion est poursuivie par noble Antoine Lambert, trésorier de France à Grenoble. — Rapport d'experts sur les ravages causés par la rivière d'Herbasse à Clérieux, depuis le pré d'Étienne Gondoin jusqu'à celui de Pierre Gondoin, et sur les réparations à exécuter pour garantir les propriétés d'Henri Bernard de Lacroix de Chevrières, comte de Saint-Vallier et Vals, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Jeanne Jourdan, veuve Laperrière. — Adjudication, en faveur de Massot, de l'office de conseiller en l'Élection occupé par Guillaud, au prix de 1,700 livres. — Déclarations de grossesse de Marie Lamberton et de Virginie Guigon-Cotte, etc.

B. 1750. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts sur l'état des jets d'eau et fontaines ayant appartenu à feu Charles de Lionne, de Leissins. — États du linge et de la vaisselle, des meubles, des tableaux et objets d'art du château de Triors et de la maison du défunt à Romans, mentionnant une marine de Rose, un paysage de Francesco Bolognèse, un portrait de Marion Delorme par Juste, une musique de Paul Véronèse, etc. — Vérification d'inventaire et vente à l'encan du mobilier. — Compte de la gestion des biens de Charles de Lionne de Leissins, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Calais, chanoine sacristain de Saint-Barnard de Romans, rendu par Louis de Baisse, sieur de Saint-Challier, écuyer, son exécuteur testamentaire, à Joachim de Lionne, héritier bénéficiaire du défunt : excédant de dépenses sur les recettes, 698 livres.

B. 1751. (Liasse.) — 18 pièces; 1 cahier in-4°, 340 feuillets, papier.

1700-1709. — Parcelle de frais alloués : à Joachim, comte de Lionne, premier écuyer commandant la grande écurie du Roi pour la discussion des biens de la succession de Charles de Lionne de Leissins, s'élevant à 6,730 livres 4 sols, 2 deniers; — à Loyron plaidant contre Royanès; — au curateur de la discussion des biens de Loyron, contre Jeanne Laperrière, femme de Charles Patin de Saucourt, etc. — Procédure criminelle de Mallon, contre Mossan, pour voies de fait. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Loyron, bourgeois.

B. 1752. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1709. — Assemblées de parents : nommant curateur de noble Jean Monier, Gabriel Dochier, déjà tuteur de Bruno et de Catherine Monier; — autorisant noble Bruno Monier de Bellebat, mineur, à exiger ses capitaux, pour acheter une compagnie de chevau-légers. — Instances criminelles : de Masson, directeur des postes à Romans, contre Tabaret Duperier, et de Pascal, tondeur de draps, contre Odrat, pour voies de fait; — de Claudine de Marnais Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre les personnes inconnues qui ont brisé une balustrade de pierre de son couvent, etc. — Émancipation de Jeanne Pascal. — Procédure civile pour Marie Mège, contre Thomé, son mari, en séparation de biens. — Parcelles de frais alloués à Péronnier, à Nevers, sculpteur, plaidant contre Joachim de Lionne.

B. 1753. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1790-1709. — Procédures civiles pour dom Benoit Perrot, religieux profès de Cluny, sacristain du prieuré de Chabeuil et curé primitif de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, contre Borrel, curé dudit Chabeuil, à l'effet de constater par témoins que le service des deux paroisses se fait dans l'église de Saint-Andéol. — Inventaire des biens de Pommier, marchand. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Perony, de Catherine Riffard et de Magdeleine Perroton. — Instances criminelles : de Melchior Pourroy, sacristain de Saint-Barnard, contre Desmeures et Rochas qui ont chassé dans sa garenne close, près la porte Saint-Nicolas; — de Rabier La Biasse, contre Dugat, et de Claude Remondon, contre sa belle-sœur, pour voies de fait, etc.

B. 1754. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1700-1709. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de l'hoirie de noble Alphonse de Rochechinard d'avec les biens de la succession d'Imberte de Rochechinard, veuve du sieur de Saint-Thomas. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Robert, hôtelier. — Compte rendu par Robert au curateur de la discussion des biens de son père. — Procédures civiles pour Rondette, curateur de la discussion des biens d'Alphonse de Rochechinard, contre Duchon, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, en garantie et conservation des droits des autres créanciers de la discussion, etc.

B. 1755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 123 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Taney, de Savoye et de Roman. — Fixation du prix de la miche, bien cuite et rassise, à 1 sol 3 deniers la livre, du pain entre le bis et le blanc, bien cuit et rassis, à 9 deniers : « suivant la coutume et usage de tout temps observés en » la ville de Romans, les maire, consuls et autres officiers

» s'assemblent tous les samedis pour régler et fixer le » taux du pain que les boulangers et revendeurs débitent, » suivant le prix du blé et pour cela ils mandent venir le » prieur de la confrérie desdits boulangers ». — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Sonier, la veuve Romieu, etc., pour coups et blessures à Marguerite Berrier; — de Silvestre, contre Malossane, pour voies de fait; — de Serve, contre le procureur d'office de Parnans, en entérinement des lettres de grâce par lui obtenues pour le meurtre involontaire de Faure, etc. — Déclarations de grossesse de Louise Rondette et de Magdeleine Sauze.

B. 1756. (Liasse.) — 25 pièces; 2 cahiers in-4°, 321 feuillets, papier.

1700-1709. — Procédures civiles : pour Isabeau Vernouillet, contre Martin, son mari, en séparation de biens; — pour Trollier, chanoine de Saint-Barnard, contre Rochas, en paiement de lods, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Tiron, de Claudine Tignel et de Jeanne Thomas. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Augustin Deloulle, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, syndic et père temporel des Cordeliers de Romans, contre Joachim, comte de Lionne, en paiement d'arrérages de pension; — Joseph Servonnet, écuyer de la maréchale de Lestrade, contre Joseph Patin de Saucourt, en paiement de créance à lui due par les hoiries Jourdan et Loyron, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble ordonnant le dépôt en lieu public, aux frais des seigneurs, de tous les registres, minutes et procédures des justices royales et subalternes et la livraison par les notaires démissionnaires de tous leurs protocoles à leurs successeurs.

B. 1757. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1703-1707. — Audiences. — Noms des parties : Marc-Antoine Hébrais, écuyer du prince de Condé, contre noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne et son fermier, en ouverture de saisie; — Nicolas de Garagnol, contrôleur des guerres à Romans, et Roger de Musy, comte de La Tour-du-Pin, contre Thévenin et Lhoste, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque; — noble Antoine Lambert, trésorier de France à Grenoble, procureur de Jean Lambert de Villeneuve, contre les ayant-droit et héritiers d'Étienne Lambert, conseiller en l'Élection de Romans, en interposition de décret sur encan; — noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Guinard, en paiement d'obligations, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIV : nommant capitaine gouverneur de Romans et du Péage de Pizançon, Charles-Hugues, comte de Lionne, colonel du régiment d'Aunis, au lieu et place du marquis de Lionne, son père, interdit par sentence du Châtelet de Paris et par arrêt du Parlement de la même ville; — sursoyant pour six mois toutes procédures pour ou contre le comte de Lionne, colonel d'infanterie « actuellement détenu prisonnier de guerre chez » les ennemis ».

B. 1758. (Registre.) — In-4°, 359 feuillets, papier.

1700-1709. — Provisions des offices : de procureur postulant, données à Rivail par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois; — de procureur du Roi au Siége royal et ducal, données à Jamonet par le même, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Félicien de Boffin d'Argenson, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Joachim, comte de Lionne, en distraction de fonds dans la discussion des biens de Charles de Lionne de Leissins, seigneur de Triors, etc.; — noble Jean-Mathieu Delolle, sieur de Boisvillard, de Manas, contre noble Mathieu Delolle, de Châteauneuf-de-Mazenc, en représentation d'effets dépendants de la succession de noble Pierre Delolle de Fontchaude, etc. — Adjudication à Charles de Chabot, chevalier, seigneur de La Serre, ancien mestre de camp et lieutenant des gendarmes du Dauphin, de la terre et seigneurie de Triors, de Génissieu et dépendances, seigneurie de Saint-Paul, etc., au prix de 60,000 livres.

B. 1759. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1710-1719. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Beaumont de Saint-Pierre. — Déclarations de grossesse de Gabrielle Blanc, de Marguerite Belle et de Marguerite Achard. — Procédures criminelles : de Louise Blanc, contre Dugat, et de Catherine Blachon, contre Louise Vinois, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Barbier, Lacroix, etc., pour charroi de vendange un jour de dimanche aux heures des offices, etc. — État des immeubles de l'hoirie de Louis Bernard, conseiller au Présidial de Valence, mis en discussion à la requête de son héritier : le domaine des Bernards, à Saint-Mamans; le domaine de La Grange neuve, à Beauregard, etc. — Rapport d'experts sur les revenus des immeubles que Brichet doit restituer à Antoinette Barret, sa femme, etc.

B. 1760. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : du procureur du Roi en l'échevinage, contre les bouchers de Romans, pour contravention aux clauses du bail qui leur donne le

monopole de la vente de la viande en détail ; — de Bontoux, contre Masse, et de Bourdin, contre Vial, pour voies de fait ; — de de Bona, chanoine de Saint-Barnard, contre Sonier et Bon, pour injures, etc. — Parcelles de frais alloués à Calignon, jardinier, à Bruchet, tailleur d'habits, et à Bourget, dans leurs procès contre Joachim, comte de Lionne. — État des papiers remis par Charles Popon Des Bertins, fils de Florisel Popon, avocat, à Bon, procureur fondé d'Élisabeth Le Petit de Lavaux, femme de Pierre Guigou, écuyer.

B. 1761. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Jacques de Crolard, de Lambert, marchands, et de Pierre Corbis, bourgeois. — Rapport d'experts sur la masse héréditaire à partager entre les héritiers Chapat. — Procédures criminelles : de Costalin, contre Digne, pour voies de fait ; — des chirurgiens jurés de Romans, contre Morel, pour exercice public de la chirurgie avant d'avoir subi un examen ; — de Chevalier, procureur du Roi en l'échevinage, contre Pillet, boucher, pour vente à faux poids ; contre Richard, courrier de la ville, pour accommodement secret avec des habitants qui ont contrevenu aux règlements sur l'observation des dimanches et fêtes, et contre Charrin, boucher, pour vente de viande malsaine, etc.

B. 1762. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1710-1719. — Ouverture du testament de Scipion Fornet, chanoine de Saint-Barnard. — Tutelles de la mineure Fleury, déférée à Courtois, et de Philippe Deloulle, fils de noble Jean-Augustin, déférée à Hélène Deloulle, veuve de noble Gaspard Collet d'Anglefort, sa tante. — Inventaire des biens de Catherine Devie, veuve Roux. — Procédures civiles : pour Jean-Baptiste de Gilliers, écuyer, sieur de Lupé, capitaine de cavalerie, en répétition de sa légitime maternelle ; — pour Marie Gautier, veuve d'Arnoux Genthon, subdélégué à Romans, contre Lambert Suel, en acceptation de transport de créance ; — pour Jean Duportroux, maire alternatif de Romans, contre Argoud, en paiement de billet, etc.

B. 1763. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Jourdan Lamarche, conseiller en l'Élection de Romans, de Marie-Magdeleine Guillaud, femme Massot, et de Gondoin, maire perpétuel de Beauregard. — Instances criminelles : de Gurle, contre Juven, de Goirand, contre Cognil, et de Giraud, contre Eynard, pour voies de fait ; — de Jamonet, substitut du procureur général au Siége de Romans, contre Louise Thévenin, veuve Gondoin, pour transport de juridiction, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Jullien, de Marie Janjon, de Catherine Guiton, etc. — Tutelle des mineures Juven, déférée à Jeanne Clavel, leur mère.

B. 1764. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Partage judiciaire des biens de Michel entre ses enfants. — État des papiers représentés par Massot, pour établir l'actif et le passif de la succession de Marie-Magdeleine Guillaud. — Parcelle de frais alloués à Gitton, curateur de la discussion des biens de Charles de Lionne de Leissins, s'élevant à 665 livres. — Inventaire des effets délaissés par Jeanne Laperrière, veuve Michon, femme de Patin de Saucourt. — Déclarations de grossesse de Marguerite Molin, de Françoise Millaud, d'Antoinette Marion, etc. — Procédures criminelles : de Massot, contre Tortel, pour voies de fait ; — de Lyon, l'un des régents au collége de Romans, contre Revol, pour injures à sa femme, etc.

B. 1765. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Marie Peloux, de Joseph Patin de Saucourt, écuyer, capitaine d'infanterie, et de Naud Marée. — Ordonnance du prince de Monaco, duc de Valentinois, relative au paiement du droit annuel dû par ses officiers du duché. — Procédures criminelles : de Richard, capitaine courrier de Romans, contre les revendeurs qui arrêtent les comestibles et denrées apportés au marché ; — de Prompsal, lieutenant du juge de la ville, contre Savine et ses complices, pour voies de fait envers son domestique ; — de Paquet, contre Malbruny, pour démolition d'un mur mitoyen, etc.

B. 1766. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Romanet, procureur du Roi en l'échevinage, et de Tabaret, marchand. — Procès-verbal sur un vol sacrilége commis dans l'église Saint-Nicolas. — Déclarations de grossesse de Marie Vivier, de Catherine Sauvajon, d'Anne Sabatier, etc. — Plaintes de Marie Vivier, femme Charrin, contre Argoud, de Louise Vinois, femme Geny, contre Rondette, et de Thomasset, contre Collet d'Anglefort, pour voies de fait. — Instances civiles : pour le syndic des Ursulines de Romans, contre Louise Bouyoud, en reconnaissance de pension ; — pour Savoye, contre les religieuses de la Visitation de Romans, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1767. (Cahier.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1710-1712. — Transcription des priviléges accordés aux Chartreux du Val Sainte-Marie (Bouvante), par les rois François Ier, Henri III, Henri IV, etc. — Renouvellement des provisions de gouverneur de Romans et du Bourg-de-Péage de Pizançon par le roi Louis XIV en faveur du marquis de Lionne, colonel d'infanterie. — Requête des procureurs au juge de Romans pour défendre aux notaires d'exercer les fonctions de procureur audit siége; ordonnance conforme. — Commission d'inspecteur des droits de la ferme des cartes, donnée à Perrier par Minaud, fermier général. — Audiences. — Noms des parties : noble François de Poterlat, seigneur de Saint-Ange et Geyssans, contre noble Pierre Gondoin, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, en interposition de décret sur encan; — Clémence Bouvier, contre noble Imbert Bertrand, sieur de Champlong, de Saint-Paul-lès-Romans, en paiement de la pension de sa fille; — Anne et Isabeau Chastaing, contre noble François Chastaing, sieur de La Sizeranne, capitaine de dragons, en paiement de legs à elle faits par noble Charles de Chastaing, père du défendeur, etc.

B. 1768. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720-1729. — Comptes de tutelle des mineurs Goirand et Ferrand par Bon et par Claudine Béatrix, veuve Ferrand. — Instances civiles : pour Claudine Allegret, contre Chambert, son mari, en séparation de biens; — pour Marguerite Baffert, femme Mathieu, contre Ogier-Merle, en paiement de pension; — pour Bochard, contre Rignol, en acceptation de transport de créance, etc. — Inventaire des biens d'Accarie. — Déclarations de grossesse de Claudine Boitoux, Marguerite Bergier, Marie Bérangier, etc. — Procédures criminelles : de Bon, bourgeois de Romans, contre Chazal qui, en lançant une fusée, a brûlé son justaucorps et sa veste; — du procureur du Roi, contre Magdeleine Boisson, pour injures aux archers des pauvres; — de Jeanne Buisson, femme Boffrand, contre Marie Desvignes, pour détournement d'effets mobiliers ayant appartenu à Marie Buisson, etc.

B. 1769. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1720-1729. — Rappprt d'experts sur la valeur des fruits perçus par Deloche dans la vigne revendiquée par les mariés Chonet. — Apposition des scellés dans la maison de Charvet, marchand. — Inventaires des effets mobiliers de Jeanne Carlet et d'Isabeau Clément. — Parcelles de frais alloués à Chaléat, avocat, plaidant contre les créanciers d'Anne Garnier, sa femme. — Plaintes et procédures criminelles de Chovin, contre Costalin, de Chaix, contre Palette, et de Chabran, contre Guinet, etc., pour voies de fait.

B. 1770. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens : de Jean Duportroux, maire de Romans, mentionnant des provisions de capitaine des bourgeois et habitants de Romans, données au défunt par le roi Louis XIV, un compte d'administration consulaire, de 1689 à 1690, etc.; — de Ducros et de Marie Drevet. — Compte de tutelle du mineur Décluze rendu par Ducros. — Procédures criminelles : d'Espie, contre Bertoin, Feugier, etc., pour injures et jet de pierres; — d'Éluot, contre deux soldats, pour voies de fait; — de Ducreux, serrurier, contre le chevalier Duvivier, pour coups de bâton. — Enquête sur l'exposition d'une petite fille de six semaines. — Tutelle des mineurs Collet d'Anglefort donnée à Jean de Collet d'Anglefort, leur père, pour l'emploi des legs à eux faits par Pierre Collet de Saint-Maurice, chanoine de Saint-Nicolas et chapelain de Notre-Dame d'Amiens, etc.

B. 1771. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens de Goirand, marchand, et de Ferrand, maréchal. — Instances civiles : pour Gitton, procureur fondé de Louis Bernard, capitaine d'infanterie, contre Carlet, en paiement du prix du bail du domaine des Bernards, à Saint-Mamans; — pour Fontaine, contre Girard, en délivrance du legs fait par Anne Fontaine, veuve Friol, etc. — Discussion des biens d'Anne Garnier. — Procédures criminelles : de François de Garagnol de Chambois, capitaine au régiment de Toulouse, contre les auteurs d'un vol de linge commis dans sa maison; — du procureur du Roi, contre Fraisse, tambour de la compagnie de Barry, pour coups et blessures à Maillefort, son hôte; — de Felibert, contre Mlle Brenier, pour voies de fait envers la fille du plaignant, etc.

B. 1772. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens de Magnat et d'Izerable. — Instances criminelles : de Loiron, docteur-médecin, contre Antelme, chirurgien, pour injures et menaces; — de Lestrade, contre Peyron, et de Laplace, contre Fayolle, pour voies de fait. — Émancipation de Jacques Jullien. — Procédures civiles : pour noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, contre Loyron, père et fils, en paiement d'obligation; — de Lanet, contre Collonge, en paiement de billet, etc.

B. 1773. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 83 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Montassu. — Inventaires du mobilier de Michel et de Malbruny. — Instances criminelles : d'Ollagner, contre Frier, et de Morin, contre Ducros, pour voies de fait; — de Jeanne Novat, contre la femme Savoye, pour injures, etc. — Rapport d'experts sur la valeur des fruits perçus par Regipat dans la vigne qu'il doit abandonner à Maninet. — Déclarations de grossesse de Denise Odrat et de Marie Martin. — Parcelles de frais alloués à Catherine Notaire, plaidant contre Fayolle, et à Antoinette Michel, femme Bouvier, contre Nicoud, etc. — Procédures civiles : pour le syndic de l'hôpital des orphelines, contre Mantin, en paiement de créance; — pour noble Louis Parisot, receveur des fermes à Romans, contre Martel, en vérification par experts de l'état de la maison abandonnée par celui-ci, etc.

B. 1774. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Françoise Pellerin, veuve Ollivier. — Instances criminelles : du procureur d'office de la ville de Romans, contre les mariés Bourgeois, marchands ambulants, accusés de vol; — de Rolland, fermier du gros poids des marchands, contre Michel, pour fraude à la perception de ses droits; — de Richard, capitaine courrier de la ville, contre Favre, perruquier, pour injures et menaces, et contre Dreveton, pour mise en vente de sardines corrompues, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Prat, Marguerite Pouyet, Jeanne Pater, etc. — Procédures civiles : pour noble Paul-Hilarion de Ricol, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Marie-Michelle de Ricol, veuve Bernard, en paiement de créance; — pour Ollivier de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, Geyssans, etc., contre Prohet, en paiement de trois journées de corvée, etc.

B. 1775. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Testament olographe de Trollier, chanoine de Saint-Barnard. — Instances civiles : pour Marie Vermillière, veuve Tracol, contre la veuve Ollier et Guillaud, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque; — pour Savoye, drapier, contre la veuve Gonnet, en paiement de la dot de Magdeleine Gonnet, sa femme; — pour Marie Rozeron, contre Faure, son mari, en séparation de biens, etc. — Déclarations de grossesse de Claire Sonier et de Marie Rozan. — Procédures criminelles : du syndic de Saint-Barnard, contre Chevalier, Juvignat, etc., pour vente de vin en détail pendant le ban du chapitre; — du procureur du Roi, contre Marguerite Rousset, pour vol chez le sieur d'Anglefort, son maître, etc.

B. 1776. (Liasse.) — 33 pièces; 6 cahiers in-4°, 382 feuillets, papier.

1720-1729. — Parcelle de frais alloués à Vincent plaidant contre Genot. — Jugement qui condamne Cognil à payer des arrérages de rente aux religieuses Visitandines de Romans. — Présentations de procureurs : Guillot, pour Marguerite Mottet, contre Michel; — Monier, pour Eymard, contre Eynard, dit Brandon, etc. — Affirmations de voyage : par noble Lazare David, inspecteur du commerce en Dauphiné; — par Chosson du Colombier, avocat général au Parlement de Grenoble; — par Françoise de Bouvier de Chabert, femme de noble Jacques-Antoine d'Achard-Sanglier, etc.

B. 1777. (Cahiers.) — In-fol., 315 feuillets, papier.

1719-1722. — Audiences. — Noms des parties : noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Silvestre en paiement d'arrérages de pension; — Barbier, juge de Tain et d'Albon, contre Bouillaud en déclaration de la provenance des deux billets qu'il lui a remis; — Fleury, bourgeois de Saint-Vallier, contre Loyron en reconnaissance d'écriture privée. — Provisions des offices : de notaire à La Baume-Cornillane et Barcelonne données à Martin par le roi Louis XV; — de procureur, à Pangon par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV renvoyant devant le juge de Romans et en appel au Parlement de Grenoble Andrée Boullet, veuve Faure, de Lyon, plaidant contre Magdeleine Gondoin, veuve Laurent, et Marianne Thévenin, femme de Pierre Bigeard.

B. 1778. (Cahiers.) — In-fol., 294 feuillets, papier.

1722-1725. — Audiences. — Noms des parties : les dames charitables de Romans contre Roux, en paiement d'arrérages de rente dus aux pauvres honteux de la ville; — Charles Popon de Maucune, avocat, contre Massot, docteur-médecin, en nomination d'arbitres chargés de terminer leurs différends; — Charles-Balthazar de Clermont de Chaste, seigneur de Charpey, contre Jourdan-Lamarche en exécution de promesse privée, etc. — Provisions des offices de receveur, contrôleur et commis ancien alternatif triennal et quatriennal des consignations, données à Seyvon par le roi Louis XV. — Liste des avocats et procureurs : Chaléat, Bouvier-Desmarest, Monier, Rondette, Paquet, Garnier, etc.

B. 1779. (Cahiers.) — In-fol., 350 feuillets, papier.

1725-1728. — Engagement par Reboulet de servir pendant six ans dans la compagnie du régiment de Lyonnais, commandée par de Valernod, capitaine. — Testament

de noble Jean Monier, contrôleur général des domaines en Dauphiné, en faveur de Catherine Chonet, sa femme, avec substitution pour noble Jean Monier, son petit-fils, Bruno, Catherine et Marie Monier, etc. — Audiences. — Noms des parties : les Chartreux du Val Sainte-Marie contre Desgranges, en paiement d'arrérages de rente; — Servant de Boisset, receveur des tailles à Romans, contre Condamin, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de lieutenant en la judicature de Romans données à Berlhe, avocat au Parlement de Grenoble, par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois, et par le roi Louis XV.

B. 1780. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Testament des mariés Boissaret. — Inventaires des biens de Claudine Bernon, veuve Jassoud, d'Andrevon et d'Ailhon. — Tutelle des mineurs Berruon déférée à Blain. — Rapport d'experts sur l'état de la maison cédée à Bernon, marchand, par les mariés Didier et des domaines de la succession Loyron acquis par Boffard. — Instances criminelles de Blache contre Durand, et de Marie Bernezai contre Savoye, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse de Catherine Baudier, Alexandrine Baty, etc.

B. 1781. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens de Chabert, charpentier, de Marguerite de Calmar-Blanc, de Bron, de Brun et de noble Antoine de Brenier, trésorier de France en la généralité de Grenoble. Dans le dernier sont mentionnés : l'*Histoire du Dauphiné*, de Chorier, les *Plaidoyers* d'Expilly, l'*Histoire généalogique de quelques familles de Dauphiné*, petit in-4°, *Mémoires* de Déageant; etc., le jugement du 22 janvier qui maintient noble François de Chazotte dans ses titres et privilèges de noblesse; les actes de vente faits par noble Gaspard Penon audit Antoine Brenier de l'office de trésorier de France, au prix de 38,500 livres, et par le défunt à Jean Bernon, de l'office de juge royal et ducal de Romans pour 14,500 livres, etc. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Françoise Cerclerat, pour vol de linge; — du procureur du Roi, contre un cabaretier, pour achat de provisions sur la place du Marché avant huit heures du matin; — de Boutellier, inspecteur des fabriques de toile en Dauphiné, contre Royanez, pour voies de fait.

B. 1782. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens de Collonge et de Charvet, marchands, de Chodier drapier. — Rapports d'experts sur l'état : de la maison acquise par Delaine, chapelier au Bourg-de-Péage, de la veuve Pinat; — du domaine de La Guinche, sur Peyrins, dépendant de la succession du chanoine Delacour, acquis par Dumoulin, etc. — Procédures civiles : pour Antoinette-Rose d'Argoud, femme de Pierre d'Argoud, capitaine au régiment de Piémont, contre Hyacinte d'Argoud, sous-diacre, en reconnaissance d'écriture privée; — pour le syndic de l'Aumône générale, contre Brenier, en reconnaissance de pension, etc. — Requête du procureur du Roi au juge de Romans pour obtenir défense « à toute personne de faire aucun » charivari ».

B. 1783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1780-1789. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant devant la maison Josserand, troisième consul. — Mise en possession par le greffier de la judicature de Romans, commis à cet effet, des domaines des Rosiers, Ranconet et des Petites-Iriardes sis à Albon, dépendant de la succession de Claude Duplessis, acquis par Celard, bourgeois de Serrières. — Inventaire des biens de Ducros, bourgeois. — Procédures civiles : pour Ennemonde Extremin, femme Gontard, contre Magdeleine Ramus, en action hypothécaire sur sa maison; — pour Dochier, procureur, contre Marie Gondoin, veuve Chabran, etc. — Rapport des experts chargés du partage des biens de Chambaud entre ses enfants. — Donation entre vifs faite à Marie Loyron, femme Dochier, par Jean-Baptiste Duplessis, prêtre.

B. 1784. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens de François Faure, contrôleur des gabelles, de François de Garagnol de Chambois, ancien capitaine au régiment de Toulouse, et de Claire Lhote, veuve de Just de Garagnol, sieur de Chambois, avocat; le dernier mentionne les domaines de Melain, à Montmiral, de Tournier, à Beauregard, des Petits Tourreaux ou Blaches et de La Houppe, à Bésayes, et de Chambois, au Bourg-de-Péage. — Ouverture du testament de Joseph Fleury de Ramezan, ancien capitaine major des cuirassiers du Roi. — Rapport d'experts sur les biens revenant à Anne Fayolle, femme séparée de biens de Ferrand. — Jugement qui ordonne l'enregistrement des provisions de Fayard, notaire à Tain. — Discussion des biens de Farges, marchand, etc.

B. 1785. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens d'Izerable, de Marie Gondoin, veuve Chabran, de Jean-André Gondoin,

chanoine et maître de chœur de Saint-Barnard, et de noble Paul Gondoin, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble. — Apposition des scellés sur les effets de Meynier, locataire fugitif de Garnier de Labareyre, avocat au Parlement de Toulouse. — Enquête par le juge de Romans sur la propriété d'un fossé existant à la limite des propriétés de François Mure, châtelain de Tain, et de Marie Barbier, veuve de Jacques Ginouze-Gallier, capitaine châtelain de Tain. — Vente à l'encan du mobilier de Magdeleine Gondoin, veuve Didier, etc.

B. 1786. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1730-1739. — Procès-verbal de saisie de pièces de toile n'ayant pas la largeur déterminée par le règlemen du 13 mars 1731, à la requête de l'inspecteur des manufactures de toile. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Loyron, père et fils. — Inventaires des biens de Laurent et de Johany, maître chirurgien à Romans. — Rapport d'experts sur les biens à céder par Michon à Catherine Delacroix, sa femme. — Testament de Johany, chirurgien juré. — Déclarations de grossesse d'Anne Marc, de Jeanne Leclerc, etc.

B. 1787. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens d'Ogier-Merle, de Picon, de Péronnier, de Pangon, de Monier, procureur, et de Michel. — Ouverture du testament de Melchior de Pourroy, chanoine et ancien sacristain de Saint-Barnard. — Rapports d'experts : sur la mitoyenneté d'un mur revendiqué par Catherine Milliard, femme Platel, et par Charavit, curé de Saint-Christophe de Montmiral ; — sur les droits à rendre à Philiberte Monnet, femme séparée de biens de Devienne. — Déclarations de grossesse de Françoise Rapian, de Marie Ponson, etc.

B. 1788. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Richaud, drapier, et de Marianne Rochas. — Tutelle de la mineure Revoiron déférée à Chatain. — Procédures civiles : pour Reboulet, hôtelier à Romans, contre Izerable, en fermeture de jours établis sur sa cour ; — pour noble François de Reynaud, lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan, contre Argoud, en interposition de décret sur encan ; — pour Thérèse Rochas, veuve Mante, contre Charles Mante, en paiement de créance, etc. — Parcelle de frais alloués à Reynier, curateur de l'hoirie Farges, s'élevant à 96 livres.

B. 1789. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Rondot et des marchandises de Jeanne Royanès, veuve Ducros, et de Martin, tanneurs. — Vente à l'encan du mobilier de Rondot. — Requête du lieutenant général de police de Romans pour obtenir défenses à tous marchands et artisans de tenir leurs boutiques ouvertes les dimanches et fêtes, aux revendeurs d'acheter des comestibles sur la place du Marché, avant huit heures du matin, etc. — Instances criminelles de Rozan, contre Delhomme, de Royanès, étudiant en médecine, contre Boutelier, et de Jeanne Rolland, contre Lantheaume, pour voies de fait, etc.

B. 1790. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Thomas, orfèvre, de Louise Suppat, veuve Morel, de Jeanne Chorier, veuve Morin, dont Seyvon est héritier. — Déclarations de grossesse de Claire Tortel, de Marguerite Serre, etc. — Procédures criminelles : de l'inspecteur des manufactures de toile, contre Serret, hôtelier, pour désobéissance à ses ordres ; — du syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Izerable, pour vente de vin au préjudice de ses droits de ban ; — de Sablière, chanoine pannetier du même chapitre, contre Ducros, pour transport hors de la ville de sacs d'amandes, non pesés au gros poids des marchands.

B. 1791. (Cahiers.) — In-fol., 296 feuillets, papier.

1729-1735. — Audiences. — Noms des parties : les héritiers de noble Antoine Giraud, secrétaire du Roi à Paris, contre Allier, en paiement d'arrérages de pension ; — Marie de Montdragon, veuve de noble Antoine de Sigaud de Baronnat, contre les mariés Fougerolle, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre de Jacquemet, seigneur de Saint-Georges, contre Ducros, Combe, etc., en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Testament de Joachim de Mistral, marquis de Montmiral, conseiller au Parlement de Grenoble, en faveur de Françoise-Gabrielle de Mistral, femme de M. de Marcieu, sa fille. — Contrat de mariage de Ruel, docteur agrégé en la faculté de médecine de l'université de Valence, avec Christine Malbruny, etc.

B. 1792. (Cahiers.) — In-fol., 452 feuillets, papier.

1731-1734. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant l'insinuation ; —

la forme et les conditions des donations entre vifs ; — la suppression des bureaux des fermes établis aux frontières de la principauté d'Orange ; — les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes ; — l'attribution aux juridictions consulaires de la connaissance des faillites et banqueroutes ; — la contrebande, etc. — Provisions de l'office de juge de Romans données à Gabriel Bernon, avocat au Parlement de Grenoble, par Louis XV et par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois. — Privilége exclusif de teindre en grand et bon teint, pendant vingt ans, tous les draps, serges et autres étoffes fabriqués à Romans, concédé par le Roi à Louis Rochas fils. — Audiences. — Noms des parties : Blanche-Marie-Magdeleine de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Nicolas de Garagnol, contre la veuve Gitton, en reconnaissance d'arrérages de pension ; — François de Sautereau, contre Claudine Bernard, veuve Gitton, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1793. (Cahiers.) — In-fol., 467 feuillets, papier.

1784-1789. — Audiences. — Noms des parties : Jacques Aymon et Monier, chanoines de Saint-Barnard, contre Rondette et Gaudo-Paquet, en paiement de promesses ; — Platel, bourgeois, contre Farges, en paiement de créance ; — le syndic de l'Aumône Générale, contre Martel, en paiement de rente, etc. — Provisions des offices de procureur et de courrier données à Machon et à Richard par le chapitre de Saint-Barnard ; — de maire de Saint-Vallier, Laveyron et Ponsas, données à Baborier par le roi Louis XV. — Commission d'employé donnée à Hugon par les fermiers du droit domanial de la marque des fers en Dauphiné. — Liste des avocats et procureurs : Chaléat, Bon, Rivail, Gelas, etc. — Certificat d'engagement militaire pour Martinet.

B. 1794. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1740-1749. — Vente à l'encan du mobilier de Berneron. — Compte de tutelle de Marie Belle rendu par Marie Juven, sa mère. — Vente à l'encan du mobilier d'Armand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Hyacinthe Argoud. — Rapports d'experts sur le partage à faire entre les enfants Alletru et Giraud des biens de Brunet ; — sur la séparation des biens de Jeanne Berger d'avec ceux de Trouiller, son mari. — Procédures criminelles : de Jeanne Achard, contre Marguerite Pomarin, pour voies de fait ; — de Clément, contre Astier, qui s'est emparé de son petit bateau, appelé ponton, dans le port de Saint-Nicolas, etc.

B. 1795. (Liasse.) — 46 pièces ; 1 cahier in-fol., 116 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : d'Aymar-François Brenier de Beaulieu, ancien capitaine au régiment de Foix ; — de Bouzon, marchand, de Bonneton, de Bochard et de Berneron. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de Claudine Bousson d'avec ceux d'Heyraud, son mari. — Ouverture du testament de Bodon, chanoine de Saint-Barnard. — Instances criminelles : de Marie Bertin, contre Plantier, pour voies de fait ; — de Blanchard, contre Allier, pour injures, etc.

B. 1796. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°, 237 feuillets, papier.

1740-1749. — Sentence d'ordre pour les créanciers de François-Marc (*alias* Aimar-François) Brenier de Beaulieu, allouant à Joseph de Casteras, baron de Sournia, héritier de Gabrielle de Casteras, veuve dudit Brenier, 157 livres ; à noble François Barletier, sieur de la Girarde 4000 livres, etc. — Composition de la masse héréditaire de la succession Brunet. — Inventaires des biens de Bujon, horloger, et de Pierre Charvet. — Jugement qui maintient Marie-Adélaïde de Beaumont en la possession de tous les biens de noble Antoine de Brenier, trésorier de France à Grenoble, son mari, etc.

B. 1797. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : pour Charvet, tanneur, contre le curateur de la discussion des biens d'Andrevon, en séparation des biens d'Andrevon, père, d'avec ceux de sa veuve et de son fils ; — pour Ennemond Chastaing, sieur de La Sizeranne, mari de Renée de Garagnol, contre Blanche-Louise de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Garagnol, noble François de Jullien de Mallerargues, etc., en paiement d'un legs fait par le chanoine de Garagnol à Giraud de Garagnol ; — pour Delacour, chanoine de Saint-Barnard, contre Claude Delacour, colonel de la bourgeoisie, en composition de la masse héréditaire de la succession de leur père, etc.

B. 1798. (Liasse.) — 52 pièces ; 1 cahier in-4°, 212 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Charlotte Ducros, veuve Charvet, et de Joseph Devalois, bourgeois. — Rapport d'experts sur l'état du mur mitoyen des maisons Duchesne et Marbos, « au-dessus du pont de Romans, du côté de la ville ». — Déclarations de grossesse de Marianne

Drevet et de Jeanne Didier. — Procédures civiles pour Desmoulins, perruquier, contre les héritiers Rozeron, en discussion des biens de celui-ci. — Plainte de Dreyeton contre Fleur pour voies de fait, etc.

B. 1799. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Gaudo-Paquet, de Ferrand, de noble Bruno de Fay de Veaunes, résidant à Romans, et de Dumas, dit Mazou. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bienvenue acquis par Garnier de l'hoirie Farges. — Mise en possession par le greffier du siége de Romans de la maison de défunte Marie Duportroux au profit de Jean Duportroux, bourgeois. — Procédures criminelles : de Louise Dufert, accoucheuse, contre la femme Gay, et de Fournier, contre Corréard, etc., pour voies de fait.

B. 1800. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Jobert, marchand, de Jassoud, curé de Saint-Romain, à Romans, de Marianne Hours, veuve Ducros, de Hamelin, notaire, de Guerin, marchand. — Procédures civiles et criminelles : pour les administrateurs de l'hôpital général, héritiers de la veuve Boissaret, contre les hoirs Loyron, en paiement de créance; — pour le procureur juridictionnel, contre Gustin accusé de vol, etc.

B. 1801. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Massot, médecin, et de Marie. — Procédures civiles et criminelles : de Michel, contre Paquet, en reconnaissance d'écriture privée; — du procureur du Roi, contre Claudine Josserand, pour exposition d'enfant;—des mariés Mallen contre Bayard, de Meschin, contre Coissieux, et de Naud, contre Barbillon, pour voies de fait; — de Michat, contre la femme Rodet, la veuve Coulondon, etc., accusées d'avoir enlevé tous les mets préparés pour le repas de noces de son fils, etc. — Tutelle des mineurs Jullien déférée à Reynaud. — Parcelle de frais alloués à Mottet plaidant contre Thomas.

B. 1802. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1746-1749. — Inventaires des biens de Pouchon, marchand, de Plantier, notaire, de Pinet et de Pascal. — Parcelles de frais alloués à Pascal, à Peronnier, à Marianne Rochas, dans leurs procès contre Charvet, Gonet, Gaudo-Paquet, etc., s'élevant de 14 livres à 190 livres. — Déclarations de grossesse de Louise Repiton, de Marguerite Robin, etc. — Procédures civiles : de noble François de Reynaud, lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan, contre Thomé, curateur de la succession Argoud, en paiement de créance; — de Peyrache, contre les hoirs Guerin, en délivrance de meubles et d'immeubles sur lesquels il a un droit de gage.

B. 1803. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Thomas, orfèvre, de Françoise de Crolard, veuve Tampier, de Roux, notaire à Romans. — Émancipation de Savoye. — Déclarations de grossesse de Françoise Romanat, Marie Romanet et Catherine Romans. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Rozeron. — Parcelles de frais alloués aux recteurs de la chapelle Saint-Maurice, à Antoinette Seyvet, veuve Machon, plaidant contre Monier, Silvestre, etc. — Instances criminelles : de Thomas, contre Savoye et Riban, et de Royanès, contre Chambut, etc., pour voies de fait.

B. 1804. (Liasse.) — 53 pièces; 4 cahier in-fol., 289 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Marie Vial, veuve Bochard, et de Jean Vial. — Instances criminelles du procureur juridictionnel, contre Virard, Belle, etc., pour vol et complicité de vol. — Défauts accordés : à Louise Planet, veuve de Hugues de Bourdeaux, contre Planet; — à Rivail, bourgeois, contre Bouvier; — à Pierre de Bérenger, comte du Gua, Charmes, etc., contre noble Charles Gondoin Des Combes, ancien lieutenant-colonel du régiment de Nivernais, etc. — Affirmations de voyage : par Revol-Anisson, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts à Saint-Marcellin; — par Rubichon, bourgeois de Cognin; — par Jean-Pierre Garnier de Labareyre, substitut du procureur général au Parlement de Toulouse en la viguerie royale de Boucieu, etc.

B. 1805. (Cahiers.) — In-fol., 352 feuillets, papier.

1740-1745. — Liste des avocats et procureurs Bon, Hours, Dochier, Rivail, Thomé, Machon, etc. — Audiences. — Noms des parties : Anne Calvin de Saint-Marcel, veuve Albanel, contre Brenier, lieutenant de milice, et Nicolas Giraud, écuyer, sieur de La Touraille, contre Gaudo-Paquet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Françoise Aymon par Christine Cara de Lale, femme de Just de Garagnol, écuyer.

B. 1806. (Cahiers.) — In-fol.; 387 feuillets, papier.

1743-1748. — Audiences. — Noms des parties : Jean Chazal, capitaine de dragons, contre Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de noble Félix de Poterlat, et noble Just de Calignon, capitaine au régiment de la Couronne, héritier de noble Bertaud Baudoin, son oncle, contre Françoise de Chevalier Des Oches de Senard, femme d'Amédée-François Duvivier, seigneur de Lentiol, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Barletier, sieur de La Girarde, contre Marie Brenier en paiement de créances ; — Antoine Alexandre de Chirol, seigneur de Bozas, contre Vincent en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1807. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Barthélemy frères, teinturiers, et de Catherine Aubert, veuve Chatrousse. — Compte de tutelle de la mineure Anne Baron rendu par Anne Gissieu, sa mère. — Autorisation donnée par noble François de Barletier, sieur de La Girarde, à Anne Brenier, sa femme, d'intervenir au partage des biens délaissés par Ruel. — Déclarations de grossesse de Marie Arnaud, Marguerite Armand et Gabrielle Alhion. — Procédures civiles : pour Aymon, contre Moureau, en vérification par experts de l'état des immeubles sis à Mours, acquis du défendeur ; — pour Armand, prieur curé de Meymans, contre Ducros, tuteur du mineur Armand, en délivrance de sa légitime ; — pour Claire Ardail contre Duret, son mari, en séparation de biens, etc.

B. 1808. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Berneron, de Magdeleine Benoit, veuve Bellon, de Belland et de Beguin. — Instances criminelles : des mariés Berneron contre Carlin, et de Bérengier contre Ogier-Merle, pour voies de fait ; — du procureur du Roi contre Bellier et Chomat pour vol. — Rapport d'experts sur la liquidation de l'augment de dot de Catherine Belle, veuve Rochas. — Procès-verbal sur l'écroulement de la maison Belle et de partie de l'hôtellerie du *Chapeau Rouge* et sur la découverte, sous leurs ruines, des cadavres de Marie Blanc, Pierre Belle, Marie Romain, Catherine Belle et Déléaud.

B. 1809. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Boissieux, marchand, de Marie Brunet, veuve Bruchet, et de François Bona. — Rapport d'experts sur la valeur des domaines des Garots, Bagnols et Bailes, au mandement de Montmiral, attribués à Antoinette Blache, veuve de noble Antoine Perrin de Boissieux, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Tutelle des mineurs Bertoin, déférée à Angélique Fochier, leur mère. — Émancipation de Berthoulet. — Vente à l'encan des meubles de Marie Boucher, veuve de Barnavon, peintre.

B. 1810. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des mobiliers de Bouron et de Bouvarel. — Rapport d'experts sur la distraction des biens de Magdeleine Seyvon accordée à Marie Charlotte et à Claire-Thérèse Brenier et sur les créances de Marie-Adélaïde de Beaumont, veuve et héritière de noble Antoine Brenier de Belair. — Parcelles de frais pour Jeanne de Brenier et pour Michelle Brun, veuve Rochas, plaidant contre Thomé, curateur des biens de Clément, et contre Rochas fils. — Instances criminelles : de Jeanne de Brenier, Duchesne, Rigaud et Vaussenas, négociants, et de Bourguignon, notaire, contre Berneron, sa femme, etc., pour banqueroute frauduleuse et pour vol, etc. — Jugement qui condamne Marie Garnier à payer une promesse de 720 livres à noble Jacques Bouvier, de Vinay, administrateur d'Olympe Bouvier, sa fille, femme de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye, avocat au Parlement de Grenoble.

B. 1811. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Charvet et de Chandon, marchands ; — de Charrin, teinturier et des mariés Chanas, Menjon. — Procédures criminelles : de Rose Charvet, femme Chabert, contre Michat, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Gourde, pour blessures faites à Chonet ; — de Carlin, soldat, contre les mariés Berneron, pour voies de fait, etc. — Levées des cadavres de Berton dit Laverne, de Françoise Romanat et de Guercin, trouvés dans la rue de Clérieux, dans un puits de la porte Jacquemart et dans les fossés de la ville.

B. 1812. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Pierre Collonge, marchand ; — de Louise Collonge, veuve Andrevon ; — de Clément, tondeur de drap, et d'Anne Chatelard, veuve Ollivier. — Bail à ferme à Serre, pour le prix de 630 livres par an, d'un moulin et de ses dépendances, sis à Alixan, faisant partie de la succession de feu noble Ennemond de Chastaing de La Sizeranne. — Rapports d'experts : sur les détériorations souffertes par les immeubles de Chatrousse, pendant la jouissance qu'en a eue Catherine Aubert, représentée par la femme Galle ;

— sur l'état du domaine de Fresse, grevé de rentes dues à Louise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, subdélégué de l'intendant de Dauphiné. — Ouverture du testament mystique de Clément, ancien vicaire de Pizançon. — Curatelle de Jean-Pierre Collet d'Anglefort déférée à Prompsal, notaire à Romans, etc.

B. 1813. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament mystique de Jean-Claude Delacour, ancien chanoine de Saint-Barnard, en faveur de Marc-Antoine Hébrais et de Marc-Antoine de Robert de La Tour. — Inventaires des biens délaissés par Jean Delacour, marchand, et par Daillon, ancien prêtre. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des biens de Laurent Delacour et Marie Perret. — Procédures criminelles : de Dejoux, tanneur, contre Thomas, pour injures ; — de Marguerite Courrier, contre Bernard, et de Costalin, marchand, contre des inconnus pour voies de fait.

B. 1814. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1750-1759. — Émancipation de Pierre Devienne, négociant à Lyon. — Inventaires des biens : de Philippe Deloulle, seigneur d'Arthemonay et Reculais, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble, mentionnant les provisions de l'office de conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné et de conseiller au Parlement, accordées par les rois Louis XIV et Louis XV à Jean-Augustin Deloulle et à noble Philippe Deloulle ; l'acte de vente de la terre d'Arthemonay par noble Alphonse de Rochechinard à noble Jean-Augustin Deloulle, du 11 novembre 1688, etc. ; — de Marie Didier dite Taney ; — de Barthélemy Didier, huissier ; — de Duchesne, Bernon et Dumoulin, associés ; — de Duguers, secrétaire de la Commission du Conseil, à Valence. — Parcelle de frais pour Duclot, curé de Saint-Barnard et recteur de l'hôpital Sainte-Foi, plaidant contre Larmet. — Rapport d'experts sur la séparation de biens de Gabrielle Digne d'avec Bochard, son mari, etc.

B. 1815. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture des testaments mystiques de Laurent Falque, bourgeois, et de Magdeleine Ezingeard. — Inventaires des biens de Marie Dumas, veuve Boffard, et de Marie-Marguerite Duplessis, veuve Croizier. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Duport, dans son procès contre noble Charles Gondoin Des Combes. — Procédures criminelles : de Duret, procureur, contre Delacour, pour injures ; — de noble Charles-François Duvivier, capitaine d'infanterie, contre Brunet, et de Fayolle, procureur juridictionnel de Romans, contre Rochas, lieutenant d'invalides, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Fayol et de Marguerite Fayet,

B. 1816. (Liasse.) — 30 pièces ; 1 cahier in-4°, 202 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres, mentionnant les provisions de contrôleur des guerres données le 12 juillet 1693 à Giraud de Garagnol et le 19 août 1703 à Nicolas de Garagnol ; les titres de noblesse d'Henri de Garagnol, etc. ; — de Garavand, cordonnier ; — de Galliot, tanneur. — Ouverture du testament de Garnier, conseiller en l'Élection. — Instances civiles : pour Élizabeth Fleury, veuve de noble Jean-Antoine de Jomaron, contre Machon et Fayolle, notaires, en communication d'actes privés déposés entre leurs mains ; — pour Fayolle, notaire, pourvu de l'office de receveur des consignations, contre Fochier, des titres et du mobilier dépendant de sa charge, etc.

B. 1817. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Claire Girard ; — de Genthon, orfèvre ; — de Joseph Garnier. — Vente à l'encan des effets mobiliers de Gaudo-Paquet, avocat. — Tutelle des mineurs Gay, déférée à Anne Vassy, leur mère. — Conditions de la vente judiciaire des parts des domaines des Alexis et des Veyrats, à Saint-Donat, et du domaine de Larnaud, à Peyrins, dépendants de la succession Gaudo-Paquet. — Procédures civiles : pour Marie Goirand contre Vial, son mari, en séparation de biens ; — pour Antoine Giraud de Gaillon, écuyer, demeurant à Paris, contre Blain, son fermier à Saint-Donat, en règlement de compte, etc.

B. 1818. (Liasse.) -- 51 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle des mineurs Jourdan, déférée à Louise Corréard, leur mère. — Inventaires des biens : de Jullien, tailleur d'habits ; — de Jeanne Jourdan-Lamarche, veuve Tabaret ; — de Marie Halle, sœur utérine de Louis Collet d'Anglefort ; — de Grosset, marchand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de noble André Gondoin des Essarts, lieutenant du Roi, commandant au Gouvernement de Briançon. — Parcelles de frais : pour le syndic des Jésuites de Tournon, plaidant contre Lambert ; — pour les recteurs de l'hôpital général de Romans, contre Marie Rondot, veuve Pangon, etc.

B. 1819. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens : de Mante, bourgeois de Peyrins; — de Machon, procureur. — Procédures civiles : pour Mathieu, marchand, contre Élizabeth Fleury, veuve de noble Jean-Antoine de Jomaron, en reconnaissance d'écriture privée; — pour Claudine Malbruny, veuve Gaudo-Paquet, contre l'héritier de son mari, en jouissance d'immeubles garantissant sa dot, etc. — Conditions de la vente judiciaire des biens abandonnés par Jullien et mis en discussion. — Déclarations de grossesse de Laurence Marsanne et de Jeanne Longueville. — Instances criminelles : de la veuve Mantin, contre Meynier, pour voies de fait; — de Legentil, syndic de la communauté des notaires de Romans, contre les notaires étrangers qui reçoivent des actes dans la ville, en contravention à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 9 juin 1751; — du procureur du Roi, contre les personnes inconnues qui ont blessé avec un instrument tranchant un gentilhomme champenois, nommé de Labau, logé au *Lion d'or*, etc.

B. 1820. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament de Marie Monier, fille de noble Jean Monier, veuve de Jean Chaléat, maire de Romans, en faveur de noble Bruno Monier de Bellebat, son neveu, capitaine de cavalerie. — Curatelle de noble Jean Monier donnée à Joseph Monier, chanoine de Saint-Barnard. — Tutelle de Jeanne Meyssonnier déférée à Sauvion. — Inventaire des effets trouvés chez la veuve Perreton, appartenant aux mariés Berneron. — Procès-verbal, fait au requis de Charles-Joseph Patin de Saucourt, commissaire-garde magasin des vivres militaires, sur le déchet de 3, 6 et 7 livres par quintal, constaté pour les blés apportés dans ses magasins. — Parcelles de frais alloués à Pascal et à Mortal plaidant contre noble Bruno Chastaing de La Sizeranne et Corréard, etc.

B. 1821. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Repiton, manœuvre; — par Rambert, marchand; — par Jeanne-Marie-Victoire Prompsal. — Déclarations de grossesse de Françoise Reynier, Marie Rafin, etc. — Adjudication à Martinet, au prix de 3,500 livres, des réparations à faire aux prisons et à l'auditoire de justice de Romans, donnée par Monge, directeur général du duché de Valentinois, par Beguin, syndic du chapitre de Saint-Barnard, et par Bouvier-Desmarest, mandataire des administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Vienne, légataire de l'archevêque de Saléon. — Émancipation de Marie-Rose Pouzin. — Curatelles de Charles Popon de Maucune, ancien subdélégué de l'intendant, déférée à Barthélemy de Maucune de Beauregard, son fils; — d'Antoinette Blache, veuve de noble Antoine Perrin de Boissieux, à Françoise sa fille. — Assemblée de parents autorisant noble Jacques Bruno de Reymond du Cheylas, lieutenant d'infanterie, à retirer sur sa légitime 6,000 livres « dont il a besoin pour parvenir à » être capitaine et avoir une troupe dans le régiment de » Lyonnais, etc. »

B. 1822. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Rocher et de Rochas, marchand. — Ouverture du testament de Rignol, moulinier en soie à Romans. — Rapports d'experts sur les droits dotaux de Marianne Romans dans la discussion des biens de Barthélemy, son mari; — sur l'état d'un domaine à Mours, ayant appartenu à Rochas. — Déclarations de grossesse de Jeanne et de Françoise Robert. — Parcelles de frais alloués à Machon, à Marguerite et à Joseph Rochas plaidant contre Larmet, s'élevant de 62 livres à 177 livres 12 sols.

B. 1823. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Seyvon, notaire; — par Anne Rondette. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Sapey, Jeanne Roux, Françoise Rostaing, etc. — Ouverture du testament mystique de Joseph Sablière, chef des prêtres de l'église de Saint-Barnard. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession Rondette; — sur l'état de la maison acquise par Boyer, d'Étienne Charvet, ecclésiastique, sise à Romans. — Curatelle de Magdeleine Ruel déférée à Delacour, procureur. — Parcelle de frais pour Marie Rondot, veuve Pangon, plaidant contre Dubessé, drapier, etc.

B. 1824. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1750-1759. — Comptes de tutelle rendus aux mineurs Tournu et Gontard par Burais et par Jeanne Touchant, veuve Gontard. — Émancipations de Jean-Antoine et de Jean-André Thomé. — Inventaires des biens de Tampier, de Thomé et de Sonier. — Ouverture du testament dudit Sonier. — Parcelles de frais pour Tabarin, les enfants Thibaud et Tortel, plaidant contre Ducros, François Gondoin, capitaine de cavalerie et la veuve Gay. — Procédures civiles poursuivies par Train, de Saint-Agrève (Ardèche), contre Bertrand, boucher, en interposition de décret sur encan.

B. 1825. (Liasse.) — 21 pièces; 1 cahier in-4°, 263 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Thomas, marchand, et par noble Jacques Vial d'Arces, chevalier, trésorier de France en la généralité de Grenoble. Sont mentionnés : les copies des testaments de Jeanne Vial, fille de François, avocat, et de Magdeleine Vial, veuve de noble Jacques d'Arces, en faveur du défunt; — les baux à ferme passés à Rey, du domaine de Maijat ou Bret, à Loriol, et à Chaix du domaine du Mas, à Eurre par Jacques Vial; — le contrat de mariage du même Vial avec Marie Bernard, etc. — Parcelles de frais pour Vossier et Vial, marchand, plaidant contre Mante et Romans.

B. 1826. (Registre.) — In-fol., 193 feuillets, papier.

1748-1754. — Présentations de procureurs : Reynier pour Jeanne Eymard; — Chevalier, pour Reboulet; — Dochier, pour Michat, etc. — Affirmations de voyage : par noble Hector Delolle, ancien officier de cavalerie; — par Cordier de La Combe, bourgeois de La Côte-Saint-André, etc. — Défauts accordés : à Jobert, curé de Saint-Barnard, contre Marie Delphin; — à Merlin contre la veuve Duchesne, etc. — Permission d'avoir des chèvres pendant six mois, accordées par Vallier, maitre des eaux et forêts à Saint-Marcellin, à Ducros, bourgeois, et à Sablière, docteur en médecine.

B. 1827. (Registre.) — In-fol., 246 feuillets, papier.

1751-1752. — Audiences. — Noms des parties : Antoine Giraud de Gaillon, écuyer, demeurant à Paris, contre Gaudo-Paquet, et le syndic des Jésuites du collége de Tournon, auquel est uni le prieuré de Saint-Donat, contre Claudine Malbruny, en paiement d'arrérages de pension ou de cense; — noble Jean Bonnot de Mably, écuyer, prévôt général des provinces du Lyonnais, contre les hoirs de noble André Gondoin Des Essards, en communication de pièces; — M[me] d'Orsay, veuve du comte de Bérenger, contre Chabert, en paiement de billet à ordre, etc. — Provisions de Micoud, maire ancien mi-triennal de la communauté de Tullins.

B. 1828. (Registre.) — In-fol., 301 feuillets, papier.

1752-1754. — Commission de substitut en la justice royale et police de Romans, donnée à Jean Duportroux, avocat, par Gaspard-François de Berger, chevalier, seigneur de Moidieu et de Villette, procureur général au Parlement de Grenoble. — Provisions : de procureur fiscal, données à Fayolle par le chapitre de Saint-Barnard; — de notaire à Alixan, données à Jérôme Français par le roi Louis XV; — de sergent royal, données à Barruel par Honoré, prince de Monaco et par le Roi. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Gabriel Bernon de Monteléger, contre les créanciers de Sonier, marchand, en dépôt de leurs titres; — le seigneur comte de Chabot, contre la veuve Fayard, en adjudication de profit de défaut; — Josserand, charpentier, contre Astier, en paiement de travaux et de fournitures de charpente, etc. — Répudiations des successions : de Charlotte de Paris par Catherine et Jeanne Delacour, ses filles; — de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres, par noble Jacques Bouvier, de Vinay, père et légitime administrateur d'Anne-Olympe Bouvier.

B. 1829. (Registre.) — In-fol., 360 feuillets, papier.

1754-1756. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Rosset, en paiement d'une annuité de rente; — noble Jean-Baptiste Chaix, capitaine d'infanterie à Romans, contre Genthon, en maintenue de jouissance d'immeubles voisins des maisons des parties; — Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, ancien capitaine de cavalerie, contre Ferdinand-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Gabriel-Bruno Deloulle, prévôt de l'église collégiale de Crest, de la succession de Philippe Deloulle, son père, seigneur d'Arthemonay.

B. 1830. (Registre.) — In-fol., 314 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences. — Noms des parties : Charles Popon de Maucune, avocat, contre Genthon, en paiement de billet à ordre; — noble Jacques Bouvier, de Vinay, contre Marie Garnier, et noble Philippe-Ignace de Sucy-Dancourt, commissaire des guerres à Valence, contre Grosset, en reconnaissance d'écritures privées. — Jean de Sibeud de Beausemblant, seigneur du Cabinet, à Serre (Grand-Serre), et Gallier-Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Grenoble, contre Oternaud, boucher, en paiement de créance; — Mathieu, marchand à Romans, contre Béranger, en main-levée de séquestre, etc. — Provisions de procureur postulant, données à Machon par Honoré, prince de Monaco.

B. 1831. (Registre.) — In-fol., 247 feuillets, papier.

1757-1758. — Audiences. — Noms des parties : de Morel, capitaine au régiment Bolonais, à Valence,

contre les héritiers Grosset, en paiement de créance; — le syndic des Chatreux du Val-Sainte-Marie, contre Thomasset, dit La Joie, et Ducros, fermier des droits seigneuriaux du commandeur de Saint-Paul, contre Marie Bertrand de Champlong, en paiement d'arrérages de cense; — Louise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, contre Clairefond, en paiement de deux annuités du loyer de sa maison, etc.

B. 1832. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1769. — Émancipation de Just Bachasson. — Inventaire des biens d'Aymon. — Tutelle du mineur Allier déférée à son frère. — Rapport d'experts sur la séparation des droits et revenus de Catherine Agrenier d'avec ceux de Frier, son mari. — Déclarations de grossesse de Marie Arnaud, Marie Bayet, etc. — Procédures criminelles de Barbillon, dit Dupré, contre Rollet, pour voies de fait, et contre Belle, pour injures.

B. 1833. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 1 plan.

1760-1769. — Ouverture du testament mystique de Marianne Bouvier-Duclos, veuve Hours. — Inventaire des effets mobiliers de défunte Antoinette Blache, veuve d'Antoine Perrin de Boissieux. — Répudiation par les enfants Belland de la succession de leur père. — Déclarations de grossesse de Marie et Catherine Bonnet, de Jeanne Béranger, etc. — Rapport d'experts sur l'état des réparations offensives faites dans la rivière d'Herbasse, à Saint-Donat, par Chabert, au préjudice de Charles de Bonne, comte de Lesdiguières, co-seigneur de Vercors, ancien capitaine d'infanterie, et de Marie Bernard, sa femme, veuve de Jacques Vial, trésorier de France. — Parcelles de frais pour Bérenger, drapier, plaidant contre Mathieu.

B. 1834. (Liasse.) — 28 pièces; 2 cahiers in-4°, 235 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires : des biens de Pierre et de Joseph Brunet, marchands; — de Louise Brichet, veuve Fayolle. — Répudiation par Bossard, négociant à Lyon, de la succession de son père, fabricant de draperie à Romans. — Apposition des scellés sur les effets d'Humbert-Ennemond Brenier de Belair, ancien curé de Clérieux. — Procédures criminelles : de Brichet, fermier des prairies de M. de Pizançon, contre Faron, pour vol de foin; — de Brossard, contre Izoird, pour voies de fait, etc.

B. 1835. (Liasse.) — 33 pièces; 1 cahier in-4°, 152 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Chaléat, avocat; — de Marie-Laurence Chabran. — Curatelle de Magdeleine-Henriette de Carrière, religieuse novice chez les Ursulines de Romans, donnée à Legentil, notaire. — Levées de cadavres près la porte Saint-Nicolas et rue du Fuseau. — Apposition des scellés dans la maison d'Anne Brunet, veuve Giraud. — Rapport d'experts sur la directe que revendique Charles de Chabrières, seigneur de Peyrins, à Belland, d'un fonds de terre à Manes, mandement de Peyrins.

B. 1836. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : d'André Chevalier; — de Charvet; — de Magdeleine Charavit; — de Marie de Chypre de Soubreroche de Châteauneuf et de Louise de Chypre, mentionnant une donation sur parchemin par Humbert, dauphin, à Amblard de Beaumont, du château de Geyssans, du 22 novembre 1334; — un acte de permission donnée à Prohet, en 1665, par noble François de Poterlat, de vendre du pain, de la viande et du vin en un cabaret; — le contrat de mariage de ladite Marie de Chypre avec noble François-Félix de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, etc. — Tutelle des mineurs Charbonnel, déférée à Marianne Truol, leur mère; — Répudiation par Cognil, curé de Saint-Étienne-de-Montagne, de la succession de Marie Charvet, sa mère.

B. 1837. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 98 pièces, papier.

1760-1769. — Requête de Delacour, chanoine pannetier de Saint-Barnard, pour obtenir communication au greffe de diverses pièces utiles dans son procès contre Vial. — Procédures civiles : de Jobert, Gay, Suel et Péronnier, curés de Romans, contre le syndic du Chapitre de Saint-Barnard, en paiement de leur portion congrue; sentence qui leur attribue à chacun 500 livres par an; — de Louise Corréard, contre son frère, en répétition de ses droits dotaux, etc. — Curatelle de Marie Collet d'Anglefort déférée à Lambert. — Instances civiles : de Combe, contre les femmes Flandrin, Vinay, etc., pour vol de trois bassins de cuivre; — du gardien des Cordeliers de Romans, contre les personnes inconnues qui ont escaladé les murs du couvent et enlevé des fleurs et des plantes de son parterre, etc.

B. 1838. (Liasse.) — 60 pièces; 1 plan, papier.

1760-1769. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant. — Parcelle de frais alloués à Ferdinand-Bruno Duvivier de Fay-Solignac, seigneur de Pennes, Barnave et Veaunes, plaidant contre Lermet. — Tutelle des mineurs Duet déférée à Richaud. — Inventaire des biens de Jean Devienne. — Rapport d'experts sur l'état de l'écluse construite dans la rivière de l'Herbasse, à Clérieux, par Benoit, nuisible à Duchesne. — Procédures civiles : pour Duclot, chanoine de Saint-Barnard, contre Boitel, curé de Crépol, en évaluation par experts des revenus et charges de son bénéfice.

B. 1839. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens : de Fontaine, bourgeois ; — de Jeanne Farge, veuve Buissonnier ; — de Perrier et de Fayolle, négociant. — Répudiation par Flandrin de la succession de son frère. — Comptes de tutelle rendus: par Marie Ferrouillet, veuve Broet, à Thomasset, leur nouveau tuteur ; — par Ferrand à Joseph Christophe. — Déclarations de grossesse de Marie Ferlin et de Catherine Fayolle. — Instances criminelles : de Feugier, contre Replat, pour voies de fait ; — de Fayard, contre Chivat, Veyrat et Seyve, recors et huissiers qui l'ont arrêté sans commission.

B. 1840. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Gaudo-Paquet ; — de Garnier, aîné, bourgeois ; — de Gérard, géomètre ; — de Joseph Genthon, orfèvre ; — de Pierrette Genot, femme Gomion. — Ouverture des testaments mystiques : de Claire-Gabrielle de Garagnol en faveur de François-Philibert de Jullien de Malerargue ; — de Pierre Garnier, aîné, en faveur de Duchesne, son neveu. — Levée du cadavre de Genevier. — Procédures criminelles : de Foulut, contre Martinais, pour voies de fait ; — de Fournier, horloger, contre les auteurs inconnus d'un vol commis chez lui, etc.

B. 1841. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1769. — Inventaire des biens : de Just Gonnet, de Romans ; — de noble Charles Gondoin Des Combes ; — de François Hours, avocat, mentionnant : un albergement consenti par les religieuses de Saint-André-le-Haut, à Vienne, des rentes, censes, directe et dîmes dépendant du prieuré de Saint-Laurent de Crépol, sous la pension annuelle de 45 livres ; — des terriers du même prieuré aux 15 et 16e siècles ; — un extrait de l'acte de fondation d'une chapelle à Villeneuve-de-Vals par Charréard, du 14 mars 1655, etc. — Déclarations de grossesse de Marianne Giroud, de Marie Gondoin, etc. — Rapport d'experts sur les travaux faits à l'Hôtel-de-Ville de Romans par Giroud, menuisier. — Curatelle de Catherine Giraud, déférée à Français, notaire. — Procédures criminelles : du procureur du Roi contre des jeunes gens de la ville et du Bourg-de-Péage, pour voies de fait envers des passants et pour jet de pierres sur les maisons, avec des frondes.

B. 1842. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Ouverture des testaments : de Loyron chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de Marie, sa sœur, femme Dochier ; — de Marie Lambert, femme de Josep Sablière, docteur-médecin. — Inventaire des biens délaissés par Ladreyt, apothicaire, par Marthe de Juven Des Oches et par Machon, procureur. — Émancipation de Lombard. — Curatelle de Jullien et de Marie Mante déférée à Delacour. — Déclarations de grossesse de Françoise Matras-Gamon, Marie Masse, Jeanne Marsillier, etc.

B. 1843. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1769. — Rapport d'experts sur l'état du canal et prise d'eau de Meynier et sur les travaux faits par Lacour à la fontaine qui sort de sa maison, rue de Rochefort, à La Prêle. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Matras, et ses complices, pour vol de cuir chez Bret, cordonnier ; — de Meille, contre Bertrand, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse de Claire Meunier, Marie Mercier, etc.

B. 1844. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1760-1769. — Ouverture des testaments mystiques de Françoise Perrin de Boissieux en faveur de Laurence Pouchon, femme Odoard. — Inventaires des biens d'Odrat, de Naud et de Perrossier. — Curatelle de Peyrache déférée à Delacour, procureur. — Tutelle du mineur Parisot donnée à Anne Joutard, sa mère. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Ollier, pour vol d'un cheval. — Parcelles de frais alloués à Morin et Cie, négociants à Dieulefit, plaidant contre Ducros. — Sentence qui condamne Germain à payer à Peloux 104 douzaines de peaux blanches, à raison de six livres 11 sols la douzaine. — Procès-verbal sur l'évasion d'un prisonnier.

B. 1845. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Roux, procureur ; — de Louise Rostaing, veuve Genot ; — de Rondot ; — de Charles de Popon de Maucune, avocat ; — Comptes de tutelle des mineurs Chaleyron et Poilprin, rendus par Marie Rossignol et Magdeleine Revol, leurs mères. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Sauvion à Romans, et des biens de Berneron adjugés à Rigaud et Vaussenas par droit de gage, — Répudiation par Rochas, lieutenant d'invalides, de la succession de Camille-Suzanne Sivord, sa femme. — Curatelle de Rivière, déférée à Roussel. — Déclarations de grossesse de Louise Rebourd, Marie Romanet, etc.

B. 1846. (Liasse.) — 52 pièces; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des effets mobiliers : de Sebelin, marchand ; — de Cécile Fleury, femme Senard-Paquier ; — d'Anne Tabarin, veuve Seny ; — de Talin, marchand ; — de Tardy ; — de Marianne Terrisse, veuve Carlet. — Curatelle de Françoise et Laurence Tempier, déférée à Delacour. — Requête de noble Just-Henri de Tardivon pour être mis en possession des biens de Benoîte Gautier, femme Chaléat. — Émancipation d'André Sablière-Deshayes, gendarme de la compagnie du duc de Berry. — Déclarations de grossesse de Françoise Terrier, de Magdeleine Silvestre, etc.

B. 1847. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Vivian, procureur ; — de Vernein, bourgeois ; — de Valleyer, dit l'Étoile ; — de Turpin. — Compte de tutelle des mineurs Charbonnel, rendu par Marianne Truol, leur mère. — Instances civiles : pour Vial, marchand au Bourg-de-Péage, contre Delacour, chanoine pannetier de Saint-Barnard, en annulation de l'acte de vente d'un immeuble faite à celui-ci par Jullien ; — pour Françoise Vachier, contre Rambaud son mari, en séparation de biens, etc. — Parcelles de frais alloués à la veuve Voreppe et à Valette plaidant contre Viriville et Rambert.

B. 1848. (Registre.) — In-fol. 416 feuillets, papier.

1758-1761. — Provisions des offices : de procureurs données à Michel, à Reynier et à Calignon par Honoré, prince de Monaco et par le roi Louis XV. — Audiences. — Noms des parties : Étienne Charvet, chanoine de Saint-Donat, contre Louis Brenier, ancien officier d'infanterie, en plantation de limites ; — Duclot, chanoine, recteur de l'hôpital Sainte-Foi, contre Reynier en paiement de promesse ; — Chabert, curé de Charaix, contre Lacroix, en paiement de billet, etc. — Procuration donnée par Gabriel-Marcellin Chabalet, lieutenant au régiment des Volontaires de Dauphiné, à Marie Bernon, sa mère.

1849. (Registre.) — In-fol., 503 feuillets, papier.

1761-1764. — Audiences. — Noms des parties : François Gallière, inspecteur du domaine, contre Ducros, marchand, en reconnaissance d'écriture privée ; — Anne-Olympe Bouvier, femme de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye, avocat, contre les créanciers de François de Garagnol de Chambois, en dépôt de leurs titres ; — François Tavernier de Boulogne, écuyer, exécuteur testamentaire de Marie Gallois, contre Duret, en exécution de sentence ; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière, contre Rose, en paiement de pension ; — Joseph Servan de Boisset, écuyer, contre Collet d'Anglefort, en paiement de créance ; — Marc-Antoine Jullien, chirurgien, contre la veuve Luzel, en paiement d'honoraires, etc.

B. 1850. (Registre.) — In-4°, 489 feuillets, papier.

1754-1764. — Affirmations de voyage : par Bernard-Marbos, chanoine de Saint-Barnard ; — par Claude Aymar, religieux, receveur des droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Antoine ; — par Henri-Robert Planta, ancien officier de cavalerie ; — par Louis Baudet de Beauregard, seigneur de Saint-Jean, La Valette, etc. ; — par Morel, de l'ordre de Malte, prieur-curé de Fiançaye (Barbières) ; — par Boitel, curé de Saint-Étienne de Crépol, etc.

B. 1851. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens et effets délaissés par Catherine Agranier, femme Frier, et par Catherine Alhion, veuve Guignard-Paqueton. — Parcelles de frais alloués : à Abisset, plaidant contre Collet d'Anglefort ; — à Foulut, contre Augustin. — Déclarations de grossesse par Marie Azan, Catherine Barbier, etc. — Curatelles de Magdeleine Bayot et de Charlotte Aymon déférées à Bon et à Aymon. — Instances criminelles : de Barbillon-Dupré, commissaire de police, contre Guichard, et d'Armand, contre Lattier, pour voies de fait, etc. — Compte de tutelle de la mineure Ledos rendu par Louise Allier, sa mère.

B. 1852. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Bochage, curé de Genissieu. — Inventaire des effets mobiliers délaissés : par Blazer, chanoine et sacristain de Saint-Donat; — par Jeanne Bernard, veuve Bertoin; — par Bayot, marchand colporteur. — Ouverture du testament mystique de Joseph Bernon, négociant. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Bit de la succession de son oncle. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel contre Bonnet et ses complices pour vol d'un fromage de Comté; — d'Allemand, Claveyson, etc., contre Menjon, Malossane, etc., pour voies de fait.

B. 1853. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1770-1779. — Levée du cadavre d'un inconnu sur le bord de la rivière de l'Isère. — Inventaires des effets mobiliers : de Burais; — de Brun et de Brenier, marchands; — de Louis Brenier, ancien officier d'infanterie, à Romans; — de Bossard, procureur en l'Élection. Ce dernier inventaire mentionne l'*État politique de la province de Dauphiné*, par Chorier, 4 vol. in-12; l'*Histoire généalogique de la maison de Sassenage*, par le même auteur, 1 vol. in-12; les *Vies de François de Beaumont, baron Des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Calignon*, par Guy-Allard, 1 vol. in-12, etc. — Curatelle d'Anne Bret déférée à Delacour.

B. 1854. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle du mineur Craponne déférée à Guèze; — des enfants Cognil déférée à Laurence Guichard, leur mère. — Inventaire des biens délaissés : par Catherine-Marguerite de La Coste, veuve de Jean de Monier, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble; — par Jeanne-Marie Combe, veuve Royet; — par Chomat, boulanger; — par Chevalier et Charavit, procureurs à Romans; — par Marie-Magdeleine Chagriol. — Rapport d'experts sur la liquidation de la société formée entre Chomel et Senard-Paquier,

B. 1855. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Duguers; — de Françoise Delaye, veuve Savoye; — de Jean-Claude Delacour, ancien colonel de la milice bourgeoise de Romans. — Procédures criminelles : de Marianne Duel, contre Pascal, bourgeois; — de Ducros, contre Fayol, et de Dochier, commis négociant, contre Costalin, pour voies de fait. — Répudiation de la succession de Ducros par son frère. — Rapport d'experts : sur les réparations faites aux maisons de Jeanne Ducros, par Allier; — sur la valeur des fruits et récoltes de l'immeuble que Charles-François Dubu de La Plonnière doit rendre à Marie Martel, veuve Choron. — Tutelle de Blachette déférée à Descombes.

B. 1856. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de Gaudo-Paquet; — de Marie-Anne Froment et de Frère, soldat. — Apposition des scellés sur les meubles d'Antoinette Bertrand de Champlong, veuve de Pierre Isnard de Fontbrune. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Fayolle de la succession de son père. — Inventaires des effets délaissés par Louis Enfantin, chanoine de Saint-Barnard, et par Duret. — Ordonnance d'envoi en possession de la succession paternelle pour Charles-Arthur-Marie Duvivier de Fay-Solignac, enseigne des vaisseaux du Roi, seigneur de Barnave, Pennes et Veaunes. — Curatelles de Gabrielle-Artusine et Louise-Marguerite Duvivier de Fay-Solignac, déférées à Jérôme Français, notaire, donat de l'ordre de Malte, etc.

B. 1857. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens : de Lalive; — de Françoise-Éléonore Jubié, veuve Ladret; — de Guyot, drapier; — de Goirand, cordonnier; — de Geay, tisserand; — de Françoise Gaudo-Paquet. — Répudiation de la succession paternelle par Gay et par Gonnet. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de Louise Giraud d'avec ceux de Rambaud, son mari. — Procédures criminelles : de Granjon, contre Élizabeth Guinet et autres, et de Guichard, contre Dupré et Bérard, pour voies de fait; — de Fayol, contre Guyard, curé de Saint-Romain, pour injures réciproques, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Marc-Antoine Jullien de Joseph Reymond.

B. 1858. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations d'Antoine et de François Maussan. — Inventaires : des biens meubles et immeubles de Catherine Morin, veuve Romieux; — de Mathieu, huissier. — Assemblée de parents autorisant : des réparations à la maison des mineurs Latour; — la vente d'immeubles de la succession de Belland, par Thérèse Monzey, sa veuve, pour payer ses dettes. — Curatelle de Marie Michel déférée à Sève, son oncle. — Tutelle des mineurs Mallen donnée à Agrenier. — Instances civiles : pour Léonard Milanais, conseiller rapporteur au point

d'honneur de la Connétablie de France, à Lyon, contre Ducros, en reconnaissance d'écriture privée; — par Magdeleine Michon, contre Galland, son mari, en séparation de biens, etc.

B. 1859. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Pouchelon; — par Planet et Pelin, boulangers; — par Justine Picon, veuve Barbillon-Dupré; — par Péronnier, marchand; — par Muetton, sellier. — Répudiation de la succession de Victoire Pleinse, sa belle-mère, par Pouchelon, notaire. — Rapport d'experts sur les réparations faites au logis du *Lion d'or,* par Reboulet, au préjudice des mariés Pascal. — Curatelle de Jean-Alexis Nublat déférée à Truol. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre un cardeur de laine, pour tentative de viol, et contre un portefaix accusé de larcin; — de Claire Plantier, contre Vossier, pour voies de fait.

B. 1860. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des effets mobiliers : de Marie Rozan, veuve Girard; — de Robert, feudiste à Grenoble, mentionnant : un plan visuel de La Roche-de-Glun; — un terrier des directes de l'abbesse de Saint-Just, dans la même localité; — des parcellaires de Marches de 1633 et de 1698, et de Charpey, Saint-Vincent et Bésayes, etc. — Procès-verbal de vérification des mutilations faites aux armoiries de la cité sculptées sur la porte de l'hôpital Sainte-Foi. — Procédures civiles : des maires eté chevins de Romans, contre les meuniers de la ville, qui s'approprient une livre de farine par sétier de blé de 144 livres, sous le nom de *volle,* outre la 24e partie du sétier pour droit de mouture. — Compte de tutelle des mineurs Duel rendu par Richaud, etc.

B. 1861. (Liasse.) — 86 pièces, papier; un plan.

1770-1779. — Rapport d'experts sur les travaux faits dans la rivière d'Herbasse par Antoine Giraud, avocat, vis-à-vis de la prairie de noble Joseph-Justin de Tardivon de Montbrison, plan des lieux. — Requête de Magdeleine Monier, ex-religieuse de Sainte-Ursule, actuellement au monastère de Sainte-Cécile de Grenoble, pour avoir communication des actes de noviciat et de profession des religieuses Ursulines de Romans. — Inventaire des biens de Marie Rozeron, veuve Rochas. — Assemblée de voisins, à défaut de parents, autorisant la vente d'un petit domaine sis à Arthemonay, pour liquider les dettes de l'hoirie Savarin, etc.

B. 1862. (Registre.) — In-fol., 601 feuillets, papier.

1771-1775. — Audiences. — Noms des parties : Dubouchet, chirurgien juré au Bourg-de-Péage, contre Chosson, bourgeois, en paiement de promesse; — Catherine de Bernard, demeurant chez les Carmélites de Charleville, contre Bruno-Gabriel Deloulle, seigneur d'Arthemonay, prévôt de la collégiale de Crest, en paiement d'intérêts; — noble Louis-Jacques Senard-Paquier, capitaine de dragons, contre noble François Jomaron de Montchorel, aussi capitaine de dragons, en rendement de compte des sommes exigées par son père, après la mort de Charles Fleury; — Pierre-Antoine de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Thérèse Bernon, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Testaments : d'Antoinette Bertrand de Champlong, femme de noble Pierre Isnard de Fontbrune, en faveur de Pierre Bouvier-Desmarest; — de Catherine-Marguerite de La Coste, veuve de Jean Monier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, en faveur de Jeanne de La Coste, sa sœur, femme de Jean-Joseph-Thomas-Antoine-Gabriel de Quiqueran, des barons de Beaujeu, seigneur de Pierrelongue.

B. 1863. (Registre.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1764-1776. — Affirmations de voyage : par Jean-François de Murard, commissaire ordonnateur et provincial des guerres, et Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy de Saint-Germain; — par Armand, prieur-curé de Brussac (Ardèche); — par Bouvarel, bourgeois de La Baume-d'Hostun, etc. — Défauts accordés : à noble Antoine Michon, avocat, contre Ducros, bourgeois; — à noble Louis Dufaure, contre Machon; — à Bona, curé de Mours, contre Oternaud; — à Pierre Enfantin, négociant en soie, contre Ducros; — à noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, contre Brunet, etc.

B. 1864. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1684-1776. — Distribution des causes : Brenier, juge royal, a le procès du syndic de l'Aumône-Générale de Romans, contre Pascal; — Chaléat, le procès de la veuve Savoye, contre Jeanne Jourdan; — Flandy-Dumas, le procès de Lasserre, contre Chabran; — Bernon, juge ducal, le procès de Bon, contre la veuve Barthélemy; — Sablière-Dubouchet, juge royal et ducal, le procès de Legentil, contre la veuve Blain, etc.

B. 1865. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : pour Bidault, prieur commendataire de Saint-Véon de Parnans, contre

Fayard, bourgeois de Génissieu, en reconnaissance de cense; — pour Blain, marchand à Romans, contre Izoard, en paiement de promesse; — pour Marianne Bayot, veuve Allemand, contre Françoise Lioret, héritière d'Allemand fils, en délivrance des meubles et immeubles qui lui reviennent dans la succession dudit Allemand; — pour Marianne Arod, contre Vial, son mari, en séparation de biens, etc. — Émancipation d'Anne Arnaud, femme Constantin. — Inventaires des biens d'Allier, de Belle et de Thérèse Bernon. — Apposition des scellés dans la maison Enfantin de Lizeau, où est décédé dom Antoine Belland, religieux de Cluny, prieur de Pommier et Saint-Georges-Barrois en Forez, etc.

B. 1866. (Liasse.) — 34 pièces; 2 cahiers in-fol., 177 feuillets, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens : de noble Jacques-Charles Brenier de Préville, ancien capitaine au régiment de Normandie; — de Bossan, ancien marchand; — de Bon, bourgeois. — Rapport d'experts sur la valeur des domaines de Bagnier et de Condillac, sis aux mandements de Monteux et de Clérieux, vendus le 23 juin 1770 par François Bonnot de Saint-Marcellin, à Louis Machon, notaire, par acte dont la rescision est demandée pour lésion dans le prix : la valeur des deux domaines, à raison du 4 p. °/₀ du revenu net, qui est de 3,804 livres, arrive à 95,117 livres, soit 27,062 livres de plus que le prix de la vente. — Requête de Jeanne-Félicité Boutelier, veuve de noble Joseph Cara de La Bâtie, officier de dragons, pour obtenir vérification des réparations faites à la maison Reymond.

B. 1867. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais : pour Charlet, curé des Hayes en Lyonnais, plaidant contre la femme Chagriol; — pour Charbonnel, plaidant contre Enfantin frères, négociants en soie à Romans. — Curatelle de Marguerite-Gabrielle-Félicité Cara de La Bâtie, fille de noble Joseph, déférée à François Duportroux, son oncle, chanoine, maître de chœur à Saint-Barnard. — Levée du cadavre d'un enfant, trouvé dans l'église de Saint-Barnard. — Inventaires des biens délaissés : par Buthaud dit Bitou; — par Anne Brunet, veuve Giraud; — par Joseph Brunet; — par Jean, Claude et Henri Charvet.

B. 1868. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations de la succession de leur père par Ducros et par noble Pierre-François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble. — Rapport sur l'état du tombeau construit par les Cordeliers de Romans dans le cloître de leur couvent : longueur 28 pieds 9 pouces; largeur 11 pieds 3 pouces; hauteur 7 pieds 3 pouces. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par François-Antoine Deloulle, conseiller au Parlement de Grenoble, de la succession de François Bonnot de Saint-Marcellin, écuyer. — Inventaires des effets et biens délaissés : par Élizabeth Ducros, veuve Chodier; — par Delacour, prêtre; — par de Crolard, bourgeois; — par Décluse et Darjoux.

B. 1869. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Tutelle des mineurs Gaillard déférée à Favier. — Apposition des scellés dans la maison de Galland, fabricant de bas. — Rapport d'experts sur la séparation des biens d'Antoinette Fochier d'avec ceux de Bonnet, son mari. — Répudiation de la succession de Bossan par Françoise Fière, sa veuve. — Inventaires des biens : de Fayolle, receveur des consignations; — de Gilles Faucon, directeur de la régie générale; — de Dupin, perruquier. — Parcelle de frais alloués à Fermond, plaidant contre la veuve Baux. — Curatelle des filles Duguers déférée à Badoux, etc.

B. 1870. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiation de la succession Legrand par Guiffre, tuteur des mineurs Legrand. — Rapports d'experts : sur les pertes causées à Gérente par l'incendie, de sa maison; — sur l'état de la maison acquise de Jay par Gay, maréchal. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Françoise Gaudo-Paquet. — Inventaires des biens : de Garnier, avocat; — de Guichard; — de Marie Guerin, veuve Peyrache; — de noble François de Gondoin. — Parcelle de frais alloués à Génissieu plaidant contre Astier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Genin, au nom de ses petits-fils, de la succession de Genin fils.

B. 1871. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Vente à l'encan des marchandises de Lacoste. — Inventaires des biens : d'Anne Mercier; — de Marie Merle, veuve Semaine; — de Meille, brigadier des tailles; — de Legrand, fabricant de draperie; — de Lapierre, boulanger; — de Lambert, le cadet, bourgeois; — de Johanys père et fils, chirurgiens. — Répudiations des successions de Françoise Faucon, veuve Mercier, et de Mallen, par Françoise Mercier, veuve Pascalis, et par Bernard Mallen. — Parcelle de frais alloués à Lambert, plaidant contre la femme Jamonet, etc.

B. 1872. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Composition de la masse héréditaire de la succession Planche. — Inventaires des biens : d'Élizabeth Pinet; — de Philisdor, géomètre ; — de Perroud, teinturier ; — d'Anne Payen, veuve Chosson ; — de Louise Paquet, veuve Sablière. — Liste des notables nommés pour la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle : Enfantin Saint-Prix, chanoine ; Delacour, curé de Saint-Romain ; Revol, avocat, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Mouchette, receveur de la régie. — Curatelles de Pouzin, de Victoire Poncet, de Pélerin, etc.

B. 1873. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1780-1789. — Assemblée de parents autorisant Royanès à exiger le paiement des créances de la succession paternelle, pour payer son apprentissage de fabricant de bas. — Émancipation de Marie-Magdeleine Régal. — Inventaire des biens de Ramel, teinturier. — Tutelle de Jeanne-Éléonore Pouchelon déférée à Magdeleine Fayolle, sa mère. — Répudiation de la succession de leur père par Emmanuel-Joseph Suel, chanoine de Saint-Barnard, par Louis Suel-Pourcieux, curé de la paroisse de Saint-Barnard, et par François Suel-Beguin, négociant, etc. — Parcelles de frais alloués : à Seyvet, plaidant contre Eynard ; — à Sablière, marchand, plaidant contre les héritiers du chanoine Latour.

B. 1874. (Liasse.) — 71 pièces; 1 cahier in-fol., 140 feuillets, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la fixation des lods dus au Roi par noble Adrien de Wittert de Rovestrum, acquéreur du domaine de Saint-Georges, à La Roche-de-Glun. — Curatelle de Marie Vallet-Buisson déférée à Claveyson. — Compte de tutelle rendu aux mineures Latour par Marianne Truol, veuve Latour. — Émancipation de Tabaret, fabricant de bas. — Répudiation de l'héritage d'André Suel, avocat, par Emmanuel-Joseph Suel, vicaire général de Senez, Louis Suel, etc. — Tutelle des mineurs Vivian, déférée à Marguerite Coissieu, leur mère, etc.

B. 1875. (Cahiers.) — In-fol., 346 feuillets, papier.

1785-1788. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François-Joseph-Claude Duchy, marquis d'Arcamon, demeurant à Auch, contre Enfantin frères, mouliniers en soie à Romans, en interposition de décret sur encan ; — nobles Félix de Biousse-Duplan de Comiers, capitaine d'infanterie, Joseph Biousse-Duplan de Presles, capitaine de dragons, et Françoise de Biousse, leur sœur, femme de Sablière de La Condamine, contre la veuve Malbruny, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Ordonnance d'Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, relative au paiement du centième denier.

B. 1876. (Cahiers.) — In-fol., 264 feuillets, papier.

1785-1789. — Testament de noble Jean-Charles Brenier, ancien officier d'infanterie, en faveur de Françoise-Charlotte Duguers. — Provisions de lieutenant de judicature données à Legentil par le Chapitre de Saint-Barnard. — Discours de Duportroux, procureur du Roi, à l'audience du 28 novembre 1789, sur les événements politiques. — Audiences. — Noms des parties : de Latune et Cie, négociants à Crest, contre Lattier, en paiement de lettre de change ; — Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, contre la veuve Châtaing, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DE SAINT-AUBAN, CHAMEL, SOUBREROCHE, VALDROME ET VERCORS.

B. 1877. (Cahiers.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1659-1679. — Audiences. — Noms des parties : le commandeur de Valdrôme, contre Faure, en restitution de titres de propriété ; — Lagier, contre Vache, en paiement de frais de procédures ; — Marie et Louise Des Aynards, de Saint-Auban, contre Morin, en paiement de lods et d'arrérages de cense ; — noble David Livache, avocat, contre Faure-Morel, en jugement de défaut, etc. — Émancipation de Bermond, de Pierre et Jean Faure-Morel. — Répudiation de la succession de leur père par les enfants Begou.

JUDICATURE DE SUZE-LA-ROUSSE.

B. 1878. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1671-1786. — Procédures civiles et criminelles. d'Aillan et Boyer, contre Louise Bourbousson, veuve Souchière, en paiement de sa quote part du rôle des intéressés à l'entretien du canal de Bigarri ; — de Fabre, contre Bourbousson, pour injures ; — d'Élizabeth Piton, veuve Souchière, aubergiste, contre Gromette, en paiement de fournitures de pain et de vin ; — de Siberot, contre Joseph Champeau, en répétition des droits dotaux de Marianne Champeau, sa femme, etc. — Partage des biens de Fabron entre ses enfants.

JUDICATURE DE TAIN.

B. 1879. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1675-1789. — Contrats de mariage : de Frsoçnai Beguin avec Magdeleine Fournier; — d'Alexis Fleury avec Magdeleine Degros; — de Jean Rebatet, d'Érôme, avec Cécile Lovier, de Serves. — Requête de Berger pour obtenir communication du testament de Laurent Fleury, mari de Catherine Ternal. — Procédures civiles : pour Jean Chaulet, fils de Jacques, chirurgien à Marsas, contre les héritiers d'autre Jean Chaulet, bourgeois de Tain, en discussion des biens de celui-ci; — pour Combe, instituteur à Érôme, contre Échinard, en paiement de promesse; — pour Francon, charpentier, contre Tardif, en annulation de saisie, etc. — Testaments de Marie Pradier, veuve Francon; de Louise Peraud, veuve Beguin. — État des parcelles du domaine de Saint-Georges possédées par Dijon et Fleury. — Reconnaissance par Charignon d'une cense de 3 deniers au maréchal prince de Soubise, seigneur de Tain, pour une maison dans les fossés de la ville.

B. 1880. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1740-1749. — Instances civiles : de Vilherme, de Monteux, contre la veuve Monneron, en paiement de ses gages; — de Lhotelier, notaire à Tain, contre Thivolle, en paiement de bail à ferme; — de Rolland, contre les mariés Misery, en reddition du compte de tutelle de Marie Francon, sa femme, etc. — Testament d'Arnaude Bedot, veuve Delhomme. — Contrat de mariage de Nicolas Traversier, de Croze, avec Marguerite Delhomme. — Ordonnance de police rendue par Claude-François Mure, châtelain de Tain, juge de police, prescrivant d'enlever tous bancs de pierre et de bois, piliers, etc., placés dans les rues.

B. 1881. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 84 pièces, papier.

1750-1759. — Instances civiles : pour Marguerite Argoud, tailleuse, contre la veuve Chavassieux et sa fille, en exécution de contrat d'apprentissage; — pour Jolicard, sacristain du prieuré de Tain, contre Pierrette Benoit, veuve Courteville, en paiement d'arrérages de cense; — pour Lhotelier, contre son père, en délivrance des biens qu'il lui a donnés par contrat de mariage; — pour Marguerite Girard, veuve Bergier, contre Marie Crouzel, en fermeture de jours ouverts sur son jardin, etc. — Conditions de la vente aux enchères des immeubles de l'hoirie Livoin; parmi eux se trouve le logis de la *Croix-Blanche*.

B. 1882. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1750-1759. — Contrats de mariage : de Gaspard Monneron avec Angélique Finet; — de Laurent Marsanne avec Antoinette Didier. — Inventaire des biens délaissés par Jacques Livoin. — Procédures civiles : de Marcel, marchand, contre Lhotelier, caution de Cluas, en paiement de créance; — de Marion, contre Bret, en imputation d'arrhes sur le prix de l'avoine qu'il lui a achetée et payée; — de noble Louis-Étienne de Mirabel, ancien officier d'infanterie, au Cheylard, contre Thivolle, en paiement de plusieurs annuités du bail à ferme des domaines de Beauséjour, Broué et Lachaux, sis à La Roche-de-Glun et Monteux. — Signification aux consuls de Tain de la part de Dauphine Marion, veuve Salanard, d'avoir à supporter la responsabilité de l'incendie que peut allumer dans la maison qu'elle a acquise de la communauté, le feu de joie annoncé sur le port de la ville.

B. 1883. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : pour Catherine Tabarin, veuve Livoin, contre les créanciers de son mari, en constatation par inventaire des effets de la succession; — pour noble François de Richard, sieur des Vorses, ancien capitaine d'infanterie, à Taulignan, contre Tabarin, en paiement de rente due par Livoin; — pour Vogrand, boulanger, contre Magdeleine Degros, veuve Fleury, en paiement de fourniture de pain, etc. — Vente par Tardy à Misery de 2 quartelées de terre à Croze, pour 60 livres.

B. 1884. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier

1760-1769. — Testament de Marguerite Barbe, veuve Misery. — Contrat de mariage de Laurent Marsane avec Jeanne Clay. — Compte de tutelle rendu au mineur Blache, par François Moulin. — Instances civiles : pour Benoit, marchand de soie à Clérieux, mari de Catherine Tabarin, contre Monneron, receveur des fermes du Roi à Tain, et pour Carre, de La Roche-de-Glun, contre Pochon, en paiement de créance; — pour Bertos, maçon à Marsas, contre Arsac, en paiement de pierre de taille; — de Chalieu, maçon, contre Vogrand, boulanger, en règlement de compte de fournitures réciproques.

B. 1885. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 106 pièces, papier.

1760-1769. — Vente par Francon à Deloche, notaire à Tain, d'une maison, rue Neuve, pour 600 livres. — Procédures civiles et criminelles : de Defélix, vigneron

à Tain, contre Chosson, pour voies de fait; — de Francon et de Friol, marchands, contre les mariés Vogrand et Landré, en paiement de créances; — de Grand, contre Lhotelier, notaire à Tain, en reconnaissance de promesse, etc. — Inventaire des biens de Magdeleine Degros, veuve d'Alexis Fleury. — Requête de Joseph Fleury de Ramezan, officier d'infanterie, réclamant l'ouverture du testament de ladite Magdeleine Degros.

B. 1886. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1760-1769. — Contrat de mariage de Livoin avec Clauda Berthier. — Levée des scellés mis sur les effets d'Arsène Mayère, hermite à Saint-Christophe sur Tain, revendiqués par les héritiers naturels du défunt et par le chapitre de Saint-André-le-Bas, à Vienne, prieur du prieuré de Saint-André-d'Humilian, dit de Larnage, dont dépend l'hermitage de Tain. — Inventaire des biens de Paturel. — Procédures civiles : pour Meyer, contre Seigneuret, en paiement de créance; — pour Marguerite Pipard, contre Pochon, son mari, en séparation de biens; — pour Reynaud-Vallier, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Four, en paiement d'annuités du bail à ferme des biens de Marie-Magdeleine de Courteville, sa femme, etc.

B. 1887. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1760-1769. — Délibérations consulaires de Tain concernant : la révision de l'inventaire des archives communales; — l'élargissement et l'entretien du grand et du petit canal du ruisseau de La Bouterne; — le paiement des 30 sétiers de grains dus aux pauvres par le prieur de Tain. — Procédures civiles : pour Marie Rozeron, femme Lolive, contre Marianne Chorier, femme Lolive, en paiement du vin qu'elle a vendu en son nom; — pour Thérèse Rosier, femme Blachier, en séparation de biens, etc. — Rapport d'experts sur l'état des bâtiments, vignes et terres dépendant de l'Hermitage de Tain, mentionnant une maison et une chapelle, un jardin d'une pugnerée et demie en forme de terrasse; une terre de même superficie; 321 toises delphinales de vigne vieille bas plant; 129 toises de vigne grand plant en médiocre état; 573 toises de vigne grand plant en mauvais état; 440 toises de terre et vigne; 551 toises de vigne vieille; 100 toises de terre; 273 toises de vigne vieille; 150 toises de vigne jeune, et 726 toises de vigne vieille en assez bon état. La voûte de la chapelle menace ruine; le tabernacle est en bois peint; « le devant de l'autel en cuir doré, où est l'image de la Vierge, est hors de service; un tableau représentant Saint-Christophe est sans cadre, troué et en très-mauvais état », etc.

B. 1888. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 102 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens de Charbonnel, receveur de la douane au bureau de Champagne. — Procédures civiles et criminelles : de Berton, marchand de grains et de farines, contre les agents du maréchal prince de Soubise, seigneur de Tournon, qui lui ont confisqué deux balles de farine vendues au marché de la ville, contrairement à l'arrêt du 13 septembre 1774 sur la liberté du commerce des grains; — de Biguet, contre Borel, pour démolition d'un mur mitoyen, et contre Nouvion, pour menaces et voies de fait; — de Duplan, contre Magdeleine Buisson, veuve Beraud, en paiement de créance.

B. 1889. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Vente par Frachisse à Pascal, notaire, d'un jardin sis à Fossa, près de Tain, contenant une pugnerée et demie, moyennant 448 livres. — Instances civiles et criminelles : de Laty, droguiste, contre Morety, chirurgien, en paiement de promesse; — de Montlevier, vigneron, contre Chosson, en paiement de frais à lui adjugés; — de Monneron, contre Guillermet, en plantation de limites; — de Morin, contre Rostaing, tonnelier, en paiement d'osiers; — de Grignon, tailleur d'habits, contre la femme et la fille Beguin, pour injures, etc.

B. 1890. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles et criminelles : de Sauvajon, contre Belguise et sa femme, et de Pecaud, négociant à Lyon, contre Revol, pour voies de fait; — de Roure, contre Martin, pour établissement de chemin sur sa propriété; — de Rolland, contre Seguin, pour séduction de sa fille; — de Rebatet, contre Seigneuret, en paiement de créance; — de Jean-Antoine de Mure de Larnage, seigneur de Larnage, Humilian et la maison forte d'Herpieux, contre Marie Rozeron, en nomination d'experts, etc.

B. 1891. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles et criminelles : de Jeanne Fleury, veuve Rouveyre, contre Deloche, ancien religieux de l'Ordre de Saint-Antoine, pour injures; — de Faucon, voiturier, contre des postillons de Tain, pour voies de fait; — de Desfrançois, conseiller au bailliage d'Annonay, contre Lhotelier, procureur à Tain, en paiement de créances; — de Joseph-Louis-Gabriel Daré de

Ladevèze, officier au régiment de Médoc, contre Salanard, en paiement d'intérêts du prix d'une maison qu'il lui a vendue, etc. — Testament de Clet, maçon.

B. 1892. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 78 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Montlevier, contre Fournier, de Serves, en imputation de sommes payées au nom du défendeur sur le loyer de la maison qu'il tient de lui; — pour Suzanne Millot, veuve Rampon, contre Marion, son fils de premier lit, en paiement de pension alimentaire; — pour Landré, boucher à Tain, et Jourdan, marchand, contre Lhotelier, en paiement de promesse; — pour Hay, brasseur à Lyon, contre Moréty, aubergiste, en paiement de livraison de bière, etc. — Inventaire des biens de Guillot. — Contrat de mariage de Four, de Condrieux, avec Henriette-Catherine Berton.

B. 1893. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Requête au juge de police par le procureur juridictionnel pour obtenir des réparations au puits voisin de la maison Lhotelier. — Procédures civiles et criminelles : de Servier, tanneur, et de Rollet, fabricant de chapeaux à Lyon, contre Pélissier, en paiement de billets à ordre et de fournitures; — de Robin, contre Rolland, en répétition des droits légitimaires de la femme Robin, née Rolland; — de Pailharey, boulanger, contre Chautan, postillon, pour injures, etc. — Inventaire des biens de Sauvajon. — Contrat de mariage d'Escomel avec Marie Delhomme.

Judicature de Tulette.

B. 1894. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1748-1788. — Accord entre Marie Piellat, veuve Sigaud, et Louis Sigaud, au sujet d'une pension viagère constituée au profit de la demanderesse par son mari défunt. — Procédures civiles : pour Jacomin, contre Bernard, en paiement de deux balles de laine; — de Jacques Bremond Saint-Christol, avocat à Tulette, contre Vizian, en paiement du loyer d'une écurie; — de Marie Escoffier, veuve Achaume, contre Mondon, en paiement de créance, etc.

Judicatures de La Vache et de Faventines.

B. 1895. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1660-1669. — Inventaires des biens délaissés par Jourdan, bourgeois de La Vache, au domaine de Griolon. — Procédures civiles : pour Bénistant, contre le recteur des pauvres, en paiement des améliorations faites au fonds de l'hôpital de La Vache pendant qu'il le tenait en appentionnement; — pour Fayard, bourgeois de Chanas, contre Marie Estezet, de La Vache, et noble Gaspard d'Arbalestier, sieur de La Gardette, cessionnaire d'Anne de Bezanger, veuve de noble Pierre de Gilliers de Vallier, contre Neyremant, en paiement de pension et d'arrérages de pension, etc. — Instances criminelles : de Benoit, secrétaire greffier de la communauté, contre Mounier, pour injures; — de Fornet La Nonière, capitaine châtelain d'Étoile, contre Orelin, pour vol de gerbes, etc.

B. 1896. (Liasse.) — 75 pièces; 1 cahier in-4°, 60 feuillets, papier.

1660-1699. — Compte de l'administration des biens de Claude Jourdan rendu par ses deux fils aux créanciers du défunt. — Inventaire des biens de Sidrac Lioux. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Pierre Neyremant par Catherine Peytieu, sa veuve. — Procédures criminelles : d'Étienne Reynier, contre nobles Pierre et Louis de Monery, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean Odde de Bonniot, de Baumont, contre Jourdan, en paiement de créance; — noble François d'Alby, étudiant en droit, contre Benoit, en paiement d'arrérages de cense; — noble Jean-Baptiste de Bovet, juge mage de Valence, contre la veuve Combe, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions de juge de La Vache données à Jean Planta, par Charles-Jacques de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1897. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1700-1789. — Levée des scellés apposés au château de La Vache, après le décès d'Ennemond-Bernard de Bressac, doyen des conseillers au Parlement de Grenoble. — Vente à l'encan des meubles de feu Charles Arnoux. — Instances criminelles : de la veuve Boivin, meunière, contre Laverne, pour voies de fait; — d'Ennemond-Bernard de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble, contre de Bressac de Faventines et de Bressac-Lorient, ses fils, l'un capitaine et l'autre lieutenant au régiment de la Couronne, pour vol commis dans le château de La Vache, etc. L'ordonnance du juge porte qu'ils ont enfoncé la porte du cabinet, enlevé neuf à dix mille livres de numéraire dans deux armoires, une tabatière d'or, des boutons de manche à rubis faux, un manteau écarlate, une paire de pistolets, etc.

B. 1898. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1700-1789. — Vente à l'encan des meubles de Reynier. — Inventaires des biens de Monier et de Girent. — Instances criminelles : de Champel, contre Bonnet, pour voies de fait; — du procureur fiscal, contre Marcou, Benoit, Mourier, etc., pour vol de bois, délits de pêche. — Défauts accordés à Martin La Plante, notaire, contre Champel, la veuve Rolland, etc.

B. 1899. (Liasse.) — 30 pièces; 1 cahier in-4°, 156 feuillets, papier.

1740-1769. — Inventaire des biens de Claire Baffard, veuve Reynaud. — Procédures criminelles : de Jean-Baptiste de Bressac, contre Silvestre, Odeyer et Rolland, qui sans droit ont arrosé leurs terres avec l'eau du canal du moulin d'Étoile ; — Durozier, cocher de M. de Bressac, contre Tavard, Champet, etc., pour voies de fait. — Affirmations de voyage : par François de Clermont, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — par noble Claude-Just de Marquet, etc.

B. 1900. (Liasse.) — 35 pièces ; 6 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1788-1789. — Déclarations de grossesse de Jeanne Arculier et de Marie Grégoire. — Défauts accordés : à Marianne Aymon de Franquières, veuve de Jean-Baptiste de Bressac, contre Pialoux; — à Venance Vaulouis d'Ozon, curé du Puy-Saint-Martin, contre Amblard, etc. — Provisions des offices : de juge de La Vache et Faventines, données à Gabriel Boveron par Marianne-Joseph-Gabriel-Laurent de Bressac; — de juge de Faventines données à Pierre Boveron par Jean-Baptiste-Bernard de Bressac, etc.

JUDICATURES DE VENTEROL, VILLEFRANCHE, VINSOBRES, BÉNIVAY, BÉSIGNAN, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CHAUVAC, CURNIER, EYROLLES ET LES PILLES.

B. 1901. (Liasse.) — 35 pièces, 7 cahiers in-4°, 339 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Instances civiles : pour Mossé, juif de Nîmes, contre Mourier, de Venterol, en paiement de créance ; — pour Jeanne Fer, veuve Chamoix, des Pilles, contre Jacques Fer, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Émancipation de Pierre Garcin, d'Eyrolles, par son père. — Testaments d'Élizabeth Bourgeaud, femme Teste, des Pilles, en faveur de son fils, et de Marianne Barjavel en faveur de Marie Souchon, sa nièce. — Provisions de l'office de juge des Pilles données à noble Joseph-Thomas Faudon-Doclurez, par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, baron des Pilles. — Contrat de mariage de Jean Giry avec Marie Ramus, et de Joseph Dufraine, chirurgien, avec Catherine de La Tour, originaire de Montpellier. — Donations par Pierre Perrin, prieur des Pilles, noble Jean-François-Laurent Tardieu de Saint-Aubanet, des Pilles, et les mariés Liotier, de plusieurs sommes d'argent arrivant ensemble à 815 livres, à l'œuvre de charité ou hôpital du lieu, etc. — Procédures criminelles : du procureur d'office de Villefranche, contre Chastel, Rigaud, etc., qui dévastent les bois du seigneur ; — de Perrin, de Curnier, contre Chauvin, pour voies de fait, etc.

SUPPLÉMENT.

B. 1902. (Cahier.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1705-1779. — Audiences du Présidial de Valence. — Noms des parties : Alexandre Desrois, sieur de La Gamelle, prieur du Pègue, contre Bourbousson, notaire à Saou, en interposition de décret sur encan ; — le curateur de l'hoirie de noble Pierre Des Isnards, contre les créanciers du défunt et Marie Blanc, son héritière présomptive, en discussion des biens dudit Des Isnards; — Marie-Magdeleine de Truchet, veuve de Louis de La Tour-Montauban, contre Berlhe, en paiement de promesse ; — noble Gaspard de Lastic, seigneur de l'Hôtel d'Eurre, co-seigneur de Saou, contre Fuoc, en adjudication de profit de défaut (B. 835) ; — noble Paul-Alexandre de Montrond, seigneur de Plan-de-Baix, contre Bérengier, en paiement de créance ; — Jean-Joseph-François de Tertulle marquis de Pluvinel et de La Roque, contre Marie d'Urre, veuve de noble Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, en ouverture de substitution et fidéi-commis portés dans la donation de Jean d'Urre du 21 août 1653, au profit du marquis de La Roque, etc. (B. 841.)

B. 1903. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1668-1789. — Procédures faites devant le vi-bailli du Buis à la requête d'Isabeau de Saussan, veuve de noble Hector de La Tour, sieur de Cornillon, tutrice de Marie de La Tour, sa fille, contre noble Antoine de Caritat, seigneur de Condorcet, et Lucrèce de La Tour, abbesse du monastère de Nyons, en communication de papiers du défunt (B. 986). — Instances criminelles : de Blanchard et Brunet, contre Tallian, pour voies de fait (B. 988) ; — de Magdeleine Bergié, de Mirabel, contre Aubenas, Dariey, etc.,

pour injures; — d'Antoine de Caritat, comte de Condorcet, contre Chastain, pour jet de pierres; — de Catherine de Saint-André-Marnais de Versel, veuve de Charles de Gauthier, seigneur de Montguers, contre Reynaud, pour dommages commis au pâturage appelé Le Devès (B. 990), etc. — Requête de Léon de Grasse Dubat, commandeur du Poet-Laval, propriétaire du bois des Sarrières à Mirabel, pour arrêter les dévastations commises dans ledit bois (B. 989). — Provisions de l'office de notaire au Buis données à Niel par Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois (B. 992). — Requête de Blanc pour obtenir l'exécution de l'arrêt prononcé contre Matheron, dit Chanteleyme. (B. 994.)

B. 1904. (Cahiers.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1658-1786. — Comptes rendus devant le juge mage de Die par noble Jean-Antoine de Chaparon, sieur de Restoro, capitaine de dragons réformé, aux créanciers de son père, et par Jeanne de Maffé, veuve Faure, à Vacher et à Grégoire, de l'administration des biens de noble Antoine de Chaparon et de Marie et Paule Faure (B. 1114-1121). — Audiences. — Noms des parties : les mariés Allemand, contre Roche et Galland, fermiers de la dîme de Ravel, en appel de juge du lieu; — Charles de La Tour-Gouvernet, baron d'Aix, contre Gauthier, en reconnaissance d'écriture privée (B. 1066); — noble Hector de Forest, seigneur de Blacons, contre Chaste et Monteillet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Transcriptions : règlement fait par le roi Louis XIV pour arrêter les contraventions commises par ceux de la Religion Réformée aux édits de Nantes et de 1629 et aux déclarations du 18 septembre 1664. — Édit du Roi portant révocation de tous les titres de noblesse accordés depuis le 1er janvier 1634 jusqu'au mois de septembre 1664. — Arrêt du Conseil d'État décidant que tous les corps de communautés du royaume sont censés de la religion catholique et romaine, etc. (B. 1069.)

B. 1905. (Cahiers.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1673-1674. — Audiences du juge d'Allex. — Noms des parties : Camier, recteur de la chapelle Sainte-Catherine à Allex, contre Chavagnac, prieur de La Baume-Cornillane, et Catherine Chavagnac, sa sœur, en restitution de fruits perçus dans le fonds de la chapelle précitée; — Laurent, curé d'Allex, contre les consuls du lieu, en paiement du luminaire de son église, etc. — Purge des hypothèques grevant les maisons, fiefs, etc., vendus le 25 juillet 1673 par Pierre Perachon, seigneur de Saint-Maurice, à Alexandre de La Tour-Gouvernet, seigneur de Lachau, faite au nom de Lucrèce Dupuy-Montbrun de Villefranche, veuve de l'acquéreur; sont mentionnées : une maison au bourg de l'Église, à Allex, la grange d'Aiguebonne, celle de Blacherousse, etc. — Affirmations de voyage : par noble Sébastien de Fages, mandataire du sieur du Cheylard, son frère; — par Marianne d'Espinchat, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger. (B. 1341.)

B. 1906. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1703-1744. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, Beaufort, etc. — Noms des parties : le baron de Truchet, contre l'abbé de Truchet, de Montrond et autres ayant-droit, en nomination d'un tiers-expert pour évaluer la succession de noble Alexandre d'Arbalestier; — Delolle, bourgeois de Soyans, contre Cheyron, fermier de La Perouse, en paiement de cheptel et restitution de récolte; — noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre les enfants Brun, en nomination de curateur à ceux-ci; — Reynard, prieur-curé d'Aucelon, contre Rafin, en interposition de décret sur encan; — René-Louis-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, héritier de René-Antoine, son père, contre Martin, en exécution de transaction; — Esther Eydoux, veuve de noble Antoine Borel, sieur de Lestang, contre Blanc, en rendement de compte de séquestre; — Joseph-Ennemond Mottet, contrôleur général des domaines et bois de S. M., contre Eynard, en paiement de billet, etc. (B. 1366.)

B. 1907. (Cahiers.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1745-1750. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Didier Dubarry, prieur de Rompon et de Saint-Pierre de Francillon, contre Barral, en prestation de nouvelle reconnaissance; — Florimond Du Fay, contre Barnave, marchand à Vercheny, en paiement de créance; — Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, contre Vallentin, de Lozeron, en paiement de droit de fournage; — Beylieu, marchand de Saillans, contre Alexandre de La Tour-de-Lers, seigneur de Piégros etc., en communication de ses terriers, etc. — Provisions de sergent ordinaire de Saou, Celas, etc., données à Moulin par Louis-Henri-René de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans. (B. 1368.)

B. 1908. (Cahiers.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1750-1777. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Jean-François Bruyère de Vaumane, bourgeois de Cobone, contre Grangeon, de

Beaufort, en paiement de créance; — Reboul, curé de Menglon, contre Jalla-Duclaux, de Saou, en autorisation d'ester en justice à donner à Marianne Reboul, sa femme; — Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp, contre Bastet, en paiement de capital et d'intérêts de rente; — Chabrol, curé de Bezaudun, contre Arnoux de Reynier, de Saou, en paiement de promesse; — Lombard de Latune et Daly, contre Arthaud, Defaysse, etc., en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque, etc. (B. 1370.)

B. 1909. (Cahiers.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1777-1789. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Magdeleine-Jeanne-Louise-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Montauban, veuve de François, marquis de Virieux, contre Eyraud, de Montclar, en paiement d'arrérages de pension; — Armand-François de La Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, contre Peyrasol, en paiement de lods; — Jean-Jacques Garnier de Labareyre, avocat à Valence, contre Besson, en paiement de promesse privée; — Falquet-Travail, écuyer, procureur du Roi en la maréchaussée générale de Dauphiné, seigneur de Saou et de la forêt de Saou, contre Pezilier, en paiement d'une annuité de pension, etc. — Affirmations de voyage : par Deydier, curé de Montclar; — par Aubert, de Montélimar, etc. (B. 1371.)

B. 1910. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1640-1749. — Procédures civiles et criminelles poursuivies : devant les juges de Bathernay, Bren, etc., par Seigneuret, chirurgien à Saint-Donat, contre Bossard et Puzin, pour dommages à son pré de Druzieu; — par le procureur fiscal de Saint-Donat, contre Chalieu, Tabarin et d'autres jeunes gens pour tapage nocturne; la requête porte en outre qu'en septembre 1739 ils ont, à des heures indues, enfoncé la porte du four banal, emporté le pilori de la bauche de cour de châtellenie, renversé les bancs placés devant plusieurs maisons, jeté les seaux dans les puits, enlevé et enfoncé des portes, etc.; — par Perignat, sergent du lieu, contre Seigneuret, pour insultes et voies de fait dans l'exercice de ses fonctions; — par les Jésuites de Tournon, prieurs de Saint-Donat, contre des femmes qui ont pris la feuille de leurs mûriers, etc. Inventaire des biens de Mottet. (B. 1388-1390.)

B. 1911. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament de noble François de Marcoux, sieur du Baix, habitant à Charmes, faite à la demande de ses héritiers; transcription dudit testament en faveur de Louise de Marcoux, sa fille, femme de noble Charles Gondoin Des Combes. — Levée du cadavre de Jourdan, dit Bavière. — Inventaires des biens de Cottin, de Bonneton et d'Alloy, de Saint-Donat. — Procédures civiles : pour Legentil, notaire audit lieu, contre Marianne Argoud, veuve Cotte, en vérification de limites; — pour Jeanne Michel, veuve Charvet, contre Delaréal, bourgeois de Peyrins, en paiement de sa part de la cense réclamée à la demanderesse par le comte de Charmes, etc. — Tutelle des enfants Béraud déférée à Marie Buisson, leur mère. (B. 1391-1393.)

B. 1912. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles et criminelles devant les juges de Bathernay, Bren, etc. : pour Massillan de La Bellane (Plèche), ancien négociant à Lyon, demeurant à Charaix (Drôme), contre Jeanne Avignon, en reconnaissance d'écriture privée; — pour Ollier, fermier du domaine des Ferrands, à Saint-Donat, contre Blain, en liquidation de dommages causés audit domaine; — pour Dreveton et Claveyson, contre Mottin, leur beau-frère, en composition de la masse héréditaire de Mottin, père, etc. — Testament de Joseph Pouchon, bourgeois de Romans, en faveur de son fils. — Inventaire des biens de Rondette, de Romans. (B. 1391-1393.)

B. 1913. (Liasse.) — 39 pièces; 1 cahier in-4°, 125 feuillets, papier.

1760-1769. — État des meubles donnés à Jean-François de Maisonneuve, dressé à la demande de Gabriel Berne de Leveaux, mandataire de noble Claude de Leveaux, son frère, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, et de Marsanne frères, bourgeois de Saint-Donat et de Bren. — Plainte de Bonnet, boulanger, contre Maisonneuve-Laye qui l'a battu. — Curatelle des mineurs Cottin, déférée à Thomé. — Rapports d'experts : sur la division et délimitation de la part du domaine de Fayet, vendue à la requête de Dalve; — sur les droits revenant à Louise Delaye, femme séparée de biens de Simon Brun, etc. — Procédures criminelles : de Clermont, boulanger, contre des inconnus, et de Brenier, contre Albert, pour voies de fait. (B. 1395-1396.)

B. 1914. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jullien, notaire à Saint-Donat, mentionnant les protocoles d'Ennemond, d'Étienne et de Louis Jullien, de Pelin et de Moulin, de 1637 à 1763. — Comptes de tutelle des mineurs Guibert et

Cottin rendus par Juvenet, du Chalon, mandement de Montmiral, et par Juveneton, de Serre. — Instances criminelles : de Malossane, contre Rebatet, Mourier, etc., pour dommages à ses récoltes ; — de Mottin, contre Albert, pour voies de fait, etc. — Requête d'Ollier pour obtenir défense aux habitants de Saint-Donat d'établir un chemin dans sa terre des Vilattes ; — de Revol, fermier des droits seigneuriaux du comte de Bérenger, seigneur de Saint-Donat, pour empêcher toute vente de vin par les habitants, depuis le 17 juillet jusqu'au 14 août de chaque année, etc. (B. 1395-1396.)

B. 1915. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Barthélemy Cheval, de Bren. — Comptes de tutelle des mineurs Revol, Turpin et Barbier, rendus par Revol, Turpin et Jeanne Desgranges. — Instances criminelles : de Faure, contre Surel, pour dommages à ses récoltes; — de Dumaine, contre Moulin, pour voies de fait ; — de Charles de Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, comte de Charmes, contre des chasseurs de Saint-Donat ; — d'Argoud, contre Reymond, pour voies de fait, etc. — Enquête sur la mort de Reynaud, du Chalon. (B. 1398.)

B. 1916. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens de Balthazar Reynaud, bourgeois de Saint-Donat. — Compte de tutelle du mineur Savoye rendu par Savoye, son oncle. — Procédures civiles : pour Gaud, contre Oternaud, boucher, en paiement de treize annuités de ferme; — pour Thomé, notaire et receveur des domaines du Roi à Saint-Donat, mari de Suzanne-Charlotte Pochon, contre Jean-Baptiste Pochon, bourgeois, en répétition de ses droits patrimoniaux. — Plainte de Viossat, contre Argoud, Tabarin et autres, pour coups et blessures le jour de la fête ou vode de Bren. (B. 1398.)

B. 1917. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1780-1789. — Vente à l'encan des meubles et denrées de Martin Chabert et de Marsanne, de Saint-Donat. — Émancipation de Martin Chapre. — Sentence d'ordre pour les créanciers et héritiers de Marsanne, bourgeois de Saint-Donat. — Tutelle du mineur Avignon déférée à Armand fils. — Rapport d'experts sur la délimitation des propriétés et bâtiments de Thérèse Delègue, veuve Girard, et de Thérèse-Marie Chassagne, femme Roux. — Demande en séparation de biens par Marie Beraud, femme Brunet. — Procédures criminelles : de Duret, bourrelier, contre Tardy, pour voies de fait envers sa femme ; — de Chabert, huissier, contre Marie Lety, pour vol de bois, etc. (B. 1400.)

B. 1918. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens délaissés par Vernet, maréchal à Saint-Donat, et par Marsanne. — Tutelle des mineurs Rey déférée à Anne Ogier, leur mère. — Rapports d'experts : sur les biens revenant à Anne Ithier, femme séparée de biens de Bajard ; — sur les dommages causés aux vignes de Clot par Ithier ; — sur la superficie de l'immeuble vendu par Clot à Reynaud ; — sur le partage à faire entre ses enfants de la succession de Tiron. — Déclarations de grossesse de Louise Vernet et de Marie Rey. — Plaintes de Revol, contre Paret, et de Meille, contre Tardy, pour voies de fait. (B. 1400.)

B. 1919. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles et criminelles devant le juge de Charaix et Saint-Christophe : pour Saint-Chef, huissier, contre Clément qui lui prend du bois coupé; — pour Laurent de Montchenu, maréchal des camps et armées du Roi, contre Escoffier, en nomination d'experts; — pour Escoffier, contre Bachelin et autres, pour voies de fait; — pour Capelle, curé de Saint-Clair et du Gua, contre Grand, accusé de violation de séquestre ; — pour Argoud, recteur de la chapelle de Saint-Christophe, contre Joffray, son fermier, en dommages-intérêts résultant de sa mauvaise culture, etc. — Inventaire des biens de David Plèche, sieur de La Bellane, mentionnant : les lettres de noblesse accordées au père du défunt par le roi Louis XIV en juillet 1659 ; — le testament de Françoise Thomé, veuve de David Plèche, premier du nom, etc. (B. 1552.)

B. 1920. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1698-1756. — Procédures civiles et criminelles devant le juge de Saint-Paul-lès-Romans et Triors : pour Marie Bonnet, veuve Robert, contre Buissonnier, qui a enlevé la toiture de sa maison ; — pour de Bally, premier président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, et Berneron, son fermier, contre Mallen, en paiement du droit de labourage dû par les habitants de Triors, s'élevant à 2 quartaux de seigle et d'avoine et à 3 sols, à raison de chaque araire de bœufs, chevaux ou mulets ; — pour Paquet, maire de Saint-Paul, contre Moiroud qui lui a coupé du bois dans son taillis de Sablon, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Maillet. — Émancipation de Jean Fontaine. (B. 1630.)

B. 1921. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1778-1789. — Inventaire des effets de Roux dit Marcellin et de Blanc, de Saint-Paul. — Curatelle de Marianne Brichet déférée à Chirouze. — Tutelle des mineurs Blanc donnée à Marie Nalle, leur mère. — Procédures civiles et criminelles : pour François Chaptal, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Rivière et Arlaud, en nomination d'experts; — pour Rimet, contre Berruyer qui l'a frappé; — pour Jean-Pierre de Bally, seigneur de Triors, contre Ancelin, en paiement d'arrérages de droits seigneuriaux, etc. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire d'Antoine Girard. (B. 1634.)

B. 1922. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1670-1679. — Comptes rendus devant le juge de Romans par Delacour et par Marie Rivoire, de l'administration des biens de Jomaron, marchand de ladite ville; — état des immeubles de cette succession : sont mentionnés une maison rue Pêcherie, un jardin à la Prêle, etc. — Description de la maison saisie à Jeanne Brude, veuve Noyer, à la requête de Suppat, notaire à Romans. — Vente à l'encan du mobilier de Rivoire. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie Clément. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Lhoste, à Romans, etc. (B. 1711.)

B. 1923. (Cahiers.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

1676. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : Françoise Ricol, veuve de noble Charles Sarrazin, sieur de Saint-Fonds, contre Christophe, en paiement de promesse; — Brochier, prieur de Saint-Véon à Parnans, contre Louise Barnaud, femme Hébrais, en nomination d'experts; — Christine Gade, veuve Garagnol, contre Catherine de Manissy, en ouverture de saisie; — Antoinette de Marcellange de Chambonnet, abbesse de Saint-Just, contre Ennemonde Alland, et noble Pierre-Béatrix Robert de Saint-Germain, seigneur de Saint-Jean d'Octavéon, contre Buissonnier, en paiement d'arrérages de pension, etc. (B. 1711.)

B. 1924. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 56 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles devant le juge de Romans : pour Bonnet, de Beaumont-Monteux, contre Ducros, drapier, en paiement de pension. — Vente par Loyron à Lamberton d'une terre à La Gagère, de 18 sétérées de superficie, au prix de 350 livres. — Requête de Louis de Lionne, marquis de Claveyson, comte d'Hostun, baron de Mercurol, gouverneur de Romans, demandant punition de la femme Terrasse qui avait ramassé de la feuille aux mûriers des fossés de la ville, etc. — Audiences. — Noms des parties : le syndic de l'abbaye de Léoncel, contre Delacour, en paiement de promesse; — les Ursulines de Romans, contre Colin Lamarche, en paiement d'arrérages de lods; — Jacques Reymond Merlin, écuyer, contre Revol, en acceptation de transport de créances, etc. (B. 1712-1724.)

B. 1925. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Mathieu, de Romans, de Philippa Gontier et de noble Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé. — Parcelle de frais alloués à noble Pierre Aymon, à Jeanne Alletru, veuve Izerable. — Procédures civiles et criminelles : de Michel, contre Garnier, en paiement de créance; — de Marguerite Chanas, contre Ducros, pour voies de fait. — Vente à l'encan du mobilier d'Anne Genthon. — Apposition des scellés dans la maison où est décédé Coissieu (B. 1726-1743.)

B. 1926. (Liasse.) — 11 pièces, 5 cahiers in-4°, 417 feuillets, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens délaissés par Terrasse et par Catherine Servain. — Audiences. — Noms des parties : noble Paul de Gilliers, capitaine de chevau-légers, contre noble Pierre de Gilliers, sieur de Lupé, en reconnaissance d'écriture privée; — Édouard Martin, curé de Saint-Paul-lès-Romans, contre noble Alphonse de Rochechinard, en paiement d'arrérages d'une fondation de messes annuelles; — Claudine de Marnais Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre Roux, en ouverture de saisie, etc. — Commission de garde scel donnée à Besson, receveur au grenier à sel de Saint-Vallier, par Cotherel de Beaulieu. (B. 1726-1743.)

B. 1927. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Bonnardel, de Boffard, de Catherine Blachot et d'Anne Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier, seigneur de Barnave, Pennes, etc., épouse en secondes noces de Girard de Lally, lieutenant-colonel du régiment Dillon, irlandais. Sont mentionnées : une reconnaissance générale des habitants de Pennes, du 6 octobre 1531, à noble Charles Jony; — l'expédition du contrat de vente passé au président Duvivier, par Marguerite de Thollon des terres de Barnave et Pennes, le 2 janvier 1666, etc. — État des immeubles de l'hoirie Bouchage. — Compte rendu par noble Charles Assalin de La

Gardette, sieur de Montarzin, caution de Philiberte de La Gardette, sa tante, aux créanciers de noble Alphonse de Rochechinard, mari de ladite Philiberte de La Gardette. — Émancipation de Marie Ardain. (B. 1744-1749.)

B. 1928. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1700-1709. — Mise en possession d'un pré de l'hoirie de Jacques Loyron en faveur de Laurent Fornet, chanoine de Saint-Barnard. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Louis Desmures, conseiller du Roi en l'Élection de Romans. — Inventaire des biens de Burlet, charpentier. — Plaintes : de nobles François Juven, sieur Des Oches, capitaine au régiment d'Auvergne, Nicolas et François de Garagnol, contre Cara, pour injures et jet de pierres ; — de Fornet, curé de Saint-Nicolas, contre Paquet, pour irrévérences dans l'église ; — de Chapoton, maître tailleur, contre Baty, pour voies de fait dans la maison de Robert, aussi maître tailleur « où il était allé » avec plusieurs autres porter le *crochon* (quartier) de » pain bénit de la confrérie de Sainte-Luce ». (B. 1749-1751.)

B. 1929. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des effets trouvés dans le magasin de Lamberton, à Romans. — Émancipation d'André Gondoin, capitaine au régiment de Nivernois, par noble Pierre, ancien conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble. — Apposition des scellés dans la maison de Magdeleine Giraud, veuve Garnier. — Parcelle de frais alloués à Maisonblanche, curé de Saint-Barnard, et à Armand, fermier des octrois, dans la discussion des biens de l'hoirie de l'abbé de Leissins. — Procédures civiles : pour François-Marie de Guercin de Saint-Germain, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Argoud, en paiement de billet; — pour Macaire, procureur du Roi en la police de Saint-Marcellin, contre Senard-Paquier, en exécution de saisie, etc. — État des immeubles d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant en l'Élection de Romans, mis en discussion. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie de Charles de Lionne de Leissins, abbé de Saint-Calais, etc. (B. 1752-1754.)

B. 1930. (Liasse.) — 89 pièces; 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens : de Terrisse, employé au bureau de la douane de Romans ; — de Suppat, notaire. — Émancipation d'Ollivier, marchand. — Assemblée de parents nommant Dochier, curateur à conseil de noble Bruno Monier, fils de Jean, conseiller et lieutenant particulier au présidial de Valence. — Déclarations de grossesse de Suzanne Mollard et de Marie Valette. — Procédures civiles : de Claudine de Marnais, abbesse de Saint-Just, contre Mottet, notaire, en paiement de créance ; — des religieuses de Sainte-Claire de Romans, contre noble Laurent de Gilliers, capitaine de cavalerie en délivrance des fiefs et domaines de Lupé, etc. (B. 1755-1756.)

B. 1931. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Conditions de la mise en vente de l'office de procureur du Roi en l'échevinage de Romans occupé par Romanet ; il est acquis par Chevalier pour 3,200 livres. — Inventaires des biens : de Magdeleine de Casser ; — de Christine Cara de Lale, femme de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres ; — de Buissonnier, bourgeois ; — d'Avignon, avocat. — Instances criminelles : de Faure, marchand teinturier, contre Jeanne Barjon et ses complices, accusés de vols d'étoffes; — de Chevalier, procureur en l'échevinage, contre Savoye, boucher, qui ne tient pas son étal garni, etc. (B. 1759-1764.)

B. 1932. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaire des biens délaissés par Marguerite-Françoise de Marcoux, femme de Charles Bouvier, mentionnant : un arrêt du parlement de Grenoble pour Arthus Bouvier et Florence Carles, mariés, du 28 mars 1676; — l'inventaire de la succession de noble Antoine Carles, auditeur des Comptes en Dauphiné, du 28 juillet 1623 ; — des contrats en parchemin justifiant que nobles Antoine et Octavien Carles jouissaient de la qualité de nobles avant 1602, etc. — Émancipation de Marie-Magdeleine Hébrais, femme de noble Louis de Rostaing de Champferrier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, de la succession de Jean-Baptiste de Gilliers, son frère, écuyer, chanoine de Saint-Barnard. — Assemblée de parents autorisant noble Philippe Deloulle à aliéner une partie de ses biens pour acquitter les dettes de l'hoirie de son père. — Déclarations de grossesse de Rose Gauthier, Geneviève Fournier, Ennemonde Dumas, etc. (B. 1764-1766.)

B. 1933. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Muron et de Notaire. — Déclarations de grossesse d'Anne Uzel, Catherine Thomas, Marguerite Tardy, Catherine Pouchon, etc.

— Tutelle des mineurs Rochas déférée à Louise Pareil, leur mère. — Procédures criminelles : de Revol, receveur des tailles de la communauté de Saint-Marcellin, contre Guillermond, pour voies de fait; — de Pascal, marchand au Bourg-de-Péage, contre Vincent, qui a ouvert une lettre à son adresse et divulgué les secrets y contenus, etc.; — de Romanet, procureur du Roi en l'échevinage, contre les boulangers pour vente de leurs pains au-dessus du taux fixé par les consuls et assesseurs de la ville, etc. (B. 1764-1766.)

B. 1934. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets.

1712-1715. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, contre Delacour, bourgeois, en paiement de billet; — Élizabeth-Louise-Françoise de Blou de Laval, veuve de Joseph de La Baume, marquis de Châteaudouble, contre Louis de Portefaix, etc., en main levée de deniers, etc. — Provisions des offices : de procureur données à Monier par Antoine, prince de Monaco; — de gouverneur de Romans continuées au marquis de Lionne; — de juge ducal et royal données à Belland par le Roi et par Antoine, prince de Monaco et duc de Valentinois. (B. 1767.)

B. 1935. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Apposition des scellés dans la maison de Ferrand, maréchal. — Inventaire des biens délaissés par Justine Ducros, veuve Rochas. — Déclarations de grossesse de Jeanne Dreveton, Cécile Cuchet, Catherine Chaix, etc. — Ouverture du testament de Pierre Aymon, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Grenoble, instituant pour son héritier Jean-Antoine Jomaron, receveur des tailles de l'Élection de Romans, son cousin. — Rapport d'experts sur les biens à attribuer sur ceux d'Accarie à Marie Girard, sa femme, etc. — Plaintes de Gerente, contre Didier, de Gay, contre Sablière, etc., pour voies de fait. (1768-1773.)

B. 1936. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Robin, notaire à Romans, mentionnant les lettres du Roi qui lui accordent son office, à la date du 12 décembre 1682; 25 liasses d'actes reçus par le défunt, etc. — Émancipation de Bourgeois, cuisinier. — Ouverture du testament d'Henri Lambert, chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de Marie Lambert de Villeneuve, sa nièce. — Tutelle et curatelle de nobles Jean-Louis et Thérèse-Lucrèce Guillermier, enfants de Jean Nicolas, docteur-médecin à Bollène, déférées à Marie Prioron, veuve Fornet et à Vincent Duclos, chanoine, leur oncle, etc. — Déclarations de grossesse de Louise Reymond, Jeanne Novat, etc. (B. 1774-1779.)

B. 1937. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces; 1 cahier in-fol., 105 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventairec des biens délaissés : par Peronnier, bourgeois de Romans; — par Gaudo-Paquet, « chef des prêtres en l'insigne église collégiale de Saint- » Barnard »; — par Magdeleine Bossan, veuve Aymard. — Commission d'employé de la marque des fers donnée à Jullien par Simonet et Lebeau. — Jugement qui maintient Charlotte-Renée de Garagnol, femme de noble Ennemond de Chastaing de La Sizeranne, dans la jouissance des biens de Claire Lhote. — Ventes à l'encan des mobiliers de Farges et d'Eymard. — Plainte d'Antoinette Bertrand de Champlong, contre Pierre Isnard de Fontbrune, son mari, pour voies de fait, etc. — Donation entre vifs faite par Duplessis, prêtre, à Marie Loyron, sa nièce. — Provisions de l'office de procureur données à Dochier par Jacques-François-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois. (B. 1780-1793.)

B. 1938. (Liasse.) — 66 pièces; 1 cahier in-fol., 77 feuillets, papier.

1738-1749. — Émancipation devant le juge de Romans de Bonnardel. — Apposition des scellés dans la maison de Berneron, marchand. — Inventaire des meubles et marchandises délaissés par Armand. — Procédures civiles : pour Louise-Françoise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, subdélégué à Romans, contre Marguerite Brenier, héritière bénéficiaire de Brenier de Beaulieu, écuyer, en homologation du compte de son prix d'acquisition des immeubles dudit Brenier; — pour Nicolle Blachon de Villebœuf, veuve Jany, contre le curateur des biens abandonnés par Berneron, en paiement de créance, etc. — Plainte de Boffard, contre Jobert et Armand, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, pour la vente du domaine de Saint-Pierre, ayant appartenu à Loyron; — Lombard, contre Antoinette Bertrand de Champlong, en vérification de contenance d'immeubles vendus, etc. (B. 1780-1793.)

B. 1939. (Liasse.) — 59 pièces; 1 cahier in-fol., 46 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : de Dusserre, greffier de la judicature de Romans; — de Louise Devallois,

veuve Paquet; — de Chanas, bourrelier; — de Françoise Aymon. — Procédures civiles : pour Jeanne de Brenier, héritière de Claude Robert, son aïeul, contre Marie Brenier, en délivrance des biens de François-Aymar Brenier, capitaine d'infanterie pour en jouir par droit de gage et d'hypothèque ; — pour Joseph-Nicolas et Just de Garagnol, contre noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne, en nomination d'experts chargés d'estimer le moulin d'Alixan et ses dépendances, etc. — Sentence de distribution de l'actif aux créanciers de l'hoirie Farges. — Ouverture du testament de Joseph Devallois, bourgeois de Romans, fait en faveur de son neveu. (B. 1794-1806.)

B. 1940. (Liasse.) — 52 pièces; 1 cahier in-fol., 158 feuillets, papier.

1740-1749. — Compte de tutelle du mineur Bourne, rendu devant le juge de Romans par Barbe-Françoise Rogier, sa mère. — Inventaire des biens des mariés Rolland. — Parcelles de frais alloués à Ducreux, serrurier, et à Jouthard, marchand, s'élevant de 19 à 143 livres. — Instances criminelles : de Duret, procureur, contre Blache, Bonnet, pour voies de fait; — de Catherine Maurin, veuve Romieu, contre Constalin, son fils de premier lit, pour injures, etc. — Rapport d'experts : sur le compte à rendre par Lyon, instituteur, à Catherine Revol; — sur le partage à faire des biens de Larmet, etc. — Testament d'Andrevon, marchand, en faveur de Louise Collonge, son épouse, et de Louis Andrevon, son fils. (B. 1794-1806.)

B. 1941. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne, mentionnant : un extrait de la donation et du testament faits par noble François et Suzanne de Chastaing à noble Ennemond, leur frère, le 13 mars 1718 ; — un certificat de l'intendant de Dauphiné constatant la noblesse de Charles de Chastaing, du 3 septembre 1668, etc. — Tutelle des mineurs Ollivier, déférée à Cavard. — Apposition des scellés dans la maison de Jacques Aymon, chanoine. — Bail judiciaire des domaines de Treignard, Chomat et les vignes de Lapassa, dépendant de la succession de noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne et Charlotte-Renée de Garagnol, sa femme, à Louise-Magdeleine de Chastaing de Lapassa, pour 1060 livres par an. — Procédures criminelles : de Jobert, l'un des curés de Saint-Barnard, un des administrateurs du Refuge de la ville, contre Magdeleine Charles, veuve Chevalier, directrice de l'établissement dit du Refuge, pour injures et voies de fait. (B. 1807-1831.)

B. 1942. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Charles Ollivier, drapier à Romans ; — de Joly, inspecteur des draperies de la province de Dauphiné; — de Ferrand; — de Marie Dorieux et de Combet. — Ouvertures : du testament mystique de Joseph Monier, chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de noble Jean Monier, son neveu; du codicille mystique de Christine Cara de Lale, femme de Just de Garagnol. — Compte de tutelle de Jeanne Meyssonnier rendu par Jeanne Liorat, sa mère. — Instances civiles : pour Joachim Giraud, sieur des Bruyères, écuyer à Paris, contre Gaudo-Paquet, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour noble Amédée-François Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Loyron, en paiement d'intérêts, etc. (B. 1807-1831.)

B. 1943. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Tournu et de Pillet, de Romans. — Émancipation de Rivail. — Procédures civiles et criminelles : pour Justine Vial, contre Dumoulin, son mari, en séparation de biens ; — pour Royanez, tanneur, contre Peyrache, qui l'a battu ; — pour le procureur du Roi, contre Revol, accusé de vols de fruits etc. — Rapports d'experts sur l'état : des domaines des Alexis et des Veyrats, dans la jouissance desquels l'hôpital général de Romans a été subrogé par Claudine Malbruny, veuve Gaudo-Paquet; — de la maison de Suzanne Rivail, femme de noble Benoît de Guibert. — Parcelle de frais alloués au syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, plaidant contre Rosset. (B. 1807-1831.)

B. 1944. (Registre.) — In-fol., 323 feuillets, papier.

1748-1750 — Liste des avocats et des procureurs du siége de Romans : Garnier, Belland, Chaléat, Thomé, Reynier, etc. — Provisions des offices : de receveur des consignations à Romans, données à Fayolle par le roi Louis XV; — de maire, ancien mi-triennal de Beaurepaire, données à Charvat par le même monarque. — Contrat de mariage de Philippe Joly, inspecteur des manufactures de Dauphiné, avec Suzanne Sablière. — Curatelle de Glenat, gendarme dans la compagnie anglaise, donnée à Viriville. — Audiences. — Noms des parties : François-Ferdinand de Clermont de Chaste, seigneur de Charpey, Marches, contre Anne Fayolle, veuve Ferrand, en paiement de rente; — noble François-Philibert de Jullien de Mallerargue, ancien capitaine d'infanterie, tuteur de noble Amour de Chastaing, contre noble Bruno de Chastaing de La Sizeranne, en mise

en ferme des biens de la succession d'Ennemond de Chastaing, etc. (B. 1807-1831.)

B. 1945. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Crolard, de Romans, et de Marthe Charvet. — Émancipation de Marc Brenier, sergent d'artillerie, par son père. — Assemblée de parents autorisant Guignochet à contracter mariage avec Virginie Revol et à tenir un banc de boucher. — Parcelle de frais alloués à Devallois, plaidant contre Savoye. — Tutelle de Déléaud donnée à Marie-Laurence Guers, sa mère. — Procédures criminelles : de Girard, hôtelier, contre Granjon, boucher, pour voies de fait ; — de Genthon, orfèvre, contre Brun, pour vol de bouteilles ; — Gabrielle Drevon, contre Brunet, son mari, pour jet de pierres, etc. (B. 1832-1850.)

B. 1946. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1760-1769. — Levée du cadavre de Marie Todoire, à La Prêle de Romans. — Déclarations de grossesse de Marianne Sibilat, de la veuve Maillefort, de Claire Robin, etc. — Émancipation de Lombard. — Inventaires des biens de Liotard, tailleur d'habits, et de Charles Prompsal, notaire. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Viol et René, pour vol ; — de Viron, contre Établi, pour voies de fait ; — de Paquet, marchand, contre Savoye, brigadier-aux tailles, pour injures, comme coquin, Jean sucre, etc. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des biens délaissés par Clairefond père. — Tutelle d'Ogier donnée à Claire Vernay, sa mère. (B. 1832-1850.)

B. 1947. (Registre.) — In-fol.; 410 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences. — Noms des parties : Marie-Claire Bernon, dame de Monteléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal de Romans, contre Jullien et Jean-François de Murard, commissaire des guerres, pour lui et pour Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy, contre Ducros, en paiement de billet ; — l'archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Charavit, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Antoine Michon, avocat à Grenoble, contre Ducros, en reconnaissance d'écriture privée ; — Jean-Gabriel Bernon de Monteléger, capitaine de cavalerie et la veuve de noble Charles-François Duvivier, contre Denis Dupré, seigneur de Fontanil et Cornillon, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, en garantie d'éviction, etc. — Déclarations faites : par Anne-Sophie Muret, de Genève « ayant fait abjuration de la » Religion Réformée il y a deux ans », en l'absence de ses parents, de vouloir se marier ; — par Garnier, du Montel et Didier « ci-devant de la société de Jésus » d'exécuter les arrêts du Parlement de Grenoble, d'être bons et fidèles sujets du Roi, de soutenir les libertés de l'église gallicane, etc.

B. 1948. (Liasse.) -- 87 pièces, papier.

1770-1779. — Répudiation de la succession d'Anne Serret, veuve Avignon, par Marianne Avignon, sa fille, femme de noble Pierre-René de Vaugrand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Reboulet, de Romans. — Inventaires des effets : de Marianne La Chapelle ; — de Girard, hôtelier ; — de Chabert, moulinier en soie. — Vente à l'encan du mobilier de Bona, curé de Mours. — Déclarations de grossesse de Louise Blache, de Claudine Coutin, etc. — Rapports d'experts : sur l'état des ruisseau et aqueduc de La Martinette, à la requête du syndic de Saint-Barnard, des recteurs de l'hôpital général et autres intéressés ; — sur les biens à allouer à Marie Lambert, femme séparée de biens de Bossan. (B. 1832-1850.)

B. 1949. (Registre.) — In-fol., 534 feuillets, papier.

1767-1771. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : Nicolas de Lacroix, comte de Saint-Vallier, marquis de Clérieux, etc., contre Collet d'Anglefort en paiement de cinq annuités de bail à ferme ; — Michel, Coulongeon, chanoine de Saint-Ruf, contre Bertrand, boucher à Romans, en paiement de promesse ; — Enfantin, chanoine de Saint-Barnard, contre Gaudo-Paquet, en constitution de nouveau procureur ; — noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, contre Royanès, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre-Ignace Garampet-Bressieux de Saint-Cierge, mousquetaire du Roi, demeurant à Tullins, contre Chabert, moulinier en soie, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Antoine de Chalvet, héritier de noble de Chalvet de Saint-Étienne, sacristain de Saint-Barnard, contre Girard, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Émancipation de Pierre-François Duchesne, avocat au Parlement de Grenoble. (B. 1832-1850.)

B. 1950. (Liasse.) — 34 pièces ; 1 cahier in-4°, 58 feuillets, papier.

1779-1790. — Tutelle du mineur Bruya déférée à Magdeleine Planche, sa mère. — Inventaires des biens de

Magdeleine Tourette, veuve Ferrand et de Louise Corréard, délaissés à Louise Jourdan, sa fille. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de son père par Ramel. — Déclaration de grossesse de Marie-Gabrielle-Julie Copin, etc. — Affirmations de voyage par Roibet, marchand à Saint-Jullien de Montrigaud ; — par Damiron, marchand à Peyrins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Giraud, négociant à Romans, contre Vivier, en paiement de billet ; — Reynier, bourgeois, contre Maillefort, pour dommages à sa vigne, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Département de la Drôme.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

INTENDANCE DE DAUPHINÉ.

C. 1. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier (38 imprimées).

1637-1789. — Administration générale. — Subsistances. — Police. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu, Boucher, de Fontanieu, Pajot de Marcheval, Caze de La Bove et des lieutenants-généraux duc de Créqui, Le Goux de La Berchère, duc de Fitz-James, comte de Marcieu, duc de Clermont-Tonnerre, concernant : — la permission aux deux premiers ordres de s'assembler par bailliages et diocèses pour délibérer sur certaines nouveautés; — le chant d'un *Te Deum*, à l'occasion de la naissance de la fille de Louis XIV, Anne-Élisabeth; — la défense d'exporter les blés, vins, etc., hors de la province; — l'arrestation de trois individus du Diois qui avaient paru dans le pays avec des gens armés; — les certificats de santé exigés des personnes venant de la Savoie et du Piémont; — l'arrestation de gens sans aveu non munis de passeports français; — la défense de donner asile aux contrebandiers; — l'interdiction de nouveaux établissements en Hongrie par des émigrants; — les établissements relatifs à la santé publique; — la défense de convoquer, présider et tenir aucune assemblée non autorisée par arrêt du Conseil d'État. — Nouveau plan pour la confection des états du prix des grains. — Avis de la prochaine arrivée à Grenoble de Mme Du Coudray, pour instruire les accoucheuses de campagne, etc.

C. 2. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier (3 imprimées); 2 plans; 1 carte.

1734-1773. — Mémoires instructifs pour la défense des droits de la juridiction du roi Louis XIV sur une partie du territoire de la principauté d'Orange contre les officiers du pape Clément XII et les consuls de Camaret (Vaucluse); — des droits du Pape sur le territoire contesté. — Plans géométriques de Camaret et de Malijay. — Lettres de MM. de La Tournelle, subdélégué d'Orange, commissaire du Roi, et Bondelmonti, commissaire pontifical, sur la vérification des limites de Camaret et de Jonquières. — Lettres, mémoires et observations de Payan, subdélégué à Saint-Paul-trois-Châteaux, au sujet de la réunion au Dauphiné de quelques communautés du Comtat-Venaissin : Rochegude, Suze et Aubres, indivises; Solérieu, Visan, Grillon, Bouchet, Valréas et son enclave. — Carte du Comtat.

C. 3. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des procureurs-syndics des États de Dauphiné sur les hameaux, la population, l'état sanitaire, les productions agricoles, les revenus et les charges, les archives, etc., des communautés d'Aix, Albon, Aleyrac, Alixan, Allan, Aucône, Aouste, Arnayon, Arpavon, etc. (A.-E.)

C. 4. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des procureurs-syndics des États sur les hameaux, la population, l'étendue, les productions agricoles, l'état sanitaire, les revenus, les charges, les archives, etc., des communautés de La Fare, Félines, Fourcinet, La Garde-Adhémar, etc. (F.-R.)

C. 5. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1789. — Questions et réponses faites par ordre des États sur les hameaux, la population, l'état sanitaire, les productions agricoles, les revenus, les charges, les archives, etc., des communautés de Sahune, Saint-Andéol-en-Quint, Saint-Auban, etc. (S.-V.)

C. 6. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (41 imprimées).

1709-1790. — Agriculture. — Grains. — Ordonnances des intendants Bauyn et de Fontanieu, relatives : — à la défense d'ensemencer de nouveau les terres emblavées, avant le 20 avril, et de planter des vignes dans les Élections de Valence, Romans, Montélimar et Grenoble; — à l'avance gratuite de grains faite par Louis XV aux laboureurs pauvres. — Mémoires sur la conservation des céréales. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV concernant les bestiaux conduits aux foires ou morts de maladie. — Ordonnances de l'intendant de Fontanieu au sujet de la morve. — Remèdes pour les bêtes à cornes. — Avis de l'envoi à l'intendant de La Porte de la graine de vers à soie étrangère destinée à remplacer celle depays devenue excessivement rare. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV établissant des haras en Dauphiné. — Ordonnances des intendants de Fontanieu, Berthier de Sauvigny, de La Porte, Pajot de Marcheval et Caze de La Bove, concernant l'exécution du règlement sur les haras et les revues de juments. — Lettres de Payan, subdélégué de Saint-Paul-trois-Châteaux, et de l'abbé d'Aiguebelle, au sujet du troupeau de mérinos espagnols confié par l'intendant Caze de La Bove aux religieux de ce monastère. — États de situation du troupeau; — des personnes auxquelles des agneaux ont été promis; — de la dépense faite à Ségovie pour l'achat des 21 béliers et des 48 brebis amenés à Aiguebelle, s'élevant à 3,041 livres. — Spécimens de laine ordinaire et de laine mérinos. — Mémoire sur l'établissement d'une pépinière départementale.

C. 7. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier (14 imprimées); 1 plan.

1726-1780. — Déclaration, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, portant : — règlements pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre; — pour les manufactures de draps, ratines et serges; — pour les professions d'arts et métiers; — pour la fabrication des étoffes de laine dans la Généralité de Grenoble; — établissement d'une manufacture royale d'étoffes à Valence. — Ordonnances et mémoires des intendants de Fontanieu, Berthier de Sauvigny et de La Porte sur les moyens de rendre Valence ville de commerce; — sur les manufactures de ratines, serges, étamines, etc., et de couvertures de laine, établies dans la même ville, l'une en 1729 et l'autre en 1758. — Lettres des consuls et délibérations des trois ordres de Valence au sujet de ces établissements industriels. — Devis des travaux à faire pour la construction d'une boutique dans la chapelle de la Rotonde.

C. 8. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier (1 imprimée).

1717-1789. — Requêtes au contrôleur général et à l'intendant Pajot de Marcheval par les drapiers et par les marchands de Crest, de Mirmande, du Pont-en-Royans, de Valence et de Vienne, pour améliorer leur condition. — Projet d'établissement d'une fabrique de bas drapés dans l'hôpital de Romans. — États des droits perçus par la communauté des chirurgiens et par celles des perruquiers et des cordonniers de Valence. — Mémoires de Daly, filateur de coton à Crest, sur la dérivation des eaux de la Gervane. — Lettres du maire, des échevins et des négociants de la même ville en faveur de ce manufacturier. — Demandes de secours aux États de Dauphiné par Jean Periol, filateur de coton à Romans, et par Louis Tabarin, inventeur de perfectionnements dans la manipulation de la soie. — États de situation des fabriques et manufactures des subdélégations du Buis, Crest, Montélimar, Romans et Saint-Paul-trois-Châteaux. — Échantillons des serges et ratines de Dieulefit.

C. 9. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier (10 imprimées).

1720-1789. — Commerce. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — l'introduction et l'usage des toiles ou étoffes de la Chine, des Indes et du Levant; — la saisie de sept pièces de drap non marquées du plomb de fabrique; — l'aunage des draps et des étoffes fabriqués en Dauphiné, Languedoc, etc. — Ordonnances des intendants Boucher et de Fontanieu, portant : — défense d'exporter les bestiaux, grains, etc.; — règlement de la vente, du tirage, de la fabrique et du commerce des soies, à

l'époque de la peste de 1721-22. — États des foires et des marchés des subdélégations du Buis, Crest, Montélimar, Romans, Saint-Paul-trois-Châteaux, Valence, Saint-Marcellin (Isère) et Orange (Vaucluse); — des denrées et des marchandises qui s'y vendent et de leurs prix.

C. 10. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1779-1788. — États des sommes payées pour les logements des officiers exerçant un commandement ou des fonctions générales; — pour les établissements d'utilité publique, les écoles de dessin, école vétérinaire, courriers, haras, etc., sur les fonds libres de la capitation; — pour gratifications aux maîtres de poste des routes de Lyon en Provence, de Bourgoin au Pont-de-Beauvoisin et de Grenoble à Lyon; — pour indemnités, gratifications, honoraires et secours, sur les fonds variables.

C. 11. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1779-1790. — Compte-rendu à l'intendant de La Bove des fonds libres de la capitation; — des 50,000 livres de secours aux habitants de Grenoble; — des 20,000 livres accordées à la province; — des recettes et dépenses des haras; — des fonds non employés par les receveurs généraux. — États des sommes payées sur les fonds des ateliers de charité; — de la dépense faite pour la levée des soldats provinciaux; — de répartition des 7,000 livres accordées aux propriétaires de chevaux abattus à cause de la morve; — des indemnités dues pour terrains affectés aux routes; — des sommes allouées aux personnes qui ont tué des loups.

C. 12. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier (1 imprimée).

1789-1790. — Rapports des commissaires des départements de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, chargés de liquider les dettes de la province. — États de la situation du receveur général des finances pour l'exercice de 1789; — des sommes laissées à la disposition de la commission intermédiaire; — des paiements faits sur l'exercice de 1789; — des déboursés des commissaires du Roi pour la formation du département de la Drôme.

C. 13. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1744-1752. — Administration communale de Lus-la-Croix-Haute. — Mémoire de Sibeud, subdélégué de Crest, sur les contestations survenues entre Jacques Laurent, châtelain du lieu, Pierre Jean et Antoine Bumat, consuls; Étienne Morgan, notaire; la communauté, le seigneur d'Orgeval et Claude Bernard. — Proposition de confier l'administration communale à un conseil de vingt-quatre habitants choisis par l'intendant parmi les plus forts contribuables. — Avis du subdélégué sur la demande du fermier général de la seigneurie de réclamer à la communauté, par voie judiciaire, le paiement des arrérages du droit de ban. — Requêtes à l'intendant de La Porte par Jacques Laurent, châtelain, au sujet de son compte; — par Étienne Morgan, contre une délibération consulaire; — par les consuls contre Laurent. — Copies de délibérations. — Enquête contre Laurent et Joseph Rougier, gardes-bois, accusés d'avoir insulté le notaire Morgan. — Administration de Montélimar : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV qui la règle, etc. (L.-P.)

C. 14. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1623-1749. — Administration communale de Romans. — Mémoires, enquêtes et procédures pour Bouvier-Desmaret, conseiller de ville, à l'occasion de sa destitution et de l'élection au Consulat du sieur Chaléat. — Requête au ministre et contrôleur des finances Orry sur l'élection dudit Chaléat, par Merlin, procureur du Roi en la juridiction, consulat et échevinage de Romans. — Ordonnance de l'intendant Bauyn, qui oblige le même Chaléat à payer à la ville 6,039 livres. — Règlements pour la police et l'administration de la cité faits par le duc de Lesdiguières, lieutenant-général du roi Louis XIII en Dauphiné; — par l'intendant Pierre Yvon; — projet d'arrêt du Conseil d'État sur le même point. — Devis estimatif, fait par Cavillon, ingénieur, des ouvrages de maçonnerie, menuiserie, serrurie, etc., à exécuter dans l'hôtel consulaire, à la fontaine des Cordeliers, à la porte du pont, au puits de la Bouverie, aux cadrans de Jaquemart, etc.

C. 15. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier, imprimées.

1607-1720. — Dettes des communautés. — Arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, portant : — surséance de paiement pour deux ans en faveur des communautés villageoises; — permission de payer en fonds les créanciers de ces communautés; — commission aux intendants Talon et de Hère pour étudier les meilleurs moyens de payer les dettes de ce genre; — règlement de la juridiction de la Cour des Aides et finances sur le fait des mêmes dettes; — réduction au denier 50 des arrérages des rentes dues par les communautés. — Ordonnances des commissaires députés par les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, du lieutenant-général duc de Lesdiguières et des intendants de Lauzon, Nicolas Fouquet, Dugué, Bouchu et Boucher, pour la vérification et la réduction des dettes des communautés villageoises.

C. 16. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier (1 imprimée).

1762-1778. — Liquidation des dettes de la ville de Die. — Mémoire de Sibeud, subdélégué de Crest, sur les causes de ces dettes, sur les moyens de les payer, etc.; — arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV qui les liquide à 84,249 livres. — Procédures de liquidation; demandes des créanciers; réponses des députés de la ville; avis du subdélégué. — État des dettes à liquider. — Ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval homologuant le procès-verbal dressé pour cet objet; — fixant les honoraires de Sibeud, subdélégué, et de Courbassier, son secrétaire. — Procès-verbal de réception des offres et remises des créanciers. — Avis du subdélégué sur la répartition des sommes destinées aux créanciers de la ville. — État des remboursements effectués.

C. 17. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1756. — Liquidation des dettes de Die. — Comparutions et déclarations des créanciers faites devant Sibeud, subdélégué de Crest : — Louis-René-Henri de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, héritier substitué d'Hector de La Tour-Gouvernet, marquis de Montauban, son oncle, qui, en 1629, avait prêté à la ville 100 pistoles d'Espagne, pour l'entretien de la garnison; — les sœurs de Lamande, de Crest, héritières d'Élisabeth Pommerol, leur mère; — Louis Lagier de La Condamine, avocat en la cour; — Joseph-Séraphin de Tertulle, marquis de Pluvinel et de La Roque; — Ducret de La Tour, etc.

C. 18. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1756. — Liquidation des dettes de Die. — Contredits des députés nommés par la ville pour défendre ses intérêts : — Lagier de Vaugelas, avocat au Parlement de Grenoble, contre le marquis de Montauban et de Soyans; — Daniel Jullien, lieutenant en la maîtrise de Die, contre Lagier de La Condamine; — Reboul, procureur aux cours de Die, contre le marquis de Pluvinel; — François de Lamorte, notaire, contre Ducret de La Tour, Pierre-Louis de Chalvet de Saint-Étienne, le syndic du chapitre de Die, Jean Gueymard, etc.

C. 19. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1762. — Liquidation des dettes de Die. — Procès-verbal de vérification et de liquidation des dettes de la ville, fait par Sibeud, subdélégué de Crest. — Créanciers principaux : marquis de Soyans, Pierre-Louis de Chalvet de Saint-Étienne, sacristain de Saint-Barnard de Romans; Jean-Étienne Poudrel, bourgeois de Die; Jean-Jacques de La Tour-Vidau; François de Châtelard, brigadier des armées du Roi, mari de dame Thérèse-Marie de Lamorte-Laval, etc.

C. 20. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1742-1755. — Procès de la communauté de Rochegude contre son seigneur féodal Pierre-Charles d'Arnoult, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises. — Mémoires non signés concernant : — le four banal et l'arrosage; — l'emploi des sommes destinées à payer les dettes communales; — la reconnaissance générale de 1727. — Arrêt du Parlement de Grenoble condamnant noble Pierre-Charles d'Arnoult à rétablir l'ancien moulin et à laisser à la communauté certains fonds incultes, etc. — Requête à l'intendant par Anne de Moiroux, veuve et héritière de Pierre-Joseph-Jacques de Robert, marquis d'Aqueria et seigneur de Rochegude, au sujet des comptes consulaires. — Transaction entre le même seigneur et les consuls et habitants sur leurs contestations relatives au moulin et au four banal, aux comptes, etc. — Ordonnance de l'intendant de La Porte défendant aux consuls d'intenter aucune action nouvelle sans sa permission.

C. 21. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1729-1786. — Comptes consulaires de Rochegude. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon concernant la gratification de 53 livres exigée par le consul Merle, pour surveiller la construction d'une fontaine. — Observations sur l'administration communale du lieu. — Extrait de la procédure de révision des comptes consulaires par l'auditeur Rutaty et le subdélégué Souchon. — Relevés des comptes des trésoriers de la communauté, des fermiers de l'imposition des grains et du capage (capitation) en argent; — des comptes des consuls.

C. 22. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 140 feuillets;
6 pièces, papier.

1646-1742. — Comptes consulaires de Rochegude. — Comptes des consuls Joseph Grosson et Guillaume Isnard; — Mathieu Sabon et Denis Orgeas; — Thomas Reynaud et Jean Guillermin; — Jean Amblard et Balthazar Vigier; — Joseph Merle et Antoine Clerc; — Denis Perbin et Orgeas; — Antoine Borel et Guillaume Isnard; — excédant de recettes sur les dépenses. — Fours banaux de Saint-Paul-trois-Châteaux. — Vente par les consuls au sieur Brissaud, secrétaire de la communauté, de deux cartons ou fractions de ces fours revenant ensemble à 1/12e de la propriété totale, au prix de 565 livres. — Liste des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, avec l'indication de leurs degrés de parenté.

C. 23. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1775-1776. — Emprunts des communautés. — États des emprunts faits en rentes perpétuelles par Aleyrac, Aubres, Beaufort, Châteauneuf-du-Rhône, Chauvac, Clansayes, Dieulefit, Donzère, Espeluche, Étoile, Izon, La Laupie, Marsanne, Montboucher, Montbrun, Montélimar, Montjoux, Nyons, Le Pègue, Pierrelatte, Plaisians, Poët-Laval, Puygiron, Rac, Roussas, Saillans, Saint-Paul-trois-Châteaux, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse, Tain, Taulignan, Valence, Verclause et Vers; Beaurepaire, Izeaux, Saint-Antoine, Saint-Marcellin, Sillans et Tullins (Isère).

C. 24. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (4 imprimées).

1721-1770. — Octrois du Buis : états des revenus d'octroi de cette ville. — Octrois de Crest : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV les concernant. — Ordonnance de l'intendant de La Porte, homologuant le bail des mêmes octrois passé par le subdélégué Sibeud. — Clauses et conditions de ce bail à ferme.—Délibérations des échevins, conseillers et notables, relatives à l'entrée des vins. — Mémoire des religieuses de la Visitation se prétendant exemptes des droits d'octroi. — États des charges locales et ordinaires de la communauté; — de ses dettes, de ses revenus et de ses dépenses; — du produit et de l'emploi des deniers d'octroi. — Octrois de Die : délibérations du conseil de ville contraires à leur établissement. — Octrois de Livron : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV défendant l'entrée de tout vin étranger dans la ville, si ce n'est en cas de disette dans le pays. — Octrois de Montélimar : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV réglant la perception des deniers qui en proviennent. — Baux à ferme de l'octroi par les consuls à Maussier et à Blanc.— États des charges locales, etc.

C. 25. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier (1 imprimée).

1688-1779. — Octrois de Nyons : lettres patentes du roi Louis XV portant homologation d'octrois en faveur de cette communauté. — États des charges locales et des revenus. — Octrois du Bourg-de-Péage-de-Pizançon : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV les concédant. — Octrois de Romans : arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI qui les établissent et règlent la perception et l'emploi des deniers en provenant. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu sur le même sujet. — Mémoires sur la requête des marchands drapiers et des tanneurs contre l'établissement des octrois. — Délibérations du conseil de ville. — États des revenus. — Baux à ferme. — Poids à farine de Saillans : arrêt du Conseil d'État qui l'établit. — Octrois de Pierrelatte, de Saint-Paul-trois-Châteaux et de Saint-Vallier : états des revenus d'octroi de ces communautés.

C. 26. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier (6 imprimées).

1680-1777. — Octrois de Valence : arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI qui les établissent et règlent la perception des deniers en provenant; — sur les difficultés survenues entre la ville, les sieurs Raoux et Monge, fermiers des octrois, et Hugues Rey, caution du précédent fermier. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu, portant : — commission à Chabert, trésorier de France, d'examiner les grains déposés dans les magasins et le pain des boulangers, fournis par les fermiers des octrois; — règlement et tarif pour la perception des *indits* (droits d'octroi) de Valence et du Bourg-lès-Valence. — Baux à ferme. — État des charges locales et des revenus de la ville. — Mémoires pour et contre les fermiers. — Octrois de Courthézon, Orange, etc. (C.-V.) : état des revenus d'octroi de ces communautés.

C. 27. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 3 plans.

1758-1789. — Voirie vicinale. — Chemin de Montélimar au bac du Teil : — arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI en prescrivant l'ouverture en un seul alignement de 300 toises environ; — en changeant la direction; — avis de l'ingénieur Marmillod et du subdélégué Pellapra sur ce changement. — Chemin de Romans à La Côte-Saint-André passant par Serre (Grand-Serre) : devis estimatif des travaux de terrassement, rechargement, pavé, etc., sur une longueur de 14,267 toises. — Délibérations et requêtes à l'intendant par les communautés de Peyrins, Charmes, Serre, etc. — Plan d'un chemin de Romans à Roybon, par Montmiral, et de Roybon à Saint-Siméon (Isère). — Chemin de Roquebeau à Châtillon : plan et devis de la construction du pont en bois sur la Drôme, près Roquebeau. — Chemin de Saint-Jean-en-Royans à la route de Provence en Bugey, entre Saint-Marcellin et le Perrier : — ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval, qui charge de Montluisant, sous-ingénieur des ponts et chaussées, d'en faire le tracé; — lettres et délibérations à ce sujet; — réclamations de Vignon, notaire. — Chemin de Tulette au Comtat : — devis des travaux à exécuter pour le rétablir; — adjudication de ces travaux; — mémoire du sous-ingénieur. — Devis des réparations à faire à la grande fontaine publique de Tulette. — Chemin de Saint-Vallier à Roybon : plan et devis des travaux d'ouverture de cette voie, etc.

C. 28. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1755-1763. — Cours d'eau non navigables. — Eygues : arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du roi Louis XV, donnant pouvoir à de La Porte, intendant, de juger toutes les réclamations faites pour travaux offensifs et défensifs le long de cette rivière, et notamment ceux de Villedieu. — Lettres du ministre de Paulmy sur les réparations faites par la communauté de Villedieu, nuisibles à celle de Saint-Maurice ; — des vice-légats Salviati et Panionei relatives à la nomination de commissaires spéciaux pour terminer le différend des deux communautés ; — de Payan, subdélégué de Saint-Paul-trois-Châteaux, sur les obstacles sans cesse renaissants opposés par la cour de Rome ; — du comte de Villeneuve, seigneur de Saint-Maurice ; — de La Tour, sous-ingénieur des ponts et chaussées, sur la même affaire.

C. 29. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier ; 3 cahiers (imprimés), 105 feuillets.

1730-1760. — Cours d'eau non navigables. — Eygues : mémoires concernant les réparations faites par la communauté de Villedieu, le long de l'Eygues, au préjudice des propriétaires riverains de Saint-Maurice ; — pour les habitants de cette communauté, concernant la difficulté élevée par l'abbé de Conti, commissaire du Pape, au sujet de la limitation des pouvoirs de son collègue ; — pour le comte de Villeneuve et les communautés de Vinsobres et de Tulette, sur la propriété de la rivière, la limitation du territoire et l'adjudication des indemnités.

C. 30. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier ; 7 plans.

1751-1786. — Cours d'eau non navigables. — Ruisseau de Gervane ou du Vaure : devis des travaux de curage et de redressement de ce ravin, au mandement d'Eurre, près de Crest ; — plan géométrique du ruisseau et des propriétés exposées à ses ravages, levé par David, géographe. — Mialan : lettres de Caze de La Bove, intendant, à Rolland, ingénieur, au sujet de la dérivation des eaux de ce torrent, pour préserver Valence des inondations ; — procès-verbal d'estimation et toisé des fonds traversés ; — plans de l'emplacement du nouveau lit dans la plaine de Saint-Péray et de Guilherand (Ardèche) ; — de deux ponts à construire au-dessus. — Ouvèze : lettres et mémoires adressés à de La Porte, intendant, au sujet d'une paillère (réparation offensive) construite dans le lit de l'Ouvèze par les communautés de Courthézon et Jonquières, au préjudice de Sarrians (Vaucluse).

C. 31. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1694-1705. — Jugements rendus par l'intendant Bouchu et son remplaçant Jean-Guy Basset, premier président au Bureau des finances, maintenant dans leur noblesse : Michel de Silvestre, sieur de Marignan ; Jean et Joseph d'Euvrard de Courboin et d'Hauteville ; César de La Bruyère, sieur du Castelet ; Henri Bernard, demeurant à Poyols ; Gabriel Flocard, seigneur de Mépieu ; Louis de Baisse de Saint-Chalier ; Ennemond Auberjon, seigneur de Murinais ; François de Courbeau, seigneur de Saint-Franc et Vausserre ; Hector d'Armand, sieur Du Perrier ; Félicien de Marcoux, sieur Du Bay ; Laurent de Barletier, sieur de La Girarde, etc.

C. 32. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 67 feuillets ; 5 pièces, papier (2 imprimées).

1658-1694. — État des noms et surnoms de ceux qui ont pris la qualité de chevalier, de noble ou d'écuyer, dans les actes passés devant Courbis, notaire à Valence ; — arrêt du Conseil d'État prescrivant aux notaires de semblables relevés ; — certificat signé Allard constatant l'exécution de cet arrêt de la part du notaire Courbis. — Péréquaire des fonds nobles ou exempts de tailles, pour servir à la répartition des cas de droit dans l'Élection de Romans. — Extrait de l'état sommaire des sommes provenues de l'affranchissement de la taille des biens roturiers de la même Élection, signé par Bouchu, intendant.

C. 33. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier (83 imprimées).

1598-1789. — Avertissement sans nom d'auteur en faveur du Tiers-État à l'époque du procès de cet ordre contre le Clergé et la Noblesse. — Édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : — le différend entre les trois ordres au sujet des tailles ; — le cadastre ; — les biens ecclésiastiques ; — l'affranchissement des maisons et des fonds ; — l'aliénation des tailles ; — la révision des feux ; — les collecteurs de tailles qui dissipent les deniers de leur collecte ; — l'exemption des droits de contrôle, papier timbré, etc., pour les rôles de tailles ; — l'imposition de 142,500 livres pour le paiement des gages des officiers du Parlement de Grenoble ; — la répartition et la perception des impositions ordinaires. — Ordonnances des commissaires chargés de la révision des feux, des intendants Jacques Talon, de Sève, Delaguette, Nicolas Fouquet, Yvon, Bouchu, Bauyn, Boucher, de Fontanieu, de Sauvigny, de La Porte et Caze de La Bove, sur le paiement des tailles, le cadastre, les collecteurs et receveurs, etc.

C. 34. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier (43 imprimées).

1634-1788. — Édits et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, portant : — création en titre d'office formé et héréditaire d'un secrétaire-greffier des villes et communautés, d'auditeurs des comptes, d'un conseiller auditeur des tailles, de trésoriers et receveurs particuliers des tailles; — règlement des taxes imposées sur les offices héréditaires domaniaux de greffiers et secrétaires des communautés; — confirmation de la Cour des Aides et finances de Vienne; — continuation de droit annuel aux officiers; — défense aux villes et communautés de procéder à l'élection de leurs officiers; — aux consuls, trésoriers et receveurs d'employer les revenus d'octroi communs ou patrimoniaux. — Ordonnances de Bouchu et Bauyn, intendants, concernant : les offices de secrétaires-greffiers et de trésoriers-receveurs. — Compte-rendu au roi Louis XVI de l'administration des finances par le ministre Necker. — Mémoire sur la taille personnelle ou taille imposée sur les facultés mobilières, sur le commerce, l'industrie et les moyens secrets du Tiers-État. — Ordonnance de Dugué, intendant, touchant l'envoi au greffe de la commission établie à Grenoble, dans la maison de Guy-Allard, avocat, des noms, surnoms, demeures de tous les nobles et soi-disant nobles des communautés. — Arrêt du Conseil d'État relatif à l'exemption des tailles prétendue par les officiers de la chancellerie et des maréchaussées et par les maîtres de poste. — Requête de Jean-Pierre Chabaud, maître de poste à Montélimar.

C. 35. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 73 feuillets, papier.

1768-1780. — Tailles. — Élection de Montélimar. — Ordonnances de Pajot de Marcheval, intendant, pour imposition des tailles sur l'Élection de Montélimar. — Procès-verbaux de leur répartition sur les communautés d'Aix, Alançon, Aleyrac, Ancône, Ansage, Aouste, Arnayon, etc. — États des sommes imposées.

C. 36. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 112 feuillets, papier; 9 pièces, parchemin.

1636-1640. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes ou brevets du roi Louis XIII portant imposition de tailles sur cette Élection. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur Romans, Beaumont-Monteux, Peyrins, Albon, Saint-Romain, Saint-Rambert, Fondeville, Andancette, etc., avec les copies des lettres patentes et des autres titres autorisant ces impositions.

C. 37. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier; 12 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1641-1645. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV portant imposition de tailles. — Lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Aymon, de Valois, Bertrand, etc., et ordonnances de Delaguette et Yvon, intendants, pour l'exécution des lettres patentes ci-dessus. — État des droits des officiers de l'Élection sur la taille imposée. — Procès-verbal de répartition sur Saint-Uze, Claveyson, Sablon (Isère), Brezin, La Forteresse, Sillans, etc.

C. 38. (Portefeuille.) — 1 cahier, 254 feuillets, papier.

1646-1653. — Tailles. — Élection de Romans. — Procès-verbaux de répartition de la taille sur les Delphinaux de Pizançon, Pizançon et Chatuzange, Bressieu, Saint-Lattier (Isère), Moirans et Saint-Jean, Beaumont-Monteux, etc., avec les copies des lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition de la taille, des lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, et des ordonnances d'Yvon, intendant, pour l'exécution desdites lettres patentes.

C. 39. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 142 feuillets; 2 pièces, papier; 20 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1654-1657. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant imposition de tailles sur cette Élection. — Lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, de Morard, etc., et de de Hère et Pellot, intendants, pour l'exécution desdites lettres patentes. — Procès-verbal de répartition des sommes imposées sur les communautés : Romans, Pizançon, Chatuzange, Bressieu (Isère), etc.

C. 40. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 102 feuillets; 7 pièces, papier; 5 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1658-1660. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Bertrand, etc. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Albon, Moras, Rives, Montfalcon, etc. — État des sommes à imposer : tailles et crues, taillon, solde des officiers de la maréchaussée, etc.

C. 41. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 118 feuillets; 2 pièces, papier; 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1660-1662. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache du Bureau des finances, signées de Chaulnes, de France, Vincent, etc., et les ordonnances de l'intendant Bochart de Champigny qui s'y rapportent. — États des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition sur les communautés : Bren, Saint-Marcellin, Izeaux, Tullins, etc.

C. 42. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 95 feuillets; 5 pièces, papier; 8 pièces, parchemin; 1 sceau.

1663-1665. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, Chastellier, Brenier, d'Alby, etc., et les ordonnances de l'intendant Bochart de Champigny. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Peyrins, Lens-Lestang, etc.

C. 43. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 68 feuillets; 4 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1666-1668. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Marnays de Beauvais, Morard, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États de chargements et de déchargements. — Procès-verbaux de répartition des sommes imposées sur les communautés : Montmiral, Serves, Montrigaud, etc.

C. 44. (Portefeuille.) — 1 cahier, 96 feuillets; 7 pièces, papier; 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1669. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Garnier, Perachon, d'Arvilliers, etc., et une ordonnance de l'intendant Dugué. — État des chargements et déchargements. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les communautés : Parnans, Arthemonay, Fay, etc.

C. 45. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 82 feuillets; 19 pièces, papier; 12 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1670-1675. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Brenier, de Chappolay, Marnays de Beauvais, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États des gages des secrétaires-greffiers des villes, bourgs et communautés; — des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les 578 feux de l'Élection. — Péréquaire ou état de ces feux.

C. 46. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 100 feuillets; 14 pièces, papier; 7 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1676-1681. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Dupuy de Saint-Vincent, etc., et les ordonnances des intendants Dugué et Cardin-Lebret. — Tarifs des impositions. — Péréquaires. — États des sommes à imposer. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur les communautés : Albon, Ponsas, Saint-Antoine, etc.

C. 47. (Portefeuille.) — 1 cahier, 63 feuillets; 3 pièces, papier; 16 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1682-1688. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, de Chaulnes, de Dorgeoise, Du Sozey, etc. — États des gages des secrétaires-greffiers des villes et villages; — des communautés et du nombre de feux; — des sommes à imposer; — de chargements et de déchargements; — répartition de la taille sur les communautés : Bourg-de-Péage, Pizançon, Chatuzange, etc.

C. 48. (Portefeuille.) — 1 cahier, 126 feuillets; 1 pièce, papier; 6 pièces, parchemin; 1 sceau.

1689-1691. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles ordinaires sur l'Élection et pour celle de 20,000 livres destinées aux fortifications de Grenoble, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, de Chappolay, Boniel-Catilhon, Vincent, etc. — États des chargements et déchargements de feux; — des sommes à imposer; — répartition de la taille sur les communautés : Parnans, Vals, Arthemonay, Crispalot, Serves, etc.

C. 49. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 35 feuillets; 14 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1692-1698. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des

tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, Basset, de Saint-Vincent, Boniel-Catilhon, etc. — États des chargements et déchargements de feux; — de répartition de la taille sur les communautés : Mantaille, Laveyron, Charmes, Ratières, Saint-Uze-Bertheux, etc.

C. 50. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 108 feuillets; 11 pièces, parchemin.

1700-1706. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Bocon de La Merlière, Vial, Le Brun, etc. — États des chargements et déchargements de feux; — des sommes à imposer; — de répartition de la taille sur les communautés : Saint-Christophe-du-Bois, Le Molard-Bochard, Le Laris, Triors, etc. — Péréquaires.

C. 51. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 117 feuillets; 16 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1707-1714. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances de Dauphiné, Vial, Basset, de Chappolay, etc. — États des sommes à imposer; — répartition des tailles sur les communautés : Albon, Anjou, Auterive (Hauterives), Bathernay, Beaucroissant, Beaufort, Beaumont-Monteux, Beaurepaire, etc.

C. 52. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 83 feuillets; 10 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1715-1719. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Basset, Vial, Boniel-Catilhon, de Nantes, Bertrand de Marinière, Duverney, etc. — États des sommes à imposer; — répartition de la taille sur les communautés : Anjou, Bren, Bressieu, Claveyson, Crépol, Crispalot, etc.; — distribution d'une somme accordée à l'Élection par le roi Louis XV.

C. 53. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 81 feuillets; 4 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1720-1726. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Basset, de Dorgeoise, Bressieu, Duverney, etc., et les lettres et ordonnances ou lançons de l'intendant Boucher d'Orsay. — États de répartition des sommes imposées et des sommes accordées en diminution de la taille; — des sommes à imposer sur les communautés pour le principal de la taille, le dixième, le taillon de la gendarmerie, les gages des officiers et des archers des maréchaussées établies par l'édit de 1720, etc.

C. 54. (Portefeuille.) — 9 cahiers, 86 feuillets; 2 pièces, papier (1 imprimée); 12 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1727-1732. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, Girin, Disdier, etc., et une ordonnance ou lançon de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, frais d'imposition, appointements des ingénieurs des ponts et chaussées, etc.; — de répartition de la taille sur les communautés : Fay, Laveyron, Lens-Lestang, etc.

C. 55. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 82 feuillets; 1 pièce, papier (imprimée); 14 pièces, parchemin.

1733-1739. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Aubert, Pison, Jomaron, Bovier de Moncel, etc., et une ordonnance ou lançon du commissaire Jomaron, en l'absence de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, dépense des étapes, etc.; — répartition sur les communautés : Fay, Margès, Moras, Mureils, etc.

C. 56. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 90 feuillets; 1 pièce, papier; 20 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1740-1749. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Pison, Pellisson, Dupré, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, dépense des étapes, etc.; — de répartition sur les communautés : Onay, Parnans, Peyrins, Pizançon et Delphinaux, etc.

C. 57. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 83 feuillets; 14 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1750-1756. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers

généraux au bureau des finances, Dupré, Pison, Barral, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, entretien des haras, etc.; — répartition sur les communautés : Crépol, Charmes, Dionay, etc.

C. 58. (Portefeuille.) — 9 cahiers, 119 feuillets; 12 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1757-1766. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, Bernard, Canel, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon de la gendarmerie, construction du nouveau chemin de la plaine de Montdragon, abonnement des droits sur les huiles, etc.; — répartition des tailles, arrêtés par les intendants de La Porte et Pajot de Marcheval sur les communautés de l'Élection : Châteauneuf-de-Galaure, Moras, etc.

C. 59. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 66 feuillets; 7 pièces, parchemin; 1 sceau.

1767-1773. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, Bouqueron, Duverney, La Vallonne, etc., et une ordonnance ou lançon de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, frais accessoires, etc.; — répartition sur les communautés : Beausemblant, Moras, Claveyson, etc.

C. 60. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 62 feuillets; 8 pièces, parchemin.

1774-1779. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, La Vallonne, d'Honneur, Barrin de Champrond, Planta-Duclaux, etc., et les lançons de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, étapes, etc.; — répartition sur les communautés : Montchenu, Onay, etc.

C. 61. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 78 feuillets; 10 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1780-1784. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Lamaletie, Guyon, La Vallonne, etc. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, etc.; — de répartition par l'intendant Pajot de Marcheval sur les communautés : Reculais, Saint-Donat, Saint-Paul-lès-Romans, etc.

C. 62. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 28 feuillets; 5 pièces, papier; 8 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1785-1789. — Tailles. — Élection de Romans. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances et Chambre du Domaine, Vallier de Châteauvieux, Rolland, Jat de Rame, etc. — États des sommes à imposer : taille, impositions accessoires, capitation, etc.; — de répartition sur les communautés : Saint-Martin-d'Août, Ratières, etc., par l'intendant Caze de La Bove; — de distribution des sommes accordées par le Roi en diminution de la taille; — des feux; — de l'imposition pour les travaux publics, en remplacement de la corvée.

C. 63. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets; 11 pièces, papier (7 imprimées); 10 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1628-1638. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes, déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — l'imposition des tailles; — le paiement des gages des secrétaires-greffiers des villes et communautés; — la défense faite au Parlement et à la Cour des Aides de permettre aux communautés de s'imposer. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Chastellier, de Chaulnes, Aymond, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi portant imposition de tailles. — Ordonnance de l'intendant Delagnette relative à l'union de Crépol à l'Élection de Valence, et du Bourg-de-Péage à celle de Romans. — États des 409 feux de l'Élection; — des 30,000 livres imposées pour les gages des secrétaires-greffiers des communautés.

C. 64. (Portefeuille.) — 1 cahier, 73 feuillets; 21 pièces, papier (8 imprimées); 14 pièces, parchemin; 1 sceau.

1639-1644. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV, portant : — imposition de tailles sur l'Élection; — règlement pour la levée des tailles et des subsistances. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de

Chaulnes, Aymond, Thomé, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi. — Ordonnances de l'intendant Delaguette, relatives : — à l'union de Croze, Chantemerle, Larnage, Geyssans, Saint-Sévère et La Sône à l'Élection de Valence; — à l'imposition des tailles.

C. 65. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 60 feuillets; 18 pièces, papier; 8 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1645-1647. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant imposition de tailles sur cette Élection, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Thomé, etc., et les ordonnances de l'intendant Yvon. — États des sommes à imposer : 4 sous par paroisse pour droit de vérification et de signature des rôles, droit de bordereau, de contrôle, etc.; — répartition de la taille sur Valence, Le Bourg-lès-Valence, Fiancey, Chabeuil, etc.; — recette et dépense à faire par le receveur des tailles de l'Élection.

C. 66. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 94 feuillets; 39 pièces, papier (4 imprimées); 6 pièces, parchemin; 1 sceau.

1648-1651. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : — l'imposition des tailles; — le règlement sur le fait de la justice, de la police et des finances, etc.; — la révocation de toutes commissions extraordinaires avec décharge et remise de tailles. — Lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, de Valois, etc., pour l'exécution des lettres patentes du Roi, avec des ordonnances et des lettres de l'intendant de Hère à ce sujet. — États des sommes à imposer et de répartition sur les communautés : Chabeuil, Étoile, etc.

C. 67. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 103 feuillets; 20 pièces, papier (4 imprimées); 13 pièces, parchemin; 1 sceau.

1657-1661. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition et la levée des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, Grattet, Bertrand, Brenier, etc. — Ordonnance des commissaires députés pour l'aliénation de l'affranchissement des 90,000 livres de tailles des biens et héritages roturiers; — de l'intendant Bochart sur le paiement des collecteurs. — États de répartition de la taille sur les communautés : Cliousclat, Allex, Eurre, Montoison, etc.; — des chargements et des déchargements.

C. 68. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 92 feuillets; 15 pièces, papier; 9 pièces, parchemin; 1 sceau.

1662-1669. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers de France, intendants généraux des finances, grands-voyers en Dauphiné, de Chaulnes, de France, Marnays de Beauvais, etc., et des intendants Bochart et Dugué. — États de répartition de la taille sur les communautés : Montoison, La Vache, Ambonil, Upie, Monteléger, Beaumont, etc.; — des sommes à imposer : principal et crues, taillon, frais d'imposition, etc.; — des chargements et des déchargements.

C. 69. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 91 feuillets; 14 pièces, papier, 4 pièces, parchemin.

1669-1673. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Marnays de Beauvais, de Chappolay, Du Sozey, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États des chargements et des déchargements; — des gages attribués aux secrétaires-greffiers des villes et communautés; — des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon et solde des maréchaussées, etc.; — répartition de la taille sur les communautés : Beaumont, Livron, etc.

C. 70. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 81 feuillets; 24 pièces, papier (2 imprimées); 6 pièces, parchemin.

1674-1678. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, de France, de Neyret, de Chaulnes, etc., et les ordonnances de l'intendant Dugué. — États de répartition de la taille sur les communautés : Livron, Montmeyran, La Baume-Cornillane, La Rochette, etc.; — des sommes à imposer : principal de la taille et crues, sous par livre, étapes, etc.; — des chargements et des déchargements.

C. 71. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 65 feuillets; 16 pièces, papier (1 imprimée); 8 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1680-1682. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Vial, Morard, Perachon, Du Sozey, Dupuy de Saint-Vincent, etc., et une ordonnance de l'intendant Lambert. — États des chargements et des déchargements; — des gages des secrétaires-greffiers des villes et des communautés; — des sommes à imposer : principal de la taille, taillon, crues, gages et droits des élus, solde de la maréchaussée, etc.; — de répartition sur les communautés : Vaunaveys, Ourches, etc.; — des feux; — des chargements et des déchargements.

C. 72. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 94 feuillets; 7 pièces, papier (2 imprimées); 11 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1683-1689. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Morard, Vincent, Pourroy, etc., et une ordonnance de l'intendant Lambert. — États des sommes à imposer : principal de la taille, taillon et crues, sou retranché aux collecteurs, étapes, etc.; — de répartition sur les communautés : Barcelonne, Oriol, etc.; — des anciens feux.

C. 73. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 130 feuillets; 5 pièces, papier (3 imprimées); 13 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1690-1696. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France, grands-voyers en Dauphiné, Boniel-Catilhon, de Chappolay, Brenier, etc., et des ordonnances ou lançons de l'intendant Bouchu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, crues et taillon, solde de la maréchaussée, étapes, etc.; — répartition sur les communautés : Châteauneuf-d'Isère, Tain, Mercurol, etc.; — anciens feux.

C. 74. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 120 feuillets; 2 pièces, papier (5 imprimées); 7 pièces, parchemin.

1697-1705. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XIV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Chambre du Domaine, grands-voyers en Dauphiné, de Chappolay, Vial, Boniel-Catilhon, etc., et les ordonnances de l'intendant Bouchu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, solde des officiers de la maréchaussée, du Présidial, étapes, etc.; — répartition sur les communautés : Mercurol, Veaunes, Marsas, Chavannes, Larnage, etc.; — distribution des sommes accordées par le Roi en diminution de la taille.

C. 75. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets.

1691-1708. — Tailles. — Élection de Valence. — États des chargements et des déchargements. — Total des feux de l'Élection : 357, dont 9 affranchis; — des anciens feux et des feux actuels pour Valence, Loriol, Livron, Mirmande, Cliousclat, Beaumont, relevant de l'évêque; — Le Bourg, du prieur de la collégiale et du marquis Du Prayet; — Fiancey, du président de Lescot; — La Vache, du conseiller de Bressac; — Étoile, du marquis de Ville, engagiste; — Allex et Aubonne, du chapitre de Saint-Apollinaire; — Eurre, des d'Urre et de Morier; — Montoison, des Clermont-Montoison; — Ambonil, du prieur d'Allex; — Upie, de Mme de Leberon, engagiste; — Montmeyran, de Crillon; — Monteléger, des de Luc; — Vaunaveys, du fermier du domaine royal; — La Rochette, des de Pluvinel, etc.

C. 76. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 131 feuillets; 2 pièces, papier (8 imprimées); 17 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1706-1716. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes des rois Louis XIV et Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Chambre du Domaine, Basset, de Chappolay, Bertrand de Marinière, etc., et les ordonnances des intendants Bauyn et Boucher. — États des sommes à imposer : principal de la taille, crues, taillon, solde de la maréchaussée, travaux du Drac, etc.; — répartition sur les communautés : Larnage, La Roche-de-Glun; Geyssans, etc.; — chargements et déchargements; — distribution des sommes accordées en diminution de la taille.

C. 77. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 74 feuillets; 9 pièces, papier; 8 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1717-1722. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers

de France au Bureau des finances, Basset, Girin, Du Port, Bertrand de Marinière, etc., et des ordonnances de l'intendant Boucher. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, dixième, taillon, solde des officiers de la maréchaussée, etc.; — répartition sur les communautés : Allex, Alixan, Ambonil, Autun (Hostun), etc.; — dégrèvements.

C. 78. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 62 feuillets; 5 pièces, papier (imprimées); 10 pièces, parchemin.

1723-1729. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, Girin, Bertrand de Marinière, de Manin, etc., et les ordonnances des intendants Boucher et Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, gages de la maréchaussée, des trésoriers, ingénieurs, etc.; — répartition sur les communautés : Barbières, Barcelonne, Beaumont, etc.

C. 79. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets; 5 pièces, papier (imprimées); 10 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1730-1734. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances, chambre du domaine, Girin, Bressieu, Pison, Chabert, etc., et des ordonnances de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon de la gendarmerie, étapes, solde de la maréchaussée, appointements des ingénieurs, etc.; — répartition sur les communautés : Bourg-lès-Valence, Bouvante, etc.; — répartition des dégrèvements.

C. 80. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 30 feuillets; 16 pièces, papier (4 imprimées); 8 pièces, parchemin; 1 sceau.

1735-1738. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Bressieu, Pellisson, etc., et des ordonnances du commissaire Jomaron, en l'absence de l'intendant Fontanieu. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, dixième, etc.; — répartition sur les communautés : Chabeuil, Chanos-Curson, Chantemerle, etc.

C. 81. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 56 feuillets; 23 pièces, papier (6 imprimées); 8 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1739-1744. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, Bressieu, Dupré, Jomaron, etc., et des ordonnances des intendants Fontanieu et Berthier de Sauvigny. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, appointements des ingénieurs et des inspecteurs des ponts et chaussées, réparations aux ponts de La Charité-sur-Loire et de Gien, etc.; — répartition sur les communautés : Charpey, Châteaudouble, etc.

C. 82. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 26 feuillets; 30 pièces, papier (4 imprimées); 9 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1745-1748. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, de Moncel, Barral, Garempel de Bressieu, etc., et des ordonnances des intendants Fontanieu (représenté par Jomaron) et de La Porte. — États des sommes à imposer; — répartition sur les communautés : Chavannes, Clérieux, etc. — Tarifs de répartition.

C. 83. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 47 feuillets; 48 pièces, papier (6 imprimées); 10 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1749-1753. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Dupré, Pison, La Vallonne, etc., et des ordonnances et des lettres de l'intendant de La Porte. — États des sommes à imposer : principal de la taille, gages des trésoriers, construction du pont d'Orléans, etc.; — répartition sur les communautés : Combovin, Croze, etc. — Tarifs.

C. 84. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 56 feuillets; 23 pièces, papier (4 imprimées); 6 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1754-1759. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Girin, de Lamorte, etc., et des ordonnances et des lettres de l'intendant de La Porte. — États des sommes à imposer : principal de la taille et crues, taillon, dixième, etc.; — répartition sur les communautés : Étoile, Eurre, Fiancey, etc. — Tarifs.

C. 85. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 52 feuillets; 36 pièces, papier (5 imprimées); 12 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1760-1764. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Dupré, Bernard, etc., et des ordonnances des intendants de La Porte et Pajot de Marcheval. — États des sommes imposées; — répartition sur les communautés : Larnage, Loriol, Livron, etc.

C. 86. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 93 feuillets; 45 pièces, papier (6 imprimées); 9 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1765-1769. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Bouqueron, Dupré, Lamaletie, etc., et des ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer : principal de la taille, dixième, taillon, appointements de l'inspecteur des toiles, abonnement du droit sur les huiles, etc.; — répartition sur les communautés : La Motte-Fanjas, La Motte-de-Galaure, etc. — Tarifs de répartition.

C. 87. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 80 feuillets; 23 pièces, papier (8 imprimées); 18 pièces, parchemin; 11 sceaux.

1770-1778. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, Lamaletie, La Vallonne, Rolland, etc., et des ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval. — États des sommes à imposer; — répartition sur les communautés : La Roche-de-Glun, La Rochette, La Vache, etc.

C. 88. (Portefeuille.) — 11 cahiers, 135 feuillets; 30 pièces, papier (6 imprimées); 17 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1779-1788. — Tailles. — Élection de Valence. — Lettres patentes du roi Louis XVI pour l'imposition des tailles, avec les lettres d'attache des présidents trésoriers généraux au Bureau des finances, La Vallonne, Jat de Rame, Rolland, etc., et des ordonnances des intendants Pajot de Marcheval et Caze de La Bove. — États des sommes à imposer : taille, capitation, frais, etc.; — de répartition sur les communautés.

C. 89. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (26 imprimées).

1695-1759. — Capitation. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV concernant le paiement de la capitation. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu, Bauyn, Fontanieu et de La Porte, sur le même sujet. — État de répartition de la capitation sur la communauté d'Onay. — Cinquantième : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, soumettant à la juridiction de l'intendant les contestations nées au sujet du cinquantième; — réglant le temps et la manière dont les adjudications en seront faites; — abolissant cet impôt. — Édit du roi Louis XV imposant un don gratuit sur les villes et faubourgs du royaume pendant six années.

C. 90. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1706-1756. — Dixième. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — la levée de cet impôt; — l'examen des oppositions formées à la rédaction des rôles arrêtés en conseil; — la juridiction des intendants de province à cet égard; — la création de 1,800,000 livres de rentes héréditaires au denier 20, sur le produit du dixième. — Ordonnances des intendants Bauyn, Boucher, Jomaron (en l'absence de Fontanieu) et Berthier de Sauvigny, relatives à la confection des rôles et à la levée du dixième. — Décisions pour l'exécution de la déclaration du Roi et modèles.

C. 91. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la communauté d'Aix; Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet et de Sévenières, baron de ce lieu; — Jean-François-Augustin des Armands, mestre de camp de cavalerie, à Alançon (La Roche-Saint-Secret); — de La Coste-Maucune, conseiller au Parlement de Grenoble; Pierre de Saint-Prix, etc., à Ancône; — l'évêque de Die; le prieur; Anne de Comet de Marignane, veuve de Gramont; le marquis de Vachères, commandant de la tour et du château de Crest; de Blacons; Boudrat; Dourille, etc., à Aouste; — le marquis de Simiane, à Arnayon; — Mme de Crombis; Simiane de Mollans, etc., à Arpavon.

C. 92. (Portefeuille.) — 1 cahier, 5 feuillets; 63 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Marianne-Lucrèce de Lers de Jony, à Piégros et Aubenasson, épouse de François Bovier de Moncel, trésorier général de France en la Généralité de Grenoble; — Joseph de Grillet de Brissac, marquis de Saint-Andéol, à Aubres; — Condorcet de Caritat, con-

seiller au Parlement, à Aucelon; — le marquis d'Aulan, au Poët-en-Percip, La Rochette et Aulan; — l'évêque de Die, à Aurel; — le prieur d'Auriples et Rey, meunier audit lieu; — Antoine de Beaumont, à Autichamp; — de Montrond, à Baix (Plan-de-Baix); — Catherine de Fay de Veaunes, veuve d'Antoine Duvivier, à Barnave; — de Condorcet et l'évêque de Die, à La Bâtie-Côte-Chaude (sur Montaulieu), à La Bâtie-des-Fonts et à La Bâtie-Crémezin; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à La Bâtie-Rolland, etc. — Procès-verbal de tournée dressé par le contrôleur, relatif à cette dernière communauté, accusant : 844 sétérées nobles et exemptes de tailles, estimées 192 livres 16 sols; 2745 sétérées taillables, estimées 388 livres 12 sols; la sétérée de 500 cannes de 8 pans carrés; 3 livres 6 sols 8 deniers de tailles par livre d'estime en 1734; 91 maisons, y compris les granges, etc.

C. 93. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 70 pièces, papier (2 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Alexandre-Hector de La Tour, à la Bâtie-Verdun; — le marquis de Simiane, à La Baume-de-Transit; — Pierre-Paul de Clerc de Ladevèze, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en Vivarais et Velay, et le marquis de Vogué, à Beaufort; — Liotard Artaud de Montauban de Bellegarde, à Beaumont; — le président de Ponnat, à Beaurières; — Antoinette-Louise de Tertulle de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel-Joachim de Vesc, à Béconne; — Jacques de La Tour, à Bellecombe; — de Montauban, à Bellegarde; — Mme d'Agoult de Montjoux, à Bénivay; — l'évêque de Die, à Bezaudun; — Abel Taxil, à Bésignan; — le marquis de Marsanne et le prieur de Notre-Dame, à Bonlieu. — Procès-verbaux du contrôleur à La Baume-de-Transit et à Riconnières (sur La Roche-Saint-Secret), faisant connaître la quantité de sétérées taillables et des nobles et exemptes de tailles, leur estime, les mesures agraires, l'étendue des biens communaux, le nombre des maisons, l'estime du produit de chaque nature d'immeuble par sétérée, les usines et carrières, le titre de la seigneurie, les foires, etc. — Étendue territoriale de La Baume : 830 salmées de 2500 cannes chacune; de Riconnières et Blacons, 361 sétérées de 600 toises royales.

C. 94. (Portefeuille.) — 1 cahier, 7 feuillets; 92 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Justine d'Agoult de Montmaur, veuve de noble Gabriel-Marie Deshières, à Bonneval; — le président de Bardouenche, à Boulc; — l'évêque de Die, à Bourdeaux; — le chevalier de Marcieu, maréchal des camps et armées du Roi, à Bouvières; — la marquise de Béconne, à Brette, Pradelles et Gleysolles; — le prince de Monaco, au Buis; — le marquis de Chabrillan, mestre de camp de cavalerie, à Chabrillan; — Arnaud de La Tour, marchand de La Motte, à Chalancon. — Procès-verbal du contrôleur à La Buisse (sur La Roche-Saint-Secret), d'après lequel la communauté a 431 sétérées de 600 toises royales chacune, dont 104 nobles et exemptes de tailles et 327 taillables, 15 maisons, un terrain médiocre, 65 livres 10 sols de tailles, 32 livres de capitation, 30 livres de charges communales, 13 livres 10 sols de dixième, 160 livres de droits seigneuriaux, etc.

C. 95. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — l'évêque de Die, à Chamaloc; — le même prélat; Boniot Salière de La Tour; de Lamorte et Malsang, à La Chapelle-en-Vercors; — les officiers de la communauté, à Châteauneuf-de-Bordette; — Étienne Guillet de l'Ile, à Charens; — l'évêque d'Agen, à Châteauneuf-de-Mazenc; — le chevalier de Marcieu, à Chaudebonne; le marquis de Gramont, à La Chaudière; — l'évêque de Die, à Châtillon. — Procès-verbaux du contrôleur à Chamaret, Charols et Châteauneuf-du-Rhône, indiquant l'étendue territoriale et l'estime des fonds nobles et roturiers, le genre de culture, le commerce et l'industrie, les impôts, les droits seigneuriaux, etc. — Chamaret avait alors 105 maisons, Charols 218 et Châteauneuf 120. — Requête à l'intendant par les consuls de Chastel-Arnaud, au sujet du moulin communal.

C. 96. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 110 feuillets; 110 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Isidore-Jacques-Étienne des Achards de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, à Chauvac; — Mme de Marsanne, à Cléon-d'Andran; — le marquis de Clermont, à Cobonne; — la marquise de Vesc, à Comps; — le seigneur de Blacons, brigadier des armées du Roi, à Condillac; — le prince de Monaco; Buffel-Duvaure; Dupuy, écuyer; Richard, conseiller assesseur en la Sénéchaussée, etc., à Crest. — Rôles du dixième pour Clansayes. — Procès-verbal du contrôleur pour Crest, accusant : 103 maisons et 103 familles, 910 livres de droits

seigneuriaux, 1264 livres de tailles et 392 de dixième, etc. — Michel Rigaud, pour magasin, tonderie et débit de ratines, paye 84 livres de capitation; — Louis et Charles Aubert, fabricants de ratines, payent 52 livres 10 sols; — Gaillardon, fabricant de papiers, 12 livres 10 sols; — Martin, mégissier, 8 livres, etc. — État des 75 marchands et fabricants de la ville de Crest.

C. 97. — (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 133 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Louis-Joseph de La Poype-Saint-Jullin de Gramont, chevalier d'honneur au Parlement de Grenoble, à Creyers; — l'évêque de Die; Arnaud; Borel de La Rochette, etc., à Die; — Bertrand, Blancard, Gallien, drapiers, etc., à Dieulefit; — de Lattier, marquis de Bayane, à Divajeu; — la communauté de Donzère et l'évêque de Viviers, au même lieu. — Procès-verbaux de la vérification des revenus des contribuables réclamants, à Crupies; — du contrôleur, à Dieulefit, accusant : 4314 sétérées de 600 toises royales, 393 maisons, 470 familles, des fabriques de sergettes, une mine de couperose, 10000 livres de droits seigneuriaux et autres, 3196 livres de tailles, 937 livres d'industrie, 2487 livres de capitation, 1460 livres de charges locales, 101 livres de ban-vin, 667 livres de dixième, etc.

C. 98. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 20 feuillets; 88 pièces, papier (3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de La Roque, à Eygluy; — Guillaume de Gramont, marquis de Vachères, à Espenel; — le marquis de La Charce, à Establet; — Gabriel-Claude-Joseph de Ventaillac, écuyer, à Eygaliers; — de Manent et d'Estuard de Cheminades, à La Fare; — le marquis de Montoison et le prieur de Saint-Marcel, à Félines; — le président de Ponnat, à Fourcinet; — Pauline de Castellane-Adhémar de Monteil, marquise de La Garde, veuve de Louis, marquis de Simiane, et Marie-Thérèse Saurel, épouse de noble François de Pontbriant, capitaine de grenadiers au régiment de La Marche, à La Garde-Adhémar; — le marquis de Vogué, à Gigors, Glandage et Gouvernet; — les marquis de Simiane et de Gouvernet, le prince de Monaco, à Grane. — Rôle du dixième pour Espeluche. — Procès-verbaux du contrôleur à Espeluche, Eyzahut, La Garde-Adhémar, indiquant l'étendue territoriale, les impôts, le commerce, etc.; 2456 sétérées de 500 cannes de 8 pans et 110 maisons à Espeluche; 1584 sétérées de 600 toises royales, 38 maisons et familles à Eyzahut; 250 maisons à La Garde-Adhémar, y compris Les Granges-Gontardes, etc.

C. 99. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Montanègre, brigadier des armées du Roi, à Gumiane; — Marguerite Landais, baronne Des Adrets, à Izon et Chabreil; — de Gilbert, à Jansac; — Jean de Cony de La Loze, écuyer; Marie de Murat de Lestang de Servient, veuve de René-Alexandre de Bardonenche, à Jonchères; — Jacques de Gruel, comte de Saix, à Laborel; — l'abbé de Cruas, à Lachamp; — le marquis de Gouvernet et le président de Ponnat, à Laval-d'Aix et à Lesches; — Mme de Cornillon, veuve Du Pilhon, et Gaspard-Alexandre Borel, sieur de Charens, à Luc; — le marquis Senas d'Orgeval, à Lus-la-Croix-Haute. — Rapport du contrôleur ambulant sur La Laupie, terre du comte de Marsanne.

C. 100. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le commandeur du Poët-Laval, ordre de Malte, à Manas; — le chapitre de Notre-Dame de Die, à Marignac et à Menglon; — le marquis de Marsanne, à Marsanne; — Mme d'Agoult de Montjoux, à Mérindol; — le marquis de Montauban, à Mévouillon; — l'évêque de Die et M. de Blacons, à Mirabel-au-Diois; — Jacques-Philippe-Auguste de La Tour, marquis de Lachau, gouverneur de Nyons, à Mirabel-aux-Baronnies; — Dupuy de La Marne, à Miscon; — le comte de Simiane, à Mollans; — le marquis de Gouvernet, à Molières; — le comte de Simiane et Mlle de Crombis, à Montauban; — de Vesc de Combemont, à Montboucher; — le roi Louis XV, à Montbrison; — le marquis de Montbrun, à Montbrun; — le marquis de Virieu et de Gramont de Vachères, à Montclar.

C. 101. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Paul Arsac; Jean Boissier; de La Coste-Maucune, conseiller au Parlement de Grenoble;

Dejean, etc., à Montélimar; — Jean-Jacques-Dominique Cajetan de Gruel, à Montferrand; — Catherine de Saint-André Marnais de Verseil, à Montguers; — le marquis de Montjoux, à Montjoux; — les demoiselles de Montlaur, à Montlaur; — le marquis de Fortia, à Montréal; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à Mornans; — de Lamorte-Laval, à La Motte-Chalancon; — la communauté de Nyons; — le marquis de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, à Ollon; — Montanier; Didier, etc., à Omblèze. — Procès-verbaux du contrôleur à Montélimar et à Montjoux, accusant 20,681 sétérées de 500 cannes à 8 pans l'une, dont 4724 nobles et 15,957 taillables; 710 maisons, 680 familles et 100 ménages particuliers, etc., à Montélimar; — 2014 sétérées de 600 toises royales, 74 maisons et familles, etc., à Montjoux.

C. 102. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Lattier de Bayane, à Orcinas; — Jean-François Des Alrics de Cornilhan, marquis de Rousset, au Pègue; — Charles-François-Bernard de Taulignan, à Pelonne; — Duvivier, à La Penne-sur-Barnave; — Jean-Joseph de Silvestre, sieur de Marignan, et Louis-Alexandre d'Aubery, à La Penne-sur-Pierrelongue; — le marquis de Montpezat et le chevalier d'Agoult, à Piégon et à Mérindol, etc.; — Mme de Moncel, à Piégros; — le président de Ponnat, au Pilhou; — Joseph-Marie de Comet, marquis de Marignane, à Plaisians; — Joseph-François de Blaïn de Marcel, à Poët-Célard; — le marquis d'Aulan, à Poët-en-Percip; — de L'Épine et Taxil, à Poët-Sigillat. — Rôles du dixième de La Penne-sur-Vesc et de Piégros. — Procès-verbaux du contrôleur à La Penne-sur-Vesc, à Pierrelatte et à Poët-Laval, accusant 885 sétérées de 900 toises, 11 maisons et familles à La Penne; — 2700 salmées de 2500 cannes carrées de fonds taillables et 199 salmées de fonds nobles, 250 maisons et familles et 30 ménages, 6 fabriques de sergettes, etc., à Pierrelatte; — 4602 sétérées de 600 toises, 125 maisons et 120 familles, etc., à Poët-Laval.

C. 103. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — de Chabrillan, à Ponet-Saint-Auban; — le marquis de La Roque-Pluvinel, à Pontaix et Barsac; — le marquis Du Poët; de Saint-Pons de Saint-Ferréol, et le prieur du lieu, à Pont-de-Barret; — Louis de Lattier de La Touche, à Portes; — l'évêque de Die, à Poyols; — Thomas de Cheylus, à Propiac; — Jacques de Banne, ancien capitaine de cavalerie, à Puygiron; — Marie-Thérèse de Saint-Maurice, à Puy-Saint-Martin; — la marquise de Montmaur, à Rac; — le baron de Largentière, à Ravel; — le comte de Montauban, gentilhomme du duc d'Orléans, à Recoubeau; — le duc de Retz, à Redortier et au Revest-de-Biou; — Jean Dumont, marchand de Crest, à La Répara; — Cantelme Des Rollands, à Reilhanette; — le marquis d'Aulan, à La Rochette (Baronnies).

C. 104. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier (3 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Laurent Dupuy, à Rochefort; — Charles d'Arnoult, à Rochegude; — Mantin, à La Roche-Saint-Secret; — le marquis d'Autichamp, à La Roche-sur-Grane; — le chapitre de Die, à Romeyer; — Bonnard de Roussieu, à Rottier; — le baron de Largentière, à Roussas; — le comte de Brison, à Roynac; — l'évêque de Die, à Saillans et à Saint-Agnan-en-Vercors. — Rôles du dixième pour Rochefort et Roynac.

C. 105. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de La Roque-Pluvinel, à Saint-Andéol et Saint-Étienne, Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Julien et Saint-Martin-en-Vercors; — le marquis de Chabrillan, à Saint-Auban et à Saint-Gervais; — le marquis de Gramont, à Saint-Benoit-de-Rimon; — Marguerite Landais, baronne Des Adrets, à Saint-Dizier; — Ennemond-Séraphin de Bertrand de Pelissier, à Saint-Ferréol; — de Tollon, à Saint-Genis; — le comte de Montauban, à Saint-Gervais-de-Curel et à Saint-Gervais-de-Montfroc; — le prince de Monaco, à Saint-Marcel-lès-Sauzet; — le marquis de Villeneuve, à Saint-Maurice; — l'évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, dans la ville de ce nom.

C. 106. (Portefeuille.) — 1 cahier, 23 feuillets; 108 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Gouvernet, à Saint-Roman; — le marquis de Raffelis de Soissan, à Saint-Sauveur; — le commandeur Du Poët-Laval; — Marie-Antoinette-Agathe Dupuy de Lattier, veuve de Jérôme de Lattier, etc., à Salettes; — le marquis de Soyans et

Montauban, à Saou et à Soyans; — le prince de Monaco, à Sauzet et à Savasse; — le prieur du lieu, à Savel; — Jean de Lattier de La Touche, à Souspierre; — le comte de Suze, à Suze-la-Rousse; — le marquis de Clermont-Montoison, à Suze (en Diois); — le comte de Senosan, à Taulignan. — Procès-verbaux de tournée du contrôleur à Saint-Restitut, Suze-la-Rousse et Taulignan, accusant : 1525 salmées de 1750 cannes, 160 maisons et 120 familles à Saint-Restitut; — 202 maisons et familles à Suze; — 1989 salmées de 1600 toises royales, 359 maisons et familles à Taulignan.

C. 107. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (4 imprimées).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — de Condorcet, à Teyssières; — d'Urre de Plaisance, à Audiffret; — de Lattier, à La Touche; — l'abbé de Cruas, aux Tourrettes; — le marquis de Simiane, à Treschenu; — le prince de Soubise-Rohan, à Tulette; — le marquis de Gramont, à Vachères; — la marquise de Simiane, à Valaurie; — l'évêque de Die, à Valdrôme et à Vassieux; — le comte de Castellane-Novezan, ambassadeur en Turquie, à Venterol et à Novezan; — Alexandre-Hector de La Tour de Gouvernet, à Verclause.

C. 108. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Montélimar. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le marquis de Saint-Auban, à Vercoiran; — le marquis de Chabrillan, à Véronne; — le marquis de Montauban, à Vercheny; — la marquise de Vesc, à Vesc; — André-Jérôme de Plantin, à Villeperdrix; — François d'Oize; la marquise de Montmaur et Charles Moreau, à Véronne; — François-Joseph de Bernard, écuyer, à Volvent.

C. 109. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets; 147 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le comte d'Arginy; Élisabeth de Gaste, veuve de noble Hugues de Revol; de Bouscaille de Cornillon, etc., à Albon; — de Portes, président de la Chambre des Comptes, à Anjou; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble, à Arthemonay; — le comte de Bérenger, à Bathernay. — État des usines de la communauté de Beaucroissant. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième, à Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Monteux, etc., avec des renseignements statistiques sur les productions du sol et le prix des denrées, servant à apprécier les demandes en décharge. — Réclamations de Garnier, Machon, Rongeat, etc., pour réduction de cote foncière, à Beaumont-Monteux.

C. 110. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et demandes en réduction de cote, faites par : — la marquise de Verderonne, engagiste de la terre de Beaurepaire; — Reymond; Chomel, etc., à Beausemblant; — Cotte; Antoine de Boissieu-Perrin, à Bessin; — Arod; Clément; Chaix; Blanche-Marie-Madeleine de Garagnol, épouse de François-Philibert de Julien de Malerargues; Charles de La Sizeranne; Adélaïde de Beaumont, veuve de noble Antoine Brenier, trésorier de France, etc., au Bourg-de-Péage. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par les contrôleurs du dixième, au même lieu, avec des notes de statistique servant pour apprécier les demandes en décharge. — La communauté a 5000 sétérées de fonds, dont 3608 complantées en mûriers, amandiers, noyers, etc.; 1200 en vignes, 42 en broussailles et 150 incultes. Le blé se vend 8 livres le sétier; le seigle, 6 livres; les fèves, lentilles et pois, 8 livres; la charge de vin, 5 livres; la benne de noix, 2 livres 10 sols; la benne d'amandes, 3 livres; celle de châtaignes, 2 livres, etc.

C. 111. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 20 feuillets; 111 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — noble Joseph de Barbier; Louis-Berard de Goutefrey, conseiller à la Chambre des Comptes; Marianne de Brunel; Jean-Colin de La Marche; Pierre-Louis de Sigaud de Baronat; Joseph Vallet La Contamine, procureur du marquis de Valbelle, etc., à Bressieu; — Claude Desroys, à Champagne; — Gumin de Linage, à Chantesse; — Bérenger, comte de Charmes, audit lieu. — Procès-verbaux des contrôleurs contenant vérification des revenus des contribuables réclamants à Bren, Bressieu, Brion et Chasselay.

C. 112. (Portefeuille.) — 1 cahier, 12 feuillets; 107 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits

seigneuriaux, fournis par : — Marie-Christine de Thezan, marquise de La Roque, nièce et héritière de Jean-Joseph-François de Tertulle, à Chatte; — Alexandre Gallix-Mortillet, etc., à Châtillon-Saint-Jean; — Bovet de La Bretonnière, à Châteauneuf-de-Galaure; — Jeanne-Marie Popon Des Bertins, épouse du sieur de Lacoste, à Claveyson; — Joseph de Montalban, mari de Jeanne-Françoise de Pourroy, à Cras et à Chantesse; — Baternay; Figuet; Reynaud, etc., à Fay. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants à Crépol et à Crispalot (Beauregard), faite par le contrôleur ambulant du dixième.

C. 113. (Portefeuille.) — 1 cahier, 13 feuillets; 89 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la veuve Lombard, à La Forteresse; — Antoine Boissieu, à Geyssans; — Gaspard de Vachon, à Izeaux; — André de Borel, à Hauterives; — Arnoux Genthon de Beaulieu, à Saint-Germain-d'Hauterives; — Jean-Baptiste de Chaléon, conseiller au Parlement de Grénoble, acquéreur de la terre de L'Albenc; — Joachim de Thomé, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble, au Laris; — Claude Choin, avocat au Parlement de Grenoble; noble Christophe de Châtelard; Michel-Joseph Pollet La Rochetière, etc., à Lens-Lestang; — Leclerc de Ransonière, acquéreur de la terre de Mantaille. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Margès et à Miribel, avec des notes sur les productions agricoles et sur leurs prix, servant à l'appréciation des demandes en décharge, et le nom des seigneurs : le comte de Bérenger, maréchal des camps et armées du Roi, à Margès; le marquis d'Autichamp, gouverneur d'Angers, à Miribel.

C. 114. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Olympe-Mabile de Durand de Pontaujard, épouse du marquis d'Agoult; Jean-Christophe de Ponat, à Moirans; — la veuve Moret de Grolée, à Montbreton; — Juven de Soches, à Montmiral et à Pizançon; — Hugues de Langon, à Montrigaud; — la veuve de Gabriel Bernon, conseiller du Roi, lieutenant-général de police de Romans; Joseph d'Auberjon de Murinais, à Moras; — Sibillin Munier; Olympe Clavière, etc., à Nerpol; — Antoine de Beaumont, marquis d'Autichamp, et Charles-Nicolas Jomaron de Tivoley, à Onay.

C. 115. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets; 114 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Rapport du contrôleur pour Parnans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Paul-César de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes de Grenoble; — François Belland; Robert, etc., à Peyrins; — Ennemond de Baronat et Gaspard Bon, conseillers au Parlement de Grenoble, à Poliénas; — Godefroi de Gruel de Fontager, à Ponsas; — François de Grasse, cessionnaire de Pierre-Henri d'Urre, à Tain; — noble Antoine Mazière, ancien conseiller du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble, seigneur de Pinet, à Ratières; — Antoine Carlet, maître de forges; noble Alexandre de Galbert; Étienne de Gumin, seigneur d'Hautefort; Joseph Perrin, etc., à Réaumont; — Blanche-Marie-Madeleine de Garagnol, épouse de François-Philibert de Julien de Malerargues, à Reculais (Arthemonay); — — François Roux; Marguerite de Vallin; Du Métral; Du Sozey de La Croix, etc., à Rives. — Procès-verbaux de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Parnans, Peyrins et Reculais, avec des notes sur les productions agricoles et sur leurs prix, servant à apprécier les demandes en décharge, et les noms des seigneurs : de Montcarra, à Parnans; le président de La Roche, à Peyrins; de Loulle, à Reculais.

C. 116. (Portefeuille.) — 1 cahier, 11 feuillets; 113 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Jacques Aymon; la veuve de Gabriel Bernon, juge royal; Gabriel Biousse-Duplan; Françoise Guigou de Chappolay, veuve de Paul-Hilarion de Ricol, maître ordinaire en la Chambre des Comptes; Antoine de Gumin, conseiller au Parlement; Catherine de Fay de Veaunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, etc., à Romans; — les Jésuites du collége de Vienne, prieurs de Salaize, et Claude Camet, juge de Roussillon. — Procès-verbal de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième, à Romans.

C. 117. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Melchior Piedmont Saint-Didier, avocat au Parlement, à St-Antoine; — le président de Barral de Montferra; Pierre de Boczozel de Montgontier; Fassion de Sainte-Jay; Louis de Mons de Savasse, etc., à

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; — Reymond de Sollier, seigneur de Châtelard, à Saint-Lattier; — Boffin de La Saône, maréchal des camps et armées du Roi, et Antoine Brenier de La Cardonière, à Saint-Marcellin. — Procès-verbal de vérification des revenus des contribuables réclamants, faite par le contrôleur du dixième à Saint-Donat, avec des notes servant à apprécier les demandes en décharge. — L'étendue des fonds taillables est de 2256 sétérées de 900 toises delphinales; celle des fonds nobles et ecclésiastiques, de 1896; le prix du blé, 7 livres 10 sols le sétier; du seigle, 5 livres 10 sols; le quintal de foin, 18 sols; la charge de vin, 6 livres; le quintal de chanvre, 15 livres; la livre de cocons, 1 livre; le cent d'œufs, 1 livre 5 sols.

C. 118. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le commandeur de Malte, à Saint-Paul-lès-Romans; — Gelas, à St-Pierre-de-Bressieu; — Drevon, à Saint-Sauveur; — Vial, à Saint-Siméon; — Imbert; Dauphin, etc., à Saint-Uze; — le comte de Saint-Vallier, audit lieu; — le marquis de La Porte de L'Arthaudière; Canel, conseiller au Parlement, à Quincieu-sur-Saint-Véran; — la marquise de Valbelle; Genthon; Marc; Juveneton, etc., à Serre (Grand-Serre).

C. 119. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Boisset; Champion; Debost, etc., à Serves; — le comte de Clermont-Tonnerre; Joseph Treillard; Anne Richard, veuve Garempel; Claude Chartrousse, etc., à Tullins; — noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, à Vals et à Tullins; — Alexandre de Sibeud, seigneur de Beausemblant, propriétaire à Vals; — Augustin de Fassion de Sainte-Jay, à Varacieu; — noble Agathange de Buffevant, à Vatilieu.

C. 120. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Romans. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — la veuve de Rostaing, à Villard-Chevrières; — Victor Falcos, comte de La Blache, à Vinay; — Jean Vallet, châtelain; Pierre de La Balme, notaire; Françoise-Sabine de Grolée de Viriville, comtesse du lieu; Pierre de Blanc, écuyer, à Viriville; — Charles-François, marquis de Sassenage, à Vourey.

C. 121. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Louis de Chalvet, sacristain de Saint-Barnard; Charles de Maucune, subdélégué à Romans; Victoire de Geys, veuve de Saint-Ferréol, gouverneur de Die, etc., à Alixan; — Ménerond; Montrivier, etc., à Armieu et Saint-Gervais; — Sozey de La Croix; Toscan, etc., à Barbières; — Marianne Malet, veuve de noble Imbert Dumery, et le marquis de Rousset, à La Baume-Cornillane; — Mathieu Lattier, à La Baume-d'Hostun; — Catherine-Marguerite-Henriette Poisson-Duménil, épouse de Pierre Dormiliers, sieur de La Motte, à Beaumont-lès-Valence; — Just de Garagnol et la marquise de Montbrun-Saint-André, etc., à Meymans et Beauregard.

C. 122. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 37 feuillets; 106 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Anne-Marie de Garagnol de Verdun, à Beauvoir; — noble Jacques Caza Mazou Du Carla; le marquis de Veynes, au Bourg-lès-Valence; — noble Jean Patin et Louise de La Balme, veuve de noble Jean Ducret de La Tour, engagistes de la terre; nobles Jean-André et Antoine de Brizeaux; Jean-Antoine de Gruel de Dortan de Claveyson, etc., à Chabeuil; — François-Ferdinand de Clermont; Marie-Madeleine de Garagnol, à Bésayes (Charpey); — la marquise de Sayve, pour le domaine du Gendarme, à Châteaudouble. — Rôle du dixième pour Chantemerle.

C. 123. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Odier et Porret, à Châtelus; — Pierre Rollet, à Châteauneuf-d'Isère; — Charvet et Habrard, à Chavannes; — le comte de Saint-Vallier; Jean-Louis Colet d'Anglefort; Louis-Vincent de Ferrier de Montal, héritier de Marie Marché, veuve de Pierre de Ponnat de Merley; de Tardivon, etc., à Clérieux; — Parveyraud; Bonnet, etc., à Cliousclat; — Louis de La Croix de Chevrières de Pizançon, à Combovin; — Jacques Cartier; le marquis de Ville, engagiste de la terre; Louis Du Serre, oiseleur du Roi, sieur des Boissières; Louis de Franchessin; Marquet de Dorne; Daniel de Riordan, etc., à Étoile; — d'Eurre de Glanne, à Eurre; — Bachasson, professeur à l'Université de Valence, et Marc-Antoine de Marville, à Fiancey.

C. 124. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le duc de Tallard, à Hostun; — les comtes de La Blache et de Morges, à Izeron; — Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, conseiller au Parlement de Grenoble, à Larnage; — Marguerite-Éléonor de La Balme, veuve Desjacques, à Loriol; — le prieur de Marches; — Antoine Brenier de La Cardonnière, à Marsas; — la veuve Chaléat, à Mercurol; — Pierre Bayle, à Mirmande, etc.

C. 125. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (1 imprimée).

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Joseph de Beaumont et Claude-François Pelissier, maître en la Chambre des Comptes, à Montaut; — la dame de Bernon, adjudicataire de la terre, à Monteléger; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble; Jean Monier, conseiller à la Chambre des Comptes de Dauphiné; le marquis de Sassenage, etc., à Montelier; — le duc de Crillon, à Montmeyran; — d'Allard, commissaire provincial de l'artillerie; Madeleine-Come Savary de Brèves, veuve de Corbeau, baron de Saint-Bonnet, etc., à Montvendre; — Marie de Lestang de Murat, veuve du marquis de Gerlande, à La Motte-de-Galaure; — le curé de La Motte-Fanjas; — Françoise-Gabrielle de Mistral, veuve du marquis de Marcieu, gouverneur de Grenoble, à Oriol; — Tézier et Terrot, au Pont-en-Royans.

C. 126. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — le seigneur de Buffières; Guignard de Saint-Priest, etc., à La Rivière; — Barral de Montferra, à Rochechinard; — de La Barge, engagiste, à La Roche-de-Glun; — Bérengier; Bosmian, etc., à La Rochette; — les dames de Beauregard, Bressieu de Montrigaud et de Mornas, nées de Ricol, à Rochefort-Samson; — Giles Brizard; Garnier; Herculais, etc., à Rovon; — Tollon de Saint-Genis, à Saint-André-en-Royans; — Terrot, à Sainte-Eulalie; — Brenier, à Saint-Jean-en-Royans; — Arthur Reynaud, conseiller au Parlement de Grenoble, à Saint-Just-de-Claix; — Paul-César de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, et Joseph-Nicolas de Garagnol, à Saint-Nazaire; — Morel-Montrivier, à Saint-Quentin.

C. 127. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 40 feuillets; 111 pièces, papier.

1735-1742. — Dixième. — Élection de Valence. — Réclamations, déclarations et états des biens ou des droits seigneuriaux, fournis par : — Claude Pélerin, à Saint-Romans; — Barthélemy Magnan; Perrin, à Saint-Thomas; — Bouvarel; Beaumont, etc., à Tain; — Jean-Pierre Bachasson, professeur en l'Université de Valence, et le chevalier de Bressac, à La Vache; — noble Louis Faure de Chypre de Soubreroche; Catherine-Henriette Poisson-Duménil; Louis de Morlon; Jacques Orlandin, etc., à Valence; — Catherine de Fay de Solignac de Veaunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, à Veaunes. — Rôles du dixième pour Vaunaveys.

C. 128. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 63 feuillets; 33 pièces, papier (10 imprimées).

1750-1789. — Vingtième. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — la levée du vingtième, du deuxième et du troisième vingtièmes; — les contrôleurs du dixième maintenus pour le nouvel impôt; — le paiement des censes et des rentes féodales sans la retenue du vingtième; — l'exemption du contrôle et du timbre pour les quittances et expéditions destinées au recouvrement de cet impôt. — Copies des lettres du directeur général du vingtième au directeur de Grenoble. — Instructions aux contrôleurs pour la vérification des biens et des revenus communaux. — Ordonnances de l'intendant de La Porte aux maires, châtelains, etc., et aux commis du contrôle, en faveur du contrôleur du vingtième Veyrenc. — Mémoire instructif pour le même contrôleur, avec des modèles des déclarations à fournir par les communautés.

C. 129. (Registre.) — In-4°, 444 feuillets, papier.

1754. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles des paroisses du Buis, Dieulefit, La Garde-Adhémar, Mérindol et Montboucher, avec l'évaluation du produit de chaque nature de biens; — la vérification faite par le contrôleur Courtain, et des renseignements statistiques sur Le Buis et sur Mérindol. — Contribuables du Buis : Guillaume Argence; Dominique Arnoux, etc.; — de Dieulefit : le marquis de Chabrillan, héritier de Mme de Vesc de Comps; Jacques Magnan; Hector Grimolle; Jean Ollivier, etc.; — de La Garde-Adhémar : le marquis de Castellane-Esparron; de Pelet,

seigneur des Granges-Gontardes; les dames de Pontbriant et de Lalo, etc.; — de Mérindol : Antoine Chauvin; Antoine Ayme, etc.; — de Montboucher : de Tulle, allié aux de Vesc de Combemont; Marcel de Blaïn, marquis Du Poët; Mme de Lamande, veuve de Font-Julianne; de Vesc de Lalo et de Saillans. — Table alphabétique.

C. 130. (Registre). — In-4°, 234 feuillets, papier.

1754. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Vérification du rôle du vingtième de Crest, faite par le contrôleur Courtain; — renseignements sur les productions agricoles, sur les usines; — évaluation du produit de chaque nature de biens; — noms des six notaires : Bovet; Baston; Bernard; Raspail; Vial; Chaix. — Contribuables : Achard; Bruyère-Saint-Michel; Guyon; Fournier, etc. — Table alphabétique.

C. 131. (Registre.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1754. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles du vingtième pour Ancône, Bonlieu, Châteauneuf-du-Rhône, Condillac, Donzère, Les Granges-de-Lachamp, La Laupie, La Roche-sur-Buis, vérifiés par le contrôleur Courtain, avec des observations topographiques et descriptives sur la communauté de La Roche-sur-Buis et l'évaluation des produits de chaque nature de biens. — Contribuables d'Ancône : de La Coste; Imbert; Beaumont, etc.; — de Bonlieu : les marquis de Chabrillan, de Marsanne et Du Poët, etc.; — de Châteauneuf-du-Rhône : le président de Tourry; de Montlovier; Rivière, etc.; — de Condillac : de Blacons, seigneur du lieu; de Tollon; Morel, etc.; — de Donzère : de Saint-Auban; de Pelet; Fournas de Fabre, etc.; — de Lachamp : Michalon; Genty; Sauteur; Devors, etc.; — de La Laupie : le marquis de Marsanne; de Tollon, etc ; — de La Roche-sur-Buis : Aubert; Bonfils; Veux, etc. — Table alphabétique.

C. 132. (Registre). — In-4°, 415 feuillets, papier.

1754. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Vérification du rôle du vingtième faite par le contrôleur Courtain : — nouveau tarif pour la fixation des revenus fonciers; — renseignements statistiques sur la communauté; — observations relatives à la vérification; — minute du rôle. — Contribuables : Nègre; Roussin; Ribon; Salomon; de Tollon, etc. — Table alphabétique.

C. 133. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1754. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Vérification du rôle de Nyons par le contrôleur Veyrenc; — observations topographiques et renseignements agricoles; — états de déchargements pour les biens des Religionnaires fugitifs; — évaluation du produit de chaque nature d'immeubles; — minute du rôle. — Contribuables : le marquis de La Charce; Meffre; Roux, etc.

C. 134. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1754-1757. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles de Die, Mollans, La Penne, Pierrelongue, Venterol et Novezan; — évaluation du produit de chaque nature d'immeubles; — tarifs. — Contribuables : à Die, Drojat; Guilhet de L'Ile; de Lamorte, etc.; — à Mollans, le comte de Simiane; Isnard; Lambert, etc.; — à La Penne, de Marignan et d'Aubery; Jullien, etc.; — à Pierrelongue, Bonnet; Gardon; de Quiqueran, etc.; — à Venterol, de Faisse; Puzin; Peloux, etc. — Table alphabétique.

C. 135. (Registre.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

1754-1757. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles de Pierrelatte, Rac, Rochegude, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saint-Paul-trois-Châteaux, Savasse, Sauzet et Saint-Gervais; — tarifs. — Contribuables : à Pierrelatte, le prince de Conti; François d'Oize de Vinsobres; le baron de Bouzols; de Mellet, etc.; — à Rac, de Tulle; Rhedon, etc.; — à Rochegude, d'Aqueria; Granier, etc.; — à Saint-Gervais, de Moreton; de Tourry; Blanc, etc.; — à Saint-Marcel, de La Lauzière; de Marsanne; Font-Julianne; Reynaud, etc.; — à Saint-Paul, de Pelet; de Castellane, etc.; — à Sauzet, de Tollon; Villeperdrix, etc.; — à Savasse, d'Urre; de Verdon, etc. — Table alphabétique.

C. 136. (Registre.) — In-folio, 354 feuillets, papier.

1759-1788. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Rôle de la noblesse : J. B. Accarias Du Rif, Agnès, chanoines à Die; — Arnaud de Lestang, lieutenant-colonel d'artillerie, à Saint-Paul-trois-Châteaux; — le vicomte de Bardonenche, à Boulc; — de Barnier, à Tulette; — Paul Beaufain de La Tour, à Bezaudun; — Beneficy de Vaneil, à Grane; — Bernard de Fontbonneau, à Montbrison; —

René Ode de Boniot de La Tour, au Vercors; — François-Joseph de Bernard de Volvent, à Volvent; — Joseph Bertrand de Saint-Genis; de Marsanne de Saint-Genis; Moreau de Véronne, au Buis, etc. — Table alphabétique.

C. 137. (Registre.) — In-4°, papier, 140 feuillets.

1755-1785. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Registre des demandes en réduction de cote et des ordonnances de décharge. — Principaux réclamants : de Baratier de Moleron, à Châteauneuf-du-Rhône; — Barthélemy, à Chamaret; — Dubois, à Rac; — Mariton, à Crest; — le marquis de Marsanne, chambellan du roi de Pologne, à Sauzet; — la veuve Reboul La Jaillère, à Saint-Julien-en-Quint; — la communauté de Rochegude; — Vollant, directeur des postes à Viviers; — Mme de Senozan, à Taulignan; — de Montrond, à Plan-de-Baix, etc.

C. 138. (Portefeuille.) — 16 cahiers in-fol., 120 feuillets, papier.

1755. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États dressés en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 8 octobre 1754, contenant le détail des mutations arrivées dans la propriété des biens-fonds des communautés d'Aulan, Manas, Marsanne, Menglon, Mérindol, Mévouillon, Mirabel (en Diois), Miscon, Molières, Mollans, Montauban, Montaulieu, Montboucher, Montbrison et Montclar.

C. 139. (Portefeuille.) — 23 cahiers in-fol., 136 feuillets, papier.

1755-1760. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — États contenant le détail des mutations foncières déclarées au secrétaire-greffier; — des chargements faits; — des personnes qui n'ont pas satisfait à l'arrêt du 8 octobre 1754; — des rectifications à faire sur le rôle au nom de divers contribuables : de Bazemon; de Rigaud; de Savasse; de Pracomtal; de Claveyson; d'Arlandes, etc.

C. 140. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-fol., 92 feuillets, papier.

1755-1760. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations foncières déclarées, en vertu de l'arrêt du Conseil du 8 octobre 1754, aux secrétaires-greffiers des communautés de Montferrand, Montguers, Montjoux, Montlaur, Montmaur, Montréal, Mornans, Nyons, Ollon, Orcinas.

C. 141. (Portefeuille.) — 1 cahier, 49 feuillets; 80 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations et des déchargements qui ont eu lieu à Aix, pour de Syeyes; — à Ancône pour Arnaud; Dauvergne; Durand, etc.; — à Aouste, pour noble L. Ch. de Barral; Achard; Tavan, etc. — Minute du rôle d'Ancône.

C. 142. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Achard; Barnier; de Barral; Sibeud, subdélégué, propriétaires à Aouste; — la communauté d'Arnayon; — de Simiane-Esparron; Givodan, etc., à Arpavon; — Mottet, contrôleur, à Aubenasson; — Armand; Blanc, etc., à Aubres; — Lantheaume, etc., à Aucelon; — Rey; Arnoux, etc., à Aurel; — Plan, à Auriples; — le collecteur d'Autichamp.

C. 143. (Portefeuille.) — 1 cahier, 28 feuillets; 127 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — les consuls de Ballons; Audibert; Dupuy, etc., propriétaires au même lieu; — le collecteur de Barnave; — les officiers de la communauté de La Bâtie-des-Fonts; — Bauthéac de Grandval; de Blaïn de Marcel; de Caderousse, etc., à La Bâtie-Rolland; — le marquis de Simiane; Lafon, etc., à La Baume-de-Transit; — les communautés de Beaumont et de Bellegarde; — le collecteur de Beaurières; — Laurie, à Bezaudun; — Perrin, à Bonlieu; — de Ladreit de Lacondamine, ancien mousquetaire du Roi, à Bourdeaux; — le comte de Marcieu, à Bouvières; — Mège; Peyrol, à Brette. — États des immeubles du clergé à La Bâtie-Crémezin, à La Bâtie-des-Fonts et à Boulc; — des mutations et des cotes de non-valeurs au Buis. — Extrait de l'arrêt du Conseil d'État supprimant le droit de péage à La Baume-de-Transit.

C. 144. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — le collecteur du Buis; Aléa; Allemandy; Argence; Armand; Ayme; Balme; Barbier; Blanc; Borel, etc., propriétaires au même lieu (A.-B.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 145. (Portefeuille). — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en réduction de cote et mutations, faites par : — Bret; Brochier; Brusset; Cavasse; Charras; Clément; Dalbin; Davity; les Dominicains; Endignoux; Espoulier; Favier; Fléchier; Galopin; Giraud; Jouve; Laborie; Leydier, etc., propriétaires au Buis. (B.-L.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 146. (Portefeuille). — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — Marcellin; Marre; Ombre; Plassard; Payan; Reydel; Ripert; Sartre; Sauvage; de La Tour de Gouvernet des Taillades; Têtefort, etc., propriétaires au Buis (M.-T.). — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 147. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, mutations et réclamations, faites par : — Vachon; de Ventaillac d'Eygaliers; Vial, etc., propriétaires au Buis; — Morand; Piston; Ronat, etc., à Chabrillan; Ode de Boniot de La Tour; Gueymard, etc., à Chamaloc; — le collecteur de Chalancon; — Barthélemy; Tardieu, etc., à Chamaret; — Billerey; Blanc; Magnan, etc., à La Chapelle-en-Vercors; — Chaniac, avocat au Parlement de Grenoble; le marquis de Viennois, etc., à Charols. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 148. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, mutations et demandes en réduction de cote, faites par : — les consuls de Châteauneuf-de-Bordette; — Courbassier, châtelain; Dacosta; Garde, notaire, etc., propriétaires à Châteauneuf-de-Mazenc; — de Saint-Ferréol-Dumas; de Baratier de Moleron; Bernard, assesseur à la Sénéchaussée de Montélimar; La Coste-Duvivier; Nicolas, avocat, etc., à Châteauneuf-du-Rhône; — Le Roux, lieutenant du premier chirurgien du Roi dans le Diois; Duseigneur, etc., à Châtillon. — État des mutations faites à Châteauneuf-du-Rhône et minute du rôle de la même communauté. — Extraits du parcellaire pour les mutations opérées.

C. 149. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-4°, 150 feuillets, papier.

1750-1781. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Minutes des rôles du vingtième, des deux vingtièmes et des deux sous par livre, pour la communauté de Clansayes. — Contribuables : Daniel; Bez; Aubert; Arnoux; Croze; Chapuis, etc. — Le rôle de 1751 s'élève à 174 livres; celui de 1781, à 380 livres, en 202 articles.

C. 150. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-4°, 98 feuillets; 52 pièces, papier.

1755-1788. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Rôles du vingtième pour la communauté de Clansayes. — État des propriétaires du même lieu : Aubert; Arnoux; Hugues; Fournal, etc. — Le rôle de 1783 s'élève à 375 livres pour les biens-fonds, à 118 livres pour le 3e vingtième, à 3 livres pour l'industrie et à 1 livre pour les offices; total 499 livres. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Veyrent, brigadier aux tailles; Lagarde, etc., propriétaires à Clansayes; — Bastian; Chabas, etc., à Cléon-d'Andran; — Morin; Dufour, etc., à Comps; — d'Armand de Forest de Blacons; Thomas, etc., à Condillac.

C. 151. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, réclamations et mutations, faites par : — Marie de Fortia d'Urban, veuve de Fortia de Pilles; Gras, etc., propriétaires à Condorcet; — Maussan, receveur des fermes du Roi; Oullier, notaire, etc., à Cobonne; — les collecteurs de Crest; Archinard, négociant; La Baume-Pluvinel; Blache; Bovet, notaire, etc., au même lieu. — Lettres du subdélégué Sibeud à l'inspecteur général Cormon de Villemer, relatives aux réclamations des consuls, etc. — Observations sur les charges de la ville de Crest sujettes ou non à la retenue du vingtième, et fixation de cet impôt à 1892 livres pour les revenus d'octroi. — États de non-valeurs.

C. 152. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en réduction de cote et mutations, faites par : — le baron de Bruyère Saint-Michel, commandant de la ville et du château de Crest; Buffel-Duvaure, ancien officier de cavalerie; Joseph-François Chaste, procureur du Roi en la Sénéchaussée; Antoine

Gailhard, conseiller en la même Cour; Génas de Beaulieu; le marquis de Gramont, gouverneur de la ville; Claude Jacquemet, avocat; Louis de Lattier de Bayane; Planel, bourgeois; la veuve de noble Joseph de Pourroy; Richard Saint-Vincent et Richard de Soubeyrand, avocats, etc., propriétaires à Crest. (B.-T.) — Lettres du subdélégué Sibeud à l'inspecteur général des vingtièmes, relatives aux réclamations des contribuables précités.

C. 153. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 96 feuillets; 55 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en réduction de cote, faites par : — Verdier; Vertupier, etc., propriétaires à Crest. — États des non-valeurs demandées en reprise par les collecteurs de Die; — avis du subdélégué Sibeud à ce sujet. — Relevé des mutations arrivées dans la propriété des biens-fonds situés dans la ville ou dans son territoire, avec les noms des vendeurs et des acheteurs, la nature des immeubles et leur contenance. — Projet de rôle du vingtième pour le commerce et l'industrie de la ville, fait par le contrôleur Courtain, s'élevant à 327 livres. — Il y a 30 marchands ou négociants, 20 cordonniers, 7 boulangers, 20 cabaretiers, aubergistes ou cafetiers, 11 muletiers, etc.

C. 154. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Henri Agnès et Accarias Du Rif, chanoines; la veuve Ode de Boniot; Drojat; de Gilbert de Jansac; les recteurs de l'hôpital; d'Isoard; Monge, gardemarteau de la Maîtrise des eaux et forêts; de Lamorte-Charens; d'Armand-Dupérier; Tortel, procureur du Roi à la Maîtrise, etc., propriétaires à Die. — Procès-verbal des opérations primitives nécessaires pour la confection du rôle du vingtième de Dieulefit, faites par le contrôleur Courtain. — La paroisse contient 613 sétérées nobles, dont 190 sont cultivées et le reste est en broussailles et hermes, estimées 343 florins; 302 sétérées affranchies et 2100 roturières cultivables, estimées 4910 florins. La sétérée est de 600 toises royales. — États de mutations et de cotes portées en non-valeurs pour la même communauté.

C. 155. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Fedon ; Magnan ; Poujoulat, etc., propriétaires à Dieulefit; — Blache; Faure; Sibeud, propriétaires à Divajeu; — André; Calameau, syndic des propriétaires du canal de Pierrelatte; Deshières de Miraval; Noé de Noailhe, ancien avocat, etc., à Donzère; — Allier; Beynet, etc., à L'Épine. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 156. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Marie d'Astier de Monessargues; Paul de Saint-Ferréol; Dumas, etc., propriétaires à Espeluche; — Peloux, avocat à Espenel; — le marquis de La Tour-du-Pin, à Establet; — de Ventaillac, capitaine au régiment provincial de Valence, à Eygaliers; — le marquis de Castellane; de Vesc de Lalo; Roche d'Eurre, etc., à La Garde-Adhémar; — les religieux de Léoncel; de Montrond, etc., à Gigors; — Amoric; Chalavan; Gauthier, etc., à Grane (A.-M.). — Rôle pour Eygluy et Col-de-Veraut, s'élevant à 110 livres. — Contribuables : Archinard; Andral; Brun, etc. — États des biens du clergé à Félines, Fourcinet et Glandage. — La population de Félines est de 38 habitants; la dîme s'y perçoit à la cote 21 et s'arrente 560 livres. — A Fourcinet, la paroisse n'a que 22 habitants. — La dîme de Glandage s'élève à 3250 livres. — En 1730, il y fut créé deux succursales, l'une à Grimone et l'autre à Borne.

C. 157. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Pascal; Reboul; Saunier, etc., propriétaires à Grane (M.-V.); — le baron Des Adrets, à Izon et Chabreil; — de Gilbert, à Jansac et à Marignac; — Bonnard, bourgeois de Die; Abrard, etc., à Jonchères; — Hugues et Plaindoux, à Laborel; — Marie d'Astier de Monessargues; Dacosta, etc., à Lachamp; — Barjavel; Charuis, etc., à Lachau; — Borel; Faujas, à La Laupie; — la veuve de Sibeud de Saint-Ferréol, à Laux-Montaux; — Morin, etc., à Luc; — Gau, à Lus-la-Croix-Haute; — Saint-Geneys, curé; Lorie, etc., à Manas; — Bonnard, à Marignac. — État des censes dues au même Bonnard, s'élevant de 14 à 15 sétiers de grains.

C. 158. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 29 feuillets; 121 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge, réclamations et mutations, faites par : — Bertrand; Drouget; Girard, etc., à

Marsanne; — Caillet; Galland, etc., à Menglon; — de La Porte, receveur des tailles de l'Élection; J. Elzéar de Vilhet Du Salin, ancien officier d'artillerie, etc., à Mérindol; — Duclaux de Bésignan, etc., à Mévouillon; — Ch. de Genthon de Lhortal; Maillet, etc., à Mirabel-aux-Baronnies; — d'Armand de Forest, à Mirabel-au-Diois. — Projet de rôle pour Mérindol en 106 articles. — Contribuables : le prieur; le seigneur de Propiac; le comte de Mérindol, etc.

C. 159. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Achard, employé des fermes; Bonneau, etc., propriétaires à Mollans; — Romieu, contrôleur général des fermes, à Montauban; — de Castellane; Doux, etc., à Montbrison; — Bernard; de Vesc de Saillans; Piallat, etc., à Montboucher; — Bertet, receveur des domaines; Jouve; Tardieu, etc., à Montbrun. — Rôle de la communauté de Molières, s'élevant à 44 livres. — Contribuables : Liautier; Joubert; Girard, etc.

C. 160. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations, demandes en décharge et mutations, faites par : — Bouchet, à Montclar; — les collecteurs de Montélimar. — États des cotes d'industrie portées en non-valeurs. — Prix des grains de 1754 à 1759 : moyenne du froment, 8 livres 13 sols; du seigle, 6 livres 16 sols; de l'avoine, 2 livres 10 sols; du vin, 11 livres. — Mémoires pour le collecteur Roussin contre d'Allard, à Pierrelatte, propriétaire du domaine de Louis et Adrien de Bazemont, sis à Montélimar; — pour les consuls, au sujet de la diminution des revenus de la ville, par suite de l'abolition du droit de farnage (droit sur les grains et farines) et du maintien de la cote communale ancienne sur les rôles. — Lettres du marquis de Chabrillan, de Boisset, de Marbaud, etc., au sujet du vingtième, adressées au directeur Cormon de Villemer.

C. 161. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1790. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Lettres du marquis de Marsanne, de Marbaud et de Pain, avocat, au sujet dudit vingtième, adressées au directeur Cormon. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Alain; Pierre d'Allard, représentant Louis et Adrien de Bazemont; Andrau, notaire; Aribert, président en l'Élection; Aymé, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 162. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Baile; Bardon dit Saint-André, bas-officier invalide; Barthélemy; Bauthéac de Grandval, avocat, et Rose Durand de Surmont, son épouse; Beraud, garde du duc d'Orléans; Bernard, assesseur en la Sénéchaussée; Blanc, négociant, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 163. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — la veuve Carillan née Blanc-Despenon; Blanchet; Boisset, receveur des tailles de l'Élection; le prieur de Bonlieu; Calmet; Candy, secrétaire-greffier; Carrat, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 164. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Chabaud, maître de poste; le marquis de Chabrillan; Chamoulet; Charras; Charreton; Chave; Cheynet, etc. — Extraits du parcellaire pour les réclamations et mutations. — État des pièces produites par le marquis de Chabrillan et avis favorable du directeur Cormon de Villemer.

C. 165. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Colombon; Colvin dit Revol; Courant; de La Coste-Duvivier; de La Coste-Maucune; Crevillier; Davin; Derhedon, notaire; Devie, etc. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Ordonnances de réduction. — Avis du directeur Cormon.

C. 166. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Devort; Dubourg; Duplan; Dupont; Durand; Durieu; d'Eurre; Fauchier, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants. — Parcelles d'Alexis Ebrard de La Vallonne; Melchior de Marsanne de La Lauzière. — Les revenus de Pierre-Henri d'Eurre (Urre) s'élevaient sur Montélimar à 1290 livres, sur Savasse à 597, sur Saint-Marcel à 376, etc.; total 2479 livres.

C. 167. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, faites par : — Faujas; Flachaire; Florançon; Fuzan; les Frères des Écoles chrétiennes; Genthon, boulanger, etc. — Extraits du parcellaire pour les mutations des réclamants.

C. 168. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Gilbert; Gingarel; Gonin; Gresse; Imbert; Jacquemet; Javelas; Bernard de La Jonquière, trésorier de France; Jacques d'Hilaire, marquis de Joviac, héritier bénéficiaire de Jacques de Thollon. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations.

C. 169. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Lacroix; Guille-Lacombe; Lafache; Laurent; Laureille de Ribes, chanoine de Sainte-Croix; Lombard; Mallet; Marbaud, notaire; Mariton, etc. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations. — Le chanoine de Ribes payait 13 livres 1 sol 3 deniers pour une maison louée 150 livres et achetée 6200 livres.

C. 170. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Martin, bourgeois; Mauriet, collecteur; Maussier, receveur à l'entrepôt de tabac; Mazet, bourgeois; Menuret, garde d'artillerie; Moral, bourgeois, etc. — Extraits du parcellaire et certificats à l'appui des réclamations et mutations. — Mazet était imposé, comme faisant un commerce, à raison de 15 livres pour les deux dixièmes.

C. 171. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Morier; Mouchet, marchand; Nègre; Nicolas, avocat; de Noailhe, ancien avocat; Odon dit Cavaillon; Odouard, bourgeois; Pellapra, brigadier aux fermes; Pialat, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Morier était taxé, comme boulanger, à 2 livres 18 sols 3 deniers; la femme Pellapra, comme marchande revendeuse, à 3 livres 2 sols.

C. 172. (Portefeuille.). — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — de La Porte, receveur des impositions de l'Élection; Poyze; Rabagnac, pensionné; Ribon, géomètre; Ricou, invalide; Rivière de La Mure, garde des sceaux près le Parlement de Grenoble, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Le comte de Brizon ne possédait aucun immeuble à Montélimar, où il avait été imposé pour Claude Brizon, ancien capitaine au régiment de Mailly; de là, réclamation par M. de La Porte.

C. 173. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Rivière de Nocaze, négociant; Roussin; Rouveyre; Sagne; Paul de Saint-Ferréol, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — A cause d'une rente de 100 livres servie au bénéficier d'Espeluche, Rivière obtient décharge de 10 livres sur les 107 de sa cote. — Sagne, maître cordonnier, étant mort, sa cote de 5 livres 10 sous est rayée.

C. 174. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection et ville de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Sauteyras; Serret, procureur en la Sénéchaussée; Sève, bas-officier invalide; Taupenas; les religieuses Ursulines; de La Vallonne, commissaire des guerres, etc. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Serret, compris au rôle du double vingtième pour 253 livres, à raison d'un revenu de 2500 livres, établit que son revenu net ne dépasse pas 2049 livres, soit 206 livres pour le double vingtième.

C. 175. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Vernet; Gabrielle de Vesc de Combemont, veuve de Tulle; Villeneuve; Vincent; Voulant, etc., propriétaires à Montélimar; — de Cohorne de La Palun, seigneur de Montguers, depuis l'acquisition faite de cette terre à Jean-Baptiste de Gauthier par Cohorne de Limone, le 15 octobre 1754; — Gourjon; Sambuc, etc., à Montjoux; — Geroni, à Montmaur; — Arnaud, bourgeois; Charens; Livache, etc., à La Motte-Chalancon. — États des mutations faites à Nyons. — Parcelles de Paul-David Craponne-Duvilard, major d'infanterie; du notaire Valdemer, etc.

C. 176. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des mutations faites à Nyons; — des non-valeurs. — Lettres de Marcel au directeur Cormon de Villemer, relatives aux réclamations des contribuables. — Ordonnance de décharge de 7 livres en faveur d'Achard, ancien aubergiste. — Division des immeubles de Duclaux, prêtre, entre les acquéreurs : Basset; Rey, etc. — Demandes en décharge pour Arnaud; Armand; Augier, etc.

C. 177. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Basset; Benoit; Couston; Duclaux, avocat au Parlement; Jouve; Marcel; Pradier, etc., propriétaires à Nyons. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants. — Décharge de 1 livre 13 sols en faveur de Basset, ancien cabaretier. — Division de la cote de Pierre de La Tour, marquis de La Charce, entre les acquéreurs de ses biens.

C. 178. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Reboul; Salivet; Tardieu; Vernet, etc., propriétaires à Nyons; — de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement, à Ollon; — Vigne, consul du Pègue; — la veuve d'Alexis d'Aubery, co-seigneur de La Penne-sur-Pierrelongue; — Roux, à Piégon; — Mottet, contrôleur général des domaines et bois de la Généralité de Grenoble; Tavan, etc., à Piégros; — Afforty; Brisset; Brun; Chevalier; Dubus; Gamet; Jay, etc., à Pierrelatte. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants.

C. 179. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations par : — Maillet; Morel; Orsel; Paume; Ruel; Varronnier, bourgeois, etc., propriétaires à Pierrelatte; — Bonnet; Merle, etc., à Pierrelongue; — de Montrond, major de la ville et de la tour de Crest; — Poinsignon, administrateur général des domaines du Roi, à Plan-de-Baix, dont Louis XVI était seigneur depuis la rétrocession faite à S. M. par la dame de Beauregard, engagiste; — de Ferre de La Condamine, héritier de de Ferre de Beauplan, son frère; Verrier; Roussin, etc., à Poët-Laval; — Aubert, à Poët Sigillat. — État des biens ecclésiastiques à Plaisians, paroisse de 450 âmes : dîme à la cote 22, au curé; à la cote 20, au prieur, qui était alors l'abbé de Saint-Genies, chanoine de Gap.

C. 180. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — États des aliénations faites par Gabriel Marcel, notaire à Pontaix; — des cotes d'industrie portées en non-valeurs au même lieu; — des biens ecclésiastiques de la paroisse : dîme appartenant à l'ordre de Saint-Antoine réuni à celui de Malte, abandonnée au curé pour sa portion congrue. — Réclamations par le collecteur de Ponet. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Saint-Ferréol de Saint-Pons; Mirabel; Roussin, etc., à Pont-de-Barret; — Arsac, à Portes; — Alléoud; Ailloud, etc., à Poyols; — Joubert; Miraillet, etc., aux Prés; — Bouchet; Poyze, à Puygiron; — de Charbonneau; La Gallée de Simiane; de Ferre de La Condamine, etc., au Puy-Saint-Martin; — Cheynet; Dubois, etc., à Rac; — le comte de Montauban, à Recoubeau; — le collecteur de Reilhanette; — Brochery, à Revest-de-Biou; — les consuls de Rochebaudin. — Biens du clergé à La Répara, paroisse unie à Auriples : dîme à la cote 20.

C. 181. (Portefeuille.) — 1 cahier, 15 feuillets; 133 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Théolas; Planchon, etc., à Rochefort; — les habitants de Rochegude; — Blache; Faure, etc., à Roche-sur-Grane; — Boisset, seigneur de La Roche-Saint-Secret, résidant à Arpavon; — les consuls de La Roche-sur-le-Buis; — de La Croix de Suarez, marquis d'Aulan; Ripert, etc., à La Rochette; — le collecteur de Roussas; — Lafarge, à Roynac; — Pierre-Annibal de Bimard, baron de Montdragon, remplacé par noble Michel de Pouret, acquéreur de la terre de Sahune pour 41,238 livres; — Archinard; Autran; Beylieu, etc., à Saillans. — Transaction entre le marquis d'Aqueria, seigneur de Rochegude, et les habitants, au sujet du vingtième.

C. 182. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Barnave; Fauchier; Roche, bourgeois; Souvion; etc., propriétaires à Saillans; — les directeurs de l'hôpital de Saint-Agnan-en-Vercors, autorisé par lettres patentes du

mois de mai 1754; — Jossaud; Nier, etc., à Saint-Agnan-en-Vercors. — Certificats produits par les réclamants. — Barnave, comme marchand de soie et moulinier à Saillans, était cotisé à 8 livres 7 sols.

C. 183. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Rioms; de Lachau, notaire, etc., à Saint-Auban; — Gondoin, à Saint-Dizier; — les consuls de Saint-Gervais-de-Montfroc; — Dumas; Richard, etc., à Saint-Gervais-de-Bonlieu; — Poudrel, bourgeois; veuve Reboul, etc., à Saint-Julien-en-Quint; — Bourjon; Guillon, à Saint-Julien-en-Vercors; — Blache; Chabas, etc., à Saint-Marcel-lès-Sauzet; — Bellier; Faresse, etc., à St-Martin-en-Vercors. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 184. (Portefeuille.) — 1 cahier, 10 feuillets; 138 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Reboulet, à Saint-Martin-en-Vercors; — le marquis de Brantes, héritier du baron de Buisson, à Saint-Maurice; — Jullien; Long, etc., à Saint-Nazaire-le-Désert; — Arnaud; Paul Audiffret, conseiller du Roi, lieutenant-général de police; Bellier; Callemand d'Autane, avocat; le comte de Vence, acquéreur du marquis de Castellane des terres de La Garde et Valaurie et des moulins de Pierrelatte; d'Allard; Calameau; Faure, etc., cessionnaires du canal de Pierrelatte depuis le 6 avril 1771; Chambon, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 185. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Deville; Estran; Fabry; Faure, juge royal de Pierrelatte; Guinet; Lange; de Lubac, avocat; Martin; Mellet, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Un maréchal payait 3 livres 10 sols; un tailleur, 4 livres 5 sols 3 deniers.

C. 186. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Mouchaud; noble Gabriel de Niel; François de Payan, vibailli et subdélégué, ancien conseiller au Parlement; Louis-François de Petity; Pradelle; Jean-François d'Oize, président en la Chambre des Comptes; L.-Jos.-Fr. de La Roche-d'Eurre; Roux; Solier, bourgeois; Sibour; Thomas, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Certificats, extraits du parcellaire et des registres de la paroisse (état civil) produits par les réclamants.

C. 187. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Veillé; Volle, etc., propriétaires à Saint-Paul-trois-Châteaux; — de Lubac; Roux, etc., à Saint-Restitut. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants. — États des mutations opérées. — Réclamations des collecteurs et des consuls des deux communautés au sujet du vingtième.

C. 188. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Extraits du parcellaire pour les mutations faites à Saint-Restitut. — Demandes en décharge et mutations, par : — Peloux, avocat en la Sénéchaussée de Crest; Terrail, etc., propriétaires à Saint-Sauveur; — Brunet, à Sallettes; — Bertrand; Rouveyre d'Ozon, à Saou; — Achard; de Banne de La Bâtie, etc., à Sauzet. — Certificats extraits du parcellaire et des registres de la paroisse fournis par les réclamants.

C. 189. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Réclamations du collecteur de Sauzet. — Demandes en décharge et mutations, par : — Augier; Coste, etc., propriétaires à Savasse. — Ordonnance de décharge de 6 livres 18 sols pour l'office de notaire alors vacant à Savasse. — États des mutations opérées. — Extraits du parcellaire et certificats produits par les réclamants.

C. 190. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Durand, secrétaire-greffier; Gleizat, collecteur; Liotard; Montbel; Piallat, etc., propriétaires à Savasse; — Borel, à Soyans; — le marquis de La Devèze, acquéreur de la

seigneurie de Piégros, propriétaire à Suze (en Diois); — Bignan; Fabron, etc., à Suze-la-Rousse; — Achard; Gontard; Gras; Mondon, etc., à Taulignan. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 191. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Nogier; Romans; Thomas; la veuve de Fr.-Ch. Bernard de Blégier, marquis de Taulignan; les consuls du lieu, etc., à Taulignan; — de Banne de La Bâtie, aux Tourrettes; — Aubert; Sabatier; Pelissier de Saint-Ferréol, etc., à Tulette; — Amic; Louis, etc., à Valdrôme; — Pelet de Narbonne, colonel de grenadiers royaux; de Castellane, maréchal des camps et armées du Roi, etc., à Valaurie; — le vicomte de Bardonenche; Bernard, etc., à Vassieux; — Pez, à Vercoiran; — Bernard, etc., à Barry et Vercheny; — le châtelain de Véronne; — les officiers municipaux de Vers; — Andrau, avocat; de Ripert, marquis d'Alauzier, à Vinsobres. — État des biens du clergé à Truinas : dîme à la cote 20. — Réclamation du prieur-curé de Menée, à Treschenu. — Évaluation de la récolte des olives à Venterol en 1755, savoir : 499 moulins, 24 cornues et 5 émines. (Le moulin contenait 400 litres d'olives; la cornue, 35; l'émine, 15.)

C. 192. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 38 feuillets; 83 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Montélimar. — Demandes en décharge et mutations, par : — Darut de Grandpré, brigadier des armées du Roi, à Vinsobres. — Observations topographiques et agricoles du contrôleur Veyrenc sur la même communauté. — État des mesures : l'émine pour les grains se divise en deux demies; la charge de vin, en deux barraux; l'émine d'huile, en quatre broncheaux. — Déclaration de Bernard, seigneur de Volvent, d'après laquelle ses revenus s'élèvent net à 843 livres 2 sols. — Élection de Romans. — Réclamations faites par : — le collecteur de L'Albenc; — Gabet, à Anneyron; Sibert, baron de Cornillon, à Albon; — Joseph Chandon, à Beausemblant; — Mogniat, bourgeois, à Beaurepaire; — Berlioz, etc., à Brion; — Perrier, à Lens-Lestang; — veuve Trupain, à Peyrins; — Costaz, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. — États des mutations à Saint-Siméon-de-Bressieu et à Viriville. — Convention au sujet du paiement du vingtième, entre Marguerite Du Pilhon, veuve d'Arlandes; François-Laurent d'Arlandes, capitaine aide-major au régiment de Bourbonnais, et noble Étienne Cellard Des Tours.

C. 193. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1742-1788. — Vingtième. — Élection de Valence. — Rôle de la noblesse en 178 articles : — Allois d'Herculais, à La Rivière; Rovon, etc., imposé en 1742 pour 962 livres et en 1784 pour 553; — de Barral de Rochechinard, conseiller au Parlement, à Rochechinard et aux environs; — le duc de Crillon, représenté par de Saint-Germain, secrétaire du Roi, à Montmeyran, Upie, etc.; — de Loulle d'Arthemonay, à Alixan, Charpey, etc.; — Faure de Chypre de Soubreroche, à La Roche-de-Glun, Châteauneuf-d'Isère, Valence, etc.; — Gallier de Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances, à Tain, Larnage, Mercurol; — Alexandre de Lancelin de La Rolière, à Livron et Allex; — de Marcieu, à Geyssans, Oriol, Charpey, etc.; — Parisot, trésorier de France, à Beaumont et Chabeuil; — la veuve de Beauregard née de Ricol, à Charpey et Rochefort; — de Tardivon, à Valence et Clérieux; — de Veynes, à Étoile, Fiancey, etc. — Table alphabétique.

C. 194. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 165 feuillets, papier.

1742-1790. — Vingtième. — Élection de Valence. — Rôles de la noblesse en 165 articles : — de Bressac, capitaine de cavalerie, propriétaire à La Vache et Étoile; — Bancel, conseiller au Présidial de Valence, à Châteauneuf-d'Isère; — Ennemond de Chastaing de La Sizeranne, à Beauregard, Jaillans et Meymans; — d'Allard, commissaire provincial d'artillerie, à Montvendre, Beaumont et Valence; — d'Arbalestier de La Gardette, à Loriol; — la veuve du marquis de Saint-Auban, à Beauregard, Jaillans et Meymans; — la veuve de de Coston, major de la ville et de la citadelle de Valence, etc. — Le total des vingtièmes de la noblesse s'élève à 27,032 livres, soit 500 livres en moyenne pour les contribuables.

C. 195. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1746-1755. — Vingtième. — Élection de Valence. — Minutes des rôles d'Alixan, Beauregard, Crozes, Larnage, Mercurol et Tain, avec des observations préliminaires sur les produits agricoles de ces communautés. — A Tain, le produit net de la 1re classe de vigne est évalué à 200 livres la sétérée; ceux des 2e, 3e et 4e classes, à 150, 50 et 25 livres, et les prix du muids de vin à 200, 150 et 45 livres; la sétérée de vigne au coteau de l'Hermitage, à 4500 livres. — Contribuables : à Alixan, l'évêque de Valence; l'abbé de Léoncel, etc.; — à Beauregard, la veuve du marquis de Saint-Auban; Simon, etc.; — à Crozes, les comtes de Saint-Vallier; de Divonne,

etc.; — à Larnage, d'Urre; de Saint-Georges, etc.; — à Mercurol, La Baume de Suze; Duvivier, etc.; — à Tain, le prince de Rohan-Soubise; Gallier de Barbier, etc. — Montant des rôles du dixième : à Alixan, 4017 livres; — à Beauregard, 4734 livres; — du vingtième : à Crozes, 308 livres; — à Larnage, 652 livres; — à Mercurol, 1350 livres; — à Tain, 3415 livres. — Table alphabétique.

C. 196. (Registre.) — In-4°, papier, 88 feuillets.

1785-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Analyse succincte de demandes en décharge, faites par : — Barral de Montferra, conseiller au Parlement, à Rochechinard; — Anne Crozat, veuve Deroux, à Valence; — Monier de Bellebat, à Mercurol; — de Beaumont de Saint-Quentin, à Saint-Quentin; — Biousse, notaire au Pouzin; — de La Tourrette, etc. — Dates des ordonnances de modération et de décharge.

C. 197. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bouvard; le marquis de Lachau; de Vesc de Béconne, etc., propriétaires à Allex; — Arthaud; Blache; Drevet; Trouillet, etc., à Alixan; — le collecteur d'Ambonil; — Fanton; François, etc., à Armieu et Saint-Gervais; — Chabert; Cotte, etc., à Auberives; — Bellon; Dépit; Granjon, etc., à Barbières; — Bérenger, etc., à Barcelonne. — Extraits du parcellaire et des registres de la paroisse. — Certificats produits par les réclamants.

C. 198. (Portefeuille.) — 1 cahier, 18 feuillets; 132 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Ducros; Eynard; Faron, etc., à La Baume-Cornillane; — Berthollet; Clot, etc., à La Baume-d'Hostun; — Fraisse, à La Baume-sur-Véore; — Cl. d'Allard, brigadier des armées du Roi; Montoison, etc., à Beaumont; — de La Faye, épouse du comte de La Tour-du-Pin, pour la terre de La Jonchère; Mottet, etc., à Beauregard. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 199. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets; 127 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Vinay; Fière-Verloppe; Jean Dupuy-Montbrun, marquis de Villefranche, seigneur de Beauregard et de La Jonchère, à Beauregard; — Victor de Lagrange; Perrier, etc., à Beauvoir; — noble Paul Gondoin; Revol; Valette, etc., au Bourg-de-Péage; — de Castéras; de Casa-Mazou Du Carla; de Monville, garde-magasin des vivres, etc., au Bourg-lès-Valence. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États des mutations opérées.

C. 200. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 139 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Royannès, chirurgien; le supérieur des prêtres du Saint-Sacrement; de Veynes, etc., au Bourg-lès-Valence; — Bresson; François, etc., à Bouvante; — Dubouchet; Falquet, officier invalide; de Rostaing, etc., à Chabeuil; — le collecteur du Chaffal; — Chirol; Long; Rostaing, etc., à Chanos-Curson; — Begot, bourgeois; Popon, etc., à Chantemerle. — Certificats, mémoires et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 201. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-4°, 144 feuillets, papier.

1754-1788. — Vingtième. — Élection de Valence. — Minutes des rôles de Chantemerle, s'élevant à 402 livres, 962, 820, 821, 598, 714, 828, 865, 868 livres. — Contribuables : de La Baume; Duvivier; Bozas de Chirol; Barnier, etc. — Le moulin de Richard, notaire, est imposé 30 livres; celui de Rostaing, 24 livres; le notaire du lieu, 6 livres 12 sols; un marchand, 5 livres; un potier, 1 livre 18 sols.

C. 202. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bellier; Bellon; Clairfond; Lamotte; Perrier; Sève; Vial, etc., propriétaires à Charpey; — Barnasson; Charrin, etc., à Châteaudouble et Peyrus. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États des mutations opérées; — des non-valeurs. — Avis du directeur Cormon de Villemer.

C. 203. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 50 feuillets; 90 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Allegret; Chirouze; Lapassa, vice-châtelain; Rozeron, etc., propriétaires à Châteauneuf-d'Isère; — de La Baume, comte de Suze; Rostaing, etc., à Chavannes; — Chaléon; Odier, etc., à Choranche; — Bouchet; Lyonnet, etc., à Claix;

— Rosset; Chaffat, à Claveyson. — Examen des évaluations du contrôleur Courtain pour Châteauneuf-d'Isère. — Prix du sétier de blé, pesant 126 livres poids de Valence, 9 livres; — de seigle, pesant 115 livres, 7 livres; — de blé noir (sarrasin), pesant 70 livres, 4 livres; — de la charge de vin en 48 pots, pesant 192 livres, 6 livres; du muids (6 charges), 36 livres; — de la benne d'amandes, 3 livres 10 sols; de noix, 3 livres; de marrons, 4 livres; de châtaignes, 2 livres; — de la livre de cocons, 1 livre 2 sols; de laine, 8 sols. — Contenance totale : 3125 sétérées nobles, estimées 4224 florins, et 6167 roturières, estimées 7008 florins.

C. 204. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en réduction de cote et mutations, par : — la veuve Benoit; Platel, notaire; André d'Yzerand, seigneur Du Mouchet; les dames Du Port-Roux et de Glacon, etc., à Clérieux; — Alex. Dumas; Pascal, etc., à Cliousclat; — Berard; de Saint-Priest, intendant de Languedoc, etc., à Combovin; — Arnaud; Blache, etc., à Crozes. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 205. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 19 feuillets; 110 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bellier; Faure, etc., à Échevis; — Jamonet, maître de poste à La Paillasse; J.-B[te] de Veynes, etc., à Étoile; — Buffel-Duvaure, bourgeois, à Eurre; — Chastan; Silvestre, etc., à Fiancey; — Gastoud, bourgeois; Vernet, à Hostun et Eymeux. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — État des revenus du marquis de Veynes : le domaine du Chief, 1109 livres; du Marais, 556 livres; de Perrin, 444 livres; du Pavillon, 1219 livres; de l'Ile-Adam, 514 livres; de La Tourtelle, 500 livres; de Saint-Barthélemy, 69 livres; du château du Valentin, 1200 livres; les prairies, 1000 livres; les droits seigneuriaux, 593 livres, etc.; total 6270 livres.

C. 206. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bossan; Robert, etc., à Izeron; — Delhomme; Sauvageon, etc., à Larnage; — Ant. de Baratier, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie; Ét. Dessoudées, ancien officier d'infanterie; Alexandre de Corbières, etc., à Livron. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États de non-valeurs.

C. 207. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 46 feuillets; 100 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Lagier; Regard, moulinier en soie, etc., à Livron; — Lucrèce d'Arbalestier; Arnal, bourgeois; Belin; de Laréal, avocat au Parlement de Toulouse; Beneficy de Vaneil; Chabrières, maître de poste; de Chabrières de La Roche, président en la Chambre des Comptes, etc., à Loriol. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 208. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 26 feuillets; 102 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Chausel La Condamine; Perréon La Couronne; Simard, contrôleur des actes, etc., à Loriol; — Alloix; Chovet; Duc, etc., à Marches. — Minute du rôle de Loriol pour l'industrie, s'élevant à 652 livres pour la capitation, et 130 livres en industrie. — Contribuables : 10 marchands, 5 hôteliers, 3 boulangers, etc.; total 62. — Observations du contrôleur pour la justification du tarif. Il y est dit que le terrain de Loriol est fort bon, en général; que la plaine est riche et fertile en blé, seigle, vin et fourrages, et qu'il y a une prodigieuse quantité de mûriers fort beaux et d'un grand rapport.

C. 209. (Portefeuille). — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bonnet; Chatain; Coissieu, etc., propriétaires à Marsas; — d'Alliez; Barbier de Gallier; Chomet; Gallix, notaire; Odoard; Servant, châtelain, etc., à Mercurol. — Certificats et extraits du parcellaire pour les mutations opérées. — D'Alliez, maître aux Comptes, héritier des de Garagnol; de Bellebat, héritier de Marie Monier, veuve Chaléat, demandent une modération de leur cote qu'ils trouvent hors de proportion avec leurs revenus.

C. 210. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 49 feuillets; 89 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Banne de La Bâtie; Chabrier de La Baume, ancien garde du corps du Roi; Baratier; Besson, etc., propriétaires à Mirmande; — Chorrol; Colombin, etc., à Montaud; — Serret de Montjobert, officier d'artillerie, à Monteléger. — États de non-valeurs. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Le revenu de Ch. de Banne était, à Mirmande, de 1171 livres.

C. 211. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 12 feuillets; 127 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Baude; la veuve Rollet, née Delile, etc., à Montelier; — Néry; Poulat, notaires; Coupier; Sayn, etc., à Montmeyran; — Rouveyre de Vaugelas; d'Aumont, professeur à la faculté de médecine de l'Université de Valence; Pey, etc., à Montoison. — États de non-valeurs. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 212. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Benistant; Terras, bourgeois, etc., à Montvendre; — Olympe Bouvier, épouse de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye; de Garagnol, etc., à La Motte-Fanjas; — Laroche, notaire; Thomas, etc., à La Motte-de-Galaure; — Belle; Duc; Poyet; Serre, etc., à Oriol; — Gauthier; Mathieu; Odier, etc., au Pont-en-Royans; — Bonnard; Mayousse, etc., à Rencurel. — État des non-valeurs; — des mutations. — Certificats et extraits du parcellaire fournis par les réclamants.

C. 213. (Portefeuille.) — 1 cahier, 5 feuillets; 144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Romeyer; Parchemin, etc., à La Rivière; — Fière; Revol, etc., à Rochechinard; — les comtes des Isnards et de Seguins, etc., à La Roche-de-Glun; — Mottet-Gervais; Reymond, etc., à Rochefort-Samson; — Faure, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Crest; Rochat, etc., à La Rochette; — Garnier, ancien secrétaire de l'Hôtel de Ville de Grenoble; Veyret, etc., à Rovon; — Bleton; Brun, à Saint-André-en-Royans. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — États de non-valeurs.

C. 214. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 132 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — de Canel, conseiller au Parlement; Dantour; les directrices de l'école de charité, etc., à Saint-André-en-Royans; — Gerin; Martin, etc., à Sainte-Eulalie; — Agathe Dupuy, veuve de Lattier de Sallettes; François, etc., à Saint-Jean-en-Royans. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — Des lettres patentes du mois de septembre 1755, enregistrées au Parlement de Grenoble le 26 février de l'année suivante, avaient permis aux directrices de l'école de Saint-André d'acquérir des immeubles pour 400 livres, et les avaient soumises aux décimes ecclésiastiques.

C. 215. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 131 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Girodin; Vinay, secrétaire-greffier à Saint-Jean-en-Royans; — le président de Barral; Blanc, fondeur; Pailler, etc., à Saint-Laurent; — Bourron; Revol, etc., à Saint-Martin-le-Colonel. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — De Barral avait acquis trois fosses à mine de fer à Saint-Pierre-d'Allevard, et se trouvait compris au rôle de Saint-Laurent. — La fonderie de Blanc ne pouvait s'affermer que 1700 livres, et sur ce il fallait payer 250 livres au marquis de Sassenage, et une charge de fer, évaluée 40 livres, au duc de Tallard.

C. 216. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets; 144 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bouvaret; Morard; Robert, etc., propriétaires à St-Nazaire-en-Royans; — Charot, notaire; la veuve de Jaime, notaire; Galand, bourgeois, etc., à Saint-Quentin; — Georges d'Herbasse; Petinot, etc., à Saint-Roman; — les consuls de Saint-Sauveur; — Bourguignon; Clot; Gizon, bourgeois, etc., à Saint-Thomas. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 217. (Portefeuille.) — 1 cahier, 9 feuillets; 141 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bossan, notaire; Jubié, entrepreneur de la manufacture royale de soie; Rochas, etc., à La Saône; — Gallier de Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Grenoble; Belin, ancien receveur des domaines; Bienvenu, inspecteur des vivres; Besson, garde-marteau de la Maîtrise de Die; Bozas de Chiros, etc., propriétaires à Tain. — Pierre-Joseph Barbier de Gallier a 1337 livres de revenu à Tain, 86 à Mercurol et 185 à Larnage.

C. 218. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Bret, notaire; Chalamel; Degros; Deloche, avocats; de Gilbert de La Forêt; le comte de Divonne; Dumas, procureur; Farconnet, commissaire des guerres, etc., propriétaires à Tain. — D'après le livre de raison (de compte) d'un particulier, le prix moyen du vin de la 1re classe (Hermitage), de 1743 à 1754, est de 282 livres le muids (deux pièces); celui de la 2e, de 211 livres 10 sols; celui de la 3e, de 105 livres 15 sols. L'Hermitage se vendait à Cette, à Bordeaux et en détail à Tain. — États de non-valeurs. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 219. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1756-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Ginouze-Gallier, ancien lieutenant au Bailliage et siége présidial de Chalon; Jourdan; Meyssonnier, bourgeois; Monneron, receveur des fermes du Roi; Monnet, directeur de la poste aux lettres; Jean-Antoine Mure de Larnage, seigneur de Tain et de Larnage, ensuite de l'acquisition par lui faite au prince de Soubise; Seguin, bourgeois; le recteur de l'oratoire de l'Hermitage, etc., propriétaires à Tain. — Parcelles et certificats produits par les réclamants.

C. 220. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — le chevalier d'Urre, seigneur de Chanelot, Blanchelaine, Mercurol, Saint-Clément, etc.; — les maire, consuls et habitants de Tain; — le collecteur d'Upie; — Pialoux; Sérusclat, etc., à La Vache; — Aymard, avocat; Bachasson de La Chaffine, mestre de camp de cavalerie, fils du professeur de l'Université; Bayle-Fortunel, receveur des tailles de l'Élection pour les exercices impairs; Thevenin; veuve Bigeard; Bonnet, bourgeois; de Bressac, ancien capitaine d'infanterie; Chaix, prieur de Beaumont; les consuls; de Coston, etc., à Valence. — La demande des consuls de Valence établit ainsi les charges de la ville : ordinaires, 9273 livres; dépenses et fournitures indispensables, 3200. — Celle des consuls de Tain qualifie la récolte en vin de 1752 très-abondante; de 1746 et 1748, médiocre; de 1747, nulle, à cause de la grêle; de 1750 et 1749, nulle (coulure et pourriture); de 1753, moyenne.

C. 221. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Crozat de Vaugrand; Joseph Du Bessé, lieutenant particulier au siége présidial; noble Jean-Louis Duclaux; d'Eurre de Glanne; Pierre-Aimé Morier d'Eurre de Glanne, l'un mousquetaire de la garde du Roi, l'autre officier de cavalerie; les recteurs de l'hôpital; Heselin, vicourier en la judicature mage; Loberie de Saint-Germain, receveur des impositions; Monicault, avocat; Marchand, graveur; Montméat, bourgeois, etc., propriétaires à Valence. — Extraits du parcellaire produits par les réclamants.

C. 222. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. Demandes en décharge et mutations, par : — la communauté des notaires; le syndic du Présidial; les représentants des anciens titulaires des offices de président, lieutenant, conseillers et procureurs à l'Élection; la dame de Fusselet, veuve du conseiller de Reynaud; Royané, héritier de Louise-Madelaine-Élisabeth d'Eurre-Dumay; Ch.-Fr. Rouveyre de Lestang, professeur en l'Université; Taneron, receveur des péages du prince de Monaco; Uzel, jardinier, etc., contribuables à Valence. — Certificats et parcelles produits par les réclamants. — La ville de Valence avait neuf notaires. Un arrêt du Conseil du 16 juin 1754 réduisit ce nombre à six.

C. 223. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1754-1786. — Vingtième. — Élection de Valence. — États de non-valeurs; — de chargements faits à Valence. — Demandes en décharge et mutations, par : — Serret; Tromparent, etc., à Vaunaveys; — les consuls de Veaunes. — Certificats et extraits du parcellaire produits par les réclamants. — État des pensions dues à la communauté de Veaunes, s'élevant à 54 livres 4 sols 1 denier.

C. 224. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (5 imprimées).

1644-1789. — Dégrèvements. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, réduisant à 933,942 livres les commissions des tailles de la province, arrivant à 1,248,148 livres. — Ordonnances des intendants de Fontanieu, de La Porte et Pajot de Marcheval, relatives à la délivrance de certificats aux propriétaires de maisons incendiées, ou de champs dévastés par les eaux, la grêle,

etc. — Requêtes et pièces à l'appui présentées à l'Intendance par les consuls et par des contribuables d'Ancône, Autichamp, Ballons, Lesches, Marsanne, Mirabel et Blacons, Montélimar, Montjoux, Ollon, Plan-de-Baix, Roussieu, Sainte-Euphémie, Sauzet, Valdrôme, Vers, Volvent, etc. (Élection de Montélimar); — de Beausemblant, Bourg-de-Péage, Bren, Romans, Saint-Donat, Saint-Rambert, Triors, etc (Élection de Romans); — de Montelier, Rochefort-Samson, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Romans, etc. — Inondations du Rhône en 1755-56; de la Lyonne, en 1788; accidents; intempéries; incendies; mortalité de bestiaux, constatés dans les communautés ci-dessus. — État de répartition d'une somme de 800 livres accordée à Romans pour la grêle de 1709. — Incendie de Grimone, le 15 juillet 1789.

C. 225. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier (5 imprimées).

1722-1787. — Eaux et forêts. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — la défense de défricher les lieux montueux et d'établir de nouvelles forges, sans une permission expresse de S. M.; — la réformation des bois de la province; — la suppression de la commission établie à ce sujet; — le défrichement des terres incultes. — Forêt de Beylier, sur Tulette et Visan : lettres du vice-légat Salviati et du subdélégué de Saint-Paul-trois-Châteaux au sujet des défrichements faits par les habitants de Visan, au préjudice de ceux de Tulette. — Forêt de Saou : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, portant concession de cette forêt au chevalier de Bonnafau de Presque. — Requête de François Falquet-Travail, écuyer, conseiller procureur du Roi à la maréchaussée de Dauphiné, concessionnaire de la même forêt. — Minutes d'ordonnances de l'intendant de La Bove relatives aux réclamations des habitants de Saou.

C. 226. (Portefeuille.) — 3 cahiers (1 imprimé in-8°), 96 feuillets, papier.

1726-1787. — Mémoire et conclusions du procureur général du Roi en la Chambre des Comptes de Dauphiné sur la concession de la forêt de Saou. Il établit qu'elle a toujours fait partie du territoire de la châtellenie de Saou. Après avoir appartenu aux comtes de Valentinois dès 1322, au moins, elle échut au dauphin Charles VII, en vertu du testament de Louis de Poitiers, et le Dauphin, par lettres du 29 décembre 1424, l'unit irrévocablement au domaine delphinal, dont elle acquit les privilèges d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Dans la seconde partie, l'auteur étudie les limites de la forêt; dans la troisième, la question de savoir s'il y a des portions de terrain qui puissent en être distraites, comme appartenant à des particuliers. La quatrième manque. — Procès-verbal de visite de la forêt de Vassieux par les commissaires de la réformation générale des bois.

C. 227. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 81 feuillets; 22 pièces (papier); 5 pièces (parchemin); 2 plans.

1733-1769. — Domaines du roi Louis XV dans la principauté d'Orange. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant : — de procéder à l'adjudication des réparations à faire auxdits domaines et dans les îles de Cadenet et de Mautemps; — de livrer 25 peupliers de ces îles à l'adjudicataire Geoffroy. — Ordonnances et lettres de l'intendant de La Porte et lettres du subdélégué Jonc, relatives à l'exécution des travaux adjugés. — Devis estimatifs s'élevant à 8986 livres des réparations nécessaires au palais, à la prison, à la maison du mesurage des grains, à l'ancien logement de l'exécuteur des hautes œuvres, aux domaines de La Gardiole, du Grand-Jardin et du Petit-Jardin; de Concourdon, du Pré-du-Prince, des îles de Mautemps et Cadenet, au château de Courthézon. — Plans d'une partie de l'île de Cadenet et des travaux à y faire.

C. 228. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (2 imprimées).

1685-1780. — Domaine du Roi et Religionnaires. — Ordonnances des intendants Le Bret et Bouchu, relatives : — à la démolition des maisons des fugitifs; — à la nomination des commissaires Basset, Brenier, de Bouvets, Duclaux, Richard, de Propiac, d'Anglefort, Ricou, Vial et Fantin, pour connaître des troubles et empêchements apportés à la jouissance des biens des Religionnaires, vendus ou affermés au profit du Roi. — Baux à ferme des biens de cette nature sis dans les Bailliages du Buis et de Die et dans les Sénéchaussées de Crest et de Montélimar, passés par Bouillant, fermier général, à Antoine Sayn, d'Ourches, et à Joseph Pétrement, de Crest.

C. 229. (Portefeuille). — 9 cahiers, 67 feuillets, papier; 1 cahier, 10 feuillets, parchemin.

[illegible]-1740. — Domaine du Roi. — Fossés de Romans. — Intimation faite au sacristain et aux chanoines de Saint-Barnard, à la requête de Saint-Germain de Merieu, gouverneur de la ville, avec l'extrait de l'arrêt du Conseil d'État nommant l'intendant Boucher d'Orsay pour

juger les contestations nées au sujet de l'usurpation des fossés des remparts. — Précis et mémoire en faveur du chapitre, qui avait des droits sur les murailles d'enceinte. — Copies d'actes anciens produits en cette circonstance : de l'arrêt de la chambre des vacations du Parlement de Grenoble ordonnant la démolition de la citadelle et de la maison du comte de La Roche; de l'acquisition de l'emplacement par les pères Capucins; des lettres de François Ier confirmatives des priviléges du chapitre; de l'acte de pariage dans la ville entre le Dauphin et les chanoines de Saint-Barnard; de l'accord intervenu entre ces derniers et le seigneur de Peyrins, en 1222, etc. — Mémoire sur les difficultés du chapitre de Saint-Barnard avec le gouverneur de la ville, Bailly Du Percy, au sujet des fossés des remparts. — Lettre du subdélégué Sibeud relative à la propriété des jardins contigus aux murailles des villes de Die et de Crest.

C. 230. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (51 imprimées).

1541-1690. — Guerre et affaires militaires. — Convocation du ban et de l'arrière-ban à Crest. — Lettres patentes, édits, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant : — la nomination de François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, à la lieutenance-générale de Dauphiné; — les impositions faites pour les gens de guerre; — les routes militaires et les étapes; — le logement de la gendarmerie et de la cavalerie légère. — Ordonnances des lieutenants-généraux Alphonse d'Ornano, duc de Lesdiguières, comte de Tournon, Le Goux de La Berchère, comte de Sault, maréchal de Créquy; des intendants Bochart de Champigny, Bouchu et du commissaire Cardin-Lebret, relatives aux gens de guerre. — État des régiments de cavalerie qui ont droit à l'étape.

C. 231. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier (50 imprimées).

1691-1708. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, prescrivant : — la fourniture de l'étape aux recrues; — l'exemption du service personnel de la milice en faveur des juges, lieutenants, avocats et procureurs fiscaux, etc. — Ordonnances des intendants Bouchu et Bauyn et des commandants de la province, comte de Tessé et de Berulle, relatives : — aux munitions de l'armée d'Italie; — à la milice; — aux logements militaires et quartiers d'hiver; — à la levée de cinq régiments de milice pour garder les frontières, etc. — Il devait être levé un régiment dans chacune des Élections de Montélimar, Gap, Vienne et Grenoble, et un dans celles réunies de Valence et Romans. Chaque régiment avait dix compagnies de cent hommes, commandées par un capitaine, un lieutenant et quatre sergents.

C. 232. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (55 imprimées).

1709-1729. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : — l'amnistie accordée aux soldats français qui avaient pris du service en Italie; — la défense d'acheter des habits, des armes et des chevaux aux cavaliers, dragons et soldats; — la suppression des étapes et du logement personnel; — la levée de 60,000 hommes de milice; — les crimes et délits militaires; — la délivrance des congés absolus, etc. — Ordonnances des intendants Bauyn, Boucher et Fontanieu, sur : — les fournitures militaires; — les lieux d'étape; — le taux des denrées, etc. — A Valence et à Livron, la ration de pain entre bis et blanc, de 28 onces poids de marc, est évaluée 1 sol 9 deniers; à Romans, 1 sol 8 deniers; la pinte de vin, mesure de Paris, 1 sol; la ration de viande, composée de bœuf, mouton et veau, poids de marc, 2 sols 6 deniers. — Décisions sur plusieurs points difficiles qui se présentent dans la levée des milices. — On y remarque celle-ci : « Ceux qui feront un commerce considérable étant hors la maison de leurs pères ou les chefs de famille qui sont gros taillables ne tireront point au sort. »

C. 233. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier (43 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1730-1736. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatives : — au licenciement et au remplacement de la moitié de la milice; — aux fugitifs et déserteurs; — à la ration de fourrage due par étape aux chevaux des troupes en marche; — à la revue générale des milices; — au logement des officiers. — Ordonnances des intendants Fontanieu, Berthier de Sauvigny et de La Porte, pour l'exécution des ordres du Roi, concernant les transports militaires, les étapes, les milices, etc.; — du commandant de la province, de Piollenc, premier président au Parlement, au sujet de l'achat des vieux habits de soldats. — Jugement rendu par un conseil de guerre tenu à Grenoble contre un jeune homme de Pommiers accusé et convaincu d'avoir acheté l'uniforme d'un déserteur de Royal-Artillerie, et pour ce fait condamné à 200 livres d'amende.

C. 234. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier (46 imprimées).

1747-1756. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, relatives : — aux milices; — au logement et à la discipline des troupes; — à l'expédition des congés des miliciens. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, des commandants de la province, de Guiffrey de Monteynard; comte de Marcieu; Fouquet, duc de Belle-Ile, pour la levée des milices; — l'arrestation sur toutes les routes des soldats sans congé; — le transport des fourrages; — le logement militaire, etc. — Étaient exempts du logement : les doyens, chanoines, gentilshommes, vibaillis, procureurs du Roi et receveurs des tailles. — Jugements de l'intendant qui condamnent à 500 livres d'amende les consuls de Tallard, Orpierre, Upaix, etc., pour avoir participé ou adhéré aux contributions ou cotisations faites en faveur des miliciens fournis par ces communautés; — divers particuliers de Nyons qui avaient favorisé l'enlèvement par le gardien des Récollets du milicien des communautés de Saint-Maurice, Aubres et Eygaliers.

C. 235. (Portefeuille.) — 1 cahier, 24 feuillets (imprimés); 35 pièces, papier (imprimées).

1757-1768. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : — les milices; — les recrues; — le service des places de guerre; — l'arrestation des déserteurs. — Ordonnances des intendants de La Porte et Pajot, du commandant Ch.-Louis Joachim, marquis de Chastelier-Duménil, portant défense d'avoir sur soi des épées, fusils, pistolets et autres armes à feu; — aux jeunes gens sujets au tirage au sort, de s'absenter du 1er janvier au 1er avril de chaque année; — aux bas-officiers et soldats, de contracter des dettes, sous le prétexte de faire des recrues, etc. — Jugement de l'intendant qui condamne à 100 livres d'amende les consuls d'Izeron, Cognin, etc., pour avoir toléré dans leurs communautés la retraite de deux miliciens déserteurs.

C. 236. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (imprimées).

1769-1789. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — les invalides pensionnés; — l'amnistie accordée aux déserteurs. — Proclamation du Roi au sujet de sa rentrée à Paris, et lettre aux officiers et soldats. — Ordonnances de l'intendant Pajot sur la milice. — Jugement du même, déclarant soldats provinciaux des jeunes gens de Beaurepaire qui avaient troublé le tirage au sort et insulté un exempt de maréchaussée.

C. 237. (Portefeuille.) — 1 cahier, 23 feuillets; 42 pièces, papier (8 imprimées); 2 plans.

1689-1769. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Montélimar. — États de l'imposition faite pour l'entretien des officiers de milice : à Mévouillon, 13 livres 14 sols; — à Plaisians, 5 livres 10 sols; — à Sainte-Euphémie, 4 livres 15 sols. — Casernes de Montélimar : copies du procès-verbal de l'adjudication de leur construction faite par l'intendant Fontanieu à l'entrepreneur Vivien; — d'un acte par lequel les consuls de la ville et le seigneur, Giraud Adhémar de Monteil, établissent en faveur de l'entretien des murailles un impôt sur la farine; — d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de doubler les droits de boucherie et d'entrée du vin pour construire et meubler les casernes. — Plans des casernes. — État du montant de la fourniture des meubles du premier pavillon, s'élevant à 24,802 livres, dont 9522 pour les matelas et 5880 pour les couvertures. — Requête à l'intendant de La Porte pour établir une fontaine dans les casernes et réparer les murailles de la ville. — Bail à ferme à Dubourg par noble Aymar de Saint-Ferréol, maire, assisté des échevins, de la garde des casernes, moyennant le prix de 200 livres.

C. 238. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 20 feuillets; 72 pièces, papier (2 imprimées); 1 plan.

1728-1786. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Romans. — Procès-verbal d'adjudication de fournitures de chevaux pour le service du Roi par les consuls de L'Albenc. — Lettre du subdélégué Maucune aux consuls d'Arthemonay et Reculais, au sujet de la représentation du milicien de leur communauté; — de la convocation de ceux qui doivent tirer au sort; — de la fourniture de charrettes, etc. — Casernes de Romans : arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de lever des droits d'octroi pour la construction desdites casernes. — Ordonnance de l'intendant de La Porte nommant le subdélégué Maucune pour adjuger les fournitures d'ameublement et d'entretien. — Procès-verbal de visite du mobilier, avec des échantillons de la toile employée dans la lingerie. — Casernes de Saint-Vallier : lettres du ministre Necker à l'intendant au sujet de la location d'une maison destinée à la brigade de maréchaussée. — État des communautés qu'elle dessert. — Ordonnance de l'intendant Pajot approuvant les plans et devis d'un corps de caserne.

C. 239. (Portefeuille.) — 1 cahier, 12 feuillets; 91 pièces, papier.

1660-1677. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Valence. — Plaintes du secrétaire-greffier d'Alixan contre un capitaine de cavalerie logé audit lieu. — Ordonnances de l'intendant Dugué et du lieutenant-général duc de Lesdiguières, prescrivant aux consuls de Barbières de livrer à ceux de Chabeuil 33 rations de fourrage; — aux consuls de Chabeuil de remettre à de Vaux, trésorier provincial des guerres, les quittances qui leur ont été données par les capitaines ou commandants de cavalerie; — de loger une compagnie de chevau-légers du régiment Royal-Étranger et de lui fournir les vivres nécessaires; une compagnie des dragons de la Reine. — Requêtes des consuls à l'intendant et au lieutenant-général au sujet du logement des gens de guerre et des charges onéreuses qu'il entraîne. — États des revues, établissant le nombre de soldats logés : compagnie du régiment Royal, 24 cavaliers à cheval; — dragons de la Reine, 2 sergents, 2 tambours et hautbois, 56 dragons à cheval. — Listes des personnes soumises au logement : Agrenier, Amblard, Allix, etc.

C. 240. (Portefeuille). — 5 cahiers, 37 feuillets; 62 pièces, papier (5 imprimées).

1570-1766. — Guerre et affaires militaires. — Élection de Valence. — Ordonnances de l'intendant Bouchu aux consuls de Mercurol de recevoir trois dragons; — de l'intendant Bauyn aux communautés d'Oriol, du Pont et de Saint-Martin-le-Colonel, de fournir deux mulets à la brigade formée à Valence et de lever la milice; — du lieutenant-général comte de Tournon aux consuls de Saint-Nazaire d'imposer sur la communauté 227 livres pour concourir au paiement des fournitures faites dans les étapes. — États et rôles des habitants de Saint-Nazaire qui ont fourni dix quintaux de chanvre et des grains pour le magasin de Valence; — des communautés qui lui furent données en aide pour la nourriture des trois compagnies de gens de pied du comte de Brissac. — Requête à l'intendant par Monnet, directeur du bureau de la poste, à Tain, revendiquant l'exemption du logement militaire. — Casernes de Valence : état des 27,072 livres avancées pour l'ameublement par Falquet; — des réparations à faire à l'ancien corps des casernes, s'élevant à 7044 livres; — de situation du mobilier, signé par le chevalier de Sucy. — Procès-verbal d'adjudication de l'entretien desdites casernes à Guérimand. — Rapport de l'ingénieur Rolland sur les travaux exécutés par Turlot et Bardin.

C. 241. (Portefeuille). — 4 cahiers, 38 feuillets; 25 pièces, papier; 4 plans.

1769-1790. — Guerre et affaires militaires. — Élection et ville de Valence. — Devis pour la construction d'une écurie de 450 chevaux, s'élevant à 34,634 livres. — Traité de la ville avec la veuve Debeaux de Plovier, au sujet des lods et de l'indemnité qu'elle réclamait pour des maisons et jardins destinés aux casernes, sur l'esplanade et près la citadelle. — Lettres du professeur Dupuy de Bordes relatives à un nouveau projet de casernes. — Devis estimatif de deux corps de bâtiment dans le terrain des fortifications, à droite et à gauche des anciennes casernes, séparés par une place d'armes de 62 toises de long sur 47 de profondeur; — des travaux à exécuter à la citadelle. — Plans des écuries; — des casernes. — Lettres du maréchal de Ségur et de l'intendant Caze de La Bove au sujet de l'alignement donné à l'aubergiste Vinay, sans le concours de l'autorité militaire. Dans l'une d'elles, l'intendant déclare entendre pour la première fois nommer Valence « place de guerre. » — Renseignements sur les dépenses militaires faites à Valence, dont le total est de 21,100 livres; au Buis, à Die, Lesches et Montbrun.

C. 242. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 125 feuillets; 23 pièces, papier (5 imprimées).

1685-1755. — Ponts et chaussées. — Ordonnances de l'intendant Cardin Le Bret pour l'exécution de travaux d'entretien de la route de Lyon en Provence, au-dessous de Vienne, à Serves et à Tain. — Adjudications à Frachisse-Bazile et J.-L. Caminet des réparations urgentes entre Saint-Vallier et Tain, d'après le devis de l'ingénieur Rolland; de celles de la partie comprise entre Tain et Valence à J.-B. Faure et Turlot, et de celles à exécuter entre Saint-Vallier et Montélimar, à André Vivien, aux prix suivants : de Tain à Valence, 9957 livres; de Valence à la Drôme, 10,379 livres; de la Drôme à Montélimar, 33,784 livres.

C. 243. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 140 feuillets (1 imprimé); 9 pièces, papier.

1728-1766. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis des ouvrages les plus pressants à faire entre Valence et la Drôme, sur la partie de route tracée en 1724 ou 1725; — de la Drôme à Montélimar, sur une partie depuis longtemps tracée et bordée d'arbres. — Adjudications par Jomaron, en l'absence de Fontanieu,

et les intendants Berthier de Sauvigny et de La Porte, aux entrepreneurs Vivien, Baboy, Gamon et Caminet, des réparations et travaux reconnus indispensables. — Ordonnances de l'intendant Pajot de Marcheval pour l'exécution des travaux adjugés.

C. 244. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 94 feuillets; 8 pièces, papier; 1 plan.

1754-1761. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — État général des 41 communautés qui doivent des tâches sur les 22,160 toises de Valence à Montélimar, pour l'entretien annuel, évalué 16 sols 8 deniers la toise courante. — Adjudication par l'intendant Caze de La Bove à Guill. Rey-Giraud du rétablissement de la route dans la plaine de Mirmande. — Devis de ce travail dressé par l'ingénieur en chef Marmillod; — de trente-cinq ponceaux dans la même plaine; — des travaux de terrassement, de maçonnerie, etc., à faire pour construire à neuf la partie comprise entre la porte Saint-Martin, à Montélimar, et la limite du Comtat-Venaissin, s'élevant à 196,938 livres.

C. 245. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 122 feuillets; 26 pièces papier; 1 plan.

1758-1778. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Mémoire pour servir au projet de rétablissement de la partie comprise entre Montélimar et les limites du Comtat. — Tableau comparatif des deux voies : l'ancienne avait 14,522 toises et la nouvelle en aura 14,078. — Adjudication par l'intendant de La Porte à Richon de la nouvelle voie, moyennant 213,000 livres. — Essai d'estimation des travaux d'art à y faire, par André Ribon, s'élevant à 341,526 livres. — Devis de l'entretien des pavés de Valence à Orange; — du rétablissement de la chaussée au-dessous de Montélimar, sur une longueur de 1722 toises; — des ouvrages d'art du Roubion au Comtat; — des réparations utiles entre Orange et Courthézon; — du redressement du Lez, à Montdragon.

C. 246. (Portefeuille.) — 1 cahier, 7 feuillets; 57 pièces, papier (9 imprimées).

1787-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Adjudications des travaux d'entretien depuis Auberives jusqu'au cassis des Barres, près de Tain, aux frères Bonnet, de Saint-Vallier, moyennant 35,000 livres; — depuis le pavé de Tain, jusqu'au-delà du Pont-Neuf, pour 5100 livres; — du Pont-Neuf au bord de l'Isère, pour 5035 livres; — des bacs de l'Isère au faubourg Saunière, pour 5000 livres; — de la porte Saunière à La Paillasse, pour 8000 livres; etc. — Devis de l'entretien des parties comprises entre Saint-Rambert et Albon, etc.; — du chemin de Beauchastel à la porte de Loriol, s'élevant à 4208 livres.

C. 247. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 30 feuillets; 50 pièces, papier (6 imprimées).

1768-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis des travaux d'entretien, de la porte de Loriol au 5e ponceau de la plaine de Mirmande, sur une longueur de 4503 toises, s'élevant à 5112 livres; — de Valence à Montélimar; — des pavés de Valence au Comtat, allant à 6489 livres; — du 5e ponceau de la plaine de Mirmande au 2e cassis, pour 5612 livres; — de là au gué du Roubion, pour 4620 livres, etc. — Requête à la Commission intermédiaire des États par l'adjudicataire de la tâche assignée à la communauté de Donzère. — Avis défavorable du conseil municipal. — Ponts provisoires en bois sur la Galaure et sur l'Isère. — Devis des travaux de construction. — Adjudication du premier à Jean Martin, pour 12,328 livres, d'après le devis de Lomet, ingénieur; — du second, à Lemoine, pour 168,000 livres, d'après le devis de l'inspecteur général Bouchet; — des travaux de démolition de ce dernier, après les inondations de 1778 qui l'emportèrent en partie.

C. 248. (Portefeuille.) — 8 cahiers, 102 feuillets (1 imprimé); 20 pièces, papier; 2 plans.

1766-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis pour le prolongement du ponceau de la Lauze, montant à 2000 livres; — de la construction du pont de la Teyssonne, de 27 pieds d'ouverture sur 30 de longueur; — du pont de la Drôme, adjugé à Jean Lemoine, le 10 novembre 1766, moyennant 536,000 livres. — Réclamations du voiturier Fraud sur le prix de ses charrois de matériaux. — Certificat de réception finale délivré à Lemoine par l'ingénieur en chef de la généralité d'Orléans, Bouchet, pour le paiement des 536,000 livres ci-dessus, des 404,000 livres d'augmentation allouées en 1781 et des 65,000 livres allouées en 1783.

C. 249. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 38 feuillets; 31 pièces, papier; 3 plans.

1782-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Devis et détail estimatif des travaux de

construction d'un pont en charpente sur le Roubion, dressés par l'ingénieur Marmillod. — Adjudication de l'entreprise par l'intendant Pajot de Marcheval à Rey-Giraud, moyennant 125,500 livres. — Lettres de l'ingénieur Tournillon au sujet des travaux entrepris dans la plaine de Montélimar, du toisé de la route d'embranchement de Saint-Paul-trois-Châteaux et du rempart de Donzère. — Requêtes aux commissaires des États de la province, par : — Coulaud ; Bonnet ; Git, propriétaires à Saint-Vallier ; — Champion, à Gervans ; — Jacques-Fortunat Savoye de Rollin, premier avocat-général au Parlement de Grenoble ; — la veuve Reboulet, au Bourg-lès-Valence ; — Devif ; Sestier ; Pizot, aux Tourrettes ; — Pradelle, à Donzère, pour obtenir des indemnités de terrain. — Plans de la route de Saint-Rambert à Saint-Vallier ; — de la ville de Saint-Vallier et de ses environs ; — de Saint-Vallier à Tain.

C. 250. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans des abords du cassis de Ponsas ; — de Tain à Valence, avec l'indication des tâches dévolues aux communautés voisines : Chanos-Curson, 1800 toises ; la Roche-de-Glun, 1800 toises, etc. ; — de Valence à La Paillasse ; — de La Paillasse à la Drôme ; — de la Drôme au Logis-Neuf ; — du Logis-Neuf à Montélimar ; — de Montélimar à la Rialle (rivière) ; — de la Rialle à Donzère.

C. 251. (Portefeuille.) — 17 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans de divers ponceaux à construire sur le Laridon ou Tronflans, Gourdeau, etc., au-dessous de Loriol ; — de la partie comprise entre Donzère et Pierrelatte ; — de la traverse de Pierrelatte ; — de Pierrelatte à la limite du Comtat ; — du pont de la Chanduse ; — du canal royal de Pierrelatte ; — du Rhedon, etc.

C. 252. (Portefeuille.) — 5 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans : de la partie comprise entre Pierrelatte et la limite du Comtat, avec le cours du canal au-dessous de la ville ; — du redressement du Lez, à Mondragon ; — de la ville d'Orange et de la partie confinant, d'une part, le pont de l'Ange, et, de l'autre, la porte de Pourtoul.

C. 253. (Portefeuille.) — 9 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Lyon en Provence. — Plans : du pont du Maine, près Orange ; — de la partie de route d'Orange à Courthézon ; — de Courthézon à Sorgues ; — de Courthézon. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Fr. Du Pin, adjudicataire de la partie de route entre Orange et la limite du Comtat avec la Principauté.

C. 254. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 34 feuillets ; 25 pièces, papier ; 7 plans.

1716-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Provence en Bugey. — Adjudication par l'intendant Boucher à l'entrepreneur Vignon, moyennant 36,500 livres, des réparations à exécuter au pont de l'Isère, à Romans. — Requêtes à la Commission intermédiaire par des propriétaires du Bourg-lès-Valence, du Bourg-de-Péage, de Romans et de Chirens, réclamant des indemnités pour l'occupation de leur terrain. — Devis des travaux de construction d'un pont de 60 pieds d'ouverture sur le Furan, entre Les Fauries et Le Perrier. — Plans de ce pont. — Détail estimatif des réparations à faire au pont de Vinay (Isère), s'élevant à 1618 livres.

C. 255. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 42 feuillets ; 29 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 plan.

1779-1790. — Ponts et chaussées. — Devis de l'entretien des pavés sur les routes : de Lyon en Provence, du pont de l'Isère au Roubion ; — de Valence en Bugey, depuis Valence jusqu'à Saint-Marcellin ; — de Lyon en Provence, jusqu'au pont de l'Isère ; — de Lyon à Grenoble, jusqu'à Rives ; — de Lyon en Savoie. — Détails estimatifs : du ralongement du pont des Fauries ; — de l'entretien des routes ci-dessus et de leurs pavés. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove relatives aux tâches dues par les communautés sur la route de Lyon en Provence.

C. 256. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Provence en Bugey. — Plans : de la rectification proposée aux abords de la porte Saint-Félix, à Valence ; — des maisons contiguës au grenier du chapitre de Romans soumises au reculement ; — de la descente des Fauries ; — de la traverse du Perrier, par l'ingénieur Cavillon. Elle devait avoir 22 pieds de largeur.

C. 257. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 58 feuillets; 61 pièces, papier; 2 plans.

1772-1789. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnies. — Mémoire sur cette voie, destinée à mettre en communication le Bas-Dauphiné avec la Provence, le Languedoc, le Vivarais et le Comtat; à faciliter la marche des troupes et à rendre florissante l'agriculture dans les Baronnies. — Exposé des motifs de ceux qui demandaient cette route par Suze, Saint-Paul-trois-Châteaux et Donzère, ou par Pierrelatte, Saint-Paul, Tulette, Nyons, le col de La Croix, Rosans et Serres, avec 2 rivières, 36 torrents, 35 ruisseaux, 124 ravins à traverser, 1894 toises de rocher à percer, etc. — Délibérations des communautés en faveur de cette dernière direction. — Lettres et observations concernant : l'ouverture d'une route de Montélimar à Nyons, ayant 23,590 toises et devant coûter 217,260 livres; — les diverses directions proposées. — Plans de ces directions jusqu'à Nyons : par le Pont-Saint-Esprit, Bollène, Tulette et Saint-Maurice; — par Pierrelatte, Saint-Paul, Valréas et Venterol; — par Valréas, Grignan et Montélimar.

C. 258. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 57 feuillets; 58 pièces, papier; 2 plans.

1772-1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnies. — Adjudication du pont de Chapelu, à Novezan, à J.-J. Roché, pour 4650 livres. — Mémoires en faveur : de la direction par Mollans, Pierrelongue, Le Buis, Autane, Bésignan, Bellecombe, Verclause, Rosans et Serres; — de celle par Nyons, Les Pilles, Sainte-Jalle, Verclause et Rosans. — Lettres de l'intendant Pajot; — du comte de Condorcet; — des ingénieurs Tournillon et Gayant, sur les études à faire et les avantages des différentes directions proposées. — Devis estimatif, s'élevant à 423,784 livres, de la construction d'une route, de la rivière du Tholorenc à Saléon, par Le Buis, Montauban et Orpierre. — Vérification des mémoires présentés à l'intendant : la direction par Sainte-Jalle, Rosans et Serres entraîne une construction de 30,597 toises, et celle par Le Buis, Lachau, Upaix, etc., de 44,057 toises.

C. 259. (Portefeuille.) — 8 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnies. — Plans : des environs de Chabestan; — du pont de Brion, sur l'Ouvèze; — de la partie de route entre le pont de Montbrison et Nyons; — du pont de Montbrison; — du pont des Sautins; — de la section du Buis à Orpierre; — des environs d'Orpierre et du pont des Sautins; — des ponts de toute la route d'Orpierre à Nyons.

C. 260. (Portefeuille.) — 5 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route des Baronnies. — Plans : de Pierrelatte à Saint-Paul-trois-Châteaux; — de Montélimar à Nyons; — de Nyons à Serres; — des Baronnies, territoires de Saint-Sauveur, Bellecombe, Lemps, etc.

C. 261. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 67 feuillets; 49 pièces, papier; 3 plans.

1742-1787. — Ponts et chaussées. — Route de Valréas à Crest. — Lettres de l'intendant Pajot et du subdélégué Sibeud. — Route de Valence à Gap. — Mémoires relatifs à l'établissement de cette route, dont l'un est du marquis de Syeyes, mestre-de-camp de cavalerie. — Devis des réparations à faire au chemin de Die à Crest; — de Die à Luc; — de la passerelle du Quart, sur la Drôme; — au pont de la Gervane, près Blacons; — de l'élargissement de la traverse d'Espenel. — Adjudications : du pont de Blacons, à Gerus, pour 1000 livres; — des travaux d'Espenel, à Faure, pour 460 livres; — des ponts du Quart et de Luc, à Lemoine, pour 5612 livres et 1295 livres. — Situation du chemin de Valence à Crest et de Crest à Die : l'auteur compte 3 lieues par la direction de La Vache et 4 lieues et demie par la direction de Montmeyran.

C. 262. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier (1 imprimée); 2 plans.

1765-1790. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Devis et détails estimatifs des travaux à faire aux ravins de l'Écharine; — au ruisseau de la Lauzière; — au pont de la Drôme, près du château de La Salle; — aux murs de chute, ponceaux et parapets de la route; — au pont de Châtillon, sur le Bez. — Adjudication des réparations les plus urgentes de Die à Crest, à Avond, pour 2900 livres. — Lettres de Paulmier de La Tour; de Montluisant, et de l'intendant Caze de La Bove, relatives aux travaux de cette voie. — Supplique au Roi par les habitants de Châtillon, pour obtenir la reconstruction de leur pont que les eaux emportèrent le 8 mai 1787. — États des journées employées au-dessous du Pont-Neuf, près de Die, s'élevant ensemble à 786 livres 19 sols.

C. 263. (Portefeuille.) — 9 plans.

1786. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Plans : de Luc au col de Cabre; — de Luc à Die; — du pont du Quart à Menée; — de Die; — du pont de Blacons; — de Saillans à Crest.

C. 264. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 6 plans.

1787-1789. — Ponts et chaussées. — Route de Valence à Gap. — Plans de la partie comprise entre Valence et Crest, par La Vache et par Montmeyran; — du pont du Quart; — du Bez, à Châtillon. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI, pour l'imposition des sommes nécessaires à la construction d'un pont sur la Véore, à La Vache. — Devis dressé par l'ingénieur de Montluisant pour l'élargissement du pont en bois. — Délibération de la Commission des États de Dauphiné approuvant la continuation du pont en pierre de La Vache.

C. 265. (Portefeuille.) — 1 cahier, 15 feuillets (imprimés); 11 pièces, papier; 5 plans.

1772-1790. — Ponts et chaussées. — Route de Romans à Crest. — Plan et mémoire d'après lequel la voie nouvelle abrégeait de 1092 toises le parcours par Valence. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval nommant l'ingénieur de La Tour pour tracer et ouvrir la route précitée qu'un arrêt du Conseil du 2 mai 1773 approuva. — Plans de l'ancienne route de Grenoble à Die : de Châtillon à Saint-Roman; — des environs des Nonnières; — du pont de Saint-Maurice ou de La Griotte. — Devis de deux ponceaux à construire entre le pont de Claix et Varces, sur la route de Grenoble en Provence, par Lus-la-Croix-Haute. — États des routes ouvertes de la province : de Lyon en Provence et à Grenoble; — de Grenoble en Savoie; — de Valence en Bugey, etc.; total 9 routes de 161 lieues (de 2400 toises) de développement; — des routes commencées ou seulement tracées : de Grenoble en Provence, par Lus-la-Croix-Haute; — de Romans en Bugey, à Crest et à Tain; — de Nyons à Montélimar et à Carpentras; — d'Aouste à Taulignan; — de Valence à Die, etc.; total 23 routes de 361 lieues de développement; — de situation des travaux d'art et d'entretien; — des ateliers de charité.

C. 266. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets; 37 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin; 2 plans.

1757-1788. — Ponts et chaussées. — Chemin de halage du Rhône. — Arrêt du Conseil d'État, sur le rapport du contrôleur général des finances de Calonne, prescrivant la démolition du moulin du marquis de Saint-Vallier, à Serves, moyennant indemnité. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove, qui commet le sous-ingénieur Vimar pour l'exécution de l'arrêt précité; — de l'intendant Pajot, qui défend l'extraction d'aucune pierre de taille au rocher des Étroits, sur Donzère, à peine de 50 livres d'amende. — Digues du Rhône : lettres de l'ingénieur Marmillod, de Mme Bérenger de Dolomieu et du marquis de Leusse, relatives aux travaux à faire pour préserver des eaux les pâturages de Mézieu, appartenant au Roi; — du marquis de La Salle, au sujet des ravages du Rhône sur le territoire du Péage-de-Roussillon. — Digues de Saint-Vallier : adjudications des travaux à Badon, au prix de 90,000 livres, et à Reymond-Bonnet, pour 8650 livres, d'après les devis des ingénieurs Rolland et de Lomet. — Plans de la digue de Saint-Vallier.

C. 267. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 43 feuillets (1 imprimé); 40 pièces, papier; 1 plan.

1741-1786. — Ponts et chaussées. — Digues de Tain. — Vérification, par l'inspecteur des ponts et chaussées Goy, des parties du territoire de Tain exposées aux irruptions du Rhône. — Détail estimatif des travaux dressé par l'ingénieur de Lomet, avec un plan. — Quais de Valence : mémoires à ce sujet, dans l'un desquels il est dit que François Ier, apprenant l'entrée de Charles-Quint en Provence, vint s'établir à Valence avec une armée d'observation, y demeura six mois et fit faire le second mur d'enceinte de la ville. — États de situation des travaux. — Adjudication à J.-B. Charvet, de Sassenage, moyennant 920,000 livres, le 27 septembre 1784. — Observations en faveur de l'entrepreneur présentées à l'intendant Caze de La Bove, qui les renvoya à l'ingénieur Rolland.

C. 268. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier; 1 plan.

1787-1790. — Ponts et chaussées. — Quais de Valence. — États de situation des travaux. — Lettres de l'ingénieur Rolland, de l'intendant de La Bove et de La Millière, intendant général, relatives au paiement de l'entreprise. — Rapport de l'ingénieur en chef sur le mémoire de l'entrepreneur Charvet, avec l'ordonnance de l'intendant qui « le déboute de sa demande en augmentation pour l'extraction, bardage et charge de la pierre. » — Plan des quais.

C. 269. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 29 feuillets; 53 pièces, papier (1 imprimée); 1 plan.

1789-1790. — Ponts et chaussées. — Digues d'Ancône. — Devis des réparations les plus urgentes dressé par l'ingénieur Rolland. — Adjudication des travaux à Bonnet

(André), au prix de 11,632 livres. — Requêtes à l'intendant par l'entrepreneur. — États de situation des travaux sous l'entreprise Bonnet et celle de Ch. Fayard. — Délibérations de la Commission intermédiaire des États de Dauphiné, concernant une nouvelle adjudication des ouvrages nécessaires à la conservation du village d'Ancône. — Avis à ce sujet. — Requête à l'intendant et délibération des consuls et des habitants de Donzère, pour obtenir des réparations à la digue dite des Moutons.

C. 270. (Portefeuille.) — 1 cahier, 8 feuillets; 66 pièces, papier.

1779-1789. — Ponts et chaussées. — Digues contre les rivières et torrents. — Requête à l'intendant par les consuls et habitants de Beaumont-Monteux, demandant qu'un ingénieur vînt visiter leur village, presque tout emporté par l'Isère. — Rapport de l'ingénieur de Montluisant sur les requêtes de Fr. Martin, notaire à Châtillon, au sujet des ravages du Bez. — État de situation des travaux faits aux digues contre la Drôme : à Roquebeau, par Carton; à Malastre, sur Crest, par Cesset; au domaine de l'Ile, par Sayn, etc. — Adjudication à Joseph Doverge des digues de Blacons pour 6561 livres, avec le devis de l'ingénieur Rolland et l'approbation de Ch.-Jacq.-Ph. d'Armand de Forest, marquis de Blacons. — Ordonnances de l'intendant Caze de La Bove et détails estimatifs concernant la digue de Ponnet, vis-à-vis les propriétés de Blanc, trésorier de France, et de Chabons, conseiller au Parlement; — celles de Recoubeau, pour Ennemond de Gueymar, seigneur du lieu; — du Périer, pour Fauchier, procureur fiscal du Bailliage de Die, etc.; — celles de Malastre (rive droite de la Drôme) et du Bourg ou de Piégai.

C. 271. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier; 2 plans.

1772-1789. — Ponts et chaussées. — Digues contre les rivières et torrents. — Avis de l'ingénieur Paulmier de La Tour sur la construction d'une digue sur la rive nord de la Drôme, au-dessous du mur de l'hôpital. — Lettres de l'ingénieur précité; du baron de Saint-Michel; Sibeud; de Montluisant, etc., au sujet des inondations de la Drôme, de plus en plus funestes aux riverains. — Adjudication des travaux de la rive gauche à Bouillane pour 12,750 livres. — Mémoires et instructions concernant les réparations de la rivière, d'après lesquels quatre digues avaient été faites; la première, à gauche, au-dessus du pont, vis-à-vis des propriétés Richard; la seconde s'enracinant à la culée du pont; les troisième et quatrième, sur la rive droite, en aval et en amont du pont. — Devis et plans.

C. 272. (Portefeuille). — 56 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1772-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Copies des ordonnances de l'intendant Pajot relatives au projet d'encaisser la Drôme, du pont de Crest à celui de Livron. — Mémoires et lettres du subdélégué Sibeud à ce sujet. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI approuvant le plan géométrique de la rivière, autorisant la construction des digues nécessaires et ordonnant les dépenses à faire pour cela. — Oppositions du marquis de Chabrillan; d'Antoine de Baratier, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, et de Charles Cartier de Réal, ancien officier d'infanterie. — Adjudication de la digue comprise entre le pont de Crest et le ruisseau de Lambres, sur la rive gauche de la Drôme, à Mathieu Chabrière, négociant, pour 16,133 livres, avec le devis de l'ingénieur Rolland.

C. 273. (Portefeuille). — 2 cahiers, 18 feuillets; 62 pièces, papier.

1770-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Demandes de secours à la Commission intermédiaire des États, par Lambert et les syndics des digues de Malastre (rive droite) et de Majorel (rive gauche) contre la Drôme. — Rapports et devis des ingénieurs sur ce sujet. — Adjudication des digues d'Allex pour 9000 livres. — Délibération de la communauté demandant une prolongation. — Ordonnance de l'intendant qui l'autorise. — Adjudication de la digue de Grane, contre la Drôme, à Mathieu Chabrier, pour 75,000 livres; — de celle de l'Ile, sur Allex, à Sayn, moyennant 34,000 livres.

C. 274. (Portefeuille). — 1 cahier, 9 feuillets; 28 pièces, papier; 7 plans.

1772-1789. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Lettres du marquis Duclaux de Bésignan réclamant des fonds pour la construction de digues contre l'Ennuie. — Adjudication des travaux à Pommel, de Poët-Sigillat, moyennant 35,950 livres. — Rapports de l'ingénieur en chef de Lomet sur les réparations demandées par la ville de Nyons contre l'Eygues et le Maine. — Devis de la dépense, mémoires et plans de digues contre l'Herbasse, à Clérieux; — contre l'Ollon, à Saint-Rambert.

C. 275. (Portefeuille). — 4 cahiers, 34 feuillets (1 imprimé); 81 pièces, papier; 3 plans.

1710-1790. — Ponts et chaussées. — Rivières et torrents. — Ordonnance de l'intendant de La Porte, qui permet à la communauté du Buis de s'imposer 1700

livres, destinées à la construction d'une digue contre l'Ouvèze et le Merdaric. — Baux à prix-fait des réparations à faire devant la porte du Marché. — Devis de celles qui sont projetées contre les torrents de la Roche et de Merdaric. — Lettres du subdélégué Reynaud; de l'ingénieur Tournillon, etc., relatives à ces travaux. — Requêtes de Brasset contre les ravages du Menon; — d'Hector-François comte d'Albert de Rioms, seigneur de Bellecombe, Tarandol, etc., chef d'escadre des armées du Roi, commandant de la marine au port de Toulon, et d'Hector-Henri de Lachau de Saint-Auban, pour obtenir des digues contre l'Ouvèze, sur divers points : aux Cros, à Berne et au Palais, sur Saint-Auban. — Rapport de l'ingénieur en chef Rolland sur des travaux défensifs réclamés contre la Rialle, à Châteauneuf-du-Rhône. — Adjudication d'une digue contre le Roubion sur le territoire de La Laupie, pour 72,000 livres. — Soumissions de Jullien-Martin de La Porte, propriétaire de la terre de La Laupie, et de Montluisant, pour le paiement des deux tiers de la dépense. — Lettres patentes du roi Louis XV imposant 60,000 livres sur les trois ordres de la province, pour suppléer à la dépense des ouvrages à faire contre les torrents et rivières. — État de situation des ouvrages en cours d'exécution, s'élevant à 437,871 livres, et des digues non adjugées, à 358,778 livres.

C. 276. (Portefeuille). — 2 cahiers, 24 feuillets; 58 pièces, papier (5 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1751-1789. — Bacs du Rhône. — Requête des habitants d'Érôme et de Gervans à la Commission intermédiaire, pour obtenir, entre autres choses, le rétablissement du bac à traille de Chossieu, à Serves. — Mémoire à ce sujet, avec des copies de reconnaissances générales des habitants du mandement aux seigneurs de Miolans et de Saint-Vallier, et d'arrêtés de compte des rentiers du bac. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient le duc d'Uzès dans la possession d'un tiers du bac de Valence, et le chapitre de Saint-Pierre du Bourg dans la possession des deux autres tiers. — Baux à ferme : par Fr.-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, à Jean Fiéron, pour 1000 livres; — au même, par les syndics du chapitre de Saint-Apollinaire, mense de Saint-Pierre-du-Bourg, au prix de 1980 livres. — Bac de l'Isère, à La Roche-de-Glun, dit de Sillart : arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV en confirmant la possession à de Pommerol et à la dame de La Barge, engagistes, et en réglant le tarif. — Reconnaissance générale des habitants de La Roche-de-Glun en faveur des seigneurs précités. — Lettres des ingénieurs Paulmier de La Tour et Cavillon au sujet de ce bac.

C. 277. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1766-1779. — Bac de l'Isère à Sillart. — Lettres de Necker, Trudaine, Cochin, Pajot de Marcheval, Paulmier de La Tour, Rouveyre de Lestang, etc., concernant ce bac. Du 6 avril 1766 : « Hier, sur les neuf heures du matin, » tandis que MM[mes] de La Vallonne et de Fontenay, avec » leur suite, passaient, le traillon cassa, ce qui pensa » mener tout ce beau monde-là à Marseille. » — Difficultés avec le seigneur du lieu ou avec ses fermiers; — crues de l'Isère et réparations. — Lettres de Bonnaire de Forges et de Necker, mentionnant l'offre de Pinet, chargé de l'exploitation du bac, avant la construction du pont en bois, de rétablir deux bacs au port de Sillart, pour remplacer le pont que l'Isère avait emporté. — Comptes des recettes et des dépenses faites au bac de Sillart par Puy, receveur des droits de passage. — Du 8 décembre 1778 au 28 février suivant, il y eut 1095 livres de bénéfice.

C. 278. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1779-1780. — Bac de l'Isère à Sillart. — Détails estimatifs de la construction d'une passerelle, des réparations aux digues du pont et au bac, par l'ingénieur Marmillod; — d'une baraque pour loger les commis de la perception, par de Montluisant. — Bail à ferme des bacs à Reymond Bonnet, de Saint-Vallier, au prix de 6900 livres. — Lettres de Necker, de Bonnaire de Forges, de Cotte, Paulmier de La Tour, etc., concernant l'entretien et la ferme des bacs précités. — Comptes des recettes et dépenses.

C. 279. (Portefeuille). — 102 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1747-1789. — Bac de Sillart sur l'Isère. — État des recettes et des dépenses faites par le receveur Puy, du 8 décembre 1778 au 31 mai 1780 : recettes, 15,803 livres; dépenses, 10,411 livres. — Devis de la passerelle pour l'abordage des bacs allant à 6094 livres; — de la baraque destinée au logement des patrons des bacs; — des réparations nécessaires à la passerelle. — Arrêt du Conseil d'État et lettres des intendants généraux Bonnaire de Forges et La Millière concernant les travaux faits par Lallié dit Berry. — Bac sur la Drôme à Livron. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval aux fermiers de l'évêque de Valence, propriétaire de ce bac, de le rétablir. — Lettres de l'ingénieur Paulmier de La Tour, du

subdélégué Rouveyre de Lestang et de l'évêque, relatives au passage de la Drôme. — En décembre 1765, le bac de Livron avait été emporté et engravé. — En 1764, chute dans la Drôme de la voiture du courrier de France, par suite de la rupture du câble du bac.

C. 280. (Portefeuille). — 3 cahiers, 77 feuillets (2 imprimés); 5 pièces, papier (1 imprimée); 4 plans.

1728-1786. — Canaux. — Mémoires en français, en latin et en italien, concernant l'île de Malijay (*insulam de Malijac*) et le canal de La Brassière, sur La Palud, dont la propriété était prétendue par Joseph-Pierre-François Tonduti, marquis de Malijay (*marchese di Malyac*), par le Pape et par le roi de France. — Plan des limites de l'île précitée et de Camaret. — Devis et plan du canal du Bez arrosant le domaine de ce nom. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XVI maintenant le marquis de Castellane, Faure et consorts, dans la possession et jouissance du canal de Donzère ou de Pierrelatte. — Rapport de l'ingénieur en chef Rolland sur la proposition faite par l'abbé Maubert d'augmenter le volume d'eau de ce canal. — Plan de son cours, de Donzère à Pierrelatte.

C. 281. (Portefeuille). — 1 cahier, 10 feuillets; 50 pièces, papier (1 imprimée).

1734-1752. — Canaux. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant le recreusement du lit de la rivière du Lauzon. — Ordonnance et avis de l'intendant de La Porte pour la levée d'un plan, depuis la digue sous le Grand-Mourin jusqu'au territoire de Bollène, donnant le cours du canal des Écharavelles. — Lettres et rapports des intendants généraux d'Ormesson, Trudaine, Puyzieulx; Pitot, directeur des travaux publics en Languedoc; Rolland, ingénieur; Souchon, subdélégué; de Castellane-Esparron, etc., relatives aux travaux du canal précité et aux contestations survenues entre les communautés de Pierrelatte, La Garde-Adhémar, Saint-Paul-trois-Châteaux, etc., à la suite des inondations causées par le canal.

C. 282. (Portefeuille). — 2 cahiers, 30 feuillets; 57 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1754-1755. — Canal des Écharavelles. — Arrêt du Conseil d'État homologuant l'adjudication des travaux de construction du nouveau canal; en imposant la dépense aux communautés de La Garde, Pierrelatte et Saint-Paul-trois-Châteaux, à partir de 1755; permettant la vente de l'emplacement de l'ancien canal et déterminant la part d'entretien attribuée aux communes intéressées. — Lettres de Machault, Rouillé, Trudaine, à l'intendant de La Porte, au sujet de la construction du nouveau canal, de l'opposition faite par les habitants de La Motte, de Bollène et de La Palud; — du subdélégué Souchon; — du maire de Pierrelatte, Eymar, relatives au canal précité. — Adjudication des travaux de sa construction à Jacques Fougasse, de Connault en Languedoc, moyennant 16,000 livres, avec J.-B. Rouvière, notaire à Pierrelatte, pour caution.

C. 283. (Portefeuille). — 2 cahiers, 25 feuillets; 69 pièces, papier.

1755-1759. — Canal des Écharavelles. — Répartition des dépenses de sa construction, montant à 23,498 livres, entre les communautés : La Garde, 7436 livres; Pierrelatte, 14,730 livres; Saint-Paul-trois-Châteaux, 1332 livres. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du vice-légat Panionei, des ingénieurs Rolland et Paulmier de La Tour, du marquis de Castellane-Esparron, etc., concernant les travaux de construction et les difficultés qu'elle fit naître. — Mémoires des ingénieurs précités sur le même sujet. — Requêtes de l'entrepreneur pour obtenir paiement.

C. 284. (Portefeuille). — 1 cahier, 11 feuillets; 41 pièces, papier; 3 plans.

1759-1766. — Canal des Écharavelles. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du subdélégué Payan, etc., relatives aux dépenses occasionnées par sa construction. — Mémoire ou projet des réparations à y faire : le torrent des Écharavelles se forme des eaux pluviales dans les parties montueuses des communautés de Saint-Paul-trois-Châteaux et de La Garde-Adhémar. — Plans de ce canal. — Devis et adjudication des ouvrages à faire au coteau de Beaulieu, pour former un nouveau lit à l'Isère et barrer son irruption près le bac de La Roche, pour 13,800 livres, à Jean Lemoine.

C. 285. (Portefeuille.) — 2 cahiers de 20 feuillets; 57 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1745-1760. — Canaux. — Délibération de la communauté de Saint-Restitut, favorable à la continuation du canal destiné à conduire les eaux du ravin de Combe-Granière dans la rivière de Lauzon, malgré l'opposition de Pierre-Henri de Granet, habitant à Bollène. — Requêtes des consuls de Suze-la-Rousse et de Saint-Restitut à l'intendant, au sujet des tracasseries que leur suscitent les habitants du Comtat et ceux de Bollène, en particulier. — Lettres de l'intendant général Trudaine, du subdélégué

Payan, de l'ingénieur Paulmier de La Tour, etc., concernant les travaux de dessèchement de la plaine de Suze, soit par le Lauzon, soit par le Lez. — Devis pour cette dernière direction et adjudication de l'entreprise à Ch. Chambon, au prix de 19,750 livres.

C. 286. (Portefeuille.) — 5 cahiers, 57 feuillets; 62 pièces, papier.

1761-1770. — Canaux. — Requêtes de Fr.-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, décimateur de Saint-Restitut, afin d'être déchargé de sa cotisation au rôle dressé pour le canal de dessèchement. — Lettres du subdélégué Payan, du comte de Suze, des évêques de Sisteron et de Saint-Paul, de l'ingénieur Tournillon, concernant les travaux à exécuter. — Mémoires sur le même sujet, pour les communautés de Suze et de Saint-Restitut. — La première entreprise de dessèchement remontait à 1685 et le devis à 1677. D'après ce document, le canal se rendait au Lez par 380 cannes de voûtes souterraines.

C. 287. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 27 feuillets (1 imprimé); 39 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1641-1778. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Lettres de Cochin à l'intendant Pajot de Marcheval, concernant quelques réparations à faire aux prisons du Buis, aux frais du Roi et du prince de Monaco; — des intendants généraux Trudaine et Bonnaire de Forges, relatives aux réparations urgentes à faire aux prisons de Crest; — du subdélégué Sibeud sur la multiplicité des vols commis audit Crest, par suite de l'absence de toute répression sérieuse. — Réponses de l'intendant aux questions du contrôleur général sur l'auditoire de Montélimar, commun aux officiers de la Sénéchaussée, aux juges seigneuriaux de Condillac, La Laupie, Marsanne, etc., des Tourrettes et de Lachamp, dépendances de l'abbaye de Cruas. — Titres des Monaco, ducs de Valentinois : traité de Péronne du 14 septembre 1641; lettres patentes du roi Louis XIII portant érection du duché-pairie de Valentinois et union des terres de Chabeuil et de Sainte-Euphémie, etc. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XV, relatifs aux officiers de justice dudit prince. — Lettres de Cochin et de Courteille pour les réparations aux prisons de Montélimar; — de Beaumont, de Lenoir et Bonnaire de Forges, concernant les prisons de Pierrelatte.

C. 288. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 16 feuillets; 65 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 6 plans.

1740-1786. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Quittances, mémoires et devis pour les fournitures et réparations faites aux prisons de Romans. — Lettres du prince de Monaco réclamant le concours de la ville pour les travaux à exécuter. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV approuvant l'adjudication des réparations nécessaires aux prisons de Saint-Paul-trois-Châteaux. — Mémoire du subdélégué Payan en réponse aux plaintes de l'évêque. — Réponses aux questions du contrôleur général sur l'état de ces prisons et de celles de Valence. — Plans « des nouvelles prisons royales de la » Commission du Conseil à Valence, commencées en avril » 1771 et finies en janvier 1773, inventées et exécutées » par Jean Dupoux, architecte à Lyon. » — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant l'adjudication d'une chambre nouvelle et de la voûte des cachots.

C. 289. (Portefeuille). — 4 cahiers, 42 feuillets; 25 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1759-1786. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : — les réparations à faire par de Rostaing au mur servant de clôture à la fosse du puisart des prisons de Valence; — la réception des travaux exécutés aux prisons et au Présidial. — Devis de ces travaux par Paulmier de La Tour, Cavillon et Bouchet. — Supplique à l'évêque de Valence par les dames de la Charité, réclamant des secours pour le soulagement des nombreux prisonniers. — Lettre du procureur du Roi Bergeron constatant le mauvais état de la toiture des prisons royales, dont l'intérieur était inondé à la moindre pluie.

C. 290. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 16 feuillets; 59 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1757-1779. — Bâtiments servant à l'administration de la justice. — Réponses aux questions du contrôleur général sur l'état des auditoires de Courthézon et d'Orange. — Les justices seigneuriales exercées à Orange étaient celles des baronnies de Gigondas, appartenant à l'évêque, et de Violès, à de Serres de Saunier; du marquisat de Causans; des fiefs de Beauregard et de Coyrol, appartenant à de Billioty et à de Gramont, duc de Caderousse, etc. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI approuvant les adjudications faites par le subdélégué et les travaux exécutés en conséquence. — Lettres à ce sujet de Courteille, Cochin, Beaumont, Bonnaire de Forges, etc.

C. 291. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 49 feuillets; 46 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1686-1769. — Églises et presbytères. — Requêtes à l'intendant Pajot par le prieur-curé d'Aucelon, réclamant la permission de plaider contre la communauté; — par le curé de Bathernay, au sujet des réparations nécessaires à la maison curiale, avec le devis des travaux. — Projet de conventions dressé par l'intendant pour terminer le différend du curé et des Dominicains du Buis sur la sépulture des habitants de la ville. — Ordonnance de Joseph-Louis de Cohorne de La Palun, évêque de Vaison, sur la même affaire. — Prix-fait des réparations de la toiture de l'église de Chabeuil, sous le vocable de Saint-Andéol. — Requête à l'intendant Bouchu par les consuls de Cléon-d'Andran contre le curé d'Autichamp, qui avait emporté des ornements de leur église. — Adjudication à Martin, moyennant 880 livres, des réparations à exécuter dans l'église et dans le presbytère de Crépol. — Achat de maison destinée à l'agrandissement de la maison curiale de Mercurol, par Coursodon, curé du lieu. — États des dépenses à rembourser par la communauté.

C. 292. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets; 39 pièces, papier.

1619-1756. — Églises et presbytères. — Mémoire sur la concession d'un banc dans l'église de Montélimar faite par l'évêque de Valence aux nobles de la ville. — Requêtes à l'intendant par le curé du Pont-en-Royans et par les habitants de Barbières, voisins de l'église de Saint-Martin-de-Cerne, au sujet des réparations à faire aux églises de ces deux localités; — par les chanoines de Saint-Barnard de Romans, pour obtenir quelques-uns des fonds et revenus des huguenots fugitifs. — États des paiements faits aux entrepreneurs des réparations exécutées à l'église de Saint-Romain (à Romans), s'élevant à 3998 livres.

C. 293. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 14 feuillets; 13 pièces, papier.

1762-1775. — Hôpitaux. — États des biens et des revenus de toute nature des hôpitaux du Buis, de Crest, d'Étoile, de Mirabel, de Mollans, de Montélimar, de Nyons et de Pierrelatte, dressés pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764. — Mémoires sur les hôpitaux de Montélimar et de Nyons. — Les recettes du premier allaient à 4165 livres et ses dépenses à 5695 livres. — Description des villes de Montélimar, Saint-Paul-trois-Châteaux, Nyons et Le Buis, avec des renseignements sur leurs hôpitaux. — Le revenu de celui de Nyons s'y trouve porté à 700 livres; cependant, un état subséquent l'évalue à 900 livres.

C. 294. (Portefeuille.) — 1 cahier, 18 feuillets; 47 pièces, papier (3 imprimées).

1676-1775. — Hôpitaux. — Titres de créances de l'hôpital de Nyons sur la ville. — Quittances, cessions et comptes formant les 1er, 3e et 4e articles; — délibérations consulaires formant les 2e et 5e, s'élevant ensemble à 5844 livres en capital et à 4571 livres en intérêts. — Requête à l'intendant concernant l'examen de ces titres. — Procès-verbal de la sentence arbitrale de Fr. de Payan, écuyer, vibailli et subdélégué de Saint-Paul-trois-Châteaux, chargé de la liquidation amiable des créances sus-énoncées: la ville doit payer les 4571 livres d'intérêts en huit paiements annuels, au moyen d'une imposition, et, au lieu du capital, 233 livres d'intérêt sur ses revenus d'octroi. — Instruction pour les administrateurs des hôpitaux de la province affectés aux mendiants et vagabonds. — État des revenus de l'hôpital de Pierrelatte, allant à 1047 livres, tandis que les charges atteignaient 1262 livres.

C. 295. (Portefeuille). — 2 cahiers, 24 feuillets; 38 pièces, papier.

1722-1775. — Hôpitaux. — Projet de lettres patentes rédigé par les consuls pour l'établissement d'un hôpital général à Romans. — Objections des chanoines de Saint-Barnard. — Réponses des consuls. — Lettres patentes du roi Louis XV unissant les biens des diverses fondations charitables pour former l'hôpital général. — États de ses revenus, allant à 11,150 livres; de ses charges, à 14,721 livres; — des revenus de l'hôtel-Dieu ou hôpital Sainte-Foy, allant à 7386 livres; de ses charges, à 7809 livres; — des revenus de l'hôpital des religieuses de la Charité, allant à 5517 livres; de ses charges, à 5327 livres; — des hôpitaux de Saint-Agnan-en-Vercors, de Saint-Paul-trois-Châteaux, de Tain, de Taulignan, de Valence, de Courthézon, Gigondas, Jonquières et Orange. — L'hôpital de Tain avait seulement 258 livres de revenu; celui de Taulignan, 397 livres; celui de Valence, 23,703 livres.

C. 296. (Portefeuille.) — 1 cahier, 17 feuillets; 39 pièces, papier (3 imprimées).

1721-1781. — Mémoire sur les moyens de parvenir à la ruine de la contrebande qui se fait dans le Comtat-Venaissin, en détruisant toute plantation de tabac,

moyennant 80,000 livres d'indemnité, et en abolissant toutes les manufactures de toiles peintes, moyennant 26,000 livres. — Ordonnances de l'intendant Fontanieu relatives à l'importation et à l'exportation des marchandises du Comtat; — de l'archevêque d'Avignon sur les attroupements causés par les marchands de grains. — Ordre du contrôleur général aux fermiers généraux du Comtat de laisser passer mille charges de blé. — Lettres du comte d'Argenson à l'intendant de La Porte au sujet de l'affaire du séminaire de Sainte-Garde et de la visite de l'abbé Couturier au séminaire de Saint-Charles; — du subdélégué Payan concernant le refus des habitants de Visan, Sainte-Cécile et Saint-Roman de payer les cotes de vingtièmes et de don gratuit dues à cause de leurs propriétés foncières à Tulette. — Mémoire sur la réunion du haut Comtat au Dauphiné. — Lettres de l'intendant général Trudaine à ce sujet; — du comte de Vergennes à l'intendant Pajot de Marcheval sur la difficulté de Callon, officier du grand commun du Roi, avec le comte et l'abbé de La Palun.

C. 297. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 51 feuillets; 6 pièces, papier.

1790. — Inventaires généraux des pièces déposées aux archives du Directoire du département de la Drôme : ouvrages d'art exécutés par ordre de la Commission intermédiaire; travaux contre les rivières, etc.; — des papiers remis aux commissaires des départements de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, avec l'indication des pièces laissées en commun : états généraux du prix des grains et du rapport des poids et mesures; arrêts et règlements, etc.; — des objets relatifs au contentieux devant l'intendant, remis aux commissaires précités ou laissés en commun : contrôle et insinuations; centième denier; régie des cuirs, etc.; — des papiers actuellement dans les bureaux de la Commission intermédiaire; — de ces papiers divisés entre les trois départements ou laissés en commun.

C. 298. (Portefeuille.) — 1 cahier, 32 feuillets.

1790. — Inventaires des pièces remises au Directoire de la Drôme, relatives : — aux dixièmes et vingtièmes; — à la capitation; — aux dégrèvements; — aux arts et métiers; — aux auditoires des prisons; — à la forêt de Saou; — aux casernes et logements militaires; — au Comtat-Venaissin et à la Principauté d'Orange; — aux foires et marchés; — aux fours banaux; — aux hôpitaux; — à la liquidation des dettes de la communauté de Die; — aux manufactures; — aux octrois de Valence; — aux ponts et chaussées, etc.

SUBDÉLÉGATIONS DU BUIS, DE CREST ET DE MONTÉLIMAR.

C. 299. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier (50 imprimées).

1769-1779. — Lettres et avis de Reynaud, subdélégué du Buis, concernant : — la défense de défricher les terrains montueux; — l'adjudication du *cinquantième* à lever sur les vins; — la copie des baux des dîmes ecclésiastiques; — le licenciement des miliciens après deux années de service. — Avis et lettres de Sibeud, subdélégué de Crest, sur les défrichements et dessèchements; — sur les rôles des corvéables. — Mémoire de Vincent, subdélégué de Montélimar, au sujet des dépenses faites dans un procès soutenu au Grand Conseil pour une ramière ou oseraie contiguë aux fonds du prieuré de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Lettre de Duclaux, subdélégué, concernant le dénombrement des marchands de vin, eaux-de-vie, liqueurs, etc.

SUBDÉLÉGATION DE ROMANS.

C. 300. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 53 feuillets, papier.

1708-1789. — État de la situation des récoltes dans la subdélégation : 1751, rendement en blé, méteil et seigle, inférieur d'un sixième à celui d'une année commune; en cocons, supérieur d'un cinquième; en fruits, d'un sixième; — 1752, produit des céréales et des vignes, supérieur d'un cinquième à une année commune; en cocons, égal; — 1753, rendement des céréales, supérieur d'un sixième; du vin, d'un cinquième; des cocons, égal; — 1754, pluies et gelées. — Actes d'assemblée des habitants d'Albon, devant Arnoux Genthon, subdélégué de Romans, au sujet d'une créance de 12,393 livres sur les héritiers de nobles Nicolas Faure de Montarzin et Christophe Assalin de La Gardette. — Adjudications données par Duportroux, subdélégué, des réparations nécessaires à l'église, à la clôture du cimetière et au presbytère de Saint-Romain-d'Albon, à Chalieu, curé de la paroisse, moyennant 2280 livres; — des réparations de même nature à Saint-Philibert-d'Albon, à Jay, vicaire du lieu, moyennant 850 livres. — Délibérations des trois ordres et requêtes des consuls à l'intendant, au sujet des travaux à adjuger. — Devis de ces travaux.

C. 301. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 27 feuillets, papier.

1679-1789. — Adjudications données par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux pres-

bytères, aux églises et à la clôture des cimetières : — d'Anjou, à Rochette, moyennant 1950 livres; — de Bathernay, à Tivolle, au prix de 580 livres; — de Bren, à Vallarnaud, pour 1340 livres. — Délibérations des trois ordres relatives à ces travaux et devis estimatifs. — Compte de Louis Revol, chirurgien et consul de Beaurepaire, rendu devant Jacques Servonnet, avocat au Parlement et subdélégué de Romans. Ce compte s'élève en recettes à 218 livres, et en dépenses à 309 livres. Entre autres dépenses, il y a celle de 8 sols pour huit bouteilles de vin envoyées au comte de Viriville, qui dînait chez l'abbesse de Saint-Paul. — Acte de comparution devant Arnoux Genthon, subdélégué, de Jean Bresson, consul du Bourg-de-Péage, plaidant contre Sapey, boulanger, pour refus de logement militaire, etc.

C. 302. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1779-1787. — Adjudications par Duportroux, subdélégué de Romans, des réparations à faire aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Charmes, à Vallarnaud, pour 1700 livres; — de Châteauneuf-de-Galaure, à Saint-Chef, pour 1840 livres; — de Châtillon-Saint-Jean, à Arnaud, pour 590 livres; — de Chatuzanges, à Plantier, pour 800 livres; — du Chalon, à Beguin, pour 2350 livres; — de Crépol, à Ageron, pour 2050 livres. — Bail à prix-fait d'une planche à Châteauneuf-de-Galaure, près du moulin Bossu, à Mallen, au prix de 1040 livres. — Devis des travaux adjugés; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes affectées à ces dépenses.

C. 303. (Portefeuille.) — 65 pièces; 1 cahier in-4°, 15 feuillets, papier.

1777-1788. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations nécessaires aux églises et presbytères : — de Claveyson, à Martinais, au prix de 2275 livres; — de Saint-Andéol, à Cheval, pour 900 livres; — de Dionay, à Hotelard, pour 1675 livres; — de Génissieux, à Devienne, pour 640 livres; — de Gillon, à Delaye, pour 1200 livres; — de Lentiol, à Perriolat, pour 1750 livres; — de Lens-Lestang et de Châtenay, à Guy, pour 6900 livres. Dans ce dernier marché sont comprises les réparations à faire à la passerelle de Lens. — Devis des travaux adjugés; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes affectées à ces dépenses.

C. 304. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier.

1740-1787. — Adjudication par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Jarcieu, à Bardin, pour 5999 livres; — d'Hauterives, à Silvestre dit Chancrin, pour 1800 livres; — de Treigneux, à Prince, pour 888 livres; — de Mantaille, à Marcon, pour 374 livres; — d'Ain-sur-Montmiral, à Burais, pour 292 livres. — Devis et plans des travaux adjugés; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes destinées à ces dépenses. — Détail et conditions des réparations nécessaires aux églises et aux presbytères de Saint-Martin et de Saint-Christophe-de-Montmiral — Acte de comparution devant Charles de Maucune, subdélégué, du sous-traitant des droits d'inspecteur aux boucheries, qui réclame la confiscation d'un quartier de bœuf, non déclaré, trouvé chez un aubergiste de Montmiral.

C. 305. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1696-1788. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations à exécuter aux presbytères, aux églises ou à la clôture des cimetières : — de Montrigaud, à Brechon, pour 985 livres; — d'Onay, à Burais, pour 1600 livres; — de Parnans, à Couchet, pour 660 livres; — de Saint-Ange-sur-Peyrins, à Mathieu dit Carnet, pour 500 livres; — de Peyrins, à Martinais, pour 1600 livres; — de Saint-Romain et de Saint-Nicolas de Romans, à Beguin, pour 1130 livres, et à Fontaine, pour 1250 livres. — Bail à rabais à Tisserot, moyennant 2100 livres de la tâche de Ratières-Saint-Avit, sur la route de Roybon à Romans. — Procédure devant Arnoux Genthon, subdélégué, pour Reymond Martin, contre Dutronc et Bertrand, officier et consul de Pommiers. Ces deux derniers ayant pris le fusil de Martin, pour armer un des miliciens de la communauté, sont condamnés à payer la valeur du fusil, soit 10 livres, et les frais de la procédure, s'élevant à 27 livres 10 sols. — Requête à Dufresne, subdélégué, par Bouvier, Blondon et Petit, marchands à Moras, pour le paiement des transports militaires qu'ils ont effectués.

C. 306. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1693-1710. — Procédures d'informations faites par Jacques Servonnet, Arnoux Genthon et Chaléat, subdélégués : — pour Cl. Bourdon de Longueval, inspecteur des vivres de l'armée d'Italie, contre Savoye, Richard, Ancelin, Royanez, Buisson et Sarraillon, accusés d'avoir détourné

l'eau du canal des moulins affectés à la mouture des grains de l'armée; — pour Séb. Bonno et Catherine Faveron, sa femme, contre Savoye, Izerable et Gonnet, bouchers de Romans, sous-fermiers des droits des inspecteurs aux boucheries, accusés de voies de fait contre les plaignants, et condamnés par Bauyn, intendant, à 100 livres de dommages-intérêts; — pour l'adjudicataire des droits des inspecteurs aux boucheries, contre divers particuliers qui ont tué des veaux, moutons et brebis clandestinement; — pour Chossignon, propriétaire d'une vigne sur les bords de l'Isère, traversée par le chemin de halage; — pour Ferrand, consul de Romans, contre le vichâtelain de Clérieux et de Monteux, qui l'avait frappé; — pour Vossier, ancien fermier des octrois, réclamant 48 livres, prix de la baraque par lui construite près la porte de Clérieux, à Romans.

C. 307. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1692-1710. — Procédures d'informations par Servonnet et Arnoux Genthon, subdélégués : — pour les fermiers des octrois de la ville contre plusieurs habitants qui vont acheter du pain, du vin et de la viande « chez les gargottiers du régiment de Fustemberg », l'un desquels est condamné à 50 livres d'amende et aux frais; — pour Bernard, inspecteur des porcs, contre la femme Échinard, du Grand-Serre, accusée d'avoir refusé le paiement des 8 sols par livre qui lui sont attribués.

C. 308. (Portefeuille.) — 6 cahiers (5 imprimés), 113 feuillets; 9 pièces, papier (1 imprimée).

1664-1720. — Requête à Albanel, subdélégué, par le syndic de l'église de Saint-Barnard et par Ét. Aymon, écuyer, porte-manteau du Roi, agissant au nom de la ville, contre Charles Chaléat, débiteur de celle-ci, avec les pièces produites à l'appui de la requête; — jugement rendu par les subdélégués de la chambre de justice au Présidial de Valence contre ledit Chaléat et Arnaud Bouchage, consuls de Romans; Ant. Giraud, Fr. Vivet et Fr. Meilhe, commis à la recette des tailles; — mémoires et consultation d'avocats pour le chapitre de Saint-Barnard contre Louis Chaléat; — requêtes à l'intendant par ledit Louis, fils de Charles Chaléat; — par le syndic du chapitre et par Étienne et Pierre Aymon. Il est dit dans cette dernière que l'intendant Bouchu, vérifiant les dettes de la ville de Romans, déclara Charles et Louis Chaléat créanciers de la communauté pour 823 livres et ses débiteurs pour 11462 livres; que Charles, lors de son opposition à cette décision, avait son gendre subdélégué, un de ses fils premier consul et l'autre secrétaire-greffier de la ville

C. 309. (Portefeuille.) — 2 cahiers, 22 feuillets (1 imprimé); 62 pièces, papier (2 imprimées).

1687-1706. — Pièces produites à l'appui de la requête du syndic de Saint-Barnard et de ses adhérents contre Chaléat. — Compte consulaire de ce dernier, vérifié par l'intendant Bouchu; — procédure de Charronnier, subdélégué, liquidant à 4564 livres la créance de Chaléat sur Romans; — actes d'assemblées générales tenues à cause de cette créance; — signification aux consuls de la cité de la part dudit Chaléat, où il est rapporté qu'en avril 1714 des soldats logés à l'Hôtel-de-Ville en brisèrent les placards et brûlèrent les archives, et que les procès mal fondés, entrepris et soutenus par les consuls, ont coûté à la ville près de 20,000 livres.

C. 310. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier (2 imprimées); 4 pièces, parchemin.

1664-1716. — Pièces du procès du syndic de Saint-Barnard de Romans contre Chaléat. — Arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV : — renvoyant les parties devant le Parlement de Dijon; — permettant au syndic de Saint-Barnard et à Aymon de poursuivre, aux lieu et place des officiers de la ville, l'exécution de l'arrêt du Conseil qui renvoie les parties devant l'intendant de la province; — requêtes du syndic de Saint-Barnard à ce magistrat; — des principaux taillables contre Chaléat. — Mémoires en faveur des parties.

C. 311. (Portefeuille.) — 6 cahiers, 108 feuillets; 31 pièces, papier: 2 pièces, parchemin.

1688-1716. — Pièces du procès du syndic de Saint-Barnard et de ses adhérents contre Chaléat. — Arrêt du Conseil d'État subrogeant Bauyn d'Angervilliers à Bouchu pour entendre les parties; — requêtes à l'intendant par Chaléat et par le syndic du chapitre, suivies de l'ordonnance de Bauyn, intendant, portant que Chaléat remettra ses pièces au subdélégué Albanel; — inventaires des 80 pièces produites par Chaléat; — actes d'assemblées générales. Il est délibéré dans l'une d'elles que Champlong-Delacour, avocat, et Barthélemi Reymond, notaire, seront priés de travailler incessamment à l'inventaire des archives de la ville.

C. 312. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1671-1784. — Adjudications par Duportroux, subdélégué, des réparations à faire aux presbytères, aux

églises ou à la clôture des cimetières : — de Saint-Bonnet-de Chavannes, à Durand, pour 1640 livres; — de Saint-Clair et du Grand-Serre, à Mallen, pour 1810 livres; — de Saint-Julien-de-Montsage (Montrigaud), à Ageron, pour 770 livres; — de Saint-Muris (Montchenu), à Valernod, pour 360 livres. — Devis des travaux adjugés; — délibérations des communautés et requêtes à l'intendant pour l'imposition des sommes destinées à ces dépenses. — Signification au châtelain de Saint-Uze-Bertheux pour la veuve Dumas, créancière de la communauté, de la remise de ses titres à Aimar Brenier, subdélégué de Romans.

SUBDÉLÉGATIONS DE SAINT-VALLIER ET DE TAIN.

C. 313. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier (1 imprimée).

1725-1780. — Adjudication par Monnet-Duclot, subdélégué de Saint-Vallier, à Bouvet, pour 2060 livres, des réparations à faire au presbytère de Saint-Maurice et de Givray, mandement de Roussillon; — délibérations de la communauté et requêtes à l'intendant pour l'imposition de la somme destinée à payer les travaux adjugés. — Lettre de Barbier, subdélégué de Tain, relative à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 16 janvier 1725, qui réunit aux hôpitaux la 20e partie du prix des baux des dîmes.

SUBDÉLÉGATION DE VALENCE.

C. 314. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1669-1707.— Procédures d'informations : — devant de Marquet, subdélégué, à la requête de Planta, procureur du Roi, contre trois individus de Barcelonne accusés du crime de sacrilége; — devant Serret, subdélégué, pour noble Just-Louis de Feralhon, trésorier de France, contre les consuls du Bourg, qui négligent de faire achever leur parcellaire; — devant Planta, subdélégué, pour Royanez, marchand à Bésayes, contre Bonnet, secrétaire de la communauté de Charpey, qui refuse de communiquer des pièces le concernant; — pour Berthelot, commissaire général de l'artillerie, des poudres et salpêtre, contre Martel, de Charpey, et Lacroix-Veyron, de Tullins, qui s'opposent à l'enlèvement de leur terre à salpêtre; — pour le procureur du Roi contre des Religionnaires de Combovin accusés de blasphêmes; — contre Duvernet, gentilhomme de Livron, contumax, accusé d'avoir excité à la révolte ceux de la Religion réformée; — contre des individus de Montmeyran accusés d'avoir séjourné à Genève. — Adjudications par Planta, subdélégué, des réparations nécessaires à l'église de Loriol. — Inventaire des titres remis au même subdélégué par le supérieur des Minimes de Valence, établissant les créances du couvent sur la ville. — Procès-verbal de recherche des cartes à jouer vendues au préjudice des droits attribués à Muron, maître-cartier de Valence.

C. 315. (Portefeuille.) — 34 pièces; 3 cahiers in-4°, 45 feuillets, papier.

1748-1749. — Autorisation donnée aux consuls de Valence par Rouveyre de Lestang, subdélégué, de livrer aux personnes nécessiteuses vingt sétiers de blé ou d'épeautre, chaque jour de marché, sur les 800 quintaux procurés par l'intendant. — Procès-verbal de pesage et de mesurage desdits 800 quintaux, établissant que 400 quintaux de blé égalent 377 sétiers et 38 livres de reste; et 400 quintaux d'épeautre, 396 sétiers 4 livres. — Lettre de l'intendant de La Porte au subdélégué pour faire délivrer 100 quintaux de grains aux villes de Die et de Crest, sur les 1000 quintaux emmagasinés à Valence. — Registres de la vente des grains du magasin des Minimes, procurés par l'Intendance, accusant 23 sétiers d'épeautre à 10 livres le sétier, 79 sétiers de blé à 11 livres, et 483 sétiers à 12 livres. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, relatives : — à la remise aux consuls de Die par ceux de Valence de 100 quintaux de blé; — au paiement de 200 livres par mois à Blenod, inspecteur des chargement, transport et distribution des blés accordés à la province; — au versement des 4880 livres provenant de la vente desdits blés, etc.

C. 316. (Portefeuille.) — 73 pièces; 4 cahiers, 31 feuillets, papier.

1749. — Ordonnances de l'intendant de La Porte, concernant : — la livraison aux consuls de Crest par ceux de Valence de 200 quintaux de blé; — le paiement par les consuls de la même ville de 1500 livres à Charvet, pour transport de grains; — de 6047 livres, prix de 1000 quintaux de blé, à Blache, négociant à Valence; — de 5000 livres à Rétif de Piron, commis à la Recette générale des finances de Dauphiné; — de 4130 livres audit Blache; — de 15,000 livres à Rétif de Piron, etc. — Ordonnances de Rouveyre de Lestang, subdélégué, relatives aux magasins de blé de Valence; — à la remise des sacs vides à Lefranc, garde-magasin. — États des frais de déchargement des grains. — Comptes de Morier, consul de Valence, « de la recette, vente et remise » des grains venus d'Arles, s'élevant à 39,586 livres en recette et à 39,797 livres en dépense; — des grains venus de Champagne, s'élevant à 10,463 livres en recette et en dépense, etc.

C. 317. (Portefeuille.) — 23 pièces; 7 cahiers in-4°, 98 feuillets, papier.

1750-1762. — Ordonnances de l'intendant de La Porte aux consuls de Valence, pour la remise à Rétif de Piron de 9000 livres, de 3400, de 2200, de 1079 livres, etc., provenant de la vente des grains envoyés d'Arles à Valence, par les ordres du contrôleur général. — Comptes du consul Morier, chargé de cette vente. — Quittance du loyer des magasins.

ÉLECTION DE ROMANS.

C. 318. (Registre.) — In-4° papier, 877 feuillets.

1629-1635. — Transcription des édits, lettres patentes, requêtes et autres pièces intéressant l'Élection de Romans : — édit de création des siéges de Crest, Die, Montélimar, Romans et Valence (Drôme); Grenoble et Vienne (Isère); Briançon, Embrun et Gap (Hautes-Alpes), pour connaître des aides, tailles et autres impositions, composés d'un président, d'un conseiller-lieutenant, d'un conseiller premier élu assesseur, de quatre autres conseillers élus, de trois conseillers contrôleurs élus, d'un conseiller avocat, d'un procureur du Roi, de trois receveurs des tailles, de deux greffiers, de deux huissiers, deux sergents et six procureurs postulants. — Provisions de Brenier et d'Arnoux-Deloulle, présidents; — de Vincent et de Savoye, conseillers élus; — de Cara, receveur des tailles; — de Chabran, Delacour, etc., procureurs postulants. — Procès-verbaux de répartition des tailles sur l'Élection, faits à Saint-Antoine et à Saint-Paul, à cause de la peste qui sévit à Romans, etc. — Table chronologique.

C. 319. (Portefeuille.) — 61 pièces; 4 cahiers in-8°, 86 feuillets, papier.

1631-1635. — Ordonnances du bureau de l'Élection, portant : — décharge de quatre feux et demi en faveur des consuls d'Albon, à la suite de logements militaires onéreux; — de deux feux à la communauté de Vinay, à cause de la grêle du 23 juillet 1632; — de cinq feux à la ville de Romans, ravagée par la peste, pendant quatre années. — Inventaire des pièces de Thomé et Rebut contre les consuls de L'Albenc; — des officiers de l'Élection contre Antoine Ricol, avocat et juge de Romans, pour la jouissance de leurs priviléges. — Procédures pour Guill. Dumas, collecteur de Saint-Vallier, contre Morel; — pour Ant. Vivier, receveur particulier des tailles de Saint-Antoine, contre Benoite Falavier. — Conclusions du procureur du Roi en faveur de Luce Marcel, mère de nobles Henri, Bertrand, Jean, Étienne et Hélène de Gilibert, contre les consuls de Saint-Marcellin, Chatte, etc., pour exemption de tailles. — États des fonds nobles possédés à La Forteresse, par Bertrand de Fassion, Claude de La Porte, Jean de Micha, etc. — Rôle de la taille de Montchenu s'élèvant à 1009 livres.

C. 320. (Cahier.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1635-1637. — Transcription d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : — exemptant des tailles, comme anciens nobles, Pierre et Geoffroi de Gumin, sieurs de La Murette et de La Sarra; — portant règlement entre le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État sur la réalité des tailles; — requêtes adressées aux élus de Romans, pour être exemptés des tailles, par : nobles Mathurin et Antoine de Gaste, à Albon et à Saint-Donat; — Jean de Vitrolles et Gaspard de Lamartinière, à Moras; — Noël et Gratien de Fay de Villiers, et de Chapteuil de Maucune, à Beausemblant; — Bontoux de La Salette, à Saint-Martin-d'Août; — Méraude de Laval de Maubec, à Rives. — Copie de la requête des consuls de La Côte-Saint-André et de Faramans, défendeurs en inscription de faux contre Aimon de Colomb, sieur de Batines; — des provisions de Louis Desmures, conseiller élu, etc.; — de la répartition d'une imposition de 242 livres par feu.

C. 321. (Registre.) — In-4°, 926 feuillets, papier.

1635-1637. — Causes portées devant l'Élection : — Ennemond de Jomaron, seigneur de Beaumont-Monteux, contre Richard; — les consuls de Montmiral, contre Lhoste, syndic des forains; — de Crépol et du Grand-Serre, contre noble Nicolas de Langon; — de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, contre noble Fr. Berger, sieur de Serizier; — de Moras, contre de Lamartinière; — de La Côte-Saint-André et de Faramans, contre Colomb de Batines; — de Saint-Romain-d'Albon et de Vals, contre noble Pierre de Burin, pour paiement des tailles, etc.

C. 322. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (2 imprimées).

1636-1637. — Édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, portant : — création des offices d'auditeurs des comptes des villes, bourgs et communautés; — règlement sur les étapes, dont la juridiction est attribuée aux officiers des Élections, et sur le paiement des dettes communales. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, relatives : — aux feux de chacune des paroisses du mandement d'Albon; — à l'exemption des tailles pour : nobles

Blanche d'Arces, à Châteauneuf-d'Isère; — Fr. d'Arzac, sieur de Savel, à Saint-Lattier; — Diane Boffin, veuve Grattet; Bontoux de La Salette, à Saint-Martin-d'Août; — Pierre de Burin, sieur de Poyols. Ce dernier, par une autre sentence de l'année suivante, fut soumis aux tailles à Vals et à Albon. — Requêtes aux élus par les consuls de Beaurepaire, au sujet des logements militaires qui ont tellement « appauvry ledit lieu, que la pluspart des habitans sont esté contraincts d'habandonner leurs maisons. »

C. 323. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1626-1627. — Sentences du bureau de l'Élection, portant : — exemption de tailles en faveur de : nobles Jean et Guy de Chabestan, contre les consuls d'Ancelle, Saint-Lagier, etc., et ceux de Marcolin ; — de Chambaran, à Arzay et Bossieu; — Isabeau et Françoise de Chaste, veuves de Ph. Bressieu et d'Étienne de Ponnat, à L'Albenc et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; — Guy de Chastelard, à Levaux, sur Moras; — Aymon de Colomb, sieur de Batines, et Laurence de Lègue, veuve de Cl. de Chambaran, à La Côte-Saint-André ; — Barth. Dufaure, à La Tour-du-Pin. — Procédures pour Fr. de Chazotte, contre les consuls de Montchenu, au sujet de sa noblesse; — pour les habitants de Champagne, contre les consuls d'Albon, qui les comprennent dans leurs rôles de tailles.

C. 324. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1626-1627. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles J.-Ant. Flotte, abbé de Bonnevaux, contre les consuls d'Anjou ; — Françoise de Chastelard, femme de Cl. Gayte ou Guette Du Solier, capitaine au régiment de Vernatel, à Saint-Lattier; — François et Joachim de Gumin, à Réaumont ; — Nicolas, de Langon, au Grand-Serre et à Crépol; — Louis de Leusse, à Roussillon ; — pour comptes consulaires, rétablissement de séquestre, paiement de cote de tailles en faveur de Cl. Effantin, des Jésuites de Tournon, etc., contre les consuls de Varacieu, Roybon et Chatte; Morel à Chevrières, etc.; — pour diminution d'un demi-feu à Larnage. — Parcelle des frais du procès de Laurens contre la communauté du Grand-Serre.

C. 325. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1626-1627. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles André de Manissy, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Beaucressant ; — Méraude de Laval de Maubec, à Rives. — Conclusions du procureur du Roi sur la demande : d'Antoine et Guichard de Lamartinière d'être maintenus en leur noblesse; — de Jacq. Odoard, sieur de Villemoisson, à Romans. — Procédures pour : les communautés de Montmiral et de Ponsas, réclamant réduction du nombre de leurs feux, à cause des inondations qui ont ravagé leur territoire ; — Magnin, contre le collecteur de Montrigaud ; — Meynier, contre les consuls de Thodure ; — Ogier, contre l'exacteur des étapes, à Roybon; — Piedmenu, collecteur de Vinay, contre Moret de Bourchenu, etc.

C. 326. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1626-1627. — Sentences du bureau, pour : — exemption de tailles en faveur de nobles Horace Rival (Du Rivail), seigneur de Blagnieu, contre les consuls de Murinais, Saint-Véran et Varacieu; — Antoine de Rochain, à Saint-Barthélemi-de-Vals ; — Jean Du Vache, seigneur de L'Albenc, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes, à Montferrier; — Laurent de Vaujany, à Réaumont ; — David et Jacques de Vitrolles, à Chabestan. — Procédures pour : Robin, consul d'Albon, contre Rozier; — Romanet, receveur de l'Élection, contre Fain, consul de Beaufort. — Requêtes aux élus par Martel, acquéreur de l'office de collecteur des tailles à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Plans-Saint-Michel, Quincieu, etc., pour exercer sa charge. — Varacieu est déchargé d'un feu, à cause des pluies qui ont entraîné les récoltes des habitants.

C. 327. (Cahier.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1628-1641. — Transcription des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — l'exemption des tailles d'Alexandre de Calignon, seigneur de Peyrins ; — d'Abel de Calignon, conseiller au Parlement de Grenoble, et d'Uranie de Calignon, femme de Pierre de Poligny ; — le paiement des gages des secrétaires-greffiers; — l'imposition des sommes nécessaires à l'acquittement des dettes communales; — la contribution de 4449 livres sur les habitants d'Albon ; — la levée de 4000 hommes et l'imposition sur la Généralité de 360,000 livres pour leur armement; — les priviléges de l'ancienne noblesse accordés à ceux qui rapportent l'extrait des révisions générales de feux faites avant 1559, des rôles des arrière-bans personnels, etc. — Requêtes des consuls de Saint-Antoine pour une imposition de 15,087 livres; — des consuls de

Rives pour la réduction du nombre de leurs feux; — des consuls de Moirans, au sujet de l'étape que la peste a fait transférer de Voreppe dans leur ville.

C. 328. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier (4 imprimées).

1628. — Édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, relatifs : — à la création d'une Cour des Aides à Vienne; — à l'imposition de 40 sols par paroisse pour les officiers des Élections. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, portant : — rétablissement de séquestre, reprise de procès, paiement de cotes de taille, vérification d'encans, taxe de dépens, etc., pour : Aymon, contre Martinon; — Billard, contre les consuls de Rives; — Bourget, contre les consuls de Beaucressant, etc. — Rôle de la taille royale de 43 livres par feu à Champagne-sur-Albon. — Réception d'Aimar Darnaud en l'office d'huissier-audiencier de l'Élection.

C. 329. (Portefeuille.) — 52 pièces; 2 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier.

1628. — Sentences du bureau de l'Élection, portant : — enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII au sujet de la noblesse : de Michel, Jean, Paul, Alexandre, Philippe et Melchior de Gilliers Du Rosier; — des enfants mineurs de Claude de Dorne; — exemption de tailles en faveur de nobles Gasparde de La Porte, veuve de noble Antoine Yserand de Lemps, sieur Du Mouchet (Chavannes); — Aymar Du Menon, à Réaumont. — Sentences d'adjudication de dépens à Flory, consul de Thodure, contre Cormod; — de vérification d'encans pour Fontbonne, contre Jaquelin; — de restitution de 4 livres de tailles à Jeanne de La Garenne, contre Jullien; — de paiement de tailles, pour : les consuls de Roybon, contre Anne de La Porte, veuve Marbaud, sieur de La Jonchère; — Loriol, syndic des forains de Saint-Véran, contre Du Vache, etc. — Avertissement pour les officiers de l'Élection, contre Moural, avocat du Roi au même siége. — Arrêt du Conseil privé du Roi évoquant le différend des parties et leur enjoignant d'exercer leurs charges respectives et de se rendre les respects et déférences d'usage.

C. 330. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1628. — Sentences du bureau, relatives : — à l'exemption de taille accordée à noble Ch. Ferrand-Teste, contre les consuls de Saint-Donat; — aux comptes d'Orjollet-Gros, contre les consuls d'Izeaux; — au remboursement de 929 livres pour les dépenses des gens de guerre payées par la ville de Romans, etc.; — à la délivrance d'un fonds d'Humbert Durif, vendu aux enchères, à la requête du receveur des tailles de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc. — Procédures en décharge de feux, pour : Saint-Paul-lès-Romans, dont les vignes ont été gelées; — Saint-Véran, à cause des acquisitions faites par la noblesse et à cause des ravages de la Cumane. — Saint-Paul obtient soulagement d'un demi-feu et Saint-Véran d'un feu et un quart. — Conclusions du procureur du Roi en faveur de Michel-Nicolas de Soizons, sieur de Saint-Didier, à Bressieu, et sentence du bureau qui le décharge des tailles pendant six ans.

C. 331. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier (4 imprimées).

1629. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — la réduction à 100,000 livres de l'imposition ordonnée par le duc de Lesdiguières; — la levée de 4000 hommes de pied et l'imposition de 283,000 livres; — la recherche et la liquidation des droits de franc-fief confiées au commissaire Charles Froger. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, portant : — vérification d'encans, pour : Ageron, contre Jeanne de Vaux; — Albertin, exacteur des tailles de Vinay, contre Gonnard et Brunet; — Bonnardon, exacteur des tailles de Vourey, contre Gay; — Pierre de Chabannes, collecteur de Thodure, contre Croidieu, etc.; — décharge de feux pour les communautés ravagées par la grêle : — Chantesse, 1/8; — Blagnieu, 5/12; — Châtillon, un feu et 1/48; — Saint-Apollinard-sur-Chevrières, un feu.

C. 332. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1629. — Sentences du bureau de l'Élection relatives au paiement de cotes de tailles, aux comptes consulaires et à la vérification d'encans, rendues en faveur de : — Dobert, greffier de Tullins, contre Mermet, ancien consul; — noble Daniel de Fassion, contre Crolat; — noble Gaspard de Fillon, contre les consuls de Sillans; — Ginon, ancien consul de Tullins, contre Chatrousse; — Jean de Lapierre, contre Falcoz de Malleval; — Mocheron, ancien consul d'Anjou, contre Ant. de Lamartinière; — Mottin, exacteur des tailles à Bressieu, contre noble Philibert de Blanc et l'abbé de Saint-Antoine; — Perret, contre noble Jacob Peccat. — Procédures et ordonnances de décharge de feux pour les communautés qui ont souffert des pluies, de la grêle et de la neige : — Montmiral, trois feux; — Nerpol, un feu et demi; — Parnans, un feu et 1/8.

C. 333. (Portefeuille.) — 47 pièces; 2 cahiers in-8°, 41 feuillets, papier.

1639. — Sentences du bureau concernant le paiement des tailles, la vérification d'encans, etc., obtenues par : — Richaland, ancien consul de Geyssans, contre Jassoud; — Romanet, contre Gaillard, à Saint-Marcellin; — Rozier, consul d'Izeaux, contre Chapat; — les consuls de Triors, contre Chabert. — Procédures contre deux contribuables de Saint-Barthélemi-de-Vals accusés de voies de fait sur un sergent. — Ordonnances de décharge d'un feu et 1/6 à Roybon; — de deux feux à Saint-Vallier; — d'un feu et demi à Saint-Vérau, Rossas et Quinceuet, à cause de la gelée et des inondations. — Réception de Romanet en l'office de receveur alternatif des aides, tailles et taillon de l'Élection, etc.

C. 334. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1638-1640. — Sentences du bureau, concernant : — l'exemption des tailles accordée à Joachim Du Vache, assesseur au bailliage de Saint-Marcellin, contre les consuls de cette ville; — le soulagement d'un feu et demi accordé à la communauté de Varacieu, à cause de la gelée des jeudi et vendredi saints, et d'un feu, à la paroisse de Villard-Chevrières. — Ordonnances du duc de Lesdiguières et du comte de Sault, lieutenants pour le Roi en Dauphiné, touchant la fourniture des vivres aux soldats qui portent leurs ordres et aux troupes qui passent dans les communautés des Élections de Romans et de Valence, avec l'indication des routes à suivre par les chevau-légers de Saint-André-Montbrun; — le régiment de Dauphiné conduit par de La Salette; — la compagnie du capitaine de La Motte; — le régiment du sieur de Pierregourde, etc.

C. 335. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (3 imprimées).

1640. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — les deux sols par livre des collecteurs et la réunion à l'office de notaire de celui de garde-notes; — la levée de 200,000 livres sur les intérêts des dettes des villes et communautés de la province. — Sentences du bureau de l'Élection de Romans, relatives : — à la saisie de deniers pour le consul de Beaucressant, contre noble Cl. de Gauteron; — au chargement de la communauté de Châteauneuf-de-L'Albenc d'un tiers et 1/25 de feu; — au compte consulaire de Bourget, contre les consuls de Moirans; — à la vérification d'encans pour Cellier, consul d'Hauterives, contre Fr. Paquien; — à l'exemption des tailles en faveur de noble Fr. de Chazotte, contre les consuls de Montmiral, Montchenu et Crépol, etc.

C. 336. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1640. — Sentences du bureau de l'Élection, portant exemption de tailles en faveur de nobles Guichard Deageant, chevalier, baron de Viret, premier président en la Chambre des Comptes, contre les consuls de Saint-Marcellin; — François de Gallien, sieur de Chabons, contre les consuls de Rives; — Laurent de Mistral, contre les consuls de Charmes et Margès; — Gabriel de Grolée, sieur de La Forcatière, contre les consuls de Bressieu; — Jacob Peccat et la veuve de Laurent Peccat, contre les consuls de Vinay; — saisie de deniers appartenant à noble Michel de Baronnat, en faveur des consuls de L'Albenc; — défaut pour Pierre de Lagrange, avocat au bailliage de Saint-Marcellin, contre Ogier, à Roybon, et la veuve de Christophe, sieur de Piedmenu, contre Chorier, à Beaurepaire. — Rôle de la taille de La Motte-de-Galaure pour les étapes s'élevant à 141 livres.

C. 337. (Portefeuille.) — 94 pièces; 1 cahier in-8°, 47 feuillets, papier.

1640. — Sentences du bureau, relatives : — au paiement de tailles à Romanet, receveur de l'Élection, contre Rebatet, ancien consul de Chantemerle; — aux cotes insolvables, pour Richon, contre les consuls de Vatilieu; — au tribut des boucheries de Romans, pour Sablières, ancien fermier, contre Borrel, boucher; — au soulagement d'un feu et un huitième pour la communauté de Saint-Paul-lès-Romans, à cause des acquisitions foncières faites par la noblesse. — Rôle de la taille royale de Roussillon s'élevant à 6216 livres, etc. — Procédures relatives aux dépenses militaires de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

C. 338. (Portefeuille.) — 51 pièces; 1 cahier in-8°, 49 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1641. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, pour : — l'exécution de l'édit de création des offices d'auditeurs des comptes, assesseurs et péréquateurs des tailles; — l'imposition de 10,800 livres pour les vacations durant quinze mois de l'évêque de Grenoble, président des États. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : — Prohet, consul de Triors, contre la femme Pichon; — Drevon-Paradis, contre de Cormes, ancien collecteur de Beausemblant; — Raboin, collecteur de Chatte, contre Nicolas de Soizons de Saint-Didier, etc. — Réceptions d'auditeurs des comptes et péréquateurs des tailles : — Ageron, à Saint-Antoine; — Armand, à Romans; — Bonnardon, à Vourey

et Moirans. — Sentences du bureau, portant : — révocation de la saisie pour paiement de taille faite par Astruc, collecteur de Châteauneuf-de-Galaure, contre Baraton; — remboursement de tailles à noble Balthazard de Murinais, par Trollier; — défaut pour Alibe, contre Lambert; — Avignon, contre Peysson, etc.

C. 339. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1641. — Réceptions par le bureau de l'Élection en l'office d'auditeurs des comptes : — de Charvat, à Montrigaud; — Chazal et Giton, à Peyrins; — Courrier, à Roybon; — Gondoin et Guigou, à Romans. — Sentences du bureau relatives : — au remplacement en faveur de Pascal Chenu, collecteur d'Albon, par les consuls du lieu, des cotes de tailles de nobles Joachim Du Cros, Bertrand de Chatte, David d'Urre, ou ses hoirs, Gabriel de Lamartinière, Sibille Le Poivre; les sieurs de Pusignan, Des Blains et de Montarzin, et le commandeur Du Mouchet; — à la révocation de la saisie de deniers pour paiement de tailles, faite au nom de Brun, receveur de Nerpol, contre noble Joachim de Gumin, sieur de Fontboulet, etc. — Procédures en faveur de Dumas, receveur des grandes gabelles de Romans, devant Arnoux Deloulle, président de l'Élection, contre Blache et Trolhon, patrons de radeaux.

C. 340. (Portefeuille.) — 70 pièces; 2 cahiers in-8°, 33 feuillets, papier.

1641. — Réception par le bureau en l'office de secrétaire-greffier de Jassoud, à Geyssans. — Ordonnance relative à l'enregistrement de l'arrêt qui déclare ancien noble Jean de Micha, seigneur de Burcin, président au Parlement de Grenoble. — Sentences de défaut pour : Hours, collecteur de Geyssans, contre Prohet; — Périer, consul de Tullins, contre Martin Bedot; — Paultrieu, contre Bouvier, etc. — Rôles de tailles pour Montchenu, s'élevant à 720 livres; — La Motte-de-Galaure, à 364 livres. — Requête aux élus par les consuls de Moirans et conclusions favorables du procureur du Roi pour soulagement de feux, à cause de la grêle, des inondations de l'Isère, des acquisitions foncières de la noblesse et de la perte « d'un grand negoce et marché qu'ils souloient auoir audit Moirans auparavant les guerres ciuiles, pendant lesquelles ledit lieu auroit esté plusieurs fois bruslé et ruiné. »

C. 341. (Portefeuille.) — 86 pièces; 1 cahier in-8°, 48 feuillets, papier.

1641. — Sentences du bureau, pour : — rétablissement de séquestre en faveur de Raboin, collecteur de Chatte, contre Michel-Nicolas de Soizons-Saint-Didier; — exemption de tailles en faveur de noble Fr. Yserand Du Mouchet, commandeur de Bellecombe et Lachal, contre les consuls d'Albon, pour le moulin du Temple réuni à la Commanderie par noble Pierre de Combe, le 28 mars 1635. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à l'exemption des tailles de Marie-Blanche Yserand, femme de noble Aimar d'Hostun, seigneur de La Godonnière et de Lagrange, contre Raboin, collecteur de Chatte. — Réceptions d'auditeurs des comptes : — Rozeron, à Beaumont-Monteux; — Thiollier, à Roybon; — Verney, à Saint-Lattier, etc. — Rôle de la taille royale à Roussillon, s'élevant à 7143 livres. — Procédures pour la réduction des feux de Sablon, dont le Rhône avait emporté une partie du territoire et menaçait de réduire le reste en île. — Parcelles des dépenses de la ville de Saint-Marcellin pour logements militaires.

C. 342. (Cahier.) — In-4°, 394 feuillets.

1641-1644. — Transcription des requêtes adressées aux élus par les acquéreurs des offices d'auditeurs des comptes et péréquateurs des tailles, et des enquêtes sur leurs vie et mœurs faites par les commissaires du bureau : — Charvat, à Montrigaud; — Jassoud, à Saint-Paul-lès-Romans; — Duplessis, à Albon; — Bergier, à Larnage et Crozes; — Agier, à Moras; — Guibaud, à Arthemonay et Reculais; — Villatte, à Margès, etc. — L'acte de vente aux enchères de l'un des offices précités à Jassoud, notaire à Triors, est fait au prix de 110 livres, outre les deux sols par livre, et attribue à l'adjudicataire l'exemption des tutelle, curatelle, garde de biens, séquestre et logement militaire. — Agier, à Moras, acquéreur de l'un des deux offices de péréquateur, au prix de 280 livres, a droit aux exemptions de tutelle, etc., et à 25 livres de gages annuels. — Chenevier, notaire, acquiert pour 300 livres l'office de secrétaire-greffier d'Arthemonay, donnant droit à 30 livres de gages annuels, etc.

C. 343. (Registre.) — In-4°, 850 feuillets.

1642-1644. — Causes portées devant le bureau : — les consuls de Romans, contre Magnat; — Greffe, contre Parizet; — Cartoud et Tivolle, contre les consuls de Bathernay; — Avignon, contre Ogier; — Rossillon, contre Valentin; — noble Jacques de Chatte, seigneur de Geyssans et Saint-Muris, contre les consuls de Montchenu; — Chenu, contre noble Jacques de Costaing, sieur de Pusignan; — noble Charles de Lestang, seigneur de La Saune, contre Roux; — Guill. de Cormes, contre Cl. de Chabannes

et les consuls de Beausemblant ; — Fr. Duportroux, contre Supt ; — Ch. de Clermont, marquis de Charpey, contre Grossin, etc.

C. 344. (Cahiers.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1641-1644. — Enregistrement des présentations de procureurs au greffe de l'Élection : — Delacour pour Pelerin, contre Bossau ; — Chonet pour Rollot, contre Folhon ; — Reymond pour Albertin, contre Bonneton ; — Chaléat pour Belle, contre Chaix, etc. — Registre des audiences du bureau : Veyron-Lacroix, contre Boyoud ; — Rozier, contre Desplagnes, etc. Ce dernier, ainsi que Boyoud, refusait d'être séquestre de fruits saisis à des contribuables en retard de payer leurs tailles ; le bureau les condamne à accepter cette charge. — Transcription de la requête de Monier, acquéreur de l'office de secrétaire-greffier de Beausemblant, et des procédures faites pour sa réception. — Ordonnances de Henri Delaguette, intendant, qui unit le Bourg-de-Péage à l'Élection de Romans, et Chantemerle, Crozes, Larnage, Geyssans, Saint-Sévère-de-Montmiral et La Sône à l'Élection de Valence.

C. 345. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (5 imprimées).

1642. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, concernant : — les porteurs de quittances Reynaud et Barral ; — la modération des quartier et quartier et demi à 10 livres par feu ; — la défense faite à la Cour des Aides de Vienne d'autoriser les impositions communales. — Requête à la même Cour par Gaillard, de Saint-Uze, appelant d'une sentence des élus en faveur de Cormes. — Réception par le bureau de Boffard, péréquateur des tailles à Poliénas ; — Bergier, à Larnage ; — Brunet, à Montmiral. — Sentences du bureau pour paiement de tailles à Allier, commis du collecteur de Dionay, contre les consuls du lieu. — Vérification d'encans pour Bressieu, collecteur de Tullins, contre Chapel, Burlet, Blachon, etc. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, dans la cause de noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucressant, contre Giraud et les consuls de Ratières ; — pour le collecteur de Tullins, Morette et Vourey, contre les consuls de ces communautés, etc.

C. 346. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau relatives : — au paiement de 128 livres, restant de plus grande somme due à Denys et Champel, de L'Albenc, par la communauté de Montchenu, pour la confection du parcellaire ; — au remplacement de 815 livres de tailles pour les cotes nobles portées indûment au rôle par les consuls de Saint-Lattier et La Sône ; — aux procédures faites contre un aubergiste de Saint-Rambert, des fenêtres duquel un coup d'arquebuse avait été tiré contre Pascal Chenu, receveur des tailles d'Albon ; — à la maintenue de Jean Civet en la charge de syndic des forains de Réaumont ; — à la réception de Duplessis en l'office d'auditeur des comptes à Albon, etc.

C. 347. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau mettant : hors de Cour et procès de Cormes plaidant contre Gaillard ; — à la contribution des tailles, à Villard-Chevrières, noble Horace Du Rivail, seigneur de Blagnieu, etc. ; — en possession de l'office de péréquateur des tailles : Ginouze, à Larnage ; — Guibaud, à Arthemonay ; — Guilhermet, à Blagnieu ; — Habrard, à Serves ; — Labarre, à Reculais, etc.

C. 348. (Portefeuille.) — 66 pièces ; 2 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier.

1642. — Sentences du bureau pour la réception en l'office de péréquateur des tailles de Monier, à Montmiral ; — Rivoire, à Reculais ; — pour défaut à Millard, contre la veuve Peyret ; — à Perrin, contre Martinon, avocat au Parlement de Grenoble ; — aux consuls de Romans, contre Didier, de Taney, etc. — Rôles de la taille royale de Montchenu, s'élevant à 2180 livres ; — de Roussillon, à 4836 livres. — Ordonnance de décharge d'un feu et un quart en faveur de La Motte-de-Galaure.

C. 349. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1642. — Sentences du bureau portant vérification d'encans pour Silvestre, receveur des tailles de Moras, contre Jeanne de Cussinet, veuve de noble Mathurin de Barbières ; — Ugnon, contre Anne Bourget, et Moret, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, etc. — Procédures pour la communauté de Viriville, ravagée par la grêle et soulagée d'un feu et un tiers. Un état des vignes de la localité en accuse 102 sétérées 1/2 ou 1224 fosserées. — Réception de Tabaret, secrétaire-greffier à Saint-Lattier ; — de Trollier, auditeur des comptes à Albon.

C. 350. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier (2 imprimées).

1643. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatif au quartier et demi des gages des propriétaires d'offices, à retenir au profit de l'Épargne du Roi. — Sentences du bureau ordonnant : — le paiement de 44 livres

pour vacations à Arthaud, châtelain de Pizançon; — vérification d'encans pour Allier, contre Nublat; — Astruc, contre Boson; — Burrian-Champin, contre Marchand, etc.; — Charréard, contre Pierre de Burin; — Chenu, contre Mathurin de Gaste, etc. — Parcelle des dépens adjugés à la communauté de Beauregard.

C. 351. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour : Ogier, contre Jeanne Delisle, femme Mallen; — Dumas, contre Tarnaud; — Eynard, contre la veuve Bois; — de Fassion de Sainte-Jay, contre les consuls de Villard-Chevrières; — Fayard, contre les consuls d'Albon; — Gabriel de Grolée, contre Rolland; — Hours, contre Étienne de Gaste, etc., relatives au paiement des tailles, à la vérification d'encans, aux défauts, etc. — Parcelle des dépens de Cl. Hours, receveur des tailles de Romans, plaidant contre Clauda de Veilheu, Ch. Delacour, etc.

C. 352. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour : Lambert, contre Acarie et Revol; — Lagrange, contre Ogier, Manin, Marion, etc.; — Maisonneuve, contre noble Ant. de Gaste; — Mouchet-Coupin, contre Chorier; — Nardy, contre Guyard, etc., concernant des paiements de tailles, des défauts, des vérifications d'encans, etc. — Réception de Popon, auditeur des comptes à Ratières. — Procédure faite à Montfalcon par Lavis, premier élu, sur les dommages que la grêle a fait éprouver à cette communauté.

C. 353. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1643. — Sentences du bureau pour réimposition à Roybon des cotes des tailles de la noblesse, s'élevant à 3749 livres : — 140 livres à Saint-Apollinard; — 1585 livres à Saint-Marcellin; — 74 livres à Saint-Véran; — 303 livres à Villard-Chevrières; — 295 livres à Vinay. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour les consuls de Ratières, contre Giraud; — Reynaud, contre Fiard; — Vallernaud, contre noble Noël de Villiers, etc. — Assignations au notaire Richard de payer à Cl. Peloux 160 livres des taxes imposées en vertu des édits et déclarations de 1638.

C. 354. (Cahier.) — In-4°, 485 feuillets, papier.

1644-1645. — Causes portées devant le bureau : — Richon, contre Gerin; — noble Ch. Faure, sieur du Cros, contre Berton; — Aymon, contre Tivolle; — Chastel, contre les consuls de Vinay; — Buffat, contre Cotonay; — Rey, contre Ogier; — Monier, contre Garnier et noble Aimar Guigou, sieur de Chappolay; — Fayard, contre les consuls d'Albon; — noble Nicolas de Langon, contre les consuls de Serre et Crépol; — Chagniard, contre Marc; — Paquien, contre Châtillon; — J. Bart, contre Tiron, etc.

C. 355. (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1645. — Causes portées devant le bureau : Reynaud, contre les Cordeliers de Romans; — Dumas, contre Berard; — noble Pierre Thomé, contre J. Collombet; — Dessables, contre Ferlay; — les consuls de Roybon, contre Vendre; — Chomat, contre Payen; — noble Ant. de Brenières, trésorier général de France, contre Anne Bouchet; — les consuls de Monteux, contre Petit La Vigneur, etc.

C. 356. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1644. — Ordonnance et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, prescrivant aux officiers et aux chefs de l'armée de Catalogue de se rendre en leurs charges; — réduisant à 933,942 livres les tailles de la province. — Arrêt de la Cour des Aides qui décharge les consuls et les officiers des communautés des assignations données par les créanciers de celles-ci. — Parcelles de dépens adjugés à Allexe, syndic des forains de Saint-Donat, contre Maisonneuve; — à Amellin, contre Roux; — à Arnoux, contre Pelissier; — à Bressieu, contre Catherine Chatrousse, s'élevant de 6 à 10 livres. — Informations contre des individus de Vinay qui ont empêché une saisie de blé-noir obtenue par Boissieu; — contre Montagne, accusé d'avoir entré de la viande de mouton à Romans sans payer les droits au fermier du tribut des boucheries. — Sentences du bureau pour paiement de tailles : à Amblard par la veuve Cros, de La Motte-de-Galaure; — à Bassin par Janon, châtelain de Beaufort; — à Amellin, de Saint-Christophe-du-Bois, par noble Antoine de Brenières, etc.

C. 357. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1644. — Procédures devant le bureau pour : Claude Denis et Paul Champel, contre Cheval, séquestre de meubles saisis à Pascal, de Montchenu; — Pascal Chenu, receveur des tailles d'Albon, contre noble Ch. de Vernoux, sieur de Noyeret, Françoise Duplâtre, sa belle-mère, et Renée et Marguerite de Rochain, ses belles-sœurs. Ces derniers avaient troublé le plaignant dans la jouissance du grangeage de Beauregard, sur Saint-Romain-d'Albon,

appartenant à Pierre de Burin de Poyols, et adjugé à Chenu en paiement de tailles par l'intendant de la province. — Parcelles de frais pour Champel, contre Monier; — Chapelan, contre Richard; — Dallier, contre Gay; — Dumas, contre Jean de Lafemas, etc., s'élevant de 4 à 17 livres. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., en faveur de Chenevier, contre noble Antoine de Brenières, sieur de La Serizière; — Dumas, contre Girard, etc.

C. 358. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1644. — Informations devant le bureau contre Giraud, de Triors, prévenu de clôture de chemin public. — Parcelles de frais adjugés : à Fontbonne, contre Ageron; — à Hours, contre la veuve Vial; — à Juven, contre Chullin, etc., s'élevant de 9 à 22 livres. — Sentences du bureau pour défaut, vérification d'encans, délai, etc., en faveur d'Ayme, contre noble de Brenières; — de Fontbonne, contre noble Daniel de Fassion; — de noble Pierre de Garcin, sieur de Chastelard, contre les consuls de Saint-Marcellin; — de Habrard, contre Jean de Lacroix, etc. — Appointement conventionnel entre Claudine de Gaste, femme de noble Jean de Solignac, sieur de Veaunes, et Madelaine Rossin, veuve de Baptiste de Mienne.

C. 359. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1644. — Procès-verbal des visites ou chevauchées de Vincent, conseiller élu, aux communautés de Montchenu, Montmiral et Saint-Michel, accusant dans la première 5 feux 3/4, un sol exposé aux ravages des eaux, une grande misère chez les habitants; dans la deuxième, 11 feux 1/4, une culture fort difficile, à cause du manque de bétail, etc. — Calculs par Deloulle, président de l'Élection, des rôles de tailles à Montmiral, s'élevant à 2452 livres; — à Parnans, à 1319 livres. — Sentences du bureau pour vérification de taillabilité, défauts, etc., en faveur des consuls de Vinay, contre Marguerite de Martinel, veuve de noble Michel de Falcos; — de Messagier, contre Barret; — de Morel, contre Moricand, etc. — Parcelles de frais adjugés à Marc, du Grand-Serre; à Morel, à Mouchet-Coupin, etc., s'élevant de 15 à 80 livres.

C. 360. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 55 feuillets.

1644. — Rôle de la grande taille royale de Roussillon s'élevant à 10340 livres : 9033 de lançon, 653 de recette, 60 des subsistances, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Raboin, collecteur de Chatte, contre de Lagrange; — à Rodet, contre Jaquemin; — à Romanet, receveur des tailles de l'Élection, contre la femme Blanchet; — à Rozier, contre les hoirs de Lafaurie, etc., s'élevant de 12 à 100 livres. — Sentences du bureau pour défauts, vérification d'encans, main-levée de saisie, etc., en faveur de : Repiton, de Sillans, contre Guigonnet; — Rey, consul et exacteur de Salaise, contre noble Louis de Musino, conseiller à la Cour des Aides de Vienne; — Richalan, ancien consul de Geyssans, contre Crozel, etc. — Appointement conventionnel entre les consuls de Rencurel et Saint-Hilaire et ceux de Montrigaud, relatif à la créance des premiers sur les derniers.

C. 361. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1644. — Procédures devant le bureau pour réduire les feux des communautés : — à Roybon, de deux feux, à cause de l'affranchissement des fonds de Du Vache, de Fassion de La Fortunière et du curé de la paroisse; — à Saint-Apollinard, d'un demi-feu, pour le même motif. — Sentences du bureau octroyant défauts, vérification d'encans, etc. : à Rozier, receveur de Moras, contre Magnard; — aux consuls de Saint-Lattier, contre Marguerite de Fuzier, veuve d'Arzac; — à Senglard, à Montrigaud, contre Louise de Chypre, veuve de noble Jean de Chastelard, sieur de Vaux; — à Viossat, contre Budillon, etc. — Parcelles de frais adjugés : à Vernay, contre Ant. de La Fayolle, sieur de La Tourne; — à Viossat, contre Piémont, etc.

C. 362. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (1 imprimée).

1645. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, défendant à la Chambre de l'Édit de Grenoble de connaître des fermes, des gabelles, douanes et autres matières attribuées à la Cour des Aides. — Procès-verbal de chevauchée de Vincent, conseiller élu, à Tullins, Morette, Izeaux, Beaucressant et Poliénas. — Tullins, terre domaniale, engagée à Alex. de Fléhard, seigneur de Pressins, est surchargée de feux, eu égard à son étendue et aux fonds affranchis des tailles. — Le territoire de Morette est exposé aux inondations; ses productions consistent en poires et en châtaignes. — Izeaux est pauvre et le tiers des habitants laissent leurs terres incultes, etc. — Vérification par Lambert, conseiller élu, du rôle de Beaucressant, s'élevant à 2608 livres. — Sentences du bureau portant : diminution d'un demi-feu en faveur de Beaumont-Monteux; — défaut pour Boissieu, contre Guillaud; — pour Brunel, contre les consuls de Beausemblant, etc.

C. 363. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1645. — Parcelles de frais attribués par le bureau : à P. de Chabannes, contre Magdallan (Mallen), de Lentiol; les consuls de Thodure, Berthollet, etc.; — à Charrel, contre Merlos, etc., s'élevant de 9 à 259 livres. — Rôle de la taille royale de Champagne : lançon et recette, 528 livres; subsistances, 215 livres; droit des élus, 28 livres; vacations du châtelain, 7 livres. — Sentences du bureau pour défauts, vérifications d'encans, en faveur de Champel, contre Bressieu, Monier, Baron, Brun, etc.

C. 364. (Portefeuille.) -- 49 pièces, papier.

1645. — Vérification par Lavis, conseiller élu de Romans, du rôle de la taille royale de Villard-Chevrières, allant à 1997 livres. — Parcelles de frais adjugés à Chazal, contre Blachon, de Peyrins; — à Chenu, receveur d'Albon, contre Duret; — à Chorier, châtelain de Beaurepaire, contre Simond, etc. — Sentences du bureau portant : vérification d'encans pour Chenu, contre Nivon; — Cheuliat, contre Galand; — Cousturier, contre noble de Bergerand, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes de Bourgogne, etc.; — paiement de cote de tailles pour Cormod, contre Annibal de Gauteron, cotisé à Beaurepaire, etc.

C. 365. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1645. — État des dettes de la communauté de Dionay, s'élevant à 3532 livres. — Sentences du bureau de l'Élection, pour défaut : à Dallier, collecteur de Poliénas, contre Berthet; — à noble Jean de Dorgeoise, sieur de La Tivolière, contre Vinay; — représentation de gages à Désirat, contre Tondard, à L'Albenc; — reconnaissance et paiement de promesse à noble Ch. Du Faure, sieur du Cros, contre Chenu, collecteur d'Albon. — Parcelles de dépens adjugés à Dallier, Dey, Dorey, Dumas, etc., s'élevant de 6 à 86 livres.

C. 366. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1645. — Procédures par Arnoux Deloulle, président de l'Élection, établissant que J. Ant. Flotte, abbé ancien de Bonnevaux, a été surtaxé dans la communauté d'Anjou de 712 livres; — conclusions conformes de Moural, avocat du Roi; — sentence du bureau condamnant les consuls d'Anjou à restituer à Flotte 683 livres pour la surtaxe de ses biens de Bouvier et de Tivoley. — Parcelles de frais adjugés à Flotte, l'une de 684 livres, l'autre de 173 livres. — Sentences et parcelles pour : Dumas, contre Camet; — Dupré, contre Bouvier; — Eymin, contre Martinon; — Fayard, contre Figuet, etc.

C. 367. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1645. — Sentences du bureau portant : vérification d'encans, rétablissement de séquestre, défauts, etc., en faveur de Girardin, contre Ferrier; — Groussin, contre Joly; — Giraud, contre Turpin; — Hours, contre de Gauteron; — Jaquemin, contre les consuls de Saint-Apollinard; — Lorcel, contre d'Arzac; — Terrot, contre les consuls de Montbreton, etc. — Parcelles de frais adjugés à Gaillard plaidant contre la communauté de Vals; — à Gringet, contre Montal, etc., s'élevant de 10 à 102 livres.

C. 368. (Portefeuille.) — 45 pièces; 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier.

1645. — Procédures devant le bureau pour réduire le nombre des feux : — de Montbreton, à cause de la grêle du 29 mai et des inondations du Dolon et du Veynon; — de Montchenu, à cause des acquisitions foncières de la noblesse et des ravages des eaux pluviales, avec les sentences qui accordent soulagement d'un feu et demi à Montbreton, d'un feu et un quart à Montchenu. — Rôle de cette dernière communauté : lançon, 1188 livres; subsistances, 485 livres; gages du secrétaire, 50 livres; recette, 133 livres, etc. — Sentences et parcelles pour Maisonneuve, contre les consuls de Saint-Donat; — Monier, contre Pain; — Mouchet, contre Viron; — Orjollet, contre Chambard, etc.

C. 369. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1645. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de la ville de Romans, à cause de la grêle du 29 mai, et sentence qui lui accorde un demi-feu de décharge. — Informations contre un marchand de Romans accusé d'avoir menacé et injurié les aides ou employés de Romanet, receveur de l'Élection. — Vérification des rôles de tailles par Deloulle, président, et Lavis, premier élu, des communautés de Parnans, Pisançon et Chatusanges, Ratières, etc., s'élevant à 1776 livres, 1444 livres et 911 livres. — Parcelles de frais et sentences du bureau pour : Paquien, contre Andreyon; — Perrosier, contre Ithier; — Pipard, contre Buffat; — Raboin, contre les consuls de Saint-Marcellin; — Rojat, contre les consuls de Margès; — Rozier, contre Blanc, etc.

C. 370. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1645. — Procédures devant le bureau : pour Sablière, receveur des tailles de Romans, contre un individu qui l'a injurié et calomnié ; — pour les communautés de Saint-Paul-lès-Romans et de Saint-Véran, qui demandent une diminution de leurs feux, à cause de la gelée du 6 mai et des acquisitions foncières de la noblesse. — Ordonnances de décharge : d'un feu et demi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; — d'un quart de feu à Saint-Paul-lès-Romans ; — d'un demi-feu à Saint-Véran ; — d'un tiers de feu à Saint-Donat. — Vérifications de rôles de tailles et d'écart par Deloulle, Lavis, etc., s'élevant à 1016 livres, à Saint-Martin-d'Août ; — 714 livres, à Thodure ; — 764 livres, à Triors, etc. — Réception de Semons, conseiller élu. — État des dettes de la communauté de Vinay allant à 7656 livres. — Parcelles de frais et sentences du bureau pour : Sarrail, contre les consuls de Montmiral ; — Truc, contre Fache ; — Ugnon, contre Crochat ; — Vivier, contre Billion, etc.

C. 371. (Cahier.) — In-4.°, 482 feuillets, papier.

1646. — Registre des audiences du bureau : Jaquemin Larue, contre Lorcel ; — noble Fr. de Fassion et la veuve de noble Mathieu de Fassion, contre Gelas ; — les consuls de Romans, contre Bouvarel ; — Pachot, contre Chapot, auditeur en la Chambre des Comptes ; — H. Courrier, contre Tardy ; — Lhoste, bourgeois de Romans, contre Corbel ; — Mietton, contre Reynaud ; — Bellan, contre Tatin ; — noble Joachim de Falcos, seigneur de Nerpol, contre Vassy, ancien consul de Saint-Christophe ; — Couchet, contre Micha, etc.

C. 372. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (1 imprimée).

1647. — Arrêt de la Cour des Aides relatif aux dettes des bourgs et des communautés. — Ordonnance du bureau enjoignant aux collecteurs de présenter leurs rôles. — Requête aux élus par Moirans, receveur de Roybon, pour le paiement de 46 livres de tailles dues par les consuls de Dionay. — Calcul des sommes perçues et à percevoir sur les rôles de tailles d'Albon, Arthemonay, Beaucressant, etc. — Procédures pour la réduction des feux de Beaufort à un feu un tiers et sentence conforme du bureau. — Informations contre des contribuables de La Forteresse et de Beaulieu-sur-Vinay, qui se sont violemment opposés à une saisie. — Sentences et parcelles de frais pour : le collecteur de L'Albenc, contre les consuls du lieu ; — Aymon, contre Blain ; — Baud, contre Thomé ; — Bossan, contre Claudine de Gaste, etc.

C. 373. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1646. — Procédures et ordonnance du bureau pour la réduction des feux de Chantesse à deux feux et demi. — Sentences pour paiement de tailles : à Brun, commis du collecteur de Nerpol, par noble Geoffrey de Falcos ; — à Brunel, par les consuls de Vals, en remplacement des cotes de noble Jean de Vernoux et de Louise Rosset ; — pour défaut à de Chabannes, collecteur de Lentiol, contre Fay, Lambert, Grateloup, etc. — Parcelles de frais pour Chaboud, Chabrey, Champel, etc., s'élevant de 9 à 242 livres.

C. 374. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau : pour Chenevier, notaire à Miribel, contre des individus qui ont enlevé le foin des prés saisis à noble Ant. de Brenières et dont il a été mis en possession ; — pour Chenu, receveur des tailles d'Albon, se plaignant d'avoir été insulté dans l'exercice de ses fonctions ; — pour Chonet, secrétaire-greffier de Montmiral, contre le fils du consul, qui s'est opposé à une saisie de bétail faite chez son père refusant de payer les gages du plaignant, etc. — Sentences de défaut pour : Chasteney, receveur de Saint-Lattier, contre Villard ; — Cuzel, de Beaucressant, contre la veuve Bordas, Martinon, Molière. — Parcelles de frais de Chabas, Chatte, Chateney, Chenu, Cuzel, etc.

C. 375. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour : Dessables, commis du collecteur d'Hauterives, injurié dans ses fonctions ; — Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre les consuls de Romans, au sujet de la vérification des dettes de la ville ; — Dumas, collecteur de Saint-Vallier, contre Eymard de Lafemas, qui a fait enlever du foin saisi à Juvenet. — Sentences de défaut pour David, Désirat, Dumas, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Dessables, Dumas, etc.

C. 376. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour Janon, sieur Du Peron, président de l'Élection de Grenoble, contre Ugnon, collecteur de Réaumont, qui lui a fait saisir des châtaignes, sous prétexte de non-paiement de cote de taille. — Sentences de vérification d'encans pour : Dumas, contre Poyat, Noyeret, Delhorme, etc. ; — Dupré, contre Marion, Chardon, etc. — Parcelles de frais adjugés à Dumas, Dupré, etc.

C. 377. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau pour : noble Joachim de Falcos, seigneur de La Blache, contre Ayme, consul de Saint-Christophe-du-Bois, qui a fait saisir ses récoltes en paiement de tailles; — Giron-Conil, séquestre des fruits saisis à Fr. d'Arzac, contre Duc et d'Arzac, qui enlèvent ces fruits. — Parcelles de frais attribués à Effantin, Étienne de Fassion, Figuet, Giraud, etc. — Sentences de défaut : à Étienne, consul de Thodure, contre Bochard; — Eynardon, contre Giroud; — Figuet, contre Bocon, — Claudine de Gaste, contre les consuls d'Albon, etc.

C. 378. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1646. — Calcul par un conseiller élu des sommes perçues et à percevoir sur les rôles de tailles d'Hauterives et de Laveyron. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut pour : noble François Guerin, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Bressieu; — Claude Hours, contre Genoyer; — Landrut, contre Claudine Lemaistre, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Groussin, Guerin, Guigard, Guillon, Hours, Lapierre, etc., s'élevant de 5 à 76 livres.

C. 379. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1646. — Calcul par un conseiller élu des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Mantaille, du Mollard, Montbreton, Montchenu, Montfalcon, Moras et Murinais. — État des dettes de Montrigaud s'élevant à 12658 livres, et rôle de la taille imposée pour les couvrir. — Requêtes aux élus par les consuls de Moirans et de Murinais, pour obtenir une diminution de leurs feux, à cause des ravages des eaux. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour : Marchand, contre Barbe; — Monier, contre de Chappolay; — Moirans, contre Vendre, etc.

C. 380. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1646. — Procédures devant le bureau : pour Magnin dit Claret, séquestre de fruits saisis à la requête du receveur des tailles d'Hauterives contre le fermier de Bernard; — pour Paquien-l'Éguette, consul d'Hauterives, contre un individu qui a injurié et maltraité le sergent qui allait saisir ses meubles. — Sentences de défaut pour Neys, contre Mognat, Gallix, Hugonin; — Payen, contre Nivon, Vernoux, etc. — Parcelles de dépens.

C. 381. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1646. — Calcul par Lavis, conseiller élu, des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Peyrins, Pisançon et Chatuzanges, Ratières, Reculais, Réaumont. — Ordonnance du bureau fixant à 5 et 3/4 les feux de Poliénas. — Procédures devant le bureau pour : le consul de Pisançon contre un contribuable qui s'est opposé à la saisie d'un meuble; — Pierre de Portes, trésorier et receveur général de la province, contre le consul de Marcilloles, refusant de payer 858 livres de la taille des étapes et de se rendre en prison; — Romanet, receveur de l'Élection, contre le consul de Salaise, dont la famille résiste à l'huissier qui le conduit en prison, faute de payer 741 livres restant de la grande taille de l'année précédente; — la communauté de Rives, qui obtient fixation de ses feux à 6 et 3/4, à la requête de Thomas Paris, consul. — Il résulte d'un état des biens de la noblesse que cet ordre possède à Rives des biens, maisons, granges et usines d'une valeur égale à la moitié de tous les fonds taillables. — Sentences et parcelles de frais pour : Perret, contre Lapierre; — Raboin, contre Bernard; — Rond, contre Bayet, etc.

C. 382. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1646. — Calcul par Lavis et Lambert, conseillers élus, des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Saint-Apollinard, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze et Saint-Vallier, s'élevant à 2027, 456, 1055, 1541, 3168 livres. — Sentences de défaut et parcelles de frais pour : Rozier, contre Magnard, Chancrin, les consuls de Moras, Magdeleine de Fassion, veuve de noble Pierre Davity; — Sonier, contre Poncet, etc. — Procédures contre Didier, séquestre de gages saisis à la veuve Davity, et contre ses domestiques accusés de menaces et d'injures à l'huissier chargé de la saisie.

C. 383. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1646. — Calcul par les élus Deloulle et Lavis des sommes reçues et à recevoir sur les rôles de Thodure, Tullins, Vals et Vourey. — Procédures pour la diminution des feux de Thodure, où les logements militaires, les censes et servis, les droits de civerage, de corvées et de vingtain, etc., payés au seigneur du lieu et à celui de Bressieu, ont réduit les habitants à la misère. — Ordonnance du bureau qui fixe à 5 les feux de Thodure. — Informations faites à la requête de Vincent, châtelain et greffier de Saint-Apollinard; — de Vourey, receveur des tailles de Roybon, contre le collecteur des tailles de Saint-

Apollinard et un contribuable de Roybon, accusés d'insultes. — Sentences de défaut et informations pour : Tertuy, contre Monier; — Ugnon, contre Neyrod; — Villate, contre Bayard, etc.

C. 384. (Cahier.) — In-4°, 552 feuillets, papier.

1647. — Causes portées devant le bureau de l'Élection: Groussin, en rétablissement de séquestre, contre Charavil; — Mermet, contre Mallen; — les consuls de Romans, contre Châtillon; — Pellerin, contre Dumas, etc.; — Buisson, pour paiement de tailles, contre noble G. de Richard; — Hours, contre Guilhon; — Morel, contre Tabaret; — Payen, contre Merlin; — Avignon, contre Thomé, etc.; — Métral et Revoyron, etc., en acceptation de charge consulaire et de séquestre, contre Gril, Rivail, etc.

C. 385. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (4 imprimées).

1647. — Arrêts de la Cour des Aides concernant : la liquidation de gré à gré des dettes des communautés; — les assignations faites par les créanciers de celles-ci; — la levée de certains droits prétendus par les greffiers des Élections. — Procédures pour la diminution des feux de L'Albenc, où de grandes sommes ont été empruntées « pour subvenir à la despence qu'ils ont soufferte au subject du mal contagieux. » — Ordonnance du bureau qui fixe à 5 et 7/12 les feux de la communauté. — Sentences de défaut et parcelles de frais pour : Allier, contre Mayet; — Avignon, contre Mercier; — Bret, contre Lemaistre, etc. — Informations pour Bossan-Lataqua, boulanger de Saint-Marcellin; Payen, receveur des tailles de Peyrins; Bouteiller, sergent de L'Albenc, etc., contre Simien, Bourget, Baron, etc., prévenus de menaces et d'injures aux plaignants.

C. 386. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1647. — Informations pour : Charvet, contre Gontier, qui a vendangé une vigne saisie; — Collombat, sergent de Châteney, contre Grosjean, prévenu de voies de fait sur la personne du plaignant. — Rôle de la taille de Champagne s'élevant à 1018 livres; — de Chapuisière, à 393 livres. — Procédures pour la diminution des feux de Chasselay, à cause de la grêle et de la tempête du 5 juin, et sentence du bureau qui décharge cette communauté d'un demi-feu. — Parcelles de frais pour : Cailhat, contre Guigues; — Chabannes, contre Perriolat; — Chabrey, contre Ageron; — Chenu, contre les consuls d'Albon; — Cusin, contre Morette, etc.

C. 387. (Portefeuille). — 46 pièces, papier.

1647. — Informations pour Dessables, receveur des tailles à Hauterives, troublé dans la jouissance d'une vigne saisie à un contribuable retardataire. — Parcelles de frais adjugés à Désirat, contre Drevet; — à Dubouchet, contre les consuls de Romans; — à Dupré, contre Mollard; — à Faure, contre les consuls d'Albon, etc., s'élevant de 6 à 248 livres.

C. 388. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1647. — Permission à Gay, sergent ordinaire, d'exercer les mandements et contraintes émanés du bureau de l'Élection. — Informations pour Guelix, collecteur de Viriville, contre des individus qui ont empêché la vendange d'une vigne saisie en paiement de taille. — Parcelles de frais attribués à Garanjoud, contre Bourget; — à Ginon, contre Orjollet; — à Giraud, contre noble Antoine de Gaste; — à Groussin, contre Bonnet, etc., s'élevant de 4 à 64 livres.

C. 389. (Portefeuille.) — 42 pièces; 1 cahier in-4°, 38 feuillets, papier.

1647. — Ordonnance du bureau de l'Élection rendue à la requête de Hours, fermier du poids aux farines de Romans, portant défense aux habitants et aux meuniers de faire moudre du blé sans qu'il ait été pesé. — Procédures pour Loisel, collecteur de Chevrières, contre Vincent, greffier de la même communauté, détenteur des rôles de tailles dont le plaignant demande la révision. — Parcelles de dépens adjugés à Jaquemin, contre Moricand; — à Lambert, contre Acarie; — à Landrut, contre Reymond; — à Lorcel, contre Ageron, etc., s'élevant de 14 à 123 livres.

C. 390. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1647. — Informations devant le bureau pour Moirans, ancien receveur des tailles de Roybon, contre un potier de terre qui avait laissé enlever de la vaisselle saisie chez lui. — Parcelles de frais adjugés à Martin, contre Odibert; — à Milhoud, contre Chorier; — à Monier, contre Ronjat; — à Neys, contre Colin; — à Novat, contre Rigodin, etc., s'élevant de 7 à 58 livres. — Dans la parcelle de Martin contre Odibert, le sergent a 1 livre pour une saisie de fruits, 34 sols pour trois encans, 1 livre pour la délivrance des objets saisis; les témoins, 10 sols; le messager, 2 livres, etc.

C. 391. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1647. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau de l'Élection : à Paquien, contre Bernard; — à Pascal, contre Sollier; — à Payen, contre Lapassat; — à Pollard, contre Brissard; — à noble Pierre de Portes, receveur général des étapes, contre Guelix, etc. — Dans la parcelle de Paquien, l'huissier est taxé 1 livre pour l'exploit de séquestre, 2 livres pour la copie aux témoins, 3 livres 17 sols pour les encans, etc.; total 32 livres. — Dans celle de Portes, Coulaud, son commis, a 60 livres de frais de voyage de Montélimar à Viriville, 120 livres de frais de séjour; les recors, 9 livres, etc.; total 317 livres.

C. 392. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1647. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Raboin, contre Jassoud; — à Radices, contre Mazuyer; — à Rollet, contre Blezy; — à Rozier, contre Jeanne de Cussinet, etc., s'élevant de 5 à 92 livres. — Procédures en rétablissement de séquestre pour Bit et Mallen, contre Menet, d'après lesquelles ce dernier, exacteur des tailles à La Forteresse, avait fait saisir un pré auxdits Mallen et Bit, sous-fermiers de Cl. Bergerand, conseiller à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

C. 393. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1647. — Informations par le bureau à la requête de : Simian-Porretton, de Thodure, contre un individu qui avait enlevé des gerbes saisies et mises en séquestre; — de Vissat, contre les consuls de Saint-Antoine, au sujet du logement de deux cavaliers de la compagnie de Viriville. — Ordonnance de Pierre Yvon, intendant, au greffier de l'Élection, de lui envoyer les informations faites contre un contribuable de Roybon, à la requête de Vourey, receveur des tailles. — Parcelles de dépens adjugés : à noble Pierre de Sigaud, contre Marion; — à Villatte, contre Tivolle; — à Volosan, contre Rigaud, etc.

C. 394. (Cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1646-1648. — Requête aux élus par Gitton, à l'effet de succéder à son père dans l'office d'auditeur des comptes à Peyrins. — Causes portées devant le bureau : Magnin, contre Baboin; — Richard, contre Monnet; — les consuls de Romans, contre Vincent dit Lobezat; — Choin, contre Vincendon; — Janvier, contre Lambert; — Tabarin, contre Pinet, etc.

C. 395 (Portefeuille.) — 40 pièces, papier (6 imprimées).

1648. — Déclarations du roi Louis XIV révoquant toutes les commissions extraordinaires, même celles des intendants, relatives à l'imposition des tailles. — Arrêts de la Chambre des Comptes de Grenoble et de la Cour des Aides de Vienne sur les comptes des receveurs, traitants et autres; — les logements militaires, auxquels les officiers et consuls des villes et communautés doivent procéder avec impartialité; — les abus des fusiliers et des archers des maréchaussées employés aux contraintes. — Ordonnance du bureau accordant décharge de 3 feux et demi à L'Albenc, où plus des deux tiers des habitants sont morts de la peste. — Calcul par Lavis des sommes reçues et à recevoir sur les rôles d'Anjou. — Parcelles de dépens adjugés à Amellin, contre Reynaud; — à Avignon, contre Blanc; — à Baratier, contre Janin, etc.

C. 396. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1648. — Requête à la Cour des Aides de Dauphiné par Bobourin, de Saint-Vallier, à l'effet d'obtenir la libre jouissance des fonds que lui a fait saisir Dumas, commis à la recette des tailles de Vals, Albon, etc. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut : pour Bert, contre Baty, Thomas et Servan; — pour Bleton, contre Joannel, David et Vachon; — pour Bossan, contre Peyra, Copte, Lagrange, etc.; — ouverture de saisie au profit de noble Pierre Bouvier; — de Reynaud, contre les consuls de Beaurepaire. — Parcelles de dépens adjugés à Boullier, contre Dideron; — à Brunel, contre Genoyer, etc., s'élevant de 5 à 42 livres.

C. 397. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1648. — Informations par le bureau de l'Élection, à la requête de Catil, de Marnas, contre la femme Gamon, pour violation de séquestre. — Calcul par Lavis des sommes reçues et à recevoir sur le rôle de Châteauneuf-de-Galaure, s'élevant à 2602 livres. — Sentences de défaut pour : Calliat, contre Giroud; — Chanos, contre Brottier; — Cœur, contre Clément, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Chabannes, Charmot, Coste, etc.

C. 398. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1648. — Acte de consignation au greffe de l'Élection de 13 livres dues par Daux à Bon, rentier du tribut de l'entrée du vin à Romans. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défauts, etc., pour : Désirat, contre

Courbis; — Eynardon, contre Chalans; — Figuet, contre Boson, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 399. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1648. — Informations devant le bureau de l'Élection contre Bochard et Genthon, accusés de violation de séquestre et de saisie. — Acte de séquestration de la récolte d'un champ de seigle par le sergent Gay, de Moras. — Requête aux élus par Genthon, notaire, à l'effet d'être reçu en l'office de procureur de l'Élection. — Parcelles de dépens pour Garenjoud, Girardin, Grosjean, Guélix, noble H. Guerin, Guillet, etc. — Sentences de défaut à Gautier, contre Callier; — à Giraud, contre Grange; — à Guélix, contre Millan, etc.

C. 400. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau, à la requête des consuls de Romans, contre les meuniers de la ville, pour les obliger à payer le tribut des blés qu'ils consomment et à tenir un poids chez eux, afin que chacun puisse vérifier ce qu'ils prennent pour la mouture. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., en faveur de Jessé, contre Thermoz; — Jullien, contre Fontaine; — Mandrin, contre Giroud; — Monier, contre Rousset. — Parcelles de dépens pour Hours, Martinon, Moirans, etc.

C. 401. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau : pour les consuls de La Motte-de-Galaure, où il n'y a que 31 habitants, possédant ensemble 282 sétérées de fonds taillables; — pour les consuls de Nerpol, où, le 5 juin, les terres ont été ravinées et emportées par les eaux. — Ordonnances du bureau réduisant à 2 et 7/12 les feux de La Motte-de-Galaure; — à 3 et 1/2 ceux de Nerpol. — Informations à Rives et à Lentiol, pour violation de séquestre, à la requête de Paris, contre Pupat. — Parcelles de dépens des consuls de Montfalcon, de Payen, Perret, Prohet, etc.

C. 402. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1648.— Requête aux élus : par les consuls de Romans, pour informer contre ceux qui introduisent en ville de la viande, sans payer le tribut; — par les consuls de Roussillon, demandant d'être imposés à raison de 16 feux 1/2, à cause des inondations du Rhône et des acquisitions de la noblesse.—Sentences du bureau portant vérification d'encans, défauts, etc., en faveur de Reboul, des rentiers du tribut du poids des farines, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Repiton, Rosier, etc.

C. 403. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la réduction des feux de Sillans, à cause des acquisitions foncières de la noblesse. — Ordonnances de décharge de 1/3 et 1/24 de feu en faveur de la même communauté; — d'un demi-feu à Vals, où chaque feu a seulement 11 sétérées de bon pays, 27 de pays commun et 37 de demi-commun, étendue insuffisante pour produire 700 livres de revenu. — Informations pour Tondard, exacteur de L'Albenc, et Veyron-Lacroix, collecteur de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour violation de séquestre et de saisie. — Sentences de défaut pour Seigneuret, Sibut, Tivolle, Verney, Villard; etc. — Parcelles de dépens pour Ugnon, Devif, Villatte, etc. — Procès-verbal de visite par Vincent, conseiller élu, à Sillans, Nerpol, Chasselay et Brion. — Il y a 500 sétérées de terres labourables à Sillans et une popolation agricole dans la misère; Nerpol doit près de 5000 livres; la grêle et la tempête ont fait de grands ravages à Chasselay, au mois de juin; les châtaignes forment le principal revenu de Brion.

C. 404. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1648. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Viriville, où le cadastre porte à 13,509 écus l'estime des fonds taillables, tandis que la noblesse en possède, depuis le cadastre, pour 522 écus, et où divers torrents causent des ravages fréquents aux meilleures terres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Villatte, Vivier, Vourey, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Vincent, Volozan, etc.

C. 405. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (2 imprimées).

1649. — Arrêts du Parlement de Grenoble et de la Cour des Aides de Vienne, concernant : les secrétaires-greffiers des villes et communautés; — la juridiction des tailles, gabelles, étapes, etc. — Ordonnance du bureau de l'Élection défendant aux gens de guerre et aux consuls de Romans d'obliger au logement militaire les officiers de l Élection et leurs veuves. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Champagne, ravagée par le Rhône, au mois de janvier, avec l'ordonnance qui la décharge de 5/24 de feu. — Sentences de défaut et par-

celles de dépens pour Argod, Baboin, Boissieu, Champel, Charréard, etc.

C. 406. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1649. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour la réduction des feux de Jarcieu à 2 et 2/3, à cause des acquisitions foncières de la noblesse, égales en valeur aux 836 sétérées taillables, avec l'ordonnance conforme des élus; — pour la violation de séquestre et de saisie faite par Rouboud, Némoz, Callier, au préjudice de Drevet, ancien consul de Tullins; — par Gauthier, à Beaurepaire, etc. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Chenu, contre Marion; — Courrier, contre les consuls de Roybon; — Dessables, contre Jacquier; — Giepte, contre Vallet; — Guillet, contre Pascalin; — Hours, contre Armand; — Jullien, contre Perret, etc.

C. 407. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1649. — Informations devant le bureau, à la requête de Poudrel, collecteur de Saint-Antoine, contre Rogier; — Rebatet, d'Erôme, contre Fayolle, pour enlèvement de gages saisis. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Lafaurie, contre Blanc; — Mathieu, contre Sapey; — les consuls de Montfalcon, contre ceux de Serre; — Perrossier, contre Jullien; — Riquet, contre Boyoud, etc. — Ces dépens varient de 4 à 173 livres.

C. 408. (Portefeuille.) — 49 pièces; 1 cahier in-4°, 60 feuillets, papier.

1649. — Rôle des tailles de Roussillon, vérifié par le bureau de l'Élection, s'élevant à 7393 livres. — Procédures pour la réduction des feux de Sablon à 2 et 1/2, à cause de la crue extraordinaire du Rhône des 12, 13 et 14 janvier, pendant laquelle le village s'est trouvé submergé presque entièrement. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Robert, contre Perrier; — Sablière, contre Armand; — Vincent, contre Lorcel, etc.

C. 409. (Cahier.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1650-1651. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Renée de Peloux, contre les consuls de Romans; — Dupuy, contre Paradis; — noble Geoffroy de Falcos, tuteur de noble François, contre Parel; — Fornet, contre Boyoud; — Pangon, contre Jourdan-Lamarche; — Chaix, contre les consuls de Saint-Marcellin; — Sibeud-Cart, contre Vivier; — Feydel, contre Machet; — les consuls de Saint-Jean-d'Octavéon, contre ceux de Saint-Nazaire, etc.

C. 410. (Portefeuille.) — 48 pièces; 2 cahiers in-4°, 95 feuillets, papier.

1650. — Causes portées devant le bureau : Courbis, contre Crozel; — Bon, contre Sonnier; — Mellet, contre noble Pierre de Bressieu; — Morel, contre Barbier, etc. — Informations à la requête d'Agnès, consul de Crépol, battu par un contribuable. — Requête de mise en liberté par Buisson, consul de Roybon, emprisonné, faute de paiement aux fournisseurs d'étapes du montant d'un rôle de 15 livres par feu. — Sentences du bureau et parcelles de frais pour Alegret, contre Lobezat; — Bonnel, contre Duc; — Bressy, contre Chardon; — Brun, contre Giroud, etc.

C. 411. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1650. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux : de Chasselay, où les vents et la pluie ont causé de grandes pertes; — de Saint-Apollinard, Villard, Bessins et Blagnieu, ravagés par la grêle et la tempête, avec les sentences de décharge d'un demi-feu à Chasselay, d'un feu à Villard, d'un feu et 1/4 à Bessins, d'un feu et 1/3 à Saint-Apollinard et de 7/12 à Blagnieu. — Informations à la requête des rentiers du poids des farines et du tribut du vin à Romans, contre des individus qui ont refusé les droits; — pour Christophe, receveur des tailles de Saint-Jean-d'Octavéon, contre Dreveton, contribuable en retard. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Champel, contre Caix; — Cordier, contre Mognat, etc. — Parcelles de frais.

C. 412. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1650. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., en faveur de Dorey, contre Marc; — Eymin, contre Chambard; — Fontbonne, contre Royer; — Girardin, contre Verfail; — Gril, contre Sozet, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Dessables, Fache, Galiot, Suzanne de Pelissier, veuve de noble Henri Guerin, etc., s'élevant de 7 à 212 livres.

C. 413. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1650. — Informations devant le bureau, à la requête de Janvier, collecteur de Roybon, injurié et maltraité par des contribuables. — Parcelles de dépens attribués à Habrard, Jay, Lapierre, Mallen, Marc, etc. — Sentences de défaut, rétablissement de séquestre, etc., pour Claude Hours, contre Didier Jonjon; — Jessé, contre Perret; —

Juven, contre Senglard; — Médalin, contre les consuls de Lentiol, etc.

C. 414. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1650. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Moirans, à cause des inondations du 29 juin, qui ont emporté le quart de la récolte, avec l'ordonnance de décharge de 5/16 de feu. — Enquête sur les dommages faits par la grêle à Montagne, le 18 juillet. — Sentences de contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Monier, contre Curtil; — Morel, contre Barbier; — Payen, contre Richaland; — Robin, contre Chancel, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Mayet, Revol, etc.

C. 415. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1650. — Informations devant le bureau, à la requête de Romanet, receveur de l'Élection, contre les collecteurs de Beaurepaire et divers contribuables qui ont menacé les recors et le commis du plaignant. — Procédures pour Vincendon et Lagrange, avocats de Saint-Marcellin, contre Les Plans, Blagnieu, Villard-Chevrières et Saint-Sauveur, plaidant contre François d'Arzac, à l'effet d'asseoir sur ces communautés 1671 livres, montant de leurs vacations. — Parcelles de dépens adjugés à Rollot, Rozier, Vivier, etc.

C. 416. (Portefeuille.) — 38 pièces (1 imprimée); 1 cahier in-8°, 34 feuillets, papier.

1651. — Arrêt du Parlement de Grenoble concernant le paiement des tailles de 1648-49. — Parcelles de dépens adjugés à Argoud, à Lambert, à Beauregard, aux consuls de Bressieu, etc., s'élevant de 4 à 650 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Avignon, contre Crozel; — Berne, contre Achard; — Brenier, contre les consuls de Moras; — Brun, contre Blachon, etc.

C. 417. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1651. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la diminution des feux de Chatte, à cause du mal contagieux qui régna pendant six mois en différents quartiers de la communauté, avec l'ordonnance de décharge d'un feu et demi. — Parcelles de dépens adjugés à Champel, Charréard, Chorier, Collin, etc. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défauts, etc., en faveur de Chanas, contre Bartallon; — Chaperon, contre Port; — Chevallier, contre Germain, etc.

C. 418. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Couturier, Cuzin, Degond, Deloulle, Dumas, etc., s'élevant de 3 à 49 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Court, contre Sellard; — Cublier, contre Bernard; — Doliet, contre Blanchet, etc. — Cautionnement de Robin devant le greffier de l'Élection en faveur de Crozel, dont Monier, fermier du tribut du vin, avait fait saisir la vendange.

C. 419. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1651. — Informations par le bureau, à la requête de Dumas, receveur des tailles de Laveyron, pour violation de séquestre. — Parcelles de dépens adjugés à Effantin; — aux consuls d'Embrun plaidant contre ceux de Montrigaud, Serves, etc.; — à Fay, Foity, Gachet, Galbert, etc., s'élevant de 7 à 146 livres.

C. 420. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, contrainte en paiement de tailles, etc., en faveur de Gazon, contre Bouvarel; — Giloz, contre les consuls de Viriville; — Guichard, contre Chartrousse; — Lapierre, contre Bourgeis; — Mallen, contre Cheulin. — Parcelles de dépens adjugés à Guillet, Lavis, Magnin, Marion, etc., s'élevant de 10 à 73 livres.

C. 421. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1651. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des lettres de provision de Poncin, secrétaire-greffier de Roybon; — pour décharge d'un quart de feu à Mollard, ravagé par les torrents qui traversent son territoire; — de 3/4 de feu à Montagne; — de 2/3 à Montbreton. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, en paiement de tailles, etc., pour Mognon, contre Anisson; — les consuls de Montvendre, contre ceux de Champagne, Sablon et Fay; — Morel, contre Jaillet, etc.

C. 422. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Nerpol et des Plans, privés de leurs récoltes par les orages. — Parcelles de dépens adjugés à Neys, Paquien, Perroud, Pollard, Revoyron, etc., s'éle-

vaut de 4 à 26 livres. — Sentences de défaut pour Payen, contre Rosset et Blain; — Perret, contre Champel, etc.

C. 423. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1651. — Ordonnance de décharge du bureau portant réduction des feux de Rives à 6 et 3/4. — Procédures pour Rivoire, marchand de Romans, contre un hôtelier de Peyrins, qui avait excité des gens de guerre à venir loger chez le plaignant et à renverser sa porte. — Parcelles de dépens adjugés à Romanet, Rosset et Rosier, s'élevant de 7 à 76 livres. — Sentences de défaut, d'ouverture de saisie, etc., pour les mêmes personnes.

C. 424. (Portefeuille.) — 20 pièces; 3 cahiers in-4°, 138 feuillets, papier.

1651-1652. — Certificat du commis de santé et des notables de Saint-Véran, Rossas et Quinceuet, mandement de Chevrières, faisant connaître les cas de peste constatés dans ces localités. — Ordonnances de décharge d'un quart de feu à Varacieu, ravagée par les eaux pluviales; — d'un feu et un quart à Saint-Véran. — Réception de Vincent en l'office de conseiller de l'Élection, possédé par son père. — Registre des présentations de procureurs : Chaléat, pour Chanal; — Reymond, pour Viossat; — Chonet, pour Carlet; — Delacour, pour Échinard, etc. — Causes portées devant le bureau : Christophe de Piedmenu, conseiller à la Cour des Aides, contre Raillet; — Prudhomme, contre Rodet; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre les consuls de Sablon, etc.

C. 425. (Registres.) — In-4°, 552 feuillets, papier.

1651-1652. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Francillon, contre Ollier; — noble J. Du Vache, contre Effantin; — Magnan, contre les consuls de Montrigaud; — Sadon, contre Carlet; — Barletier, contre Rey; — Doliet, contre Carlet; — les consuls de Romans, contre Bourdet; — noble Paul de Gilliers, sieur de Rosier, contre Monier-Fenouillet; — Jassoud, contre Blanc-Magnat; — Savoye, contre Treynat; — Chorier, contre Tissot; — les consuls de Ratières, contre Turpin, etc.

C. 426. (Cahiers.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1652. — Causes portées devant le bureau : Magnin, pour paiement de tailles, contre les consuls de Montrigaud; — Mandier, demandeur en acceptation de charge de consul, contre Tabaret; — Ravit, en représentation de gages, contre Genthon; — Coste, contre Christophe de Piedmenu; — Pessillon, contre Mietton; — Sauvajon, contre Adam, etc.

C. 427. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau pour Amodrin et Andrevon, séquestres de terres saisies à Saint-Uze et à Rivoire-sur-Moras, injuriés par les propriétaires; — Bois, sergent, menacé par un contribuable auquel il va faire un commandement. — Sentences condamnant Rebatet, élu consul de Ratières, à exercer cette charge, à la requête d'Achard; — Marguerite Magnat, Arceney, Rosier, à payer 85, 9 et 45 livres de tailles à Avignon et à Bollioud, etc. — Défauts à Argoud, contre Bois; — à Labalme, contre Constantin; — à Boissier, contre Belissard; — à Cabrier, contre Expilly, etc. — Requête aux élus par les consuls de Beaufort pour la réduction des feux de leur communauté à 1 et 1/3.

C. 428. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau contre un marchand de bois de Romans qui a contrevenu aux règlements sur le pesage, à la requête de Courtois, fermier du poids des marchandises. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de rétablissement de séquestre, d'ouverture de saisie, etc., pour Chabannes, contre Aléon; — Champel, contre Caix; — Charmet, contre Bergerand; — Couturier, contre Chabanel; — Cusin, contre Martinet, etc.

C. 429. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1652. — Conclusions de Moural, avocat du Roi en l'Élection, dans l'affaire de Guillaume Dumas, collecteur de Vals, contre Aimar de Lafemas et noble Jean d'Yserand, seigneur du Mollard. — Sentence du bureau qui annule les cotisations faites sur les fonds du domaine de Combelaye, appartenant au sieur Du Mollard. — Informations par Michel-Nicolas de Soizons de Saint-Didier, châtelain de Bressieu, à la requête de Faure, pour violation de séquestre. — Sentences de défaut, de représentation d'objets saisis, etc., pour Dessables, contre Nivon; — Drevet, contre Sadéon; — Eymin, contre Chambart; — Francillon, contre Meynier, etc. — Ordonnance de décharge provisoire de feux en faveur de Saint-Christophe-du-Bois.

C. 430. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau, à la requête : de Gonon, ancien consul de Varacieu, contre un contribuable qui s'est opposé à la saisie de ses meubles; — de Hours, receveur des tailles de Romans, contre des individus qui ont frappé un sergent de la Cour des Aides. — Sentences de défaut, d'ouverture de saisie, de vérification d'encans, etc., pour Gardon, contre Sablon; — noble Paul de Gilliers, contre les consuls de Romans; — Guillot, contre Mermet; — Janvier, contre Billiet, etc.

C. 431. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1652. — Informations devant le bureau pour Jessé, collecteur de Montferrier, et Malossane, ancien consul de Pizançon, troublés dans la possession d'un immeuble saisi et de récolte mise en séquestre; — Meilhe, fermier du tribut des pâturesses (droit d'entrée sur le blé), à Romans, poursuivant la contravention d'une marchande de pain. — Sentences de rétablissement de séquestre, de défaut, etc., pour Jullin, contre Caillat; — Lavis, contre Marie Chavet; — Marion, contre Rey; — Monier, contre Chaix; — Neys, contre Darley; — Orjollet, contre Magnat, etc.

C. 432. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Poliénas, à cause des acquisitions foncières de la noblesse, des inondations de l'Isère, de la séparation de Châteauneuf de L'Albenc et de la rupture des chaussées des étangs voisins. — Ordonnances de décharge fixant à 4 et 1/2 et à 5 et 1/4 les feux de Poliénas, et à 10 et 1/4 ceux de Réaumont. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Pancia, contre Delay; — Pellerin, contre Beaurepaire; — Poudrel, contre Antoine; — Quinquinel, contre Provin; — Reboul, contre les hoirs Robert, etc.

C. 433. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau : pour noble Louis de Musinod, conseiller à la Cour des Aides de Dauphiné, dont la grange dite de La Rebastière, à Salaise, a été incendiée; — pour les consuls de Roussillon, à cause des inondations du Rhône en 1649. — Ordonnance de décharge fixant à 11 et 2/3 pour un an et à 12 pour deux ans les feux de Roussillon. — Informations pour violation de séquestre, à la requête de Romanet, receveur des tailles à Romans. — Sentences de défaut et de vérification d'encans pour Regache, contre Ginier; — Rodet, contre Muret; — Roux, contre Messié; — Rosier, contre Cotasson, etc.

C. 434. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1652. — Procédures devant le bureau pour la réduction d'un demi-feu à Sablon, où la grêle a détruit les récoltes, en juillet; — de 4 feux à Saint-Marcellin pendant trois ans et de 2 feux, passé ce délai, par suite de l'établissement des Élections de Romans et de Valence et du Présidial de la même ville, de l'aliénation du domaine du Roi, des inondations et des tempêtes; — d'un feu et demi à Saint-Vallier, à cause des réparations à faire au chemin royal et au pont de la Galaure. — Sentences pour paiement de cotes de tailles en faveur de Silvestre, Sorel, Thivolle, de La Tourne, Vallet, Verney, Volozan, etc.

C. 435. (Cahiers.) — In-4°, 484 feuillets, papier.

1653. — Causes portées devant le bureau : Vihier, demandeur en paiement de cotes de tailles, contre Jullien; — Meynier, contre Caillat; — Fallot, contre Reynaud; — Revol, contre Robin; — Dessables, demandeur en vérification d'encans, contre Armand; — Mottin, contre Jamin; — Gigi-Pajot, contre Perrot; — Pellerin, contre Giloz, etc.

C. 436. (Portefeuille.) — 66 pièces; 1 cahier in-8°, 27 feuillets, papier.

1653. — Lettre du roi Louis XIV aux élus pour la répartition de leur quote-part de la somme de 1,244,300 livres imposées sur la province. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Achard, contre Crolard; — Armand, contre Guélix; — Bally, contre Bordery; — Baratier, contre Marion; — Bolier, contre Jacquier; — Borbonney, contre Rostaing, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Avignon, à Labalme, à Billoud, aux consuls du Bourg-lès-Valence, contre ceux de Pizançon. Cette dernière parcelle s'élève à 159 livres.

C. 437. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau de l'Élection portant décharge de 2 feux à Brezin; — d'un quart de feu aux Plans-sur-Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, applicable aux tailles de Burrian-Revoz, dont les meubles et les bâtiments sont devenus la proie du feu. — Rôle de la taille royale de Champagne, mandement d'Albon, s'élevant à 560 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans et parcelles

de dépens pour Bouvarel, Brisset, Budillon, Caillat, Carlet, Chaix, Champel, etc.

C. 438. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1653. — Ordonnance du bureau portant décharge d'un demi-feu à Chatte; — d'un tiers et 1/24 de feu à Châteauneuf-de-L'Albenc, à cause des ravages des eaux pluviales. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Champon, Chapel, Charmot, Claret, Collin, Couturier, Cusin, etc.

C. 439. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1653. — Réception par le bureau de Dumas, comme collecteur et receveur particulier des tailles de La Motte-de-Galaure. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de rétablissement de séquestre, etc., pour Desbocs, contre Menu; — Drevet, contre Robert; — Dumas, contre Gabet; — Eynard, contre Ageron, etc. — Parcelles de dépens attribués à Desblaches, Dolive, Doliet, Effantin, Faure, etc.

C. 440. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1653. — Sentences du bureau de l'Élection relatives au paiement des tailles, rendues en faveur de Fay, contre Étienne; — Fournet, contre Odibert; — Gay, contre Paris; — Gigy, contre Doy, etc. — Parcelles de dépens pour Fournet, Galliat, Girin-Patat, Guichard, etc. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, sur la requête de noble Pierre de Fassion, sieur de Granginière, pour exempter des tailles une maison et des terres à Roybon, contre les consuls du lieu; — sentence du bureau qui met les parties hors de cour et procès, tous dépens compensés.

C. 441. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1653. — Sentences du bureau portant vérification d'encans et contrainte pour paiement de cotes des tailles, en faveur de Hours, contre Tardy-Lacroix; — Janvier, contre noble Denis de Fassion; — Joly, contre Anne de Fay de Villiers; — Maron, contre Tiollier et Robin; — Menuet, contre Morel-Barrot, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Izerable, à Laurens, à Malossane, à Marchand, etc., s'élevant de 7 à 41 livres.

C. 442. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau accordant décharge d'un quart de feu à la communauté du Mollard-Bochard. — Requête aux élus par les consuls de Montchenu, afin d'obtenir une réduction sur leurs 5 feux 3/4. — Enquête par Lambert, conseiller élu, pour constater les dégâts de la grêle du 18 octobre à Mureils, évalués à 400 livres. — Sentences de défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Meynier, contre Bouvier; — Micha, contre Burrian; — Mottin, contre Gelas; — Novel, contre Allemand; — Ogier, contre Delega.

C. 443. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1653. — Enquête devant Lavis, premier élu, sur les dégâts de la grêle du 28 août dans la communauté de Parnans. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., pour Paquien et Mureil, contre Rival; — Patel, contre Vallier; — Pellerin, contre Massot; — Perret, contre Charlot; — Perroud et Rodet, contre Billiot, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Payen, Pellat, Penet, etc.

C. 444. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1653. — Requête aux élus par les consuls de Peyrins, pour obtenir vérification des dommages causés dans les quatre paroisses de Mours, Peyrins, Génissieu et Saint-Ange, par la grêle du 28 août; — enquête à ce sujet devant Lambert, conseiller élu, évaluant les pertes aux deux tiers des récoltes. — Ordonnance de décharge d'un huitième de feu à Pousas, où le Rhône et divers torrents ont emporté les terres. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Plantier, Pradier, Raillet, Reboul, Richard, Rollot, Romanet, etc. — La parcelle de ce dernier, plaidant contre Champel, s'élève à 105 livres.

C. 445. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1653. — Ordonnances du bureau de l'Élection portant décharge de 2 feux et demi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où, depuis 1635, la noblesse a acquis des fonds valant plus de 9000 livres de revenu; — d'un feu et un quart à Saint-Marcellin, à cause des fonds de sa taillabilité adjugés à Saint-Véran, à Bessins et à Villard-Chevrières. — Parcelles de dépens pour les consuls de Saint-Marcellin, contre ceux de Lentiol, Moirans, Onay, Saint-Christophe, Izeaux, Rives, Sillans, La Forteresse et Brezin, en retard de payer les charges de guerre. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Romanet, contre Ravit; — Rosset, contre Reynaud; — Rosier, contre Chardonnit, etc.

C. 446. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1653. — Ordonnance du bureau prorogeant d'un an la diminution de feux accordée à Saint-Vallier; — fixant à 20 les feux de Tullins. — Parcelles de dépens adjugés aux consuls de Saint-Marcellin, contre ceux de Beaucressant, Sillans, Tullins et Izeaux; — aux consuls de Saint-Nazaire, contre ceux de Saint-Jean-d'Octavéon; — à Termon, contre Morel; — à Volozan, contre Charlet; — à noble Fr. d'Yze, seigneur de Rosans, contre le collecteur de Chantesse, etc. — Sentences de défaut, de représentation de fruits saisis, etc., pour Sibeud, contre Raillon; — Sorrel, contre Naud; — Vihier, contre Jullien, etc.

C. 447. (Cahier.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1653-1654. — Causes portées devant le bureau : Dagnol, demandeur en paiement de tailles, contre Sallier; — Coindat, contre noble Gaspard de Bontoux, sieur de La Salette; — Trenat, contre Drevet; — Bressy, contre Rival; — noble Antoine de Geys, contre la veuve Marion; — Lavis, contre Coquil; — Bret, contre Romanet; — Revoyron, contre Brunel, etc.

C. 448. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (2 imprimées).

1654. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV sur la juridiction de la Cour des Aides relativement aux dettes des communautés. — Procédures devant Lambert, conseiller élu, pour la réduction des feux de la communauté d'Anjou, où le parcellaire accuse 1763 livres d'estime, dont 705 pour les ecclésiastiques et les nobles, et où la dîme se paye à la cote 16ᵉ, et les droits de corvée, gélinage, fouage, bouverage, avenage et vingtain sont dus au seigneur. — Ordonnance de décharge d'un feu et un quart à Beaucressant. — Sentence de réception de Bernard en l'office d'auditeur des comptes et péréquateur des tailles à Montbreton. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, Bal, Berne, Blain, etc. — Procédures devant l'Élection pour Avignon, ancien consul de Montchenu, demandeur en paiement de cotes de tailles, contre J. Thomé, sieur de La Maison-Carrée. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Ageron, Arthaud, Basset, Bert, etc.

C. 449. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1654. — Ordonnance du bureau de l'Élection réduisant à 2 et 1/6 les feux de Bren, à cause de la grêle du 28 août. — Réception de Chabert en l'office d'auditeur des comptes à Saint-Sauveur; — enquête sur la vie, les mœurs, l'âge, la religion et la conversation dudit Chabert. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Blanc, contre Martinon; — Bressieu, contre Montachard; — Buissière, contre Bauge; — Carrier, contre Bontemps; — Champon, contre Rey, etc.

C. 450. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des ravages de la grêle du 18 octobre à Châteauneuf-de-Galaure et à Claveyson. — Sentences du bureau de l'Élection portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., pour Charréat, contre P. de Burin, sieur de Poyols; — Claret, contre Rouboud; — Crozat, contre les consuls d'Albon, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Chapon, Chevalier, Couturier, etc., s'élevant de 10 à 28 livres.

C. 451. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des pertes causées par la grêle, à Fay, le 18 octobre. — Réception par le bureau de Faya en l'office d'auditeur des comptes à Montbreton. — Sentences pour paiement de cotes de tailles en faveur de Dessables, contre Combe; — Doliet, contre Rojat; — Drevet, contre Terrier; — Falcos, contre Némoz; — Fauron, contre Guilhet, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Delange, à Dorey, à Duport, etc.

C. 452. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1654. — Informations à la requête de Gaudo-Paquet, receveur des tailles à Romans, contre un contribuable qui a frappé un commis à la recette. — Parcelles de dépens adjugés à Fayard, Fontbonne, Gazon, Gouday, Grossin, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Ferrier, contre Gigarel; — Gabillon, contre Rachel; — noble Ant. de Geys, contre Barracand; — Glasson, contre Balhon, etc.

C. 453. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1654. — Ordonnance du bureau de l'Élection qui réduit de 6/4 les feux d'Hauterives, à cause de la grêle du 18 octobre. — Sentences de défaut, de représentation d'objets saisis, etc., pour Guélix, contre Costin; — Hours, contre Delaplace; — Jacquet, contre Vourey; — Landrut, contre Mermet; — Lorcel, contre Mottier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 454. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1654. — Provision par le bureau de l'office de sergent des tailles en faveur de Malherbe. — Procédures pour Magnard, notaire de Moras, contre Choin, ensuite d'une cote de taille due par Eynod à noble Louis de Lestang, seigneur de La Saune. — Sentences de défaut, de représentation de fruits saisis, etc., pour Mantay, contre Replat; — Marmonnier, contre Allier; — de Merez, contre les consuls de Peyrins; — Meynier, contre Rocherand, etc.

C. 455. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1654. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dommages causés à La Motte-de-Galaure par la grêle du 18 octobre. — Ordonnance de décharge d'un feu à Murinais. — Réception de Mouchet en l'office de secrétaire-greffier de Beaurepaire. — Sentences et parcelles de frais pour paiement de tailles en faveur de Micha, Micoud, Naclard, Neys, etc.

C. 456. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1654. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, rétablissement de séquestre, etc., pour Novat, contre Vintain; — Ogier, contre Dondin; — Paris, contre Jacquet; — Poudrel, contre les consuls de Montmiral, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Notaire, Payen, Perret, Plessier, etc.

C. 457. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1654. — Publication de la mise en adjudication des fournitures d'étape à Romans. — Informations contre des individus de Tullins et de Vinay, prévenus de menaces et de voies de fait sur des agents de Romanet, receveur de l'Élection. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Raphanel, contre noble François d'Yze, seigneur de Rosans; — Regache, contre Boissieu; — Rondet, contre André; — Roux, contre Grand, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Richard, Rollot, Romanet, Rosier, etc.

C. 458. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1654. — Vérification par les élus des dommages causés aux récoltes par l'orage et la grêle des 28 août et 18 octobre, à Saint-Donat, Saint-Lattier, Saint-Jean-d'Octavéon, Saint-Martin-d'Août, Saint-Paul-lès-Romans et Serves. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Sollas, contre Effantin; — Sonier, contre Favier; — Tivòlle, contre Bouvier, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Sollas, collecteur de Chevrières; à Turpin, etc.

C. 459. (Portefeuille). — 42 pièces, papier.

1654. — Sentences du bureau de l'Élection portant vérification d'encans, etc., pour Vendre, contre Bergeron; — Volozan, contre Flaceur; — Voize, contre Lambert, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Vial, Yze de Rosans, etc.

C. 460. (Cahier.) — In-4°, 682 feuillets, papier.

1654-1655. — Causes portées devant le bureau : Vernay, contre Gazon; — Clémençon, contre les consuls de Bathernay; — Escoffier, contre Duc; — Genthon, contre noble de Richard, sieur du Plantier; — Bally, contre Gontard; — Carrier, contre Sadon, etc.

C. 461. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier (2 imprimées).

1655. — Déclaration et arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV, concernant : les offices de procureurs, huissiers, collecteurs de tailles, etc.; — la juridiction de la Cour des Aides de Dauphiné relativement aux dettes des communautés. — Plaintes au bureau de l'Élection par Arthaud, fermier des boucheries de Romans, contre diverses personnes qui ont fait entrer en ville de la viande sans payer les droits. — Réception d'Astruc, péréquateur des tailles à Châteauneuf-de-Galaure; — Baron, à Roussillon; — Bovin, à Fay; — Boutilier, à Chantesse. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Achard, Alizon et Quincieu, Angelin, Bal, Boffard, Bressieu, etc.

C. 462. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1655. — Réception par le bureau de l'Élection, en l'office d'auditeur des comptes, de Brun à Saint-Lattier. — Procédures pour violation de séquestre, à la requête de Buisson; — pour paiement de cotes de tailles dues à Chapel; à Chapre, consul de Fay. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Brunel, Budillon, Carrier, Chapelan, Coste, etc. — Ordonnance de décharge d'un sixième de feu à Claveyson et Mureils. — État des dépenses faites par Chorier, à Beaurepaire, pour logements militaires, s'élevant à 1300 livres.

C. 463. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1655. — Procédures devant le bureau, pour paiement de cotes de tailles et représentation de gages saisis, en faveur de Crozel, à Saint-Ange; — Cusin, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; — David, à Beaurepaire; — Escoffier, à Crépol, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Couturier, Delaye, Deschamps, Drevet, Faure, etc.

C. 464. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge d'un demi-feu la communauté de Fay. — Réception de Giepte en l'office d'auditeur des comptes à Serre. — Procédures pour Chonet, ayant-droit de la veuve Perriolat, contre Feydel. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Feugier, Foity, Fournier, La Garenne, nobles de Geys et de Gilliers, Gringet, Guillermin, etc.

C. 465. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1655. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., pour Jacob, Jessé, Jullien, Lambert, Mallen, Malossane, Marc, etc. — Parcelles de frais adjugés aux mêmes personnes.

C. 466. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge d'un quart de feu Le Molard-Bochard. — Informations à la requête de Micoud, exacteur des tailles à Bressieu, contre un contribuable qui l'a injurié et frappé. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Martin, Meilhe, Menuet, Méraud, Meynier, Molle, etc. — Réception de Marchand en l'office de péréquateur des tailles à Pizançon. — Parcelles de dépens.

C. 467. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge de 3/4 de feu La Motte-de-Galaure. — Parcelles de dépens adjugés à Morel, Neys, Novat, Orjollet, s'élevant de 6 à 11 livres. — Sentences de défaut pour Neys, contre Mottier, Germain, Rolle, Potet, Jullin, etc.

C. 468. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1655. — Ordonnances du bureau qui déchargent Parnans d'un demi-feu; Peyrins de 5/6 de feu. — Sentences pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Palisse, Pacquet, Perroud, Prodhomme, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 469. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1655. — Ordonnances du bureau qui déchargent Roussillon de 8 feux, Saint-Lattier d'un feu, Saint-Martin-d'Août de 3/8, Saint-Paul-lès-Romans de 3/4, Serves de 25/48. — Vérification des dommages causés par la grêle à Roybon, le 11 mai. — Sentences pour rétablissement de séquestre, défaut, etc., en faveur de Ravit, Revoyron, Rosier, Savoye, etc.

C. 470. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1655. — Ordonnance du bureau qui décharge Tullins d'un tiers de feu, à cause des dommages causés par les eaux de l'Isère en 1654. — Requêtes, informations et procédures pour Vivet, fermier du poids des farines à Romans, contre des meuniers qui ont contrevenu aux règlements sur le pesage. — Parcelles de dépens et sentences de défaut pour Tartelon, Tivolle, Du Vache, Vallet, noble François d'Yze de Rosans, etc.

C. 471. (Cahier.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1656. — Causes portées devant le bureau : Portier, contre Barrier; — Novat, contre Étienne; — Chièze, contre les consuls de Romans; — Josserand, ancien consul de Tullins, contre Chapel; — Siméan, contre Bolliaton; — Fayolle, contre Ruzan; — Fayard, contre les consuls de Moras, etc.

C. 472. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier (1 imprimée).

1656. — Arrêt de la Cour des Aides de Dauphiné concernant les péages et deniers d'octroi qui se lèvent dans la province. — Sentences du bureau de l'Élection pour le paiement des tailles et du tribut des boucheries levé à Romans, en faveur d'Acarie, contre Guerre; — Arthaud, contre Chonet; — Anne d'Auberjon, dame de Buissonrond, veuve d'Yzerand, contre Chabanes; — Avignon, contre Argoud; — Bally, contre Gouday; — Blain, contre Monier; — Budillon, contre Barde, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 473. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1656. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dommages que la grêle du 10 septembre a causés à Vinay. — Réception par le bureau de Colin-Lamarche en l'office de secrétaire-greffier des communautés de Bressieu et de Brezin. — Parcelles de frais et sentences de défaut pour Buisson, contre Robert; — Carlet, contre Molines; — Chaloin, contre Deschamps; — Coste, contre Fayard, etc.

C. 474. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1656. — Conclusions de Moural, avocat du Roi en l'Élection, favorables à la noblesse de Laurence Delaigue, veuve de feu noble Cl. de Chambaran, contre les consuls de La Côte-Saint-André. — Réception par le bureau de Duboys en l'office de péréquateur des tailles à Anjou. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais, pour Courrier, Courtil, Christophe, Dorey, Drevet, Dumas, etc.

C. 475. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1656. — Sentences du bureau de l'Élection pour le paiement de diverses cotes de tailles et parcelles de frais, en faveur de Dumas, Effantin, Eynard, Fache, Falcos, Faure, Feugier, Foyti, Fromentin, etc.

C. 476. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Réception par le bureau de Gautier en l'office d'auditeur des comptes à Anjou. — Sentences pour paiement de tailles et parcelles de frais en faveur de Gabet, Galéat, Garempel, Garnier, Gazon, Girard, Glasson, Guillet, etc. L'une de ces sentences condamne Goyt à accepter la charge de consul à Izeaux, à la requête de Grenon.

C. 477. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1656. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de frais en faveur de Guionnet, Izerable, Josserand, Joully, les consuls de Lentiol, Marc, Martin, Mermet, etc.

C. 478. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1656. — Informations devant le bureau, à la requête de Monnet, séquestre de fruits, contre des individus de Beaufort, qui ont troublé une saisie. — Sentences pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Meynier, contre Bressieu; — Micoud, contre Michallon; — Millan, contre Marc; — Ennemonde Mottin, contre noble Jean-Pierre de Luc, notaire et secrétaire de la Maison et Couronne de France, etc.

C. 479. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Informations devant le bureau, à la requête de Paquet, receveur des tailles à Romans, contre un contribuable qui l'a injurié et menacé. — Parcelles de dépens attribués à Neys, Ogier, Paquien, Payen, etc. — Sentences de vérification d'encans, de défaut, etc., pour Naud, contre Bergerand; — Pachot, contre Guinot; — Pallier, contre Darnaud, etc.

C. 480. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1656. — Réception par le bureau de Poncet en l'office de collecteur et receveur des tailles à Thodure. — Inventaire des pièces produites par Rosier, receveur des tailles à Moras, contre noble Claude de Vitrolles; — requête du plaignant, lettres de commission, informations, lettres d'ajournement personnel, etc. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Pellerin, contre Lambert; — Perriol, contre Pacouret; — Raphaël, contre Cardinal; — Roux, contre Gonet, etc.

C. 481. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1656. — Ordonnance de décharge de deux feux à Roybon, à cause des inondations de la Galaure, des acquisitions foncières de la noblesse et des pertes que la grêle a fait éprouver à divers contribuables; — de deux feux à Vinay. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour Jérôme Thomé, contre Figuet, avec l'ordonnance de Pierre Yvon, intendant de Dauphiné, qui exempte des tailles les fonds possédés à Montchenu par noble Pierre Thomé, trésorier général de France, et ledit Jérôme Thomé; — Vivet, fermier du tribut du poids des farines, contre Chièze. — Il résulte d'une information faite pour Vivet que 1734 familles de Romans et 294 du Bourg-de-Péage, soumises au tribut précité, paient, chacune, à raison de 3 sols par sétier de blé, 1 livre 6 sols 7 deniers obole et 1/4 de pite. — Parcelles de dépens adjugés à Savoye, Tabaret, Tracol, Vourey, etc.

C. 482. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 44 feuillets; 56 pièces, papier (1 imprimée).

1657. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Glenat, contre les consuls de Vinay; — Tripier, contre les hoirs Supt; — Bouvier, contre Gontard, etc. — Ordonnance du roi Louis XIV permettant aux officiers d'infanterie de lever et de conduire des soldats à leurs corps. — Visite par Vincent, conseiller élu, des communautés de L'Albenc, de Chantesse et de La Roche-Montferrier. — Les fonds taillables à L'Albenc sont de peu d'étendue et exposés aux ravages des eaux; Chantesse a été dévasté par la grêle; à La Roche, la plupart des habitants sont contraints de quitter le lieu, ne pouvant y trouver à vivre. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles, pour Alibe, Alizon, Bernard, Blachon, Bocon, Borel, etc.

C. 483. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1657. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles pour Bossan, Bottine, Bret, Budillon, Chabanes, Chamin, Cheval, Chivallier, etc. — La parcelle de Chalamel, greffier de Serve, contre Garnier, s'élève à 17 livres; — celle de Champon, contre Marchand-Laplace, à 36.

C. 484. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1657. — Procédures, parcelles de dépens et sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur de Chiliard, Chonet, Convers, Cottier, Darnaud, Dessables, Drevet, Dufour, etc. — La parcelle des étapiers de La Côte-Saint-André, contre les consuls de Viriville, s'élève à 146 livres; — celle de Degond, contre les consuls de Roybon, à 134.

C. 485. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1657. — Parcelles de dépens et sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., pour Dumas, contre Sauvajon; — Durif, contre Belissard; — Cl. Essartier, contre Jean; — Favelot, contre Saint-Amour; — Fochier, contre les consuls de Romans, etc.

C. 486. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1657. — Procédures devant le bureau pour Martin, contre Medalin, qui, ayant été nommé consul par l'assemblée des habitants de Lentiol, refusait d'en exercer la charge. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles pour Gidrol, contre Rollet; — Godard, contre Durand; — Joubert, contre Chabrey; — Lantelme, contre Chaix; — Marion, contre Gerboud, etc.

C. 487. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1657. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des ravages du Dolon et des acquisitions foncières de la noblesse à Montbreton. — Ordonnances de décharge de 3 feux à Montbreton, de 3/4 de feu à Montchenu. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour paiement de tailles, en faveur de Martinon, Mellet, Micoud, Némoz, Neyroud, etc.

C. 488. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1657. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Neys, contre Bonnel; — Ogier, contre Thomé; — Paris, contre Nepveu; — Pellerin, contre Gachet; — Quincieu, contre Rosier, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Novat, Perroud, Pons, etc.

C. 489. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1657. — Ordonnance de décharge d'un quart de feu à Rives. — Procédures, parcelles de dépens et sentences du bureau de l'Élection en paiement de tailles, pour Rafanel, contre Paris; — Regache, contre Ballet; — les consuls de Romans, contre Portefaix; — Royon, contre Vincent; — Savoie, contre Génissieu; — Sève, contre Genthon, etc.

C. 490. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1657. — Parcelles de dépens, procédures et sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, rétablissement de séquestre, etc., en faveur de Sonier, Thomas, Tolier, Tissot, Tondard, Villa, Vincent, Vourey, etc.

C. 491. (Cahiers.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1658. — Présentations des procureurs devant le bureau de l'Élection : Delacour, pour Courbis; — Genthon, pour Chaléat; — Chonet, pour Sonier; — Chabran, pour Guichard-Perrochet, etc. — Répertoire par ordre alphabétique des prénoms des personnes qui ont plaidé devant le bureau pendant l'année.

C. 492. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1658. — Causes portées devant le bureau : Lagrange, contre Chaix ; — Chonet, contre Faure ; — Vallet-Blachy, contre Sonier ; — Joubert, contre noble Pierre de Fassion ; — Sauze, contre la veuve Revol, etc.

C. 493. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (1 imprimée).

1658. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant la restitution des sommes exigées des forains de Moirans. — Ordre aux élus par Gaspard de Charancy, commissaire ordinaire des guerres, de préparer la recette des 350,000 livres destinées à la subsistance des troupes de S. M. — Requête des greffiers de l'Élection pour obliger Sablière, receveur des tailles, à retirer les procès qu'il a au greffe et à payer les droits et vacations dus. — Élargissement d'Achard, consul de Ratières, emprisonné pour refus de paiement de prétendus droits d'aide et fourrages. — Parcelles de dépens et sentences pour Albertin, Armand, Baronat, Berut, Boissat, etc.

C. 494. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau de l'Élection portant représentation de gages saisis, défaut, etc., pour Boisset, contre les consuls de Saint-Marcellin ; — Bouchage, contre Royanez ; — Brunières, contre Gigy ; — Chaix, contre Blachon, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Bontoux, Buisson, Chonet, etc.

C. 495. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1658. — Informations devant le bureau, à la requête de Crozel, fermier du poids des farines de Romans, et de Dumas, collecteur de Saint-Vallier et Vals, contre des individus qui ont contrevenu aux règlements sur le pesage ou sur les saisies. — Parcelles de dépens et sentences en paiement de tailles pour Collombat, Cottonay, Crozat, Dongier, Guichard-Ducros, Eynard, etc.

C. 496. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles, pour Fache, contre les consuls de Roybon ; — Fallavier, contre Revol ; — de La Fayolle, sieur de La Tourne, contre Chambon ; — Follu, contre Gaste ; — Gontier, contre Arnoux ; — de Geys, contre Izier, etc.

C. 497. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 19 feuillets.

1658. — Rôle de tailles pour Izeaux s'élevant à 1600 livres. — Sentences du bureau, parcelles de dépens et procédures en paiement de tailles, pour Girin, contre Némoz ; — Jacob, contre Ginet ; — Juvenet, contre Veilheu ; — Lara, contre les consuls de Triors ; — Leprêtre, contre Richard, etc.

C. 498. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 19 feuillets.

1658. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme l'exemption des tailles accordée à J. Thomé pour ses biens de Montchenu. — Rôle des tailles de la même communauté s'élevant à 845 livres, dont 658 pour le receveur de l'Élection, 50 au secrétaire-greffier, 30 au collecteur, etc. — Sentences de défaut, vérification d'encans, etc., pour Marc, contre Berger ; — Martin, contre Tranchant ; — Martinon, contre Roussin ; — Michon, contre Chapel ; — Morel, contre Baratier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 499. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1658. — Rôle de la taille royale de Morette s'élevant à 1053 livres. — Réception par le bureau de l'Élection de Mottin en l'office de péréquateur des tailles à Bressieu et à Brezin. — Parcelles de dépens adjugés à Mucel, Novat, Paquet, Pellat, Poudrel, etc. — Sentences et procédures pour paiement de tailles, vérification d'encans, violation de séquestre, etc., en faveur de Moyne, Pallier, Perroud, noble Abel de Ponnat, etc.

C. 500. (Portefeuille.) — 28 pièces ; 5 cahiers in-8°, 112 feuillets, papier.

1658. — Procès-verbal de la visite de Vincent, conseiller élu, à Rives, Beaucroissant et Moirans. — Tous les habitants de Rives sont des ouvriers forgerons ou des laboureurs et gagnent si peu qu'ils ne peuvent payer leurs tailles ; la grêle a ravagé les deux autres communautés. — Parcelles de dépens adjugés à Rambert, Richard de Fontaine, Rollot, Romanet, etc. Celles de ce dernier s'élèvent de 49 à 150 livres.

C. 501. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1658. — Ordonnance du bureau de l'Élection aux châtelains, syndics des forains, etc., de procéder sans délai à la rédaction des rôles de la taille royale, à la

demande de Romanet. — Requête de ce dernier aux élus pour qu'ils enjoignent aux greffiers de l'Élection de recevoir la copie du contrat d'affranchissement de ses biens roturiers sis à Montmiral, Saint-Paul et Peyrins, allant à 149 livres. — Adjudication à Novel, pour 720 écus, des tributs du poids des farines et des boucheries à Romans. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Romanet, contre les consuls de Rives, et des consuls de Romans, contre divers contribuables.

C. 502. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1658. — Sentences du bureau, procédures et parcelles de dépens pour paiement de tailles, en faveur de Rosier, Roux, Royon, Ruel, Serre, Sonier, Thouvenot, Treillard, Villa, etc.

C. 503. (Portefeuille.) — 31 pièces; 2 cahiers in-4°, 89 feuillets, papier.

1658-1659. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Vincendon, contre Bouvat; — Viossat, contre Piedmont, etc. — Causes portées devant le bureau : Falque, contre Savoie; — Bajat, contre Ruty; — Prompsal, contre les consuls de Romans; — Bon, contre la veuve Barracand, etc.

C. 504. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1654-1659. — Transcription de l'édit du roi Louis XIV qui supprime la Cour des Aides de Vienne; — des procédures faites pour la réduction des feux de Moras, Laveyron, Chatte, etc.; — des sentences de mise en possession par le bureau de l'Élection, des enquêtes préalables sur la vie et les mœurs des acquéreurs, et des actes de vente des offices de péréquateurs des tailles et auditeurs des comptes à Saint-Sauveur, Chanas, mandement de Montbreton; Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Lattier, L'Albenc, Roussillon, Jarcieu, Serre, Fay, Anjou, etc.; — de conseiller élu contrôleur en l'Élection; — de secrétaires-greffiers, à Bressieu et à Brezin; — de collecteur à Thodure, etc. — Boissieu-Perrin et Chabert obtiennent l'office de péréquateurs des tailles à Saint-Sauveur pour 20 livres; Faya et Bernard, à Chanas, pour 54 livres; Astruc, à Châteauneuf-de-Galaure, pour 109 livres, etc.

C. 505. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1659. — Requête aux élus par Bathernay-Nono, emprisonné, à la requête de Romanet, pour refus de payer 782 livres de dette communale, bien qu'il ne fût pas consul de Bathernay. — Sentences du bureau pour vérification d'encans, défaut, rétablissement de séquestre, etc., en faveur d'Achard, Argoud, Baron, Bernard, Bertalin, Berthaud, Borel, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Astruc, Beaulieu, Begot, Bollier, etc.

C. 506. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1659. — Informations à la requête de Brun et Brunel contre un fournier de Saint-Marcellin qui a fait entrer du vin dans la ville sans payer les droits. — Élargissement de Cartond, consul de Ratières, emprisonné pour une dette de la communauté s'élevant à 733 livres. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles pour Bournagay, Brenier, Camet, Chaléat, Champier, Charvat, Chirouse, Christophe de Piedmenu, etc.

C. 507. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1659. — Ordonnance de décharge d'un demi-feu à Crépol et conclusions conformes de Brenier, procureur du Roi. — Procès-verbal de vente par les commissaires généraux députés pour l'affranchissement de 90,000 livres de tailles, à noble Arnoux Deloulle, président de l'Élection, et à Hélène Tardy, sa tante, de 220 livres, pour leurs biens-fonds de Montmiral et d'Onay, au prix de 3520 livres. — Sentences pour paiement de tailles en faveur de Cordier, Cros, David, Dorcival, Dorgeoise, sieur de La Tivollière, etc.

C. 508. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1659. — Informations devant le bureau de l'Élection, à la requête de noble Pierre de Garat, contre les fermiers du poids des farines, à Romans, pour violation de séquestre. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles en faveur de Dumas, Eynard, Fay, Flory, Gallay, Garnier, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 509. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1659. — Élargissement par Deloulle, président, de Guibert, ancien consul de Bathernay, emprisonné pour non-paiement de 782 livres de tailles dues à Romanet, receveur de l'Élection. — Parcelles de dépens pour Gautier, noble J. A. de Geys, Gillet, Gondoin, Gondran, etc. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, représentation de gages saisis, etc., en faveur de Girousse, contre Budillon; — Graillat, contre Degond-Costa; — noble Gabriel de Grolée, contre Marchand, etc.

C. 510. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1659. — Sentences du bureau de l'Élection et procédures pour paiement de tailles en faveur de Guigon, contre Armand; — Guillermon, contre Faure; — Hours, contre les consuls d'Hauterives; — Javelle, contre Sonier; — Jullien, contre Croisat; — Lavis, contre Dufour; — Martin, contre Thomé, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 511. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau pour la réduction des feux de Montchenu à 4 et 1/4 pendant un an et à 4 et 3/4 dans la suite, à cause de la pluie d'orage du 15 juin. — Requête des consuls de Montmiral pour la vérification des dommages causés par les pluies des 12, 13, 14 et 15 juin. — Procès-verbal de vérification par Lambert, à Saint-Sévère-de-Montmiral, et ordonnance de décharge d'un demi-feu. — Sentences du bureau pour contrainte en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Masson, noble Jacques de Mérindol, Meisonnier, Montuel, Mietton, etc.

C. 512. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1659. — Vérification par Lambert, élu, des dommages causés à Onay par la grêle du 15 juin. — Ordonnance de décharge d'un feu et 1/3 en faveur de cette communauté. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles à la requête de Neyrond, Nivollet, Orjollet, Pachot, Paris, Pays, Pellerin, Perouse, etc. — Parcelles de dépens pour Odeyer, Payen, etc.

C. 513. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux : de Ponsas, à cause des ravages du torrent de Riverolles, des autres torrents et du fleuve du Rhône; — de Réaumont, où les dettes communales vont à 8000 livres et où la noblesse a fait des acquisitions foncières considérables. — Ordonnance de décharge de deux feux 11/12 à Réaumont. — Adjudication par les commissaires généraux pour l'affranchissement de 90,000 livres de tailles, à noble Sébastien de Pourroy, président du Parlement de Grenoble, de 16 livres 11 sols sur ses fonds de Cras et de Chantesse, au prix de 275 livres. — Parcelles de dépens, sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Perrin, Pied, Prompsal, Raphaël, les consuls de Ratières, Rebut de Mesonne, Richard de Fontaine, etc.

C. 514. (Portefeuille.) — 32 pièces; 2 cahiers in-8°, 110 feuillets, papier.

1659. — Adjudication par les commissaires généraux pour l'affranchissement de 90,000 livres de tailles, à Romanet, receveur de l'Élection, de 149 livres sur ses fonds de Montmiral et de Saint-Paul-lès-Romans, au prix de 2384 livres. — Parcelles de dépens du même Romanet s'élevant de 20 à 416 livres. — Sentences du bureau et procédures en paiement de tailles pour Rival, noble Pierre de La Rivalière, Robin, etc.

C. 515. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier; 1 pièce parchemin; 1 sceau aux armes de Lyonne.

1659. — Nomination par Humbert de Lyonne de Lessins, seigneur de Flandènes, Génissieu et Saint-Paul, gouverneur de Romans, de Ruel, capitaine de quartier au Bourg-de-Péage. — Actes d'affranchissement de 78 livres de tailles pour le même Ruel, propriétaire de fonds roturiers à Pizançon, au prix de 1261 livres, et pour Denis de Salvaing de Boissieu, de 16 livres sur ses fonds de Moirans, Vourey et Tullins, au prix de 265 livres. — Ordonnance de décharge d'un quart de feu à Saint-Christophe-du-Bois, et requête aux élus par les consuls du lieu pour la vérification des dégâts de la grêle du 15 juin. — Conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à la demande des consuls de Saint-Vallier d'être déchargés d'un feu et demi, à cause des inondations du Rhône et de la Galaure, des logements militaires et des acquisitions de la noblesse et du clergé. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Roux, Sauvageon et Savoie.

C. 516. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1659. — Procédures devant le bureau de l'Élection pour la diminution des feux de Serves, à cause des inondations du Rhône et de la grêle du 5 juillet. — L'état des fonds corrodés porte à 81 livres d'estime les pertes de terrains et à 1/12 celles de la récolte. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur des consuls de Serre, de Servonnet, du duc de Sully, de Tabaret, de Treillard, des consuls de Triors, de Villa, de Vivier, etc. — Parcelles de dépens des mêmes personnes.

C. 517. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1651-1660. — Matricule du greffe de l'Élection donnant la distribution des causes portées devant le bureau et les noms des conseillers-rapporteurs : Lambert, pour

le procès de Rosier, demandeur en vérification d'encans, contre Ailloud; — Deloulle, pour Janvier, contre de Fassion; — Lavis, pour Rollot, contre Raboin; — Savoie, pour Cusel-Lippon, contre Tournier-Berthon; — Desmure, pour Micoud, contre Geneveys; — Vincent, pour Monnet-Bouillat, contre Sonier, etc.

C. 518. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 48 feuillets; 78 pièces, papier.

1660. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV fixant à 12 deniers par livre la taxe des receveurs particuliers des paroisses. — Transcription d'actes de vente des offices : d'huissier de l'Élection, par Magnat à Sauterel, au prix de 180 livres; — de secrétaires-greffiers à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et à Izeaux, par les ayant-droit de noble Jean Masse, à Pautrieu, moyennant 1000 livres le premier et 500 livres le second. — Copies des enquêtes sur la vie et les mœurs des acquéreurs; — d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV fixant les feux de Charmes à 1 et 1/4, de Saint-Donat à 4 et 1/2, de Bathernay à 1 et 1/2, de Bren à 2 et 1/3, et de Margès à 1/2 feu. — Adjudication d'affranchissement de fonds taillables à Pizançon par les commissaires généraux à noble Humbert Leblanc, sieur de Mions, de 55 livres, au prix de 861 livres; — à Brenier, de 41 livres, au prix de 662 livres. — Vérification des dégâts de la grêle des 1er mai, 4 et 18 juillet, à Chevrières, Saint-Apollinard, Bessins, Saint-Véran et Blagnieu. — Sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur d'Achard, Bonnet, Bourjoud, Bresse, Charpeney, Chatrousse, etc.

C. 519. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1660. — Actes d'affranchissement par : Dantour, procureur au bailliage de Saint-Marcellin, de 21 livres de tailles à Saint-Marcellin et Montagne, au prix de 347 livres; — noble Arnoux Deloulle et Hélène Tardy, sa tante, de 220 livres à Montmiral, Onay et Pizançon, pour 3525 livres; — Deschamps, de 4 livres à Saint-Lattier, pour 69 livres; — noble Christ. Duvivier, greffier civil du Parlement de Grenoble, de 56 livres à Moirans, pour 904 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, contrainte en paiement de tailles, vérification d'encans, etc., pour Chirouse, de Cluse, Dallier, Dauphin, David, Gasparde Ducros, dame de Lescot; Echinard, Escoffier, etc.

C. 520. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1660. — Informations à la requête de Faure, Gaste, Genthon-Grobat, Gilbert, Gondran, pour violation de séquestre, à Moras, à Brezin, à Saint-Ange-sur-Peyrins, à Roybon, aux Plans-lès-Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc. — Sentences du bureau de l'Élection en paiement de tailles, pour Fayard, Fontbonne, Frère, Gachet, Gillet, Grand, Joud, etc.

C. 521. (Portefeuille.) — 72 pièces; 1 cahier in-8°, 16 feuillets, papier.

1660. — Vérification par Deloulle des dégâts de la grêle à Marcillole, à Montagne et à Murinais. — Affranchissement de 29 livres de tailles à Réaumont, au prix de 467 livres, en faveur de noble Hugues de Rosset, sieur de La Martillière; — de 7 livres à Saint-Marcellin, au prix 117 livres, en faveur de G. Mathieu, docteur en médecine. — Rôle de la taille à Montchenu, s'élevant à 391 livres, dont 173 pour les consuls de Veynes; 139 au marquis d'Arzilliers, capitaine au régiment du cardinal Mazarin; 5 au châtelain, pour ses vacations, etc. — Ordonnance de décharge de 2 feux à Montrigaud, à cause de la distraction du mandement de la paroisse de Saint-Bonnet. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Lantelme, Magnet, Martignat, Millard, Moyne, etc.

C. 522. (Portefeuille.) — 83 pièces; 1 cahier in-8°, 29 feuillets, papier.

1660. — Affranchissement de 83 livres de tailles à Bessins, au prix de 1343 livres, en faveur de Nivolet, docteur en médecine; — de 65 livres à Margès, Reculais et Charmes, pour 1049 livres, en faveur de Pardessus, chanoine de Saint-André, à Grenoble, aumônier du duc de Lesdiguières. — Réception par le bureau de Pautrieu en l'office de secrétaire-greffier à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Izeaux. — Compte-rendu des recettes et dépenses de Notaire, fermier du tribut de l'entrée du vin à Romans, pour le prix de 2547 livres. — Sentences pour paiement de tailles en faveur de Némoz, Ogier, Palay, Pellat, Peloux, Pied, Rambaud, Revol, Roux, etc.

C. 523. (Portefeuille.) — 60 pièces; 1 cahier in-8°, 11 feuillets, papier.

1660. — Vérification par Deloulle des dégâts de la grêle des 10 et 21 mai, à Saint-Antoine, à Thodure et à Viriville; du 18 juillet, à Varacieu. — Ordonnance de décharge de 2 feux et 1/2 à Saint-Antoine. — Rôle de la taille de Saint-Geoirs, mandement de Saint-Étienne, s'élevant à 643 livres, dont 562 pour le receveur des tailles.

— Affranchissement par les Ursulines de Romans de 22 livres de tailles à Saint-Donat; — par noble Guill. de Sautereau, conseiller au Parlement de Grenoble, de 7 livres à Moirans; — par dame Louise Dubois, veuve de noble Pierre Thomé, de 130 livres à Montrigaud, Hauterives et Montchenu, etc. — Sentences du bureau et procédures pour paiement de tailles en faveur de Royanez, Sarras, Tivolle, Valette, Vivier, etc.

C. 524. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1660-1661. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Renevier-Bois, contre Maurice Mandrin; — Courrier, contre Jobert; — Brunier, contre Bergerand; — Berard-Guillot, contre Boissieu; — Pays, contre Jean de La Croix; — Reymond, contre Royanez; — Boissat, contre Falcoz; — Collin, contre Javelle, etc.

C. 525. (Registre.) — In-4°, 420 feuillets, papier.

1661-1662. — Causes portées devant le bureau : Rollot, contre Gojon; — Teysier, contre Rival; — Rosier, contre les consuls d'Albon; — Savoye, contre Richard; — Magnin, contre Roux; — Novat, contre Lion; — Brossat, contre Bressieu; — La Revollière, contre les consuls de Roussillon; — d'Arzac, contre Soulas; — Curtil, contre Astruc; — Termoz, contre Trollier, etc.

C. 526. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1661. — Affranchissement par Jacques Coste, président au Parlement de Grenoble, de fonds taillables à Charmes, Bathernay, Peyrins, Saint-Donat et Marsas. — Enquête sur l'évasion des prisons de Romans du secrétaire-greffier d'Anjou, à la requête de Blachette et du procureur du Roi. — Sentences du bureau portant contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Allibe, Balmat, Boisson, Brunel, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 527. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1661. — Affranchissement de 37 livres de tailles à Beaumont-Monteux et Serves, au prix de 756 livres, en faveur de Jean de La Croix, seigneur de Chevrières. — Enquête pour Christophe, chirurgien, et Notaire, fermiers du tribut des boucheries à Romans, contre un jardinier de la ville, prévenu de voies de fait sur leurs commis. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Clément, Christophe, David, etc. — Parcelles de dépens attribués à Chonet, Colombat, etc.

C. 528. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1661. — Requête à l'Intendant par Genthon, greffier de l'Élection, au sujet de la réception de Fay en l'office de greffier. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, vérification d'encans, etc., en faveur de Delange, Duplessis, Eymin, Faure, Follu, etc. — Parcelles de dépens attribués aux mêmes personnes.

C. 529. (Portefeuille.) — 46 pièces; 1 cahier in-8°, 20 feuillets, papier.

1661. — Affranchissement par Hours, de 541 livres de tailles à Crépol, au prix de 875 livres; — par Lambert, de 24 livres à Villard-Chevrières; — par noble Louis de Leusse, de 8 livres à Roussillon. — Réception de Lavis en l'office de premier élu. — Sentences du bureau pour paiement de tailles en faveur de Goudard, G. de Grolée, Guigou, Janvier, Lambert, Mantha, etc.

C. 530. (Portefeuille.) — 51 pièces; 1 cahier in-8°, 18 feuillets, papier.

1661. — Affranchissement par la communauté de Margès, de 91 livres de tailles, au prix de 1466 livres. — Rôle de la taille de Montchenu allant à 2625 livres. — Sentences du bureau de l'Élection portant contrainte en paiement de tailles, défauts, etc., en faveur de Martel, Mognat, Paquien, etc. — Parcelles de dépens pour les mêmes personnes.

C. 531. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1661. — Affranchissement par de Pressins, notaire à Saint-Vallier, de 39 livres de tailles, au prix de 630 livres. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, pour Pays, Peyret, Prompsal, Rambaud, Rey, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Perrin, Robin, Rollot, etc.

C. 532. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1661. — Vérification par Lambert des ravages du Rhône à Roussillon, dans les premiers jours de janvier; — à Sablon, à la même époque. — État général des dettes de La Sône, s'élevant à 5473 livres, dont 1735 à l'avocat Barbier; 334 à Marie Girard, femme de Simon, châtelain de Chatte; 405 à Rubichon, etc. — Actes de la délivrance du tribut de l'entrée du vin étranger dans Romans à Notaire, pour 848 écus; — d'assemblée générale des habitants de Saint-Bonnet, au sujet de leur séparation d'avec Montrigaud.

C. 533. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1662. — Parcelles de dépens attribués par le bureau à Allibe, Armand, Badier, Bon, Bonjour, Buisson, etc., s'élevant de 7 à 499 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Allex, Begot, Boissieu, Bouilloud, Bouchier, etc.

C. 534. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1662. — Informations par le bureau, à la requête de Charavil, receveur des tailles à Romans, contre un chirurgien qui a menacé le sergent chargé de saisir ses meubles. — Parcelles de dépens pour Caillet, Chaboud, Châtenier, Cohas, Couturier, etc., variant de 6 à 122 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., en faveur de Camet, Chaléat, Charvat, Coindet, etc.

C. 535. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1662. — Informations par le bureau, à la requête de Christophe, receveur du rôle de la taille royale à Romans, contre des contribuables qui se sont opposés à une saisie. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de représentation de gages saisis, etc., et parcelles de dépens pour Crozat, David, Delange, Duvivier, Effantin, etc.

C. 536. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1662. — Sentences du bureau portant défaut, contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Fay, Feugier, Fournier, Frère, Gautier, Gerboud, Girard, etc.

C. 537. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1662. — Ordonnances du bureau relatives : à la nomination du syndic des forains de Peyrins, à la requête de Lhoste, châtelain du mandement; — aux demandes en paiement de tailles faites par Gouit, Grenon, Jolly, Lebaud, Louvat, Mantha, Marchand, Meynier, etc.

C. 538. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1662. — Vérification par Deloulle, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 21 septembre à Moirans; du 8 juin à Morette. — Ordonnances de décharge : de 1 feu et 7/24 à Moirans; — de 1/4 de feu à Mollard-Bochard; — de 3/4 de feu à Montbreton; — de 3/4 de feu à Morette; — de 1/3 de feu à Mureils; — de 1 feu et 1/2 à Nerpol, à cause des pertes causées par les orages et des acquisitions foncières de la noblesse. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Michon, Nivolet, Nivon, Notaire, Paquien, Pays, etc.

C. 539. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1662. — Vérification par Deloulle, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 21 septembre à Rives, avec l'ordonnance de décharge de 1 feu et 1/2. — Parcelles de dépens adjugés à Pagey, Pellerin, Ponchon, Prompsal, Rollot, etc. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., pour Perroud, noble Fr. Pingré, seigneur de Montauban; Poncet, Rodillon, Rojat, etc.

C. 540. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1662. — Ordonnances du bureau portant décharge : de 1 feu et 1/2 à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, à cause des acquisitions foncières de la noblesse; — de 1 feu à Tullins, où la grêle du 21 septembre a fait des dégâts considérables aux récoltes. — Procédures et sentences en paiement de tailles pour Sauze, Simond, Testa, Tribollier, Vachier, Virepui, Visaget, etc.

C. 541. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1663. — Informations devant le bureau : pour violation de séquestre, à la requête de Badier, consul d'Hauterives, contre des habitants de Saint-Germain; — pour abattis d'arbres dans le bois communal de Lentiol, à la requête de Bellerand, consul. — Requête aux élus par les consuls de Beaucroissant, pour obtenir vérification des dégâts de la grêle. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de rétablissement de séquestre, etc., en faveur d'Allicot, Barbier, Blain, Bournagay, etc.

C. 542. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1663. — Informations devant le bureau pour injures et violences à un sergent royal et pour violation de séquestre, à la requête de Christophe, receveur des tailles à Romans, et de Collombat-Roux, de Châtenay-sur-Viriville. — Parcelles de dépens pour Calliat, Camet, Carlin, Choin, Claret, Couturier, Crozat, etc. — Sentences en paiement de tailles pour les mêmes personnes.

C. 543. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1663. — Sentences du bureau portant défaut, contrainte en paiement de tailles, vérification d'encans, etc., pour Dallier, David, Dessables, Duc, Durand, etc. — Informations pour violation de séquestre, à la requête de Clavel, contre Téolier. — Parcelles de dépens attribués à Doyne, Duplessis, etc.

C. 544. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1663. — Requête au Parlement par Genthon, représentant l'abbé d'Espesses, co-seigneur de Serre (Grand-Serre) avec la comtesse de Rochefort, au sujet de l'office de secrétaire-greffier que s'attribue Bolliaton. — Sentences du bureau pour défaut, vérification d'encans, etc., en faveur de Durif, Favelot, Gonon, Gelas, Girin, Gondoin, etc. — Parcelles de dépens pour Faure, Fournet, Gillet, Gondran, etc.

C. 545. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1663. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, vérification d'encans, etc., pour Grégoire, Grenhac, Guigou, Guillermier, Jassoud, Juveneton, La Porte, Marc, Marquis, Meilhe, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Grosset, Lacour, etc. — Requête aux élus par Joubert, receveur du rôle de l'étape à Roybon, afin d'être mis en liberté, après quatre mois de détention, pour non-paiement de 400 livres dues aux étapiers de Die par noble Daniel de Fassion, contribuable de Roybon.

C. 546. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1663. — Requête aux élus par Michallet, consul de Cras, contre un individu qui l'a frappé. — Certificat de réception de l'ordonnance de l'intendant relative aux dettes des communautés, par Millard, consul de Romans. — Parcelles de dépens attribués à Meynier, Mognat, Monier et Mottin. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Micoud, Monier, Mottin, etc.

C. 547. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1663. — Procédures devant le bureau de l'Élection contre des individus de Claveyson et de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, accusés de violation de séquestre, à la requête de Peyret et de Perroud. — Rôle de la taille négociale de Quincieu, mandement de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, s'élevant à 215 livres. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, de contrainte en paiement de tailles et de droits d'octrois, pour Neyroud, Ogier, Pagey, Pays, Perrin, Poncet, etc.

C. 548. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1663. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Ratel, Reynaud, Richard de Fontaine, Romanet, Ronjat, Royannez, s'élevant de 9 à 98 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles ou de droits d'octroi, etc., pour Rebatet, Revel, Ricol, Rollot, Rosset, etc. — Assignation à Milloud, consul de Montchenu, de payer au receveur de Romans 359 livres d'aides.

C. 549. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1663. — Procédures devant le bureau de l'Élection : pour violation de séquestre contre des individus d'Anjou, de Saint-Bonnet-de-Montrigaud et de Tullins, à la requête de Sarrasin, Tardy, Brutia et Treillard ; — pour Servain, charpentier, contre Notaire, fermier du tribut de l'entrée du vin étranger à Romans. — Servain, ayant acheté la vendange de Barthelot, refusait d'en payer l'entrée, parce que, en acquittant la dîme à Romans, il soutenait que son vin n'était pas étranger. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Sauze, Sonier, Sotton, Songond, Béthune de Sully, Thomé, Tourreis, Vicat, Vincendon, etc.

C. 550. (Registre.) — In-4.°, 187 feuillets, papier.

1663-1664. — Enregistrement des présentations de procureurs : Reymond, pour Tranchant, contre Charrier ; — Chaléat, pour Guillermin, contre Ollier ; — Genthon, pour Fontbonne, contre Bret ; — Delacour, pour les consuls de Roybon, contre Ballet ; — Chonet, pour Pierre de Chaste, contre Malossane ; — Chabran, pour Peyroche, contre Notaire, etc.

C. 551. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (2 imprimées).

1664. — Édit et arrêt du Conseil d'État portant suppression des offices de receveurs particuliers des paroisses, d'auditeurs des comptes et de secrétaires-greffiers des communautés. — Règlement sur les salaires des huissiers et sergents des Élections. — Sentences du bureau

octroyant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens à Achard, Allan, Alhon, Allicot, Ballet, Blanc, Bourrut, Bois, Butherin, etc.

C. 552. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1664. — Informations devant le bureau de l'Élection, à la requête : de Charavil, contre Butherin; — de Chorier, contre Davignon; — de Colin, contre Masson; — de Combe, contre Montégut et Fay, pour violation de séquestre, injures et voies de fait. — Davignon, exacteur d'un rôle de taille à Moras, avait envoyé un soldat chez Gaspard Chorier, contribuable en retard; ce dernier voulut aussitôt se libérer; mais Davignon refusa de recevoir sa cote et l'accabla d'injures. De là, plainte de Chorier et emprisonnement de Davignon. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Carlet, Challan, noble G. de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet; Chevalier, Clavel, Comte, Coste, etc.

C. 553. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1664. — Plainte au bureau de l'Élection par Crozel, fermier du tribut des boucheries, contre un boucher qui a refusé de lui ouvrir son établissement. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour Courrier, Christophe de Piedmenu, conseiller du Roi au Parlement de Metz; Crozat, David, Dochier, Dolive, Duport, Eynardon, Étienne, etc.

C. 554. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1664. — Acte de soumission et de caution juratoire par Flasseur, mis en liberté, à la condition de se représenter s'il en est requis. — Sentences du bureau de l'Élection portant défaut, contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Fontcouverte, Pierre de Fontaine, Gelas, Germain, Gery, Gillet, Goudard, Grosjean, Guillaud, etc.

C. 555. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1664. — Rôle de la taille royale d'Izeaux s'élevant à 4670 livres. — Ordonnance de décharge de 3/4 de feu à Morette, à cause des pluies et des orages du commencement de juin. — Sentences du bureau portant contrainte en paiement de tailles, défaut, etc., en faveur de Hours, Jolly, Jullien, Letis, Magnat, Moyet, Mottin, etc. — Requête aux élus par de Lyonne de Leissins, seigneur de Triors, Mercurol, Flandènes et Génissieu, afin d'interdire à Romans le passage de l'Isère en bateau. — De Lyonne avait fait reconstruire le pont sur ses vieilles arches, et obtenu, en conséquence, un droit de passage, fixé par les trésoriers de France.

C. 556. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1664. — Plainte contre Follion, nommé péréquateur de la taille destinée à payer la construction d'un presbytère à Peyrins, lequel refuse d'exercer sa charge. — Assemblée des habitants du même lieu devant Deloulle, président de l'Élection, au sujet de 5606 livres de tailles dues à Romanet, receveur de l'Élection. — Requête aux élus par Revol, ancien consul de Montchenu, emprisonné à Romans faute de payer à Prompsal 150 livres qui n'étaient pas portées sur son rôle. — Sentences en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Nivon, Notaire, Noyeret, Pellerin, Perrier, Rey, Robert, etc.

C. 557 (Portefeuille.) — 22 pièces; 2 cahiers in-8°, 118 feuillets, papier.

1664. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Rodet, Rollot et Romanet, s'élevant de 14 à 286 livres. — Sentences en paiement de tailles, défaut, etc., pour les mêmes personnes et pour Richon et Robert.

C. 558. (Portefeuille.) — 83 pièces; 2 cahiers in-8°, 79 feuillets, papier.

1664. — Parcelles de dépens attribués par le bureau à Rond, Serment, Sottet, Tabaret, Tourreis, Vallette, Vivier, Vourey, etc. — Procédures devant l'Élection pour les consuls de Romans, contre Christophe, Chevalier et Tabaret. — Christophe, receveur des tailles de la ville, avait exigé 7 livres d'Aubijoux, ferblantier, et celui-ci prétendait ne rien devoir, parce que, l'année précédente, il avait payé 12 livres, droit de nouveau-venu. — Chevalier, maître charpentier, avait exécuté pour la ville divers travaux et fourni pour 142 livres. — Tabaret, ancien consul, avait été condamné par Bochart, intendant, à payer, pour logements militaires, 5890 livres à Robert et à d'autres logeurs; mais l'état de ses billets de logement prouva que cette somme avait été réellement dépensée au passage des gens de guerre.

C. 559. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1664-1665. — Causes portées devant le bureau de l'Élection : Massy, demandeur en rétablissement de séquestre, contre Thibaud; — la veuve de P. de Lagrange, avocat, demanderesse en paiement de tailles, contre Gitton; — Giraud, contre Fiard; — Vivier, contre Ageron; — Frère, contre Revol; — Garagnol, contre Bosse; — Triboullier, contre Pellerin, etc. — Table alphabétique, par prénoms, à la fin.

C. 560. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1665. — Causes portées devant le bureau : Monier, demandeur en paiement de tailles, contre Jassoud; — Rigondin, en représentation de gages, contre Mouricand; — Detroyat-Foiti, en ouverture de saisie, contre Durif; — Grosset, contre les consuls de Romans; — Rosier, contre Arnaud; — Avignon, contre la veuve Rozeron, etc. — Table alphabétique au commencement.

C. 561. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (2 imprimées).

1665. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV pour le recouvrement des deniers royaux et revenant-bons, confié à Berthon, sieur du Bourg, et à Rousseau. — Ordonnance de décharge de 2 feux à Albon, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts des pluies. — Procédures pour noble Philippe de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, capitaine de cavalerie, contre Anne Mottin. — La communauté de Beaumont-Monteux, s'étant imposé une taille pour acquitter ses dettes, avait compris au rôle le seigneur de La Barge, qui se prétendait exempt. — Sentences du bureau pour défaut, violation de séquestre, etc., et parcelles de dépens en faveur d'Allard, Ancelin, Badier, Bergeron, Boissonnet, Bouzon, Buissonnet, etc.

C. 562. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1665. — Ordonnances du bureau qui déchargent : de 1/4 de feu pendant trois ans la communauté de Roussillon, à cause de l'incendie de la grange de Chappa, à Saint-Maurice-de-l'Exil, valant plus de 1500 livres; — de 1 feu et 1/4 à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où les dépenses des gens de guerre depuis huit mois, le débordement des eaux et l'incendie des maisons Constantin et Pascalin ont causé des pertes considérables. — Requête aux élus par les consuls de Claveyson, où « par l'injure du grand » hyver et mauvais temps de froid les vignes et noyers de » leur mandement sont presque tous morts, » et leur revenu diminué de plus de moitié. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Callier, Carlet, Champion, Chaptal, Clavel, Combe, Courrier, Cuzin, etc.

C. 563. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1665. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à David, Delhorme, Eynard, Fleury, etc., s'élevant de 9 à 43 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Drevet, Dubouchet, Durif, Esprit, noble Noël Faure, sieur Du Cros; Fontbonne, Fournet, etc.

C. 564. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre et voies de fait, à la requête de Gerboud et de Gillet, receveurs des tailles à Varacieu et à Saint-Marcellin. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Frère, Ginestous de La Tourrette, seigneur de Saint-Cierge, maréchal des camps et armées du Roi; Girin, Goudard, Guillaud, etc.

C. 565. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1665. — Requête aux élus par les consuls de Mureils, afin d'obtenir vérification des dommages que le froid rigoureux a fait éprouver à leurs arbres. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Hours, Izerable, Jomaron, Juvenet, de La Croix de Chevrières, Malbruni, Mathieu, Monier, Notaire, Ogier, etc.

C. 566. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau pour la diminution des feux de Reculais (Arthemonay), à cause des acquisitions de fonds roturiers faites par noble Romain de Rochechinard, seigneur du lieu, avec l'ordonnance de décharge de 3/8 de feu. — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour Pagey, Pallay, Perrier La Perrière, Pied, Poncet, Ravit, Rosset, etc.

C. 567. (Portefeuille.) — 85 pièces; 1 cahier in-8°, 51 feuillets, papier.

1665. — Rôle de la taille de Roussillon, s'élevant à 7034 livres, dont 2665 de lançon, 133 pour le fermier de la seigneurie et le secrétaire-greffier, 107 pour le droit de recette du consul, etc. — Ordonnances de décharge de 1 feu à Saint-Lattier, de 1/4 quart à Saint-Vallier et de 1 feu à Vals, à cause de l'hiver rigoureux et des ravages de la Galaure. — Sentences du bureau pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Roux, Rusand, Saget, Serment, Suppat, Triboullier, Vaultrier, Vourey, etc.

C. 568. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (2 imprimées).

1666. — Ordonnances du roi Louis XIV, portant défense aux gens de guerre d'exiger des fournitures gratuites de charrois et de bêtes de trait pour leurs armes et bagages, et de convertir l'ustensile en argent. — Réception d'Aimar Brenier, nommé substitut du procureur du Roi en l'Élection, par le procureur général du Parlement. — Procédures et sentences en paiement de cotes de tailles, droits d'octroi, etc., et parcelles de dépens pour Achard, Arcenay, Armand, Barruyer, Boffard, Bolut, Bourdet, Breyton, Callet, Carre, Chabrey, etc.

C. 569. (Portefeuille.) — 73 pièces; 1 cahier in-8°, 18 feuillets, papier.

1666. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 720 livres. — Procédures pour les consuls de Montchenu, contre ceux de Crépol. — Par transaction du 22 mai 1595, les deux communautés réglèrent la taillabilité de leurs fonds respectifs; mais les consuls de Crépol persistant à cotiser les possesseurs de quelques terres à Montchenu, les consuls de cette localité réclamèrent des dommages-intérêts. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., pour Chaix, Chaléat, Champion, Collonge, Christophe, Drevet, Dupoile, Durif, etc.

C. 570. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1666. — Informations à la requête de Garon, Izerable et autres fermiers des tributs des boucheries, du poids des farines, etc., contre des habitants de Romans qui ont contrevenu aux règlements sur les octrois. — Ordonnance de décharge provisoire de 1/4 de feu à La Forteresse, en attendant la vérification des degâts de la grêle et des inondations. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Esprit, Flasseur, Gabet, Gillibert, Gitton, Goudard, Jomaron, etc.

C. 571. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1666. — Ordonnance de décharge provisoire de 1/4 de feu à Montbreton, à cause des pertes et dommages éprouvés par la communauté. — Sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., procédures et parcelles de dépens pour nobles La Croix de Chevrières et François de Langon, Mars, Massy, de Merez, Mouchet, Pallas, Parra, Pays, Pellerin, etc.

C. 572. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1666. — Informations pour violation de séquestre, voies de fait contre des exacteurs de tailles, contravention aux règlements sur les octrois de Romans, etc., à la requête de : Perroud, contre Cuzin; — des consuls de Romans, contre Tivolle, de Lens-Lestang, et Portier, consul de Moras; — de Suppat, contre Prohet; — de Thomé, contre de Geys, etc. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Poudrel, Ravel, Roux, Silvidre, Teyssier, Uzel, Vinois, etc.

C. 573. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1666-1667. — Causes portées devant le bureau : Monier, demandeur en paiement de tailles, contre Viossat; — Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre la veuve Deloulle; — Trenat, bourgeois de Romans, contre noble Pierre de Boffin, seigneur de Parnans; — Chalamel, contre Habrard; — Fontbonne, contre Bourniol, etc. — Table au commencement.

C. 574. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1667. — Requête aux élus par les consuls de Bren, pour la vérification des dégâts de la grêle du 21 août; — conclusions de Brenier, procureur du Roi, favorables à la diminution de 1 feu. — Sentences du bureau portant contrainte pour paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur d'Allibe, Allemand, la veuve de noble Bertrand Auberjon de Buissonrond, seigneur de Murinais; Baille, Bathernay, Bergier, Blain, Bocon, Bourget, etc.

C. 575. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1667. — Acte d'affranchissement par les commissaires royaux à Marguerite Burais et à Point de 40 livres de tailles à Charmes. — Sentences en rétablissement de séquestre, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Brossat, Bugnol, Chalamel, Chaffal, Chassagne, Combe, Coste, etc.

C. 576. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1667. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Cothonay, Cornu, Cultil, Dolagne, Durif, de La Fayolle de La Torne, Ferlay-Bouchard, Fontbonne, Garnier, etc.

C. 577. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1667. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Genthon, Gillet, Gillibert, Ginet, Giraud, Gontier, Goudard, Grosset, Guillet, etc., s'élevant de 12 à 297 livres. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, pour noble de Gilliers, sieur du Rosier; Giroud, Guerin, etc.

C. 578. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1667. — Appointements entre Antoinette Jomaron, veuve Rivoire, demanderesse, et Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard, sieur de Crève-Cœur, portant ouverture de saisie; — noble de Langon, contre Thomé, sieur de La Maison-Carrée, à Montchenu, pour paiement d'une cote de taille de 24 livres. — Procédures devant le bureau, sentences de défaut, de contrainte en paiement d'impôts, etc., et parcelles de dépens pour Heuvrard, Homier, Jacotin, Lagrange, Marquis, Michallard, Mouchet, etc.

C. 579. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1667. — Affranchissement de 1 sol de taille à Saint-Donat, par Palherèy; — de 2 sols au même lieu, par Guignon-Pays. — Procédures devant le bureau pour Pellerin, contre Charavil, en paiement d'une cote de taille, avec le compte de la recette faite par Pellerin, Brun et Vincendon, sur le rôle que la ville de Saint-Marcellin leur a donné en paiement du quartier d'hiver de 1646, s'élevant à 30,739 livres. — Sentences du bureau pour vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Nivolet, Ogier, Pautrieu, Pays, etc.

C. 580. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1667. — Vérification par Lambert, élu, des dégâts de la grêle et de la pluie à Poliénas, où la taillabilité a diminué d'un quart. — Ordonnance de décharge de 1/3 de feu à Bren, applicable aux pertes éprouvées par Popon, châtelain du marquisat de Claveyson, dans l'incendie de sa grange de Laye. — Sentences du bureau portant rétablissement de séquestre, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Perrin, Perrossier, Plantier, Poncin, Ravit, Rival, etc.

C. 581. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1667. — Requête aux élus par les consuls de Saint-Vallier et de Tullins, où le 20 et le 21 août la grêle, l'orage et la pluie ont causé de grandes pertes. — Ordonnance de décharge de 11/48 de feu à Saint-Véran. — Conclusions du procureur du Roi en l'Élection favorables à la réduction de 3 feux à Tullins. — Sentences du bureau portant contrainte en paiement de tailles, défaut, etc., et parcelles de dépens pour Servonnet, Suppat, Tabaret, J. Thomé, sieur de La Freidière; Vassy, Vivier, etc.

C. 582. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1667-1668. — Causes portées devant le bureau : Nivolet, contre les consuls de Beyssins; — Bonnardon, contre ceux de Rives; — Dallier, contre Bon; — Jacotin, contre Sauze; — Arnoux, contre Pascal; — La Barre, contre Girard-Guapin, etc. — Table au commencement.

C. 583. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1668. — Ordonnances du bureau : allouant 30 sols de vacation par jour à Billoud-Brotel, auditeur des comptes et péréquateur des tailles à Montferrier; — déchargeant de 1 feu la communauté de Bren, à cause des dégâts de la grêle. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., informations pour violation de séquestre, refus de payer les droits d'octroi, et parcelles de dépens en faveur d'Achard, Ageron, Allian, Anne Auberjon de Buissonrond, Bellerand, Blondon, Bouchier, Brunier, Butherin, etc.

C. 584. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1668. — Ordonnance du bureau déchargeant : la communauté de Roussillon de 1/2 feu, applicable aux pertes éprouvées par Chapas et Dard, dans l'incendie de

leurs maisons; — celle de Crépol, de 1/4 de feu. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, d'étapes ou de droits d'octroi, etc., et parcelles de dépens pour Sibeud-Cart, Cattin, Chanas, Chapais, Chorier, Collonge, Cublier, Dallier, etc.

C. 585. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1668. — Sentences du bureau portant représentation de fruits saisis, défaut, vérification d'encans, ouverture de saisie, etc., et parcelles de dépens pour Davignon, Dessables, Dijon, Drevet, Ducros, noble Louis de Falcos, sieur de Maubec; Fayard, Folhon, Gelas, Genthon, etc.

C. 586. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1668. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Gelibert, Girard, Giroud, Gondoin, Joud, Juvencton, etc. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., pour Giraud, Grand, Grosjean, Gurle, Labarre, Lagrange, etc.

C. 587. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1668. — Requête aux élus par les consuls de Mantaille, pour obtenir diminution de leurs feux, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts de la grêle. — Informations contre le châtelain d'Anjou, qui a injurié et frappé Martin, receveur des tailles de la communauté. — Élargissement d'un contribuable de Lentiol, « qui n'a aucun » bien au soleil et aucun moyen de vivre en prison. » — Sentences de défaut, de rétablissement de séquestre, etc., et parcelles de dépens pour noble de Langon, Marchand, Margalian, Mazet, Monier, etc.

C. 588. (Portefeuille.) — 73 pièces; 1 cahier in-4°, 19 feuillets, papier.

1668. — Ordonnances de décharge : de 1 feu à Montbreton, à cause des acquisitions de la noblesse et des dégâts de la grêle; — de 1 feu 1/2 à Montmiral, où le 26 août les vignes ont été dévastées par une tempête; — de 1 feu à Nerpol et à Vatillieu, ravagés par les eaux le 31 juillet. — Requête des habitants de Morette pour obtenir soulagement de 2 feux, par suite des inondations du 1er août. — Rôle de la taille royale de Montchenu s'élevant à 1718 livres, dont 1533 pour le receveur de l'Élection, 50 au secrétaire-greffier, 5 au châtelain pour ses vacations, etc. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Mouchet, Notaire, Ollier, Parra, Pellat, Perret, Pillaud, Raboin, etc.

C. 589. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1668. — Vérification par Deloulle, président de l'Élection, des dégâts de la grêle du 25 juin à Roussillon; — ordonnances de décharge : de 1 feu à Roussillon; — de 7/12 de feu à Saint-Marcellin; — de 1/2 feu à Beaurepaire, applicable à J. Tissot, docteur-médecin, dont la grange a été incendiée. — Procédures pour violation de séquestre, sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens en faveur de Rabot, Rey, Richon, Rolland, Servonnet, Sonier, Tiollier, Vincent, etc.

C. 590. (Registre.) — In-4°, 653 feuillets, papier.

1664-1669. — Enregistrement des présentations de procureurs devant le bureau : Chaléat, pour Cornu, contre les consuls de Saint-Vérau; — Chabran, pour Viossat, contre Pellat; — Reymond, pour Moirans, contre Dolive; — Genthon, pour Laurence Favier, contre Lambert; — Delacour, pour les consuls de Poliénas, contre Girardin, etc.

C. 591. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1668-1669. — Causes portées devant le bureau : Chapel, contre Barruyer; — Collombat, contre les consuls de Vinay; — Blachette, contre Gendre; — Gagou, contre Siméan; — Dijon, contre Blanche Fuzier; — Rambaud, contre Arcenay, etc. — Table au commencement.

C. 592. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1669. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV relatif au recouvrement des deniers provenant de la recherche des usurpateurs de titres nobiliaires. — Déclaration au greffe de l'Élection par Brenier, avocat à Romans, de conformité à l'arrêt qui précède. — Ordonnances du bureau : pour l'enregistrement de l'arrêt du Parlement de Toulouse, en faveur de noble Allemand, sieur de Montrigaud; — pour décharge de 1 feu à Bren et à Brezin. — Vérification, par Vincent, des ravages des eaux dans cette dernière communauté. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Allibe, Armand, Bergier, Blondon, Borrel, Bouchier, Bret, etc.

C. 593. (Portefeuille.) — 69 pièces; 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier.

1669. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 722 livres. — Ordonnance de décharge de 3/4 de feu à Chatte. — Informations devant le bureau, à la

requête de Crozel et des autres fermiers du poids des farines de Romans, contre un boulanger. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Brioude, Brun, Camus, Charrière, Culherier, etc.

C. 594. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1669. — Procédures devant le bureau pour Dupuy, bourgeois de Saint-Saturnin (Saint-Sorlin), contre noble Charles de Murat-Lestang, seigneur de La Perouse et La Méherie, héritier de noble Pierre de Lestang, son père. Ce gentilhomme réclamait à Dupuy le remboursement des tailles d'un fonds échangé entre Étienne de Lestang et Louis Coste, oncle de Dupuy. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Dalicieu, Delaye, Duchêne, Gabet, Gillet, Gravit, Guigou, etc.

C. 595. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1669. — Ordonnance du bureau pour l'enregistrement des provisions de l'office de secrétaire-greffier de Montrigaud. — Sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., et parcelles de dépens pour Jaquemet, Joud, Lambert, Lebaud, Mazerat, Millan, Mercier, Ogier, etc.

C. 596. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1669. — Informations devant le bureau, à la requête de Pays, pour violation de séquestre. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, de contrainte en paiement de tailles, etc., en faveur de Pagey, Pautrieu, Pays, etc.

C. 597. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1669. — Procès-verbal de visite par Vincent, conseiller élu, de Poliénas, Châteauneuf-de-L'Albenc et Cras. Poliénas, situé en pays montueux, a eu ses blés gâtés par les brouillards; à Châteauneuf, le froid a fait périr les arbres fruitiers; les tailles de Cras sont excessives et les eaux pluviales emportent les récoltes. — Ordonnance de prorogation de décharge de 1/3 de feu à Bren, à cause de l'incendie de la grange de Popon. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Pautrieu, Pellerin, Poncet, Ravit, Roux, etc.

C. 598. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1669. — Requête aux élus par les consuls de Tullins, pour obtenir une diminution sur leurs feux. — Ordonnances de décharge : de 1 feu 1/2 à Saint-Vallier; — de 2 feux à Tullins; — de 1 feu à Vinay, à cause des dégâts de la grêle et des ravages des eaux pluviales. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Roze, Servien, Tissot, Triolle, Vivier, etc.

C. 599. (Cahier.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1668-1670. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatifs : à l'exercice de la religion réformée; — à la recherche des usurpateurs de titres nobiliaires; — à la décharge de 4 feux à Roussillon; — au salaire des huissiers et sergents de l'Élection, etc. — Transcription : des provisions de président de l'Élection pour Pierre Deloulle; — de la quittance de 6600 livres de principal et 2 sols par livre et 432 livres pour le droit de marc d'or de l'office précité; — de l'arrêt du Parlement sur les amendes dues au Roi dans les bailliages, sénéchaussées et autres siéges royaux; — des requêtes des consuls de Saint-Vallier, de Champagne, de Brezin, de Viriville, etc., pour obtenir la permission de s'imposer diverses sommes.

C. 600. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1669-1670. — Causes portées devant le bureau : Volozan, demandeur en représentation de gages saisis, contre Bert; — Poncet, contre Ageron; — Pays, demandeur en paiement de tailles, contre Bourdat; — Dallier, contre Verfeil; — noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset, contre la veuve Guerre, etc.

C. 601. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 57 feuillets; 57 pièces, papier (1 imprimée).

1670. — Édit du roi Louis XIV servant de règlement pour la Chambre des Comptes de Grenoble. — Procès-verbaux de visite par Savoie, conseiller élu, des communautés de Montchenu, Serre, etc. — Le froid de l'hiver a détruit les vignes et « l'esté a esté sy chaud et sy sec que » les prez nont jetté aucunes herbes, » à Montchenu, Serre, Roybon, Murinais, Varacieu, Vatilieu, Tullins, Beaucroissant, Rives, Réaumont, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Sillans, Izeaux, Brezin, Bressieu, Viriville et Thodure. — Vérification des pertes de même nature et ordonnances de décharge à Albon, Beaufort, Beaurepaire, Beyssins, Blagnieu et Bourg-de-Péage. — Affranchissement de tailles à Charmes et à Saint-Donat, pour Barres, Repiton, Riche et Traversin. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Berthier, Bouvier, Buisson, etc.

C. 602. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1670. — Vérification par Vincent, élu, des pertes que l'hiver a causées à Chantesse, à Chapuisière, à Chatte, à Cras et Crépol. — État des dommages soufferts à Claveyson dans l'incendie des maisons Passeris et Martin, s'élevant à 650 livres. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Carre, Chabert, Chapeyron, Chevalier, Chilliard, Christophe, Cuzin, etc.

C. 603. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1670. — Ordonnance de décharge de 1/2 feu à La Forteresse. — Plaidoyer pour Falcoz, ecclésiastique, accusé de voies de fait sur Chilliard et non justiciable du bureau. — Parcelles de dépens et sentences de défaut, etc., pour Dorey, Farges, Gautier, Glenat, Guichessieu, Guyot, Jullin, etc.

C. 604. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1670. — Requête des habitants : du Laris pour obtenir une diminution de leurs feux, à cause de l'hiver et de la grêle; — de Lens-Lestang et de Moirans, pour le même objet. — Vérification des pertes occasionnées par le froid à Miribel, à Moirans, à Morette et à Nerpol. — Sentences du bureau et parcelles de frais pour Juveneton, Lafemas, Lombard, Malossane, Marmier, Martignat, Mottin, Pays, etc.

C. 605. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1670. — Vérification des pertes occasionnées par la rigueur du froid à La Roche-Montferrier. — Informations pour violation de séquestre : à Albon, à la requête de Nivon; — à Roybon, à la requête de Poncet. — Parcelles de dépens et sentences du bureau pour Pellat, Pellerin, Perriolat, Poncin, Prohet, Richon, etc.

C. 606. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 55 feuillets; 42 pièces, papier.

1670. — Requête des consuls pour vérification des pertes occasionnées par l'hiver, et procès-verbaux de vérification à Romans, Roussillon, Saint-Antoine, Saint-Apollinard, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Saint-Paul, Saint-Sauveur, Saint-Véran, Villard, Vinay et Vourey. — Rôle de la taille royale de Roussillon, s'élevant à 5829 livres, dont 1506 sur Roussillon, 984 sur le Péage, 1310 sur Saint-Maurice, au receveur de l'Élection, 100 au secrétaire-greffier, 92 au consul. — Parcelles de dépens et sentences du bureau pour Rosier, Servonnet, le duc de Sully, Taverdon, Vincent, etc.

C. 607. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1670-1671. — Causes portées devant le bureau : Richon, demandeur en paiement de tailles, contre Coste; — de Collonges, contre Thomé; — Poncet, contre Ailloud; — Hugon, contre la veuve Thevenin; — Pelloutier, contre Crozel; — Duret, contre Giroud; — Pagey, contre Devie, etc.

C. 608. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1671. — Quittances à Hebrais, commis du receveur des tailles de l'Élection, de 2500 livres sur les gages des offices réservés, par Michalet et Termes, élus supprimés. — Ordonnance de décharge de 1/3 de feu à Réaumont, applicable à divers individus. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., procédures et parcelles de dépens pour Anney, Blanc, Bocon, noble André de Borel d'Hauterives, Brichet, Charvat, Douliet, Doucet, Ducros, etc.

C. 609. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1671. — Ordonnances du bureau : fixant à 2 les feux de La Forteresse et à 2 1/4 ceux de Mantaille, à cause des ravages des eaux; — accordant à Friol, boulanger, et à Gaudo-Paquet, marchand à Romans, la jouissance des privilèges et immunités attribués par l'édit de septembre 1667 aux pères de dix enfants. — Arpentage d'un pré saisi à Chabalet à la requête d'Anne Mottin. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de dépens pour Fayol, Gontard, Granjeon, Gravit, Grimaud, Jacquin, Lafemas, Maguin, Milloud, Pays, etc.

C. 610. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1671. — Ordonnances du bureau : accordant à Philipot, marchand à Romans, les privilèges et immunités des pères de dix enfants; — déchargeant de 1 feu la communauté de Sablons; — de 1/2 feu celle de Serves, à cause des inondations du Rhône. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Perrenot, Popon, Port, Rigodin, Simon, Tivolle, Vilherme, etc.

C. 611. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1672. — Rôle de 126 livres d'étape à Champagne. — Ordonnances de décharge : de 1 feu à Chatte ; — de 1 feu à Laveyron, applicable aux pertes causées par un incendie ; — de 1 feu à Montbreton, à cause de la grêle ; — de 1/4 de feu à Onay et à Miribel ; — de 1 feu à Réaumont ; — de 4 feux à Romans ; — de 1 feu à Sablons ; — de 2 feux à Tullins. — Sentences du bureau et parcelles de dépens pour Allibe, Cara, Dessables, Garnier, Magnin, Pachot, Turins, Vallet.

C. 612. (Cahiers.) — In-8°, 228 feuillets, papier.

1669-1673. — Enregistrement des affirmations : Magnin, assisté de son procureur, affirme devant le bureau être venu exprès de Montrigaud pour faire décréter une requête ; — Calliot, de Vatilieu, pour solliciter le jugement de son procès contre Jamin ; — Pellerin, de Chatte, pour communiquer des écrits au procureur de Pachot ; — Thibaud, de Beaurepaire, pour lever le défaut obtenu contre Ferrier, etc. — Rôle des présentations de procureurs : Chonet, pour Bourgeois ; — Chabran, pour Perrod, etc. — État de la remise au greffe des pièces des procès de Barruyer, contre Gurle ; — de Coindet, contre Gillet, etc.

C. 613. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1673. — Requête aux élus par les consuls d'Albon, de Crispallot et de Fay, pour obtenir vérification des dégâts de la grêle ; — des ravages de la Joyeuse, à Châtillon-Saint-Jean, et de l'Isère, à Tullins et à Poliénas, où elle emporta les maisons de Chatrousse et de Dallier. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset ; dame Marguerite Armuet de Bonrepos, veuve de noble Bertrand Auberjon ; Blachon, Boisset, Champion, Combet, Conjard, Dessables, Gidrol, etc.

C. 614. (Portefeuille). — 56 pièces, papier.

1673. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle du 21 juin à Moirans, accusant 373 sétérées de terres endommagées par les eaux. — Requête aux élus par les consuls de Montmiral, pour obtenir vérification des ravages de la grêle du 26 août ; — de Mureils, où les chaleurs excessives de l'été ont brûlé le blé, le chanvre, etc. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Gillet, Jacquet, noble de La Croix de Chevrières, Lagrange, Meilhe, Morel, Naud, Obert, etc.

C. 615. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1673. — Vérification par Lavis, premier élu, des ravages de la Joyeuse et des dégâts de la grêle à Parnans ; de l'Isère, à Poliénas, au préjudice de Boffard, Chenevier, Sorrel, etc. — Requêtes aux élus par les consuls de Saint-Antoine et Dionay, Saint-Lattier, Saint-Paul et Serre, pour obtenir diminution sur leurs feux, à cause des pertes que la grêle, les pluies, etc., ont fait éprouver aux contribuables. — Rôle de la grande taille royale et des francs-fiefs à Saint-Christophe-du-Bois, allant à 270 livres. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Obert, Pinchard, Prompsal, Roux, Sarraillon, Viallet, etc.

C. 616. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1674. — Ordonnances du bureau : pour l'exécution des arrêts du Conseil d'État sur l'exemption des logements militaires accordée aux officiers de l'Élection ; — déchargeant de 1 feu et 1/8 la communauté de L'Albenc, ravagée par l'Isère. — Vérification par Vincent, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Blagnieu. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Anney, Brun, Callet-Bourdon, Cochet, Doriol, Gelas, Gontier, Jullien, etc.

C. 617. (Portefeuille.) — 54 pièces ; 2 cahiers in-8°, 94 feuillets, papier.

1674. — Certificat des consuls d'Albon pour Micoud, maréchal à Saint-Rambert, dont la maison fut incendiée accidentellement le 26 octobre. — Vérification par Prompsal, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Montrigaud et à Serre ; — des pertes causées à Dupré et à noble de Chabert par l'incendie de leurs maisons, sises l'une à Roybon et l'autre à Saint-Véran. — Ordonnances du bureau : attribuant à Rivail les droits de l'office de péréquateur des tailles à Saint-Jean-d'Octavéon et à Châtillon ; — nommant Desemons syndic des forains à Serves. — Requêtes aux élus par les consuls de Ratières et de Roussillon, Villard, etc., à cause des inondations et de la grêle. — Rôles du franc-fief et de la taille royale à Roussillon. Le premier s'élève à 613 livres et le second à 6486. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Jullin, La Croix de Chevrières, Mottin, Ollier, Rebatet, Tabaret, etc.

C. 618. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1675-1676. — Ordonnances : de Dugué, intendant, pour l'imposition de 422 livres au Bourg-de-Péage, destinées à l'ustensile de divers régiments ; — du bureau pour la jouissance des droits d'auditeur des comptes à Bressieu en faveur de Colin-Lamarche. — Sentence arbitrale déchargeant Bressot, de Romans, de sa cote d'industrie. — Rôle de la taille royale de Champagne, s'élevant à 1059 livres. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Claveyson. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Allibe, Barral, Brun, Carat, Charvin, Delaye, etc.

C. 619. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1675-1676. — Sentence arbitrale qui fixe la cote d'industrie et facultés mobilières de Drevet, marchand à Romans, à 1 sol 6 deniers par taille, au lieu de 2 sols 6 deniers. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Deloche, François, Gabet, Fiard, Lacour, Lambert, etc.

C. 620. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1675-1676. — Sentences du bureau portant vérification d'encans, défaut, etc., et parcelles de frais pour Marc, Meilhe, Michel, Nono, Obert, Pagey, Petit, Pellerin, Perrier, etc.

C. 621. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1675-1676. — Ordonnances du bureau attribuant les droits d'auditeurs des comptes et de péréquateurs des tailles : de Roussillon, à Joseph Perouse, avocat ; — de Montchenu, à Revol ; — de Pisançon, à Ruel. — Procès-verbal de plantation des limites d'un fonds saisi pour Tavernol à Peyrins. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de frais pour Poncin, Portier, Pra, Savoye, Turpin, Vallet, Vilherme, etc.

C. 622. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (1 imprimée).

1677. — Ordonnance de Dugué, intendant, pour la confection des papiers terriers des domaines. — Vérification par Desmures des pertes qu'occasionnent les logements militaires aux habitants de Beaurepaire, où « les gens de » guerre, après avoir bien mangé, pillent et volent, pour » ne pouvoir ledit lieu leur resister », et par l'incendie de la grange Chorier, au même lieu. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Ageron, Bon, Chabas, Cormod, Fiard, Girard, Grand, etc.

C. 623. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1677. — Informations sur les plaintes de Mottet, procureur d'office, devant le châtelain de Thodure, contre le consul du lieu, accusé d'exactions illégales. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Ponsas ; — des ravages du Rhône à Sablons ; — des pertes causées par les gelées à Vals, où « les vignes sont presque » toutes mortes », et où l'on n'a pu « faire aucune nourri» ture de vers a soye. » — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Gravit, Joly, Pain, Roux, Teste, etc. — Rôle de la taille de Roussillon, s'élevant à 1161 livres.

C. 624. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1678. — Ordonnances du bureau recevant Faure en l'office de collecteur et receveur particulier des tailles de Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Martin-d'Août ; — octroyant à Feydel, tailleur d'habits à Romans, les privilèges et immunités des pères de dix enfants. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Alleyron, Armand, Brun, noble Joseph de Charbonneau, Coutelard, Jolly, Jourdan, Martin, etc.

C. 625. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1678. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Peyrins et à Saint-Lattier. — Ordonnances du bureau pour Devallois, marchand à Romans, père de dix enfants. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Martinon, Mognat, Odibert, Pellein, Ruzan, Teste, Vallançon, Villa, Vivier, etc.

C. 626. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (1 imprimée).

1679. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatif aux lettres de provisions à exiger des procureurs, notaires et sergents. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau à Alixan, noble Charles de Beaumont-Autichamp, seigneur de Miribel, gouverneur du château d'Angers ; Bied, Borel, Chabert, Cochet, Didon, Doriol, Gilibert, Ginet, etc., s'élevant de 13 à 179 livres.

C. 627. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1679. — Vérification par Prompsal, conseiller élu, de la recette effectuée par Gondoin, receveur ancien des tailles de l'Élection. Elle arrive à 23,001 livres 6 sols, dont 5247 livres en 477 pistoles d'Espagne ou louis d'or à 11 livres pièce; 85 livres 10 sols en 15 écus sol à 5 livres 14 sols; 7000 livres en écus blancs, demi-écus et pièces de 15 sols; 7533 livres en pièces de 4 sols réduits; 2125 livres en douzains valant 15 deniers; 8 livres 16 sols en liards. — Ordonnances du bureau : recevant Palay et Servonnet auditeurs des comptes à Triors et à Châteauneuf-de-Galaure; — déchargeant Saint-Marcellin de 1 feu et 1/2 reporté sur Saint-Sauveur. — Sentences de défaut, etc., et parcelles de dépens pour Giraud, Gravit, Joly, Marquet, Savoye, Turin, etc.

C. 628. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-8°, 48 feuillets; 68 pièces, papier (1 imprimée).

1680. — Présentations des procureurs devant le bureau : Delacour, pour Chosson, contre Bouvier-Berlury; — Perenon, pour Effantin, contre Rival; — Chabran, pour les consuls de Saint-Marcellin, contre Chaléat, etc. — Extrait des états finals de la recette générale des deniers du pays faite par Roze : dû au président de Saint-Jullien, secrétaire du pays, 1500 livres; à la maréchale de L'Hôpital 16,680 livres, etc. — Arrêts du Conseil d'État admettant au paiement du droit annuel les présidents trésoriers de France et les officiers des greniers à sel. — Sentences de défaut, de vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Ageron, Blain, Cheval, Cormod, etc.

C. 629. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1680. — Vérification par Lambert, conseiller élu, des dégâts de la grêle et des eaux dans la propriété de Genthon, greffier de l'Élection, sise à Beaulieu-sur-Montrigaud. — Sentences du bureau portant défaut, vérification d'encans, etc., et parcelles de frais pour Gulon, Hugonin, Marc, Millard, Pellein, Rosier, sieur de Linage; Simonet, Virepuis, etc.

C. 630. (Registre.) — In-4°, 514 feuillets, papier.

1678-1681. — Causes portées devant le bureau : Seyvon, contre Sibeud-Cart; — Roudet, contre Perial; — les consuls de Villard, contre Vinay; — de Bona et Chalan, fermiers du tribut des boucheries à Romans, contre Crozel; — Lombard, contre Chochat, etc.

C. 631. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1681. — Procès-verbal de remise au bureau de titres établissant la taillabilité de Beaufort, Rives, Sablons, etc. Un extrait de procédure faite en 1633 prouve que les anciens nobles et les ecclésiastiques possèdent à Beaufort les 5/6 du territoire et les roturiers l'autre 1/6. — Ordonnances de réception : de Louis Delacour, auditeur des comptes à Beaurepaire; — de Magnin, à Montrigaud; — de Perenon, procureur postulant de l'Élection. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Alleyron, Bert, Charmot, Fache, Langon, Rigodin, Tondard, etc.

C. 632. (Registre.) — In-4°, 643 feuillets, papier.

1678-1683. — Transcription : des requêtes adressées au Parlement et à l'intendant par les consuls du Bourg-de-Péage, de Bressieu, Vinay, Ratières, Saint-Saturnin-en-Val-d'Or (Saint-Sorlin-en-Valloire), etc., afin d'obtenir l'autorisation d'imposer les sommes demandées en assemblées générales; — des lettres de provision de Chasal, conseiller élu; — de Chonet, procureur postulant; — de Reymond Merlin, écuyer, gentilhomme servant chez le Roi; — d'Albanel, président de l'Élection; — des actes de baptême des dix enfants de Christophe Devallois, marchand à Romans; de Pierre Tabaret, notaire à Lens-Lestang, etc.

C. 633. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1682-1683. — Procès-verbal de remise des actes relatifs aux feux d'Albon. Un certificat prouve que l'estime des fonds taillables de la communauté s'élève à 815 livres, et que, de 1678 à 1681, la sétérée, estimée 1 livre 16 sols, a été cotée 9 livres 5 sols. — Ordonnances de réception : de Bellon, auditeur des comptes à Châtillon-Saint-Jean; — de Blanc, au Bourg-de-Péage. — Sentences de défaut, procédures et parcelles de dépens pour Badoye, Barthalon, Boisset, Charavil, Cochet, etc.

C. 634. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1682-1683. — Parcelles de dépens, sentences de défaut et procédures devant le bureau pour Drevet, Dubois, Dupalais, Gachet, Garampet, Charles de Grolée, comte de Viriville; Gulon, Hugonin, Jacob, Lacour, Lambert, Mayoussier, Micol, etc.

C. 635. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier (1 imprimée).

1682-1683. — Ordonnances : de Lambert, intendant, imposant 1181 livres à Vinay, pour remboursement de la fourniture des étapes ; — du bureau, accordant à Tabaret, de Lens-Lestang, les priviléges des pères de dix enfants. — Sentences de défaut, parcelles de frais et procédures pour Pagey, Peignier, Pinchard, Revol, Valançon, etc.

C. 636. ((Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1683-1687. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : réduction du nombre des officiers des Élections et greniers à sel ; — création d'un nouvel office de receveur général des domaines ; — révocation de l'édit de Nantes ; — confirmation des officiers, domestiques et commensaux de la maison du prince de Condé ; — règlement pour les oppositions des créanciers de ces officiers et la vente des biens des comptables ; — pour l'exécution de l'état des offices réservés dans les Élections. A Romans, sont maintenus : Albanel, président ; Lambert, lieutenant ; Bon et Desmures, élus ; Brenier, procureur du Roi, et Genthon, greffier. — — Copies des actes d'assemblées générales à Saint-Saturnin-en-Val-d'Or, à Anjou, à Peyrins, etc., demandant l'imposition des sommes nécessaires pour réparer leurs églises et leurs presbytères, etc.

C. 637. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1683-1687. — Causes portées devant le bureau : Boffard, contre Buissonnier ; — Nicaud, contre Parra ; — Mandier, contre Reynaud ; — Albert, contre Bouvier ; — Bied, contre Rey ; — Forel, contre Chareton, etc.

C. 638. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 118 feuillets ; 22 pièces, papier (4 imprimées).

1684-1687. — Enregistrement des défauts et des présentations de procureurs devant le bureau : Chabran, pour Doncieu, contre Bied ; — Perrot, pour Vivier, contre Villard, etc. — Distribution des causes : Deloulle a l'affaire de Roux, contre Ducros ; — Desmures, celle de Bonneton, contre Crottier, etc. — État des officiers de l'Élection qui doivent être remboursés, d'après l'édit de janvier 1685 : Lavis, assesseur ; Vincent, Savoye et Chasal, élus. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les greffiers des Élections et des greniers à sel ; — la vente des tabacs à la marque de Fauconnet. — Parcelles de dépens et procédures pour Ageron, Allard, Alleyron, etc.

C. 639. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1684-1686. — Vérification par Desmures, conseiller élu, des livres-journaux des marchands de Romans, à la requête de Leneveu de Beauval, commis général des formules. Pommier et Vincent présentent un livre-journal sur papier marqué ; Blache ne tient aucun livre ; Duc, au Bourg-de-Péage, a des livres sur papier non timbré, etc. — Parcelles de dépens, sentences de défaut, procédures, etc., pour noble Joseph des Alrics, seigneur de Rousset ; Berthollet, Besson, Boissieu, Braye, etc.

C. 640. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (2 imprimées).

1684-1686. — Requête à Bouchu, intendant, par Fauconnet, fermier général des domaines de France, pour obtenir des extraits sommaires des actes de vente, donations, jugements et autres titres des mutations entraînant droits de lods et demi-lods. — Informations par Albanel, président de l'Élection, à la requête de Fauconnet, adjudicataire général des fermes, contre le sous-sacristain de Saint-Barnard, qui vendait du tabac en poudre. — Parcelles de dépens pour Buisson, Chanas, Coste, Ducros, Feugier, etc.

C. 641. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1684-1686. — Ordonnances du bureau attribuant : l'office de procureur de l'Élection à Arnoux Garnier ; — les priviléges des écuyers et domestiques du prince de Condé à Marc-Antoine Hebrais. — Procès-verbal du choix fait par Prompsal, conseiller élu, de l'endroit où la planche de la Galaure sera établie à Hauterives. Le chemin du vieux château est ruiné et très-rapide ; celui des Vallois est commode ; la planche de la première direction serait inabordable à chaque crue de la rivière ; mais aux Vallois il y a sécurité et économie. — Parcelles de dépens attribués à Forel, Gontard, Greffe, Jacob, Loiron, Morel, Némoz, etc.

C. 642. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1684-1686. — Ordonnance du bureau octroyant à Viéron l'office d'auditeur des comptes et piréquateur des tailles à Bren. — Informations à la requête de la veuve de Colin, payeur des gages de la maréchaussée, contre des femmes qui ont battu l'huissier chargé d'opérer une saisie à Voiron. — Sentences de défaut et parcelles de dépens pour Penet, Petremant, Pillet, Rebatet, Rosier, Sadin, Virepuis, etc.

C. 643. (Cahiers.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1687-1690. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : la réunion au Domaine des biens des consistoires et des ministres de la religion réformée et des fugitifs; — les fonctions de receveurs généraux des domaines et des bois de S. M.; — les provisions des arpenteurs des maîtrises et des autres juridictions. — Copies des requêtes adressées aux élus : par Domergue, fermier général, au sujet des marques ou empreintes du tabac de la ferme; — par Marie, marchand à Romans, père de dix enfants; — par les consuls de Vatillieu, pour acheter un presbytère, etc. — Copies des actes d'assemblée générale à Albon, Sillans, Izeaux, etc., demandant l'imposition de diverses sommes destinées à des édifices communaux, églises, presbytères, etc.

C. 644. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (4 imprimées).

1687-1689. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, relatifs : aux salaires des huissiers, archers, gardes et autres employés au recouvrement des droits des fermes; — à la forme de procéder aux adjudications des droits d'octroi. — Mémoire sur la juridiction des élus : ils connaissent en première instance de tous procès et différends civils et criminels qui peuvent regarder les tailles et les autres impositions, le dixième et la capitation exceptés, la levée des subsides de guerre, les étapes, les octrois, etc. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des arrêts du Conseil permettant d'imposer diverses sommes à Bren, à Chantesse, à Charmes, etc. — Parcelles de dépens pour Armand, Billiard, Bravet, Charmot, Collet, Delègue, etc.

C. 645. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1687-1689. — Ordonnances du bureau : pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 22 juin, fixant les dettes et les charges de Romans; — pour la réception de Pierre Legentil, procureur postulant; — pour la jouissance des priviléges attribués aux pères de dix enfants, en faveur de Marie. — Parcelles de dépens adjugés à Dulac, de Fassion, Fournier, Gravit, Jourdain, Meilhe, etc. — Informations à la requête de Jullien et de Courbis, rentiers du tribut des boucheries, contre Grimaud et sa femme, prévenus de voies de fait.

C. 646. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier; 2 cahiers in-8°, 32 feuillets, papier.

1687-1689. — Compte consulaire de Pierre Didier, pour le quartier de Saint-Christophe : dépenses, 1186 livres; recettes, 1117. — Ordonnances du bureau : déchargeant Montrigaud de 1 feu 3/8 reportés sur Charais, Champanier et Chambaudière; — ordonnant l'enregistrement de permissions d'imposer accordées à Tullins, Varacieu, etc., et la vérification des rôles à Saint-Sauveur, Saint-Véran, etc. — Rôles de la taille de Vinay pour l'ustensile, s'élevant à 220 livres et à 284 livres. — Parcelles de dépens et procédures pour Morel, Palherey, Revol, Salomon, Vincent, etc.

C. 647. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 89 feuillets; 72 pièces, papier.

1687-1690. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Espie, contre Belle; — Chaléat, pour Bally, contre Monnet, etc. — Arrêt du Conseil d'État pour le rang et les séances des élus. — Ordonnances de réception d'Astruc, secrétaire-greffier à Mantaille; de Belle, à Montagne; de Bernard, à Pizançon; de Bert, à Serre; de Chasal, assesseur élu, etc.

C. 648. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1690. — Ordonnances du bureau portant réception de Guillaud en l'office de conseiller élu; de Crozet, secrétaire-greffier à Réaumont; de Duportroux, à Parnans; de Génissieu, à Saint-Paul, etc. — Informations à la requête de Michel, rentier du tribut de l'entrée du vin, contre un hôtelier contrevenant. — Parcelles de frais pour Garnier, Guibert, Jourdan, etc.

C. 649. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 20 feuillets; 92 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1690. — Rôle de la taille royale de Vinay s'élevant à 1835 livres, dont 1420 au receveur de l'Élection, 200 à l'entrepreneur des pavés, etc. — Ordonnances du bureau relatives à la vérification des rôles de Parnans, de Pizançon et de Chatuzange, de Poliénas, de Ponsas, de Ratières, et à la réception de Paultrieu, secrétaire-greffier à Saint-Paul-d'Izeaux; Pellein, à Saint-Donat et Charmes; Piedmont, à Saint-Sévère, Onay et Montfalcon, etc.

C. 650. (Portefeuille.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1687-1691. — Causes portées devant le bureau : Chevalier, ancien consul de Saint-Maurice et Colombier-sur-Roussillon, contre Chapat, nommé consul et refusant d'en accepter la charge; — Charvat, ancien consul de Serre, contre Dorey; — Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, demandeur en garantie et en assistance de cause, contre noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins; — Charles de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Jean et Michel Degond; — le syndic du séminaire des pauvres orphelins de Romans, contre Gondoin, etc.

C. 651. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1691-1692. — Rôle de la taille cotisée à Reculais pour les dépenses des gens de guerre, s'élevant à 276 livres. — Compte consulaire de Morette, à Arthemonay : recettes, 432 livres; dépenses, 422 livres. — Procédures devant le bureau contre le châtelain et les péréquateurs de Tullins, accusés d'avoir augmenté les cotes de quelques contribuables et diminué celles de quelques autres. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, Blanc, Brosset, noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavannes, etc.

C. 652. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1691-1692. — Rôle de la taille cotisée à Dionay pour les dépenses militaires, s'élevant à 107 livres. — Réception par le bureau : de Dochier, péréquateur à Romans; Dorey, à Serre; Dreveton, à Ponsas et Laveyron; Fiard, à Beaurepaire, etc.; — de Fleury, secrétaire-greffier à Albon; — de François, trésorier receveur des tailles à Beaurepaire; — d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant du Roi en l'Élection, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Drevet, Durif, Guerin, Jomaron, Marquet, Mottin, etc.

C. 653. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1691-1692. — Ordonnances du bureau recevant : Perrier, péréquateur des tailles à Beaurepaire; — Rival, secrétaire-greffier à Peyrins; Macaire, à Saint-Sauveur; — Tabaret, receveur et payeur ancien alternatif et triennal des épices et vacations des élus; — Tournier, trésorier receveur des tailles à Izeaux; — de Voize, à Moirans. — Parcelles de dépens adjugés à Pachoud, Prompsal, Serre, etc.

C. 654. (Cahier.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1691-1693. — Transcription : des ordonnances de Bouchu, intendant, relatives à l'imposition des dépenses militaires à Roussillon et à Romans; — des provisions d'Étienne Lambert, lieutenant du Roi en l'Élection, et de Rival, secrétaire-greffier à Peyrins; — des requêtes au Parlement et aux élus pour avoir l'autorisation d'imposer diverses sommes à Albon, à Bressieu, à Cras et Montferrier, etc.; — des actes d'assemblées générales tenues à Saint-Véran, à Serves, à Beausemblant, à Thodure, etc., demandant des impositions extraordinaires.

C. 655. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1693. — Ordonnances du bureau recevant : Argoud, trésorier receveur des tailles à Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Martin-d'Août et Mureils; — Augier, à Montmiral; — Chevalier, à Vatilieu; — Quiot, à Sablons; — Nicolas Augustin, péréquateur des tailles à Saint-Lattier; — Bérard, à Bressieu; — Buisson, secrétaire-greffier à Murinais; — Romanet, à Beausemblant, etc. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les effets de feu Charles Tabaret, receveur des droits d'octroi de Romans, à la requête de Ruel, son associé.

C. 656. (Cahiers.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1691-1695. — Présentations des procureurs devant le bureau : Perenon, pour Blanc, contre Champion; — Chabran, pour Mayoussier, contre Chosson; — Garnier, pour Magnat, contre Pachon; — Legentil, pour la veuve Rebatet, contre Bochage. — Transcription : des arrêts du Conseil d'État qui autorisent l'acquisition par les communautés des offices de trésoriers et d'auditeurs des comptes;

— des actes d'assemblées générales tenues à Saint-Christophe-de-Montmiral, Serves, Onay, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, etc., demandant une imposition pour équiper les nouvelles milices : 8 livres 10 sols pour un fusil, 1 livre 12 sols pour une bayonnette, 1 livre 10 sols pour une bandoulière, 3 livres 3 sols pour une paire de souliers, etc.; — du mariage et des actes de baptême à Lens-Lestang, à Viriville et à Serre, des dix enfants de Claude Choin, de Léonard de La Balme, de Dorey-Galaveyson; — des provisions de Bernon, secrétaire-greffier à Châtillon-Saint-Jean; de Piémont, maire de Saint-Antoine; de Bernon, à Moras; de Farconnet, à Thodure; — des quittances de finances payées par les président, lieutenant et élus de Romans, acquéreurs de l'office de lieutenant criminel; — de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV maintenant dans la qualité d'ancien noble Antoine Brunel, écuyer, seigneur de Saint-Maurice.

C. 657. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1694-1696. — Ordonnances du bureau recevant : Albert et Panet, auditeurs des comptes à Arthemonay; — Boffard, secrétaire-greffier à Morette. — Parcelles de dépens et procédures pour Albertin, Arnaud, Bérangeon, Botut, les consuls de Bressieu, etc.

C. 658. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1694-1696. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement : des provisions de Camet, maire perpétuel de Roussillon; — de la prestation de serment de Chevalier, contrôleur des exploits à Vinay; de Drevet, auditeur des comptes à Poliénas; de Gardon, secrétaire-greffier de Mantaille. — Parcelles de dépens adjugés à la veuve Buisson, à Chagnard, à noble de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet; à Dolin, Dreveton, Genthon, etc.

C. 659. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1694-1696. — Pièces justificatives des comptes consulaires du Laris : ordonnance de Bouchu, intendant, pour payer 118 livres à Du Plantier, chargé du recouvrement de la finance des offices de trésoriers et péréquateurs des tailles; — quittances de fournitures militaires aux dragons de la compagnie de Langon. — Apposition des scellés par le greffier de l'Élection sur les meubles d'Ogier, chargé de la recette des tailles de plusieurs communautés. — Ordonnances du bureau pour la réception de Mantas, secrétaire-greffier de Nerpol; de Monier, auditeur des comptes à Romans; de l'abbé Georges-Paul de Maulevrier de Langeron, maire perpétuel de Saint-Antoine, etc. — Parcelles de dépens pour Grane, Lacoste, Martin, Prompsal, etc.

C. 660. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1694-1696. — Compte consulaire de Bellier, à Reculais : recettes, 1515 livres; dépenses, 1536 livres. — Rôle de la taille de la même communauté s'élevant à 1051 livres. — Ordonnances du bureau pour la réception de Claude Reynaud, auditeur des comptes à Châteauneuf-de-Galaure; Vincent, contrôleur des exploits à Romans, etc. — Procédures devant le bureau pour les maire et consuls de Romans, demandeurs en paiement de cote de taille, à Alixan, contre les religieuses de Sainte-Ursule de Valence; — pour Louis Sabot, écuyer, conseiller du Roi au Présidial de Lyon, contre Louise et Hélène Touchant, pour paiement de reste de cote de tailles, etc.

C. 661. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1697-1699. — Ordonnance de Bouchu, intendant, pour l'imposition de 214,198 livres sur les 518 feux de l'Élection. — Délibération des élus pour poursuivre un conseiller du siége, qui vérifie seul les rôles de tailles et s'attribue ainsi les émoluments attachés à cette vérification. — Traité entre Argoud, de Crépol, et Clément, consul de Montrigaud. Le premier s'oblige à faire la recette de la taille de Montrigaud, moyennant 20 livres. — Compte consulaire de Morette, à Arthemonay : recettes, 484 livres; dépenses, 468 livres. — Parcelles de dépens et procédures pour Albertin-Copin, Armand, bourgeois de Valence; Blanchet, Boissieu, etc.

C. 662. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (1 imprimée).

1697-1699. — Comptes consulaires de Châteauneuf-de-Galaure et de Claveyson, rendus par Gril, Figuet dit Capitaine, Jourdan, Palharay et Dubois. — Ordonnance de Bouchu, intendant, pour le paiement par la communauté de Crispalot de 16 livres, à cause de la suppression des offices de jaugeurs des boissons. — Procédures et parcelles de dépens pour Bourgeois, Buis, Carlet, Chevalier, Durif, Effantin, etc. — État des frais faits par Lambert, receveur de Dionay, pour fournir et équiper un soldat de milice : au porteur de l'ordre, 1 livre 10 sols; au châtelain, président de l'assemblée, 1 livre 16 sols; au greffier, 1 livre 5 sols; à Boissonnet, soldat, 78 livres, etc.

C. 663. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1697-1699. — Vérification par Bon des dégâts de la grêle à Lentiol et à Marcolin. — Ordonnance du bureau accordant : à Mantin, blanchier à Romans, les priviléges des pères de dix enfants; — à Portier, l'office de receveur de l'entrepôt du tabac. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Montagne et d'Onay. — Parcelles de dépens et procédures pour Faure, François, Girardin, Gitton, Grange, Lambert, Léty, Marcon, Reynaud, etc.

C. 664. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1697-1699. — Ordonnances du bureau octroyant à Rochas et à Sablières, marchands à Romans, les priviléges des pères de dix enfants. — Vérification par Bon des dégâts de la grêle à Roybon et à Thodure. — Enquêtes sur la vie et les mœurs de : Joseph Tabaret, receveur et payeur ancien alternatif et triennal des épices et vacations des élus; — de Pierre Tabaret, péréquateur des tailles à Crispalot. — Parcelles de dépens pour Rigondin, Salomon, Sorrel, Vernein, etc.

C. 665. (Cahiers.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1697-1701. — Transcription des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : fixant les charges locales d'Arthemonay à 40 livres; — réglant la manière d'adjuger les droits d'octroi; — permettant à ceux dont les lettres de noblesse ont été révoquées d'en obtenir de nouvelles. — Copies : du bail à ferme des papiers et parchemins timbrés à Sauvet, au prix de 150,000 livres par an; — de l'acte de mariage de Pierre Bon et des actes de baptême, à Romans, de ses dix enfants; — des provisions : de Servan, receveur des tailles et des deniers d'octroi de Romans; de Jourdan-Lamarche, conseiller-élu; du marquis de Lyonne, gouverneur de Romans; de Gaudo-Paquet, substitut du procureur du Roi; — des lettres de noblesse de Jean Monier, contrôleur général du Domaine et des bois en Dauphiné, etc. — Présentations de procureurs devant le bureau : Garnier, pour Charles; Legentil, pour Portier, etc.

C. 666. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (3 imprimées).

1700-1703. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les fraudes des droits de la ferme du tabac; — les contestations nées entre les créanciers et les débiteurs de censes et de rentes directes. — Sentences du bureau recevant Pierre Argoud, syndic perpétuel de Crépol et contrôleur des quittances des tailles de l'Élection; Chaléat, secrétaire-greffier d'Anjou. — Procédures pour restitution de cotes de tailles en faveur de noble Louis-François Guigou de Chapolay, contre les consuls de Romans. — Comptes consulaires de Claveyson rendus par Thomas dit Léger, Vèpres, Fermond et la veuve de Laurent Nicolas.

C. 667. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1700-1703. — Remontrances des habitants de Crépol aux commissaires de la révision des feux : le territoire est de petite étendue, le sol peu fertile et exposé aux débordements de l'Herbasse et de nombreux ravins; « la » noblesse ou l'Église possèdent avec exemption de taille » tout ce qu'il y a de meilleur dans la communauté, et » ce qui est taillable est chargé de cens et rentes si » excessives que les habitants en sont accablés. » — Procédures et parcelles de frais pour Drevon, Fache, Fleury, noble Aimar de Gasselles, sieur de Saint-Marc, Gitton, Gravoulet, Mante, etc.

C. 668. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1700-1703. — Remontrances des habitants de Montchenu aux commissaires de la révision des feux : le sol est sablonneux et peu fertile; « les principaux et les » plus spacieux fonds sont possédés par l'Église ou par la » noblesse, avec exemption de tailles, et les taillables » sont chargés de cens et rentes s'y exorbitantes qu'elles » en excèdent quelquefois le produit; » point de commerce; point de foires ni de marchés et une grande misère. — Compte de Fontaine, syndic des forains de Montmiral : dépenses, 1418 livres; recettes, 1407 livres. — Comptes consulaires de Mureils, rendus par Bonin, Girard et Dubois. — Informations pour violation de séquestre, contravention aux règlements sur les octrois, etc., et parcelles de dépens pour Rigodin, les fermiers du poids des farines de Romans, les fermiers des octrois de cette ville, les consuls de Roybon, etc.

C. 669. (Registre.) — In-4°, 347 feuillets, papier.

1699-1704. — Causes portées devant le bureau : Thomas, contre Coste-Rondet, de Saint-Paul-lès-Romans; — Chaléat, notaire, contre Meille, de Génissieu; — Fayard, contre de Boissieu-Perrin, à Vinay; — Dodon, curé de Chambalud, contre Genthon; — Glenat, contre

Tivolle, péréquateur des tailles à Claveyson; — noble Charles de Lestang de La Méherie, seigneur de La Perouse, contre Dubois, prieur de La Roche-des-Arnauds, etc.

C. 670. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 49 feuillets; 51 pièces, papier (3 imprimées).

1700-1708. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Gelas, contre Charreton; — Legentil, pour Rivat, contre de Boissieu-Perrin; — Chabran, pour Naud, contre Chaloin, etc. — Ordonnance de Bauyn, intendant, pour l'imposition de 777 livres destinées aux dépenses militaires, sur L'Albenc et Châteauneuf. — Parcelles de dépens et procédures pour Ageron, d'Arzac, Barret, Blache, Bochage, etc. — Réclamations par Bouvier-Desmarets, au sujet des archives du greffe, qui sont toutes disséminées, « partie entre les » mains d'un officier, partie entre les mains de l'autre, » de sorte que lorsqu'on en a besoin on ne sait où les » prendre. »

C. 671. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1708. — Ordonnance de Bouchu, intendant, qui fixe à 173 livres la part de Brezin pour la suppression des trois deniers de taxations héréditaires des receveurs de tailles. — Acte d'assemblée des trois Ordres de Crozes, pour l'examen des griefs portés contre le nouveau parcellaire de la communauté. — Parcelles de dépens et procédures pour Boiron, Borel, Brunet, receveur des tailles à Romans; les consuls du Charaix-sur-Montrigaud, Cochet, Drevon, Ferlay, Goudey, etc.

C. 672. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1700-1708. — Compte consulaire de Mureils, rendu par Lhorme : recettes, 767 livres; dépenses, 772 livres. — Ordonnance du bureau pour la réception de Charles Popon de Maucune en l'office d'auditeur des comptes audit Mureils. — Procédures, enquêtes et parcelles de dépens pour : Gravoulet, contre Drevon; — Millias, curé de Saint-Sorlin, contre Dupuy; — Penin, contre Remillat; — Poncet, marchand à Saint-Siméon-de-Bressieu, contre Collet; — Rey, contre Novat, etc.

C. 673. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1704-1706. — Comptes consulaires : d'Arthemonay rendus par Morette : recettes, 418 livres; dépenses, 382 livres; — de Claveyson, par Cheval. — Ordonnances du bureau recevant : Cothonay, auditeur des comptes audit Claveyson; — Corbis, marchand à Romans, châtelain de Charmes; — Barral, péréquateur à Saint-Paul-d'Izeaux; — Chapelan, greffier de Ratières. — Parcelles de dépens et procédures pour Acoyer, Bergerand, Boissieu, procureur d'office de Varacieu; Charvet, Clément, Duclot, etc.

C. 674. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1704-1706. — Ordonnances du bureau recevant : Hours, lieutenant de l'Élection; — Imbert, secrétaire-greffier de Viriville, Beaufort et Montfalcon; — Jullien, du comté de Charmes; — Mouchet, péréquateur de Roussillon. — Procédures et parcelles de dépens pour Duportroux, de Fassion, Fiard, Goueron, Latard, de Moiny, etc.

C. 675. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1704-1706. — Comptes consulaires de Mureils rendus par Jacquet et par Bonin, et pièces justificatives des comptes de Montrigaud et de Saint-Antoine. — Inventaire de l'argent, du papier et du parchemin timbrés trouvés chez la demoiselle Parisot. — Ordonnance de Bouchu, intendant, qui fixe à 347 livres la part de Romans sur les 165,000 livres de la suppression des offices de lieutenants de maires, assesseurs, etc. — Parcelles de dépens et procédures pour Pellerin, les maire et consuls de Romans, Roussille, etc.

C. 676. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1704-1706. — Vérification par Jourdan-Lamarche, conseiller élu, des dégâts de la grêle à Saint-Lattier. — Ordonnance du bureau recevant Sonier châtelain de Montbreton. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Antoine : quittances de tailles par Dupuy et Servan. — Parcelles de dépens et procédures pour : Monnet, consul de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, contre Avignon; — Sauvageon, contre Genthon; — les consuls de Vatillieu, contre Brossat, etc.

C. 677. (Cahiers.) — In-8° et in-4°, 122 feuillets, papier.

1697-1709. — Présentations des procureurs devant le bureau : Garnier, pour Silvestre, contre Tabaret ; — Chabran, pour Alloard, contre Mante, etc. — Défauts : à de Voize, contre d'Ettier ; à Villon, contre Fiard ; à Bernon, contre Clément, etc. — Affirmations de voyage par : Collombat, de Vinay ; Jassoud, de Montmiral ; Gallix, de Saint-Jean-d'Octavéon ; Bergerand, de Tullins ; Thomé, sieur de La Freidière, de Boulieu en Vivarais ; Marquet, de Lens-Lestang ; noble Magnard, lieutenant général de robe longue à la maréchaussée de la province, de Moras, etc. — Distribution des causes : Lambert, dans le procès de Treynat, contre Savoye ; — Desmures, pour Revol, contre Nemoz, etc.

C. 678. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier (4 imprimées).

1707-1710. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, pour la présentation à l'intendant des sommes payées aux traitants et l'imposition de 238 livres à Beaumont-Monteux. — Avis de l'adjudication des travaux à exécuter aux fortifications d'Embrun, Briançon, etc., et concernant l'exemption de la capitation en payant six fois le montant de l'année courante. — Rôle de la taille d'Anjou s'élevant à 5408 livres. — Requêtes du châtelain, des consuls et des habitants de cette communauté, pour obtenir un soulagement sur leurs feux, à cause des rigueurs de l'hiver. — Compte consulaire d'Arthemonay rendu par Gauthier, et pièces justificatives. — Ordonnances du bureau pour la réception et le serment : de Pierre Blanchet, secrétaire-greffier de Rives ; de Bois, péréquateur des tailles à Brezin. — Procédures et parcelles de frais pour Acoyer, Ageron, Bernon, Félicien de Boffin d'Argenson, président à mortier au Parlement, seigneur de La Sône, etc.

C. 679. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (1 imprimée).

1707-1710. — Ordonnances du bureau pour la réception : de Checiliane, huissier royal de Romans, en la charge de conservateur des droits de la ferme du tabac ; — de Pierre François, trésorier receveur particulier des tailles à Beaurepaire. — Procès-verbal de reconnaissance par Fraisse, fermier général des tabacs, de Portier, receveur au bureau de l'entrepôt de Romans ; de Joseph Portier, commis, et Geny, garde. — Imposition de 137 livres à Izeaux, pour la suppression des offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des boissons. — Parcelles de dépens et procédures pour Bon, Bret, Chaix, Champelay, Didon, Fiard, Hours, etc.

C. 680. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1707-1710. — Rôles de tailles pour Lens-Lestang. — Imposition de 54 livres à Lentiol, pour la suppression des offices d'inspecteurs des boissons. — Procédures sur détournement de deniers royaux, violation de séquestre, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Lambert ; — de Macaire, avocat, contre Catherine Pain ; — de Martin, consul du Bourg-de-Péage, contre Louise Morel ; — de Monnet, contre Perrier, etc.

C. 681. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1707-1710. — Ordonnances du bureau pour l'office : de maire de Thodure, à Meynier ; — de secrétaire-greffier de Beaucroissant, à Pittet ; — de syndic des forains d'Albon et de Beausemblant, à Ramel ; — de trésorier de Saint-Marcellin, à Revol. — Procès-verbal de saisie de 4 livres de tabac de contrebande par les employés de Moulon, sur un marchand de Lens-Lestang. A cause de sa pauvreté extrême et de sa nombreuse famille, il n'est pas mis en prison, mais il paie 90 livres. — Procédures et parcelles de dépens pour Prompsal, Romanet, Roux, etc. — Comptes consulaires de Moirans et pièces justificatives des comptes de Montagne.

C. 682. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1707-1710. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Antoine et de Saint-Sévère-de-Montmiral. — Supplique au Roi par les consuls de Saint-Lattier, contre le syndic de l'abbaye de Saint-Antoine, au sujet de la taillabilité de quelques fonds du monastère. — Rôle de la taille imposée à Serves pour réparer le presbytère, s'élevant à 418 livres. — Vérification des rôles de Tullins : tailles, 5089 livres ; ustensile, 1563 ; capitation, 4396, etc. ; total 13,209 livres ; — des rôles de Viriville : taille, 4846 livres ; capitation, 1194 ; quartiers d'hiver, 1112, etc. ; total 9396 livres. — Procédures et parcelles de frais pour : les consuls de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; les religieuses de Sainte-Marie, de Romans ; le procureur du Roi, contre l'exacteur des tailles de Thodure, etc.

C. 683. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1711-1712. — Ordonnance du bureau pour la liberté des suffrages dans les élections consulaires. Le procureur du Roi, dans sa requête aux élus, expose que le consul sortant désignait trois candidats pour lui succéder et que les suffrages devaient être donnés à ces candidats seuls. — État des officiers de l'Élection : Albanel, président; Hours, lieutenant; Bouvier-Desmarest, Chazal, Macaire, Garnier, élus; Ruel, procureur du Roi, etc. — Comptes consulaires et pièces justificatives de Morette, à Arthemonay. — Rôles de la taille cotisée à Châtillon-Saint-Jean et à Lentiol. — Réception de Dumas, chargé de la recherche et de la saisie des objets d'or et d'argent non poinçonnés. — Procédures et parcelles de dépens pour : le procureur du Roi, contre Biétrix; — Germain, contre Foity; — Malleval, contre Fière, etc.

C. 684. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1711-1712. — Requête à l'intendant et aux élus par les consuls de Nerpol, au sujet des pluies fréquentes qui ont raviné leurs terres. — Procès-verbal de saisie de tabac de contrebande et du cheval d'un contrebandier, à Romans et à Peyrins. — Rôle de la taille de Saint-Marcellin, s'élevant à 4355 livres. — Procédures et parcelles de dépens pour : Mayet, contre Jassoud; — Mellet, curé de Vinay, contre les consuls de Saint-Véran; — le procureur du Roi, contre Portier, entreposeur de tabacs à Romans, accusé de se servir de poids trop faibles, et contre les consuls de Saint-Antoine et Dionay; — Thomé de La Freidière, contre Roux, etc.

C. 685. (Cahiers.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1704-1713. — Causes portées devant le bureau : Morel, contre Veux; — Meilhé, contre Bossand; — Vercherat, contre Ginier-Fallot; — noble de Fassion, seigneur de Sainte-Jay, contre Lajard, etc. — Adjudications : des octrois de Romans, pour 1805 livres, à Dernard; — du poids des farines, pour 1925 livres, à Hugon. — Transcription de l'arrêt du Parlement qui défend aux avocats et aux procureurs de faire aucune fonction de leurs charges, dans les auditoires publics, sans être en robe et en bonnet.

C. 686. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1713. — Vérification des espèces du bureau de la douane de Romans par Macaire : 70 louis d'or perdant 10 sols par louis, 58 écus perdant 2 sols 6 deniers et 1 sol 11 deniers. — Procédures pour violation de séquestre, paiement de tailles, etc., en faveur de : Charignon, contre Sonier; — Fière, contre Revol; — Flasseur, contre noble Christophe de Chastellard d'Elpieu; — Folherat-Perpignon, contre Mandier; — les consuls de Saint-Antoine, contre Isabeau Rosier, veuve Vivier, etc. — Extrait du rôle du dixième de Romans : Chaléat, maire, 44 livres; Chevalier, procureur du Roi, 32 livres; Chaléat, secrétaire, 30 livres; Beguin, assesseur, 4 livres 16 sols, etc. — Rôles de tailles de Saint-Uze et de Vals.

C. 687. (Cahiers.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1702-1714. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : création de contrôleurs des quittances des receveurs des tailles; — commission à Lemaire, bourgeois de Paris, d'exécuter l'édit précédent. — Copies : des requêtes et des actes d'assemblées pour impositions au Bourg-de-Péage, à Saint-Véran, à Romans, à Crispalot, etc.; — des provisions de Louis Chaléat, secrétaire-greffier d'Anjou; de Paul Macaire, conseiller élu; de Massot, receveur des consignations des justices royales et autres juridictions de Romans; de Cothonay, péréquateur des tailles à Claveyson; de Legentil, châtelain de Charmes; de Chagnard, maire de Serre, etc.

C. 688. (Cahiers.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1710-1719. — Présentations de procureurs devant le bureau : Legentil, pour Decormes, contre Tivolle; — Paquet, pour Giroud, contre Monnet; — Pangon, pour Fière, contre Bresson, etc. — Défauts : à Moulon, contre Chabert; — à Chilliard, contre Charmant, etc. — Transcription : des provisions de Drevon, secrétaire-greffier de Saint-Marcellin; de Reynaud, péréquateur de Châteauneuf-de-Galaure; de Joseph Borel de Goiffieu, châtelain d'Hauterives; de Servonnet, châtelain de Châteauneuf-de-Galaure; de Seyvon, procureur, etc.; — des requêtes et actes d'assemblées générales pour impositions au Bourg-de-Péage, à Romans, Gervans, Saint-Uze, etc.

C. 689. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (3 imprimées).

1714-1719. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : les employés de la régie et de la ferme générale du tabac; — la prise de possession de cette ferme par la compagnie d'Occident. — Placets adressés au duc d'Orléans par les élus, dont les gages, fixés à 500 livres en 1628, sont réduits à un quartier, et dont les priviléges sont diminués. Un arrêt du Conseil d'État commit trois conseillers des finances pour liquider les offices supprimés. — Recettes et dépenses faites en quinze jours au bureau des traites de Romans, s'élevant à 407 livres 15 sols 4 deniers, sur lesquels il y a 11 livres 18 sols de perte, à cause de la diminution des espèces. — Rôle de la taille d'Albon allant à 769 livres. — Compte consulaire de Morette, à Arthemonay. — Procédures pour contravention aux règlements sur les octrois, pour paiement de tailles, etc., en faveur : de Belle, contre Tarel; — de Bouchier, contre Béatrix, Bérangier, etc.

C. 690. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1714-1719. — Enquêtes et procédures devant le bureau pour : le receveur de l'Élection, contre Brenier, exacteur de Saint-Bonnet; — le procureur du Roi, contre Champon, ancien consul de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, et Choin, maire de Lens-Lestang; — Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Chaulet, entrepreneur de la fourniture du pain de munition; — Cointet, consul de Saint-Rambert-d'Albon, contre Micoud, etc.

C. 691. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1714-1719. — Procès-verbal de découverte de tabac de contrebande à Rives. — Sentence du bureau condamnant des individus de Serre par contumace : l'un à 5 ans de galères et à 70 livres d'amende; l'autre à 5 ans de bannissement du ressort de l'Élection et à 100 livres d'amende, etc., pour avoir maltraité le commis de la distribution du tabac. — Procédures et enquêtes pour : Didier, contre Morel; — Ducreux, fermier du poids des farines à Romans, contre le meunier du moulin de Gilliers; — Germain, contre Legentil, etc.

C. 692. (Portefeuille.) — 1 cahier in-8°, 67 feuillets; 104 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1714-1719. — Rôles de tailles pour Hauterives, paroisse de Treigneux, et pour Jarcieu, s'élevant à 603 et 1579 livres. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Ginon-Duvergier, consul d'Izeaux, et Guerin, consul de Saint-Étienne; — de Gondrau, sergent royal de Moirans, contre Gabillon-Patin; — de Habrard, tanneur, contre Chaulet, à Romans; — de Lagier, greffier de l'Élection, contre le prévôt de la maréchaussée de Valence, et Tiron, de Serre, etc. — Provisions de Clément Marion, greffier de l'Élection.

C. 693. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1714-1719. — Procédures devant le bureau : contre Dorey, Jay et Bert, prévenus de voies de fait sur Tiron, commis de la distribution du tabac; — pour Trouilloud, trésorier receveur des tailles de Tullins, contre Vincent, accusé de violation de séquestre. — Parcelles de dépens adjugés à Trouilloud et à Vercherat. — Compte consulaire de Girardin, à Tullins : recettes, 14,093 livres; dépenses, 14,793 livres.

C. 694. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1718-1722. — Causes portées devant le bureau : Roux, à Saint-Antoine, demandeur en vérification d'encans, contre Belle; — Germain, collecteur des tailles à Varacieu, contre Jullin; — Duportroux, maire perpétuel et alternatif de Romans, contre Beguin; — Romanet, prévôt de Saint-Donat et de Saint-Maurice-de-Pignerol, contre Martel; — noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, contre Flatter-Lumetton dit Bataille; — frère Durif, religieux Antonin, administrateur des biens de la Maison Forte des Loives, contre Jeanne Chatenier et Marguerite Ageron; — Chatron, marchand à Érôme, contre Fournier, etc. — Procès-verbaux d'adjudication des deniers d'octroi de Romans : de l'octroi du vin, à raison de 3 livres par charge, à Ducros, au prix de 1335 livres; à Fayol, de l'entrée du vin étranger, moyennant 2200 livres.

C. 695. (Cahiers.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1719-1727. — Transcription : du bail du papier timbré, des domaines et droits domaniaux, de lods et ventes, de quint, requint et relief, dans la Généralité de Grenoble, au prix de 250,000 livres chacune des deux premières années, et 260,000 livres chacune des deux dernières, par Louis à Soubsol; — du bail des formules en Dauphiné, par Lambert à Petit; — du bail de la ferme générale à Duverdier; — des provisions de Bernard,

capitaine châtelain à Roussillon; d'Hector Robert, à Albon; d'Allard, à Beaurepaire; de Charles Fontaine, à Molard-Bochard; d'Espie, lieutenant de châtelain au Bourg-de-Péage; — de la commission de Lefrançois, receveur général des tabacs à Romans; de Marc Levet, garde à la conservation des droits de la ferme du tabac; — des requêtes pour obtenir permission d'imposer présentées à l'intendant par Morette, Saint-Marcellin, Tullins, Romans, etc.

C. 696. (Portefeuille.) — 91 pièces (3 imprimées); 2 cahiers in-4°, 51 feuillets, papier.

1717-1724. — Présentations de procureurs devant le bureau : Seyvon, pour Gondran; — Legentil, pour Cuchet et Popon de Lestang. — Défauts pour Trouilloud, Jeanne Genthon, Lambert, Plantier, etc. — Ordonnance de Fontanieu, intendant, pour la levée du cinquantième. — Répartition de l'imposition pour les pépinières royales : Albon, 35 livres; Anjou, 42; Hauterives, 35; Beaurepaire, 48, etc. — Procès devant le Parlement des officiers de l'Élection, contre Darène, prêtre, conseiller élu à Montélimar, pour le paiement de leur quote-part des frais de la mission qui lui avait été confiée à Paris. — Comptes consulaires et rôles de tailles pour Arthemonay et Châteauneuf-de-Galaure. — Requêtes aux élus : par Carlet, fermier du poids des farines et des octrois de Romans, pour obliger les meuniers à se conformer aux clauses de son bail; — par Dochier, fermier du droit d'entrée du vin étranger, contre un fermier du chapitre de Saint-Barnard, contrevenant. — Procédures devant le bureau, à la requête de Gabet, consul de Saint-Germain-d'Hauterives, contre M. de Châtelard, qui l'avait battu, renfermé dans un cabinet et dépouillé de ses rôles de tailles.

C. 697. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1717-1724. — Comptes consulaires de Morette, Ponsas, Reculais et Saint-Martin-de-Montmiral, rendus par Reynaud, Paradis, Bellier et Antoine. — Procédures devant le bureau : pour Habrard, receveur des tailles à Serves, contre Barret, prévenu de violation de séquestre; — pour Rambert, exacteur des tailles à Pisançon, contre Clément, contribuable en retard. — Procès-verbaux des gardes sédentaires au bureau des traites, contre Bardon et Gros, pour vente et achat de tabac de contrebande. — Sentence qui déboute Romanet, prévôt de Pignerol, de son instance contre noble Gérard de Laly, chevalier, lieutenant-colonel au régiment de Dillon (irlandais), mari de dame Marie de Bressac et père de noble Thomas-Arthur de Laly.

C. 698. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1717-1724. — Compte consulaire de Saint-Apollinard rendu par Mouricand : dépenses, 1993 livres; recettes, 2042 livres. — Requête à l'intendant par les consuls et habitants de la paroisse de Saint-Cassien sur Voiron et Réaumont, condamnés par le Parlement à fournir un logement convenable à leur curé, et demandant l'autorisation de s'imposer la somme nécessaire. — Procès-verbaux : des employés de Tournelle, fermier général, contre des marchands de Vinay, de Claveyson, de Romans et de Saint-Marcellin, trouvés détenteurs de tabacs de contrebande ou non déclarés; — des gardes jurés de la manufacture de Roybon, contre des fabricants de drap qui ont contrevenu à l'ordonnance de 1710. — Procédures et parcelles de dépens pour : Robin, syndic des pauvres de Gervans, contre Arnaud; — Rey, contre Perriu; — la veuve Sorrel, contre Paysan, etc.

C. 699. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier (3 imprimées).

1725-1730. — Arrêt du Parlement de Grenoble pour l'augmentation des droits et vacations des châtelains. — Lettres : de Vidaud, procureur général, à Ruel, procureur du Roi en l'Élection, au sujet de cet arrêt; — de l'intendant Fontanieu défendant aux élus d'autoriser des particuliers à recevoir leurs propres cotes de tailles. — Ordonnances du même intendant : sur les exécutoires de dépens accordés aux témoins; — sur la présentation aux subdélégués des cadastres parcellaires et registres des mutations foncières. — Ordonnancs du bureau : pour la vérification mensuelle des comptes consulaires et des sommes reçues par les exacteurs; — pour la prestation de serment d'Aubrun, syndic des forains à Serves; de Blain, à Châtillon-Saint-Jean; de Borel de Goiffieu, châtelain à Hauterives, etc. — Délibérations des communautés de L'Albenc et de Blagnieu relatives au bail à long terme des bois de l'hôpital et au vote de 20 livres, salaire du garde-fruits. — Comptes consulaires d'Arthemonay, rendus par Peyronin; de Marcolin, par Bouvier; de Châteauneuf-de-Galaure, par Pain, Achard et Rebatet. — Parcelles de frais et procédures pour le procureur du Roi, contre les exacteurs de Bressieu, Cara, Combe, Dernard, etc.

C. 700. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1725-1730. — Ordonnances du bureau pour l'enregistrement des provisions et la prestation de serment de Drevon, secrétaire-greffier à Saint-Marcellin; Ducros,

châtelain de Charmes; Ithier, de Ratières; Monnet, de Vinay; noble Joseph Macaire, de Saint-Lattier; Millard, syndic des forains de Pisançon. — Comptes consulaires de Montchenu rendus par Genthon et Magnin. — Parcelles de dépens et procédures pour : Ruel, contre Lambert; — Lapène, contre Montey; — Antoine Lyonne, contre Richon; — Monier, contre Condamin; — Portier, contre Beron, etc.

C. 701. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1725-1730. — Procès-verbaux de Portier, receveur du tabac de la cantine de Romans, contre Bonnardel, Fayolle et Glaine, qui ont cultivé cette plante ou transporté du tabac de contrebande. — Ordonnances du bureau pour la prestation de serment de Pourret, châtelain de Vatillieu; Pouzin, de Saint-Paul-lès-Romans; Richard, de Moirans. — Comptes rendus par Falque, syndic des forains de Reculais : recettes, 664 livres; dépenses, 627. — Procédures et parcelles de dépens pour Perrin de Boissieu, Perrossier, consul de Bren; Perroton, Revol, etc.

C. 702. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1725-1730. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, déclarant taillables divers fonds de l'ordre des Antonins à Saint-Lattier. — Ordonnance de Fontanieu, intendant, relative au bail à ferme des octrois de Romans. — Ordonnance du bureau pour la prestation de serment de : Rolland, châtelain de Bressieu; Vallet, de Viriville; — des fermiers, commis et employés de l'octroi du vin à Romans. — Parcelles de dépens et procédures pour les consuls de Rives; le maire et les consuls de Romans; Christophe Saint-Germain, commis du receveur des tailles, Jomaron, etc. — Extraits des comptes consulaires de Saint-Martin-d'Août, rendus par Tézier : dépenses, 4000 livres; recettes, 4017 livres.

C. 703. (Cahier.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1727-1736. — Transcription : des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, fixant les peines encourues par les collecteurs qui dissipent les deniers de leur recette et mettant Cartier en possession de la ferme générale du tabac; — des provisions de président de l'Élection pour Joseph Belland; — de châtelain : pour Bourget, à Tullins; Guigon, à Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Martin-d'Août; Ducros, à Charmes; Robin-Dutruchet, à Saint-Marcellin; Barbier, à Arthemonay; Berard, à Bressieu; Charmeil, à Poliénas; Lachapelle, à Lentiol, etc. — Copies des requêtes adressées à l'intendant et des actes d'assemblées des trois Ordres, pour la permission d'imposer des tailles à Vinay, Bourg-de-Péage, Bressieu, etc.

C. 704. (Portefeuille.) — 64 pièces (4 imprimées); 1 cahier in-8°, 52 feuillets, papier.

1730-1736. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la dispense accordée aux employés des fermes de prêter un nouveau serment; — les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes; — le rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants du Roi, maires et autres officiers des hôtels de ville. — Procès-verbal des employés de la ferme du tabac contre deux contrebandiers inconnus, à Vinay. — Ordonnances du bureau pour le serment et la réception de La Balme, secrétaire-greffier à Viriville, de Blain, à Triors et Châtillon, etc. — Apposition des scellés par Bouvier-Desmarest, premier élu, sur les meubles de Bochard, ancien consul de Romans. — Parcelles de frais et procédures pour Aymon, Barruyer, les consuls de Beausemblant, etc.

C. 705. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1730-1736. — Ordonnances du bureau pour le serment et la réception : de Bouchier, châtelain à Penol et Marcillole; — Cattier, à Saint-Véran; — Combe, à Charmes; — Bourdet, secrétaire-greffier à Pisançon; — Charbonnier, aux Plans-lès-Saint-Marcellin, etc. — Comptes consulaires de Châteauneuf-de-Galaure, rendus par Puzin, Clément, Figuet-Juivet, Reynaud et Ferlay. — Procès-verbal de la vente des meubles de Bochard, ancien consul de Romans. — Parcelles de dépens adjugés à Boulongeat, Cara, etc.

C. 706. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1730-1736. — Ordonnances du bureau pour la réception et le serment : d'Enfantin, secrétaire-greffier à Saint-Paul-lès-Romans; — Giraud, à Romans; — Lambert, syndic des forains à Peyrins. — Procédures et parcelles de frais pour : Dorey, consul de Dionay, contre Ageron; — le procureur du Roi, contre Eymard, à Saint-Donat, et Gontelle, à Salaise; Fontaine, Guillaud, Ithier, etc.

C. 707. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1730-1736. — Procès-verbaux des employés de Desboves, fermier général du tabac, contre des hôteliers, marchands et autres personnes de Pizançon et du Péage, détenteurs de tabac de contrebande. — Comptes consulaires de Montchenu rendus par Monteil et Pelat. — Procédures et parcelles de frais pour Marchand, Michat, Milloud, Mourier, etc.

C. 708. (Portefeuille.) — 62 pièces; 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier.

1730-1736. — Rôles de la taille royale cotisée à Saint-Donat, s'élevant à 2421 livres, et à Saint-Martin-d'Août. — Pièces justificatives du rôle de Vinay. — Réparations à faire à la tour concédée par Magdeleine de Grolée, veuve de Senozan, dame de Vinay, pour y placer une horloge. — Actes d'assemblées des trois Ordres. — Requêtes à l'intendant par les consuls : de Saint-Donat, au sujet du détournement de 2257 livres, commis par l'exacteur des tailles ; — de Saint-Sauveur, de Saint-Véran, etc., pour l'imposition de diverses sommes.

C. 709. (Cahier.) — In-8°, 206 feuillets, papier.

1737-1739. — Causes portées devant le bureau : Meynier, ancien consul de Thodure, contre Perrier; — Tournelle, fermier général du tabac, contre Mourier; — Louis de Laubepin, marquis de Verderonne, seigneur de Viriville et de Beaurepaire, contre Charpeney; — Charles Orfèvre, contre Bouttemotte, commis à la régie ; — Bernard, receveur des rôles de tailles à Romans, contre la veuve Loyron. — Baux des octrois de la même ville : poids des farines et pâturesses, 3330 livres, à la veuve Second; boucheries, 1910 livres, à Bonnet; vins, 3350 livres. Les droits consistent en 17 sols par sétier de 150 livres de blé sur les boulangers ; 22 sols sur les vermicelliers et amidoniers; 6 deniers sur les particuliers; 2 livres 10 sols par bœuf, vache ou génisse; 20 sols et 10 sols par veau, suivant l'âge; 5 sols par mouton ou brebis; 2 sols par agneau ou chevreau ; 20 sols par pourceau; 2 sols par charge de vin en moût; 2 sols 6 deniers par charge de vin cuvé ; 4 livres par charge de vin étranger.

C. 710. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1731-1739. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant le bail des fermes générales unies à Forceville. — États : des droits du Roi sur le greffe de l'Élection pendant le quartier d'avril : 12 livres 18 sols ; — des communautés qui ont des secrétaires-greffiers pourvus avec gages et de celles qui n'en ont pas ; — des greffiers reçus par le bureau : Martin, à Moras; Allibe, à Chasselay et Brion ; Graillat, à Claveyson et Mureils, etc. — Affirmations de voyage par Julhiet, Rondette, Bruyère, Choron, Gril, etc. — Actes d'assemblées générales à L'Albenc pour les affaires de la communauté. — Ordonnances de réception : de Babois, secrétaire-greffier ancien mi-triennal et alternatif à Rives et à Moirans ; — de Veyron-Lacroix, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Sillans ; — de Boissieu, lieutenant du châtelain de Chasselay ; — de Bouvier-Lacras, syndic des forains de Viriville, etc.

C. 711. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1731-1739. — Comptes consulaires de Montchenu, Montmiral, Ponsas, Reculais, Saint-Paul-d'Izeaux et Saint-Paul-lès-Romans, rendus par la veuve Thomé, Fontaine, Paradis, Falque, Bernard-Pajot, Thomas, etc. — Ordonnances du bureau pour la réception : de noble Mazière de Bozancieux, secrétaire-greffier de Ratières; — Romans, à Chantesse et Cras; — Vallois, à Saint-Lattier. — Rôle de la taille imposée à Reculais.

C. 712. (Cahier.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1731-1739. — Transcription des provisions de : Baborier, maire à Saint-Vallier ; Charvat, à Beaurepaire, aux gages de 108 livres par an ; Catin, à Roybon, aux gages de 20 livres; — Marchand, capitaine châtelain à Peyrins; Pellerin, à Chatte ; Robin-Duvernay, à Saint-Marcellin; Molière, à Murinais; — Bertin, greffier à Beaurepaire; Para, à Varacieu ; — Chaptal, syndic des forains à Saint-Paul-lès-Romans et maire audit lieu ; — Meynier, échevin de Penol et Marcillole, etc. — Copies des requêtes des communautés et des permissions de l'intendant d'imposer : 150 livres à Romans; 420 livres à Thodure; 128 livres à Beaumont-Monteux, etc.

C. 713. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier (6 imprimées).

1740-1744. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : l'instruction des affaires criminelles dans les Élections et les greniers à sel; — la déchéance des officiers de ces tribunaux qui ne paient pas leurs cotisations aux rôles; — le bail des fermes générales à Thibault La Rue. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, relatives aux charges locales. — Requête

du procureur du Roi en l'Élection aux officiers du même siége, touchant la conservation et l'inventaire des archives des communautés, prescrits par l'article 35 du règlement de la Cour de Grenoble du 13 mars 1646, l'arrêt du Conseil du 23 janvier 1691, l'art. 7 de la déclaration du Roi du 12 mars 1697, l'article 18 de l'édit de décembre 1706, l'édit de mars 1709 et l'arrêt du Conseil du 26 février 1743. — États des droits dus au Roi par le grêffe. — Compte consulaire de L'Albenc rendu par Boyoud.

C. 714. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1740-1744. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, pour l'imposition : au Bourg-de-Péage de-Pizançon, de 150 livres destinées aux gages du maître et de la maîtresse d'école; 180 livres pour l'entretien et la nourriture de trois enfants exposés; 15 livres pour le valet de ville; 6 pour le sonneur; 15 pour fondation de messes et 300 pour dépenses imprévues; — à Cras, de 3 livres pour le cierge pascal; 6 livres pour le sonneur; 19 livres 15 sols dus au seigneur. — Procédures et parcelles de frais pour Badel, Barlatier, Bon, Dumaine, etc.

C. 715. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1740-1744. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, autorisant l'imposition : à Izeaux, de 53 livres de la pension du four servie au duc de Tallard et aux Carmes de Beauvoir; 30 livres à l'instituteur, etc.; — à Onay, de 30 livres pour les gardes-bois; 3 livres pour un vœu de la communauté, etc.; — à Peyrins, de 66 livres pour l'équipement de trois miliciens; 60 livres pour l'entretien et la nourriture d'un enfant exposé, etc. — Ordonnances du bureau pour la réception de Falavier, châtelain de Varacieu; Feya, de Sablons, etc. — Parcelles de frais et procédures pour Giraud, Marchand, etc.

C. 716. (Portefeuille.) — 45 pièces; 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier.

1740-1744. — Ordonnances de l'intendant Berthier de Sauvigny, pour l'imposition : à Pizançon, de 63 livres destinées à l'équipement de deux miliciens; 37 livres au traitement de l'instituteur, etc.; — à Poliénas, de 13 livres pour les réparations de la nef de l'église; — à Saint-Antoine, de 100 livres pour l'instituteur, etc. — Rôles des tailles de Peyrins et de Reculais. — Actes d'assemblées pour Réaumont.

C. 717. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1740-1744. — Rôle de la taille imposée à Saint-Martin-d'Août, pour les réparations de l'église et du presbytère, s'élevant à 692 livres. — Comptes consulaires de Saint-Paul-d'Izeaux rendus par Jullian, Jourdan, Orjollet-Mignot et Marron. — Ordonnances de Berthier de Sauvigny, intendant, pour l'imposition des charges locales à Saint-Sévère-de-Miribel, à Serves, à Sillans, à Thodure, à Tullins et à Viriville.

C. 718. (Cahier.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1746-1752. — Transcription : des provisions de Savignon, châtelain à Beaufort; de Vallet, à Rives; Garempey, à Tullins; Fontaine, à Albon; Ithier, à Saint-Donat et Charmes; Monnet, à Claveyson et Mureils; Martignat, à Hauterives; d'Imbert, maire à Viriville; La Balme, échevin dudit lieu; Paquet, premier huissier audiencier du bureau, etc.; — des lettres de commission et de l'arrêt de la Cour des Aides de Paris, concernant César-Antoine Besson, de Saint-Vallier, nommé écuyer de la grande écurie du Roi; — des requêtes adressées à l'intendant par les communautés de Claveyson, Murinais, Chatte, Beaumont-Monteux, etc., pour l'imposition des charges locales et autres.

C. 719. (Cahier.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1729-1750. — Causes portées devant le bureau : Combe et Romans, fermiers des droits d'entrée sur le vin étranger, contre Mercier dit Saint-Denis, hôte à Romans; — Bourdat, consul de Viriville, contre Vallet, châtelain; — Gralliat, marchand à Saint-Vallier, contre Combat, consul de Claveyson, et Alexis de Fontaine, de l'académie des sciences; — Servan, écuyer, receveur des tailles de l'Élection, contre les châtelain, consuls et officiers de Beaurepaire; — Thibaud La Rue, fermier général du tabac, contre Cara, etc.

C. 720. (Cahier.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1719-1758. — Défauts accordés : à Paquet, procureur du seigneur de Lally, contre Rondot; — à Seyvon, pour Pailler, contre Reboud; — à Hugues de Langon, contre Roux, consul de Saint-Christophe; — à Forceville, contre Jeanne Alloix, etc. — Présentations des procureurs devant le bureau : Delacour, pour Lambert; — Thomé, pour Reynaud; — Dochier, pour Sonier; — Seyvon, pour Rolland, etc.

C. 721. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier (4 imprimées).

1745-1749. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la perception de 4 sols par livre sur les différentes espèces de tabacs; — le bail des fermes générales à Girardin. — Arrêt du Parlement de Grenoble relatif à la remise aux greffes des Élections d'un état des fonds omis dans les parcellaires. — Requête à l'intendant par Charvre, chargé du recouvrement des 1822 livres dues par Belland, président de l'Élection, 4520 par Hours, 1219 par Garnier, 2310 par Ruel, 660 par Chevalier. — Comptes consulaires de L'Albenc, de Châteauneuf-de-L'Albenc et de Chantesse.

C. 722. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1745-1751. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre la veuve de Charles Robert, de son vivant capitaine châtelain d'Anneyron; — contre Gauthier, Fontaine et Baboin, officiers d'Albon, qui ne se sont pas portés au rôle des industries et facultés mobilières; — contre Andrevon, secrétaire-greffier de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure; — pour Chabert, moulinier en soie à Saint-Donat, contre Ithier, consul du lieu; — pour La Balme, notaire à Viriville, contre Frandon, etc.

C. 723. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1745-1751. — Certificats des officiers des communautés de Dionay, Fay, Laveyron et Lentiol, relatifs aux parcellaires. — Mémoire pour Chapuis, mercier à Viriville; Baboin, tanneur; Devilla-Buchy, etc., surtaxés au rôle d'industrie. — Provisions de Coste-Gondin, maire ancien mi-triennal de Rives et Beaucroissant. — Procédures et parcelles de frais pour Clément, Collin-Ginet, Drevon-Pelat, Geynon, Ithier, Mante-Berton, etc.

C. 724. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1745-1751. — Procédures devant le bureau, à la requête de Bossard, procureur du Roi : contre Marchand, châtelain de Peyrins, pour vacations indûment attribuées aux consuls; — contre Martel, péréquateur de Charnècle, pour exemption de cote d'industrie. — Certificats des officiers des communautés de Marcolin et de Moirans sur l'absence de leurs parcellaires. — Ordonnances de l'intendant de La Porte pour l'imposition des charges locales : 141 livres à Moirans; 64 livres à Nerpol, etc. — Compte consulaire de Montmiral rendu par Genneux : recettes, 14,736 livres; dépenses, 14,831 livres.

C. 725. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1745-1751. — Certificats constatant l'existence de parcellaires et de propriétés communales à Peyrins, à Réaumont et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 74 livres à Peyrins; 184 livres à Roybon; 426 livres à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; 238 livres à Saint-Lattier. — Comptes consulaires de Saint-Paul-d'Izeaux rendus par Jullian et Orjollet-Mignot. — Provisions de Platel, châtelain à Clérieux, Saint-Bardoux et Beaumont-Monteux. — Requête du procureur du Roi aux élus concernant l'envoi des titres d'une rente de 41 livres due à la communauté de Rives, etc.

C. 726. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1745-1751. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition : de 44 livres à Saint-Paul-lès-Romans, destinées au paiement de transports militaires; — de 47 livres à Triors, pour les fournisseurs de grains; — de 209 livres à Sillans; — de 496 livres à Tullins; — de 207 livres à Vinay, pour charges locales. — Certificats constatant l'existence de parcellaires à Saint-Sauveur, à Saint-Uze-Berteux et à Serves. — Compte consulaire de Serre : recettes, 5018 livres; dépenses, 5045 livres, etc.

C. 727. (Cahier.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1752-1758. — Transcription : des provisions de Julien, concierge buvetier; de Didier, huissier; de Roux, procureur; de Bouvier-Desmarest et de Garnier, premiers élus, et de Belland, président de l'Élection; de Dalve, châtelain à Peyrins; Martinais et Doriol, à Lens-Lestang; Barruyer, à Chatte; Gerboud, maire à Roybon; François, secrétaire-greffier à Beaurepaire; Roybet, à Hauterives; Ferlin, syndic des forains, à Crispalot etc.; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant à Viriville, Romans, Beaurepaire, Roussillon, etc.

C. 728. (Cahiers.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1751-1759. — Causes portées devant le bureau : Calliat, contre Crochat, consul de Saint-Sauveur; — Luguet

de Perceville, seigneur et prieur commendataire de Menthe, ordre de Cluny, contre les consuls et officiers de Moras; — Sancy, contre Bertin, secrétaire-greffier de Lentiol; — les consuls et officiers de Peyrins, contre Didier-Caborne; — Fochier-Desgodards, contre Monier, marchand à Peyrins, etc.

C. 729. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (3 imprimées).

1752-1755. — Ordonnances du bureau pour la cotisation à l'industrie des officiers des communautés et la confection des rôles. — Comptes consulaires de L'Albenc, rendus par Mayoussier, Caret, Calliat, Mermin et Millier. — Actes d'assemblées à L'Albenc et à Arthemonay, pour l'élection des consuls. — Procédures : contre Charbonnier, exacteur des tailles; — Andrevon, secrétaire-greffier de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure, etc.

C. 730. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1752-1755. — État des fonds omis au parcellaire de Crispalot : la marquise de Saint-Auban, dame de La Jonchère, possède le château de ce nom et 20 sétérées de terres labourables, bois et garenne adjacents. — Certificats constatant l'existence : d'archives et de parcellaires à Bressieu; — d'une rente de 38 livres due à la communauté de Châteauneuf-de-Galaure. — Procédures et parcelles de dépens pour les officiers et consuls de Beaucroissant et de Brezin, Bossand, Bergier, Brachet, Colomb, les consuls de Crépol, etc.

C. 731. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1752-1755. — Arrêt du Conseil d'État pour l'imposition à Chatte de 331 livres, montant de la créance de M[me] Lacombe, et de 69 livres pour le coût de l'arrêt. — Procédures et parcelles de frais pour : Bocquillon, fermier général; — Faujat, brigadier aux tailles; — Favier, marchand à Viriville; — le procureur du Roi, contre Garempel, châtelain, et Chapot, péréquateur de Tullins; contre Jacobin, consul de Saint-Sorlin; contre les officiers de la communauté de Jarcieu, etc.

C. 732. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1752-1755. — Certificats constatant l'état des parcellaires de Lens-Lestang, du Mollard-Bochard, de Marcolin, de Montagne, Montfalcon, Moras, Morette et Onay. — Procédures devant le bureau pour Lambert, à Romans, contre Garnier et contre Budel, exacteur des tailles à Crépol, etc. — Ordonnance de l'intendant fixant à 48 livres les charges locales de Montmiral : cierge pascal, 12 livres; traitement de l'instituteur, 30 livres; frais de voyage du député aux assises de la maîtrise, 6 livres.

C. 733. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1752-1755. — Certificats constatant l'état des parcellaires de Penol et Marcillole. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre Peyret, maire de Roussillon, pour exemption de cote d'industrie; — contre Perignat et Reynaud, de Saint-Donat, pour comptes consulaires, etc. — Rôle de la taille royale de Reculais, s'élevant à 1249 livres.

C. 734. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1752-1755. — Comptes consulaires : de Saint-Apollinard, par Revol; — de Saint-Paul-d'Izeaux, par Vivier. — Requête à l'intendant par les habitants de Saint-Martin-d'Août et de Châteauneuf-de-Galaure, au sujet des sommes dues par Andrevon. — Procédures et parcelles de frais pour : Revol, de Saint-Apollinard; — les receveurs des rôles à Roybon, etc.

C. 735. (Portefeuille). — 63 pièces, papier.

1752-1755. — Assemblées tenues à Saint-Paul-lès-Romans au sujet du droit de pâquerage, des 64 sétiers de grains payés aux pauvres par le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de l'eau de la Joyeuse. — Procédures contre les officiers de Tullins, prévenus d'avoir surtaxé la viande de boucherie, en exigeant 150 livres des bouchers et en fixant à ceux-ci le prix de vente. — Ordonnances de l'intendant pour imposition des charges locales : 120 livres à Saint-Uze-Berteux; 207 livres à Vinay, etc.

C. 736. (Cahier.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1758-1761. — Transcription : des lettres patentes et des déclarations du roi Louis XV, supprimant : toutes les exemptions de tailles des officiers de la couronne et des autres officiers pendant la durée de la guerre; les offices de jurés vendeurs, prud'hommes contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs des cuirs; — commettant

Somsoye pour la régie du droit sur les peaux : cuir de bœuf, de vache et de veau tanné à fort, 2 sols par livre ; de cheval et de mulet, 1 sol; de bouc maroquin, 8 sols ; de daim, 10 sols, etc.; — ordonnant la marque des peaux tannées et la levée d'un don gratuit; — confirmant les priviléges des officiers des monnaies ; — établissant un vingtième ou sol par livre en sus des droits de fermes. — Copies : des arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Grenoble pour la levée de 4 sols par livre sur les tabacs ; — des provisions de Chambon de Montagnet, châtelain à Anjou; de Colin-Ginet à La Forteresse; de Mortillet, conseiller élu ; de Delacour, syndic d'Arthemonay et Montmiral; — des requêtes des communautés pour imposition de tailles. — Causes portées devant le bureau : Bois-Jaserme, à Brezin, contre Vial ; — Siméon Tournu, à Viriville, contre Vallet-Fontaine, etc.

C. 737. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (9 imprimées).

1756-1761. — Lettres patentes et déclarations du roi Louis XV : enjoignant aux employés des fermes de porter des bandoulières; — modifiant les lois pénales contre les contrebandiers ; — interprétant l'édit d'août 1748 sur le don gratuit : Romans et le Péage, 4000 livres; Moras, 1200 livres; Saint-Donat, 525 livres; Valence, 6000 livres, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble concernant l'augmentation du tabac. — Ordonnance du bureau relative aux mutations foncières. — États : des fournitures faites aux prisons de l'Élection ; — des employés nommés pour la marque des cuirs : Bouvetier, Bruyant, Rousseau, etc. — Procédures contre Ageron, exacteur de Montmiral; Andrevon, etc.

C. 738. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1756-1761. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de ces comptes pour Arthemonay. — Procédures devant le bureau contre Badoye, bourrelier à Beaumont-Monteux, détenteur de deux carottes de tabac de contrebande et d'un coupon de douze mouchoirs d'indienne, et contre une marchande colporteuse de Privas, accusée par Badoye d'avoir introduit chez lui ces marchandises et de l'avoir ensuite dénoncé. — Requête à l'intendant par Flodoard Bally Du Percy, exempt des gardes du corps et gouverneur de Romans, pour l'imposition des 100 livres affectées à son logement.

C. 739. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi : contre Bert, exacteur des tailles à Viriville, avec des lettres où ce dernier se plaint de trames ourdies contre lui ; — contre Lambert et Bertet, à Réaumont; — contre Berut, à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs; Bessey, à Cras ; Bouvier, à Brezin, etc. — Procès-verbaux des employés de la ferme contre des détenteurs de tabac de contrebande, à Romans, à Bressieu, à Montfalcon, à Chevrières, etc.

C. 740. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, reddition de comptes, etc., à la requête : des consuls de Bressieu, contre Gueyfier; — du procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Bressieu; contre Chambon de Montgros, se disant châtelain d'Anjou, et contre Charmeil, châtelain de L'Albenc; — de Brochier, consul de Viriville, contre Ogier; — de Brudon, à Serves, contre Rebatet et Misery, avec le plan de leurs propriétés. — Certificats des officiers municipaux de Marcolin constatant que les titres remis à la communauté par Mlle Dolive ont été déposés dans un coffre, à la sacristie de l'église dudit lieu.

C. 741. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour exemption illicite de cote d'industrie, insultes aux exacteurs des tailles, restitution de tailles, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre la veuve Dugat-Faveron, à Crispalot; — les officiers de La Forteresse; — Genon, exacteur à Chasselay; — Duret, consul de Saint-Sorlin, contre Béranger; — noble de Fassion, seigneur de Sainte-Jay, Varacieu et Brion, contre Starot-Germain, etc.

C. 742. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour vérification des parcellaires et des comptes des consuls, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Gerbier, exacteur des tailles à Saint-Antoine, et contre le consul d'Hauterives; — de Ginet, maire de Bressieu, contre Petit, exacteur des rôles, etc. — Parcelles de frais pour Collin-Ginet, à Saint-Siméon ; Grenier, à Anjou; la veuve Carnet, etc.

C. 743. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour restitution de titres communaux, paiement des rôles de tailles, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Mlle Dolive ; Martin, exacteur à Beaucroissant ; Meynier, à Nerpol ; Montal, à Vinay ; Mottin, à Saint-Sévère ; — de Marion, contre Cotte-Cotté, consul de Chatte ; — de Paquet, contre Seny, ancien exacteur des rôles de Romans, etc. — Procès-verbaux des employés de Valade, régisseur général du droit établi sur les cuirs, contre un cordonnier de Serre et des tanneurs de Romans, détenteurs de cuirs non marqués.

C. 744. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour détournement de deniers royaux, paiement de tailles, exemption de cote d'industrie, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Petit, exacteur des tailles à Bressieu, et Jardinet, châtelain de Réaumont ; — des consuls de Peyrins, contre Bit ; — de Marguerite Rochas, contre les officiers municipaux de Peyrins, etc. — Requêtes à l'intendant et ordonnances pour impositions de tailles : 99 livres à Pizançon ; 65 livres à Poliénas, etc.

C. 745. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour contrebande, usurpation du titre de châtelain, détournement de deniers royaux, etc., à la requête du procureur du Roi, contre Marianne Arnaud, femme Reboud ; Revol, exacteur des tailles à Saint-Apollinard ; Robert, fermier du domaine de La Savasse, à Geyssans ; Rolland, à Bressieu, etc.

C. 746. (Portefeuille.) — 48 pièces ; 2 cahiers in-8°, 162 feuillets, papier.

1756-1761. — Procédures devant le bureau pour reddition de comptes, détournement de recette, altération de rôles, etc., à la requête du procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Roussillon ; Champon et Doublier, exacteurs des rôles de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; Andrevon, à Saint-Martin-d'Août ; les officiers de Saint-Paul-d'Izeaux, etc. — Rôle de tailles pour Saint-Lattier, s'élevant à 7175 livres.

C. 747. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1756-1761. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Izeaux et Serves. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Salomon, péréquateur de Rives ; — de Dorey, consul de Serre, pour exemption de cote d'industrie et paiement de tailles ; — des consuls de Saint-Vallier, contre Delaroche, chanoine de Saint-Ruf, curé du lieu, au sujet de la taillabilité d'une vigne, etc.

C. 748. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1756-1761. — Compte consulaire de Thodure rendu par Marchand : recettes, 3186 livres ; dépenses, 3264 livres. — Procédures devant le bureau pour détournement de deniers de recette, remboursement d'impôts, etc., à la requête du procureur du Roi, contre Silvestre, consul de Bathernay ; les officiers municipaux de Thodure ; Trouilloud, exacteur des rôles de Beaucroissant, etc.

C. 749. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1756-1761.— Comptes consulaires et pièces à l'appui, rendus par Bert à la communauté de Viriville. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, pour la conservation des titres communaux, contre les officiers de Varacieu ; Vincendon, exacteur de Brezin, etc.

C. 750. (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1761-1765. — Transcription : des permissions d'imposer accordées par de La Porte, intendant, aux communautés de Saint-Donat, de Beaumont-Monteux, Arthemonay et Reculais, etc. ; — des provisions de Blain, lieutenant en l'Élection ; de Benoit, châtelain à Murinais ; de Repiton, secrétaire-greffier à Saint-Paul-d'Izeaux ; de Terrier, premier huissier audiencier du bureau ; de Martel, lieutenant du châtelain à Rives ; de Thomé, à Charmes ; — de la commission de Deloche, brigadier des tailles ; — de la procuration passée à Cécillon par Julien Alaterre, chargé de la régie des droits sur les cuirs, etc.

C. 751. (Cahiers.) — In-8°, 181 feuillets, papier.

1750-1766. — Causes portées devant le bureau : Françoise Hours, veuve Damon, contre Reynaud, de

Crépol; — Valette, consul de Chatuzanges, contre la veuve Roux-Garcin; — Clet, consul de Tullins, contre Replat; — Bouilloud, contre Quincieu, à Moras; — Bruyère, consul de Laveyron, contre Reynaud; — Prévot, adjudicataire général des fermes unies, contre Villon, cabaretier à Roybon, etc. — Défauts : à Lambert, syndic des forains de Peyrins, contre Riffard; — à Cotte, instituteur à Roybon, contre Faure, ancien consul du lieu, etc.

C. 752. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier (1 imprimée).

1762-1765. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, paiement de tailles, etc., à la requête : des consuls de L'Albenc, contre de Baronat, conseiller au Parlement de Grenoble, et Mayet; — d'Allier, commis à la recette des tailles de l'Élection, contre Ponce, exacteur de Châteauneuf-de-Galaure; — du procureur du Roi, contre Badoye et la femme Reboud, et contre Chatain, consul de Beaumont-Monteux; — de Bert, à Viriville, contre Garambaud, etc. — Rôles de tailles pour Arthemonay.

C. 753. (Portefeuille.) — 60 pièces; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1762-1765. — Rapport des experts nommés par le bureau pour la vérification de ce qui reste dû sur les rôles de taille, de capitation et de vingtième de La Forteresse. — Procédures pour paiement de tailles, contre Frandon, à Thodure; Detroyat, à Varacieu; Polat, à La Forteresse, etc. — Requêtes à l'intendant, au sujet : du vingtième, par Dalve, à Vinay; — d'une créance sur Peyrins, par Lapierre, consul de Saint-Ange, etc.

C. 754. (Portefeuille.) – 74 pièces, papier.

1762-1765. — Ordonnances de l'intendant pour les charges locales des communautés : 6 livres à Marcolin; 24 à Montchenu et Saint-Muris; 55 à Penol et Marcillole; 132 à Peyrins, etc. — Procédures devant le bureau pour paiement de tailles, de dettes communales et du prix d'un nouveau péréquaire, etc., à la requête de : Martin, contre les commis à la perception des droits sur les cuirs; — Micoud, consul de Serre, contre Giraud; — le procureur du Roi, contre les officiers de Montchenu et Polat, exacteur à La Forteresse; — Petros, à Vatillieu, contre Chatenay, etc.

C. 755. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1762-1765. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac contre des habitants de Saint-Antoine et de Roybon, détenteurs de tabac de contrebande. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Reculais. — Procédures devant le bureau pour violation de séquestre, à la requête de Rojat, contre Lefebvre-Lacroix, marchand à L'Osier.

C. 756. (Portefeuille.) — 62 pièces; 1 cahier in-4°, 27 feuillets, papier.

1762-1765. — Procès-verbaux des employés de Valade, régisseur général des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans, pour contraventions aux règlements sur la marque. — Rapport des experts nommés par le bureau pour vérifier les cotes de tailles de Joseph Ruel, représenté par noble François de Barletier, sieur de La Girarde, mari d'Anne Brenier; noble Charles Gondoin Des Combes, mari de Louise de Marcoux; Joseph-Henri Planta et Marie de Marcoux, ses cohéritiers. — Procédures à la requête du procureur du Roi, contre Vincendon; Manin, exacteur à Brezin.

C. 757. (Cahier.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1765-1769. — Transcription : des lettres patentes du roi Louis XV, concernant la marque des peaux, avec le tableau de réduction du poids des cuirs de l'humide au sec : 1 livre humide à deux poudres pèse 1/3 de livre sèche; 1 livre humide à trois poudres, 1/2 livre sèche; — des provisions de Revol, secrétaire-greffier de Beaufort et châtelain de Moras; Feugier, syndic des forains à Saint-Paul-lès-Romans; — de la commission de Robert et de Berle, chargés de la perception des droits sur les cuirs, etc.; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant à Montrigaud, Saint-Christophe-du-Bois, Mureils, Albon, etc.

C. 758. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (2 imprimées).

1766-1769. — Lettres patentes du roi Louis XV pour l'enregistrement des brevets des maîtres de poste aux greffes des Élections. — Procès-verbaux des employés de la régie des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans qui n'ont pas fait marquer leurs peaux. — Procédures devant le bureau à la requête du procureur du

Roi, contre des officiers de la communauté d'Anjou, pour les obliger à conserver leurs archives et à acheter un meuble destiné à les tenir fermées sous trois clefs. — Rôles de tailles et comptes consulaires d'Arthemonay.

C. 759. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1766-1769. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Blachon, de Saint-Lattier; Caroz-Bourg, Chabert, les officiers et comptables de Champagne, pour paiement de tailles, violation de séquestre, etc.; — de Bert, maire de Viriville, contre les consuls; — de Boyoud, bourgeois de Vinay, contre Perriolat, consul de Saint-Véran; — de Caillet, ancien consul de La Forteresse, contre Roux, prêtre, etc.

C. 760. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1766-1769. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, pour restitution des titres des communautés du comté de Charmes détenus par Legentil, secrétaire-greffier, et contre Chatain, exacteur des tailles à Beaumont-Monteux; — des consuls de Fay, contre Hugues-Joseph de Valernod, seigneur du lieu, en paiement de cotes de tailles, etc. — Procès-verbaux des employés de la régie des droits sur les cuirs, contre des tanneurs de Romans, pour contravention aux règlements sur la marque des cuirs.

C. 761. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1766-1769. — Vérification des marques des cuirs par deux graveurs de Grenoble. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Marchand, à Saint-Lattier; Jacquet, exacteur des rôles de Bressieu; Julliet et Bouvier, exacteurs des rôles de Bougey; Lefebvre, consul de L'Osier, etc., pour reddition de comptes consulaires, paiement de tailles, etc.

C. 762. (Portefeuille.) — 71 pièces; 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier.

1766-1769. — Rapport des experts sur la restitution de tailles demandée par Marchand aux consuls de Saint-Lattier. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi, contre Martinon, à Anjou; les officiers de Montchenu; Martin, à Onay; Platel, consul de Ratières, etc.; — de Perony, consul d'Arthemonay, contre Marc, Marion, Morette, etc.

C. 763. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1766-1769. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac, contre des habitants de Vinay et des inconnus, détenteurs de tabacs de contrebande. — Rôles de tailles pour Reculais. — Mémoire en faveur de la communauté de Saint-Antoine, contre les prétentions de l'abbaye : « le bourg, qui étoit autrefois considérable, ne renferme » en ce moment dans son sein que environ 1600 habitants » de tous âges. » — Requête du procureur du Roi aux élus pour la bonne tenue des parcellaires et des comptes à Roybon, Saint-Christophe-du-Bois et Vinay.

C. 764. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1769-1772. — Transcription : des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : le dessèchement des marais et la culture des landes ; — l'établissement d'un poids des farines au Bourg-de-Péage; — les charges locales de Saint-Marcellin, fixées à 1235 livres; — des provisions de Petit, châtelain d'Hauterives; Fontaine, à Albon; Itier, à Ratières; — des commissions de Trollier, Teinturier, Vignon, etc., brigadiers aux tailles; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant Pajot de Marcheval à Parnans, Tullins, Murinais, etc.

C. 765. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1770-1772. — Rôles de tailles d'Arthemonay. — Procès-verbaux : des employés d'Alaterre, fermier général, contre des habitants de Romans, Thodure, Saint-Pierre-de-Bressieu, Saint-Vallier, etc., détenteurs de tabac de contrebande; — des employés de Fouache, régisseur général des droits du Roi, contre des tanneurs de Romans, pour contravention aux règlements sur la marque des cuirs. — Procédures devant le bureau au sujet de la taillabilité de quelques fonds, pour Victor de Falcos, comte de La Blache; Alexandre-Laurent-François de Falcos, marquis de La Blache, son fils, contre les consuls d'Anjou.

C. 766. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1770-1772. — Protestation de Dejoux, tanneur à Romans, contre la nomination de deux graveurs de Grenoble pour vérifier la marque de ses cuirs, et plaintes contre les vexations des employés de la régie. — Rôle de

tailles pour Montchenu s'élevant à 2745 livres, et pour Reculais. — Procédures devant le bureau, à la requête : de Mallen, à Mantaille, contre Andrevon ; — du procureur du Roi, contre Micoud, à Crépol ; — de Boyoud, à Vinay, contre Perriolat, consul de Saint-Véran, etc., pour paiement de tailles.

C. 767. (Cahiers.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1766-1776. — Causes portées devant le bureau : Genthon, à Génissieu, contre Argoud ; — Villard, exacteur à Vinay, contre Rubichon, bourgeois de Cognin ; — Dumoulin, à Serre, contre Giraud ; — Baborier, ancien maire de Saint-Vallier, contre Crozat ; — noble Gabriel Popon de Marzin, ancien secrétaire au grand collége, contre les consuls de Tullins ; — Combalot, à Penol, contre les mariés Roux ; — Courtois, marchand, contre les consuls d'Hauterives, etc.

C. 768. (Cahiers.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1772-1777. — Transcription : des lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI, accordant à Fouache la régie des droits sur les cuirs et des droits de marque sur l'or et l'argent ; — des déclarations de défrichement par Silvestre, à Saint-Sorlin-sur-Moras ; Fontaine, Faure, Dantony, à Saint-Vallier, etc. ; — des provisions de Frachon, châtelain à Saint-Véran ; Guillambaud, à Nerpol ; Poncin, à Montfalcon et Le Laris ; Silvestre Saint-Romme, à Roybon ; Fayard, greffier à Fay, etc. ; — de la procuration de Fouache, régisseur des droits du Roi, à Pierre de Malézieu ; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant aux communautés de Jarcieu, Chatte, Onay, etc.

C. 769. (Cahier.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1775-1777. — Trancription : des déclarations de défrichements prescrites en 1768 : Cohet, à Saint-Lattier, 10 sétérées de broussailles ; — Mettra, à Anneyron, 3 sétérées de bois ; — Gringet, à Parnans, 6 quartelées de bruyères ; — Galand, à Montmiral, 20 sétérées de genêts et broussailles. — Copies des permissions d'imposer accordées par l'intendant à Nerpol, Rives, Blagnieu, Saint-Vallier, etc.

C. 770. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (6 imprimées).

1773-1776. — Registre des assemblées, rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives pour Arthemonay et Reculais. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Ageron, dit Clairet, de Crépol, pour paiement de tailles. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac pour faits de contrebande, etc.

C. 771. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1773-1776. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 74 livres à Beaucroissant ; 21 livres à Châtillon-Saint-Jean ; 59 livres à Chatte ; 33 livres à La Forteresse. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Crochat, à Saint-Vallier, pour paiement de tailles. — Procès-verbaux des employés de la ferme du tabac pour faits de contrebande, etc.

C. 772. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1773-1776. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre : Guignon, à Crépol ; — Jubié, fabricant de soie à Saint-Antoine, pour paiement de cote de tailles. — Ordonnances de l'intendant fixant les charges locales : de Moirans, à 323 livres ; de Montrigaud, à 144 livres ; de Parnans, à 389 livres, etc. — Procès-verbal de dépôt de la marque de Rivoire, tanneur à Tullins.

C. 773. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1773-1776. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives pour Reculais. — Requêtes à l'intendant par : France, entrepreneur de l'église paroissiale de Renage ; — Rigodin, ancien collecteur de Thodure ; — les consuls de Saint-Paul-d'Izeaux, etc. — Ordonnances de Pajot de Marcheval pour les charges locales, fixées à 61 livres à Saint-Bonnet-de-Montrigaud ; 24 livres à Saint-Martin-d'Août ; 116 livres à Viriville, etc.

C. 774. (Cahiers.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1776-1785. — Causes portées devant le bureau : Valette, contre Brichet, à Génissieu ; — André-Charles de Borel, marquis seigneur d'Hauterives, contre Dupuy,

charbonnier, etc. — Transcription : des lettres patentes du roi Louis XVI, fixant les nouvelles finances des offices de receveurs particuliers : les deux offices de l'Élection de Valence, 106,000 livres ensemble; de Montélimar, 160,000 livres; de Romans, 145,000 livres; — des provisions de Combalot, châtelain de Beaufort; Gardon, maître de poste à Saint-Rambert, etc. — Défauts accordés à Prévôt, contre Mourat; à la communauté de Margès, contre Jacob; à Lapierre, contre Lambert, etc.

C. 775. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition : de 169 livres à L'Albenc; — de 164 livres à Albon, dont 6 pour l'entretien des fontaines publiques; — de 332 livres à Anjou, etc. — Rôles de tailles, comptes consulaires et pièces justificatives de comptes pour Arthemonay.

C. 776. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition de : 2 livres à Bathernay sur les 3038 livres affectées aux prisons du bailliage de Saint-Marcellin; 580 livres à Beaucroissant; 106 livres à Bessins; 71 livres à Blagnieu; 150 livres à Bressieu; 23 livres à Brion, etc., montant des charges locales de ces communautés. — Comptes consulaires d'Arthemonay.

C. 777. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1777-1784. — Procès-verbaux des employés de Clavel, chargé de la régie des droits sur les cuirs, contre : un cordonnier de Tullins; — des tanneurs de Romans et de Saint-Marcellin, contrevenants aux règlements. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 46 livres à Chantesse; 34 livres à Charmes; 17 livres à Chasselay; 90 livres à Claveyson, etc.

C. 778. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1777-1784. — Procès-verbaux des employés de Compant, régisseur général des droits sur les cuirs, et de David, adjudicataire général des fermes unies, pour faits de contrebande ou contraventions aux règlements pour la marque des peaux. — Ordonnances de l'intendant pour imposition de charges locales : 112 livres à Crépol; 106 livres à Dionay; 65 livres à La Forteresse.

C. 779. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1777-1784. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant, pour l'imposition : à Izeaux, de 427 livres; à Jarcieu, de 135 livres; à Mantaille, de 23 livres; à Margès, de 5 livres; à Moirans, de 365 livres; à Montfalcon, de 27 livres; à Montmiral, de 169 livres; à Mureils, de 19 livres, etc. — Parcelles de frais pour Jeunot, à Montrigaud; Joud, à Bressieu; Michalon, à Saint-Sorlin; les consuls de Saint-Étienne-de-Montagne, etc.

C. 780. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1777-1784. — Rapport d'experts sur la vérification des parcellaires et péréquaires de Peyrins. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition : de 257 livres à Murinais; de 43 livres à Nerpol; de 31 livres à Onay; de 12 livres à Parnans; de 129 livres à Penol et Marcillole; de 366 livres à Peyrins; de 281 livres à Pizançon, etc., pour charges locales.

C. 781. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1777-1784. — Requête aux élus par Pochon, à Peyrins, pour défrichement de broussailles. — Rôles de tailles et comptes consulaires de Reculais. — Ordonnances de l'intendant pour l'imposition des charges locales : 30 livres à Ponsas; 132 livres à Rives, etc.

C. 782. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1781. — Rôle de la taille imposée à Romans : Descombes, 12 sols de taille, 2 livres 19 sols d'industrie; — Dubessé, 1 livre 14 sols de taille, 19 sols d'industrie; — Butherin, cordier, 3 livres 19 sols d'industrie; — Sablière, marchand, 4 livres 18 sols; — Descombes, meunier, 144 livres de tailles, 35 livres 11 sols d'industrie, etc.

C. 783. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1777-1784. — Ordonnances du bureau pour l'imposition des charges locales : 460 livres à Roybon; 674 livres à Saint-Antoine; 113 livres à Saint-Apollinard; 107 livres à Saint-Donat; 126 livres à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; 130 livres à Saint-Martin-d'Août; 124 livres à Saint-Uze-Berteux, etc. — Procès-verbal des employés de Salzard, adjudicataire général des fermes unies, pour faits de contrebande.

C. 784. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1777-1784. — Informations devant le bureau, à la requête de Vinay, adjudicataire des octrois de Romans, contre des habitants de la ville qui ont insulté les commis à la perception et les ont contraints de fuir, et contre Jasset, cabaretier. — Requête à l'intendant par les consuls et officiers de Viriville, pour l'imposition des gages des gardes-bois. — Charges locales : de Sillans, 234 livres; de Triors, 12 livres; de Tullins, 1145 livres; de Vinay, 376 livres.

C. 785. (Cahiers.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1785. — Registre portatif des commis de la régie des droits établis sur les cuirs et peaux au département de Romans. Le nombre des animaux portés en charge et en décharge au compte de chaque boucher y est indiqué. Bouchers de Romans et du Bourg-de-Péage : Gaudain, Guignochet, Granjean, Viennois, Bertrand, Deveaux, Dépit, Rivière, etc.

C. 786. (Cahiers.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1785. — Registres portatifs de la régie de Clavel au département de Serre (Grand-Serre), indiquant les noms des tanneurs et la quantité des cuirs à la charge et à la décharge de chacun d'eux : 10 tanneurs au Grand-Serre, 11 à Montfalcon, 1 à Saint-Germain, 1 à Beaurepaire, 2 à Viriville et 1 à Chatenay. — Combalot, à Chatenay, pour 565 livres de cuirs, doit 56 livres 10 sols de droit principal, 5 livres 13 sols des 2 sols anciens par livre et 22 livres, 12 sols des 8 nouveaux sols par livre; total, 84 livres 15 sols, etc.

C. 787. (Cahiers.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

1785. — Registres portatifs de la régie de Clavel au département du Grand-Serre : Bergeraille, à Pérouset, n'a aucune marchandise à sa charge; Genthon, à Saint-Germain, a 36 cuirs de bœuf pesant 1340 livres et doit 134 livres pour droits, 13 livres 8 sols pour les 2 sols anciens, 53 livres 12 sols pour les 8 nouveaux sols; total, 201 livres, etc.

C. 788. (Cahiers.) — In-8° et in-4°, 153 feuillets, papier.

1784-1789. — Causes portées devant le bureau : les officiers municipaux de Montcheuu, contre Robin et Mossan; — Reynaud, ancien consul d'Arthemonay, contre la femme Morette; — Courtois, à Hauterives, contre Dumas La Place; — Revol, charbonnier à Charaix, en inscription de faux contre les employés de la ferme du tabac. — Transcription : de la déclaration du roi Louis XVI convoquant les États Généraux; — des provisions de Gril, châtelain d'Hauterives, nommé par Alexandre-Christophe-Pierre de Châtelard, capitaine de dragons; — des permissions d'imposer accordées par l'intendant au Bourg-de-Péage, Albon, Lentiol, etc.

C. 789. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1785-1789. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XVI relatif aux privilèges et exemptions des commis des fermes. — État des communautés qui n'ont pas d'archives : Parnans, Serves, Fay, Lentiol, etc.; — qui ont des rentes : Grand-Serre, Hauterives, Pizançon, Bourg-de-Péage, Montrigaud, Châteauneuf-de-Galaure, etc. — Rôles de tailles et comptes consulaires pour Arthemonay. — Procès-verbaux des employés de la ferme et de la régie pour faits de contrebande de tabacs et violation des règlements sur la marque des cuirs.

C. 790. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1785-1789. — Parcelles de frais adjugés par le bureau : à Glandut, de Saint-Antoine; — à de Lacroix de Chevrières, seigneur du Bourg-de-Péage; — à Lombard, ancien consul de Saint-Bonnet-sur-Saint-Lattier; — au syndic de l'ordre de Malte, administrateur des biens de l'abbaye de Saint-Antoine, s'élevant de 39 à 84 livres. — Rôles de tailles et comptes consulaires de Reculais.

C. 791. (Cahiers.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des commis de Kalandrin, régisseur général, contenant les actes de prise en charge et de décharge des tanneurs et mégissiers de Romans : reprise de la veuve Darnaud, 24 cuirs et 1/2 de vache, 255 peaux de veau et 6 peaux de chèvre; — Meynier, 231 peaux de veau, 636 peaux de mouton, 72 de chevreau et 1 de chèvre, etc.

C. 792. (Cahiers.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des commis de Kalandrin, régisseur général, contenant les actes de prise en charge et de décharge des tanneurs et mégissiers de Romans : état général des reprises, 102 peaux de vache, 129 de veau, 3859 de mouton, 65 de chèvre, etc.

ÉLECTION DE VALENCE.

C. 793. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

1616-1634. — Copie de l'édit du roi Louis XIII accordant aux présidents, élus, contrôleurs et procureurs des Élections du royaume le droit de vérifier et de signer les rôles de tailles et les levées des garnisons. — Arrêt du Conseil d'État du même monarque réglant la juridiction et les fonctions des officiers des Élections de Dauphiné. — État des feux assignés par le maréchal de Créquy, duc de Lesdiguières, à l'entretien des vingt hommes de garde placés dans le château du Pont-en-Royans : Saint-Nazaire, 3 feux; Oriol, 2; Autung (Hostun), 8, etc. — Mémoire des vacations et des fournitures du consul de Beauregard : cinq poulets portés au château de La Jonchère, « suivant » la réquisition de madame », 30 sols; voyage à Montrigaud, 40 sols, etc. — Procédures : pour Luc Morier, collecteur des tailles à Valence, contre Chabanolle et Vinay, à l'occasion de la saisie d'une vigne; — pour Robert, fournier et prud'homme juré de Valence, contre les consuls, en paiement de ses gages, s'élevant à 60 livres. — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Jean-en-Royans au sujet du remboursement de 3960 livres dues au comte de Tallard, mestre de camp d'un régiment de dix compagnies. — Comptes consulaires et pièces justificatives de ces comptes pour Saint-Martin-en-Royans ou le Colonel.

C. 794. (Portefeuille.) -- 122 pièces, papier (1 imprimée).

1635-1637. — Copie de la nomination faite par le bureau de l'Élection d'Antoine Franchise, son président, pour aller à Paris défendre la juridiction du siége. — Procédures en paiement de tailles pour : Antoine d'Alby, contrôleur général des gabelles à sel de la province, contre Jacques Silla, conseiller élu; — Mathieu Bérengier, châtelain de Montelier, contre Claude Deromans; — les hoirs de Jean-Louis Benoit, avocat, contre Cholet, collecteur des tailles à Allex et Aubonne, et contre les consuls du lieu; — noble André Froment, capitaine d'une compagnie au régiment de Pierregourde, fils de Claude Froment, docteur en droit, premier régent en l'Université de Valence, contre les consuls de Chabeuil, Beaumont, etc.; — Deromans, contre les consuls de Montelier. — Rôles de tailles pour Saint-Martin-le-Colonel et Saint-Nazaire. — Copie du procès-verbal de chevauchée de ce dernier lieu par Franchise, président de l'Élection. — Noble Balthazard d'Hostun de Gadagne, marquis de La Baume, est seigneur de Saint-Nazaire; il lève 45 sols de péage sur l'Isère par bateau ou radeau; le conseiller Coste-le-Vieux, qui jouit du péage par terre, prend 7 deniers par charge de marchandises; il y a quelque quatre-vingts habitants et autant de maisons; 300 sétérées environ d'étendue territoriale; point de revenus communaux; récoltes en grains et en fruits, etc. — Requête aux élus par les consuls de Saint-Quentin, pour obtenir la vérification des ravages de l'Isère.

C. 795. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (3 imprimées).

1638-1639. — Copie de l'édit du roi Louis XIII unissant aux offices de l'Élection les offices de garde-scel. — Lettres : du Roi et de M. d'Hemeri, pour la levée des tailles; — de Charles Desgranges, commissaire des guerres, pour l'imposition de 33,513 livres sur l'Élection, destinées à la subsistance des gens de guerre. — Procédures en paiement de tailles pour : Michel Bosc, contre les consuls de Saint-Sauveur; — les consuls de Chabeuil, contre noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Grenoble; — Faure, contre Monteil, receveur de l'Élection de Valence; — Lansons, contre Aimar; — Planta, contrôleur général des gabelles et greniers à sel, contre Choppon; — Gabrielle de Bartholi, veuve de noble Guillaume de Solignac de Veaunes, contre les consuls de Chanos et de Curson et contre ceux de Tain, etc. — Rôle de tailles pour Saint-Nazaire, s'élevant à 956 livres. — Requête aux élus par André Froment au sujet de sa noblesse et de son exemption des tailles.

C. 796. (Cahiers.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1640-1643. — Transcription des actes relatifs aux élus et aux secrétaires-greffiers des communautés : requêtes, provisions, enquêtes sur la vie et les mœurs des acquéreurs d'offices : Veyrier, secrétaire-greffier au Bourg-lès-Valence; — Mure, à Tain; -- Odoard, à Alixan; — Dansage, à Loriol et Vaunaveys; — Monier, à Montoison; — Courtois, à Chabeuil, etc.; — Danteville, collecteur royal à Livron; — Corbières, auditeur des comptes à Valence; — Navelle, à Ambonil; — Bergier, à Tain; — Benoit, à Allex et Aubonne, etc.; — Gueyraud, receveur des tailles à Montvendre et à La Vache; — Serret, lieutenant en l'Élection; — Jacques Arnoux, premier élu, etc. — Veyrier avait 50 livres de gages et paya 500 livres pour son office; Serret, 590 livres de traitement et paya 9000 livres, etc.

C. 797. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1639-1641. — Plumitif des audiences du bureau : Serpolet, docteur en droit, contre les consuls de Valence; — Dubosc, contre Sauze, greffier des appeaux au Présidial;

— les hoirs de noble Pierre d'Allard et d'Hélène Serret, contre les consuls de Montvendre; — noble Pierre de Moret, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre les consuls de Fiancey; — noble Émeraude Desrois, veuve d'Alexandre Falaise, contre les consuls de Valence; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier général des finances en Dauphiné, contre les consuls de Valence, etc.

C. 798. (Portefeuille.) — 49 pièces (1 imprimée); 3 cahiers in-4°, 83 feuillets, papier.

1640-1641. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII relatifs aux taxes des notaires, des receveurs particuliers et des collecteurs, et aux gages des secrétaires-greffiers des villes et communautés de la province. — Délibération du bureau au sujet des taxes des élus, et députation à Vienne du président Franchise pour régler ce point. — Contrôle des sentences et ordonnances du bureau portant épices. Du 7 octobre 1639 au 14 juillet 1640, les décrets, taxes et épices arrivent à 2318 livres, dont 730 pour le président; 307 pour Aimar Planta, lieutenant; 365 pour Jacques Silla et Louis Fornet, élus; 210 pour Antoine Armand, et 339 pour Pierre-André Serret, aussi élus. — Procédures en paiement de tailles pour Jean Bisquit, notaire d'Étoile, contre de Garnier, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siége présidial de Valence, et Jacques Mourier. — Rôles de tailles de Chabeuil et de Chapeverse, s'élevant à 1663 et à 619 livres. — Avis de l'ouverture de l'hôtel et change de la monnaie de Grenoble.

C. 799. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1642-1646. — Procédures devant le bureau, en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., pour : les consuls de Valence, contre Pierre Estezet, juge du comté de Crussol; — les consuls d'Étoile, contre Voterin; — les consuls d'Eurre, contre Didier Aubert; — les consuls de Montvendre, contre Gueyraud; — les consuls de Montoison, contre Liotard; — Léonard Macaire, contre Lambert; — Magat, contre les consuls d'Étoile. — Requête aux élus par Antoine Duplan, praticien de Valence, pour obtenir la commission d'huissier de l'Élection.

C. 800. (Portefeuille.) — 1 cahier, 26 feuillets; 118 pièces, papier (3 imprimées).

1640-1644. — Rôle de la taille de Marsas s'élevant à 129 livres. — Copie d'une requête à de Sève, intendant, par Foitière, curé de Mercurol, au sujet de la 24e partie de la dîme réservée aux pauvres. « Le prieur de Taing » prend les dismes sur les paroisses Sainte-Anne et Saint- » James audit Mercurol; les patrons de l'église de Chanoz, » à laquelle est annexée la paroisse Saint-Pierre-de-Marnas, » audit mandement, les prennent sur partie d'icelluy; le » prieur de Saint-Clément, autre paroisse de Mercurol, et » les patrons de l'églize de Veaulne en prennent aussi sur » partie dudit mandement. » — Procédures devant le bureau en paiement de dettes communales ou de tailles pour : les consuls de Montelier, contre Monier; — les consuls de Rencurel, contre Danson, châtelain de Chatte; — Bossan, consul de Saint-Roman, contre Simond. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel. — Copie de l'acte de cession de l'office de secrétaire-greffier d'Allex et Aubonne, faite par le chapitre de Saint-Apollinaire à Jacques d'Urre, seigneur dudit lieu, etc.

C. 801. (Cahiers.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1644-1647. — Transcription : des actes de cautionnement des acquéreurs d'offices d'auditeurs des comptes, etc. — Benoit La Garde, collecteur des tailles à La Vache, présente pour caution Jean La Garde, son père, capitaine châtelain du lieu, et Timothée Beylon, collecteur de Cliousclat, présente Michel Buffel, etc.; — du procès-verbal d'estimation des dégâts causés par la grêle à Auberive, etc. — Plumitif des audiences du bureau : noble Antoine de Feralhon, trésorier général en la Généralité de Dauphiné, contre les consuls d'Alixan; — noble Soffrey de Falcos, contre Baboy, collecteur d'Izeron; — Salomon de Merez, conseiller du Roi au Présidial de Valence, contre les consuls de la ville, etc. — Registre de la vérification faite par Serret, conseiller élu, des restes de cotes de tailles : à Valence, sur 11,672 livres, il est dû 174 livres; au Bourg, sur 2790 livres, 116; à Barcelonne, sur 580 livres, 22, etc.

C. 802. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (2 imprimées).

1643-1646. — Procédures devant le bureau, en paiement de tailles, pour : Pierre Armand, collecteur d'Upie, contre Louis Monteil, receveur de l'Élection, et les consuls d'Upie; — Pierre Beylieu, marchand de Loriol, représentant Pierre Chomat, contre Paul de Barres Du Mas, Veye et David Banthéac, dit Chanoille, de Saint-Basile-en-Vivarais.

C. 803. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1643-1646. — Procédures devant le bureau pour : Jacques de Corbières, Guilheton et Marconis, péréquateurs des tailles, contre les consuls de Valence, qui les ont

troublés dans l'exercice de leurs fonctions; — les hoirs d'Antoine Meillon, de Crest, contre Chovet et les consuls d'Allex, au sujet d'une taille illégalement imposée; — Louis Menerond-Fallet, contre Pierre Lanson, notaire et châtelain de Saint-Gervais, qui lui réclame une somme due par la communauté de Rovon. — Comptes et pièces justificatives des comptes : d'Étienne Regriny, consul de La Rivière; — de Jacques Baille, à Saint-Martin-le-Colonel.

C. 804. (Cahiers.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

1644-1647. — Registre des sentences du bureau : Charpey et les paroisses en dépendant sont déchargés de 2 feux; — Saint-Nazaire, de 1 feu et 1/2; — Saint-Laurent, de 1 feu; — Tain, de 3 feux et 5/8; — Montelier, de 1 feu, etc. — Transcription des provisions : de Louis de La Coste, conseiller du Roi, receveur quatriennal des aides et tailles de l'Élection; — de Claude Chovet, auditeur des comptes à Marches, etc.; — des lettres de noblesse accordées à Jean Bovet-Darier, lieutenant particulier au siége de Crest, en novembre 1606, pour noble Jacques Bovet, docteur agrégé en l'Université de Valence, etc. — Table au commencement.

C. 805. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (4 imprimées).

1647-1649. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant révocation de toutes commissions extraordinaires et décharge des restes de tailles. — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides de Dauphiné, séant à Vienne, qui oblige les élus à résider dans les villes où les bureaux des Élections sont établis, à peine de privation de leurs gages. — Assignation aux collecteurs des tailles de remettre leurs rôles au bureau de l'Élection, où ils seront vérifiés. — Procès-verbal de vérification par Armand : Hostun, rôles de tailles de 1933 livres; Eymeux, de 1545 livres; Rochefort-Samson, de 1387 livres; La Baume-d'Hostun, de 1265 livres, etc. — Enquête sur la vie et les mœurs de Pierre Bachasson, acquéreur de l'un des offices d'auditeur des comptes, à Claix et Saint-Just. — Procédures devant le bureau pour : Bruat, receveur des tailles de Valence, contre Coutiol, de Beaumont; — Brusat, contre Moralis, d'Allex, à cause d'arrérages de tailles et de séquestre de fruits.

C. 806. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1647-1649. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles faites devant le bureau pour : noble Octavien Carles et Charles Roux, contre Poudrel et les consuls de Jaillans; — Champavier, collecteur du Pont-en-Royans, contre Bouchet; — noble Jean d'Allard, écuyer de la maréchale d'Ornano, contre les consuls de Chantemerle; — les mêmes consuls, contre la veuve Pichon; — Claux, exacteur des tailles à Valence, contre la veuve de Michel Bosc, dit Claux. — Enquête sur la vie et les mœurs de Clément et de Mallen, auditeurs des comptes à Saint-Sevest (Saint-Sévère) de Miribel-en-Valclérieux. — Copie du contrat de vente à Chabrier de l'office héréditaire d'auditeur des comptes à Ourches.

C. 807. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (2 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1647-1649. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles faites devant le bureau pour : Couchet, contre Jean Bachasson, conseiller élu; — Coutiol, contre les consuls de Beaumont; — noble Paul Desrois, contre la veuve de Michel Bosc, dit Claux; — la veuve Emy, contre Bedos, ancien consul de La Vache; — Fonton, commis du receveur de l'Élection, contre les élus, qui refusaient de lui payer 408 livres, prix d'une tapisserie placée dans le bureau; — Freydier, contre Gachet, marchand à Chabeuil. Ce dernier avait avancé une somme de 2470 livres à la communauté, et il en réclamait une part à Freydier, ancien consul, qui, de son côté, se prétendait créancier de Chabeuil.

C. 808. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1647-1649. — Enquête sur la vie et les mœurs de Lhostelier, auditeur des comptes à Valence. — État des fournitures militaires en argent et en denrées de la même ville. — Procédures en main levée de deniers et en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : le recteur des hôpitaux de Valence, intervenant en la cause de Luc Mourier, collecteur de la ville, qui avait fait saisir une maison vendue par Fonton aux religieuses Ursulines, à la charge d'en employer le prix à solder les créances des pauvres et du chapitre de Saint-Apollinaire, etc., sur les biens du vendeur; — Benoit La Garde, ancien collecteur de La Vache, contre Mourier et les consuls de La Vache; — Lambert, contre Bleton, exacteur du Bourg-lès-Valence; — Charlotte de Guilhaumont, veuve et héritière de noble Aimar de Lancelin, sieur de La Rolière, contre les consuls de Montvendre, qui lui réclamaient des contributions militaires; — Isabeau Marcel, veuve Massot, contre Borel, drapier à Chabeuil; celui-ci avait acquis de Massot un pré sis aux Faucons, en avait joui et n'en payait

point l'impôt; — Louis Monteil, receveur de l'Élection, contre Simond, exacteur de la taille de Saint-Jean-en-Royans.

C. 809. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier (1 imprimée).

1647-1649. — Procédures en paiement de tailles et de dettes communales, exemption de logement militaire, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Montvendre, contre Jacques Didier, auditeur des comptes de la communauté; — les syndics des forains de Montmeyran, contre les consuls du lieu; — Morel et Blanchon, de Saint-Bardoux-sur-Clérieux, contre Boffard, notaire; — Luc Mourier, collecteur de Valence, contre Gestin; — Poudrel, receveur des tailles à Jaillans, contre les consuls du lieu et Roux, etc.

C. 810. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier (1 imprimée).

1647-1649. — Procédures en paiement de dettes communales et de tailles faites devant le bureau pour : Regriny, contre Arnaud et les consuls de La Rivière; — Richon, de Tullins, contre Simian et Galbert, de Saint-Quentin; — Joffre, de Saint-Nazaire, contre Simond et Clément; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur des finances en Dauphiné, contre Roussillon et Chiron. Ce dernier avait acquis de Monier, au prix de 180 livres, l'un des offices de péréquateur des tailles et d'auditeur des comptes de la communauté; mais Roussillon avait acquis de Gaspard de Chabrières le même office et s'était fait recevoir par le bureau. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel et de Saint-Nazaire : extraits des rôles de tailles, procédures relatives aux dettes communales et transport à Pierre Cara d'une somme de 116 livres due par Saint-Nazaire à Drogue, ancien consul.

C. 811. (Registre.) — In-4°, 602 feuillets, papier.

1647-1650. — Sentences du bureau condamnant : Boutari aux frais et dépens de l'instance intentée contre lui et contre dame Marguerite de Grolée par Barthélemy Dubouchet, et mettant les parties hors de Cour et procès; — les consuls de Montvendre à rembourser à Mme de La Rolière le montant des logements militaires qu'ils lui ont imposés; — Gencel à livrer à François Desrois La Gamelle, conseiller et avocat du Roi en l'Élection, les fonds par lui revendiqués; — Rey, Coing et Gillet à laisser opérer la vente de leurs fonds saisis par ordre de noble Hugues de Rousset, seigneur de La Martillière, conseiller au Parlement de Grenoble, ayant droit de Monteil; — les hoirs de Marguerite de Chambaud aux dépens de leur requête en paiement de créance contre les consuls de Barcelonne, etc. — Table au commencement.

C. 812. (Registre.) — In-4°, 1027 feuillets, papier.

1651-1652. — Parcelles de dépens adjugés par le bureau : à Breynat, collecteur d'Alixan, contre Jossaud; — à Jean Bachasson, conseiller élu, représentant Germain Villette, acquéreur des offices de secrétaires-greffiers des communautés, contre les consuls de Livron; — à Étienne Odoard, auditeur des comptes à Mercurol, contre les consuls du lieu; — à Gaspard de Saint-Ours, contre Seguin et Benoite Barbe, sa mère; — aux consuls de Valence, contre ceux de Tain; — à Grasset, ancien consul d'Allex, contre Bologne, notaire dudit lieu; — à Monier La Route, receveur des tailles d'Upie, contre Alexandrine Estezet, etc., s'élevant de 13 à 114 livres.

C. 813. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1647-1653. — Transcription des provisions d'offices et des commissions faites ou données par le bureau : à Dumas, huissier; — à Buisson, péréquateur des tailles au Bourg-lès-Valence; — à Guinard, syndic des forains à Alixan; — à Mège, receveur des tailles à Chabeuil; — à Lhostelier, procureur; — à Serret et Fornet, conseillers élus; — à Boffin, greffier; — à Rodet, avocat au Parlement de Grenoble, président; — à Louis de La Coste, receveur quatriennal des tailles de l'Élection; — à Pelegrin, secrétaire-greffier de Montmeyran, etc. — Copies des édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV portant : règlement pour la réception des officiers des Élections; — exemption de tailles en faveur de noble Charlotte de Guilhaumont, veuve d'Aimar de Lancelin, sieur de La Rolière, fils de Jacques, anobli en 1607.

C. 814. (Cahier.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1653. — Plumitif des audiences du bureau : Monneron, ancien collecteur de Chanos et de Veaunes, contre la veuve Robert; — Alari, à Montmeyran, contre les hoirs Premier; — Blanc, ancien consul du Bourg-lès-Valence, contre noble Antoine de Galbert, seigneur Des Fonts; — noble Paul Pacius, contre Robin et Desbocs, etc.

C. 815. (Portefeuille.) — 70 pièces (4 imprimées); 1 cahier in-4°, 66 feuillets, papier.

1650-1655. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, relatifs aux offices d'auditeurs des comptes et de collecteurs des tailles, etc., et aux dettes des communautés. — Arrêt de la Cour des Aides de Vienne concernant les péages de la province. — État des feux de l'Élection, d'après le péréquaire de la Chambre des Comptes et les sentences du bureau : Saint-Jean-en-Royans, 10 feux 3/8; Échevis, 2 feux 1/2; Montvendre, 6 feux; Châteaudouble, 8 feux; Livron, 15 feux, etc. — Compte de la veuve du président Franchise, rendu aux officiers du bureau : dépenses, 2034 livres; recettes, 2249 livres. — Procédures en paiement de tailles pour : Albert et la femme Marcon, née Reynaud, contre Malsang; — les consuls d'Alixan, contre Monier, des Mirabeaux, et contre Bal; — Argoud, contre Blanc-Robert et les hoirs Simond.

C. 816. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Aimard, ancien consul de Valence, chargé de la recette d'une taille, contre deux artisans qui ont frappé son commis; — Baille-Chapuis, consul de Beauregard, contre un contribuable retardataire; — Barthélemy, contre Macaire, exacteur d'un rôle d'écart à Saint-André, contre Bayot et Mucel; — Berrier, contre Terrot, au Pont-en-Royans.

C. 817. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Besson, concierge des prisons du Présidial, contre un consul d'Alixan qui lui devait les droits de geole; — Deloche, contre Boissier et Sault, de Loriol, au sujet des logements militaires; — Bologne, ancien secrétaire de la communauté d'Allex, contre Bologne, ancien consul, en paiement de ses gages; — Bonaventure, notaire à Valence, contre Franchise, poursuivant Coutiol, collecteur de Montmeyran; — Bonnefoi-François Lamotte, ayant droit des consuls de Charpey, demandeur en paiement de tailles, contre Dufour et Bouvat; — Franchise et Vichet, en reddition de comptes, contre la veuve de Marc Cara, receveur particulier de Saint-Jean, Oriol, Saint-Thomas, etc.

C. 818. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Chalvet, contre de Cluze, en paiement des aides dues par la communauté de Saint-Martin à celle de Saint-Nazaire; — la veuve Chandon, contre Oboussier, ancien consul d'Alixan; — les consuls de Chantemerle, contre Salaure et Espérance Champion, sa femme; — Chiquillon, contre Michel, à Eurre; — Courbis, greffier de l'Élection, contre Pouyet, à La Roche-de-Glun; — Coutiol, contre Bologne, exacteur des tailles à Livron. — Extrait du livre de campagne qui servit à faire le cadastre de Châteauneuf-d'Isère, établissant que le territoire de cette communauté s'étendait alors au couchant de La Théolière et d'Éguille, jusqu'à une terre du domaine de Confoulens (Conflans).

C. 819. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : Dumoulin, marchand à Valence, contre Bobon, ancien consul de la ville, au sujet du logement militaire, avec la copie de l'adjudication de l'étape à Rey, boulanger, par l'intendant Yvon de Lozières, au prix de 14 sols 1/2 par ration de fantassin et d'un écu par cavalier; — Faure, contre Vichet, au Bourg-lès-Valence; — Faure, contre Monteil et contre les élus. En 1637, Monteil, receveur de l'Élection, ayant eu quelque difficulté avec le bureau, les élus donnèrent sa charge à Courbis, sous la caution de Faure; mais le Conseil d'État rétablit Monteil.

C. 820. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures devant le bureau pour : la veuve Quiot, née Fonton, contre les consuls d'Alixan, au sujet d'un rôle de taille donné à son mari; — Salabelle, commis à la recette des tailles de Valence, contre Fonton; — noble André Froment, contre Faure, ancien consul de Valence; — noble Antoine de Galbert, seigneur Des Fonts, administrateur des biens de Joachim de Chapponay, contre Aimard, ancien consul de Valence; — Joubert, receveur des tailles, et Aubert, son commis, contre un marchand de la ville qui les a insultés; — la veuve Culherier-Bayon, contre Bérenger, d'Échevis; — les consuls de Marches, contre Petit-Roussin.

C. 821. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : la femme Marcon, née Reymond, contre Malsang; — Massot, avocat au Parlement, contre Borel, drapier à Chabeuil; — Morier, contre les consuls d'Étoile; — Michel, contre Simian, receveur des tailles à Saint-Quentin; — Eynard, receveur à Fiancey, contre Monteil; — Monteil, contre Francon, à La Roche-de-Glun; — Morand, consul de La Motte-Fanjas, contre les consuls du Buis; — Mussel, contre Chomat, à Livron, etc.

C. 822. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en reddition de comptes, paiement de tailles, etc., faites devant le bureau pour : Chomat, chapelier à Valence, contre Salabelle, commis à la recette des tailles de la ville; — Neyremant, contre Combel et Blanc, du Bourg-lès-Valence; — Palharès, contre Blanc et Faure; — Antoine Pays et Falavel-Blanc, exacteurs à Saint-Laurent, contre Étienne Pays et sa femme; — les consuls du Pont-en-Royans, contre Champavier; — les consuls de La Roche-de-Glun, contre Pouyet, etc.

C. 823. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1650-1655. — Rôle de la taille imposée à Saint-André-en-Royans, pour le paiement des dettes communales, s'élevant à 3918 livres. — Procédures en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : Raillon, contre Fermond, à Marches; — Regriny, contre noble Hugues de Rousset, seigneur de La Martillière, conseiller au Parlement de Grenoble, et contre les consuls de La Rivière; — Reynaud, ancien consul de Geyssans, contre Marguerite Odier et Burey; — Roux, contre Baille-Garossat, ancien consul de Beauregard; — Seaulve, contre la veuve Martin, à Mirmande, etc.

C. 824. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Jean François et Tavardon-Margot; — pièces justificatives de ces comptes : quittances, copies des actes d'assemblées des habitants, extraits des rôles de tailles. Le compte de François s'élève en recettes à 1171 livres, et en dépenses à 1611 livres; celui de Tavardon, à 799 et 677 livres.

C. 825. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Breneron et Bosson; — pièces justificatives de ces comptes : parcelle de dépenses faites par Morel, consul, arrêtée à 52 livres, dans une assemblée des habitants; acte d'élection de Boussonne, consul, à la pluralité des voix. — Ordonnance du duc de Lesdiguières pour l'imposition d'une taille de 413 livres, etc.

C. 826. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (1 imprimée).

1650-1655. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, s'élevant à 1504 livres en recettes, et à 1630 livres en dépenses, rendus par Baille et Jean de Cluze. — Copie du rôle de la taille de Saint-Quentin, allant à 1723 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin : quittances, copies des rôles de tailles, etc.

C. 827. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1650-1655. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Saint-Roman, contre Sapey-Gris et Caillat; — Simian, exacteur à Saint-Quentin, contre Marmet et Charpeney; — les hoirs Simond, contre Blanc, de La Motte-Fanjas. — Copie d'un rôle de taille imposée à Valence pour le paiement des dettes de la ville : Bosc, 335 livres; de Villiers, 219; Pinet, procureur, 293, etc.; total, 2233 livres.

C. 828. (Portefeuille.) — 82 pièces; 1 cahier in-4°, 108 feuillets, papier.

1650-1655. — Copie du rôle de la taille négociale (charges locales) de Valence et de la taille de l'étape, s'élevant à 15,407 livres : nobles Pierre-Louis de Veynes, sieur du Prayet, 4 livres; Louis de Rostaing de Champferrier et Charles de Rostaing, sieur de Geyssons, 2 livres; Louis de Dorne, 9 livres, etc. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : les consuls de Valence, contre Delandes et Bobon; — Marguerite de Villeneuve, veuve Clavel, contre Bleton Saint-Just; — Vivant, secrétaire-greffier de Montvendre, contre Advenant et Aimée Tourtel, sa femme.

C. 829. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1657. — Sentences du bureau condamnant : les consuls de Charpey à payer à Pierre Berengier le prix de l'office d'auditeur des comptes de la communauté ; — Benoit, avocat de Tournon, à ne plus troubler la jouissance des biens vendus aux enchères à noble Just-Henri de Ginestous, baron de La Tourrette ; — Provensal, curateur de l'hoirie Vourey vacante, à livrer les biens adjugés à Salomon de Merez, conseiller au Présidial de Valence ; — Coutiol, collecteur de Montmeyran, à payer 27 livres à François Desrois, sieur de La Gamelle, avocat en l'Élection, etc. — Table au commencement.

C. 830. (Cahier.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1659. — Sentences du bureau condamnant : les consuls de Valence à payer 934 livres à Biousse, tanneur ; — Bobon, à rembourser les intérêts d'une cote d'écart à noble Salomon de Merez ; — les consuls de Valence, à diminuer les tailles de Basset, Dode, Bessière et Sauvage, marchands ; — Marie de Charpey, veuve Desbocs, à payer à Salabelle, collecteur de Valence, 225 livres ; — homologuant l'état des dettes communales de Montelier, etc.

C. 831. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1656-1659. — États des sentences du bureau pour lesquelles des épices sont dues : Luc Mourier, 6 livres ; Regriny, 18 livres ; Chastelan, 6 livres, etc. — Ordonnance du bureau qui défend aux receveurs des tailles de recevoir de l'argent des consuls et collecteurs des communautés, si ce n'est en présence des contrôleurs. — Procédures pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Astier et Benoit, dit La Touche, accusés de perception illégale d'impôts à Allex ; — Bologne, collecteur de Livron, contre Boulon ; — Baille, contre Brun ; — Courbis, greffier de l'Élection, contre Bruyère, avocat au Présidial, pour injures, voies de fait, etc.

C. 832. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, reddition de comptes, etc., faites devant le bureau pour : Courbis, contre Vidalon, consul de Valence ; — les consuls de Chabeuil, contre de Charpey, se disant noble ; — les habitants du hameau des Peyrins, contre les consuls de Chabeuil ; — Champavier, contre les consuls du Pont-en-Royans ; — Clément, contre Reymond, etc.

C. 833. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, faites devant le bureau pour : Duplan, exacteur au Bourg-lès-Valence, contre Surrel et Rostaing ; — Guichard, contre Durand ; — la veuve Faure, née Fontbonne, contre Bergolier ; — Frère, exacteur à Saint-Martin-le-Colonel, contre Tavardon. — Commission d'huissier de l'Élection à Espaule.

C. 834. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1656-1659. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures, etc., faites devant le bureau pour : Garnier, exacteur à Hostun, contre Gillibert ; — Jay, exacteur à Saint-Jean-en-Royans, contre Corrand ; — La Balme, receveur des tailles de l'Élection, contre Morel, exacteur à Saint-Martin-le-Colonel ; — les consuls de Livron, contre Crozat, syndic des forains ; — Lhostelier, conseiller élu, contre Bonnemant, huissier ; — les consuls de Loriol, contre Serre, notaire, etc. — Requête aux élus par Lafont, ancien cavalier, et sentence du bureau qui le reçoit huissier de l'Élection.

C. 835. (Portefeuille.) — 66 pièces ; 1 cahier in-4°, 118 feuillets, papier.

1656-1659. — Copie du procès-verbal de vérification des dettes communales de Montelier : 205 livres à Sivas ; 606 à Bosc ; 1168 à Berengier, vi-châtelain ; 883 à la veuve Berthon ; 907 à Baude ; 383 à Arbod ; 1179 à Esther Buisson, veuve de noble Philibert de Sassenage ; 215 à l'Hôtel-Dieu de Montelier ; 89 à la confrérie de la Charité dudit lieu, etc. ; total, 50,386 livres. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures et de coups, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de La Motte-Fanjas, contre Paule Disdier ; — Hélain-Serret, contre Blanc ; — le procureur du Roi, contre Robin, châtelain, et Sayn, ancien consul d'Étoile, etc.

C. 836. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1656-1659. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Tavardon, Vignon et Vigne-Camel ; — pièces justificatives de ces comptes : copies de transports de créances sur la communauté faits à Pierre Brenier, secrétaire-greffier du marquisat de La Baume-d'Hostun, par Garnier, de Cluze, Tavardon et Vigne ; rôles de tailles s'élevant à 940, 832 et 402 livres, etc.

C. 837. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (2 imprimées).

1656-1659. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel rendus par Frère et Poudrel; — pièces justificatives de ces comptes et de ceux de Saint-Nazaire. — Procédures en punition d'injures et voies de fait, à la requête de Salabelle, receveur des tailles à Valence, contre les mariés Misery, etc.

C. 838. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (3 imprimées).

1656-1659. — Copie de la commission d'huissier donnée à Vinay et de la sentence du bureau qui annule cette commission. — Procédures en paiement ou en exemption de tailles pour : de Serre, notaire et vi-châtelain de Loriol, contre les consuls du lieu; — Seguin, de Mercurol, contre de La Coste, receveur des tailles de l'Élection; — Tarel, de Crozes, contre Habrard; — Vial, receveur des tailles à Montmeyran, contre les consuls de la communauté. — Dans le procès de Serre se trouvent : l'arrêt du grand Conseil du roi Louis XIII portant règlement entre les officiers royaux de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence et entre l'évêque et les officiers de sa justice; le règlement fait par le même monarque entre les trois Ordres de la province.

C. 839. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1660. — Sentences du bureau condamnant : Sazy, marchand à Valence, à payer 40 livres de cote d'écart à Corbières; — les consuls de Saint-Quentin, à rembourser certaines sommes à Isabeau Disdier, veuve de noble Michel Dupuy; — approuvant la mise aux enchères d'un pré saisi à Cartier-Neyret, à la requête de Pierre de Baronnat, seigneur de Poliénas; — annulant la cotisation aux tailles de Bermont, granger des hoirs de noble Pierre Faure Des Blains; — homologuant l'état des dettes de la communauté d'Ourches, lesquelles vont à 3017 livres, etc.

C. 840. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier (1 imprimée).

1660. — Procédures faites devant le bureau pour : Silla, secrétaire-greffier d'Alixan, injurié et maltraité par un soldat logé au village; — Premier, collecteur des tailles de Beaumont, contre le fermier de la grange du Colombier, appartenant à noble Joseph Des Alrics de Cornilhan, seigneur de Rousset; — Borel, contre Colin et Roux, receveur des tailles à Montvendre; — noble Laurent Crozat, professeur en l'Université de Valence, contre Termet et les consuls de la ville; — Delhomme-Besson, de Larnage, contre Morel. — Requête de Duplan pour être reçu premier huissier audiencier de l'Élection et sentence conforme du bureau.

C. 841. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1660. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Jasset, contre Blanc, à Saint-Thomas; — Lambert et Laurent, contre Pourroy, dit Le Marquis; — Lefranc, contre Blain et Seovon, de Loriol; — Mayousse, contre Vallet. Ce dernier ayant réparé la toiture de la maison de Cholet, notaire, obtint en paiement de la feuille de mûrier qui était saisie, à la requête de Mayousse, receveur des tailles. Vallet « despourveu de » feuille et ses vers à soye estant pressés » fut contraint de s'obliger envers Mayousse pour 9 livres.

C. 842. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (1 imprimée).

1659-1660. — Procédures en paiement de cotes d'écart et de tailles faites devant le bureau pour : noble Salomon de Merez, contre Isaac Homel, ministre de Soyons; — Ridelet, receveur de l'Élection, contre Eynard-Piat, ancien consul de Montelier. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Garnier, de Cluze et Chabert; — pièces justificatives de ces comptes : quittances, copie d'une transaction entre Chalvet et Bachasson, marchands drapiers à Saint-Nazaire, au sujet d'une créance sur Saint-Martin. — Vente par les commissaires généraux de l'affranchissement des tailles à noble Antoine Brenier, trésorier de France à Grenoble, de 29 livres de tailles sur ses biens roturiers de Saint-Nazaire et Saint-Just, au prix de 469 livres. — État des dettes communales de Saint-Nazaire, s'élevant à 5881 livres.

C. 843. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1661. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification d'un rôle de tailles à Saint-Martin-le-Colonel et d'un rôle d'étape à La Motte-Fanjas; — maintenant l'adjudication d'objets saisis aux hoirs de Guillaume de La Forêt, lieutenant de prévôt en la Sénéchaussée et Siége présidial de Valence, à la requête de Luc Mourier, receveur des tailles de la ville; — recevant Baude comme arpenteur; Teyssier, indicateur; Reymond et Clerc, estimateurs, pour la confection du nouveau parcellaire de Rochechinard; —

fixant les états de dettes : de Livron, à 3549 livres; de Chabeuil, à 214,904 livres; de Charpey, à 19,496 livres; de Monteléger, à 11,152 livres; d'Alixan, à 29,814 livres, etc.

C. 844. (Cahier.) — In-4°, 582 feuillets, papier.

1661. — Parcelles de frais adjugés par le bureau : à Mayousse, contre Guinard; — à Jassoud, secrétaire-greffier de Geyssans, contre Robert; — à Joubert, contre Locquin; — à noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre noble Gaspard de Chabrières; — à Rostaing, contre Biguet, etc., s'élevant de 5 à 49 livres.

C. 845. (Cahier.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1660-1661. — Copie du procès-verbal de vérification des dettes communales de Chabeuil : 611 livres à Pierre Mège; — 2268 livres à Catherine Peyrouse, veuve Sautel; — 3392 livres à Breynat; — 300 livres aux religieuses Ursulines; — 2191 livres aux curés de Saint-Jean et de Saint-Andéol, à Chabeuil, Laurent Morin et Louis Achard; — 332 livres à l'église Saint-Andéol; — 2872 livres à noble François Dubois, conseiller à la Chambre des comptes de Grenoble; — 1391 livres à noble Jean de Charpey, sieur de L'Ale, juge ducal de Chabeuil; — 922 livres à noble Jean-Antoine Patin, conseiller et substitut du procureur général au Parlement, etc.

C. 846. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1661. — Procédures en paiement de tailles, en punition d'injures, etc., faites devant le bureau pour : les consuls de Chabeuil, contre Cheyssière; — les consuls d'Eymeux, contre Gillibert; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Jaserme-Lacroix; — Lefranc, receveur des tailles à Loriol, contre Astier; — Jacques Perrot, contre Jean d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection, et contre les consuls de Chabeuil, etc. — Procès-verbal de chevauchée à Loriol, par Fornet, docteur agrégé en l'Université, conseiller élu : le parcellaire est vieux et déchiré; l'extrait du parcellaire accuse une estime ou un revenu de 1378 livres; pas de biens communaux; sur 317 capages (cotes personnelles), 76 ne pourront être payés; commerce presque nul; récolte de 1660 médiocre, à cause des inondations et des brouillards « qui ont brullé les bleds; quant à la feuille » de mûrier, elle a esté si fort gastée que les vers à soye » que l'on nourrissoit n'ont point du tout réussi »; les passages et les logements militaires ont coûté environ 250,000 livres en quarante ans; la Drôme menace ou ravage un quart du territoire; le pont bâti sur cette rivière est entièrement ruiné et la route impraticable en deux ou trois endroits.

C. 847. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier (3 imprimées).

1661. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi en l'Élection, contre la veuve Roussillon, Chandon et autres, d'Alixan, qui ont maltraité un huissier et empêché une saisie. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Tavardon, avec leurs pièces justificatives : quittances, extraits de rôles, ordonnances des commissaires généraux de la révision des feux pour la mise en ordre des parcellaires, registres et autres documents qui servent à l'imposition des tailles, etc. — Ces commissaires généraux étaient Jacques Coste, comte de Charmes, président à mortier au Parlement de Grenoble; Ennemond Vachon de Belmont, conseiller en la même Cour, et Philippe Pourroy de Lauberivière, conseiller en la Chambre des Comptes.

C. 848. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1662. — Sentences du bureau : fixant les états des dettes de Loriol à 226,493 livres, et d'Izeron à 16,033 livres, etc.; — condamnant les hoirs de noble Aimé de Courbeau, sieur de Saint-Franc, à payer 250 livres à Armand, receveur des tailles d'Upie; — approuvant l'adjudication d'une terre saisie à Marguerite Royet, veuve Barruyer, à la requête de noble François de Barjac, seigneur de Termont, mari et maître des droits de Marguerite Goin, etc.

C. 849. (Portefeuille.) — 92 pièces; 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1662. — Édit du roi Louis XIV supprimant deux offices de conseiller élu et celui d'avocat dans les Élections de Dauphiné. — État des offices réservés et des taxes dues pour le remboursement des offices supprimés : le président, 1200 livres; le lieutenant, 1000 livres; l'assesseur, 900 livres; les cinq élus, 800 livres chacun; le procureur du Roi, 1000 livres. Chaque office supprimé de conseiller élu est évalué 3500 livres, et celui d'avocat 2000 livres. — Mémoires des épices dues : 30 livres par Beauregard; 32 par Hostun, etc. — Rôles des procès à retirer du greffe. — Procédures devant le bureau pour Suzanne Berard, femme Allemand, contre Bologne, de Livron, en paiement de droits de geole.

C. 850. (Portefeuille.) — 67 pièces; 1 cahier in-4°, 80 feuillets, papier.

1662-1663. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Arbod, receveur de Fiancey, contre Martinet; — Arod, receveur de Saint-Just-de-Claix, contre Courrand; — les consuls d'Allex, contre Savinas, vi-châtelain, et Drogue, secrétaire-greffier de la communauté. — Rôles de tailles d'Allex, s'élevant à 4505 livres; de Chabeuil, à 17,286 livres, et de Bésayes-sur-Charpey, à 539 livres.

C. 851. (Portefeuille.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1662-1663. — Compte consulaire de Combovin, rendu par Breyton : recette, 4255 livres; dépense, 4397 livres. — La taille royale s'élève à 1158 livres en 1661, à 1290 livres en 1662, à 1122 livres en 1663; le rôle d'étape, à 195 livres. Parmi les dépenses, le comptable accuse : 1 livre payée au secrétaire Berengier pour l'assemblée générale des habitants; 1 livre 16 sols, au châtelain François; 12 sols, au sergent; 9 livres 10 sols pour neuf livres de fromage, trois paires de poulets, une paire de chapons destinés à M. de Pizançon, et huit ras d'avoine, pour ses chevaux; 15 sols, à un messager « envoyé exprès à » Valence querir la permission de travalher le jour et feste » de Saint-Jacques à faire la recolte »; 1 livre 10 sols, à Pan, avocat, pour un avis écrit sur la transaction passée entre M. de Pizançon et la communauté le 12 octobre 1656; 1 livre 10 sols en plomb et poudre, pour « fere chasse » pour Monseigneur de Pizançon, » etc.

C. 852. (Portefeuille.) — 69 pièces; 1 cahier in-4°, 45 feuillets, papier.

1662-1663. — Procédures en paiement de tailles et punition d'excès faites devant le bureau pour : Courtois, procureur au siége des conventions de Chabeuil, contre Pélicier, avocat, et contre les consuls du lieu; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur général des finances en Dauphiné, contre Odeyer; — Lefranc, receveur des tailles à Loriol, contre Suzanne Charrier, contre Gédéon de Barres dit Dumas, Timothée de Barres, dit de Gerlan, frères, Alexandre de Barres, dit Du Molard, etc. — Rôle de la taille royale de Loriol s'élevant à 3716 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Larnage : procès devant le Parlement de Grenoble entre les consuls et Dupré, syndic des forains. — Copie de la transaction intervenue entre les parties, etc.

C. 853. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1662-1663. — Commission d'huissier de l'Élection à François Obert. — Procédures en paiement de tailles, punition d'injures, voies de fait et transport de juridiction, pour : Martinet, d'Étoile, contre Odeyer; — le procureur du Roi, contre Mayousse; — Peytier, avocat au siége royal et ducal de Montélimar, contre Lefranc, receveur des tailles à Loriol; — Bouchet, procureur au Présidial de Valence, contre Romieu, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel : extrait du rôle de tailles et quittances.

C. 854. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1662-1663. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel rendu par Chabert et pièces justificatives de ce compte. — Copie de l'acte d'assemblée des consuls du mandement de Saint-Nazaire, fixant : les vendanges au 10 octobre et jours suivants, pour Saint-Nazaire, Saint-Thomas, Saint-Martin, Saint-Jean, Oriol et La Motte; — le prix des comestibles à 1 sol 3 deniers la livre de pain blanc; 1 sol la livre de pur froment; 9 deniers le pain de méteil; 2 sols 6 deniers la livre de mouton; 2 sols la livre de brebis, de veau et de porchet (porc frais); 1 sol 6 deniers la livre de bœuf; 2 sols 6 deniers le pot de vin vieux et 2 sols le pot de vin nouveau. — Inventaire : des papiers intéressant la communauté de Saint-Nazaire qui se trouvaient chez M[e] Brenier, notaire : sont cités l'ancien parcellaire de 1551 pour Saint-Nazaire et Saint-Just, alors de son mandement, portant 5544 écus d'estime; une lettre du roi Henri; « un certain livre escript en lattin, où il » y a au commencement *Lodulphi* et signé *Barbem;* » — des lettres patentes du Roi pour le marché du mercredi et le droit de pêche des habitants dans la Bourne, la Lionne et Choley, etc.

C. 855. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1664. — Plumitif des audiences du bureau : Jean Bancel, contre les hoirs Planta; — Charency, curé de Fiançayes (Marches), contre M[lles] Anne et Charlotte Odoard, de Villemoisson, et contre les consuls de Chatuzanges; — noble Adrien de Baisse, châtelain de Saint-Just-de-Claix, contre Brenier; — Combier, contre Long; — noble Claude-François de La Teyssonnière, contre Huguette Le Bon, femme Martinon, etc. — Tables.

C. 856. (Cahiers.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1664. — Transcription : de l'ordonnance de Bochart de Champigny, intendant, qui donne à Chamfourneau le greffe de l'Élection, à la condition de rembourser 2800 livres à Boffin; — de l'arrêt du Conseil d'État qui sanctionne cette ordonnance; — des requêtes adressées au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 1944 livres à Chabeuil; 5720 à Livron; 600 à Marches; 800 à Charpey; 300 à Alixan; 2200 à Montmeyran, etc.; — des provisions du président de l'Élection à Jacques Franchise; — de l'état des dettes de Cliousclat, etc.; — de l'ordonnance du bureau relative aux présentations de procureurs.

C. 857. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier (1 imprimée).

1664. — Arrêt du Conseil d'État sur les taxes des huissiers et sergents des tailles. — Procédures en paiement de tailles et punition d'excès, faites devant le bureau pour : les consuls d'Allex, contre Savinas et Drogue, vi-châtelain et secrétaire-greffier de la communauté; — les consuls d'Alixan, contre Balthazard Servonnet, sieur de La Serve, avocat à Romans; — les hoirs Beaux, de Livron, contre Bologne, collecteur des tailles, etc.

C. 858. (Portefeuille.) — 57 pièces; 3 cahiers in-4°, 150 feuillets, papier.

1664. — Procédures faites par Fornet, conseiller élu, pour la révision des rôles de tailles de Chabeuil, et procès-verbal de cette révision : les surtaxes imposées à Allinot, de 1654 à 1664, arrivent à 15 livres 6 sols 11 deniers, et les cotes ordinaires à 36 livres 9 sols 1 denier; différence, 21 livres 2 sols 1 denier. — Surtaxes : de Bouvier, notaire, 10 livres 12 sols; de Bellon-Figon, 2 livres, etc. — Requête au Parlement par les consuls et habitants de Bésayes, pour être autorisés à s'imposer 600 livres destinées à la reconstruction du four commun et à l'acquittement de diverses dettes. — Procédures en paiement de tailles pour : Peloux, contre de La Coste et Desbocs; — Morel, contre Breyton, consul de Saint-Martin-le-Colonel, etc.

C. 859. (Cahier.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1664. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi en l'Élection, contre Louis Revolle, second consul, et Mathieu Jobert ou Joubert, receveur des tailles de Valence. En 1658, Pierre Blain et Revolle, premier et second consuls, faisaient transport et cession à Louis et Mathieu Joubert, marchands, des sommes dues à la ville de Valence par diverses communautés, qui lui avaient été données en aide pour l'ustensile et le quartier d'hiver du régiment de S. A., au prix de 2600 livres. Le procureur du Roi blâme cet acte : « il n'y a nulle apparence qu'on » aye traitté des dictes aydes aux termes résultants dudict » contract », et Revolle, en réclamant diverses créances à la ville, fit naître le procès criminel intenté contre lui et contre Joubert.

C. 860. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (1 imprimée).

1664. — Procédures en paiement de tailles et de dettes communales, etc., faites devant le bureau pour : le procureur du Roi, contre Roubert ou Robert, ancien consul de Geyssans; — David Rouveyre, lieutenant en la prévôté et maréchaussée de Valence, contre les consuls de Loriol; — les consuls de Saint-Gervais (Isère), contre Reymond Armand, de L'Albenc; — Silla, contre de La Coste et Orlandin; — les consuls d'Upie, contre Cornier ou Cournier, notaire. — Copies des rôles de tailles de Saint-Gervais s'élevant à 1770 livres.

C. 861. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1665. — Arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV, maintenant les titres et les droits des commissaires examinateurs à Franchise, Deloulle et Duclaux, présidents des Élections de Valence, de Romans et de Montélimar. — Requête au Parlement par le substitut du procureur du Roi en l'Élection, pour obtenir défenses à tous juges de connaître des procès et différends nés des rôles d'écart et de régalement, attribués exclusivement aux Élections. — Procédures en paiement de tailles et de vacations et en punition de transport de juridiction faites devant le bureau pour : Cara, contre Antoine Brenier, notaire à Saint-Nazaire; — Chaperon, substitut du procureur du Roi en l'Élection, contre de Saulses, procureur à Valence.

C. 862. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1665. — Procédures devant le bureau en punition de voies de fait, pour Delisle, consul et receveur des tailles de Chabeuil, contre Bard, Gueytat, Pascaud, etc., accusés de rébellion. Bard ayant évoqué l'affaire au Parlement de Grenoble, les officiers de l'Élection ne laissèrent pas que de l'instruire. Une requête du substitut du procureur du Roi en l'Élection, adressée au Parlement, s'exprime ainsi : « Bard auroit attrouppé par un scandalle du tout inouy,

» dimanche 15, à l'heure de vespres, plus de 300 personnes, » tant hommes que femmes, pour faire un coup funeste » non seulement en la personne du sieur Delisle et de » l'officier (huissier), mais encore des plus considérés » dudit lieu, criant qu'il falloit user et mettre en pratique » ce qu'on faisoit lors de l'establissement du cinq pour » cent. »

C. 863. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1665-1668. — Commission d'huissier donnée par le bureau à Granjon. — Procédures en paiement de tailles, de dettes communales, etc., pour : Bosc, marchand à Valence, contre la veuve Gentil, née Ravel; — Bologne, collecteur de Livron, contre Tapernoux, notaire; — Meyère, ancien consul et receveur d'Étoile, contre Crozier. — Procès au Parlement de Grenoble et devant l'Élection entre les consuls de Monteléger et noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, pour l'arpentage des fonds de ce dernier.

C. 864. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1665. — Procédures faites devant le bureau en paiement d'épices, de tailles, etc., pour : Mourier, à Upie, contre M[me] de Ronchol; — le procureur du Roi, contre Odeyer, dit Gachet, de Malissard, et contre Robin et Rey, premier et second consuls de Valence, etc. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel rendu par Garnier, s'élevant en recette à 677 livres; — pièces justificatives de ce compte : conventions entre le prieur Roux et les habitants, au sujet du loyer de sa maison, en attendant la reconstruction du presbytère.

C. 865. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1666. — Transcription : des actes d'assemblées générales et des requêtes au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 300 livres à Chanos-Curson; 600 à Marsas; 300 à Clérieux; 100 à Beaumont, etc.; — des permissions conformes de la Cour de Grenoble; — des provisions de noble Jean de Charpey, juge ducal et lieutenant du châtelain de Chabeuil; — Jean d'Alberny, procureur du Roi, et Antoine Armand, premier assesseur en l'Élection. — Table au commencement.

C. 866. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1666. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification des rôles de tailles d'Allex, s'élevant à 1451 livres; de Beauregard, du Bourg-lès-Valence, etc.; — fixant les états des dettes de Charpey à 6955 livres; de Geyssans, à 850; de Mirmande, à 8530, etc.; — condamnant : Savoye, d'Alixan, à payer une cote de 16 livres à Richaud, receveur des tailles; — Gamon, de Valence, à prouver qu'il a été surchargé par Silla et par les consuls, etc.

C. 867. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1666. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV imposant 50,000 livres pour l'armée. — Procédures devant le bureau pour : les hoirs Argod, de Montvendre, contre Gresse, qui leur réclame le paiement d'une cote de tailles; — Delisle et le procureur du Roi en l'Élection, contre Bard et ses complices, accusés de rébellion. Dans ses écritures, le consul et receveur des tailles de Chabeuil demande que trois des coupables soient condamnés à faire amende honorable, en chemise, portant une torche à la main, dans Chabeuil et Rencurel, conduits par un bourreau, et à quitter pendant dix ans le territoire de Chabeuil.

C. 868. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (1 imprimée); 3 pièces, parchemin.

1666. — Procédures devant le bureau pour Delisle, consul et receveur des tailles de Chabeuil, et pour le procureur du Roi, contre Bard et ses complices : requêtes, confrontations de témoins, réponses des accusés; ordonnance d'Anne de La Motte, président et lieutenant général en la Sénéchaussée et Siége présidial de Valence, commissaire subdélégué, etc. Cette pièce porte que Bochart de Champigny, intendant, avait, le 22 avril 1661, fait main-levée de la moitié des sommes contenues dans l'écart péréqué à Chabeuil et ordonné le dépôt des pièces du différend des consuls avec les habitants; que ce dépôt n'avait pas eu lieu, et qu'en conséquence Bard et ses adhérents, le 19 septembre 1665, avaient demandé à l'intendant qu'il fût sursis à toutes exécutions et contraintes contre eux; que, nonobstant l'ordonnance conforme de Bochart de Champigny, Patin et Delisle, après la mort de cet intendant, avaient fait emprisonner les contribuables, saisir et vendre leurs biens et réduit la plupart d'entr'eux à la misère. — Copie de la sentence du bureau condamnant le principal auteur de la rébellion de Chabeuil à cinq ans de galères et à 200 livres d'amende; deux de ses complices à deux ans de bannissement de la province et à 100 livres d'amende; cinq à 30 livres d'amende et aux frais.

C. 869. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1666. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Bologne, collecteur des tailles à Livron; — Chaperon, substitut du même procureur, contre Jarrin, concierge des prisons épiscopales, et contre Desbocs, syndic des forains de Montmeyran; — Chomel, professeur en l'Université, contre Neyremant, qui lui avait adressé des paroles blessantes, au sujet d'une quittance de tailles.

C. 870. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1666. — Procédures devant le bureau pour : Darne, en violation de séquestre, contre Odeyer, dit Gachet; — Desbocs, syndic des forains de Montmeyran, contre les consuls du lieu, au sujet des tailles et des archives, qui devront être placées « dans une garde-robe fermée à quatre » clefs », une pour le châtelain, une pour le consul, une pour le secrétaire et une pour le délégué des forains et des habitants; — Dreveton, d'Eymeux, contre Loire-Ravet; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Popon, notaire et capitaine châtelain de Mercurol, et Gervat, receveur des tailles de la communauté.

C. 871. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1666. — Procédures devant le bureau en paiement de tailles, violation de séquestre, etc., pour : Delisle, consul de Chabeuil, contre Guion; — Lefranc, receveur de Loriol, contre Anne Chomat et les hoirs Peytier; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Massot, Mège, Bérenger, etc., de Chabeuil; — Salomon de Merez, contre Isaac Homel, ministre de Soyons; — les hoirs Vinson, contre Voiron, secrétaire-greffier d'Alixan; — Vignon, dit Claix, contre Garnier, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire : taux des comestibles et acte d'élection du consul Poudrel.

C. 872. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1667. — Sentences du bureau : ordonnant la vérification d'un rôle de taille à Montelier et à Valence; — condamnant les consuls d'Étoile à reprendre la cote d'écart des hoirs Berengier et à payer les hoirs de noble Paul Pacius; — recevant auditeur des comptes de La Roche-de-Glun, Dode, marchand de Valence; — déchargeant de la contribution aux frais d'entretien des fontaines et de l'horloge et aux gages de l'instituteur nobles Antoine de Feralhon, Honoré de Serment et Alexandre de La Clostre, forains d'Alixan, etc.

C. 873. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1667-1668. — Transcription des provisions de : Dode, auditeur des comptes à La Roche-de-Glun; — Premier, à Monteléger; — Oboussier, à Châteauneuf-d'Isère, — Valette, secrétaire-greffier d'Allex, etc. — Copie des requêtes adressées au Parlement pour obtenir permission d'imposer : 800 livres à Saint-Laurent; 400 à Charpey; 300 à Combovin, etc.; — des permissions conformes de la Cour. — Table au commencement.

C. 874. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1667-1669. — État des charges extraordinaires de la recette générale de Dauphiné occasionnées par le remboursement des offices d'auditeurs des comptes, que l'édit de 1663 supprima, et de l'office de receveur triennal des tailles de l'Élection de Montélimar. — Procédures pour le paiement des épices dues au bureau, à la requête du receveur de l'Élection de Valence. — Requête aux élus par les consuls d'Allex, au sujet de l'office de secrétaire-greffier de la communauté acquis par le chapitre. — Procédures devant le bureau, pour violation de séquestre, reddition de comptes, etc., à la requête : d'Armand et de Baudoin, consuls de Saint-Laurent-en-Royans, contre la femme Pallier; — Arnoux, capitaine châtelain de Loriol, contre Magdeleine Chomel, veuve d'Antoine Franchise, ancien président de l'Élection, et contre les conseillers et officiers du siége; — Arnoux, commis à la recette des tailles de Chabeuil, contre Allemand, dit Travaladon, et sa femme.

C. 875. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement ou exemption de cotes de tailles, à la requête de : noble Antoine La Blache, conseiller élu, contre Berard, de Châteaudouble; — noble René La Blache, fils d'Antoine, contre Offerand, procureur au siége de Crest; — les consuls du Bourg-lès-Valence, contre Rey, apothicaire, et Thévenin, marchand, etc.

C. 876. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier (1 imprimée).

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement de cotes de tailles, à la requête de : Courtois, procureur aux Cours de Chabeuil, contre Pélicier, avocat; — les consuls de Chabeuil, contre les créanciers de la communauté; — Charavel, exacteur à Chabeuil, contre Patin et Desbocs; — les consuls de Charpey, contre Viossat;

— Henri de Charpey, écuyer, lieutenant criminel au Présidial de Valence, contre Patin, juge royal des conventions et capitaine châtelain de Chabeuil. — Requête au Parlement par noble Jean-Antoine Patin, conseiller du Roi; Ridelet, receveur de l'Élection de Valence; Freydier, Gachet et Delisle, contre l'emploi des deniers publics fait à Chabeuil pour soutenir les procès de la communauté, suivie d'un mémoire de Patin sur la question de savoir « si un ou » plusieurs particuliers plaidans contre leur communauté » doivent contribuer aux frais et despenses que cette com- » munauté fait contre eux. »

C. 877. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1667-1669. — Procédures devant le bureau pour paiement de tailles ou de dettes communales, contravention aux règlements sur les logements militaires, etc., à la requête : du procureur du Roi, contre Dansage, de Loriol; — Delisle, marchand à Chabeuil, contre Agranier; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Popon, notaire et châtelain de Mercurol; — noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, contre Forêt, receveur des tailles à Beaumont; — Durand, docteur en médecine, syndic des forains de Beaumont, contre Forêt; — nobles Antoine de Feralhon, trésorier et receveur général des finances en Dauphiné; — Honoré de Serment, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté et connétablie de France, et Alexandre de La Clostre, contre les consuls d'Alixan; — Chaperon, contre Joubert et Revolle, consuls de Valence.

C. 878. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1667-1669. — Commission : de sergent aux tailles, en faveur de Martin Laval; — d'huissier audiencier, à Roche. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau à la requête de : Neyremant, contre Brotte, notaire et procureur à Valence, et contre les consuls de la ville; — Ennemond Reynaud, de Geyssans, contre André Reynaud; — ce dernier, contre Richaland.

C. 879. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier (3 imprimées).

1667-1669. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Vigne, Breneron, Breyton et de Cluse. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Jean-en-Royans, de Saint-Martin et de Saint-Nazaire : quittances, rôles de tailles pour Saint-Martin; fixation des vendanges à Saint-Nazaire au 6 octobre et jours suivants, et du prix des vivres : 1 livre de pain blanc, 1 sol 3 deniers; de pain de méteil, 9 deniers; le pot de vin vieux, 2 sols; la livre de mouton et de veau, 2 sols 6 deniers; de brebis et de porc frais, 2 sols; de bœuf, 1 sol 6 deniers.

C. 880. (Cahiers.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1669. — Rôle des dettes de la communauté de Saint-Quentin et procès-verbal de vérification : 735 livres à Sarra-Fonton; 289 à Bernard Basset; 222 à Bertet; 802 à Charmeil, etc.; total, 109,884 livres.

C. 881. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier (5 imprimées).

1667-1669. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel et pièces justificatives de ces comptes. — Procédures devant le bureau : à l'occasion des dettes communales de Saint-Quentin, pour le procureur du Roi, contre les consuls, le châtelain et les officiers de la communauté; — pour malversations à Valence dans l'adjudication des octrois, à la requête du procureur du Roi, contre les consuls de la ville. — Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Paris en faveur de la juridiction des élus sur les tailles et sur les octrois.

C. 882. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1670. — Procédures pour paiement d'épices dues au greffe de l'Élection. — Copie du bail de la recette des tailles de Beaumont passé par Abraham Montoison, consul, à Romanet, à raison de 6 livres pour frais de rôle et du sol par livre sur les 1702 livres 19 sols du rôle. — Enquête sur une violation de séquestre commise par Coulomb, d'Upie. — Procès en paiement de tailles pour les consuls de Chabeuil, contre Desbocs, avocat au Parlement de Grenoble. — Sentence du bureau ordonnant la vérification des rôles de tailles exigées par Mège, à Chabeuil, et l'ajournement personnel contre ce dernier, accusé de malversations. — Copies d'actes intéressant la famille Mège : testament de Jean en faveur de Jacques, son frère, notaire à Chabeuil; transaction entre Jean et Jacques Mège, d'une part, et Jérémie et Tobie Mège, de l'autre. — Procès-verbal de révision des comptes de Bérenger, Tourcier, Delisle, etc.

C. 883. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1659. — Extrait du compte de la recette et de la dépense faites par Jean Mège, exacteur des tailles à Chabeuil, sous le consulat de Benoit Montagnat : recettes, lançon de

taille royale et négociale, 16,644 livres; rôle de taille négociale, 11,026 livres; rôle de taille de régalement, 5354 livres; rôle d'étape, 8697 livres; autre rôle de taille royale, 5225 livres, etc.; total, 52,275 livres; — dépenses : 3 livres 18 sols pour les cierges de l'église Saint-André; 4 livres 4 sols pour travaux aux planches de la Véore; 400 livres à Monteil, receveur de l'Élection; 433 livres d'aide à Rochegude; 411 livres pour fournitures de poudre, lors du passage du comte et de la comtesse de Chatte, etc.; total, 52,298 livres.

C. 884. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1671. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : les consuls de Monteléger, contre noble Jacques Du Poyet, seigneur de Saint-Martin; — Gaspard Rey, ancien consul et receveur de Valence, contre Diane de Chabert, veuve et héritière de noble Louis de Dorne, seigneur de Montcara et juge mage de Valence. — État des dettes communales de La Rivière, s'élevant à 8884 livres. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel, rendu par Jean Berard; — pièces justificatives de ce compte.

C. 885. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1671. — Copie d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV et de la Chambre des Comptes de Dauphiné, relatifs aux deniers d'octroi de la ville de Valence. — Par transaction du 14 août 1553, les consuls, ayant acquis de l'évêque, moyennant des sommes assez considérables et des pensions, les droits de leyde sur le blé vendu en ville, de ban-vin et de boucherie, supprimèrent la leyde et conservèrent les autres droits, sous le nom d'*indits*. Charles-Jacques de Leberon fit annuler cette transaction par arrêt du Grand Conseil, le 20 juin 1653; mais Gabriel de Cosnac la fit revivre en 1662, et la Chambre des Comptes obligea dès lors les consuls de la cité à justifier de l'emploi des sommes provenues de ces impôts. — Procédures par le bureau : en restitution du livre des assemblées et délibérations de Vaunaveys, pour Breynat, vi-châtelain du lieu; — en paiement de tailles pour les consuls de Charpey, contre Viossat.

C. 886. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-4°, 103 feuillets; 25 pièces, papier.

1672. — Procédures devant le bureau : pour la vérification du parcellaire, à la requête de noble Adrien de Baysse, contre les consuls de Saint-Just; — pour paiement de reste de taille, à la requête de Roux, consul d'Étoile, contre Beranger-Lafontaine. — Compte consulaire de Bésayes, rendu par Bonnet : recettes, 1171 livres; dépenses, 12 livres à Royanez, pour réparations au presbytère et achat d'un tabernacle; 3 livres 10 sols pour charroi de 550 tuiles destinées à l'église de Saint-Vincent; 3 livres de vacations à Serment, châtelain de Charpey; 16 livres pour voyage à Lyon, à Valence et à Félines, à l'occasion de la donation faite à l'église de la paroisse par le sieur de Vergelas, etc.; total, 1015 livres.

C. 887. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (2 imprimées).

1672. — Procédures faites devant le bureau : pour violation de saisie, à la requête de Broé, collecteur à Chanos-Curson, contre Pochon et sa femme; — pour exemption de taille, à la requête de noble Henri de Charpey, écuyer, lieutenant criminel au Présidial de Valence, contre les consuls de Chabeuil, avec les arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, en faveur de la juridiction du Présidial et de la noblesse de Jean et de Henri de Charpey; — pour violation de séquestre, à la requête de Colomb, contre Gueyraud, à Upie. — Copie du rôle de taille d'Eymeux et Hostun, s'élevant à 1309 livres.

C. 888. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier (3 imprimées).

1671-1672. — Procédures devant le bureau en paiement de cote d'écart et de tailles pour : Gilibert, contre Bouchet, à Alixan; — Labalme, receveur de l'Élection, contre Thibaud et contre Perpoint; — Lambert, contre Salabelle; — Macaire, contre la veuve Millian, à Saint-Jean-en-Royans; — le procureur du Roi, contre Neyremant; — Jourdan, consul de Clérieux, contre noble de Pounat, sieur Du Merley; — de Servien, ambassadeur, contre Sanglier et Mayousse, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire. — Copie d'un avis de Dugué, intendant, sur les revenus d'octroi de la ville de Valence et d'un procès-verbal, dressé en exécution des arrêts du Conseil d'État des 20 janvier 1670 et 20 juillet 1671, établissant que les consuls de la ville précitée n'ont aucun titre pour lever les indits.

C. 889. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1669-1673. — Transcription : de la déclaration et des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant l'inféodation des petits domaines jusqu'à la concurrence de 400,000 livres de rente, et le contrôle des exploits des

duchés-pairies, châtellenies et autres justices; — des autorisations d'imposer : 600 livres à Vaunaveys; 800 à Saint-Nazaire; 1000 à Étoile; 600 à Charpey, etc.; — des actes d'assemblées où ces impositions ont été votées; — du prix-fait de la voûte du chœur de l'église de Saint-Nazaire; — des provisions : de Neyremant, sieur de Boscodier, receveur des tailles à Fiancey; — de Chabrier, auditeur des comptes à Ourches, etc.

C. 890. (Cahiers.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des audiences du bureau : Magdeleine de Chastelier, veuve de noble Antoine de Feralhon, contre Dimanche Benistant; — noble Alexandre de Pacius, contre Louis Thollonier; — Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre Neyremant; — Pochon, ancien consul de Chantemerle, contre Chirouze; — Habrard, châtelain de la baronnie de Serves, contre Delhomme-Besson, etc.

C. 891. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (2 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1672. — Requête au Parlement de Grenoble par les officiers des Élections de Dauphiné, au sujet de leurs droits de vérification des rôles de tailles. — Procédures pour : Allian, de Crest, contre les consuls de Chabeuil, avec une copie de la transaction par laquelle Allian réduit à 1200 livres sa créance sur la communauté; — Broé, ancien collecteur de Chanos-Curson, contre Pochon; — Charrin, de Bésayes, contre Louise de Buffevant, dame de Tencin, veuve et héritière d'Antoine de Guerin, président à mortier au Parlement de Grenoble; — Gueyraud, receveur des tailles à Upie, contre les consuls de la communauté; — le procureur du Roi, contre Odoard, secrétaire-greffier d'Alixan, etc. — Compte consulaire de Saint-Martin-le-Colonel, rendu par Jean François, avec les pièces justificatives de ce compte.

C. 892. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1672. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Tavardon et Gresse. — Pièces justificatives de ces comptes : état des dettes communales s'élevant à 7708 livres; de la dépense des soldats de Carignan, en quartier d'hiver dans la communauté, allant à 232 livres, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV relatifs aux comptes des droits d'indits à Valence. — Copie du rôle de la taille royale de Veaunes, s'élevant à 968 livres.

C. 893. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, 30 feuillets; 50 pièces, papier (1 imprimée).

1672-1674. — Transcription : des quittances de supplément de finance pour affranchissement de fonds roturiers à Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, sieur Du Moulin, à Étoile; à Verancy Champey, à Chaléat, etc.; — des provisions de Brénat, secrétaire-greffier d'Hostun, Eymeux, Beauregard, Jaillans et Meymans; — des permissions d'imposer accordées par la Cour de Grenoble : à La Baume-Cornillane, 600 livres; à Crozes, 400; à Combovin et à Chanos, 500, etc. — Déclaration du roi Louis XIV sur la vente des tabacs. — État des gages des secrétaires-greffiers : à Valence, 300 livres; à Livron, 100 livres; à Charpey, 50 livres, etc. — Procédures devant le bureau pour : les officiers de l'Élection, contre noble René La Blache, fils d'Antoine; — les consuls du Bourg-lès-Valence, contre Meylan.

C. 894. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (1 imprimée).

1674. — Procédures en exemption ou en paiement de cotes d'écarts ou de tailles faites devant le bureau pour : Clavel, bourgeois de Valence, contre les consuls de Chabeuil; — God, contre les mêmes; — Labalme, receveur des tailles, contre Tourcier, consul de Chabeuil, etc.

C. 895. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 127 feuillets; 31 pièces, papier.

1674. — Procédures devant le bureau en paiement de cotes de tailles, en remise de titres, etc., pour : les consuls de Loriol, contre Freydier; — le procureur du Roi, contre les consuls de Valence, etc. — Copie du rôle de la taille royale de la même ville s'élevant à 8742 livres : nobles Pierre-Louis de Veynes, conseiller au Parlement de Grenoble, 5 livres 9 sols; Pierre de Castellane, sieur de Beauregard; Abel de Marquet, conseiller au Présidial, 106 livres; Claude Froment, 32 livres; les pères Cordeliers, 7 livres; Hugues Lebon, professeur en médecine en l'Université de Valence, 134 livres; Pierre Desaulces, procureur, 18 livres; Bancel, bourgeois, 27 livres, etc.

C. 896. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1675-1676. — État des sommes adjugées aux officiers de l'Élection sur le prix du domaine de Clavel, dépendant de l'hoirie de La Blache : voyage d'un messager à Grenoble,

aller et retour, 12 livres; acte d'affirmation, 1 sol, etc.; total, 196 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil : quittances du receveur de l'Élection; permission de l'évêque de Valence aux habitants de la communauté de moissonner le jour de la fête de Saint Pierre et Saint Paul; consultation des avocats Vial et Martin sur la contribution des forains aux charges locales, etc.

C. 897. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier (2 imprimées).

1675-1676. — Livre de raison (compte) de Granjan, premier consul de Chabeuil : recettes, 1 livre 10 sols de Mme Eynard, pour avoir fait sonner la grosse cloche aux funérailles de son mari; 1 livre 10 sols de Cherfils, de Brunier, etc.; dépenses, traité avec Bovery, « régent de » latin », au prix de 120 livres par an, « pour enseigner » toutes les classes »; avec Ducros, maître d'école, au prix de 50 livres; voyage à Valence avec Courbis, pour complimenter l'évêque, à son retour de Toulouse, 2 livres 2 sols, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil. — Sentence du bureau qui maintient Odoard en l'office de secrétaire-greffier d'Alixan. — Procédures pour : Rey et le procureur du Roi, contre Mayousse; — Jeanne Ridelet, contre Guy Du Vache, capitaine châtelain de Chabeuil, etc. — Mémoire touchant les indits de Valence et copie d'un rôle de 1480 livres imposé sur les marchands, négociants, gens de métier et artisans de la ville, pour l'abolition des jurandes.

C. 898. (Cahier.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

1675. — Causes portées devant le bureau : noble François-Charles de Bressac, sieur de Rolin, contre les consuls de Chabeuil; — noble Jean Bernard, sieur de Saint-Barthélemy, habitant Tulette, contre Botte, de Grane; — Teyssier, procureur, contre Roman, de La Roche-de-Glun; — Rostaing, à Chantemerle, contre Marie d'Espinchat, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger; — noble Jean-Antoine de Lancelin, seigneur de La Rolière; Charles de Gelas de Leberon, seigneur de Barcelonne, Upie, etc., contre les consuls de Montvendre.

C. 899. (Cahiers.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1664-1677. — Notes sur les rôles de tailles des communautés de l'Élection : les deux tiers seuls du rôle de Valence en 1664 sont exigibles, l'autre tiers est rejeté; le rôle de 1667 accuse 31 livres de revenant-bon; celui de 1668, 102 livres; — Charpey, en 1672, boni de 46 livres; en 1674, déficit de 20 livres. — État des commissions données en 1665 pour vérifier les dommages causés aux vignes par la gelée et par la grêle : Franchise, à Valence; Planta, à Saint-Nazaire; Serret, à Châteauneuf-d'Isère; Fornet, à Chanos-Curson, etc. — Présentations des procureurs : Rodet pour Thévenin; Muguet pour Faure Des Blains, etc. — Plumitif des audiences : Bobon, docteur en médecine, contre les consuls du Bourg-lès-Valence; — Grosset, contre les consuls de Crozes, etc.

C. 900. (Cahiers.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1672-1676. — Sentences du bureau, recevant : Chastelan, auditeur des comptes au Bourg-lès-Valence; — Meinard, à Fiancey; — condamnant : Chastel et ses adhérents à payer à La Balme, receveur de l'Élection, 1838 livres; — Aubert, de Parlanges, à payer 248 livres de cote d'écart à Dufresne, marchand à Chabeuil; — homologuant les états des dettes communales de Barcelonne s'élevant à 3555 livres; de Saint-Jean-en-Royans, à 1952 livres; d'Oriol, à 8264 livres; de Montvendre, à 107,649 livres; d'Allex, à 2016 livres, etc.

C. 901. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1676-1677. — Copies d'actes d'assemblées à Loriol et à La Rochette, votant une imposition de 300 livres sur chaque communauté. — Procédures devant le bureau pour : les consuls de Chabeuil, contre Allian; — Guyard et Royanez, contre Charin et Bonnet, ancien consul de Bésayes; — Broé, ancien collecteur de Chanos, contre Vinay; — le procureur du Roi, contre Faure, notaire à Beaumont; — Fonton, huissier, contre d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection, etc. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Chabeuil : quittances, lettres, requêtes; avis de Patin sur les moyens faciles de payer les dettes communales : il suffirait d'obtenir de l'intendant que les créanciers fussent payés en immeubles; de cette manière, les habitants n'auraient plus à craindre de voir vendre aux enchères des fonds de 100 écus pour moins de 10 écus.

C. 902. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (1 imprimée).

1676-1677. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Lhostelier, ancien consul de Tain, contre Charles Chaléat, notaire à Romans; — Verancy (Venance) Bergeron, contre Luc Mourier; — noble Benjamin de Montagne, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Romieu. — Requête à de

Lachèze, commissaire subdélégué de Dugué, intendant, par les consuls de Rochechinard, pour la vérification des dettes de leur communauté. — Dans le procès de Lhostelier contre Chaléat se trouve le règlement du duc de Lesdiguières sur le logement des gens de guerre dans les communautés en retard de payer les tailles.

C. 903. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier (3 imprimées); 4 pièces, parchemin.

1676-1677. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Jean-en-Royans, de Saint-Martin-le-Colonel et de Saint-Nazaire. — Copies : d'un arrêt du Parlement de Grenoble homologuant le rapport d'estime des fonds nobles de Saint-Jean-en-Royans; — d'une transaction de 1501 entre le curé de Saint-Martin et ses paroissiens, au sujet de la dîme; — des rôles de tailles de la même communauté; — de la délibération des consuls de Saint-Nazaire, Saint-Jean, Oriol, etc., fixant l'époque des vendanges et le taux des comestibles; — du rôle de la fourniture des étapes, s'élevant pour Saint-Nazaire à 224 livres, etc.

C. 904. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier (2 imprimées); 4 pièces, parchemin.

1676-1677. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant les indits de Valence et la juridiction des élus sur cet impôt; — du tarif d'avant et d'après 1655; — d'un état des revenus s'élevant à 15,000 livres, soit 8000 livres pour les peaux de bœuf, veau, mouton, etc.; 2600 livres pour les moutons tués, à raison de 100 par semaine; 312 livres pour les veaux, à 10 par semaine; 1560 livres pour les bœufs, à 5 par semaine; 312 livres pour les vaches, à 2 par semaine; 600 livres pour les porcs, à 300 par année; 700 livres pour le vin et 700 livres pour le poids des farines; — du bail à Martin, au prix de 6650 livres, en 1669; à Choppon pour 4219 livres, en 1637; — d'un état des titres relatifs aux indits; — d'un acte de constitution de rente au profit du prieur de Saint-Sixte, dépendant de l'abbaye de Cruas, et recteur de la chapelle de Sainte-Croix, de Boffres (*de Balfredo*) en Vivarais, consenti par les consuls de Valence, moyennant 1500 écus d'or que le prieur leur avançait pour payer noble Louis de Crussol et ses créanciers. Cette pension de 75 écus d'or, valant chacun 27 sols 6 deniers tournois, fut hypothéquée sur les indits et subsides octroyés à la ville par le roi Louis XI.

C. 905. (Portefeuille.) — 81 pièces; 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier.

1678-1679. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant l'augmentation de 10 sols sur les droits de vérification des rôles; — d'une requête des élus à la Chambre des Comptes pour les décharger des procès-verbaux de chevauchée de 1671 à 1679, à cause de la modicité des fonds alloués pour cet objet; — des provisions de Jean d'Alberny, procureur en l'Élection; — des comptes de la recette et de la dépense faites au nom du bureau. — Procédures en violation de saisie, en paiement de cote d'écart, etc., pour : Arbod, receveur des tailles à Fiancey, contre Martinet; — Bouilland, contre Morin, à Chabeuil; — Brenier, secrétaire-greffier de Saint-Jean-en-Royans, contre Morel, etc. — Extraits des comptes de Jacques Ridelet, receveur des tailles de l'Élection, établissant le versement à l'épargne de 3759 livres de taxes faites sur les élus.

C. 906. (Portefeuille.) — 43 pièces; 1 cahier in-4°, 92 feuillets, papier.

1678-1679. — Copie du rôle de la taille royale de Chabeuil s'élevant à 4593 livres. — Procédures en paiement de tailles et parcelles de frais pour : les consuls de Chabeuil, contre Perrot, dit Dulaurier; — Bernard Desbocs, contre les consuls de Châtelus; — Colongin, notaire à Livron, contre Marmand; — Creux, marchand au Bourg-lès-Valence, contre Bernard, dit Robin; — le procureur du Roi, contre Freydier et Morin, consuls de Chabeuil, etc.

C. 907. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1678-1679. — Procédures : en représentation de pièces de comptabilité à la requête du procureur du Roi en l'Élection, contre Patin, châtelain de Chabeuil; Freydier et Morin, consuls; Courtois, greffier, etc.; — en paiement de tailles, pour Morin, ancien consul de Chabeuil, contre Roux, à Parlanges; — Rozeron, receveur d'un rôle à Mercurol, contre Bergier-Rochefort, etc. — Procès-verbal de chevauchée à Valence : faible récolte en blé, presque nulle en vin, à cause des pluies et de la grêle; ville bien située pour le commerce et qui, il y a cent ans, comptait plus de 6000 chefs de famille; affaiblie depuis par la construction de la citadelle ou de la place d'armes, dans le quartier le plus peuplé, et par l'établissement d'un grand nombre de monastères d'hommes et de filles, maîtres des meilleurs endroits sans payer les charges; appauvrie par l'abolition de ses quatre foires franches, la perte de son pont sur le Rhône, les frais de péages, douane foraine

et autres droits levés sur le fleuve; ruinée enfin par le continuel passage des gens de guerre depuis les siéges de Privas, de Soyons et du Pouzin et par le quartier d'hiver de 1655 qui lui causa 600,000 livres de dépenses, la désertion de plus de 400 habitants et la ruine des autres. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les indits de Valence.

C. 908. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1678-1680. — Présentations de procureurs : Estret, pour Bobon ; Crozat, pour Bergeron ; Aimar, pour Perrot, etc. — Causes portées devant le bureau : les Ursulines de Chabeuil, contre Bellon-Figon ; — noble Just-Louis de Feralhon, contre les consuls de Valence ; — Justine de Vausserre Des Adrets, veuve de noble René de La Roche-sur-Grane, etc.

C. 909. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (5 imprimées).

1680-1681. — Édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le tabac, la marque de la vaisselle, l'étain ouvré, etc.; — les droits de quint et requint, lods et ventes et autres droits de mutations foncières; — le parchemin et le papier timbrés; — les offices des élus. — Procès-verbaux : de vérification des livres des marchands de Valence : Gachet refuse de les montrer; Joubert n'en a aucun sur papier marqué, etc.; — de chevauchée à Alixan et au Bourg-lès-Valence : les récoltes ont été médiocres à Alixan, à cause de la sécheresse et des pluies; le parcellaire de 1658 accuse 4484 florins d'estime pour les fonds taillables; — au Bourg, un pont et les murailles sont en mauvais état et il n'y a pas de parcellaire. — Procédures pour : noble Jacques Du Poyet, réclamant la nomination d'un nouveau syndic des forains à Beaumont; — noble Jean de Bernard, sieur de Saint-Barthélemy, contre Chambon et Deloche, à Loriol.

C. 910. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1669-1681. — Compte consulaire de Chabeuil, rendu par Deageant, procureur ducal : recette, 34,449 livres; dépenses, 33,163 livres. Dans la recette se trouvent : 6653 livres de taille royale; 3661 livres de taille négociale; 8333 livres du rôle de 1671; 9148 livres du rôle de 1673; 220 livres empruntées à noble François de Claveyson, seigneur de Chavannes, etc.; — dans les dépenses, 1374 livres au receveur de l'Élection; 74 livres à Guy de Claveyson, fils de François; 2 livres 8 sols à Berengier, Gousson, Metifiot et Perrot, pour la visite des vignes du mandement; 12 livres à Massot, portier de la ville; 27 livres à Vial, sonneur; 180 livres à Duny, « précepteur de la jeunesse »; 40 livres aux quatre gardes-fruits pendant deux mois, etc.

C. 911. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier (1 imprimée).

1680-1681. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Marie Faure, veuve Blanc, contre Salabelle; — Veye, marchand à Valence, contre Champavier, Bonnet, etc. — Comptes consulaires de Saint-Martin-le-Colonel, rendus par Liotard et Tavardon, avec leurs pièces justificatives; copie du rôle de taille, quittances, etc.

C. 912. (Registre.) — In-4°, 546 feuillets, papier.

1674-1685. — Transcription : des arrêts du Conseil des finances, portant diminution de 6 millions sur les tailles de 1679, et du Parlement de Grenoble, défendant aux roturiers de prendre la qualité de nobles; — des permissions d'imposer accordées par la même Cour et par l'intendant de Dauphiné : à Rochechinard, 180 livres; à Chabeuil, 600 livres; à Charpey, 100 livres, etc.; — des rôles d'industrie et facultés mobilières de Valence : Jacques de Corbières, 12 florins; Martin, 5 florins, etc.; total, 685 florins; — des enquêtes pour la réception d'Odoard, Charbonnel, Checiliane, Alexandre Desjacques, Pays, auditeur des comptes à Mercurol, secrétaire-greffier à Châteauneuf-d'Isère, huissier et sergent royal à Charmes, conseiller élu à Valence, receveur triennal de l'Élection, etc.

C. 913. (Registre.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

1679-1675. — Présentations de procureurs : Crozat, pour la veuve d'Albi; — Claux, pour Mucel, etc. — Défauts contre Serpeille, Dorée, Fonton, etc. — Causes portées devant le bureau : Justine de Bressac, épouse d'Ennemond de Servien, ambassadeur, contre Silla; — Amoric, rentier de M. de Bressac, à La Vache, contre noble Antoine de Marville et les consuls de Montelèger; — Françoise Pan, veuve de Jean Bachasson, conseiller élu, contre les consuls de Montvendre. — Transcription d'un arrêt du Conseil privé du Roi qui attribue au bureau la juridiction sur les indits de Valence, etc.

C. 914. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1680-1685. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant : le remboursement des offices de secrétaires-greffiers ; — la marque des plombs de Fauconnet, fermier général ; — la défense aux élus de ne lever aucune somme pour la vérification des rôles. — Procès-verbaux : de chevauchée à Ambonil : récoltes médiocres à cause des pluies ; parcellaire en bon état, accusant 80 livres d'estime ; seigneur du lieu, le prieur d'Allex, relevant du marquis de Montoison ; — de vérification des dommages faits par les eaux dans les communautés d'Armieu, Rovon et Cognin ; — de la vérification des rôles et des comptes de Beaumont, etc. — Procédures pour : d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection, contre Tardif et autres d'Alixan ; — Leneveu de Beauval, commis général des formules, contre un huissier du Présidial ; — noble René de Galbert, contre Dimanche Benistant-Flou ; — Bonnemant, notaire et procureur à Valence, contre Sarra, dit Valier ; — Bonnet-Chastagnon, ancien consul de Charpey, contre Guyard, etc.

C. 915. (Portefeuille.) — 70 pièces ; 1 cahier in-4°, 33 feuillets, papier.

1680-1685. — Procédures devant le bureau pour : Boutet, fermier général des parchemin et papier timbrés, contre La Bonté, Reynaud, Monier et le Père Brenier, antonin, curé du Pont-en-Royans ; — Charency, chanoine de Saint-Sauveur, de Crest, contre les hoirs Bournat ; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Louis Collet de La Chasserie, et Freydier, avocat au Parlement de Grenoble, pour transport de juridiction ; — Fauconnet, fermier du tabac, contre Pouzin, qui cultivait cette plante ; — Gachet, contre Catherine Monier, des Berards-sur-Chabeuil, etc. — État des dettes communales de Chapeverse, s'élevant à 6111 livres.

C. 916. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1680-1685. — Compte consulaire de Mercurol, rendu par Barbe, s'élevant en recette à 2489 livres et en dépense à 2615 livres. — Procès-verbal de chevauchée à Montoison : récoltes endommagées par la sécheresse et ensuite par les pluies ; le marquis de Montoison, seigneur ; le cadastre récent ne donne ni le total de la contenance, ni celui du revenu ; l'imposition se fait sur le pied de 632 livres. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Martin et de Saint-Nazaire. — Procédures devant le bureau pour : Marbaud-Delisle, prêtre chorier de Sainte-Croix, à Montélimar ; — Robin, consul de Mercurol, contre Cheval ; — Meynier, notaire à Bésayes, contre Dimberton ; — Defenoyl, chanoine de Saint-Ruf, chamarier au prieuré de Saint-Félix, contre Crozat de Vaugrand, professeur de droit français en l'Université de Valence ; — les consuls de Saint-Nazaire, contre Cara et Brenier.

C. 917. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1680-1685. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les indits de Valence et la juridiction des élus sur ces droits d'octroi. — Procès-verbal de chevauchée dans la ville : le cadastre accuse 5880 florins d'estime ; faible récolte en grains ; chemins en très-mauvais état. — Copie du rôle de la taille de Veaunes, s'élevant à 362 livres. — Compte consulaire de Saint-Nazaire, rendu par Abicel ; — pièces justificatives de ce compte. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi, contre Thevenin, Gurle et Morin, prévenus de voies de fait sur Charles Clément, consul de Chanos-Curson ; — Fauconnet, fermier du papier timbré, contre les marchands de Valence qui ne tiennent pas leurs livres sur papier marqué, etc.

C. 918. (Cahier.) — In-4°, 528 feuillets, papier.

1675-1688. — Sentences du bureau : condamnant les forains de Chantemerle à payer les cotes d'un rôle de taille négociale ; — recevant Girodet, auditeur des comptes à Châteauneuf-d'Isère, et Chaballet, procureur en l'Élection ; — homologuant les états de dettes communales : 4621 livres à Iseron ; 7290 à La Baume-Cornillane ; 54,602 à Montmeyran ; 11,569 à Marches ; 2407 à Ourches ; 6324 à La Rochette, etc. ; — ordonnant l'enregistrement des permissions d'imposer : 102 livres à Tain ; 360 à Chabeuil, etc. ; — approuvant les nouveaux parcellaires de Chanos-Curson, de La Motte-Fanjas, de La Vache, etc.

C. 919. (Cahiers.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1684-1689. — Transcription d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant les octrois de Valence, les commissions d'arpenteurs et les provisions de tous officiers royaux. — Plumitif des audiences : Tavan, maître cuisinier à Valence, contre la veuve Mathieu ; — noble Pierre de Geys, assesseur au Présidial de Valence, contre Quiot ; — Brochier, bourgeois de Grane, contre Claude de Barres, dit de Gerlan ; — noble Aimar de Planta, procureur

du Roi au Présidial, contre noble François de Chabrières; — Claude de Veynes, seigneur du Prayet, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Desbocs, etc. — Distribution des causes : Serret, le procès de Justine de Chabrières, veuve de Soffrey-Calignon, contre Goully; — Franchise, le procès de Bancel, bourgeois de Valence, contre Guilhen, dit Talon, etc. — Copies des actes d'assemblées tenues à Saint-Martin, Châteauneuf-d'Isère, Loriol, etc., demandant la permission d'imposer les sommes nécessaires à ces communautés, et des autorisations accordées par l'intendant.

C. 920. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (5 imprimées); 2 marques en plomb.

1687-1689. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le règlement des droits de vérification et de signature des rôles de tailles; — la restitution par les élus au receveur de l'Élection des 2794 livres reçues pour cette vérification; — la marque des tabacs affermés à Fauconnet et sous-affermés à Mabille, etc. — Exploits faits pour le paiement des droits de vérification des rôles, à la requête de Fornet; — état des sommes reçues pour cette vérification, de 1675 à 1683 : Valence, 389 livres; Le Bourg, 22; La Vache, 92; Fiancey, 93; Livron, 63, etc.; total, 2794 livres, etc. — Mémoires et lettres des élus sur cette vérification, qui leur était avantageuse, à cause des droits en provenant, abolis en 1675 et en 1683.

C. 921. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Alberton et Guinet, sous-fermiers du seigneuriage (droit de marque sur l'or et l'argent ouvrés), contre Malbruny, orfèvre à Valence; — Allard-Jacquin, contre Reppellin; — Aleron, notaire à Romans, contre Meynier, de Bésayes; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Barnaud, de Châteauneuf-d'Isère. — Procès-verbaux de chevauchée à Allex et Aubonne : récoltes médiocres à cause des inondations; 200 chefs de famille; le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, seigneur d'Allex, et les hoirs du seigneur de Lachau, d'Aubonne ou Aiguebonne; — à Alixan : 300 chefs de famille; pas de commerce; l'évêque de Valence, seigneur de la communauté; les hoirs de Sassenage et de Beaulieu, propriétaires; chemins en mauvais état; — à Ambonil, 9 chefs de famille; Dom Morel, prieur d'Allex, seigneur; — à Barbières, 90 chefs de famille; commerce de charbon de bois; la présidente de Saint-André, dame du lieu; — à Barcelonne : 80 chefs de famille; pas de commerce; de Leberon, évêque de Valence, seigneur, etc.

C. 922. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Louise Bernard, veuve Nouvel, contre Bellier, à Alixan; — Bonnardel, contre Ranchon, de Bésayes; — Anne Coste, veuve Blanchard, contre Joubert et Perpoint, de Valence. — Procès-verbaux de chevauchée : à La Baume-d'Hostun, demi-récolte; 55 chefs de famille; — à La Baume-sur-Véore, 6 chefs de famille; le conseiller de Châteaudouble, seigneur; — à La Baume-Cornillane, sol léger en pente, exposé aux inondations; 100 ménages; de Rousset, conseiller au Parlement de Grenoble, seigneur du lieu; — à Beaumont, inondations de la Véore et de l'Écoutay; 180 ménages; l'évêque de Valence, seigneur; — à Beauregard, Jaillans et Meymans, 280 ménages; pas de commerce; de Villefranche, seigneur du lieu, etc.

C. 923. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Bost, marchand à Valence, contre la veuve Jonas; — Buterin, collecteur de Meymans, contre Malossane; — Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Chaix, etc. — Procès-verbaux : de vérification des dégâts causés par la grêle au Bourg-lès-Valence; — de chevauchée : à Chabeuil, très-faible récolte à cause de la sécheresse, des brouillards et des inondations; de 6 à 700 chefs de famille; le prince de Mourgues (Monaco), seigneur du lieu; le conseiller de La Baume, seigneur des Peyrins; pas de commerce; — au Chaffal, terrain montagneux; 46 ou 47 ménages; le président de Pizançon, seigneur; — à Chanos-Curson, le comte de Saint-Vallier, seigneur; Françoise de Bouvier, dame de Conflans, propriétaire; 200 chefs de famille; — à Chantemerle, 2837 sétérées de contenance, dont 630 aux ecclésiastiques et 2207 taillables; — le comte de Saint-Vallier, seigneur; 150 ménages; — à Charpey, 400 chefs de famille; petit commerce de draperie; le comte de Chatte, seigneur; — à Châteaudouble et Peyrus, 360 ménages; commerce de draperie ruiné par la fuite de 250 familles protestantes; le conseiller de Châteaudouble, seigneur.

C. 924. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Fauconnet, fermier général du tabac, contre Imbert; — Faure, notaire à Beaumont, contre Marbaud-Delisle et Grallier. — Comptes consulaires de Mercurol rendus par Perret, Thivolle et Pailleret, et pièces justificatives de ces

comptes.— Procès-verbaux de chevauchée : à Châteauneuf-d'Isère, biens communaux affermés 60 livres; l'évêque de Valence, seigneur; 300 ménages; — à Chavannes, estime de parcellaire, 930 livres; 12 ménages; le comte de Saint-Vallier, seigneur; — à Clérieux, 100 chefs de famille; chemins impraticables; point de commerce; — à Cliousclat, 60 ménages; l'évêque de Valence, seigneur; — à Combovin, 200 chefs de famille; le président de Pizançon, seigneur; — à Crozes, principal revenu, le vin; 20 ou 25 ménages; le comte de Saint-Vallier, seigneur; — à Échevis, 25 ou 30 ménages; le marquis de Sassenage, seigneur; — à Étoile, les nobles possèdent la moitié du mandement; 600 ménages; le marquis de Ville, engagiste; — à Eurre, 160 chefs de famille; Jeanne de Glanne d'Eurre et noble Gabriel d'Urre, seigneurs; — à Hostun et Eymeux, commerce de chaux et de tuiles; 200 ménages; le marquis de Lionne, seigneur; — à Larnage, commerce de poterie; le comte de Marsanne, seigneur; 30 ménages; — à Livron, l'évêque de Valence, seigneur; le fief des Robins, au duc de Ventadour; celui de La Rolière, à noble Laurent Lancelin; celui de La Sablière, à Claude Cartier; 240 ménages; — à Loriol, l'évêque de Valence, seigneur; 260 ménages; — à Marches, fonds communal affermé 100 francs; 77 ménages; le comte de Chatte, seigneur; — à Marsas, de la baronnie de Clérieux, 110 ménages; — à Mercurol, 100 ménages; le marquis de Lionne, seigneur.

C. 925. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Paget, bourgeois de Livron, contre Lombard, consul; — le syndic des Jacobins (Dominicains) de Valence, contre Pozier. — Procès-verbaux de chevauchée : à Mirmande, 300 ménages; l'évêque de Valence, seigneur; — à Monteléger, 60 ménages fort pauvres; Marianne d'Espinchat de Luc, dame du lieu; — à Montelier, 300 ménages; pas de commerce; les hoirs du marquis de Sassenage, seigneurs; — à Montmeyran, 200 ménages; le marquis de Crillon, seigneur; — à Montoison, 160 ménages; le marquis de Clermont, seigneur; — à Montvendre, 120 ménages; l'évêque de Valence, seigneur; — à La Motte-Fanjas, les chenilles ont endommagé les arbres fruitiers; 53 chefs de famille; point de commerce; nobles Isaac et Just de Villette, seigneurs, relevant du comte de Tallard, auquel « ils sont tenus de donner un baiser à la joue, une fois » toutes les années, pour droit d'hommage »; — à La Motte-de-Galaure, 20 ou 30 ménages; le comte de Gerlande, seigneur; — à Oriol, 160 ménages; le comte de Tallard, seigneur; — à Ourches, 30 ménages; territoire accidenté et peu étendu, dont le prieur et les nobles possèdent 1/6; le marquis de Chabrillan, seigneur; — au Pont-en-Royans, 270 ménages; le marquis de Sassenage, seigneur; — à Rochechinard, 70 habitants; point de commerce; noble Alphonse de Rochechinard, seigneur; — à La Roche-de-Glun, le vicomte de La Barge, engagiste; 160 ménages; plus de 900 sétérées sur 3794 ont été emportées par le Rhône ou par l'Isère; — à Rochefort-Samson, 120 ménages; la présidente de Saint-André, dame du lieu; — à La Rochette, 45 ménages; le conseiller de Pluvinel, seigneur.

C. 926. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (3 imprimées).

1686-1689. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Rival, Odier et Ferrouillet; — pièces justificatives de ces comptes. — Procès-verbaux de chevauchée : à Saint-Hilaire et Sainte-Eulalie, 55 ménages; le marquis de Sassenage, seigneur; — à Saint-Jean-en-Royans, 500 chefs de famille; commerce de draperie; le marquis de La Baume, seigneur; — à Saint-Laurent, commerce de peignes; 250 ménages; chemins en mauvais état; le marquis de Sassenage, seigneur; — à Saint-Martin, 40 ou 50 ménages; le marquis de La Baume, seigneur; fief de La Chatronière; — à Saint-Nazaire, dîme rapportant 20 ou 22 sétiers de blé; 80 chefs de famille; pas de commerce; le comte de Tallard, seigneur.

C. 927. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1686-1689. — Procédures devant le bureau pour : Sauzet, contre Alexandre de Vinay, bourgeois de Loriol; — le procureur du Roi, contre Thévenin, Gurle, Morin, la femme Chambaud et Savinas; — les officiers de l'Élection, contre les consuls de Valence, au sujet des octrois de la ville. — Procès-verbaux de chevauchée : à Saint-Thomas, 50 ménages; aucun négoce; le comte de Tallard, seigneur; — à Tain, 760 sétérées roturières estimées 104 livres; commerce de vin; de 140 à 180 ménages; M. de Ventadour, seigneur; — à Upie, 160 ménages; Louise de Grolée de Leberon, dame du lieu; — à La Vache, 48 chefs de famille; le conseiller de Bressac, seigneur; — à Vaunaveys, 100 ménages; le Roi, seigneur depuis trois ou quatre mois; — à Veaunes, 55 habitants; le comte de Saint-Vallier, seigneur du lieu; de Rostaing et de Solignac, possesseurs des fiefs d'Hauteville et de Solignac. — Vérification par Planta, élu, des dommages causés à Vanlouis et autres habitants d'Étoile par la Véore, l'Ozon et l'Arcette.

C. 928. (Cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1690-1693. — Plumitif des audiences : Bologne, marchand à Livron, demandeur en paiement de tailles, contre Pagey; — Charrin, fermier du président de Tencin, à Bésayes, contre Lombard; — Roussillon, praticien à Valence, contre Reboulet; — Armingaud, notaire à Alixan, contre Mottet; — Catherine de Gade, veuve de noble Michel Falcos, sieur de Maleval; Christine de Gade, veuve de Nicolas de Garagnol, contrôleur des guerres, contre les consuls de Saint-Quentin; — Claude de Veynes, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Louise La Balme, etc.

C. 929. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1690-1693. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant la levée de 300,000 livres pour droits de franc-fief et franc-alleu. — Lettres de Fargier et de Cotherel, au sujet de l'office de lieutenant criminel de l'Élection et du minot de sel attribué à cet office. — Actes de réception de : d'Alberny, auditeur des comptes à Charpey; — Albert, à Upie; — Astier, à Allex; — Arnoux, trésorier à La Vache; — Brenier, secrétaire du marquisat de La Baume-d'Hostun; — Breynat, de Beaumont, etc.

C. 930. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier (3 imprimées).

1690-1693. — Provisions de : Chabrier, secrétaire-greffier à Mirmande; — Chaix, à Valence; — Clapier, à Alixan et à Charpey; — Dessoudeys, à Livron; — Chalamel, péréquateur à Marsas; — Chambaud, à Montoison; — Fovet, au Bourg-lès-Valence, etc. — Copie du rôle de la taille négociale d'Étoile, s'élevant à 1335 livres, pour l'aide due à Beaumont et pour les frais du procès contre Arnal, maître de poste à La Paillasse, etc.

C. 931. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1690-1693. — Provisions de : Gagnat-La-Couronne, secrétaire-greffier à Loriol; — Macaire, à Beauvoir et à Rochechinard; — Grosset, trésorier à Crozes; — Grand et Garnier, péréquateurs à Hostun et à Eymeux; — Lambert, à Combovin et au Chaffal; — Leorier et Grosset, à Châteauneuf-d'Isère; — Lhostelier, à Tain, etc. — Procédures devant le bureau pour : Frère, notaire au Pont-en-Royans, contre Vassieu; — Guyard, de Bésayes, contre Ailhou, ancien consul de Marches; — Jeanne Jannoyer, contre la veuve Bosc, etc.

C. 932. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (3 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1690-1693. — Provisions de : Maurel, receveur des tailles de la paroisse de Fiansayes (Marches); — Mourdedieu, secrétaire de Montoison; — Néry, de Montmeyran; — Pays, trésorier de Valence; — Martel, péréquateur à Montelier; — Nouvel, à Hostun, etc. — Compte consulaire de Mercurol, rendu par Ogier; recette, 4460 livres; dépense, 4510 livres. — Pièces justificatives de ce compte et d'un compte de Montvendre : quittances; état d'imposition pour l'entretien des officiers d'un régiment de milice : au colonel, 50 livres par mois; au lieutenant-colonel, 15 livres; au major, 40 livres, etc.; total, 1053 livres.

C. 933. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (2 imprimées); 3 pièces, parchemin.

1690-1693. — Provisions de : Quint, secrétaire-greffier au Bourg-lès-Valence; — Reymond, trésorier à Montvendre; — Rodet et Fournier, péréquateurs à Beaumont; — Rollet, à Châteauneuf-d'Isère, etc. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans, rendus par Vigne et Morin; — pièces justificatives de ces comptes : ordonnances de Bouchu, intendant, pour imposer 23 livres, part contributive de la dépense de 30 mousquets, en remplacement de 30 fusils dans chaque compagnie du régiment Du Gua (milices provinciales); 59 livres destinées aux réparations de la tour de Constance et des murailles de Valence du côté du Rhône, etc.

C. 934. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier (5 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1690-1693. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans, rendu par Jourdan : recette, 2599 livres; dépense, 2628 livres; — pièces justificatives de ce compte : ordonnances de Bouchu, intendant, pour le paiement de 116 livres de fourrages, de 462 livres des quartiers d'hiver, de 22 livres pour réparations contre l'Isère, à Voreppe; de 1334 livres pour la défense du royaume, etc. — Provisions de : Saunier, contrôleur des exploits à Livron; — Servant, secrétaire à Mercurol; — Vallantin, à Beaumont; — Vanlouis, trésorier à Étoile; — Viallet, au Bourg-lès-Valence, etc.

C. 935. (Cahiers.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1686-1695. — Défauts contre : la veuve Chabrier, de Loriol; — Crozat, de Montvendre; — Escoffier, de Saint-Vincent; — Marie Mollard, épouse de noble Paul de Pourroy, etc. — Plumitif des audiences : Bancel, bourgeois de Valence, contre Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix, et Guillon, dit Talon; — Jeanne de Galbert, épouse de noble Annet de Serment, commandant du château de Chambéry, contre les religieuses de Sainte-Ursule de Valence; — Jeanne Bellon, veuve Trouillat, contre la veuve Sautel; — Dom Perrot, religieux profès de Cluny, sacristain de Chabeuil, contre Platel, etc.

C. 936. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets; 48 pièces, papier.

1690-1695. — Provisions de : Baille, trésorier à Mirmande; — Carre à Mercurol; — Chambon, à Loriol; — Bernon, secrétaire-greffier à Geyssans; — Charles, à Montmeyran; — Debeaux, péréquateur au Bourg-lès-Valence; — Dessoudeys, à Livron; — Duc, à Marches; — Jordan, conseiller élu. — Copies : du rôle de la taille royale du Bourg-lès-Valence s'élevant à 7881 livres; — du prix-fait de deux ponceaux sur la Bouterne, à Chantemerle; — du supplément au parcellaire de Mirmande : le seigneur abbé de Saou, prieur de Saint-Étienne-lès-Mirmande, a une terre de 19 sétérées; noble Alexandre-René-Armand de Forest, seigneur de Condillac, a pré et terre à Lescoin, de 3 sétérées; le curé de l'église paroissiale de Sainte-Foi a 40 sétérées; noble Charles de Banne, seigneur de La Bâtie et Tour-du-Verre, possède le château de La Bâtie et un tènement de 92 sétérées, etc.

C. 937. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (3 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1690-1695. — Procédures devant le bureau pour paiements de cotes d'écarts, à la requête des consuls de Monteléger, contre la veuve Chastain. — Provisions : d'Antoine Mure, maire perpétuel de Tain; — Robin, trésorier à Barbières et à Marches; — Platel, péréquateur à Montelier; — Prompsal, à Châteaudouble; — Valette, secrétaire-greffier à Eurre. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans rendu par Pinet; — pièces justificatives de ce compte.

C. 938. (Portefeuille.) — 40 pièces; 5 cahiers in-4°, 135 feuillets, papier.

1690-1695. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Garciel, s'élevant à 3176 livres, à 2408 en recette, à 3178 et à 2488 en dépense; — pièces justificatives de ces comptes; rôles de taille; quittances, dont une de 296 livres pour l'abonnement des eaux et fontaines, etc. — Provisions de Vallantin, péréquateur à Loriol.

C. 939. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (6 imprimées); 4 pièces, parchemin.

1696-1699. — Déclaration, édit et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le paiement des sommes dues pour lettres de maintenue ou de réhabilitation avec anoblissement; — la réunion des offices de conseiller des juridictions ordinaires, des Élections, greniers à sel, etc., au corps et communauté des officiers desdites juridictions; — la création des offices de trésoriers receveurs des deniers qui entrent dans la bourse commune des communautés. — Lettres de Bouchu, intendant; Guy, secrétaire du Roi à l'hôtel de Conty; Delacoste, Charpentier, etc., aux officiers de l'Élection, relatives à leurs droits et à leurs obligations. — Provisions à Denis Blanc de l'office de greffier de l'Élection de Valence. — Présentations de procureurs : Estret, pour Moïse Peloux; — Crozat, pour Didier; — Arbod, pour la veuve Dumoulin, etc. — Défauts contre Frand, Louise de Laforêt, veuve Durand, Marie Lhostelier, veuve Morier, etc.

C. 940. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1696-1699. — Procédures devant le bureau pour : Thevenin, marchand de Valence, contre les consuls du Bourg, au sujet d'une créance; — Arbod et la veuve Marcel, contre noble Charles de Chabrières, sieur de La Roche; — nobles Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, et Charles de Banne, seigneur de La Bâtie-du-Verre, contre Clapier, châtelain d'Alixan, etc. — Provisions et actes de réception de : Brenier, péréquateur à Saint-Jean-en-Royans; — Dufresne, à Chabeuil; — Chorier, secrétaire-greffier du Bourg-lès-Valence et de Fiancey. — Actes d'affranchissement des tailles pour Cartelier, Rodet, Rollet, Bellon, Jobert et Charignon, à Châteaudouble et Peyrus; Chambaud, à Alixan; Thézier, au Pont, etc.

C. 941. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1696-1699. — Procédures devant le bureau pour : Lamberton, à Échevis, contre Blache, ancien consul du lieu; — Jean Lyon, contre Vincent Blache, de Saint-Jean-

en-Royans; — Mourier, à Montvendre, contre Mazouyer; — Pellerin, contre Bossan et les consuls de La Sône (Isère). — Provisions et réceptions : d'Antoine Du Poyet, syndic des forains à Upie; — Fornet La Nonnière, à Livron; — Lhostelier, à Chantemerle; — Charles d'Eurre de Lastic, maire de Vaunaveys; — Merle, secrétaire-greffier de La Rivière, Armieux, Rovon et Saint-Gervais; — Planta, trésorier et receveur des tailles de Valence; — Claude Roux, conseiller et secrétaire de la Maison et Couronne de France. — Actes d'affranchissement de tailles pour Merle, Richard, à Veaunes, etc.

C. 942. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier (5 imprimées).

1696-1699. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Massot, Garciel et Bouvarel; — pièces justificatives de ces comptes et de ceux de Saint-Martin-le-Colonel. — Copies : du rôle de taille de la jauge du vin, s'élevant à 102 livres; des ordonnances de Bouchu, intendant, pour la fourniture de 20 quintaux de chanvre aux arsenaux de Toulon et de Marseille, et l'imposition de 59 livres pour la suppression des offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés; — du rôle de tailles pour les pauvres honteux, s'élevant à 169 livres, etc.

C. 943. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1696-1699. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Raymond et Garciel; — pièces justificatives de ces comptes. — Copie du rôle de la taille imposée sur les habitants de Montaut, mandement de Saint-Quentin, s'élevant à 209 livres. — Procédures devant le bureau pour : Saulse, à La Baume-Cornillane, contre Versel; — les dames religieuses de la Visitation, contre les Ursulines de Valence, etc.

C. 944. (Cahiers.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1697-1709. — Présentations de procureurs : Muguet, pour Frère, notaire à Saint-Jean-en-Royans; — Chaballet, pour Chabrier, notaire à Mirmande, etc. — Plumitif des audiences : Crozat, bourgeois de Valence, contre Premier, receveur des tailles à Beaumont; — les recteurs des hôpitaux de Valence, contre Coulet, juge du Bourg-Saint-Pierre; — noble Pierre de Geys, président de la Sénéchaussée, contre les consuls d'Alixan; — noble Antoine de Cottonay, auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Guillot et Combet; — noble Jean Ducrest de La Tour, contre Desbocs, lieutenant particulier au Présidial; — les consuls de Beauregard, contre Bouvat, etc.

C. 945. (Cahier.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1697-1708. — Causes portées devant le bureau : le marquis de Montoison, contre Bresson et contre noble Charles-Jacques Dufaure, sieur de Saint-Sylvestre; — Henriette Desbocs, veuve et héritière de noble Isaac-Louis de Marquet, sieur de Cornillac, contre Cholet, notaire à Valence; — de Mezonne, prieur-curé de Saint-Clément-sur-Mercurol, contre Deféllix. — Transcription : de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV relatif aux provisions des offices de création nouvelle; — de l'acte de nomination d'un tiers-expert pour vider la difficulté de Montelier et de Charpey, au sujet de leurs limites vers les Baratiers, etc.

C. 946. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 71 feuillets; 65 pièces, papier (14 imprimées).

1700-1709. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les droits d'enregistrement dus par les possesseurs d'offices; — l'augmentation de 500,000 livres de gages pour les officiers comptables; — les offices des avocats des Hôtels-de-ville; — le cours des anciennes espèces d'or et d'argent; — la possession à titre de survivance des offices casuels et héréditaires; — les fraudes des droits de la Ferme; — la création des offices d'assesseurs dans les Hôtels-de-ville et maisons communes; — le rang, les fonctions et priviléges des maires et de leurs lieutenants. — Ordonnances et lettres des intendants Bouchu et Bauyn d'Angervilliers, relatives aux tailles, à la ferme du tabac, aux offices d'inspecteurs des boissons, etc. — Plumitif des audiences du bureau : Arod, contre Biarrat; — le syndic des religieuses de Sainte-Marie de Valence, contre Advenant, etc. — Transcription : de l'acte de renonciation « aux qualités » de noble homme, d'escuyer, de messire ou de chevalier » par Aymar de Planta, conseiller du Roi au Présidial de Valence. — Transcription des provisions : d'Esprit de La Sablière, garde-magasin de l'artillerie à la citadelle de la même ville; — de Bigeard, subdélégué de l'intendant; — Savoye, procureur du Roi à l'Hôtel-de-ville de Valence; — Disdier, contrôleur au greffe dudit Hôtel et aux revues, etc.

C. 947. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (2 imprimées).

1700-1709. — Placets au roi Louis XIV par les officiers des Élections de la Généralité de Grenoble et par ceux de l'Élection de Valence, réclamant leurs anciens droits, priviléges et exemptions, au moyen d'un supplément

de finance de 40,000 livres. — Lettres de Jordan, conseiller élu à Valence, député des Élections de la Généralité, au sujet de ses droits et de sa mission. Le 23 octobre 1703, il écrit de Bar-le-Duc : « Vous avez sans doute appris le » siége de Landau, dont la tranchée est ouverte depuis le » 18; nous entendons d'ici le canon, qui ne cesse ni jour, » ni nuit. M. le maréchal de Vauban prétend que la place » ne tiendra que quinze à dix-huit jours, etc. » Le 14 mars de la même année, il mandait de Paris : « Une » personne de crédit s'offre de faire réussir nos demandes » moyennant trois cents louis d'or. A mon sens, cette route » me paroît la plus courte et la plus seure, pourveu que » tous les intéressés y veuillent consentir. » Jordan était logé, en janvier 1703, chez M. Poquelin, marchand drapier, au Lion d'argent, rue Saint-Honoré. — Copie du compte rendu à l'intendant des affaires portées devant le bureau par les fermiers du tabac, etc.

C. 948. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1700-1709. — Ordonnance de l'intendant Bauyn condamnant à 20 livres d'amende les maires, consuls et officiers de Valence, Loriol et Livron, pour n'avoir pas fourni les éclaircissements demandés sur le prix des denrées. — Provisions et actes de réception : d'Acarie, syndic d'Ourches; — Allier, procureur postulant au siége de l'Élection; — Armand, trésorier receveur de Chabeuil; — Aubert, contrôleur des quittances des receveurs des tailles; — Baboy, châtelain d'Iseron, etc. — Procédures pour : Françoise Alloix, veuve Pascal, contre Brenier; — André, distributeur des papier et parchemin timbrés, contre Marguerit, etc. — Requêtes : au Parlement de Grenoble, par d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection, au sujet de la juridiction du siége sur les indits de Valence; — au Bureau des finances, sur la création de l'office de contrôleur des tailles alternatif et triennal.

C. 949. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1700-1709. — Provisions et actes de réception de : Bérenger, syndic des forains à La Baume-Cornillane; — Berlhe, à Marsas; — Berengier-Massot, secrétaire à La Baume; — Berlhe, châtelain de Chavannes et Veaunes, nommé par Marie de Sayve, veuve de Jean de La Croix de Chevrières; — Blanc, trésorier au Bourg-lès-Valence, etc. — Procédures devant le bureau pour : Belle, contre Simon Belle, dit Bertholy, ancien consul de La Roche-de-Glun, et contre Arlod, dit Barjac; — Bellon, d'Alixan, contre Nier; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Bleton, châtelain d'Auberives; Vassieu, ancien consul; Belle, secrétaire, etc.

C. 950. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1700-1709. — Provisions et actes de réception ou de prestation de serment de : Boffard, syndic des forains à Chavannes et à Veaunes; — Bon, à Beauregard; — Crozat, à Chabeuil; — Chaix, à Étoile; — Bollioud, garde sédentaire à Valence pour la ferme du tabac; — Vincent Brenier de Flandènes, châtelain de Rochechinard, nommé par dame Jeanne Dupuy, veuve et héritière de Pierre de Pourroy, ancien trésorier de France en Dauphiné; — Joseph Brenier, châtelain de Bouvantes, nommé par Hugues de Monteynard, prieur de la Chartreuse du Val-Sainte-Marie; — Chaballet, vi-châtelain de Châteauneuf-d'Isère, nommé par Jean de Catellan, évêque de Valence; — Chambon, trésorier à Loriol; — Cartelière, de Chabeuil, fournisseur des papiers destinés aux formules, etc. — Procédures devant le bureau pour : Boissy, secrétaire-greffier de Monteléger, contre Fournier, notaire à Beaumont; — Brosset, bourgeois au Bourg-lès-Valence, contre Claude de Veynes, chevalier, seigneur du Prayet, l'Ile-Adam, etc.; — noble François de Chabrières, de Livron, contre Jeanne Mure, veuve Morier; — Chambaud, à Montoison, contre César Defages, lieutenant au régiment Royal-Piémont; — les consuls et notables de Charpey, contre le châtelain et les péréquateurs du lieu.

C. 951. (Portefeuille). — 72 pièces, papier; 1 plan.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : les consuls de Charpey, contre ceux de Montelier : la difficulté venait de 4 sétérées de terre possédées par Baratier, sises ou dans le mandement de Charpey ou dans celui de Montelier, suivant les prétentions des parties; un plan des lieux est joint aux pièces du procès; — Chol, bourgeois de Valence, contre Rey, avocat au Présidial; — le substitut du procureur du Roi en l'Élection, contre Clappier, secrétaire d'Alixan, etc. — Actes de réception et prestation de serment de : Courteville, péréquateur à Tain; — Chirouze, à Crozes. — Vérification des dommages causés par la neige à Combovin, le 30 avril 1701, aux arbres fruitiers et aux vignes. — Sentence du bureau qui homologue le parcellaire de Crozes.

C. 952. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : Dangles, receveur au bureau général du tabac à Valence, contre Portier, receveur au bureau de l'entrepôt de Romans, prévenu, ainsi que son fils, d'avoir résisté à la brigade de la ferme; — Darnas, consul de Beauregard, contre les officiers de la communauté, qui avaient, par menaces ou par prières, préparé l'élection de Cara, trésorier-receveur des tailles audit lieu; — Escoffier, contre Charignon, à Chabeuil, pour violation de séquestre; — Fraisse, adjudicataire de la ferme du tabac en Dauphiné, contre Allier, Lacombe et Pommier, accusés de contrebande. — Provisions et actes de réception de : Dessoudeys, secrétaire à Livron; — Dode, syndic des forains à La Vache; — Falquet, vi-châtelain à Chabeuil. — Enregistrement du bail de la ferme du tabac à Fraisse, bourgeois de Paris. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble en faveur de Darnoux, contrôleur des gabelles, contre Rouveyre et Allier; — du bail des octrois de Valence et du Bourg, à Didier, au prix de 5503 livres; — de l'état des garçons d'Étoile en âge de servir le Roi, et du procès-verbal de tirage au sort des deux miliciens assignés à la communauté.

C. 953. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau, à la requête de Fraisse, fermier du tabac, contre Brugeon, six ou huit inconnus, Daudel, Desany, Falquet, Fréol et Gontard, accusés de faits de contrebande. Le premier avait été trouvé porteur de 21 livres de tabac en poudre et en corde. Les inconnus, après avoir déclaré qu'ils en avaient 4 charges sur leurs chevaux, auraient menacé de leurs armes et mis en fuite les employés de la ferme à Pierrelatte, etc. Fréol et Gontard apportaient du Comtat 178 livres de tabac de contrebande.

C. 954. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour Fraisse, fermier du tabac, contre Galland, la veuve Gourdol, Mauclerc, la veuve Merlet, Monier et Moulas, pour faits de contrebande. Mauclerc, directeur des coches d'Avignon au Bourg, avait chez lui 7 caisses de tabac en poudre et 2 balles en corde destinées au bureau des Granges-en-Vivarais, et retenues chez lui faute de paiement des frais de transport. Moulas, employé de la ferme du tabac en Languedoc, avait quelques onces de tabac étranger.

C. 955. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour faits de contrebande, à la requête de Fraisse, fermier du tabac, contre Moulas, Ode, Pont, Remy et Rousset. — Provisions et actes de réception de : Gendre-Gabelle, syndic des forains à Saint-Nazaire et à La Baume-d'Hostun; — Izerable, à Barcelonne; — Jamonet, à Cliousclat; — Grosset, péréquateur à Châteauneuf-d'Isère; — Guercin, procureur postulant en l'Élection, etc. — Copie du bail de la ferme du tabac consenti par Gauthier à Fraisse.

C. 956. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1709. — Procédures en violation de séquestre faites devant le bureau pour : Jacques de La Lionnière, marchand à Saint-André, contre Archinard; — Palharey, à Mercurol, contre Morel, etc. — Provisions et actes de réception de : Juventin, syndic des forains à La Vache; — Macaire, à La Motte-Fanjas; — Lacour, trésorier à Rochefort-Samson, Marches et Barbières; — Pays, à Valence; — Millian, vi-châtelain de Montelier; — Monier, châtelain à La Motte-de-Galaure, pour le comte de Gerlande; — Mottet, à Fiancey, pour Marianne de Lescot, dame de Poliénas, Portes et Fiancey, et à La Roche-de-Glun, pour Louis de La Barge, etc. — Comptes d'Adrien Moulas, receveur du bureau de tabac de Valence, rendus à de Montanier et à Jacob : recette du 1er octobre 1702 au 1er octobre suivant, 14,424 livres; dépense, 13,313 livres; du 1er octobre 1700 au 1er octobre suivant, 3066 livres de boni; l'année suivante, 251 livres, etc.

C. 957. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier (3 imprimées).

1700-1709. — Procédure faite par Planta, conseiller élu, pour séparer la taillabilité de la paroisse de Saint-Bardoux d'avec la communauté de Clérieux. — Provisions et actes de réception de : Popon, secrétaire commis à La Motte-de-Galaure; — Robert, vi-châtelain d'Iseron; — Roux, châtelain de Monteléger; — Sabatier, d'Eurre, nommé par François d'Eurre de Glanne, etc. — Compte consulaire de Saint-Nazaire-en-Royans rendu par Buyat : recette, 2509 livres; dépense, 2532 livres; — pièces justificatives de ce compte.

C. 958. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (12 imprimées).

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Gallix et Buyat; — pièces justifica-

tives de ce compte : rôles de tailles, quittances; ordonnances de Bouchu, intendant, qui imposent sur les habitants 82 livres pour la réunion des offices de syndics perpétuels à la communauté; 49 livres pour la levée de 60 compagnies de milice; 348 livres pour l'ustensile des troupes de cavalerie et dragons en quartier d'hiver aux frontières; 21 livres pour l'abolition du droit de ban-vin établi par l'édit d'avril 1702, etc.

C. 959. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Royannès, Bernard, Pascal et Morin; — pièces justificatives de ces comptes : rôles de taille s'élevant à 1600 et à 1900 livres. Ordonnances des intendants Bouchu et Bauyn imposant 10 livres 10 sols pour les offices d'inspecteurs, visiteurs, contrôleurs des matériaux servant à la construction des bâtiments des villes; 275 livres pour les fourrages livrés aux troupes du Roi, etc.

C. 960. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans rendus par Cara; — pièces justificatives de ces comptes. — Procédures devant le bureau pour : Marguerite Salabelle, contre les veuves de Charles et de Daniel Gencel; — Saunier, consul de Clérieux, contre Mathieu de Combes, maître-maçon; — Servant, secrétaire-greffier de Mercurol, contre Carre; — Bonnet-Thevenin, contre noble Joachim d'Arzac, etc. — Provisions et actes de réception de : Sibeud, châtelain d'Eurre, nommé par Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, etc.; — de Tabaret, péréquateur d'Hostun et Eymeux.

C. 961. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures devant le bureau pour : Thomas, marchand à Étoile, contre Jacquier-Vanlouis; — le procureur du Roi, contre les officiers d'Upie et contre les maire et consuls de Valence; — les consuls de la même ville, contre Allier, au sujet du bail des octrois. — Provisions et actes de réception ou de prestation de serment de : Thibaud, syndic des forains à Montvendre; — La Tour, lieutenant de la châtellenie de Mercurol. — Copies d'affiches pour l'adjudication des octrois de Valence.

C. 962. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1710-1719. — Transcription des requêtes adressées à l'intendant par Biguet, curé de Chabeuil; Mondant, marchand à Valence; les consuls de la même ville, les habitants de Saint-Didier, noble Joachim de La Coste, curé de la cathédrale de Saint-Apollinaire, etc., pour autoriser l'imposition de 50 livres de rente à Allex, régler le louage d'un magasin près le port, porter à 60 livres l'indemnité de logement de La Sablière, garde-magasin d'artillerie, etc. — Présentations de procureurs : Estret, pour François Du Truchet; — Allier, pour Macaire, etc.

C. 963. (Cahiers.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1665-1718. — Sentences du bureau condamnant : Malexis à payer 14 livres à Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire de Cruas et de Léoncel; — Bruyère, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, à prouver la sur-cotisation des fonds de son prieuré; — Henri Fontbonne, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Valence, à payer 1123 livres de cote d'écart; — Fraisse, à rendre le tabac saisi à Falquet, vi-châtelain de Chabeuil; — les consuls de Montelier, à rayer dans leur parcellaire les 4 sétérées de terre appartenant à Baratier sur la commune de Charpey, etc.

C. 964. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier (21 imprimées).

1710-1719. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : les offices et les droits créés depuis le 1er janvier 1688; — les deux sols par livre des expéditions délivrées aux fermiers; — le paiement des droits attribués aux inspecteurs des boucheries; — les anciennes espèces d'or et d'argent; — les représentations devant l'intendant des quittances de finances et autres titres de propriété des offices de procureurs du Roi et de secrétaires-greffiers; — la levée des droits attribués aux jurés inspecteurs et contrôleurs des porcs, des inspecteurs et visiteurs des huiles, etc. — Lettres adressées aux élus, signées Pontchartrain (Louis Phelipeaux), de Bercy et Desmarest, relatives : à l'office de Souchier, péréquateur des tailles à Valence; — aux gages attribués à l'office de contrôleur alternatif des tailles uni à l'Élection; — à l'interdiction pendant six mois du maire de Valence, pour avoir fait imposer une somme de 468 livres sans permission du Conseil; — aux taxes des élus, etc.

C. 965. (Portefeuille.) — 50 pièces (2 imprimées); 1 cahier in-4°, 42 feuillets, papier.

1710-1719. — Lettres adressées aux élus par Bauyn, seigneur d'Angervilliers, intendant de Dauphiné, sur :

l'acquisition des offices de secrétaire du Roi près leur Élection; — l'état des gages des officiers municipaux; — la retenue du dixième sur leurs gages; — les noms des maires, etc. — Copie du bail des formules (timbre) à Soubsol; — modèle de l'empreinte. — États : de recette des épices et de paiement des vacations des élus; — des sommes qui doivent leur être remboursées, par suite de la suppression de plusieurs offices : lieutenant criminel, 6771 livres; commissaire enquêteur, 2498 livres, etc.

C. 966. (Cahier.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1714. — Minute des griefs proposés par d'Alberny, syndic de l'Élection de Valence, appelant de la sentence du juge mage en faveur de Cartier, receveur de l'Élection, la veuve de Vaujany, Rouveyre et Borie. « Le sieur d'Alberny croyoit que toutes les dettes (du corps des élus), » qui vont à près de 50,000 livres, n'avoient été contractées que pour subvenir aux taxes et autres impositions » que le besoin de l'État avoit fait supporter à ce corps; » mais il a découvert que l'administration équivoque de » l'ex-syndic auroit été le principal mobile de ce terrible » dérangement. »

C. 967. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau et parcelles de frais pour : Arbod, procureur, contre Blayn, du Bourg-lès-Valence; — Benistant, marinier de Saint-Quentin, contre Galland, bourgeois; — Bonnet, marchand à Saint-Donat, contre Palharey, de Marsas; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Brenier, secrétaire-greffier de Saint-Thomas, etc. — Provisions et actes de réception : d'André, syndic des forains d'Oriol; — Banc, châtelain de Montmeyran, nommé par Philippe-Marie de Berton de Barbier de Crillon, seigneur du lieu; — Blanc, châtelain du marquisat du Pont, pour François-Marie-Camille de Sassenage; — Cartier, maire de Livron; — Barnéoud, huissier audiencier du bureau, etc. — États des redevables sur les rôles de tailles, de dixième et de capitation d'Alixan et du Bourg-lès-Valence.

C. 968. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 106 feuillets; 43 pièces, papier.

1710-1719. — Copie du rôle des tailles de Chabeuil s'élevant à 9804 livres en principal et à 733 livres en supplément. — Procédures devant le bureau pour noble Paul-César de Chabrières, sieur de La Roche, lieutenant des maréchaux de France, à Crest, contre Jeanne et Catherine Malexis, veuve Gencel. — Provisions et acte de réception de : Chabrier, secrétaire à Mirmande; — Chaléat, châtelain de la baronnie de Mercurol, pour les marquis de Lionne; — Clappier, à Alixan, pour l'évêque de Valence, etc. — États des redevables sur les rôles de tailles, de dixième et de capitation de Charpey.

C. 969. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Crozat, syndic des forains de Chabeuil, contre Deageant et Penot, consuls du lieu; — Eynard, consul et exacteur de Barbières, contre Blachon; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Fay, receveur de Chantemerle; — Claude Ferlin, à Chabeuil, contre Magdeleine Deageant, veuve de Bernard Armand; — Fontaine, préréquateur à La Motte-Fanjas, contre Royanez; — Francon et Eynard, de La Rivière et Saint-Clément-sur-Mercurol, contre Morel; — Frère, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Jean et Noël Tavardon; — Gachon, de Monteléger, contre Boissy. — Provisions et actes de réception de : Deloche, châtelain de La Roche-de-Glun, nommé par Louis de La Barge; — Fabry, de Livron, nommé par l'évêque de Valence; — Jacques Ginouze-Gallier, de Tain, nommé par le prince de Rohan; — Grand, lieutenant du châtelain d'Hostun et d'Eymeux, nommé par le maréchal duc de Tallard; — Dorée, secrétaire de Mirmande.

C. 970. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Laurans, d'Alixan, contre Ferroussat; — le procureur du Roi, contre Charles Laurans, ancien consul de Mercurol, et Allier, receveur des tailles au même lieu; — Leblanc et Gontier, fermiers des octrois de Valence, contre Goubet, boucher; — Lefebvre, fermier du tabac, contre Grivoulat, Brandevin, etc., employés dans la fabrique de tabacs de Valence; — Turc, dit Duplessis, et Raban-Morin, pour contrebande, etc. — Provisions et actes de réception de : Guercin, receveur des tailles à Upie; — Lambert, vi-châtelain du même lieu, nommé par le comte de Leberon; — Magnan de Champy, capitaine châtelain du marquisat de La Baume-d'Hostun.

C. 971. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures devant le bureau pour : Molon, fermier du tabac, contre Aubert, Brun, Faure, Bonnet, pour contrebande, etc.; — Grégoire, de Montelier,

contre Moulas, receveur des tailles de l'Élection; — Patin de Laye, de Chabeuil, contre Corbeil, receveur des tailles de la communauté, et contre Jean Patin, avocat, etc. — Provisions et actes de réception de : Miribel, péréquateur à Alixan; — Muguet, procureur postulant en l'Élection; — Navelle, châtelain d'Ambonil, nommé par Dom Jean Aspinval, prieur et seigneur du lieu; — Néry, secrétaire de Montmeyran; — Ollivier, trésorier de Valence. — État des contribuables en retard de payer leurs cotes de tailles et autres, à Montmeyran, Oriol, etc.

C. 972. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures en paiement de tailles faites devant le bureau pour : Gaspard Rey, avocat du Roi en la Sénéchaussée et Présidial de Valence, contre les consuls de Chabeuil; — Robert, marchand à Iseron, contre Vihier-Berry, dit Theron. — Provisions et actes de réception de : Charles de Réal, châtelain de Livron, nommé par de Champigny, évêque de Valence; — Rivail, de Beauregard, nommé par Jean Dupuy de Montbrun, marquis de Villefranche, seigneur de La Jonchère, Crispalot, Jaillans, Beauregard et Meymans; — Romain, secrétaire de Sainte-Eulalie et de Saint-Hilaire; — Rostaing, syndic des forains à Tain, etc. — Copies : des rôles de tailles de La Roche-de-Glun s'élevant à 3273 et à 3537 livres; — des comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans, rendus par Tabaret, receveur des tailles, et par Buyat, consul; — pièces justificatives de ces comptes.

C. 973. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (5 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1710-1719. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Saint-Nazaire-en-Royans : lançon, 1310 livres; lettres du Roi à l'intendant Bauyn pour l'imposition de 260,648 livres en Dauphiné, dont 226 pour Saint-Nazaire; ordonnance de l'intendant pour la levée des 481 livres de l'ustensile des troupes, etc. — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour Jean d'Alberny, substitut du procureur du Roi en l'Élection de Valence, contre les consuls du Pont-en-Royans et de Saint-Quentin, lesquels n'avaient pas fait vérifier leurs rôles de tailles par le bureau. — Copie du bail des octrois de Valence et du Bourg passé à Lambert au prix de 6400 livres. — Provisions et actes de réception de : Jacques de Saulses, châtelain de Mirmande; — Souchier, péréquateur à Valence; — Thomé, secrétaire à Montoison; — Trouiller, vi-châtelain d'Alixan; — Jean-Baptiste de Vaujany, écuyer, sieur de Passéat, conseiller élu, etc.

C. 974. (Cahier.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1719-1725. — Sentences du bureau recevant : Laurent Robin, châtelain de Rochefort-Samson, nommé par le conseiller Du Sozey, syndic des créanciers de Mme de Virieu, dame du lieu; — Toscan, châtelain de Clérieux, Monteux, Chanos-Curson et Veaune; — Deloche, à Larnage, nommé par La Fayolle-Montgiraud; — Bancel, à Ambonil; — Garnier, à La Rivière, etc.; — d'Alberny, procureur du Roi en l'Élection; — Claude Petit, président du bureau; — Michel Thomas, maître de poste à Valence, etc.; — condamnant plusieurs femmes à la peine du fouet et plusieurs hommes aux galères pour faits de contrebande de tabac.

C. 975. (Cahiers.) -- In-4° et in-f°, 142 feuillets, papier.

1723-1724. — Registre de la vente du tabac faite par Drevon, contrôleur au bureau de Valence, en octobre 1723 : 141 livres cantine à 10 sols; 34 1/2 hollande ficelé à 54 sols; 362 Chambéry à 30 sols; 3 Sisteron musqué à 50 sols; 10 Espagne à 7 livres, etc.; total, 829 livres 1/2 tabac; valeur reçue, 1202 livres 5 sols. — En juillet, août et septembre 1724, il se vendit 2607 livres 3/4 de tabac, au prix total de 3895 livres 7 sols.

C. 976. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier (3 imprimées).

1720-1729. — Arrêts du Conseil d'État relatifs aux offices supprimés et aux offices de secrétaires-greffiers. — Lettres adressées aux élus, signées par le cardinal Fleury, Dodun, Law, d'Angervilliers, intendant de Dauphiné; d'Alberny, envoyé à Paris pour soutenir les droits du siége, concernant le privilége exclusif de la vente du café; les syndics des paroisses; les dettes du corps des élus, les états de leurs gages. — Quittances de finances; copies des arrêts du Parlement de Grenoble obtenus par le chapitre de Saint-Apollinaire contre les officiers de l'Élection; actes de réception et de prestation de serment par les contrôleurs, receveurs, brigadiers et gardes de la ferme du tabac.

C. 977. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1720-1729. — Actes de réception et provisions de : Bérard, châtelain de Châteaudouble et de La Baume-sur-Véore, nommé par Élizabeth-Louise-Françoise de Blou de Laval, veuve de Joseph de La Baume; — Chaix, de Beaumont, nommé par l'évêque de Valence Milon; —

Cornier, à Monteléger, pour Claude Buisson, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur du lieu; — Eynard, de La Baume-Cornillane, pour Jean-François Des Alrics de Cornilhan, marquis de Rousset, etc. — Procédures devant le bureau pour : Magdeleine Biguet, veuve de noble François de Beaumont, capitaine de cavalerie, contre diverses personnes de Loriol; — le procureur du Roi, contre Clairefond, exacteur des tailles à Marches; — Faure, receveur du tabac à Crest, contre Dutruc, etc. — Parcelles de frais attribués à Bellon, Charmeil, Duvache, etc.

C. 978. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures devant le bureau pour : Faure, d'Eurre, contre Magdeleine Vial, veuve de noble Jacques d'Arces; — Genevey, contrôleur général de la régie du tabac et du café, contre Bressieux, marchand à Valence; — Guigou et Garnier, contre Chardony, etc. — Actes de réception de Fournier, avocat au Parlement de Grenoble, syndic des forains à Montmeyran; — Jacques Ginouze-Gallier, à Crozes, etc. — États des cotes dues sur les rôles de tailles, du dixième à Geyssans, Iseron et Hostun.

C. 979. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures devant le bureau pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre Lambert, vi-châtelain d'Upie, et les autres officiers de la communauté; — Pierre Le Sueur, ayant le privilége de la vente du tabac, contre Clergue, Maisonneuve, Rigaud, L'Éveillé, Crève-L'Avarice, Chaumet, Prallon, etc., contrebandiers; — Lombard, curé à Châteauneuf-d'Isère, contre les brigadiers et gardes de la ferme du tabac, qui l'avaient injurié, après avoir fouillé ses meubles et occupé militairement sa maison de 4 heure à 10 heures du matin, sous prétexte qu'il avait du tabac de contrebande. — Procédure de la levée des scellés apposés chez d'Arnoux, détenteur des rôles de tailles à Loriol, en présence de Magdeleine Biguet, son héritière.

C. 980. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1720-1729. — Actes de réception de : Marcel Chanciergue, contre-garde des greniers à sel de Valence; — Mottet, châtelain de Fiancey, nommé par Jean-Baptiste de Baronnat; — Popon, de Crozes, nommé par le comte de Saint-Vallier; — Thomé, d'Ambonil, etc. — Vérification des dommages causés par les pluies à Oriol. — Procédures devant le bureau pour : Jean Pallier, contre Guillaume Pallier, à Saint-Laurent; — Royanez, marchand à Saint-Nazaire, contre Fontaine et Brenier; — les consuls de Saint-Jean-en-Royans, contre Belle et la veuve Bodin; — Tournelle, fermier du tabac, contre diverses personnes de Châteauneuf-d'Isère. — Parcelles de dépens adjugés à Millian, aux prêtres du séminaire de Valence, etc. — Empreinte de La Tournelle, fermier du tabac, déposée au greffe de l'Élection.

C. 981. (Portefeuille.) — 34 pièces; 1 cahier in-4°, 64 feuillets, papier.

1720-1729. — Copies des rôles de tailles d'Upie s'élevant à 532 livres. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi, contre les officiers municipaux d'Upie, accusés de contravention aux règlements du Parlement de Grenoble concernant l'imposition des tailles. — Dans les rôles se trouve celui d'une somme de 366 livres pour l'abonnement aux droits des courtiers-jaugeurs, commissionnaires et inspecteurs des boissons.

C. 982. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1720-1729. — Baux à ferme des octrois de Valence passés à Gontier pour 5350 livres; — acte d'abonnement desdits fermiers aux bouchers de la ville au prix de 70 livres par semaine « jusqu'au premier vendredi de caresme, » qui sera compté pour une autre semaine, les deux in- » cluses, et la somme de cent francs pour tout le restant » du caresme jusqu'au vendredi saint exclusivement »; — copie des conditions du bail, des affiches et proclamations préalables; — procédures devant le bureau pour les adjudicataires, contre Chanas, etc. — Acte de réception de Vallantin, châtelain de Loriol.

C. 983. (Cahiers.) — In-4° et in-f°, 168 feuillets, papier.

1731-1741. — Présentations de procureurs : Muguet, pour de Lacour, maître de poste à Romans; — Guercin, pour les Ursulines de Valence; — Arbod, pour Gontier frères et Forest, etc. — Plumitif des audiences : Pierre de Montlovier, avocat au Parlement de Grenoble, contre Blanc, boulanger à Valence; — Cornier, notaire à Upie, contre Arnaud, collecteur des tailles au même lieu. — Sentences de réception de : Bergier, syndic des forains à

Mercurol; — Rollet, châtelain à Châteauneuf-d'Isère; — Claude-François Mure Du Colombier, ancien lieutenant au régiment de La Chanalet, à Tain, nommé par Hercule-Meriadec de Rohan-Soubise; — Chaix, à Monteléger; — Chaléat, à Mercurol, nommé par Marie-Sophie Jœger, veuve de Charles-Hugues de Lionne; — Jacques Garnier de Labareyre, juge royal de Boucieu (Ardèche), à Alixan; — Machon, à La Roche-de-Glun, pour Paul de Grandis de Pommerol, capitaine de cavalerie, etc.

C. 984. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier (4 imprimées); 1 pièce, parchemin.

1730-1739. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant : les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des employés des fermes, les offices de secrétaires-greffiers et de procureurs du Roi des Hôtels de ville; — l'élection des officiers municipaux. — Lettres adressées aux élus et signées par Monglas, Fontanieu, intendant de Dauphiné, d'Alberny, les officiers de l'Élection de Montélimar, etc., au sujet : d'un placet présenté au cardinal Fleury; — de la juridiction sur les octrois de Valence; — du sceau des rôles pour l'abonnement aux droits des courtiers-jaugeurs; — des dettes du corps de l'Élection, etc. — Inventaire des pièces du greffe, à l'entrée en fonctions de Pierre Bouveron. — Procédures pour : le procureur du Roi en l'Élection, contre les communautés d'Allex, Montvendre, etc., relativement aux baux des deniers communaux et des octrois des paroisses du plat pays; — Bachasson, contre Boissonnet, à Saint-Nazaire. — Provisions d'Arnal, maire de Loriol.

C. 985. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1730-1739. — Copies des rôles de la taille royale de Barbières, La Baume-sur-Véore et Crozes, s'élevant à 306, 140 et 720 livres. — Procédures en paiement de tailles, en violation de séquestre, etc., faites devant le bureau pour : Bel, ancien consul de Clérieux, contre Brenier; — Bellon, cordonnier à Chabeuil, contre Piochas, maréchal-des-logis de cavalerie; — Benonville, contre Blanc, au Bourg-lès-Valence; — Costin, marchand à Saint-Nazaire, contre Bouvarel; — la communauté d'Étoile, contre le marquis de Maugiron, au sujet des prairies des Contrats, etc. — Actes de réception de : Blain, secrétaire-greffier de Geyssans; — Chorier, syndic de Beaumont, etc.

C. 986. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier (5 imprimées).

1730-1740. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV pour la prise de possession du bail des fermes générales unies par Jacques de Forceville. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Marie Liesse, veuve de Desportes, arrière-fermier des droits de greffe et de justice réservés du bail de Forceville. — Empreinte en cire et sur plomb de l'adjudicataire. — Procédures devant le bureau pour Laréas, consul et exacteur des tailles à Marsas, contre Chapat, bourgeois du lieu. — Parcelles de frais de Gizon, Gondian, etc. — Actes de réception et requêtes de Gaillard, secrétaire-greffier à Eurre, pour : Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve du marquis d'Urre de Béconne, propriétaire de l'office; — Mallaval, à Charpey; — Jacquier-Vanlouis, châtelain d'Étoile, pour le marquis de Ville; — Musquet, à Upie et Barcelonne, pour Louise-Françoise-Thérèze de Gelas d'Ambres.

C. 987. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de dépens adjugés : à Du Vache, ancien capitaine d'infanterie, et à noble François Pain Du Peyron, garde du corps du Roi; — à Tarel, exacteur des tailles à Marches; — à Leblanc, bourgeois à Valence; — à Vihier, ancien consul d'Auberives, etc. — Actes de réception de : Méry, capitaine châtelain à La Vache, pour Jean-Baptiste de Bressac, commissaire général de cavalerie; — Machon, de Geyssans, pour Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de François-Félix de Poterlat; — Marville, au Bourg-lès-Valence; — Simond, secrétaire-greffier à Beauregard et Hostun, etc. — Procédures devant le bureau pour : Bourgeois, contre Pallier, de Sainte-Eulalie; — Sayn, curé d'Étoile, contre Renard, etc.

C. 988. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (9 imprimées).

1740-1749. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : l'instruction des affaires criminelles dans les Élections; — les expéditions sur parchemin timbré des testaments, etc.; — le contrôle des actes des communautés; — la suppression des droits sur la poudre à poudrer, sur les suifs et sur les papiers et cartons; — l'élection des officiers municipaux. — Lettres adressées aux officiers de l'Élection et signées par d'Aguesseau, Monglas, Berthier de Sauvigny et de La Porte, relatives : aux procureurs du Présidial, postulants en l'Élection; — à la modération du rachat du prêt et annuel des

officiers du siége; — à la répartition des tailles, etc. — Minutes de placets et de mémoires présentés par le corps des élus au cardinal Fleury : « jamais on n'a vu de situa- » tion plus triste que la leur, si on ne leur accorde la » main-levée de leurs gages, et qu'on ne leur donne des » moyens pour satisfaire leurs créanciers. »

C. 989. (Portefeuille.) — 80 pièces; 2 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier; 1 cahier in-4°, 31 feuillets, parchemin.

1740-1749. — Comptes rendus par d'Alberny, syndic de l'Élection : recette, 4260 livres; dépense, 8090 livres. — Pièces justificatives de ces comptes : baux passés par les élus à Jullien d'une partie de maison près la place des Clercs et les cloîtres du chapitre, et par les syndics du chapitre aux élus, de la maison précitée; — quittances, états de frais, etc. — Expédition de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne à Rouveyre, ex-syndic de l'Élection, de rendre compte de son administration aux officiers du siége, dans un mois.

C. 990. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1740-1749. — Parcelles de dépens adjugés à Arnaud Bellier, consul de Charpey; Berengier, Jourdan, Magnat, etc., s'élevant de 32 à 205 livres. — Copie d'un rôle de taille pour Choranche. — Procédures devant le bureau, à la requête : du procureur du Roi en l'Élection, contre Jasset et Cartelier, péréquateurs à Chabeuil, accusés d'avoir exempté quelques personnes de la taille; — Mayousse, consul de Chabeuil, contre le procureur du Roi qui l'avait fait assigner comme ne s'étant pas inscrit au rôle de l'industrie et moyens secrets, sous le prétexte de l'usage général en Dauphiné qui en exempte les consuls pendant l'année de leur charge.

C. 991. (Portefeuille.) — 20 pièces; 2 cahiers in-8°, 60 feuillets, papier.

1740-1749. — Parcelles de dépens adjugés : à Pierre de Montlovier, avocat au Parlement de Grenoble, à Crest; — Muret, consul de La Baume-Cornillane; — Raby, « précepteur de la jeunesse » à Saint-André; — Rosset, marchand à La Motte-de-Galaure; — Tardy, consul à Clérieux; — Trouiller, collecteur des tailles à Châteauneuf-d'Isère, s'élevant de 30 à 202 livres. — Actes de réception de Néry, secrétaire-greffier de Monteléger et Beaumont; — Rostaing, à La Baume-Cornillane. — Copies des rôles de tailles de La Roche-de-Glun : taille royale, 2078 livres; quartier d'hiver, 854 livres; droit de quittance, 2 livres; droit de sceau, 14 livres; pensions dues au seigneur, 30 livres; cierge pascal, 6 livres; nourriture des Pères Recollets, 27 livres; instituteur, 100 livres, etc.

C. 992. (Portefeuille.) — 34 pièces; 2 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier.

1728-1759. — Édit, déclaration et arrêts du Conseil d'État concernant le don gratuit, le dixième et le vingtième. — Comptes rendus par d'Alberny, syndic de l'Élection : recette, 1515 livres; dépense, 1600 livres. — Plumitif des audiences : Janoyer, procureur en la Sénéchaussée de Crest, contre Chambert, d'Allex; — Pierre-Henri d'Urre, baron de Mercurol, seigneur de Chanelot; noble Monier, sieur de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, et Chalamel, contre Gallix fils, ancien péréquateur de Mercurol; — Buffel-Duvaure, ancien officier de cavalerie, et les consuls d'Eurre, contre Brunet, Silvain, etc. — Procédures devant le bureau pour d'Alberny, procureur du Roi, contre le châtelain, le consul et les péréquateurs de Chantemerle, qui ne s'étaient pas compris dans le rôle d'industrie et moyens secrets.

C. 993. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1750-1759. — Déclarations des officiers municipaux relativement aux biens et revenus de leurs communautés : Beauregard a une rente de 59 livres pour la finance de l'office de trésorier collecteur; — Hostun et Eymeux, de 45 livres; — Chanos-Curson, de 29 livres pour les intérêts de la finance de l'office de péréquateur; — Chavannes, de 15 livres; — Crozes jouit de 30 sétérées de terres hermes et rochers dont une partie s'afferme 4 livres; — Marches, de la terre de Bachillon; — Montelier, de divers immeubles; — Montoison a 305 livres de revenus; — La Roche-de-Glun, 136 livres; — Veaunes, 18 livres, etc. — Chabeuil accuse les particuliers de s'être emparés du terrain de Buble et des Forêts, jadis commun; — Le Chaffal, Charpey, Combovin, Marsas, Montvendre, Rochefort-Samson et Upie ne possèdent ni biens, ni revenus communaux. — Procès-verbaux de chevauchée à Tain, au Pont-en-Royans, à Combovin et à Barcelonne. — Procédures pour le procureur du Roi, contre les officiers municipaux de Charpey, prévenus de contravention aux règlements sur l'imposition des tailles.

C. 994. (Portefeuille.) — 48 pièces (5 imprimées); 1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier.

1747-1779. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : la réformation de l'édit d'août 1758 sur le don gratuit; — la défense d'écrire les rôles de tailles sur du papier timbré; — la perception des droits de péages et l'état des péages : de Senozan à Taulignan; d'Yze à Châteauneuf-de-Mazenc; les habitants de Crest, dans la ville de ce nom; Leclerc de Ladevèze, à Gigors; le marquis de Ville, à Étoile, etc. — Transcription des provisions de Pouzin, capitaine châtelain à Châteauneuf-d'Isère; — Prompsal, lieutenant du châtelain de Châteaudouble, nommé par Joachim Valbonne de Châteaudouble, colonel d'infanterie, etc.; — de la quittance d'anoblissement de Fayon de Saint-Laurent et Montbrun. — Lettres de Vaujany, Toscan, Martinon, à Colombier, procureur de l'Élection, relatives aux dettes et aux affaires du corps des élus.

C. 995. (Portefeuille.) — 40 pièces; 3 cahiers in-4°, 68 feuillets, papier (1 imprimé).

1770-1777. — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour les officiers de l'Élection : contre Denise Rousset, épouse d'Arces, créancière des élus, par suite d'une mission que son père avait remplie en 1745, en faisant décharger les Élections de Dauphiné de 98,000 livres de taxes; — contre les dames de la Charité de Valence, au sujet d'une rente qu'ils leur devaient. — Permission de l'intendant à Rochas, consul de La Roche-de-Glun, d'emprunter 800 livres pour revendiquer les îles de l'Isère. — Copies : de l'albergement passé aux habitants de la communauté par Charles de Bourbon, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, en mars 1565, du marais de Sillart contenant 184 sétérées; des Grandes-Blaches, 400 sétérées; des Petites-Blaches ou Combebonne, 150 sétérées; du Pillon, 16 sétérées; du champ de la ville à Lersiaux, 5 sétérées; des Bades des Broteaux, 15 sétérées; du petit Goure, 8 sétérées; sous la cense de 12 sétiers d'avoine et un écu d'or sol; — des rôles de tailles de La Roche-de-Glun. — Règlement des octrois de Valence, approuvé par le Parlement de Grenoble. — Procès-verbaux de présentation de la marque des cuirs sous le fermier Alaterre.

C. 996. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (3 imprimées).

1780-1789. — Lettres patentes du roi Louis XVI concernant la contribution patriotique. — Arrêt du Parlement de Grenoble sur l'exécution du règlement des octrois de Valence. — État des sommes recouvrées et à recouvrer d'après les rôles de l'Élection : Valence, 11,214 livres sur 28,814; Le Bourg, 3302 sur 9190; Charpey et Bésayes, 925 sur 16,428; Mercurol, 1252 sur 6066, etc. — Requête à l'intendant par les élus, afin d'être payés de leur voyage à Romans pour la répartition de la taille. — Procédures devant le bureau, à la requête du procureur du Roi, contre Bonnardel, ancien consul et exacteur des tailles de Charpey, à cause de l'irrégularité de ses comptes.

C. 997. (Portefeuille.) — 15 pièces, 2 cahiers in-4°, 143 feuillets, papier.

1780-1789. — Procédures devant le bureau pour le procureur du Roi, contre Bonnardel, ancien consul de Charpey, et Permingeat, brigadier des tailles à Valence; requêtes, interrogatoires, etc. — Copie du rôle de tailles de La Roche-de-Glun s'élevant à 3999 livres. — Requête aux élus par Grand, lieutenant au bureau, au sujet du changement de leur auditoire, « lequel ne peut subsister » dans la maison particulière de Me Beranger, procureur » du Roi. »

C. 998. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1782. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de la régie Clavel, à Valence : droits perçus chez Bravet, tanneur, en janvier et février, 46 livres; en mars et avril, 105 livres; — chez Roux, 45 et 54 livres; — chez Chovet, 10 et 17 livres; — chez Reynaud, mégissier, 5 livres, etc. — Prise en charge de Papon, 1414 peaux de mouton et 1297 d'agneau, etc.

C. 999. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1782-1786. — Registres portatifs des cuirs pour les commis d'Henri Clavel, à Valence : droits perçus chez Mourier, mégissier, 28 livres; — chez Moulin, 4 livres; — chez Bourne, 3 livres; — chez Rozeron, tanneur, 123 livres; — chez Pansu, mégissier, pour 204 peaux de mouton pesant 88 livres, 8 livres 16 sols de droit en principal, 17 sols des 2 sols par livre, 9 livres 13 sols des anciens droits et 3 livres 10 sols des 2 nouveaux sols; total, 13 livres 4 sols.

C. 1000. (Cahiers.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1786. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Clavel, à Valence : droits perçus chez Raynaud, pour 602 peaux de mouton en mégie et 17 en housse pesant 280

livres, 30 livres 16 sols d'anciens droits, 11 livres 4 sols de nouveaux droits; total, 42 livres; — chez Cluze, 8 livres 14 sols, etc.

C. 1001. (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1786-1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Clavel et de Kalandrin, à Valence et sa banlieue : droits perçus chez Perrin, pour 1095 peaux d'agneau en mégie et 432 en housse pesant 254 livres poids de marc, 38 livres 2 sols; — chez la veuve Bravet, pour 20 cuirs de vache pesant 424 livres, 180 peaux de veau pesant 362 livres et 7 cuirs de cheval pesant 78 livres poids de marc, 123 livres 15 sols; — chez Muret, mégissier à Chabeuil, 15 livres, etc.

C. 1002. (Cahiers.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue) : droits perçus chez Bonnet, mégissier à Crest, 63 livres; — chez Peloux, à Aouste, 16 livres; — chez Blache, à Livron, 6 livres; chez Mossant, à Chabeuil, 3 livres; — Pelissier, à Tain, 111 livres; — chez Marc, à Curson, 15 livres, etc.

C. 1003. (Cahiers.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1788. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue) : droits perçus chez Ducros, à Chabeuil, 10 livres; — chez Néry, 9 livres; — chez Bellon, 8 livres; — chez Debert, à Crest, 12 livres; — chez Triboiller, à Roussillon, 16 livres; — chez Pichat, à Saint-Vallier, 72 livres, etc.

C. 1004. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 87 feuillets; 58 pièces, papier.

1678-1788. — Registre portatif des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Valence (banlieue). — État : des paroisses de l'Élection; — de leurs secrétaires-greffiers : Combet, au Chaffal et à Combovin; M[lle] Veyrier, au Bourg-lès-Valence, etc.; — des taxes demandées par les traitants : 18,000 livres pour l'augmentation des gages, 9000 pour l'union du contrôle, 14,000 pour l'office de deuxième président, etc. — Mémoires : sur les moyens d'abréger les procès, en établissant dans chaque paroisse un secrétaire et deux prud'hommes; — pour Rouveyre d'Ozon et Montresse, conseillers élus, Bérenger, procureur du Roi, et Colombier, greffier, au sujet des séances du bureau; — sur la vérification des rôles de tailles des communautés : l'Élection de Romans a 104 communes et 488 feux; celle de Montélimar, 236 communes et 500 feux; celle de Vienne, 203 communes et 735 feux; celle de Valence, 80 communes et 352 feux, etc. — Procédures sans date et incomplètes pour Chomel, La Balme, Pays, Revolle, Broussset, de Rostaing, etc.

ÉLECTION DE MONTÉLIMAR.

C. 1005. (Portefeuille.) — 52 pièces; 3 cahiers in-4°, 65 feuillets, papier.

1636-1649. — Ordonnances de l'Élection de Die pour le dépôt au bureau des registres, commission et lançons de tailles concernant la levée de 56 hommes destinés aux fortifications de Pignerol. Cette Élection et celle de Crest, ainsi que deux autres de la province, furent supprimées par édit de septembre 1634. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant le nombre des feux de Saint-Julien-en-Vercors, de l'Élection de Montélimar. — États : des hommes de milice fournis par cette Élection : Dieulefit, Ponnet, Celas et Mornans, 2 hommes; Marsanne et Les Tourrettes, 2; Taulignan, 3; Puy-Saint-Martin, 1; Nyons, 8; Die et Montélimar, 15; Luc et Le Pilhon, 1, etc.; — des procédures remises au greffe pour : Chapaix et Pie, contre Offerand; — Thune, contre les consuls de Poët-Laval. — Ordonnances du bureau relatives aux dépenses de guerre et à la vérification des rôles de tailles.

C. 1006. (Portefeuille.) — 50 pièces; 1 cahier in-4°, 39 feuillets, papier; 1 cahier in-4°, 16 feuillets, parchemin.

1650-1688. — Procédures devant le bureau pour : Arnoux, receveur de la ville de Crest, contre Escoffier-Bayot. Ce dernier demandait que noble Jean de Lers, sieur d'Aubenasson et Piégros, fût déchargé de l'obligation de 627 livres passée à Arnoux pour les arrérages de tailles dues par Bayot audit Arnoux; — Gaspard Avond, procureur au siége de Die, contre les consuls de Ravel, au sujet de l'office de péréquateur acquis par Gay. — Copie de l'ordonnance de Denis Le Goux de La Berchère, au sujet de l'étape de Rochegude. — Acte d'affranchissement des biens roturiers de noble François de Saint-Laurent, avocat au Parlement de Grenoble, sis à Chabrillan, Piégros et Crest; — du rôle de taille de Donzère s'élevant à 709 livres.

C. 1007. (Registre.) — In-8°, 210 feuillets, papier.

1669-1670. — Affirmations de voyage par noble Jean-Louis de Lolle, sieur de Beauplan, à Châteauneuf-du-Rhône; Barnaud, greffier de Saillans; Serre, procureur

à Die, etc. — Plumitif des audiences : Faisan, receveur d'une taille à Die, contre Martin ; — nobles Alexandre de Sillol, seigneur de Saint-Vincent, contre Eléonor Grallier; — Charles de Vesc, sieur de Combemont, contre Forquet, avocat ; — Jean de Bertrand, châtelain de Châtillon, contre Faure ; — les recteurs des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame de Pitié, à Montélimar, contre les consuls de la ville, etc. — Distribution des causes et remise des pièces de procédures.

C. 1008. (Cahiers.) — In-8°, 240 feuillets, papier.

1671-1678. — Plumitif des audiences : les consuls de Suze-la-Rousse, contre Gilles Dumas ; — nobles Joachim de Gabriac, contre les consuls de Pierrelatte ; — René de La Tour de Gouvernet, seigneur de Montauban, contre Vial, prieur d'Aix ; — André Borel, sieur du Thau, mari de Blanche Dragon, contre les hoirs Ricou ; — les consuls de Lachau, contre Meffre ; — Perrier, curé de Soyans, contre les consuls du lieu ; — les dames de Sainte-Marie de Montélimar, contre noble Antoine de Ripert, etc.

C. 1009. (Cahiers.) — In-8°, 202 feuillets, papier.

1679-1683. — Plumitif des audiences : Antoine de Mellet, avocat à Saint-Paul-trois-Châteaux, contre les hoirs Jail ; — noble Philippe-François de Pingré, seigneur d'Arpavon et de Montauban, contre Ricou et contre les consuls de La Garde ; — Henri-Philibert de Perdrix, seigneur de Largentière, contre Jaubert ; — les consuls de Montlaur, contre Jacomin ; — noble Georges de Chevallier, seigneur de Sinard, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, contre la veuve Pellegrin, à Châteauneuf-du-Rhône ; — Claude de Normand, à Salettes, contre Brachet ; — Henri de Saint-Ferréol, curé de Manas, contre les consuls du lieu, etc.

C. 1010. (Cahiers.) — In-8°, 153 feuillets, papier.

1684. — Transcription : des requêtes à l'intendant de Dauphiné pour obtenir paiement de diverses sommes, par le syndic des Frères Mineurs de Montélimar, chargés de l'enseignement de la jeunesse; noble Hercule d'Engilboud ; noble Claude de Brillon, sieur de Combes, etc. ; — des provisions de Pellapra, greffier de l'Élection ; — Souchon, élu ; — Devif, châtelain des Tourrettes ; — Marcel, de Pontaix ; — Bertet, de Montbrun ; — Chion, de Chamaloc ; — Gasquet, de Bonneval ; — Gros, d'Espenel ; — Fauchier, de Véronne ; — Monier, de Rimon ; — Noyer, d'Orcinas ; — Perrin, de Sahune ; — Bordel, de Mévouillon ; — Endignoux, de Plaisians ; — Barjavel, de Rochebrune ; — Simon, de Condillac ; — Calvier, de Saint-Gervais ; — Maurin, de Mollans, etc.

C. 1011. (Portefeuille.) — 25 pièces (14 imprimées); 3 cahiers in-8°, 105 feuillets, papier.

1690-1701. — Transcription des provisions de : Crozet, secrétaire-greffier au Buis ; — Lombard, à La Garde-Adhémar ; — Cheynet, à Châteauneuf-du-Rhône et à Rac ; — Caudi, à Montélimar ; — Auzias, à Mirabel ; — Roux, assesseur élu ; — Grallier, conseiller élu, etc. — Plumitif des audiences : Marie Peyrol, veuve de noble Hector d'Armand, sieur du Perrier, contre Bertrand ; — Scipion d'Arnoux, sieur de La Motte, bourgeois de Crest, contre les hoirs Freychet ; — Dumas, recteur des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Plumeau ; — Guy-François de Durand de Pontaujard, fils de Paul, président unique au Parlement d'Orange, contre les hoirs Tavardon. — Ordonnance du bureau relative aux lettres de provision des officiers municipaux. — Lettres de Bouchu, intendant, pour avoir les noms des cabaretiers et hôteliers de l'Élection, etc. — Procédures en paiement de tailles pour Vendran, ancien consul de Charols, contre Valantin.

C. 1012. (Portefeuille.) — 63 pièces (51 imprimées); 1 cahier in-8°, 37 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin.

1702-1751. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : les offices d'inspecteurs des boissons et contrôleurs des octrois ; — les charges vacantes aux parties casuelles ; — la levée du dixième et du cinquantième ; — la vérification et liquidation des dettes communales ; — le recouvrement du droit de confirmation des offices ; — la vente des offices municipaux ; — les papier et parchemin timbrés ; l'affranchissement des tailles, etc. — Provisions de Moulin, secrétaire-greffier ancien mi-triennal d'Establet, Jansac, Jonchères, Ponet et Saint-Auban. — Plumitif des audiences du bureau : Ricou, maire de Donzère, contre Bouvier, consul du lieu ; — Poujoulat, à Dieulefit, contre la veuve Laurent. — Requête à l'intendant par Faujas, lieutenant du maire de Montélimar, au sujet des privilèges de son office.

C. 1013. (Cahiers.) — In-8°, 195 feuillets, papier.

1742-1753. — Transcription des provisions de : Dorier, secrétaire à Roynac ; — Dom Charles Chamarier,

religieux profès de Cluny, sacristain de Saint-Marcel-lès-Sauzet, syndic et procureur général, à Saint-Marcel et à Sauzet, de Dom Jean Dufau, prieur de Saint-Martial d'Avignon, et Denis Bayard de La Ferté, prieur claustral de Saint-Marcel; — Sestier, châtelain à Lachamp, pour Jean-Bernard de Coriolis, abbé de Cruas et de Gaillac; — Paume, à Rochefort, pour Laurent Dupuy; — Faugerol, à Condillac, pour Charles d'Armand de Vesc, seigneur de Combemont, etc.; — Blanc, maire à Châtillon; — Duclaux, président de l'Élection; — de Lamorte, syndic des forains de la vallée du Vercors, etc. — Table alphabétique.

C. 1014. (Cahiers.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1751-1758. — Notes extraites du parcellaire de Vinsobres : il accuse 1337 sétérées de fonds nobles, estimées 846 florins; 7336 sétérées de fonds roturiers, estimées 2378 florins. — Plumitif des audiences : les consuls d'Aouste, contre la veuve Sauvion et contre Planel; — les syndics de la cathédrale de Viviers, contre la communauté de Donzère; — Jacques de Toulon (Thollon), seigneur de Saint-Genis, ancien capitaine de cavalerie, contre Fuzier; — de Saulses, bourgeois de Privas, contre Odouard, à Grane, etc. — Transcription : d'un édit du roi Louis XV portant augmentation d'un million sur les gages des officiers des Élections, des traites, etc.; — d'une déclaration du Roi supprimant diverses exemptions de tailles, etc.; — des provisions de Nicolas, châtelain de Puygiron, pour Jacques de Banne; Lagier, à Saint-Gervais, pour François-César de Moreton de Vesc; Barthélemy, à Chamaret, pour Jean-Baptiste de Félix, marquis Du Muy, comte de Grignan, etc.

C. 1015. (Cahiers.) — In-8°, 168 feuillets, papier.

1765-1771. — Plumitif des audiences du bureau : Rouveyre, curé de Noveysan, contre les consuls de Venterol; — Besson, bourgeois de Grane, contre Reboul, ancien consul du lieu; — les consuls de Montélimar, contre de Gaillard, chevalier de Malte, commandeur de Valence; — Saint-Geneys, curé de Manas, contre Maure, consul du lieu; — Marie d'Astier de Monessargues, contre les consuls de Châteauneuf-de-Mazenc, etc.

C. 1016. (Cahiers.) — In-8°, 150 feuillets, papier.

1779-1788. — Transcription : des provisions de Laget, châtelain à Mirabel pour le roi Louis XVI; d'Estran, à Taulignan, pour Nicole de Lamoignon, veuve de Jean-Antoine-Ollivier, comte de Senozan; Loreille, vi-châtelain de Cléon-d'Andran, pour Antoine Moutier, conseiller au Parlement de Metz; de Réal, syndic des forains à Grane; Long, procureur postulant; — des commissions de Martin, entreposeur des tabacs à Montélimar; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble relatif aux cotisations à faire d'après le nouvel allivrement dans les communautés de La Garde-Adhémar et des Granges-Gontardes. Par lettres patentes du 10 mai 1788, cette dernière localité fut distraite de celle de La Garde pour la taillabilité, la capitation et autres impôts, et forma une communauté distincte, sous le nom de Fritzlard, ayant la Berre pour limites. — Plumitif des audiences du bureau : Blanc, adjudicataire des octrois sur les boucheries de Montélimar, contre Serre, concierge des prisons; — Vigne, à Nyons, contre Baud, etc.

C. 1017. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1787. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Montélimar et la banlieue : droits perçus chez la veuve Faujas en mars et avril, 92 livres; en mai et juin, 121 livres; en juillet et août, 210 livres; — chez Sestier, 33, 83, 385 livres; — chez Girard, à Nyons, 29, 62, 68 livres, etc.

C. 1018. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-4°, 158 feuillets; 4 pièces, papier.

1787-1789. — Registres portatifs des cuirs pour les commis de Kalandrin, à Montélimar et la banlieue : droits perçus chez Tardieu, mégissier à Dieulefit, 13 livres; — Afforty, 31 livres; — Prudent, 20 livres; — Ollivier, au Buis, 72 livres. — États de distribution de : 11,134 livres de diminution de tailles sur l'Élection : Arpavon, 100; Aubres, 50; Auriple, 100, etc. — de 15,720 livres : Ancône, 200; Arnayon, 100; Chamaret, 100, etc.

Bureau des Finances.

C. 1019. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (41 imprimées).

1720-1789. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : l'imposition de 439,000 livres sur la Généralité de Grenoble; — la juridiction des trésoriers généraux sur le Domaine, la grande voirie et les tailles; — le recouvrement des droits d'amortissement, de nouveaux acquêts et de francs-fiefs, etc. — Ordonnances des

présidents, trésoriers généraux de France et grands voyers en Dauphiné, sur : la vérification des dépenses des gens de guerre; — la vente du Domaine du Roi; — la voirie urbaine, la grande et la petite voirie; — les indemnités aux propriétaires d'offices; — la réduction des rentes au denier 20; — les registres de recette des droits de lods, etc. — Procédures devant le Bureau des Finances, à la requête de : Jacques de Bérenger, seigneur du Gua, comte de Charmes, etc., contre Nicolas de Briançon, seigneur de Varces; — Jean-Bernard de Lacroix, seigneur de Chevrières, contre les consuls de Romans; — le procureur du Roi, contre Rozier, d'Anjou, et contre noble Jean-Évangéliste de Vitrolles. Il s'agissait de la limite d'une vigne sise à Vif, dans le premier cas; des droits de péage, dans le second; de l'enlèvement des pierres d'une digue à Chanas, dans le troisième.

C. 1020. (Cahier.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1724-1778. — Registre du contrôle des actes de notaires sujets aux droits d'amortissement et de francs-fiefs pour Garnier, commis du bureau de Romans : extraits des testaments de Luce-Catherine Buisson, épouse de noble Pierre Jacquemet de Saint-Georges, portant fondation de vingt messes basses dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Tain; — de noble Daniel de Riordan et de Catherine de Garnier, son épouse, fondant une messe basse quotidienne dans l'église des Cordeliers de Romans. — Transcription des quittances de droits d'amortissement : les Ursulines de Romans, 16 livres 11 sols pour une vigne; — les Cordeliers de la même ville, 589 livres pour immeubles et pension annuelle; — le recteur de l'hôpital Sainte-Foi, 6 livres pour fondation de messes; — le chapitre de Saint-Barnard, 68 livres pour le même motif, etc. — Registre des actes translatifs de propriété des héritages tenus en fief ou en roture de S. M. : Gabriel-Bruno Deloulle, prévôt du chapitre de Crest et vicaire général de Die, seigneur d'Arthemonay et de Reculais, doit 9 livres de contrôle pour ces deux fiefs, valant moins de 10,000 livres; — Albert, fermier du seigneur d'Autichamp, pour les terres et seigneuries de Miribel et d'Onay, estimées plus de 10,000 livres, doit 30 livres de contrôle et d'ensemencement; — Grand, châtelain de Mme de La Faye, pour les château et terres de Beauregard, Jaillans, Crispalot et Meymans, doit 30 livres, etc. — Sommier des fiefs et biens nobles du bureau de Romans : Beaumont-Monteux, terre domaniale possédée par le comte de Saint-Vallier, est affermée 800 livres; — Génissieu et Geyssans, fiefs acquis par le marquis de Bourchenu en 1768, rapportent 3500 livres; — Saint-Paul-lès-Romans, commanderie de Malte, a 14,024 livres de revenu, etc. — Journal de recette des droits casuels du Domaine au même bureau : Alloix, 14 livres pour les lods de trois quartelées de fonds en Bayane, sur Le Bourg-de-Péage; — Blache, notaire à Valence, 230 livres pour les lods de 24 sétérées de terre et marais à Beaumont-Monteux; — Claude de Lacour d'Ambésieux, 100 livres pour les lods de 31 sétérées de terre à Peyrins, etc.

C. 1021. (Cahiers.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1786-1791. — Enregistrement des actes translatifs de propriété du domaine du Roi par Turpin, commis à la recette des droits d'ensemencement : Darnaud, à Beaumont-Monteux, pour fonds estimés 200 livres, 4 livres 10 sols; — Allemand, au Bourg-de-Péage, pour une vigne en Bayane estimée 385 livres, 4 livres 10 sols, etc. — Registre des droits d'ensaisinement fixés à 1 livre 10 sols pour les biens valant 100 livres et au-dessous; à 4 livres 10 sols, pour ceux de 100 à 1000 livres; à 9 livres pour ceux de 1000 à 10,000 livres : Charles-Arthur-Marie Duvivier de Fay-Solignac doit 30 livres pour l'ensaisinement des terres de Pennes, Barnave et Aurel que lui a léguées Ferdinand-Bruno, son père; — Vallon, pour l'acquisition d'une sétérée de vigne au Bourg-de-Péage, au prix de 650 livres, 4 livres 10 sols; — Mazelier, pour achat de 2 sétérées de terre en Bayane, au prix de 300 livres, 4 livres 10 sols, etc. — Journal de recette des droits casuels : Antoine Lacroix, 16 livres 13 sols de lods, pour achat d'un fonds de 200 livres à Chatuzanges; — Bergeret, 308 livres de lods, pour acquisition d'une maison au Bourg-de-Péage, au prix de 3700 livres, etc.

C. 1022. (Cahier.) — In-8°, 384 feuillets, papier.

1730-1756. — Relevés des ventes, baux à ferme et autres actes translatifs de propriété aux bureaux de contrôle du Buis, de Crest, de Pierrelatte et de Nyons : vente d'une grange estimée 4000 livres par Bertrand, du Buis, à Girard; — d'un fonds évalué 1200 livres à La Garde-Adhémar, par Sermant à de Pontbriant; — de bâtiments et de fonds sis à Sauzet, Savasse et La Laupie, au prix de 10,500 livres, par de Chabestan à Ponat et Eyné, etc. — Baux à ferme : par de Montpezat à Goubert de plusieurs terres à Piégon, au prix de 7000 livres, — des moulins à blé du Buis, par les consuls du lieu à Bastardy, pour 1283 livres; — du greffe de Crest, par le prince de Monaco à la veuve Vial, pour 425 livres; — de fonds à La Garde-Adhémar, par le marquis de Castellane, pour 3584 livres; — de la terre de Vinsobres, au prix de 1712 livres, par le président d'Oize à Autran, etc.

ÉTATS PROVINCIAUX.

C. 1023. (Cahiers.) — In-4°, 85 feuillets; 5 pièces, papier (1 imprimée).

1542-1577. — Extrait du procès-verbal des États de Dauphiné tenus à Grenoble le 12 juin 1542 : MM. de Rochefort et Du Monestier, avec les consuls de Vienne, Valence, Crest, Die, Romans, etc., examineront les comptes des dépenses des gens de guerre; — le député des États à la cour demandera que les gentilshommes soient maintenus « en leurs bons us et coustumes du temps passé », relativement à l'arrière-ban, etc. — Copies : de l'avis de Gerente, archevêque d'Embrun; de Châteauvilain, de Chatte, Fléard et Dupuy sur divers articles proposés par les gens du Tiers-État, dans l'assemblée de 1554 et de la réponse de celui-ci au même avis; — des articles précités, tous relatifs aux charges publiques et aux subsides; — des articles accordés par les trois Ordres; — de la réconciliation faite par la Reine-mère, entre les gens du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État de Dauphiné; — des plaintes et doléances de ce même Ordre contre les privilégiés : Valence réclame le maintien de son grenier à sel, de son Université et de ses droits d'indits. « Les murailhes abo- » tissans le long de la rivière du Rosne par l'inondation » de la dite rivière sont démolies et ruynées jusques aux » fondemens, et est la dite ville par ce moyen rendue » ouverte, et en laquelle, si forfaict advenoit, justice ne » pourroit estre ministrée, ny les forfaicteurs appréhendés, » et n'ont les habitants d'icelle moyen relever ny rebastir » les dites murailhes »; — des délibérations des États de Grenoble du 4 au 11 mars 1577 : le Tiers-État demande à être déchargé des dépenses extraordinaires des gens de guerre, et s'en remet « à la prudence et vigillance de Mgr » de Gordes, sçachant asses de combien il a le pauvre » peuple et le païs en recommandation. »

C. 1024. (Portefeuille.) — 13 pièces (3 imprimées); 6 cahiers in-8°, 159 feuillets, papier.

1584-1607. — Abrégé des délibérations prises dans les États de Grenoble de 1584 et de 1586 : les deniers du don gratuit et du taillon sont accordés; les villes supporteront les dépenses du bois et des chandelles des corps de garde; il ne sera « par cy après emprompté ny levé aul- » cungs deniers que du consentement des Estats », etc. — Copies : des délibérations des États de Grenoble du 17 au 23 mars 1585 : réclamations des villes de Valence et d'Embrun, au nom des propriétaires des maisons démolies pour construire les citadelles; sur les abus commis par les commissaires de la trésorerie, etc.; — des réponses de la Noblesse aux cahiers des consuls et députés des villes et communautés, convoqués à Voiron en 1590 et 1591; — des actes et procédures de l'assemblée tenue à Saint-Marcellin des députés des villes et des communautés : Chambard, pour Valence; Martin et Reynaud, pour Romans; Segond, pour Die; Vincent et Piscis, pour Crest; Felice, pour Montélimar; Charpey, pour Chabeuil, etc.; — des avis de Pasquier, Buysson, Chauvelin, Arnauld, etc., favorables à la demande faite par le Tiers-État que la Noblesse et les officiers du Parlement contribuent aux tailles pour leurs biens; — des délibérations des États de Vienne du 19 janvier au 11 février 1596, et de Romans du 7 au 17 juin 1607 : le bétail de labourage et les outils agricoles ne seront pris par qui que ce soit pour le paiement des impôts; le procureur des États se joindra à ceux de Languedoc et de Vivarais pour obtenir le maintien des Jésuites au collége de Tournon; le louage des serviteurs et servantes se fera d'une Toussaint à l'autre; — du procès-verbal de l'assemblée de Crest.

C. 1025. (Portefeuille.) — 14 pièces; 1 cahier in-4°, 69 feuillets, papier (12 pièces et 1 cahier imprimés).

1610-1788. — Copie des délibérations des commis du pays et des consuls des dix villes, à Grenoble, du 20 octobre au 2 novembre 1627, « pour empescher les nou- » veautés et establissemens de nouveaux édicts dont la » province est menassée, tendant à la ruyne et subver- » tissement des libertés et priviléges de la province ». — Lettres de convocation aux États. — Requête au roi Louis XIV par de Saint-Pierre Marel, procureur et syndic des trois Ordres, sur la diminution de 440,000 livres qui leur est accordée. — Assemblée des trois Ordres à Vizille, qui proteste contre les édits nouveaux enregistrés militairement; déclare ne devoir plus octroyer d'impôts que lorsqu'il en aura été délibéré dans les États Généraux du Royaume; réclame pour le Tiers-État un nombre de députés égal à celui des deux premiers Ordres réunis, et s'ajourne au 1er septembre suivant. — Lettre écrite au Roi par les gentilshommes de la province, au sujet de l'emprisonnement de douze nobles Bretons, députés de leur pays. — Arrêts du Conseil d'État concernant l'assemblée générale des trois Ordres dans la ville de Romans, composée de 30 membres du Clergé, de 60 de la Noblesse et de 90 du Tiers-État. — Procès-verbal de cette assemblée du 10 au 28 septembre. — Lettre au Roi et plan pour la nouvelle formation des États : 24 membres du Clergé, 48 de la Noblesse et 72 du Tiers-État. (Le procès-verbal de l'assemblée de novembre manque.)

C. 1026. (Cahier.) — In-4°, 97 feuillets, papier (imprimé).

1788-1789. — Procès-verbal des États de Dauphiné assemblés à Romans : le 1[er] décembre, M. Mounier, secrétaire, est député à MM. les commissaires du Roi, le comte de Narbonne-Fritzlar, commandant pour S. M. en Dauphiné, et Caze de La Bove, intendant de la province ; — discours des commissaires. — Les 2, 3, 4 et 5, vérification des pouvoirs ; le 6, formation des bureaux : le premier à les impositions ; le second, les chemins et ouvrages publics, et le troisième, le bien public ; le 7, messe du Saint-Esprit ; le 9, demande du vote par tête dans les États Généraux et d'un député par 20,000 âmes ; le 10, nomina-des procureurs généraux syndics : le chevalier Du Bouchage et Falquet-Travail ; les 15 et 16, délibérations sur les impositions ; le 31 décembre, Mounier est nommé député aux États Généraux par acclamation ; le 16 janvier, clôture des États.

C. 1027. (Portefeuille.) — 12 pièces ; 3 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier (imprimés).

1788-1790. — Motifs des changements apportés par le Conseil du Roi à quelques articles du plan présenté au nom de l'assemblée de Romans, pour la nouvelle formation des États de Dauphiné. — Observations de M. Farconnet, avocat au Parlement, servant de réponse aux mémoires et requêtes présentés au Roi par M. le vicomte de Pons et M. le comte de Bérenger, sur le droit qu'ils prétendent avoir d'être membres-nés des États de Dauphiné et d'y précéder les autres gentilshommes, imprimées par ordre des États. — Compte-rendu par la commission intermédiaire des États de Dauphiné : frais occasionnés par l'assemblée provinciale, 400 livres ; des assemblées des trois Ordres, 5246 livres 11 sols ; de l'assemblée des États, 62,066 livres 16 sols ; frais d'administration de la commission, 113,145 livres 11 sols 10 deniers ; total, 180,858 livres 18 sols 10 deniers ; — travaux publics, 503,156 livres ; — établissements de santé, 12,673 livres ; — encouragements au commerce et aux arts, 11,394 livres, etc. ; total, 1,037,721 livres. — Rapport des commissaires des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, réunis à Grenoble : créances des trois départements, 38,625 livres ; dettes, 176,561 livres.

C. 1028. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (87 imprimées).

1664-1789. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : l'affouagement général des villes et lieux du pays de Provence ; — les collocations et ventes en justice ; — la capitation ; — les milices ; — la saisie des pièces mal dégraissées de drap et d'étoffes ; — les contestations pour fournitures militaires ; — les enfants trouvés, etc. — Ordonnances et lettres des intendants Pierre Cardin-Lebret et Jean-Baptiste Des Gallois, seigneur de La Tour, et du lieutenant général comte de Grignan, sur : la levée des droits d'amortissement ; — le règlement des limites de Cabanes et de Causans avec le Comtat ; — la désertion des cavaliers, dragons et soldats du Roi ; — le recouvrement des deniers publics ; — les mendiants ; — la confection du nouveau papier terrier ; — le contrôle des actes et délibérations des communautés ; — le paiement au sieur de La Peyronnie, premier chirurgien de S. M., de 21 sols 3 deniers par chaque chirurgien-barbier, perruquier-oculiste, sage-femme, dentiste, lithotomiste, renoueur et bâilleur ; — le remboursement des fournitures militaires ; — la levée de la carte de Provence ; — les quêteurs étrangers, etc.

C. 1029. (Portefeuille.) — 10 pièces ; 1 cahier in-4°, 201 feuillets, papier (imprimés).

1708-1789. — Extraits des assemblées générales des communautés de Provence tenues à Lambesc, relatifs : aux contributions militaires, à l'administration des communautés, aux moyens de favoriser le commerce, aux chemins et aux rivières. — Lettre du roi Louis XVI pour la convocation des États généraux de Versailles et règlement y annexé spécial à la province. — Procès-verbal de l'assemblée de Nos Seigneurs des États Généraux du pays et comté de Provence : le 30 décembre 1787, discours d'ouverture du comte de Caraman, commandant en chef, de l'intendant Des Gallois, de l'archevêque d'Aix, président des États, et de l'évêque de Marseille ; le 2 janvier, nomination des officiers des États ; le 8, délibération qui accorde autant de voix au Tiers-État qu'aux deux autres Ordres réunis ; le 10, vote de 700,000 livres de don gratuit ; le 14, vote d'une médaille en mémoire du rétablissement des États ; le 31, dotation de M[lle] de Coriolis de Puymichel et de M[lle] Des Michels sur les fondations du président de Saint-Vallier ; — remontrances contre le tribunal érigé sous le nom de Commission de Valence, « dont les maximes et les » formes inspirent une terreur générale. » — Règlement des États pour l'administration des travaux publics.

C. 1030. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (imprimées).

1702-1789. — Lettres des consuls d'Aix, procureurs du pays, concernant : le chant d'un *Te Deum*, à l'occasion de victoires remportées ; — les arrérages des impositions ;

— la faillite du trésorier Creyssel; — la levée du fouage et du taillon; — la récolte en blé; — les chèvres; — la maladie des moutons appelée *claveau;* — l'arrivée de M. d'André, commissaire en Provence; — les pertes causées par l'hiver et par les émeutes; — l'encadastrement des biens des privilégiés, etc. — Procès-verbal de l'assemblée des procureurs nés et joints du pays tenue à Aix : vote de 3000 livres annuelles pour l'endiguement du Verdon, à Castellane; de 10,000 livres pour le changement du lit des Mées, etc.

C. 1031. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier (imprimées).

1690-1789. — Ordonnances des vice-légats Gualterio, Bondelmonti, Aquaviva d'Aragona, Durini, Casoni, Lanzoni, concernant : la liberté du commerce des grains; — la fabrication des étoffes de laine; — la fermeture de la chasse en mai, juin et juillet, et l'emploi des furets et des chouettes; — la vente des poisons; — les étrennes données aux valets de chambre, cochers, postillons et autres personnes de la suite du pro-légat; — l'impression, la vente et la lecture des *Gazette di Firenze* et des *Annali di Firenze;* — la marque des étoffes de laine, etc. — Édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : confirmation des droits, libertés et priviléges des habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin; — fixation du nombre des imprimeurs; — règlement de l'administration de la justice; — création d'une Cour des Aides et Cour des Monnaies pour l'état d'Avignon et le Comtat, d'une Chambre du Domaine du Roi à Carpentras, d'une Sénéchaussée à Avignon et à Carpentras; — suppression des œuvres pies du Cancet, de la Petite-Fusterie et de l'Épicerie, et réunion de leurs revenus à l'Aumône générale, etc.

SUPPLÉMENT.

Intendance de Dauphiné.

C. 1032. (Portefeuille.) — 105 pièces (1 imprimée); 8 cahiers in-4°, 39 feuillets, papier.

1686-1789. — Renseignements statistiques fournis à l'intendant de Dauphiné par les consuls de Laborel : 80 habitants, tous pauvres; seigneur du lieu, noble Étienne de Gruel, etc. (*voir* C. 4). — Requêtes à l'intendant de la province par : Louis André, fabricant d'amidon à Saillans, pour conserver son usine en activité, malgré l'opposition de la communauté; — Pierre Enfantin, propriétaire d'une fabrique à soie à Romans, pour obtenir une réduction sur sa cote de capitation (*voir* C. 9); — Pierre de Richard, vi-sénéchal de Crest, pour être déchargé de la taxe de 300 livres du 8e denier, à cause des biens qu'il est supposé avoir acquis de la communauté de Marsas (*voir* C. 89). — Ordonnances de Caze de La Bove, intendant, pour payer 12 livres aux habitants de Vassieux, Suze-la-Rousse, etc., qui ont tué des loups (*voir* C. 6). — Certificat des consuls d'Autane sur les revenus de Guy-Antoine Pape, marquis de Saint-Auban (*voir* C. 92). — Réclamations au sujet du vingtième par : Étienne Borel, d'Aouste, dont la cote fait double emploi avec celle de Pierre Borel (*voir* C. 142); — Amiel, maréchal au Plan-de-Baix, ayant cessé d'exercer sa profession (*voir* C. 179). — Extraits des parcellaires du Buis, Montélimar, Mercurol, Mirmande et Pierrelatte, concernant des contribuables réclamants (*voir* C. 143 et 210). — Minutes des rôles des deux vingtièmes pour Condillac, Vesc et Roynac; le premier accuse 11,495 livres d'estime, dont 302 pour la Noblesse, etc.

C. 1033. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1780-1789. — Certificats de Moisson, subdélégué général de l'intendant, de Desguers et de Sucy, commissaires des guerres, établissant : que les compagnies des bas-officiers invalides d'Hébrail et des fusiliers invalides de Des Essarts, aux départements de Montélimar et du Bas-Dauphiné, se composent, l'une de 45 hommes et l'autre de 42, auxquels le tabac et le sel doivent être fournis; bons de sel et quittances de fournitures; — que Jean de Chabrier, officier invalide pensionné, à La Baume, a reçu un habit de drap bleu, une culotte et un gilet blancs, deux paires de bas de laine et un chapeau, pour la durée de quatre ans (*voir* C. 236). — Rapport de Lesage, ingénieur des ponts et chaussées au département de Saint-Marcellin, sur la construction de la passerelle de la Galaure, au Grand-Serre; le devis s'élève à 4000 livres (*voir* C. 265).

Élections de Romans et de Valence.

C. 1034. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

1689-1698. — Bordereau des espèces d'or et d'argent de la recette des tailles à Romans : 1222 pistoles d'Espagne de 3 et de 4 deniers, pesant ensemble 19 marcs 6 onces et 21 deniers, de la valeur de 12,220 livres, etc. (*voir* C. 331). — Sentences du bureau pour : Thomé, contre les consuls de Montmeyran, au sujet des tailles (*voir* C. 333); — Pascal Chenu, contre Faure-Ducros (*voir* C. 357); — Jeanne Neys, contre Laugon, etc. (*voir* C. 512). — Procédures crimi-

nelles faites à la requête : de Roux, receveur des tailles au Bourg-de-Péage, contre la veuve Lombard (*voir* C. 635); — d'Ennemond Gresse, consul de Vatillieu, contre Ferrier, pour voies de fait (*voir* C. 645), etc. — Ordonnance du bureau pour la vérification d'un rôle de taille locale à Bouvante (*voir* C. 657).

C. 1035. (Portefeuille.) — 19 pièces (1 imprimée); 3 cahiers in-4° et in-f°, 94 feuillets, papier.

1698-1785. — Copie du bail des papier et parchemin timbrés à Gabriel Sauvet, au prix de 152,000 livres (*voir* C. 665). — Procédures criminelles pour François Portier, receveur à l'entrepôt du tabac de Romans, contre Guichard et quatre inconnus qui l'ont menacé avec des armes (*voir* C. 673). — Procès-verbaux de la diminution des espèces (*voir* C. 699). — Registres des présentations de défendeurs et des affirmations de voyage (*voir* C. 684 et 703). — Ordonnance du bureau pour l'enregistrement des provisions de Pierre Expilly, maire de Tullins (*voir* C. 682), etc.

C. 1036. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier (6 imprimées).

1789-1789. — Procès-verbal des employés de Forceville, adjudicataire de la ferme du tabac, contre Deloche, curé de Saint-Bonnet-de-Galaure, pour faits de contrebande (*voir* C. 712). — Requête à l'intendant de Dauphiné par Charvre, pour le paiement de la finance des officiers du bureau (*voir* C. 718). — Requête aux élus par Arnaud, orfèvre à Romans, fermier du droit de marque sur les ouvrages d'or et d'argent, demandant la confiscation d'objets d'art non marqués (*voir* C. 750). — Rôle de taille imposée à Gervans pour les réparations au presbytère, s'élevant à 555 livres (*voir* C. 790). — Pièces justificatives des comptes consulaires d'Arthemonay et Reculais : lettres relatives aux tâches à employer sur les grandes routes et à la levée des bataillons provinciaux, etc. (*voir* C. 774).

C. 1037. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

1687-1689. — Procédures pour : de Conches, conseiller au Présidial, contre Banc, exacteur des tailles de Montmeyran, au sujet d'un rôle d'aide irrégulier (*voir* C. 819); — les consuls de Chabeuil, contre Bard et ses adhérents, qui ont troublé les élections consulaires (*voir* C. 876); — Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre Rey, pour paiement de tailles (*voir* C. 882). — Procès-verbal de chevauchée à Saint-Martin-le-Colonel, où les pluies ont causé de grands ravages (*voir* C. 888). — Minutes des jugements rendus pour paiement de cotes d'écart, à la requête : de Baboy, châtelain d'Iseron, contre Pain-Perrin ; — de Rodet-Dufour, contre Marie de Chypre de Soubreroche, etc. (*voir* C. 923 et 924). — Copie des provisions d'Henri Fayon, du Bourg-lès-Valence, maître de poste à Sillard (La Roche-de-Glun) (*voir* C. 924).

C. 1038. (Portefeuille.) — 83 pièces; 1 cahier in-4°, 39 feuillets, papier.

1690-1788. — Minutes des sentences du bureau rendues pour : Ricol, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Bouvat, en paiement de cotes d'écart ou de taille (*voir* C. 933); — noble Jean de Bouvier, sieur de Montmeyran, contre Feugier, de Curson (*voir* C. 929); — Claude de Veynes, sieur du Prayet, conseiller en la Chambre des Comptes, contre Desbocs (*voir* C. 930), etc. — Provisions de François Aimar, conseiller élu (*voir* C. 929). — État des retenues faites sur les gages des secrétaires-greffiers de l'Élection : à Chabeuil, 68 livres; à Alixan, 20 livres, etc. (*voir* C. 984). — Procédures pour les officiers du Présidial, contre les péréquateurs et les élus qui les comprennent au rôle d'industrie (*voir* C. 1016). — Copies des rôles de la taille d'Ambonil et de Barcelonne (*voir* C. 966 et 967). — Procédures pour Bonnardel, ancien consul de Charpey, contre Béranger et Faure, qui l'accusent de malversation et de concussion (*voir* C. 1016).

TABLE DE CE VOLUME.

Inventaire sommaire. Pages.